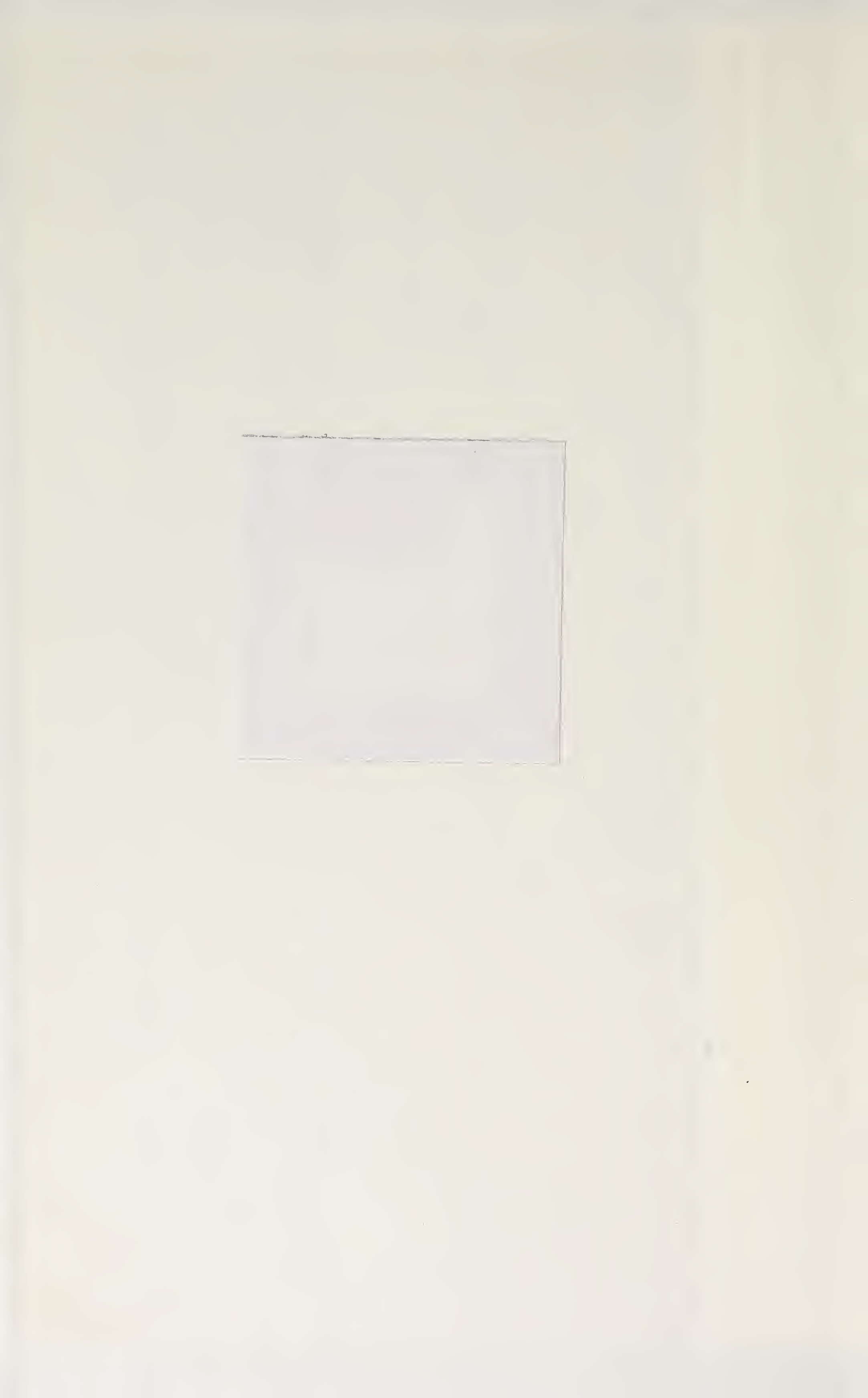




LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE ET UNIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME VINGT-CINQUIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1864

LE

CORRESPONDANT

LE JAPON ET LES EUROPÉENS[1]

Au nombre des lointaines contrées qui, dans ces derniers temps, sont venues mêler leurs annales à celles des nations européennes, il en est une sur laquelle l'attention s'est portée dès les premières relations pour ne plus la quitter. Nous voulons parler du Japon, ou, pour employer la dénomination indigène, du *Daï-Nippon*, *Hinomoto*, le Grand-Nippon, Royaume du Soleil-Levant. De graves événements où l'avenir de notre race sur ce point du globe, et celui de cet empire même sont en jeu, n'ont cessé, il est vrai, de solliciter cette atten-

[1] *Japon, Indo-Chine, Ceylan*, par Dubois de Jancigny. 1850. — *Le Japon contemporain*, par Ed. Fraissinet. 1857. — *La Chine et le Japon, mission du comte d'Elgin*, par L. Oliphant. 1860. — *Souvenir d'une ambassade en Chine et au Japon en* 1857 *et* 1858, par le marquis de Moges. 1860. — *Ten weeks in Japan*, by G. Smith, bishop of Victoria (Hong-kong). 1861. — *Niphon and Pe-che-li*, by Ed. Barrington de Fonblanque. 1862. — *The capital of the Tycoon*, by S. Rutherford Alcock. 1863. — *Correspondence respecting affairs in Japan*, presented to both Houses of Parliament. 1863. — *Un Voyage autour du Japon*, par R. Lindau. 1864.

tion. On ne saurait méconnaître cependant que la source de cet intérêt remonte à une époque déjà ancienne. Le Japon, en effet, n'est pas seulement la scène où nos idées luttent en ce moment contre une politique, une religion, des mœurs sinon barbares au moins très-extraordinaires; c'est le pays où saint François Xavier a vécu quelques-unes des années de son incomparable vie, et l'un des théâtres où les missions catholiques ont brillé de leur plus vif éclat. On n'a pas oublié non plus qu'une première tentative avait permis à notre race de se fixer sur ce sol dont une politique ombrageuse nous a depuis si rigoureusement écartés. Les peintures qu'en avaient alors rapportées les Européens, singulières comme les légendes des contrées d'où elles venaient, n'avaient pas peu contribué à entretenir, sur le Japon, les croyances au merveilleux que favorisait si bien d'ailleurs le soin bizarre qu'il prenait de s'entourer de mystères. Il en était résulté dans la littérature courante mille récits contradictoires dont l'imagination du lecteur ne se privait point de broder les détails. Ce fut donc avec un avide sentiment de curiosité qu'on suivit en 1853 l'entreprise du commodore Perry pour ouvrir le Japon, et avec une vive satisfaction qu'on a vu plus récemment les autres grandes nations chrétiennes planter leur pavillon sur ce dernier et classique rempart de la civilisation asiatique et de l'intolérance.

D'abord accueillis au Japon avec une sympathie à coup sûr inattendue, les Européens y sont aujourd'hui considérés comme des ennemis; en ce moment, Anglais, Français et Américains, usant de représailles, canonnent les batteries japonaises qui tiraient hier sur leurs navires. Que s'est-il passé? Les Japonais déployant cette duplicité particulière aux nations de l'Asie ont-ils lacéré les traités, ou bien l'Europe, ivre de sa force, se laisse-t-elle aller jusqu'à en abuser? Allons-nous assister à des bombardements aussi injustes que celui de Grey-town? ou les massacres qui ont signalé l'expulsion des Espagnols et des Portugais du Japon vont-ils recommencer? Nous l'ignorons encore; et sans doute Européens et Japonais ne savent pas eux-mêmes ce que l'avenir leur réserve. Il est hors de doute cependant que de sérieux événements se préparent sur le sol jadis si tranquille du Japon. Sans pouvoir assigner dès maintenant le terme d'une lutte qui commence à peine, cherchons au moins les causes qui l'ont préparée, en esquissant rapidement ce chapitre nouveau de l'histoire de l'Europe dans l'extrême Orient.

I

Les premières relations de l'Europe avec le Japon remontent, nous l'avons dit, à une époque assez reculée. Indiqué par Rubruquis et Marco Polo dès le treizième siècle, l'archipel japonais ne paraît pas avoir éveillé l'attention des Européens avant le seizième, c'est-à-dire après le naufrage qu'y fit le Portugais Mendez Pinto en 1542. En ces temps de foi, la découverte d'une contrée nouvelle était avant tout regardée par l'Église catholique, et particulièrement par les Pères Jésuites, comme une occasion de cueillir les palmes du martyre. Telle était, au moins, la destinée au-devant de laquelle couraient ces dévôts pionniers de la religion. Le catholicisme n'apprit pas plutôt la découverte du Japon, qu'il lui tarda de travailler à sa conversion. Saint François Xavier partit de Goa, selon quelques auteurs, en 1547, et arriva au Japon, où il fit de nombreux prosélytes, érigea beaucoup d'églises et jeta les fondements d'une organisation religieuse, qui, si elle n'eût été accidentellement et cruellement interrompue, promettait de faire entrer le peuple japonais tout entier dans le giron de l'Église. Le célèbre apôtre mort, les missionnaires de la Compagnie de Jésus continuèrent son œuvre, guidés par ces prêtres héroïques, Torrez, Fernandez, Vilela, Almeida, « que la postérité oublie trop, dit un de leurs historiens, mais qui ont travaillé pour Dieu, plus juste que la postérité. » A leur enseignement, des multitudes, dans lesquelles on comptait des princes et un grand nombre des plus riches et des plus influents seigneurs, embrassèrent la foi chrétienne. Aussi, au bout de cinquante ans de prédication, n'y avait-il pas moins de dix-huit cent mille chrétiens parmi les Japonais. Le Saint-Siége leur avait donné un évêque. C'est alors que fut envoyée en Europe cette ambassade fameuse qu'a racontée de Thou, et qui vint porter à Rome l'hommage public du Japon. Le 23 mars 1585, les ambassadeurs firent leur entrée dans la ville éternelle, au son des cloches et au bruit du canon. Ce fut Grégoire XIII qui les reçut; l'Espagne et l'Italie rivalisèrent de prévenances pour les illustres étrangers, et l'on se souvient peut-être que la République de Venise chargea le Tintoret de faire leur portrait pour les placer parmi ceux de ses doges.

Pendant que les missionnaires du Portugal et de l'Espagne dé-

ployaient ainsi leur zèle, des négociants du même pays s'étaient établis au Japon où ils se livraient à un trafic considérable. Le sol, abondant en métaux précieux, les Portugais, dont la cupidité était excessive, entassaient tout l'or qu'ils pouvaient réunir dans leurs galions et le transportaient à Macao, l'entrepôt de leurs richesses. Un seul de ces vaisseaux emporta, dit-on, une fois du Japon jusqu'à trois cents tonneaux pesant d'or. A cette époque le commerce de l'archipel, développé par l'action fécondante de la liberté, était très-considérable et s'étendait à presque tous les pays situés à l'est du détroit de Malacca. On peut se faire une idée du nombre des Japonais adonnés à ces échanges par ce qui se passait alors aux Phillipines, particulièrement à Manille, où ils apportaient du fer, de la farine, du porc et diverses autres denrées. Les Espagnols, malgré leur avidité, se défiaient d'eux, tant à cause de leur force numérique qu'à cause de leur caractère belliqueux, si bien que, malgré le bon mur de pierre qui entourait déjà la ville, ses habitants avaient jugé nécessaire d'en construire un second dans l'enceinte du premier, afin de s'y retirer en cas d'attaque. Ce qui se passa en 1608 à Macao justifie cette crainte des Espagnols. Les rixes provoquées par les Japonais y étaient si fréquentes qu'Andreas Pessoa, gouverneur de la ville, se vit contraint d'agir militairement. Les Japonais combattirent avec une grande bravoure; néanmoins vingt-sept des leurs trouvèrent la mort dans cette échauffourée; les autres se rendirent. Cet événement auquel Pessoa ne voulut point attacher d'importance, en eut pourtant une, qui fut très-grande, puisque c'est de ce moment que date la mésintelligence qui allait bientôt séparer à tout jamais les Européens des Japonais. Lorsque l'époque fut arrivée de conduire au Japon le vaste galion que les Portugais y menaient chaque année, Pessoa se rendit à Nagasacki. Il y trouva une hostilité dont il ne se défia pas assez, car elle cachait un désir de vengeance qui éclata bientôt après. Trente jonques attaquèrent le bâtiment pendant la nuit; elles furent repoussées. Elles avaient agi sur l'ordre de l'empereur; aussi, lorsque celui-ci apprit que son général avait échoué, il entra dans une fureur extrême et ordonna de massacrer tous les Portugais qui se trouvaient dans ses États, y compris les missionnaires. Au même moment, une nouvelle attaque avait lieu contre le galion. Pessoa se défendit vaillamment, mais lorsqu'il vit la proue de son navire prendre feu, il ordonna de faire sauter la sainte-barbe, prit un crucifix et se jeta à la mer, en invitant ses compagnons à le suivre. Le navire, chargé d'immenses richesses, s'abîma bientôt, au grand désappointement des Japonais, qui tuèrent à coups de fusil tous ceux qui tentèrent de s'échapper à la nage.

Après une telle catastrophe, tout intercourse eût semblé devoir

cesser entre les Portugais et le Japon. Les marchands et les Jésuites de Macao s'unissant à ceux qui restaient encore dans les îles, car l'édit d'extermination n'avait pas reçu son exécution, apaisèrent heureusement l'empereur, et le trafic reprit de nouveau.

Les Hollandais avaient déjà noué d'importantes relations commerciales avec le Japon. Les Anglais les suivirent de près, et établirent à leur tour une factorerie à Firando. Mais les Hollandais, les Portugais et les Espagnols avaient près du souverain, dans la personne d'un Anglais nommé Adams, un ennemi qui ne pouvait voir sans jalousie les rapides progrès que leur influence faisait dans le pays. Désireux de donner à ses compatriotes le monopole de ce fructueux commerce, cet Anglais remit en lumière certain propos jadis tenu par un Espagnol, et qu'on a cité depuis comme l'une des causes qui ont le plus contribué à l'expulsion des étrangers. Un jour, cet Espagnol montrant sur la carte du globe les vastes possessions de son maître, on lui demanda comment avait agi ce souverain pour s'emparer ainsi de la moitié du monde. « Il commence, répondit l'Espagnol, par envoyer des prêtres qui gagnent le peuple; quand cela est fait, il envoie ses troupes, qui se joignent aux chrétiens indigènes, et la conquête est facilement accomplie. » Adams répéta, dit-on, cet imprudent discours, et représenta les missionnaires comme autant d'espions et d'émissaires envoyés pour séduire les peuples et les détacher de leurs souverains légitimes. C'est pour cette raison, prétendait-il, que le roi d'Angleterre, les princes d'Allemagne, les rois de Suède et de Danemark avaient expulsé de leurs territoires tous les ordres religieux, persuadés que la paix et la tranquillité seraient impossibles aussi longtemps qu'on tolérerait ces fauteurs de discordes. Il ajouta que les Portugais étant sous la domination du même prince, il fallait également s'en défier. En parlant ainsi, Adams ne faisait d'ailleurs que rendre aux Espagnols et aux Portugais les calomnies que de leur côté ceux-ci répandaient contre les Anglais ou les Hollandais, car ces peuples ne voyaient que leur intérêt, qui passait avant toute morale. Les divisions qui régnaient chez les Européens étaient si réelles et si peu dissimulées, que les Japonais se divertissaient en jouant des comédies où les étrangers étaient représentés en lutte les uns contre les autres.

Cette imprudente réflexion frappa vivement les grands seigneurs japonais, qui ne tardèrent pas à faire partager leur effroi à leur gouvernement. Ce discours n'eût pas suffi cependant pour allumer le feu de la persécution, si les prêtres indigènes ne s'en fussent mêlés. Les bonzes, on le conçoit sans peine, s'étaient toujours montrés hostiles au clergé étranger, dont ils subissaient avec envie toute la supériorité. Ils se joignirent aux nobles non convertis qui ne con-

sidéraient pas sans une certaine appréhension le pouvoir qu'acquéraient chaque jour ces étrangers, et tous ne tardèrent pas à former une ligue dont les effets furent terribles.

En 1614 un édit impérial parut qui exilait tous les prédicateurs de l'Évangile, ordonnant la destruction des églises et enjoignant, sous peine de mort, à tous ceux qui avaient embrassé le christianisme, de retourner au culte des dieux du pays. C'est alors qu'eurent lieu ces supplices au milieu desquels périrent Charles Spinola qui, appelé aux plus hautes dignités de l'État ou de l'Église, s'était arraché aux sollicitations de sa famille pour se vouer à l'apostolat du Japon; les Pères Costanzo, Pacheco, Carvalho, Mastrilli, Maczinoky, sortis des plus nobles maisons du Portugal, de l'Italie et de la Pologne, et une multitude de religieux de tous les ordres, de prêtres japonais, de chrétiens de tout sexe et de tout âge.

L'Église, d'ailleurs, n'a pas été ingrate, et comme l'a dit un des historiens de la persécution : « Elle a mis le P. Spinola et ses compagnons à côté de saint Cyprien, de saint Laurent, de saint Irénée et les martyrs du Japon avec leurs noms barbares, lui sont aussi chers que ceux des trois premiers siècles qui lui conquirent l'empire romain! »

La conduite tenue en cette circonstance par les Hollandais fut odieuse. Au dire de Kæmpfer, trente mille chrétiens s'étaient réfugiés à Simabara, et sans doute s'y fussent-ils maintenus longtemps, quand les généraux japonais, inhabiles à mener ce siége de martyrs, sollicitèrent le secours des Hollandais. Chose incroyable! Ceux-ci l'accordèrent avec empressement. Les assiégés, n'espérant aucune grâce, déployèrent le plus indomptable courage; et il fallut que le canon des Hollandais abattît leurs murs, et que le sang ruisselât jusqu'à la cheville dans les rues de Simabara, pour qu'ils cédassent enfin.

En échange du honteux concours qu'ils avaient prêté au gouvernement japonais, sans doute les Hollandais croyaient-ils pouvoir compter sur des priviléges commerciaux capables de faire taire tous les scrupules et tous les remords de leur conscience? Mais il en fut de cette espérance comme de celle que caressaient les animaux que Phèdre nous représente associés avec le lion. Ordre leur fut donné d'évacuer leurs factoreries et toutes les constructions qu'ils avaient élevées à Firando; en échange, on leur concéda la petite île de Décima, d'abord donnée aux Portugais, et qui est trop célèbre pour que nous ne disions rien de son histoire.

Le *Décima* (*dé*, avancé; *cima*, île) qui existe encore, et où les Hollandais, émancipés par leur récent traité, possèdent toujours un comptoir, a la forme d'un éventail dont on aurait coupé le manche.

Siebold lui donne 624 pieds (mesure rhénane) au sud, 516 pieds au nord, 216 pieds de l'est à l'ouest, et environ 6 pieds au-dessus de la mer à marée haute. Sur cet étroit espace de terrain se trouvent les maisons en bois des employés hollandais, leurs magasins et quelques autres bâtiments de service. Ces constructions, serrées les unes contre les autres, laissent place à une rue assez large qui, avec l'emplacement du mât de pavillon, le jardin botanique et celui de la factorerie, constituait la promenade des étrangers renfermés dans le Décima, et qui, dans ces derniers temps, étaient au nombre de six : un chef, un teneur de livres, trois assistants et un garde-magasin. L'île est jointe à la ville par un pont en pierre de quelques pas de longueur seulement, à l'extrémité duquel se trouvaient une porte et un corps de garde où des sentinelles étaient sans cesse en faction. Un mur de clôture empêchait de voir de la ville ce qui se passait dans l'île, et réciproquement. Au côté septentrional du Décima se trouvait une autre porte, que l'on appelait la porte de l'Eau, et qui n'était ouverte que pour les communications indispensables avec les navires hollandais qui pouvaient se trouver sur la rade, et toujours sous la surveillance de la police ; de plus, une barrière de poteaux fichés à quelque distance en mer, devant la factorerie, et ornés d'inscriptions prohibitives, en interdisaient l'approche aux embarcations. Les Hollandais ne pouvaient sortir de l'île sans permission, les Japonais n'y entrer qu'autorisés à cet effet pour l'exercice de certaines fonctions auprès des Hollandais et à des heures fixes ; les uns et les autres ne passaient pas la porte de la ville sans être visités. Les Européens étaient servis par des domestiques japonais, mais pendant le jour seulement. Au soleil couchant, les serviteurs devaient quitter l'île et se présenter au corps de garde du pont, pour que la police s'assurât de leur rentrée en ville. Aucun accident, aucun motif pressant, pas même la plus soudaine et la plus grave indisposition, ne pouvait autoriser d'infraction à ce règlement. Leurs femmes (des prostituées) avaient seules le droit de résider constamment près de leurs maîtres. Toutefois, lorsqu'elles se sentaient prêtes de devenir mères, elles devaient quitter le Décima, la loi s'opposant à ce qu'un Japonais naisse hors du vrai territoire de l'empire. Venus au monde, les enfants des Hollandais étaient assujettis aux mêmes règles que les autres Japonais ; de loin en loin seulement il leur était permis de visiter leurs pères qui, par la suite, étaient obligés de leur acheter quelque emploi soit à Nagasacki, soit ailleurs.

Telle était la situation des Hollandais sur le Décima, situation pénible, mais qui ne leur déplaisait point, puisqu'ils la conservèrent. Toutefois on n'aurait qu'une idée fort imparfaite de l'humiliation dans laquelle ils vivaient au Japon, si l'on ignorait le récit que nous a

transmis le véridique Kæmpfer des cérémonies de l'audience accordée à Yédo, par l'empereur, au résident hollandais. « Dès que le résident entrait dans la salle d'audience, dit le vieux médecin allemand, on criait : *Hollanda capitaine*, ce qui était pour lui le signal de s'approcher et de présenter ses respects. En conséquence, il rampait sur les genoux et sur les mains jusqu'à un endroit qu'on lui indiquait entre les présents rangés d'un côté, et la place où l'empereur était assis de l'autre; alors, toujours à genoux, il se courbait jusqu'à ce que son front vînt toucher la terre, puis il s'en allait à reculons, en rampant comme une écrevisse, sans dire un seul mot. Voilà ce que c'est que l'audience accordée aux Hollandais par ce puissant monarque. » — Voyons ce qui se passait lors de la seconde entrevue, quand Sa Majesté japonaise consentait à se dérider. Lorsque les membres de la mission hollandaise furent tous entrés « en rampant, » pour employer les expressions du même auteur, dans la salle d'audience, l'empereur s'assit à notre droite, derrière le treillage, aussi près qu'il put : alors il nous ordonna de quitter notre manteau de cérémonie, puis de nous tenir debout, afin de nous voir tout à son aise, de marcher, de nous arrêter, de nous faire des compliments entre nous, de danser, de sauter, de contrefaire des ivrognes, de parler notre mauvais japonais, de lire du hollandais, de peindre, de chanter, de mettre et d'ôter nos manteaux. Nous obéîmes de notre mieux aux ordres de l'empereur. J'accompagnai ma danse d'une chanson d'amour allemande. C'est de cette manière et par une quantité d'autres grimaces et d'autres singeries qu'il nous faut contribuer au divertissement de l'empereur et de la cour. »

Jointes à ces humiliations, les charges les plus lourdes pesaient sur le commerce hollandais. Ainsi les maisons du Décima appartenant à des Japonais, ceux-ci en percevaient le loyer qui était très-élevé (31,600 francs). Les Hollandais devaient ensuite payer ce qu'ils achetaient 50 pour 100 plus cher que le cours ordinaire ; encore étaient-ils obligés d'avoir recours au *comprador*, espèce de courtier nommé d'office. Les cargaisons des navires hollandais étaient remises aux mains des agents japonais qui se chargeaient de la vente des marchandises, en réalisaient le montant, achetaient avec le produit les cargaisons de retour, et remettaient leurs comptes, sans autre contrôle de leurs opérations, au chef de la factorerie. Les Hollandais étaient, de plus, tenus de faire chaque année un présent à l'empereur de Yédo. C'étaient des étoffes de laine, des indiennes, des tafelaques, dont la valeur n'était plus dans ces dernières années que de 24,000 francs, mais dont le transport revenait aux donateurs à environ 20,000 francs. A l'arrivée de chaque navire, les Hollandais devaient encore offrir au gouverneur de Nagasacki, le *hassak* ou pré-

sent estimé à 21,000 francs, plus, des cadeaux aux autorités subalternes pour une valeur de 10,000 francs.

Pour compenser ces charges et ces humiliations, on suppose peut-être que les Hollandais avaient la consolation d'un commerce lucratif. Il n'en était rien; au contraire, leur trafic a diminué à mesure que les insultes s'aggravaient, en sorte qu'ils ont été bien aises, dans les dernières années, de faire de nécessité vertu, et de professer un ardent désir de contribuer à établir des rapports entre le Japon et les autres nations. Leur monopole a aujourd'hui disparu, et, comme le prédit très-justement M. L. Oliphant, dans la course qui commence, « leur vieux bâtiment aux larges flancs restera en arrière, et dans dix ans, le commerce de la Hollande avec le Japon sera devenu de l'histoire[1]. »

II

Malgré la rigueur des lois édictées après la catastrophe que nous venons de rapporter, et qui eurent pour but de mettre obstacle aux relations des étrangers avec les Japonais, il ne faudrait point croire cependant qu'elles aient brisé tout lien entre eux. S'il en eût été comme le souhaitait le gouvernement de Yédo, la tentative du commodore Perry aurait-elle si parfaitement réussi? Assurément non, car il n'eût pas rencontré à la cour même du souverain japonais le parti qui a si vivement appuyé ses prétentions, parti très au courant des choses de l'Occident, et qui devait la connaissance qu'il en avait à son contact plus ou moins direct avec les étrangers, avec leurs sciences, leurs arts et leurs idées. Outre les rapports qu'eurent forcément les deux races, rapports produits par les accidents de la navigation, tels que naufrages ou manque de vivres, qui firent si souvent aborder les Européens au Japon, Anglais, Américains et Russes dirigèrent tour à tour sur cette terre jalouse de son isolement une série

[1] L'inexplicable conduite des Hollandais au Japon n'a pas peu contribué à enraciner le mépris que professent aujourd'hui les indigènes pour les marchands étrangers. Ceux-là qui ont la moquerie facile et quelquefois très-fine, nous disait M. l'abbé Mermet, n'ont point oublié les humiliations dont leur gouvernement ne s'est pas privé d'accabler les patients Hollandais sur le Décima. Aussi, lorsque quelqu'un de ses derniers s'avise de faire le bravache : « Ne soyez pas si fier, mon ami, lui disent-ils, vous sentez encore le Décima. »

de tentatives officielles que les annales maritimes ont soigneusement enregistrées.

Les Anglais furent les premiers à songer à recouvrer la position qu'ils avaient perdue au Japon. Sous le règne de Charles II, des navires y furent envoyés, mais sans succès; l'envoyé de la Grande-Bretagne fut même congédié avec assez peu de courtoisie. Après la mort de Cook, les vaisseaux qu'avait commandés l'illustre navigateur, côtoyèrent les rives orientales du Japon. En 1791, le capitaine Colnet longea la côte opposée du groupe, qui fut visitée par le capitaine Broughton en 1796, et par le navire *Frédéric*, de Calcutta, en 1803, toujours sans le moindre résultat commercial ou politique. En 1808, un nouvel incident faillit engager les Anglais dans des hostilités contre le Japon. La frégate *Phaéton*, sous le commandement du capitaine Pelew, entra dans le port de Nagasacki pour y faire de l'eau et des vivres. Les Hollandais influencèrent-ils les indigènes contre ceux qui étaient alors leurs ennemis, par suite de l'alliance de la Hollande avec la France, ou les officiers anglais montrèrent-ils aux officiers japonais cette hauteur dont ils sont si peu avares? Le fait est qu'une querelle sérieuse éclata entre le commandant anglais et le gouverneur de Nagasacki, le premier demandant pour le ravitaillement de son navire des vivres que le second refusa. Comme on pouvait s'y attendre, le nœud gordien fut coupé par le débarquement d'un certain nombre de matelots anglais qui saisirent de force le bétail et les provisions qui leur étaient nécessaires, après quoi le *Phaéton* mit à la voile, laissant les Japonais stupéfaits de tant d'audace. Puis tout rentra dans le silence jusqu'en 1813. Les Anglais étaient maîtres de Java, de Sumatra, des Moluques et de toutes les possessions hollandaises de l'Orient. Sir Stamford Raffles, dont l'esprit actif et intelligent donna une si excellente direction à la politique britannique dans cette partie du monde, fit équiper deux navires pour Nagasacki, dans le dessein d'y déposséder les Hollandais du commerce qu'ils y entretenaient. Certes, si à ce moment on eût mis à la disposition de sir Stamford Raffles des moyens dignes de seconder la grandeur de ses vues, cet empire était ouvert au commerce du monde civilisé; son gouvernement ne les lui fournit pas. Les Japonais considérèrent les marchandises anglaises, et les trouvèrent médiocres, ainsi qu'elles l'étaient; ils les achetèrent néanmoins, mais à de si déplorables conditions que les membres de l'expédition quittèrent le Japon persuadés qu'il n'y avait rien qui dût y attirer le commerce de leurs nationaux.

Plus hardis que les Anglais, les Russes s'étaient présentés, dès le temps de Catherine II, au Japon, où leur diplomatie échouant, ils songèrent à l'une de ces violentes mesures qui leur sont familières.

Au commencement de ce siècle, deux de leurs officiers, les capitaines Chowstoff et Dawidoff, reçurent l'ordre de s'emparer de l'île Saghalien, l'une des Kouriles du Sud, soumises au Japon. Ils s'y rendirent, et comme c'était de tout l'empire le point le plus mal gardé, ils purent piller plusieurs villages, ravager les campagnes et emmener un assez grand nombre de paysans sans trouver de résistance. Ces brutalités ne restèrent pas impunies. Quatre ans plus tard le capitaine Golownin, dans une exploration qu'il faisait de ces mêmes Kouriles, fut saisi avec plusieurs de ses officiers, et emmené en captivité. Ce n'est que deux ans après, lorsque la cour de Yédo eut reçu des autorités russes un désaveu officiel et satisfaisant de la conduite de Chowstoft et de Davidoff, qu'elle rendit la liberté à ses prisonniers. Dans une note qui fut remise à Golownin, on faisait savoir aux Russes que toute tentative ultérieure de leur part pour commercer avec le Japon serait inutile. Ils tinrent compte de cet avis, car nous ne retrouvons leurs navires dans les eaux japonaises qu'en 1853.

C'est sous l'administration du président Fillmore que fut décidée l'expédition américaine, et pendant la présidence de M. Pierce qu'elle quitta les États-Unis[1]. L'escadre du commodore Perry, l'officier auquel était échue la délicate et difficile mission de négocier avec le gouvernement japonais, se composait de deux frégates à vapeur, le *Susquehannah* et le *Mississipi*, et de deux briks, le *Plymouth* et le *Saratoga*. Elle entra dans la baie de Yédo le 8 juillet 1853. Le lendemain, le gouverneur de la ville d'Ourouga, devant laquelle l'escadre avait jeté l'ancre, vint à bord du *Mississipi* et prit les dépêches du commodore, s'engageant à les transmettre à Yédo, ce qui eut lieu effectivement pendant que les Américains, voulant enlever à leur expédition toute apparence hostile, se retiraient, non sans promettre de revenir chercher une réponse.

Le 12 février 1854, le commodore reparut en effet dans la baie de Yédo avec les navires que nous avons nommés, et auxquels s'étaient joints six autres bâtiments : le *Powhatan*, steamer; le *Macedonian*, frégate à voiles ; le *Vendelia* et le *Southampton*, corvettes; le *Supply* et le *Lexington*, navires de charge. Ces derniers contenaient les présents que le président des États-Unis adressait au chef du gouvernement japonais, cadeaux au nombre desquels figuraient un télégraphe électrique et un petit chemin de fer.

[1] Les Américains n'en étaient pas à leur coup d'essai. Nous trouvons dans l'histoire de leur marine le récit de plusieurs efforts tentés dans le même sens à des époques diverses, dont les uns firent beaucoup de bruit à leur heure, et dont le dernier, à la fois politique et religieux, a également occupé l'attention publique: ce sont les expéditions du capitaine Steewart (1797 à 1800) et celle de MM. Parker et Gutzlaff (1837).

Nous ne raconterons pas les incidents divers de ces négociations qui aboutirent, comme on le sait, à un traité qui fut signé le 31 mars 1854. Cette convention, qui se compose de douze articles, stipulait l'ouverture immédiate du port de Simoda aux navires des États-Unis, ainsi que l'ouverture, dans le délai d'un an, du port d'Hakodadi. Sur ces deux points, les bâtiments américains étaient autorisés à se procurer le bois, l'eau, les provisions, le charbon et les autres articles dont ils auraient besoin; ils avaient en outre la faculté d'échanger des marchandises. Les naufragés devaient être secourus par les autorités japonaises et convoyés vers l'un des ports ouverts. Le gouvernement des États-Unis pouvait nommer des consuls ou agents à Simoda dix-huit mois après la date de la signature du traité d'accord avec les autorités japonaises. Les résidents américains dans les deux ports étaient de plus admis à en parcourir les environs dans un rayon déterminé. Les États-Unis enfin devaient jouir en toute circonstance du traitement de la nation la plus favorisée.

Telles furent les clauses du traité de Kanagawa, que l'on considéra, tout incomplet qu'il était, comme une victoire dont les Américains firent grand bruit. N'était-ce pas en effet pour eux un véritable triomphe que d'avoir accompli si lestement ce que tant d'autres avaient tenté si souvent sans réussir? Tout en applaudissant à leur succès, on ne laissa pas que de s'en étonner en Europe, et les curieux s'empressèrent de s'enquérir des causes d'un fait aussi étrange que celui dont le commodore Perry avait été le brillant héros. Mais le Japon, comme tous les pays de l'Orient, n'aime point, à ce que l'on sache ce qui se passe chez lui, et ce n'est que dans ces derniers temps, ainsi que nous aurons l'occasion de le rapporter que l'on a connu les motifs d'un événement dont les Américains n'ont ressenti d'abord que les bienfaisants effets.

Ce haut fait diplomatique de l'officier américain ne pouvait manquer d'éveiller le zèle des grandes puissances maritimes. A peine l'escadre américaine avait-elle quitté une première fois les côtes du Japon, qu'une seconde escadre se présentait à Nagasacki. Celle-ci n'était plus américaine; elle était russe. Le tsar, on le conçoit, n'avait pu voir sans mauvaise humeur les Américains chercher l'alliance d'un pays sur lequel la Russie a toujours porté ses vues, et qu'elle supposait devoir compléter un jour ses possessions de l'Océan oriental. C'était montrer de la sagesse, en tous cas, que de contrebalancer l'influence des États-Unis dans ces parages, théâtre sans nul doute réservé dans un avenir prochain aux luttes plus ou moins pacifiques des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Russie.

Quant à la France et à l'Angleterre, alors occupées de terminer la guerre de Crimée et à préparer celle de Chine, elles n'étaient pas en

mesure d'ouvrir des négociations avec le Japon. Il est certain, toutefois, qu'elles y songeaient déjà, si nous en jugeons, du moins, par la conduite de l'amiral Stirling et de M. Tardy de Montravel, lorsque ces officiers relâchèrent au Japon[1] avec leurs divisions en 1855. Mais quand lord Elgin et le baron Gros furent envoyés en Chine pour y signer le traité de Tien-tsin, on n'oublia pas de leur donner également pour mission de réclamer du Japon pour la France et la Grande-Bretagne les avantages que celui-ci avait accordés aux États-Unis, et dont M. Towsend Harris venait d'obtenir la confirmation par un traité nouveau bien plus complet et beaucoup plus libéral que celui du commodore Perry.

La cour de Yédo comprit-elle alors ce qu'elle paraît avoir perdu de vue depuis, à savoir qu'une égale répartition de droits entre les puissances rivales était la plus sûre barrière qu'elle pût offrir à leurs velléités d'envahissement? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'ici encore le gouvernement japonais montra tout le bon vouloir dont il avait fait preuve avec les Américains; et successivement on le vit s'engager avec l'Angleterre (lord Elgin), la France (M. le baron Gros), la Hollande (M. Donker-Curtius), la Russie (M. le comte Poutiatine), le Portugal (M. Guimaraés), enfin tout dernièrement avec la Prusse, représentée par M. le comte Eulenbourg. Nous avons sous les yeux le récit des négociations qui se rattachent à ces traités, et ces narrations n'attestent pas seulement la complaisance des commissaires japonais; elles se répandent en éloges sur l'attitude bienveillante des populations, la cordialité des Japonais, leurs façons courtoises, leur désir de plaire aux étrangers, leur bonne humeur, et toutes les qualités qui décèlent un peuple loyal et poli. Toutefois ce serait se tromper singulièrement en supposant que les sentiments sympathiques exprimés pour la civilisation occidentale par les Japonais avec qui les Européens se trouvèrent en rapport, aient été partagés par tous les indigènes. Plusieurs d'entre eux, les grands seigneurs du Japon, donnèrent d'excellentes raisons au refus qu'ils opposèrent d'abord aux propositions qui leur étaient faites d'ouvrir les barrières qui les dérobaient au commerce des autres hommes.

« Notre pays, dirent-ils, fournit abondamment à tous les besoins

[1] Forcé de séjourner au Japon par suite de l'épidémie qui décimait l'équipage de l'un de ses navires, la *Sibylle*, et les avaries qui interdisaient toute navigation au *Colbert*, M. Tardy de Montravel profita de ces événements pour entrer en relations avec les autorités japonaises; et, grâce à son habileté, il a su merveilleusement préparer le terrain à notre ambassadeur. Nous renvoyons le lecteur qui voudrait connaître les détails de cet incident, qui se rattache à la campagne anglo-française dans le Pacifique, au remarquable ouvrage de M. du Hailly : *Campagnes et stations sur les côtes de l'Amérique du Nord.*

qu'éprouve la population qui l'habite. Largement traités par la Providence, nous ne dépendons de nos voisins pour aucune de nos ressources, et nous ne sommes privés d'aucune des nécessités ou des élégances de la vie. Notre population est considérable ; on l'estime à cinquante millions d'âmes ; mais ces îles fertiles lui fournissent un espace suffisant. A l'exception de quelques ordres de moines mendiants, l'extrême pauvreté est inconnue parmi nous. Le gouvernement est dirigé d'après un système qui embrasse toutes les classes de la société, depuis le plus grand personnage du royaume jusqu'à l'individu le plus infime, et qui exige pour la protection de la société une stricte obéissance au code criminel, en châtiant sévèrement ceux qui l'ont enfreint. Par ce moyen, la grande masse de la population est heureuse et contente, et nous, les nobles du pays, nous ne sommes point disposés à mettre en danger les priviléges attachés à notre situation élevée. Nous ne voyons pas de changements qui puissent profiter à nous ou à ceux qui sont au-dessous de nous. Nous ne désirons rien que nous ne possédions déjà. Il ne nous est pas prouvé que les chemins de fer et les télégraphes électriques rendent les peuples plus heureux. Nous avons essayé de la religion chrétienne, et elle a causé la mort de milliers de nos compatriotes. Nous ne pensons pas que notre civilisation ait grand profit à apprendre les derniers perfectionnements de l'art de l'armurier ou la dernière invention destinée à détruire nos semblables; nous nous contentons du sabre. Nous ne désirons ni eau-de-vie, ni rhum, ni genièvre, ni whisky, ni aucun autre spiritueux des pays progressifs. Nous pouvons supporter de nous passer d'opium[1]; il y a aussi quelques maladies que nous serons heureux d'ignorer toujours. Pour le moment, nos sujets sont paisibles et de bonnes mœurs; leur nature est simple et honnête : ils ne sont pas sujets à se quereller; mais d'après ce que nous avons vu des Européens qui forment les équipages des vais-

[1] On importe déjà de l'opium au Japon; « mais, dit M. J. Smith, c'est seulement pour l'usage des Chinois attachés à la factorerie de Nagasacki, les Japonais n'ayant pas encore pris goût pour cette détestable drogue. Malheureusement on a permis à des femmes japonaises de vivre avec ces Chinois, et plusieurs d'entre elles se sont adonnées à fumer l'opium. Environ trois caisses et demie d'opium trouvent chaque année leur écoulement à Nagasacki ; elles y pénètrent en contrebande ou sous la dénomination de médecines. Un Anglais, docteur à bord d'un navire de commerce, est le premier qui ait essayé d'introduire l'usage de l'opium au Japon, mais il a échoué jusqu'ici dans sa méprisable tentative d'empoisonner toute une nation. » Ce que les marchands anglais ont déjà fait au Japon nous donne la mesure de ce qu'ils pourront y faire par la suite; aussi est-il pour nous hors de doute que l'introduction de l'opium au Japon n'est que différée et qu'ils y établiront le commerce de cette drogue, dont on sait qu'ils partagent le monopole avec les Américains sur les côtes de Chine.

seaux venus dans notre pays, nous ne sommes pas portés à croire que cette simplicité et cette tranquillité puissent durer dans nos ports. C'est pour cette raison que nous ne souhaitons pas de voir cet empire heureux et favorisé ouvert à la civilisation de l'Occident. »

Ce langage, nous le répétons, était celui de l'aristocratie japonaise, dont l'irritation fut excessive, lorsqu'il fut question d'accorder à l'ambassadeur américain la faveur extraordinaire qu'il sollicitait et qui lui fut accordée au mépris des lois jusqu'alors inviolées de la constitution nationale. Mais avant de rapporter ce qui se passa en cette occasion à la cour de Yédo, il n'est pas sans intérêt de jeter un rapide coup d'œil sur l'état politique du Japon. Son organisation, qui n'est pas seulement singulière, explique aussi l'extrême difficulté qu'éprouvent les gouvernements occidentaux à sortir de la situation qui leur a été faite dans l'empire du « Soleil-Levant. »

III

On sait déjà que le Japon partage avec le royaume de Siam l'étrange privilége de posséder deux souverains. Ce partage de l'autorité ne date que 1186. Jusqu'alors l'empire avait obéi à un empereur (*mikado*) dont le pouvoir était absolu. Une série d'impératrices et de princes en tutelle amena l'établissement d'un principal ministre (*siogoun* ou *taïkoun* [1]), qui fut d'abord choisi parmi les parents les plus proches du souverain. Puis, ce ministre étant devenu, par la suite, un étranger, et, ayant fortifié son pouvoir, il acquit bientôt une autorité analogue à celle qu'exerçaient les maires du palais sous nos rois fainéants, c'est-à-dire celle d'un souverain véritable. Quant au mikado, on le relégua vers le nord de Miako [2], dans un quartier complétement séparé du reste de la ville par des remparts et des fossés, où, sous prétexte de veiller à sa conservation, le taïkoun entretient constamment une nombreuse garnison. Sa subsistance, il la tire de la vaste et riche cité de Miako et de ses dépendances. Une forte somme

[1] Ou Kioto (province d'Y-Amasiro).

[2] On nomme également le mikado (fils du ciel), daïri ou koubo-sama (seigneur du palais). — Le mot siogoun (généralissime) n'est guère employé qu'en temps de guerre pour désigner le second empereur; en temps de paix, c'est par le mot taïkoun qu'il est le plus généralement appelé.

est encore tirée du trésor du taïkoun pour les besoins de ce souverain et de sa cour, qui possède, en outre, et d'une façon exclusive, le droit de vendre ou de consacrer les titres d'honneurs, fût-ce au taïkoun lui-même, ce qui constitue pour lui une autre source très-considérable de revenu. Rien n'est comparable, dit-on, aux respects qui lui sont rendus. C'est véritablement un culte, et ce descendant des dieux et des demi-dieux est traité comme un être supérieur à la nature humaine. Il se respecte lui-même tout autant, et croirait profaner sa sainteté s'il agissait en tout comme les autres hommes.

La cour est digne du maître. Il y règne une magnificence qui va jusqu'à la profusion. Les dignitaires du mikado, qui se divisent en plusieurs classes, portent tous le titre pompeux d'*hommes du ciel*. Le taïkoun est par excellence le grand officier de cette cour, bien qu'il ne fasse partie que de la troisième classe des dignitaires japonais, et que son autorité soit subordonnée au *Gorogio*, ou premier conseil d'État, qui se compose de cinq membres, tous de troisième classe, comme le taïkoun. Caché, ainsi que son maître, au regard de la multitude, ainsi que lui retenu dans les filets inextricables de la loi, de la coutume et de l'espionnage, le pouvoir du taïkoun est aussi imaginaire que celui du mikado. Les cérémonies officielles qui lui sont imposées, les audiences, les hommages qu'il est tenu de recevoir, et les visites que sont obligés de lui faire très-fréquemment les hauts personnages du Japon, suffiraient, assure-t-on, pour remplir la vie de trois hommes. Ces importantes cérémonies sont dirigées par une armée de courtisans qui occupent des fonctions domestiques, et qui entourent constamment le taïkoun, dont les prérogatives ont évidemment dégénéré depuis l'époque où le premier siogoun prit dans l'État le rang dont il ne nous paraît plus posséder aujourd'hui que les vains honneurs.

Immédiatement avant le taïkoun passe, ainsi qu'on vient de le voir, le Gorogio ou grand conseil. Un second conseil, formé de sept membres et qui ne nous paraît occupé que d'affaires de second ordre, vient après le premier ; mais, dans les occasions d'une gravité extraordinaire, il peut se grossir de tous les chefs des familles princières, dont le revenu dépasse cinquante mille kokous de riz, soit huit cent mille francs. Leur nombre s'est, lors des dernières convocations, élevé à trois cent quarante-deux. En temps ordinaire, les affaires les plus importantes de l'administration du Japon sont soumises au premier de ces conseils, qui décide toutes les questions, confirme ou commue les sentences capitales prononcées par les gouverneurs impériaux, nomme aux emplois élevés et correspond avec les autorités locales. Chaque fois qu'il survient une difficulté, ou que, dans une affaire quelconque, la marche à suivre n'est pas net-

tement tracée, soit par une loi positive, soit par des précédents, le conseil doit être consulté, et, en pareille circonstance, les fonctionnaires les plus élevés ne peuvent agir avant que sa décision ne soit connue.

Tels sont les différents pouvoirs qui se partagent l'administration du Japon; nous n'en aurions cependant parlé que d'une façon insuffisante si nous passions sous silence le rôle que jouent dans la direction des affaires les grands seigneurs japonais ou *samouraïs*. Ces nobles se divisent en plusieurs classes : les dignitaires du mikado, les dix-huit *daïmios*, *gok'chis*, ou pairs du Japon, les *gosankés* (membres de la famille taïkounale[1]), les trois cent quarante vassaux du taïkoun, ou petits daïmios, les *o-bounjos* ou seigneurs attachés aux cours du mikado et du taïkoun, les *yakounines*, militaires nobles de la maison des princes, et les *lonines*[2].

Les grands daïmios sont souverains absolus, de nom, de leurs fiefs respectifs. Sir Rutherford Alcock, dans l'un des appendices de son ouvrage, donne un extrait d'une publication japonaise, qu'il appelle le *Livre rouge*. C'est un catalogue officiel de la noblesse, une liste des daïmios, avec l'indication des revenus attribués à chacun. Le nombre de ces nobles s'élèverait à six cents[3]; et en évaluant en kokous de riz à raison de treize shillings dix deniers par kokou de cent livres pesant, on aurait environ vingt-six daïmios en possession de revenus indépendants, depuis 769,728 livres sterling jusqu'à 100,000; après quoi la liste offre une série de moindres personnages qui n'ont plus que de 16,000 à 12,000 livres sterling par an. Ces chiffres nous paraissent exagérés, bien que nous sachions que le fermier d'un domaine japonais paye en nature ou en riz six dixièmes de la récolte à son maître ; il n'est pas impossible cependant de les expliquer, si l'on songe à l'intérêt que peut avoir le taïkoun à grossir les revenus de ses vassaux en certaines occasions, telles qu'un joyeux avénement ou le mariage du prince; il peut ainsi leur extorquer de

[1] Les gosankés sont au nombre de trois : les princes de Kiousiou, de Mito et d'Owari.

[2] Un o-bounjo, de même qu'un yakounine, en perdant sa place, devient un *lonine*, ou homme noble sans emploi. Types d'une race heureusement éteinte en Europe, les *bravi*, les lonines sont avec raison considérés comme les hommes les plus turbulents du Japon; ils sont les auteurs des meurtres qui, dans ces derniers temps, ont eu le plus de retentissement; et tout permet de supposer qu'ils ont trempé dans la plupart des crimes qui ensanglantent l'empire depuis qu'il est ouvert aux étrangers. Tous ces nobles ont seuls le droit de porter des sabres.

[3] Nous retrouvons sur cette liste, et au premier rang, quelques-uns des daïmios, qui jouent actuellement un rôle si important, tels que les princes de Kanga, de Satsouma, d'Owari, de Moutsen ou Xendaï, de Daïsen, de Fizen, de Mito, d'Ikammono, de Matsmaï, de Tsousima, d'Itsou, de Bonzen, de Noto, etc.

plus grosses sommes. Un fait est acquis, en tout cas, c'est que les daïmios possèdent des rentes considérables, avec lesquelles ils entretiennent de véritables armées de serviteurs militaires. De l'aveu même du taïkoun, leur indépendance serait presque absolue. Mais, d'après M. Alcock, le gouvernement ferait ici parade de son impuissance, afin d'être dispensé d'accomplir vis-à-vis des nations étrangères les engagements onéreux auxquels le conseil du taïkoun s'est vu forcé de condescendre de 1854 à 1860. Cette dernière opinion ne nous paraît pas fondée, non-seulement parce qu'elle diffère de celle émise par Kæmpfer, Siebold et les écrivains qui ont parlé le plus savamment des institutions japonaises, mais à cause des faits mêmes rapportés par le chargé d'affaires anglais, et auxquels nous faisions allusion tout à l'heure.

Quand le commodore Perry débarqua pour la première fois au Japon, Minamotto Yeoschi régnait en qualité de taïkoun depuis dix-sept ans. C'était un prince énergique, expérimenté, en un mot d'une intelligence peu commune. Lorsqu'en 1842 le traité de Nankin ouvrit la Chine aux Européens, en attestant la supériorité des races occidentales sur les races de cette partie de l'Asie, ce prince ne s'était point caché pour rompre en visière avec les vieux préjugés de ses compatriotes, qui ne voyaient dans les étrangers que des barbares impuissants et grossiers. Le chef du Gorogio, Midzouno Etkisenno-Kami, homme d'un esprit également très-supérieur, s'appuyant sur cette sympathie du taïkoun pour les Européens, avait même dès lors proposé de leur ouvrir le Japon. Il échoua dans sa tentative, mais il venait de faire naître un parti parmi les daïmios, dont plusieurs, très-épris des idées étrangères, n'attendaient qu'un encouragement d'en haut pour se grouper. Dans ses rangs on comptait, avec le taïkoun et Midzouno Etkisenno-Kami, le prince de Kanga, un des plus opulents gok'chis, et Ikammono-Kami, qui, en qualité de régent de l'avant-dernier taïkoun, a joué un rôle important dans l'histoire qui fait l'objet de ce travail. Le premier publia contre les lois de Gongensama, relatives à l'expulsion des étrangers, un écrit qui fit sensation et souleva de nombreuses protestations. L'une de ces dernières eut surtout du retentissement ; elle émanait du vieux prince de Mito, le plus populaire des trois gosankés, et qui devint dès ce jour le chef du parti conservateur et l'ennemi du président du Gorogio. Il chercha d'abord à perdre Midzouno dans l'esprit du taïkoun, son cousin ; mais celui-ci, qui était favorable aux idées du ministre, le maintint à son poste, et montra tant de froideur au prince de Mito, que celui-ci crut devoir quitter Yédo et retourner dans sa principauté, où il resta jusqu'à l'arrivée du commodore Perry. Il revint alors, et s'efforça de mettre obstacle à la résolution

prise par le taïkoun de donner satisfaction au plénipotentiaire américain. N'ayant pas réussi, le prince se retira de nouveau; mais quelques jours après on apprit que le taïkoun était mort. De quelle maladie? On ne le sait pas précisément. Midzouno disparut au même moment. Pourquoi? C'est ce qu'on sait moins encore que le reste. On le remplaça par le prince de Vakisakou-Nakatsou-Kasano-Taïro, un conservateur, qui devait servir de trait d'union entre le prince de Mito, son ami, et Ikammono, dont les daïmios, les mieux disposés en faveur des étrangers, redoutaient cependant les tendances libérales. Ikammono, d'ailleurs, n'allait-il pas devenir régent, et dans cette fonction disposer d'un pouvoir considérable? Le jeune taïkoun, Minamotto-Yesado, était idiot. Ikammono-Kami devint donc gotaïro, ainsi que cela était prévu, ce titre étant héréditaire dans la famille de ce samouraï.

Dans le conflit d'opinions qui se produisit à propos des traités, Ikammono, ne voulant point compromettre une autorité qu'il n'avait pas encore eu le temps d'affermir, s'attacha prudemment à conserver une stricte neutralité. Mais comme il fallait donner une réponse aux Américains, il assembla le grand conseil, c'est-à-dire tous les daïmios ayant un revenu de cinquante mille kokous de riz, et au-dessus, ainsi que tous ceux qui jouissaient de quelque notoriété, et leur soumit les propositions du président des États-Unis. Quelques-uns étaient d'avis de résister à outrance.

Cependant, comme personne n'était préparé à la défense, on résolut de temporiser et de ne traiter qu'autant qu'il le faudrait pour éviter une rupture qu'on prévoyait devoir être suivie d'une déclaration de guerre. Les Japonais se trompaient en cela, car on sait aujourd'hui que les instructions données par le président au commodore lui interdisaient toute menace et tout moyen violent.

On a dit, au sujet de l'attitude prise par le prince de Mito au milieu de ces événements, qu'elle lui était dictée par l'ambition, et qu'il espérait profiter de ces troubles pour devenir taïkoun ou pour assurer l'élection de son fils, après avoir assassiné le taïkoun régnant[1]. Il se contenta pour le moment de protester, et lorsque le second traité, celui de M. Harris, fut à son tour soumis au grand conseil, il protesta de nouveau et s'opposa même à la signature définitive. Mais la prochaine arrivée des flottes victorieuses des Anglo-Français opérait une pression sur les esprits que le prince de Mito fut impuissant à

[1] M. Alcock remarque que le prince de Mito, étant un des trois gosankés, il pouvait, en cas de vacance, élever des prétentions légitimes. Un vieux grief de la branche royale de Mito est d'avoir toujours été exclue du trône dans les élections au profit des deux autres branches, c'est-à-dire des princes de Kiousiou et d'Owari.

contre-balancer. L'échec que subit alors le parti qu'il représentait le poussa sans doute aux mesures extrêmes, car avant l'arrivée de lord Elgin, le taïkoun avait cessé de vivre. Le gotaïro ne se trompa point sur la cause de cette mort inattendue. Il fit arrêter à l'instant même tous les officiers du taïkoun, et leur arracha par la torture des aveux qui incriminaient le prince de Mito. Il adressa à ce dernier un ordre d'exil, lui donnant à entendre que, s'il obéissait sur-le-champ, cet exil ne serait que temporaire: mais que, s'il résistait, il serait accusé devant le grand conseil d'avoir empoisonné le taïkoun, lequel crime entraînait le crucifiement. Il lui promettait de ne point divulguer son crime dans le cas où il se retirerait sans bruit. Terrifié par tant de décision, pris à l'improviste, se sentant compromis, le prince reprit le chemin de sa principauté. Le conseil électoral fut immédiatement convoqué, et le prince de Kiousiou, dont le père vivait encore, fut élu taïkoun, sous le nom de Minamotto-Yemotschi. Cette nouvelle élection, qui donnait le taïkounat à un enfant de quinze ans, laissait le pouvoir aux mains du régent. Ikammono en usa sur l'heure pour lancer un décret d'exil perpétuel contre le vieux prince de Mito, qu'il déposa au profit de son fils, alors âgé de trente ans. Cela n'était guère conforme, on le voit, à la promesse faite au prince par le gotaïro. Nous verrons plus loin quelle vengeance fut tirée de cet acte de mauvaise foi.

« Pour des causes que l'on n'a pas su m'expliquer, dit M. Alcock, il s'opéra vers ce temps une réforme au sein du Gorogio ou du grand conseil d'État, qui est de fait le cabinet du gouvernement du taïkoun. Les membres en charge, lors de la signature du traité, furent disgraciés et disparurent de la scène avec leurs partisans. Ce second traité et le meurtre du taïkoun ont donc eu pour effet une complète révolution de palais. Ce n'était que le prologue de la longue série de drames qui ont accompagné chacune des tentatives des Européens pour établir des relations avec le Japon. »

Cependant le triomphe d'Ikammono-Kami ne laissait pas que d'irriter profondément les partisans du vieux prince de Mito, qui jurèrent la mort du gotaïro. Un jour, en pleine rue, leurs lonines l'assaillirent, lui tranchèrent la tête et la portèrent au prince qui, dit-on, cracha dessus avec force imprécations. Ils la transportèrent ensuite à Miako, capitale du mikado, où ils l'exposèrent sur la place réservée aux exécutions princières, avec une pancarte qui portait ces mots: « Ceci est la tête d'un traître qui a violé les lois les plus sacrées du pays, celles qui interdisent l'admission des étrangers au Japon. »

IV

On le voit par ce que nous venons de rapporter : si le droit de sanctionner ou de repousser les mesures capables de modifier la constitution japonaise appartient au mikado, les divers pouvoirs qui s'agitent au-dessous de lui ne sont pas sans influence sur les affaires du pays, et l'autorité dont jouissent les daïmios et le grand conseil tempèrent singulièrement la puissance du taïkoun. Cette division des pouvoirs donne suffisamment, le secret des événements actuels. Un fait ressort aussi de ces événements, c'est que si plusieurs grands dignitaires japonais sont dévoués aux intérêts européens, d'autres non moins puissants (et ils forment le plus grand nombre), leur sont complétement hostiles.

MM. Rutherford Alcock, Towsend-Harris, Donker-Curtius et Duchesne de Bellecourt, envoyés au Japon pour y représenter la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Hollande et la France, les ports de Nagasacki, de Kanagawa et d'Hakodadi, furent ouverts (1er juillet 1859), et les transactions commencèrent. Tout alla bien d'abord. D'un côté, les Japonais accueillaient avec empressement les produits, si neufs pour la plupart d'entre eux, des manufactures anglaises, américaines et hollandaises ; de l'autre, les Européens trouvaient chez leurs nouveaux clients d'excellentes matières premières, telles que des algues, de la soie, de l'or, à un prix bien au-dessous du cours général. L'or surtout était de leur part l'objet d'une recherche extrêmement active[1] ; et cela s'explique. Il avait été convenu par les traités

[1] Les étrangers avaient, nous l'avons dit, montré la même avidité lorsqu'ils furent admis au Japon au seizième siècle. « La rapacité des Portugais était telle, raconte Kæmpfer, que, s'ils eussent joui encore vingt ans du commerce du Japon sur le même pied que par le passé, ils auraient emporté à Macao tant de richesses venant de cet empire, qu'il y aurait eu dans cette ville des flots d'or et d'argent aussi abondants que ceux dont les écrivains sacrés disent que jouissait Jérusalem au temps de Salomon. » — « J'estime, dit à son tour un économiste japonais dont les réflexions eurent une grande influence sur l'édit d'expulsion des étrangers, j'estime à 150,000 kobangs l'exportation annuelle de l'or, de sorte qu'en dix ans on dépouille cet empire de 1,500,000 kobangs (ce qui vaut environ 62,500,000 francs) ; à l'exception des médecines, nous pouvons nous passer de tout ce qu'on apporte du dehors. Les étoffes et autres marchandises étrangères ne nous sont pas véritablement utiles. Tout l'or, tout l'argent et tout le cuivre tiré des mines depuis de longues années a disparu, et ce qui est surtout à regretter, c'est en échange d'objets dont nous pouvions nous passer. »

qu'on n'accepterait dans les transactions que la monnaie de l'empire, dont le type immuable est l'*itzibou*, pièce d'argent valant 1 franc 80 centimes. En conséquence, les traitants étrangers convertirent leurs propres monnaies en numéraire japonais. Mais dans l'élévation de la valeur comparative de l'or et de l'argent, il se trouva que le système japonais différait prodigieusement de celui qui, avec des nuances faiblement marquées, est adopté sur tous les marchés monétaires d'Europe et d'Amérique. Les marchands américains et anglais se montrèrent donc fort empressés d'échanger leurs dollars contre les itzibous japonais. Ce qu'on en exporta des trois ports pour Shang-haï ou ailleurs, dans cette première période de l'intercourse avec le Japon, on ne le saura jamais parfaitement ; mais le chiffre doit être énorme, si l'on en juge par ce que trois navires américains apportèrent un jour à Yokohama : plus de sept millions de francs !

Le gouvernement japonais ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il avait commise ; et il se serait alors adressé aux représentants des gouvernements européens, pour réviser les traités que ceux-ci se fussent certainement employés à lui donner satisfaction. Nous n'en voulons d'autre preuve que la fameuse lettre de M. Alcock en date du 21 novembre 1859, lettre que tous les journaux importants de l'Europe ont reproduite, et dans laquelle il stigmatisait la conduite de ces marchands qui « vivant dans un coin isolé du monde, méprisant l'opinion publique, croient que tout leur est permis, et sont une véritable honte pour l'Angleterre. » Il terminait en faisant appel à tous les honnêtes gens « pour repousser les outrages commis à Yokohama contre la société et l'intérêt commun de toutes les nations civilisées. » Le gouvernement japonais préféra se servir d'autres moyens que ceux indiqués par le bon sens, et par une série d'actes assez maladroits, commença dès lors à s'aliéner les Européens, dont les représentants au moins étaient très-désireux de cimenter d'une façon sérieuse les traités d'amitié au détriment même des traités commerciaux. Il suffit de lire ce qu'ont écrit du Japon et des Japonais les chargés d'affaires ; la plus vive sympathie perce à chacune des pages de leurs rapports pour ce pays et ce peuple réellement intéressants. Quant à ceux qu'ils représentaient, ils étaient loin de les valoir. Tous les jours, c'était de la part des Américains et surtout des Anglais, quelque scène nouvelle de brutalité, qui révoltait d'autant plus les chargés d'affaires que jusqu'alors ils n'avaient eu qu'à se louer des Japonais et de leurs grands dignitaires.

« C'était vraiment quelque chose de curieux que d'observer de près l'existence de ces ardents pionniers de la civilisation de l'Occident, écrivait à cette époque un témoin digne de foi, M. Rodolphe Lindau. Ils ressemblaient fort peu aux « excellents amis, » que l'on avait cru

recevoir. C'étaient des hommes auxquels il fallait bien reconnaître certaines supériorités, mais qui la plupart du temps ne réalisaient d'aucune manière le type japonais d'un homme civilisé, d'un homme bien élevé. Ils savaient construire de beaux et curieux navires, ils possédaient des armes d'une excellente qualité ; leurs machines à vapeur, leurs télégraphes électriques, leurs chronomètres, baromètres, télescopes, etc., étaient de grande valeur ; ils étaient très-fort et agiles, et n'avaient peur d'aucun danger, mais enfin ils ne savaient pas ce que c'est que la politesse. Où étaient le respect dû aux grands dignitaires, la sécurité des rues, la sainteté de la propriété privée, le silence respectueux qui doit régner autour de la résidence sacrée du chef de l'*Empire du Soleil-Levant?* Ni marchands, ni matelots ne se rangeaient sur le passage d'un gouverneur, d'un prince même; les chevaux d'un étranger, lancés d'une manière sauvage à travers les routes et les rues, troublaient souvent l'ordre des cortéges les plus solennels, effrayaient les femmes et les enfants, et menaçaient la vie des passants; la demeure des Japonais était continuellement envahie par d'importuns industriels qui pénétraient partout, laissant l'empreinte de leurs sales chaussures sur les belles nattes servant de table et de lit au propriétaire. A quelques milles de la capitale, dans un paysage où la chasse était un sacrilége, le plaisir meurtrier des étrangers troublait un silence séculaire. »

Ces causes de dissidence n'échappèrent point aux chargés d'affaires européens. Nous avons déjà vu quel langage sir Rutherford Alcock avait tenu à ses nationaux à propos de l'exportation de l'or. Ses collègues se joignirent à lui pour engager les marchands étrangers à se montrer plus justes et plus délicats qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Plusieurs de ces marchands, qui s'étaient rendus coupables de délits envers des Japonais, ou qui avaient contrevenu aux ordonnances et notifications publiées par les ministres et consuls, furent sévèrement punis[1] ; ces mesures venaient malheureusement trop tard. En admettant que la présence des étrangers cessât d'être un outrage perpétuel à la dignité, au patriotisme des Japonais, elle était toujours une grave atteinte au bien-être matériel du peuple. On commençait à remarquer, en effet, que, depuis le jour où les Occidentaux avaient mis le pied sur le sol du Japon, toutes les denrées se vendaient plus cher que par le passé, ce qui s'explique par le fait de l'équilibration du marché japonais avec les autres marchés du Pacifique. Il en résulta que, le tarif des productions agricoles et manufacturées s'élevant, des familles jadis riches eurent dès lors de la peine à vivre con-

[1] L'israélite anglais Moose, entre autres, dont les procès ont fait trop de bruit en Angleterre pour que nous croyions nécessaire d'en parler.

venablement. Les employés du gouvernement souffrirent surtout de cette révolution économique; leur salaire subit immédiatement une perte de 25 p. 100. Ce fut un argument de plus que les daïmios ajoutèrent aux motifs, qu'ils avaient déjà donnés pour le renvoi des étrangers. Mais leur gouvernement ne paraît pas avoir mieux accueilli ces réclamations qu'il n'avait tenu compte des protestations qui s'étaient produites lors de la conclusion des traités. C'est alors qu'ayant fait tout ce qu'ils avaient cru de leur devoir de tenter, les daïmios songèrent à user de leur propre pouvoir pour entreprendre cette expulsion que leurs souverains se refusaient à consacrer. De là cette longue série d'assassinats[1], dont les chargés d'affaires européens nous envoient depuis quatre ans les sinistres détails à chacun de leurs courriers. C'est par le meurtre de deux officiers russes qu'elle fut inaugurée. Ceux-ci furent assassinés, à Yokohama, dans le courant du mois de septembre 1859, et en plein jour. Dans la même ville, le domestique chinois de M. Loureiro, le consul français, fut également frappé, vers le même temps; puis vint le tour de l'interprète de la légation britannique, Den Kouschki, qui fut tué à Yédo. A quelque temps de là, c'était le massacre de deux capitaines hollandais, MM. Decker et Woss. Le 14 janvier 1861, un autre Hollandais, M. Hewsken, interprète de la légation des États-Unis, périssait dans les rues de Yédo. Un mois plus tard, le consulat britannique était attaqué pendant la nuit. Deux Anglais, MM. Morrison et L. Oliphant, l'ancien secrétaire de lord Elgin, reçurent des blessures graves. A la fin du mois de juin 1862, deux

[1] Tous les publicistes qui se sont occupés de la question japonaise n'attribuent pas les premiers de ces meurtres aux daïmios; quelques-uns leur donnent pour causes des vengeances personnelles. Il est incontestable que la conduite de plusieurs équipages anglais, américains et russes fut alors déplorable. M. B. de Fonblanque, l'évêque de Victoria et M. Alcock n'ont pas omis de le constater. A défaut de leurs ouvrages, on pourrait consulter sur ce sujet les journaux de Hong-kong ou de Shang-haï. Lors de l'incendie qui faillit consumer le Décima en 1859, les équipages de plusieurs navires en rade, envoyés à terre pour travailler aux pompes, « se conduisirent d'une façon honteuse, dit le *Daily-Press* du 21 avril, et on a su qu'ils s'étaient emparés de sommes considérables. Ils ont naturellement voulu dépenser cet argent à terre à leur façon. Ils sont donc constamment à terre à la recherche des liqueurs, et ils commettent tous les excès bien connus parmi cette classe en pareille circonstance. Quelques-uns de ces matelots s'étaient armés et s'étaient réfugiés dans les montagnes; mais on s'est emparé d'eux et on les a renvoyés sur leurs vaisseaux. »

Remarquons en passant qu'au moment où les Russes, les Anglais et les Américains donnaient aux Japonais le scandaleux spectacle de leurs débordements, volant à qui mieux mieux, et allant même jusqu'à faire de la fausse monnaie, la petite communauté française tenait une conduite exemplaire. Le fait est d'autant plus intéressant que ce n'est généralement pas par l'élite de ses négociants que la France est représentée hors de chez elle.

marins faisant partie de la garde dont le ministre de la Grande-Bretagne à Yédo avait jugé prudent de s'entourer, étaient assassinés, et quelques semaines plus tard, le 14 septembre 1862, quatre personnes, appartenant également à la nation anglaise, étaient assaillies en plein jour sur la grande route (tokaïdo) qui conduit de Yokohama à Yédo, par les gardes du prince de Soutsouma. Un de ces personnages, M. Lenox Richardson, était mortellement frappé, deux autres, MM. Clarke et Marshall, grièvement blessés ; le quatrième, une femme, madame Borradaile, ne réussissait à s'échapper que grâce au dévouement de M. Richardson et à la rapidité de son cheval. Enfin, le 24 mai de cette année, un incendie, évidemment allumé par la malveillance, détruisait complétement la légation américaine de Yédo. Peu de jours après, deux navires appartenant à l'un des grands princes du Sud, le prince de Nagato, attaquaient un petit vapeur de commerce américain, le *Pembroke*. Presque au même moment, les bâtiments anglais et français, *Medusa* et *Kien-Chang*, étaient assaillis à leur tour dans le détroit de Simonoseki, qui sépare l'île de Kiousiou du Nippon, par les batteries de ce même prince de Nagato, et par celles des samouraïs de Bonzen et de Tzikouzen.

En présence de tels faits, quelle était l'attitude du pouvoir mystérieux qui régit le Japon, et dont les Européens n'ont entrevu jusqu'ici que les mandataires ? Les chargés d'affaires ne sauraient nier qu'ils ne l'aient toujours trouvé prêt à rechercher les causes des crimes dont ils se sont plaint, à punir les assassins, et, à défaut du châtiment, à donner aux étrangers les satisfactions qu'il a cru le plus capables d'effacer l'outrage reçu de la nation japonaise.

Ainsi, quand les deux matelots de la frégate russe *Ascold* tombèrent sous les coups de leurs mystérieux assassins, et que leur commandant exigea une immédiate réparation, cette réparation lui fut accordée. Le gouvernement japonais fit rechercher avec le même zèle l'assassin de Den Kouschki, et, lorsque après le massacre de MM. Decker et Woss, les ministres anglais et américain, justement indignés, adressèrent des notes énergiques au gouvernement de Yédo, celui-ci s'empressa de faire entourer la ville de Yokohama d'un canal et d'une forte balustrade ; il établit des postes de police aux portes de la ville et aux endroits les plus fréquentés ; il organisa des patrouilles qui devaient protéger le quartier des étrangers depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Déjà une garde de deux *yacounines* à cheval accompagnait les Européens dans chacune de leurs sorties ; il exhorta, de plus, ces derniers à ne jamais mettre le pied hors de chez eux sans leurs armes. Revolvers et yacounines n'empêchèrent malheureusement pas le meurtre de M. Hewsken. Assailli par cinq ou six hommes, un soir, il avait été frappé avant d'avoir pu faire usage de son

arme; quant à ses gardes, ils s'étaient enfuis. Les représentants européens amenèrent alors leurs pavillons, et, après avoir envoyé à Yédo une éloquente protestation, ils se retirèrent à Yokohama, à l'exception de M. Harris, qui expliqua sa conduite à ses collègues par une lettre dans laquelle il prétendait avec raison que, rendre le gouvernement japonais responsable des actes d'individus isolés, c'était demander l'impossible et n'était point conforme au droit international. Il ajoutait qu'en observant les précautions recommandées par les envoyés du taïkoun, sa vie ne courait aucun danger à Yédo, et que, d'un autre côté, l'effet de cette retraite des consuls à Yokohama aurait le plus déplorable effet. Elle constituait, en outre, une sorte de rupture, qui était le premier pas dans la voie des hostilités. « J'avais espéré, disait en terminant M. Harris, que l'histoire pourrait parler d'un coin du monde oriental où la civilisation chrétienne aurait été introduite sans être suivie de misère et d'effusion de sang; mais je vois que je dois renoncer à cet espoir. Et cependant j'aurais mieux aimé voir déchirer tous les traités qui ont été conclus avec le Japon que voir les horreurs de la guerre s'abattre sur les populations pacifiques et heureuses de ce pays. »

Cette façon d'envisager la situation n'était point celle de M. Alcock, qui, plus pointilleux que ses collègues, paraît avoir toujours incliné vers les mesures violentes. A la suite de la déclaration de M. Harris, il y eut, dit-on, une explication des plus orageuses entre les deux chargés d'affaires. En dépit de la divergence d'opinions qui se manifesta en cette circonstance et en d'autres occasions au sein de la petite colonie officielle des Européens, il est à remarquer cependant qu'elle a vécu en parfait accord; et nous sommes heureux de trouver ce fait assez curieux consigné dans l'ouvrage de M. Alcock, ouvrage d'ailleurs dépourvu de cette morgue et de cette pédanterie avec laquelle beaucoup d'Anglais et de fonctionnaires savent si bien se rendre antipathiques. M. Alcock n'en revint pas moins à Yédo, avec ses collègues, sollicités, il est vrai, par les envoyés que le taïkoun, ou le grand conseil leur avait dépêchés.

Ces événements avaient lieu en février et mars 1861. Rien de nouveau ne vint troubler la paix dont les étrangers se flattaient de pouvoir jouir depuis leur réconciliation avec la cour de Yédo, lorsque, dans la nuit du 5 au 6 juillet, la légation britannique fut attaquée par une bande de quinze à vingt *lonines*, qui, après avoir soutenu un court mais sanglant combat contre MM. Oliphant et Morrison, furent enfin repoussés par la garde japonaise, qui leur tua cinq hommes et en perdit elle-même plusieurs. Quelle fut la cause de cette nouvelle tentative? Elle est restée, comme celle des précédents assassinats, enveloppée de mystères. Toutefois deux versions courent à ce propos,

que nous devons rapporter. La première prétend que cette attaque aurait été dirigée par le prince propriétaire de la petite île de Tsousima. En juin, son palais « avait, disait-il, été bombardé par les étrangers, un de ses villages enlevé avec ses forts, et un certain nombre de ses hommes avaient été tués et blessés. » C'était pour venger cet outrage qu'il avait dépêché à Yédo les lonines, avec la mission d'enlever la tête de l'un des grands chefs étrangers, et de massacrer sa suite. Le fait est qu'en mai, un des navires de la marine russe, la corvette le *Possadnick*, commandée par le capitaine Barileff, avait pénétré dans le port de l'île de Tsousima, et y avait débarqué son équipage, dégréé le bâtiment, planté le pavillon russe sur le sol japonais, et s'était installé dans de solides maisons. Il s'en était suivi des rixes avec les indigènes, dans lesquelles plusieurs de ces derniers trouvèrent la mort, si bien que l'amiral Hope avait cru devoir envoyer un vaisseau sur les lieux pour faire une enquête, ce qui avait déterminé le départ des Russes.

L'autre version, que nous empruntons comme la précédente au *North China herald*, prétend qu'un document trouvé dans la poche d'un des assassins donne pour motif à cette attaque le désir qu'auraient eu les assaillants de se rendre célèbres par l'accomplissement d'un grand acte d'intérêt public. « Moi, disait ce document, quoique je ne sois qu'un homme de peu de qualité, je ne veux plus rester inactif et voir le sacré empire souillé par les étrangers. J'ai donc déterminé dans mon cœur d'exécuter jusqu'au bout la volonté de mon maître. Étant d'humble condition, il ne m'appartient pas de faire éclater aux yeux des autres nations la puissance de ma patrie ; mais, avec la bonne foi et la force d'un guerrier sans crainte, j'espère pouvoir rendre à mon pays un éminent service. Si ce que j'ai l'intention de faire peut engager les étrangers à quitter le Japon et tranquilliser les âmes du mikado et du taïkoun, je me croirai digne des plus grands éloges. Comptant ma vie pour rien, je suis un homme déterminé. »

Les quatorze signatures apposées sur cette déclaration permirent au gouvernement de poursuivre les criminels, et 325,000 francs furent accordés à MM. Oliphant et Morrison. Cette dernière compensation était la plus sérieuse de toutes celles que pouvait réclamer le ministre anglais, car les Japonais sont loin d'attacher à la vie la même importance que les races de l'Occident, et l'exécution des meurtriers n'eût servi ni de châtiment, ni d'exemple. Les Japonais ont le même mépris pour la fortune que pour l'existence ; et c'est chose curieuse, racontent tous les voyageurs, de voir l'indifférence avec laquelle ils perdent l'une et l'autre. Ce stoïcisme, qui n'a point sa source dans l'espérance d'une vie meilleure, et n'a rien de la roi-

deur du stoïcisme de notre antiquité ni de la sauvagerie scandinave, ne nuit aucunement à la jovialité du caractère japonais, qui est excessive. Il s'exerce, au contraire, avec une effrayante simplicité. Chez un peuple qui envisage la mort avec si peu de solennité, il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé tant de bras pour frapper les étrangers, alors surtout que le crime était pour les assassins une entreprise patriotique; il n'est pas extraordinaire non plus qu'ils se soient toujours soustraits par le suicide au châtiment public que les chargés d'affaires eussent désiré que le gouvernement japonais leur infligeât. Aussi, lors du meurtre des deux marins de la garde du successeur de M. Alcock à Yédo (M. le lieutenant-colonel Neale), il fut reconnu que leurs meurtriers appartenaient à la garde indigène même du chargé d'affaires. L'un d'eux fut saisi, et le gouverneur de Yédo allait le punir, lorsque le criminel se fit justice lui-même en s'ouvrant le ventre.

Le différend survenu entre les gouverneurs étrangers et celui du taïkoun à propos de l'assassinat de M. Richardson ne s'est pas terminé aussi promptement, puisque le procès est encore pendant. MM. Richardson, Clarke et Marshall se promenaient à cheval, avec Mme Borradaile, sur le chemin de Yokohama à Kawasacki. Tout à coup apparaît sur la route un cortége précédé de deux ou trois mille hommes armés; mais aucun d'eux ne songeait à les inquiéter, lorsqu'ils se trouvèrent subitement en présence d'une énorme chaise à porteurs (*norimon*) telle que seuls les princes ont le droit d'en avoir. Le étrangers refusèrent-ils alors de se ranger pour laisser le passage libre au norimon? Ils ont prétendu que non, et nous croyons sans peine leur affirmation. Toujours est-il qu'il y eut une altercation entre M. Richardson et l'un des officiers de l'escorte, altercation suivie d'un coup de sabre à l'adresse de l'étranger, qui est mortellement frappé. Aussitôt un ordre part du norimon, les armes brillent, MM. Clarke et Marshall sont grièvement blessés, et tous n'ont que le temps de fuir pour échapper à la mort qui vient d'atteindre leur ami.

Cet événement produisit parmi les Européens une irritation extrême. Ils voulurent d'abord s'armer et poursuivre les assassins. M. Duchesne de Bellecourt, M. le comte d'Harcourt, commandant le *Monge*, en rade de Yokohama, M. Howard Vyse, le consul anglais, approuvaient ces mesures décisives. Plus prudent, M. le colonel Neale les arrêta; mais il écrivit en même temps aux ministres du taïkoun. Ceux-ci manifestèrent leurs regrets, mais rappelèrent à M. Neale que la veille (14) ils l'avaient informé qu'un des dignitaires du mikado, le daïmio Ohohara Sayamon no Kami, prince de Satsouma, devait quitter Yédo pour se rendre à Kawasaki, qu'il était suivi d'un grand nombre de ses gens, et qu'en conséquence ils l'engageaient à prévenir ses nationaux d'éviter la rencontre de cette troupe certainement toute dis-

posée à quelque collision avec les étrangers. Les ministres ajoutèrent qu'ils s'efforceraient d'obtenir de la part du prince de Satsouma la satisfaction qu'en exigeait le colonel au nom de son gouvernement; mais qu'ils ne pensaient pas l'obtenir, le daïmio incriminé étant l'un des grands dignitaires du mikado, et par conséquent d'un rang plus élevé que le taïkoun, qui n'avait aucun droit sur lui non plus que sur les vassaux du prince. Il ne pouvait que se borner à laisser les agents anglais s'adresser directement au prince et en exiger telle satisfaction qu'ils jugeraient convenable. Cette dernière communication du cabinet du taïkoun n'acheva pas seulement de convaincre les représentants étrangers de la bonne foi qui avait présidé jusqu'alors à la conduite de ce cabinet, elle leur prouva du même coup la réelle infériorité du taïkoun par rapport aux grands samouraïs, et son impuissance absolue à calmer chez ceux-ci une haine qui n'a cessé d'augmenter depuis la signature des traités. Mais cette preuve de sa loyauté ne saurait être comparée à celles qu'il leur a données dans ces derniers temps. Quand, le 24 mai de cette année, la légation américaine de Yédo fut incendiée, il envoya immédiatement plusieurs de ses officiers au représentant américain pour l'engager à se retirer à bord d'un vapeur japonais à Kanagawa. Une démarche du même genre, tentée auprès de la légation helvétique, décidait également M. Humbert à quitter sa demeure dans la capitale. Pour assurer la sécurité des résidents étrangers, exposés, suivant lui, à des tentatives hostiles, le gouvernement japonais envoya, en outre, à Yokohama, un bataillon de troupes régulières du taïkoun. Lorsque enfin le *Kien-Chang* fut assailli par les batteries du détroit de Simonoseki, et que l'amiral Jaurès fut accouru au secours de ses nationaux, les autorités japonaises insistèrent près de lui pour qu'il investît Yokohama et ses environs, ce qu'a fait cet officier en occupant une partie des hauteurs qui dominent la ville.

Ce n'est donc pas, comme on le croit généralement en Europe, le taïkoun qui a jeté le gant aux étrangers : ce sont les grands seigneurs féodaux du Japon qui leur ont déclaré la guerre; c'est sur eux aussi que les représentants militaires de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, autorisés en cela par le gouvernement du taïkoun, ont fait retomber tout le poids de leur légitime colère.

Dès que la nouvelle de l'attaque du *Pembroke* lui parvint, le consul américain, M. Pruyn, se mit immédiatement en mesure de venger son pavillon outragé. Monté sur le navire de guerre le *Wyoming*, il se porta sur le lieu témoin de l'insulte, canonna les forts de l'assaillant et coula deux de ses navires, *Saucefield* et *Laneck*. A son tour, M. l'amiral Jaurès se rendait avec le *Tancrède* et la *Sémiramis* à Tanoura (province de Bonzen), dont il faisait sauter le fort, pendant

que le *Tancrède* embossé devant les batteries de Simonoseki (province de Nagato) était accueilli par un feu nourri et qui lui faisait des avaries, mais auquel ce navire ripostait en culbutant ces batteries et en brûlant trois canonnières.

De leur côté, M. le colonel Neale et M. le contre-amiral Kuper organisaient l'expédition qui allait châtier le prince de Satsouma. C'est le 12 août dernier que leur petite escadre se présenta devant Kagosima, capitale de ce turbulent daïmio. M. le colonel Neale lui fit connaître aussitôt l'objet de sa demande, consigné dans une lettre préparée à l'avance. Le prince répondit « qu'en ordonnant le meurtre des quatre résidents anglais sur le Tokaïdo, il n'avait fait qu'user du droit qu'il possédait de punir comme bon lui semblait ceux qui ne lui rendaient pas les honneurs qui lui étaient dus ; que, du reste, si cette question soulevait quelque récrimination de la part des Anglais, ce n'était pas directement, mais bien par l'intermédiaire du gouvernement du taïkoun qu'ils devaient la faire valoir. » Le moyen indiqué par le prince ayant été employé sans résultat par le chargé d'affaires anglais, M. Neale répondit qu'il ne pouvait considérer comme sérieuse la communication du prince, et qu'en conséquence il allait agir. Le contre-amiral Kuper fit saisir trois bâtiments à vapeur qui étaient à l'ancre à quelque distance, et qui contenaient, dit-on, de riches cargaisons de soie, sucre, etc. Sans doute l'amiral se proposait-il de renouer les négociations à l'aide de ces gages, qui appartenaient au prince, lorsque le 15, vers midi, les batteries des forts ouvrirent un feu formidable sur les bâtiments anglais, et plus particulièrement sur la frégate amirale. Un boulet emporta du même coup le chef de pavillon de M. Kuper et le commandant en second de l'*Euryalus*[1]. L'amiral fit alors brûler les prises et ouvrir à son tour le feu sur les batteries qui venaient de l'attaquer si inopinément. « L'action dura quatre heures, dit *le Moniteur*, auquel nous empruntons ces détails. Une batterie de soixante-dix pièces fut réduite au silence, et les bombes anglaises incendièrent bientôt les factoreries, les fonderies et une partie de la ville de Kagosima. Le lendemain, l'escadre sortit de la baie après avoir détruit les batteries qui se trouvaient à sa portée[2]. » C'est beaucoup, et ce n'est pas assez; il fallait détruire

[1] Ce bâtiment commandait à six autres navires : *Pearl, Coquette, Perseus, Racehorse, Argus et Havoc.*

[2] *Le Japan commercial news,* plus sévère que *le Moniteur* présente cet engagement sous un jour moins favorable aux Anglais. « Le lendemain, dimanche, 16 août, dit ce journal, l'action recommença, les batteries japonaises continuant leur feu en dépit de l'incendie qui dévorait quelques quartiers de la ville. A cinq heures du soir, l'amiral, jugeant que la lutte avait assez duré et que sa continuation n'amènerait pas de résultats plus décisifs, fit cesser le feu, les bâtiments anglais allèrent prendre

toutes les défenses du prince de Satsouma autour de sa capitale, et respecter cette capitale. En privant l'orgueilleux daïmio de ses moyens d'attaque, on le frappait personnellement, et en évitant l'incendie de Kagosima, on ne réduisait pas à la misère quinze mille innocents qui maudissent certainement à cette heure les étrangers autant que leur maître les déteste. Il est facile, il est vrai, d'incendier sans le vouloir une ville telle que le sont les villes japonaises, dont les maisons sont de bois, le toit de paille et les cloisons de papier; mais ne devait-on pas chercher à éviter un sinistre à tout prix? C'est sur le taïkoun et sur le peuple que les étrangers doivent s'appuyer s'ils veulent voir pénétrer leurs idées au Japon. Et assurément ce n'est pas en rapprochant par un malheur commun ce dernier de ses maîtres, qui sont nos ennemis nés, que nous conquerrons la prépondérance que nous briguons. Le commandant du *Wyoming* et M. l'amiral Jaurès ont montré plus de tact et conservé plus de mesure dans leurs représailles. Son devoir strictement rempli, le *Wyoming* s'est retiré. Quant, à son tour, le chef de notre station navale eut fait sauter le fort de Tanoura, il eut l'excellent esprit d'envoyer à terre M. l'abbé Girard et M. Bleekmann, ses interprètes, « y porter, dit le *Japan Herald*[1], une proclamation propre à rassurer les habitants du village sur les intentions de l'expédition et leur dire qu'elle ne se trouvait là que pour punir le prince de Satsouma. Cette proclamation invitait aussi les habitants à envoyer à bord des provisions qui leur seraient intégralement payées. » Enfin lorsque les troupes de débarquement de l'amiral, sous la conduite du capitaine Daquilliot et de M. le lieutenant de vaisseau Layrle, eurent atteint les ouvrages militaires[2], ils les firent sauter ou les incendièrent en ayant soin de ne causer aucun dommage aux habitations voisines. Il est vrai que l'expédition française, ayant réussi non sans de grandes difficultés, a pu rester maîtresse de ses mouvements, tandis que celle des Anglais n'étant guère que ce qu'ils nomment une *failure*, on ne saurait accuser son honorable commandant d'une barbarie qui, nous ne saurions en douter, était loin de son cœur.

leur mouillage en dehors de la portée des batteries, et le lendemain, 17, ils mirent sous voile et sous vapeur pour sortir de la baie de Kagosima. »

[1] Numéro du 25 juillet.

[2] « En arrivant dans la batterie, raconte l'un des acteurs de ce petit fait d'armes, je visitai les principales constructions, où je trouvai beaucoup d'armes et d'objets de guerre, et je ramassai, parmi plusieurs autres, un livre traduit du hollandais, traitant des fortifications et du canonnage, ouvert juste au passage où il est question de l'attaque des navires drossés par les courants, ainsi que le furent les nôtres pendant un moment. »

V

Tel est le point où en sont arrivées aujourd'hui les relations des Européens avec les Japonais. Que sortira-t-il du conflit? Les Européens, las d'infliger aux daïmios de petites corrections qui ne les corrigent point, feront-ils au Japon ce qu'ils ont fait en Chine? Iront-ils jusqu'à Kioto imposer au mikado des lois analogues à celles qui assurent désormais notre sécurité dans l'empire du Milieu? Une expédition faite en commun par la France, l'Angleterre, les États-Unis et la Russie paraît en effet ce qu'il y a de plus rationnel pour mettre à la raison ce peuple peu soucieux de ses engagements. Mais la formation de cette ligue est-elle aussi facile qu'elle semble au premier abord? Non, car si l'on écarte la question des dépenses, il reste celle des rivalités et des amours-propres. En dépit des résultats brillants obtenus en Crimée et en Chine par les armées unies de la France et de la Grande-Bretagne, la nation la plus orgueilleuse du globe n'a pu voir sans dépit et s'est plu à exagérer notre supériorité militaire, et elle ne se soucie plus de prêter de nouveau à une comparaison dont elle ne saurait sortir à son avantage. Il n'est pas non plus dans les habitudes politiques des États-Unis de se lancer dans de telles entreprises avec une aide quelconque; et nous doutons de l'acquiescement de la Russie à une coalition qui établirait dans la question japonaise une égalité de droits qu'il n'est pas dans le caractère de sa politique de jamais reconnaître. Parmi tous les rêves caressés par l'imagination russe, celui qui se réaliserait par la possession de l'archipel japonais est un de ceux qui l'occupe le plus. Sa prise de possession d'une partie de la Mantchourie et de l'île de Saghalien, et plus récemment son essai d'établissement sur l'île Tsousima attestent suffisamment ses tendances[1].

Un port qui ne gèle pas en hiver! Tel est l'idéal que sur la mer

[1] Bien que cette île ne compte que quelques milliers d'habitants et que sa superficie ne dépasse pas une longueur de quarante milles sur une largeur de huit, il est bon de remarquer que, située entre la Corée et l'Archipel japonais, elle commande la mer intérieure du Japon. L'amiral Hope, nous l'avons dit, n'a pas permis la création de ce petit Gibraltar moscovite. Les Russes se sont alors retournés sur l'île de Yezo, et ils ont jeté à Inassa, village voisin d'Hakodadi, les fondements d'un établissement qui, paraît-il, n'a rien de commercial.

Noire et sur le Pacifique poursuit le cabinet russe avec un zèle, une opiniâtreté que d'importants résultats ont récompensés, toutefois sans lui permettre d'atteindre précisément au but. Chose étrange! c'est toujours au moment où il ne reste plus qu'un dernier effort à faire que ce but s'éloigne des mains anxieuses tendues vers lui. Avant 1848, le pavillon russe ne flottait-il pas sur les terres situées au nord de la baie de San-Francisco, en Californie? Un pas était encore à faire, et déjà la Russie s'apprêtait à descendre jusque vers ces contrées favorisées, lorsque les Américains s'y établirent; et l'on sait si ces derniers eussent été d'humeur à souffrir un partage. En Mantchourie, jusqu'où les Russes ne seraient-ils pas allés sans la prise de Péking? Enfin, sans la reconnaissance du Japon par les États-Unis et les autres grandes puissances, cet archipel n'était-il pas désigné d'avance comme l'avant-garde naturelle de la Sibérie orientale?

Il n'est pas dit d'ailleurs que les Japonais soient incapables d'une sérieuse résistance. Leur mépris de la mort et un vif sentiment de leur nationalité sont de sûrs garants de leur courage; la connaissance qu'ils ont maintenant de nos armes les plus destructives et l'usage qu'ils en ont déjà fait permet de supposer que l'on trouverait en eux des ennemis beaucoup plus expérimentés que les soldats du Céleste-Empire. D'un autre côté les îles des Trois-Royaumes abondent en défenses naturelles qui s'opposeraient longtemps peut-être au succès. Le recours à la force est-il permis, au reste, contre un peuple dont le seul crime est de considérer la présence de l'étranger chez lui comme un insupportable affront?

Nos relations commerciales avec le Japon seront-elles d'ailleurs jamais assez importantes pour se lancer dans des difficultés dont il est impossible de prévoir aujourd'hui la fin? Sir Rutherford Alcock trouve que ni les articles que le Japon peut prendre à l'Angleterre ni ceux qu'il peut lui fournir ne méritent qu'on en tienne compte dans la balance du commerce général de la Grande-Bretagne[1]. Cela est vrai, mais non point complétement, car le mouvement du marché japonais offre un assez beau chiffre d'affaires, chiffre qui s'accroît tous les jours. Il ne faut pas espérer cependant de trouver jamais dans le Japon une source inépuisable de profits. Un pays qui, pendant si longtemps s'est suffi, se suffira encore lorsqu'il se sera mis en mesure de fabriquer lui-même les objets qu'il nous achète aujourd'hui.

[1] Malgré des entraves et des difficultés continuelles, le mouvement commercial du Japon prend une extension remarquable. Les exportations ont atteint, en 1862, à Kanagawa, le chiffre de 6,300,000 dollars, soit à peu près 37,800,000 francs, dont le dixième environ revient au commerce français... Quant aux importations, elles présentent une valeur totale de 2,576,930 dollars, c'est-à-dire une augmentation de plus d'un million sur l'année précédente. (*Moniteur* du 17 avril 1863.)

Or, ce fait se produira certainement dans un avenir très-prochain si l'on en croit la merveilleuse aptitude de son peuple à imiter ce qu'il voit. Au dire des voyageurs cette faculté d'imitation serait poussée à l'excès chez les Japonais et ils en donnent cent exemples. Ainsi quand les consuls étrangers arrivèrent avec leur suite; ils achetèrent des chevaux et les harnachèrent à la mode européenne. Peu de mois après tous les indigènes à leur service ne se servaient plus que de harnachements semblables, au lieu des antiques étriers de paille en usage dans le pays. Bientôt même le sellier refusa l'ouvrage qu'on lui offrait disant que tout son temps était absorbé à fabriquer des selles à l'anglaise pour la noblesse japonaise. On examina ces selles; elles étaient aussi exactement copiées que par la main des meilleurs ouvriers de Paris ou de Londres. Il en fut ainsi de tout ce que l'on confia à l'esprit ingénieux, aux mains habiles des Japonais; éperons, mors, bracelets, stéréoscopes même. Un membre d'une légation donna à un artisan japonais une serrure de sûreté à complications pour la poser dans un nécessaire ; deux jours après, l'ouvrier rapporte l'ouvrage fait et bien fait, et ce n'est qu'en examinant la clef avec soin qu'on s'aperçût que clef et serrure avaient été changées et qu'on avait sous les yeux des *fac-simile* exacts et fonctionnant parfaitement. Le Japonais avait gardé les originaux pour modèles. Avant la visite du consul d'Amérique dans la capitale, le gouvernement avait fait faire secrètement à Simoda les copies exactes de tous ses meubles, en sorte qu'en arrivant à Yédo, il trouva, à son grand étonnement, des chaises, des tables, des lits, etc., dans une ville où tous ces objets étaient inconnus naguère. Les indigènes ont été jusqu'à fabriquer des verres pour des lampes et des cloches à melons, en se guidant sur de simples morceaux de ces objets, recueillis dans les habitations européennes.

En moins de cinq ans ce peuple isolé, plus isolé que tout autre, s'est familiarisé avec la vapeur, a demandé à la Hollande des ingénieurs et des constructeurs, a acheté des steamers aux Européens, les dirige maintenant avec des équipages nationaux, et fabrique lui-même ses machines. « Dans ces usines, rapporte M. L. Oliphant, un grand nombre des Japonais avaient été autorisés à entrer comme apprentis, afin de se perfectionner dans l'art du mécanicien et de l'ingénieur ; et leur goût pour acquérir des connaissances est si prononcé, que plusieurs princes ont demandé et obtenu de l'empereur la permission de recevoir des instructions, et qu'on les voit tous les jours dans les ateliers, activement occupés près de l'établi ou de la forge, selon que le cas le requiert, tandis qu'on en trouve d'autres dans la chambre des plans, préparant les dessins nécessaires pour les divers travaux. On a également fondé depuis quelques années une école de marine, ainsi qu'une école de médecine et de chirur-

gie, qui sont fort suivies. » Toutes deux sont fermées aujourd'hui « au juste regret de tous les Européens qui avaient suivi l'intéressant développement de l'esprit indigène [1], » dit l'évêque de Victoria. En revanche plusieurs daïmios ont installé dans leurs domaines des ateliers où des ouvriers indigènes exécutent des travaux semblables à ceux de nos grands arsenaux maritimes. Merveille à coup sûr, dans l'Orient, dans cet Orient mystique, immobile, obstiné, au milieu duquel l'idée étrangère, le progrès étranger, circulent sans pénétrer, qui ne veut rien de l'Européen, du barbare, pas même le bien, et se tient serré autour de ses pagodes, à l'ombre épaisse de ses antiques superstitions. Au milieu de tous ces morts le Japon est vivant; il écoute, il cherche, il comprend. C'est par cette incontestable intelligence qu'il appartient en principe à notre civilisation ; et c'est à cause des liens évidents qui le rattachent à nous que nous ne saurions trop ménager une nation si bien faite pour prendre sa part du grand mouvement moderne. Les obstacles qui nous séparent s'aplanissent déjà d'eux-mêmes. Si l'on en croit quelques voyageurs dont la perspicacité est digne d'inspirer toute confiance un abîme se creuserait en ce moment entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel du Japon, entre la cour du mikado qui représente les vieux préjugés japonais, et celle du taïkoun autour duquel se groupent les partisans des idées nouvelles. Une révolution sociale se prépare donc au Japon, dont une guerre avec les étrangers ne pourrait que retarder le bienfaisant développement, mais qui ne manquera pas d'éclater lorsque les germes apportés par les Européens auront suffisamment pénétré dans ce sol si bien fait pour les faire fructifier.

LÉON RENARD.

[1] « Parmi les étudiants que renfermaient ces écoles, dit M. Smith, on me désigna un jeune homme qui, à son arrivée, ne savait pas complétement le hollandais, et qui, malgré cette ignorance, était devenu, en huit mois, de première force en trigonométrie. »

DE

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ET DE SON ORGANISATION

C'est une justice à rendre à M. Duruy, nouveau ministre de l'instruction publique, qu'il n'épargne ni peine ni labeur pour renouveler l'enseignement universitaire et pour l'élever à une hauteur telle, que la France n'ait plus rien à envier aux autres nations. Circulaires sur circulaires, inspection sur inspection, langues vivantes, philosophie, histoire contemporaine, enseignement professionnel, tout se suit et se développe — je ne dirai pas se coordonne — avec une rapidité merveilleuse. Puis, non content de prendre des mesures, l'infatigable ministre se déplace lui-même à l'improviste, afin de constater si ses ordres sont fidèlement exécutés, si chacun s'est mis à l'œuvre, pour opérer ces réformes qu'on appelait depuis longtemps, mais que nos gouvernants, il faut bien le dire, semblaient renvoyer à la fin des temps.

Que ces mesures soient toutes marquées au coin de la maturité et de la sagesse, je ne le crois pas ; qu'elles se ressentent, au contraire, de la précipitation fiévreuse dont paraît animé M. Duruy, comme si ses moments étaient comptés, je suis loin de le contester. Mais, en faisant aussi large qu'on voudra cette part de la précipitation, j'aime mieux, je l'avoue, cette hâte de bien faire que la stagnante immobilité de certains hommes qui se contentent de poursuivre l'ornière tracée par leurs devanciers et trouvent que tout va bien, pourvu qu'ils soient au pouvoir. Peu m'importe même, — je veux faire ma

confession entière, — peu m'importe que, dans le sein de l'Université, il s'élève en ce moment un sourd mécontentement contre un chef qui secoue l'apathie si naturelle de ses subordonnés et les force à sortir de leurs habitudes acquises. Il faut toujours faire violence aux hommes pour les corriger ou les guérir : la conscience humaine et la médecine en savent quelque chose.

Je rends donc justice entière aux excellentes intentions de M. Duruy, et j'approuve surtout l'initiative qu'il a prise pour effectuer deux réformes importantes : l'enseignement des langues vivantes et l'instruction professionnelle. Je m'attache particulièrement à cette dernière transformation du programme universitaire, à raison de sa nature même et de l'influence qu'elle est destinée à exercer sur l'avenir de tout le pays. Ainsi, je loue la pensée et la résolution du ministre ; mais là s'arrête mon approbation, parce que, selon moi, il s'est singulièrement mépris dans ses moyens d'exécution. J'ai déjà eu occasion d'exposer mes idées sur ce sujet dans une publication semi-quotidienne, et M. Duruy a bien voulu accorder à mes critiques une attention sérieuse; il a même provoqué, de lui à moi, un entretien approfondi, dans lequel il m'a courtoisement accordé toute latitude de discussion. Je l'en remercie; mais, comme il arrive souvent, je suis sorti de cette conversation plus raffermi dans mes idées, plus éloigné que jamais de partager les siennes. C'est donc une raison pour moi de reprendre le débat, avec les développements que permet ce Recueil. D'ailleurs, lui et moi, nous cherchons uniquement la vérité et le plus grand bien de tous : double motif pour ne pas craindre la lumière qui peut naître de la contradiction.

I

DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Qu'est-ce d'abord que l'enseignement professionnel ? A moins de nous en former une idée nette et précise, nous courrons grand risque de nous égarer dans de banales généralités.

L'enseignement appelé à tort *professionnel*, puisqu'il n'enseigne aucune profession, est cette éducation générale qui prépare les élèves à embrasser une carrière industrielle, commerciale ou agricole.

A vrai dire, l'instruction qu'on reçoit à l'École centrale de Paris est plus réellement professionnelle que l'enseignement dont il s'agit dans le projet de loi que M. le ministre de l'instruction publique doit bientôt soumettre au Corps législatif. Mais acceptons tel qu'il est ce terme, et demandons-nous ce que doit comprendre l'enseignement professionnel.

La première chose qui se présente à l'esprit de quiconque a réfléchi sur ces matières, c'est que l'instruction professionnelle doit être assez étendue pour préparer à toutes les carrières qu'on n'appelle pas *libérales ;* assez spéciale pour ne pas sortir du cadre dans lequel s'enferment les industriels, les commerçants, les agriculteurs, tout en cultivant suffisamment l'intelligence de l'enfant, pour qu'elle s'ouvre naturellement aux idées de progrès, d'inventions, de perfectionnements.

Or, nous voici déjà en présence de ce fait considérable : — Par une mystérieuse loi de l'esprit humain, ce n'est point la connaissance de telle ou telle science, de la chimie, de la physique, des mathématiques, par exemple, qui ouvre le mieux l'intelligence à tout ce qui s'étend, monte ou progresse. Sauf dans de rares et illustres exceptions, les savants spéciaux ne se distinguent point en général par cette disposition innée qui perçoit vivement le vrai, le beau et le bien. Quoi de plus fréquent que d'entendre dire d'un mathématicien : « Il est de première force, mais il ne sait que les mathématiques ; sortez-le de là, il n'a pas l'ombre de sens commun dans les choses les plus ordinaires de la vie ! »

Eh bien, n'existe-t-il pas cependant des connaissances qui fécondent dans l'âme de l'enfant la faculté de vouloir le bien et de rechercher le vrai, en d'autres termes, de bien agir et de penser juste ? J'en vois deux : l'enseignement religieux et celui de la langue maternelle. J'ajoute que ces deux enseignements, indispensables à tous, le sont plus encore à la classe de jeunes gens dont il s'agit ici ; car elle n'aura guère dans la suite les occasions d'approfondir ces bases premières de l'éducation. Or, si celles-ci manquent ou sont imparfaitement posées, je crains que tout le reste ne s'en ressente grandement. Je m'explique.

L'écolier qui entrera dans un établissement d'instruction professionnelle aura devant lui un cours de quatre ou cinq années tout au plus. Dans ce court laps de temps, il lui faudra acquérir toute la masse de connaissances que renferme le programme ministériel, et qui n'embrasse pas moins de vingt-quatre pages petit texte. N'est-il pas évident, dès lors, que tout ce qui contribuera à donner à l'enfant des idées saines sur l'instruction religieuse, sur la morale, sur ses devoirs et même sur ses droits devra se trouver dans l'enseigne-

ment même de sa religion? Ce sera à peu près pour lui l'unique moyen de jeter les fondements de sa virilité future : donc il a besoin d'une instruction solide, sérieuse, raisonnée, intéressante, féconde en résultats pratiques surtout. Mais, si j'interroge les programmes nouveaux, je n'y trouve pas un mot, non, pas un seul, sur cette grave matière. Je sais bien que « l'enseignement religieux des lycées est obligatoire pour tous les élèves internes, y compris la division de l'enseignement professionnel[1] ; » mais, quand je recherche le temps assigné à cet enseignement : « il est donné une fois par semaine à chaque division d'élèves. » Une fois par semaine! Étonnez-vous ensuite de trouver parmi les jeunes gens qui sortent des colléges une ignorance si profonde sur l'histoire, les dogmes et les prescriptions de ce christianisme qui a pourtant renouvelé la face du monde et qui est devenu, même à notre insu, la moelle de nos os et la chair de notre chair.

Je suis d'autant plus fondé à tenir ce langage que M. le ministre a introduit dans son programme professionnel un enseignement nouveau, qui, je dois le dire hardiment, a frappé de surprise les hommes les plus compétents. Dans le programme de la quatrième annnée se présente un *Cours de morale privée et publique!* Qu'est-ce donc que cette morale? « Le fonds commun de toute éducation..., la raison, la liberté, l'amour désintéressé de l'homme pour ses semblables, l'amour du vrai, du juste et du bien, le sentiment du beau, le sentiment religieux. » N'allons pas plus loin, et demandons-nous si toutes ces belles choses ne sortent pas des entrailles mêmes de la Religion. Aussi voyez : dans les observations qui accompagnent cette partie de votre programme, vous êtes tellement dominé par l'alliance intime, ou plutôt par l'identité des deux morales, que vous ajoutez : « Le cours de morale privée et sociale a pour objet de donner aux élèves la connaissance raisonnée des devoirs que nous avons tous à remplir. L'apprentissage de ces devoirs commence pour l'homme dès que les premières lueurs de la raison apparaissent en lui, et se prolongent durant toute l'éducation.

« On a parfois reproché à l'industrie de développer une préoccupation excessive du bien-être matériel et l'égoïsme, c'est-à-dire l'oubli du devoir. Nous prémunirons nos élèves contre ce danger en leur donnant la forte conviction de leurs obligations morales envers eux-mêmes et envers la société.

« Pour cela, il n'est pas besoin de beaucoup de métaphysique; la science du devoir est bien simple, car Dieu l'a écrite dans notre cœur

[1] *Programmes officiels,* p. 1. Hachette.

comme dans notre raison. Il suffira d'apprendre aux enfants à lire en eux-mêmes. »

Y a-t-il une seule de ces paroles qui ne pût être prononcée par un prêtre intelligent? Y en a-t-il une seule qui ne trouvât sa place dans un enseignement religieux? Pourquoi dès lors séparer la morale naturelle de la morale religieuse? En existe-t-il même deux, et la morale religieuse n'est-elle pas la morale naturelle portée à sa plus haute puissance?

A tout prendre et à y regarder de près, on finit par trouver pour motif de ce cours le désir de donner aux élèves de l'enseignement professionnel, quelque chose d'analogue au cours de philosophie, si heureusement rétabli comme couronnement de l'enseignement littéraire. Mais ici, j'en cherche vainement l'utilité. Comment! voilà des jeunes gens, dont l'esprit ne sera point suffisamment préparé pour concevoir avec netteté des généralités et des abstractions, et vous allez les en endoctriner à satiété une année durant! Et si, comme c'est fort probable avec une instructien religieuse insuffisante, ils se contentent de la morale naturelle, ou finissent par se montrer indifférents à toute morale, où en serez-vous? Ce n'est pas l'historien de Rome qui me démentira, lorsque j'affirmerai qu'à l'époque où le christianisme parut, la morale naturelle était faussée de tout point, et que le monde se précipitait vers une effroyable cataclysme. Malheur à la nation et aux individus qui se contenteraient, même aujourd'hui, de la morale naturelle! En tout cas et pour nous tenir dans notre sujet, la première chose à modifier, ce serait de donner à un enseignement religieux plus développé, plus approfondi, le temps si inutilement accordé à ces fameuses *Notions*.

J'ai nommé encore l'enseignement de la langue maternelle. C'est une branche qui a la plus grande importance pour la classe d'élèves à laquelle il s'adresse. La plupart d'entre eux n'auront jamais une meilleure occasion de s'initier au grand art de penser, et il est impossible de trouver un instrument plus convenable pour atteindre ce but. On sait que le célèbre P. Girard en avait fait la base de ses réformes dans les écoles primaires de la Suisse. Partout aussi en Allemagne, soit dans l'instruction classique, soit dans l'enseignement professionnel, on lui a donné une grande place et, depuis quelques années, l'Angleterre marche dans les mêmes voies. C'est qu'en effet, à la considérer sous ses faces diverses, l'étude de la langue maternelle bien dirigée peut devenir un moyen de développer chez les enfants le raisonnement, l'imagination, la mémoire et jusqu'aux idées morales. Un maître habile, s'élevant graduellement des formes et de la signification des mots, arrive ensuite au style, à la composition, à l'art d'écrire, sans sortir de son cadre, sans faire, à

proprement parler, de la rhétorique, dont des élèves professionnels n'auront guère besoin. Et tout en enseignant la langue, remarquez que rien n'empêche le maître de porter successivement les enfants des notions du monde matériel à celles du monde intellectuel et à celles du monde moral, non-seulement sans fatiguer ses jeunes auditeurs, mais en excitant au plus haut degré chez eux l'attention et l'esprit de recherche. Croit-on que des intelligences fécondées par un pareil enseignement, mis à la portée de tous, ne soient pas admirablement préparées pour absorber et s'assimiler toutes les autres branches de leur éducation? Croit-on que ces enfants n'ont pas beaucoup plus de chances que d'autres de devenir des hommes d'un esprit fortement trempé, raisonnant juste, ne se contentant pas d'à peu près et, ce qui vaut encore mieux, doués d'un caractère énergique pour le bien? L'enseignement de la langue maternelle, en un mot, c'est la vraie philosophie du peuple.

Eh bien, lorsque j'interroge le programme de M. Duruy sur ce point si essentiel, je n'y trouve que de faibles tentatives pour améliorer cette partie de l'enseignement. On dirait qu'il a entrevu le but à atteindre, mais qu'il ne s'en est pas rendu un compte exact. Il dira, je le sais, que dans les trois dernières années l'instruction s'élève, sous ce rapport, et conduit les élèves à la connaissance et à l'appréciation des chefs-d'œuvre de la littérature française. C'est juste; mais, à mon sens, ce cadre à l'inconvénient grave de ressembler beaucoup trop à l'enseignement classique des lycées, et j'en dirais volontiers autant de plusieurs autres parties du programme officiel, notamment de l'histoire. Quand on se mêle d'instruction professionnelle, il ne faut jamais perdre de vue qu'on s'adresse à une classe d'enfants destinés à devenir banquiers, fabricants, commerçants, mécaniciens, contre-maîtres, agriculteurs, ou petits industriels. Il faut qu'ils soient aptes à pousser plus loin leurs études générales, s'ils en ont le goût et le loisir, mais il faut avant tout qu'ils acquièrent à fond ces connaissances spéciales, qui leur permettent d'aborder avec fruit l'étude technique de leur future profession, au sortir du collége. Ni trop, ni trop peu, telle serait ma devise en pareille matière.

Je regrette d'autant plus les nombreuses lacunes du programme ministériel en ce qui concerne la langue maternelle, que M. Duruy avait sous la main tous les éléments nécessaires pour organiser admirablement c'est enseignement. Depuis plusieurs années, il a été fondé à l'école municipale de Turgot des classes de langue française d'après les principes que je viens d'indiquer, et ils y ont produit les plus heureux résultats. Je suis même autorisé à croire que les autres professeurs ne s'en trouvent pas plus mal; car ils ont l'immense avantage de trouver des enfants à l'esprit ouvert, habitués à

chercher par eux-mêmes et heureux de trouver les problèmes qu'on leur pose. Or, pour quiconque aime la jeunesse (et malheur au maître qui ne l'aime point !), il sait ce que vaut un terrain ainsi préparé. Tout récemment encore, le même professeur éminent, M. Michel, vient d'inaugurer au collége Chaptal sa méthode de langue française, que suivent quatre cents élèves attentifs. La ville de Paris a eu la main heureuse en s'attachant, pour ses écoles professionnelles, deux hommes de la valeur de MM. Marguerin et Michel, que nous envieraient les autres nations s'ils étaient plus connus. Je suis vraiment fâché que M. le ministre de l'instruction publique n'ait pas cru devoir leur attribuer une large place dans l'organisation du nouvel enseignement, où leur concours pratique et fondé sur une longue expérience eût pu produire des résultats si heureux. Mais le nouveau programme n'est que provisoire ; j'ose donc espérer de ne pas voir leurs lumières dédaignées dans les nombreuses modifications que celui-ci devra nécessairement subir.

La critique est aisée, mais l'art est difficile, dira-t-on. C'est vrai : aussi n'avons-nous nullement la prétention de nous ériger en organisateur de l'enseignement professionnel. Mais précisément à raison même de notre incompétence, nous croyons devoir appuyer nos observations sur l'expérience d'autrui. Il y a longtemps qu'on est habitué à tourner les yeux du côté de l'Allemagne, lorsqu'il s'agit d'éducation, et M. le ministre de l'instruction publique l'a fait sans doute tout le premier : il ne sera donc pas étonné que nous recherchions également quelle est, sous le rapport de l'enseignement professionnel, la situation de ce pays.

Les écoles qu'au delà du Rhin on appelle *réelles* ou professionnelles, exercent sur l'enseignement national une haute influence. Celle de Berlin, — la première en date, je crois, — fut fondée dès l'année 1747, par le conseiller Hecker. A cette époque, le latin et le grec formaient pour ainsi dire l'enseignement tout entier : or le but explicite de la nouvelle création fut d'enseigner aux élèves, « non plus seulement des mots, mais des *réalités*, en leur fournissant des explications empruntées à la nature, à des modèles et à des plans, enfin à des sujets propres à servir dans la suite de la vie. » Telle est l'origine de ce nom de *réel* appliqué à ces écoles, nom qui est devenu celui d'une réforme fondamentale dans le système d'instruction publique, et qui s'est étendue à l'Allemagne entière.

Cependant les écoles *réelles*, tout en appartenant par leur création à la période qui a précédé 1813, sont essentiellement une fondation contemporaine et répondent à un des plus impérieux besoins de la société moderne. Il existait bien ce qu'on appelle des écoles bourgeoises (*Bürger schulen*) ; mais elles s'occupaient fort peu de mathé-

matiques, des sciences naturelles, des langues vivantes, des arts du dessin, et ne répondaient que fort mal au développement de l'industrie. Dans les colléges classiques, eux-mêmes, on avait senti la nécessité de faire des concessions, mais il fallut les retirer sous l'empire des règlements académiques. Ces écoles durent se renfermer rigoureusement dans le programme classique. La bourgeoisie y trouva donc de moins en moins son compte, précisément parce qu'elle se jetait de plus en plus vers l'industrie et le commerce. Aussi les villes et les individus tendirent-ils à multiplier les écoles réelles, dont le programme fut même chargé d'une foule de matières presque inutiles, comme si l'on eût voulu faire une sorte d'opposition à l'enseignement classique. L'année 1830 fut le point culminant de cet état de choses qu'on pourrait appeler un véritable chaos. Qu'on en juge par les détails suivants : — A côté des mathématiques, de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle, venaient se placer, avec la tenue des livres et la théorie du commerce, choses excellentes en soi, l'art de fondre les métaux ou de tourner le bois. L'école réelle se transformait peu à peu en atelier d'apprentissage. De la part des conseils municipaux et des corporations, c'étaient des exigences toujours croissantes, contre lesquelles luttaient en vain et directeurs et professeurs.

Ce fut l'État qui se chargea de mettre un terme à cette confusion, par un règlement d'administration publique, qui arrêta le programme auquel devaient répondre les candidats aux carrières publiques. En Prusse, on a accusé ce programme lui-même d'être fort imparfait : c'est possible, mais il a eu du moins le mérite de donner aux écoles réelles leur véritable direction, en les contraignant de fournir à leurs élèves une instruction générale plutôt que spéciale ; en un mot, de leur offrir une éducation solide. C'est de ce jour, en effet, que la langue maternelle, les idiomes étrangers et les mathématiques sont devenus le fondement de tout l'enseignement. En outre, cette mesure assura aux élèves un privilége important, en fixant pour eux à une seule année la durée du service militaire, qui est de trois ans pour les autres sujets prussiens. Cet avantage a grandement contribué à remplir les hautes classes des écoles réelles, mais en revanche, celles-ci l'ont amplement payé, en fournissant à l'État une foule d'excellents fonctionnaires.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces écoles fussent entièrement entre les mains du gouvernement. Tout au contraire, de ce moment même, elles se détachent vivement des autres par un caractère essentiellement libre. La plupart d'entre elles doivent leur existence à l'esprit d'association, ou aux municipalités. Chaque localité importante tient à honneur d'avoir son école réelle, et peu à peu cette

institution s'est étendue au reste de l'Allemagne. Sans doute, ces établissements ne sont pas tous taillés sur le même modèle : ainsi, dans les villes industrielles ou commerciales, on tend davantage à former des commis et des fabricants d'élite; dans les écoles où l'on a plus en vue les fonctions administratives, l'enseignement se rapproche de l'instruction secondaire classique. Mais, à mon avis, c'est précisément un des plus grands mérites des écoles réelles, que de se plier aussi facilement aux besoins des populations, dont elles stimulent sans cesse l'activité intelligente. Dans les provinces rhénanes surtout, elles se distinguent par ce que j'appellerai une forte individualité et par une valeur intrinsèque, qui en fait un objet d'admiration pour les autres États de la Confédération [1].

Sous ce régime de liberté, beaucoup de ces écoles avaient effacé de leur programme l'enseignement du latin, sans perdre les avantages qui leur avaient été assurés. Mais un ministre de l'instruction publique, le savant M. Eichhorn, les contraignit de l'y rétablir. Cet homme d'État crut devoir l'exiger pour l'exercice de certaines professions, telles que celles de pharmacien, d'inspecteur des forêts, etc.

M. de Raumer empiéta même plus encore sur la liberté des écoles réelles, et sa conduite à cet égard devint l'objet des plus vives attaques durant la session parlementaire de 1860. Les Allemands accusaient le gouvernement de tendances par trop exclusives au point de vue religieux, et de nuire au caractère pratique de ces établissements, en les soumettant à des études de haute philologie. Il y avait probablement un fond de vérité dans ces accusations, puisque M. Bethmann-Holweg, le ministre actuel, en a formellement reconnu la justesse.

Malgré cet échec, l'administration prussienne, marchant sur les traces de la française, vient de faire un nouveau pas vers la centralisation des écoles réelles dans la main du gouvernement, afin de les assimiler aux autres établissements d'instruction publique. Sous le prétexte fort plausible de régulariser leur enseignement et de leur venir en aide pour le perfectionner, le ministre porte une atteinte à leur liberté et à leur indépendance. Cette mesure pourrait faire craindre que les villes, comme les associations, n'en viennent bientôt à se ralentir dans leurs efforts pour les soutenir, et à les abandonner complétement à la direction de l'État. Je ne vois guère ce que celui-ci pourra y gagner; mais je vois clairement ce que l'énergie de la vie provinciale, cette séve des grandes nations, y perdra infailliblement.

[1] Barnard, *National Education in Europe.* New-York, 1854. — *Beleuchtung der Unterrichts- und Prüfungs-Ordnung der preussischen und höheren Bürgerschulen,* von F. W. Looff. Leipzig. 1861.

Déjà des plaintes amères s'élèvent de toutes parts, et l'on va jusqu'à appeler une *camisole de force* la circulaire ministérielle du 6 octobre 1859, qui a inauguré le nouveau système.

Voici en quoi il consiste :

Les écoles réelles sont divisées en deux classes. La première comprend celles qui possèdent un enseignement complet et ont le droit de faire subir aux élèves, à la fin de leurs études, un examen de maturité qui leur permette d'aborder les diverses carrières. La seconde classe d'écoles renferme celles qui n'enseignent pas le latin et ne font pas faire deux années d'études littéraires. D'après cette nouvelle organisation, assure-t-on, quelques-uns des meilleurs établissements de la Prusse descendront au second rang. Sur les cinquante-six existant aujourd'hui, non moins de trente subiraient ce sort rigoureux. En outre, beaucoup de carrières deviendraient inabordables pour un grand nombre de jeunes gens qui avaient le droit d'y prétendre. Il ne m'appartient pas d'exprimer une opinion sur cette question, mais j'ai cru qu'il n'était pas sans intérêt de présenter cet aperçu historique sur l'origine et les vicissitudes des écoles réelles en Prusse, ne fût-ce que pour montrer quelle persévérance il a fallu pour arriver aux résultats actuels. Il y a d'ailleurs dans cette part, faite et à la liberté et à l'administration, je ne sais quoi de sympathique au caractère français. Si celui-ci a besoin de sentir le frein, il éprouve parfois une étrange envie d'avoir les coudées franches et d'agir par lui-même. Disons maintenant quelle est la mission spéciale que les Allemands attribuent aux écoles réelles.

Pour être parfaitement sûr de l'exactitude de cet exposé, j'emprunterai les paroles mêmes de M. Bethmann-Holweg, dans sa récente circulaire : « Les écoles réelles, dit-il, ont pu se développer en pleine liberté, faire connaître à la fois le but spécial de leur enseignement et montrer leur capacité véritable pour y atteindre. L'État a reconnu, a accepté cette liberté, basée sur les principes les plus solides, sur le passé de ces institutions et sur leurs rapports intimes avec l'existence de la nation... Elles ont même acquis une telle importance, soit pour cette existence, soit pour la culture intellectuelle du pays, que le gouvernement a dû prendre des mesures pour en assurer dorénavant la prospérité et les développements.

« Les écoles réelles ont pour mission spéciale de fournir une éducation supérieure et scientifique à ceux qui ne veulent pas aborder les études académiques. Par conséquent, ces établissements doivent viser, non à donner un enseignement industriel ou technique, mais à procurer aux élèves le développement intellectuel qu'exigera plus tard une profession, si l'on veut la connaître à fond. Comme au gymnase, il s'agit de culture générale, de connaissances indispensables.

Entre le gymnase et l'école réelle il n'y a aucune opposition ; ils se complètent l'un l'autre. Tous les deux se partagent une mission commune, et ce partage a été amené par le développement des sciences elles-mêmes, ainsi que par les changements qui se sont produits dans les différents rapports de la vie.

« Tandis que le collége a pour but immédiat l'étude des langues anciennes et des mathématiques, l'école réelle donne une importance capitale au présent, à l'étude scientifique des lois physiques et de la langue maternelle, en combinant celle-ci avec la connaissance des idiomes que parlent les peuples les plus civilisés de l'Europe. Cependant le présent ne peut être étudié avec fruit qu'en s'appuyant sur le passé : donc l'enseignement de l'école réelle devra toujours s'appuyer sur l'histoire. De même encore toute vraie science, toute véritable culture intellectuelle ne peut atteindre son entier développement qu'en s'appuyant sur la religion et sur le caractère national : donc, par conséquent, ces deux éléments doivent servir de point de départ aux écoles réelles. Comme les gymnases, ce sont des institutions essentiellement chrétiennes [1]. »

Cette instruction du ministre prussien est d'autant plus importante qu'elle nous le montre dans l'acte même de cette ingérence, dont se plaignent si fort les défenseurs de la liberté d'enseignement, en ce qui concerne les écoles professionnelles. C'est au nom de la régularité, du perfectionnement et de la religion surtout qu'on intervient ; puis, un beau jour, on s'aperçoit trop tard que le *mieux est l'ennemi du bien*. Le zèle, l'esprit d'initiative, l'amour de ce qu'on pourrait nommer le progrès provincial se sont éteints. Il est vrai qu'à sa place vous avez l'État et son envahissante bureaucratie.

Entrons cependant dans une de ces écoles réelles si répandues sur toute la surface de l'Allemagne, et, au lieu d'aller prendre notre modèle à Berlin, à Vienne ou à Munich, cherchons-le dans une de ces villes rhénanes, où la vie est prospère, facile et simple tout à la fois. Entrons donc à Elberfeld, ville située dans la vallée de la Wupper, à peu près à égale distance de Dusseldorf et de Cologne. Elle renferme une population mixte de protestants et de catholiques, qui s'élève à environ 68,000 habitants, en y comprenant son annexe de Barmen, qui y est contiguë. De plus, Elberfeld est une ville industrieuse, célèbre par ses tissus de laine, et surtout par ses teintureries, où les fabriques anglaises envoient leurs matières premières, afin d'y recevoir les nuances les plus brillantes, et d'en être réexpédiées ensuite à Glasgow ou ailleurs. Ainsi, sous le double rapport de

[1] *Unterrichts- und Prüfungs-Ordnung der Realschulen und der Bürgerschulen.* Berlin. 1859.

la population et de l'industrie, Elberfeld nous offre un excellent exemple. Ajoutons que son gymnase, comme son école réelle, a conquis dans le pays environnant une réputation méritée par l'excellence de ses résultats.

Cependant, malgré cette supériorité marquée, l'école d'Elberfeld en est encore à lutter contre de sérieux obstacles. Dans le rapport annuel de 1861, que j'ai là sous les yeux, je constate que les directeurs ont à combattre, eux aussi, l'indifférence ou l'ignorance des parents. Parmi ces derniers, beaucoup en effet, voudraient combiner pour leurs enfants les avantages de ces institutions réelles avec ceux des écoles purement professionnelles, but tout simplement impossible à réaliser. Aussi le directeur a-t-il bien soin de faire observer qu'il existe, en grand nombre, des établissements spéciaux et techniques, et il adjure les familles de se pénétrer de l'objet précis des écoles réelles, avant d'y placer leurs enfants. C'est une insigne folie, dit-il, que d'y envoyer des élèves seulement pour peu de temps, sans leur permettre de profiter des nombreuses ressources de ces établissements, qui forment un ensemble logique et fortement liée dans ses diverses parties. J'aime, je l'avoue, cette franchise qui s'occupe bien plus du but à atteindre que du nombre d'élèves à conquérir. Du reste, ces parents ne tardent pas à payer la peine de leur erreur; car les chefs des maisons de commerce les plus importantes préfèrent de beaucoup aux autres jeunes gens ceux qui ont achevé le cours complet de leurs études. Il paraîtrait même qu'à Dusseldorf, la plupart de ces maisons se sont entendues pour abréger le temps du surnumérariat en faveur de ces élèves émérites. C'est un exemple qui sera sans doute suivi ailleurs; mais il nous montre aussi le remède à côté du mal; il nous prouve qu'on peut, au besoin, stimuler le zèle des parents comme des élèves, sans avoir recours à l'intervention de l'autorité administrative [1].

Quant au programme des études adopté pour l'école d'Elberfeld, je ne veux point en fatiguer le lecteur; mais ce travail serait par trop incomplet, si je n'en donnais au moins une idée. Je choisirai donc la première et la cinquième classe, comme offrant les deux points extrêmes de l'enseignement, puisqu'au-dessous de la dernière on ne trouve plus que l'enseignement primaire proprement dit. Le lecteur sera sans doute frappé comme moi de l'importance et du temps que les Allemands donnent à l'instruction religieuse, qui leur tient lieu de toute morale naturelle [2]. Qui sait cependant?

[1] *Programme der Realschule erster Ordnung zu Elberfeld.* Elberfeld. 1861.

[2] On m'assure que M. Bismark reproche aux écoles réelles d'être des foyers d'irréligion et de socialisme. Le fait fût-il vrai, qu'il ne prouverait rien contre l'in-

Ils ne sont peut-être pas aussi avancés en fait d'éducation que la France.

Première.

I. *Religion.* — Protestants. 2 heures par semaine. — Lecture de la Bible : les grands prophètes. — Histoire ecclésiastique depuis la Réforme jusqu'à nos jours. — Explication de la Confession d'Augsbourg.

Catholiques. — La morale chrétienne, d'après le manuel de Martin — Histoire de l'Église, troisième période.

II. *Langue allemande.* — 3 heures par semaine. Tous les mois une composition par écrit. Lecture de *Hermann et Dorothée* et d'*Iphigénie*, par Gœthe. — Explications orales et travaux écrits sur ces deux pièces. — Enseignement sur l'idée, le jugement, la conclusion, sur la division des parties du discours et sur la disposition des preuves.

Histoire de la littérature allemande pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles, mais devant se lier à la répétition des époques précédentes. — Explications sur les racines et les dérivés. — Exercices d'improvisation.

III. *Histoire.* — 2 heures. Dans cette classe, le cours dure deux ans, commençant avec le quatorzième siècle et descendant jusqu'à la paix de Westphalie. — Répétition des époques précédentes. — Lecture des *Études historiques*, par Beauvais.

IV. *Géographie.* — 1 heure. Exposé d'une statistique comparée et de la géographie commerciale, se combinant avec la répétition de tout le cours et avec des emprunts faits aux ouvrages récents les plus importants.

V. *Latin.* — 3 heures. Surtout pour les élèves qui se préparent à subir l'examen de sortie, en vue de suivre les Universités. — Extraits de César, d'Ovide et de l'*Énéide.*

VI. *Langue française.* — 4 à 5 heures. Histoire de la littérature

stitution elle-même. Ce reproche pourrait s'adresser également à tout l'enseignement en Allemagne, quelle qu'en soit la nature. Universités, colléges secondaires, instruction primaire, tout s'est ressenti depuis quelques années, de la plaie du rationalisme germain. Quant à ses désastreux effets dans l'instruction primaire, on peut voir de curieux et affligeants détails dans l'excellent rapport de M. Eugène Rendu sur la matière. Je conçois que cet état de choses éveille les inquiétudes des hommes d'État allemands; mais je ne concevrais guère qu'ils en fissent peser exclusivement la responsabilité sur les écoles réelles. Ils ont eux-mêmes semé autrefois le vent et ils s'étonnent de récolter la tempête! Par parenthèse, M. Duruy peut voir par là ce qu'on gagne à ne s'appuyer que sur des *notions de morale naturelle.*

française et lecture de la troisième partie de Vinet. — Exercices de récitation et de versification. — Lire en entier *les Plaideurs*, de Racine; *le Bourgeois gentilhomme*, de Molière; *Bertran et Raton*, de Scribe, et *Louis XI*, de C. Delavigne. — Extraits divers comme lectures particulières. — Toutes les trois semaines, une composition écrite, et chaque semaine, une traduction, soit de l'anglais, soit de l'allemand. — Répétition de la grammaire, accompagnée d'exercices de langue et de style.

VII. *Langue anglaise.* — 3 heures. Traduction en entier du *Richard II*, de Shakspeare, et morceaux choisis en prose du Manuel de Herrig. — Vers la fin de l'année, revue rapide du système de versification, qui a dû être appris en détail l'année précédente. — La troisième heure sera remplie par une composition écrite; de plus, chaque semaine, les élèves auront à faire un devoir ou une composition que le professeur corrigera chez lui. Il aura également soin de faire le cours en anglais et d'exercer les élèves à parler.

VIII. *Géométrie.* — 2 heures. Trigonométrie plane et stéréométrie. — Série de problèmes géométriques par construction.

IX. *Algèbre.* — 2 heures. Théorie des fractions continues, coefficients, binômes et séries arithmétiques supérieures, équations carrées et cubiques. — Problèmes propres à des solutions approfondies et par écrit.

X. *Physique.* — 2 heures. Semestre d'hiver. Magnétisme, électricité, électro-magnétisme. — Semestre d'été. Statique et dynamique des corps solides. Répétition; solution de problèmes puisés dans diverses branches de la science.

XI. *Chimie.* — 2 heures. Les chapitres les plus importants de la chimie organique. — Répétition.

XII. *Minéralogie.* — 2 heures. Semestre d'hiver. Description des minéraux les plus importants. — Semestre d'été. Géognosie.

XIII. *Dessin.* — 3 heures.

XIV. *Chant.* — 2 heures. On se réunira à la seconde classe. Exercer les élèves aux chœurs à quatre parties, aux chœurs à l'unisson et aux chants populaires. — Dans la seconde heure, les quatre classes supérieures chanteront ensemble.

Passons actuellement à la cinquième classe, qui forme, avons-nous dit, l'extrême limite du cours d'enseignement dans les écoles réelles, limite au-dessous de laquelle l'instruction devient purement primaire.

I. *Religion.* — 2 heures. Lecture de la Bible : les Évangiles, Proverbes de Salomon, quelques psaumes. — Enseignement : Histoire du Nouveau Testament, par Heil.— Mémoire : Axiomes bibliques, d'après le programme de 1857, et cantiques religieux.

Pour les élèves catholiques : Histoire du Nouveau Testament ; explication de la première partie du catéchisme diocésain.

II. *Langue allemande.* — 4 heures. Faire lire et raconter avec expression, et faire apprendre par cœur certains morceaux de poésie, nommément ceux qui servent de texte au chant. — Les travaux écrits consisteront en récits de faits racontés, ou en morceaux appris par cœur, en dictées, etc. En même temps, le professeur s'appliquera à développer l'intelligence des élèves par de fréquents entretiens sur le fond et les formes de la langue.

III. *Latin.* — 3 heures. Formes irrégulières de la langue, et les règles les plus essentielles de la syntaxe. — Traduction de vive voix et par écrit des exercices de Spiers. — Composition une fois par semaine.

Une division de cette classe, qui n'a pas encore commencé le latin, est soumise à dix heures de leçons, embrassant naturellement un programme plus développé.

IV. *Langue française.* — 5 heures, dont deux seront consacrées au premier cours par Plœtz jusqu'à la cinquième section, et à la pratique des conjugaisons régulières.

V. *Histoire.* — 2 heures. Traditions primitives de la Grèce, de Rome et de la Germanie. — Biographies des hommes célèbres de l'antiquité. — Revue chronologique de l'histoire universelle, en l'accompagnant de courtes explications.

VI. *Géographie.* — 1 heure. Répétition du cours de sixième ; puis, l'Europe, l'Amérique et l'Australie.

VII. *Calcul.* — Exercer les élèves à résoudre de vive voix et par écrit des problèmes sur la règle de trois, les proportions et les fractions décimales. — Revenir fréquemment sur ce qui a été déjà appris et faire faire de nombreux exercices de calcul mental.

VIII. *Histoire naturelle.* — 2 heures. En hiver, description des animaux articulés, d'après les exemplaires contenus dans la collection de l'école. — En été, description des plantes usuelles du voisinage, plantes qu'on prendra comme types des classes diverses.

IX. *Dessin.* — Dessin géométrique : Divisions du cercle et des angles, dessins faciles à l'encre de Chine et à la plume.

Dessin à main levée : Exercices élémentaires sur le dessin d'ornementation, d'après des modèles.

X. *Écriture.* — 2 heures.

XI. *Chant.* — Les élèves sont exercés à chanter de mémoire des morceaux populaires et des mélodies chorales. En outre, on les familiarisera avec la mesure, la notation de la musique, la connaissance des gammes et de l'accord parfait.

Les détails qu'on vient de lire suggèrent plus d'une observation importante. Le lecteur aura sans doute remarqué la large place qui est faite aux langues étrangères, et qu'on n'abandonne jamais jusqu'au moment où l'élève quitte l'école. En réalité, cette place est beaucoup plus grande encore que nous ne serions tentés de le supposer, car le nombre d'heures qui leur est accordé chaque semaine augmente à mesure qu'on descend l'échelle des classes, y compris la cinquième. En effet, voici ce que nous trouvons dans le programme de 1861 :

Seconde. . . .	français. . .	4 heures.
	anglais. . .	4 —
Troisième. . .	français. . .	5 —
	anglais. . .	5 —
Quatrième. . .	français. . .	6 —

Ainsi donc le jeune homme qui sort des écoles réelles, après y avoir fait ses études, peut à bon droit espérer de parler et d'écrire convenablement deux langues étrangères, sans préjudice de la sienne ni de la solide instruction qu'il a reçue sous toutes les formes, instruction qui lui permettra d'aborder avec confiance une carrière industrielle ou commerciale. Une nation peut être justement fière de son système d'enseignement, lorsqu'elle obtient des résultats pareils.

Mais elle est fondée aussi à s'enorgueillir sous d'autres rapports, car si l'État vient en aide aux grands établissements, destinés surtout à la classe moyenne, l'initiative et le patronage individuel ne leur font nullement défaut. Peut-être même pourrait-on affirmer que cet esprit d'association, si puissant pour le bien, est un des traits saillants du caractère teuton. L'école d'Elberfeld m'en fournit un exemple remarquable. Un de ses professeurs avait conçu la pensée de fonder, pour les veuves et les enfants des professeurs décédés, une caisse de secours et de pensions viagères. L'entreprise était difficile; mais bientôt les sympathies de la ville entière ont été acquises au projet, et les dons ont abondé. Dans l'espace d'une seule année, ils ont at-

teint un chiffre considérable, qui a permis aux fondateurs de commencer sur-le-champ leurs opérations. Ils avaient eu aussi l'heureuse idée d'appliquer à la même destination les produits des cours publics que font les professeurs; et cette ressource a procuré, pour première mise de fonds, une somme d'environ trente mille francs. A l'heure où j'écris ces lignes, les veuves et les orphelins des maîtres qu'une mort prématurée empêchait de prétendre à une pension de retraite, sont à l'abri du besoin, grâce à cette conception toute chrétienne, et à l'intelligent concours que lui a prêté la population d'une grande ville.

II

DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Pourquoi me suis-je tellement étendu sur l'enseignement professionnel, comme on le comprend et on le pratique en Allemagne? Pourquoi n'ai-je pas même nommé l'Angleterre, où il y a aussi des établissements du même genre, et qui ne sont guère moins florissants? C'est que les écoles allemandes, je l'ai déjà dit, offrent plus d'un point de rapprochement avec le caractère français, et surtout avec les essais de ce genre qu'on a déjà faits dans notre pays. En Allemagne, les gouvernements ont presque partout fait acte d'ingérence dans l'organisation de ces écoles réelles, dont les fortes racines plongent si profondément dans le sol de la liberté individuelle et municipale. Est-ce un bien, est-ce un mal, je ne l'examine pas; je constate seulement le fait, et je m'en empare comme d'un argument en faveur de la thèse que je me propose de soutenir.

En Angleterre, au contraire, tout est dû en cette matière comme presque toujours en ce pays, à l'énergique initiative des individus. Là où le gouvernement intervient, ce n'est que pour donner des subsides, distribuer des livres, imposer l'inspection officielle, en retour de ces subventions. Et encore quand je dis *imposer*, le mot est un peu fort, car chacun est parfaitement libre de repousser cette inspection, en refusant les dons. Il n'y a donc là rien qui puisse s'appliquer à la France : *Vérité au delà de la Manche, mensonge en deçà!* voilà ce que m'a déjà dit la *Revue de l'Instruction publique*, et je me tiens pour battu. C'est dommage pourtant, car vraiment il y a du bon dans cette liberté britannique, qui fait des hommes après tout.

Notre point de départ étant ainsi déterminé, examinons sérieusement, comme elle le mérite, la circulaire ministérielle du 2 octobre 1863 et le projet de loi qui en sera la conséquence.

M. le ministre commence par constater que, depuis longtemps, l'Université s'occupe d'enseignement professionnel, et que, durant non moins de quarante ans, elle a marché d'essais en essais, ou plutôt d'échecs en échecs jusqu'au dernier, qui eut lieu en 1850. « Il y a cependant, ajoute M. Duruy, une telle force des choses qu'au moment où elle était officiellement abandonnée, cette bifurcation naturelle (des deux genres d'études) s'établissait d'elle-même partout, sous des noms différents, l'enseignement professionnel s'introduisait dans soixante-quatre de nos lycées sur soixante-quatorze, et dans presque tous nos colléges communaux ; le sixième de nos élèves y passait. » « C'est une marée montante, » écrivaient, il y a deux ans, à M. le ministre de l'instruction publique, des inspecteurs généraux qui constataient l'augmentation progressive de cette partie de la population scolaire, « c'est une marée montante à laquelle il faut ouvrir un large lit. »

A la vue de cet exposé, la première question qui se présente est celle-ci : Depuis dix ans, qu'a fait l'Université pour cet enseignement professionnel dans ses nombreux établissements? « Il ne faut pas reculer devant un aveu nécessaire, répond le ministre. Par la timidité des essais, par l'incertitude des idées sur les besoins à satisfaire et les meilleurs moyens d'y pourvoir, surtout, en ce qui nous concerne, par le manque d'une dotation spéciale, cet enseignement ne donnait, à bien peu d'exceptions près, que des *résultats stériles.* » Quelques lignes plus bas, il déclare que, faute de but déterminé, on *est allé partout à l'aventure*, et qu'il est temps enfin de *transformer une grande inutilité en une institution régulière et puissante.*

J'approuve la mâle franchise de cet aveu ; il est sorti de la conscience d'un honnête homme, qui ne veut plus tromper les familles, et qui prend, en conséquence, la ferme détermination de faire un large lit à la marée montante. Reste la question de l'exécution, et c'est là que je me trouve en désaccord avec M. le ministre de l'instruction publique. Pour conserver une impartialité complète, disons en présence de quelle situation il se trouve.

Dans presque tous les colléges de l'Université, il y a un grand nombre d'élèves ayant l'air de recevoir une instruction ou professionnelle ou classique, mais en réalité se traînant sur les bancs et se préparant à devenir des nullités. L'enseignement classique souffre grandement de ce contact, M. Duruy est le premier à le déclarer.

Eh bien, il semblerait que la mesure à prendre immédiatement, ce serait de séparer ces deux populations scolaires, afin de mettre,

d'une part, les élèves qui se destinent aux professions libérales à l'abri de cette contagion de la paresse et du mauvais exemple; de l'autre, d'assurer aux élèves professionnels ce vigoureux enseignement et cette discipline non moins vigoureuse dont ils ont tant besoin. Loin de prendre ce parti, le projet ministériel déclare que « la même maison pourra les réunir sans les confondre, la même administration les régir et les surveiller, et les mêmes professeurs, aidés des meilleurs maîtres que fourniront l'enseignement primaire et les carrières professionnelles, suffire à ces deux enseignements, qui, d'ailleurs, resteront parfaitement distincts. »

Ici je m'arrête devant une objection qui m'a été faite : « Nous avons, a-t-on dit, plusieurs milliers d'enfants dans nos établissements, et nous ne pouvons les renvoyer, *les mettre sur le pavé*, parce que nous n'avons pas, en ce moment, des maisons spéciales. Il nous faudrait cinquante ou soixante millions pour construire une maison par département et y organiser l'enseignement : les demander aujourd'hui au Corps législatif, c'est chose impossible. »

Voilà l'objection dans toute sa force, et je suis loin d'en méconnaître la gravité. A cela je réponds : Soit. Vous avez trop d'élèves inutiles; mais quel besoin y a-t-il de les congédier? Laissez agir la force des choses; « la marée montante » saura bien les emporter d'ici à un ou deux ans, si vous avez la patience d'attendre. Il existe, en effet, en France, un bon nombre d'écoles professionnelles, les unes déjà florissantes, les autres en voie de grandir, grâce au zèle intelligent des individus ou des municipalités. Les familles les peupleraient d'elles-mêmes de ces enfants dont vous ne savez que faire, et tout le monde s'en trouverait bien. Sans doute, beaucoup de vos colléges municipaux tomberaient; mais où serait le mal? Ils sont malingres, faibles sous le rapport moral et intellectuel, ne vivent qu'artificiellement et pour satisfaire de sottes vanités : ne vaudrait-il pas mille fois mieux qu'ils disparussent, en vous permettant de porter toutes vos forces enseignantes sur vos lycées?

Et cela est si vrai que, malgré tout, cette situation vous domine. Que ce soit par nécessité d'économie, ou par l'impossibilité de trouver des professeurs, votre projet de loi ne demande aux Chambres que 1,630,000 francs. Qu'est-ce à dire? Évidemment, avec une aussi faible somme vous ne pouvez organiser d'après un système général l'enseignement professionnel; tout au plus vous sera-t-il permis, ou d'aider aux établissements libres déjà existants, ou d'établir solidement cette nouvelle branche de l'instruction publique dans un petit nombre de lycées. Je ne m'en plains pas assurément; mais je ne puis m'empêcher de relever la contradiction qui se trouve entre la circulaire du 2 octobre dernier et le projet de loi soumis au Conseil d'État. Que

ressort-il, en effet, de la circulaire, toute provisoire qu'elle est? La prétention de fonder partout des colléges professionnels et de conserver ainsi dans la main de l'Université la masse des élèves. Mais comment le faire, même pour une année, avec un aussi faible subside? N'êtes-vous pas exposé à tromper encore une fois la confiance des familles, en ne leur donnant, comme dans le passé, que « des résultats stériles? »

Mais nous voici en présence d'un obstacle bien autrement sérieux. Où M. le ministre prend-il aujourd'hui le nouveau corps enseignant? Parmi les professeurs classiques, les instituteurs primaires et les hommes les plus distingués dans les carrières professionnelles. Quant aux derniers, c'est une ressource précieuse et qui restera dans n'importe quel système; mais, quant aux deux premiers, je m'inquiète du nouveau fardeau imposé à ces hommes déjà si surchargés. Comment ils pourront suffire à ce double faix, je l'ignore et je crains de ce côté bien des déceptions. De plus, le personnel de l'instruction primaire compte-t-il dans ses rangs tant de maîtres distingués qu'on puisse ainsi lui enlever impunément ses meilleurs sujets, pour les consacrer au nouvel enseignement? Que vous restera-t-il ensuite pour l'instruction populaire, qui est la base, sachez-le bien, de l'instruction professionnelle elle-même? Si je posais cette question aux deux inspecteurs généraux, qui surveillent avec tant de dévouement et d'intelligence cette branche importante, je sais d'avance quelle serait leur réponse.

Jusqu'ici, je n'ai rien dit de l'instruction classique : il convient cependant d'en dire quelques mots, car elle se trouve aussi mêlée à cette question. M. le ministre se montre noblement jaloux de sa prospérité et de son avenir. « Madame de Sévigné savait le latin, dit-il, et bien d'autres grandes dames de son temps le savaient comme elle. C'est en se trempant dans la source féconde de l'antiquité latine et grecque que l'esprit français acquit cette mesure, cette haute raison et cette clarté incomparable qui lui ont valu l'empire pacifique de l'Europe. Conservons précieusement ces nobles études qui ont fait la France moderne et son glorieux génie; mais aussi suivons le monde du côté où il marche. »

Impossible de mieux dire; mais impossible en même temps de mieux compromettre le but qu'on se propose d'atteindre. La première chose à faire, pour soutenir l'honneur et augmenter la force des études classiques, ce serait d'économiser vos ressources et de réduire le nombre de vos établissements. Croyez-vous, par exemple, que soixante-dix au quatre-vingts lycées, répandus sur la surface du pays, pourvus d'excellents professeurs et d'un matériel convenable, ne relèveraient pas bien mieux le niveau de vos études classiques que

cette nuée de maisons, où l'on compte deux ou trois élèves en rhétorique, quatre ou cinq en seconde, etc., etc.? Voilà le point vers lequel j'aurais voulu voir se porter votre main réformatrice, tout autant que sur l'enseignement professionnel.

Au lieu de marcher dans cette voie, le ministre parque ensemble, dans deux bergeries séparées, il est vrai, les professionnels et les classiques : ne craint-il pas dès lors, malgré toutes ses précautions, de voir ces derniers envahis, eux aussi, par « la marée montante? » La paresse des écoliers, et la mollesse des parents aidant, ne verra-t-il pas, à la longue, les études libérales baisser, loin de s'élever, s'étioler de plus en plus, au lieu de grandir? C'est un ami passionné de la belle antiquité qui lui soumet cette question, dans sa terreur de voir compromise une des plus douces, une des plus abondantes joies de cette vie, que les anciens appelaient si bien *solatium vitæ.*

En dernière analyse, d'où viennent ces discordances et ces graves lacunes du projet ministériel? Uniquement, à mon avis, de ce que M. Duruy s'est trop préoccupé de l'État, et de ce qu'il a méconnu la nature véritable de l'enseignement professionnel.

Il s'est trop préoccupé de l'État, dont il a cru devoir assurer l'omnipotence là où l'on pouvait le mieux s'en passer. Ne comprendra-t-on jamais en France qu'il est infiniment préférable de réserver exclusivement à l'État les fonctions dont il peut, lui seul, s'acquitter? Ne comprendra-t-on jamais qu'il en sera mille fois plus libre, dans sa sphère, s'il n'a pas toujours à réglementer le pays, dont il finit par étouffer la très-faible part d'initiative qui lui reste encore? Or, il y avait ici une excellente occasion de décentraliser ; il y avait aussi une non moins bonne occasion de porter les Français à pratiquer une liberté inoffensive, s'il en fût, et à laquelle, par je ne sais quel miracle, ils sont déjà portés par eux-mêmes. Qu'ensuite l'État pût intervenir pour stimuler le zèle des départements, pour arrêter même de concert l'organisation des nouvelles écoles, il n'y aurait pas eu à cela de grands inconvénients. En tout cas, on se serait épargné au premier moment la responsabilité et l'embarras de créer un système général; puis on se serait réservé le temps de former des professeurs habiles, de préparer même des établissements modèles, que les provinces eussent acceptés avec reconnaissance. Car j'insiste sur ce point : l'État peut et doit, en France, avoir ses maisons d'éducation à lui : ce que je lui conteste, c'est celui d'embrigader et d'embâter une branche d'enseignement, dont le caractère essentiel est d'emprunter bien plus ses forces vitales à la liberté qu'à la réglementation. J'admets même qu'il soit malaisé d'opérer, dans ce pays, la transformation en question; mais j'y aurais trouvé une raison de plus pour l'essayer, afin de don-

ner d'en haut un bon exemple et habituer la nation à se suffire à elle-même.

Mais pourquoi le ministre de l'instruction publique a-t-il laissé échapper cette occasion? C'est qu'il a méconnu le caractère même de l'enseignement professionnel. Quel est ce caractère fondamental? La liberté. Remarquons, en effet, que partout où il s'établit, c'est grâce au dévouement généreux de quelques citoyens éclairés ou de quelques magistrats jaloux de signaler leur administration par une fondation éminemment utile. C'est qu'au fond, ce genre d'instruction est prescrit par la nature même des choses et par les besoins qu'il provoque : ici, le pays est agricole, ailleurs, commercial, plus loin, industriel, ou maritime. Dès lors l'enseignement se modifie, s'assouplit, se transforme selon les exigences de chaque localité. Les élèves ne manquent jamais à ces écoles, car toutes les familles en sentent le prix ; les bons maîtres surabondent aussi, car toute individualité scientifique un peu saillante désire attacher son nom à cette institution si populaire. Le caractère de celle-ci exclut donc l'uniformité et la réglementation étroite, pédante, tracassière d'un grand corps universitaire. Tout au plus, peut-elle accepter, ou même désirer une sorte de surveillance paternelle, dont l'action consisterait à encourager le zèle et à prévenir des écarts. Encore une fois, jetez vos yeux dans toutes les directions, soit en France, soit à l'étranger, et dites-moi si ce n'est pas ainsi que l'enseignement professionnel est né, a grandi, a vécu, a prospéré. Seulement en France, on n'a que l'embarras du choix : Paris, Lyon, Périgneux, Mulhouse, Lille, Amiens, Rouen et tant d'autres villes sont là pour l'attester. Voilà ce qu'il fallait reconnaître, voilà la liberté qu'il eût fallu respecter, favoriser, stimuler à tout prix, au lieu de l'emmaillotter et de la momifier dans les bandelettes sacro-saintes de la réglementation universitaire [1].

[1] Au moment où j'écris cet article, M. Duruy me fournit une excellente preuve de la vérité de ce que j'avance. Dans un rapport adressé à l'Empereur qu'a publié *le Moniteur* du 10 janvier, le ministre constate que la ville de Nancy, qui « n'a ni grande industrie ni grand commerce, » mais qui « a beaucoup d'ambition littéraire, » s'offre à faire les frais d'une faculté de droit au siége de son académie. Le *palais* en est déjà bâti, et M. Duruy, en louant hautement cette initiative de la ville lorraine, ajoute, avec beaucoup d'à-propos, qu'en lui accordant cette faveur, Sa Majesté « favoriserait le réveil, sous une forme heureuse, de cet esprit de cité et de province qui, sans danger pour la centralisation politique, ajouterait la vitalité des parties à la force de l'ensemble. »

Or, je me demande en quoi le même système, en le supposant étendu aux écoles professionnelles, dans les villes qui en feraient la demande, compromettrait la centralisation politique? Pour une ville littéraire, combien de villes industrielles! Croit-on qu'à l'instar de l'Allemagne, elles ne rivaliseraient pas bientôt

Vous me répondrez, je le sais bien, votre circulaire en main, que vous avez fait la part de la liberté, en plaçant à côté de l'organisation officielle un conseil de perfectionnement, composé non-seulement des représentants de l'enseignement et de l'administration, mais de quelques-uns des chefs du commerce et de l'industrie de la localité, « afin de mettre l'autorité supérieure en garde contre ce désir de réglementation uniforme que deux siècles de centralisation énergique lui ont donné. » L'intention est assurément des plus louables ; mais lorsque je viens à me rappeler les antécédents de cette autorité supérieure, je ne puis m'empêcher de demander si c'est là une garantie bien forte? A ne remonter que jusqu'à cette bifurcation artificielle inaugurée par M. Fortoul, combien y a-t-il eu de transformations, de modifications, de réglementations contradictoires dans l'enseignement officiel? Le ministre d'aujourd'hui ne biffe-t-il pas d'un trait de plume l'arrêté d'hier qu'avait signé son prédécesseur? Qui me répond, monsieur le ministre, qu'un de vos successeurs ne supprimera pas ce conseil de perfectionnement comme un rouage ou inutile ou embarrassant? Ces choses-là se sont vues et, à mon sens, la garantie aurait elle-même besoin d'être garantie. Qu'un grain de liberté ferait bien mieux notre affaire !

Il me reste encore à présenter une dernière observation, et je termine ce trop long travail. L'enseignement professionnel répond si bien aux besoins naturels de la société française, qu'une bonne loi sur la matière pouvait assurer à un ministre de l'instruction publique une gloire aussi durable que la loi de 1833 sur l'instruction primaire en a procuré à M. Guizot. C'était là une bonne fortune unique pour conquérir une popularité de bon aloi ; et je m'étonne que l'esprit lucide de M. Duruy ne l'ait pas aperçue du premier coup d'œil. En faisant à la liberté d'enseignement en cette matière une part aussi large que possible, il y aurait acquis la confiance des populations et le concours dévoué de toutes les intelligences élevées que la province renferme encore et qui ne demandent qu'à exercer sur place l'activité dont elles ont besoin. Beaucoup de ces hommes d'élite y auraient suivi la voie ouverte à leurs talents et le moyen d'augmenter les ressources d'une position modeste, double avantage dont ils auraient reporté la reconnaissance sur le ministre, premier auteur de leur succès. En sera-t-il de même aujourd'hui ? Je le souhaite plus que je n'ose l'espérer.

Mais, en outre, le gouvernement impérial aurait trouvé dans une mesure de ce genre une source d'éloges non moins mérités. Il y a si

de zèle pour fonder à leurs frais des établissements libres? Pourquoi, du moins ne pas l'essayer, quand les finances de l'État sont déjà si surchargées?

longtemps déjà qu'on nous parle de décentralisation, sans qu'on la voie venir! Elle est un peu comme le couronnement de l'édifice, que tout le monde attend, mais sur lequel personne n'ose compter. Eh bien! il y avait à faire pour l'enseignement professionnel une tentative de décentralisation qui n'offrait aucun danger et à laquelle chacun aurait applaudi des deux mains. Les populations y auraient vu la pensée personnelle de l'Empereur, et leur attachement pour sa dynastie n'en aurait certes pas diminué. Au point de vue politique et dans l'état de division où les partis anciens et nouveaux ont mis la France, c'était une considération de grande valeur, et je regrette sincèrement qu'elle ait échappé aux regards du clairvoyant ministre.

Dans tout ce que je viens d'exprimer avec une grande liberté de pensée et de langage, personne ne sera tenté, j'espère, de m'appeler un homme d'opposition systématique. En pareille matière, ce serait simplement absurde. Il y a plusieurs manières, sans doute, de rechercher la vérité, mais il n'y a qu'une vérité. Quand même il se tromperait, celui qui la recherche avec sincérité et sans parti pris a droit à des égards. Qu'on le réfute, chacun y trouvera son avantage, et lui-même le premier. Mais imposer le silence n'est pas un argument et n'a jamais profité à aucune cause.

C. F. Audley.

LA QUESTION

DES DUCHÉS DANO-ALLEMANDS

Le conflit de l'Allemagne et du Danemark au sujet des duchés situés au nord de l'Elbe et au sud du Jutland, depuis longtemps pendant sur le terrain de la diplomatie, mais que l'on croyait devoir s'éterniser dans des sphères purement théoriques et sans danger pour la paix européenne, a pris dans ces derniers temps une gravité inattendue. La mort du roi Frédéric VII de Danemark, ouvrant une chance aux ambitions du duc d'Augustenbourg et permettant à une portion des États allemands de contester la valeur du traité de Londres du 8 mai 1852, a augmenté les difficultés de cette question, déjà bien assez embrouillée par elle-même, de telle manière qu'une solution pacifique du différend dano-allemand est désormais difficile à espérer. Un danger de plus de guerre est venu ainsi s'ajouter aux autres périls de la situation présente de l'Europe, et le chef du cabinet britannique pouvait dire dernièrement, avec autant de raison que d'esprit : « Depuis longtemps j'aperçois en Europe une « torche, « la Pologne, et une allumette, les duchés dano-allemands ; il serait « bien possible que l'allumette causât l'incendie plus vite que la « torche. »

C'est ce débat devenu si grave et si menaçant que nous voulons étudier aujourd'hui dans ses antécédents et dans sa situation présente, pour essayer de le faire comprendre aux lecteurs du *Correspondant*, tâche difficile, car la question des duchés est démesuré-

ment compliquée et réunit en elle-même presque tous les ordres de questions qui, ailleurs, et sur de plus vastes théâtres, passionnent et émeuvent les peuples.

Il en est, du reste, de la question dano-allemande comme de certaines questions de hautes mathématiques; poser d'une manière précise les termes du problème, les dégager des éléments qui n'y appartiennent réellement pas, les mettre sur leur véritable terrain et en présenter les différentes faces à l'étude, est déjà un travail, et lorsqu'on y est parvenu, le problème est plus d'à moitié résolu. Nous avons essayé de le faire, et après nous être imposé la tâche pénible de lire tous les ouvrages de quelque valeur publiés pour l'une et l'autre des parties en litige, il nous a semblé que le débat pouvait se réduire à des termes plus clairs et moins compliqués que ne le suppose la grande majorité du public.

Les thèses des Allemands sont au nombre de cinq :

1° Les deux duchés de Slesvig et de Holstein sont des États existant de leur propre droit, indépendants du Danemark et soumis seulement depuis le quinzième siècle au même souverain avec un lien d'union personnelle;

2° Ils sont inséparablement unis l'un à l'autre, et doivent avoir une constitution commune, entièrement distincte de celle de la monarchie danoise;

3° Le Slesvig est un duché allemand qui doit, comme le Holstein, faire partie de la Confédération Germanique;

4° La lignée masculine de la maison royale de Danemark venant de s'éteindre avec le roi Frédéric VII, la succession au duché de Slesvig-Holstein ou de Nordalbingie doit être autre que celle de la couronne danoise;

5° Le traité de Londres, du 8 mai 1852, s'il a pu légalement transférer l'hérédité de la couronne de Danemark au prince Christian de Glucksbourg, n'a pas été revêtu d'une autorité suffisante pour porter atteinte aux droits légitimes du duc Frédéric d'Augustenbourg sur le Slesvig-Holstein, et d'ailleurs ce traité était un acte synallagmatique dont les effets doivent tomber par rapport à l'Allemagne et aux duchés, puisque le Danemark n'a pas observé les engagements qui en constituaient la condition formelle.

A cela les Danois répondent :

1° Les deux duchés font partie intégrante de la monarchie danoise, et ne peuvent point en être séparés;

2° Le Holstein, comme ancienne terre de l'Empire germanique comprise aujourd'hui au sein de la Confédération, se trouve placé dans des conditions particulières d'existence et de gouvernement parmi les autres provinces de la monarchie, conditions semblables à

celles du Luxembourg dans la monarchie néerlandaise; mais le Slesvig est une simple province danoise, et si les rois lui ont accordé à certaines époques des priviléges spéciaux, c'est uniquement à titre gracieux, comme ils pouvaient le faire pour chacune des provinces danoises soumises à leur sceptre;

3° Il n'y a et ne peut y avoir aucune union politique entre le Slesvig et le Holstein; l'union inséparable de gouvernement et de constitution est entre le Slesvig et le Danemark;

4° L'Allemagne n'a rien à voir dans les affaires du duché *danois* de Slesvig;

5° Le droit de succession est le même pour le duché de Holstein et pour le royaume de Danemark;

6° Dans tous les cas, lors même qu'il existerait un droit de succession différent pour le Holstein, il ne saurait s'étendre au Slesvig;

7° Le traité de Londres, n'ayant pas été violé par le Danemark, doit garder son plein effet à l'égard du Holstein et de l'Allemagne.

Par ce rapide exposé des points en litige, il est facile de voir que la question complexe des duchés soumis à la couronne de Danemark renferme en réalité deux questions bien distinctes, celle du Holstein et celle du Slesvig. Dans la première il s'agit du droit de succession au duché de Holstein, dans la seconde de l'union politique entre ce duché et le Slesvig. L'Allemagne a toujours tendu à confondre ces deux questions en une seule afin d'embrouiller le débat; le Danemark s'est constamment efforcé de les diviser. C'est ce qu'il est indispensable de faire pour comprendre quelque chose dans le chaos danoallemand. Aussi étudierons-nous d'abord la question de l'union politique du Slesvig et du Holstein avant d'aborder l'examen des complications de l'heure présente et des droits de succession que réclame le duc Frédéric d'Augustenbourg. Nous essayerons de l'exposer aussi clairement et aussi brièvement que possible au double point de vue du vieux droit des traités, auquel nous avons la faiblesse de croire encore malgré les progrès du siècle, et du droit nouveau des nationalités, d'après lequel tout doit fléchir devant l'expression de la volonté du suffrage universel.

I

Eidora Romani terminus imperii.

« L'Eider est la limite de l'Empire. » Ce vers d'Eginhart, gravé dans le moyen âge sur la porte méridionale de la ville de Rends-

bourg, dont l'insurrection de 1848 avait fait sa place d'armes, contient en quatre mots la solution historique de la question du Slesvig. Le coryphée des prétentions allemandes sur ce duché, leur premier inventeur, Falck, a été contraint un jour, par la force de la vérité, à écrire une phrase qui devrait nous dispenser de tout autre développement à ce sujet, et qui condamne de la manière la plus formelle les théories de son école : « Quant à l'union des duchés de Slesvig et « de Holstein, l'expression n'en peut être tirée d'aucune convention « particulière et formelle. » Il est vrai que Falck et ses élèves prétendent que si cette union n'était inscrite dans aucun acte diplomatique, elle existait en fait de temps immémorial. Mais une semblable assertion peut être facilement réfutée. Il suffit pour cela de jeter un coup d'œil sur l'histoire des deux pays pendant le moyen âge, car la question des duchés a cela de particulier qu'elle repose sur une question de droit féodal, et que de part et d'autre on y invoque comme base de ses prétentions des actes du quatorzième et du quinzième siècle.

Le Holstein, conquis par Charlemagne, était une terre d'Empire. Lorsqu'en 1460, à l'extinction de la maison ducale, les rois de Danemark en prirent possession, ils le firent à titre de vassaux de l'Empereur, tandis que dans leurs domaines royaux ils ne reconnaissaient la suzeraineté de personne *fors de Dieu*, comme on disait dans le droit de cette époque. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la destruction de l'empire d'Allemagne, et après la chute de Napoléon, le Holstein, qui, de 1806 à 1815, avait été purement et simplement réuni au corps de la monarchie danoise, fut de nouveau incorporé dans la Confédération Germanique.

Le Slesvig, au contraire, aussi haut que l'on remonte dans l'histoire, se montre comme une province danoise, sur laquelle l'Empereur n'avait aucune autorité. On le donnait comme apanage aux frères cadets des rois, et, après la mort de chaque possesseur, il faisait retour à la couronne.

Au quatorzième siècle, les rois de Danemark donnèrent ce pays en fief aux comtes de Holstein. Les Allemands d'alors étaient déjà les mêmes que les Allemands d'aujourd'hui ; aussi les nouveaux seigneurs du Slesvig employèrent-ils tous les moyens pour arriver à germaniser la contrée, de même qu'ils tentèrent plusieurs fois de rompre les liens de leur hommage féodal. Ils expulsèrent la noblesse nationale de ses domaines, et la remplacèrent par une noblesse holsteinoise. Mais ils ne réussirent pas à entamer le peuple, et ils ne parvinrent pas non plus à changer la condition politique réciproque des deux pays. En effet, si les comtes de Holstein étaient en même temps seigneurs du Slesvig, ce n'était pas au même titre, et les deux

seigneuries ne formaient pas un seul et même État. Ils tenaient le Holstein en fief de l'Empire, et le Slesvig en fief de la couronne de Danemark. L'hommage était différent; la juridiction n'avait rien de commun; le service militaire n'était dû par les troupes de chacun des duchés que sur le territoire même de ce duché; les Holsteinois ne pouvaient être tenus de franchir sous les bannières de leur seigneur les limites du Slesvig, et réciproquement. Il y avait donc une simple union personnelle des souverainetés sur la même tête, mais l'union politique des deux pays n'existait aucunement.

En 1460, la maison de Holstein s'éteignit. En vertu du droit qui régnait alors, le Slesvig devait faire purement et simplement retour à la monarchie danoise, et en redevenir une province placée dans les mêmes conditions que les autres, comme avant le quatorzième siècle. Mais le roi Christian I[er] aspirait à la souveraineté du Holstein. Pour l'obtenir, il lui fallait l'appui de la noblesse holsteinoise, en possession de la plupart des fiefs du Slesvig. Cette possession des seigneuries comprises dans les deux duchés par les mêmes familles avait produit un état de choses qui a subsisté jusque dans notre siècle, un « lien social » qui consistait dans une communauté de priviléges privés pour la noblesse, tels que l'entrée aux chapitres nobles de femmes du pays, le partage des droits perçus à la foire de Kiel et au péage des ponts, etc. Afin d'en sauvegarder l'existence, la chevalerie holsteinoise demandait que le Slesvig eût une organisation administrative séparée de celle du reste du Danemark, et à cette condition se montrait prête à reconnaître le roi comme souverain du Holstein. Un arrangement fut conclu sur ces bases. Mais en même temps qu'ils confirmaient le lien social, les priviléges concédés en 1460 par le roi Christian excluaient soigneusement toute idée de lien politique, car ils établissaient pour les deux duchés deux administrations séparées et deux Diètes, celle du Holstein siégeant à Bornhöved, et celle du Slesvig à Urnehöved. Plus tard, il est vrai, les deux Diètes furent réunies en une seule, et l'administration des duchés devint commune en ce qui était des affaires intérieures. Mais cette « communion, » comme l'appellent les avocats des prétentions germaniques, avait pour objet de parer aux inconvénients du morcellement des deux duchés entre différentes branches de la maison royale de Danemark, arrivé après l'expulsion de Christian II. Le caractère en était purement administratif et non politique. L'hommage féodal des deux duchés restait ce qu'il était avant 1460; la législation était différente, danoise dans le Slesvig, allemande dans le Holstein. L'union administrative tenait d'ailleurs si peu à la constitution du droit public des duchés et à leur condition politique que, dans tout le cours du seizième et du dix-septième siècle, elle fut tantôt supprimée et tan-

tôt rétablie d'un commun accord par les rois de Danemark et les ducs de Gottorp.

En 1721, le duc de Holstein-Gottorp s'étant mis en guerre contre le roi de Danemark, celui-ci reconquit la partie ducale du Slesvig et l'incorpora purement et simplement au domaine de la couronne comme *fief forfait*, en accordant cependant à ce pays une administration spéciale, mais distincte de celle du Holstein. Par un traité solennel, la France, l'Angleterre et la Prusse garantirent alors à la couronne de Danemark la possession du Slesvig en tant que partie intégrante de la monarchie. A dater de ce moment, il n'y eut plus rien de commun entre les deux duchés que le « lien social » dont nous avons parlé plus haut, relatif à des intérêts purement privés. En 1732, le roi Christian VI en confirma les priviléges, mais par deux actes séparés, l'un pour la noblesse holsteinoise, l'autre pour la noblesse slesvicoise, afin d'exclure toute équivoque et toute idée d'union administrative ou politique.

Les choses demeurèrent ainsi jusqu'en 1806, que l'empire d'Allemagne disparut de la carte du monde. Le roi de Danemark, cessant d'être vassal de l'Empereur pour le Holstein, incorpora cette province à son royaume au même titre et dans les mêmes conditions que le Slesvig, et pour favoriser les intérêts matériels et privés communs entre les deux duchés, leur donna une administration commune. Ce ne fut pas pour longtemps. L'acte final du Congrès de Vienne rangea dans la Confédération Germanique l'ancien fief impérial du Holstein. Il fallut donc changer l'organisation de 1806, et avant que la nouvelle constitution des duchés, dont la condition politique se trouvait séparée une fois de plus, ne fût encore arrêtée, le roi Frédéric VI, pour calmer les inquiétudes que ce changement faisait naître dans la noblesse, confirma les priviléges du « lien social » par une simple lettre de chancellerie, de la même manière qu'à l'avénement d'un nouveau roi on confirme tout autre privilége de la nature la plus privée.

C'est seulement à la même époque que les prétentions germaniques à l'unité des deux duchés et à leur caractère allemand prirent naissance dans l'esprit de quelques publicistes de l'Allemagne et de quelques professeurs de Kiel, à la suite du grand mouvement allemand de 1813. En 1816, la noblesse, qui est allemande dans le Slesvig, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, tandis que la bourgeoisie et les paysans sont danois, poussée par quelques meneurs habiles, dont les principaux étaient MM. Dahlmann et Falck, demanda l'établissement d'une constitution commune au Slesvig et au Holstein. La Diète de Francfort s'occupa de cette affaire, et, dans l'année 1823, jugea en dernière instance que l'ancienne constitution du Holstein

n'existait plus, et qu'il dépendait du roi de Danemark d'en donner une nouvelle, qui correspondît aux besoins du moment, mais que *le Slesvig était entièrement en dehors de la Confédération Germanique.* La Prusse elle-même, qui s'est faite en 1848 le champion le plus ardent des tentatives allemandes sur le Slesvig, opina que la Confédération ne pouvait en aucune manière y étendre son autorité, ce pays ne faisant point partie de l'ensemble fédéral. Rassuré par la garantie que donnaient ainsi aux droits de son royaume et de sa maison les déclarations solennelles de l'Allemagne entière, le roi Frédéric VI s'occupa de procurer aux deux duchés une organisation administrative qui satisfît aux intérêts communs en sauvegardant l'intégrité des droits de la couronne de Danemark. Dans les années 1831 et 1834 il institua des États consultatifs séparés dans le Slesvig et dans le Holstein, sur le modèle des Diètes créées en 1460. En même temps il établit une administration provinciale commune, et un tribunal suprême commun, que les duchés n'avaient pas eus jusqu'alors. Mais cette communauté d'administration ne portait pas atteinte à la séparation politique et constitutionnelle du Slesvig et du Holstein, que maintenaient la séparation des assemblées consultatives et la différence de condition des deux provinces dans l'ensemble des États européens, où l'une était comptée comme appartenant à la Confédération Germanique et l'autre comme y étant absolument étrangère. De plus, tout en ayant une administration intérieure spéciale, le Slesvig et le Holstein ne formaient pas, comme le prétendent les Allemands, un État souverain, distinct du Danemark et soumis seulement au même prince, car ces duchés avaient en commun avec le Danemark : le conseil d'État, l'armée, les finances, la dette publique, le drapeau, tout ce qui constitue, en un mot, l'union réelle et indivisible en un même État.

Telle était la situation des choses jusqu'en 1848. Le coup d'œil que nous venons de jeter sur les antécédents historiques de la question des duchés unis au Danemark suffit pour montrer l'inanité des théories allemandes sur l'existence d'un prétendu grand-duché de Nordalbingie ou de Slesvig-Holstein, indépendant de la monarchie danoise. Cet État n'a jamais existé, ni en fait, ni en droit. Le Slesvig et le Holstein ont été toujours parfaitement distincts l'un de l'autre, l'un danois, l'autre allemand. Le duché situé au nord de l'Eider n'est, en réalité, qu'une province du royaume. L'unique droit qui ressorte de son histoire est la possession d'institutions provinciales propres, mais circonscrites dans des termes qui ne portent pas atteinte à l'unité politique et à l'intégrité de la monarchie. A ce point de vue les priviléges du Slesvig ne sauraient avoir la même étendue que ceux du Holstein, puisque l'inscription de ce dernier duché dans

l'amphictyonie allemande le met, vis-à-vis du royaume de Danemark, dans des conditions particulières, qu'aucun fait et aucun acte diplomatique ne permettent d'étendre au Slesvig. Il n'existe entre les deux duchés de communauté que par des liens sociaux et des institutions privées, qui ne sauraient avoir aucune conséquence politique. Enfin toute ingérence de la Diète de Francfort et des puissances allemandes dans le gouvernement du Slesvig est illégale et défendue par les traités de 1815, ainsi que par le jugement solennel rendu en 1823.

II

Examinons maintenant les choses au point de vue du nouveau droit public que l'on veut faire prévaloir, et cherchons quelles sont dans le conflit entre l'Allemagne et le Danemark les aspirations et les volontés des habitants du Slesvig.

Si l'on en jugeait par les dernières délibérations de la Diète de Slesvig, il semblerait y avoir un désaccord absolu entre le droit diplomatique et la volonté populaire. La majorité des députés a manifesté, en effet, les passions germaniques les plus accusées. Mais on ne saurait considérer cette Diète comme représentant véritablement le Slesvig et ses aspirations nationales. Tandis que la constitution du Danemark est éminemment démocratique, que les bourgeois et les paysans y ont un rôle prépondérant, celles du Slesvig et du Holstein sont restées entièrement féodales. Le mode des élections y est tel que seule la noblesse est représentée dans les Diètes; les bourgeois et les paysans ne peuvent y faire entendre leurs voix. Or, dans le Slesvig, comme nous venons de le faire voir, la noblesse est étrangère et implantée violemment sur le sol du pays. Son origine est holsteinoise, et par conséquent allemande; d'où il suit qu'elle fait cause commune avec le Holstein et soutient les prétentions des germanistes.

Mais la volonté d'une noblesse qui s'est alliée avec les plus mauvais éléments révolutionnaires de l'Allemagne, ou bien celle de certains districts méridionaux du Slesvig, où les Allemands sont en grand nombre, ne suffisent pas pour constituer la volonté nationale du pays. Si l'on adoptait dans ce duché le système du suffrage universel, tellement à la mode aujourd'hui, le résultat en serait diamétralement contraire aux votes que la Diète a rendus l'été dernier. Les partisans des idées allemandes le savent bien; et les difficultés qu'ils

ont soulevées alors n'avaient qu'un seul but, empêcher la présentation et la discussion d'une nouvelle loi électorale préparée par le gouvernement danois, d'après laquelle toutes les classes de la population devaient jouir des mêmes droits et trouver dans la Diète des organes de leurs pensées.

Si le duché de Holstein est en réalité une terre allemande, habitée par des Allemands, réclamer le même titre pour le Slesvig est à peu près aussi équitable et aussi justifié que déclarer allemand le duché polonais de Posen, comme font les Prussiens. La population du Slesvig se compose de 180,000 Danois, 25,000 Frisons et 120,000 Allemands. Dans le temps de suffrage universel où nous vivons et d'après le fameux principe des nationalités, dont les Allemands eux-mêmes font si grand bruit, les aspirations et les volontés de 120,000 habitants d'une contrée peuvent-elles l'emporter sur celles d'une majorité de 205,000? Il ne faut pas se le dissimuler, en effet, quoi que disent sur ce point les écrivains germaniques, le vrai peuple du Slesvig, qui est danois de race, veut rester danois et n'a pas la moindre envie d'être fait allemand. Les événements de 1848 à 1850 sont là pour le prouver. L'insurrection allemande a pu recruter quelques soldats dans certaines villes où l'élément germanique dominait, et parmi les étudiants de Kiel, fanatisés par les prédications de leurs professeurs allemands; mais la masse de la population lui est demeurée hostile. L'état-major prussien n'a pas dû oublier le concours actif qu'en plus d'une circonstance elle a prêté à l'armée danoise. Lorsque le général de Wrangel vint assiéger Frédéricia, il ne put parvenir à se procurer *un seul espion* dans les campagnes. Et le prince de Noër pourrait attester entre autres faits à la Diète de Francfort quelles pertes fit subir à ses troupes l'énergique résistance des habitants de Flensborg, fidèles à leur roi et à leur patrie. On a encore vu dans les complications présentes, tandis que la grande majorité des fonctionnaires du Holstein refusaient le serment au roi Christian, les fonctionnaires du Slesvig le prêter tous, à de bien rares exceptions près, et les conscrits de ce duché se hâter au premier appel de rejoindre leurs corps pour se grouper sous l'étendard du Danebrog. Lorsque le roi lui-même y est arrivé pour se rendre au milieu de ses troupes, il a été accueilli par les habitants avec les manifestations du plus vif enthousiasme et du plus entier dévouement.

D'où viennent donc les prétentions que l'Allemagne soutient avec tant de passion, puisqu'elles n'ont de fondement ni dans l'histoire, ni dans le droit des traités, ni dans la volonté nationale?

Peuples comme individus, les hommes ne sont jamais contents du rôle que la Providence leur a assigné. Ils aspirent à être ce qu'ils ne sont pas et à sortir de leur voie naturelle. C'est ainsi que la nation

allemande, essentiellement continentale et militaire, est dévorée d'une passion furieuse de devenir une nation maritime. On n'a pas oublié les décrets du Parlement de Francfort, de turbulente mémoire, pour la création d'une flotte allemande, et il suffit d'avoir parcouru les pays d'outre-Rhin pour savoir à quel degré de frénésie on y pousse le désir de voir naître une marine nationale. Il n'y a pas une fête publique, une réunion de gymnastes, d'étudiants, de tireurs à la carabine, dans toute l'étendue des pays où résonne le *ia*, au sein de laquelle on ne vienne quêter *für eine deutsche Flotte*. Et jusqu'au moment où la crise constitutionnelle prussiennne est venue détourner de Berlin les regards d'espérance du *National-Verein*, chaque année on apprenait que les souscriptions, recueillies dans toute l'Allemagne pour ce but patriotique et remises au gouvernement de la Prusse, permettaient la construction d'une nouvelle chaloupe canonnière dans les arsenaux de Dantzick. Lorsqu'il s'agit de cet espoir d'arriver un jour à être une nation maritime, l'Allemagne perd toute notion du juste et de l'injuste. L'objet de la passion nationale doit s'accomplir à tout prix, *per fas et nefas*. Aucun obstacle, de quelque nature qu'il soit, ne doit arrêter. Hambourg et Lubeck sur la mer du Nord, Stralsund, Stettin et Dantzick sur la Baltique, ne suffisent pas à l'ambition des Germains. Les deux frégates et les quelques canonnières de la Prusse ne font pas compter l'Allemagne parmi les puissances maritimes, bien qu'il y ait maintenant près de deux cents lieues de côtes allemandes. Au lieu de comprendre, par la comparaison de cette faiblesse de marine avec une étendue fort respectable de côtes, que son aptitude naturelle n'est pas pour la carrière navale, l'Allemagne se persuade qu'elle passerait immédiatement au premier rang sur les mers si elle possédait les admirables rades du Slesvig et du Holstein. Elle veut donc les posséder, et Slesvig, Flensborg, Apenrade, Husum, Kiel surtout, Kiel qui est pour elle ce qu'était le pays de Chanaan pour les Hébreux errant dans le désert, miroitent constamment à ses yeux et lui semblent la terre promise où se réaliseront des rêves depuis si longtemps caressés.

Devant la perspective de ces magnifiques stations maritimes, le peuple allemand ferme les yeux au droit, puisque le droit peut lui faire obstacle. Il dirait volontiers avec le poëte latin :

> Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

« Je suis le plus fort, la possession des duchés est l'acheminement « certain vers le but de tous mes désirs ; donc les duchés doivent « être à moi. » C'est un raisonnement fort connu, et dont le chef-

d'œuvre comique de Dumersan a depuis longtemps donné la formule. Il est d'une grande puissance, et les succès des annexions piémontaises en Italie courent risque de le faire passer au rang d'axiome dans le droit public européen. On trouve toujours, d'ailleurs, des prétextes et des droits pour justifier une usurpation ambitieuse. Le Piémont en a bien découvert pour conquérir la Toscane, Parme, les Romagnes, les Marches et le royaume de Naples. L'Allemagne a prétendu aussi en trouver pour disputer au Danemark la possession du Slesvig et du Holstein. Il suffit pour cela de torturer les faits, de dénaturer l'histoire et de mentir sur les sentiments des populations. On arrive ainsi à échafauder une argumentation spécieuse et capable de faire illusion au premier abord. Mais lorsqu'on creuse les choses jusqu'au fond, cet aspect séduisant disparaît ; on ne trouve que vide, que fantômes, qu'assertions sans preuves et contraires à la vérité des faits, qu'explications obscures et bâties sur le sable. Tel est le cas des thèses allemandes sur la question du Slesvig.

Il y a, du reste, encore une autre origine aux prétentions germaniques sur ce pays. Les Allemands ont une manière à eux toute spéciale d'entendre le principe des nationalités. On connaît l'hymne d'Arndt sur *la patrie de l'Allemand*, au chant duquel les légions de 1813 se précipitèrent au combat, étrange *Marseillaise* qui débute par une interrogation philosophique pour célébrer une abstraction. « La « grande patrie allemande, y est-il dit, est tout pays où retentit le lan- « gage allemand. » En vertu de cet axiome, qui est devenu l'un des dogmes fondamentaux du patriotisme germanique, toute contrée où habite un noyau, si minime qu'il soit, de population allemande doit être considéré comme appartenant à l'Allemagne. La race germanique est une race supérieure, à laquelle toutes les autres doivent être soumises ; les habitants d'un sang différent sont trop heureux qu'on les associe à la *deutsche Kultur*, et qu'on veuille bien les englober dans la patrie allemande. L'Allemagne a droit sur chaque contrée où des Allemands fondent un comptoir et creusent un sillon. Telle est la doctrine professée du haut des chaires académiques aussi bien que dans les journaux, et l'emploi de la force est légitime contre les populations assez aveugles pour ne pas comprendre le bonheur qu'on leur apporte en venant les germaniser. Le Parlement de Francfort, où les passions allemandes se développèrent dans toute leur fougue, a donné les plus curieux exemples de ce mépris des droits des autres nationalités. Avant d'avoir pu y réaliser la création d'une Allemagne ramenée à l'unité, on n'y parlait de rien moins que de faire entrer de force dans l'Allemagne la Hollande et le Danemark tout entier, parce que la population de ces pays est apparentée à la race germanique, que de reprendre à la France l'Alsace et même la Lor-

raine. En l'honneur des colonies d'Allemands qu'y a implantées la maison de Hapsbourg, on considérait comme terre allemande la Bohême, dont la population tchèque rejetait loin d'elle ce titre, et les révolutionnaires les plus ardents de l'église Saint-Paul, ceux qui allaient bientôt chasser l'empereur d'Autriche de sa capitale, votaient avec enthousiasme des remercîments au prince Windischgrætz, pour avoir bombardé Prague et son Parlement slave. En même temps de prétendus députés de Posen venaient prendre séance dans l'assemblée, et, sans écouter les réclamations désespérées des habitants polonais, en ordonnant même de mitrailler sans pitié les résistances, le Parlement de l'Empire déclarait solennellement le duché incorporé à l'Allemagne.

Mais ce qu'il y a sans contredit de plus curieux dans la question des duchés unis au Danemark, c'est de voir comment la passion germanique est arrivée à transformer les faits dans la presque totalité des esprits au delà du Rhin. Tandis qu'ils veulent arracher à tout prix aux Danois quelques-unes des plus anciennes provinces de leur monarchie, les Allemands en sont arrivés à se persuader qu'ils revendiquent un domaine légitime, qui leur a toujours appartenu et que le Danemark veut maintenant conquérir. Voici ce que le poëte Arndt écrivait il y a quelques années : « Où furent jadis nos frontières? où sont-elles maintenant? Il y a trois cents ans, toute la mer « du Nord était à nous et on l'appelait *la mer allemande*. Alors aussi « nous avions tout le sud de la Baltique, depuis Kiel jusqu'à Narva. « Devenus maintenant des étrangers, les Belges, les Hollandais et les « Anglais règnent sur notre mer du Nord ; si on nous enlève aujourd'hui le Holstein et le Slesvig et qu'on resserre nos côtes entre l'Oder « et la Vistule, nous perdons de ce coup-là tout espoir de recouvrer « jamais la Baltique, notre propriété. » Aussi faut-il voir comment on traite les Danois, auteurs de tout ce péril. Les Danois sont « un « pauvre petit peuple d'une vanité vraiment grotesque. » Ils se permettent de dire : la grande nation danoise! Ils s'imaginent qu'ils pourront être maîtres des duchés, et il n'est pas « de ridicules bravades que cette petite grande nation ne jette à la face du puissant « peuple allemand. » Aussi, que les Danois se hâtent de céder, ou « les Allemands des duchés à eux seuls les auront bientôt précipités « à la mer et poursuivis dans leurs îles. » — Voilà de la vraie politique teutonique. C'est de cette manière que s'expriment tous les journaux et toutes les brochures qui, dans l'Allemagne, traitent la question, et, chose vraiment surprenante, les différents cabinets allemands, ne voyant là qu'une occasion de devenir populaires, se laissent entraîner à cette politique d'exaltés.

III

Le lecteur doit être suffisamment édifié sur le fond même de la question du Slesvig et sur ses antécédents historiques. Mais cette question n'est pas la seule débattue dans le conflit dano-allemand, et depuis 1842 celle de la succession du Holstein est venue y joindre ses complications.

La lignée royale de la maison d'Oldenbourg (car c'est à cette famille que depuis plus de quatre cents ans appartiennent les souverains du Danemark) s'est éteinte avec le roi Frédéric VII, mort il y a deux mois. Dès 1842 ce fait était prévu comme un avenir certain. Il offrait un excellent prétexte au parti allemand des duchés pour se détacher de la monarchie danoise. L'occasion lui était d'autant plus favorable qu'il y avait un prince de la famille royale, le duc d'Augustenbourg, dont l'ambition était de se créer un petit État séparé, vassal de l'Allemagne, avec le Slesvig et le Holstein. En Allemagne on a voulu faire de ce prince un héros et un martyr de la cause allemande; en France, jugeant les choses d'une manière plus impartiale, nous ne pouvons voir en lui qu'un ambitieux, justement châtié pour avoir poussé au démembrement d'une monarchie formée par ses ancêtres, dans le criminel espoir de s'emparer d'une partie des dépouilles de cette monarchie, et pour avoir cherché dans la ruine de sa patrie les bases de l'élévation de sa maison. S'il était quelques personnes qui hésitaient à partager ce jugement sévère sur la conduite du duc d'Augustenbourg et de ses enfants, les événements actuels ont dû dissiper leurs dernières illusions.

Le prétexte à une sécession reposait dans le droit d'hérédité après l'extinction de la ligne masculine directe. La *Lex regia* danoise, sortie du fameux coup d'État fait contre la noblesse par les ordres roturiers rassemblés à Copenhague en 1660, admettait de préférence aux collatéraux la descendance directe féminine; elle instituait, comme on disait dans le droit politique d'alors, une succession *agnatique-cognatique*. Le parti allemand des duchés réclamait une succession exclusivement masculine en faveur du duc d'Augustenbourg, et différente de celle de la couronne de Danemark. Les premiers souffles de guerre, dans l'état des choses, devaient venir et vinrent en effet des duchés. En 1842, les États du Slesvig, entièrement aux mains de

la noblesse, c'est-à-dire du parti allemand, demandèrent l'union absolue avec le Holstein. Bientôt ils émirent le vœu d'une séparation d'avec le Danemark et d'une réunion à l'Allemagne, dans le cas où les trois derniers représentants de la ligne royale d'Oldenbourg mourraient sans laisser de postérité mâle. Cette provocation hardie causa une grande émotion en Danemark. Les États, réunis à Rœskilde en 1844, déclarèrent, sur la proposition d'Algren Ussing, bourgmestre de Copenhague, que le Danemark, le Slesvig, le Holstein et le Lauenbourg formaient un État indivisible, lequel, d'après la Constitution danoise, était héréditaire dans la ligne féminine, et que tout homme qui oserait, par des paroles, des écrits ou des actes quelconques, attaquer l'ordre de choses établi, serait coupable du crime de haute trahison. A la décision de la Diète danoise, les États des duchés, réunis à Itzlehöhe, répondirent, sur la proposition du comte de Reventlow-Preetz, que les duchés étaient indépendants ; que la ligne masculine seule était apte à hériter ; enfin que les deux duchés étaient indissolublement unis et devaient l'être éternellement.

Christian VIII essaya de trancher la question par un acte d'autorité. Le 8 juillet 1846 parut une patente royale statuant, en vertu des arrangements de 1721, que l'ordre de succession de la *Lex regia* devait s'étendre aux duchés comme au royaume. Elle n'eut d'autre résultat que de soulever de violentes protestations dans la noblesse des duchés et une agitation qui gagna l'Allemagne entière. De tous les points de ce vaste pays partirent des adresses pleines de sympathies pour le présent, de promesses pour l'avenir, excitant les mécontents à persévérer dans l'entreprise qu'ils avaient formée de se rattacher à la grande patrie allemande. Le grand-duc d'Oldenbourg, le duc d'Augustenbourg et le duc de Glucksbourg, chefs des trois lignes ducales, protestèrent contre les décisions du roi. Tous les cadets des mêmes branches s'associèrent aux démarches de leurs aînés, à l'exception du prince Christian, le plus jeune des frères du duc de Glucksbourg, marié à une nièce de Christian VIII, la princesse Louise de Hesse-Cassel. Cependant, deux années encore se passèrent en pourparlers assez pacifiques, où la France, dont la politique était alors dirigée par M. Guizot, soutenait énergiquement les droits de la royauté danoise. En 1848, la crise éclata enfin avec fureur, par suite du contre-coup de la révolution française de février.

Le conflit des duchés, si redoutable pour l'existence même de la monarchie du Danemark, valut à ce pays le bienfait inappréciable de la liberté politique. Christian VIII, pour conserver l'affection des îles et du Jutland et pour conjurer l'inimitié des duchés, avait promis, à la place des conseils provinciaux reconnus insuffisants aux besoins de l'époque, une constitution libérale et commune à toute la monarchie ;

il était à l'œuvre lorsque la mort vint le surprendre en janvier 1848. Son fils Frédéric VII, parvenu au trône dans ce moment critique, inaugura son règne par une lettre patente où il développait la théorie de l'indivisibilité des différentes parties de la monarchie. Bientôt après, il annonça dans un rescrit que la dernière main avait été mise à la constitution élaborée sous le règne de son père; il en fit même connaître certaines dispositions, les plus propres à faire pressentir l'esprit libéral et sagement démocratique dans lequel elle était conçue, et il manifesta le désir de la soumettre, avant de la publier, à l'examen d'hommes prudents et experts, en partie choisis par lui, et en partie élus par le royaume et par les duchés. A la suite de ce rescrit, les duchés envoient à Copenhague les notables qu'on leur demande. Mais, en présence des graves événements dont l'Europe était le théâtre, l'esprit d'insubordination avait gagné toutes les parties de la monarchie et troublait toutes les têtes. Pendant que Copenhague en émeute obtient un changement de ministère, Altona repousse la constitution danoise et demande l'union du Slesvig au Holstein, ainsi que son incorporation dans la Confédération Germanique. Kiel suit l'exemple d'Altona, et, le 18 mars, les États réunis révolutionnairement, sans convocation légale, à Rendsbourg, proclament le Slesvig-Holstein indépendant du Danemark, et annoncent que l'on va s'occuper des formalités nécessaires pour faire admettre le nouvel État dans la Confédération par la Diète de Francfort. Cependant Frédéric VII est maintenu comme souverain; mais son pouvoir est dérisoire, puisqu'une assemblée souveraine, réunie sans son ordre, que dis-je? contre sa volonté, convoque des États qu'elle charge de la confection d'une constitution, ordonne l'armement de corps de volontaires sous des officiers élus par le peuple, accorde la liberté de la presse, le droit illimité de former des réunions politiques, enfin destitue et remplace par un gouvernement provisoire le gouverneur nommé par le roi. Le duc d'Augustenbourg se met à la tête de la révolte. Il s'empare de Rendsbourg, forteresse de premier ordre, qui était la clef du Slesvig. Il s'assure l'appui de la Prusse, dont les événements venaient tout à coup de doubler l'importance. Le Parlement de Francfort applaudit avec enthousiasme au mouvement des Allemands des duchés. Enfin, le gouvernement prussien, entrant sans plus hésiter dans la lutte, envoie ses troupes combattre le Danemark et soutenir les insurgés holsteinois.

En présence d'une semblable attaque, l'attitude des Danois fut véritablement héroïque. Ce petit peuple scandinave, surpris par la guerre au milieu de sa régénération, retrouva toutes les vertus de ses ancêtres. Animé de l'amour de la patrie, enthousiasmé par la justice de sa cause, il accepta fièrement la lutte contre quarante millions d'Al-

lemands qui avaient embrassé la querelle de deux provinces en révolte. Nous ne raconterons pas les péripéties de cette guerre, qui dura trois ans entiers et dans laquelle la fortune des combats couronna presque constamment la vaillance des armes scandinaves. Il fallut près de deux ans de pourparlers encore après la cessation des hostilités pour arriver à une solution.

La situation de l'Allemagne avait beaucoup changé au moment où s'ouvrirent ces pourparlers. La Révolution était domptée, et le Parlement de Francfort avait cessé d'être. Mais les prétentions germaniques sur les duchés étaient restées les mêmes; elle s'appuyaient seulement sur d'autres arguments. En 1848 on avait attaqué le Danemark au nom des principes révolutionnaires; en 1851 et 1852 on s'opposait à une union étroite entre les duchés et le royaume au nom de la conservation à outrance. Il n'était pas possible, disaient la Prusse et l'Autriche, de soumettre la noblesse du Slesvig et du Holstein à la constitution éminemment démocratique du Danemark. L'empereur Nicolas, qui exerçait alors une véritable dictature dans les affaires de l'Europe, se laissa prendre à ces arguments et cessa de donner au roi Frédéric VII l'appui moral qu'il lui avait d'abord prêté en 1848. Aussi le traité du 8 mai 1852, s'il fixa la succession en déclarant héritier de la couronne pour le royaume et pour les duchés le prince Christian de Glucksbourg, adopté par le roi Frédéric VII, ne décida rien sur le fond de la question du Slesvig et du Holstein. Une ordonnance royale, combinée d'accord avec la diplomatie, régla provisoirement la situation des duchés, en laissant en suspens la solution des points décisifs. L'état de choses qu'elle établissait ressemblait beaucoup à celui qui existait avant 1848, mais la séparation du Slesvig et du Holstein y était encore plus formellement marquée. Deux ministres des duchés, responsables seulement envers le roi, devaient traiter les affaires autrefois soumises à la chambre des finances, à la chancellerie de Slesvig-Holstein-Lauenbourg ou au collége de douane et de commerce. Les affaires communes aux duchés (université de Kiel, assurances, canaux, établissement pénitentiaire, etc.,) devaient être traitées collégialement par les deux ministres. Une représentation spéciale d'États était accordée à chacun des duchés ; elle devait avoir les mêmes attributions que les ancieus États provinciaux. Quant à ce qui concernait plus particulièrement le Slesvig, les nationalités y étaient mises sur le pied d'une égalité absolue ; les deux langues allemande et danoise, y étaient également autorisées pour les actes publics. Le Holstein devait désormais être soumis à la législation danoise. La ligne de douanes de l'Eider était supprimée et un même système douanier réunissait toutes les provinces de la monarchie. Cette organisation n'était, du reste, que pro-

visoire, et l'ordonnance du 28 janvier annonçait formellement que le roi se réservait le droit d'étendre plus tard uniformément à toutes les portions de son empire la constitution déjà en pleine vigueur dans les provinces royales.

Les États provinciaux du Holstein furent mis en fonctions par la loi constitutionnelle du 11 juin 1854 ; les États du Slesvig par celle du 15 février de la même année. La représentation et la législation communes pour les intérêts généraux de l'ensemble de la monarchie furent à leur tour organisées par la constitution du 2 octobre 1855.

Mais alors surgirent de nouvelles difficultés. Les rebelles du Holstein avaient été contraints de rentrer dans l'ordre ; ils avaient été vaincus. Cependant l'appui qu'ils avaient trouvé dans les chancelleries allemandes leur avait permis de traiter avec leur gouvernement et d'imposer des conditions à leur soumission. Aussi leurs échecs n'avaient-ils en rien diminué leur audace, et ils ne tardèrent pas à montrer de quels sentiments ils étaient animés en refusant, pour s'en tenir au régime des conseils provinciaux, la très-libérale constitution dont Frédéric VII les dotait avec le reste de ses États. Pendant les deux premières sessions du Rigsraad ou Parlement commun, siégeant à Copenhague, les députés du Holstein vinrent y prendre leur place. Mais, se plaignant de n'y exercer aucune influence supérieure et prépondérante, de ne s'y trouver, comme ceux des autres provinces, qu'en nombre proportionné à celui de la population, ils changèrent bientôt de conduite. Ils supposèrent de la part des Danois une opposition systématique et déclarèrent qu'ils ne consentiraient à revenir siéger au Rigsraad que si, en leur accordant un nombre de députés égal à celui des Danois, on équilibrait, en cas de conflit, les chances entre les deux partis. Ces prétentions, qui témoignaient si hautement des méfiances et des mauvaises intentions des meneurs allemands dans les duchés, indignèrent les Danois, qui, en l'absence de collègues récalcitrants, dirigèrent seuls dans le Rigsraad les affaires de sa compétence, c'est-à-dire toutes celles qui se rapportaient à la diplomatie, à la marine et à la guerre.

C'est ainsi que le parti germanique parvint, presque au lendemain de la signature du traité de Londres, à paralyser les effets de ce traité et à placer la représentation du Holstein dans une voie d'opposition ouverte et factieuse contre la couronne de Danemark. Les cours d'Allemagne employèrent pendant dix ans tous les moyens pour exciter et soutenir ce parti, qui tendait ouvertement à la révolte. Leur pression et leurs menaces amenèrent Frédéric VII à abroger, le 6 novembre 1858, pour le Holstein et le Lauenbourg, la constitution du 2 octobre 1855, qui ne demeurera plus en vigueur que pour le royaume de Danemark proprement dit et le Slesvig. La Diète de

Francfort se déclara alors satisfaite et suspendit ses mesures de contrainte. Le gouvernement royal de Danemark s'empressa de faire de nouvelles propositions de compromis avec les Holsteinois ; mais tous ses efforts échouèrent devant l'opiniâtreté du parti allemand. Bientôt celui-ci reçut un nouvel appui de la Confédération, qui, après avoir accepté comme satisfaisante l'ordonnance du 6 novembre 1858, se ravisait et trouvait ne pas avoir obtenu assez. Tirant des arrangements de 1852 une interprétation dont ils ne sont aucunement susceptibles, la Diète germanique fit au Danemark, en février 1861, sous peine d'exécution fédérale, les injonctions suivantes : A l'avenir aucune loi votée par le Rigsraad et concernant les affaires communes ne devait être valable en Danemark sans le consentement des États provinciaux du Holstein ; c'est-à-dire que le Holstein, ayant sur toutes les affaires, générales comme locales, un droit de véto, devait pouvoir tout arrêter, tout entraver, quand bon lui semblerait, et que rien ne pourrait être fait dans le royaume sans l'agrément d'hommes conspirant ouvertement, à la face de l'Europe, la ruine de la monarchie. C'était bien plus encore qu'on n'avait voulu en 1848 ; ce n'était plus seulement l'indépendance des duchés, mais la soumission absolue du Danemark aux Allemands du Holstein. Ces prétentions furent repoussées par le chef du cabinet de Copenhague, M. Hall, avec autant de décision que de dignité, et cette fois la Diète s'en tint aux menaces.

On pouvait croire la question assoupie pour quelque temps. Mais l'année dernière elle s'est réveillée avec plus de violence que jamais et a produit les incidents qui menacent aujourd'hui d'une manière si grave la paix de l'Europe. Encore une fois l'agression est partie des Allemands. Au mois de février 1863, les États de Holstein, réunis à Itzlehöhe, refusèrent de voter le budget et l'impôt si les conditions de l'ultimatum fédéral de 1861 n'étaient pas mises en pratique. A ces conditions l'unité politique et administrative de la monarchie était impossible ; aussi le roi Frédéric VII dut-il adopter une combinaison qui n'avait rien de contraire aux arrangements de 1852 et que réclamait depuis longtemps l'opinion publique du Danemark, ainsi que de la majorité des habitants du Slesvig. L'ordonnance royale du 30 mars, en fixant une fois pour toutes la contribution du Holstein aux dépenses communes de la monarchie, lui donna des Chambres entièrement indépendantes du Rigsraad de Copenhague et consomma sa séparation absolue d'avec les provinces danoises au point de vue administratif et même au point de vue politique.

Le seul reproche qui pût être fait à cette ordonnance était d'avoir accordé une indépendance trop complète au Holstein. Les prétentions les plus exagérées ne pouvaient pas demander plus. Mais cela n'a

pas suffi à l'Allemagne. Ce qu'elle veut, c'est étendre au Slesvig le démembrement de la monarchie danoise. En séparant le Holstein du Danemark, l'ordonnance du 30 mars rompait les derniers liens administratifs de ce duché avec le Slesvig, qu'elle rattachait plus intimement au royaume, d'après l'esprit et la lettre des arrangements de 1721. Là-dessus la Diète de Francfort s'indigna et somma le roi de Danemark, sous peine d'une occupation militaire du Holstein, décorée du nom d'exécution fédérale, de retirer l'ordonnance et de rétablir l'état de choses antérieur au 30 mars 1863. L'ultimatum de la Diète germanique au Danemark avait la même légitimité et la même justice que celui du Piémont au gouvernement pontifical quelques jours avant Castelfidardo. En ce qui concerne les affaires intérieures du Holstein, les seules dont la Diète eût qualité pour s'occuper, elle ne trouvait aucune plainte réelle à élever sur l'ordonnance du 30 mars, qui donnait satisfaction à toutes les exigences allemandes relativement à ce pays. L'ultimatum se fondait uniquement et ne pouvait se fonder que sur les conséquences de l'ordonnance royale par rapport au Slesvig. Or, nous ne saurions assez le répéter, d'après l'acte final du Congrès de Vienne et la déclaration fédérale de 1823, d'après même les stipulations de 1852, la Diète germanique *n'a aucun droit quelconque qu'elle puisse invoquer* pour se mêler du gouvernement et de la condition du Slesvig. Ce sont affaires en dehors de sa compétence. Aussi le ministère danois ne se laissa-t-il pas intimider par les sommations et les menaces de Francfort. Confiant dans son bon droit, il résolut de tenir tête à l'orage, et il s'occupa de réformer sa constitution sur les bases de l'ordonnance du 30 mars, car la séparation définitive du Holstein obligeait à modifier la Charte du 2 octobre 1855, conçue pour s'étendre également à cette province.

En conséquence, les conseillers du roi Frédéric VII soumirent aux délibérations du Rigsraad, composé des députés du Danemark proprement dit et du Slesvig, une *Constitution pour les intérêts généraux et communs du Danemark et du Slesvig*, qui fut adoptée par cette assemblée. La nouvelle constitution ne change ni la proportion respective de la représentation des deux pays dans le Parlement commun, ni leur position politique l'un par rapport à l'autre. Elle est seulement destinée à donner une marche plus régulière au gouvernement général, à y augmenter les garanties de liberté et de stabilité en modifiant la composition et l'autorité du Rigsraad. L'assemblée législative de la monarchie danoise se composait, d'après la constitution du 2 octobre 1855, d'une seule Chambre de soixante députés, dont l'autorité était restreinte et qui n'avait, par exemple, pas le droit d'initiative; d'après le système de la nouvelle constitution, il doit avoir toutes les prérogatives du Parlement d'Angleterre ou de Belgique et

être formé de deux Chambres, l'une de quatre-vingt-cinq membres nommés par des électeurs censitaires, l'autre de cent trente, issue du suffrage universel. Dans cette organisation, comme dans celle qui l'a précédée, la distinction est soigneusement maintenue entre les *intérêts généraux et communs*, qui sont du ressort du Rigsraad, et les *intérêts particuliers ou provinciaux*, qui demeurent du ressort exclusif du Rigsdag danois ou des États provinciaux du Slesvig. Ce dernier duché garde son assemblée d'États, investie des mêmes pouvoirs qu'auparavant, son ministre, devenu seulement responsable envers le Rigsraad comme les autres membres du cabinet, son tribunal supérieur, sa législation provinciale à part, en un mot son autonomie complète, telle qu'elle résulte des traditions historiques et que la garantissent les protocoles échangés en 1852. Dès que la connaissance de la nouvelle constitution parvint à Francfort, la Diète renouvela ses menaces d'exécution fédérale et décida que cette mesure violente suivrait immédiatement la promulgation de l'acte voté par le Rigsraad.

IV

Les choses en étaient là, une solution pacifique pouvait encore être espérée, malgré l'agitation croissante des esprits à la fois en Allemagne et en Danemark, malgré la pression que les passions populaires exerçaient et sur la Diète de Francfort et sur le cabinet de Copenhague, lorsque est survenue la mort subite du roi Frédéric VII, qui semble avoir mis des obstacles presque insurmontables à tout arrangement entre les deux parties aujourd'hui en présence sur les bords de l'Eider. A la question constitutionnelle, sur laquelle la diplomatie s'efforçait d'obtenir des concessions réciproques, cette mort a joint de nouveau la question de succession du Holstein, qui avait déjà causé le conflit de 1848.

Tandis que le prince de Glucksbourg, héritier reconnu par le traité de 1852, montait sur le trône de Copenhague sous le nom de Christian IX et se voyait forcé par le mouvement de l'opinion de ses sujets danois à promulguer aussitôt après son avénement, le 18 novembre, la Constitution nouvelle du Danemark et du Slesvig, les prétentions de la maison d'Augustenbourg sur le Holstein étaient acclamées par l'Allemagne avec enthousiasme, non plus en faveur du duc auteur de l'insurrection de 1848, lequel, après le traité de 1852, avait renoncé

à tous droits pour lui-même et pour ses descendants, mais en faveur de son fils aîné, le prince Frédéric. Poussés par la passion germanique et par le parti révolutionnaire du *National-Verein*, auquel ils n'avaient pas la force de résister, l'immense majorité des petits États de la Confédération, et même de ceux du second ordre, se déclaraient dans ce sens. Bade, Weimar, Cobourg-Gotha, Meiningen, Altenbourg, Brunswick, Sonderhausen, Reuss et Waldeck reconnaissaient officiellement le prince Frédéric d'Augustenbourg comme duc de Holstein, et même de Slesvig-Holstein; la Bavière, le Wurtemberg, Hesse-Darmstadt, Hesse-Hombourg, Reuss-Greitz, Anhalt, Francfort et Brême se prononçaient en faveur de ses droits, mais sans aller jusqu'à une reconnaissance formelle; la Saxe, Mecklembourg-Schwerin, Rudolstadt, Oldenbourg, Hambourg, Lubeck se montraient également favorables aux prétentions de la famille d'Augustenbourg. En vain les deux grandes monarchies qui se disputent d'ordinaire la prépondérance dans les contrées d'outre-Rhin, l'Autriche et la Prusse, essayaient-elles de résister au torrent et de maintenir les principes établis par le traité de 1852 sur la question de succession. Une véritable insurrection des États de second et de troisième ordre contre ces deux puissances se manifestait au sein de la Diète, et tout ce qu'elles pouvaient y obtenir était que l'exécution fédérale dans le Holstein, immédiatement opérée, laissât en suspens la question du souverain.

Certainement, dans la situation des choses avant 1852, la maison d'Augustenbourg était en mesure de revendiquer des droits sur une portion du Holstein à l'extinction de la ligne directe de la famille royale de Danemark, si elle ne pouvait réellement pas en invoquer un seul pour la possession du Slesvig, dont la succession a été, en 1721, assimilée à celle du Danemark, « selon la teneur de la Loi royale, *secundum tenorem Legis regiæ*, » dit la formule du serment prêté alors par les membres des États. Mais cette revendication avait pour résultat forcé le démembrement du Holstein. En admettant les droits du duc d'Augustenbourg, on ne pouvait les reconnaître que sur une partie du pays. Le Lauenbourg devait appartenir au souverain du Danemark, quel qu'il fût; le duc de Gottorp, c'est-à-dire l'empereur de Russie, venait au même rang que le duc d'Augustenbourg, et avec les mêmes droits, pour réclamer les seigneuries de Rantzau et de Pumeberg, avec Kiel et son incomparable rade, objet des rêves de l'Allemagne; d'autres districts faisaient retour au grand-duc d'Oldenbourg et à l'électeur de Hesse. Ces droits méconnus, ceux des Augustenbourg devenaient nuls. Il en serait de même encore aujourd'hui si l'on annulait le traité de 1852. Or, n'y a-t-il pas un intérêt européen de premier ordre à empêcher un démembrement du Holstein qui fe-

rait arriver la puissance russe à la base de la péninsule scandinave, dans une position qui dominerait à la fois le Danemark et l'Allemagne, un débat de succession qui mettrait le czar à même de revendiquer justement la plus belle station maritime de la Baltique, celle qui commande le détroit du Sund et dont le possesseur peut se considérer comme ayant le pied sur la mer du Nord ?

Mais, quand même on parviendrait à écarter les revendications de la Russie, quand Oldenbourg et la Hesse céderaient leur droit au candidat des passions allemandes pour éviter le démembrement du Holstein, un grand intérêt européen se trouverait toujours en jeu dans la succession de ce duché, c'est celui de l'intégrité de la monarchie danoise. Le maintien de l'état territorial de cette monarchie est une des nécessités de l'équilibre général de l'Europe. Peu importe que cet état territorial soit le résultat de telle ou telle loi d'hérédité amenant l'annexion de races parlant des langues différentes ; ce qui importe, c'est que cet état territorial a reçu la consécration du temps, qu'il a mis les clefs de la Baltique entre les mains d'une puissance qui n'est ni assez forte pour user de son privilége d'une façon égoïste et tyrannique, ni trop faible pour faire respecter au besoin son indépendance et sa neutralité, et qu'il a permis au Danemark de remplir pendant plusieurs siècles un rôle très-utile à l'Europe. Le Danemark, dépouillé du Holstein, se verrait bien vite arracher encore le Slesvig par l'Allemagne, que les habitants y fussent ou non consentants ; il serait alors trop faible pour subsister par lui-même, pour conserver une vie indépendante. La force irrésistible des choses le porterait à se donner à la dynastie qui règne à Stockholm pour avoir l'appui des autres Scandinaves de la Suède et de la Norvége, et il ne faudrait pas une année pour que l'ancienne union de Calmar se reformât de nouveau, comme y tend un très-nombreux parti qui poursuit ses efforts en même temps à Copenhague, à Stockholm et à Christiania. Les deux rivages du Sund appartiendraient alors à un même souverain et deviendraient, au nord de l'Europe, de nouvelles Dardanelles, sources d'autant de difficultés et de périls que celles de l'Orient ; la Baltique passerait à l'état de mer fermée, au grand préjudice des nations maritimes ; tout l'équilibre du Nord serait rompu, la paix de l'Europe serait troublée pour longtemps, et la Russie se verrait dans l'obligation d'engager avec la monarchie unitaire des Scandinaves un duel à mort auquel les autres puissances ne sauraient demeurer indifférentes, car autrement la Baltique se changerait pour elle en une autre mer Noire, et les communications lui seraient interdites avec le reste du monde.

C'est unanimement frappées de ces considérations d'intérêt européen que les grandes puissances ont fait le traité du 8 mai 1852.

La succession danoise y a été réglée par un arrangement désintéressé de la part des puissances, conservateur au point de vue des intérêts européens et libéral pour le Danemark. La maison impériale de Russie a fait abandon de ses prétentions sur Kiel et Rantzau; les princes allemands ont cédé leurs droits sur d'autres parties de l'héritage, et le duc d'Augustenbourg a échangé les siens contre une indemnité pécuniaire. Le seul prince des lignes collatérales qui fût demeuré fidèle à la patrie danoise dans les mauvais jours de 1848 a été institué héritier de toutes les parties de la monarchie, déclarées désormais indivisibles; le roi Frédéric VII l'a adopté; le Rigsraad l'a reconnu dans le temps où cette assemblée renfermait dans son sein les députés du Holstein. La France, l'Angleterre, la Russie, la Suède, l'Autriche et la Prusse ont signé avec le Danemark ce traité de 1852, œuvre de raison et de prévoyance qui a reçu dans le temps l'adhésion de la plupart des États secondaires de l'Allemagne. Et c'est un acte aussi solennel, revêtu d'autant de formes et de garanties, un des actes les plus sages et les plus justes dont la diplomatie puisse s'enorgueillir dans notre siècle, que la passion allemande et l'esprit révolutionnaire d'outre-Rhin veulent déchirer au gré de leurs caprices!

Mais ici la question devient encore plus sérieuse et touche à des intérêts d'un ordre plus élevé. Lord Russell l'a très-bien résumée dans la circulaire où il propose la réunion d'une conférence pour le réglement du conflit dano-allemand: « Il est indifférent que Glucksbourg ou « Augustenbourg règne; mais il importe que la foi des traités soit « maintenue, le droit et la possession respectés, et que les flammes « de la guerre ne s'étendent pas sur l'Europe entière. ». Les droits que le duc d'Augustenbourg pouvait invoquer avant 1848 ont été mis à néant par le traité de 1852 et par sa propre renonciation; il ne saurait dépendre de sa volonté ou de celle de son fils de les faire revivre. A ce point de vue, l'affaire des duchés renferme une question capitale, question de principes, qui touche aux bases les plus essentielles du droit public; il ne s'y agit de rien moins que de savoir si la renonciation solennelle aux droits sur une couronne, faite par un prince pour lui-même et pour ses enfants, n'engage pas ce prince et sa race. C'est en vain que le duc d'Augustenbourg s'efface pour ne pas se trouver en présence de sa renonciation de 1852 et fait réclamer le Holstein par son fils, le prince Ferdinand. Les Allemands disent que ce prince était majeur en 1852, et que, par conséquent, son père ne pouvait pas prendre d'engagement pour lui; mais il n'a point protesté alors; il a reçu sa part de l'indemnité pécuniaire fournie par le Danemark, et il a confirmé par son silence la renonciation paternelle. Notre temps, bien fécond cependant en tristes spectacles, en a

rarement fait voir un plus honteux que celui de ces princes, le fils aussi bien que le père, qui, après avoir vendu leurs droits, les réclament de nouveau, appuyés sur la Révolution, sans avoir même eu la délicatesse de restituer le prix qu'ils en ont reçu. Ce prix est, à vrai dire, mangé depuis longtemps; mais peut-il en découler une conséquence qui porte atteinte à la valeur de la vente et de l'acquisition? Ésaü, après avoir dévoré le plat de lentilles, eût-il été recevable dans une revendication de son droit d'aînesse? S'il suffisait des manifestations tumultueuses des révolutionnaires holsteinois pour annuler le traité de Londres, pour détruire un fait passé dans le droit public européen et pour dégager le duc d'Augustenbourg de la parole qu'il a donnée dans sa renonciation au Danemark et à l'Europe, il n'y aurait vraiment plus de traités possibles, et nous aurions à joindre un chapitre de plus à la belle étude de M. le prince de Broglie sur la diplomatie du suffrage universel.

Quant aux cours allemandes, leur attitude ne peut guère plus se justifier que celle des princes d'Augustenbourg. Il est vrai que le traité de 1852 n'a pas été présenté à l'adhésion de la Diète de Francfort; c'était alors la pensée dominante dans les cabinets de l'exclure le plus possible de la délibération des questions européennes. Les auteurs du traité ont commis en cela une faute dont ils doivent maintenant reconnaître la portée. Cependant on ne saurait en bonne justice admettre les conséquences que veut en tirer l'Allemagne. Si la Diète n'a pas adhéré au traité, cet acte a été présenté à tous les États qui comptent pour quelque chose au delà du Rhin, et ceux-là même qui aujourd'hui poussent le plus à ce qu'on n'y attache aucune valeur l'ont diplomatiquement admis et reconnu. Que dirait-on d'hommes qui, après avoir individuellement accepté un engagement, prétendraient n'être plus liés et pouvoir le repousser quand ils agissent collectivement? Or, les règles de la justice et de la bonne foi sont immuables; dans le droit public elles ne sont pas autres que dans le droit privé.

Aussi l'Autriche et la Prusse s'efforcent-elles de faire prévaloir dans le sein de la Diète le respect et le maintien du traité de 1852. Mais les démarches des représentants de ces deux puissances, habituées pourtant jusqu'ici à conduire l'Allemagne, n'ont que bien peu de succès. La majorité, formée par les États de second et de troisième ordre, repousse toutes leurs propositions, et ils n'ont pu que prévenir l'adoption immédiate de certaines résolutions extrêmes et ralentir la marche des événements sans l'empêcher entièrement. La dissidence en est arrivée à ce point d'aigreur que la Confédération paraît à la veille de se disloquer. Les deux puissances allemandes signataires du traité de Londres ont, en effet, affaire dans cette ques-

tion, et au sein de la Diète et dans leurs propres États où la passion populaire gronde et s'agite, à cet élément redoutable et gros de tant d'inconnu qui s'appelle l'esprit révolutionnaire. La question des duchés situés au nord de l'Elbe n'est, en effet, qu'une des phases et une des formes du mouvement vers l'unité allemande, qui, réveillé depuis quelques années, prend déjà presque autant de développement qu'en 1848, marche à pas de géant vers la convocation d'un nouveau Parlement de Francfort et menace d'ébranler encore une fois toutes les couronnes de la Confédération Germanique. Chaque jour qui s'écoule, en amenant de nouvelles manifestations populaires dans les diverses capitales des pays d'outre-Rhin, voit grandir l'exaltation des esprits et place de plus en plus les gouvernements de l'Autriche et de la Prusse en face du formidable dilemme de livrer bataille dans l'intérieur de l'Allemagne à la révolution unitaire ou de devenir ses esclaves et de se laisser entraîner par elle à la guerre contre le Danemark. On ne saurait oublier, en effet, que ce fut la question des duchés dano-allemands qui, lorsque la Prusse, reconnaissant les périls où elle s'était laissée engager en soutenant l'insurrection du Holstein, se retira de la lutte par l'armistice de Malmoë, produisit dans Francfort les sanglantes journées de septembre 1848, digne pendant de nos journées de juin parisiennes.

Les gouvernements de l'Autriche et de la Prusse ont d'autant plus de peine maintenant à éviter d'êre entraînés sur les bords de l'Eider par les passions ultra-germaniques qu'ils ont commis la faute de ne pas prendre dès le début une position de résistance assez dessinée. On n'a de chances de triompher de l'esprit révolutionnaire qu'en acceptant franchement la lutte avec lui et en lui tenant tête. Le système trop souvent adopté aujourd'hui d'essayer de lui céder la moitié de ce qu'il demande pour sauver le reste est un système funeste, qui enlève le moyen de lui mettre un frein et conduit par une pente rapide à tout lui céder, comme ne l'ont que trop prouvé les événements dont l'Italie a été le théâtre depuis 1859. C'est que, en effet, l'esprit révolutionnaire est un ennemi que l'on peut vaincre, mais un allié qui dévore les imprudents dont l'ambition trop confiante a cru être en état de le diriger. Du moment que les décisions du traité de 1852 étaient contestées par une partie des États allemands, l'Autriche et la Prusse, voulant le maintien de ce traité, n'avaient qu'un seul parti à prendre dans une sage politique, s'opposer énergiquement à toute mesure violente et de nature à produire un conflit, comme l'exécution fédérale, et suspendre les mouvements militaires pour laisser le champ libre aux négociations diplomatiques des puissances signataires du traité. En récompense de cette modération, il eût été facile d'obtenir du Danemark, avec la pression des

conseils de l'Angleterre, de la Suède et de la Russie, des concessions désirées par le roi Christian IX lui-même, comme le retrait de la constitution du 18 novembre, que le gouvernement danois avait établie dans la plénitude d'un droit incontestable, mais à laquelle il eut sagement fait de renoncer dans cette occurrence.

Aussi bien le Danemark lui-même, désireux de mettre entièrement le bon droit et la modération de son côté, offrait à la Prusse et à l'Autriche l'occasion de suspendre honorablement l'exécution fédérale, en retirant l'ordonnance du 30 mars 1863, alléguée comme motif de l'exécution, et en rétablissant l'état de choses antérieur dans le Holstein. Mais ces deux puissances n'ont pas su s'arrêter à temps, et, huit jours après le retrait de l'ordonnance du 30 mars, l'exécution fédérale s'opérait sans obstacle de la part de la Prusse et de l'Autriche, et même avec le concours de leurs troupes. La faute des cabinets de Vienne et de Berlin se révélait alors dans toute son étendue, car l'entrée dans le Holstein des troupes allemandes, devant lesquelles les troupes danoises se retiraient jusqu'à l'Eider pour éviter une collision qui eût produit la guerre immédiate, devenait l'occasion de faits qui ne permettaient plus que de bien faibles espérances d'un arrangement pacifique. A mesure que les soldats chargés d'occuper le Holstein au nom de la Diète s'avançaient dans le pays, la connivence calculée des Commissaires Fédéraux donnait un libre cours à des manifestations qui attaquaient directement le traité de Londres et commençaient à trancher contre le roi Christian la question de succession dans les duchés. On laissait les villes et les assemblées populaires proclamer le prince Frédéric d'Augustenbourg comme duc de Slesvig-Holstein; le prince lui-même entrait à Kiel et y ébauchait l'organisation de son gouvernement. En présence de faits de cette nature aucune concession n'est possible au Danemark; tant que les droits établis par le traité de 1852 sont contestés et méconnus, le roi Christian ne peut ni retirer la constitution du 18 novembre, ni prendre aucune autre mesure de conciliation; sa dignité ne le lui permet pas, et, s'il voulait le faire, l'opinion danoise, surexcitée par l'aggression de l'Allemagne et par ses prétentions hautaines, se porterait aux plus violentes extrémités pour l'en empêcher. Ainsi ce prince, dont il y a quelques mois encore on admirait la fortune, se trouve aujourd'hui placé dans l'alternative imminente d'une guerre disproportionnée contre l'Allemagne entière ou d'une révolution dans ses propres États. Et pendant le même temps, l'Autriche et la Prusse, poursuivant leur politique complexe, se préparent à agir à la fois contre le Danemark dans la question constitutionnelle et contre l'Allemagne dans la question de succession. Le plan que ces puissances veulent mettre à exécution consisterait à occuper militairement le

Slesvig, pour peser de là sur Copenhague, en forçant à retirer la constitution du 18 novembre, et en même temps sur Altona, en y étouffant les manifestations favorables au duc d'Augustenbourg. Mais ce plan, au lieu de simplifier le débat, le complique ; au lieu de donner une garantie du maintien de la paix, fournit une double chance de conflit. En effet, aucun traité ne légitimant l'occupation du Slesvig par les troupes austro-prussiennes, il est probable que le Danemark s'y opposera par la force ; et d'un autre côté, les États allemands que ces troupes devraient traverser pour atteindre les duchés, comme la Saxe, semblent disposés à leur refuser le passage. Qui sait, d'ailleurs, si la résistance de la Chambre des députés de Berlin, chaque jour plus ardente, permettra à M. de Bismark d'exécuter les projets qu'il a conçues avec le cabinet de Vienne.

Le fait le plus frappant et le plus digne d'attention pour l'observateur désintéressé, dans cet état de choses, est sans contredit l'inefficacité dont est menacé le traité du 8 mai 1852. Ce traité n'a pas été seulement un acte prudent, honnête et désintéressé ; il était l'œuvre commune de six puissances, dont cinq sont les premières de l'Europe. Il semblait donc revêtu de la plus haute autorité morale et matérielle. Cependant la Diète allemande n'en fait aucun cas et semble prête à le traiter comme nul et non avenu. D'où vient cette impuissance probable de l'autorité européenne la plus élevée, formulée dans le traité de Londres, si ce n'est de l'état actuel des relations entre les grandes puissances qui ont signé cet acte? Pour que les instruments diplomatiques aient une force véritable, il faut qu'ils aient une sanction exécutive. Sans une alliance de puissances résolues à faire exécuter leurs décisions, traités et congrès ne sont que des manifestations stériles. Dans l'affront auquel est exposé le traité de Londres, on peut voir la révélation du mal dont souffre aujourd'hui l'ordre européen. Il n'y a plus d'alliances, et les traités généraux sont par conséquent dénués de toute vertu. Comment voudrait-on, d'ailleurs, que les peuples et les gouvernements n'oubliassent pas le respect du droit public et des traités, lorsqu'on a vu des actes de ce genre conclus entre les grandes puissances et revêtus des formes les plus solennelles, comme le traité de Zurich, bafoués impunément par un État de second ordre, ne recevoir pas même un commencement d'exécution?

Il ne faut pas se le dissimuler, en effet, l'Angleterre, si elle agit activement par l'organe de sa diplomatie auprès de la Diète de Francfort pour obtenir le respect du traité de 1852, n'irait pas, et la Russie non plus, jusqu'à une coërcition effective dans le cas où la guerre éclaterait sur les bords de l'Eider. Dans sa défiance extrême contre la politique française, cette puissance a trop besoin d'une étroite concorde avec l'Allemagne pour en venir à une rupture avec elle et pour ne

pas sacrifier au maintien de cette entente l'intérêt européen de l'intégrité du Danemark. Dès à présent elle abandonne cet État sur les points les plus essentiels, si elle soutient encore la personne de son souverain, puisqu'elle met pour condition à ses démarches d'accord avec l'Autriche et la Prusse pour le maintien du traité de 1852, l'admission des exigences de l'Allemagne sur la question constitutionnelle, qu'elle trouvait il y a quelques mois encore illégitimes, l'union administrative complète du Slesvig et du Holstein, enfin l'ingérence des puissances allemandes dans la constitution intérieure du Danemark.

Quant à la France, le démembrement de la monarchie danoise serait pour elle, nous n'hésitons pas à le dire, un événement déplorable et une humiliation plus grande encore que celle de 1840. Outre l'intérêt d'équilibre général, qui nous touche autant que toute autre puissance, un intérêt directement français s'attache au maintien de l'état territorial du Danemark. La force des États scandinaves est de la plus haute importance pour la force et l'autorité de la France en Europe. Ils forment un contre-poids précieux à l'Allemagne et leur intime alliance avec notre pays permet bien souvent d'éviter des conflits qui éclateraient si ces États se trouvaient affaiblis. Aussi, depuis Richelieu, la Suède et le Danemark sont-ils les plus constants et les plus inébranlables alliés du gouvernement français, quel qu'il soit, et la France les a soutenus en toute circonstance comme ils l'ont soutenue à leur tour. A l'heure des revers, le Danemark a été le dernier et le plus fidèle allié de Napoléon, et l'Europe coalisée l'a puni par la perte de la moitié de ses provinces de cette fidélité à la fortune de la France. Cependant l'état actuel de l'Europe réduirait le gouvernement impérial à l'impuissance, si l'Allemagne attaquait ouvertement la monarchie danoise et écrasait sous le poids de ses armées les défenseurs de cette vaillante mais petite nation. Quelque intérêt qu'ait la France à la conservation de l'intégrité du Danemark elle ne pourrait ni ne devrait faire la guerre pour ce motif. Car c'est seulement sur le Rhin que nous pourrions combattre l'Allemagne pour secourir les Danois, et la guerre sur le Rhin serait le signal de la formation immédiate d'une coalition européenne.

Dans cet état de choses, sur lequel on chercherait vainement à se faire illusion, nous avons peine à comprendre que le gouvernement français, au lieu d'accepter avec empressement la proposition du cabinet anglais pour la réunion d'une conférence destinée à régler diplomatiquement la question des duchés dano-allemands, l'ait repoussée, ou, du moins, ait mis à son acceptation des conditions qui la rendent illusoire. Cette proposition de conférence offrait à la France une occasion précieuse pour sortir de l'isolement où elle se

trouve aujourd'hui dans l'Europe, pour reformer des alliances et pour sauver, en augmentant le poids des négociations qui se poursuivent à Francfort, un ancien ami dont le sort touche directement sa puissance. La refuser pour se donner le plaisir d'une sorte de représaille du refus de congrès, serait de la politique bien petite et bien peu prévoyante. On n'a pas le droit de compromettre les vrais intérêts du pays pour une susceptibilité d'amour-propre blessé.

Proclamons, du reste, en terminant, la leçon que renferme la situation actuelle de la France en face de la question danoise. Les fautes politiques ne sont jamais longtemps à produire leurs fâcheuses conséquences. C'est la faiblesse avec laquelle le gouvernement français a laissé le Piémont fouler aux pieds le traité de Zurich qui a éveillé contre lui les défiances, qui a créé son isolement et qui a donné naissance au mouvement de l'Allemagne vers son unité. Aussi, après avoir laissé dépouiller le Souverain Pontife de la plus grande partie de ses États, se voit-il à la veille d'être obligé, par une conséquence fatale, d'assister les bras croisés à la spoliation d'un autre allié dont l'indépendance et l'intégrité territoriale, tout en ne touchant pas à d'aussi hautes questions et à des nécessités aussi sacrées, n'importent pas moins aux intérêts de la vraie politique française. N'est-ce pas le cas de dire, avec l'Écriture et avec Bossuet : *Et nunc, reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram.*

François Lenormant.

UN CHANGEMENT DE FORTUNE

TROISIÈME PARTIE[1]

I

En rentrant chez lui après sa course effrénée à travers la campagne, sa chute de cheval, son séjour d'une heure à Ville-d'Avray, Charles de Costères ne sentait plus que le poids d'une écrasante lassitude physique. Il se coucha, s'endormit bientôt, et, à son réveil, il fut très-étonné de voir les voiles funèbres qui pesaient sur son âme, comme des nuages bas et lourds interceptant la lumière du soleil, s'écarter d'eux-mêmes, se dissiper, se fondre, et laisser arriver jusqu'à lui les rayons divins de l'espérance. Après avoir hautement repoussé un rôle de temporisation et de lutte, Charles l'accepta, sinon avec joie, du moins avec résignation et courage. Il pensa qu'il n'avait pas tout perdu puisqu'il savait où était Marie et pouvait la revoir. Toute la journée il songea à elle, et, le soir, sans détermination bien arrêtée, il se dirigea vers l'avenue des Ternes. Il vit briller de la lumière dans le logement occupé par madame Hébert, et, malgré sa douleur, son cœur palpita plus vite et sembla se réchauffer à cette lueur lointaine. Bientôt Charles aperçut Francis Martel qui passa devant lui sans le voir et entra chez madame Hébert. Charles le reconnut parfaitement, s'étonna médiocrement de le savoir encore à Paris, et ne trouva pas surprenant qu'il visitât madame Hébert. Charles n'éprouva aucun

[1] Voir *le Correspondant* de novembre et décembre dernier.

mouvement de jalousie. Et pourtant, il eût été excusable de s'y abandonner. Il avait vu plusieurs fois Francis après le départ de Marie de chez la comtesse Boccaei. Il lui avait demandé s'il connaissait la demeure de madame Hébert. Soit par discrétion, soit par rivalité réelle et pleine d'espérances, soit par obéissance à des injonctions reçues, Francis s'était abstenu de répondre. Charles, en le revoyant ce soir-là, ne lui en sut pas mauvais gré, ne croyant sans doute qu'à ce dernier motif de silence. Les tourments de l'absence étaient passés, d'autres les faisaient oublier. Charles, d'ailleurs, se préoccupait peu de tout ce qui n'était pas Marie. Il n'avait qu'une pensée : la revoir, l'entendre. Une voix secrète, forte comme l'évidence, lui disait que Marie n'aimait et n'aimerait jamais que lui. Il se disait cela simplement, sans jactance ni fausse modestie, et cette certitude lui rendait même plus douloureux le renoncement de la jeune fille. Par suite de ces accommodements de conscience et de ces concessions par où passent fatalement les âmes des amoureux, il se demanda pourquoi Marie ne le recevrait pas comme ami, puisqu'elle recevait Francis Martel. Ce jeune homme si riche d'espérances précédemment et ruiné tout à coup, se contentait à présent de la moindre parcelle de sa richesse passée. Humble et sans exigences, il ne songeait qu'à ne point mécontenter Marie, à ne point l'affermir dans ses refus en les attaquant prématurément. Après avoir rêvé, touché du doigt le mariage, la possession, le bonheur, il considérait comme une félicité suprême de revoir Marie, de l'entendre, de s'enivrer de sa présence adorée. Il entra dans la maison, il monta l'escalier sans se demander s'il avait raison ou tort, tellement il lui paraissait impossible de reculer, de s'abstenir. Il s'efforça de donner à sa physionomie une expression souriante, calme, pour rassurer Marie et ne pas l'obliger à se tenir sur la défensive. Dès qu'il parut, et comme par un accord tacite, la jeune fille, réprimant les mouvements de son cœur, cacha son trouble pour ne laisser paraître qu'une politesse empressée.

— Je viens savoir de vos nouvelles, dit Charles à madame Hébert qu'il salua d'un air ouvert et dégagé ainsi que Marie et Francis.

Seule parmi ces quatre personnes, madame Hébert eut peine à prendre un peu d'assurance. Entière dans ses sentiments comme une femme du peuple, dominée par eux, les montrant sans transitions dans toute leur force irréfléchie, le drame de sa vie se jouait à grands coups de théâtre, et elle ignorait tous ces raffinements de la passion qui emplissent d'enchantements et de terreurs les âmes cultivées, tandis que les physionomies restent calmes et froides en apparence. Madame Hébert, toutefois, fit le meilleur accueil à Charles. Elle était avec lui comme un honnête débiteur qui ne peut offrir à son créancier que de la bonne volonté. Francis, en présence

de Charles, s'effaçait immédiatement, irrésistiblement, comme une chandelle de campagne devant une lampe largement lumineuse. Lui qui n'avait jamais osé avouer ses prétentions à Marie, il n'osait plus se les avouer à lui-même dès que Charles était là. Par une sorte de générosité native et pleine d'abnégation, il se repentait d'avoir contribué par son intervention à séparer Charles et Marie, il aurait voulu les réunir et s'immoler ensuite dans son sacrifice en s'en consolant par la vue de leur bonheur. Mais, au milieu de ces fluctuations parmi lesquelles l'égoïsme de l'amour apparaissait de temps à autre, comme un nageur fatigué qui se noie dans un torrent et laisse, malgré son courage, échapper quelques plaintes, Francis, dans aucune circonstance, ne reniait sa tendresse. Chose étrange! elle semblait le grandir à ses propres yeux, l'ennoblir. Il la considérait avec respect et attendrissement, il la caressait dans le secret de sa pensée, il l'honorait comme la blessure glorieuse dont on souffre en silence et dont on doit mourir. La force d'âme ne lui manquait pas, aussi ne fut-il pas le dernier à se mettre à l'unisson de l'enjouement sous lequel Charles et Marie dissimulaient leurs luttes, leurs souffrances. Quant à madame Hébert, elle était comme arrachée à elle-même par le spectacle qu'elle avait devant les yeux. Si elle se fût écoutée, elle serait tombée à genoux aux pieds de ces enfants purs et beaux qui souriaient bravement devant l'abîme entr'ouvert par elle, et n'essayaient de le combler qu'en y jetant, comme des fleurs rares et précieuses, toutes les plus belles qualités de leurs âmes.

Pour laisser la conversation sur le terrain uni où elle s'était placée, Charles raconta, en en diminuant les côtés tragiques, son aventure de la veille.

— Ah! vous avez été soigné par une belle dame! dit Marie.

Et, malgré son empire sur elle-même, malgré un renoncement sincère et irrévocable au cœur de Charles, elle fit un geste de dépit à la suite duquel elle s'enfonça dans le doigt un aiguille dont elle se servait pour son travail. Ce geste n'échappa point à Charles. Il s'avança comme pour boire avec ivresse la perle rouge qui apparut sur la main de Marie.

— Ce n'est rien! dit-elle. Se piquer avec une aiguille de tapisserie! On n'est pas plus maladroite! Cela m'avertit que j'aurais dû en changer depuis longtemps.

Elle se leva et resta un instant dans l'ombre pour cacher la rougeur de son visage.

— Vous vous taisez, reprit-elle en affectant un ton d'indifférence. Continuez donc. C'est fort intéressant. Il est même très-heureux que votre père, ma mère et moi n'ayons su votre accident qu'après qu'il a

eu lieu, sans quoi nous eussions été fort en peine à cause du danger que vous avez couru.

— Cette dame, reprit Charles en s'adressant à Francis, est la vivante image du portrait suspendu dans la maison de votre père...

— Jeanne! s'écria Francis avec un geste de curiosité et de tristesse.

— La ressemblance est si frappante que je n'ai pu m'empêcher d'en parler. C'est un pur effet du hasard, à ce qu'il paraît, car cette dame n'est pas...

— Vous avez causé longtemps, à ce que je vois, interrompit Marie. Vous retournerez chez elle, sans doute?

— Oui, ne fût-ce que pour remercier son mari.

— Ah! elle a un mari!

— Que je n'ai pas vu.

— Comment! Mais vous nous avez dit qu'après votre chute de cheval...

— Oui... j'ai été secouru, à ce qu'on m'a dit, par un cavalier et son domestique, mais j'avais perdu connaissance, et, en revenant à moi, je n'ai vu qu'une seule personne, cette dame.

— Voilà qui est bien extraordinaire. Que faisait donc son mari?

— Il dînait.

— Et il vous avait confié à sa femme?

— Oui, chère questionneuse... problablement parce qu'il avait de nombreux convives... que je n'ai pas voulu déranger.

— Et tous ces convives vous oubliaient! Et leur fête se continuait pendant que vous étiez souffrant, blessé! Une femme seule s'occupait de vous, vous donnait des soins! Ah! vous aurez beau dire, voilà une singulière maison et de singulières gens!

— C'est vrai. Je n'avais pas, d'abord, songé à tout cela. Quoi qu'il en soit, le service qu'on m'a rendu vaut bien une visite de remercîment, et je la ferai le plus tôt possible.

— Ce sera tout naturel, dit Marie.

Il lui semblait, en causant ainsi, que le passé n'avait pas été interrompu, que la chaîne unissant les anciens jours aux nouveaux n'était pas brisée entièrement, et elle se laissait aller, comme par une pente insensible, au charme de renouer une douce intimité. Quand deux cœurs n'ont à se reprocher ni défaillances ni trahisons, quand un penchant plus fort que la volonté les attire l'un vers l'autre, il est bien difficile, dès qu'ils se retrouvent après une séparation, d'empêcher un rapprochement qui s'opère sans qu'ils en aient eux-mêmes conscience. En entendant parler d'une aventure où une dame était mêlée, Marie n'avait pu se défendre d'un mouvement de jalousie qui s'était

traduit par du dépit, des questions, des critiques. Charles savourait avec ivresse ces signes irrécusables d'un amour enchaîné mais toujours vivant et qui du fond de sa prison laissait échapper, malgré la puissance qui la détenait, des chants du passé et des appels de délivrance. Quand il prit congé avec Francis vers onze heures, son cœur trop plein éclata et Charles raconta toutes ses peines.

— Je puis me confier à vous, dit-il, puisque vous avez été mêlé à tous ces événements. N'est-il pas affreux de perdre ainsi sa fiancée, sa femme? Sans un caprice bizarre du sort et de la fortune, nous serions à présent l'un à l'autre. Mais suffit-il d'un fait imprévu pour tout détruire, tout séparer, pour mettre l'indifférence où était la tendresse, la mort à la place de la vie? Non! le ciel, pas plus que les hommes, n'exige des sacrifices pareils. Marie m'aime. Elle m'aime, vous l'avez vu, vous en êtes témoin; qui donc aura le courage ou la folie de me dire de renoncer à elle? Mon père? Je saurai bien vaincre sa résistance. Elle? mais quand sa fierté exagérée ordonne, son cœur proteste. Il finira par parler si haut qu'elle sera bien forcée de l'écouter. Croiriez-vous qu'hier j'étais désespéré, je voulais mourir? Ah! j'étais fou! Mourir quand je l'ai retrouvée et mourir quand je suis aimé! Je suis heureux! Je veux vivre! Avant trois mois Marie sera ma femme.

Francis écouta sans sourciller ces confidences qui lui perçaient le cœur. Il endura courageusement ce supplice, mérité d'ailleurs; car pourquoi s'obstinait-il à aimer une femme qui ne pouvait l'aimer? Il y a ainsi des gens qu'une sorte de vertige entraîne vers les impossibilités.

Restées seules, madame Hébert et sa fille continuèrent à travailler. Elles avaient promis de livrer le lendemain l'ouvrage dont elles s'occupaient ce jour-là et cependant, malgré tous leurs efforts, il leur semblait bien difficile de le terminer pour l'heure convenue.

Madame Hébert avait reçu des offres de service de Francis, et, en cachette, du baron de Costères. Mais elle n'avait accepté ni les unes ni les autres, car elle connaissait d'instinct la différence qui existe entre les gens qui se suffisent à eux-mêmes et ceux dont l'existence est sans cesse à la merci d'une assistance humiliante. Il avait été facile de repousser l'offre discrète et polie du baron, car madame Hébert ne l'avait vu qu'une fois. Celles de Francis, plus réitérées, plus instantes, avaient été plus délicates à refuser. N'était-ce pas nier l'amitié de ce jeune homme et son dévouement? Madame Hébert, cependant, fut inébranlable. Malgré son adoration pour sa fille, ou plutôt à cause de cette adoration même, elle s'abstint fermement de contracter des obligations qui eussent engagé l'avenir.

— Ah ! se disait-elle souvent, si Marie apprenait jamais que M. Francis m'a rendu des services de ce genre, elle serait capable de l'épouser pour payer mes dettes.

Et sa scrupuleuse honnêteté se trouvait encore fortifiée par le désir, qui était en même temps un devoir, de laisser toute son initiative au cœur de la jeune fille.

Quand vint minuit :

— Allons, Marie, il faut nous coucher, dit madame Hébert.

— Nous ne finirons donc pas notre tâche ?

— Non. Ce ne serait pas raisonnable.

Et la pauvre mère ajouta mentalement :

— Il ne manquerait plus que cela : priver ma fille de sommeil !

Marie l'embrassa et se retira dans sa chambre.

Elle se mit à genoux au pied de son lit et pria quelques instants.

— Cet ouvrage n'est pas terminé, pensa-t-elle en se relevant, et pourtant le produit en sera demain bien nécessaire. Déjà aujourd'hui ma mère a ajourné le payement de petites sommes qu'en venait réclamer. Pourquoi ne passerais-je pas la nuit ? J'ai là ma tapisserie, qui m'empêche de la continuer ? Demain matin tout serait presque prêt.

Elle reprit bravement son ouvrage.

N'ayant pas de feu, elle se plaça près de la fenêtre dont elle écarta les rideaux de mousseline, afin de baigner de temps en temps dans la nuit étoilée ses regards et sa pensée.

Ses mains délicates et fines se rougirent bientôt de froid. Après une heure passée ainsi tout son corps frissonna. Elle jeta un châle sur ses épaules et couvrit sa tête d'un mouchoir.

Cette lutte contre la température, les privations, les veilles et la misère avait pour elle un charme secret.

C'était comme un breuvage amer, mais dans lequel le corps et même l'âme puisaient la vitalité et l'énergie.

Marie était d'ailleurs incessamment encouragée en voyant avancer ce travail qui devait apporter à sa mère le bien-être et la tranquillité.

Sept heures sonnèrent. Le jour commença à paraître. Marie n'avait plus à remplir que quelques points qu'elle avait négligés parce qu'elle manquait d'une laine restée dans la chambre de madame Hébert et qu'elle avait craint de l'éveiller. Mais comme le silence n'avait cessé de régner chez sa mère, elle voulut avoir la satisfaction de voir son œuvre entièrement achevée. Elle fit donc tourner doucement la clef dans la serrure et entra en marchant sur la pointe du pied.

Dès les premiers pas elle s'arrêta et jeta un cri de surprise.

Madame Hébert veillait encore.

Elle se leva en apercevant Marie. Les deux femmes comprirent d'un coup d'œil leur mutuel dévouement. Il n'y eut pas une parole échangée, mais la jeune fille se précipita dans les bras de sa mère qui la retint longtemps contre son cœur.

Les malheureux ont de ces bonnes fortunes.

Puis elles se grondèrent doucement.

— Promets-moi que cela ne t'arrivera plus, dit madame Hébert.

— A une condition, répondit Marie, c'est que tu ne me donneras pas le mauvais exemple.

Elle montra son ouvrage avec une fierté enfantine ; puis elle admira celui de sa mère qui, de son côté avait terminé sa tâche.

Cette scène si simple fut pour les deux femmes comme une fête intime à laquelle le bruit des cloches matinales, les premiers rayons du soleil, communiquèrent une teinte religieuse et poétique.

II

Quand on annonça à Ferdinand Brun la visite de Charles, le brillant fils du maçon qui se trouvait alors à Paris, dans l'hôtel qu'il habitait avec sa mère, interrompit un instant sa toilette qu'il achevait, puis se drapant majestueusement, quoiqu'il fût seul avec un domestique, dans une magnifique robe de chambre, il s'écria :

— Charles de Costères ! Qu'est-ce que c'est que ça ? Charles de Costères ! Ce doit être un gentilhomme. Je ne le connais pas. Que me veut-il ? C'est à moi qu'il désire parler ?

— Oui, monsieur. C'est votre mort de Ville-d'Avray.

— Lui !

— Oui, monsieur.

— Ta parole ?

— Je l'ai parfaitement reconnu. Il avait dit, d'ailleurs, qu'il viendrait remercier monsieur.

— Me remercier !

— De vos bons soins ; oui, monsieur.

Ferdinand Brun resta quelques secondes pétrifié d'étonnement, puis faisant quelques pas avec enthousiasme :

— Superbe ! s'écria-t-il, admirable ! Fais-le entrer tout de suite,

imbécile. Ou plutôt, non. Il est au salon, n'est-ce pas? Je ne veux pas le recevoir dans ma chambre. Je n'ai jamais rien vu de pareil. Vite! Ne le faisons pas attendre. C'est un gentilhomme... un vrai gentilhomme!

Charles, dès que Ferdinand l'eut rejoint, le remercia gracieusement du service qu'il lui avait rendu, de l'hospitalité qu'il lui avait donnée. Tandis que Charles restait calme et poli, Ferdinand, ne pouvant contenir son admiration, le regardait, le dévorait des yeux, tournait autour de lui pour le contempler dans tous les sens.

— Magnifique! dit-il en continuant à s'exclamer, et sans s'inquiéter de répondre à ce que disait Charles. Mais, moi aussi, je saurai me conduire en gentilhomme.

— Marie avait raison, pensa Charles. Voilà, en effet, un singulier personnage.

Puis, ne se souciant pas de prolonger sa visite :

— Me sera-t-il permis, dit-il, d'exprimer aussi ma gratitude à madame Brun?

— Ma mère! répondit Ferdinand de plus en plus stupéfait. Pourquoi ma mère? Elle est étrangère à l'aventure. La remercier! De quoi? La brave femme serait fort surprise. Est-ce que c'est gentilhomme aussi, cela? Du reste, si vous voulez voir ma mère, je ne m'y oppose pas. Ce sera plus complet.

— Non pas madame votre mère, mais votre femme, reprit Charles qui n'avait plus le temps de placer une parole. Elle a eu tant d'attentions pour moi...

— Pour le coup, monsieur; interrompit Ferdinand dont le visage se rembrunit, voilà qui est par trop gentilhomme. Je vous admire, je l'avoue; mais vous êtes peu clairvoyant, monsieur, si vous ne découvrez pas en moi certains signes indiquant une forte démangeaison de vous couper la gorge.

— Me couper la gorge, monsieur! Et à propos de quoi, je vous prie? Après les obligations que j'ai contractées envers vous, je verrais avec un véritable chagrin que je vous aurais déplu, et si j'avais eu ce malheur, monsieur, je m'empresserais de vous en faire des excuses.

— Des excuses! Cela est moins gentilhomme...

— Et je vous prie d'agréer les miennes, monsieur, si je vous ai offensé sans le savoir. Je n'aurais peut-être pas dû quitter votre maison de campagne de Ville-d'Avray sans vous dire adieu et merci. Mais vous étiez à table, en nombreuse compagnie, j'étais moi-même d'une humeur assez triste, assez maussade. J'aurais été pour vous un dérangement, un fâcheux...

— Il n'est pas nécessaire de vous justifier, monsieur. Votre départ

et celui de... de... votre départ enfin m'a singulièrement débarrassé.

— Monsieur!

— Ne craignez donc pas que je vous cherche querelle à ce sujet.

— Tous les goûts sont dans la nature, monsieur, mais une pareille provocation serait véritablement bien extraordinaire.

— Et si je vous l'adressais, pourtant?

— Je n'y répondrais pas. Mais il y a probablement erreur ou confusion.

— Vous êtes bien monsieur Ferdinand Brun?

— Fils unique!

— Propriétaire d'une maison de campagne à Ville-d'Avray?

— Seine-et-Oise!

— Vous m'avez secouru après ma chute de cheval?

— C'était le devoir d'un gentilhomme.

— Enfin c'est vous à qui j'ai mille obligations. Pourquoi donc voudriez-vous à présent me chercher querelle?

— Ai-je parlé de cela? Fi donc! ce serait d'un ridicule achevé! Vous avez été si étonnant, marquis...

— Je ne suis pas marquis, monsieur.

— Vous pourriez l'être. Vous devriez l'être. Vous avez été si étonnant, si expéditif, que j'ai un désir immodéré de m'élever à votre niveau. Soyons gentilshommes! soyons amis!

— Ni amis, ni ennemis, je l'espère.

— Ah! ah! le dard sous les fleurs! l'épée sous les dentelles! Je vous reconnais!

— Il est vrai, monsieur, que vous m'impatientez un peu avec vos charades. Veuillez donc me dire...

— Avouer ma mésaventure! Vous offrir ainsi un nouveau triomphe! pas si sot! Je sais votre nom, je saurai... tout ce que je veux savoir pour vous prouver que je puis me conduire, moi aussi, en vrai gentilhomme.

Charles regarda Ferdinand Brun d'un air contrarié et désappointé, et avec une surprise qui n'avait fait que croître depuis le commencement de cette entrevue. Le fils du maçon, tout en affectant sans interruption un ton et des manières de gentilhomme, débordait à chaque instant hors de son rôle par des hostilités involontaires. Il était bien persuadé, et il devait l'être en effet, que Charles lui avait enlevé Jeanne. Mais il se figurait en même temps qu'il serait ridicule d'avoir l'air mystifié, de se fâcher. Un véritable gentilhomme, dans une circonstance semblable, devait prendre la chose en riant, appliquer la peine du talion, se venger d'une façon ingénieuse et galante. Voilà pourquoi Ferdinand qui, dans le fond du cœur, bouillait de jalousie et de colère, s'efforçait d'égaler le sang-froid, la politesse de

Charles, de s'élever à la hauteur où le prétendu exploit de ce dernier l'avait fait monter. Charles, n'ayant pas la clef de cette énigme, ne soupçonnant pas les griefs qui lui étaient reprochés, se perdait en conjectures sur le motif d'une réception si bizarre. Plusieurs fois, en entendant les agressions inexplicables pour lui dont il était l'objet, il avait été sur le point de les relever, d'exiger une explication. Mais Ferdinand, malgré ses boutades, lui était en résumé fort indifférent, et Charles, par un sentiment de délicatesse, n'était nullement disposé à avoir une querelle avec quelqu'un qui lui avait rendu service. Il prit donc congé sans attendre que la patience ne fût plus possible. Dès qu'il fut parti, Ferdinand lança deux domestiques sur ses traces, Trois jours après, il savait que Charles allait souvent chez une très-jolie personne nommée Marie Hébert qui demeurait avec sa mère dans l'avenue des Ternes.

— Je tiens ma revanche, pensa Ferdinand ; nous verrons si je suis gentilhomme et s'il est permis de me braver en face de cette outrageante façon.

III

Une vie nouvelle, incomparablement plus attrayante que celle qu'il avait menée jusqu'alors, commença pour Ferdinand Brun. Il s'étonna d'abord de se sentir amoureux de Marie sans la connaître.

— C'est incroyable ! pensa-t-il ; nous autres gentilshommes nous aimons beaucoup plus par la tête que par le cœur. J'ai été adoré à ne savoir où me réfugier. Un nombre infini de femmes m'ont poursuivi de leurs fatigants dévouements, et voilà que tout d'un coup, sans préambule, je les oublie toutes, sans distinction ni exception, pour m'occuper d'une inconnue dont j'ignore même la nuance de cheveux. Et je me dis que, fût-elle laide, sotte ou bossue, je l'aimerai passionnément, je l'obtiendrai à tout prix.

Il se mit en embuscade dans un coupé de louage, et eut le bonheur, après de longues heures d'attente, qui ne lui parurent pourtant pas ennuyeuses, d'apercevoir celle qui venait de faire naître, sans s'en douter et sans avoir eu besoin de se montrer, une passion si ardente.

— Oh ! ravissante ! dit-il. Ma vengeance sera charmante.

Il sauta hors de sa voiture et se précipita à la poursuite de Marie, qui était sortie avec sa mère.

Ferdinand suivit les deux femmes. Il essaya d'attirer leur attention en chantonnant des airs d'opéra, en passant devant elles et en se dandinant avec toute la grâce imaginable ; elles ne le remarquèrent même pas.

— Voilà qui est extraordinaire ! pensa-t-il. Si les choses vont longtemps de la sorte, je n'avancerai pas beaucoup ma délicieuse vengeance. Bah ! les sentiments aujourd'hui se traitent comme les affaires. La cœur des femmes est un capital qu'elles placent à gros intérêts. Et elles ont raison. Dans ce monde, rien pour rien. J'irai demain faire une proposition en règle. Je la ferai de manière à ce qu'elle ne soit pas repoussée.

Dès le lendemain, il se remit à son poste d'observation, mais ce ne fut que deux jours après qu'une absence de madame Hébert lui offrit une occasion favorable d'avoir une entrevue avec Marie.

Ces longs préliminaires avaient surexcité toutes les facultés de Ferdinand. Il se sentait fortement épris. Son désir de vengeance se compliquait à présent d'un amour que la vue de la jeune fille avait fait naître et qui s'était augmenté par les difficultés mêmes. Cet amour, toutefois, n'était pas capable de donner de la timidité à Ferdinand. Son cœur battit plus vite quand il monta l'escalier, quand il sonna ; mais il entra bravement dès que la jeune fille lui eut ouvert la porte, et il la referma derrière lui.

— Je ne suis pas connu de vous, mademoiselle, dit-il, mais j'ai à vous parler.

— A ma mère ou à moi, monsieur ?

— A vous. Votre mère serait de trop.

Il prit un siége.

— Pardon, monsieur, reprit Marie avec surprise et hauteur, mais je n'ai pas l'habitude de recevoir des visites lorsque ma mère est absente.

— C'est une habitude à prendre, voilà tout, mademoiselle.

La jeune fille ne répliqua point. Elle resta debout.

— Eh bien, contina Ferdinand avec assurance, vous ne vous asseyez pas. Faut-il que je vous fasse les honneurs de votre logis !

— J'attends, monsieur.

— Qui ? quoi ?

— Que vous m'ayez dit ce que vous avez à me dire.

Il la regarda. Et, malgré son admiration de plus en plus vive, il fut un peu intimidé par l'attitude de cette jeune fille, immobile devant lui comme la statue de l'Indifférence ou du Dédain.

— Savez-vous, mademoiselle, continua-t-il, que vous me recevez bien froidement ?

Ces mots furent prononcés d'un ton si désorienté, si piteux, qu'un

imperceptible sourire glissa sur les lèvres de Marie. Elle se redressa bientôt avec indignation et fierté, car Ferdinand ajouta :

— En y réfléchissant, je suis fâché que votre mère ne soit pas là. Mes hommages sont une fortune, et, dans la position où vous êtes... De grâce, mademoiselle, songez à votre mère.

— Songez à la vôtre, répondit Marie avec un regard plein d'éclairs. N'en avez-vous pas une?

Ferdinand se leva. Il fut sur le point de battre en retraite.

— Ah! ce serait par trop bête, pensa-t-il. Ce Costères, je l'avoue, est un gentilhomme d'un autre calibre que moi. Il n'a mis qu'une demi-heure à séduire. Eh! pardieu! nous verrons! Tout n'est pas fini.

Marie s'était assise et n'avait plus l'air de s'occuper de lui. Il lui dit en restant debout devant elle :

— Voilà qui est singulier! Vous n'aimez donc pas les déclarations?

— Je l'ignore, monsieur.

— Vous l'ignorez!

— Oui, car personne n'a osé m'en adresser.

— Et Charles de Costères?

— Charles de Costères! Qu'y a-t-il de commun entre lui et vous?

— Ah! vous me répondez! Croyez-vous donc que son nom opposé au mien me fasse peur? Nous avons tort, du reste, de parler de lui. Il n'est pas là. Il est aux pieds de la femme qu'il m'a enlevée, et moi, je suis aux vôtres. C'est mon droit, je pense.

— Vous dites, monsieur?

— Ah! vous m'interrogez? Je dis que M. Charles de Costères, recueilli inanimé par moi, transporté et soigné dans ma maison de campagne...

— A Ville-d'Avray?

— Vous connaissez l'aventure. La connaissez-vous tout entière? J'en doute. Et il a eu l'audace de me faire visite, de me braver en face. Richelieu! Lauzun tout pur! J'aurai pu lui couper la gorge; j'ai préféré une vengeance plus raffinée, et je ne vous connaissais pas! Jugez si j'y renoncerai à présent que je vous connais.

La jeune fille se leva et ouvrit la porte.

— Monsieur, dit-elle, depuis que vous êtes ici, vous avez trouvé moyen d'offenser trois personnes : ma mère, moi et M. Charles de Costères, en le calomniant. C'est assez, je pense, et vous ne continuerez pas.

— C'est mal me juger, mademoiselle. Je puis vous jurer...

— Vous ne continuerez pas, répéta Marie en le regardant avec une autorité irrésistible.

— Je ne continuerai pas... balbutia Ferdinand, invinciblement chassé; non... pas aujourd'hui.

Il s'inclina et sortit.

— Est-ce bizarre! se dit-il quand il fut dehors, je suis fatigué comme si j'avais fait trente lieues à cheval. Cette petite fille m'a bouleversé. Nous avons heureusement, nous autres gentilshommes, des moyens pour dompter ces résistances charmantes. Si je l'enlevais! Oui, c'est une bonne idée. Est-ce croyable! Je suis encore tout ému, je tremble. Patience! Rien ne m'arrêtera pour me venger de lui et d'elle. Bientôt ce sera elle qui tremblera devant moi.

IV

Cette entrevue fut pour Marie la plus pénible des épreuves. Elle lui révélait, sur sa situation présente, mille dangers inaperçus. La jeune fille n'avait jamais soupçonné rien de pareil à ce qui venait de lui arriver. Aucun des obstacles de la nouvelle route qu'elle suivait ne lui avait fait peur; elle en avait bravé et surmonté toutes les fatigues jusqu'alors; mais maintenant elle s'arrêtait toute frissonnante et se détournait avec terreur en voyant devant elle de la boue. La visite de Ferdinand Brun jeta dans l'âme de la jeune fille un étonnement plein d'amertume, un dégoût insurmontable. Elle resta accablée comme si un malheur terrible l'eût frappée. Et, en effet, cette visite était pour elle un malheur véritable. Dès qu'elle fut faite, Marie cessa d'être la même qu'auparavant. A travers la nuit sombre qui se faisait dans son esprit, elle sentit se dissoudre et tomber tous les liens du passé. Une solitude effrayante régna autour d'elle. En ravissant à cette jeune fille la sécurité, Ferdinand Brun lui avait enlevé en même temps le plus puissant mobile des affections, la possibilité de se confier à ceux qu'on aime. Par préméditation ou par hasard, il avait isolé Marie moralement, comme pour la vaincre plus facilement, après l'avoir livrée à ces propres forces. Elle ne pouvait, en effet, divulguer à sa mère ce qui s'était passé; c'eût été lui infliger une appréhension et des tortures perpétuelles. Elle ne pouvait non plus rien dire à Charles. Deux motifs l'empêchaient de parler : la crainte de causer un duel et celle de paraître jalouse alors qu'elle ne s'en reconnaissait plus le droit. Ce dernier motif était le plus faible. Marie, et ce fut du moins une consolation pour elle, n'ajouta pas foi

à la trahison de Charles. Elle aurait pu, sans danger et sans souffrance, raconter ce fait à Charles, le railler doucement, comme elle l'avait déjà fait sans jalousie profonde et avec un dépit momentané, au sujet de cette dame qui lui avait prodigué des soins. En temps de calme, les amis sincères, les amants dignes de ce nom s'oublient parfois en d'adorables querelles, mais, dès que sonne l'heure des épreuves, ils savent bien qu'ils sont incapables d'une infidélité sérieuse. Une pensée plus douloureuse qu'un soupçon vint assaillir la jeune fille. Elle se reprocha de n'avoir pas fait un sacrifice assez complet et d'avoir revu Charles, d'avoir essayé de dénouer des liens qu'il eût fallu briser.

— Il vient ici, se dit-elle. Au lieu de se déshabituer de songer à moi, tout me prouve qu'il ne rêve qu'à me faire franchir la distance qui me sépare de lui. Qu'ai-je gagné à cette faiblesse? Un péril pour Charles, un péril pour moi. S'il apprend l'insolence de cet homme, il le provoquera. Un duel!... Oui, ils se battront, et je ne pourrai l'empêcher. Mais cet enlèvement prétendu, cette vengence?... Il y a là un mystère, un malentendu peut-être qu'il ne m'est pas permis d'éclaircir. Que faire, mon Dieu! que faire? Qui me protégera? Qui me guidera? Je ne puis me confier à personne.

La jeune fille fit quelques pas avec une agitation fébrile, puis, s'arrêtant tout à coup et relevant la tête :

— Qui me protégera? reprit-elle. Moi. De quelque côté que je tourne les yeux, je n'aperçois que menaces et dangers, non pour moi seule, mais pour ceux que j'aime. Eh bien, je m'éloignerai, je déciderai ma mère à partir. Il nous faut peu de chose pour vivre, et ce peu notre travail nous le donnera, n'importe dans quel pays.

Cette inspiration subite, ce désir de fuir des complications difficiles dont elle se voyait la seule cause sans pouvoir en sortir, calma un peu la jeune fille. Était-ce du calme ou de la lassitude? Quand madame Hébert rentra, elle trouva Marie absorbée dans une tristesse qui ne lui était pas habituelle et qu'il lui fut impossible, malgré son courage, de surmonter.

— Mon enfant, qu'as-tu donc? dit bientôt madame Hébert alarmée. Tu souffres? Ton visage est pâle.

— C'est que j'ai fait beaucoup de projets pendant ton absence, répondit Marie en s'efforçant de sourire.

— Vraiment! Et lesquels?

— Tiens-tu beaucoup, chère mère, à habiter Paris?

— Moi! Quelle question! Partout où tu voudras aller, j'irai. Est-ce que?... est-ce que Francis Martel?...

Madame Hébert s'interrompit. Un coup d'œil étonné de sa fille lui montra que Marie ne se doutait même pas de l'affection de ce jeune

homme. Après ce regard si expressif, madame Hébert n'ajouta rien, par déférence autant que par tendresse. Mais Marie avait deviné. A cette heure où tant d'intérêts chers et sacrés gravitaient autour d'elle, tandis qu'elle essayait de les concilier sans trop les froisser, son esprit avait acquis une lucidité, une force de pénétration plus grandes. La présence de Francis à Paris, son empressement, son assiduité furent expliqués à la jeune fille. Elle comprit qu'elle était aimée. Cette subite révélation lui ouvrit une perspective nouvelle, une issue pour sortir de toutes ces angoisses. Femme de Francis, elle rompait définitivement avec le passé, elle rendait sa liberté à Charles, elle assurait à elle et à sa mère un sort tranquille, elle se mettait pour toujours à l'abri des tentatives d'un Ferdinand Brun. Une lutte se passa sous le front penché de Marie, lutte vive, énergique, mais prompte et décisive, car la jeune fille, dans ces circonstances, consultait surtout son cœur, et le cœur ne raisonne pas, ne discute pas longtemps, il agit.

— Non, non, pensa Marie ; un mariage sans amour est odieux, réprouvé du ciel, et je n'aime pas M. Francis.

Ce fut irrévocable. Marie n'y songea plus. Dans le secret de sa conscience elle se disait sussi que non-seulement elle n'aimait pas Francis, mais qu'elle aimait Charles, qu'elle l'aimait toujours et plus que jamais, même au moment où elle voulait le fuir.

Elle se taisait, et pendant ce court combat intérieur, sa mère la regardait d'un œil anxieux, interrogateur.

— Ah ! mon enfant, dit-elle enfin, tu me caches quelque chose. Pourquoi veux-tu partir ? Qu'est-il survenu ? As-tu trop de regrets à Paris ? Quelles nouvelles épreuves, quels chagrins nouveaux te tourmentent ? Tu ne pleures pas, mais ton front se courbe comme sous un malheur. Ah ! dis-le moi, mon enfant ; je l'adoucirai, je le partagerai du moins.

Marie hésita. Elle fut sur le point de tout avouer. Mais cette tentative de séduction dont elle avait été l'objet, ces obsessions outrageantes lui parurent une de ces insultes imméritées que l'on doit couvrir et anéantir sous le silence du mépris. En voyant les inquiétudes de sa mère, elle ne voulut pas les augmenter, elle se contenta de parler du projet de quitter Paris comme d'une idée qui lui était venue, un caprice, que l'on ne mettrait à exécution que plus tard, en temps opportun, et si sa mère le jugeait à propos.

Ce n'était pas Marie qui devait partir, c'était Charles, et, quelques jours après, il vint annoncer que son père, qui se rendait à Nice par raisons de santé, lui avait demandé de l'accompagner.

La fermeté du baron de Costères avait été continuellement battue en brèche. En vain essayait-il de rester immuable dans sa résolution.

Il aimait son fils et ne restait pas insensible à ses supplications douces, persistantes ou violentes et enflammées, à ses élans de tendresse et de désespoir, auxquels succédait une tristesse morne. N'opposant plus qu'une molle résistance aux désirs de son fils, le baron décida toutefois d'ajourner son consentement, d'autant mieux que, ne connaissant pas toute la fierté de Marie et ne jugeant ses intentions que d'après les interprétations de Charles, il supposait qu'elle dirait oui aussitôt qu'il aurait lui-même prononcé ce mot. Avant d'arriver à une détermination si grave, si contraire à toutes ses idées sur les mésalliances, le baron voulut éprouver si le temps n'apporterait aucun changement dans les sentiments de Charles; il souhaitait aussi de réfléchir lui-même, dans le silence de la solitude, à la conduite qu'il devait suivre. Un mauvais état de santé auquel les inquiétudes causées par son fils et cette situation nouvelle avaient contribué, donna au baron de Costères un prétexte naturel pour le voyage à Nice. Charles accepta d'accompagner son père malade dès que celui-ci lui en exprima le désir, et cette obéissance si prompte, si affectueuse servit encore à diminuer l'opposition que le baron manifestait pour le mariage de son fils.

Tout en approuvant hautement Charles, à cause du motif qui le faisait agir, madame Hébert et Marie apprirent avec une tristesse qu'elles s'efforçaient vainement de cacher cette prochaine séparation. Elles s'informèrent d'abord si la santé du baron était gravement compromise, puis, rassurées sur ce point, elles s'abandonnèrent aux craintes vagues, à l'affliction insurmontable qu'inspire l'absence. La jeune fille qui, quelques jours auparavant, s'était presque décidée à s'éloigner pour rendre à Charles sa liberté, pour ne pas l'exposer à une rencontre avec Ferdinand, se sentait tremblante et désolée à présent qu'il venait lui annoncer son départ. Charles, malgré elle, avait repris sa place dans l'existence de Marie. Elle était accoutumée à le voir, à le traiter en ami, et ce titre dont il se contentait en apparence le lui avait rendu encore plus cher, car elle voyait combien d'amour se dissimulait derrière ce sacrifice. Charles, après une crise douloureuse, avait dompté les exigences de son cœur.

— Ne plus la voir, s'était-il dit, ce serait un supplice pire que la mort.

La même pensée accablait maintenant Marie.

— Il part, se disait-elle. Je ne le verrai plus de longtemps.

Et ils restaient là, en face l'un de l'autre, sans parler, sans pouvoir vaincre leur émotion.

Tout à coup Charles éclata dans un élan passionné.

— Ah! s'écria-t-il, mon cœur se brise à se contraindre ainsi. Depuis que, dans un jour fatal, mon père et vous avez décidé qu'une al-

liance entre nous était impossible, je suis revenu près de vous sans vous montrer d'autres prétentions que celle de vous voir. Mais vous me connaissez, vous n'avez pas cru que je renonçais à mes espérances. Non, non, mille fois non, je n'y renonce pas. Je pars, mais en vous chérissant plus que jamais, en me promettant qu'au retour vous serez ma femme.

Marie le regarda. Elle fit un geste pour lui imposer silence, mais sa rougeur, son trouble démentaient ce geste et annonçaient que Charles, quoiqu'il brisât leurs conventions tacites, était déjà pardonné.

— Vous exprimer ce que je souffre est impossible, reprit-il. Votre image est là, dans mon cœur, dans mon cerveau, dans les replis les plus intimes de ma pensée. Chaque jour passé sans vous voir est une longue torture. Chaque heure qui sonne ajoute à ma souffrance. Je ne sais pas pourquoi j'attends, je patiente. Mon père... Ah! oui, c'est à cause de mon père... C'est à cause de vous aussi. Madame, oui, vous, madame, qui êtes la mère de Marie, dites-lui bien qu'il faut que je l'obtienne ou que je meure. Vous me protégerez, je compte que vous me protégerez, car vous savez combien j'aime votre fille. Quant à mon père... Ah! cher père! Il suppose peut-être que je n'ai pas deviné sa tactique. Il n'est pas plus malade que moi, heureusement, mais il veut m'éloigner. C'est l'usage. Tous les pères agissent ainsi. Mais sa résistance est déjà incertaine. Il commence à croire que ce ne serait pas très-chrétien de me refuser obstinément mon bonheur. Il m'impose un temps d'épreuve. C'est encore l'usage. Puis quand il sera bien convaincu que je ne puis vivre sans vous, Marie, il viendra demander votre main. Ah! nous verrons, alors, nous verrons si vous voulez que je meure à vos pieds. Oh! Marie... je t'aime!... je t'aime!

— Charles!

— Oui, je vous aime. Vous êtes la compagne de ma vie, la radieuse épouse que le ciel m'a destinée. Je me lasse à la fin de toutes ces barrières qui s'élèvent entre nous; si elles ne s'abaissent pas, je les briserai. Oui, je les briserai. Vous êtes pauvre; qu'est-ce que cela me fait? Faut-il que je jette par les fenêtres mon peu de fortune? Allons-nous tomber dans les extravagances et les sacrifices inutiles? Je voudrais être cent fois plus riche, riche à pouvoir vous offrir un monde. Vous m'aimez, vous me l'avez dit quelquefois, et de pareils enfantillages vous arrêtent. J'y pense : vous m'avez dit que vous m'aimiez, mais me l'avez-vous prouvé? Oseriez-vous vous vanter de me l'avoir prouvé?

— Ah! mon Dieu! mon Dieu!... murmura Marie.

— Pardon! pardon! La folie m'égare. Mais je vais partir, et je ne

sais quel pressentiment vient m'assaillir. Je veux tout vous avouer, Marie : j'ai peur.

— Peur! de quoi?

Elle tressaillit. Le souvenir de Ferdinand Brun passa rapidement dans sa mémoire. Mais secouant fièrement cette crainte comme indigne de l'occuper un seul instant, elle ajouta :

— De quoi auriez-vous peur? Ne nous avez-vous pas dit que votre père?...

— En effet, son voyage est plutôt motivé par moi que par sa santé. Et pourtant, dans l'incertitude, mon devoir me force à l'accompagner. Mais un motif également sacré et impérieux devrait peut-être me retenir. Je ne crains rien quand je suis près de vous, quand vous me regardez avec votre doux et bon sourire. Vos yeux ont de magiques influences, votre voix a des accents suaves et pénétrants comme l'espérance, des accents dont la seule harmonie rassérène mon âme. Tous ces biens précieux, toutes ces exquises jouissances dont l'ensemble se nomme le bonheur, je les ai près de vous, et je pars! J'aspire à l'affection d'une femme qui résume en elle tous les dons que Dieu peut accorder et tous ceux qui proviennent de la nature, je devrais demeurer toujours là, auprès d'elle, le cœur toujours ouvert pour l'aimer, le bras toujours prêt pour la défendre, et je pars! C'est imprudent! c'est insensé! Marie, ma chère Marie, pour me rendre le courage, l'espoir, la vie, ne me direz-vous point que vous aussi vous souffrirez de cette séparation, que vous penserez à moi... que vous m'aimez?

— Que je vous aime?... dit-elle d'une voix tremblante; ne le voyez-vous pas?

Il s'approcha d'elle, et saisissant sa tête qui se penchait confuse, il imprima un baiser brûlant sur les cheveux fins et soyeux de Marie.

— Et à mon retour, reprit-il ivre de joie, à mon retour vous serez ma femme?

Elle se recula, émue, hésitant, à demi vaincue. Puis une réaction soudaine rappela à elle toute sa fermeté. Elle allait répondre lorsque madame Hébert se plaçant devant Charles, lui dit :

— Ma fille vous aime... N'exigez rien de plus. Que ce soit votre père qui demande la main de Marie. Dites-lui (ajouta-t-elle plus bas) qu'il n'aura pas à rougir de moi. Je m'éloignerai, je m'isolerai, pour ne pas faire ombre sur votre bonheur.

Charles n'écouta point ces derniers mots. Il s'était rapproché de la jeune fille et lui avait pris la main. Ils se taisaient tous deux. Quoiqu'elle eût les yeux baissés, Marie sentait, voyait le regard de Charles arrêté sur elle avec une fixité pleine d'émotion et de larmes.

— Adieu! dit-il subitement. Adieu, Marie; adieu, madame, ou

plutôt, au revoir. Si je restais encore, je n'aurais plus le courage d'accompagner mon père ; je ne partirais pas.

Il pressa une dernière fois la main de la jeune fille, et se retira rapidement.

Dans la rue, il retrouva la voiture qui l'avait amené, et la renvoya. Une marche prompte calma à peine son agitation. Mille pensées confuses se croisaient dans son esprit ; mais au milieu d'elles, au-dessus d'elles, brillait l'espérance, astre chaud et doux qui les animait toutes, les débrouillait, les faisait resplendir.

Préoccupé, distrait, au détour d'une rue il heurta un jeune homme. C'était Francis Martel. Tandis qu'ils se saluaient, se parlaient, Charles considérait attentivement une jeune femme à laquelle Francis donnait le bras. Elle était vêtue fort simplement, et cette circonstance dérouta un peu Charles qui, d'ailleurs, s'abstenait par discrétion de lui adresser la parole.

— Ne me reconnaissez-vous pas, monsieur? dit-elle bientôt avec un air de franchise et de gratitude.

Il hésita plus que jamais, se souvenant du lieu où il avait vu cette jeune femme, et devinant une partie de la vérité.

— Oh! il m'est permis de vous saluer, reprit-elle en rougissant. Mon cousin Francis a appris depuis longtemps un secret qui n'a amené chez lui qu'un généreux pardon. Devant lui, monsieur, je puis vous remercier et avouer tout ce que je vous dois. En me rappelant mon pays, ma famille, en me traitant comme une femme digne de respect, vous m'avez enseigné à le mériter. Non, monsieur, non certainement je ne vous laisserai pas passer sans vous témoigner toute ma reconnaissance.

— Ma cousine, dit Francis, que cette scène embarrassait un peu, va retourner dans notre pays.

— Avec toi? répliqua-t-elle vivement.

Il secoua la tête en signe de dénégation.

Une petite altercation s'ensuivit. La jeune femme insista d'un ton triste et affectueux. Pendant ce temps, Charles se remémorait certains événements qui lui avaient jusqu'alors paru inexplicables.

— Madame, dit-il en hésitant comme s'il eût tremblé d'être indiscret, je dois aussi, puisque j'ai l'honneur de vous rencontrer, vous exprimer ma gratitude pour les soins...

— Ah! monsieur, interrompit-elle vivement, je n'ai fait que ce que chacun eût fait à ma place.

— Je vous devais une visite... à Ville-d'Avray... mais, à ce qu'il paraît... vous n'y êtes pas restée longtemps?...

— Je suis partie le soir même de votre accident, répondit-elle avec une certaine fierté, un instant après vous. Après ce que vous m'aviez

dit, les souvenirs évoqués par vous... Ah! monsieur, je n'aurais pas pu rester une minute de plus.

— Enfin, pensa Charles, voilà le mot de l'énigme. Je comprends aujourd'hui le motif de la singulière réception de M. Ferdinand Brun, ses réticences, ses menaces de me couper la gorge, sa grossière admiration pour un exploit dont il voulait en même temps tirer vengeance. Il s'est imaginé que j'avais enlevé cette jeune femme. Ma foi, tant pis pour lui. Il en sera pour ses frais d'imagination. Je n'ai pas le temps d'aller le désabuser.

Un sourire glissa sur les lèvres de Charles qui reprit son sérieux en voyant la jeune femme se rapprocher gravement de lui.

— Monsieur, dit-elle, permettez-moi d'avoir recours à vous. Bien que vous soyez jeune, votre parole est persuasive, encourageante à rechercher le droit chemin lorsqu'on s'égare. Comme moi, mon cousin a quitté Uriage, mais il ne veut pas y revenir comme moi. Et pourtant son père est seul. Que lui répondrai-je quand il demandera, quand il pleurera son fils? J'ai supplié Francis, mais mes prières sont sans force après la faute que j'ai commise. Je n'ai peut-être pas le droit de dire à mon cousin : Ne fais pas ce que j'ai fait. Tandis que vous... si vous pouviez faire comprendre à Francis que le bonheur est à Uriage, que le devoir l'y rappelle également!... Ah! monsieur, ce serait sauver le cousin après avoir sauvé la cousine.

— Jeanne! dit Francis d'un ton de reproche, car cette scène lui était, et on le comprendra facilement, fort désagréable.

— Ah! je parlerai, reprit-elle, car il s'agit de son salut. Mon pauvre cousin! Il a l'air sérieux et réfléchi, mais il est plus fou que je n'ai été folle, car moi du moins... son séjour à Paris, il me l'a avoué, ne peut occasionner que la tristesse, le désespoir et la mort. Oui, monsieur, la mort! Il parle de mourir comme s'il n'avait pas un père, et une cousine. Le motif qui le retient ici...

— Viens, Jeanne, dit brusquement Francis. On nous attend.

Et il entraîna la jeune femme.

Charles, avec curiosité et un certain intérêt, la regarda s'éloigner. C'était bien là le type de la femme tel qu'il existait avant que le christianisme et la civilisation l'eussent idéalisé, tel qu'il existe encore dans des millions et des millions de créatures. Agréable de formes, jolie, souriante, prompte aux larmes et à la joie sans autre cause que le fortuit ébranlement des nerfs, coquette, vaine, frivole, indiscrète, faible de cœur, de sens, mais bonne, tendre, crédule, compatissante; incapable de concentration, de prévoyance, sinon pour un jour ou deux, de secret, de méditation; facile à émouvoir, à influencer, à entraîner au mal, par désir de savoir, à ramener au bien, par instinct, par lassitude; douce aux yeux, fatigante à la

longue pour l'esprit; rêve suprême de tout ce qui, en hommes, trouve là une parité de goûts, de sentiments, de nature, de caractère, et c'est la majorité; rêve charmant et passager de ceux, et il y en a encore beaucoup, qui ne voient dans une femme qu'une distraction; épouvantail, répulsion vivante pour ceux qui recherchent avant tout l'union des âmes et les sympathies de l'esprit; telle était Jeanne; telle est, en général, l'innombrable multitude des femmes, attrayantes et ennuyeuses, belles et d'une sensibilité toute physique, qui répandent dans leurs foyers le charme, le plaisir et les tracas, à mélange égal, au point que lorsqu'un homme devient veuf on dit plaisamment qu'il rit d'un œil et pleure de l'autre.

Ces idées passèrent, rapides comme un éclair, dans l'esprit de Charles, tandis qu'il regardait Jeanne, légère et gracieuse, s'éloigner au bras de Francis. Puis il les oublia bien vite, et, l'âme pleine du souvenir de Marie, il alla rejoindre son père qui l'attendait.

Ils partirent tous les deux pour Nice le jour même.

V

Après que Charles eut quitté Paris, Marie ne sortit presque plus. Elle évita, pourtant, d'exprimer à ce sujet un désir formel à sa mère, afin de ne pas l'attrister ou l'inquiéter. Marie avait remarqué deux fois qu'elles étaient suivies. Une fois même, en passant près d'elle, Ferdinand Brun plaça une lettre sur les bras de la jeune fille, croisés pour retenir son châle sur sa poitrine. Marie secoua le bras, et la lettre tomba. Elle ne se plaignit pas autrement de cette tentative, mais elle s'abstint autant que possible de s'exposer à en supporter de nouvelles, et resta chez sa mère. La solitude où elle s'y trouvait parfois lui était chère. Bien jeune encore, elle avait déjà l'âme peuplée de souvenirs. Elle en faisait passer devant elle l'émouvant cortége, et trouvait un charme puissant à recommencer ainsi sa vie jour par jour. Ce voile qu'elle soulevait alors était presque celui des veuves, trempé de pleurs et en deuil du passé. Le voile recouvrant l'avenir, ce voile étincelant et impénétrable, quoiqu'il semble léger et diaphane comme celui des vierges, Marie n'osait pas l'écarter pour interroger, même furtivement, les infinies profondeurs de sa destinée. Dans le passé apparaissait d'abord la comtesse Boccaci, puis Michelemma, puis Charles, c'est-à-dire d'abord les jeunes années, la

rieuse enfance, l'insouciance, le cœur qui s'éveille, la tendresse reçue et donnée, les voyages, l'étude, la lecture, la culture des beaux-arts, les premiers bals, la danse, les éloges oubliés en rentrant, puis ceux qu'on se rappelle malgré soi, la sympathie naissante, protégée par les parents, par la sanction du monde, puis l'amour, les promesses, les fiançailles. A ce point-là, l'édifice s'écroulait pour ne plus se relever que dans la mémoire de la jeune fille. Dans une de ces involontaires exclamations qui traversaient son rêve éveillé, elle disait parfois :

— La comtesse... celle que j'ai si longtemps nommée ma mère !...

Mais, tandis que son cœur s'ouvrait encore, l'avenir restait fermé.

— Et Michelemma? Ah! je pourrais bien revoir Michelemma.

Ce souhait à peine prononcé, Marie, relevant sa tête pâlie, ajoutait :

— Et Charles ?

Puis, avec une sorte d'entraînement, elle se disait :

— Il n'a pas eu peur, lui. Il ne s'est pas enfui après la catastrophe où notre mariage sombrait. Il m'a cherchée, trouvée. Il n'a pas séparé sa vie de la mienne.

Elle restait songeuse, et d'une voix pleine de compassion, de pardon et de regrets, elle ajoutait :

— La comtesse et Michelemma sont parties, parties tout en m'aimant encore. C'est tout simple : elles avaient peut-être quelque chose à se reprocher.

Et Marie les plaignait sans cesser de désirer de les revoir.

Le point le plus délicat de sa situation nouvelle était la continuation de ses relations avec Charles. La jeune fille n'avait point une de ces âmes stoïques qui font froidement et orgueilleusement les sacrifices les plus sublimes pour s'élever ostensiblement au-dessus de l'humanité. Elle ne visait ni si haut ni si bas. Elle avait tout simplement suivi l'impulsion de sa conscience, et, en partageant la fortune de sa mère, elle n'avait ambitionné, humble de cœur et d'esprit comme elle l'était, que l'accomplissement d'un devoir. Ce devoir, rigoureusement interprété, lui ordonnait aussi de rendre à Charles sa parole. Mais depuis qu'elle l'avait fait, sincèrement et définitivement, puisqu'elle avait laissé ignorer où elle était, Charles avait trouvé moyen de reconquérir une partie de ses priviléges, et Marie, le voyant si épris, sentait fondre comme sous un chaud soleil l'immutabilité de sa résolution. Se savoir aimée est une si douce, si enivrante chose ! Charles avait su si bien faire comprendre qu'il ne pouvait rencontrer le bonheur que près de Marie ! Elle consentait à l'abnégation la plus complète d'elle-même, mais à la condition que Charles fût heureux, et, par un de ces entraînements auxquels il est

si difficile de résister quand on aime, il l'avait convaincue qu'il ne serait jamais heureux sans elle. D'un autre côté, un mariage entre eux était devenu se disproportionné que sa fierté souffrait à l'idée de ce qu'elle nommait une usurpation nouvelle. Marie se promettait donc de résister aux instances de Charles, de rester ferme dans sa détermination, mais elle commençait à reconnaître, avec frayeur et peut-être aussi avec une espérance vague et inexprimée, que les résolutions formées et consolidées en l'absence de Charles, s'amollissaient et s'évanouissaient comme un brouillard en sa présence.

Il était parti depuis trois semaines lorsqu'un événement grave éclata comme un coup de foudre dans l'existence calme, laborieuse et méditative de Marie.

Un jour que madame Hébert était allée reporter de l'ouvrage, la jeune fille vit arriver, émue et agitée, une femme nommée madame Naudin. Cette madame Naudin travaillait pour un des magasins qui employaient madame Hébert. Elle avait formé des relations avec celle-ci, et, depuis quelque temps, s'était efforcée de les rendre plus suivies. Tout à sa fille, madame Hébert ne fréquentait personne. Cependant, par suite d'une communauté d'intérêts et de travaux, elle n'avait pu éviter entièrement de voir et de recevoir quelquefois cette madame Naudin.

— Ah! mademoiselle, dit-elle en entrant, armez-vous de courage. Je viens vous annoncer un malheur.

— Un malheur! ma mère?...

— Oui... votre mère est tombée, en montant mon escalier. Elle s'est blessée à la tête.

— Ah! mon Dieu!

— Rassurez-vous. Ce n'est pas dangereux.

— Bien vrai? En êtes-vous certaine?

— Oui, mademoiselle... très-certaine... Ainsi tranquillisez-vous. Ne tremblez pas ainsi.

— Venez, madame, je vous accompagne. Allons près de ma mère.

— Vous prévenez ses désirs, mademoiselle. Elle m'envoie vous chercher. Elle veut vous voir.

— Elle est?

— Chez moi.

— Partons. Je suis prête.

— Elle ne vous attendra pas longtemps. J'ai pris une voiture pour aller plus vite.

— Vous avez bien fait. Venez vite.

Marie monta dans une voiture de place avec cette madame Naudin.

Dans sa préoccupation, elle ne remarqua pas Ferdinand Brun qui, d'ailleurs, entr'ouvrit à peine le store d'un coupé stationnant devant

la maison de madame Hébert, et dans lequel il se tenait caché. Dès qu'il se fut assuré que Marie suivait madame Naudin, qu'elle se laissait prendre dans le piége depuis longtemps préparé par lui, il sortit du coupé, jeta lui-même une lettre dans la boîte d'un bureau de poste voisin, puis revenant vivement :

— Allons, drôle, dit-il au cocher, tu n'auras pas de peine à dépasser ce méchant fiacre, et à arriver avant lui. Tu sais où nous allons; brûle le pavé.

Le cocher fouetta son cheval qui partit au grand trot, tandis que Ferdinand, installé dans le coupé, se disait, non sans une certaine émotion :

— Jamais je ne me suis senti plus gentilhomme qu'aujourd'hui.

La lettre qu'il venait de mettre à la poste portait le nom et l'adresse de Charles de Costères. Elle était ainsi conçue :

« Cher monsieur,

« Vous avez dû me trouver bien pacifique le jour où, pour compléter votre triomphe de Ville-d'Avray, vous êtes venu chez moi jouir de mon désappointement. Sachez bien que, si petite que fût la perte subie par moi, je vous en aurais demandé compte sur-le-champ si je n'eusse entrevu, dans un avenir prochain, une revanche plus digne de vous et de moi, plus à la hauteur de votre mérite. Vous m'avez enlevé une femme qui m'appartenait. Je vous enlève, moi, afin que nous soyons quittes, une femme qui vous est chère. Bien joué, n'est-ce pas, mon gentilhomme? Nous voilà manche à manche. Nous jouerons la belle quand vous voudrez. Vous me comprenez, je pense, et vous êtes trop bon gentilhomme pour reculer.

« Si vous désirez revoir celle que je vous ai ravie, venez me la redemander.

« En attendant, cher monsieur, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Ferdinand Brun. »

Le fiacre dans lequel étaient Marie et madame Naudin longea le faubourg du Roule, puis le boulevard Beaujon et le bas du boulevard Malesherbes. Inquite, agitée, Marie pressait de questions madame Naudin. Celle-ci ne s'écartait point du thème qu'elle s'était fait, et répondait que madame Hébert n'était pas en danger, qu'elle avait un instant perdu connaissance, que le sang avait jailli de sa blessure, mais que c'était plutôt un bien, une certitude de prompte guérison. Au fur et à mesure qu'elle avançait dans l'accomplissement de son crime, cette femme semblait perdre son assurance. Un trouble qui pouvait paraître causé par l'accident qu'elle racontait, l'envahissait

de plus en plus. Elle eut peur ; elle n'osait plus rentrer chez elle avec Marie.

— Ah ! j'y pense, dit-elle, j'ai promis de passer chez un médecin, et je ferais bien, peut-être... Vous connaissez mon logement ; vous y monterez bien toute seule ?

— Oui... oui.

— Non... j'ai réfléchi... j'irai avec vous.

Elle venait de se souvenir que Ferdinand devait lui remettre son salaire dès qu'elle serait de retour.

— Ah ! cet argent, murmura-t-elle en regardant Marie, je l'aurai bien gagné !

On approchait. Marie, n'obtenant plus que des réponses incohérentes et se voyant près d'arriver, gardait le silence.

— Allons, de l'aplomb, du courage ! balbutia madame Naudin, dont le trouble était à chaque instant plus visible.

— Du courage ! s'écria Marie, qui entendit ce dernier mot. Ah ! je vous en supplie, madame, dites-moi la vérité. Ma mère...

— Elle n'a rien, répliqua cette femme d'un air brusque et distrait...

— Rien ?...

— Presque rien... Vous me faites mourir avec vos questions. Un peu de patience. Votre curiosité sera satisfaite.

— La voiture s'arrête. Qu'y a-t-il donc ? Ah ! nous n'arriverons jamais !

La voiture, en effet, s'était arrêtée un peu après la Madeleine. Un encombrement l'empêchait d'avancer. Marie se pencha à la portière et interpella le cocher. Il lui montra l'impossibilité de passer. Elle regarda de tous les côtés, se demandant si elle devait attendre, si elle ne gagnerait pas quelques minutes en terminant le chemin à pied. Tandis qu'elle restait ainsi, maudissant cette immobilité, dévorée d'anxiétés et d'impatience, elle vit quelqu'un qui la saluait. Elle n'y fit pas grande attention d'abord, elle ne rendit même pas le salut ; puis, comme par réflexion, elle se dit :

— M. Francis ! C'est M. Francis !

Elle l'appela.

— Que faites-vous ? s'écria madame Naudin avec terreur.

— C'est un ami, répondit Marie sans se préoccuper de la physionomie de cette femme ; il nous sera peut-être utile.

Le jeune homme n'avait pas quitté Marie des yeux. Il vit son appel et se rapprocha.

— Gare ! gare donc ! crièrent plusieurs voix.

Mais Francis s'inquiéta peu de ces avertissements. Il apprit l'accident survenu à madame Hébert, et, au premier mot de Marie pour

réclamer ses services, il ouvrit la portière et monta dans le fiacre. Au même instant, et avec une précipitation fiévreuse, madame Naudin s'échappa par la portière opposée. Marie ne s'aperçut de cette fuite que lorsqu'elle fut consommée.

— Madame ! madame !... cria-t-elle, très-surprise.

Madame Naudin n'eut garde de répondre. Elle se faufila entre les voitures et disparut.

Le fiacre commençait à se dégager. Il se remit en marche, pendant que la jeune fille cherchait à s'expliquer les causes de ce départ soudain. Une réflexion la rassura bientôt. Il lui était impossible de deviner la vérité ; elle pensa que cette femme, obéissant à une intention précédemment manifestée, était allée chercher un médecin. Se contentant de cette justification, n'ayant pas le loisir ni la faculté d'en trouver une autre, Marie n'eut plus qu'une idée : arriver, arriver promptement près de sa mère.

Madame Naudin demeurait rue de la Michodière. Le cocher avait ses instructions et s'arrêta à la maison désignée.

— Venez, venez vite, dit Marie en descendant la première.

Elle s'élança dans l'escalier. Francis la suivit. Au troisième étage elle sonna, et, un instant après, entra dans l'appartement sans voir qui lui ouvrait. C'était Ferdinand Brun. Il eut soin, d'ailleurs, de se cacher derrière le battant de la porte. Dès qu'il vit Marie dans le fond de l'appartement, il ne s'astreignit plus à la précaution de dissimuler sa présence. Entendant d'autres pas que ceux de Marie, il supposa que ce ne pouvait être que ceux de madame Naudin, tira un billet de mille francs de sa poche, et, la cherchant dans l'ombre pour le lui mettre dans la main :

— Prenez, dit-il, et taisez-vous.

Cependant Francis avançait doucement dans les ténèbres de ce couloir qu'il ne connaissait pas. Lorsqu'il sentit une main qui déposait dans les siennes un billet de banque, la vérité lui apparut en traits de feu.

— Misérable ! dit-il d'une voix sourde.

Et, saisissant Ferdinand Brun par le bras, il l'entraîna dans la clarté du logement. Marie l'avait déjà parcouru et l'avait trouvé vide. Surprise au plus haut point, elle revint vers l'entrée et vit avec effroi Francis et Ferdinand Brun, qui, à quelques pas de distance l'un de l'autre comme pour mieux se mesurer, se regardaient.

Un silence plein d'étonnement et de menaces régna un instant entre ces trois personnes. Marie le rompit la première.

— On m'a menti, dit-elle d'une voix brève et hautaine ; ma mère n'est pas ici, ma mère n'est pas blessée?

— Ruse de gentilhomme, mademoiselle ! répondit Ferdinand en

essayant d'oublier la présence d'un tiers ; votre mère se porte à merveille et il vous sera loisible de lui écrire pour la rassurer.

Francis le considérait avidement. Après l'avoir entendu parler il n'eut plus de doutes.

— Vous êtes Ferdinand Brun ! s'écria-t-il d'une voix éclatante.

Celui-ci se retourna.

— Vous me connaissez ! répliqua-t-il. En effet, je me rappelle... Je vous ai vu à Uriage. Vous voilà encore sur mon chemin ! Dans ces cas-là, je vous en avertis, il est plus prudent de se garer et de ne pas me barrer le passage.

— Ferdinand Brun, reprit Francis avec une colère qu'il ne pouvait plus contenir, votre premier crime est resté impuni ; celui d'aujourd'hui ne le sera pas.

— Des menaces ! un duel avec vous ! Êtes-vous gentilhomme ? D'abord, comment êtes-vous ici ?... De quel droit ?...

Il n'acheva pas. Francis s'élança sur lui, l'étreignit à la gorge, et il n'eut que le temps de se défendre. Robuste et taillé en hercule, il eut bientôt raison de son adversaire.

— Ah ! vous vous battez comme les maçons ! dit-il. C'est bien. Nous allons voir si vous êtes le plus fort.

Il enlaça Francis dans ses bras de géant et le serra à l'étouffer. Se voyant perdu, Francis ne chercha plus qu'à se dégager. Il y parvint et sauta d'un bond à quelques pas de distance de Ferdinand. Prompt comme l'éclair, il saisit sur la cheminée un lourd flambeau de cuivre et s'avança pour une nouvelle attaque, plus terrible cette fois. Mais la jeune fille s'interposa. La première lutte avait été si rapide que Marie n'avait pu qu'en être la spectatrice. Voyant Francis armé pour la recommencer, elle marcha vers lui et lui dit tout bas :

— Emmenez-moi. Partons.

— Ah ! vous avez raison, répondit le jeune homme, frappé d'une idée subite. Que deviendriez-vous s'il m'arrivait malheur.

Sans être lâche, Ferdinand regardait d'un œil fixe ce lourd chandelier, dont un seul coup lui eût ouvert la tête.

— Place ! dit Francis.

Machinalement, Ferdinand s'écarta un peu.

Francis fit passer Marie devant lui. Avant de sortir lui-même, il jeta le flambeau aux pieds de Ferdinand Brun et lui dit :

— Nous nous reverrons.

VI

Dès qu'elle se vit à l'air libre de la rue, Marie se sentit près de défaillir.

— Ah! merci... merci!... dit-elle en pressant avec effusion les mains de Francis.

Elle tremblait. Son visage s'était couvert d'une pâleur mortelle.

— Rassurez-vous; remettez-vous, mademoiselle, dit Francis alarmé; vous n'avez plus rien à craindre.

— Non... c'est vrai...

Elle lui prit le bras; puis, s'arrêtant tout à coup avec un mouvement d'horreur :

— Ah! ce fiacre! s'écria-t-elle; cet horrible fiacre! Venez. Allons à pied.

Elle marcha à pas précipités, puis elle s'appuya plus fortement sur le bras de Francis, car elle ne pouvait plus se soutenir.

— Vous souffrez, mademoiselle, dit le jeune homme, dont tous les sentiments se résumaient alors en une tendre compassion. Vous souffrez au lieu d'oublier.

— Oublier! Oui, vous avez raison. Vous oublierez aussi, monsieur Francis. Vous ne reverrez plus ce...

— Il faut qu'il reçoive son châtiment, mademoiselle.

— Son châtiment!... Encore des angoisses! Encore des périls! Non, non! L'oubli! C'est vous qui l'avez dit. L'oubli! Je le veux... Je vous en prie. Et Charles?... Ah! promettez-moi qu'il ne saura jamais... Et ma mère? Dois-je lui cacher?... Ah! par malheur, ce n'est pas possible. Il ne m'est pas permis de m'isoler d'elle pour un secret de cette nature. Que me conseillez-vous? Ah! je suivrai mon inspiration. Je lui avouerai tout. Je vais l'affliger, je le sais. Que faire? Si je m'étais confiée à elle tout d'abord, elle aurait peut-être empêché cette tentative. Et cette femme, cette odieuse femme!... Nous fuirons si c'est nécessaire. Nous quitterons notre maison, Paris... Cet homme ne nous poursuivra plus. S'il l'osait encore...

— Vous voyez bien, mademoiselle, qu'il faut le punir.

— Non, non. Que deviendrais-je si ma vie devait être une cause de perpétuels malheurs pour ceux qui m'entourent? Je n'aurais plus qu'à souhaiter de mourir, et un pareil vœu est impie, vous le savez

bien. Tenez, voyez, j'ai du courage. Je ne me souviens plus de ce qui s'est passé. Ma mère me verra un visage riant et ne soupçonnera pas...

— Ah ! pleurez, mademoiselle, pleurez et ne vous contraignez pas ainsi. Songez à vous avant de songer aux autres.

— Voilà un principe qui n'est pas le vôtre, monsieur Francis, aussi je vous pardonne de m'engager à m'y conformer.

Elle souriait presque; elle marchait d'un pas plus léger, tandis que ses défaillances étaient refoulées au fond de son cœur par une énergique volonté.

— Nous nous lamenterons plus tard, quand nous aurons le temps, reprit-elle bientôt avec un enjouement plein de larmes et de résolution ; il s'agit d'abord de ne pas effrayer ma mère. Ne lui disons rien encore, monsieur Francis. Attendons un moment favorable. Attendons que, moins émue moi-même, je puisse tout raconter à ma mère, en la rassurant par ma tranquillité.

Arrivée à la porte de son logement, et pendant qu'elle mettait la clef dans la serrure, la jeune fille entendit des bruits de pas, des voix confuses, puis madame Hébert, qui cria d'un ton joyeux et mystérieux :

— On n'entre pas !

Presque immédiatement elle ouvrit. Son visage avait un air de contentement, et, en même temps, de dévouement, d'abnégation absolue. Trop préoccupée pour faire attention aux traces d'anxiété imparfaitement effacées sur la physionomie de sa fille, Madame Hébert l'embrassa, et, très-troublée, essaya de cacher son agitation par un flot de paroles banales.

— Tu étais donc sortie? dit-elle. Où as-tu été? Nous t'attendions... c'est-à-dire je t'attendais... avec une impatience!... Ah! monsieur Francis ! Quel bon vent vous amène? Vous vous êtes donc rencontrés? Expliquez-moi par quel hasard...

Marie fit signe à Francis de garder le silence; puis, s'adressant à sa mère :

— Bonne mère, dit-elle, tu as l'air d'être bien satisfaite. Qu'y a-t-il donc de nouveau?

— Rien... absolument rien.

— Ah ! tu as des secrets pour moi?

— Non... je t'assure.

— Tu disais tout à l'heure : « Nous t'attendions. » Quelqu'un est venu ?

— Non, non. Asseyez-vous donc, monsieur Francis.

Un instant après, madame Hébert, incapable de se contenir plus longtemps, dit à sa fille :

— Tu ne sais pas?

— Quoi?

— Une visite. Devine. Mais la personne m'a bien défendu de te prévenir. Elle veut te faire une surprise et voir si tu seras étonnée et contente.

— Mais où est-elle?

— Cherche. Surtout, ne dis pas que tu es dans la confidence. Prends un air très-étonné.

Marie, très-intriguée, se dirigea vers sa chambre. Au même moment, Michelemma en sortit comme une avalanche et se précipita dans les bras de la jeune fille.

— Michelemma! Ma bonne Michelemma, te voilà donc à Paris?

— Oui. Ah! Seigneur Dieu! Elle me tutoie encore. Tout n'est pas perdu.

— Et ma... et la comtesse?

— Ah! parle d'elle, s'écria madame Hébert avec un élan sincère et passionné, parle sans crainte de ceux qui t'ont aimée et rendue heureuse, ma fille. Si tu veux que Dieu ne me maudisse pas, n'impose à ton cœur aucune contrainte. Tu as assez fait pour moi, va. Et je ne veux plus d'un bonheur élevé sur les ruines du tien.

— Voyons, madame Hébert, calmez-vous, dit Michelemma. Nous arrangerons tout ça à l'amiable.

Puis, apercevant Francis :

— Tiens! reprit-elle, mon sauveur! C'est prodigieux comme on se rencontre à Paris! Ça va bien? Et le père, nous l'avons donc abandonné? Ah! mauvais sujet! Et ces gredins qui voulaient m'embrasser? Vous en souvenez-vous, mon sauveur? Bah! ça m'est égal, embrassez-moi, je vois que vous en avez envie. Comme on se retrouve, hein! cela fait toujours plaisir. Mais cela nous vieillit. Et puis les chagrins! Ah! cette pauvre comtesse! Vous ne la reconnaîtriez pas, mademoiselle Marie. Elle est vieillie de dix ans, de vingt ans. Ce n'est pas comme vous! C'est singulier!... Je vous trouve embellie. Vous avez quelque chose de plus vaporeux. Ah! si la comtesse vous voyait! Écoutez, madame Hébert, vous devriez partager. Que je suis bête! Vous pourriez regarder mademoiselle Marie toutes les deux à la fois. Entre honnêtes gens, on s'arrange à l'amiable, au lieu de se dévorer les uns les autres. Il est positif que mademoiselle Marie a quelque chose de plus vaporeux, de plus idéal. Preuve : quand je suis entrée ici, j'ai remarqué que l'appartement n'était pas très-cossu, qu'il était même très-minable. Eh bien, depuis que mademoiselle est là, tout me paraît doré sur tranches. Sa présence est un charme. Preuve encore : j'aime beaucoup madame la comtesse, je lui suis dévouée corps et âme, si bien qu'à cause d'elle je ne me suis jamais mariée. Eh

bien, je m'ennuie maintenant auprès d'elle, tandis qu'ici je ne m'ennuie pas.

Elle parla encore longtemps, à tort et à travers, mais sans être importune, car on voyait clairement que ses discours incohérents étaient l'effusion d'un cœur qui débordait de joie. Marie lui répondait, l'écoutait avec plaisir, comme on écoute une chanson banale, mais d'une harmonie douce et chère parce qu'elle a bercé notre enfance. Madame Hébert, heureuse de voir sa fille si aimée, se serait reproché comme un crime un regret ou un mouvement de jalousie provenant de ce que Marie, grâce à la présence de Michelemma, pouvait parcourir d'un œil attendri les feuillets où étaient inscrites les premières sensations de son existence. Dans cette entrevue, Michelemma, très-prudente au milieu de ses épanchements, se garda bien de divulguer le motif qui l'amenait. Elle s'appuya seulement sur la bonne réception qui lui était faite pour se former des droits à revenir chez madame Hébert. Elle y revint en effet, et, quelques jours après, voyant madame Hébert toujours favorablement disposée, elle dévoila enfin ses secrètes espérances.

— Madame la comtesse Boccaei, dit-elle, va mourir...

Après ces mots, brusquement prononcés, Marie interrompit Michelemma par une exclamation de douleur. Madame Hébert elle-même ne put retenir un cri de surprise et d'effroi. L'annonce de cette catastrophe, inopinément révélée, ne souleva dans le cœur de madame Hébert aucun sentiment de haine ni de rancune. Elle se dit, au contraire, qu'elle serait trop vengée si un tel malheur arrivait.

Michelemma laissa passer le flot de questions qui l'assaillit. Avec une gravité qui ne lui était pas habituelle, elle attendit quelques instants, en se promettant tout bas de déployer dans cette circonstance toute l'habileté diplomatique dont elle était capable.

— Mademoiselle, reprit-elle, vous pouvez sauver madame la comtesse. Savez-vous pourquoi elle meurt? A cause de vous. Depuis que vous l'avez quittée elle n'a qu'une pensée : vous remettre en possession des biens dont vous vous êtes volontairement privée. « Si je venais à mourir, m'a-t-elle dit souvent, Marie ne pourrait refuser la fortune que mon testament lui laisse. » Cette idée s'est emparée de son esprit, elle a testé en votre faveur, et, maintenant, elle s'accuse chaque jour de vivre, de ne pas faire disparaître assez vite l'obstacle entre la richesse et vous.

— Ah! tu la reverras, Michelemma, s'écria Marie; dis-lui que la certitude de son bonheur me serait bien plus précieuse que toutes les autres preuves de sa tendresse.

— La comtesse s'imagine aussi, poursuivit Michelemma, qu'elle doit un dédommagement à madame Hébert.

— A moi! C'est elle, je le vois bien à présent, c'est elle qui est à plaindre ; c'est elle qu'il faudrait dédommager.

— Ses vœux, ses désirs, ne peuvent donc être exaucés que par sa mort, et, avec le caractère que vous lui connaissez, sa funèbre volonté ne tardera pas à s'accomplir. Tandis que si elle vous voyait, mademoiselle!... Ah! vous voir! ce serait la fin de son désespoir. J'étais bien chagrine quand je suis venue pour la première fois, eh bien! votre présence m'a retourné le cœur du côté de la joie, et je riais, je déraisonnais, j'étais heureuse, j'oubliais même la triste destinée de madame la comtesse, j'oubliais le motif qui m'avait amenée. Je suis venue sans dire à madame où j'allais. Je lui ai demandé un congé d'un mois. J'avais mon idée. Je me suis dit : Ni madame Hébert ni mademoiselle Marie ne veulent la mort de madame la comtesse; j'irai les trouver, je leur raconterai ce qui en est...

— Ah! qu'elle vienne! s'écria madame Hébert, qui depuis quelque temps s'entretenait à part et à voix basse avec Francis.

Puis, avec des sanglots et des larmes plein la voix, elle ajouta :

— Vous la trouvez plus belle, ma fille! Ah! oui; plus belle parce qu'elle est plus pâle! A la place d'une jeune fille vive, heureuse, enjouée, il ne reste plus qu'une personne éprouvée par les sacrifices, luttant contre la misère, refoulant ses sentiments dans son cœur, se débattant sans espérance au fond d'un abîme, et brisée, malgré son grand courage, brisée par cette vie de lutte continuelle. Ce n'est pas tout : elle a bien d'autres tourments, je l'apprends à l'instant même, et j'en frémis. Et quels tourments! J'avais à aller chez une femme, une madame Naudin. J'en prévins hier Marie, ne me doutant pas...

— Ma mère!... Ah! Francis!...

— Ah! je puis parler, car c'est m'accuser et éclairer ton avenir. Me voyant prête à aller chez cette femme, Marie a dû me dire... Elle, si pure, si fière, elle a failli être victime d'un enlèvement dont cette femme était complice. Comprenez-vous? Voilà comment je la protége! Voilà comment je la défends! Trompée, emmenée pendant mon absence! Et elle se taisait! Elle souffrait en silence pour ne pas m'affliger. Ah! que la comtesse vienne; qu'elle la reprenne. Je suis insensée, insensée et coupable. Je n'ai pas vu qu'en lui disputant Marie, en l'arrachant de ses bras, j'allais la déchirer, la briser. Il y a eu autrefois une mère dans ma situation, l'Écriture sainte en parle. Mais cette mère, une vraie, une bonne mère, a poussé le cri du cœur et de la nature : « Que mon enfant soit séparé de moi, a-t-elle dit, mais qu'il vive, qu'il vive! » Moi, mauvaise mère, mère implacable et sans entrailles, j'ai emmené ma fille, détruit son bonheur, compromis sa vie. Elle mourra, elle mourra sans se plaindre, et, vous verrez, la comtesse et moi nous nous disputerons encore son cadavre.

Non, non! Que la comtesse vienne! Il en est temps encore. Qu'elle vienne et qu'elle sauve ma fille!

Marie se jeta au cou de madame Hébert. Michelemma s'efforça aussi de l'apaiser, de lui faire entendre qu'un rapprochement dissiperait toutes ces menaces de l'avenir. Bientôt, et par une transition qui leur était impérieusement commandée, les soins des deux femmes se reportèrent sur la jeune fille. Sous le poids de tant d'émotions diverses, sa force morale et physique semblait s'épuiser. La commotion encore récente produite par la tentative d'enlèvement, l'image de la comtesse Boccaci cherchant dans une résolution généreuse et funèbre la réparation de torts trop vivement sentis, la vue de madame Hébert abdiquant son titre de mère, de Michelemma à la fois triste et joyeuse, le souvenir de Charles troublant, à cause d'elle, sa vie, celle de son père, les physionomies menaçantes de Ferdinand Brun, de Francis Martel, tous ces incidents, tous ces personnages, toutes ces luttes, s'entre-choquant dans l'âme de la jeune fille, la courbèrent comme une fleur sous un vent d'orage trop prolongé. Une lassitude lourde, voisine de la torpeur, s'empara de Marie. Elle se sentit si faible que sa mère et Michelemma l'aidèrent à se mettre au lit. Le lendemain il lui fut impossible de se lever.

VII

Après un séjour de trois semaines à Nice, la santé du baron de Costères fut parfaitement rétablie. Dans ce long tête-à-tête avec son père, Charles vainquit tout à fait sa résistance.

— Va à Paris, dit un jour le baron ; je vois trop bien qu'ici tu ne vis pas et qu'il serait trop cruel de t'infliger le tourment d'une plus longue absence. Dis à Marie que je la supplie de te rendre le bonheur, la libre possession de toi-même. Tu reviendras me chercher et nous célébrerons le mariage.

De même que Charles, le baron ne doutait pas de l'assentiment de Marie. Il remit même à son fils une lettre pour elle. Celui-ci partit de Nice ivre de joie et d'amour. A son arrivée à Paris, la première chose qu'il trouva fut le billet par lequel Ferdinand Brun l'avertissait que Marie était en son pouvoir.

Cette lettre le foudroya.

Depuis que tant d'événements s'étaient jetés en travers de son

mariage, jamais il n'avait ressenti une commotion aussi violente.

Ce jeune homme tendre et bon n'eut plus de pensées que pour la malédiction et la haine.

Il courut chez Ferdinand et donna son nom. Il fut reçu immédiatement. A la suite de cette tentative manquée, Ferdinand haïssait Charles encore davantage. Sans même échanger une explication, ils convinrent d'aller se battre en Allemagne et de partir le soir même avec leurs témoins. Charles s'occupa sur-le-champ à s'en procurer deux. Il pensa à Francis Martel. Sa complète indépendance lui permettait de rendre ce service sans inconvénients. Francis accepta, entrevoyant mentalement un rôle plus important que celui de témoin. Il est des choses qu'un homme de cœur ne peut voir sans en tirer réparation. A la suite de l'insulte faite à mademoiselle Hébert, Francis, ayant d'ailleurs un autre grief contre Ferdinand, s'était présenté plusieurs fois chez lui. Mais Ferdinand, ne le trouvant pas assez bon gentilhomme, avait refusé de le voir, de lui donner satisfaction. Charles de Costères chercha ensuite un autre témoin. Puis il se dirigea vers la demeure de madame Hébert. Il la vit. Il vit aussi Michelemma.

— Où est Marie ? dit-il d'une voix étranglée.

On lui apprit qu'elle était malade, au lit.

Sa pâleur devint si livide que madame Hébert et Michelemma en eurent peur et s'empressèrent de le rassurer.

— Il faut que je la voie, reprit-il.

— Oui, vous la verrez, je vais lui annoncer que vous êtes là. Mais de grâce ne vous alarmez pas ainsi. Votre visage lui ferait supposer qu'elle est en danger.

Madame Hébert entra chez sa fille. Charles la suivit.

— Ah ! Charles ! dit la jeune fille avec un cri de joie.

Il la regarda et, lentement, en silence, il s'agenouilla au pied de son lit comme si elle eût été morte.

Puis sa figure contractée se détendit, et il pleura. Sa contenance, sa douleur, disaient qu'il savait la vérité, et peut-être même plus que la vérité. Marie, éperdue, pria sa mère de la laisser seule avec lui.

— Charles, dit Marie, qu'y a-t-il ? Pourquoi pleurez-vous ? Levez-vous. Donnez-moi votre main. Pourquoi ne me regardez-vous pas ?

Il se redressa, et, avec un geste de suprême désespoir, il lui jeta la lettre de Ferdinand Brun.

Pendant que Marie lisait, Charles debout, immobile, les yeux fixes et hagards, n'avait même plus la force de se révolter contre la destinée, tant il se sentait écrasé par elle.

— C'est fini ! dit-il en mots entrecoupés par la prostration qu'amènent les malheurs irréparables. Nous sommes brisés. Le bonheur

n'a pas voulu de nous. Avez-vous fait quelquefois des rêves de sang, de mort, d'anéantissement? Il me semble que je marche dans un de ces rêves. Ma vie est détruite, coupée dans sa racine. Un de mes derniers souhaits est accompli : je vous ai vue. Oui, j'ai désiré vous voir. J'ai eu tort peut-être. Je n'aurais dû paraître devant vous qu'après vous avoir vengée. Soyez tranquille. Vous n'attendrez pas longtemps. En face de ce misérable mon cœur éteint se ranimera. Francis Martel est un de mes témoins. Nous nous battrons en Allemagne. Tout est convenu. Ah! pourquoi suis-je parti? En m'éloignant de Paris j'avais comme un pressentiment terrible, inexplicable...

— Vous allez vous battre! s'écria Marie en froissant d'un geste désespéré la lettre qu'elle tenait dans ses mains.

— Oui. Ah! ce lâche!... Par malheur, tout son sang ne saurait expier...

— Pas de sang! interrompit Marie. Relevez la tête, Charles, et regardez-moi en face.

Elle tourna vers lui son doux et beau visage qui resplendissait de dignité, de fierté et de tendresse.

— Cette lettre est un mensonge, reprit-elle.

— Un mensonge!

— Si ce qu'elle annonce était vrai, est-ce que je serais vivante?

Les traits de Charles s'éclairèrent. Un rayon d'espoir passa sur eux et les transfigura.

— Cet homme, ajouta Marie, est venu un jour ici m'affirmer que vous aviez, dans sa maison, enlevé une femme. Je lui ai répondu qu'il vous calomniait. Je n'ai pas douté de vous. Doutez-vous de moi, Charles?

— Je n'en douterai pas si vous me jurez...

— Vous faut-il des preuves? Interrogez Francis Martel. Il sait ce qui s'est passé. Il était là.

— Des preuves! avec vous, Marie! Ne voyez-vous pas que je vous crois? Mon mauvais rêve aura donc un réveil! Des preuves! En ai-je besoin? Il m'a semblé que le ciel s'ouvrait, que la vie rentrait en moi avec la lumière de la vérité, quand vous m'avez dit : Si cela était vrai, est-ce que je serais vivante?

Charles, en effet, n'était plus le même. L'ivresse de la joie rayonnait sur ses traits. Tout en lui étant profondément reconnaissante de la confiance qu'il lui témoignait, Marie crut devoir raconter à Charles tous les incidents de la tentative d'enlèvement.

— Mais, dit-elle frappée d'une idée subite en terminant son récit, comment se fait-il que ce M. Brun, puisque vous l'avez vu, n'ait pas rétracté...

— Il n'a rien rétracté ni confirmé. C'est tout simple. Cet homme préférerait mille fois rester odieux plutot que de devenir ridicule.

— Oh! vous l'avez bien jugé. Cet homme n'est que ridicule. Oubliez-le, Charles. Promettez-moi...

— Je ne vous ai pas encore donné des nouvelles de mon père, interrompit le jeune homme d'un ton dont l'enjouement n'excluait pas la fermeté.

Marie ne pouvait se dispenser d'écouter.

— Mon père va tout à fait bien, reprit Charles, et c'est lui qui, à présent, me presse de me marier. Il prétend que tant que ce ne sera pas fait, je ne serai bon à rien. Je crois qu'il a raison.

Charles regarda Marie. Elle le laissa parler. Elle n'arrêta point ses projets d'avenir par les refus et les scrupules qu'elle avait manifestés jusqu'alors.

— Eh bien, oui, dit-elle tout à coup comme si ces scrupules eussent été vaincus, comme si une résolution eût subitement mûri dans son esprit ; oui, je serai votre femme !

— Ah! enfin ! dit-il avec un cri de joie. Vous consentez ! vous dites oui sans hésiter!

— Je vous sacrifie ma fierté, Charles, car vous êtes riche...

— Encore! Allons-nous toujours parler de cela? Cette question ne nous regarde pas, Marie. C'est un chapitre réservé à nos parents.

— Je vous épouserai... Mais, ce que vous venez de me dire... Cette provocation... Ah! ce duel n'aura pas lieu, n'est-ce pas? Vous n'avez plus à me venger. Charles, vous ne vous battrez pas? Souvenez-vous de ce que vous m'avez dit : Cet homme n'est que ridicule. Alors...

— Alors, chère bien-aimée, ne nous occupons plus de lui. Madame Hébert! Michelemma! Laissez-moi les rappeler, Marie. A peine m'ont-elles parlé de vous, de votre santé. Je leur ai fait peur tout à l'heure. Elles me regardaient d'un air étonné. C'est tout simple ; j'avais la mort dans l'âme. Tandis qu'à présent... Venez donc, ajouta-t-il en voyant les deux femmes qui entraient. Que je puisse au moins vous faire mes adieux.

— Vous partez, dit madame Hébert.

— Il ne faut pas que cela vous étonne, dit Michelemma; nous autres, voyez-vous...

— Mais vous êtes à peine arrivé.

— Pouvais-je rester si longtemps sans voir Marie? A présent, il faut que j'aille... rejoindre mon père, le ramener...

— Et vous partez aujourd'hui?

— Aujourd'hui même.

— Il ne faut pas que cela vous étonne, reprit Michelemma, qui

n'avait encore presque rien dit. Nous autres, ma bonne madame Hébert, nous sommes toujours par monts et par vaux. Les voyages sont pleins d'agréments. Je les aime beaucoup, quant à moi, surtout depuis...

— Et vous reviendrez bientôt, monsieur Charles?

— Oui, bientôt. Nous serons tous heureux, madame Hébert. Marie vous dira...

— Surtout depuis que ce n'est plus moi qui fais les malles, continua Michelemma, qui n'aimait pas à laisser ses phrases inachevées, je ne veux pourtant pas dire par là que je reste continuellement les bras croisés. Je préside. Jamais je n'ai eu de goût pour faire les malles. Je me souviens même que, un jour, au château de Rieulles, en Anjou, madame la comtesse en personne a été obligée... Eh! mais, c'est particulier! Nous avons bien négligé le château de Rieulles, en Anjou. Le connaissez-vous, mademoiselle Marie?

— Non.

— Et vous, monsieur Charles?

— Non plus.

— Et vous, madame Hébert? Non. Je l'aurais parié. Nous l'avons totalement laissé de côté. Moi seule ne l'ai pas oublié. On y donnait de bien belles fêtes nocturnes. Un jour donc... Qu'est-ce que je disais? A propos, nous avons revu la marquise d'Hérigny et le vicomte de Rieulles, celui qui aimait tant madame et qui est comte à présent, son père étant mort. Ce cher monsieur est devenu veuf trois fois, et il voulait, en dernier ressort, épouser madame. J'étais bien embarrassée pour la conseiller. Mais elle ne m'a pas demandé conseil. Elle a refusé le comte de Rieulles. Quelle constance, pourtant! Il est vrai que les trois mariages l'avaient facilitée. C'est égal, c'est de la constance. C'est, si j'ose m'exprimer ainsi, une constance intermittente.

Tout en paraissant écouter ces récits, Charles regardait Marie. Il remerciait en lui-même Michelemma, qui l'aidait sans le savoir à ramener la sérénité autour de la jeune fille. Il fut presque fâché lorsque Michelemma, craignant bientôt d'être importune, garda le silence. Il se mit alors à causer lui-même du voyage de son père, de son prompt retour. Il rappela à Marie son consentement formel de l'accepter pour époux; il annonça cette bonne nouvelle à madame Hébert, à Michelemma, et vit avec joie que le bonheur qu'elles en ressentaient était partagé par Marie. Elle ne disait rien, elle ne témoignait ses sentiments que par de doux et longs regards, par une coloration plus ou moins vive de son charmant visage. La présence de Charles, de madame Hébert, de Michelemma, qui lui rappelait le passé en le renouant au temps présent, les physionomies heureuses

de ces trois personnes, leur conversation, leurs tendres sollicitudes faisaient descendre sur la jeune fille l'apaisement et le calme. Tant que Charles fut là, auprès d'elle, il lui sembla que l'avenir ne renfermait plus que des promesses. Mais dès qu'il fut parti, toutes les craintes de Marie se réveillèrent. Elle remarqua avec effroi que Charles, en lui disant adieu, n'avait pu, malgré ses efforts visibles, effacer de son visage une expression grave et sérieuse. A peine fut-il sorti, elle tendit les bras vers lui comme pour un appel suprême.

— Charles ! cria-t-elle, Charles !

Les deux femmes s'empressèrent autour d'elle.

— Il reviendra, dit Michelemma...

— Avec son père; ajouta madame Hébert, et, cette fois, ce sera pour toujours.

Marie se dressa sur son lit et les regarda fixement d'un air hagard.

— Il reviendra? dit-elle.

Puis, reprenant son empire sur elle-même en voyant les visages étonnés de madame Hébert et de Michelemma, elle porta la main à son cœur comme pour y sceller son secret et ses appréhensions.

— Oui... oui... dit-elle avec un sourire... il reviendra bientôt.

Mais ce sourire était triste, triste comme un rayon de la lune sur des flots qu'un naufrage vient d'entr'ouvrir.

VIII

Depuis ce moment, Marie n'eut plus une heure de tranquillité. Le délire de la fièvre s'empara d'elle. Sa mère et Michelemma ne la quittaient plus. La comtesse Boccaei, mandée, s'empressa de revenir à Paris. Douloureux retour, réunion pleine de larmes, car la comtesse ne revoyait celle qu'elle avait nommée si longtemps sa fille qu'avec la crainte de la perdre bientôt et pour jamais. Ce n'était plus une mère qui l'appelait, c'était la tombe.

Les jours s'écoulaient, et chacun d'eux empirait le mal de la jeune fille.

— Pourquoi l'ai-je laissé partir? se disait-elle souvent quand la nuit silencieuse éteignait tous les bruits autour d'elle et donnait plus d'acuïté à sa pensée dominante. Hélas ! j'ai fait ce que j'ai pu. Je lui ai dit que je l'aimais, que je l'épouserais. Ce n'est pas ma faute...

Le médecin qui la soignait se fit raconter par madame Hébert et la comtesse les événements qui, selon lui, avaient pu déterminer la maladie. Ayant appris le changement de fortune survenu dans l'existence de Marie, il proposa, comme moyen de guérison, de la replacer dans l'atmosphère de luxe d'où elle avait été brusquement enlevée. Elle s'y prêta de bonne grâce, sans paraître y attacher d'importance, et se laissa transporter dans l'hôtel de la rue Taranne. Parfois elle prenait les mains de sa mère, celles de la comtesse, et les unissait dans les siennes. Ni la comtesse ni madame Hébert, alors, ne faisaient un mouvement pour se retirer. Aucune rougeur involontaire ne trahissait un mécontentement ou un refus tacite. Devant le danger de Marie, ces deux femmes, l'une mère par les entrailles, toutes deux par le cœur, se rapprochèrent pour sauver leur fille.

Marie, comme si tous les ressorts de sa vie eussent été émoussés, brisés, se faisait aimer maintenant par sa docilité d'enfant, après s'être fait admirer et chérir par ses hautes qualités.

— Ah! que je suis heureuse, disait-elle parfois à ses deux mères, de vous voir réunies autour de moi! Le ciel m'envoie là une bien grande consolation, car, dans vos cœurs où je lis, je ne trouve que des sentiments tendres et généreux.

Dans sa docilité souriante et douce, elle aurait voulu vivre parce qu'on l'en priait, mais elle sentait qu'elle ne le pouvait pas. Le nom de Charles résonnait sans cesse dans tout son être, qui semblait avoir rejeté toute autre pensée, afin que ce nom eût dans le vide un plus solennel retentissement.

Une seule fois l'ombrageuse fierté de Marie reparut, et voici à quelle occasion.

Le baron de Costères, étonné de la longue absence de son fils, quitta Nice pour le rejoindre à Paris. Il trouva une lettre de Charles, qui annonçait un voyage de quelques jours. Tiré d'inquiétude et ne soupçonnant pas la vérité, le baron vint deux fois par jour voir Marie et lui parla de son prochain mariage avec Charles. Comme tous les esprits justes, le baron savait que les lois du monde sont respectables, que son opinion ne doit pas être bravée, excepté dans des circonstances délicates et rares, telles que, par exemple, la situation de Charles et de Marie. Mais, par un calcul qui provenait d'un sentiment honorable, il chercha et rencontra un moyen de concilier l'amour de son fils et les propos résultant d'une mésalliance.

— Mon enfant, dit-il à Marie, le voyage de la comtesse a commencé le jour même de votre départ de chez elle. Ceux qui vous croyaient sa fille vous ont crue partie avec elle. Avec elle aussi vous serez censée revenue, et vous porterez son nom jusqu'à ce que vous preniez celui de mon fils.

Marie se redressa.

— Votre fils, dit-elle, épousera mademoiselle Marie Hébert ou ne m'épousera pas.

Le baron s'empressa de la calmer. Elle retomba bientôt, d'ailleurs, dans sa prostration docile et résignée.

— Que Dieu nous guide et nous sauve! dit-elle; lui seul le peut.

— Il vous sauvera, chère enfant; vous vous rétablirez, et mon fils....

— Votre fils! votre fils! savez-vous où il est?

— Oui. Il est parti pour rendre service à un ami.

— Il vous l'a dit.

— Voilà sa lettre.

Marie garda le silence. Elle n'eût pas le courage de détromper le baron.

— Il est tout simple que vous ne l'excusiez pas, dit-il avec une galanterie souriante, mais moi, son père...

— Vous avez raison, interrompit Marie. Il reviendra.

Elle comptait les jours, les heures, les minutes.

Le médecin, devant qui elle se cachait moins, avait fini par surprendre son secret. A un moment où on ouvrait une porte et où la jeune fille se dressait, anxieuse, pour voir qui entrait, il lui dit :

— Ce ne peut être lui, puisqu'il se bat.

— Ah! vous le savez, vous! s'écria Marie.

Celui qui venait était le baron.

— Mon fils se bat! dit-il en pâlissant.

— Oui, oui, oui, répondit Marie avec explosion... En Allemagne... contre M. Ferdinand Brun... M. Francis Martel est un de ses témoins. Allez sachez s'il vit.

— Et s'il vit nous la sauverons, pensa le médecin. Tout est là. La science est inutile. J'avais deviné.

Le baron se procura l'adresse de Ferdinand Brun, courut chez lui et apprit qu'il était mort.

Il alla ensuite chez Francis Martel et apprit également qu'il était mort. Sa cousine Jeanne, tout en larmes et déjà vêtue de deuil, devait retourner le jour même à Uriage.

Tout en frémissant d'épouvante, le baron ne put se défendre d'un mouvement de joie. Il revint rue Taranne transmettre ces nouvelles.

Cependant, Charles ne revenait pas.

IX

Le soir même du jour où il avait eu avec Marie une dernière entrevue, Charles était parti pour le grand-duché de Bade avec Francis Martel et un ami. Le rendez-vous était à Bade même. Un épisode important signala l'arrivée de Ferdinand Brun et de ses témoins. Francis le souffleta publiquement et donna, publiquement encore, le motif de son agression. Contrairement à Charles qui tint secrète la cause de son duel, Francis déclara qu'il voulait venger sa cousine. En réalité, ce jeune homme souhaitait de mourir et, par une sublime abnégation d'un amour sans espoir, il désira, en s'immolant pour Marie, lui conserver son fiancé. Prenant prétexte de ce que son offense était antérieure, Francis demanda à se battre le premier.

— Non, non, répliqua Ferdinand Brun avec dédain. La grosse besogne d'abord. Je finirai par vous.

Francis insista. Il n'avait ainsi divulgué l'enlèvement de sa cousine que pour forcer Ferdinand à l'accepter comme adversaire, et comme premier adversaire. Mais, de ces deux prétentions, une seule fut admise. Dès qu'il eut connaissance de cette discussion, Charles de Costères revendiqua hautement son droit de priorité. Ce second duel causa quelques retards. Il fallut que l'ami de Charles traversât la frontière pour ramener d'une ville française un officier de l'armée qui se chargeât de remplacer Francis comme témoin. On craignit ensuite que l'éveil ne fût donné dans la ville de Bade, où la provocation de Francis avait été publique, et on convint de se rejoindre à Appenweier, station où le chemin de fer badois se bifurque en venant de France pour s'étendre à droite et à gauche, parallèlement au Rhin. Dès qu'ils furent réunis à Appenweier, les six hommes prirent le chemin de fer jusqu'à Dinglingen et s'y arrêtèrent. Une voiture les conduisit jusqu'à Lahr. Mais cette ville sembla trop populeuse. Pressentant que ces deux duels auraient de graves résultats, les témoins voulurent aller jusqu'au village de Kuhbach, à deux lieues de là. Ils le traversèrent, et rencontrèrent enfin un endroit favorable sur les bords d'une petite rivière nommée la Schutter, dans une clairière déserte, au milieu d'une forêt de chênes et de sapins.

Charles, que tous ces retards successifs fatiguaient, importunaient,

car il ne pouvait oublier un seul instant que Marie était dans l'anxiété, se mit en garde avec une impatience visible d'en finir. Il n'éprouvait plus, maintenant, en face de Ferdinand, que du mépris, une sorte d'indifférence hautaine. Ferdinand, au contraire, enveloppait Charles de regards chargés d'une haine implacable. L'engagement fut vif, rapide. Après trois minutes de lutte, Charles tomba, frappé d'un coup d'épée en pleine poitrine.

Ferdinand regarda son épée toute dégouttante de sang et la jeta loin de lui, avec une joie mal déguisée.

— M. Charles de Costères s'est battu en vrai gentilhomme! dit-il, comme pour se donner une contenance, tandis que les autres personnages s'empressaient autour de Charles et attendaient avec anxiété l'arrêt d'un chirurgien qui était présent.

En réalité, Ferdinand ne ressentait ni regrets ni remords, sa haine contre Charles était d'autant plus profonde que celui-ci lui était supérieur de toutes façons. En outre, aucun serment, aucune preuve n'aurait pu lui ôter de l'esprit que Charles avait séduit et enlevé Jeanne à Ville-d'Avray, qu'il était ensuite venu le voir pour le mystifier et le braver. Ferdinand Brun pensait donc s'être vengé légitimement, et il jouissait sans scrupule de sa victoire.

Francis, en voyant Charles blessé, mortellement peut-être, éprouva une douleur sincère, exempte de sentiments vifs et de préoccupations personnelles. Il ne songea à Marie, redevenant libre, que pour mesurer son désespoir en perdant celui qu'elle aimait.

— A nous deux, monsieur! dit-il.

Inhabile à manier une épée, Francis avait demandé et obtenu un duel au pistolet.

Les témoins laissèrent Charles aux soins du chirurgien et prirent les dispositions nécessaires à ce nouveau combat. Il était convenu que les adversaires seraient placés à cinquante pas l'un de l'autre, et feraient feu à volonté, en se rapprochant jusqu'à une distance de quinze pas. Deux cannes posées à terre marquèrent cette dernière distance, puis Francis et Ferdinand furent conduits au point précis d'où ils devaient partir. Très-habile tireur, le fils du maçon s'était d'abord promis de traiter avec indulgence Francis, pour lequel il n'éprouvait aucune animosité, et contre qui il était même contrarié de se battre.

— Je lui casserai tout simplement l'épaule droite, s'était dit Ferdinand, pour le calmer un peu et l'empêcher d'être dangereux.

Mais, après avoir vu tomber Charles, Francis, l'âme surexcitée et exaltée au plus haut degré, avait lancé à Ferdinand un regard qui lui était entré au cœur comme une lame. Le fils du maçon avait subi une influence fatale, étrange, inexplicable. Il avait lu dans ce coup

d'œil rapide, mais terrible comme l'éclair, une menace, une révélation, un arrêt de la destinée.

— Mon cher, dit-il tout bas à un de ses témoins, tu vas peut-être hériter.

— De qui ?

— De moi.

— Je ne suis pas ton parent.

— Non. Mais je t'ai prêté deux cents louis sur parole.

— Bah! Je préfère que tu vives. Tu m'en prêteras deux cents autres, voilà tout.

Ferdinand se mit à rire, mais d'un rire contraint. Quand ses témoins le placèrent à la distance fixée, il avait déjà complétement modifié son projet d'épargner son adversaire, et ce n'était plus la rancune qui le poussait, comme en combattant Charles, c'était la peur.

— Il faut que je tue cet homme, pensa Ferdinand, sans cela il me tuera.

Un des témoins cria : Allez!

Ferdinand fit quelques pas en avant, mais avec une précipitation annonçant qu'il ne possédait plus son sang-froid. Il visa et s'aperçut avec terreur que sa main tremblait légèrement.

— Ah ! murmura-t-il en frémissant de la tête aux pieds, je vais le manquer.

Francis ne bougeait pas et semblait attendre. Un pli large et creux séparait son front contracté ; sous chacune des deux parties de ce front pâle brillait un œil fixe, flamboyant, terrible. Ferdinand se souvint de ce regard sombre et résolu. Il l'avait déjà subi, comme une morsure de flamme, le jour où Francis s'était avancé sur lui, armé d'un chandelier de cuivre. Ferdinand ne faisait à présent bonne contenance et n'espérait plus la victoire que parce qu'il était soutenu par la certitude d'une grande habileté de tireur. Usant d'une de ces tactiques enseignées dans les salles d'armes, il marcha en zigzag, se rapprochant toujours, mais s'abstenant par ses continuels changements de direction, de permettre à son adversaire d'asseoir son point de mire. Il ne s'arrêta qu'en heurtant un objet du bout du pied. C'était la canne servant de limite. Il se prépara à faire feu. Non-seulement sa main tremblait, mais elle était moite. Il eût une seconde d'affreuse défaillance morale. Mais cet homme était brave. L'énergie ne tarda pas à réagir avec d'autant plus d'impétuosité qu'elle avait été plus longtemps abattue.

— Il faut en finir, dit-il.

Et rassemblant toutes ses forces, toute sa velonté, il visa. Le coup partit. Francis chancela et tomba. Les témoins se précipitèrent vers

lui. Immobile, incapable de faire un mouvement, Ferdinand resta cloué à la même place, et passa la main sur ses yeux comme pour dissiper la vapeur funèbre qui, pour la seconde fois, obscurcissait sa vue.

Les témoins s'étaient rapprochés pour relever Francis.

— Attendez, dit-il en les écartant de la main et en s'appuyant sur un genou, je n'ai pas tiré.

Ils frémirent. Ils échangèrent quelques paroles en s'éloignant toutefois. Ferdinand, maîtrisant ses émotions, se disposait à quitter la place.

— Attendez, monsieur; je n'ai pas tiré, répéta Francis d'une voix mourante et pourtant distincte.

Ferdinand frissonna. Il jeta un coup d'œil de doute et d'angoisse sur les témoins qui, par leur silence et leur attitude, lui annoncèrent que le combat n'était pas terminé.

Francis se traîna sur le sol en laissant derrière lui une longue trace de sang. Par moments, il paraissait épuisé et levait son bras armé comme pour utiliser sa dernière minute d'existence. Puis, ce bras s'abaissait, et Francis avançait encore. Ferdinand était devenu pâle, puis livide, en voyant ramper vers lui ce cadavre vengeur. Il espérait que la mort finirait cette effroyable lutte, que le bras qui le menaçait retomberait glacé avant d'avoir pu frapper. Puis, l'instant d'après, il tremblait, il avait peur, il implorait des yeux les assistants pour qu'ils s'opposassent à son horrible supplice et le fissent cesser. Il se demanda même, tant cette torture était épouvantable, s'il ne foulerait pas aux pieds les lois de l'honneur et du duel en se dérobant par la fuite aux coups d'un adversaire terrassé. Mais il avait donné la mort par deux fois; ses témoins eux-mêmes témoignaient par leur contenance grave et recueillie qu'il lui était défendu de reculer.

— Tirez! s'écria-t-il avec une anxiété fébrile et n'ayant plus assez d'empire sur lui pour garder le silence. Tirez donc, monsieur! Ce n'est pas là un duel de gentilshommes.

Francis ne répondit pas et continua d'avancer.

— Ah! se dit bientôt Ferdinand avec une joie délirante, il arrive à la canne! Il ne la voit pas. Il va dépasser, franchir la limite, manquer aux conventions? Je ne serai plus forcé d'attendre son coup de feu.

Il se trompait. Francis vit la canne et s'arrêta. Il fit un suprême effort et leva son pistolet sur Ferdinand qui, haletant et éperdu, vit venir le coup fatal sans essayer de le parer. Une détonation éclata. Les deux adversaires tombèrent presque en même temps, Ferdinand, roide mort, Francis, à bout de forces et ne cherchant

plus à retenir la vie qui l'abandonnait. Une heure après, il expira. Tous les soins, dès lors, se reportèrent sur Charles, qui fut transporté dans le village de Kuhbach, et resta dix jours dans un état désespéré, sans pouvoir prononcer une parole. Dès qu'il sortit de son anéantissement, l'ami qui ne l'avait pas quitté lui demanda s'il ne fallait pas écrire à son père.

— Mon père ne sait rien, répondit-il (il le croyait); mais Marie!... Marie!... Combien y a-t-il de jours que je me suis battu?... Et Francis?... Ah! Je me souviens... Il s'est battu aussi...

On lui apprit, avec tous les ménagements possibles, que Francis et Ferdinand Brun étaient morts, qu'on avait, depuis quelque temps déjà, prévenu la mère de l'un et la cousine de l'autre. Faible comme il l'était, Charles entendit à peine ces détails. Une seule pensée le préoccupait : Marie, toujours Marie. On lui proposa d'envoyer des nouvelles.

— Non, non, dit-il. Elle est souffrante, malade. Elle me croirait en danger. J'irai. Je puis voyager, n'est-ce pas?

Il voulut se lever. C'était une folie périlleuse, mais, par bonheur, impossible. Charles n'aurait pas même pu écrire lui-même. Dans son impatience et dans sa douleur, il fut saisi par un accès de délire qui inquiéta son ami et les médecins. Ils prirent sur eux d'écrire, à l'insu de Charles, à son père, en lui parlant aussi de cette jeune fille dont le nom revenait sans cesse sur les lèvres du malade. Trois jours après, le baron de Costères, la comtesse Boccaei, madame Hébert, Marie, Michelemma étaient auprès de lui. En apprenant qu'il était blessé, Marie avait oublié, dominé son mal. Elle avait voulu revoir Charles, l'assister, le consoler, le rappeler à la vie. Après les appréhensions dévorantes qu'elle avait eues pendant si longtemps, après l'avoir cru mort, elle était presque heureuse qu'il ne fût que blessé. Ce voyage, du reste, fut favorable à la santé de la jeune fille. Pâle d'abord, faible et encore souffrante, son visage reprit peu à peu, au fur et à mesure que Charles se rétablissait, les belles couleurs de la jeunesse. Elle sut apaiser et guérir même les blessures d'amour-propre de Charles, car il était un peu contrarié d'avoir reçu ce grand coup d'épée, un vrai coup d'épée de gentilhomme.

— Félicitez-vous, au contraire, lui dit-elle; vous n'avez la mort de personne à vous reprocher.

Le baron, dès que son fils entra en convalescence, loua une maison dans la belle vallée de Lichtenthal, près de Bade, et Charles épousa Marie six mois après. Ainsi fut accomplie la promesse faite dans un moment d'angoisse et d'exaltation, mais à laquelle Marie resta fidèle, au grand contentement de tous ceux qui l'entouraient.

Cette jeune fille qui, dans des circonstances critiques, avait eu une conduite si digne et si fière, ne poussa pas l'héroïsme jusqu'au point où, cessant d'être de la vertu, il sacrifie tout pour se grandir sur des ruines, s'isoler et s'enivrer des satisfactions de l'orgueil. Son âme resta humaine, tendre, dévouée, passionnée même, et se plia avec une simplicité charmante à n'être plus qu'un lien retenant en faisceau harmonieux et solide un groupe de personnes respectées et aimées. Marie avait vu le désespoir et les regrets de madame Hébert, la solitude affreuse et volontaire de la comtesse, la tendresse invincible de Charles, le retour sincère du baron à des idées d'alliance. Elle écouta le cri de son cœur et n'y résista plus dès qu'elle s'aperçut qu'elle conciliait en même temps tant d'intérêts chers et sacrés.

Chose bizarre et logique pourtant, la comtesse et madame Hébert se sont prises de belle amitié. Madame Hébert, dont la modestie égale la bonté, ne peut pas comprendre cela.

— Mais vous devriez me haïr, dit-elle un jour, moi qui vous ai tant fait souffrir !

— Eh bien ! et vous? N'avez-vous donc pas souffert ?

— Ah ! c'est vrai ! Je l'avais oublié.

Un jour qu'elles se disaient réciproquement :

— Ah ! vous l'aimez mieux que moi, notre Marie?...

La comtesse mit un doigt sur sa bouche et désigna Charles qui passait.

— Ne croyez-vous pas, ajouta-t-elle à voix basse, qu'il l'aime autant que nous l'aimons?

— Oh ! oui. Notre rôle est fini, à nous. C'est égal, c'est ma fille. On ne le dirait pas, mais c'est ma fille.

Charles et Marie, le baron de Costères, la comtesse Boccaei, madame Hébert, Michelemma, vivent tous maintenant en famille. Marie est pour ceux qui l'entourent une fête perpétuelle des yeux et du cœur. Elle et ces cinq personnes semblent un de ces groupes d'arbres de même essence qui forment dans la campagne de si suaves tableaux. On passe, on s'arrête, on se repose, on s'endort un instant, puis on s'éloigne avec tristesse, on marche, on continue sa route, pénible souvent, douloureuse quelquefois, mais on emporte du moins un sentiment de fraîcheur et de bien-être, doux souvenir d'un ombrage sain et harmonieux.

H. Audeval.

FIN.

LE

DROIT MARITIME INTERNATIONAL[1]

Droit international ! Le simple assemblage de ces mots contient tout un enseignement. En lui donnant place dans le vocabulaire des peuples civilisés, la conscience publique a hautement désavoué ces systèmes dont l'athéisme plus ou moins franc ne reconnaît comme sources du droit que les conceptions arbitraires d'un pouvoir tel quel, et comme sa garantie que la sanction brutale de la force. Qui dit nation, en effet, dit une société indépendante, ne relevant que d'elle-même, et ne reconnaissant surtout aucun supérieur ni aucun juge ; si donc, dans ses rapports avec les nations ses égales, elle se sent soumise à certaines règles de justice ; si, lorsqu'elle entre en conflit avec elles, il ne lui suffit pas de triompher matériellement par les armes ; si elle tient encore à prouver qu'une cause légitime les lui a mises à la main ; si, à défaut de bonnes raisons, elle accumule, dans ce but, les arguties et les sophismes, hommage involontaire du mensonge à la vérité, oh ! c'est qu'un principe antérieur à toutes les institutions positives régit dans leurs relations les plus complexes comme les plus simples les agrégations d'hommes aussi bien que les individus, et proteste, sinon toujours par la voix de l'opinion contemporaine, quelquefois égarée, infailliblement du moins par celle de la postérité, contre les atteintes que lui porte un injuste succès.

[1] *Le Droit maritime international considéré dans ses origines et dans ses rapports avec les progrès de la civilisation*, par Eugène Cauchy, ancien maître des requêtes, ancien garde des archives de la Chambre des pairs ; ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

On peut disputer, après cela, sur la nature précise et sur l'origine métaphysique de ce principe. On peut se demander si l'obligation morale qu'il suppose sort d'elle-même d'une manière suffisante et complète de la convenance de telle ou telle action avec notre nature, ou si elle ne tire sa perfection et sa force que de la volonté expresse du Créateur : discussion plus subtile que profitable, dit avec raison M. Cauchy, puisque, après tout, fût-il possible d'envisager la formation de la loi abstraction faite de l'idée d'un législateur, on ne saurait, en voyant la manière dont sont répartis les biens et les maux en ce monde, lui trouver une sanction efficace sans l'intervention de celui qui a l'éternité pour redresser les torts du temps[1]; en sorte qu'il est vrai de dire que reconnaître un droit naturel, c'est, en d'autres termes, proclamer la justice de Dieu.

Cette justice est une dans son essence; mais ses applications varient avec les situations auxquelles elle préside. De là les diverses branches du droit, et c'est ainsi que l'on distingue le droit privé, le droit public et le droit international[2], « suivant que l'on considère les rapports privés des hommes, isolément ou en famille, les rapports de chaque homme ou de chaque famille avec le gouvernement de la cité, enfin les rapports des diverses cités ou nations l'une avec l'autre[3]. »

Si l'on recherche les analogies respectives de ces trois branches, on reconnaît aisément que le droit international se rapproche beaucoup plus du droit privé que du droit public ; car, tandis que celui-ci règle les rapports de personnes inégales entre elles quant au rang et à la puissance, les deux autres ont pour donnée générale l'égalité mutuelle des individus ou des sociétés sur lesquels s'exerce leur empire.

Est-ce à dire que les rapports naturels entre les peuples soient régis absolument par les mêmes lois que les rapports naturels entre les individus? Cette doctrine, que l'esprit excessif de Hobbes a seul osé soutenir[4], que la raison sévère de Wolf n'a peut-être pas assez écartée lorsqu'il s'est laissé entraîner par l'amour de la paix jusqu'à assimiler la guerre au duel[5], dépasse la mesure du vrai. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que « entre particuliers faisant partie d'un même État, il y a une autorité commune, celle de la loi ; un moyen habituel de terminer les différends, la juridiction des tribu-

[1] Tome Ier, pages 4 et 5.

[2] Ou *droit des gens*. Cette dernière expression a même été longtemps seule usitée; mais elle a l'inconvénient de prêter à une équivoque, les jurisconsultes romains l'ayant appliquée à cette partie du droit privé qui est commune à toutes les nations et indépendante de la législation particulière de chaque pays.

[3] Tome Ier, page 8. — [4] Tome II, page 27. — [5] Tome II, page 73.

naux; tandis que, entre nations indépendantes, la liberté n'est pas seulement relative, elle est absolue et ne reconnaît ni supérieur, ni loi positive. La seule loi que les peuples soient obligés de respecter, la seule autorité qui les lie, c'est, d'une part, cette loi naturelle qui, de sa hauteur, domine et régit la conscience publique comme la conscience privée, et, d'autre part, les engagements qu'ils ont volontairement contractés..., c'est-à-dire la loi que chaque contractant s'est faite à lui-même par un légitime usage de sa liberté; » double élément du droit international qui, tout en le rattachant par l'une de ses faces à la règle immuable de justice, le fait participer par l'autre au caractère divers, mobile, variable, des conventions et des faits[1].

Cela seul montre déjà tout ce qu'a de particulièrement délicat l'étude de ce droit et combien il faut de pénétration et de justesse pour démêler dans ses applications l'absolu et le relatif, le nécessaire et le contingent. Quelques observations se rapportant plus directement au sujet spécial du travail de M. Cauchy permettront de s'en rendre encore mieux compte et feront comprendre en même temps comment cette notion primitive du juste et de l'injuste qui, comme tout instinct religieux et moral, doit se réveiller plus vive et plus saisissante devant l'immensité, la solitude et les périls de la mer[2], est restée si longtemps sans se traduire, dans les relations maritimes des peuples, en quelques règles simples, uniformes, généralement reconnues, sinon constamment observées, et réclamant d'elles-mêmes contre leurs infracteurs; comment les jurisconsultes romains, qui ont si scrupuleusement approfondi toutes les parties de la science du droit, ont entièrement négligé celle-là et n'ont laissé à invoquer sur une de ses questions les plus élémentaires qu'un texte merveilleux de netteté, mais conçu dans un ordre d'idées différent, et ne pouvant fournir qu'un argument d'analogie[3]; comment, au commencement du dix-septième siècle, on en était encore à discuter sérieusement sur la liberté du vaste Océan, dont un homme d'État anglais revendiquait, dans un traité *ex professo*[4], la domination pour sa patrie; comment enfin notre époque même a été signalée par d'incessantes fluctuations, par des contradictions manifestes sur des points que la pratique universelle aurait dû depuis longtemps fixer.

Le fait même de l'absence d'un supérieur commun a dû retarder entre les nations la formation d'un droit reconnu; car, à défaut d'une loi positive, ce droit n'a pu naître que d'une suite de rapports mutuels

[1] Tome Ier, pages 9 et 10. — [2] Tome Ier, pages 2 et 3.

[3] *Mare natura omnibus patet.* Ce principe n'avait été posé par Ulpien qu'en matière de droit privé ou de droit public intérieur (tome Ier, page 175).

[4] *Mare clausum* de Selden. Voir tome II, pages 92 et suiv.

nécessaire non-seulement pour amener les pactes, sources directes de son élément conventionnel, mais encore pour mettre en lumière l'élément naturel lui-même en lui fournissant l'occasion de se produire et en systématisant ses applications[1]. Or, cette suite de rapports, assez continue, assez régulière pour produire un tel effet, on la chercherait vainement dans l'antiquité.

Ce n'est assurément pas qu'elle ait ignoré les avantages de la navigation, soit pour combattre une puissance ennemie (Salamine et Actium l'attestent assez), soit pour s'enrichir par le transport et l'échange des denrées. Et il est remarquable que les règles du droit privé concernant le commerce maritime existaient chez les Grecs et chez les Romains à peu près telles que nous les observons nous-mêmes : fait dont l'apparente singularité s'explique quand on réfléchit que presque tous les contrats qui constituent ce commerce reposent sur des notions simples, sur des besoins partout les mêmes et sur cette bonne foi dans laquelle la pratique du grand négoce et l'expérience de ses risques apprennent bien vite à voir la meilleure garantie de tous les intérêts[2].

Le droit public, moins avancé, connaissait cependant plusieurs de nos institutions actuelles. Sans parler des douanes, dont l'ancienneté s'explique par celle des nécessités financières des États, on voit déjà à Athènes des juridictions spéciales appelées à statuer sur les procès relatifs au commerce maritime et à réprimer les délits commis à bord des vaisseaux[3].

Mais la mobilité de l'esprit et de la politique des Grecs, la facilité avec laquelle se succédaient chez eux les idées de domination jalouse et de généreux abandon, les guerres à outrance que les rivalités d'influence allumaient entre leurs cités, ne permirent pas au droit international d'asseoir ses bases sur des habitudes prises et sur des traditions constantes[4].

Bien moins encore put-il se constituer sous l'omnipotence romaine; car cette omnipotence même en était la négation. N'avons-nous pas vu qu'il suppose des rapports d'égal à égal? Et quel égal connaissait Rome, maîtresse de l'univers civilisé et pleine de mépris pour les peuples dont leur éloignement et leur rudesse avaient pré-

[1] Tome I[er], pages 69 et suiv. — [2] Tome I[er], pages 127 et suiv.

[3] Tome I[er], pages 143 et suiv. — Les Romains paraissent être restés en arrière des Grecs (p. 145). Ceux-ci étaient allés plus loin et avaient franchi la limite qui sépare le droit public intérieur du droit international en prenant, pour assurer à leurs concitoyens une protection efficace sur la terre étrangère, des mesures qui semblent avoir contenu en germe l'institution de nos consulats. Mais ce germe fut étouffé par l'absorbante unité du monde romain (pages 185 et 187).

[4] Tome I[er], pages 169 et suiv.

servé l'indépendance [1]? Aussi, si sa législation présente quelques analogies utiles à recueillir pour l'étude des droits respectifs des nations maritimes, est-ce sous forme de dispositions impératives s'adressant aux seuls citoyens et conçues dans l'intérêt exclusif de l'État législateur. C'est dans une loi de Marcien défendant, sous peine de mort, de vendre aux barbares des armes, du fer ou le minerai dont on extrait ce métal, qu'apparaît la première définition de ce qu'on nomme aujourd'hui *contrebande de guerre*. C'est aux mesures de police destinées à assurer l'approvisionnement de la capitale que se rattachent les premières traces des congés et papiers de bord, des rapports aux autorités compétentes et de tous ces moyens de constatation et de contrôle si usités et si minutieusement réglementés depuis [2].

La grande révolution qui fit tomber la puissance romaine sous les coups des barbares changea complétement la face des choses ; mais, au point de vue qui nous occupe, on peut dire qu'elle dépassa le but. A cette unité absorbante qui ne laissait pas de place pour les stipulations bilatérales et pour les concessions réciproques, elle substitua « un tel fractionnement du pouvoir souverain et des nationalités tellement multiples et si faibles, qu'il n'y avait plus, à proprement parler, en Europe ni corps de nation, ni souveraineté réelle nulle part. L'établissement d'un droit des gens fut donc, pour longtemps encore, impossible, non plus parce qu'il manquait de peuples indépendants, mais parce qu'il y en avait trop à la fois, dont chacun, sentant son inconsistance et sa faiblesse, ne songeait qu'à se défendre ou à s'agrandir par la guerre, et non à s'organiser par la paix [3]. »

Cela est si vrai que, aussitôt que le génie de Charlemagne, rassemblant des éléments épars de force et de grandeur, a constitué un État puissant, « une sorte de droit des gens commence à paraître, des relations politiques et maritimes s'établissent entre les peuples de l'Orient et le nouvel empereur; on assure aux Francs des garanties sur ces plages lointaines où leur nom jusque-là semblait inconnu [4]. »

Le faisceau formé par cette main vigoureuse ne tarda pas à se dissoudre quand elle ne fut plus là pour le maintenir; mais l'œuvre vraiment politique et civilisatrice de Charlemagne ne périt pas avec lui. En demandant à l'Église la consécration de son pouvoir, en assurant à la papauté cette souveraineté temporelle, garantie extérieure de son indépendance, dont, même parmi ses plus ardents adversaires dans le présent, l'ignorance seule ose méconnaître les bienfaits dans le passé, il avait donné pour contre-poids aux tendances guerrières et

[1] Tome Ier, pages 167 et suiv., 183, etc. — [2] Tome Ier, pages 159, 161. — [3] Tome Ier, page 223. — [4] Tome Ier, page 224.

insubordonnées de son temps un principe d'autorité et de paix ; il avait rallié sous la direction du saint-siége tout ce qui, en Occident du moins, portait le nom chrétien, et par là même il avait préparé, de bien loin sans doute, mais très-réellement, ce concert européen dont la Réforme, en brisant l'unité de la foi, a pu faire oublier l'origine, mais qui ne se fût jamais établi si les nations n'eussent pris, en reconnaissant un chef spirituel commun, l'habitude de se regarder comme les membres d'un même corps [1].

Cependant, et quelle que fût la fécondité du principe, il lui fallait du temps pour porter ses fruits, et, entre la nouvelle et tutélaire unité que la Rome des pontifes apportait au monde au lieu de l'unité tyrannique de la Rome des Césars et l'indépendance ombrageuse et farouche qui, un instant comprimée, réagit d'autant plus fortement à la chute de la monarchie carlovingienne, une longue lutte devait précéder les tempéraments mutuels et le juste équilibre [2]. Un des événements qui contribuèrent le plus à hâter ce résultat final si désirable, ce furent sans contredit les croisades, dont l'idée même suppose un intérêt commun de l'ordre moral, supérieur aux intérêts matériels et aux mesquines rivalités des différents peuples, dont les détails regrettables ne nous affectent si péniblement que par leur contraste avec la beauté de l'ensemble et la noblesse du but poursuivi, et qui, si elles n'ont pas affranchi les lieux saints, ont fait connaître et redouter à l'Orient la valeur et les ressources de l'Europe chrétienne, rapproché les nations entre elles et facilité, par l'affaiblissement des entraves féodales, l'essor du commerce et de la civilisation [3].

Outre ces effets généraux, les expéditions d'outre-mer en eurent un plus directement profitable à la navigation marchande. Elles lui créèrent des relations qui survécurent aux États chrétiens des côtes de Syrie [4] et développèrent dans des proportions à peine croyables aujourd'hui la puissance maritime des républiques italiennes, habiles à profiter de toutes les occasions pour accroître leur prépondérance et supplanter les influences rivales. Sur d'autres rivages de la même mer, Barcelone s'élève à un haut degré d'importance et de prospérité ; Marseille fait largement participer la France aux avantages de l'impulsion donnée par ses voisins, tandis que cette impulsion se propage, quoique plus faiblement, sur les côtes de la Guyenne, de la Saintonge, de la Bretagne et de la Normandie, que l'Angleterre, un siècle après avoir équipé sa première flotte pour porter son roi Richard en Palestine, noue avec la Flandre des rapports commerciaux,

[1] Tome Ier, pages 224-227 ; tome II, pages 127-129. — [2] Tome Ier, pages 277 et suiv. — [3] Tome Ier, pages 230 et suiv. 267, etc. — [4] Tome Ier, pages 246, 312.

modestes préludes à son rôle futur de pourvoyeuse du monde entier, et que la ligue hanséatique, au contraire, destinée à déchoir, arrive de bonne heure à exercer dans le nord de l'Europe le monopole le plus profitable comme le plus exclusif[1].

Cette situation nouvelle favorisait évidemment les progrès du droit maritime. Elle mettait en présence plusieurs États indépendants, ayant souvent des intérêts contraires, mais toujours reliés entre eux par la communauté de foi religieuse et par la participation aux intérêts généraux de la chrétienté ; leurs relations dans la guerre et dans la paix tendaient naturellement à se régulariser dans un sens équitable et protecteur de tous les droits.

Un autre fait caractéristique du moyen âge devait concourir au même résultat, l'attribution de toutes les contestations concernant la navigation commerciale à des juges spéciaux, et à des juges plus praticiens que savants, pris dans le sein du commerce lui-même, *prud'hommes de la mer*, comme on les nommait en certains lieux, prenant la bonne foi pour base de leurs appréciations, et, s'il se présentait quelque question de théorie, consultant les hommes de lo comme on consulte des experts, sans abdiquer le droit de prononcer en leur âme et conscience le jugement définitif. Leurs décisions ne servaient pas seulement à trancher les difficultés pendantes ; peu à peu on prit l'habitude de les recueillir et de les classer pour éclairer la solution des difficultés à venir, et ces compilations devenaient, comme raison écrite et sans distinction d'origine nationale ou étrangère, la règle pratique de toutes les juridictions maritimes. Précieux élément d'accord et de fixité en des matières où la nature des choses et les mœurs de l'époque, intervertissant l'ordre suivi dans des sociétés plus complétement constituées, voulaient que la jurisprudence précédât et ébauchât la loi[2] !

Parmi les recueils qui exercèrent pendant longtemps cette utile influence, plusieurs, tels que la *Table amalfitaine*, n'ont laissé que le souvenir de leur nom. D'autres se sont conservés jusqu'à nos jours, et deux surtout sont restés célèbres par l'immense crédit dont ils ont

[1] Voir le tableau des divers États maritimes du moyen âge, tome Ier, pages 248-275.

[2] Tome Ier, page 302 et suiv. — Ce n'est pas du reste qu'on ne trouve dans tous les pays où la navigation était en honneur, des dispositions législatives sur cet important sujet : mais toutes sont insuffisantes pour former un véritable corps de droit et appellent comme complément indispensable l'interprétation et la tradition judiciaires (pages 303, 304). Ajoutons que l'autorité morale de simples sentences rendues par des commerçants, *pairs* de tout ce qui se livrait au négoce n'importe en quel pays, devait plus facilement que celle d'actes émanés de la puissance souveraine franchir les limites territoriales et triompher des préjugés nationaux.

joui par toute l'Europe : les *Rooles d'Oléron*, qui, d'une petite île française, bien déchue aujourd'hui de son importance d'autrefois, se répandirent principalement dans les ports de l'Océan pour y devenir la base de la jurisprudence maritime, et le *Consulat de la mer*, code plus spécial de la Méditerranée, que Barcelone paraît disputer avec avantage à Marseille la gloire d'avoir produit, et qui, postérieur de deux siècles au précédent, offre des signes manifestes de développement et de progrès[1].

C'est là qu'on voit se dessiner un ordre de questions qui, plus tard, devait dominer et absorber en quelque sorte le droit des gens maritime tout entier, et dont jusque-là on avait à peine soupçonné l'existence, les questions relatives aux droits des neutres. Y avait-il jamais eu une neutralité possible dans les luttes acharnées de l'antiquité et des premiers siècles du moyen âge? Quel peuple assez puissant, assez désintéressé dans les causes ou dans les résultats de la guerre pour se dispenser de prendre parti entre les Grecs et les Perses, entre Rome et Carthage, entre la vieille civilisation et la barbarie, entre l'étendard du Christ et celui de Mahomet? Mais, quand l'empire de la Méditerranée fut partagé entre plusieurs États assez égaux pour se faire réciproquement contre-poids, les querelles qui s'élevèrent souvent entre eux ne furent pas nécessairement épousées par les autres, qui, plutôt que de guerroyer sans profit, cherchèrent dans les différends de leurs voisins l'occasion d'étendre leur commerce, et dans leur propre force le moyen de le faire respecter. Alors la neutralité, dont le nom n'était pas encore en usage (on distinguait sous celui d'*ami* tout ce qui n'était pas belligérant) devint une situation reconnue, dont la jurisprudence définit et assura les droits, et le *Consulat de la mer* posa la règle qui, en déclarant de bonne prise le navire ennemi, quel que fût son chargement, et la marchandise ennemie, quel que fût son véhicule, sauvegardait d'une manière non moins absolue le navire et le chargement amis, et garantissait même au premier le fret des marchandises ennemies saisies sur son bord, règle bien éloignée encore des principes que les neutres ont soutenus et fait prévaloir depuis, mais qui paraît avoir été en avant des idées de l'époque, puisqu'on voit, lorsqu'à partir du quatorzième siècle, les traités se multipliant commencent à se substituer aux anciennes coutumes, plusieurs de ces actes y déroger dans un sens restrictif des priviléges de la neutralité[2].

Si donc un grand pas avait été fait, il en restait encore beaucoup à faire. Plus d'un obstacle devait disparaître, plus d'une condition se

[1] Tome Ier, pages 306 et suiv. — [2] Tome Ier, p. 280 et suiv., 350 et suiv.

réaliser pour rendre possibles les progrès qui se sont accomplis sous nos yeux.

Parmi les obstacles, un des principaux sans contredit résidait dans la constitution imparfaite des États, qui, n'ayant ni assez nettement dégagé la notion de la force publique, ni suffisamment organisé ses moyens d'action, faisait de la guerre, même nationale, l'affaire des particuliers non moins que du souverain. Il en fut longtemps ainsi sur terre aussi bien que sur mer; dans la seconde moitié du seizième siècle, Ayala, grand prévôt de l'armée de Philippe II dans les Pays-Bas, montre, par les règles qu'il trace pour la distribution du butin, une part égale faite sur les deux éléments aux exigences de l'intérêt privé[1]; et c'est, au milieu du dix-septième, un marchand portugais, Fernandez de Vieira, qui, prenant les armes à l'insu du gouvernement et les conservant malgré ses ordres, a, après neuf années de lutte, la gloire d'expulser les Hollandais du Brésil[2]. Cependant le principe des armées régulières, agissant exclusivement au nom et pour le compte du prince ou de l'État, prévalut relativement de bonne heure dans les guerres de terre, et c'est à cette circonstance que M. Cauchy attribue sans hésiter l'avance qu'a prise le droit des gens continental sur le droit maritime. On conçoit en effet que là où les particuliers entrent en lice comme tels, les existences et les fortunes particulières ne soient pas respectées, et la cupidité individuelle, une fois en jeu, est grandement exposée à dépasser les limites du juste et de l'honnête et à tomber dans le péché ainsi défini par saint Thomas : *Non propter justitiam, sed propter prædam principaliter pugnare :* danger spécialement inhérent aux guerres navales telles qu'elles furent le plus souvent entreprises au moyen âge entre nations marchandes, par suite de rivalités commerciales et dans le but avoué de restreindre ou d'anéantir le commerce de l'ennemi[3].

Or, la confusion entre la marine militaire et la marine marchande, complète à l'origine, s'est perpétuée dans une certaine mesure pendant de longs siècles. Quand on voulait, au moyen âge, organiser une expédition maritime, on requérait, dans les pays pauvres et sans négoce, comme la Norwége, les habitants de construire eux-mêmes les vaisseaux dont ils devaient former l'équipage; dans les États commerçants on avait recours aux armateurs pour composer ou pour grossir avec leurs navires la flotte de la république ou du roi[4]. Saint Louis se servait de bâtiments génois pour transporter ses barons à la croisade[5], et quoique Richard Cœur de Lion eût, comme on l'a déjà

[1] Tome II, page 31. — [2] Tome Ier page 466. — [3] Tome Ier, pages 293 et suiv., 343; tome II, pages 162 et suiv. — [4] Tome Ier, pages 307 et suiv. — [5] Tome Ier, page 244.

vu, fait voile pour la Terre-Sainte sur des vaisseaux de sa nation, on ne peut supposer, longtemps encore après lui, qu'une marine militaire bien peu importante à l'Angleterre, réduite sous Henri VIII à demander les éléments d'une flotte aux villes d'Italie et de la ligue hanséatique [1].

Dans un tel état de choses, on ne pouvait s'étonner de voir ces mêmes armateurs, dont on réclamait le concours pour la grande guerre navale, entreprendre pour leur compte des spéculations militaires qui devaient, en les enrichissant aux dépens de l'ennemi, contribuer à l'affaiblissement de son commerce, but ordinaire des efforts de l'État lui-même. C'est ce qu'on nomma la *course*, livrée d'abord à elle-même, sans règle et sans frein, mais soumise dès la fin du treizième siècle à des restrictions et à des garanties destinées à en prévenir les abus, jusqu'à ce qu'enfin le commencement du quinzième vit prévaloir ce principe que nul ne pouvait armer de vaisseaux corsaires sans l'autorisation expresse de son gouvernement. Cet immense progrès, dû à la concentration du pouvoir souverain [2], à laquelle ne peuvent qu'applaudir sous ce rapport les adversaires les plus déclarés des prétentions excessives de l'État, fut loin pourtant de rendre irréprochable l'exercice du droit de guerre dans la main des particuliers. On aurait bien voulu le contenir dans de justes bornes, mais on craignait en même temps de se priver, en le décourageant par une réglementation trop sévère, d'un moyen efficace de nuire à l'ennemi. De là des fluctuations, des revirements, des pas rétrogrades, non-seulement par rapport à la police spéciale de la course, mais aussi sur les questions générales du droit maritime à la solution desquelles elle pouvait être intéressée. En dérogeant à la doctrine du *Consulat de la mer* pour prononcer la confiscation du vaisseau neutre portant des marchandises ennemies, l'ordonnance de 1584 avoue franchement qu'elle veut couper court à des réclamations fâcheuses pour les armateurs et propres à les détourner de la course; et quand Louis XIV, après avoir, à l'exemple de son père, renoncé à cette aggravation du sort des neutres (Édits de 1645 et de 1650, conformes à celui de 1639), la rétablit dans la grande ordonnance de 1681, nul doute qu'il n'ait cédé à des considérations analogues. Plus tard, la révolution française commence par proposer à tous les peuples l'abolition de la

[1] Tome Ier, page 271. — Les grandes flottes militaires et avec elles les grandes luttes navales ne datent à proprement parler que de la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, commencée sous le protectorat de Cromwell (page 495).

[2] Il date en effet de l'institution des amirautés qui naquit simultanément au quatorzième siècle, en France, en Angleterre et dans les Deux-Siciles, et dont le nom, d'origine arabe, indique que l'idée première en remonte aux croisades (tome Ier, page 348).

course pour arriver, sous la pression de la supériorité maritime de l'Angleterre, moins sensible dans les combats isolés de corsaires que dans les engagements des flottes, jusqu'à la loi du 29 nivôse an VI, qui déclare ennemi tout navire ayant des marchandises ennemies à à son bord et ferme nos ports à quiconque est entré dans les ports anglais[1].

Ces dates d'ordonnances et de lois signalent elles-mêmes une autre complication, bien faite pour embarrasser à la fois la formation et l'étude du droit international. En théorie, je l'ai déjà dit, il ne reconnaît que deux sources : la loi naturelle et les traités; entre parties qui ne dépendent pas l'une de l'autre, une volonté unilatérale ne saurait avoir aucune force obligatoire. En fait cependant, la législation intérieure de chaque État a exercé une grande influence, même sur ceux de ses rapports avec ses voisins qu'un droit supérieur et commun aurait dû seul régir. Pour le comprendre il convient d'observer que les divers gouvernements ont adopté de bonne heure l'usage équitable et prudent de ne reconnaître aucune prise maritime pour la propriété du capteur sans qu'un tribunal[2], après avoir examiné les circonstances de la capture, en ait proclamé la légitimité; que, contrairement à la rigueur de la doctrine, mais par une sorte de nécessité généralement acceptée, le juge des prises a étendu sa compé-

[1] Tome Ier, pages 342 et suiv.; tome II, pages 165 et suiv., 322. — Quoique j'aie dû soigneusement écarter de ce simple exposé des difficultés du sujet traité par M. Cauchy, tout ce qui ne s'y rattachait pas de la manière la plus directe, je ne puis résister à la tentation de dire un mot en passant, à propos de la course, d'une autre institution beaucoup moins connue, celle des *représailles*. Il faut entendre par là la réparation qu'un particulier lésé par des étrangers, était autorisé à poursuivre contre la nation dont les membres lui avaient fait tort. Moins justifiable que le droit de course en ce qu'il vengeait en dehors de l'état de guerre un grief individuel sur les concitoyens, souvent fort innocents, de ses auteurs, le droit de représailles fut, comme lui, soumis d'abord à certaines conditions qui finirent par se résumer en celle de l'autorisation du souverain. On obtint donc des *lettres de représailles* comme on obtenait des *lettres de marque*, et si les progrès de la civilisation rendirent la délivrance des premières de plus en plus rare, ils ne la firent entièrement cesser qu'à une époque très-récente; car les dernières portent la date de 1778 (tome Ier, pages 359 et suiv.).

[2] Ce tribunal n'appartient cependant pas à l'ordre des juridictions proprement dites et n'exerce pas la justice déléguée. Il n'est que le conseil du souverain qui, ayant la direction supérieure de la guerre et étant réputé avoir agi lui-même par l'entremise du capteur, ne peut abdiquer ni le droit de ratifier ou de désavouer ses actes, ni la responsabilité attachée à l'exercice de ce droit. Aussi le gouvernement neutre, injustement traité, est-il fondé à demander réparation par la voie diplomatique et au besoin par la voie des armes, et tel est le correctif plus ou moins satisfaisant apporté par les publicistes à ce que l'appréciation par l'État capteur seul de la validité de la prise a d'anormal et de dangereux (tome Ier, page 66; tome II, 281-282). Quoi qu'il en soit, l'emploi des formes judiciaires est certaine-

tence jusque sur les neutres capturés par ses nationaux, et que, par une autre déviation moins justifiable des vrais principes, il a cru pouvoir leur appliquer des règles émanées de la seule autorité de son souverain. Par là se sont établies des oppositions regrettables entre les lois intérieures et les actes diplomatiques; et c'est ainsi que Louis XIV, si dur envers les neutres dans l'ordonnance de 1681, reconnaissait dans ses principaux traités la franchise de leur pavillon. « On avait pour le dehors des maximes généreuses et libérales dont « on se faisait honneur dans les traités; on avait pour le dedans un « code des prises rigoureux, inflexible, et, qui pis est, déraisonnable et « injuste. » Ce code, il est vrai, ne devait être infligé qu'aux peuples envers lesquels il n'avait été pris aucun engagement contraire; mais cette juste distinction paraît avoir été trop souvent méconnue; et, eût-elle été exactement suivie, comment une telle bigarrure n'aurait-elle pas troublé toutes les notions et empêché qu'il ne s'établît une doctrine uniforme et stable ayant force de loi parmi les peuples[1]?

Et cependant, à l'époque où ces contradictions étaient le plus flagrantes, on ne peut pas dire que la lumière manquât sur les questions internationales. Laissées dans l'ombre par les anciens jurisconsultes, elles en avaient été tirées par les théologiens. Ce fut en Espagne, peu de temps après un événement qui donna à la navigation une impulsion nouvelle et un développement inconnu jusque-là, la découverte du nouveau monde, que les maîtres de la science sacrée, qui renfermait encore alors dans son sein les éléments de toutes les sciences, fixèrent leur attention sur les droits respectifs des sociétés politiques indépendantes et sur les conflits qui peuvent s'élever entre elles. François Victoria, dominicain et professeur à Salamanque, dont on croit que Charles-Quint réclama les décisions sur des points délicats, aborda le premier cette matière et la traita avec une fermeté et une liberté de jugement remarquables. Il combat l'asservissement des Indiens, nie les titres de l'Empereur à la monarchie universelle, refuse au pape tout pouvoir temporel sur les nations infidèles, et en admettant le droit de guerre, et comme conséquence le droit de conquête, sous la condition d'une cause de guerre légitime, il ne reconnaît une telle cause ni dans la simple différence de religion et dans le refus des infidèles d'embrasser le christianisme, ni dans le désir d'agrandir ses possessions ou d'acquérir de la gloire, mais seulement

ment une garantie d'équité; même chez les peuples professant, en matière de droit maritime, les maximes les plus despotiques, l'intervention d'une magistrature honnête et éclairée a toujours tempéré dans l'application l'injuste rigueur de la loi, et la publicité donnée aux débats de certaines causes importantes a exercé une influence utile sur l'opinion et hâté le triomphe des saines doctrines (t. II, p. 148-149).

[1] Tome II, pages 143 et suiv., 193, 194.

et exclusivement dans une injustice éprouvée par l'État qui a recours aux armes, et dans une injustice assez grave pour se trouver en rapport avec les maux qu'entraîne une telle répression. Relativement aux actes permis dans une guerre juste, il autorise tous ceux qui sont nécessaires pour atteindre le but des hostilités, c'est-à-dire pour repousser l'agression, pour obtenir la réparation du dommage souffert, et même pour punir l'injustice et prendre des sûretés contre de nouvelles atteintes au bon droit. Mais, après avoir posé ces principes, incontestables en eux-mêmes, il recule devant leur application trop rigoureuse, qu'il juge peu conciliable avec l'esprit de l'Évangile. Il prend acte de l'usage admis chez les peuples chrétiens de ne pas réduire les prisonniers en servitude, déclare inique le sac des villes s'il n'est commandé par la nécessité la plus évidente, et exhorte le vainqueur à prendre conseil, dans l'exercice du droit de conquête, de sa modération plutôt que de sa force[1].

Arrêtons-nous un instant sur cette donnée nouvelle qui s'introduit dans les problèmes du droit des gens, la charité, la mansuétude chrétienne. Voilà ce que l'antiquité n'avait pas connu, ce que le moyen âge avait pratiqué en partie sans s'en rendre compte, et ce qui, à l'entrée des temps modernes, quand tout, connaissances et institutions, tend à prendre une forme arrêtée et systématique, passe des faits dans la doctrine pour de là réagir plus efficacement sur les faits. La théorie n'en sera pas simplifiée; loin de là, et j'aurais pu ajouter cette cause à celles qui rendent difficile l'exploration de cette branche du droit naturel, car il est aisé de confondre avec les règles strictes de la simple justice les tempéraments apportés par une loi plus parfaite, et plusieurs publicistes, notamment Wolf[2], n'ont pas su éviter cette erreur. Mais ce qui a pu devenir un embarras pour la science fut pour l'humanité un immense bienfait et demeure pour l'Église un titre impérissable à la reconnaissance du monde : pour l'Église, à laquelle le fractionnement à jamais déplorable des croyances au seizième siècle a fait perdre le dépôt exclusif de la morale chrétienne, mais qui seule avait pu le conserver intact, le rendre fécond et en faire le patrimoine commun de tous les peuples civilisés.

Après Victoria, d'autres docteurs du même pays et du même ordre s'occupèrent, mais d'une manière moins méthodique et moins complète, de diverses questions de droit international : Dominique Soto, après avoir défendu la liberté des Indiens, condamna la traite des noirs[3]; Suarez sut distinguer le droit des gens de la nature et le droit des gens conventionnel et proclamer la grande société des peuples[4].

[1] Tome II, pages 11 et suiv. — [2] Tome II, page 71. — [3] Tome II, pages 22-24. — [4] Tome II, pages 25 et suiv.

Mais l'heure avait sonné où la scission religieuse de l'Europe devait séculariser toutes les sciences; l'enseignement des théologiens fit place à celui des publicistes laïques, et pour la plupart protestants, dont la célébrité se personnifie dans le nom de Grotius. La réputation méritée de cet auteur éminent, la juste autorité qui s'attache aujourd'hui encore à ses décisions, les services rendus à la science par ses contemporains et par ceux qui suivirent ses traces, ne doivent cependant pas faire oublier les travaux antérieurs de l'école catholique à laquelle ses successeurs empruntèrent beaucoup sans l'égaler toujours en équité et en libéralisme. Albéric Gentilis, protestant italien réfugié en Angleterre, ne regrette-t-il pas cet esclavage des prisonniers de guerre dont le dominicain Victoria avait salué l'abolition comme un progrès chrétien[1]?

Je ne suivrai pas M. Cauchy dans l'analyse raisonnée et pleine d'intérêt de tous les ouvrages dignes de quelque attention qui, à partir du seizième siècle, ont répandu du jour sur l'objet de ses études. Mais je ferai remarquer que les plus considérables d'entre eux, à commencer par le magistral traité *de Jure belli et pacis*, n'accordent qu'une place restreinte aux questions pratiques qui jouent le plus grand rôle dans les incidents de la guerre maritime, et que jusqu'à Hübner, ceux des auteurs qui les ont traitées avec quelque détail, entraînés comme Gentilis par une partialité évidente pour les dominateurs de la mer, comme Bynkerschœck par une logique étroite, ou comme Vattel par un respect excessif pour le *droit de nécessité*, les ont souvent résolues dans un sens peu libéral. Ainsi, quand les traités du dix-septième siècle, contredits, il est vrai, comme on l'a vu, par la législation intérieure des États, concédaient au pavillon neutre le droit de couvrir la marchandise ennemie, la doctrine en était encore au principe du *Consulat de la mer*, qui, déclarant le chargement de bonne prise, ne fait grâce de la confiscation qu'au vaisseau[2].

Sur la question inverse, il est vrai, celle de la marchandise neutre saisie sous pavillon ennemi, les publicistes s'étaient prononcés en faveur des neutres; mais ils étaient à leur tour désavoués par la diplomatie, et les mêmes traités qui stipulaient l'immunité dans le premier cas autorisaient la capture dans le second. Cette inconséquence s'explique lorsqu'on réfléchit qu'il devait arriver beaucoup plus rarement aux neutres d'aventurer leur propriété sur un navire belligérant qu'aux belligérants d'abriter la leur sous le pavillon neutre, et que le commerce, plus soucieux des intérêts que des principes, sacrifiait volontiers un avantage moindre pour en obtenir un plus grand; mais elle fait voir une fois de plus de combien d'élé-

[1] Tome II, page 228. — [2] Tome II, pages 36, 65, 80, 171 et suiv.

ments divers il faut tenir compte pour apprécier sainement en cette matière les documents et les faits[1].

Notons encore à cet égard l'influence qu'exercent sur la position et sur la naissance même des questions les changements matériels survenant d'âge en âge dans les conditions de la navigation et de la guerre. Les controverses relatives au blocus, par exemple, si animées à notre époque, pouvait-on même les soupçonner avant l'organisation des escadres permanentes et les perfectionnements de l'art naval qui ont rendu le blocus possible[2] ? Le débat fameux qui s'éleva, en 1756, sur ce qu'on appelait les *commerces nouveaux*, supposait l'existence du *régime colonial* tel qu'il s'était constitué depuis la découverte de l'Amérique, et n'avait jamais eu d'analogue dans les temps antérieurs[3]. De nos jours l'abolition de la traite a donné un objet nouveau aux relations maritimes des peuples et un nouvel aliment à leurs susceptibilités et à leurs conflits[4]. Hier encore l'affaire du *Trent*, en menaçant la paix de l'Océan, n'a-t-elle pas fait apparaître sur le caractère et sur les franchises des *paquebots-poste* un point de droit inaperçu jusqu'alors[5]? La fixité des conventions diplomatiques fût-elle égale à celle des lois primitives de la nature morale, l'action incessante de l'industrie humaine sur le monde physique condamnerait la science des rapports internationaux à une perpétuelle mobilité.

Il faut pourtant le reconnaître : les cent ou cent vingt dernières années ont plus fait qu'aucune période égale des temps antérieurs pour lui imprimer une stabilité relative en même temps qu'un caractère élevé et généreux. En 1744, Louis XV répudie cette odieuse confiscation du navire neutre portant des marchandises ennemies qui faisait tache dans la belle ordonnance de 1681[6]. En 1759, le Danois Hübner prend en main la cause des neutres, et sa conviction ardente, en lui faisant parfois dépasser la limite précise du droit, impressionne vivement l'opinion[7]. Un peu plus tard l'émancipation des colonies anglaises du nord de l'Amérique, en créant un grand État appelé par ses intérêts et par ses doctrines à intervenir le moins possible dans les différends des autres peuples, assure un important appui moral à la neutralité, qui profite déjà de la crise même de sa formation pour prendre par la première ligue des puissances du Nord une attitude résolue et imposante sans précédents dans l'histoire. La

[1] Tome II, pages 178 et suiv. — [2] Tome Ier, page 300 ; tome II, page 195.

[3] Il s'agissait de savoir si le neutre pouvait profiter de la liberté de commerce accordée depuis la guerre par les belligérants à ses colonies qui n'en jouissaient pas pendant la paix (tome II, pages 216 et suiv.).

[4] Tome II, pages 385 et suiv.— [5] Tome II, pages 428 et suiv.— [6] Tome II, page 173. — [7] Tome II, pages 82 et suiv.

franchise du pavillon, la définition restrictive de la contrebande de guerre, celle des conditions du blocus, sont affirmées et revendiquées à titre de principes, et leur reconnaissance dans le traité de Versailles de 1783 a, par cela même, une tout autre portée que la concession totale ou partielle qui en avait été faite dans les anciens actes diplomatiques. Si l'Angleterre persiste néanmoins à ne lui attribuer qu'un caractère exceptionnel et relatif, les États-Unis ont soin de la reproduire dans toutes leurs conventions, et, faisant un pas de plus, insèrent dans celle qu'ils concluent avec la Prusse en 1785 une clause relative à l'abolition de la course [1].

J'ai dit plus haut comment la France révolutionnaire, après avoir suivi la même inspiration généreuse, fut conduite par l'entraînement de la lutte jusqu'aux mesures les plus oppressives. Le consulat vint donner sur ce point, comme sur tant d'autres, le signal d'une réaction salutaire [2]; mais l'Empire subit à son tour la loi des circonstances et de la passion, et opposa la tyrannie du blocus continental au despotisme maritime de l'Angleterre, qui, depuis le commencement des grandes guerres, avait dépassé toutes les bornes connues de l'arbitraire et de la brutalité [3]. Vainement la seconde ligue des neutres de 1800 avait voulu mettre un frein à ses empiétements; dissoute par la mort de Paul Ier, elle n'avait abouti qu'à une transaction très-peu satisfaisante, et avait laissé au Danemark l'honneur de défendre seul la cause commune avec une constance héroïque et d'en devenir le glorieux martyr [4]. Moins chevaleresques et plus calculateurs, les États-Unis gagnaient du temps, faisaient d'étranges concessions à leur ancienne métropole et attendaient les dernières extrémités pour lui résister ouvertement et par la force [5]. Qui n'eût dit que les droits de la neutralité, broyés dans le choc des prétentions rivales, allaient périr sans retour? Et cependant c'était dans cette crise même qu'ils puisaient une vitalité nouvelle. L'excès des violences dont ils avaient à souffrir soulevait l'opinion en leur faveur, et l'indignation excitée par le bombardement de Copenhague ne devait pas être stérile [6]. D'un autre côté, la révolution économique déterminée par les souffrances du commerce maritime, et consistant à substituer autant que possible la fabrication à l'intérieur à l'importation du dehors, tendait à diminuer, avec le préjudice que la course peut causer à l'ennemi, l'intérêt qu'on peut avoir à l'entreprendre [7]. Une réaction existait donc en germe; elle n'attendait que la paix pour éclore, et quand le monde respira enfin après vingt-cinq ans de convulsions

[1] Tome II, page 236-266. — [2] Tome II, page 324. — [3] Tome II, pages 349 et suiv. — [4] Tome II, pages 339 et suiv., 355. — [5] Tome II, pages 302 et suiv. — [6] Tome II, page 301. — [7] Tome II, page 215.

et de déchirements, elle ne tarda pas à se manifester. Ce fut la France qui en donna le signal en renonçant à délivrer des lettres de marque dans la guerre d'Espagne de 1823. Cette initiative, vue de mauvais œil en Angleterre, encouragea le gouvernement américain à tenter plus encore en ouvrant des négociations pour faire déclarer les propriétés privées des belligérants eux-mêmes inviolables sur mer comme elles le sont sur terre[1]. Ses efforts furent sans succès; mais la pensée de restreindre au moins les atteintes portées au commerce par les guerres maritimes n'en continua pas moins à mûrir en silence, et lorsque après l'expédition de Crimée le congrès de Paris rétablit le concert européen momentanément troublé, il n'eut en quelque sorte qu'à enregistrer des solutions acceptées d'avance dans cette déclaration de 1856 dont on aurait tort de mesurer l'importance au bruit qu'elle fit dans le monde, car le calme même qui l'accueillit attestait l'apaisement des passions qui l'auraient combattue à une autre époque et la réelle unanimité des convictions qu'elle exprimait : unanimité qui des puissances signataires s'est étendue par des adhésions successives à l'immense majorité des États de l'univers[2].

Plus complète aussi bien que plus désintéressée qu'aucun des manifestes qui avaient formulé jadis les réclamations des neutres, elle consacre quatre grands principes :

L'abolition de la course qui, eût-elle été proclamée seule, aurait amené tous les autres progrès du droit maritime en supprimant le principal obstacle à leur réalisation[3];

La franchise de la marchandise ennemie sous pavillon neutre, dont la dénégation avait donné lieu aux contestations les plus vives et aux abus les plus odieux, dont la concession fait disparaître plusieurs questions accessoires non moins irritantes[4];

La franchise de la marchandise neutre sous pavillon ennemi qui, sacrifiée en fait, on peut s'en souvenir, à cause de son peu d'importance relative, n'avait jamais été controversée en droit[5];

La nécessité, pour que les blocus soient obligatoires, qu'ils soient «effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire l'accès du littoral de l'ennemi : » formule dans laquelle on peut regretter la définition plus rigoureuse de la déclaration des neutres de 1780, et qu'on eût complétée avec avantage, en imposant

[1] Tome II, pages 374 et suiv.

[2] Tome II, pages 400. — L'Espagne, le Mexique et les États-Unis ont seuls refusé d'adhérer à la suppression de la course (p. 407). On verra plus loin comment et en quel sens les États-Unis ont formulé ce refus.

[3] Tome II, pages 409 et suiv. — [4] Tome II, page 416. — [5] Tome II, page 418.

avec celle de 1800 une seconde condition, la notification spéciale à chaque navire qui se présente devant le port bloqué. Mais après les pas déjà faits, il est permis de compter sur l'avenir pour corriger, ou naturellement ou par l'usage, ces imperfections de détail[1].

Ces pas sont immenses si l'on se reporte à l'état des faits dans un passé encore récent. Peut-être n'ont-ils pas tous une égale portée si l'on prend pour point de départ le droit naturel pur. Les trois dernières propositions paraissent en effet conformes aux notions de stricte justice, telles que la raison les conçoit. Et toutefois, si le neutre semble fondé en équité à demander qu'on ne le rende pas victime dans sa propriété ou dans son commerce d'une querelle à laquelle il entend de bonne foi demeurer étranger, le belligérant ne trouve-t-il pas aussi dans les nécessités de la guerre, dans le grand intérêt qu'il a à affaiblir son ennemi, dans son droit de saisir la chose de cet ennemi, dans quelques conditions qu'il la rencontre sur un élément ouvert à tous et n'appartenant privativement à personne, ne trouve-t-il pas là, dis-je, des arguments au moins spécieux[2]? Et qui oserait affirmer l'injustice absolue et évidente de la règle du *Consulat de la mer* dégagée de toutes les aggravations postérieures? Quant à la course, il est difficile de ne pas reconnaître avec Grotius qu'elle n'a rien de contraire au droit primitif de la nature qui autorise une nation ayant envers une autre un légitime motif de guerre à faire à tous ses membres le mal nécessaire pour la contraindre à une juste réparation, et qui ne défend pas au souverain de déléguer à tel ou tel de ses sujets la mission d'attaquer ses ennemis en lui abandonnant tout ou partie des prises qu'il pourra faire sur eux[3].

Il y a donc dans la déclaration de 1856 quelque chose de plus qu'un simple retour à la justice naturelle. Et ce quelque chose, que sera-ce sinon un hommage rendu à ce sentiment d'humanité, disons mieux, au risque de nous répéter, de charité évangélique qui conduit les peuples comme les individus à ne pas apporter dans l'exercice de leurs droits une rigueur incompatible avec le dogme de la fraternité humaine? C'est ce sentiment qui dictait les conseils de modération de Victoria, au nom duquel Grotius retirait presque aux belligérants tous les droits qu'il avait dû leur concéder au nom de la théorie pure[4], qui marquait aux yeux de Leibnitz le degré supérieur de la justice[5], et dont M. Cauchy, dans tout le cours de son travail, s'attache à montrer les progrès étroitement unis à ceux de la civilisation et à signaler le triomphe comme le but essentiel, et le dernier terme des perfectionnements du droit international. C'est la pensée fonda-

[1] Tome II, pages 419 et suiv. — [2] Tome Ier, page 58. — [3] Tome Ier, page 49, 63. — [4] Tome Ier, page 49, n. 3. — [5] Tome II, page 56.

mentale et comme l'âme du livre ; elle respire dans toutes ses pages et se manifeste avec éclat dans un admirable chapitre où l'auteur, prenant pour types respectifs de l'esprit antique et de l'esprit chrétien deux ouvrages célèbres, *la République* de Cicéron et la *Cité de Dieu* de saint Augustin, fait voir combien la philosophie païenne, même dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus pur, demeure loin encore de la vérité révélée, conviant tous les hommes à former entre eux, sans abdiquer les mœurs et les institutions qui les constituent en corps de nations, une grande société au sein de laquelle ils doivent vivre en paix, dans la pratique d'une même loi morale, et dans l'adoration d'un même Dieu[1]. Je plaindrais le lecteur qui ne serait pas frappé de ce parallèle, et qui, parce que la bonne nouvelle a mis beaucoup plus de temps à modifier les rapports des peuples qu'à transformer la conscience privée, parce que le torrent de violence et d'oppression formé dans le chaos de l'ancien monde s'est frayé un long chemin à travers les eaux calmées et purifiées par le souffle d'en haut, comme les fleuves impétueux roulent leurs ondes bien loin au delà de leur embouchure sans les mêler à celles de l'Océan, refuserait de voir quelle puissance a fini par user sa force et se dispenserait de la reconnaissance en niant le bienfait.

Ce bienfait n'a-t-il plus, en ce qui concerne l'objet spécial qui nous occupe, aucun complément à attendre ? Et sauf des améliorations de détail et les applications nouvelles que peut toujours amener le changement des procédés de navigation et des usages de la mer, la déclaration de 1856 est-elle le dernier mot d'un droit international digne de la civilisation chrétienne? M. Cauchy ne la pense pas, et dans la conclusion de son ouvrage[2] il développe cette idée déjà émise plus d'une fois dans les précédents chapitres, qu'après avoir sauvegardé des effets désastreux de la guerre la propriété privée des neutres, après avoir délivré celle des belligérants de la poursuite avide des corsaires, son plus redoutable fléau, on doit arriver tôt ou tard à lui assurer une sécurité plus complète en la déclarant inviolable dans la guerre maritime comme elle l'est déjà dans la guerre continentale, de telle sorte que, soumise aux seules chances de dommage qu'entraînent parfois les nécessités militaires, elle ne devienne jamais ni le but de l'attaque ni l'enjeu du combat, et ne soit plus réputée la proie légitime du vainqueur. Avec une impartialité qui ne l'abandonne jamais et que sa propension pour les solutions les plus humaines ne peut pas même faire fléchir[3], il expose loyalement les ob-

[1] Tome I[er], pages 205 et suiv. et surtout pages 209-213.— [2] Tome II, pages 465-505.

[3] J'en citerai deux exemples : il ne va pas jusqu'à admettre l'assimilation natu

jections de toute nature que cette proposition a soulevées, mais il met en regard de chacune d'elles des réponses d'une grande valeur et d'une remarquable actualité. Ainsi à ceux qui assignent pour but principal à la guerre sur mer l'affaiblissement du commerce ennemi, il demande pourquoi, s'il en est ainsi, on a supprimé la course, moyen évidemment le plus efficace d'atteindre ce but, et quelle importance majeure on peut attacher à troubler le commerce que fait l'ennemi sous son propre pavillon, lorsqu'il peut expédier toutes ses marchandises sous pavillon neutre, à « confisquer la voiture quand, en principe, on laisse passer le chargement[1]. » A ceux qui croient la politique française particulièrement intéressée au maintien du droit de prise, il signale la résistance opposée par le gouvernement anglais, dans l'intérêt de la suprématie britannique, à l'abolition de ce droit, que de leur côté les États-Unis réclament pour préserver les marines inférieures en force des effets de cette même suprématie. Quelque opinion théorique qu'on adopte au surplus, il est difficile de ne pas croire que le courant général des esprits se dirige en ce sens. Indiqué pour la première fois par Mably plus de dix ans avant que les droits des neutres trouvassent un chaleureux avocat dans Hübner[2], posé en principe en 1809 dans une lettre dictée par Napoléon, avec la netteté et la vigueur qui caractérisent son génie[3], le respect de toute propriété privée sur mer était entré dans le domaine de la diplomatie en 1823 par la proposition rappelée précédemment et non suivie d'effet du gouvernement de Washington ; ce même gouvernement l'y a introduit de nouveau en 1856, en subordonnant à cette nouvelle restriction des droits de la guerre son adhésion à l'abolition de la course, et s'il en faut croire ses allégations officielles, c'est en Angleterre seulement qu'il a rencontré une opposition sérieuse[4]. En Angleterre même l'opinion semble tendre à se séparer sur ce point du pouvoir. La question a déjà été débattue dans le parlement[5]; Cobden, l'homme de l'agitation pacifique, a prêté l'appui de sa voix à la thèse libérale, et les paroles que la raison d'État à suggérées à lord Palmerston pour la repousser étaient combattues à l'avance par

relle du vaisseau neutre au territoire de la nation à laquelle appartient ce vaisseau (t. II, pages 152 et suiv.). Il reconnaît qu'il ne serait pas injuste de prononcer, contrairement à la pratique actuelle, la confiscation du navire chargé de contrebande de guerre (p. 209).

[1] Tome II, page 491. — [2] Tome II, pages 74 et suiv. — [3] Tome II, page 361.

[4] Tome II, page 496, note 2. — Le Brésil, sans faire de la suppression absolue du droit de capture une condition de son assentiment à la déclaration, a exprimé le vœu de voir sortir cette dernière conséquence des principes qu'elle a consacrés (pages 409, 478).

[5] Les 11 et 17 mars 1862, *Avant-propos,* page 17.

celles que ses impressions personnelles lui avaient inspirées dans une circonstance moins exclusivement politique[1]. De tels symptômes dénotent une solution en voie de maturité, et M. Cauchy peut à bon droit nourrir l'espérance d'avoir à constater quelque jour le nouveau progrès que ses vœux appellent et qu'il aura concouru à hâter par son beau travail.

Ai-je réussi à faire comprendre comme je le sens moi-même le mérite de cette œuvre excellente? Je crains de n'en avoir donné qu'une trop faible idée et d'avoir frustré les lecteurs du *Correspondant* d'une partie des jouissances qu'elle m'a fait éprouver. Elle comprend en effet plus d'un ordre d'idées et s'adresse à plus d'une faculté de l'âme et de l'esprit. Si le publiciste y occupe le premier plan, l'historien, le philosophe, le moraliste y tiennent une grande place, et soit qu'on y cherche le récit complet et animé de tous les événements qui, même sans avoir un trait direct au droit maritime, ont influé sur les destinées de la navigation et du commerce, soit qu'on aime à y rencontrer sur ces événements, sur leurs causes et sur leurs effets, des appréciations fermes, judicieuses et toujours dictées par le sentiment de la justice et par l'amour de l'humanité, on peut se promettre une satisfaction exempte de tout mécompte. Une méthode exacte, à laquelle on ne pourrait reprocher qu'un luxe peut-être exagéré de divisions et de sous-titres, permet de suivre sans effort le développement des doctrines et des faits. Le style, parfaitement approprié au sujet, répond à l'élévation de la pensée et l'on retrouve à chaque ligne le *vir bonus scribendi peritus :* type un peu vieilli sans doute pour notre époque, mais qui n'a pas perdu sa vérité, et qui doit à l'empreinte chrétienne un cachet plus marqué de noblesse et de grandeur.

E. de Fontette.

[1] Discours prononcé à Liverpool, le 10 novembre 1856, tome II, page 498, note.

DU

TÉMOIGNAGE DES MARTYRS

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SORBONNE, A L'OUVERTURE DU COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, LE 23 DÉCEMBRE 1863.

Permettez-moi de vous dire, Messieurs, par quelles paroles j'aurais voulu, cette année, ouvrir le cours d'histoire ecclésiastique.

J'aurais voulu vous dire : courage et réjouissons-nous ! Car les symptômes mauvais se sont affaiblis dans le monde, et les bons symptômes sont plus nombreux. L'insolence des ennemis de Dieu a baissé devant la révolte énergique d'une opinion plus chrétienne encore qu'on ne l'avait cru, et l'on a renoncé au projet mille fois anéanti par avance, d'étouffer sous le scandale ou de déshonorer par une admiration sacrilége le berceau de nos origines chrétiennes. Dans l'Église, la paix s'est faite entre les écoles rivales; ou du moins, l'empire des malentendus s'affaiblissant, on a commencé d'admettre qu'il pouvait y avoir liberté d'opinion dans les questions libres. Surtout on a renoncé pour toujours à un système d'accusations et de calomnies qui ne tendait à rien moins qu'à rendre impossible dans l'Église toute recherche scientifique, et à désarmer la cause de Dieu en jetant d'odieuses inquiétudes dans l'âme de ses plus purs et de ses plus courageux défenseurs. Au dehors, la justice a commencé d'avoir son jour. Le monde chrétien s'est lassé de voir couler par torrents le sang des martyrs du droit : l'Europe a repris conscience d'elle-même. Ils ne sont plus seuls, ceux que nous aimons, sur

leurs champs de bataille; d'autres y sont avec eux, autour d'eux, pour eux. Nous y sommes; et pendant que nous combattons pour la plus sainte des causes, il reste assez de pudeur dans l'âme des antiques rivaux de notre gloire pour nous envier, peut-être, mais du moins pour ne pas affaiblir notre élan par leur perfides calculs et leur séculaire trahison.— Ou bien, Messieurs, si ce rêve était trop impossible, parce qu'il était trop beau, du moins, voulions-nous dire, l'espérance de la justice a pénétré dans les desseins des peuples. Tous ont entendu l'appel solennel, fait par le gouvernement de la France à l'honneur et à l'équité des nations ; et ce cher grand peuple, dont je craignais l'an passé d'avoir parlé trop souvent, mais dont j'ai dessein, cette année, de vous parler plus souvent encore, ce cher grand peuple polonais est à la veille de recueillir le fruit de cette lutte incomparable, dans laquelle l'avenir ne saura qu'admirer le plus, ou la foi des saints ou la gloire d'un héroïsme sans tache!

Au lieu de ces paroles d'encouragement et d'espérance, qu'ai-je à vous dire, Messieurs? — Jugez-le vous-mêmes.

Il ne faut pas cependant que les jours confus et assombris que Dieu nous donne à traverser, nous rendent ingrats et aveugles sur les signes du salut. Depuis notre dernière réunion dans cette enceinte, deux signes d'une singulière importance nous ont été donnés; et l'un et l'autre, si je ne me trompe, peuvent raviver dans nos âmes la sainte flamme de l'espérance. Je veux parler d'abord de ce grand Congrès de Malines, où les plus graves intérêts de l'Église ont trouvé pour les défendre les voix les plus éloquentes et les plus libres. Je n'ai nul besoin de vous rappeler les solennelles déclarations qui s'y sont fait entendre; et je n'ai pas besoin de vous dire davantage tout ce que peuvent espérer de ces assises, désormais périodiques, ceux qui pensent que l'Église catholique est surtout ignorée de ses ennemis, et que plus elle s'entourera de lumière et de publicité, plus elle verra la société moderne perdre les préjugés cruels qui l'éloignent de ses doctrines et de son gouvernement.

Le second signe consolateur nous a été accordé au lendemain même du plus grand scandale qui ait affligé depuis longtemps les cœurs chrétiens. Je veux parler, Messieurs, du démenti solennel que vient de donner la société européenne, et en particulier la société française, à ceux qui avaient affirmé qu'elle ne tenait plus à la foi de ses pères, et qu'elle avait perdu le sens de l'Évangile. Il est vrai qu'elle avait supporté bien des choses; et qu'en France en particulier, la disposition en apparence légère et facile des esprits avait pu laisser croire, par une certaine indifférence; qu'elle était prête à tout subir. Mais quand il a fallu lui arracher Jésus-Christ, l'âme publique s'est réveillée d'indignation et de douleur. C'est en vain qu'on avait pris toutes les pré-

cautions pour déguiser cette violence; c'est en vain que par toutes les grâces du style, par tous les jeux de l'imagination, par toutes les couleurs du sentiment et de l'art, on avait cru séduire une opinion, d'ordinaire sensible à l'excès à de tels moyens; si bien ciselée que fût la coupe mortelle, les âmes ont compris à un invincible instinct qu'elle contenait la mort, et elles l'ont repoussée. Les protestations se sont élevées de toutes parts; elles sont venues parfois de là où on pouvait le moins les attendre; les croyants ont senti grandir leur foi, mais le doute a été jeté dans le doute; et pendant que les savants condamnaient la prétendue science au nom de laquelle on avait condamné l'Évangile, les pauvres et les simples ont protesté à leur manière qu'ils ne quitteraient pas l'autel du Dieu de la crèche et de la croix. Celui qui n'avait pas craint d'entreprendre cette guerre avait écrit, s'adressant à Jésus : « Mille fois plus vivant, mille fois plus aimé depuis ta mort que durant les jours de ton passage ici-bas, tu deviendras à tel point la pierre angulaire de l'humanité, qu'arracher ton nom de ce monde serait l'ébranler jusqu'aux fondements [1]. » — Il vient lui-même de justifier cette parole, plus qu'il ne le voulait sans doute ! et il a pu s'assurer que la *pierre* était plus fortement engagée dans les fondements du monde qu'il ne l'avait dit dans les jeux brillants de son style. Pour nous, Messieurs, nous les serviteurs et les prêtres de ce Jésus, qu'on insultait dans la divinité de son caractère et de son sacerdoce, nous nous sommes senti le devoir de dépasser par la grandeur de la réponse l'audace de l'attaque, et de raffermir la foi des chrétiens, ou de donner des accents à leur indignation, en rappelant toutes les preuves qui enveloppent d'évidence la divinité de notre Dieu. Ne nous reprochez pas, d'avoir voulu tous prendre notre part du combat. Qu'eussiez-vous dit, si dans cette Église de France, admirablement armée pour la lutte, les défenseurs de la foi eussent été rares ou timides, et si les pasteurs avaient négligé de paraître en bon rang dans la bataille? Réjouissons-nous plutôt de l'élan irrésistible qui nous a tous emportés. Sans doute, il pouvait y avoir plus d'ordre, plus de calme, plus de tactique dans notre défense ; sans doute il eût été préférable que la voix des chefs se fît seule entendre, et que les simples soldats ne quittassent pas le rang pour courir en avant, et arriver les premiers à la redoute : mais que voulez-vous ? il en est ainsi sur tous nos champs de bataille, et c'est notre manière, à nous, de remporter les victoires !

La Faculté de théologie de Paris a gardé, si je ne me trompe, son rang d'honneur dans le combat. Dès le premier moment, un écrit

1. Renan, *Vie de Jésus*, p. 426.

court, mais substantiel, vif et incisif, clair et spirituel, bien français par la droiture du bon sens et l'allure intrépide, vint déjà jeter du désordre dans les premières manœuvres des ennemis de Jésus-Christ; mon cher collègue, M. l'abbé Freppel, me pardonnera d'avoir tenu à lui adresser, en votre nom, dès mon premier discours, un remercîment qu'il a si justement mérité. Plus tard, le savant professeur d'Écriture sainte, revenant de longues pérégrinations en Allemagne, nous rapporta les jugements de ces fameuses écoles d'outre-Rhin, sur le livre qui avait fait tant de bruit[1]. Vous avez lu, Messieurs, ces jugements implacables portés soit par M. Ewald, soit par M. Keim, soit par tel ou tel autre savant professeur des universités de Gœttingue, de Zurich et de Tubingue, sur ce que nous croyions l'objet de leur religieuse admiration; et ce n'a pas été une faible surprise pour plusieurs d'apprendre que le plus parfait dédain avait accueilli, chez nos savants voisins, une œuvre dont les résultats, si ce n'est les procédés, semblaient destinés à leur plaire. Enfin, vous le savez, l'illustre oratorien que la Faculté de théologie s'honore de compter aujourd'hui parmi ses membres s'apprête à lancer des troupes fraîches et une solide réserve sur les lignes de bataille, déjà plus qu'ébranlées de l'adversaire; c'est lui qui se chargera de *canonner la retraite*, et de poursuivre à fond les fuyards.

Je voudrais bien, Messieurs, dans une lutte si mémorable, réclamer une place pour l'histoire ecclésiastique; quand je considère ce qui doit faire cette année l'objet spécial de mon enseignement, je n'ai point de peine à croire que vous me l'accorderez. La suite de nos études nous conduit à raconter l'histoire du deuxième et du troisième siècle de l'ère chrétienne, et si je jette un premier regard sur ce grand sujet, j'aperçois tout d'abord qu'un fait divin y domine tout: je veux dire le fait du martyre triomphant des résistances de toutes les forces de l'empire païen, et apportant à la divinité de Jésus le plus éloquent de tous les témoignages, celui du sang répandu.

C'est ce témoignage, que n'ont cessé de donner les martyrs, depuis ceux dont nous aurons à raconter les premiers combats, jusqu'à ces admirables missionnaires dont chaque jour fait éclater le nouveau courage. L'Église catholique compte parmi ses gloires les plus pures la constance presque ininterrompue de ce témoignage par le sang, et en même temps qu'elle triomphe en montrant au monde comment elle sait mourir, elle en rapporte tout l'honneur à ce Dieu de la croix, qui est tout à la fois et l'objet de ce témoignage incomparable, et le soutien de ceux qui meurent pour l'attester.

[1] *M. Renan réfuté par les rationalistes allemands*, par M. l'abbé Meignan. — Paris, Douniol.

Cependant, Messieurs, je le sais, une difficulté grave m'arrête dès le commencement. C'est que la cause chrétienne n'a pas seule connu la gloire du témoignage par le sang répandu. L'erreur a eu ses martyrs; le fanatisme a eu les siens; il les a encore dans les contrées que n'a pas atteintes le rayon de la lumière civilisée. Il y a longtemps que l'homme répand sur la terre le sang de l'homme, et si le seul fait d'être victime devait donner à celui qui meurt le caractère d'un apôtre de la vérité, c'est la vérité qu'il faudrait plaindre, car il n'y a pas de superstitions cruelles ou d'erreurs funestes qui n'aient connu de tels apôtres. Le sang de Marat ou de Robespierre ne témoigne pas que ces hommes possédassent le secret de la vérité politique; pas plus que le sang des Albigeois ne peut établir qu'ils eussent la vérité religieuse. Si donc il n'y avait pour rehausser le témoignage des martyrs que le fait même de l'effusion de leur sang ou celui de leur mort, il faut convenir qu'une grande obscurité envelopperait et affaiblirait la valeur de ce témoignage.

Je connais, Messieurs, la portée sérieuse de cette objection, et je l'accepte; elle va nous servir à entrer dès aujourd'hui dans ce qui doit faire cette année l'objet de nos études, en nous conduisant à étudier de près, et dans les détails historiques, les caractères du martyre chrétien. Avant d'aborder le récit détaillé de ces histoires admirables, arrêtons quelques instants nos regards sur le spectacle général que nous donnent les martyrs des premiers siècles, et sur les signes qui recommandent à notre foi la valeur de leur témoignage.

J'attire votre attention sur quatre signes principaux qui rehaussent le témoignage des martyrs.

Le premier de ces signes est la grandeur prophétisée de leurs combats. L'homme n'est point le maître du temps, il peut cependant quelque chose sur les jours présents, et par les jours présents quelque chose aussi sur l'avenir; mais où se montre évidemment son impuissance, c'est à l'égard du passé. Ne se fait pas qui veut un passé conforme aux destinées que lui apporte la suite de ses jours, surtout un passé prophétique! Essayez, Messieurs, (ou plutôt n'essayez pas) d'inventer une religion : à supposer que vous puissiez, à force d'intrigues et en n'épargnant ni sollicitations ni dépenses, obtenir la grâce de vous faire mettre en prison; et que, par je ne sais quel prodigieux concours de hasards fortunés, vous arriviez à l'honneur d'être assez maltraité pour avoir le droit de raconter, sans faire hausser les épaules, les actes de votre martyre, il y a une chose que toute l'habileté du monde ne vous procurera jamais : c'est une seule pauvre page dans un pauvre livre qui ait raconté par avance ce que vous deviez souffrir pour la vérité nouvelle. Vous pourrez tout corrompre autour de vous, tout, moins le passé. Vous ferez, si vous le vou-

lez, ou plutôt si vous le pouvez, — car n'y arrive pas qui veut, — vous ferez du bruit parmi vos contemporains ; vous remplirez par avance, —ceci est plus facile, — vous remplirez l'avenir de prédictions pompeuses, assez éloignées, croyez-moi, pour que le lendemain ne se montre pas déjà rebelle à vos prophéties; mais le passé sera toujours là, implacablement vide de vous et de vos douleurs, et vous ne pourrez rien pour donner à votre témoignage l'autorité de l'attente, le poids d'une grande parole antérieure et accomplie.

Venir en ce monde précédé de claires prophéties, et y accomplir des œuvres prédites, ceci, Messieurs, n'est pas de l'homme.

J'applique avec confiance à nos martyrs ce signe d'une mission surhumaine, qu'un orateur chrétien, montrait naguère avec éloquence dans l'histoire de Jésus-Christ [1]. « *Vous serez mes témoins*, avait dit Jésus aux premiers apôtres; *eritis mihi testes;* » et il avait ajouté, avec une force qui sur les lèvres d'un homme serait le comble de la folie téméraire : « Vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités du monde : *usque ad extremum terræ.* » Or voici dans quelle forme sera rendu ce témoignage universel : « Ils vous chasseront des synagogues; l'heure vient où quiconque vous mettra à mort croira faire une offrande agréable à Dieu. Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez prudents comme des serpents et simples comme la colombe. Ils vous livreront à leurs tribunaux, ils vous flagelleront dans leurs synagogues, il vous conduiront à cause de moi devant les gouverneurs et les rois, pour rendre témoignage devant eux et devant les gentils. Mais lorsqu'ils vous feront comparaître ne vous occupez de savoir ni comment vous parlerez, ni ce que vous devrez dire ; tout ce que vous aurez à dire vous sera donné en cette heure même. Car alors ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous. — Le frère livrera son frère à la mort, et le père son fils, et les enfants s'élèveront contre leurs parents, et vous serez détestés à cause de mon nom. Cependant ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme; craignez seulement celui qui peut jeter dans le châtiment et l'âme et le corps. Vous serez dans l'angoisse en ce monde, mais ayez confiance, moi j'ai vaincu le monde. Je vous ai dit ces choses afin qu'elles ne vous surprennent point, mais qu'au contraire lorsqu'elles arriveront, vous vous rappeliez que je vous les ai prédites. »

Que pensez-vous, Messieurs, de cette prédiction? Ne vous semble-t-il pas que vous voyiez tracé par avance le tableau de ces scènes étranges, absolument inconnues avant l'apparition du christianisme,

[1] Le R. P. Minjard, à Saint-Sulpice.

où l'âme de l'humanité nouvelle, tout à coup soumise à des épreuves que le soleil n'avait jamais éclairées, remporta ces premières victoires qui décidèrent la chute du vieux monde et l'avénement du monde nouveau? La précision, la netteté, la force de cette prophétie ajoutent, pour nous, au témoignage des martyrs toute la valeur d'une parole divine accomplie. Les apôtres, presque tous les papes, pendant trois cents ans, presque tous les premiers évêques et une foule immense de chrétiens sont morts pour attester la vie et les miracles, la doctrine et la sainteté, la mort et la résurrection de Jésus. C'est déjà un fait inouï dans l'histoire des doctrines humaines; car si l'on avait vu de grands chocs d'idées religieuses, comme celui du brahmanisme et du bouddhisme, ou le courage d'un philosophe, mourant, comme Socrate, pour avoir déplu aux fanatiques et aux pharisiens d'Athènes, on n'avait jamais vu ces sacrifices calmes, persistants, opiniâtres, accomplis par des générations entières dans la douceur de leur âme, et pour la seule joie de rendre témoignage à la vérité de leur Maître. Mais ce qui ajoute à l'étrange grandeur de ce fait, c'est que le Maître lui-même l'avait prévu, tout nouveau et tout inouï qu'il dût être dans le monde, et que, sans craindre les démentis de l'histoire, il avait dit : « Vous irez mourir pour me rendre témoignage jusqu'aux extrémités de la terre; » parole prodigieuse, invraisemblable, impossible, que toute la suite des temps s'est toutefois chargée d'accomplir, et qu'elle continue de réaliser en ce moment.

Mais si la prophétie soutient pour nous le témoignage des martyrs, en lui donnant toute la valeur d'un fait surnaturel et divin, combien ne dut-elle pas soutenir déjà le cœur des martyrs eux-mêmes dans le feu de leurs grands combats? Ah! Messieurs, permettez-moi de vous le dire : souvent, en parcourant à Rome les lieux célèbres des grandes luttes chrétiennes, en méditant, par exemple, au Colisée, dans ce grand amphithéâtre dont la terre est tout entière une relique, tant elle a été profondément trempée du sang des martyrs, je me suis demandé où ces chrétiens admirables trouvaient la force de croire jusqu'aux sacrifices derniers, et jusqu'à la mort, pour attester une religion qui n'avait pas encore cent ans, ou cent cinquante ans d'existence? Nous, Messieurs, nous avons vu la suite des choses. Nous avons précisément vu ce qu'ont fait nos admirables pères dans la foi. Nous avons vu leurs combats surhumains, leurs victoires divines, le triomphe de leurs espérances, le changement du monde, le miracle de la perpétuité des choses chrétiennes et l'éternelle royauté de ce Jésus, Roi couronné d'épines, de temps en temps baisé par Judas ou frappé du roseau par quelque scribe, — toujours roi cependant, et maître des siècles par l'amour ou par la contradiction! Nous avons vu tout cela, et il y a des incrédules parmi nous! Mais les premiers martyrs,

qu'avaient-ils donc pour soutenir leur cœur? Eh bien! ils avaient la parole de Dieu, et la prédiction même de leurs combats. Ils reconnaissaient le caractère divin de Jésus, jusqu'à mourir pour lui, à ce fait même que Jésus leur avait prophétisé les tourments et la mort; et ainsi le martyre prédit leur servait de preuve pour voler sans crainte et avec amour au martyre!

Ils y volaient en foule; et la multitude même de ces témoins acceptant ou cherchant l'honneur de donner à leur témoignage la valeur du dernier sacrifice, est un second signe auquel je vous prie de reconnaître la gloire des martyrs chrétiens.

Je le sais encore, Messieurs, on s'est efforcé d'affaiblir cette preuve qui nous est si chère. Depuis le traité de Dodwell, *De paucitate martyrum*, plusieurs ont tenté d'introduire dans l'histoire l'étrange proposition que le nombre des martyrs chrétiens est moins grand, dans les trois premiers siècles, qu'on ne l'avait généralement pensé. Mais des témoignages authentiques, des textes invincibles, des raisonnements certains établissent trop clairement le contraire de cette insoutenable assertion. Les historiens s'accordent d'ordinaire à reconnaître qu'il y eut neuf ou dix persécutions générales depuis celle de Néron jusqu'à celle de Dioclétien. Mais il faut convenir que ce calcul même n'est pas facile à établir; et la vraie cause de la difficulté, c'est que, bien loin d'avoir été plus rare, la persécution a été presque continuelle, presque ininterrompue dans l'empire contre les chrétiens. Les édits étaient là, subsistant dans toute leur vigueur, n'attendant, pour être invoqués, appliqués, exécutés, que le caprice d'un proconsul ou la fureur intermittente du peuple.

Il faut bien l'avouer, Messieurs, il n'y eut rien de plus populaire dans l'empire que la persécution contre les chrétiens. Rien n'est plus ordinaire que de voir le peuple jouer dans les procès des martyrs tous les premiers rôles, depuis celui de dénonciateur jusqu'à celui de bourreau. C'est lui qui découvre le chrétien, c'est lui qui l'arrête, c'est quelquefois lui qui l'interroge, c'est souvent lui qui prononce par acclamation la sentence de mort, et c'est lui enfin qui l'exécute, comme pour le supplice de saint Polycarpe, où nous voyons la foule courir elle-même dans les boutiques et les bains à la recherche du bois qui devait former le bûcher de la sainte victime. Comment ne pas comprendre tout ce qu'une si grande haine publique devait avoir d'ingénieux, d'actif et de puissant contre une classe d'hommes tout à la fois mêlés à la vie commune et s'en séparant par des signes très-visibles, en sorte que rien n'était plus facile que de la distinguer, puisqu'elle n'était nulle part comme tout le monde, et de l'atteindre, puisqu'elle était partout? Quant à cette haine populaire, veut-on se rendre compte des causes qui la pouvaient soulever? Elles

sont nombreuses et toutes dignes de l'attention de l'historien[1]. La première de toutes, et la plus inévitable était la sainteté même de l'Évangile, et le profond abîme que les règles chrétiennes creusaient entre la vieille société païenne et les fils de l'esprit nouveau. Tout déplaisait dans les chrétiens, tout jusqu'à leurs vertus, ou plutôt surtout leurs vertus, dans lesquelles le vieux monde voyait la constante et sévère censure de ses vices. Il existait entre les deux sociétés de perpétuels malentendus. Ce que nous admirons le plus dans la société des chrétiens était profondément incompris et suspect aux foules païennes. La constitution chrétienne de la famille les étonnait. En même temps qu'elles n'admettaient pas l'égalité réciproque des engagements et des devoirs pour l'homme et pour la femme, elles trouvaient la femme chrétienne trop affranchie, trop élevée, trop maîtresse d'elle-même, et l'on voit que l'honnête liberté domestique introduite par l'Évangile servait de prétexte à d'étranges accusations. Les doctrines chrétiennes sur l'honneur de la virginité révoltaient les politiques, déjà inquiets de la stérilité croissante des mariages, et réduits à des expédients législatifs pour porter remède à la dépopulation de l'empire. La charité chrétienne était soupçonnée d'ambition, d'esprit d'intrigue, du désir de la popularité. Quand on voyait l'évêque chrétien entouré de la foule de ses pauvres, on l'accusait de se former des partisans dans les derniers rangs du peuple, et de conspirer contre l'état social. La condamnation implicite et tacite de l'esclavage par l'esprit chrétien était une autre raison d'antagonisme entre les deux sociétés. Le christianisme n'avait pas affranchi les esclaves; mais il avait fait bien plus, il avait dit par la bouche de saint Paul : *Il n'y a plus ni esclave ni homme libre*; « *neque servus neque liber.* » Les esclaves avaient compris de telles paroles. « Je suis esclave de l'empe« reur, s'écriait Evelpistus, compagnon de saint Justin dans son « martyre, mais j'ai reçu la liberté de Jésus-Christ, et par sa grâce « j'ai le même espoir que mes frères[2]. » Souvent à la question accoutumée du proconsul : *Êtes-vous libre ou esclave?* qu'il fût esclave ou qu'il fût libre, le chrétien répondait par ce seul mot qui disait tout : *Je suis chrétien!* Un si grand mépris pour une distinction sur laquelle reposait tout l'ordre social antique, paraissait la plus folle et la plus violente des révoltes.

A ces causes de haine déjà graves, se joignaient d'odieuses calom-

[1] Voyez pour les détails qui vont suivre : *l'Église et l'empire romain*, par M. le prince Albert de Broglie. Discours préliminaire, § III. — *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, par M. de Pressensé, 2e série, t. Ier, chap. II. — *Les Antonins*, par M. le comte de Champagny, t. II.

[2] *Acta sancti Justini.*

nies répandues de bonne heure contre les chrétiens parmi les foules païennes, et dont il faut bien reconnaître que certaines circonstances semblaient justifier l'apparition. Vous les connaissez, Messieurs, ces affreuses calomnies, ces accusations de repas sanguinaires, de festins de Thyeste, de crimes nocturnes, d'impuretés innommables, d'incestes, d'assassinats, auxquelles Tertullien, Justin, Athénagore, Quadrat durent opposer l'honneur de la parole apologétique. Il était difficile que d'étranges soupçons ne s'élevassent pas contre une société persécutée, réduite à fuir le grand jour, à se réfugier dans des carrières abandonnées, à célébrer ses mystères sacrés dans les catacombes, la nuit, dans les ténèbres, ou à la clarté de rares flambeaux. Quels mystères religieux étaient connus jusqu'alors des foules païennes, si ce n'est ces mystères orientaux d'Atys ou de Cybèle dans lesquels c'était toujours le hideux mélange des délires voluptueux et des délires sanglants? On ne soupçonnait rien de nouveau dans les mystères chrétiens, si ce n'est plus de raffinement peut-être dans le crime, puisqu'il se cachait davantage. La discipline du secret fort en honneur dans les premiers temps de l'Église, et la défense faite aux chrétiens de révéler aux infidèles les mystères, surtout les mystères eucharistiques, ajoutaient inévitablement à l'ardeur inquiète des calomnies et des soupçons. Certains termes du culte chrétien, un vase saisi dans les mains d'un diacre, un mot recueilli par hasard, inquiétaient et révoltaient la société païenne. Les chrétiens parlaient d'une immolation mystérieuse, d'une chair qui était leur nourriture, d'un sang qui était leur breuvage, d'une communion de tous à une victime immolée, et les échos imparfaits de ce langage, frappant les oreilles de la police romaine, y réveillaient les plus effrayants soupçons.

La confusion absolue des chrétiens et des juifs, confusion longtemps persistante dans l'empire, était une autre cause très-active de la haine populaire. Depuis l'horrible guerre de Judée et la prise de Jérusalem, les Juifs étaient dans l'empire l'objet d'une haine et d'une aversion sans pareille, et les chrétiens souvent nommés *Galiléens* ou *Nazaréens*, partageaient cette répulsion. C'est à ce titre que Tacite les avait déclarés convaincus de haine pour le genre humain « *odio generis humani convicti*, » et le monde, qui se croyait haï par le peuple de la charité nouvelle le lui rendait avec usure.

Enfin la question politique venait ajouter à tous ces griefs celui qui devait toucher le plus l'âme antique. Le chrétien ne pouvait éviter le reproche d'être un mauvais citoyen; car dans l'absolue confusion de l'ordre religieux et de l'ordre politique qui faisait le fond du paganisme, il ne restait souvent à un chrétien aucun moyen de demeurer fidèle à sa foi sans désobéir aux lois de l'État. De là ce caractère de société secrète que la politique ombrageuse des Césars crut décou-

vrir dans l'Église chrétienne. Mille occasions inévitables se présentaient pour un chrétien de commettre le crime de *lèse-majesté.* Les dieux de l'empire, constamment mêlés aux affaires de la vie politique ou de la vie civile, lui rendaient les rapports ordinaires des hommes presque impossibles ; le vrai grand dieu surtout, je veux parler de César, était exigeant et n'admettait point d'hésitation ; il fallait jurer par le génie de l'empereur, et il n'y avait, si l'on voulait se soustraire à ces serments réitérés et solennels, ni magistrature, ni office public, ni vie militaire qui fussent possibles. Rejetés par leur foi religieuse en dehors de toute vie publique, les chrétiens paraissaient dans l'empire comme une secte maussade et fâcheuse, prête à pactiser avec les ennemis du dehors et à favoriser en particulier le grand mouvement des invasions. Ici, Messieurs, je l'avoue, j'hésite à croire que le reproche fait aux chrétiens fût dénué de tout fondement. Il est certain que par ses larges doctrines, par ses tendances à un prosélytisme universel, par son incompatibilité radicale avec le vieux système romain, par l'esprit de sa charité toujours disposée à accueillir comme des frères les nouveaux venus, le christianisme préparait, sans que les chrétiens s'en rendissent compte, l'arrivée des barbares, et disposait par avance certaines âmes à les recevoir dans la fraternité de l'Évangile.

Mais le soupçon, même très-vague, de ces dispositions des chrétiens jetait les âmes païennes dans la fureur, et la transformation de l'ancien patriotisme ne leur paraissait que la plus odieuse des trahisons.

Maintenant, Messieurs, réunissez dans votre esprit tous ces traits épars, et arrivez, si vous le pouvez, à concevoir ce que devait être la haine des foules païennes contre la société des chrétiens ; haine profonde, active, ardente, ingénieuse, puissante, et dites ensuite s'il vous est difficile de croire que le nombre de nos martyrs ait été vraiment immense. Quand Tacite ne l'appellerait pas une *grande multitude*, « *multitudo ingens* » (*Annal.* xv, 44); quand Pline n'avouerait pas, dans sa célèbre lettre à Trajan, qu'il est troublé en voyant le nombre immense des accusés : « *Ipsa tamen multitudine perturbatus;* » quand Marc Aurèle, jaloux en bon stoïcien, et qui s'y connaissait, du courage des chrétiens, ne leur ferait pas le reproche — dont leur mémoire sera éternellement fière — « *de courir à la mort comme des troupes d'enfants perdus;* » enfin, quand les catalogues les plus anciens des Églises, les lettres authentiques des martyrs, leurs *actes*, achetés par les chrétiens mêmes aux greffiers romains ; quand tous ces documents n'attesteraient pas le grand nombre des témoins héroïques de notre foi, dites, vous-mêmes, si la raison, éclairée par l'histoire, ne trouve pas, dans les motifs de haine qui soulevaient le

vieux monde païen contre l'Évangile, une preuve suffisante du grand nombre des martyrs? Oui, à juger les choses au seul point de vue de la raison, la foi des chrétiens est certainement encore ce qui a été le plus attesté, le plus soutenu, le plus défendu, le plus illustré dans le monde par le dévouement de ses apôtres. Rien ne peut lui être comparé sous ce rapport, et, n'eût-il autour de lui que les foules de ses martyrs, Jésus-Christ est encore le plus grand des rois qui ait régné sur le plus grand des peuples!

Mais il faut s'approcher encore; et, après avoir établi, contre les étranges prétentions de quelques-uns, le grand nombre des martyrs, il faut maintenant contempler de près ces martyrs eux-mêmes. Je vous signale dans leurs vertus surhumaines un troisième caractère, auquel je vous prie de reconnaître, pour ne la confondre avec nulle autre, la gloire du martyre chrétien.

La vie de martyr commençait pour le chrétien bien avant le jour des interrogatoires et des supplices. Ce que nous venons de dire des dispositions populaires et de l'état public de la société à l'égard du christianisme montre assez ce que devait être la vie d'un chrétien dans le monde antique; il y était, dit Tertullien, « *enveloppé de paganisme comme d'un réseau,* » et tout mouvement pour échapper à cette tyrannie détestée lui était fatal. L'année civile était divisée par des fêtes païennes : s'abstenir de paraître en public en de pareils jours était se dénoncer. La plupart des métiers ou des arts avaient, de près ou de loin, quelque rapport avec les coutumes idolâtriques. Un païen qui passait à l'Evangile devait donc renoncer à son négoce, quitter sa corporation, refuser tels ou tels travaux. C'était se dénoncer encore. Les relations de famille ou d'amitié créaient mille occasions de participer à l'idolâtrie : une naissance, un mariage, une cérémonie funèbre étaient autant de piéges pour l'austère sincérité chrétienne. On invitait alors le chrétien à venir prendre sa part du sacrifice offert aux dieux. Il refusait d'y paraître, et se désignait par là même à la violence des soupçons. Le langage usuel était difficile pour lui. Une foule de locutions : « *Deos immortales! Me Hercule!* » etc. se rencontraient à chaque moment dans les conversations païennes, et leur absence persistante était, à elle seule, un indice suspect. Tout chrétien soumis en quelque manière que ce fût à l'autorité d'un païen ne pouvait presque plus vivre. L'esclave chrétien, surtout l'esclave chrétienne, étaient condamnés d'une façon prochaine et inévitable à choisir entre le salut de leur conscience et celui de leur vie. La femme chrétienne, épouse d'un païen, était fort menacée. Tertullien nous a retracé les cruels embarras d'une chrétienne ayant à faire pardonner, par un maître libertin et tyrannique, les chastes vertus de l'Évangile, et forcée souvent de se réfugier, pour sauver sa foi et son honneur, dans l'accep-

tation de la mort. Le magistrat dans sa charge, le soldat dans les armées, devaient être constamment prêts à payer de leur sang le refus de brûler un grain d'encens devant l'image de César, ou de ployer le genou devant l'idole impériale. Cette vie de sacrifice anticipé, ce prolongement d'un jour qu'on est très-décidé à donner demain, au premier signe de sa conscience, voilà, Messieurs, ce que j'appelle déjà le martyre.

Suivons le confesseur de la foi dans les actes de son procès. Il était jeté d'abord dans une de ces prisons antiques, dont le seul examen fait aujourd'hui frissonner d'horreur. Ceux qui, à Rome, ont visité les trois étages de la célèbre prison Mamertine sauront ce que je veux dire. Trois caves superposées, communiquant par un trou pratiqué au milieu des plafonds, voyaient languir et mourir, dans les ténèbres d'une humidité glaciale, des hommes auxquels un seul mot, un seul geste auraient rendu le soleil et la liberté. Il est vrai que Dieu les visitait dans ces hideuses ténèbres. Les actes des martyrs nous parlent souvent de ces prisons dans un langage qui étonne l'esprit et remplit l'âme d'une émotion solennelle. C'étaient des lumières divines qui tout à coup resplendissaient dans les cachots; c'étaient des chants célestes qui s'y faisaient entendre; c'étaient de radieuses visions qui venaient consoler les martyrs, et transformer leurs sommeils en départs bienheureux de la terre pour le vrai monde de leurs espérances et de leurs désirs. Libre à la critique de reléguer ces admirables faits dans le monde des légendes : pour moi j'y adore la main de mon Dieu, et si Pascal déclare qu'*il en croit des témoins qui se font égorger*, je déclare, moi, que j'en crois des visions qui soutenaient le cœur des martyrs!

Mais, où éclate la différence des martyrs de la vérité divine avec ceux du fanatisme ou de l'erreur, c'est dans les interrogatoires, où, pendant trois siècles, une société tout entière est venue rendre raison de sa foi, et déclarer pourquoi elle mettait sa joie et son honneur à souffrir et à mourir. Lisez, Messieurs, les Actes des martyrs; attachez-vous spécialement à leurs réponses aux questions des proconsuls. Quelle vérité! quelle simplicité! quelle ferme assurance! quel bon sens! et parfois, si on l'ose dire, quelle ironie sublime! Rien d'exagéré, rien qui sente l'orgueil ou l'obstination humaine; mais la force d'une naïveté divine, qui, sans le vouloir et presque sans le comprendre, parle le plus élevé des langages que la terre ait jamais entendus. Tantôt ce sont d'intrépides déclarations sur les limites de la soumission à César; tantôt ce sont les chastes élans des vierges vers l'Époux éternel, auquel la mort va les unir; toujours, et sur les lèvres de tous, ce sont des professions de foi d'une netteté invincible sur les plus grands problèmes de la destinée humaine, sur

l'immortalité de l'âme, sur l'existence et les attributs de Dieu, sur la vie future et ses récompenses, sur le devoir du chrétien de tout sacrifier, même la vie, pour sauver son âme. Je vous prie, Messieurs, de considérer d'où pouvait venir à des hommes simples, à des femmes du peuple, à des jeunes filles et à des enfants, une philosophie si haute, en même temps qu'un si étrange courage pour en soutenir tous les enseignements? Plus vous y réfléchirez, plus vous trouverez dans la science et dans la sagesse des martyrs un signe nouveau de la grandeur de leur témoignage.

Il faut parler, enfin, des tortures mêmes et de la mort, que les martyrs chrétiens ont supportées avec un héroïsme vraiment surnaturel. On possède à Rome de grandes collections d'instruments de supplices retrouvés dans les fouilles, souvent découverts dans les catacombes, et qui montrent jusqu'à quel degré la haine païenne avait su pousser sa cruauté ingénieuse. Certains récits de martyrs sont d'une lecture presque insoutenable, tant ils révoltent tout ce qu'il y a d'humain dans l'homme. Supplices exquis, tortures ineffables que les martyrs ont bravés dans leur chair meurtrie, déchirée, brûlée, mise en lambeaux, pour l'amour de Celui dont le nom seul susciterait partout encore, s'il le fallait, l'héroïsme d'un témoignage semblable! Cependant, Messieurs, si douloureuses et si variées que puissent être les souffrances de l'homme dans sa chair, le grand instrument de sa souffrance sera toujours le cœur. La douleur morale, la peine dans l'âme, sera toujours la torture par excellence, et celle-là aussi, souvent, presque toujours, les martyrs l'ont connue. Nous voyons dans les récits de leurs combats que tout à coup, au milieu de leur assurance la plus invincible, la présence d'un époux, d'un père, d'un frère, d'un enfant chéri, venait troubler leur âme et l'ébranler d'une dernière tentation. Les juges connaissaient bien la puissance de cette épreuve, et quand toutes les tortures étaient épuisées et vaincues, il leur restait encore celle de l'amour, et ils savaient cruellement l'employer. Nous verrons dans les Actes de célèbres martyrs, dans ceux par exemple de sainte Perpétue et Félicité, tout ce que ce dernier combat avait de poignant pour les chrétiens, et comment ces âmes si intrépides devant « *la mort toute seule*, » comme on l'a dit, devaient renouveler tout leur héroïsme pour triompher des larmes d'un être bien-aimé; supplice des supplices et mort des morts!

Tous les secrets, tous les mystères des douleurs humaines, tous les trésors cachés de la souffrance, tout cela a été connu, accepté, supporté, que dis-je! recherché, réclamé avec ardeur, avec joie, avec passion, pendant plus de deux siècles, par ceux que Dieu avait chargés de lasser la patience de l'incrédulité par celle du té-

moignage poussé jusqu'au martyre. Messieurs, permettez-moi de vous le dire, c'est pour vous que ce spectacle a été donné, c'est vous que Dieu a voulu convaincre en s'entourant de cet incomparable témoignage de l'amour chrétien; c'est devant vous, si j'ose le dire, que les martyrs ont combattu. Origène avait déjà cette pensée, et il s'en servait éloquemment pour enflammer le courage des confesseurs : « Une grande assemblée, leur disait-il, est convoquée pour votre combat; elle est semblable à des milliers d'hommes qui affluent pour contempler d'illustres athlètes. Vous pouvez dire avec saint Paul : « Nous avons été donnés en spectacle aux hommes et « aux anges. » Ainsi le monde entier et tous les anges, les anges de la droite et ceux de la gauche, tous les hommes, ceux du parti de Dieu et ses adversaires, assistent à votre combat pour la foi chrétienne! [1] » Vous-mêmes, Messieurs, vous y êtes aujourd'hui convoqués, et plaise à Dieu que vous sachiez voir, à travers mes faibles paroles, toute la solennelle grandeur d'un spectacle tel que rien ne l'égale et rien ne lui ressemble dans les histoires des hommes!

Un dernier signe auquel je veux que vous reconnaissiez une gloire divine dans le martyre chrétien, c'est l'effet qu'il produisait dans la société païenne, et le résultat définitif qu'il accomplit dans le monde.

Il faut, hélas! en convenir : la violence réussit quelquefois dans le monde à étouffer la justice, et à force de faire la solitude, comme le dit Tacite, elle arrive à faire le silence, et ce qu'elle appelle *la paix*. Si jamais elle pouvait espérer de remporter cette victoire, c'était bien contre une société désarmée, impopulaire à l'excès, composée d'abord de quelques pauvres, et dénuée de tout ce qui peut s'appeler la force selon le monde. Mais voici qu'un prodige inattendu vint troubler toutes ses espérances. Comme ce monstre antique dont les têtes renaissaient toujours sous le fer qui les abattait, la société des catacombes se multipliait chaque jour dans son sang. Plus les fureurs païennes se montraient acharnées et cruelles, plus le christianisme faisait de conquêtes. Les interrogatoires des martyrs et leurs supplices avaient sur les assistants une étrange puissance de séduction. Tout à coup, du sein de cette foule, muette d'horreur devant les palpitations de la victime et les raffinements des bourreaux, un cri s'élevait; un jeune homme, une enfant, une faible femme fendait la foule, s'écriait : « *J'en suis! Je suis chrétien! Christianus sum!* » tendait ses bras aux chaînes et réclamait sa part des supplices. Plus on promenait le siége des proconsuls, plus on montrait au peuple ces scènes de terreur, et plus s'augmentait la contagion de l'héroïsme chrétien. C'était pour les

[1] Origène, *Ad Martyres*, XVIII.

juges et les gouverneurs le sujet d'un étonnement sans mesure, qui arrivait souvent jusqu'à jeter dans leurs âmes des doutes divins; c'était pour les chrétiens le sujet d'un continuel triomphe. « Torturez, s'écriait Tertullien, crucifiez, déchirez, écrasez-nous; plus vous nous moissonnez, plus nous sommes! C'est une bonne semence que le sang des chrétiens; *Cruciate, torquete, damnate, atterite nos; plures efficimur quoties metimur a vobis. Semen est sanguis christianorum!* » Nous aurons tout le loisir, d'admirer dans ses détails la suite de cette grande lutte, la plus noble pour l'histoire de l'âme humaine, la plus consolante aussi en un temps où l'on a besoin de croire que le sang versé pour la justice est en ce monde la semence du salut et de la liberté. Qu'il nous suffise aujourd'hui de rappeler que la victoire fut totale et définitive pour les martyrs. Bientôt les chrétiens furent partout. Alors le monde les connut. L'opinion changea et se tourna pour eux; et lorsque de perfides et ineptes conseils arrachèrent à Dioclétien le décret de la dernière persécution, ce prince, qui était un politique, n'y souscrivit qu'avec une secrète répulsion et de profondes inquiétudes. Leur science de la mort l'épouvantait. « Que peut-on contre de pareils hommes, s'écriait-il au rapport de Lactance, *ils ont la coutume de savoir mourir; illos libenter mori solere* [1]. »

Le monde moderne hérita, Messieurs, de cette coutume. Il apprit à donner son sang pour la liberté de son âme, et à perdre la vie pour l'honneur de défendre une conviction. Vous êtes très-fiers, de cet état nouveau de la conscience publique, et vous recueillez religieusement dans vos histoires tant de nobles exemples de la résistance spirituelle aux violences extérieures, tant de sacrifices sublimes accomplis pour sauver la liberté de la conscience humaine. Je trouve que vous avez bien raison. Rien au monde n'aide davantage à estimer encore l'humanité, rien ne console des turpitudes et des bassesses inséparables de l'histoire des hommes, autant que le spectacle de ces libres victoires. Seulement, Messieurs, n'oubliez jamais à quelle école s'est formé l'honneur de la conscience libre. Avant le christianisme, qui avait dit à l'artisan, à la femme, à l'enfant, à l'esclave: « Vous portez dans votre poitrine un trésor qui vaut mille fois plus que la vie, et que toute la puissance des Césars ni ne doit ni ne peut atteindre : c'est l'innocence de votre âme protégée par deux gardes que Dieu vous a données pour la défendre : la liberté de votre conscience et le don de savoir mourir? » C'est le christianisme qui, le premier que je sache, a dit cela dans le monde. C'est

[1] *De Morte persecut.* 9.

lui surtout qui l'a fait. Ensuite vous l'avez répété, et aujourd'hui, trop souvent, vous vous servez de cette arme, que vous lui devez, pour l'attaquer et pour le méconnaître. Vous serez plus justes un jour, vous contribuerez à établir parmi nous le règne d'une opinion enfin équitable sur ces grands sujets, et qui ne permettra plus aux sophistes d'abuser éternellement du langage humain contre l'évidence de la vérité.

Tel est, Messieurs, ce grand témoignage des martyrs que j'ai tenu, pour ma part, à ajouter, dès le premier jour de mon enseignement, à tant de preuves qui vous sont ici offertes en faveur de la divinité du christianisme. Tels sont les admirables témoins dont s'est entouré dès l'origine le divin Maître des siècles chrétiens. Ce sont des témoins prophétisés, ce sont des témoins innombrables, ce sont des témoins non-seulement honnêtes, mais enrichis des plus divines vertus; enfin ce sont des témoins vainqueurs, qui ont persuadé le monde et lui ont donné une âme nouvelle.

Croyez-en, Messieurs, de tels témoins.

Le Christ avait dit à ses apôtres : « Si vous croyez, vous ferez des œuvres comme les miennes, et de plus grandes encore, en mon nom ! » Quand je considère la conversion du vieux monde romain, et la victoire remportée sur lui par les martyrs, je trouve que cette œuvre est plus étonnante, s'il se peut, que celle de la résurrection de Lazare, et qu'elle déconcerte les règles ordinaires de la critique historique autant que la résurrection d'un mort trouble celles de la physiologie. On vient d'inventer, je le sais, de nouvelles manières d'expliquer la résurrection de Lazare. Seriez-vous tentés d'appliquer cette méthode à l'histoire, et de montrer le vieux monde romain jouant la comédie de se faire convertir en trois cents ans, comme le complaisant ami de Jésus consentait à la plaisanterie de se faire enterrer pendant trois jours? — « O incrédules, les plus crédules ! » O fiers esprits, dont notre savant et éloquent Archevêque disait naguère : « Ce ne sont point les esprits forts que je crains, ce sont les esprits faibles[1] ! » Messieurs, ne soyez point de ces faibles; ayez la force de croire quand il est sage de croire, et d'adorer quand il est juste d'adorer.

Je vous demande, en terminant, de rendre un autre hommage au témoignage des martyrs.

Il y a mille manières de souffrir violence pour la justice et pour

[1] Discours prononcé par Mgr l'archevêque de Paris au lycée Napoléon.

la vérité. En nos jours, il est devenu plus rare, dans cette partie du moins de l'Occident civilisé, d'avoir à donner son sang et sa vie pour ses croyances ; mais, en revanche, il est devenu très-commun d'avoir à les défendre au prix de ces mille sacrifices que l'opinion, l'intérêt, les relations sociales, les préjugés du monde, rendent parfois très-pénibles. Je vous demande, Messieurs, d'être dans le monde des défenseurs intrépides de la vérité, de la justice et du droit; de l'être envers et contre tous, contre vous-même, s'il le faut, et de connaître enfin, si Dieu le veut, cette gloire des sacrifices accomplis pour l'honneur de sa conscience, qui est déjà voisine et sœur de la gloire même du martyre. A mon tour, je vous promets ici ce que, Dieu merci, je crois vous avoir toujours apporté : une parole désintéressée, sincère et libre.

L'abbé Henri Perreyve.

AMENDE HONORABLE

O Dieu de mon berceau, sois le dieu de ma tombe !
LAMARTINE, *Hymne au Christ.*

I

O Christ, ta passion sera donc éternelle!
L'homme à percer ton cœur s'exerce chaque jour;
Et l'affreux déicide, hélas! se renouvelle
Sans lasser nos fureurs, pas plus que ton amour.

Toujours des voix en foule acclament ton supplice;
Toujours, pour le subir, tu redescends du ciel.
Au pied du Golgotha, dans ton amer calice,
Chaque siècle en passant vient exprimer son fiel.

On t'ôte, on te redonne un sceptre dérisoire
Qui sert à te meurtrir sur tes âpres chemins;
Et Pilate, impassible en son hideux prétoire,
Livre le sang du juste et s'en lave les mains.

Nous, indignes témoins de la grande agonie,
Réveillés par trois fois, nous dormons lâchement;
Et plus d'un faible ami se cache ou te renie
Et ne t'avouera Dieu qu'à son dernier moment.

Donc tu mentais à l'homme, au ciel qui te délaisse :
L'arrêt en est porté par la foule et ses rois,
Et ce monde ironique, en raillant ta promesse,
Te crie : « O moribond, descends-tu de la croix? »

L'orgueil du moindre enfant se rit de ta parole;
Ta loi tombe à son tour sous le niveau fatal,
Et le peuple, en travail d'une nouvelle idole,
Court adorer ses dieux forgés dans le métal.

Te voilà donc vaincu par l'esprit, par le glaive!
Eh bien! ton lourd tombeau tu le soulèveras;
Entre tout ce qui tombe et tout ce qui s'élève,
Toi seul, ô divin mort, tu vis et tu vivras.

Tu t'es fait du Calvaire un trône impérissable;
Et ton peuple, à genoux sur ces chastes hauteurs,
Verra tomber, ce soir, les empires de sable
Que dressaient contre Dieu des rois spoliateurs.

Même à cette heure, ô Christ, et sur tout notre globe,
Par delà ces docteurs ligués pour te honnir,

Tandis que les soldats tirent au sort ta robe,
Vois ces mille ouvriers de ton règne à venir!

Partout où l'âme est libre, où la terre est féconde,
Où règne un autre Dieu que l'or ou le canon,
C'est ta loi qui demeure, ô Christ! ou qui se fonde;
Nos dernières vertus ne germent qu'en ton nom.

Vainement s'unissaient, pour ébranler ton culte,
Le despote au sophiste et le peuple aux licteurs;
Là-bas on meurt pour toi, si chez nous on t'insulte;
Vois, combien de martyrs pour un blasphémateur!

Vois ces soldats enfants, ces vierges, ces lévites
Qui s'arment de ta croix et meurent sur l'autel;
Tout ce peuple en pâture aux Nérons moscovites,
Et qui, te prouvant Dieu, se démontre immortel.

Vois, par delà les mers, se choquer ces armées :
La servitude expire et fait place à ta loi.
Tant de sang, tant de pleurs, de luttes enflammées,
C'est pour la liberté... je veux dire pour toi.

C'est pour toi, pour panser tes divines blessures,
Qu'autour des lits de mort et sur ces champs affreux
Des anges descendus touchent de leurs mains pures
Le sang noir des blessés et la chair des lépreux.

On les trouve à genoux sous les gibets infâmes ;
Chez tous les délaissés, innocents ou pervers,
Elles vont, sans frémir, humbles et fortes femmes,
Épouser tes douleurs au bout de l'univers.

C'est pour planter ta croix qu'on découvre des mondes.
Vers l'antique Orient ramenant nos vaisseaux,
La barque d'un apôtre y rend les mers fécondes.
Partout ton labarum précéda nos drapeaux.

Ton astre, que suivaient les bergers et les mages,
Partout annonce à l'homme une plus douce loi ;
Chez les peuples enfants visités par nos sages,
Le véritable jour ne luira qu'avec toi.

En vain nous y portons notre science humaine,
Nous leur prêtons nos arts, nos lois, nos chars de feu ;
La raison s'est éteinte et l'âme existe à peine
Dans ces mondes vieillis qui ne t'ont pas pour Dieu.

II

Et voilà qu'on proclame, — ô siècle de chimères ! —
Que ta parole, ô Christ, pâlit à nos lumières ;
Voilà qu'au Dieu vivant un ver se dit pareil,
Et que la lampe insulte aux clartés du soleil !

Ainsi tu fis de nous ton image suprême
Pour aider notre orgueil à s'adorer lui-même!
Ce ciel vide de toi, ces œuvres de ta main
N'ont pour veiller sur eux que le regard humain!
Dans leur éternité, ces mers, ce monde immense,
Ce peuple de soleils flottent sans providence;
Nul n'a tracé leur route et nul ne les connaît,
Hors l'insecte pensant qui meurt sitôt qu'il naît.
Le monde a pour raison le seul esprit de l'homme,
Et Dieu tient tout entier dans le mot qui le nomme.

Prenez-le donc ce mot, dans son inanité,
Et tâchez d'en nourrir la triste humanité!
Servez au lieu du Christ, au lieu du pain des anges,
Servez aux affamés vos formules étranges.
A qui pleure une mère, un enfant, une sœur,
Offrez ce Dieu sans voix, sans regard et sans cœur;
Donnez-le pour richesse à ces pauvres chaumières,
A nos temps assombris donnez-le pour lumières;
Donnez-le pour espoir aux veuves, aux mourants,
Pour seul juge aux vaincus, pour seul frein aux tyrans.
Tâchez que l'univers un moment le proclame,
Ce Dieu que chacun fait et défait dans son âme,
Qui pense avec Socrate et meurt avec Caton,
Mais qui rugit aussi dans le tigre et Néron;
Qui chez un Attila se retrouve et s'adore;
Qui, couvé dans la brute, en Marat vient éclore;
Qui siffle avec le fouet du planteur insolent,
Et, dans la main du Czar, s'allonge en knout sanglant.

Sur le trône du Christ faites qu'il règne une heure ;
Puis comptez nos vertus ! Voyez ce qui demeure,
Et ce qu'un pareil Dieu garde à l'humanité
De justice et d'amour, surtout de liberté.

Prophètes du néant, voyez ! le ciel est vide ;
La prière tarit sous votre souffle aride ;
Gardant pour dieux secrets le dédain et l'orgueil,
L'homme a la haine au cœur et l'ironie à l'œil.
Comme la feuille au vent, les âmes desséchées,
A l'arbre de la croix par le doute arrachées,
Roulent en tourbillons sans guide et sans chemins.
Les peuples ne sont plus que des sables humains ;
Et dans un noir désert traversé de fantômes,
Un orage éternel emporte ces atomes.

Pulvérisez encore, ô funèbres vainqueurs,
Ce qui restait de Dieu pour cimenter les cœurs ;
Écrasez sur leur croix le Christ et son Vicaire ;
Aplatissez le monde en rasant le Calvaire,
Pour que les hauts Césars demeurent, parmi nous,
Les seules majestés qu'on adore à genoux ;
Que la chair et ses dieux, seuls debout dans nos temples,
Soient dotés chaque jour de domaines plus amples ;
Que les peuples, enfin, tous passés au niveau,
Sous le même boucher ne forment qu'un troupeau.

III

A genoux ! et veillons en armes
Autour de l'auguste rocher.
Enfants, objets de mes alarmes,
Venez défendre avec vos larmes
Ce Dieu qu'on veut nous arracher.

Vous verrez de tristes années :
Des hommes sans Dieu seront rois;
Les mœurs, les lois sont entraînées.....
Enfants ! de vos mains acharnées,
Cramponnez-vous à cette croix.

Tous les aïeux morts à son ombre,
Accourus vers le saint tombeau,
Groupés sous ce ciel lourd et sombre,
Vont faire un cortége sans nombre
Au Christ qui saigne de nouveau.

Leurs faces de pleurs sont trempées ;
De l'outrage, hélas ! avertis,
Tous ont porté leurs mains crispées,
Les uns à leurs grandes épées,
D'autres à leurs rudes outils

Voici le chœur des saintes femmes
Avec des vases précieux :
Sur les places des clous infâmes
Elles versent, à pleines âmes,
Des parfums rapportés des cieux.

Dans son angoisse maternelle
Chacune, au pied du crucifix,
Regarde en tremblant autour d'elle,
Si, parmi la troupe fidèle,
Elle aperçoit au moins son fils.

De leur groupe qui se resserre
Ce cri s'élève et nous défend :
« O Jésus, retiens le tonnerre
Et n'abandonne pas la terre
S'il nous y reste un seul enfant ! »

Exauçons ce vœu de nos mères,
Et Dieu l'accomplira sur nous.
Laissons au monde ses chimères,
Ses fruits pleins de cendres amères.....
Voici la croix, tous à genoux !

Petits enfants à tête blonde,
Vous dont l'âme est un encensoir,
Priez ! la prière est féconde.....

Un enfant peut sauver un monde,
En joignant ses mains, chaque soir.

Peut-être que Dieu veut encore,
Lorsque tant d'hommes sont menteurs,
Prendre, au lieu d'oracle sonore,
La voix d'un enfant qui l'adore
Pour confondre les faux docteurs.

Le soir, que dans chaque famille,
Au pied de l'arbre des douleurs,
L'enfant rose et la jeune fille,
Pour tous ceux dont la foi vacille,
Offrent leur prière et leurs pleurs.

Tandis qu'au fond du sanctuaire
Les apôtres en cheveux blancs,
La recluse et le solitaire,
Les voix qui ne peuvent se taire
Chantent leurs hymnes vigilants.

Vous qui savez parler aux chênes,
A la mer grondante, au ciel bleu,
Qui forcez les cimes hautaines,
Les oiseaux, les lis, les fontaines,
A confesser le nom de Dieu;

Tirez de toute créature,
Répandez sur tous les chemins
Des fleurs, des larmes sans mesure,
Et les remords de la nature
Pour tant de blasphèmes humains.

L'homme, hélas ! ce pauvre brin d'herbe,
A son orgueil s'est trop fié;
Qu'il revienne adorer le Verbe...
Prosterne-toi, raison superbe,
Aux pieds du Dieu crucifié.

VICTOR DE LAPRADE.
De l'Académie française.

REVUE CRITIQUE

I. *Éloges historiques*, par M. Mignet, 1 vol. — II. *Théâtre d'Aristophane*, scènes traduites en vers français, par M. Fallex, 2 vol. — III. *Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions*, par M. E. Semichon, 2 vol. — IV. *Amaranth*, par Oscar de Redwitz, traduit de l'allemand, 1 vol. — V. *La Vie future*, par M. Th.-Henri Martin, édition abrégée, par M. Clément Gorju, 1 vol. — VI. *Vie de M. Gorini*, par M. l'abbé Martin. — VII. *La politique française en Amérique*, par M. Henry Moreau, 1 vol.

I

Des chefs-d'œuvre dans un genre faux, tel est le bizarre phénomène que présente notre littérature et qu'elle est seule, ou à peu près, à offrir en Europe. Ce n'est que chez nous, en effet, que fleurit l'Éloge historique. Or quoi de moins naturel, de moins sérieux en réalité, que ces compositions dont l'histoire est le fond, et dont la première condition est précisément d'écarter ce qui constitue essentiellement l'histoire, la recherche et l'expression de la vérité? Comme cela ressort du terme même, l'objet de l'éloge historique est la louange ; ce n'est pas pour la juger qu'on y passe en revue la vie des hommes ; leurs erreurs, leurs fautes, s'ils en ont commises, la convenance du genre interdit de les rappeler, à plus forte raison de les frapper de blâme. Tout au plus est-il permis d'y faire une allusion discrète, et même à condition de s'en servir comme le peintre fait des ombres. Les académiciens — car c'est pour eux seuls ou à peu près que l'éloge historique existe — sont des gens bien heureux ; il y a pour eux des priviléges jusque dans la mort, et la première obligation de celui qui parle d'eux sur leur tombe est de leur continuer ce qui n'est dû aux autres que durant leur vie, nous voulons dire les égards. Voilà ce qui fait des éloges historiques des productions fort singulières et médiocrement morales.

Nous savons bien qu'à force d'art on peut les faire tourner au profit de

la vérité. L'esprit français, qui aime à jouer avec la difficulté, a triomphé avec une habileté suprême de leur vice constitutif, et mis souvent la leçon dans le panégyrique; mais quel genre que celui qui transforme l'écrivain en une sorte de prestidigitateur !

Avouons-le toutefois, ce genre, une fois admis, procure un singulier plaisir. C'est vraie lecture de gourmet que celle de Fontenelle, de d'Alembert ou de M. Mignet. L'esprit ne vivrait pas de pareils mets sans doute ; mais il y a là, pour qui n'a point trop émoussé le sien aux ragoûts littéraires de ce temps, des régals non pareils, comme on eût dit du temps de Molière.

Notre appréciation quant aux deux premiers noms que nous venons d'écrire — quant au second principalement — pourra souffrir contradiction peut-être ; mais le dernier, croyons-nous, n'en soulèvera point. Nul ne l'égale dans l'éloge académique. Nous venons de lire, après les avoir entendus pour la plupart à l'Académie, ceux de MM. Jouffroy, de Gérando, de Laromiguière, de Lakanal, de Schelling, de Portalis, d'Hallam et de Macaulay réunis aujourd'hui en volume [1] et nous sommes encore sous le charme de l'art que ces œuvres accusent. — L'art, disons-nous ; en effet, c'est par là, avant tout, que brillent les éloges de M. Mignet ; il y en a du plus fin et du plus élevé. Et d'abord M. Mignet a agrandi le cadre de l'éloge historique en y faisant entrer, sinon l'appréciation de la vie de l'homme, du moins celle de ses travaux et de la part d'influence qu'ils ont pu avoir sur le développement des idées et le progrès des connaissances humaines. Cette façon de passer en revue, à propos d'un mort illustre, la marche des études auxquelles il a pris part en anime et en vivifie le tableau. Fontenelle, qui l'imagina, a trouvé en M. Mignet un élève qui a dépassé de beaucoup son maître. En succédant, après tant d'autres, au savant et spirituel centenaire, dans la fonction de louer les académiciens défunts, M. Mignet a pris de sa manière ce qu'elle avait de grand et de sérieux ; il en a laissé le côté léger ou simplement spirituel qui semble aussi peu dans sa nature qu'il l'était essentiellement dans celle de Fontenelle. Les éloges du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques sont brillants, mais ils n'étincellent pas de ces traits fins et resplendissants comme des diamants dont sont semés ceux du vieux secrétaire de l'Académie des sciences. Mais, si l'esprit n'y est pas jeté à pleines mains, une haute intelligence, une connaissance parfaite, une sobre et lucide exposition, une critique réservée mais ferme des doctrines en fait comme des chapitres détachés de l'histoire intellectuelle de notre temps. Qu'il s'agisse de M. Laromiguière ou de M. Hallam, de M. de Portalis ou de M. Schelling, de M. Macaulay ou de M. Jouffroy, c'est-à-dire d'idéologie ou d'histoire, de législation pratique ou de philoso-

[1] *Éloges historiques*, par M. Mignet, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. in-8, Didier et comp., éditeurs.

phie pure, de politique ou de morale, voire d'administration, on est assuré de trouver M. Mignet sur son terrain. Il connaît à fond les questions autour desquelles se sont usées les vies qu'il raconte, les systèmes à l'élaboration et à la défense desquels elles se sont vouées, et nul ne les résume avec plus de brièveté, de précision et d'éclat. Même quand le fond manque au discours et que, comme dans l'éloge de M. Lakanal, il n'y a ni travaux notables, ni doctrine individuelle, M. Mignet sait encore intéresser.

C'était tout au plus, dans l'ordre des intelligences, une *médiocrité dorée*, que ce vieux conventionnel qui, de l'aveu de M. Mignet lui-même, « n'a pas fait de découvertes et n'a pas laissé de livres, » et l'on s'étonnerait de le trouver ici en si bonne compagnie, si l'on ne savait qu'ancien membre de l'Académie des sciences morales et politiques, supprimée sous la Restauration, il en fit naturellement partie lorsqu'on la rétablit après 1830. Ses titres au fauteuil, qu'il occupa dès lors jusqu'à la fin de ses jours, qui furent longs, n'étaient pas dans une supériorité quelconque, mais dans le souvenir des services qu'il avait rendus aux lettres et aux sciences pendant le règne de la Convention. Aussi cet éloge se distingue-t-il de tous les autres par une forme un peu moins oratoire, mais trop peu biographique à notre avis. C'était le cas, pour M. Mignet de descendre un peu des hauteurs et de lâcher un peu les boutons de son style. Est-ce à nous à lui apprendre que le langage doit être proportionné au sujet.

M. Mignet a été mieux inspiré dans l'éloge de lord Macaulay, le dernier et le meilleur de tous, à notre sens. Il y a dans le mouvement, l'éclat, la variété de tons, de ce morceau, que les applaudissements d'une brillante assemblée accueillaient il n'y a pas six mois à l'Institut, quelque chose de la verve entraînante et mobile du personnage auquel il est consacré. M. Mignet y est tour à tour grave, ingénieux, profond, spirituel et familier. Citons, dans ce dernier genre, cette page charmante :

« A tous ses mérites divers, il (lord Macaulay) joignait l'agrément de la conversation la plus intéressante comme la plus animée. Il était surtout un conteur charmant et intarissable. Dans ses entretiens, qui tournaient fréquemment au monologue, il ne se lassait pas de parler de tout ce qu'il avait appris avec un attrait auquel ajoutait son imagination. Ceux qui l'écoutaient n'étaient certainement pas tentés de s'en plaindre. Cependant, comme il contint un peu plus sa verve, après être revenu de l'Inde, le spirituel Sydney Smith dit assez plaisamment : « J'ai remarqué en Macaulay, depuis son retour, quelques éclairs de silence. » Ce n'étaient que des éclairs. Dînant à cette époque à Bowood chez le marquis de Lansdowne, avec une société aimable et choisie dont faisaient partie, Moore, Rogers et lord John Russell, Macaulay prodigua les trésors de son savoir et de son esprit presque sans discontinuité. « Le dîner et la soirée, écrivait Moore dans son journal, ont été très-agréables. Macaulay a été prodigieux. Jamais peut-être on n'a uni un si grand talent à une si merveilleuse mémoire. Pour

tenter de rappeler ce qu'il a dit, il faudrait être aussi bien doué que lui-même. »

Cet éloge de lord Macaulay tranche, avons-nous dit, sur les autres dont le style a souvent le défaut d'être un peu tendu. La faute en est aux sujets sans doute. Il ne s'y agit guère, en effet, que de hautes spéculations. Rien n'égale M. Mignet dans la faculté de les pénétrer, de les saisir et de les résumer. Si éparses que soient les données d'un système, il excelle à les réunir et à les coordonner ; si obscurs que soient les sentiers, il y voyage comme si c'était son domaine. On nous dirait qu'il a mieux compris M. Schelling, par exemple, que M. Schelling ne s'est compris lui-même, que nous n'en serions point surpris.

Mais M. Mignet n'a-t-il pas trop exclusivement étudié en dehors d'eux-mêmes, les philosophes dont il expose les doctrines? Ne nous montre-t-il pas trop le penseur et pas assez l'homme ? Un détail fera comprendre notre doute. On sait aujourd'hui, pour ne parler que d'un seul, quelle lutte eut à soutenir M. Jouffroy contre les convictions religieuses de son enfance quand il essaya de s'en dépouiller pour créer une philosophie, et quel déchirement cruel elles produisirent dans son âme. Il nous a laissé lui-même ce récit douloureux. Eh bien ! M. Mignet n'en dit mot. A lire l'exposition qu'il fait des idées du traducteur de Reid et du *Cours d'esthétique*, on dirait qu'elles ont été enfantées dans la sérénité de l'âme et qu'elle n'ont coûté d'autre travail à l'auteur que celui de leur déduction. Ce procédé d'exposition nous semble imparfait ; ce laborieux travail des intelligences perd à n'être présenté ainsi que dans sa période adulte, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Il y aurait philosophiquement et moralement plus d'intérêt à la suivre dans sa formation.

Nous aurions plus d'une réserve encore à faire au sujet des *Éloges historiques* de M. Mignet, si nous voulions discuter avec lui ses appréciations philosophiques. Mais ce n'est pas ici le lieu ; nous n'avons entendu parler ici de son livre qu'au point de vue littéraire. Nous laissons l'autre à de plus autorisés.

II

Nos lecteurs savent qu'un retour sensible s'opère dans la région élevée des lettres, vers les grandes œuvres de l'antiquité grecque et latine. Nous avons signalé plusieurs des tentatives faites pour retremper notre poésie à ces nobles sources. Elles étaient la plupart d'une grande hardiesse. Aucune pourtant n'égalait, à cet égard, celle qu'a entreprise depuis plusieurs années un habile et spirituel professeur de l'université, M. Fallex. En même temps

que M. Mesnard et M. Autran s'essayaient sur Eschyle et sur Euripide, M. Fallex s'attaquait à Aristophane et travaillait à faire passer dans notre vers comique, si circonspect, si réservé, l'audace intrépide et presque impudente du vers de la vieille comédie d'Athènes[1].

La vue seule des difficultés de cette entreprise avait de quoi faire reculer. Qui dit Aristophane dit toutes les extrémités du génie athénien. On cherche en vain les bornes devant lesquelles s'est arrêtée la verve satirique de l'auteur des *Chevaliers*, des *Guêpes*, de *Lysistrata* et des *Oiseaux*. Rien de ce qui nous retient, nous autres modernes, ne semble l'avoir arrêté, ni dans la pensée, ni dans l'expression. Nous avons peine à concevoir qu'il ait pu oser tout ce que ses comédies renferment de railleries, de bouffonneries, de sarcasmes, d'attaques de tout genre contre les idées, les hommes, les dieux de son pays; et, si notre esprit se le figure, nos langues modernes sont heureusement impuissantes à le rendre. Pour en approcher seulement, il faudrait avoir le front et le vocabulaire de Rabelais. Mais, remarquons-le, si, comme chez Rabelais, le cynisme des choses et des mots déborde chez Aristophane, l'élévation, la justesse, la grandeur des idées s'y rencontrent à chaque ligne. Il y a, d'ailleurs, dans le comique grec, avec plus de mouvement, de variété, de trait dans l'épigramme, une fleur de poésie que le romancier français ne possède pas. Aristophane est parfois délicat, gracieux, touchant même, ce que Rabelais n'est jamais. La fibre patriotique est aussi autrement développée et autrement vive dans les drames du poëte athénien que dans les contes du romancier français.

Mais nous n'entendons pas établir ici un parallèle entre Aristophane et Rabelais; nous voulons seulement signaler un trait qui leur est commun et qui va expliquer comment M. Fallex a pu avoir la pensée de traduire le vieux comique grec sans craindre de nous scandaliser. L'obscénité qui nous révolte à bon droit dans les œuvres de ces deux auteurs ne fait point corps avec leur pensée; elle est toute extérieure et en quelque sorte plaquée. C'est une ornementation surérogatoire, une couleur, une enluminure ajoutée à leur œuvre pour l'approprier au goût du temps, à l'appétit du public auquel l'un et l'autre avaient affaire et dont ils ambitionnaient les suffrages. Le libertinage de la parole était calcul sous la plume de tous deux. Au peuple athénien du temps de Cléon et d'Alcibiade, comme aux courtisans de Louis XII et de François Ier, il fallait, pour qu'ils y trouvassent plaisir, le gros sel, les mots gras, la crudité des termes et la nudité des images. On pourrait (et on l'a fait) dépouiller les pages de Rabelais des gravelures dont il les a souillées; enlever de ses phrases les impudiques redondances dont il les a chargées, que l'idée ni le trait n'y perdraient rien, ou peu de chose. On conçoit que nous ne saurions fournir ici des exemples.

[1] *Théâtre d'Aristophane*, scènes traduites en vers français par M. Fallex, 2e édit., 2 vol. in-12. Durand, édit., rue des Grès.

Mais que l'on compare, livres en mains, certaines éditions expurgées avec les éditions complètes de l'auteur de *Pantagruel*, et l'on se convaincra de ce que nous disons.

Eh bien! ce que l'on a fait sur Rabelais, M. Fallex l'a essayé sur Aristophane dans la traduction en vers qu'il vient d'en donner. L'ingénieux professeur a voulu faire connaître à ceux qui ne sauraient l'aborder directement le créateur de la comédie avec son esprit, son entrain, sa gaieté, son impétuosité, son grand sens, enfin tout ce qui constitue essentiellement son génie, moins son immoralité de langage qui n'en est qu'un déplorable abus. Dans cette tâche aussi originale que difficile, M. Fallex a réussi à peu près autant qu'il était possible de le faire. Grâce à lui, nous avons un Aristophane que tout le monde peut lire. Désormais les femmes qui entendent dire partout que Racine, dans *les Plaideurs*, a transporté sur notre théâtre avec un bonheur qui ne pouvait appartenir qu'à un poëte versé dans la connaissance du théâtre grec le sel des meilleures scènes d'Aristophane, pourront, sans avoir à rougir devant elles-mêmes, goûter un peu de ce sel et se convaincre que notre admiration, à nous autres qui avons étudié d'un peu près l'antiquité, n'est pas du pédantisme.

Pour en arriver là, M. Fallex a dû retrancher, supprimer, enlever çà et là des scènes, des phrases, des mots; car, sauf le *Plutus*, aucune des pièces d'Aristophane n'est intégralement traduite, et, dans celle-ci même, il y a des coupures. Malgré cela, grâce à des introductions bien faites, des analyses claires et animées, des transitions adroitement ménagées, l'action des pièces peut encore très-aisément se suivre; le dialogue conserve sa vivacité, les traits portent; tout le mouvement de la pièce subsiste. Ce travail a dû coûter de grands efforts au traducteur. C'est naturellement dans nos comiques qu'il a cherché les moyens de rendre le vieux comique grec. Racine, Molière et la Fontaine lui ont particulièrement fourni les modèles du vers dont il avait besoin. Les poëtes formés sur Aristophane ont ainsi servi à le traduire, et ils se trouvent par là lui avoir rendu ce qu'ils en avaient reçu. Citons, pour donner une idée plus exacte de l'entreprise de M. Fallex, quelques passages de sa traduction, dans des genres différents. Nous prenons d'abord dans les *Acharniens* une scène où il n'y a rien à en retrancher et qu'il a rendue avec beaucoup d'art. C'est le moment très-comique où Lamachus, général fanfaron, reçoit, au milieu des réjouissances gastronomiques de la fête des marmites, l'ordre de se mettre en campagne. Dicéopolis, son rival, qui a fait une paix particulière avec Sparte, le nargue, en continuant parallèlement aux préparatifs de guerre l'apprêt de son festin. Ce contraste, d'un effet très-bouffon, commence au vers 1,071 :

Κῆρυξ : — Ἰὼ πόνοι τε καὶ μάχαι καὶ Λάμαχοι...

UN HÉRAUT, *accourant et frappant à la porte de Lamachus.*
Guerre! guerre! A cheval les chefs, les Lamachus!

LAMACHUS, *sortant de chez lui.*

Quel tapage à ma porte et contre mes écus!

LE HÉRAUT.

Prends ton plumet, ton casque, et va vite aux frontières,
Que le froid siffle ou non, défendre nos derrières,
Les stratéges l'ont dit. Pars, emmène tes gens;
Car on vient d'annoncer que d'infâmes brigands
Béotiens, pendant qu'on fêtait les marmites,
Poussaient jusque chez nous leurs attaques maudites

LAMACHUS, *tristement.*

Stratéges plus nombreux qu'utiles! Me voilà
Forcé de détaler au moment du gala!
Ah! l'importun héraut! Ne pouvait-il attendre!

DICÉOPOLIS, *à un messager joyeux qui vient vers lui.*

Ah! le beau messager! Que vient-il donc m'apprendre?

UN MESSAGER.

Hé, Dicéopolis!

DICÉOPOLIS.

Hein! quoi?

LE MESSAGER.

Viens au festin;
Accours, prends ta corbeille et ta coupe à la main.
Le prêtre de Bacchus à sa table t'invite.
On n'attend plus que toi; viens, mon ami, viens vite.
Tout est prêt: lits, coussins, et tables et couvert,
Couronnes et tapis, et parfums et dessert,
Courtisanes, gâteaux, sésames et galettes,
Tartres et massepains, et danseuses coquettes,
Toutes les voluptés enfin d'Harmodius!
Viens à l'instant; suis-moi, viens célébrer Bacchus.

LAMACHUS.

Et moi qui n'en suis pas!...

DICÉOPOLIS.

Ne t'en prends à personne.
Affublé nuit et jour d'une horrible gorgone,
Ta place est autre part, ta place est aux combats.
(*Aux esclaves.*)
Allons, fermez la porte et servez le repas.

LAMACHUS, *tristement à son esclave.*

Esclave, allons, mon sac.

DICÉOPOLIS, *gaiement à un esclave.*

Esclave, mon assiette.

. . . .

LAMACHUS.

. . . . Mon casque, mon cimier!

DICÉOPOLIS.

Ma grive, s'il te plaît, ma grive et mon ramier!

LAMACHUS.

Cette plume d'autruche est d'un blanc admirable.

DICÉOPOLIS.

Cette chair de ramier est d'un jaune adorable.

LAMACHUS *à Dicéopolis.*
L'ami, de mon armet oses-tu te railler?
DICÉOPOLIS, *à Lamachus.*
Oses-tu bien, l'ami, lorgner notre gibier?
LAMACHUS *à son esclave.*
Donne-moi maintenant l'étui de mon aigrette.
DICÉOPOLIS *à l'esclave.*
Et moi pour mon civet donne-moi la poêlette.
LAMACHUS.
Dieux! les mites déjà sont après mon plumet!
DICÉOPOLIS.
Dieux! allons-nous nous mettre après ce bon civet!
LAMACHUS *à Dicéopolis.*
Cesseras-tu bientôt ce discours qui me brave?
DICÉOPOLIS.
Je ne te parle pas, je parle à mon esclave.
. . . .
LAMACHUS.
Esclave, esclave, allons, va préparer aussi
Ma grand'lance et reviens me l'apporter ici.
DICÉOPOLIS.
Esclave, esclave, allons, va préparer l'andouille.
LAMACHUS *à l'esclave qui lui présente sa lance.*
Tiens la lance à deux mains, esclave, car la rouille
La retient au fourreau. Tiens bon; je tire...
DICÉOPOLIS *à l'esclave qui tient la broche.*
Tiens la broche, je vais tirer la pièce à moi.
. . . .
. . . .
(Ils partent l'un pour la guerre, l'autre pour le festin; l'un piteux, l'autre alerte.)

Tout cela est finement, vivement et, de plus, exactement traduit. On s'en convaincra, pour peu qu'on veuille rapprocher le vers français du vers grec. Prenons-en quelques-uns :

Λάμαχος. — Παῖ παῖ φέρ' ἔξω δεῦρο τὸν γύλιον ἐμοί.
Δικαιόπολις. — Παῖ παῖ φέρ' ἔξω δεῦρο τὴν κίστην ἐμοί.
LAMACHUS.
Esclave, allons, mon sac.
DICÉOPOLIS.
Esclave, mon assiette.

Et plus bas :

Λ. — Ὤνθρωπε βούλει μὴ προσαγορεύειν ἐμέ;
Δ. — Οὐκ ἀλλ' ἐγὼ χὼ παῖς ἐρίζομεν πάλαι.
LAMACHUS.
Cesseras-tu bientôt ce discours qui me brave?
DICÉOPOLIS.
Je ne te parle pas, je parle à mon esclave.

Voici maintenant une parodie excellente des scènes de la place publique

et de l'éloquence de la tribune. Nous l'empruntons à l'*Assemblée des femmes* (ΕΚΚΛΗΣΙΑΖΟΥΣΑΙ). C'est la scène où Praxagora, femme de Blépyrus, impatientée des sottises qu'elle entend débiter, monte à la tribune et prononce un speech vigoureux en faveur de son sexe. On y verra que l'idée de la femme libre n'est pas nouvelle, que madame Niboyer n'était qu'une copie, et qu'entre le bourgeois d'Athènes et celui de Paris la différence est petite. Voy. vers 171 (Nous citons toujours d'après l'excellente édition de Meinecke. Leipzig, 1860) :

. . . . . τοῖς θεοῖς μὲν εὔχομαι
Τυχεῖν κοτορθώσασα τὰ βεβουλευμένα...

PRAXAGORA, *à la tribune.*

Je supplie, avant tout, les dieux de m'écouter,
Et si mes plans sont bons, de les faire accepter.
Citoyens, plus que vous votre intérêt me touche ;
Aussi j'entre en colère, en un chagrin farouche,
Quand je vois que, toujours à vous perdre obstinés,
Quelques hardis coquins vous mènent par le nez.
Qui voit-on, en effet, porter à votre tête?
Des hommes dont pas un ne peut rester honnête,
Tant que, si par hasard un jour ils font du bien,
Les quinze jours suivants ils ne respectent rien !
Vous voulez essayer d'un autre ? Pire affaire !
Le mal que l'un n'osait, celui-ci va le faire.
Et le plus affligeant, hélas ! c'est de parler
A des gens dont l'humeur ne saurait se régler,
Qui craignent leurs amis, et, contre-sens funeste !
Se mettent à genoux devant qui les déteste.
Avant toute assemblée on nommait du vrai nom,
Agyrrhius un traître, et Labis un fripon.
Mais l'assemblée existe et l'on y bat monnaie :
Bravo ! disent déjà ceux qui palpent la paie ;
A bas ! disent alors ceux qui ne palpent pas ;
L'assemblée ou la paie est un comptoir : A bas!

PREMIÈRE FEMME.

Par Vénus, c'est parler !

PRAXAGORA, *vivement, à la première femme.*

Par Vénus! dit cette autre;
La plaisante assemblée à présent que la nôtre,
Si nous fourrons ainsi Vénus dans un serment.

PREMIÈRE FEMME.

Je ne le dirais pas là-bas évidemment.

PRAXAGORA.

Pour plus de sûreté, ne le dis pas d'avance.
(*Continuant son discours.*)
Lorsqu'on délibérait jadis sur l'alliance,
C'est à qui la prônait. On croyait tout perdu
Si cet heureux traité n'était d'abord conclu.
Il le fut ! Et voilà tous mes gens en colère !
Haro sur l'orateur qui nous l'avait fait faire !

Le malheureux s'enfuit, et doit courir encor.
S'agit-il d'équiper? Là, comme il faut de l'or,
Équipons, dit le pauvre, étranger à la chose.
Mais tout riche ou colon à l'armement s'oppose.
Si Corinthe nous hait, haïssons-la, c'est bon;
Mais si Corinthe change, il faut changer de ton.
Les Argiens sont sots : d'accord. Hiéronyme,
Quoique Argien pourtant, mérite qu'on l'estime.
L'espérance renaît : pour Dieu! accueillons-la.

PREMIÈRE FEMME.

Quel orateur! quel homme!

PRAXAGORA.

Allons! c'est bien cela,
C'est ainsi qu'il nous faut applaudir.

(*Reprenant.*)

Le coupable,
L'auteur de tous ces maux, c'est toi, peuple intraitable.
Pendant que vous puisez dans le trésor public,
Pendant que vous rêvez argent, gain et trafic,
L'État, lui cependant, de secousse en secousse,
Marche comme Esismus, et va comme on le pousse.
Il vous reste un moyen de tout sauver ici!
Voulez-vous l'écouter, citoyens! Le voici :
Retirez au plus tôt l'État de mains infâmes,
Et mettez-le sans peur entre les mains des femmes.
Les femmes, haut la main, font dans une maison
Régner l'économie et l'ordre et la raison...

Ici encore le vers est non-seulement spirituellement tournée, mais souvent d'une exactitude pittoresque. Que l'on compare ces trois vers, par exemple; nous prenons au hasard :

Ὁρῶ γὰρ αὐτὴν προστάταισι χρωμένην
Ἀεὶ πονηροῖς· κἂν τις ἡμέραν μίαν
Χρηστὸς γένηται, δέκα πονηρὸς γίγνεται.

Qui voit-on, en effet, porter à votre tête?
Des hommes dont pas un ne peut rester honnête,
Tant que, si, par hasard, ils font un jour du bien,
Les quinze jours suivants, ils ne respectent rien.

On ne saurait, en vérite, mieux rendre le texte.

Nous ne pouvons citer davantage. Du reste, on trouverait partout la même aisance, la même dextérité. Nous ne saurions donc qu'encourager M. Fallex dans son entreprise et l'engager à revenir encore sur son auteur. Quoique plus complète que dans la première édition, la traduction qu'il donne aujourd'hui d'Aristophane offre encore bien des vides. Sans doute il en est d'impossibles à remplir jamais ; mais, avec son esprit et son talent de versification, nous sommes persuadé que, du jour où il voudra s'y remettre, M. Fallex en comblera le plus grand nombre.

III

Il est, dans l'histoire du moyen âge, des points que nous connaissons mal encore : ce sont, en particulier, ses institutions municipales; on s'en est fait, chez les panégyristes comme chez les détracteurs de cette époque, des idées inexactes.

Cela vient de ce qu'on les a étudiées sur des documents incomplets et sous l'empire des vieux préjugés. D'une part, en effet, le vendalisme des révolutions par lesquelles nous avons passé depuis trois siècles a détruit presque tous les témoignages authentiques de la vie des communes, et, de l'autre, les savants qui ont interrogé ce qui nous en reste n'ont pas porté dans leur enquête une suffisante indépendance.

De ces deux causes d'erreur, la dernière est celle qui a eu le plus d'influence. Nous avons chez nous, à l'endroit du moyen âge, des préventions séculaires; l'esprit des légistes qui l'ont détruit nous domine; leur doctrine césarienne sur l'origine, la nature et l'étendue de l'autorité du Prince a prévalu dans les esprits où tout l'ensemble de notre éducation tend à l'enraciner. Comme eux, nous sommes portés à traiter d'usurpation tout droit de souveraineté, de juridiction, de liberté locale qui n'a pas reçu la sanction du Pouvoir.

Or, tout autre était, à cet égard, la façon de voir du moyen âge, du moins à l'époque de sa formation, c'est-à-dire au commencement de la troisième race. Chez nous, à cette époque, dit un écrivain de talent qui l'a bien étudiée, M. Semichon, l'auteur d'un livre d'une érudition originale, *la Trêve de Dieu*, chez nous, comme encore aujourd'hui en Angleterre, tous les droits émanaient de la tradition et de la possession : droits des particuliers, droits du roi, droits des seigneurs, droits de l'Église et des communes. Le droit de la plus faible corporation était respectable à l'égal du droit royal; il avait la même origine et le même caractère. Aucun titre n'existait et n'était nécessaire; la commune et le seigneur n'étaient pas plus obligés de montrer la charte de leurs droits, que le roi la constitution qui lui donnait la couronne. Chez nos pères, jusqu'au treizième siècle, ce n'est pas le titre, ni même la loi du Prince qui crée le droit, c'est la possession, l'usage ancien. Il ne faut pas perdre de vue ce point quand on aborde l'étude du moyen âge; là est la clef de l'histoire municipale.

C'est pour ne l'avoir pas eue, cette clef, plus encore que pour n'avoir pas poussé assez loin l'exploration des faits, que les historiens, en général, ont si peu compris le grand fait des communes, et se sont si vainement tourmentés pour en trouver l'origine où elle n'est pas généralement, à savoir, dans

les insurrections locales ou dans les chartes de concession volontaires. Les communes sont un fruit spontané de l'époque qui embrasse les derniers Carlovingiens et les premiers Capétiens; elles sont nées comme toutes les autres agglomérations contemporaines, comme les royaumes, les duchés, les comtés, les seigneuries, de l'anarchie des temps, de la rupture des vieux liens sociaux, de l'absence de l'autorité, du besoin de liberté et de la nécessité de s'unir pour se défendre. Il suffit, pour le comprendre, de réfléchir aux malheurs de l'époque. Les bourgeois firent partout ce que les barons et les évêques firent en 879, à Mantailles, quand, laissés sans protection, comme ils le disent dans l'acte de fondation du royaume de Provence, ils se groupèrent autour de Bozon, gendre de l'Empereur, et constituèrent les pays du Rhône en un État particulier pour leur plus facile défense. La chose seulement n'eut point partout cette solennité ; elle eut lieu lentement, ici plus tôt, là plus tard, mais se trouva, un jour, exister universellement.

Un fait doit contribuer, plus tard, à l'affermissement et à l'extension de ces associations bourgeoises nées dans la nuit du dixième siècle : ce fut le grand mouvement de la Trêve de Dieu ; en jurant de s'unir pour imposer la paix aux barons, les paroisses resserrèrent naturellement les liens de l'union qu'avaient formée leurs membres au temps de la dissolution de l'empire carlovingien. Aussi M. Semichon, qui le premier en France a signalé l'importance de ce mouvement de la Trêve de Dieu et en a fait l'histoire, remarque-t-il que c'est dans le siècle qui le suivit que le développement des communes est le plus sensible. Les communes de cette première époque sont ce que M. Semichon appelle des *communes jurées*, c'est-à-dire des associations formées entre citoyens pour la défense de leurs droits traditionnels, et s'administrant elles-mêmes à l'abri de toute ingérence du pouvoir royal. Ces communes, dit l'auteur, disparurent dans le cours du moyen âge, et il est certain qu'au seizième siècle elles n'existaient plus. « Les communes survivaient cependant ; il y avait une certaine organisation communale ayant plus ou moins de traits de ressemblance avec l'ancienne commune jurée. La plupart des villes avaient conservé un maire, des échevins, certains priviléges; mais ce n'était plus l'organisation quasi-républicaine du douzième et du treizième siècle, ce *self-government* si vite étouffé en France par les guerres, les désastres et la centralisation royale ; ce *self-government* qui, en Italie, en Belgique, avait produit et maintenu des cités ayant presque jusqu'à nos jours leur autonomie complète. »

C'est d'une de ces communes jurées, ainsi qu'il les appelle, que M. Semichon nous donne aujourd'hui l'histoire, comme suite ou plutôt comme pièce à l'appui de son travail sur la Trêve de Dieu [1]. L'auteur n'a pas choisi, mais il l'eût fait, qu'il n'eût pu mieux prendre pour l'objet qu'il se proposait,

[1] *Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. E. Semichon. 2 vol. in-8. Paris, Aug. Aubry, édit., rue Dauphine, 16.

c'est-à-dire pour nous donner un spécimen complet de la commune au moyen âge, que cette petite ville d'Aumale qui fait l'objet de son étude. Aujourd'hui simple chef-lieu de canton du département de la Seine-Inférieure, Aumale avait, au moyen âge, une importance considérable et possédait la plupart des institutions qui distinguaient alors les cités de second ordre. Au milieu même de sa décadence, elle a, de nos jours, la rare fortune d'avoir conservé ses archives presque intactes et d'offrir aux investigations de l'histoire des matériaux que peu d'autres, même des plus grandes et des plus célèbres, pourraient présenter en nombre aussi grand et d'une aussi grande valeur.

Le plus important est une charte en langue française du milieu du treizième siècle qui fournit sur la nature et sur l'origine de la commune de cette ville, ainsi que sur ses droits, ses usages et sa législation les renseignements les plus curieux. D'abord, c'est, au dire des érudits, avec trois ou quatre autres pièces, le plus ancien monument du vieux langage français en Normandie. De plus, elle constate ce fait singulier, mais non pas unique, que, bien qu'elle émane du seigneur du lieu, ce n'est pas une concession de sa part, mais plutôt un engagement. L'auteur de cette charte, qui n'est rien moins que la haute et puissante comtesse Mahaut, tante de saint Louis, belle-fille de Philippe Auguste, belle-sœur de Louis VIII, n'octroie pas des droits, elle les reconnaît pour elle, ses successeurs et ses héritiers, s'oblige à les garantir aux bourgeois et aux héritiers de ceux-ci, et non-seulement les droits qui sont énumérés dans ladite charte, mais ceux qui pourraient avoir été oubliés et qui plus tard seraient reconnus exister.

On ne saurait être meilleur prince et montrer plus de bonne grâce. Cela change un peu les idées qu'on se fait vulgairement des rapports des bourgeois avec leurs seigneurs; car, nous l'avons dit, la charte d'Aumale n'était pas une exception : elle était conforme à l'ancien droit de la France. C'est ce que prouve, comme le fait remarquer M. Semichon, une ordonnance de saint Louis, de la même date, qui faisait rechercher par des jurés les coutumes municipales et autres de chaque pays, afin de les rédiger et d'en prévenir la perte. Mais, hélas! cette sollicitude du saint roi à l'endroit du droit coutumier fut ce qui amena sa ruine. Il y avait dans cette mesure un piége des légistes; au droit résultant de l'usage, droit subsistant par lui-même, par sa vie propre, on allait substituer le droit écrit auquel les scribes royaux, dans une rédaction insidieuse, allaient presque partout donner la forme d'un octroi et d'un don. Et d'ailleurs, combien de ces droits coutumiers ne se perdirent-ils pas dans leur rédaction? On peut juger de ce que durent être les mesures que l'on prit, pour les bien établir, dans la rédaction des coutumes communales, par celles qui furent employées sous Philippe le Bel pour la constatation des droits de bourgeoisie : un délai d'un mois, à partir du jour de la promulgation de l'ordonnance royale, fut accordé aux bourgeois pour faire leurs preuves, sous peine par eux, s'ils ne se présentaient dans

cet intervalle aux officiers royaux, de perdre leurs droits de bourgeoisie. Ainsi que beaucoup de bourgeois, beaucoup de communes, sans doute, omirent de faire constater leurs franchises ou de les faire constater toutes dans le délai assez bref qui leur était accordé, et partant les perdirent. C'est ainsi que, sous prétexte de conserver et de préciser les vieux droits des communes, on les tua.

Donc, pour en revenir à la ville d'Aumale, on serait naturellement porté à croire que, depuis sa charte de la comtesse Mahaut, en 1258, et les chartes confirmatives de 1267 et de 1271, ses priviléges municipaux durent avoir une existence plus assurée, puisqu'ils étaient écrits. Il n'en fut rien cependant; « tant il est vrai, s'écrie M. Semichon, que les titres écrits n'ont eu, à aucune époque, la puissance nécessaire pour sauvegarder les droits : toute leur force réside dans les mœurs, dans l'opinion et dans le respect pour la possession comme source des droits. »

Nous voudrions que l'espace nous permît de suivre l'auteur dans l'exposition détaillée des institutions de la ville d'Aumale et des révolutions qu'elles subirent dans le cours des siècles ; sans être précisément le type des villes du moyen âge, Aumale en est un rare échantillon. Il y aurait beaucoup à gagner à en examiner le tableau, surtout avec un guide aussi instruit et aussi équitable dans ses appréciations que M. Semichon. Tout sympathique qu'il soit, en effet, pour le moyen âge, son esprit et ses institutions, l'historien de la Trêve de Dieu et de la ville d'Aumale n'est pas l'admirateur aveugle de l'époque à l'étude de laquelle il s'est attaché; tout en déplorant le régime de la centralisation qui anéantit dans le mécanisme de l'État le jeu des individualités et fait du gouvernement un appareil à haute pression, il reconnaît franchement et signale même avec soin les abus qu'engendrait presque fatalement l'autre régime. Les réformes pour le gouvernement des communes, commencées par saint Louis, dans un esprit de justice, et que ses successeurs poussèrent si loin dans un égoïste esprit d'autorité, avaient leur raison, dit M. Semichon, au fond des abus qui existaient déjà au sein des communes. « En effet, ajoute-t-il, dès le treizième siècle, si nous en croyons Beaumanoir, l'administration des communes était souvent concentrée dans une petite aristocratie bourgeoise composée des premières familles des villes, et tenait le peuple sous un joug qu'il supportait impatiemment. Plus tard, au quatorzième siècle, les communes furent possédées d'un esprit démocratique hostile au clergé, à la noblesse et même au bon ordre, qui donnait au roi le droit d'intervenir. » M. Semichon sait faire aussi la part qu'eurent dans cette transformation les troubles féodaux, les guerres d'invasion et le bonheur pour le pays de respirer à l'abri du pouvoir réparateur de la royauté. Ce qu'il regrette seulement, c'est qu'au lieu d'intervenir pour améliorer, le pouvoir royal soit intervenu pour détruire et détruire à son unique profit.

Si du moins le salut définitif de l'État avait dû se trouver au bout de la

voie dans laquelle les *bonnes gens*, comme on appelait alors les légistes, engagèrent et poussèrent de plus en plus la royauté! Mais il n'en arriva pas ainsi, on le sait trop. Le principe qu'elle avait posé, la royauté le vit un jour se retourner contre elle. En agissant comme elle le faisait, la royauté chrétienne de la France changeait peu à peu de caractère, puisqu'elle s'attribuait à elle seule la légitimité qui appartenait au même titre à tous les droits qui, depuis Hugues Capet, s'étaient créés, développés comme le sien propre. Elle substituait à la notion chrétienne du droit social qui repose sur le respect de tous les droits, le droit césarien, absolu qui place la souveraineté dans l'État représenté par le prince: *l'État, c'est moi*.

« La leçon ne fut pas perdue pour les peuples, dit M. Semichon, elle eut contre la royauté un prompt et terrible retour. Une fois le principe reconnu de l'État maître absolu, représenté par le prince, il n'y avait plus qu'un pas à faire; il fut fait, et nous sommes chaque jour témoins des conséquences. Vint le peuple qui dit : « Oui, l'État possède tous les droits; il peut se jouer « de tout, de la propriété, de la morale; mais l'État, c'est moi, peuple; à « moi tout appartient, les biens, les existences, les droits. » Et nous savons quel usage il a fait de ces prétendus droits. »

Nous ne reproduirons pas les conclusions de l'auteur; on les devine: retour du pouvoir à l'esprit chrétien, respect de tous les droits et de la liberté de tous, voilà ce qu'il demande. Il faut lire là-dessus les pages éloquentes qui terminent son *Introduction*. Faisons seulement remarquer, en finissant, comment, sous la plume d'un homme de talent, toutes choses grandissent. C'est une bien humble histoire que celle de cette *bicoque* d'Aumale, comme l'eût appelée dédaigneusement César, et voilà cependant que, tout naturellement, sans exagération, sans efforts, par l'intelligent exposé des faits, une grande leçon politique en découle. Avions-nous tort de dire, en commençant, que cette monographie d'Aumale avait plus d'importance que ne semblait l'indiquer son titre?

IV

L'imitation du moyen âge n'a été, chez nous, qu'une mode éphémère et futile. Il n'en a pas été ainsi dans la docte et sérieuse Allemagne. Là, le moyen âge a été véritablement ressuscité, sinon dans la naïveté de son esprit, au moins dans la savante réalité de ses formes. Des écoles entières d'artistes et de poëtes en ont fait là une étude passionnée, et plusieurs s'y sont absorbées presque au point d'y perdre leur individualité propre.

Tel est, parmi les poëtes, M. Oscar de Redwitz, muse au souffle alangui et

généreux cependant, mais qui s'est tellement pénétrée du passé qu'elle semble moins une voix qu'un écho. M. Oscar de Redwitz est peu connu en deçà du Rhin, mais il jouit au delà d'une grande popularité. Ses poésies graves et chastes, bien que toutes consacrées à l'amour, sont dans toutes les mains ; dans leurs écoles, les blondes filles du Neckar récitent comme exercice de mémoire, devant les magistrats, aux jours de solennités, les lieds harmonieux de son poëme d'*Amaranth*. *Amaranth* est la perle de son écrin poétique, celle de ses œuvres où il s'est le plus naïvement complu et où il s'est approché le plus près des *minnesinger*, son constant idéal. Comme les leurs, ce poëme, qu'une plume amie vient de faire passer dans notre langue avec beaucoup de grâce[1], est une épopée chevaleresque, d'une forme seulement un peu plus lyrique, et d'une inspiration un peu plus chaste ; car, il faut le reconnaître, ce n'est point toujours par la délicatesse des sentiments et la pudeur du langage que se distinguaient les vieux chanteurs d'amour des treizième et quatorzième siècles.

Le héros de M. Oscar de Redwitz est le type accompli du chevalier chrétien. Walther (c'est son nom) est le fils d'un burgrave des rives du Neckar, compagnon des premiers exploits de Frédéric-Barberousse, auprès de qui il a perdu la vie. Élevé par sa mère au fond du manoir patrimonial dans le respect le plus profond des devoirs de la vie chevaleresque, il part, aussitôt qu'il a âge d'homme, pour rejoindre l'Empereur en Italie, et, de là, le suivre à la croisade. En passant il doit visiter, sur les bords du lac de Côme, un comte lombard, vieil ami de son père dont la fille lui a été promise au berceau. Mais voilà que sur sa route, au milieu de la Forêt Noire, une ravissante jeune fille s'offre à lui dans un vieux château où il va demander l'hospitalité.

Amaranth (car c'est elle, l'héroïne du poëme) personnifie la vierge germanique telle que l'ont faite le christianisme et les mœurs féodales. Peu s'en faut que Walther ne mette à ses pieds son cœur, et que sa campagne guerrière ne finisse à la première halte. Mais le jeune homme, se rappelant que son cœur est engagé, s'arrache à ces premières et pures étreintes de l'amour, et s'en va où le devoir l'appelle, sur les bords du lac de Côme, où vit celle que lui a destinée son père. Mais quelle différence entre la modeste et pieuse Amaranth et la hautaine et irréligieuse Ghismonda! Cependant, quoique tout l'en éloigne, Walther, religieux exécuteur des engagements pris en son nom, s'apprête à conduire Ghismonda à l'autel. Mais, le jour fixé pour la cérémonie, Walther, qui a eu précédemment de longs débats sur la religion avec sa fiancée, l'arrête à la porte du temple et lui demande si elle croit au Christ. Un geste dédaigneux est sa réponse. Walther se détourne ; l'évêque, qui s'apprêtait à bénir, lance l'anathème, et Ghismonda tombe foudroyée

[1] *Amaranth*, par Oscar de Redwitz, traduit de l'allemand, par M. A. de L. 1 vol. in-12, Paris, Iung-Treuttel.

pour ne plus se relever. Walther s'éloigne de cette terre maudite, va rejoindre l'Empereur à la croisade, en revient couvert de gloire, et, comme de raison, épouse la pieuse Amaranth.

Telle est la ballade qui se dégage du milieu touffu des chants de toutes sortes, hymnes, élégies, pastorales, dialogues dont se compose le poëme de M. de Redwitz. Au langage près, ce n'est qu'un brillant pastiche, mais où l'Allemagne érudite et sentimentale trouve tout ce qu'elle aime, de fraîches amours, de vieux souvenirs, des allusions et des symboles. Dans *Amaranth*, en effet, comme il convient à un bon poëme germanique, les choses n'ont pas que cette première et naturelle signification à laquelle nous nous en tenons, nous autres; derrière le premier sens il s'en cache un second : sous les personnages il y a des idées. Amaranth est bien sans doute une vierge douce et pure, pleine de dévouement et de pieuse résignation; mais c'est aussi la patrie germanique avec ses vertus simples et solides. Et, quant à Ghismonda, qui n'y voit au premier coup d'œil l'impie et sensuelle Italie? Peut-être même faut-il y avoir quelque chose de plus, le monde du Midi en opposition avec le monde du Nord, ou même la société actuelle en regard de la société du moyen âge. Walther doit bien symboliser quelque chose aussi, de même que le Ménestrel, les Filles du pêcheur, etc. Le lecteur verra bien. Il suffit de lui avoir donné la clef de cette exégèse, dont l'attrait compensera peut-être pour lui celui des vers dont le traducteur se plaint lui-même de n'avoir pu faire passer le charme dans sa prose.

V

Ce qui préoccupe le plus notre époque n'est pas, il faut l'avouer, l'idée et le souci d'une autre vie. Une chose cependant prouve qu'elle n'y est pas aussi indifférente qu'elle le semble : c'est le nombre, le mérite et les succès des livres qui en traitent. Cette question des destinées ultérieures de l'homme a donné lieu en effet, dans ces dernières années, à de sérieuses controverses et à de solides ouvrages.

L'un des plus remarquables assurément de ces ouvrages est celui de M. Th.-Henri Martin, *la Vie future*, publié il y a environ dix ans, et au mérite duquel *le Correspondant* a, dans le temps, rendu un sympathique et juste hommage[1]. Accueilli avec faveur par les hommes les plus compétents et proclamé par un prélat d'une haute et forte intelligence comme une œuvre providentiellement réservée pour les besoins de notre époque, le livre de M. Th.-Henri Martin arriva rapidement à une seconde édition où, développé

[1] Voir 1re série, tome XXVII, 374.

et refondu tout entier, il devint un travail entièrement nouveau et le plus complet qui eût jamais été écrit sur le sujet. On n'en trouverait pas, en effet, où cette grande question de la vie future ait été, comme ici, traitée sous tous ses aspects, scrutée dans toutes ses profondeurs et défendue contre les attaques des sophistes de tous les temps. C'est bien ici qu'on peut dire que l'auteur a épuisé son sujet.

Ce luxe d'améliorations auquel, à ne le considérer qu'en lui-même, on ne saurait accorder trop d'éloges, a eu cependant un résultat fâcheux : plus fort, l'ouvrage est devenu plus difficile à lire; l'action s'en est accrue, mais le cercle où elle était appelée à s'exercer s'en est resserré. Plus cet ouvrage est riche de science, de recherches, de discussion et de doctrine, plus, a-t-on remarqué avec raison, le nombre de ceux à qui il s'adresse est restreint. Combien d'hommes, même parmi les plus capables de le comprendre et de le goûter, renonceront, faute de temps, à entreprendre cette longue course, même à la suite d'un si bon guide ! Combien de jeunes gens, même parmi les plus zélés dans le culte du bien et du vrai, seront effrayés de tant de dissertations, de tant de commentaires, de tant de textes et de notes ! Combien de femmes instruites, à qui l'étude d'un livre sérieux ne fait point peur, reculeront cependant devant un gros volume de discussions abstraites et d'impression compacte ! Heureusement, ajoute l'écrivain sensé que nous citons, si tout dans cet excellent ouvrage est utile, tout n'y est pas nécessaire. On peut le diminuer sans l'affaiblir, y retrancher beaucoup, sans rien y ôter d'essentiel.

C'est ce que vient de faire, avec l'agrément de l'auteur, un habile professeur de philosophie, M. Clément Gorju. Frappé de tout ce qu'il y a de grandes vues, de haute raison, de logique vigoureuse, de dialectique puissante et de science solide dans le livre de *la Vie future*, M. Clément Gorju regrettait que sa richesse même fût un obstacle à sa popularité. Il se demandait si une réduction intelligente qui dégagerait le tissu, en resserrerait les fibres, en rendrait le dessin général plus net et plus saillant, ne contribuerait pas plus à son succès, du moins auprès de la masse des lecteurs, que l'ampleur quelque peu adipeuse qu'il a graduellement prise. « Il serait très-regrettable assurément, se disait M. Clément Gorju, que le livre de *la Vie future* n'existât pas sous la forme développée, nourrie, complète que lui a donnée son savant et infatigable auteur ; mais il pourrait être avantageux qu'il existât, *en même temps*, sous une forme plus brève et accessible à la bonne volonté d'un plus grand nombre de lecteurs. »

Cette idée, communiqué à l'auteur, fut par lui agréée, mais il se déclara impropre à la tâche qu'on lui proposait. M. Clément Gorju s'en étant alors chargé, se mit à l'œuvre, et il publie aujourd'hui, de concert avec M. Th.-Henri Martin, le fruit de son travail [1]. On connaît ces effets de dessiccation opérés par la

[1] *La Vie future*, par M. Th.-Henri Martin. Abrégé de la deuxième édition fait avec le concours de l'auteur, par M. Clément Gorju. 1 vol. in-12, Tandou et C[ie], éditeurs.

chimie où les objets changent de dimensions, sans changer de proportions ni de formes, sans rien perdre de leur couleur ni de leur physionomie, C'est à quelque chose de pareil qu'est arrivé l'abréviateur de M. Th.-Henr, Martin, avec cette différence pourtant que, en même temps que la forme M. Clément Gorju a conservé la substance essentielle et la vie. Sauf une transposition qui l'améliore, loin de lui nuire, sauf quelques phrases de transition, quelques alinéas de pur raccord, l'ouvrage est resté le même dans sa composition et dans son texte ; plus net seulement est son plan, plus vif son relief, et plus libre sa marche. Débarrassé du cortége des considérations préliminaires et des preuves à l'appui, le raisonnement va d'un pas plus délibéré, plus rapide et mieux lié. Même quand il atteint les hauteurs de l'abstraction, on le suit avec moins d'efforts.

En général, nous avons peu de goût pour ces réductions littéraires dont les décadences grecque et latine furent prodigues et qui sentent leur Bas-Empire. Mais lorsque, comme ici, elles se font d'accord avec l'auteur, et qu'elles ont pour objet de ramener à sa forme première un livre auquel, pour être excellent, il ne manque que d'être moins accompli, on ne peut, en vérité, qu'y applaudir.

VI

Quand, il y a dix ans, parut modestement et sans nom d'auteur la *Défense de l'Eglise catholique*, de M. l'abbé Gorini, la surprise fut grande chez ceux qui étaient à même d'apprécier ce spirituel et savant travail, ou qui le virent traité avec la plus grande considération par les écrivains même qu'il attaquait, d'apprendre qu'il était l'œuvre d'un simple curé de campagne. C'était à ne pas le croire; car, outre la pénétration, la finesse, le tact et le grand sens historique — choses qu'à tout prendre on peut acquérir partout — la *Défense de l'Eglise catholique* témoignait de l'érudition la plus solide et la plus étendue; on l'eût attribué à un bénédictin, que rien n'aurait paru plus naturel. Et pourtant, comme on le disait, c'était bien l'œuvre du curé de la Tranclière, c'est-à-dire d'une des paroisses les plus pauvres et des plus perdues de ce pays de Dombes, la plus pauvre elle-même et la plus perdue de nos anciennes provinces. Le curé, du reste, était aussi pauvre que ses paroissiens.

Fils d'un honnête ouvrier plombier, d'origine italienne, mais dont la famille était établie en France depuis quatre générations, M. l'abbé Gorini avait commencé ses études au petit collége de Bourg-en-Bresse, sa ville natale, et les avait terminées au séminaire diocésain. Rien ne l'y avait fait remarquer que sa timidité un peu taciturne, et son aptitude pour les grandes études avait été si peu soupçonnée qu'au bout de moins d'un an

d'épreuve dans l'enseignement, on l'avait retiré de la chaire où il avait été placé pour l'envoyer dans cette paroisse plus que rustique de la Tranclière, la plus indigente, la plus délaissée du diocèse, où depuis la Révolution il n'y avait pas eu de curé, qui n'avait à lui offrir pour église qu'un grand bâtiment tout nu et pour presbytère qu'une masure inhabitable. C'est là que M. Gorini passa vingt ans et qu'il composa son grand ouvrage. Comment avait-il pu, dans ces fondrières de la Bresse, loin de toutes les ressources de l'étude et dans le dénûment où il resta presque jusqu'à la fin, acquérir le solide et profond savoir que se sont plu à reconnaître et à proclamer ceux qu'il a combattus et dont il a relevé — avec la plus parfaite convenance, il est vrai, — les erreurs ou les distractions ? C'est ce que vient de nous raconter, dans une curieuse et touchante notice sur sa vie [1], un de ses jeunes confrères, M. l'abbé Martin, comme lui prêtre du diocèse de Belley. Cette notice, écrite sur des souvenirs et d'après les témoignages des personnes, presque encore toutes vivantes, qui ont vu M. Gorini et l'ont aidé, dans ses recherches, de leurs indications, de leurs conseils ou de leurs livres est un frappant exemple de ce que peut un amour ardent et désintéressé de l'étude. Certes, jamais l'obscur desservant de la Tranclière ne put avoir l'idée de faire usage, dans son humble ministère, des choses qu'il cherchait si passionnément à connaître, bien moins encore celle d'en faire part au public ; il n'était pas payé, nous l'avons vu, pour avoir une grande opinion de son talent. Tout porte à croire, au contraire, qu'il ne pensait pas de lui-même, à cet égard, plus favorablement que ses supérieurs. Simple et pieux, il avait accepté naïvement son poste, comme étant tout à fait à sa taille, et il en remplissait les devoirs avec un zèle parfait. Mais, ses devoirs remplis, il lui restait de grands loisirs. Ce fut pour les occuper d'une manière, selon lui — et selon nous — plus digne de son état que les distractions d'ailleurs honnêtes auxquelles, dans sa position, d'autres se seraient livrés, qu'il se porta vers l'étude de l'histoire.

C'était le temps où le moyen âge, longtemps méconnu et dédaigné, devenait l'étude à la mode. MM. Guizot, Thierry, Villemain, Michelet avaient signalé cette période comme l'une des plus importantes et des plus curieuses et en avaient éclairé certaines parties de lumières toutes nouvelles. Comme bien d'autres, M. Gorini crut, au premier moment, voir dans les travaux de la nouvelle école historique un retour sincère vers le catholicisme, une franche et fondamentale réaction contre l'esprit et les tendances du dix-huitième siècle, et il fit, pour se procurer tout ce qui se publiait dans cet ordre d'études, des efforts vraiment héroïques; il empruntait, il louait, il achetait, malgré ses faibles ressources, quand il ne pouvait faire autrement, les livres, journaux et revues auxquels les écrivains en renom don-

[1] *Vie de M. Gorini*, auteur de la *Défense de l'Église*, par M. l'abbé Martin, chanoine du diocèse de Belley, 1 vol. in-12, Paris, Tolra et Haton, rue Bonaparte.

naient la primeur de leurs travaux. L'exiguïté de ses moyens le réduisit même, dans un temps, à une extrémité que sa passion de savoir put seule lui faire imaginer ; il avait fait marché, dit son biographe, avec la rédaction du *Journal de l'Ain*, pour avoir, après la confection des numéros de la semaine, les rognures des feuilles publiques qui avaient servi à leur rédaction, et on le rencontrait souvent le samedi, sur le chemin de la ville de Bourg, chargé de ces dépouilles peu opimes de la publicité.

Il ne lui fallut pas longtemps pour apercevoir qu'on s'était fait, et que peut-être il s'était fait lui-même illusion sur l'esprit des meilleurs ouvrages qui surgissaient chaque jour sur le moyen âge. Il reconnut vite que si, de quelques côtés, on rendait justice à l'Église, on l'attaquait sur beaucoup d'autres ; que les livres qui affectaient le plus d'équité n'étaient pas aussi loyaux qu'ils en avaient l'air, et que la science n'en était ni aussi profonde ni aussi solide qu'on voulait bien le dire. L'action rénovatrice et salutaire du christianisme était bien reconnue, mais celle de la papauté était presque partout contestée, défigurée, amoindrie. Il y avait, d'ailleurs, dans ces écrits une tendance générale à transformer en dissidences dogmatiques les contestations de discipline ou d'administration survenues entre les Églises locales et l'Église romaine. Puis les plus célèbres des ouvrages alors en possession de la renommée accusaient sur bien des points une légèreté et une hâte de rédaction au moins singulières ; ici les textes étaient mal lus, ailleurs ils étaient tronqués, quelquefois même ils manquaient à l'appui des assertions les plus graves. La foule, qui applaudissait dans leurs chaires les auteurs de ces ouvrages, ou les lisait au jour le jour dans les journaux où ils paraissaient n'avait ni le temps, ni le désir de les contrôler. Les critiques de profession eux-mêmes, tenus de fournir leurs appréciations à jour fixe (il y en avait, nous nous le rappelons, qui s'étaient imposé de répondre dans la huitaine), n'étaient pas dans des conditions favorables pour découvrir et dévoiler tous ces défauts.

Il n'en était pas ainsi du laborieux solitaire de la Tranclière ; le temps, ce capital qui manque aux hommes de la presse encore plus que celui pour lequel ils fatiguent leur plume, M. Gorini en était riche à désespérer tout autre que lui. Il put donc, une fois son attention éveillée sur l'esprit de la nouvelle école historique, et les libertés de plus d'une sorte qu'elle prenait avec les documents, en surveiller de plus près les travaux. De ce moment, bien qu'il n'eût pas encore arrêté le projet d'en relever et d'en dénoncer les erreurs, on le vit redoubler de travail. A l'amour naturel de savoir s'ajoutait, en ce moment, l'idée d'un devoir à remplir en s'éclairant lui-même et peut-être les autres. Pour contrôler les récits qu'il suspectait ou qu'il reconnaissait pour mensongers, il lui fallait les documents sur lesquels s'étaient appuyés leurs auteurs, et ceux que, parfois, ils avaient négligés. Mais où les trouver, ces documents toujours rares, souvent uniques, ou faisant partie de vastes collections ? Le diocèse de Belley n'a

pas de grandes villes ; Bourg, la principale et dans le voisinage de laquellle se trouve la Tranclière, n'a pas une bibliothèque bien riche. M. Gorini mit en pratique le précepte de l'Évangile : *Cherchez et vous trouverez*, et il eut le succès qui couronne toujours ceux qui le suivent avec foi. Il faut lire dans son spirituel biographe le récit des efforts ingénieux que fit l'intrépide desservant pour se procurer les instruments du travail qu'il projetait. C'est une histoire bien faite pour encourager ceux qui se trouveraient dans une situation analogue. Nous en recommandons la lecture aux hommes, prêtres ou laïcs, qui ont le goût de l'étude et que les circonstances confinent aux champs, loin des grands centres de ravitaillement littéraire. Avec une volonté ferme, persévérante et soutenue par la pensée d'un noble but à atteindre, il n'est rien dont on ne vienne à bout. Seulement il faut savoir borner son ambition et se tenir dans la mesure du possible.

A cet égard encore, l'abbé Gorini est un modèle à suivre. Certes, il y avait et il y a encore dans les ouvrages qu'il a réfutés plus de points contestables et d'erreurs qu'il n'en a relevé, plus de jugements faux et plus de calomnies qu'il n'en a réfuté. Rien de cela assurément n'a échappé à sa pénétration ; mais il n'a pas voulu s'attaquer à tout, parce qu'il ne se sentait pas suffisamment armé, et que, en homme qui se respecte lui-même et la vérité qu'il défend, il voulait pouvoir démontrer l'erreur avant de la combattre et ne pas compromettre par défaut de preuves la cause qu'il entendait servir. Aussi, parmi tout ce qu'offraient à ses yeux de hasardé, d'incompris ou de faux les ouvrages auxquels il résolut de s'attaquer, le curé de la Tranclière fit choix de quelques points qu'il savait pouvoir éclairer, et dans la discussion desquels il était certain qu'on ne pourrait arguer contre lui d'ignorance, et lui opposer des textes qu'il n'aurait pas connus. C'est là ce qui explique le caractère de ses réfutations et du peu d'ensemble et de suite qu'on y a remarqué, mais c'est aussi ce qui lui a donné l'autorité dont il a joui tout d'abord, même auprès de ceux dont il s'était constitué l'adversaire. De tous leurs contradicteurs, M. Gorini est le seul auquel MM. Guizot, Thierry, Henri Martin et autres ont daigné répondre. C'est qu'outre la convenance parfaite, l'aménité, les égards, sa polémique se montrait, sur les points en discussion, d'une compétence incontestable. On lira dans la *Vie de M. Gorini* les témoignages d'estime qu'il reçut de son vivant de la plupart des écrivains dont les ouvrages furent l'objet de ses critiques et en particulier de M. Augustin Thierry, qu'il contribua sans doute beaucoup à ramener à une plus juste appréciation du rôle de l'Église dans les temps modernes. L'idée du bien qu'il avait pu faire à cette grande intelligence dut être pour M. Gorini la plus douce récompense de ses longs et obscurs labeurs. Il en eut d'autres encore, la renommée, l'estime des savants, les distinctions ecclésiastiques ; mais il en jouit peu de temps : il mourut le 25 octobre 1858, au moment où il travaillait à une nouvelle édition de son ouvrage. Il était jeune encore, mais sa tâche n'était-elle pas remplie ?

VII

Sous ce titre : *La Politique française en Amérique* [1], notre collaborateur M. Henry Moreau vient de réimprimer avec des développements nouveaux et des pièces à l'appui le travail qu'il a récemment publié dans ce recueil sur le conflit américain et sur l'attitude politique qu'il commande à la France. Ces pages vives et fermes sont très-propres à éclairer l'opinion qui commence à s'émouvoir chez nous de cette lutte fratricide, mais qui n'en connaissant bien ni l'origine ni l'esprit, laisse déplorablement égarer ses sympathies. M. Moreau s'attache à rétablir sur ces deux points la vérité obscurcie par l'ignorance ou par des préjugés habilement exploités ; il montre de la façon la plus positive que l'esclavage est la vraie cause de la scission entre le Nord et le Midi ; que les États méridionaux ne rêvaient à rien moins depuis quelques années qu'à fonder l'union sur ce crime contre l'Évangile et l'humanité et qu'ils n'ont rompu le pacte fédéral que parce qu'ils se sont vus hors d'état de faire triompher leur projet. Ces faits établis, M. Moreau se demande avec raison si, de ce que les catholiques dominent dans ces États et que plusieurs sont formés de débris de colonies françaises, c'est une raison, pour un pays comme le nôtre où l'idée de religion est essentiellement liée à celle de liberté, de les avoir en particulière faveur. Mais si les vrais intérêts religieux nous interdissent d'aider de nos vœux ou autrement la cause des sécessionnistes, nos intérêts politiques nous le défendent à bien plus de titres encore. La rupture de l'Union, qu'entraînerait la victoire des Confédérés nous serait fatale. Dans les conditions actuelles de l'équilibre du monde, la conservation de l'union américaine est pour nous d'une importance suprême. Aussi, depuis qu'elle a contribué à la fonder, la France veille-t-elle avec sollicitude à son maintien. Il y a à cet égard, une tradition à laquelle tous nos gouvernements ont été fidèles. Est-ce bien vers le même but, se demande en terminant M. Moreau, que tend la politique du gouvernement impérial ?

A quelque opinion qu'on appartienne, on voudra lire, ce semble, un travail qui accuse une étude solide de la question et respire un patriotisme aussi intelligent qu'élevé.

P. Douhaire.

[1] In-8°, Dentu, éditeur.

MÉLANGES

LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Démonstration nouvelle tirée des dernières attaques de l'incrédulité, par AUGUSTE NICOLAS, auteur des *Études philosophiques sur le Christianisme.* Paris, Vaton.

Les mandements, les articles, les brochures, opposés, dès le premier moment, aux récentes attaques de l'incrédulité savante contre la foi chrétienne, vont être suivis par des volumes plus lentement élaborés. Cela est dans l'ordre. A des livres qui ont coûté de longues recherches, des voyages, une patiente mise en œuvre, on ne pouvait exiger qu'il fût répondu complétement sur l'heure et à la minute. Nous allons donc voir paraître, à ce que l'on annonce, plusieurs réponses étendues à la *Vie de Jésus* ; la première est celle de M. Auguste Nicolas, l'auteur de ces belles *Études philosophiques*, écrites il y a quinze ans par un juge de paix de province pour la consolation d'un ami, et qui, traduites, méditées, répandues dans tous les pays, sont devenues l'un des livres les plus bienfaisants et les plus goûtés de notre époque. Un pareil témoin ne pouvait garder le silence dans le procès engagé de nouveau entre ceux qui croient et ceux qui nient.

L'impression universelle sera, je crois, que ces réponses arrivent un peu tard. Cette réflexion de tout le monde établit à merveille que la *Vie de Jésus* n'est pas un livre fait pour durer ; déjà l'attention se refroidit et s'éloigne, cela est incontestable.

On convient généralement qu'une partie du succès de ce livre tient non-seulement au talent remarquable de l'écrivain, mais aussi à l'audace de son titre. Si l'ouvrage eût été intitulé : *Recherches sur l'origine*

du christianisme, il aurait passé du cabinet de l'auteur dans le cabinet des savants, sans devenir célèbre. Mais il s'attaque à Jésus, et nulle âme humaine n'est indifférente à ce nom-là. Je suppose qu'un M. Smith publie un livre sur la fin probable du régime monarchique en Angleterre, on s'occupera peu de l'opinion de M. Smith. Mais si l'on affiche dans toutes les villes, dans tous les bourgs, dans tous les villages de l'Angleterre : *Mort imminente de S. M. la reine Victoria*, par M. Smith, tout le monde sera frappé, intéressé, attiré ; le livre circulera de main en main et le nom de M. Smith sera prononcé autant de fois que celui de la reine Victoria. Tout le succès sera dû à ceux qui aiment la reine. Le succès de la *Vie de Jésus* est dû au grand nombre de ceux qui aiment Jésus.

On convient encore généralement, et tout à fait en dehors du monde des croyants, que ce livre, avec beaucoup de bruit, n'a pas produit beaucoup d'effet sérieux. On se demande quel est le caractère de l'ouvrage. Est-ce de l'histoire ? est-ce de la science ? est-ce de la littérature ? est-ce de la religion ? On ne sait. C'est une tentative hardie pour refaire une grande figure historique, la plus grande de toutes les figures historiques. Or, dans l'opinion des meilleurs juges, la tentative n'a pas réussi. Jésus se présente toujours aux regards du monde et aux respects de l'histoire sous les mêmes traits. En vain le vent a redoublé ses efforts, en vain on a vu accourir avec furie le plus terrible, disait-on, des enfants que la science eût portés jusque-là dans ses flancs. Quelques roseaux ont plié, rompu peut-être, mais on n'a pas ébranlé, dans la plus frêle de ses racines,

> Celui dont la tête au ciel était voisine,
> Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

Il semble donc qu'on ait raison de dire aux auteurs des nouvelles réfutations qui vont paraître : « C'est trop tard, cela ne vaut plus la peine ! » Mais les auteurs ont raison à leur tour de répondre : « Si ce n'est le livre, le sujet du moins vaut toujours la peine. Ne nous lassons pas de parler de Jésus-Christ. »

C'est ce que vient faire M. Nicolas. Il réfute moins qu'il n'expose ; comme le dit le titre de son livre, il veut tirer une démonstration nouvelle de la divinité de Notre-Seigneur des dernières attaques de l'incrédulité. Il commence par remercier l'incrédulité de tous les actes de foi qu'elle provoque. Ayons horreur de la guerre, mais, quand elle est déclarée, félicitons-nous d'être attirés sur un bon terrain. Depuis quelques années, la discussion n'étant pleinement permise en France que sur les questions religieuses, tout l'effort de l'attaque et de la résistance s'épuisait trop souvent sur de petites

positions sans importance, sur de vieilles citadelles, sur des frontières mal tracées. Cette fois, on a assiégé la place forte qui est la clef, le cœur, le centre de tout notre système de défense. Tant mieux! Nous sommes unis, inébranlables et invincibles sur ce point. Pour sortir des métaphores, j'aime mieux que, dans les journaux ou dans les chaires, en France ou en Belgique, en Angleterre ou en Russie ou en Amérique, on discute et on prêche Jésus-Christ, Dieu de tous les chrétiens de toutes les nations, que tant d'autres sujets que je pourrais nommer, grands eux-mêmes, mais bien petits à côté de celui-là! M. Nicolas reconnaît cet avantage, et il pose la question éloquemment en ces termes [1] :

« C'est un premier service que M. Renan aura rendu au Christianisme, en posant et en agitant la question religieuse, trop endormie dans les consciences, en la réveillant par l'attaque, et en la faisant vibrer dans les intelligences et dans les cœurs. *Malheur* sans doute *à l'homme par qui le scandale arrive ;* mais *il est utile qu'il y ait des scandales* [2], l'incurie et l'indifférence qui tournent le dos à la vérité étant plus funestes que le combat qui la fait voir en face.

Entre les mille preuves de la divinité de notre foi, je suis particulièrement frappé de cette prophétie qui fut faite sur l'Enfant-Dieu : « L'enfant que « voilà est posé pour la ruine et pour le salut d'un grand nombre, et pour « servir de signe à la contradiction.[3] » Prophétie dont l'accomplissement se déroule et se renouvelle de siècle en siècle avec une fidélité et une sagesse de dessein admirables, et toujours par les mains de ses ennemis, qui sont les premiers instruments de son triomphe...

« ...Voici donc Jésus-Christ redevenu encore une fois, grâce à ses ennemis, la question du jour; aussi vivante, aussi ardente qu'elle le fut jamais parmi les Juifs quand il était visible sur la terre; parce qu'il n'y est pas moins présent : *la grande question*, comme l'appelle très-bien M. Havet; *le plus grand sujet qui puisse occuper une plume*, comme dit encore très-bien M. Schérer. Cette question, renfermée depuis trop longtemps dans les temples, la voici à l'Institut, dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *premier-Paris* des journaux, dans toutes les conversations, dans l'air; et tout le monde, depuis le philosophe et le magistrat jusqu'à l'oisif des boulevards et à la femme frivole, est mis en demeure de se prononcer et de voter en quelque façon pour ou contre.

Quelle question, en effet, si on la mesure sur ses conséquences !

Jésus-Christ n'est-il pas Dieu, il n'est qu'un homme : un homme qui a trompé le genre humain en se faisant passer pour Dieu; un homme qui a jeté l'humanité dans les liens d'une morale fausse, puisqu'elle repose tout entière sur l'amour exclusif qu'on doit avoir pour lui, sur la haine de

[1] Chap. II, *la Question*.
[2] Matth., XVIII, 7.
[3] Luc, II, 34.

soi, la mortification, le crucifiement, l'immolation à sa personne. C'est un *géant sombre, dévorant la vie à sa racine, et réduisant tout à un affreux désert ;* qui a fait et qui fait périr tous les jours des milliers d'hommes, sur la foi mensongère à sa divinité, et qui asservit et dégrade les multitudes par la superstition de son cadavre pendu à un gibet.

« S'il n'est pas Dieu, nous recouvrons la liberté de nos penchants, qu'il a contrariés, de nos rêves de plaisir ou de sagesse, qu'il a interdits, de nos idolâtries pour les beautés ou les forces de la nature, qu'il a renversées. Nous pouvons relever les autels de Vénus, et *les fêtes d'Adonis près de la sainte Byblos et des eaux sacrées, où les femmes des mystères antiques venaient mêler leurs larmes*. Nous n'avons plus à compter avec les pauvres et les malheureux, dont il a pris en main la cause, et nous pouvons rétablir l'esclavage par le droit naturel et social de la guerre, de la fortune ou de l'intérêt, qui place les deux tiers du genre humain dans la dépendance forcée de l'autre tiers.

« S'il n'est pas Dieu, il faut refaire le sermon sur la montagne et les huit béatitudes. Il faut dire : Bienheureux les riches, bienheureux ceux qui rient, bienheureux les forts, bienheureux ceux qui ne sont pas altérés de la justice, bienheureux ceux qui n'ont pas sous les yeux le spectacle de la misère, bienheureux les voluptueux, bienheureux les puissants, bienheureux les heureux !

« S'il n'est pas Dieu, c'est même une question de savoir s'il y a un Dieu, du moins un Dieu qui s'occupe de l'homme, et qui lui tienne rigueur, en deçà ou au delà de cette vie, pour les faiblesses d'un moment.

« S'il n'est pas Dieu, c'est une forte présomption qu'il n'y a pas de Dieu. Comment, en effet, ce Dieu aurait-il laissé usurper son culte par une idolâtrie aussi sacrilége, et en même temps aussi spécieuse? Comment se serait-il laissé dérober, par ce nouveau Prométhée, le feu du ciel, tous ses attributs de justice, de miséricorde, de sainteté, de sagesse et de vérité ?

« Enfin, s'il n'est pas Dieu, une révolution immense, pareille à celle qui a asservi le monde au christianisme, doit l'en affranchir : le monde roule sur le faux ; nous sommes les dupes d'une jonglerie de dix-huit siècles ; tout est à refaire : les mœurs, les coutumes, les institutions, les lois, l'homme même.

« D'autre part, s'il est Dieu, ah ! s'il est Dieu ! sa parole est la vérité même, ses commandements sont la loi du monde, ses préceptes la règle obligée de nos mœurs, ses jugements infaillibles et inévitables.

« S'il est Dieu, malheur au monde, malheurs aux sensuels, aux oppresseurs, aux superbes, aux lâches, aux infidèles, aux impies, aux apostats !

« S'il est Dieu, il faut prendre sa croix et le suivre, prétendre au céleste royaume, et le ravir contre tous nos penchants.

« S'il est Dieu, nous allons avoir, d'un instant à l'autre, à lui rendre compte de nos vies, et de l'usage que nous avons fait de ses dons, de notre intelligence par rapport à sa doctrine, de nos affections par rapport à sa morale, de nos biens par rapport à sa charité.

« S'il est Dieu, et que nous ne l'ayons pas servi, adoré, aimé comme tel, il nous dira au jour où il sera notre seul refuge : « Je ne vous connais pas. »

« S'il est Dieu, il est le maître de nos destinées, il a des biens et des maux infinis à nous départir. Ici-bas même il a des forces, des consolations et des joies que nous perdons à ne pas nous attacher à lui, et nous restons follement loin de lui dans des misères, des douleurs et des hontes dont il est le remède spécifique, le soulagement infaillible, le libérateur souverain.

« S'il est Dieu, enfin, nous sommes des insensés autant que des coupables, de braver sa loi, de jouer avec sa divinité, de nous liguer contre lui, d'élever contre nous la masse accablante de nos infidélités et de nos révoltes, et de nous faire des trésors de justice, au lieu des trésors de grâce qu'il nous réservait.

« Voilà toutes les conséquences négatives ou affirmatives que cette question porte dans ses flancs.

« D'elle dépend ainsi, du tout au tout, la manière de voir les choses et les événements de ce monde : le bien, le mal, la prospérité, l'infortune, la vie, la mort ; de les juger, de les souffrir, de les posséder, de nous conduire dans les mille rapports qui en résultent. Elle affecte toute l'économie de notre existence, et la rend folle ou sage, selon sa solution. Elle est, par conséquent, éminemment *préjudicielle;* et, toutes choses cessant, chacun devrait se mettre à l'étudier. Si encore ses conséquences s'arrêtaient au tombeau, ce serait déjà une grande folie que de finir la vie avant d'avoir examiné comment on aurait dû la commencer. Mais qu'est-ce donc, lorsqu'on considére que cette vie, en elle-même, est la moindre des choses dans les conséquences de cette question ; que toute sa portée est dans l'avenir qui suit, avenir irrévocable, avenir éternel, et avenir dans lequel nous pouvons tomber à chaque pas, dont nous ne sommes séparés que par cette bulle d'air qu'on appelle la vie, que par un fil qui s'use, et que le moindre accident peut briser ?

« Elle est donc la plus grande, la plus sérieuse, la plus urgente de toutes les questions qui peuvent se dresser dans une conscience d'homme. Nous ne saurions l'examiner de trop près et trop religieusement. Ce n'est pas une question facultative et spéculative, une question dont le docteur, le prêtre ou le philosophe seuls soient chargés. C'est la question individuelle par excellence ; qui s'attache à chacun de nous sous les divers personnages que nous faisons dans le monde, et qui saisit en nous l'homme même, comme une question de santé ou de maladie, de vie ou de mort, avec cela de plus, que sa portée est au delà. C'est la destinée humaine tout entière.

« Tel est le caractère éminemment personnel et privé de cette suprême question.

« Enfin, elle a un caractère social et public que je n'ai pas besoin de développer... »

Nous n'avons point assez d'espace pour prolonger cette belle citation, et pourquoi ne pas le dire? nous ne le ferions pas volontiers, parce que M. Nicolas esquisse en cet endroit ce qu'il appelle la guerre entre la *Révolution et l'Église;* or, nous avouons ne pas très-

bien comprendre cette manière, aujourd'hui si commune et si commode, de raisonner. Nous savons ce que c'est que l'Église; nous ne savons pas ce qu'on appelle d'un seul mot la *Révolution*, comme s'il y avait au monde un monstre nouveau, jusqu'ici inconnu, portant ce nom, et que l'Église serait particulièrement chargée d'exterminer.

Sans taire cette critique, sans discuter ce détail, admirons les pages éloquentes et touchantes écrites par M. Nicolas, pour poser la question. On y reconnaît la manière de l'auteur des *Études philosophiques;* il excelle à donner aux problèmes leur grandeur, aux objections leur place, aux preuves leur force; pour nous servir des nuances que permettent les délicatesses du langage, il ne parle jamais seulement à l'esprit, il parle *à l'âme*, il raisonne et il émeut, il s'adresse à ce point central où l'intelligence et la sensibilité se touchent, il sait toujours répandre beaucoup de chaleur avec beaucoup de lumière.

Avec beaucoup de sagacité, M. Nicolas profite, dans les chapitres *sur la Méthode*, des concessions de ceux qu'il combat et il indique nettement le terrain nouveau de la lutte.

Le christianisme, avant d'être une doctrine, est un fait historique. Or ce grand événement est exposé aux appréciations de trois ou quatre genres d'observateurs. Les uns disent : « C'est un fait, il est certain, il est important, il est prodigieux; croyons; » ce sont les fidèles. Les autres disent : « Il est certain, il paraît prodigieux, mais il nous importe peu, allons à nos affaires; » ce sont les indifférents. Vient une troisième classe d'observateurs qui disent : « Le fait est douteux; les conséquences sont désagréables; nous le nions; » ce sont les impies du dernier siècle. Enfin, une dernière classe s'approche et dit : « Le fait est certain, il est important, mais il n'est pas prodigieux, par la simple raison que le prodige est impossible; nous nous chargeons de l'expliquer humainement, raisonnablement et convenablement; » ce sont les critiques contemporains.

Entre ces derniers ennemis qui concèdent le fait, sa certitude, son importance, et nous, il n'y a plus qu'un point en litige. Laquelle vaut le mieux de leur explication ou de la nôtre? Tout est là. Or, cette discussion se réduit à établir ces trois points :

1° Philosophiquement, le miracle est possible; en autres termes, Dieu est Dieu;

2° Historiquement, le miracle est certain; en autres termes, tout dans Jésus-Christ dépassa l'homme;

3° Toute autre explication est absurde et ne se soutient pas.

Mais nous n'avons pas à prouver le fait, son authenticité et ses conséquences, comme on était obligé de le faire vis-à-vis des incrédules du dix-huitième siècle. C'est pourquoi M. Nicolas laisse de côté une grande partie des preuves de la foi, notamment toute l'argumenta-

tion sur l'origine du mal qui est, à mes yeux, la grande preuve, et si je puis me permettre ce mot, la grande *nécessité* de la rédemption; il laisse encore de côté toutes les preuves *morales*, ce solide argument de la transformation d'une âme, la conversion, miracle que la chimie n'explique pas; il se borne à exposer une fois de plus la question du surnaturel, puis il retrace l'admirable ensemble historique des prophéties, des évangiles et des enseignements traditionnels de l'Église.

Je renvoie à son livre, que je me borne à annoncer, pour tous ces larges développements.

Qu'il me soit permis seulement de traduire, par une comparaison peut-être un peu bizarre, l'impression profonde que m'a laissée ce tableau, que nous, croyants, nous ne contemplons jamais assez souvent, ce tableau de la tradition merveilleuse, imposante, colossale, qui rattache notre foi aux origines de la famille humaine. L'Église, l'Évangile, les prophéties, la Genèse, quelle chaîne! quels anneaux! quelle solidité! A quelle histoire est-il possible d'ajouter foi, si celle-ci n'est pas acceptée?

J'ai assisté à la rentrée de l'armée glorieuse qui avait pris Sébastopol; j'ai vu défiler sous mes yeux ces bataillons fameux, la pesante artillerie, l'infanterie résistante, la cavalerie impétueuse, la marine intrépide, les chefs savants et braves, les aumôniers courageux, les blessés portant leur drapeau; j'ai vu en même temps passer, dans le fond de mon âme, les morts, qui manquaient au triomphe, les sœurs de charité qui s'y dérobaient; mon âme et mes yeux ont ainsi contemplé les vierges, les héros, les martyrs de la grande armée nationale, et j'ai cru, sur la foi de tous ces témoins, qu'une ville célèbre avait été assiégée, bombardée, occupée, grâce à la valeur des soldats, et grâce à la puissance du fer qui renverse les murailles et de la poudre qui éclate en lançant le fer.

Je suppose que deux ou trois chimistes m'arrêtent et me disent: Sébastopol est pris, cela est vrai, cela est glorieux, mais la poudre et le fer n'y sont pour rien, car la science vient de démontrer que le boulet ne renverse pas les murailles et que la poudre ne fait pas explosion. Croyez bien, quoique nous n'y fussions pas, que la chose s'est passée tout simplement et sans artillerie, par la puissance de la parole et par la magie du regard. Nous avons inventé qu'il n'y a pas de poudre.

Je retrouve le même langage dans la bouche des adversaires de la foi. Je vois, comme dans l'admirable fresque de notre peintre célèbre, Flandrin, je vois se dérouler la longue procession des docteurs, des pontifes, des vierges, des martyrs, des saints, des papes, des fondateurs, des missionnaires, des mères, des enfants, des croyants, des

disciples, des apôtres, des meilleurs, en un mot, des plus grands, des plus intelligents, des plus purs, parmi les enfants des hommes. Rangés sur l'échelle des âges sans un seul jour d'interruption, ils ressemblent aux ouvriers qui se passent les pierres de l'édifice; je les entends qui répètent : « Jésus a été annoncé avant de naître; il est né, il a vécu, il a agi, il est mort, il est ressuscité, il a rendu la vue aux aveugles, la vie aux morts, la vérité aux hommes, l'espoir aux pauvres, la pureté aux familles, la justice aux lois, la liberté au monde. Tout a été miracle en lui, tout a été divin, c'est Dieu! »

Deux ou trois critiques me tirent par la manche et me disent : Jésus a fait tout cela, oui, cela est vrai, mais sans miracle, car le miracle n'est pas possible; il a changé le monde à force de se faire aimer. Comment cela s'est-il fait? Très-simplement. Il a été aimé, il l'est toujours, parce que c'était en son vivant un jeune homme fort aimable.

Ah! vraiment, c'est se moquer.

Tous les chimistes de la terre ne sauraient nous empêcher de saluer les canons et les drapeaux de la France. De même, malgré les critiques, embrassons la croix, bienfaitrice du monde, et remercions M. Nicolas dont le beau livre nous aide à mieux comprendre que du côté où nous nous tenons fermement, se tiennent avec nous l'histoire, la conscience et le bon sens.

Augustin Cochin.

LE MONASTÈRE DE LÉRINS [1]

Depuis quelques années les études historiques religieuses se multiplient en France; de nombreux cartulaires d'abbayes ont été tirés de leurs ténèbres et la grande œuvre que poursuit l'infatigable auteur des *Moines d'Occident* voit naître autour d'elle des travaux qui, pour être plus modestes, n'en ont pas moins leur mérite spécial et local. C'est à cette classe d'efforts qu'appartient l'*Histoire du monastère de Lérins*. Publiée il y a peu de mois, fruit de plusieurs années de savantes investigations, elle mérite l'attention de tous ceux qui savent apprécier ces utiles monographies par lesquelles nous continuons, pour des historiens futurs, le travail consciencieux du dix-septième siècle. Fouiller dans ces archives poudreuses et diffuses du passé dont la concentration, triste souvent par son origine, facilite merveilleusement le travail des érudits, réunir dans un seul cadre tout ce qui se rattache à un grand nom, mettre à la portée de chacun des documents souvent aussi indéchiffrables qu'importants et dont la recherche est presque

[1] *Histoire du monastère de Lérins*, accompagné d'une lettre de M. le comte de Montalembert, par l'abbé Alliez, chanoine honoraire de Fréjus. 2 vol. grand in-8°. Bray, rue des Saints-Pères.

impossible à celui qui veut généraliser une époque, c'est là un labeur dont l'estime doit payer le dévouement.

Lérins a joué un trop grand rôle pendant le dernier siècle des invasions, pour qu'on puisse assister avec indifférence à la résurrection de ses annales. C'était à la fois une des bibliothèques les plus intéressantes du monde chrétien, une pépinière de transcripteurs patients, un refuge du goût littéraire et une école où la jeune noblesse venait apprendre la rhétorique, le dialectique et la grammaire. Vie austère, puissance de vertu allant parfois jusqu'au miracle, part ardente dans les grandes luttes philosophiques et théologiques du temps, rien ne manquait au prestige des religieux de Lérins. Aussi l'humilité était-elle impuissante, comme la solitude, à les soustraire aux efforts des églises en quête de pasteurs. Ce fut d'abord Honorat arraché à ses travaux, à ses aumônes, à sa correspondance étendue, puis Hilaire qu'il désigne du doigt à son lit de mort pour lui succéder à Arles; Eucher, enlevé et garotté, malgré sa résistance, par les Lyonnais dans sa grotte du cap Roux ; Maxime, échappant d'abord à la mitre en restant pendant trois jours, sous la pluie, au milieu d'une forêt, mais saisi par les habitants de Riez au moment où il quittait la Gaule dans une barque. L'histoire des premiers monastères est pleine de ces récits fortifiants où l'amour de l'obscurité ne cède que devant une contrainte appuyée souvent par des manifestations divines.

Bien que l'auteur, poursuivant son œuvre jusqu'au bout, nous montre, avec un courage affligé, ces temps de décadence où des abbés séduits par la commende, luttaient contre des moines aspirant à la règle, c'est devant Lérins au cinquième siècle, que l'œil s'arrête, captivé par ce poëme vivant, surgissant au milieu des ombres et des ruines. L'esprit, lassé de guerres et fatigué de meurtres, se repose avec bonheur au milieu de cette société de grands hommes réunis dans une île comme dans une sorte de cénacle où Dieu les prendra pour les semer sur le monde. On sent là comme une dernière apparition des temps apostoliques. J'aimerais à voir un pinceau chrétien consacrer par une œuvre durable ce grand souvenir de la religion et de la science. A côté d'Honorat et de Maxime dont la tradition raconte les courses et les miracles nocturnes, on placerait le noble Gaulois Eucher et Vincent, l'ancien soldat romain. Salvien de Cologne serait à côté de Fauste, le fameux avocat de la Grande-Bretagne et de l'Écossais Patrice attendant dans la solitude l'ange qui l'enverra en Irlande. On pourrait choisir l'année mémorable que Cassien, l'ancien moine de Bethléem, passa au monastère. Il était venu de Constantinople pour dire les douleurs et l'éloquence de Chrysostome et il fuyait Rome ravagée par Alaric. Je ne trace que les plus grands traits ; mais les détails abondent. Rien ne manquerait pour ajouter une page radieuse aux archives de l'art chrétien.

On ne saurait trop louer l'auteur de ses efforts pour venger Lérins des accusations de semi-pélagianisme qui planent sur lui. Bien qu'on éloigne peut-être par là quelques sympathies très-imparfaites, il était utile de montrer que si les moines ont été hardis souvent dans le champ des opinions encore libres, ils n'en sont pas moins restés fidèles à cette autorité qui développe le dogme sans jamais le transformer. Cette partie essentiellement théologique paraîtra peut-être aride au commun des lecteurs; je les engage cependant à la traverser avec courage sans se laisser arrêter par des détails trop sèchement chronologiques et des digressions parfois trop étendues. Ils seront payés de leur patience par les drames émouvants du martyre de saint Aygulphe et de l'invasion sarrasine, et ils arriveront avec

charme au chapitre intitulé : *Les lettres à Lérins.* M. Alliez a eu l'heureuse idée de passer en revue les œuvres principales de ses héros. On retrouve là une foule de travaux que nos pères savaient remuer, lire et apprécier et auxquels nous accordons de nos jours un beaucoup trop paisible sommeil.

Si l'espace l'eût permis, j'aurais aimé à citer; quand on descend aux siècles où les déserts fleurissaient, on rencontre une végétation splendide et on n'éprouve qu'un regret, celui de ne pouvoir tout cueillir. C'est à un de ces pèlerinages féconds que M. Alliez nous convie; j'espère qu'on ne refusera au pionnier consciencieux de la science chrétienne ni quelques heures ni quelques remercîments.

Comte Desbassyns de Richemont.

LES ORIGINES DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Lorsque l'Académie française, en 1672, voulut procéder à la rédaction définitive de son Dictionnaire, elle rencontra un grave obstacle dans les incertitudes de l'orthographe, alors aussi brouillée dans ses règles que l'est aujourd'hui l'Europe dans son droit public : c'était une liberté presque voisine de l'*an-archie*, et qui eût certainement fait les délices de M. Proudhon, si M. Proudhon avait pu naître en ce temps-là. Il est vrai que si la forme des mots était quelque peu flottante, le sens en était parfaitement fixé, et que si nous avons corrigé le mal jusqu'à outre-passer la mesure, nous n'avons peut-être pas suffisamment réussi à conserver le bien. Quoi qu'il en soit, le docte congrès, qui, en l'absence de principes reconnus, n'avait pas même la ressource de faits accomplis, dut se tirer du gâchis comme il put, et Mézeray fut choisi pour débrouiller le chaos de notre grammaire, comme il avait fait déjà pour celui de notre histoire.

Cette première ébauche de projet fut communiquée successivement aux différents membres de la compagnie, qui y inscrivirent chacun leurs observations *signées;* et le manuscrit, ainsi corrigé et annoté, figure actuellement dans les collections de la Bibliothèque impériale, sous le n° 9187 du *fonds français.* Il est assez piquant de retrouver ici Bossuet grammairien, et plus encore de le voir conserver, sur ce terrain qui lui paraît si impropre, toute la supériorité d'allures qui le caractérise dans son domaine habituel. Supprimez la signature, en effet, vous reconnaîtrez encore, dans ces notes fugitives jetées en marge d'un simple brouillon, le vol puissant et régulier de l'aigle de Meaux.

Le travail de Mézeray, ainsi passé au crible et amendé, fut livré à l'impression sous le titre de *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour estre examinez par chacun de Messieurs de l'Académie.* Ce ne fut encore ici, toutefois, qu'une édition provisoire faisant appel, comme le manuscrit primitif, à toutes les modifications jugées utiles, et qui céda bientôt la place à une édition définitive, où les soixante et onze pages in-4° de la première se trouvaient ramenées à soixante et une, sans plus aucune allusion à un examen nouveau ni à des retouches possibles. C'est ce dernier état que vient de reproduire M. Ch. Marty-Laveaux, déjà connu par de fort

bonnes études sur la langue du dix-septième siècle, et récemment encore couronné par l'Académie française pour un *Dictionnaire de la langue de Corneille*, en voie de publication.

Conservateurs quand même et révolutionnaires sans frein se retrouvent en grammaire comme en toutes autres choses, et, dans le grand siècle comme dans tous les autres siècles, ceux-là voulant rebrousser jusqu'aux vieilleries les plus surannées, ceux-ci voulant faire litière des usages les mieux justifiés. Bossuet, dont nous venons de dire la part importante dans ce travail, écarte les uns et les autres d'un même coup d'aile en montrant qu'un mot devient également méconnaissable, soit qu'on l'affuble d'un vêtement hors d'emploi, soit qu'on le bouleverse dans sa constitution intérieure et historique. L'évêque de Meaux ne se contente pas d'éclairer ainsi le côté négatif de la question, il l'attaque directement jusqu'au vif, et, après avoir déblayé le terrain, il pose d'une main ferme et juste les fondements de l'édifice à venir. Avant toutes choses, *suivre l'usage constant de ceux qui savent écrire;* en second lieu, *tâcher de rendre, autant qu'il se pourra, l'usage uniforme;* enfin, *lui imprimer dans la mesure humainement possible le cachet de la durée :* telle est la triple règle formulée par le prélat académicien ; et rien ne peut mieux donner l'idée des *Cahiers* remis en lumière par M. Marty-Laveaux, de leur nature, de leur caractère, de leur intérêt et de leur importance. C'est tout à la fois une sorte de procès-verbal officiel de l'état de la langue en 1673, et la première tentative autorisée pour grouper les faits grammaticaux, dégager les lois générales qu'ils impliquent, et en former un code unique et complet ; ou, pour mieux dire, c'est le programme et la clef du grand *Dictionnaire* publié en 1694 seulement par la docte compagnie, mais commencé dès lors, et qui ne peut bien s'entendre sans ce préliminaire.

Le nouvel éditeur a relevé dans des notes les variantes de la première impression, et encadré dans son Introduction toutes les particularités saillantes du manuscrit original; un dictionnaire des trois mille mots environ discutés dans le corps du texte complète le travail et termine le volume. Ce joli petit livret, imprimé sur papier vergé, caractères et format elzéviriens [1], est l'un des plus curieux documents que l'on puisse consulter pour l'histoire de la langue et de l'Académie françaises pendant la seconde moitié du siècle de Louis XIV. J. A. Schmit.

LE CHRISTIANISME ET L'ÉGLISE

A L'ÉPOQUE DE LEUR FONDATION

PAR M. LE DOCTEUR DŒLLINGER [2].

Il ne faut cependant pas dire trop de mal de l'Allemagne. Elle a des Strauss, des Feuerbach et des Bauer; mais elle a aussi des Hengstemberg, des Tholück et des Dœllinger. Il y a une Allemagne incrédule, et il y a une Allemagne croyante, même parmi les savants. Je sais bien qu'on est parvenu

[1] Paris, Jules Gay, quai des Augustins, 41.
[2] Traduit de l'allemand, par l'abbé B yle. 1 vol. in-12. Paris.

à effacer celle-ci au profit exclusif de celle-là, et que, quand les lettrés de ce côté-ci du Rhin disent : *l'Allemagne*, il est bien entendu que c'est l'Allemagne incrédule; que Neander, Reithmayer, Dœllinger n'ont rien écrit, ou plutôt n'ont jamais existé; que, sur l'autre rive du fleuve allemand, il n'y a de religion que celle d'Hegel, et que le livre du Dr Strauss est le catéchisme qu'on enseigne aux petits enfants.

Je sais encore quels efforts sont faits autour de nous pour nous présenter et nous faire accepter cette incrédulité allemande, habillée, comme on disait autrefois, à la française. On lui ôte ses allures pédantes, on lui retire son manteau d'érudit; on a beaucoup moins de logique, de science et même de critique; on a beaucoup plus de style et de fantaisie. On se garde de dire que cette incrédulité allemande est loin d'être une, que Tubingue est en guerre contre Berlin, qu'Ewald tient en grand dédain les « impudentes bévues de Bauer, » que le Dr Strauss est discrédité. On n'en mêle pas moins ensemble Tubingue et Berlin, Ewald, Strauss et Bauer, et on en fait, en y ajoutant toute sorte d'agréments littéraires, quelque chose qui s'appelle « l'exégèse allemande. »

Je sais tout cela; mais ce n'est qu'une raison plus forte pour mettre en lumière des travaux d'une nature différente qui, de l'autre côté du Rhin, ont tout autant de notoriété et plus d'importance que ceux de Bauer et de Strauss. La presse catholique nous a donné la traduction en notre langue de la *Vie de Jésus-Christ* du docteur Sepp, œuvre d'érudition curieuse et universelle (sauf certaines conjectures hasardées), et dans laquelle, plus complétement que partout ailleurs, a été faite la vérification et l'explication des livres évangéliques par la géographie, l'histoire, la chronologie, je dois même dire l'astronomie. Je n'ai pas besoin de rappeler aux lecteurs du *Correspondant* que c'est une main amie, aujourd'hui refroidie par la mort, qui a accompli l'œuvre chrétienne de faire passer Sepp dans notre langue.

Des catholiques ont traduit aussi plusieurs écrits de l'abbé Dœllinger, l'un des savants de l'Allemagne que la clarté de son langage, son allure méthodique, l'absence d'abstractions et de nuages rendent plus acceptable aux lecteurs français. Aujourd'hui encore M. l'abbé Bayle, dont les excellents travaux hagiographiques sont bien connus des catholiques français, consent à n'être que traducteur, et nous donne un livre qui est, à sa façon, une réponse aux œuvres de l'incrédulité moderne et une réponse d'autant meilleure qu'elle les a précédées. Il traduisait, il y a peu de temps, un livre de l'abbé Dœllinger relatif aux circonstances actuelles, livre qui peut passer, je ne dirai pas pour une amende honorable, mais pour une explication (*l'Église et les Églises*). Il traduit aujourd'hui un autre livre du même écrivain sur la question toujours vivante et toujours actuelle des origines du christianisme.

Du livre même nous avons peu de chose à dire. On connaît les qualités du Dr Dœllinger, la clarté de sa forme presque française, la sûreté de son érudition, la rectitude de son jugement. On parle trop des rêveries et des imaginations allemandes; un pays qui produit des écrivains comme celui-ci ne vit pas tout entier dans les nuages. Ce livre, du reste, nous l'espérons, n'est qu'un commencement, et sera continué par une histoire complète de l'Église primitive. La vie du Sauveur y est esquissée en quelques pages, puis celle des principaux apôtres, de ceux qui ont participé à la rédaction des Livres inspirés, puis leur doctrine et la doctrine de l'Eglise. C'est le Nouveau Testament, sous une autre forme, exposé, expliqué, commenté. Il ne faut

chercher ici ni imagination, ni rêveries, ni conjectures. Ce n'est pas ici un livre fait avec quatre volumes en face de soi, en revenant de Syrie et après avoir passé par l'Allemagne rationaliste. C'est un livre tout positif et tout sérieux, fait avec les seuls documents qui nous restent de l'Église de ce temps, c'est-à-dire avec les livres inspirés, mais les livres inspirés auxquels s'ajoute comme éclaircissement et comme commentaire toute l'antiquité dogmatique et historique. Il n'y a rien ici pour la poésie, encore moins pour le paysage; il n'y a rien pour le mythe ; il n'y a rien même pour la légende. Certains faits, sur lesquels il y a eu controverse entre les catholiques, mais que la tradition affirme ou qu'au moins la piété chérit, ne sont ici mentionnés ni pour ni contre. Des livres apocryphes, quel que puissent être leur intérêt et leur valeur, il n'est pas question non plus, si ce n'est une ou deux fois pour les démentir et y signaler les traces d'une origine hétérodoxe. Ne nous en plaignons pas; s'il tait certaines choses, il est d'autant plus en droit d'affirmer le reste. Il peut être bon qu'il y ait au sein de l'Église des esprits critiques, et critiques même jusqu'à l'excès, pour confirmer l'ensemble qu'ils admettent par leur scepticisme à l'égard de quelques détails qu'ils repoussent. Je ne dis pas, du reste, que le Dr Dœllinger soit de ces esprits difficiles; seulement, dans ce livre, qui n'a pas la prétention de tout dire, il s'en tient au plus capital et au plus incontestable.

Nous avons donc à remercier le traducteur, d'autant plus que lui du moins est un traducteur digne du livre. Dans la plupart des traductions, et surtout des traductions d'après l'allemand, il semble que le traducteur, à force d'étudier la langue de son livre, ait oublié la sienne. Elles sont pleines de germanismes d'expression, de forme et de style qui vont jusqu'à les rendre incompréhensibles. Souvent encore et très-souvent, le traducteur, quelque intelligent qu'il soit d'ailleurs, ne sait pas la chose dont il s'agit; à force d'étudier le mot, il oublie la chose ; il traduit la phrase, il ne prend pas la peine de comprendre l'idée. De là des bévues incroyables qui déparent des traductions sorties souvent de mains très-habiles. Ici, il n'y aura à craindre rien de pareil. Le Dr Dœllinger n'est pas trop Allemand et M. l'abbé Bayle est très-Français. Il transporte les idées d'une langue dans l'autre; mais, avant de les transporter, il les a comprises, tandis que certains traducteurs ressemblent aux facteurs de la poste, qui transportent les lettres, mais ne les ouvrent pas. Qu'il me permette seulement une toute petite critique de puriste et de pédant. Comment a-t-il pu dire : « le livre pontifical *clôturé* par le pape Félix? » Ce mot-là n'est pas du germanisme, c'est du journalisme, ce qui est bien pis.

F. de Champagny.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

23 janvier 1864.

On avait osé prétendre que la France était dégoûtée de la parole et que la patrie de Bossuet et de Mirabeau, la génération qui a entendu tous les *rhéteurs* qu'a cités M. Thiers, en s'oubliant lui-même, préféraient aux agitations mâles et fécondes de la tribune le repos absolu dans le silence.

C'était méconnaître le caractère même de notre nation, que César discernait bien plus justement quand il en signalait ainsi les traits distinctifs : *Duo præcipua habent Galli : rem militarem et argute loqui.* L'éloquence et l'épée, voilà bien, en effet, les deux grandes passions de notre fier et intelligent pays ; c'est à la fois par la plume ou la parole, et par le fer qu'il a dominé le monde ; les deux gloires pour lui sont sœurs, et ce serait mutiler le génie national que de l'emprisonner dans un camp. Aussi la France, suspendue aux lèvres de ses orateurs, salue-t-elle en ce moment avec orgueil le retour de cette belle et noble exilée, l'Éloquence, rapportant parmi nous ces magnifiques discussions qui n'éclairent pas seulement un peuple, mais qui l'élèvent et l'ennoblissent en vulgarisant le goût des grandes et belles choses.

On peut dire sans exagération que, depuis quelques semaines, l'âme de la France est tout entière au Palais-Bourbon ; c'est là qu'elle vit, là qu'elle s'émeut, qu'elle s'enthousiasme ou qu'elle s'attriste.

Combien, en écoutant ces grandes voix, n'avons-nous pas déploré qu'elles fussent restées muettes depuis douze années ; quels regrets n'éprouve-t-on pas à la pensée que le pays a été si longtemps privé du concours de ces expériences et de ces talents ! Généraux sans armée, orateurs sans tribune, magistrats sans siége, hommes d'État sans gouvernail, voilà le fruit amer de nos discordes ; et en considérant ces carrières brisées, ces dévouements exclus, ces épées rouillées au fourreau, toutes ces forces annulées, on ne peut s'empêcher de gémir, comme le faisait autrefois Cicéron en disant

d'un de ses contemporains : « Quel malheur que la République soit perdue pour lui et lui pour la République ! »

Ce malheur a cessé partiellement pour nous, depuis qu'il a été permis à quelques-unes des illustrations de notre pays de rentrer enfin dans l'enceinte où s'agitent nos intérêts et nos destinées.

Ç'a été une question, pour un groupe d'hommes dont nous respectons les hésitations et les scrupules sans les admettre, ç'a été une question, il y a dix mois, de savoir s'il fallait se jeter dans l'immense mouvement électoral qui entraînait le pays, ou s'il ne valait pas mieux y assister en simple spectateur, ainsi que Lucrèce conseille de contempler du calme rivage le soulèvement des flots.

Nous n'avons cessé de combattre avec énergie une pareille attitude, et les événements nous semblent assez dire de quel côté se trouvaient la raison et l'habileté. La politique d'action est désormais justifiée, — nous ne voulons pas dire vengée, — et à ceux qui résisteraient encore nous demandons simplement : Qui eût pu mettre à nu le fond de nos finances avec autant de vigueur et de netteté que M. Berryer? Qui eût pu dresser d'une manière aussi saisissante et lucide que M. Thiers le bilan de nos libertés? Il est permis de dire sans humilier aucun mérite : Personne, et cela suffit pour juger la doctrine impuissante et finie de l'abstention.

M. Berryer a fait une rentrée triomphante et digne de lui. On sait que, sous la Restauration, il fallait avoir quarante ans accomplis pour être éligible. Un jour, le grand orateur fut invité à passer chez le roi, qui lui dit avec une grâce souveraine : « Il y a longtemps que je les guettais, ces quarante ans ! Ils viennent de sonner, et le collége du Puy cherche un candidat : voulez-vous l'être? » Trois régimes se sont écroulés depuis, et beaucoup guettaient les soixante-quinze ans de M. Berryer avec un autre sentiment que celui du roi Charles X ; on craignait que, dompté par l'âge, il n'apparût découronné dans son ancien domaine ; mais la vieillesse n'est parfois que la maturité du génie, et dès les premiers mots, dès le premier geste, à ce timbre d'or lui-même dont le temps n'a point affaibli l'harmonieux accent, tout le monde a reconnu le maître de la tribune et du barreau.

Par un admirable privilége, M. Berryer est demeuré, au milieu de nos disputes et de nos rancunes, entouré du respect de tous ; l'instinct universel honore en lui ce qu'il y a de plus rare dans ce temps, la constance ; et ce respect n'est pas le seul fruit qu'il ait recueilli de sa noble fidélité aux principes : son talent y a gagné de survivre tout entier, et de ne pas connaître ces tristes déchéances de l'esprit, suite ordinaire de l'abaissement du caractère.

Tout le monde a lu et médité ce prodigieux discours, qui se dresse comme un monument aux lignes imposantes et aux proportions grandioses, mais ceux-là seuls qui l'ont entendu peuvent se faire une idée de l'émotion qui

a saisi l'assemblée quand l'orateur s'est écrié, avec des accents échappés de l'âme :

« Je parle avec conscience et honnêteté. A l'âge où je suis parvenu, l'avenir n'est pas fait pour moi. Je n'ai plus de préoccupations personnelles, mais je serai toujours fidèle à ma passion pour les belles et heureuses destinées de ma patrie! »

En écoutant ces nobles et mélancoliques paroles, ne pense-t-on pas involontairement à Bossuet, consacrant aussi aux gloires nationales « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint ? »

Mais non, l'avenir n'est pas fermé pour M. Berryer, et quand on a conservé cette puissance et cette virilité sous les cheveux blancs, quand on est placé par les sympathies respectueuses de tous assez haut pour exercer une sorte de magistrature morale sur l'opinion, on peut rendre longtemps encore d'éminents services à son pays.

L'honorable M. Larrabure, examinant notre situation financière, avait déjà jeté le cri d'alarme dans un courageux et remarquable rapport que l'histoire placera à la suite de la confession célèbre de M. Fould. M. Berryer a signalé avec plus de compétence encore et d'autorité les périls d'une gestion qui, en douze ans, a épuisé des ressources immenses et abouti à des déficits qu'égalent à peine les déficits réunis des cinquante premières années du siècle.

Le Trésor, on l'oublie trop, s'appelait autrefois l'Épargne, belle dénomination qui est, à elle seule, un programme et qui dessine d'un mot le caractère tout paternel que ne devrait jamais cesser d'avoir l'administration des deniers publics.

C'est maintenant au Corps législatif qu'il appartient d'arrêter cette marée montante de nos dépenses ; c'est à lui d'empêcher ces expéditions lointaines qui nous ruinent sans ouvrir de voie nouvelle à notre commerce ; c'est à son patriotisme de faire triompher dans la loi les vœux d'économie si universellement exprimés aux élections dernières. — « Une Chambre, dit M. Dupin dans le troisième volume de ses Mémoires, soutient le pouvoir, non-seulement par les subsides qu'elle lui accorde, mais souvent aussi par le refus de ceux qu'il sollicite. »

M. Berryer avait montré que le gouvernement a été trop prodigue de nos richesses ; M. Thiers a établi qu'il est en même temps trop avare de nos libertés.

Pas plus que son illustre émule, M. Thiers n'a été entamé par les années ; les qualités merveilleuses de son talent sont demeurées entières et jamais peut-être elles n'avaient brillé d'un aussi vif éclat.

L'éminent orateur s'est fait, avec un bon sens irrésistible et une verve étincelante, l'avocat chaleureux de nos droits, de ces droits dont le nom est solennellement inscrit sur la façade de l'édifice, mais dont la réalité est plus difficile à saisir à l'intérieur.

Il s'est demandé d'abord si la France était vraiment libérale, si les aspirations qui éclatent de toutes parts sont la fumée d'un caprice ou le symptôme d'un besoin profond, et il a victorieusement démontré que le peuple qui passe pour le plus inconstant et le plus léger de la terre a toujours poursuivi le même but et n'a cessé, depuis trois quarts de siècle, à travers bien des vicissitudes, de vouloir ce qu'il appelle encore aujourd'hui de tous ses vœux : l'application vraie et complète des principes de 89.

Oui, nous avons plus changé de costume que de nature, et malgré les défaillances et les éclipses qui ont signalé chez nous la marche des idées, nous pouvons dire avec Salluste qu'il y a une chose que nous avons toujours voulue et une autre que nous avons constamment repoussée : *idem velle atque idem nolle ;* ce que nous avons toujours détesté, même en le subissant, c'est l'arbitraire ; ce que nous avons persévéramment voulu, même en en acceptant le sacrifice provisoire, c'est la liberté.

M. Thiers l'a demandée, cette liberté, pour la conquête de laquelle nous avons fait couler, souvent bien mal à propos, tant de sang et tant de larmes ! Il l'a demandée pour l'individu, sans les menaces de la loi de sûreté générale; pour la presse, sans le boulet de l'avertissement et de la suppression administrative; pour l'urne électorale, sans le poids des candidatures officielles; pour la représentation nationale, sans la barrière qui lui interdit d'intervenir à son heure dans les affaires de l'État et d'exercer sur leur direction toute l'influence décisive qui semble être l'essence des régimes représentatifs.

Peut-être, s'il nous était permis de suivre pas à pas l'éminent orateur dans les développements historiques de sa thèse, aurions-nous quelques réserves à faire; peut-être eût-il fortifié encore sa cause en concédant moins à la centralisation, — ce géant aux cent bras qui trop souvent étouffe ce qu'il embrasse ;— mais telle qu'elle est dans son éloquent et irréfutable ensemble, cette plaidoirie est le cri de l'opinion, le résumé lumineux et ferme de ces manifestations successives, qui affirment sur tous les points du territoire les vœux persistants et énergiques du pays.

Nous n'insistons pas sur cette matière, qui justifie mieux que toute autre le sage conseil du poëte :

Glissez, mortels, n'appuyez pas!

Ce sont nos Terres-Chaudes, à nous, et il les faut traverser rapidement si l'on veut éviter de mortels dangers. D'ailleurs, la France entière a lu ces graves et attachants débats, ils sont dans toutes les mémoires, et nous avons plus à juger qu'à raconter.

La réponse de M. Rouher n'a pas eu le don de nous convaincre. Après avoir dit que pour ne rien céder, la monarchie de Juillet a fini par tout perdre, le ministre d'État a justifié sans réserve les pratiques gouvernemen-

tales actuelles et tout refusé à ses contradicteurs. Il n'a pas même paru tenir compte des faits constatés par la Chambre, *regrettés* par des documents officiels, qualifiés de *blâmables* et de *déplorables* dans des rapports insérés au *Moniteur*.

Ardent apôtre du libre-échange en matière commerciale, il demeure partisan résolu de la protection, et même de la prohibition, en matière électorale, en assurant d'ailleurs que l'action administrative se mesure à celle de l'opposition et que le gouvernement proportionne toujours ses efforts au degré d'hostilité de ses adversaires. Ainsi M. Hallez-Claparède était à ce point ennemi des institutions et du bien public qu'il fallait le ranger dans l'espèce des termites! Et des hommes comme M. Buffet, dont le succès est salué avec satisfaction par toutes les opinions conservatrices, comme MM. Anatole Lemercier, de Jouvenel, Keller, contre lesquels les canons rayés de l'administration ont épuisé leurs plus terribles décharges, ne seraient au fond que d'hypocrites démolisseurs et des loups déguisés!

Mais, en admettant même le système d'action du gouvernement, il s'agirait encore de savoir si les candidats libres, pour lesquels la boîte du scrutin ressemble trop à celle de Pandore, sauf que l'espérance est assez rarement au fond, doivent, à l'imitation de certains personnages de comédie, être à la fois battus et contents!

Nous croyons nous souvenir que M. de Flavigny a été vivement blâmé de s'être servi, quoique avec une extrême discrétion, d'un billet impérial, tandis qu'on approuve M. Zorn de Bulach d'avoir bruyamment colporté et partout affiché une lettre du chef de l'État relative à sa candidature. Comment ce qui était mauvais à Chinon il y a quelques mois, est-il subitement devenu parfait à Schelestadt, et en quoi les insignes de chambellan, dont est revêtu M. le baron Zorn de Bulach, peuvent-ils modifier l'essence des choses?

Il nous semble aussi avoir entendu proclamer que le suffrage universel est au-dessus de toute corruption, que l'on peut corrompre un verre d'eau, mais non pas l'Océan, et quelques instants après, soutenir que la presse corromprait l'opinion, c'est-à-dire le suffrage universel, si elle était libre, et que l'opposition, si on ne lui tenait la bride serrée, intimiderait aussi, tromperait et égarerait ce même suffrage universel. Nous n'oserions prétendre qu'il y ait entre ces propositions quelque contradiction légère, cependant, à première vue, elle ne paraîtront peut-être pas cadrer parfaitement ensemble.

Quoi qu'il en soit, on affirme que le suffrage universel ne saurait être abandonné à lui-même, et qu'il a indispensablement besoin d'une direction. Mais est-ce que le gouvernement actuel ne devrait pas être le dernier à tenir ce langage? Que s'est-il passé, en effet, à son origine, au 10 décembre 1848? Non-seulement le suffrage universel n'était pas alors dirigé dans un sens favorable à la fondation napoléonienne, mais il était dirigé dans un sens

tout contraire. Cependant le suffrage universel ne se laissa ni corrompre, ni intimider, il dit ce qu'il voulait dire, et le gouvernement se prévaut encore aujourd'hui du scrutin d'alors, sans s'apercevoir qu'il condamne sa thèse actuelle.

Mais laissons là les urnes, sur lesquelles il y aurait tant à dire, pour toucher à la presse. Ah! la presse, c'est la grande coupable, et tandis qu'au Palais-Bourbon M. Rouher se montre sans pitié pour elle, au Luxembourg M. de Casabianca déclare sa chaîne assez longue et se montre peu disposé à en alléger le fardeau.

Il y a une trentaine d'années, sous l'empire de ces lois dont M. Jules Favre implorait dernièrement le retour, un ministre, qui avait parlé à la Chambre, jetant par hasard le lendemain les yeux sur un journal d'opposition, y lut ces mots avec surprise : « Un homme sec et chauve se dirige vers la tribune et prononce le discours suivant. » L'orateur officiel reconnaît bien son discours, mais il ne reconnaît pas son portrait. Cependant il interroge avec inquiétude une glace, et, *infandum!* elle lui révèle... ce que les feuilles officieuses cachent soigneusement aux ministres!

L'organe officiel fait une réponse uniforme à la gamme variée des doléances; aux écrivains meurtris comme aux candidats pourchassés, il se borne à conseiller la patience. Le conseil est facile dans la bouche qui le donne, mais, suivant l'expression de M. de Maistre, l'impatience est permise à ceux qui souffrent. Pour notre part cependant nous sommes très-disposés à attendre encore, et bien que l'objet de nos espérances semble reculer sans cesse, nous ne ferons point la réflexion décourageante qui termine le sonnet d'Oronte, parce que nous savons que le temps est le plus grand des réformateurs, comme l'appelait Bâcon, et qu'il finit toujours par faire triompher, en dépit des obstacles, la justice et la vérité.

En résumant le discours de M. le ministre d'État, on trouve finalement qu'il se réduit à trois arguments principaux : les régimes précédents sont tombés, ce qui prouve qu'ils ne valaient rien; le gouvernement actuel a fermé l'ère des révolutions; il a fait la guerre d'Italie, qui l'a réouverte.

De ces arguments, le troisième se charge de détruire le second, et quant au premier, nous n'avons que quelques mots à en dire. Prétendre que les gouvernements qui sont morts ne valaient rien par cela seul qu'ils sont morts, c'est un raisonnement assez singulier que M. Rouher aura vraisemblablement beaucoup de peine à faire accepter des esprits assez nombreux qui savent que les choses humaines sont périssables! L'Empire aussi est mort, et même le premier de tous. La mortalité ne saurait donc rien prouver, parce qu'elle atteint tout et tous, une heure ou l'autre, et si l'on nous permettait de citer une anecdote en matière aussi sérieuse, nous rappellerions cet inventeur d'un procédé gymnastique qui remplissait, il y a quelques années, les journaux de réclames où il affirmait qu'on ne pouvait vivre sans l'emploi de son système. « Mais, lui fit remarquer quelqu'un, nos ancêtres

ne connaissaient pourtant pas votre procédé? — Aussi sont-ils morts! » répondit-il.

Nous laissons de côté les souvenirs que l'organe du gouvernement a cru devoir réveiller; nous aimons mieux le précepte de la sagesse antique, qui conseille de ne pas remuer ce qui est assoupi, *quieta non movere;* nous travaillons de préférence à rapprocher les hommes, à réconcilier les idées, à combler les fossés; nous pensons avec un philosophe qu'il est triste et impie de voir éternellement les fils se battre avec les ossements de leurs pères, et nous prions Dieu de hâter pour notre cher et malheureux pays l'heure bénie de la pacification et de la concorde.

Si maintenant nous essayons de nous élever au-dessus de tous ces débats pour en apprécier l'ensemble et en dégager l'enseignement, que voyons-nous? Plus de malentendus que de véritables désaccords, plus de préventions à dissiper que d'obstacles à aplanir.

Constatons d'abord quelle est la source des discussions qui passionnent en ce moment le pays. C'est la réforme du 24 novembre. Jusqu'à cette date, nous avions marché dans les ténèbres comme les combattants de Virgile, *ibant obscuri*, quand tout à coup le chef du gouvernement s'écria de sa voix puissante : « Que la lumière soit! » Aussitôt la lumière fut; depuis trois ans elle a brillé chaque jour d'un plus vif éclat, et aujourd'hui ses rayons nous inondent; mais faut-il s'en plaindre et songer à souffler le phare qu'on a soi-même allumé?

On parle de vents et de tempêtes; d'où sont-ils sortis, sinon du décret fameux qui, hâtons-nous de le dire, n'est nullement à nos yeux un nouvel antre d'Éole! Il ne faut pas s'effrayer ainsi de la première rafale qui passe, et la liberté, calme et impassible, peut dire avec le fabuliste à ceux qui s'inquiètent :

Tout vous est aquilon, tout me semble zéphyr.

Cependant, car il faut avoir soi-même l'impartialité qu'on réclame des autres, il faut reconnaître que l'agitation des débats actuels peut inquiéter quelques esprits; pourquoi? Il importe de distinguer. Le mal ne vient pas de la discussion, il vient des formes de la discussion, resserrée dans les débats de l'adresse comme un feu d'artifice dans une seule scène d'un drame. L'année politique se compose d'un mois de parole et de onze mois de silence. Sur un texte de pure politesse, on verse à la fois tous les flots de l'éloquence comprimée. Des anciennes formes parlementaires, la plus défectueuse seule a été rendue. On est étourdi de cette explosion soudaine et isolée.

La Constitution a fait de l'autorité suprême une cible sur laquelle portent exclusivement tous les coups, de telle sorte qu'il devient impossible de critiquer sans ébranler, d'examiner sans saper, de toucher à une seule branche morte sans introduire la hache au cœur de l'arbre, en

un mot, de mettre en question le plus petit acte du pouvoir sans paraître mettre le pouvoir lui-même en état de siége.

C'est là un danger, mais il peut être conjuré par le moyen simple et rationel dont nous voyons d'heureuses applications partout autour de nous : la *responsabilité ministérielle;* moyen qui participe sans doute de la faiblesse humaine et qui n'est pas toujours d'une invincible efficacité, mais qui a conquis la confiance des pays libres et qui offre à l'inévitable jeu des passions et de l'opinion le ressort le plus ingénieux qui ait été jusqu'à présent découvert. D'ailleurs, qui possède le secret des remèdes infaillibles et des panacées souveraines?

On a souvent comparé la politique à un échiquier. Imitez le joueur prudent et habile qui veut augmenter la sûreté de sa pièce princicipale : roquez, c'est-à-dire mettez une tour à la place du roi, et vos mouvements ne seront que plus dégagés et plus forts.

Les inquiétudes viennent, en second lieu, des éléments constitutifs de l'opposition. Ces éléments sont divers, les uns datant de 1814 et de 1830, les autres portant l'estampille de 1848, et l'on conçoit qu'une fraction de l'opinion conservatrice redoute d'entrevoir les traits de Ledru-Rollin derrière d'illustres personnalités, et tremble que la pure lumière ne dégénère en incendie.

Mais il faut écarter les terreurs vaines, et prendre garde, pour éviter Charybde, de tomber en Scylla. Fuyons les exagérations et les mirages; ne faisons pas plus un épouvantail de la barrette que du bonnet phrygien, et n'agitons pas la pourpre romaine en regard du spectre rouge! Que les fantômes restent dans leur néant, et cherchons sérieusement à nous rendre compte de la réalité.

La réalité, c'est qu'il est tout naturel qu'il y ait en France des restes des vieux partis, c'est-à-dire des hommes ayant connu, aimé, servi, les trois gouvernements qui se sont succédé dans notre pays depuis un demi-siècle, et dont deux lui ont donné trente années de paix assez prospère et de liberté assez vraie pour avoir laissé derrière eux quelques traces.

Quelle est la conduite à tenir en présence de ce fait? Faut-il reprendre la vieille et stérile maxime qui insinue de diviser pour régner, ou bien, s'inspirant d'une politique plus haute et plus chrétienne, travailler à la fusion de ces éléments divers dans le creuset du bien public et de la liberté?

Ce travail fécond et réparateur est commencé, un grand et généreux mouvement rapproche de plus en plus toutes les convictions honnêtes, sur le terrain supérieur et commun de principes qui sont le patrimoine de tous, et il suffit au pouvoir de venir en aide à ces nobles tendances pour qu'elles s'affermissent et s'étendent. Quel plus noble rendez-vous que celui où M. Jules Simon, avec tant d'énergie et d'émotion, a convié tous ses collègues en traitant la question des ouvriers?

Déjà, au sein de la Chambre, en face de cette statue de la Liberté toute

attristée du voile qui cache depuis douze ans son beau visage à la France, un groupe intelligent d'hommes également dévoués à la cause de l'ordre et du progrès, se grossit chaque jour, et, parti d'un chiffre modeste, arrive aux proportions d'une minorité respectable. Ce groupe, où se remarquent M. Ancel, qui a développé avec autant d'esprit politique que de modération un excellent amendement; M. le marquis d'Andelarre, en qui les franchises communales et départementales ont trouvé un si chaleureux défenseur, et que les récentes élections vont renforcer encore, est appelé à constituer avant peu un tiers parti loyal et sincère, dont M. Berryer et M. Thiers deviendront les inspirateurs et les organes. Ce parti, qui portera le drapeau des réformes constitutionnelles et qui demandera le couronnement de l'édifice sans miner les assises de la pyramide sociale, c'est le parti du bon sens, de la modération, c'est l'avenir.

On a dit avec raison que la liberté a deux genres d'ennemis : ceux qui font peur et ceux qui ont peur. Contenons les uns, mais poussons les autres, et que la France ne reste pas stupidement immobile, comme ce gentilhomme de verre dont parle Cervantès, qui n'osait faire un mouvement de peur de se casser.

Il semble que les événements extérieurs se soient effacés depuis un mois pour laisser passer les solennels débats de l'adresse. L'Eider, ce Rubicon danois, n'est pas encore franchi, et, sauf deux crises ministérielles, l'une sans caractère en Espagne, l'autre significative en Belgique, où une éclatante victoire des catholiques a fait tomber le cabinet radical sous la réprobation de l'opinion, nous n'avons rien d'important à signaler dans le reste de l'Europe.

Léon Lavedan.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LETTRES DU R. P. LACORDAIRE

ET DE MADAME SWETCHINE[1]

L'ABBÉ LACORDAIRE A MADAME SWETCHINE.

Rome, 21 juin 1836.

Depuis mon arrivée à Rome, chère amie, j'attends chaque jour avec anxiété de vos nouvelles et chaque jour je suis trompé bien amèrement. Je vous ai écrit de Marseille le 10 mai, de Sienne le 18, de Rome le 25, et aujourd'hui encore pas un mot de vous, pas un seul, ni de personne au monde. Je suis dans une désolation d'esprit très-grande et je forme mille suppositions pour m'expliquer votre silence, que mes lettres ne vous sont point parvenues, qu'on a arrêté les vôtres, que vous les avez confiées à des occasions infidèles ou en retard, enfin que sais-je? Car je ne puis croire que vous ne m'ayez pas écrit du tout. Vous savez quel besoin on a de paroles amies quand on est seul et si loin. J'ai fait hier soir, seul, la promenade la plus triste du monde en songeant à vous, ne sachant s'il fallait attendre encore ou vous écrire de nouveau. Ce matin, en disant la messe, j'ai pris le parti de vous rendre aussi ingrate que possible et c'est pourquoi je vous écris.

[1] Nous extrayons de la correspondance du P. Lacordaire et de madame Swetchine, que M. le comte de Falloux se dispose à offrir au public, les lettres suivantes, qui se réfèrent à trois années différentes et qui nous ont paru présenter un intérêt particulier.

Sans votre silence, je serais bien content de mon séjour ici. Tout le monde m'y a fait un accueil parfait, le cardinal vicaire[1], le cardinal secrétaire d'État[2], les Pères jésuites, les Français qui sont ici, et enfin par-dessus tout le Saint-Père. Il m'a accordé une audience le 6 juin dernier. Lorsque je suis entré dans son cabinet, il a ouvert ses deux bras en disant d'un air tout joyeux : *Ah, l'abbate Lacordaire!* et pendant que je baisais ses pieds, il m'a pris la tête dans ses mains me la pressant avec affection et me disant tout de suite après : « Je sais que l'Église catholique a fait en lui une grande acquisition. » Je n'ai pas besoin, chère amie, de vous demander excuse pour vous conter tout cela naïvement. Le Pape a ajouté : « Je me souviens d'une belle *cham-* « *brée :* l'abbé de la Mennais était là, puis le comte de Montalembert, « puis l'abbé Lacordaire et ici le cardinal de Rohan, » et il désignait du doigt la place que chacun avait occupée. Je lui ai remis ensuite deux ouvrages dont j'étais chargé pour lui ; il a lu les lettres tout haut, a regardé les livres, m'en a dit quelques mots, puis m'a donné sa bénédiction de cette manière : « Je lui donne ma bénédiction et je prie Dieu de le confirmer dans la défense qu'il a entreprise de la cause catholique. » Et comme j'étais à la porte, il a encore étendu avec bonté sa main vers moi, en me disant : *Addio.*

Mais le principal fruit que je retire de mon voyage est la position parfaite où je suis avec les Pères jésuites. Ils m'ont accablé de témoignages d'affection, m'ont apporté eux-mêmes les livres dont j'avais besoin, non contents de mettre leur bibliothèque à ma disposition. Le P. Rozaven est venu me voir[3]; le Père général[4], après qu'on m'eut fait célébrer la messe dans la Chambre où saint Ignace habitait et où il est mort, m'a fait servir du chocolat dans son appartement et a causé avec moi de la manière la plus amicale. Je puis dire que chaque jour je reçois d'eux quelque marque d'estime et d'attachement, et tout récemment, à propos des attaques dont j'ai été l'objet en France de la part de quelques ecclésiastiques de Lyon qui ont répandu une censure des Conférences, le P. Rozaven s'est exprimé hautement

[1] Cardinal Zurla.

[2] Cardinal Lambruschini.

[3] Le prince Augustin Galitzin vient de rééditer un livre du P. Rozaven, intitulé : *de la Réunion de l'Église russe avec l'Église catholique.* Cette nouvelle édition est précédée d'une lettre de M. l'évêque d'Orléans qui s'exprime ainsi sur le P. Rozaven : « C'était un homme excellent, la bonté même, et un très-saint prêtre ; c'était aussi un puissant esprit, et pour ma part, j'oserais dire que depuis Bossuet l'Église de France n'a pas possédé un théologien plus consommé. Sa gloire, qui aurait pu être éclatante devant les hommes, s'est perdue, ou plutôt elle a recueilli ses rayons dans la sainte humilité d'une vie toute cachée en Dieu. Le bien qu'il a fait ne peut se mesurer. »

[4] Le P. Roothan.

contre ces poursuites, et il m'a appris que le Pape en avait été très-mécontent.

Je vous prie, chère et bonne amie, de ne confier tous ces détails à personne. On craint ici la publicité et il importe qu'on prenne confiance en moi, qu'on ne croie pas que je m'empresse de faire parade de tout ce qu'on dit et fait pour moi.

Mes études sont commencées. Je suis très-content de la maison où je suis, qui est tranquille et où je suis bien servi. Il est heureux que je ne sois pas entré dans un couvent, d'abord parce que je n'aurais pas eu les mêmes rapports avec les Pères, et ensuite parce que j'eusse été très-mal à mon aise, sans profit aucun pour mon édification ni pour celle des autres. Si je vous avais ici et une ou deux autres personnes, je serais on ne peut plus heureux. Je n'ai aucune intimité. L'ambassadeur, qui est un peu sec de sa nature, m'a invité deux fois à dîner[1]. La princesse Borghèse m'a fait des avances pour venir chez elle et j'y vais de temps en temps. Cette famille est jeune et nombreuse et me paraît aimable.

L'Ami de la religion du 7 et du 9 juin contenait deux lettres en réponse à la censure de Lyon qui ne souffriront pas de réplique. Il m'a été facile de reconnaître M. Affre, qui se conduit envers moi d'une manière bien généreuse. Je suis sans trouble aucun de ces attaques, et je suis même bien aise qu'elles aient eu lieu, à cause de la réponse et parce que l'autorité se prononce ici et à Paris, surtout à Paris. Adieu, croyez que je ne puis être heureux sans votre amitié et ne vous lassez pas de m'en donner des preuves.

P. S. Si vous voyez M. Récamier, veuillez aussi me rappeler à son souvenir et lui dire combien je le remercie de m'avoir mis en rapport avec les Pères jésuites. Adieu.

Rome, 2 juillet 1836.

Nous avons été bien malheureux tous les deux, chère amie. Il y a une demi-heure que j'ai reçu de vous les premières lignes qui me soient parvenues depuis deux mois moins huit jours; et vous, de votre côté, vous vous plaigniez de n'avoir rien reçu de moi, tandis que je vous ai écrit de Marseille le 10 mai, de Sienne le 18, de Rome le 25, et de Rome encore le 21 juin dernier. Il s'est écoulé, il est vrai, un grand intervalle entre ces deux dernières lettres, parce que j'attendais chaque jour de vos nouvelles avec impatience et douleur. J'étais dans un abattement d'autant plus grand que je ne recevais rien

[1] Le comte de Latour-Maubourg.

aussi de M. Chéruel. Ainsi, depuis deux mois, je suis sans lettre d'âme qui vive.

Je crois inutile, chère amie, de vous répéter tout ce que contient ma dernière lettre du 21 juin, mon audience favorable du Pape, l'accueil qu'on m'a fait partout, ma bonne situation avec les Pères jésuites, mes travaux commencés. Vous êtes déjà au courant de tout cela. J'ajoute que la princesse Borghèse, M. le vicomte de Mortemart[1], et toute cette famille me comblent de bontés. Ils m'ont invité très-instamment à aller les voir à Frascati, où ils passent l'été. J'ai vu M. le maréchal de Bourmont, dont j'ai été très-content. C'est un homme d'une grande simplicité et un excellent chrétien.

Je suis heureux de vous savoir à Vichy, parce que cela me prouve que votre santé a été assez bonne pour soutenir la route et que j'espère beaucoup de ces eaux pour votre entier rétablissement. Si vous saviez quelle est ma joie d'avoir de vos nouvelles ! Ainsi, je ne prends pas le temps d'écrire, je griffonne. Ces deux derniers mois ont été bien cruels. Je faisais mille suppositions dans mon esprit. On est toujours si prompt à donner aux choses une triste couleur ! Mais convenez qu'il y a eu dans ce silence réciproque, quoique certainement rompu de part et d'autre, une étrange fatalité. Enfin, voilà qui est éclairci. Dieu en soit loué !

J'ai vu toutes les fêtes de la Saint-Pierre, la messe solennelle, l'illumination *della Cupola, la girandola*. Rien n'est beau comme l'hostie et le calice portés au Pape sur son trône, mais je ne puis rien décrire aujourd'hui. Je vous adresse cette lettre à Vichy sans savoir si elle vous y trouvera encore, et, tout bien pesé, je crois mieux de l'envoyer à Paris. Adieu, chère amie, ne vous défiez jamais de mon cœur et croyez que je vous aime comme un fils.

Rome, 25 juillet 1836.

Grâce à Dieu, chère amie, nous arrivons enfin au règne de l'*intelligible*, il était grand temps. J'ai reçu vos deux lettres du 25 juin et du 12 juillet, auxquelles il ne manque que de me parler de votre santé. Il est impossible que les eaux de Vichy n'aient produit sur vous quelque effet, je l'espère favorable, mais je n'en sais rien à cause de votre silence sur ce point. C'est la seule chose qui manque à ma satisfaction, sous le rapport de vos lettres, car votre présence me manquera toujours et je ne puis m'empêcher de sentir par ce côté que je suis en exil. Peut-être est-ce un bien, puisque sans cela mon séjour ici eût été trop doux et qu'il est bon que devant Dieu ce séjour soit

[1] Gendre de la princesse Borghèse.

un sacrifice. J'avais rencontré sur le bateau à vapeur un jeune homme qui m'avait plu et qui m'avait montré de l'affection; il me rejoignit à Rome, mais après une quinzaine de jours au plus, il est parti pour Ravenne, sans espoir qu'il repasse ici pour retourner en France. J'ai trop eu la faiblesse d'aimer et Dieu m'en punit par l'isolement, où il veut m'habituer à n'aimer que lui. Que j'aurai de peine! Vous me faites entendre qu'il y a dans mes actes isolés un désaccord qui fait qu'il n'est pas facile de saisir le résultat général : il est vrai qu'il me faut du temps pour tracer une ligne droite, et j'admire moi-même comment, avec quelque chose de si subit, la Providence permet cependant que ma conduite se suive et que certaines gens me croient très-habile et très-fin. Je ne me crois pas habile, car il m'a toujours été impossible de prendre une résolution ou de faire une chose qui n'était pas conforme à mes convictions les plus profondes. Je remarque seulement dans le progrès de mes convictions une marche lente et laborieuse qui souvent les fait arriver au point où elles doivent être, pour que je puisse poser tel acte important ou nécessaire. C'est cette coïncidence qui m'étonne et qui me révèle le plus l'action de Dieu sur l'esprit de l'homme, dans ses rapports avec la destinée qu'il lui a plu de lui préparer. Ainsi beaucoup de gens croient que j'ai fait un acte très-habile en me liant ici avec les Pères jésuites. Eh bien, il y a peu de temps peut-être, cet acte m'eût été absolument impossible, vu l'état de mon intelligence. Le changement de cet état s'est combiné avec ma position présente au point qu'il a fallu. Avec tout ce qu'il y avait en moi de faux, d'incomplet, d'outré, de mauvais et même de bon, il y avait de quoi perdre dix mille hommes ; la bonté divine me sauve, je ne sais pourquoi. J'ai trente-quatre ans, et il est vrai de dire que mon éducation n'est achevée sous aucun rapport. Je sens une foule de pensées qui attendent de nouvelles lumières, semblables à ces ouvrages interrompus qui offrent aux yeux des ruines trompeuses. Né dans un siècle troublé jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante, dont j'ai ressenti, dès l'enfance la plus tendre, des mouvement ineffables; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut, et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature, jalouse de la grâce, avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit contre toute apparence, il y a douze ans, elle me jeta au séminaire sans avoir pris le temps de me désabuser de mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, homme de deux mondes avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre, mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature. Nulle main savante et pieuse ne prit ma main ; les uns

me condamnèrent, les autres eurent pitié; mais celui de qui les dons sont sans repentance ne s'est pas découragé, et il achève péniblement son œuvre.

J'ai commencé, pour la première fois de ma vie, à prendre des notes selon votre conseil, soit sur mes lectures, soit sur mes propres idées, et comme celles des années précédentes sont en grande partie dans les canevas de mes conférences que je conserve, vous voyez que l'univers et moi nous ne perdrons rien. L'écriture, du reste, me délasse de la lecture, et réciproquement. Mes journées se passent dans une grande uniformité. A six heures moins un quart je me lève, à sept le saint sacrifice, de huit à onze travail, à onze heures le déjeuner; après le déjeuner, lecture de journaux ou de revues, méridienne, temps perdu; de trois à huit heures travail, sauf quand je sors le soir vers six heures pour faire un promenade; à huit heures du soir le dîner ou le souper, entre dix et onze le coucher. Cette uniformité est interrompue par quelques rares visites que je reçois. Ce pays-ci est admirable pour voir des gens de tous les coins du monde et pour se mettre par eux au courant de tout. Il nous est arrivé avant-hier l'évêque de la Nouvelle-Orléans, qui est venu me voir; j'avais récemment à côté de moi le père abbé de la Trappe de Belle-Fontaine[1] et aujourd'hui un jeune abbé, baron Redeschi, du Tyrol, qui est un homme très-intéressant. Mais rien ne console de n'avoir pas ses amis. J'ai vu aussi un de mes anciens condisciples au séminaire, M. l'abbé de la Treiche, qui habite depuis six ans les montagnes de l'Apennin, d'abord près de Spolète, et ensuite près d'Assise; c'est un homme d'une grande portée d'esprit, qui a déjà des manuscrits dont il m'a communiqué quelques-uns, où j'ai trouvé une grande foi et une grande profondeur. Tout se prépare aux quatre coins du monde; Dieu a ses élus et ses trompettes qui attendent, et pendant qu'en France tant d'illustres esprits font tristement naufrage, d'autres viennent qui seront peut-être plus heureux, parce qu'ils arrivent plus tard dans le règne de la vérité. Vous vous souvenez de ce que je vous disais un jour : il n'y a pas assez d'*humus* dans les ruines, à la première génération, pour qu'il y croisse de grands arbres.

Je vous prie, à votre retour, de présenter mes compliments respectueux au Général. Quant à vous, madame, je ne vous dis rien, vu la petite place.

Rome, 3 septembre 1836.

Hélas! Faut-il que nous soyons si malheureux! Imaginez que j'étais au désespoir de n'avoir reçu aucune réponse à mes lettres du 2 et du

[1] Le P. Fulgence.

26 juillet. Je n'ai pas cependant le cœur de vous gronder ; mais il me semble que vous auriez dû m'écrire aussitôt que vous avez su qu'un paquet s'était perdu. Je suis comme vous fâché de cette perte, d'autant plus que ma lettre du 26 juillet était tout à fait confidentielle sur l'état de mon âme. Si le diable la trouve, il en fera son profit.

Ce que vous me dites de M. l'archevêque, chère amie, me fait grand plaisir. J'ai reçu de lui une lettre on ne peut plus aimable et cordiale, par le dernier courrier. Voici une de ses phrases : « J'espère que vos censeurs se le tiendront pour dit, et qu'ils vous laisseront en repos. Vous ne pouvez douter du bonheur que j'éprouve à vous savoir content ; jouissez de ce calme et revenez nous préparer à continuer la belle lutte, où vous avez déjà montré tant de zèle et de talent. »

J'aurais voulu apprendre quelque amélioration dans votre santé et je voudrais vous donner la mienne. Les chaleurs n'ont pas encore passé, à mon grand déplaisir, mais nous touchons au terme.

Adieu, chère amie, excusez ma brièveté si loin de mon cœur, la poste est menaçante. A un autre jour. Je vous ai écrit jeudi, en vous envoyant mon testament, quoique je me porte très-bien. Je ne réponds pas à tout ce qu'il y a de bon et de tendre dans votre lettre, sinon que je vous aime plus que vous ne croyez.

Rome, 8 septembre 1836.

Vous voyez un homme, chère amie, qui revient d'un pèlerinage à Genazzano, au delà de Palestrine, où l'on vénère une image de la sainte Vierge que la tradition dit avoir été transportée miraculeusement d'une église de Scutari à l'époque où les Turcs s'emparèrent de ces contrées. J'y suis allé avec l'abbé Lacroix, qui veut rester un certain temps au beau milieu des Apennins. Nous avons logé dans le couvent des augustins, attenant à l'église où se trouve l'image sainte, et on nous a fait l'accueil le plus aimable. Nous avons soupé au réfectoire avec ces bons Pères. C'est un spectacle toujours attendrissant que celui de la vie religieuse ; cette grande maison commune, ce silence, les vieillards qui ont un air si grave, si vénérable, si admirablement transformé par une longue vie intérieure; les novices qui présentent sur leurs fronts tout le charme de la jeunesse, embelli par le sacrifice qu'ils en font à Dieu ; le repas dont les mets simples sont assaisonnés par la lecture de quelque livre édifiant; tout cela m'a toujours infiniment touché. Avant et après ce petit pèlerinage, qui n'a duré que deux jours, j'ai vu à Rome même la plus belle chose du monde, un concours immense du peuple pendant neuf jours à Sainte-Marie-Majeure, pour gagner l'indulgence du Jubilé, à l'occa-

sion du choléra. Une multitude incroyable de processions, des chapitres, des paroisses, des couvents, des congrégations d'hommes et de femmes de toute nature, des colléges, des académies, se rendaient à la basilique par tous les chemins. Vous les rencontriez inopinément au coin d'une rue, et à peine aviez-vous passé qu'une autre se montrait à vous débouchant par un autre point. En approchant de l'église, la foule s'augmentait devant vous et autour de vous, et l'Esquilin vous apparaissait comme une armée confuse avec ses mille bannières. Ce peuple est étonnant pour sa foi ! Pourquoi ne voudriez-vous pas le voir encore ? Pourquoi n'ajouteriez-vous pas à tous mes souvenirs de Rome celui d'y avoir joui de votre amitié, ou plutôt de votre présence, car votre amitié me suit partout. « Si elle n'est sur le chemin de personne, » elle est à coup sûr toujours sur mon chemin. J'aime, j'en suis certain, j'aime et profondément ; et néanmoins, il est vrai, qu'il y a en moi quelque chose que je ne puis pas nommer, qui cause de la peine à ceux que j'aime. Ce n'est pas de l'âpreté, je suis doux ; ce n'est pas de la froideur, je suis passionné ; c'est quelque chose d'entier qui est trop oui ou trop non, une certaine difficulté de découvrir ce dont le cœur d'un ami a besoin, une habitude du silence, qui me suit quelquefois sans que je m'en doute. Combien j'ai de la peine à parler ! Avec ma mère, qui s'était accoutumée à moi, et qui se contentait d'une grande douceur de mœurs dans mes rapports avec elle, il m'arrivait souvent de rester sans rien dire. Hier, j'ai fait de grands efforts pour égayer un jeune ecclésiastique assez gravement malade dans notre maison, et qui me priait de lui raconter quelque chose pour l'amuser ; il m'a été impossible de parler seul. Les femmes ont cela d'admirable qu'elles peuvent parler tant qu'elles veulent, comme elles veulent, avec l'expression qu'elles veulent; leur cœur est une source qui coule naturellement. Le cœur de l'homme, le mien surtout, est comme ces volcans dont la lave ne sort que par intervalles, après une secousse. L'homme entend peu de chose au culte : voyez quelle différence entre la piété des hommes et celle des femmes ! Un homme aurait-il fait votre chapelle ? Il faut donc nous pardonner beaucoup. Ma mère m'a dit en mourant que je lui avais rendu la vie heureuse ; je lui ai toujours plu avant tous mes frères, et pourtant je n'ai jamais été tendre dans l'expression avec elle. Notre éducation même avait été ainsi ; ma mère nous avait aimés d'un dévouement de chaque jour, grand et sans partage, mais où l'action parlait plus que la bouche. Ayez donc un peu compassion de ma nature sauvage ; je voudrais la changer, car je sens plus que jamais mes défauts, à mesure que le christianisme pénètre dans mon âme ; malheureusement on désire plus qu'on ne fait. Que la confiance avec laquelle je vous ai toujours parlé de moi vous soit une

preuve sans cesse renaissante de mon affection. Ma vie, dans ses plus petits détails, vous appartient tout entière, et vous ne me verrez jamais vous en rien ôter. Les nouveaux amis sont peu de mon goût ; je sens encore quelquefois qu'une âme qui passe me plaît, et qu'autrefois je l'aurais aimée ; je ne vais guère plus loin ; le temps est venu d'aimer Dieu uniquement, et de vivre avec les destinées que sa bonté a unies aux nôtres dans le chemin passé.

Je suis bien sensible au souvenir des personnes que vous me nommez, particulièrement de M. de Melun. J'ai écrit, il y a déjà longtemps, une petite lettre à ce bon M. Laborie, pour le remercier de son constant intérêt pour moi. Mais je vous assure, chère amie, que je ne m'occupe guère de mon avenir, non par dédain, mais parce que je pense qu'en pareille chose ce que Dieu veut ne manque pas, pourvu qu'on le laisse faire.

Adieu. Donnez-moi bientôt de vos nouvelles, et de particulières sur votre santé dont vous me parlez trop peu. Quitterez-vous bientôt les ruines de Versailles, comme dit M. de Chateaubriand ? Et avez-vous lu son Milton ? Je n'en entends rien dire. Les ruines de Rome vous saluent, et moi je vous aime trop pour vous faire des compliments.

Paris, 11 octobre 1836.

Je suis revenu, il y a huit jours, chère amie, d'un petit pèlerinage à Subiaco, où j'ai dit la messe dans la grotte même où se cacha longtemps saint Benoist, et où j'ai couché dans le couvent de Sainte-Scholastique, car aujourd'hui encore les deux monastères subsistent à un quart de lieue l'un de l'autre. Tivoli m'a paru sec et ennuyeux, et en général tous les environs de Rome me plaisent peu ; l'ensemble est magnifique, les détails sont maigres, nus, arides. J'excepte la plaine romaine, qui me ravit toujours par son immensité, son encadrement de montagnes, la variété infinie de ses petites collines volcaniques et par ses ruines jetées çà et là. L'autre jour, en me promenant au hasard, j'ai rencontré le Tibre, près d'une fontaine appelée l'*Acqua acetosa;* c'était la première fois que je le voyais libre et solitaire dans la campagne, et j'en ai joui comme d'un ami qu'on trouverait tout à coup dans un désert. Je me propose de faire une grande promenade à cheval tout au travers de cette plaine; vous ne sauriez croire combien j'aime à découvrir et à m'approprier une étendue de terrain inconnue, en la fouillant dans tous ses replis. Il y a en moi de l'Arabe bien certainement. Aussitôt mon retour à Subiaco, je suis allé voir le P. Rozaven, et je lui ai lu la partie de votre lettre du 19 septembre qui le regarde; il m'en a paru très-touché, et nous avons parlé de vous, mais non pour la première fois,

je vous assure. Il m'a raconté votre conversion et comment vous étiez à Saint-Pétersbourg une colonne de l'Église grecque. Je suis bien heureux que vous soyez devenue une colonne latine. Vous pouvez donc être assurée que le P. Rozaven vous conserve, malgré le cours des années, un souvenir très-présent. Je suis toujours, à l'égard des jésuites, dans la même bonne position et très-content du P. Villefort, l'un d'eux, que j'ai choisi dès le commencement pour mon confesseur. C'est un ancien élève de l'École polytechnique, aussi bon que modeste. Je vous félicite bien, chère amie, d'en avoir obtenu un tel que vous le désiriez ; il n'y a rien de si rare qu'un homme qui possède vraiment l'esprit de Jésus-Christ et qui sache vous y faire participer dans la mesure de vos forces et de votre vocation. Les religieux, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, étaient bien nécessaires, les prêtres séculiers étant trop détournés souvent de la vie intérieure et divine par leurs occupations extérieures, et aussi par l'influence du siècle, qui pénètre l'âme facilement sans qu'on s'en doute lorsqu'on vit avec lui. Je m'unirai donc bien volontiers et avec joie à vous pour remercier Dieu de ce bienfait qu'il vous a accordé, et afin de choisir un beau jour, je vous désigne le 1er novembre, jour de la Toussaint, à huit heures et demie précises. Je regrette seulement la distance qui vous séparera de votre guide lorsque vous serez retournée à Paris ; quatre lieues sont bien longues dans votre état de santé, en hiver, et les lettres ne suppléent pas la présence, il s'en faut. Le bien que vous me dites de Versailles me ravit, car je l'aime aussi beaucoup pour les mêmes raisons d'art, de solitude et de promenades que vous, et je ne connais pas de ville mieux appropriée à mon caractère. La proximité de Paris et la facilité des communications ajoutent encore un grand prix au séjour de Versailles, qui est comme un magnifique faubourg de la grande ville, mais un faubourg de princes, d'artistes, de solitaires, de fortunes abaissées sans être détruites. J'estime aussi beaucoup les vallées qui sont çà et là tout autour, et cette belle couronne de forêts.

Vous désirez savoir comment je travaille. Je lis assidûment les dogmes théologiques du P. Petau, ouvrage très-estimé qui résume toute la théologie des Pères de l'Église et qui tient lieu d'une masse effrayante de lectures. J'y trouve des choses précieuses et surtout la preuve que Dieu m'a donné quelque perspicacité théologique, car il m'arrive souvent de tomber sur des points de vue dont j'avais eu antérieurement l'instinct, et dont je m'étais servi sans les avoir vérifiés scientifiquement. C'est à peine si j'ai eu à modifier quelques-unes de mes idées par suite de cette lecture ; mais j'en ai acquis plusieurs qui me manquaient, surtout par rapport au mystère de la Sainte-

Trinité, dont j'achevais le traité naguère. Je lis aussi un ouvrage sur les antiquités ecclésiastiques, où je vois toute la suite et tous les changements de la discipline, chose dont on ne nous parle jamais en France et qui est importante pour connaître l'esprit de l'Église et les origines. Tout en lisant, je réfléchis, je prends des notes, mon jugement et mon imagination se fortifient, en même temps que l'action de la solitude tasse en quelque sorte tout mon être antérieur. Ces cinq ou six mois m'ont déjà profité beaucoup, et je suis persuadé qu'à la fin de cette retraite de deux ans, je serai bien moins mauvais que je n'étais. Je dis retraite, car c'en est une véritable. Je ne suis mêlé à rien, je vois excessivement peu de monde, d'autant moins que les étrangers manquent à cause du choléra. J'ai cependant fait l'autre jour connaissance avec Mgr Capaccini, qui est substitut de la secrétairerie d'État, et l'un des hommes les plus importants ici ; il m'a fait un accueil parfait et s'est chargé de remettre au Saint-Père un exemplaire de *Sainte Élisabeth* par M. de Montalembert. . . .

. . . .

. . . . Les gens que j'aime le mieux ici, c'est le chargé d'affaires belge et sa famille [1], qui m'ont fait mille avances et qui sont d'excellentes gens. Ils ont loué une petite maison de campagne près la porte Salara, où je puis aller quand je veux.

Vous aurez su probablement que M. de la Mennais prépare une relation de notre voyage à Rome en 1832. Montalembert n'a pu obtenir qu'il se désistât de ce projet. C'est une affaire grave, et je vous prie de m'envoyer ce livre aussitôt qu'il aura paru, de le lire vous-même tout de suite et de me dire ce qu'il y aura à faire. Montalembert pense qu'il faudra nous séparer de ce compte rendu par un désaveu public. Envoyez-moi aussi le factum dont je suis menacé s'il voit le jour. Il faut bien que vous soyez mon homme d'affaires, puisque M. Chéruel me manque tout à coup. Ainsi voilà qui est entendu, ne vous déplaise. Je ne sais si Montalembert s'approche de Rome. Il a quitté Bruxelles à la mi-septembre pour se rendre à Mérode, non loin du Rhin ; je n'ai pas de nouvelles depuis, et je crains que le choléra ne l'arrête. Ce n'est plus rien à Ancône ; mais on dit sérieusement que la Pouille et Naples sont attaquées. Je n'ai pas non plus de nouvelles de MM. Chevandier et Cabat, mes compagnons de voyage de Dieppe, que j'attendais pour le commencement de ce mois.

Adieu, chère amie, écrivez-moi bientôt et parlez-moi de votre santé, si ce mal d'yeux continue, si vous ressentez un bon effet des

[1] M. Blondel van Culenbrœck, depuis ministre de Belgique en Turquie.

bains de Vichy, quand vous quittez Versailles, enfin toute votre vie. La mienne est à vous pour jamais, vous le savez.

MADAME SWETCHINE A L'ABBÉ LACORDAIRE.

Paris, 31 octobre 1836.

Mon cher ami, vous me donnerez vos bonnes pensées demain matin, et moi dès ce soir je vous donne sans choix toutes les miennes ; j'anticipe sur ma reconnaissance et vous bénis, en attendant que vous me bénissiez d'une manière bien autrement efficace et précieuse. J'avais déjà quitté Versailles quand j'ai eu votre réponse, j'ai vite écrit à M. Chauvel. Ce n'était pas, comme vous pensez bien, la première fois que votre nom était prononcé. J'ai été heureuse de prendre le rôle fort doux d'entremetteuse d'amitié, comme parle Platon. Cher ami, j'ai pour vous dans le cœur tout ce qu'il faut de tendresse pour être maladroite, mais à celle-là s'en adjoint une autre, mesurée, prudente, presque habile, et qui m'inspire seule hors du véritable abandon qui est pour peu d'amis. Je ne vous ai rien dit de la nouvelle menace de M. de la Mennais, parce que j'espérais toujours que nous y échapperions ; il n'en est pas ainsi : rien ne peut l'arrêter, la publication de son livre est prochaine, et les engagements qu'il a pris à cet égard avec son libraire, le forcent à resserrer son cadre, auquel il aurait désiré donner encore plus d'extension. Il en a lu quelque chose à M. d'Eckstein qui y a retrouvé la même verve, la même audace, la même énergie que dans les *Paroles d'un Croyant*. Toutes les idées, toutes les bases y sont attaquées ouvertement et remises en question. Mais au talent près, que peut-il dire qui n'ait été dit, et dans sa bouche le mal ne se limite-t-il pas lui-même ? Je ne sais si je m'abuse, mais j'espère encore, dans ma douleur, que cette tempête passera sur nos têtes sans faire trop de ravages. Le mouvement de M. de Montalembert m'a bien touchée ; cette initiative promptement et librement prise comptera devant Dieu, mais devant les hommes je pense que dans cette circonstance tout ce qui ne serait pas absolument nécessaire, serait nuisible ; c'est surtout en pensant à vous que je m'en suis convaincue. Soyez tranquille : on veille pour nous. Vous aurez l'ouvrage dès qu'il aura paru, et tout ce que j'en pourrai savoir avant son apparition ; j'ai déjà recueilli quelques voix sur l'attitude qu'il nous conviendrait de prendre, mais c'est surtout l'avis du patron que je veux vous transmettre, et je dois causer longuement avec lui sur ce sujet. Le mal produit par M. de la Mennais s'adresse surtout aux

vacillants et aux faibles ; il n'a ébranlé personne, mais il a éteint peut-être plus d'un lumignon qui luisait encore, et achevé de briser les roseaux. Je viens d'avoir un long entretien avec M. Sainte-Beuve qui est bien en deçà des espérances que nous avait données son livre[1] ; le vide de la place de M. de la Mennais au milieu des hautes intelligences croyantes, lui a ôté son appui. Dans les choses de Dieu, faire dépendre sa foi et ses pensées de celles d'un homme ! c'est l'idolâtrie, moins son excuse. Ma vie depuis six semaines est la plus décousue. J'aurais prolongé Versailles si pour voir ma sœur, elle ou moi, n'avions pas été toujours sur la grande route ; depuis, tout l'arriéré vient de m'écraser, je suis habituellement empêchée ou interrompue. Je vous dis cela, cher ami, pour que vous ne concluiez pas des premiers temps de notre correspondance contre l'exactitude et l'intime et fréquent échange que je lui promets ; il lui arrivera ce qui arrive aux choses vraies et fortes en elles-mêmes, c'est de grandir et de se développer par la durée. Mais cette durée aura un terme plus rapproché peut-être qu'il ne nous avait été permis de l'espérer. Mettez à profit sans en rien perdre, ce temps d'utile et précieuse solitude ; plus tard vous aurez mieux, et malgré cela je suis bien sûre qu'il vous arrivera de le regretter. Vos études me paraissent excellentes ; n'y aurait-il pas quelques livres qui vous fussent utiles ? Dites-moi toujours ce que vous voulez, ce que vous voulez le jour même, sans vous préoccuper si vous le voudrez le lendemain. J'aime bien être votre homme d'affaires, cela n'exclut rien ; tous les caractères se retrouvent dans la vraie affection ; c'est la multiplicité dans l'unité, comme disent mes Allemands. Je suis troublée dans ce moment pour ce pauvre Armand de Melun qui vient de tomber malade, du même mal qui l'a mis en si grand désespoir l'hiver dernier. Il est seul ici, sans sa famille, et n'a qu'une amie de sa mère et moi pour le soigner. Nous nous relayons. Adieu, mon bien cher ami, à bientôt.

L'ABBÉ LACORDAIRE A MADAME SWETCHINE.

Rome, 15 novembre 1836.

J'ai donc offert pour vous, chère amie, le saint sacrifice sur le tombeau de saint Ignace, au *Gesù*, le jour de la Toussaint ; je lui ai demandé de vous conserver longtemps à son Église et à moi et d'achever l'œuvre de votre sanctification. Que de degrés divers dans l'action de Dieu sur les âmes, et avec quel respect profond ne les traite-t-il pas dans le temps et

[1] *Volupté*, publié en 1834.

dans les moyens qu'il emploie! Mon voyage a été une source de grandes grâces intérieures pour moi, bien que je n'y réponde pas autant que je le devrais. Quoi qu'il arrive, et quel que soit le sort que Dieu me réserve désormais, je suis sûr d'y apporter une maturité nouvelle. Vous me marquez quelque chose qui semble indiquer que la durée de mon séjour ici serait abrégée; dites-moi ce que c'est, si vous le pouvez ou quand vous le pourrez. Dans tous les cas, il me paraîtrait nécessaire d'obtenir un congé au moins jusqu'à la Pentecôte prochaine, afin que mon séjour eût été d'une année, et que j'eusse le temps d'achever diverses choses commencées. Du reste je ne me préoccupe nullement de cet avenir prochain ou éloigné; je m'en fie à votre amour éclairé, à la sagesse de M. l'archevêque, à la Providence que j'ai toujours trouvée très-bonne quand je me suis abandonné à elle.

Le même jour où je recevais votre lettre du 31 octobre, j'ai appris par les journaux la publication du livre de M. de la Mennais, sous le titre d'*Affaires de Rome*. Personne que je sache ne l'a encore reçu ici; je l'attends, ainsi qu'une lettre de vous à cet égard. Je crois que la meilleure et plus sûre voie pour me le faire parvenir serait de l'envoyer par la poste; car je n'ai pas encore ouï parler de l'ouvrage de M. Cousin, que vous avez bien voulu me donner. Lorsque je vous ai parlé de quelque chose à faire au sujet de cette malheureuse publication de M. de la Mennais, je ne songeais pas à une réfutation en règle, mais à un désaveu simple des appréciations qui y seront contenues, signé de Montalembert et de moi. Nous avons été témoins de tout, pouvons-nous donner le poids de notre silence à un historique mensonger ou du moins présenté sous un jour qui rendra odieux le saint-siége? Considérez bien que le livre n'est pas purement spéculatif, qu'il doit contenir des faits que nous connaissons, des faits où nous avons personnellement été mêlés. Est-il possible que nous les laissions présenter au public sous de fausses couleurs sans réclamer? Voilà la question. Supposé que cette réclamation doive avoir lieu, quelle sera sa forme? Une simple note signée dans les journaux catholiques ou bien une lettre, et à qui adressée? C'est une seconde question. J'ajoute qu'il m'est venu à l'esprit d'écrire aux jeunes gens des conférences de Notre-Dame une lettre où, sans dire un mot de M. de la Mennais et de son livre, je leur parlerais de Rome spirituelle, j'expliquerais sa conduite, sa situation, sa force, et tâcherais de prévenir le refroidissement que les attaques de M. de la Mennais pourront produire à l'égard du saint-siége dans beaucoup d'esprits. Il y a des choses neuves, curieuses et belles à dire. Il me faut sur ces deux points une réponse courrier par courrier. Je sais bien que vous m'aurez déjà écrit là-dessus; mais je veux avoir votre dernier mot avant

l'arrivée de Montalembert, qui sera ici le 10 décembre prochain. Je dois vous dire qu'en voyant, il y un mois environ, Mgr Capaccini, homme très-influent et considérable, qui occupe la seconde place à la secrétairerie d'État, je lui ai laissé entrevoir mon intention de désavouer l'écrit de M. de la Mennais, que le cardinal Lambruschini en a été instruit et enchanté, et que probablement la chose est allée jusqu'au Pape. Je suis libre parce que je n'ai pris aucun engagement, mais enfin c'est encore une considération. Voyez tout cela, chère et bonne amie, non-seulement dans votre cœur de mère, mais dans votre foi et votre piété. Songez que nous devons rendre témoignage à Dieu, gloire à la vérité, et que si jamais il y a une occasion de sacrifier la timidité personnelle devant le public, c'est lorsque la pierre où Jésus-Christ a bâti son Église est attaquée, et qu'on peut la défendre. Ne sommes-nous pas dans cette affaire les témoins que Dieu s'est choisis? N'est-ce pas pour remplir cette mission qu'il a daigné ouvrir nos yeux et nous séparer de cette catastrophe où nous devions perdre notre foi, notre honneur et notre salut? Pouvons-nous laisser aller à l'histoire, couverte d'un grand nom, une injure contre le siége apostolique, lorsque nous pouvons la faire retomber sur son auteur? Je sais bien les avantages mondains du silence en cette occasion, mais je ne sais pas aussi bien si se taire ne sera pas une prévarication. Enfin vous avez lu le livre et je ne l'ai pas lu ; vous connaissez l'impression qu'il a produite et je l'ignore. Parlez donc et décidez. J'attends une lettre de vous par le courrier du 17 ; j'y répondrai sur-le-champ. Je voudrais que ma décision fût prise avant le 10 décembre ; je compte sur votre activité.

Une lettre de Chéruel m'a apporté des explications de son silence et des preuves de sa constante amitié. Puisque vous ne rougissez pas de cumuler les fonctions d'homme d'affaires avec celles de mère et d'amie, je vous prie, à la première occasion où vous le verrez, de lui remettre cinquante francs que je lui dois pour divers petits payements dont je l'ai chargé. Je vous demanderais encore pareille somme dans trois ou quatre mois, et à la première occasion je vous ferai rentrer le tout. Je vous serais obligé aussi de faire tirer de ma commode, un jour ou deux, les tapisseries qui y sont renfermées, afin de les exposer à l'air et de voir si les vers ne les ont pas endommagées cet été. J'espère que voilà bien débuter.

MADAME SWETCHINE A L'ABBÉ LACORDAIRE.

Paris, 26 novembre 1836.

Mon cher ami, je reçois à l'instant votre lettre du 15 novembre; je commence par y répondre en courant, me promettant d'y revenir par le courrier de mardi. Le jour même où a paru le volume de M. de la Mennais, que je vous ai envoyé par la poste, je vous ai rendu compte de ma consultation. Sa solution vous renvoyait devant les autorités locales, seuls juges, selon le patron, de l'opportunité d'une démarche dont l'intention est si droite, si dévouée et si généreuse; elle a dû recevoir pleine et entière sanction, d'après ce que je vois dans votre lettre d'aujourd'hui, et au moyen du conseil que je vous ai transmis de suivre en tout l'impulsion qui nous serait donnée sur les lieux; je pense qu'il y a bien des chances pour que vous ayez passé outre. Si au contraire vous n'aviez rien encore décidé, je vous demanderais de surseoir jusqu'au premier courrier, me laissant ainsi le temps de consulter dans l'intervalle M. l'archevêque; je serais charmée aussi d'avoir l'avis de M. l'Internonce. Si quelque inconvénient majeur se liait à l'initiative que notre dévouement se dispose à prendre, tous deux seraient admirablement placés pour le reconnaître; de leur point de vue, les considérations négatives ont seules de la force, ils se renferment nécessairement dans un cercle étroit et n'ont pas l'immense horizon de Rome; la *ville* quand c'est Paris, absorbe trop le *monde*. Une fois la chose décidée, vous irez vite en besogne, et il n'y a pas à craindre que vous arriviez trop tard. Du reste, ce n'est pas que la tempête soulevée par ce déplorable volume ait amené une grande et générale perturbation dans les intelligences; celles qui en ont souffert, avaient sans doute mille manières de périr, et les antécédents de M. de la Mennais, son attitude actuelle, l'étonnante faculté de soutenir successivement, du ton le plus dogmatique et le plus tranchant, deux ou trois certitudes absolument contraires, sont bien déjà un puissant antidote à son livre. Sa première partie est tout ce que nous avions déjà vu, et qui, tout attaquable qu'aurait été son injuste amertume, aurait pu rappeler le Dante dans son respect pour les choses au milieu de ses calomnies contre les hommes; jusque-là M. de la Mennais se conserverait encore tel que nous l'avions connu, mais les pages qui précèdent et qui suivent le montrent sous un point bien autrement odieux, et, si j'osais, j'avouerais y voir l'hypocrisie telle que peut la créer la haine. Il n'y a qu'un ange et qu'un prêtre qui puissent tomber si bas. Satan lui-même

n'aurait pas mieux inventé que de mettre le Souverain Pontife sous la fatalité de ses propres actes, et ne laisser à son infaillibilité que le privilége de ne pouvoir redresser son erreur. J'ai relu avec un grand soin les pièces dites justificatives, dont il s'appuie ; relativement à lui, je ne les ai trouvées qu'accusatrices ; toutes ces encycliques expriment seulement l'ordre, les devoirs, les vérités que la Sagesse incréée est venue apporter dans le monde, et pas une approbation dont la tyrannie puisse se prévaloir[1]. C'est un père qui rappelle à ses enfants qu'à Dieu seul appartient de faire cesser les maux qui pèsent sur eux, et que le ciel mérite bien la patience et la soumission exercées sur la terre : on y sent également la douleur et même la contrainte, et je ne sais comment qualifier le crime d'abuser d'un impérieux et si difficile silence.

Adieu, mon ami, mon cher enfant, je répondrai mardi aux autres articles de votre lettre et jusque-là ma joie sera de la relire, de vous en remercier, et de louer Dieu avant tout de tout ce qu'elle contient.

L'ABBÉ LACORDAIRE A MADAME SWETCHINE.

Rome, 26 novembre 1836.

Vous verrez, chère amie, par la lettre ci-jointe que je vous prie de lire, de cacheter et d'envoyer à son adresse, que j'ai suivi vos bons conseils et ceux de M. l'archevêque. J'en sens une grande paix, et j'attends avec soumission parfaite la manifestation de la volonté de Dieu sur moi. Mgr Capaccini s'est engagé à me donner une réponse à la lettre que je lui ai écrite pour être présentée au Saint-Père. Je ne pouvais choisir mieux mon intermédiaire. Il voit presque chaque jour le souverain pontife et a une influence considérable sur les affaires. C'est d'ailleurs, de tous les personnages importants, celui que je connais le mieux, à cause de ses relations fréquentes et anciennes avec le chargé d'affaires belge, que je vois fort souvent et très-familièrement. Si le Saint-Père trouve bon que j'écrive, ne pensez-vous pas qu'une lettre à mes jeunes gens de Notre-Dame sur le saint-siége, est la forme la plus simple à suivre, celle qui a le plus d'à-propos, et

[1] Les pièces justificatives dont parle ici Madame Swetchine sont :
Un bref du pape Grégoire XVI aux évêques de Pologne. — La lettre encyclique du pape Grégoire XVI, commençant par ces mots : *Mirari vos arbitramur*. — Lettre du même pape à l'archevêque de Toulouse. — Lettre à M. l'évêque de Rennes. — Lettre à M. de la Mennais lui-même ; enfin une dernière lettre encyclique datée du 7 juillet 1834.

qui n'exige qu'un travail d'une étendue modérée? En moins de deux mois j'aurais fini, et la lettre paraîtrait au milieu du carême, tout juste pendant les conférences. Donnez-moi hypothétiquement votre avis là-dessus.

Je n'a pas reçu l'exemplaire que vous m'avez adressé, parce que tous ont été arrêtés à la poste ; mais le P. Rozaven m'a prêté le sien pour huit jours. Cette lecture m'a causé une impression de tristesse incroyable ; je ne m'attendais pas à trouver ce mépris sourd et continu du malheur de l'Église, cette habileté implacable qui dépouille l'épouse divine de tous ses restes de gloire pour la montrer à tout l'univers, nue, pauvre, souillée de plaies et toute crucifiée comme son maître. Il y a là un triomphe sur la misère, et sur quelle misère ! qui fait frissonner d'un bout à l'autre ; ensuite une cessation de foi si sensible à chaque phrase et un souvenir si présent de ce que fut la foi dans ce cœur, que l'âme en est consternée et ne se relève pas du jugement qui a été prononcé en haut pour produire un tel effet. Voilà la première fois depuis dix-huit cents ans qu'un homme, par suite d'une désobéissance à l'Église, a passé de la foi à l'incrédulité, et ce spectacle, tout terrible qu'il est, est l'heureuse et merveilleuse annonce que désormais il n'y a plus de place entre les deux extrémités de l'erreur et de la vérité, et que toutes les illusions intermédiaires se sont évanouies. M. de la Mennais n'a pas même essayé de se tenir un moment assis sur la route ; il a passé de l'Orient à l'Occident d'un seul trait, sans même traverser le milieu, comme quelques théologiens pensent que les esprits purs vont d'un lieu à un autre sans avoir besoin de passer par l'espace qui les sépare. Je suis encore plus effrayé de l'avenir que du présent. Si l'Église de Dieu avait été outragée dans sa gloire humaine ou dans sa gloire divine, au temps du moyen âge ou au temps des martyrs, ce ne serait rien pour ainsi parler ; mais elle a été outragée au temps où la compassion même peut entrer dans le cœur de ses ennemis ! Il s'est trouvé, parmi les ennemis, tel qui a jeté un lambeau de vêtement pour la couvrir un peu. Et un de ses fils, un de ses fils de prédilection, un homme qu'elle avait comblé de gloire, une âme sortie de ses entrailles, un chrétien lui a ôté ce pauvre lambeau qui couvrait à demi sa nudité ! Je vous dis ce que j'éprouve. Je suis sans fiel toujours et j'ai perdu l'irritation que j'avais contre ce pauvre homme, à cause du mal que j'ai souffert à son sujet ; je suis calme pour lui comme pour l'homme le plus inconnu, mais plutôt que d'avoir fait cela, ce qu'il a fait, j'aimerais mieux être Cham. Ma lettre à Mgr Capaccini était envoyée avant d'avoir lu le livre ; si je l'avais lu, je n'aurais pas eu le courage de parler de lui si honorablement.

Adieu, chère amie, priez pour moi. Dites-moi quelque chose de

votre santé, vous l'oubliez toujours. Nous avons le choléra à Naples depuis deux mois, mais ici tout va bien. Adieu encore et mille tendresses.

Rome, 29 novembre 1836.

Je n'ai qu'une minute, chère amie, je sors de chez le cardinal Lambruschini et la poste presse. Le Saint-Père a été bien satisfait de ma lettre et il a dit : « Je le reconnais bien là. » Mais il pense qu'il vaut mieux le laisser tout à fait en dehors, qu'il n'exige rien de moi, et que ce que je ferai doit être un mouvement tout spontané de ma foi. Je n'aurai donc pas à lui écrire ni à faire aucun acte officiel, il agrée seulement que je défende le Saint-Siége selon mon bon plaisir et par l'entraînement de mon cœur. On s'est donc arrêté au projet d'une lettre sur le Saint-Siége adressée aux jeunes gens des conférences de Notre-Dame. Elle sera achevée le 31 janvier, vous aurez le manuscrit le 15 février ; vous, mon homme d'affaires, vous aurez soin qu'elle paraisse au plus tard le 15 mars, avant Pâques. Veuillez, chère amie, donner connaissance de ces décisions à notre bon archevêque. Je crois qu'il vaut mieux ne pas parler de ce projet avant son exécution. Adieu, chère bonne amie, je suis heureux de pouvoir défendre le Saint-Siége sans pour ainsi dire parler de l'abbé de la Mennais. Priez pour moi.

Rome, 21 décembre 1836.

Ma lettre du 15, chère amie, vous annonçait l'achèvement du travail dont j'étais occupé et son prochain envoi à Paris. Il part en effet, vendredi prochain 23, par un bateau à vapeur sous le couvert de l'ambassade, et à l'adresse particulière de madame de Ludre, quai Voltaire, n° 14. C'est la mère de notre premier secrétaire qui a l'extrême bonté de me ménager toutes ces facilités. Si le temps est bon, vous aurez le manuscrit avant cette lettre, et c'est pourquoi j'y ai joint un billet qui vous apprend toute la satisfaction qu'on a eue de ce travail, et qui vous presse de le livrer au public sans aucun retard. Il est inutile, par conséquent, de m'étendre davantage là-dessus. Je dois revenir sur mes pas pour vous dire toutes les consolations dont j'ai été accablé depuis un mois. Le Saint-Père a reçu en audience intime Mgr l'évêque de Bardstown, quelques jours après que je lui eus fait parvenir la lettre de M. de Montalembert. Cette lettre était sur le bureau du Pape, qui la fit lire tout haut à Mgr Flaget, en l'accompagnant de ses remarques les plus flatteuses et de mouvements de joie tout paternels. Il mit ensuite la conver-

sation sur moi avec des éloges on ne peut plus tendres, disant qu'il me connaissait, que j'avais déjà rendu des services au saint-siége, et que j'en rendrais encore ; qu'on avait cherché à me nuire dans son esprit à l'occasion des conférences de Notre-Dame, mais qu'il savait tout le bien qu'elles avaient fait et qu'il comptait sur moi pour la défense de la religion.

M. Flaget est venu lui-même me raconter ces détails, et il les raconte à qui veut l'entendre. Je vous les redis en vous priant instamment, chère amie, de n'en point parler, pour éviter le bavardage des journaux. J'ai donc ici pleine victoire, grâce à Dieu ! et vous verrez par mon écrit même combien mes idées se sont d'ailleurs éclairées et fixées sur des points d'une grande importance. Je sens bien que j'arrive à la virilité et que tous les restes de la jeunesse et du siècle, qui se heurtaient en moi avec la vérité, s'éteignent chaque jour. Je comprends aussi qu'il est presque inévitable que la nomination aux quatre évêchés vacants laissera une place vide au chœur de Notre-Dame et que M. l'archevêque se souviendra de moi à cette occasion. Je serais donc, en ce cas, rappelé après Pâques et destiné à remonter l'année suivante dans la chaire que j'ai quittée, avec toute la force morale que j'aurai tirée de mon séjour ici. Tout cela est beau. J'avoue pourtant, chère amie, que j'éprouve, en songeant à tout cela, de grandes perplexités. Je sais le bien que je puis faire à Paris sous la protection de M. l'archevêque, et je puis presque dire sous la bienveillance du souverain pontife. Je connais aussi la force de l'opinion qui me soutient au dehors, et enfin ce que j'ai reçu de Dieu pour supporter avec patience et courage les contradictions. Un secret effroi néanmoins se fait jour dans mon âme. Puis-je me dissimuler que j'aurai toujours dans la chaire quelque chose qui déplaise à une foule de gens et qui sera l'objet d'attaques d'autant plus passionnées qu'elles peuvent être consciencieuses ? Est-il sage de rester toujours sous les yeux du public et des fidèles comme un problème ? Peut-on acquérir une autorité vraie, l'autorité nécessaire aux prêtres, lorsque des gens de bien se demandent si vous êtes ou non orthodoxe ? Et ne vaudrait-il pas mieux vivre dans la retraite, écrire et se taire ? Nous manquons d'un ouvrage qui expose toute la suite de la doctrine catholique d'une manière conforme aux pensées de ce temps, c'est-à-dire capable par de certaines analogies de faire impression sur les âmes telles qu'elles sont. J'ose dire que j'ai reçu de Dieu la grâce d'entendre ce siècle, que j'ai tant aimé, et de donner à la vérité une couleur qui aille à un assez grand nombre d'esprits. En cinq ou six années j'aurais achevé cet ouvrage et donné à ma réputation une base solide ; rien ne m'empêcherait alors de remonter dans la chaire, et de donner ma vie à toutes les œuvres qui se présenteraient. J'aurais quarante ans, c'est

encore peu pour le prêtre. Quant à la fortune, je crois bien qu'alors je trouverais à me mettre quelque part pour y vivre, et j'ai de quoi subsister d'ici là pendant plus de dix années au moins. Je ne resterais pas à Rome, où j'ai achevé ma tâche largement, et où l'on pourrait soupçonner d'ambition mon séjour prolongé, j'irais me cacher dans quelque couvent du nord de l'Italie, près de Florence ou de Milan ; voilà les idées qui me partagent et auxquelles il faudra peut-être prochainement une solution. Pensez-y devant Dieu. Il ne faut pas considérer les sacrifices de tous genres, mais uniquement le plus grand bien possible dans le présent et l'avenir.

Montalembert arrive demain et logera dans la même maison que moi. J'ai revu la princesse Wolkonski, dont l'arrivée est toute récente ; elle m'a donné de votre santé des nouvelles assez peu favorables. Pourquoi ne m'en parlez-vous jamais? Dites-m'en quelque chose la prochaine fois.

Adieu, chère amie, écrivez-moi tout de suite pour m'accuser réception du manuscrit, et pour m'en dire votre pensée de mère et d'amie. Je serai bien heureux si vous êtes contente de moi.

Rome, 3 janvier 1837.

Vous avez, chère amie, mes lettres du 15 et du 22 décembre, vous annonçant toutes les deux le départ de mon manuscrit. Il serait déjà dans vos mains si le bateau à vapeur, au lieu de partir le 23, n'avait été retardé jusqu'au 30, et cela fort heureusement ; car le temps, qui était affreux, est devenu magnifique. Je ne doute pas que, le 6 ou le 7, vous n'ayez mes cahiers avec la preuve de l'entière approbation d'ici. J'ai reçu depuis votre lettre du 20, et par le courrier suivant, celle de M. l'archevêque. Je vois qu'il a été très-effrayé du titre que pendant trois jours j'ai eu l'idée de donner à la brochure, non pas par ambition, mais pour qu'elle eût plus d'à-propos. C'est une affaire terminée, comme vous savez. Vous verrez aussi que le gallicanisme est laissé tout à fait de côté. Rien ne s'oppose donc à la publication immédiate, et ma parole est tellement donnée ici par la suite des faits, qu'il est impossible qu'elle n'obtienne pas d'effet. Je ne puis consentir non plus à ce que l'on retranche ce qui déplaira sans que j'en sois prévenu, et il n'est pas possible qu'on entame une correspondance à ce sujet. Je demande donc de votre amitié que la publication ait son cours sans aucun retard ; je regarde cela comme réglé, j'aurais un mortel chagrin qu'il n'en fût pas ainsi.

Pardonnez-moi, chère amie, si tout ce qui précède est tellement inexorable. Je veux vous ouvrir mon cœur. Vous savez déjà par une lettre précédente les anxiétés où je suis pour une décision définitive

qui éloigne ou rapproche mon retour. La lettre de M. l'archevêque m'a révélé la profondeur de l'abîme où j'irais me jeter. Il s'y montre si craintif, si partagé, qu'il m'est impossible de retourner au milieu d'une foule d'ennemis pour y être si mal soutenu. C'est recommencer sans fruit toutes les questions peut-être avec des chances non moins favorables. C'est m'exposer au travail des Danaïdes, et la conscience ne saurait exiger de moi que je fasse un tel sacrifice. Je dois beaucoup à M. l'archevêque, mais pas assez pour lui livrer ma carrière pieds et poings liés. Il a eu des moments sublimes pour moi; mais c'est un fardeau sous lequel il ploie sans le vouloir, et que l'avenir peut rendre encore plus lourd. Notre clergé est divisé; l'un veut l'ancienne Église de France avec ses maximes et ses méthodes; l'autre croit que la France est dans un état irremédiablement nouveau. Je suis l'homme non encore reconnu, mais l'homme possible de cette seconde fraction; on le sent, et des haines de détails, prises dans des souvenirs, s'unissent aux haines profondes des partis. On veut ma perte, je le sais bien. Et moi je ne veux pas leur porter ma tête. Je les ai vaincus là-bas par la grâce ineffable de Dieu, je viens de les vaincre ici. Il faut que je m'éloigne de l'un et de l'autre pays pour laisser reposer ma victoire; il faut que je vieillisse, que le temps coule, que j'écrive un ouvrage solide, que je devienne meilleur. Ces dix premières années de sacerdoce ont été trop promptes et trop agitées. Je me dois une longue solitude. Creusez ces motifs et je crois, chère et bonne amie, que vous les trouverez toujours plus solides. Je ne dis rien encore à personne. Je vais m'occuper de chercher un asile au delà du Pô, et j'y serai après Pâques pour cinq ou six années, et davantage si Dieu le veut. Le travail d'écrire quelque chose qui me plaît, qui sera utile, et dont j'ai tous les matériaux dans mon cœur, me rendra supportables les peines de l'exil. La plus grande de toutes sera d'être éloigné de vous. Je voyais approcher avec joie le moment de vous revoir; les ordres de la Providence m'ôtent cette consolation, ce bonheur. Pourvu que notre amitié ne s'éteigne pas, ne se refroidisse pas par l'absence, je serai encore heureux. Je travaillerai sous votre souvenir. Je songerai qu'au milieu de tant d'obstacles, de si implacables adversaires, j'ai une amie fidèle qui connaît mon cœur et qui lui rend justice. Je n'entendrai plus que votre voix; je laisserai loin de moi le bruit des jalousies. Faisons ensemble à Dieu le sacrifice de ne pas nous voir de si longtemps. Si votre cœur ne vous fait pas illusion, il reconnaîtra que Dieu a eu ses raisons de me tirer de Paris, et que ce serait une folie de s'y replonger si vite. Dans une autre lettre, je vous parlerai de mon mobilier, qu'il vaut mieux vendre que laisser là sans emploi. Il me faut si peu! et j'espère qu'avec le temps il me faudra moins encore.

Adieu, priez pour moi, et croyez que tout ceci n'est pas l'œuvre d'un moment de déplaisir, mais déjà mûri.

Adieu.

L'ABBÉ LACORDAIRE A MADAME SWETCHINE.

Rome, 17 janvier 1837.

Enfin, chère amie, après six semaines d'hésitations et d'anxiétés où j'ai bien souffert de votre absence, mon parti est pris. Je suis résolu de ne pas retourner de longtemps en France, de ne pas remonter dans la chaire de Notre-Dame et de n'accepter quoi que ce soit qui pourrait m'être offert. Quant à la question secondaire, mais néanmoins importante, du lieu de mon séjour, je me suis déterminé à demeurer à Rome où la Providence m'a conduit et d'où je ne pourrais sortir qu'en me privant de secours, de diverses natures, qui me sont utiles. Je songe à me retirer au couvent des Passionistes sur le mont Cœlius, retraite aussi pieuse que charmante. Avant Pâques, tout cela sera terminé. Enfin, pour que mes études prennent quelque chose de plus positif, je commencerai l'ouvrage dont je rassemble les matériaux dans ma tête depuis dix ans, et dont mes conférences n'étaient qu'un commencement de réalisation. Ce travail m'occupera fructueusement, je l'espère, pour l'Église, et répandra sur toute mon existence présente un grand charme consolateur. J'ai écrit à M. l'archevêque de Paris, le 14 de ce mois, pour lui faire part de mes résolutions ; je l'ai fait respectueusement, mais avec une grande franchise et une certaine fierté. Votre œil ami et profond comprendra sans peine tous les dangers que j'évite par la nouvelle situation que je prends. Il est donc inutile de vous en parler. Il n'y a que deux choses sur lesquelles je ne puis me taire, la peine que j'éprouve de me séparer de vous pour de si longues années, et la joie immense avec laquelle je me sens arraché au malheur d'être un jour la victime ou la créature d'un homme dont je reconnais les bonnes qualités privées, plusieurs procédés remarquables envers moi, mais dont certains côtés de caractère pesaient sur mon cœur en le partageant cruellement.

Je voyais l'autre jour M. Flaget, l'évêque américain de Bardstown : quelle autre race d'hommes, et comme on sent Jésus-Christ vivant dans leurs entrailles, au lieu de ces misérables subtilités humaines qui font d'une carrière un long tissu de faiblesses vaniteuses !

MADAME SWETCHINE A L'ABBÉ LACORDAIRE.

Paris, 24 janvier 1837.

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre du 17 ; je l'ai reçue hier trop tard pour y répondre, et c'est mon premier soin aujourd'hui. Je suis pressée d'imprimer une fixité nouvelle à ce que vous remettiez presque en question, et je veux aller plus vite que vous-même encore pour dissiper vos ombrages. Je vois, mon cher enfant, que vous ne me connaissez pas encore telle que je suis ; vous pouvez contrister mon cœur en vous engageant dans des voies toujours périlleuses, vous pouvez m'inquiéter par la précipitation et peut-être l'irréflexion de vos premiers mouvements, mais je ne vous inféoderai jamais à personne, et tant que vous resterez fidèle et dévoué à l'Église, vous ne pouvez ni briser nos liens ni altérer mon amitié, rien faire enfin qui empêche que je vous reste intimement et irrévocablement unie. Des torts mêmes, des fautes ne me sépareraient pas de vous. A mesure que l'on marche vers Dieu, on se confie moins dans la sagesse et l'utilité de ses vues propres et personnelles, on respecte davantage la volonté sur laquelle pour son bien on avait voulu agir ; et quand elle aurait été mal inspirée, on s'en remet à Dieu, soit pour la redresser, soit pour en tirer un enseignement. Je ne puis douter que votre âme, si impétueuse, si élevée, si sûre, si mobile, si simple et si belle, ne soit l'objet d'une prédilection divine ; la Providence peut la soumettre à des épreuves sévères, mais l'abandonner jamais ! Mon bonheur eût été de vous approuver toujours, mais ma tendresse n'en a pas besoin, et peut-être même les violentes secousses auxquelles vous la soumettez, renouvellent-elles avec plus de force une première adoption. Comme Rachel, j'ai pu quelquefois vous nommer l'enfant de ma douleur, et vous savez que souffrir ne décourage pas les pauvres mères.

Vous avez pu croire aussi que l'ascendant que vous me laissez exercer sur vous pourrait me rendre plus précieux vos rapports, rien ne serait moins vrai, mon cher ami. Si j'ai quelquefois accepté cette influence, c'est sans confiance en moi-même et uniquement pour qu'une autre ne la prît pas. Je me faisais votre *lest* ou je vous tenais par le pan de votre habit pour ralentir des mouvements trop rapides ou trop brusques. Peut-être sont-ce là les attributions dont il vous eût été utile d'investir quelqu'un à Rome ; quelqu'un qui aurait réuni les deux conditions que je remplissais si complétement, d'abord de n'être pas vous, ni par la nature du caractère et des antécédents, ni par l'âge ; et la seconde, plus essentielle encore, de vous aimer plus

que vous ne savez aimer vous-même. Je me dis quelquefois que j'aurais dû prévoir les effets de votre isolement dans un milieu nouveau, l'effet des contacts possibles et en calculer les conséquences. On ne s'avise jamais de tout, mais ces retours deviennent inutiles; je cède d'autant plus à la demande que vous me faites de ne pas combattre votre résolution, qu'il est plus que probable qu'elle est exprimée dans votre lettre du 14 d'une manière trop péremptoire et trop précise pour tenter une explication officieuse. Tant que je l'ai pu, j'ai adouci, pallié, j'ai resserré vos liens avec M. l'archevêque, c'était mon rôle. Aujourd'hui, j'ai celui de vous regarder faire, de vous suivre avec la plus tendre sollicitude dans votre nouvelle voie, et relativement aux autres de ne cesser de leur rappeler qu'avant tout il faut que vous restiez parfaitement sincère, d'accord avec vous-même, et qu'à moi, il importe avant tout de vous voir travailler et vivre pour l'Église et de rester votre amie. M. l'archevêque ne m'a rien fait dire, je m'entendrai avec M. Chéruel pour vos meubles, j'ai commencé par brûler votre testament.

Je voudrais bien que la place vacante à Saint-Louis des Français vous fût donnée; un logement et quatorze cents francs réduiraient beaucoup le sacrifice que vous faites en vivant de votre patrimoine. De plus, c'est une position qui a l'avantage de vous fixer. Je retombe toujours, comme vous voyez, dans une théorie de servitude, et je convoite une pauvre petite haie en remplacement du mur que vous venez d'escalader. En tout cas, il n'y a pas le plus petit mérite à vous contredire, vous faites disparaître tout danger de vous affliger ou de vous déplaire, et avec vous la conscience peut parler aussi haut que le cœur. Vous avez mis trop d'énergie dans l'action pour n'être pas tenu, mon cher ami, à plus de prudence que jamais dans vos paroles sur M. de Quélen ; songez que rien n'efface le passé, et ces témoignages d'affection et d'intérêt, rappelés par vous-même d'une manière si touchante, vous ont fait prendre à tout jamais l'engagement de n'exprimer par vos paroles que la gratitude et l'éloge. Tant que vous le pouvez, empêchez le bruit, les propos, croyez qu'ils ne sont jamais sans inconvénient, même pour celui que le monde absout. Adieu, mon cher ami, bénissez-moi et laissez-moi vous bénir.

Paris, 18 avril 1837.

Mon cher ami, il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit, mais ma lettre par M. Guéranger n'a tardé que pour couper l'intervalle ; j'ai été depuis accablée de soins et d'affaires, sans compter ma santé qui me fait vivre de lacunes. Après tant d'oscillations, nous voilà rentrés dans des rapports, assis comme sur de nouveaux fondements et

dans la pleine possession d'une confiance d'autant plus assurée, qu'elle a surmonté tous les dangers d'une lutte difficile. C'est la vérité, mon cher ami, qui a sauvé notre amitié ; si la vérité en nous avait méconnu un de ses droits ; si par quelque ménagement faux et mal calculé nous avions renoncé à notre franc parler, la gêne, la contrainte, le refroidissement peut-être seraient entre nous; au lieu de l'abandon et de cette affection qui, pour ma part du moins, reste si tendre. Nous nous sommes dit tout ce que nous pouvions nous dire ; peut-être ne nous sommes-nous pas toujours bien compris ; mais la foi sait écarter les nuages ou prendre son parti sur les obscurités. Je crois qu'au fond de votre âme, vous avez vraiment de l'affection pour moi ; vous savez que je vous aime profondément et que rien ne pourra jamais me séparer de vous. Avec cela, on est bien fort contre les dissidences, les inquiétudes et les chagrins qui viennent de l'affection même. Vous n'êtes pas plus libre par la nature de votre caractère, que je n'aurais voulu moi-même vous laisser libre, ayant une véritable puissance sur votre âme. C'est mon instinct pour moi et c'eût été toujours mon inspiration pour vous. Aucun sens propre, aucune vue personnelle, aucune idée exclusivement arrêtée sur votre voie, sur votre perfection, ne m'ont dominée jamais ; si bien qu'en regrettant tout ce que j'ai perdu, cette séparation indéfinie, éternelle, peut affliger mon cœur sans rien déranger dans mon esprit. Pourvu que vous soyez à Dieu, à son Église, le « faites ce que vous voulez » s'échappe de mon cœur avec une impétuosité qui vous garantit ma sincérité. Ce n'est pas à vos jugements, à vos prévisions que j'ai besoin de donner un acquiescement complet, comme je n'ai nul besoin de vous voir confiant dans la rectitude des miens. Nous nous touchons, nous nous tenons par des pensées et des impressions bien autrement vivantes, et les parties de nous-mêmes qui se *débranchent*, n'empêchent pas qu'une seule et même séve soit notre vie. Mon cher enfant, mon cher ami, respectez ce bien, ne le brisez jamais. On ne sait pas dans la jeunesse, les ravages et les tristesses des amitiés rompues. Lors même qu'elles ne le sont pas tout à fait par notre faute, c'est un poids bien pénible, et la conscience est placée si près du cœur, que tout ce qui afflige celui-ci, la trouble. Je ferai ce que vous voudrez, je ne prendrai jamais l'initiative pour parler de vous à M. l'archevêque, je n'entretiendrai jamais son espoir de votre retour, je ne vous en parlerai plus jamais à vous-même ; seulement une dernière fois, laissez-moi vous rappeler que vous aviez donné pleins pouvoirs sur votre manuscrit à M. l'archevêque; or, on renonce, dans ce cas, au droit de s'offenser d'une détermination prise. Sans cette condition, il n'y aurait plus d'arbitre absolu, et l'appel à la volonté d'un autre serait un piége tendu. Ce n'est pas à dire que l'arbitre ne puisse se trom-

per; mais alors, si le regret subsiste, il n'en est pas de même du droit de récrimination, et puis, tout n'est-il pas dans l'intention. A mesure que le cœur se tourne à Dieu, ne dit-on pas davantage comme lui, que dans ce monde d'erreurs, de calamités et de fautes, la volonté seule peut être coupable ! Votre position après tout, est et reste très-bonne ; tant que la position que vous vous êtes faite vous conviendra, je n'y vois pas une chance contraire; dans le cas où le temps et les circonstances viendraient à dégager cette volonté latente, à venir, qui pour nous-mêmes, souvent est la grande inconnue, vous retrouveriez ici les mêmes dispositions toujours bienveillantes et affectueuses. J'en ai promesse et certitude ; il vous a toujours aimé, et le moindre retour vers lui vous en donnerait d'irréfutables témoignages. Laissons couler le temps, laissons Dieu écrire sur cette page effacée, vrai *palimpseste* où l'on pourra à son choix, faire revivre l'un des deux textes. J'ai été entendre M. de Ravignan, la dernière fois qu'il a parlé et je l'ai fort admiré; son discours m'a paru d'une belle et régulière ordonnance, sa langue riche et nouvelle par l'ascendant même des idées qu'il passe en revue ; ses mouvements sont libres et vrais, il se place à une grande hauteur, à celle d'où descend l'autorité. Un peu d'imitation d'une manière qui ne serait pas naturellement la sienne se fait sentir, et l'on cesse d'être maître là où l'on imite. Mais c'est encore là un hommage qu'il vous rend et un bien touchant témoignage, selon moi, de son amour et de son zèle pour la vérité, qui lui fait prendre pour leur assurer le succès qui importe tant à ceux qui aiment, tous les moyens qu'il croit efficaces et puissants, dussent-ils contraindre sa nature et moins flatter son amour-propre. C'est une vraie grâce de Dieu que l'apparition d'un orateur chrétien ; mais en se faisant une si belle place, le P. de Ravignan l'ôte-t-il à quelqu'un? N'y a-t-il pas espace pour deux et malgré les suffrages qu'il obtient, n'y a-t-il pas une foule de besoins qui ne sont pas satisfaits, une foule d'attentes encore trompées? Une des plus désolantes choses de ce monde, est l'étroitesse des blâmes et des admirations absolues, « l'envieuse pauvreté d'un exclusif amour » s'applique à tout, et M. Sainte-Beuve se trouvait parler vrai, même pour les prédicateurs. Cher ami, ce ne sont pas vos amis que vous retrouverez seulement, c'est encore votre public; quand il viendrait à se disperser, vous le reconstruiriez bientôt avec des éléments nouveaux; personne ne vous manquera, ne manquez à personne, à ceux qui sont bien plus exilés que vous. A part quelques ennemis plus absurdes, plus extravagants encore que fougueux, toutes les impressions qui ne vous sont pas admirablement dévouées vous sont encore favorables ; les préventions sont effacées, et combien de gens

qui n'attendent que de vous voir pour vous aimer! M. Chauvel est de ce nombre, il jouissait de penser que par moi il se rapprocherait de vous; et déjà pour l'exécution d'une grande et bonne idée, il vous regardait comme un instrument puissant. Vous avez dérangé tous ces rêves, pauvre cher méchant ami! et pourtant je vous le pardonne, et je vous aime comme quelqu'un qui n'a rien à pardonner. Pourriez-vous m'expliquer l'inconcevable silence de M. Guéranger? Il devait m'écrire de la route, m'envoyer un écrit de Marseille, et jusqu'ici je n'ai pas eu un mot de lui, pas plus de Rome que de Florence. Dites-lui, je vous prie, qu'il abuse étrangement de ma confiance et de mon amitié, et qu'il faudrait que je valusse plus ou moins que je ne vaux pour prendre de si mauvais procédés en patience. Rappelez-moi au souvenir de M. l'abbé Lacroix. Je sais combien il a été votre fidèle ami dans toutes ces circonstances, je le sais par ses lettres ici; j'en ai été bien touchée, et vous me feriez plaisir de lui dire combien elles m'attachent à lui. La mort de mon beau-frère est un malheur qui commence, pour ma malheureuse sœur et par conséquent pour moi, une suite de chagrins et d'inquiétudes. Nous sommes trop loin pour entrer dans des détails à ce sujet, vous les auriez eus tous si nous avions été ensemble. Ah! que vous avez raison de penser que votre présence m'eût fait du bien.

Adieu, mon ami, mon mari vous dit mille choses.

Les deux lettres suivantes ont trait aux appréhensions excitées chez Mgr Affre, archevêque de Paris, au moment où le P. Lacordaire s'apprêtait à reprendre possession de la chaire de Notre-Dame et à y paraître dans son habit religieux, alors que la lutte entre les catholiques et les universitaires sur la liberté d'enseignement commençait à devenir aussi animée que générale. On ne les lira pas sans y reconnaître une des plus belles pages de la vie du P. Lacordaire et même de l'histoire contemporaine.

MADAME SWETCHINE AU PÈRE LACORDAIRE.

Saint-Germain, 6 novembre 1843.

Mon bien cher ami, vous avez reçu de moi il y a deux jours une longue lettre. Je recommence ce soir, sous des impressions bien autres. Le temps marchait vite au dehors, tandis que dans ma retraite je le croyais immobile, et voilà que de plus d'un côté m'arrivent les rapports les plus inquiétants sur l'état des esprits. L'article de samedi dans les *Débats* a été comme le signal de cette levée de boucliers; les gens du gouvernement, le ministre des cultes[1] en

[1] M. Martin (du Nord).

particulier, les hommes influents dans son ministère se montrent très-alarmés des complications qu'ils prévoient et la forme la plus vive est donnée aux représentations dont on vient assaillir M. l'archevêque. On s'attaque à tous les points que l'on juge vulnérables, mais comme vous vous y attendez déjà, c'est l'appel qu'il a fait de vous, vos prédications annoncées, votre habit et votre nom de dominicain, qui réveillent le plus de peur et provoquent le plus de menaces : à tout seigneur, tout honneur.

Hier déjà, quoique dans une ignorance profonde de ce qui se passait, rien que dans le désir de vous voir acclimaté à l'atmosphère nouvelle sur laquelle vous deviez agir, il me semblait que je devais presser votre arrivée ici, et même j'avais chargé votre ami la Bouillerie[1] d'en dire un mot à M. l'archevêque. Mais au lieu d'un simple agrément donné à ma commission, c'est aujourd'hui avec sa pleine autorisation que je vais à vous, je pourrais même dire avec toute son insistance, pour vous demander de venir ici sans tarder, le plus tôt qu'il vous sera possible. Il vous faut, pour être mis bien au fait des questions graves qui s'agitent, de la liberté, du temps et du calme ; et c'est ce que notre solitude de Saint-Germain vous offre en plein. M. l'archevêque passe ici tout novembre : je vous propose donc au lieu de commencer par Paris, de venir ici directement, de descendre chez moi, où votre chambre vous attend déjà. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous me rendrez heureuse ni même que je vous laisserai tranquille, n'empiétant jamais sur vos loisirs. Tout ce que vous voudrez voir viendra vous chercher ici. M. l'archevêque sera à deux pas, et Paris au bout d'une demi-heure, au moyen du transport le plus facile. L'immense avantage c'est que vous vous trouverez immédiatement dans un milieu de notions précises, de données exactes, ce qu'on ne rencontre que rarement au loin parmi ceux-là même qui se croient le mieux informés ; que vous les pèserez, les discuterez, et que toutes vos déterminations sortiront de là, en pleine et incontestable maturité. Non-seulement il faudra que vous en ayez fini avec la discussion, mais encore il faudra que vous vous en soyez reposé. !

Je ne sais, cher ami, si vous vous faites une juste idée de la gravité des circonstances, et par conséquent de la grandeur, de la beauté de votre mission. Il était déjà bien juste d'être émue quand votre parole ne mettait en jeu que le bien que vous pouviez faire ! Depuis vous vous êtes fait multiple, collectif, cet intérêt sans diminuer, s'est divisé, s'est reporté sur tous vos frères ; vous êtes devenu plus imposant encore, puisque vous êtes le mandataire d'un

[1] François de la Bouillerie, aujourd'hui évêque de Carcassonne.

ordre à faire revivre ou à sauver ! Eh bien, aujourd'hui, mon bien cher ami, votre but s'élève bien autrement encore ; c'est tout le clergé de France qui vous demande défense, appui ; tout le clergé catholique, car sa cause est plus mêlée qu'il ne le pense peut-être lui-même à la destinée des ordres religieux, objets aujourd'hui de si indignes, si odieuses attaques. Y a-t-il assez de larmes pour nos humiliations ! l'insulte partout, et pas un bras qui se lève, pas une voix qui console. Ces derniers temps ont été désastreux, on a perdu presque tout le terrain qu'on avait conquis et les dangers qu'on nous fait courir ont plus que la durée d'une tempête, ils révèlent une résistance haineuse, opiniâtre, profonde, qu'il faudra longtemps combattre. Dieu vous suscite ! Mais reste à savoir si votre courage ne sera arrêté par aucune limite ; si l'homme en vous sera complétement effacé et vaincu, si vous irez jusqu'au sacrifice d'une sorte de point d'honneur et de jouissance toute personnelle pour que la parole de Dieu soit noblement, libéralement, glorieusement annoncée. C'est là le point sur lequel porte l'attaque près de Mgr l'archevêque, et voici le langage qu'on le presse instamment de vous adresser. Mon cher ami, ma main tremble en vous écrivant ces mots, que vous pressentez déjà peut-être : pour faire triompher Dieu, vous dit-on, il faudrait quitter momentanément votre habit. On ajoute que tout dans le christianisme est renfermé dans l'intention qui fait agir ; que dans un sens l'inflexibilité n'est pas catholique, puisqu'un des plus majestueux attributs de l'autorité dans l'Église est la dispense et l'exception ; que vous auriez l'heureuse certitude d'obéir avec peine, avec répugnance, d'agir en vertu de ce pur amour qui ne cherche sa récompense dans aucune impression sensible ; que Dieu et les hommes ne se tromperaient pas à ce qui vous aurait été arraché par un effort surnaturel ! Songez, vous crie-t-on, qu'en vous refusant à ce que la nécessité infligera peut-être, vous abandonnez l'Église dans une des plus lamentables crises où on l'ait vue, que vous nous ôtez toute l'espérance qui nous restait. Songez que deux immenses et redoutables solidarités pèseront sur vous : celle des ordres religieux, qui non-seulement sont passibles de tous vos actes, mais qui, par cela même qu'ils n'ont pas le faveur dont vous jouissez dans l'opinion, porteront les plus dures conséquences. D'une autre part, votre refus de prêcher ici s'étendra comme blâme sur Mgr l'archevêque dans la partie mal informée ou mal disposée du clergé et de la société ; dans une telle supposition, c'est par vous que seraient déversées sur lui les accusations les plus injustes, les interprétations les plus calomnieuses, tout ce qui sera dit enfin de sa faiblesse et peut-être de sa servilité. Et cependant c'est lui qui vous a appelé, qui a tenu bon contre toutes les oppositions qui lui

ont été faites ; qui encore aujourd'hui refuse tout, absolument tout, ne répond et ne s'engage à rien. Mais si on lui faisait la loi, si, après l'avoir menacé d'insultantes clameurs dans les murs mêmes de son temple, qui sait? peut-être de dévastations nouvelles, on se refusait à lui prêter main-forte et à le défendre, que pourriez-vous vouloir qu'il fît? Il n'y a d'imprescriptible que les choses de la conscience; ici c'est au plus raisonnable à fléchir, et ce n'est pas devant un pouvoir qu'on estime, ce n'est pas même devant la force, car il n'y a dans tout cela que la faiblesse d'un siècle orgueilleux, la faiblesse d'un enfant malade auquel on compatit.

Voici, mon bien cher ami, mon rôle de rapporteur scrupuleusement rempli. Dieu veuille vous inspirer la vue exacte de tous les écueils et en même temps de la marche triomphale que vous pouvez faire au milieu d'eux! En causant de tout cela avec M. l'archevêque, je lui ai bien dit que, dans tous les cas, il y avait une attitude que vous ne prendriez jamais à son égard, c'est celle de victime. Si vous l'aviez entendu comme moi, je suis convaincue que vous vous seriez senti une immense disposition en sa faveur. Non-seulement je le crois incapable d'exiger rien d'injuste, mais même de l'accepter. Les sacrifices que son devoir peut vouloir vous arracher le trouveraient inconsolable. Mon cher ami, vous vous en assurerez toujours davantage par vous-même. M. l'archevêque est en tout digne de votre plus entière confiance. Il n'a pas l'élévation brillante et que je prise beaucoup, des sentiments enthousiastes et exaltés ; mais c'est d'une conscience haute, incorruptible que tombent ses paroles réfléchies, et il n'est pas de procédé noble, ferme et utile à leur défense que ne puissent attendre de lui ceux qui se sont faits ses adversaires et qui l'ont cru leur ennemi.

Cher ami, on m'interrompt, l'heure sonne, je ferme ma lettre sans la relire; j'en confie toutes les paroles à notre adorable Maître et à votre amitié. Venez seulement, venez, c'est ma dernière prière, ce sera mon incessante pensée.

L'ABBÉ LACORDAIRE A MADAME SWETCHINE.

Vendières, 12 novembre 1843.

Il était impossible, chère amie, que vous me donnassiez une plus grande preuve d'attachement que celle dont votre lettre du 6 novembre est la vivante et sainte expression, et si je ne consultais que mon désir de vous en témoigner ma reconnaissance, je vous obéirais à l'instant même, sans réflexion ni réserve. Mais vous ne m'approu-

veriez pas, dans une occasion aussi grave, de me livrer au seul sentiment de l'amitié ; il s'agit d'intérêts qui, à vos yeux comme aux miens, sont au-dessus de tout et qui nous commandent à tous deux l'oubli de nous-mêmes. Je ne craindrai donc point, chère amie, de vous faire de la peine, et vous exposerai avec la plus grande sincérité les motifs qui ne me permettent pas de vous laisser, ni à vous ni à M. l'archevêque, l'espoir d'une condescendance qui plus que jamais m'est interdite.

Je ne reviens pas sur le passé ; je n'examine point si, en me couvrant publiquement de l'habit religieux, j'ai ajouté aux obstacles qui s'opposent au rétablissement de mon ordre en France. Je l'ai fait, j'ai porté cet habit dans les chaires de Paris, de Bordeaux, de Nancy; j'ai traversé la France six fois sous ce costume; je lui ai obtenu partout le respect; je l'ai gardé malgré les poursuites officielles du ministère : c'est un fait acquis. Et à qui le sacrifierais-je aujourd'hui? Aux clameurs de la presse irréligieuse? aux craintes du gouvernement? aux esprits irrités contre nous par trois mois d'une guerre implacable? J'irais donner dans Notre-Dame, à nos ennemis, le spectacle d'un religieux qui a peur après avoir affiché le courage, qui se cache après s'être montré, qui demande grâce et merci en considération de son déguisement volontaire. Cela n'est pas possible. Plus la situation est grande, plus les catholiques attendent de ma parole une éclatante consolation, moins je dois leur préparer une si douloureuse surprise. Ils ont besoin de prouver à la France que leur cœur n'a point faibli et que leur parole a conservé toute sa liberté. Il vaut mieux cent fois se taire que de trahir leurs espérances. La religion n'a pas besoin de triomphes ; elle peut se passer de ma parole à Notre-Dame ; Dieu est là pour la soutenir et l'honorer dans l'opprobre ; mais elle a besoin que ses enfants ne l'humilient pas eux-mêmes et ne déshonorent pas ses épreuves. Tout ce qui lui vient de ses ennemis est bon pour elle ; la honte qui lui vient des siens est la seule chose qui soit capable de lui inspirer du découragement.

Quant à M. l'archevêque, vous savez les sentiments que je professe pour lui ; je l'aime par reconnaissance, par une appréciation sentie de ses qualités, par une sorte de familiarité qui m'a permis de saisir plus librement ce qu'il y a en lui de droiture, d'élévation et de bonté ; je serais malheureux de lui causer la moindre peine. Aussi n'en suis-je point là. M. l'archevêque, dans la situation sévèrement jugée où l'a mis son esprit d'impartialité, a besoin d'une occasion solennelle pour prouver à tous son indépendance épiscopale. Il la trouve en moi. Je suis pour lui en ce moment une de ces rares fortunes que la Providence accorde aux hommes qu'elle aime. M. l'archevêque sait bien que nul ne m'insultera dans la chaire de

Notre-Dame. Il sait bien qu'un immense auditoire me couvrira contre tout désir isolé et honteux. Il sait que je ne donnerai pas le temps à tout ce monde de se reconnaître, et qu'à ma troisième phrase je me serai fait dans leur cœur un asile sacré. On ne peut rien contre l'entraînement populaire. La curiosité seule tiendra la haine immobile, et l'audace même touchera ceux qui ne voudraient pas être touchés. La France a un instinct de l'honneur qui la charme partout où elle en trouve l'ombre. Si quelque chose pouvait m'anéantir à Notre-Dame, ce serait d'y paraître avec un costume emprunté. L'étonnement, la défiance, le mépris, le regret s'empareraient des âmes avant toute réflexion, et rien ne me préserverait plus assez. La responsabilité de M. l'archevêque est donc à couvert; il doit savoir qu'il n'a rien à craindre, qu'il n'a besoin, pour sauver Notre-Dame, que du désir qu'on a de m'y voir. Sans doute, le gouvernement n'a pas la même confiance, mais que nous importe? L'événement le rassurera. Il faut avoir du courage et de la présence d'esprit pour ceux qui n'en ont pas. Si, au contraire, je cédais, je rendrais à M. l'archevêque le plus triste service du monde; on verrait qu'il m'aurait concédé la parole au prix d'une lâcheté de ma part, et l'humiliation des catholiques retomberait tout entière sur lui.

Il est d'ailleurs un autre évêque à qui je dois infiniment, à qui je dois même plus qu'à M. l'archevêque de Paris. Mgr de Joppé[1] m'a non-seulement permis d'établir une maison à Nancy, mais il a sacrifié son repos pour me soutenir contre le recteur de Nancy. Et qu'attaquait le recteur de Nancy? Qu'attaquait-il, sinon l'habit religieux? Après donc avoir engagé Mgr de Joppé dans une lutte qui n'est point terminée et qui peut abreuver son épiscopat d'amertume, j'irais, en quittant mon habit, donner gain de cause à nos ennemis communs, au recteur de Nancy, aux feuilles irréligieuses de ce pays et à toutes celles de la capitale qui l'ont accablé d'injures! J'irais le livrer au ridicule pour le récompenser de son courage et de son dévouement à mon égard : je vous le demande, cela est-il possible?

Et enfin, après tous les autres, je puis bien aussi m'occuper de la question en ce qui m'est personnel. Le caractère est ce qu'il faut toujours sauver avant tout : car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme. Eh bien! ne voyez-vous pas, chère amie, vous dont l'esprit et l'amitié ont le coup d'œil si sûr, ne voyez-vous pas à quel point j'avilirais mon caractère en me dépouillant de l'habit religieux pour monter dans la chaire de Notre-Dame? Qui douterait qu'après l'avoir pris par vanité, je l'ai quitté pour la gloriole de prêcher dans la cathédrale de Paris? Qui verrait en moi autre

[1] Mgr Menjaud, alors coadjuteur de Nancy, depuis archevêque de Bourges.

chose qu'un esprit faible, léger, inconsistant, dominé avant tout par le besoin du bruit? Ah! sachons montrer que je n'accepte point la parole et la gloire au prix du déshonneur. Sachons montrer que je sais me taire dans un moment où la parole serait si regardée et si fastique. Sachons mettre le devoir et la dignité avant tout. Plus je vieillis, plus je sens que la grâce de Dieu opère en moi le détachement de ce monde ; je ne me soucie plus que de faire la volonté de Dieu. S'il lui plaît que je prêche à Notre-Dame, j'y prêcherai. S'il m'en ferme les portes, je prêcherai ailleurs. Si toutes les chaires de France me sont successivement interdites, comme c'est peut-être le dessein du gouvernement, j'attendrai d'autres temps et je ferai le bien quelconque qui me restera possible. Je n'en ferai même aucun, si aucun ne m'est possible. Le présent est peu de chose, l'avenir est tout. Mais, très-chère amie, quand toutes ces raisons n'auraient aucune valeur, il en reste une qui suffit et qui rend inutile toute délibération. Je n'ai pas le droit de quitter mon habit, il m'a été donné avec l'obligation de ne le dépouiller qu'en cas de force majeure, sous peine d'encourir l'excommunication. Or il n'y a point ici de force majeure. Mon général même n'a pas le droit de m'autoriser à quitter l'habit : le Saint-Siége s'est réservé cette faculté. Toute discussion est donc inutile, puisque la brièveté du temps ne nous permet point de recourir à Rome.

J'arriverai à Paris le 15 au matin, je dois descendre rue Chanoinesse, n° 11, près Notre-Dame, chez la mère d'un des nôtres, qui met un appartement et sa table à ma disposition. Cet arrangement m'éloigne de vous, je le regrette bien vivement; mais il m'offre beaucoup d'avantages que je dois accepter. Il était plus convenable que je ne descendisse point à l'hôtellerie dès que je le pourrais. Mes affaires, quoi qu'il arrive, me retiendront à Paris jusqu'au 25 janvier. J'irai vous voir et voir M. l'archevêque à Saint-Germain dès le jour de mon arrivée. Ma détermination parfaitement arrêtée vous expliquera pourquoi je n'accepte point entièrement votre rendez-vous à Saint-Germain; le plaisir que ce séjour me causerait serait contrarié par une lutte inutile. J'aime mieux en finir en un jour et en une fois. Ce serait un grand bonheur pour moi si mes raisons vous persuadaient. Du moins elles vous prouveront que j'ai étudié la question, et que je sens sa gravité aussi bien que tout l'intérêt qu'y prend votre chère et inestimable amitié[1].

[1] Le P. Lacordaire vint cependant passer quelques jours chez madame Swetchine, à Saint-Germain-en-Laye, et sa courageuse persévérance fut sanctionnée par M. l'archevêque de Paris. Le dominicain reparut, avec son habit, dans la chaire de Notre-Dame pour la conserver jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851.

Comte de Falloux.

DE L'ARBITRAIRE

DANS LE GOUVERNEMENT ET DANS LES PARTIS

PREMIER ARTICLE

Il n'y a point à s'y méprendre ; le mouvement que les élections dernières ont imprimé à l'opinion publique est désormais irrésistible. La liberté est devenue le mot d'ordre de tous les partis, comme elle avait été, au scrutin du mois de juin, le mot d'ordre de tous les candidats. Il n'est que trop évident que tous ne l'entendent pas de la même manière ; mais tous du moins s'accordent pour l'invoquer, et ceux qui ne jugent pas utile d'en réclamer la possession ne mettent que plus d'ardeur à prononcer son nom.

Ce n'était pas ce nom que l'on prononçait il y a dix ans ; si nul ne se dispense aujourd'hui de l'avoir à la bouche, c'est qu'apparemment le pays l'a dans le cœur.

Il a paru à la France que ses affaires ne marchaient point comme elle l'avait espéré, et sans embrasser tous les obstacles qui ont entravé leur cours, elle s'est prise à penser que le principal tenait peut-être à ce qu'elle ne s'en était pas assez occupée. Elle avait compté sur la paix dont une parole célèbre liait la durée à l'ordre nouveau, et elle calcule avec anxiété que, pour des motifs qu'elle n'a pas toujours saisis, elle a été, presque chaque année, engagée dans quelque guerre lointaine ou proche. Elle s'était flattée de voir la régularité, que l'absence de contradiction allait mettre dans le gouvernement, s'introduire dans les finances, et elle envisage les impôts augmentés,

les crédits ouverts, les emprunts multipliés, sans apercevoir une limite précise à ces aggravations. Elle avait cherché dans l'abdication de ses droits le salut de ses intérêts, et il lui avait semblé que le pouvoir, une fois délivré d'une censure incommode, lui donnerait le repos dont il serait lui-même assuré. Mais voici que les sujets d'inquiétude s'amassent autour d'elle : des alliances mal affermies, d'injurieux soupçons, partout des questions soulevées qui portent la foudre avec elles, et, au lieu de ces perspectives sans bornes qu'attendait sa confiance, toute vue d'avenir interceptée par un horizon chargé de nuages !

C'est sous l'empire de ces préoccupations que se sont faites les récentes manifestations de l'esprit public. Elles n'ont été l'œuvre ni de menées subversives ni de passions ennemies : elles sont nées d'une pensée de prévoyance. La nécessité d'un contrôle s'est peu à peu dégagée, comme une conclusion inévitable, de l'ensemble des événements. Jamais peut-être le pays n'a plus vivement désiré un pouvoir fort et respecté ; mais il a compris que le moyen de donner au pouvoir ce respect et cette force était de le protéger contre ses propres entraînements, et que les gouvernements n'avaient pas moins besoin d'être contenus que les peuples. C'est comme une mesure de précaution qu'il a revendiqué la liberté ; il a moins considéré, en appelant son retour, les droits qu'elle assure que les freins qu'elle impose. En un mot, c'est moins la liberté qu'il a prétendu conquérir que l'arbitraire qu'il a voulu exclure.

Mais il ne suffit pas de repousser l'arbitraire : il faut encore, pour le combattre avec plus d'avantage, savoir le découvrir partout où il règne. Les gouvernements sont enclins à ne le considérer que dans la société, et sous prétexte de l'en guérir elle-même, ils travaillent à le faire passer dans leurs propres pouvoirs. La société le dénonce à son tour dans les gouvernements, sans songer à se demander si elle ne s'est pas laissée, elle aussi, envahir par son influence. Il est rare qu'il ne se rencontre pas à la fois et dans la société et dans les gouvernements. Les mœurs d'ordinaire n'en sont pas moins pénétrées que les institutions, et la sanction qu'il reçoit des unes, n'est trop souvent que l'effet de l'appui qu'il a reçu des autres.

Qu'est-ce, après tout, que l'arbitraire ? Il a bien des noms, suivant le domaine dans lequel il s'applique ; c'est la fantaisie substituée à la raison, c'est la conscience sacrifiée à la fortune, c'est la mobile inspiration de l'intérêt remplaçant les règles immuables de la justice, c'est l'imagination mise au-dessus de la vérité, la volonté de l'homme au-dessus de la loi.

Entendu de la sorte, l'arbitraire a de tout temps répondu à certains penchants de la nature humaine. Il a joué de tout temps un grand

rôle dans notre histoire, et nous pouvons sans crainte lui attribuer la plupart de nos vicissitudes, de nos épreuves et de nos fautes. Il n'est donc pas de soin plus important, pas de devoir plus urgent que de travailler à le détruire.

Nous sera-t-il permis, à ce titre, d'examiner l'empire qu'il exerce aujourd'hui parmi nous ? Il y aurait à l'envisager sous le double aspect que nous indiquions tout à l'heure, à le voir dans le gouvernement et dans la société. Quelle place occupe l'arbitraire, sinon dans les institutions, du moins dans la manière dont elles sont interprétées ? Quelle place dans les partis, et quelles ont été, quelles peuvent être encore, soit pour leurs propres destinées, soit pour l'avenir de la France, les conséquences de l'esprit de division et d'intolérance qui trop souvent préside à leurs démarches et dicte leurs jugements ?

Tel est le sujet que nous nous proposons de traiter dans cette étude. Nous voudrions ensuite, si l'entreprise n'est pas trop ambitieuse, essayer de montrer comment nous entendons, soit dans les partis, soit dans le gouvernement, la fin de l'arbitraire, c'est-à-dire la Justice.

I

Sans aucun doute, l'arbitraire a régné dans l'ancien régime. Non pas que la liberté en fût complétement bannie ; elle existait, ou plutôt il y avait alors certaines libertés développées dans une mesure que nous ne connaissons plus, et l'indépendance des caractères trouvait dans les institutions du temps des soutiens et des armes qu'elle chercherait vainement dans notre siècle. Mais les droits qui couvraient la face de la société étaient mal définis ; les pouvoirs se confondaient. Aucun d'eux, pas même le pouvoir royal, n'était absolu ; mais ils empiétaient tous les uns sur les autres, sans réussir à défendre eux-mêmes leurs légitimes attributions. Le roi était à la fois souverain, législateur et juge ; mais les parlements, issus d'une origine indépendante, alléguaient des titres pour exercer quelques-unes des prérogatives de la couronne, et on les voyait, tantôt lui imposer leurs prétentions les plus excessives, tantôt se laisser entraver par elle dans l'usage de leurs droits les plus incontestables. Les pays d'états offraient le spectacle de semblables vicissitudes ; ces assemblées, qui avaient tenu la royauté en échec, n'arrivaient parfois à n'être entre ses mains que des jouets vains. Les procès,

surtout au dix-huitième siècle, étaient sans cesse remaniés ; nulle assurance n'était donnée au crédit public, et la liberté individuelle, que protégeaient les corporations, se trouvait à la merci d'une lettre de cachet.

La France de 89 refléta ces contradictions dans la diversité de ses aspirations et de ses œuvres. Les cahiers des bailliages émettaient des vœux admirables en faveur des institutions libres ; animés des mêmes tendances, les législateurs allièrent les pratiques les plus exclusives aux réformes les plus généreuses. Les complaisances envers la foule et les défiances envers le pouvoir, les théories absolues et les molles condescendances se mêlaient dans l'esprit public. On poussait l'amour des principes jusqu'à s'écrier : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » et l'on méconnaissait le premier d'entre eux, le respect de la vie humaine, jusqu'à excuser le meurtre par ces mots : « Le sang qui coule est-il donc si pur ! » La liberté respirait dans tous les instincts ; l'arbitraire régnait dans les mœurs.

Loin de nous la pensée de rattacher à ce grand et patriotique mouvement les années qui suivirent ! Mais il importe de le remarquer : les injustices, tolérées ou commises par la Constituante, frayèrent la voie aux attentats de la Convention, comme elles étaient imputables elles-mêmes aux abus de l'ancien régime. Elles contribuèrent à entretenir dans les cœurs français le goût et l'habitude des procédés arbitraires. Quand furent écoulées ces heures néfastes, la nation se sentit prise d'un grand désir d'humanité. A la vue de tant de ruines accumulées autour d'elle, en deuil de tant de victimes sacrifiées à d'abominables vengeances, elle eût volontiers répété le cri d'un de ses plus illustres interprètes : « La justice ! encore la justice ! et toujours la justice ! » Et pourtant, une fois de plus, elle préféra l'intérêt du jour à l'éternelle justice : elle chercha le retour du droit dans la violation de la légalité ; ce fut en donnant à un homme le pouvoir de tout faire qu'elle se flatta de réparer les maux que ce même pouvoir, exercé par une assemblée, lui avait causés.

L'empire ne faillit pas à son origine. On vit un conquérant disposer souverainement des destinées de la France, ne reconnaissant à son autorité d'autre frein que celui qu'il trouvait dans ses propres lumières, mettant sans doute l'ordre dans les finances, la régularité dans l'administration, l'unité dans les lois et faisant prévaloir des vues grandes et utiles, mais toujours en vertu de sa volonté seule et par l'effort d'un génie qui se croyait aussi supérieur aux lois qu'il l'était aux hommes. Il recueillit le fruit amer de cette longue prédominance, et il est difficile de ne pas signaler dès ce moment la faiblesse qu'il rencontra, aux jours de crise, dans ces âmes façonnées à ne suivre d'autre inspiration que la sienne. Lorsque les revers

eurent pesé sur sa tête, lorsque la fortune inconstante se fut retirée de ses entreprises, il sentit le besoin de consulter ses amis et de demander à leur initiative un ressort nouveau pour son courage : « Comme l'Empereur voudra ! comme l'Empereur voudra ! » Ce fut toute la réponse qu'il obtint de leur indépendance.

Il faut rendre cet hommage à la Restauration qu'avec elle le droit rentra dans la société. Il était le fondement de la Charte, et la propriété, désormais inviolable, assurait à la liberté sa condition la plus essentielle. Toutefois on ne traverse pas impunément vingt années de despotisme ; et comme nous avons senti en 1848 le bienfait de trente ans de liberté, nous avons, pour un moment, éprouvé en 1815 les regrettables effets des régimes par lesquels nous venions de passer.

Mais enfin c'était la France qui se trouvait appelée à prendre en main ses propres affaires. L'impôt ne se réglait plus sans son consentement. Les lois étaient soumises au vote de ses représentants; la division des pouvoirs cessait d'être une fiction. Des institutions étaient fondées, qui, en dépit d'attaques parties de points opposés, portaient en elles-mêmes une réaction permanente contre l'arbitraire. Elles furent frappées deux fois et par le pouvoir et par une révolution. Leur vertu continua de se faire sentir, et bien que déracinées, pour leur malheur, du droit séculaire qui les soutenait, elles nous donnèrent encore des jours de liberté.

Les passions des hommes n'en eurent pas moins leurs éclats funestes. Toute révolution est fatalement une époque de triomphe pour l'arbitraire. On maudit les vaincus; on exalte les vainqueurs. Rappelez-vous les termes dont on se servait en 1830 pour désigner le régime tombé; lisez les proclamations qui se publiaient en 1848 pour célébrer la république et caractériser le gouvernement déchu. Toujours même langage : il n'y a rien que de pur dans ceux qui ont saisi le pouvoir, rien que de condamnable dans ceux qui l'ont perdu. Déplorables habitudes qui laissent leur empreinte dans l'esprit public, qui rendent comme étrangers les uns aux autres les citoyens d'un même pays et ne les instruisent que trop à juger de la moralité des actes et de la vertu des hommes par leur succès !

Comment le régime actuel aurait-il évité ces écarts ? Tout l'y poussait, les traditions du premier empire autant que les circonstances particulières à son propre avénement.

La dictature, chacun en conviendra, résultait du *deux décembre*. Accompli pour raffermir l'autorité, le coup d'État devait tourner vers ce but la direction des forces qu'il mettait aux mains du gouvernement. Sanctionné par le suffrage universel, le nouveau pouvoir trouvait dans cette absolution une carrière sans limites. Il invoquait la souveraineté du peuple méconnue, disait-il, par l'Assemblée qui en

était issue ; mais, par là même qu'il prétendait en offrir la fidèle expression, il était conduit à étouffer toutes les démonstrations qui eussent paru la contredire. Obligé de se donner pour infaillible, il était tenu de rester indiscutable.

On est d'autant plus à l'aise pour parler de cette situation, que le gouvernement manifeste depuis quelques années l'intention de la modifier. Ce serait mal répondre à l'objet de ce travail que de ne pas mettre en lumière de si louables tentatives.

Les décrets du 24 novembre 1860 se présentent tout d'abord à notre pensée. Ils ont rendu au Corps législatif le droit d'amendement, et aux deux Chambres la faculté de faire connaître dans une adresse leur opinion sur la marche de la politique. Un an plus tard, un ancien ministre, qui l'est bientôt redevenu, a signalé les vices de l'organisation financière, et ses observations, plus heureuses que les instances réitérées de la représentation nationale, ont entraîné d'importantes résolutions. La presse a eu elle-même sa petite part dans les réformes : la suppression des journaux a cessé d'être la suite nécessaire d'une double condamnation. Il est vrai que le ministre de l'intérieur est demeuré maître de la prononcer, sans qu'ils aient été préalablement frappés par aucun jugement. Dans l'enseignement, enfin, des mesures récentes, mêlées à de fâcheuses innovations, ont rétabli le cours de philosophie et soumis à des formalités protectrices la révocation des professeurs.

Ces concessions, modestes assurément, ont l'avantage d'être en contradiction ouverte avec l'esprit qui a prévalu en 1852. Elles le révèlent en l'atténuant. Chaque promesse faite à la liberté est un aveu de son absence. Le jour où l'Empereur disait : « Mon gouvernement manque de contrôle, » il posait la première condition des gouvernements libres, et il constatait avec une noble franchise que son gouvernement ne l'avait pas encore dans sa plénitude.

Appuyés sur l'autorité de ces déclarations et encouragés par ces réformes, nous voulons examiner si cette condition se trouve aujourd'hui plus complétement observée ; nous voulons nous demander où en est ce contrôle que l'Empereur s'affligeait de ne pas rencontrer autour de lui.

On peut dire qu'il existe partout où se trouve pleinement appliquée cette division des trois pouvoirs que prônait avec tant de raison, il y a quelques mois, un des principaux hommes d'État du second empire, M. le duc de Persigny [1]. La division des pouvoirs est en effet la règle et la garantie des libertés publiques. Elle exige que

[1] Discours prononcé au Cercle des arts et du commerce de Saint-Etienne. Août 1863.

les trois pouvoirs demeurent, chacun dans sa sphère, entièrement indépendants, et que chacun d'eux soit tout à la fois en mesure de résister aux empiétements des autres et dans l'impossibilité d'usurper lui-même leurs attributions. On a reproché aux parlements de s'être ingérés dans les fonctions législatives, et nos constitutions ont interdit aux juges les arrêts de règlement. On a reproché aux Assemblées leurs entreprises contre le pouvoir exécutif, et de cette accusation, que nous n'avons pas dessein d'examiner, est sorti le coup d'État du 2 décembre. Le péril n'est pas moindre, l'ordre n'est pas moins gravement troublé, lorsque le pouvoir exécutif attire à lui les droits des autres pouvoirs. Si les choses étaient combinées de telle façon que les législateurs dussent leur origine au gouvernement, ou se trouvassent gênés dans l'exercice de leur mandat; si les juges, par la dépendance qui les lierait envers l'administration, étaient à quelque degré responsables devant elle, si les institutions fournissaient au gouvernement le moyen de s'élever au-dessus des décisions législatives et des sentences judiciaires, la division des trois pouvoirs n'existerait pas.

Ce point de départ établi, quelle est l'organisation présente du gouvernement? Quels sont les rapports du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire avec le pouvoir exécutif? De quelles prérogatives celui-ci est-il revêtu? Quelle est sa responsabilité? Quels sont les recours ouverts contre lui? Quel refuge les libertés, garanties par la Constitution, ont-elles contre ses entreprises?

Quand nous aurons répondu à ces questions, nous aurons épuisé la première partie de notre sujet. Nous saurons à quoi nous en tenir sur la place que l'arbitraire occupe dans le gouvernement.

Parlons d'abord du pouvoir législatif.

II

Nous devrions comprendre sous ce titre et placer en première ligne le Sénat. Mais la mission de ce grand corps est plutôt de redresser les injustices que de faire les lois. Sa plus haute prérogative apparaît dans les relations que le droit de pétition lui crée avec le peuple tout entier. Nous serons donc amenés à considérer l'importance et l'efficacité de son rôle, en traitant de la responsabilité du gouvernement.

En ce moment, nous ne nous occuperons que du Corps législatif

et de la presse, auxiliaire indispensable des représentants du pays.

Quelque opinion que l'on ait sur l'étendue des prérogatives de la représentation nationale, il y a un point que tout le monde accorde, c'est que le vote de l'impôt est le premier de ses droits. Comme il n'est pas de service qui puisse marcher sans argent, c'est dans une question de finances que se résolvent les questions politiques. En soumettant son budget à la Chambre, le gouvernement lui soumet sa conduite tout entière, ou plutôt il la livre au jugement du pays.

Pour que la Chambre remplisse exactement ses attributions, trois conditions sont nécessaires : il faut qu'elle soit issue d'élections libres ; il faut qu'elle ne rencontre dans l'appréciation du budget aucune entrave ; il faut enfin que son vote soit efficace.

Il n'est pas besoin de le dire ; la liberté électorale est inscrite dans notre Constitution ; si l'on s'en tient à une observation superficielle, les Assemblées n'ont jamais eu une origine plus populaire ni une indépendance mieux garantie que depuis 1852.

Tous les citoyens sont électeurs : nul cens, nul privilége, nulle exception. Le scrutin est secret. Les fonctionnaires sont exclus du Corps législatif; les uns ne sont pas même éligibles, les autres doivent opter, une fois élus, entre leur emploi et leur mandat. Tant le législateur a eu à cœur de ne laisser subsister aucun lien entre le député et le gouvernement !

Comment se fait-il que des règles si sages aient soulevé dans la pratique de si vives réclamations ? Comment ce droit des électeurs, si vaste au premier abord, s'est-il trouvé si limité? C'est ici que l'on va démêler l'existence de l'arbitraire et ses effets inévitables.

La réalité des droits électoraux dépend, avant tout, de la sphère dans laquelle ils s'exercent. L'objet de la loi étant d'appeler tous les citoyens au scrutin et d'obtenir de leurs suffrages la sincère expression du vœu public, rien ne doit être négligé pour les mettre à même de fixer leur jugement et de concerter leurs choix. Il serait déraisonnable d'imposer aux habitants de Marseille le même député qu'aux habitants de Lille ; il ne le serait guère moins de scinder un arrondissement, de séparer les unes des autres des communes voisines et de substituer à ces agrégations naturelles des groupes arbitraires où se trouveraient confondus pêle-mêle les cantons les plus éloignés d'un département.

Or c'est au préfet qu'appartient le soin de préparer la distribution des circonscriptions électorales. La pensée du préfet (et l'on ne saurait s'en étonner) est d'obtenir, avant tout, des députés agréables au gouvernement. Il travaille à ce résultat avec l'ardeur d'un dévouement que stimule encore l'instinct de conservation. Son existence administrative est attachée au succès de la lutte, et si nous déplorons

les vexations innombrables auxquelles cette préoccupation malheureuse expose les électeurs, ce n'est pas sans donner un regard de compassion aux anxiétés de ces fonctionnaires que poursuit dans l'arène électorale la crainte d'être à la fois battus et révoqués.

Que dans tous les temps et dans tous les pays, les agents du gouvernement aient à cœur le triomphe de ses candidats, nous ne songeons point à le contester. C'est leur intérêt; c'est aussi leur droit. Il est naturel que le pouvoir donne sa préférence aux défenseurs de sa politique, et qu'estimant cette politique bonne, il les recommande lui-même à leurs concitoyens. Mais son intervention doit s'arrêter là : les électeurs sont des juges : leur vote est une sentence. On n'impose pas une sentence, et il n'est permis ni de séduire ni d'intimider ses juges. Les particuliers seraient peut-être tentés d'oublier ces vérités, si le Code pénal ne se chargeait de les leur rappeler. L'administration, sujette à de semblables faiblesses, ne sera certaine de les vaincre, que si, au premier essai, elle sent un frein qui l'arrête. Son action ne restera impartiale que si ses pouvoirs ne sont pas exclusifs.

La distribution des circonscriptions électorales ne devrait donc pas être livrée à sa seule décision. Les électeurs ont le droit d'y mettre la main ; il nous semblerait convenable que dans chaque département, le conseil général, d'accord avec le préfet, dirigeât cette opération. Autrement quelle prépondérance ne donnez-vous pas au gouvernement ! Il détermine à lui seul le champ de bataille ; il divise les combattants ; il associe des communes étrangères, parfois opposées, les unes aux autres ; il sépare celles qui, ayant les mêmes intérêts, se seraient entendues ; il morcèle les cantons où règnent des influences qu'il redoute ; il les découpe de façon que nulle autre influence que la sienne ne puisse prévaloir. Cela fait, les électeurs isolés, amoindris, désorientés, sans point d'appui, il leur donne, lui qui a pris à loisir ses dispositions, il leur donne vingt jours pour se reconnaître, et il leur dit : « Vous êtes libres. »

Prétendra-t-on que les choses ne se passent point ainsi? Nous n'aurions peut-être qu'à renvoyer nos contradicteurs à ces discussions mémorables dont le pays est encore ému. Il nous suffit de répondre que, si les choses ne vont pas de la sorte, elles *peuvent* du moins se passer ainsi. On dira plus d'une fois, sans doute, à propos des priviléges exceptionnels dont le gouvernement est investi, qu'il n'en fait pas usage. Soit ; mais il *peut* s'en servir ; rien ne l'en empêche ; tout l'y invite, au contraire, et c'est de cette tentation qu'il doit, pour lui comme pour nous, être pressé de s'affranchir.

Il semble pourtant que le secret du vote assure pleinement l'indépendance de l'électeur. La loi est formelle : l'électeur doit apporter son bulletin plié et non signé ; il ne peut le remplir dans la salle du

scrutin. Son vote est nul, s'il fait connaître qu'il en est l'auteur. Voilà des prescriptions impérieuses et nettes. Comment sont-elles appliquées ?

Ne parlons que des circonstances les plus ordinaires ; prenons les faits tels qu'ils se produisent la plupart du temps dans les campagnes. Vous demandez à ce paysan s'il est électeur et pour qui il compte voter ; il vous déclare qu'il ne sait ni l'un ni l'autre. Il attend qu'on le lui apprenne. Et qui l'en informera ? Le garde champêtre. La veille de l'élection, le garde champêtre fait sa tournée : il remet à chacun sa carte d'électeur et un bulletin de vote portant le nom du candidat officiel. L'électeur, direz-vous, est maître de ne pas s'en servir. Qui vous le garantit ? Assistez-vous au colloque qui s'établit entre ce paysan et le garde champêtre? Pensez-vous que celui-ci n'ait d'autre soin que de bien convaincre l'électeur qu'il est libre de prendre un autre bulletin? Et n'est-ce que dans une commune imaginaire qu'en lui remettant carte et bulletin attachés ensemble, il lui dira qu'il y *a ordre* de tout rapporter à la mairie ?

Suivons notre paysan dans la salle du scrutin. Incertain, intimidé, comme s'il comparaissait devant un tribunal, il ne se doute guère qu'il va faire acte de souveraineté. Il remet son bulletin au président; d'ordinaire le bulletin officiel a une telle forme, qu'il est difficilement méconnaissable, et l'électeur a besoin de quelque courage pour affronter les soupçons qu'au seul toucher son bulletin fera naître. Mais qu'ai-je vu sur le bureau du scrutin? Quels sont ces billets entassés? Sur tous je ne lis qu'un nom, celui du candidat du gouvernement. Évidemment ces bulletins ne sont là que pour être remis à l'électeur. Soit qu'il les accepte, soit qu'il les refuse, il vous fait également connaître son suffrage. Et la loi vous commande de l'ignorer, et elle interdit à l'électeur d'écrire le nom de son candidat dans la salle du scrutin, afin qu'il soit à l'abri de votre intervention. Or quelle différence, je vous prie, entre un bulletin que vous aurez rempli de votre main et un bulletin que vous lui aurez remis tout imprimé? Dans les deux cas, la loi est méconnue : le secret du vote a été violé.

Nous ne nous occupons pas, on le voit, des plus grands abus : scrutins ouverts avant l'heure, suspension du cours de la justice, arrestations arbitraires, lacération d'affiches, entraves à la publication des circulaires électorales, urnes non scellées, tous ces faits que le Corps législatif a relevés dans plus d'une élection, nous les mettons à l'écart. Nous nous en tenons aux pratiques les moins criantes et les plus usitées. La loi les condamne, cela est certain ; mais l'administration les inspire ou les absout ; et si l'on songe au régime

sous lequel sont placées les communes, on comprendra les périls que de tels procédés font courir à nos institutions.

Le trait distinctif de ce régime, c'est la situation du maire. Le maire, dans chaque commune, est un potentat. Il l'est ou il peut l'être, ce qui légalement revient au même. Il n'est plus, comme dans l'ancienne monarchie et sous la dernière république, élu par ses concitoyens ; il n'est pas même, comme sous le gouvernement de 1830, pris par le pouvoir au sein du conseil municipal. Il ne dépend que de la volonté officielle dont le choix n'est soumis à aucune condition. Les populations, qu'il a mission de représenter, n'ont été pour rien dans son élection ; il est chargé de les administrer, et il n'a vis-à-vis d'elles aucune responsabilité. Voilà l'homme que l'État prétend interroger sur les vœux de la commune.

Consulté par le préfet, il sera porté à lui donner, comme celui-ci à son ministre, les avis qu'il croira devoir être le mieux acceptés, et il arrivera quelquefois qu'en lui demandant son opinion, le préfet lui aura insinué celle qu'il convient d'exprimer. C'est ainsi qu'un de ces hauts fonctionnaires priait un jour les maires d'un arrondissement de lui désigner parmi trois personnages qu'il leur présentait un candidat pour le conseil général, en prenant soin de leur indiquer celui qu'il désirait voir choisi par eux.

Sans doute, — et la liste des dernières destitutions en porte témoignage, — il se rencontrera des maires capables de résister aux injonctions qui leur seront faites. Mais ces nobles exemples ne sauraient être que des exceptions. Le plus grand nombre suivra l'ornière ; soit par frayeur, soit par ignorance de leurs droits, ils se rendront aux ordres de leurs supérieurs et ne se dédommageront de la pression qu'ils auront subie qu'en la faisant sentir eux-mêmes à leurs subordonnés.

L'adjoint, l'instituteur, le percepteur, le directeur de la poste, le garde champêtre, le débitant de tabac, l'aubergiste, le cantonnier, que d'existences qui dépendent de l'administration et que l'impulsion d'un maire, investi des pouvoirs du préfet, lancera dans la lutte! On devine le sort du paysan dans cette mêlée. Tous ces agents doivent à leurs fonctions de le pousser au vote, et il a trop besoin lui-même de leur bienveillance, il est trop habitué à révérer en eux le prestige de l'autorité pour résister à leur influence. Le payement de ses contributions, le règlement de sa prestation, l'éducation de ses enfants, les actes de son état civil, les attestations d'indigence, les certificats de moralité, les autorisations de tenir boutique ouverte, tous ses intérêts sont dans leurs mains. Il n'est presque pas un détail de sa vie pour lequel il n'ait à recourir à M. le maire, et si M. le maire est bien faible pour contrarier les vues de l'administration, il

est tout-puissant pour les servir : rigueurs et faveurs, il distribue tout. Décidément, il avait trop raison, ce spirituel préfet qui disait à l'un de ses adversaires : « Comment pensez-vous réussir? Vous pêchez à la ligne dans un étang où j'ai partout mes filets tendus. » Il n'oubliait qu'une chose : c'est que le résultat de la lutte se mesure aux conditions dans lesquelles elle s'est engagée, et qu'à ce titre il y a bien des défaites qui valent certaines victoires, et bien des victoires qui ne valent pas certaines défaites.

Les libertés publiques, avec le retentissement qu'elles assurent à toutes les réclamations, le frein qu'elles opposent à tous les abus, apporteraient, on le comprend, un remède efficace à cet état de choses : on l'aurait déjà beaucoup atténué, en changeant l'origine du maire. On changerait par là même son intérêt. Si l'on redoute l'influence exclusive du suffrage universel, on peut du moins établir que le maire sera choisi par le gouvernement dans le sein du conseil municipal. On n'aperçoit pas en vérité par quelle logique un régime fondé sur la souveraineté du peuple hésiterait à consulter le peuple sur la désignation des magistrats municipaux. Le jour où le maire sera pris parmi les élus du suffrage populaire, il offrira un tout autre appui au gouvernement. Il ne sera d'une façon absolue ni l'homme du gouvernement ni l'homme de la commune, il les représentera l'un et l'autre. Il s'opposera, loin de les seconder, aux mesures illégitimes que voudrait prendre l'administration, et il cessera de se faire le héraut attitré de ses candidats ; mais en même temps il lui donnera des avis d'autant plus profitables qu'aucune complaisance ne les aura dictés, et il la défendra devant les populations avec d'autant plus d'autorité que son zèle ne semblera point la conséquence de ses fonctions.

Qu'on ne dise pas que, pour être à la discrétion du gouvernement, les maires n'en sont pas moins libres. Ils sont libres; mais dès qu'ils se trouvent en dissidence avec le préfet, il faut qu'ils choisissent entre leur place et leur conviction. Ils sont libres ; mais si un maire déclare qu'il lui est impossible de voter pour le candidat officiel, il s'entend traiter « d'ennemi de l'empire. » Ils sont libres ; mais plusieurs d'entre eux ont été destitués dans l'Ille-et-Vilaine pour avoir soutenu la candidature de M. de Kerdrel. Ils sont libres ; mais sept fonctionnaires municipaux ont eu le même sort dans la Haute-Loire pour avoir appuyé M. de Flaghac. Ils sont libres ; mais vingt-sept maires et adjoints de la Lozère ont été suspendus ou révoqués pour avoir appuyé M. de Chambrun. Ils sont libres de la même liberté que ces instituteurs prussiens à qui le président de la régence de Krussow écrivait, l'été dernier : « Je déclare expressément que naturellement personne ne pense à régler les opinions politiques de chacun ou à restreindre sa liberté électorale ; mais je dois dire non moins expressément qu'une manifes-

tation extérieure d'opinions politiques qui ne seraient pas d'accord avec les devoirs imposés aux employés ou la fidélité due par les sujets du roi ne pourrait rester impunie.»

Il est inutile d'insister sur les dangers que présente cette ingérence du gouvernement dans les opérations électorales. Elle blesse évidemment le principe de la division des pouvoirs ; elle entame à sa racine l'intégrité du pouvoir législatif. La liberté de l'électeur est la première garantie de l'indépendance du député.

III

Cette indépendance du député, la loi, nous l'avons dit, a voulu l'assurer par les plus minutieuses et les plus prévoyantes dispositions. Elle a interdit en conséquence l'entrée de la Chambre aux fonctionnaires.

On a quelque droit, il est vrai, de s'étonner de l'interprétation qui a soustrait à l'application de cet article les personnes placées auprès du souverain. Le Corps législatif compte, dit-on, vingt-trois membres qui se trouvent dans cette situation. On ne les considère pas comme des fonctionnaires, et l'on accorde à un chambellan l'indépendance qu'on craindrait de ne pas rencontrer dans un professeur de Sorbonne ou dans un magistrat inamovible. Nous avons peine à nous expliquer cette distinction. On l'aurait peut-être admise sous les institutions parlementaires. Le souverain en effet recevait alors ses ministres des mains de la majorité, et il pouvait arriver qu'il portât sur eux le même jugement que l'opposition. C'était donc en pareille occurrence faire acte de bon courtisan que de voter contre les ministres, et si l'on avait accusé les employés de la liste civile de complaisance à leur égard, on eût peut-être fort mal placé ses imputations. Aussi est-il établi en Angleterre, pour éviter pareil antagonisme, que les charges de la cour doivent se renouveler avec les portefeuilles.

Il n'en est plus de même en France; le souverain exerce seul le gouvernement, et seul il en répond ; les ministres ne sont que ses commis. De là des rôles tout à fait renversés : naguère le roi sanctionnait une politique qu'il n'avait pas toujours inspirée et se réservait en retour le droit d'en critiquer les auteurs; aujourd'hui les ministres appliquent une politique dont ils n'ont de droit ni l'initiative ni la responsabilité, et un ministre qui, tout en exécutant

les vues de son maître, se permet d'en contester la justesse, ne serait peut-être pas dans l'histoire chose absolument introuvable.

Il eût été juste, à notre avis, de tenir compte de ces changements.

Quoi qu'il en soit, l'exclusion prononcée contre les fonctionnaires nous reporte aux procédés qui président à l'accomplissement des élections. Pourquoi la loi a-t-elle écarté les fonctionnaires du Corps législatif? Parce qu'elle a regardé comme suspecte de condescendance envers le gouvernement toute personne qui tiendrait de lui son emploi. Or, si l'administration peut se mêler des élections, s'il lui est permis de vouer au succès d'un candidat tous ses agents, toutes ses immunités, tous ses moyens d'action; si, exempte des formalités auxquelles est soumis son adversaire, armée de droits qu'il ne possède pas, protégée par des priviléges dont il n'est pas revêtu, elle peut engager directement la lutte avec lui, n'inclinera-t-elle pas à voir dans le député qu'elle aura fait triompher son propre mandataire encore plus que celui des électeurs? Il ne pourra être recherché par les tribunaux ni pour ses paroles ni pour ses votes. Chose bien plus grave! il pourra être recherché par le ministère. Pour un suffrage donné contrairement aux intentions officielles, pour un rapport déposé, au nom d'une commission, contre un projet de loi, pour une simple dissidence, il verra, au terme de la législature, tous ses antécédents méconnus et oubliés; son opposition sera dénoncée avec le même éclat qu'était proclamée jadis sa fidélité, et sa candidature combattue par les mêmes armes qui l'avaient fait prévaloir. N'y a-t-il pas là un péril pour la souveraine liberté du vote? On a exclu, dans une pensée louable, les fonctionnaires de la Chambre. Mais par l'origine et la sanction qu'on tend à lui donner, ne risque-t-on pas de faire du mandat législatif une sorte de fonction?

Ce n'est pas nous, qu'on le sache bien, qui nous permettons cette assimilation? Nous en trouvons l'idée, certainement involontaire, et néanmoins instructive, dans deux documents officiels. Le premier est ce discours récent d'un commissaire du gouvernement qui, interrogé sur les motifs du désaveu infligé à un ancien candidat de l'administration, déclarait « que, dans les principes des gouvernements, même parlementaires, les ministres ont toujours eu l'omnipotence complète de destituer les fonctionnaires qui ne votaient pas avec eux.» Paroles qu'arrêtait aussitôt cette interruption : « Mais un député n'est pas un fonctionnaire.» Le second, un peu plus ancien, est une lettre adressée par M. le ministre de l'intérieur à un ancien préfet pour lui offrir, en attendant une position plus haute, une candidature officielle. Il suffit d'en reproduire les termes : « Vous savez, écrivait le 5 avril 1863 M. de Persigny à son correspondant, que depuis longtemps j'attends avec impatience l'occasion de vous rappeler à une grande préfecture; vous

savez aussi que l'Empereur, qui sait parfaitement que votre remplacement à celle de Toulouse n'a été dû qu'à un malentendu, est tout disposé à *profiter de la première occasion pour vous rappeler à un poste important*. Et cependant, à la veille de réaliser vos justes espérances, je viens vous *demander un sacrifice* et faire appel à votre dévouement. »

Ce sacrifice, nous en demandons pardon au Corps législatif et aux électeurs, c'est la députation. « Je fais appel à votre dévouement, dit le ministre (après avoir attaqué le député sortant) ; je vous demande, au nom de l'Empereur, de vous présenter à la députation de votre circonscription contre M. K... comme candidat du gouvernement. »

Cette lettre, à notre sens, caractérise la situation.

IV

Il est temps d'accompagner le député dans l'enceinte législative. Les pouvoirs de la Chambre sont restreints. Elle n'a plus le droit d'initiative, elle n'a plus le droit d'interpellations. Elle a été longtemps privée du droit d'amendement et ne l'a recouvré, depuis les décrets du 24 novembre, que dans une certaine mesure. Toutefois elle peut refuser son vote à un projet de loi, et elle a deux grandes occasions de manifester ses sentiments sur l'ensemble de la politique : la discussion de l'Adresse et l'examen du budget.

La discussion de l'Adresse présente une importance que les solennels débats de cette année, ont pleinement mise en lumière. L'Empereur n'a fait, en la rétablissant, que suivre son désir de rendre au gouvernement ce contrôle dont l'absence paraît quelquefois préoccuper douloureusement sa pensée. Il a exprimé l'espoir d'obtenir des corps délibérants des éclaircissements et des conseils sur la marche des affaires et sur les besoins du pays. Leur droit est de peu de durée, puisqu'il ne survit pas au vote de l'Adresse ; dans ce court espace il est du moins illimité, et ils sont d'autant plus fondés à l'exercer qu'il leur sera plus tôt enlevé. Aussi le souverain les a-t-il conviés lui-même à *épuiser pendant le vote de l'adresse toutes les discussions*.

Mais les vœux qu'ils font entendre n'ont aucun effet nécessaire sur la conduite du gouvernement. La responsabilité ministérielle donnait jadis une portée pratique aux vues de la majorité, en obligeant

le cabinet à s'y conformer ou à se retirer. Aujourd'hui il ne court aucun risque à s'en écarter. Il y a sans doute dans les démonstrations d'une Assemblée une gravité que nul ne doit méconnaître, et alors même que le pouvoir n'en tiendrait pas compte, l'opinion ne demeurerait pas insensible aux débats soulevés parmi les représentants du pays. Mais, à ne prendre que la légalité, les remontrances ou les requêtes du Sénat et du Corps législatif n'engagent personne, et la responsabilité solitaire de l'Empereur lui permet de les ranger, s'il le juge convenable, dans cette région des idées pures à laquelle elle appartient elle-même.

En principe, il en est autrement de la discussion du budget. Le Corps législatif peut le repousser par son vote, et bien qu'il n'ait aucun moyen de sanctionner sa décision, il serait périlleux de procéder contre elle.

En fait, ce droit incontestable n'est guère de ceux qu'on puisse exercer.

Écartons d'abord ce préjugé qui tendrait à mettre à l'abri de tout examen une pratique ou une loi par là même qu'elles sont actuellement en vigueur. Le système financier inauguré en 1852 a été déclaré parfait jusqu'au jour où un ministre est venu dire : « En étudiant la question financière, il est facile de prévoir qu'à *moins d'un changement de système*, nous nous trouverons en présence d'embarras très-graves. » De quel air n'eût-on pas relevé l'audacieux qui, avant 1860, eût montré le Corps législatif placé par la Constitution entre *une résistance insensée et une soumission regrettable!* C'est pourtant à cette extrémité que M. de Morny nous a appris, aux applaudissements de cette Assemblée même, qu'elle avait été réduite jusqu'aux décrets du 24 novembre.

Serait-il trop téméraire de devancer l'événement, une fois par hasard, et de ne pas attendre que les réformes soient faites pour les réclamer?

Comparons le régime qu'a rétabli M. Fould avec celui qu'il a critiqué et remplacé.

On sait comment se réglait le budget avant 1852. Il était voté par chapitres distincts : les fonds accordés par la Chambre ne pouvaient être détournés du service auquel elle les avait affectés. S'ils dépassaient les besoins réels de ce service, l'excédant était porté aux annulations de crédits ; si, au contraire, ils se trouvaient insuffisants, des crédits supplémentaires étaient ouverts par un décret qui devait être soumis à la sanction législative. Cette obligation n'était pas une vaine forme. La responsabilité qui pesait sur les ministres la rendait sérieuse et lui ôtait ce caractère *illusoire* qu'au dire de M. Fould, elle aurait revêtu depuis.

On a reproché à ce système de forcer les ministres, par l'exiguïté des ressources mises entre leurs mains, à multiplier les crédits supplémentaires. Il a été décidé en 1852 que le Corps législatif ne voterait le budget que par ministères, et que la répartition des fonds par chapitres serait réservée au pouvoir exécutif. Investi du droit de transporter d'un chapitre à un autre les sommes qui lui étaient allouées, le gouvernement ne serait plus obligé dorénavant, ni d'annuler des crédits, ni d'en ouvrir. Les crédits supplémentaires disparaîtraient.

La fin des crédits supplémentaires, tel était le grand mérite du nouveau régime; tel était l'inévitable bienfait qu'il allait opérer. Par malheur les crédits supplémentaires n'ont fait que s'accroître : chaque année les commissaires du gouvernement sont venus déclarer au Corps législatif qu'on n'en ouvrirait plus, et chaque année ils lui ont appris qu'on en avait ouvert. « Le gouvernement de l'Empereur, lisait-on dans l'exposé des motifs du budget de 1857, espère de plus en plus restreindre les crédits supplémentaires et les réserver pour les cas rares, c'est-à-dire pour les besoins urgents et imprévus. » Et le rapporteur du budget de 1859 en était réduit à invoquer le souvenir du régime parlementaire, et à dire : « Les crédits supplémentaires, ne sont plus maintenant soumis à aucune restriction; ils sont complétement indéfinis. »

Enfin M. Fould a parlé, et les mêmes bouches, qui avaient proclamé le système irréprochable, l'ont déclaré désormais intolérable.

Le budget a cessé de se voter par ministères. On a divisé les ministères en *grandes sections* qui doivent être, chacune dans son ensemble, soumises au suffrage du Corps législatif. Pour détruire l'abus, le gouvernement a résolûment renoncé à l'usage; il s'est interdit le droit d'ouvrir aucun crédit, et n'a retenu que la faculté d'opérer des virements entre les différentes sections.

Ces innovations n'ont pas encore répondu, il faut l'avouer, aux espérances qu'elles avaient inspirées à leur auteur.

Sans doute le vote du budget par sections est préférable au vote par ministères. Mais ces grandes sections n'en embrassent pas moins des services immenses : le ministère des finances, divisé en neuf sections, comprend, à lui seul, 72 chapitres; le ministère de l'intérieur comprend 23 chapitres et n'a que six sections; le ministère de la guerre en a quatre et embrasse 26 chapitres. On voit dès lors quelle différence sépare le vote par chapitres, tel qu'il se pratiquait sous la monarchie constitutionnelle, d'avec le vote par sections, tel qu'il se pratique aujourd'hui. Si, par exemple, le Corps législatif veut écarter un chapitre de la première section des finances, il lui faut repousser les 33 chapitres qui composent la section tout entière. Pour diminuer

les fonds relatifs au Sénat, lesquels dépassent un peu 6 millions, il devrait repousser la dette consolidée, inscrite dans la même section. Est-ce possible? La deuxième section du ministère de la guerre comprend les états-majors et la gendarmerie. Le Corps législatif peut désirer une diminution dans le crédit ouvert pour les états-majors, afin de limiter la création des grades de généraux de division et de généraux de brigade, dont aucune loi n'a déterminé le nombre. Mais comment essayera-t-il de faire prévaloir son avis, si, du même coup, il doit compromettre le service de la gendarmerie, qu'il tient à juste titre pour indispensable?

Le Corps législatif n'est donc pas beaucoup moins gêné dans ses décisions qu'il ne l'était avant le 14 novembre 1861, et cette alternative d'*une résistance insensée* ou d'*une soumission regrettable* que posait M. de Morny ne s'est pas entièrement dissipée pour lui.

Le droit de virement est-il mieux fait pour atténuer les inconvénients des crédits supplémentaires? Il n'est plus permis au gouvernement d'ouvrir ces crédits, mais il lui est permis, sous certaines formalités, de transporter à une section les fonds alloués pour une autre section: il lui est permis de les faire passer d'un service nécessaire à un service accessoire; pour combler le vide, il n'aura qu'à s'adresser au Corps législatif. Il se peut que le Corps législatif blâme la dépense; il ne se peut guère qu'il refuse de la sanctionner; ce serait faire payer à l'État la faute d'un ministre. Plus la faute sera grande, plus le vote des députés sera obligatoire: ils pourront d'autant moins laisser un service découvert que ce service sera plus important. « Dans les circonstances extrêmes, disait M. Fould au Sénat, alors que tous les crédits sont absorbés et qu'il faut faire face à de grands besoins, le Corps législatif est convoqué, et il vote avec d'autant plus d'empressement ce qu'on lui demande, que les nécessités sont pressantes [1]. » L'honorable sénateur avait raison; seulement il ne remarquait pas que ces *nécessités pressantes*, il dépend d'une imprudence ministérielle de les faire naître.

Nous en avons eu déjà plus d'un exemple. Des virements avaient été opérés en 1862 pour une somme de 14 millions, dont une portion (la plus faible, hâtons-nous de le dire) avait été prise sur des fonds nécessaires. Le Corps législatif n'a pu faire autrement que de les remplacer. Ce n'est pas tout. Il s'est trouvé qu'on avait dépassé de 24 millions les prévisions du budget, bien qu'aux termes du sénatus-consulte du 31 décembre 1861 aucun crédit ne puisse être ouvert sans l'autorisation du Corps législatif. L'irrégularité était flagrante; le Corps législatif a dû la couvrir de son vote.

[1] Séance du 24 mars 1863.

Le gouvernement l'a reconnue, il est vrai, et a promis de ne point la renouveler. Hélas! il l'a renouvelée l'année suivante : 93 millions ont été dépensés en 1863, que la Chambre n'avait pas accordés. Ils nous ont valu un excellent rapport de M. Larrabure et un discours admirable de M. Berryer; mais, en fin de compte, il a fallu, tout en les regrettant, les payer. Et comment ne pas rappeler encore que, pendant dix ans, le gouvernement s'était engagé de même à diminuer les crédits supplémentaires, et que ces crédits n'ont été qu'en empirant? Les meilleures intentions ne suppléent pas à des lois rigoureuses. En face de nécessités qu'un contrôle efficace l'eût empêché de se créer, le pouvoir risquera toujours d'être entraîné dans des dépenses qu'il n'aura point prévues, et lorsqu'il viendra les présenter à une Chambre devant laquelle il n'est pas responsable, il aura toujours le droit d'opposer au blâme dont elle voudrait frapper ses actes la désorganisation des services qu'elle ne voudra pas consentir.

M. Magne jugeait la situation avec sincérité lorsqu'il disait, le 6 mars 1863, au Corps législatif : « A l'avenir, le sénatus-consulte sera interprété par le gouvernement comme il l'est par vous, *ou bien des garanties seront accordées* pour que désormais il ne puisse plus être adressé de reproche fondé sur la manière dont des dépenses nouvelles auront été engagées. »

Le ministre, en faisant espérer des garanties, indiquait le remède véritable. Nous les cherchons, ces garanties, hors desquelles il n'y a d'assuré que l'arbitraire; nous cherchons quelle mesure a été prise pour réaliser ces promesses; nous cherchons quelle voie est ouverte au Corps législatif pour conjurer ou condamner des irrégularités nouvelles, et nous le trouvons toujours réduit à ce dilemme : ou mettre la perturbation dans un service, ou ratifier des dépenses qu'il désapprouve; c'est-à-dire : ou sanctionner l'abus, ou le remplacer par un mal pire.

V

Il ne faut pas aller loin pour découvrir l'arbitraire dans les lois qui gouvernent la presse. L'arbitraire y est si visible qu'un ministre, voulant les définir, a commencé par le nommer. Pouvoir discrétionnaire, pouvoir exceptionnel, pouvoir dictatorial, tous ces mots, synonymes d'une même chose, et qu'énonçait avec une loyale redondance

M. de Persigny dans sa circulaire du 7 décembre 1860, tous ces mots s'appliquent également au régime qui pèse sur les journaux.

Aux termes du décret organique de 1852, un journal ne peut se fonder sans autorisation. Non-seulement il a besoin de cette autorisation pour venir au monde, mais encore il doit y recourir à chaque changement qui se produit dans son existence. Toute modification dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, propriétaires, administrateurs, exige l'intervention du gouvernement.

Cette disposition suffit pour mettre les journaux dans la main de l'administration. En dehors des circonstances particulières à chacun d'eux, telles que le départ d'un rédacteur en chef ou la retraite d'un gérant, il y a une éventualité commune à tous : c'est la mort. Il arrivera pour toutes ces feuilles une époque où la mort fera dans leurs rangs des vides qu'il leur faudra combler. Elles devront alors s'adresser au ministère : il n'est pas une seule d'entre elles qui n'ait, un jour ou l'autre, à le solliciter. Elles lui présenteront leurs candidats : il sera libre de les refuser, ne fût-ce que pour leur figure; à plus forte raison, pour leurs opinions. Rien ne l'empêchera même d'imposer à l'une de ces feuilles un homme dont il soit sûr et de la placer dans l'alternative ou de le subir ou de disparaître.

Si l'on me dit que le gouvernement n'usera point de ses droits, je maintiens qu'il peut en user. Si l'on insiste, je rappellerai ce qui s'est déjà passé, soit pour la fondation, soit pour le renouvellement de certains journaux.

Et d'abord on sait que le gouvernement a refusé l'autorisation de fonder un journal à des hommes qui ne s'étaient nullement montrés ses ennemis. M. Louis Veuillot, qui a soutenu avec son énergie ordinaire toutes les innovations du coup d'État; M. Louis Veuillot, qui, dans une de ses dernières brochures, témoignait encore une affectueuse partialité pour l'Empire, jusqu'à déclarer que, sans sa conduite en Italie, il eût éclipsé ses prédécesseurs; M. Louis Veuillot, pour s'être séparé du pouvoir sur une seule question, n'a jamais obtenu cette autorisation. *Le Progrès* de Lyon, en reparaissant le 1er février, après une suspension de deux mois, nous a appris que, « pour des raisons étrangères à leur volonté comme à la sienne, » il avait dû se séparer de deux de ses rédacteurs, MM. Vermorel et Frédéric Morin. Un journal s'était fondé, sous le nom de *la France libérale*, dans le but de rallier tous les honnêtes gens sous le drapeau d'une liberté sage. Le gérant de cette feuille étant venu à mourir avant qu'elle ne fût née, elle n'a pas reçu la permission de le remplacer : sans avoir eu le temps de faillir, elle était condamnée. Il est vrai que l'administration ne s'est point montrée si rigoureuse pour *l'Opinion nationale*, *le Temps*, *la Nation* et *la France*. Mais ces divers journaux, au moment

où ils ont été autorisés, représentaient tous, à l'exception du *Temps*, quelque face de la politique officielle ; on ne saurait donc voir dans leur création une preuve très-significative de la latitude laissée à la presse. Le *Journal des Villes et des Campagnes* et le *Courrier du Dimanche* ont vainement réclamé la faculté de paraître tous les jours, et si *l'Ami de la Religion* l'avait obtenue, il n'avait pu changer son titre dont l'apparence ecclésiastique devait resserrer le nombre de ses lecteurs.

L'Ami de la Religion, que nous venons de nommer, a donné lieu a un incident qu'il est utile de rappeler, parce qu'il peint le caractère de notre législation sur la presse. M. Gondon avait reçu pouvoir de fonder un journal appelé *le Globe*, en même temps que de diriger *l'Ami de la Religion*. Il résolut bientôt de cesser la publication de celui-ci et de réserver pour *le Globe* tous ses efforts. Mais voici que, par un étrange hasard, l'administration prétend l'obliger à faire précisément le contraire de ce qu'il projette. Elle lui retire l'autorisation de fonder *le Globe*, qu'il aspirait à créer, et lui confirme celle de continuer *l'Ami de la Religion*, qu'il entendait abandonner. Lui maintenait-elle l'une parce qu'il n'en voulait plus, et lui enlevait-elle l'autre parce qu'il comptait s'en servir? Comment se trouvait-il tout ensemble indigne de commencer *le Globe* et digne de continuer *l'Ami de la Religion?* Questions indiscrètes que nous n'avons pas à éclaircir. Il suffirait de répondre que tel était le bon plaisir du ministère. La loi n'a pas d'autres exigences.

Il arrive parfois qu'aux libéralités extérieures de l'administration sont attachées des conditions cachées qui en dénaturent singulièrement la portée. Nous en citerons deux exemples; peut-être en trouverait-on d'autres. Nous ne parlons que de ceux que nous connaissons.

La surprise, il faut l'avouer, n'a été grande pour personne, lorsqu'un spirituel député de Paris est venu, l'an dernier, apprendre au Corps législatif quels liens uniformes enchaînaient au gouvernement les mobiles opinions du *Constitutionnel*. Cependant on n'a pas lu sans quelque étonnement les articles du contrat. On s'en souvient encore. M. le vicomte d'Anchald, admis à prendre la direction du *Constitutionnel*, avait dû préalablement remettre sa démission en blanc au ministère de l'intérieur. Une année s'était passée sans troubles, quand tout à coup cette démission en blanc lui était revenue datée et acceptée; comme beaucoup de gens qui ne commencent à s'apercevoir des abus que lorsqu'ils en souffrent, il avait protesté contre une mesure qu'ayant ratifiée d'avance, il s'était flatté de ne jamais subir.

Nous ne saurions nous rendre à l'argumentation dont on se servit alors : qu'après tout c'était là une convention particulière dont les

signataires n'avaient pas à se plaindre et sur laquelle les tiers n'avaient rien à dire. Il sera toujours regrettable de voir l'État entrer dans des pactes semblables, et l'on est d'autant plus en droit de lui en imputer la responsabilité que si quelqu'un les provoque, ce n'est pas en général celui qui livre ainsi son consentement. Il l'abandonnerait moins facilement si les dispositions de la loi étaient moins rigoureuses.

Ce qui prouve à quelles extrémités sont réduits les journaux, c'est le second exemple que nous allons produire. Qu'on partage ou non les opinions de l'honorable M. Nefftzer, rédacteur en chef du *Temps*, on ne le soupçonnera point d'avoir le moindre goût pour la dépendance administrative. Voici pourtant, telle qu'il la raconte dans une lettre publiée au mois de mai dernier, l'obligation qui lui fut imposée durant son passage au journal *la Presse*.

« Vers la fin de 1856, écrit-il, M. Émile de Girardin vendit *la Presse* à M. Millaud, banquier. M. Millaud témoigna le désir de s'entendre avec les écrivains dont M. de Girardin se séparait, et la volonté de ne point altérer la ligne politique du journal. Il voulut bien m'offrir de me transférer les fonctions de rédacteur en chef qu'il venait d'acquérir. Aux termes de la loi, il fallait l'agrément du gouvernement. A tort ou à raison, toutes les personnes qui se trouvèrent mêlées à cette négociation, se persuadèrent que l'autorisation ne serait jamais obtenue si préalablement je ne déposais entre les mains d'une personne haut placée ma démission en blanc des fonctions que j'allais remplir... Je réfléchis, je délibérai avec moi-même et je me dis que, si l'on tenait à être maître de ma position, c'était qu'on espérait sans doute par là se rendre maître de mes pensées et de ma volonté. Vis-à-vis de moi, c'était le plus faux de tous les calculs ; je résolus de le prouver, et il ne me déplût pas de montrer qu'on se trompe au moins quelquefois, lorsque tenant la position d'un homme, et pour dire encore plus, sa subsistance et celle de sa famille, on s'imagine aussi tenir son caractère et sa conscience. Je donnai la démission demandée, et je me conduisis comme si je ne l'avais pas donnée ; je restai libre quand on croyait m'avoir lié, et pendant l'année que j'ai passée dans ces conditions à *la Presse*, je puis me rendre le témoignage que je n'y ai rien écrit ni laissé écrire que ma conscience ne pût avouer et défendre. Je me disais que cela durerait tant que cela pourrait, et cela ne dura pas longtemps. Je fus bientôt trouvé incommode, et au bout d'une année à peine la personne haut placée proposait de mettre la rédaction en commun et de m'y adjoindre deux personnes... Je n'entrai pas même en discussion sur ces arrangements et je quittai le journal. »

La première épreuve du journal, c'est donc sa naissance ; elle n'est pas la seule. Une fois jeté dans l'arène, il est en butte à tous les périls, il a besoin de mesurer tous ses pas, et comme les endroits

dangereux se déplacent et varient sans cesse, il ne peut jamais se flatter de les avoir évités. Il n'est pas sûr que l'erreur, dont il a été victime hier, ne devienne pas demain une vérité ; mais il a plus à craindre encore de se voir inquiété demain sur un sujet qu'il avait pu hier traiter en pleine liberté. Celui-ci est accusé d'avoir manqué à la Constitution, en sollicitant, pour les affaires de Pologne, un plébiscite que celui-là avait impunément réclamé pour les affaires d'Italie. Qui aurait cru que le guano touchait à la politique ? Une feuille a été avertie pour avoir méconnu les bienfaits de « cette substance dont les excellents effets, lorsqu'elle est de bonne qualité, ne sont pas contestables [1]. » Une autre [2] pour « sa persistance dans une polémique acrimonieuse contre les personnes » ; une autre [3] pour avoir émis « des insinuations malveillantes contre M. le maire » ; quelques-unes, pour s'être trompées de date : elles avaient avancé trop tôt des conseils, qui devaient, peu de jours après, trouver place au *Moniteur*. C'est l'histoire de la *Revue des Deux Mondes*. Elle reçoit un avertissement pour avoir soutenu la nécessité d'un changement dans le système financier: elle voit bientôt M. Fould embrasser sa thèse et devenir ministre. Un *communiqué* est envoyé au *Journal des Débats* pour rectifier l'éloge que cette feuille a publié sur les réformes de M. Fould. Le résultat de ce *communiqué* est de faire sortir du cabinet le ministre à qui il semblait donner raison et d'y maintenir, au contraire, celui dont il avait paru atténuer les mérites. Sur des terres si mouvantes, quel sera le point d'appui des journaux? Quelle lumière les guidera dans ces obscurités?

Il n'est pas besoin d'une révolution ministérielle pour amener ces variations dans les avertissements. Le même ministre suffit pour faire sentir aux journaux les inconvénients de l'humaine mobilité. Revenu tout fraîchement d'Angleterre, et possédé du désir de préparer son pays aux libertés britanniques, M. de Persigny, en arrivant au ministère de l'intérieur, prend la résolution de se garder des entraînements qui l'ont précédé : il comprend que les avertissements n'ont d'autorité qu'à la condition d'être sagement ménagés, et, reconnaissant le caractère exceptionnel de la législation sur la presse, il veut se tracer à lui-même les limites qu'elle ne lui impose pas. Il établit donc qu'il ne frappera que les articles attentatoires au principe du gouvernement et à la personne de l'Empereur. Que d'autres raisons, hélas! ont motivé, sous ce ministère si bien intentionné, les rigueurs exercées contre les journaux ! Les *nouvelles données de mau-*

[1] *Journal de Loudéac*, 29 avril 1854.
[2] *Le Papillon* d'Agen, 24 mars 1854.
[3] *Le Mémorial bordelais*, 27 octobre 1854.

vaise foi, l'accusation *d'avoir calomnié ou dénaturé la politique du gouvernement*, le *trouble jeté dans les consciences*, les *attaques violentes* et l'opposition *déloyale*, toutes ces imputations, qui, pour être véhémentes, n'en sont pas plus précises, ont trop souvent figuré dans les sentences administratives.

La législation sur la presse donne au gouvernement plus encore qu'elle ne lui promet ; elle semble ne lui accorder qu'un pouvoir répressif ; elle lui accorde, en outre, un droit préventif, et ce droit est d'autant plus redoutable qu'il s'exerce en secret. Supposez que les journaux ne dépendent que de la justice : tant qu'ils ne violeront pas la loi, ils n'auront rien à craindre, et si l'administration leur interdit de publier des nouvelles ou de traiter des questions sur lesquelles aucun texte n'a commandé le silence, ils sont parfaitement libres de lui désobéir. Il en est tout autrement, si l'administration, qui leur défend de parler, peut, à son gré, les avertir ou les supprimer; leur indocilité, pour être licite, n'en sera pas moins châtiée, et le ministre sera dans la légalité en les punissant, comme ils y auront été eux-mêmes en se refusant à ses avis.

Que ces sortes d'interdictions se produisent, c'est ce qu'on ne saurait contester. Pour n'en citer que quelques exemples, lorsque la lettre de M. le duc d'Aumale sur l'histoire de France fut publiée, les journaux reçurent, pendant quelques jours, défense d'annoncer non-seulement qu'elle avait paru, mais même qu'elle avait été saisie. Tout le monde sait qu'après la guerre d'Italie, il fut enjoint aux journaux de ne publier aucun mandement sur les affaires de Rome. « Toute infraction à cette mesure de paix publique, disait la note envoyée aux feuilles des départements, serait immédiatement suivie d'un avertissement. » Il n'est guère de journal qui ne reçoive, de temps en temps, pour un sujet ou pour un autre, de semblables communications. L'administration l'a parfois reconnu elle-même : c'est ainsi qu'un avertissement donné à *l'Union* [1], le 20 mars 1854, constate que ce journal *malgré des avertissements officieux*, *persévère*, etc. Enfin, dans un moment où les doléances contre l'Angleterre sont à l'ordre du jour, on ne lira pas sans intérêt l'avis qu'un journal de province recevait, en 1855, du secrétaire général de la préfecture : « M. le préfet a remarqué, dans votre numéro du dimanche, un article destiné à répondre à quelques plaisanteries du *Charivari*. Je me conforme à son ordre, en vous priant d'éviter, autant que possible, de parler de l'Angleterre et des Anglais à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc... [2] »

[1] *De la Liberté de la presse*, par Léon Vingtain, p. 297.

[2] Lettre à M. Léon Lavedan, rédacteur en chef du *Moniteur du Loiret*, 10 avril 1855.

Ces pratiques de l'administration portent avec elles leurs conséquences. Bien qu'environnée de dangers sans nombre, la presse semble libre dans son inspiration : elle paraît, du moins, à l'abri de toute censure. En réalité, quoi qu'en ait pu dire *le Moniteur*, la censure préalable existe; non pas une censure régulière, quotidienne, publique, mais une censure intermittente, soudaine, cachée; non pas une censure dirigée par un conseil dont les opinions diverses peuvent se tempérer les unes les autres, mais une censure émanée de la volonté d'un homme ou des lumières de ses bureaux. Cet homme peut interdire la publication de telle nouvelle, de tel procès, de telle discussion. Nous accordons qu'il n'abusera pas gravement de cette faculté; mais, de bonne foi, n'aura-t-il jamais une heure de colère ou d'intolérance? L'histoire nous montre les plus grands des mortels chancelant sous le vertige de la toute-puissance et y laissant presque tous des actes qu'ils eussent voulu, plus tard, effacer au prix de leur sang. Les ministres sont-ils assurés d'avoir plus d'empire sur eux-mêmes? Ne s'en trouvera-t-il jamais un qui, ayant commis des fautes, ait intérêt à les cacher? Eh bien! du moment que, par un seul mot, il sera libre de faire taire toutes les feuilles publiques; du moment que, protégé contre les bruits de la frontière par le droit de retenir les journaux étrangers, il pourra s'envelopper dans le silence universel, pense-t-on qu'il ne le fera point? Qui oserait dire non? Mais que devient, dans de telles alternatives, l'indépendance des journaux?

On allègue que l'avertissement est une mesure de douceur. Il évite au journal les rigueurs judiciaires, et, en relevant ses torts, il ne lui impose, du moins, ni la prison ni l'amende. Ces ménagements nous touchent peu : ils mettent en péril l'existence du journal autant que sa dignité. D'une part, on l'avertit pour lui éviter une condamnation, et nul n'ignore qu'au bout de deux avertissements il y a, non pas une condamnation, mais la suspension prononcée, sans débats, par le ministre; d'autre part, on le prévient à l'amiable pour lui éviter un avertissement; c'est-à-dire que, de précaution en précaution, on arriverait à le réduire au néant : comme un homme que l'on empêcherait charitablement de marcher de crainte qu'il ne vînt à tomber, ou à qui, voulant laisser l'entière liberté de sa parole, on commencerait par fermer la bouche de peur qu'il ne dît une sottise.

Il y a plus : l'administration, dans la façon dont elle motive ses avertissements, s'attribue les droits de la justice, et la tolérance dont elle croit user, n'est, en réalité, qu'une aggravation. De sa propre autorité, un ministre inflige aux journaux des qualifications que des magistrats ne pourraient leur donner qu'après une discussion pu-

blique et une mûre délibération. Ce ne sont pas là des qualifications sans portée, puisqu'un journal, deux fois averti, peut être supprimé ou suspendu. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, qu'elles entraînent une peine, pour que des hommes bien nés y soient sensibles, et l'administration s'offenserait avec raison, si l'on dédaignait ses reproches comme des paroles insignifiantes. Nous avons vu pourtant, il y quelques mois, *le Sémaphore* déclaré par les tribunaux innocent des griefs que le ministère avait relevés contre lui. Si un particulier avait dirigé contre ce journal les imputations que le tribunal de Marseille et la cour d'Aix [1] ont successivement anéanties, il aurait pu être poursuivi et condamné comme diffamateur. Sera-t-il donc loisible à un fonctionnaire, si haut placé qu'il soit, de les employer à son gré? Et des avertissements, qu'il aura fondés sur des motifs reconnus erronés par l'autorité judiciaire, subsisteront-ils avec leurs conséquences terribles?

Souveraine dans l'application des mesures qu'elle prend contre la presse, l'administration l'est également dans le choix de l'époque à laquelle elle en use. Ceci n'est pas indifférent. Il y a certains sujets et certaines circonstances qui réclameraient, en faveur des journaux une tolérance plus grande: l'administration peut, s'il lui plaît, en faire le prétexte ou la date d'un redoublement de rigueurs. De ce nombre sont les débats législatifs et les élections.

On imaginerait difficilement — la *Gazette de France* en sait quelque chose — une situation plus délicate que celle d'un journal appelé à dire son avis sur les travaux des Chambres. Il est libre de les juger, mais il n'en peut donner de comptes rendus, et s'il n'a point trouvé le moyen d'apprécier une discussion, sans en parler, il n'a pas droit de se croire à l'abri d'un reproche. Vainement aura-t-il extrait du *Moniteur* les passages qu'il veut signaler à l'attention; vainement aura-t-il placé à la troisième page la version officielle des débats qu'il juge à la première; il reste encore à examiner s'il n'a pas donné dans l'un des deux excès prévus par M. Troplong, « l'abus de l'apothéose » ou « l'abus du dénigrement. » C'est à la pénétration administrative que ce discernement est confié. Nous ne savons si le Corps législatif se sent l'objet d'une protection suffisante: toujours est-il qu'on commence à ne plus compter les aver-

[1] Nous devons dire que l'arrêt de la Cour d'Aix vient d'être réformé par la Cour de Nîmes, qui, sur le renvoi de la Cour de Cassation, a condamné *le Sémaphore* à 25 fr. d'amende. Mais l'exemple que nous posons ici peut se reproduire, et, d'ailleurs, sans insister sur la légèreté très-significative de la peine prononcée par la Cour de Nîmes, il demeure avéré qu'il aura fallu les délibérations successives d'un tribunal et de trois cours pour arriver à ces qualifications qu'un ministre a pu employer d'un trait de plume.

tissements inspirés par le souci de sa dignité. Il faut, du reste, que les journaux de l'opposition aient une tendance bien marquée à dépasser la mesure; car, si l'on considère les feuilles officieuses, on ne voit pas qu'aucune d'elles ait encore mérité, soit en attaquant un orateur de la minorité, soit en célébrant un orateur du gouvernement, le reproche d'exagération dans « le dénigrement » ou dans « l'apothéose. »

Nous avons parlé des élections. Si jamais la liberté est nécessaire à la presse, c'est bien à cette époque où tous les citoyens vont faire acte de souveraineté. L'esprit de la loi veut qu'à ce moment les barrières soient retirées, et que toutes les opinions aient un champ vaste et sûr pour paraître devant le pays.

Les derniers scrutins nous ont offert un autre spectacle. Chacun se rappelle les prohibitions et les sévérités qui furent alors prodiguées aux journaux : une note préventive leur interdisant tout à coup de nommer *indépendants* les candidats de l'opposition ; le *Journal de Rennes* suspendu, le *Journal des Débats*, *l'Union de l'Ouest*, *l'Écho du Nord*, *la Foi bretonne*, avertis; *la Gironde* engagée avec la préfecture dans une polémique où son interlocuteur lui déclare qu'il se réserve de voir, après la lutte électorale, ce qu'il lui conviendra de faire en présence de ses inqualifiables agressions, conclusion qui arrête court le rédacteur de cette feuille ; les journaux de province recevant défense, comme à Toulon, de publier les lettres des candidats non patronnés ; à Cambrai, le commissaire de police revendiquant sur les articles un droit d'examen préalable ; à Caen, à Arras, à Bordeaux, les imprimeurs inquiétés ou mis en disgrâce pour avoir prêté leurs presses aux circulaires des opposants.

La condition des journaux de Paris est difficile ; mais elle l'est bien moins que celle des feuilles départementales. Privées des annonces, qui sont réservées aux journaux officieux, ces journaux, d'ailleurs, n'eussent-ils point d'abonnés; destinées à une clientèle restreinte dont une vigilante sollicitude ne doit point ignorer la composition ; menacées dans leurs imprimeurs comme dans leurs rédacteurs, n'ayant pas, pour les protéger, le retentissement de la capitale, et d'autant plus exposées que chacune d'elles concentre dans son isolement l'attention de la préfecture, elles connaissent moins qu'aucune autre la sécurité. On se fait une idée de leur existence lorsqu'on les voit passer sous silence des abus notoires, qui se produisent sous leurs yeux, mais qu'elles n'osent divulguer parce que le préfet, qui doit en être informé, ne les a point encore dénoncés. Nous n'inventons rien. Lorsque eut lieu, il y a deux ans, le procès de ce maire qui, à quelque distance de Niort, tenait depuis dix années sa commune sous le joug le plus révoltant, on s'est étonné que

le journal du département n'ait pas révélé ces hontes. Dans une lettre adressée à M. Weiss, et publiée par le *Journal des Débats*[1], le rédacteur en chef du *Mémorial des Deux-Sèvres* a donné le secret de ce silence : « Il y a longtemps, écrivait-il, que nous avions connaissance de la plupart de ces immoralités; mais *l'intérêt de la conservation personnelle nous fermait la bouche;* notre défiance à l'endroit des dispositions éventuelles de l'administration était d'autant plus mère de sûreté, qu'à juger d'après les apparences, nous étions excusables de croire que M. Plassiart, nommé par l'administration et maintenu par elle, était un de ces hommes qu'elle abritait avec le plus de soin sous son aile. »

Craintes exagérées! dira-t-on, craintes offensantes! Désarmez-vous donc de ce droit redoutable, et vous ne risquerez plus de les inspirer.

De deux choses l'une : ou la presse est une institution nécessaire et utile, ou elle est funeste et l'on peut s'en passer. Si on la juge funeste, la voie la plus courte et la plus franche serait de la supprimer; si on la croit utile, si on reconnaît qu'elle est entrée dans les habitudes de notre société et qu'il n'y a point à l'en bannir, il ne reste qu'un soin à prendre : c'est de la rendre digne de sa mission. Dans son type idéal, la presse devrait servir à publier les vœux du pays, tout en l'éclairant, et à contrôler les actes du pouvoir, tout en défendant son autorité. Cet idéal, nous l'avouons, est difficile à réaliser, et, pour le remplir, les journaux n'auraient pas moins besoin d'être parfaits que les ministres pour ne donner jamais que de sages avertissements. La multiplicité des feuilles publiques, en découvrant les diverses faces de la vérité, peut contribuer à le produire.

Ce qui est certain, c'est qu'on n'y arrivera pas en mettant les journaux dans la main d'un pouvoir unique, quel qu'il soit. Leur dépendance ne fera pas leur sincérité.

Le gouvernement redouterait à bon droit l'intervention d'une assemblée qui prétendrait le protéger lui-même contre les journaux et qui voudrait, à ce titre, exercer sur eux un droit exclusif d'autorisation et de surveillance. Il aurait quelque raison de ne pas considérer comme les organes de l'opinion publique des feuilles ainsi suspendues aux décisions changeantes d'une majorité. Mais cette prétention, qu'il ne supporterait pas chez autrui, serait-il mieux fondé à l'élever pour son compte? Pense-t-il qu'elle lui serait profitable? Si le pays venait à supposer que les journaux ne sont pas libres dans leur attitude, s'il soupçonnait que le silence leur a été commandé sur tel point, sur tel autre le blâme interdit, quelle estime

[1] 20 décembre 1861.

ferait-il de leurs récits, de leurs éloges ou de leurs conseils ? Il chercherait sans doute dans leurs communications les vues secrètes du pouvoir ; car on a toujours intérêt à connaître son sort, alors même qu'on n'en dispose pas ; mais il ne songerait point à régler sur cette lecture ses convictions ou ses jugements. Que serait-ce, s'il voyait des journaux soutenir successivement les thèses les plus opposées, accabler les vaincus qu'ils flattaient hier, exalter les vainqueurs qu'ils avaient jadis accablés, et, dussent-ils se contredire vingt fois le jour, se prêter indifféremment, comme ces pauvres êtres qui, sur un signe du maître, amusent de leurs grimaces les passants des rues, à toutes les postures et à tous les langages ?

Ce n'est pas que nous réclamions pour la presse la liberté illimitée ; nous ne demandons que le règne de la loi. Qu'elle soit rude, si l'on y tient, mais qu'elle soit fixe : qu'elle soit pour l'autorité un rempart, mais non une arme ; pour la presse un frein, jamais un piége. Le rapporteur d'une des élections d'Ille-et-Vilaine, parlant de la mesure qui, à la veille du scrutin, avait suspendu le *Journal de Rennes*, disait naguère au Corps législatif : « Qu'elle fût ou non calculée, il ne nous appartient pas de blâmer cette mesure, et nous n'avons pas besoin de soutenir son opportunité, *du moment qu'elle procédait d'un droit.* » Il n'est pas douteux, en effet, qu'elle rentrait dans le droit du gouvernement : ce qui ne l'est pas davantage, c'est que, si demain le gouvernement supprimait d'un seul coup tous les journaux, l'honorable rapporteur n'aurait pas autre chose à faire que de répéter ses propres paroles : le Corps législatif, comme un interrupteur le disait dernièrement à M. Jules Simon, pourrait avertir le gouvernement ; mais le gouvernement n'en serait pas moins fondé à lui opposer son droit.

Telle est la législation.

Irons-nous reprocher au gouvernement d'avoir trop rigoureusement exercé les pouvoirs qu'elle lui confère ? Loin de nous cette pensée ! Il n'est personne, nous le lui accordons sans peine, qui, investi de semblables priviléges, résisterait à la tentation d'en user. Mais, si grande que soit sa modération, qu'il veuille bien, à son tour, nous permettre de ne pas voir en elle une garantie suffisante pour la sécurité de la presse. Eh quoi ! la magistrature se croirait-elle inamovible, si le gouvernement, en revendiquant sur elle un droit de révocation, lui promettait de ne jamais l'exercer que pour des motifs d'ordre public ? L'armée jugerait-elle indifférent que le ministre de la guerre prétendît remplacer par la certitude de ses bonnes intentions les prescriptions de la loi relative à l'avancement ? Les familles se sentiraient-elles en repos si, comme en Pologne, le pouvoir se réservait le soin de désigner, dans sa justice, les jeunes gens appelés à

former le contingent annuel? Sur toutes ces matières, cependant, le gouvernement pourrait faire valoir ses lumières, sa droiture, son patriotisme. Il le reconnaît lui-même, ces protestations, si fondées qu'elles fussent, ne suffiraient pas à la société. Comment donc exigerait-il que la liberté politique s'en déclarât satisfaite? Comment des objections, qui dans toute autre sphère sont trouvées légitimes, seraient-elles tout à coup devenues des offenses? Comment la presse serait-elle obligée de témoigner plus de confiance que la magistrature?

V

C'est précisément de la magistrature que nous avons maintenant à nous occuper. Elle représente l'un de ces trois pouvoirs dont la division est le principe nécessaire des États modernes; il s'agit d'examiner dans quelle mesure elle est demeurée distincte du pouvoir exécutif.

L'existence de le magistrature est en elle-même une protestation contre l'arbitraire. Les juges ne sont pas plus sujets que les autres hommes à l'erreur et à l'ignorance : la gravité de leur mission, leur connaissance approfondie de la loi, l'expérience des misères sociales, seraient plutôt faites pour les élever au-dessus de leurs semblables et pour leur créer une vertu supérieure aux tentations vulgaires. Cependant le législateur ne s'est point reposé sur leur discernement du soin de punir les coupables. Il a prévu les iniquités que pourraient entraîner la peur ou l'ambition, la colère ou la complaisance. Il a enchaîné les magistrats à la loi; il a déterminé les circonstances auxquelles devraient être subordonnés leurs jugements, et comprenant qu'il serait lui-même capable, en un jour de passion, d'attenter à leur conscience par ses promesses ou par ses menaces, il les a ceints, comme d'une armure impénétrable, de l'inamovibilité. Voilà, ce semble, autant de précautions contre l'arbitraire, autant de garanties pour l'indépendance.

Et pourtant, un homme qui a laissé un grand nom dans la magistrature, qui est parvenu à l'un des postes les plus élevés de la cour suprême, a fait entendre contre l'organisation de la justice française les plus sévères reproches. En un temps où la Charte assurait la liberté politique, où la presse, bientôt protégée par la loi de 1819,

promettait une satisfaction à tous les vœux et une censure à tous les abus, il traçait les lignes suivantes au début d'un ouvrage consacré à *la justice criminelle en France :* « L'auteur de ce livre, ayant le bonheur de vivre sous un gouvernement représentatif, et par conséquent dans un État libre, a cru pouvoir écrire avec liberté sur les institutions judiciaires de son pays. Il a trouvé qu'elles étaient incompatibles avec la monarchie constitutionnelle, et il l'a dit. D'une autre part, il lui a paru que le fait de l'homme, les doctrines des tribunaux et des magistrats étaient venus s'ajouter aux vices de ces institutions, et il a signalé ce que ces doctrines avaient de faux. »

Nous ne saurions mieux faire que d'invoquer ces réflexions et de nous abriter derrière l'autorité de celui qui les a écrites. Si les plaintes que M. Bérenger élevait en 1818 étaient fondées et si elles n'ont pas encore cessé de l'être, nous avons le droit de les renouveler, aujourd'hui que les tempéraments qui existaient alors se sont affaiblis ; nous avons le droit de nous demander si les dispositions dont il signalait le péril n'empruntent pas à l'heure présente une gravité plus redoutable.

Dès 1818, M. Bérenger montrait dans l'organisation de la magistrature un danger pour le principe de la division des pouvoirs ; dès 1818, il faisait voir la place que l'arbitraire s'était réservée dans la constitution de ce grand corps.

La magistrature est inamovible ; voilà la garantie. Mais si le gouvernement ne peut révoquer les juges, il les nomme, il les élève ; voilà le danger. Il n'est pas maître de les faire descendre, mais il est maître de les faire monter. Or l'attrait d'un avancement n'exerce pas moins d'empire que la crainte d'une destitution. Dans de telles conditions, l'indépendance est-elle entière ? La division des pouvoirs est-elle complète ? Nous avons, dans une autre étude[1], hasardé un doute sur cette question. M. Bérenger y répond en termes tout autrement formels que ceux dont nous oserions nous servir : « L'inamovibilité, longtemps refusée aux magistrats, leur a été garantie, dit-il, et maintenant, leur sort étant assuré, ils n'ont sous ce point de vue rien à craindre. Mais ils ont tout à espérer... Cette amorce assurera donc toujours leur docilité au gouvernement. »

Nous effaçons, quant à nous, le mot *toujours*, que démentiraient au besoin, de fermes caractères. Mais comment ne signalerions-nous pas un péril éventuel là où le savant jurisconsulte voyait un malheur inévitable ?

Ce malheur, M. Bérenger faisait remarquer que la magistrature

[1] *Royer-Collard.* Voir *le Correspondant* du 25 mai 1863.

de l'ancienne monarchie ne l'avait pas connu. Par un abus qui avait du moins l'avantage de favoriser l'indépendance, les magistrats achetaient leurs charges et n'avaient à solliciter que l'agrément de la compagnie dans laquelle ils désiraient entrer. Ils ne pouvaient être révoqués, et la distinction des classes assignant à chacun des places déterminées, ils se trouvaient, par une loi qu'il s'agirait, non pas de rétablir, mais de remplacer, délivrés de soucis d'avancement contraires à leur dignité : « Pour parvenir aux fonctions de la magistrature, dit encore M. Bérenger, un candidat n'avait pas besoin de mendier la faveur d'un ministre et de l'acheter par son dévouement. » Il proposait, comme un remède à cet inconvénient, la présentation des magistrats par les compagnies. Il craignait dans les jeunes candidats une trop grande préoccupation de complaire au premier président et au procureur général. « En les mettant dans le cas de devoir leur avancement à leur souplesse, continuait-il, on les façonne à la servitude, et de bonne heure on amollit en eux ce courage, cette fermeté d'âme qui deviennent nécessaires dans toute carrière publique. »

Ce langage, nous le répétons, se tenait en 1818. C'est assez dire que les griefs dont il porte l'expression ne sauraient retomber sur le régime actuel. Les choses n'ont pas changé depuis ce temps-là, et nous n'avons pas de motifs de croire l'homme meilleur aujourd'hui qu'il y a quarante ans. Ce n'est pas seulement au caractère que tient l'indépendance, c'est encore aux institutions. Il y a dans l'ordre politique une température qui lui est favorable, comme il y en a une qui lui est contraire. Lorsque la publicité ne relevait que de la loi, l'inamovibilité pouvait sembler une garantie suffisante, bien qu'elle ne parût pas telle à M. Bérenger. Le magistrat trouvait dans la libre expression du sentiment général un appui en même temps qu'une entrave; il tenait compte, sans s'y asservir, de l'opinion du pays; il savait que, si quelque coupable ambition l'égarait, le cri de la société s'élèverait contre sa lâche condescendance et la tromperait elle-même, en faisant reculer la récompense que le pouvoir avancerait vers lui.

L'indépendance est moins assurée quand la publicité est moins libre. Moins secondé par l'opinion, le juge est moins contenu par elle. Il n'a devant les yeux que le pouvoir; il ne dépend que de lui; il sait qu'entre ses mains réside son avancement; il est naturel qu'il en garde souvenir, et que, pour conquérir la situation qu'il ambitionne, il veille à ne pas mécontenter celui qui en dispose. Loin de nous de dire qu'il se résoudrait à l'acheter par quelque honte! Loin de nous de prétendre que le premier soin du ministre ne soit pas de constater dans les candidats la capacité judiciaire! Mais il serait difficile d'assurer que la politique n'ait aucune part dans ses décisions et qu'un

excès de zèle n'ait quelquefois chance d'être mieux accueilli qu'un excès d'indépendance.

Où n'a-t-on pas le droit de redouter l'intervention de la politique, depuis qu'elle a été jusqu'à interdire à des magistrats de rendre visite à tel évêque? Nous admirons le premier président qui a refusé de se soumettre à cette injonction; nous admirons ces juges qui, en tant de circonstances, ont honoré leur mission par leur belle attitude, et il y a dans nos corps judiciaires certains hommes que nous aimerions à nommer ici comme les dignes successeurs de notre vieille magistrature. Mais l'hommage que nous leur rendons n'est si grand que parce qu'ils rencontrent plus d'obstacles à vaincre, et, dans notre pensée, les institutions devraient écarter du magistrat tout ce qui apporterait la moindre entrave à son indépendance.

Tel n'a pas été, nous le craignons, l'effet du décret du 1er mars 1852, qui fixe de plein droit l'époque de la retraite à l'âge de soixante-quinze ans pour les membres de la Cour de cassation, et à l'âge de soixante-dix ans pour les membres des Cours impériales et des tribunaux. En rendant les mutations plus fréquentes et en permettant de les prévoir à jour déterminé, il a offert un nouvel aliment aux ambitions déjà trop excitées. Nous aimons, en ces délicates matières, à nous effacer derrière des autorités imposantes. On a entendu tout à l'heure un président de la Cour de cassation : qu'on écoute maintenant un membre du Sénat. Rapporteur d'une pétition qui demandait l'abrogation du décret du 1er mars, M. le comte de Casabianca exposait d'abord qu'en dix ans ce décret avait eu pour résultat d'enlever à la Cour de cassation son premier président, trois présidents de chambre et vingt-quatre conseillers sur soixante-cinq; aux Cours impériales, dix-sept premiers présidents sur vingt-sept et trois cent trente-quatre conseillers sur six cent trente-trois. A cette statistique expressive il ajoutait ces graves déclarations : « ... D'un autre côté un changement s'est opéré dans les habitudes de la magistrature. Autrefois le juge se fixait au lieu où il exerçait ses fonctions ; il ne désirait pas de changement; il n'aspirait pas à l'avancement ou du moins il ne le sollicitait jamais... Depuis le 1er mars 1852 les vacances se sont multipliées à ce point qu'il est devenu difficile de pourvoir aux positions élevées, et cepen dant il s'est produit des rivalités, des luttes, des compétitions, dans lesquelles le magistrat perd quelque chose de sa dignité et de son indépendance [1]. »

[1] Séance du 30 juin 1862.

VII

Si le magistrat n'est point à l'abri du pouvoir arbitraire, il en est investi lui-même, comme par une sorte de revanche, dans l'exercice de ses fonctions. Ce droit discrétionnaire, qui sur trop de points est accordé au président des assises, accompagne le juge dans le cours presque entier de l'instruction ; on ne s'étonnera pas qu'il produise en cette matière quelques-uns des effets qui lui sont naturels.

En principe, la liberté individuelle est garantie. Nul ne peut être arrêté qu'à certaines conditions et sur l'ordre de certains agents ; nul, ayant été mis en arrestation, ne doit y rester plus de vingt-quatre heures, sans avoir été interrogé. Que voit-on dans la pratique ? Qu'a-t-on vu, par exemple, l'année dernière ? Des citoyens se sont plaints d'arrestations illégales ou imméritées, celui-ci pour une erreur de nom, celui-là pour des griefs mal vérifiés, un troisième par suite d'une consigne qui commandait aux soldats des différents postes de Paris, appelés pour opérer une arrestation, de ramener toujours quelqu'un, le plaignant ou l'inculpé. Voilà des faits extraordinaires, dira-t-on. Comment sont-ils survenus? C'est que nul recours n'est ouvert contre leurs auteurs. C'est que nulle sanction n'assure l'exécution de la loi.

Il n'y a que le juge d'instruction qui puisse, en toutes circonstances, décerner un mandat d'amener; mais, lorsqu'un particulier sollicite une arrestation pour un acte commis dans sa maison ou lorsqu'il y a flagrant délit et que le délit est susceptible d'une peine afflictive et infamante, le droit du juge d'instruction s'étend au procureur impérial, à ses substituts et à ses auxiliaires, c'est-à-dire aux juges de paix, aux officiers de gendarmerie, aux commissaires de police, aux préfets, au préfet de police, aux maires, aux gardes champêtres. A passer par tant de mains, la liberté individuelle court bien quelque risque, et la définition que la loi a donnée du cas de *flagrant délit* est tellement large d'ailleurs qu'elle offre maints prétextes à l'intervention de ces différents fonctionnaires. Quant au mandat d'amener, sa teneur est des plus simples : il n'est besoin d'y indiquer ni le fait incriminé ni le texte de la loi, il suffit qu'on y trouve avec le nom de celui qui en est l'objet la signature et le sceau de celui qui l'a décerné.

Une fois interrogé, l'accusé est retenu en prison, soit au secret, soit confondu, lui qui peut-être sortira innocent, avec des malfaiteurs. Il attend ainsi la fin de l'instruction : elle est souvent longue. Des attributions immenses sont conférées au juge qui la poursuit : il constitue, à lui seul, un tribunal, et un tribunal sans publicité. L'accusé et les témoins paraissent isolément en sa présence. Dans l'honnête rigidité de sa conscience, le juge a cru l'accusé coupable. Ne sera-t-il point prévenu, même malgré lui, contre le témoin qui contredirait à sa scrupuleuse persuasion? Celui-ci est vite intimidé; c'est, je suppose, un villageois tout embarrassé de sa personne, une femme effarée et peu précise dans ses réponses : il s'effraye, il hésite, il balbutie. Le juge prend cet embarras, qu'il a involontairement provoqué, pour un aveu; il presse le témoin; le témoin achève de se troubler, le juge de se convaincre. C'est le juge qui rédige ensuite la déposition; si le témoin y reconnaît quelque inexactitude, aura-t-il toujours l'énergie de la faire rectifier? Ne craindra-t-il pas d'aigrir le magistrat contre l'accusé, ou de détourner les soupçons sur lui-même?

Au temps où M. Bérenger signalait ces périls, une garantie existait que depuis nous avons perdue. La procédure était revue par la chambre du conseil, à qui revenait le soin de rendre l'ordonnance de renvoi : la délibération de cette chambre ne suffisait pas cependant à rassurer M. Bérenger. Aujourd'hui cette chambre est supprimée. L'accusé est seul en face du juge; le juge seul en face du ministère public. Il est subordonné au procureur impérial; il sollicite de lui ses congés; il le tient pour son chef, et c'est sur les conclusions de ce chef qu'il doit se prononcer. Nous n'ajouterons pas avec M. Bérenger qu'aux magistrats désignés pour remplir cet important office on demande d'ordinaire l'activité et la vigueur plus que la prudence et la maturité. C'est assez qu'ils soient hommes, par conséquent faillibles; c'est assez qu'ils puissent être passionnés, opiniâtres, faibles, ambitieux. Bien qu'inamovibles, ils se trouvent rattachés au gouvernement par une certaine dépendance, et ils lisent ses intentions dans le réquisitoire du procureur impérial. A ce titre, le vote anonyme des trois membres de la chambre du conseil nous paraissait préférable à l'ordonnance que signe le juge d'instruction seul. Tout ce qu'on enlève à la responsabilité du magistrat vis-à-vis du pouvoir, on le donne à son indépendance. On retire, au contraire, à son indépendance tout ce qu'on ajoute à sa responsabilité.

Enfin l'ordonnance est rendue : le prévenu ou l'accusé, suivant le caractère du délit, va passer devant le tribunal correctionnel ou devant la Cour d'assises. Le pouvoir discrétionnaire est le privilége du président de la Cour : il trouve du moins un frein dans la publicité des débats. Grand et redoutable ministère ! Impartial entre l'accusation et

la défense, voyant dans l'accusé un homme que la magistrature du pays poursuit, mais n'oubliant pas qu'il peut être innocent et que jusqu'à l'heure du jugement il doit être présumé tel, rassemblant, avec une égale sollicitude les témoignages qui le favorisent et ceux qui le condamnent, et se gardant bien de montrer pour ceux-ci plus de faveur que pour ceux-là, d'atténuer les uns ou d'insister sur les autres, sévère contre le mensonge, de quelque source qu'il émane, mais plein de bienveillance pour la sincérité, quelques déclarations qu'elle ait inspirées, résumant enfin dans un tableau fidèle l'ensemble des débats et s'efforçant d'émouvoir la conscience du jury, sans montrer à ses regards d'autre objet que la vérité, le président représente en ce moment l'image vivante de la justice. Rien n'est plus élevé, rien n'est plus auguste que la mission dont il est chargé, et, grâce à Dieu, les magistrats qui savent la remplir ne sont pas rares dans notre patrie.

Mais plus est haute cette mission, plus on est frappé des imperfections qui se rencontrent dans son accomplissement; elles ont d'autant plus d'occasions de se manifester qu'elles naissent souvent d'une haine plus vive du crime. Le président, qui d'ordinaire sort des rangs du ministère public, connaît à fond l'humanité; il a pénétré les plis et les replis des consciences; il sait quels masques emprunte le mal, et ces apparences, qui imposent à l'humeur superficielle de la foule, ne trompent pas sa longue expérience. Si autorisée qu'elle soit, elle ne doit jamais l'entraîner à des partialités qui, fussent-elles profitables dans une circonstance isolée au triomphe de la justice, en ravaleraient dans les âmes l'idée générale. Il faut pratiquer justement la justice; nul, après le prêtre, n'est plus tenu que le magistrat de se dire que la fin ne légitime pas les moyens.

On se rappelle le drame lamentable qui se déroulait, il y a un an, devant un jury français : une femme enceinte avait été soumise à cet affreux supplice du secret qu'a décrit M. Bérenger; pour obtenir un changement qui sauvât son enfant, elle s'était réduite à confesser un crime qu'elle n'avait pas commis. J'entends encore un honnête et judicieux esprit me disant : « Si vous saviez combien la plupart de ces gens méritent peu d'intérêt ! » Comme si l'indignité du sujet excusait l'indignité des procédés ! Une enquête fut ordonnée par le ministre de l'intérieur pour vérifier les faits que cette femme avait attestés : elle se termina par la destitution du gardien-chef de la prison. On l'avait donc reconnu coupable. Qu'on lise pourtant les débats de cette affaire; on verra le président et le procureur général attentifs à prouver que le récit de la femme est faux ou exagéré, et, loin d'exprimer un regret du traitement infligé à cette malheureuse, le ministère public trouvant encore la force de se rabattre sur ses

intentions, et de lui reprocher « la gestation d'un crime » dont elle était innocente.

Citons un autre exemple de cette tendance à subordonner, dans les vues d'ailleurs les plus consciencieuses, les procédés au but. Il y a quelques mois, le président d'une Cour d'assises expliquait à l'avocat d'un homme, accusé d'assassinat, les moyens qu'il avait employés pour obtenir une déposition contraire à l'inculpé : « Je puis satisfaire la défense, disait-il, et C..., qui est chasseur, comprendra mon explication. Quand un chasseur cherche du gibier, il bat sur tous les buissons ; j'ai battu les buissons, et G... est venu à moi : c'est une action de la Providence. »

Nous ne saurions rendre l'émotion douloureuse que cette assimilation nous a causée. Non, le magistrat n'est point un chasseur à qui toutes armes sont bonnes pourvu qu'il atteigne sa proie ; non, la justice ne doit pas professer cette indifférence pour les moyens ; autrement elle verrait comparaître à sa barre des hommes qui, pour des fins criminelles, s'autoriseraient de ces exemples. A l'époque où ces paroles étaient prononcées, les journaux publiaient la déclaration d'un magistrat anglais qui engageait les jurés à ne pas s'arrêter aux aveux d'un coupable, parce que la police, avant de les provoquer, avait omis de prévenir (*to caution*) l'accusé de leurs conséquences. « Le jury, disait le magistrat, ne doit pas tenir compte de preuves ainsi obtenues ; car il n'est pas dans la coutume anglaise d'obtenir des témoignages par toutes sortes de moyens. »

On ne nous persuadera pas que la coutume française autorise davantage de pareilles maximes ; mais il faut avouer que l'arbitraire les porte avec lui.

Qu'on ne cherche pas dans nos paroles une pensée de défiance envers la magistrature ! A ceux qui nous l'imputeraient notre réponse serait trop facile. Nous leur demanderions pourquoi cette magistrature, qui, sur quelques points, est revêtue d'un si grand pouvoir, a vu sur d'autres objets ses attributions diminuées ou envahies par l'administration. Ce n'est pas seulement au jury qu'a été retiré l'examen des délits de presse ; l'administration ne l'a maintenu aux tribunaux qu'en le partageant avec eux, sans se soumettre elle-même aux formalités qui leur sont imposées. Une circulaire ministérielle [1] a fait plus : à côté de la saisie judiciaire qui ne peut retenir un écrit qu'à la condition de le soumettre à un procès public, elle a institué, pour certaines catégories de livres, la saisie administrative qui, sans aucune intervention de la magistrature, les arrête d'autorité.

Parlerons-nous enfin de cette loi dont le terme est heureusement

[1] 18 mai 1861.

prochain, mais dont les applications ne sauraient s'apprécier, puisqu'elles se font sans procédure, sans jugement, sans publicité? Un homme a commis par la voie de la presse un des délits qu'a prévus la loi du 27 juillet 1849; le délit est prouvé. Le tribunal prononce la peine que la loi a déterminée. Mais voici que derrière les magistrats intervient l'administration, pouvant ajouter à l'emprisonnement pour trois mois la déportation pour dix ans. Le juge est placé de la sorte en face d'une loi qui demeure en dehors de ses résolutions et qui ne s'appliquera pourtant qu'en vertu de son arrêt. S'il déclare le prévenu innocent, il le soustrait aux conséquences de cette loi; mais il manque à la vérité. S'il le reconnaît coupable, il respecte la vérité, mais il le livre à une pénalité qui dépasse à ses yeux la mesure de la justice. Le pouvoir exécutif apparaît donc jusque dans les sentences judiciaires pour y exercer non plus seulement le droit de grâce, qui était sa plus belle prérogative, mais encore le droit d'aggravation.

Nous n'avons pas à nous arrêter plus longtemps sur cette première partie de notre sujet. Le lecteur a pu suivre l'administration dans ses rapports avec les électeurs, avec le Corps législatif, avec la presse et l'ordre judiciaire. Il est maintenant en mesure d'apprécier la manière dont le principe de la séparation des pouvoirs, proclamé par la Constitution, est appliqué en France. Il nous reste à considérer rapidement le pouvoir exécutif dans ses attributions personnelles et à dire quelques mots des recours ouverts contre ses entreprises.

Nous interrogerons ensuite la société elle-même. Nous lui demanderons quelle part elle a donnée, dans la mobilité contradictoire de ses sentiments et de ses résolutions, de ses engouements et de ses haines, au respect du droit, quelle part à l'empire de l'arbitraire. La liberté, en effet, doit être l'œuvre commune des gouvernements et des peuples. Elle n'aura de règne assuré dans les lois que lorsque l'esprit de justice aura prévalu dans les opinions.

CHARLES DE LACOMBE.

LES TRAVAUX PUBLICS

AVANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

---

*Études historiques sur l'administration des voies publiques en France, aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*, par M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du dépôt des cartes et plans et des archives du ministère des travaux publics. — 3 vol. in-8. Paris, 1862.

Si la date de 1789 est plus que jamais dans toutes les bouches, si cette époque solennelle est communément regardée comme la source intarissable de nos libertés civiles, aussi bien que de nos libertés politiques, cependant il n'est plus de mode aujourd'hui de faire de cette grande révolution sociale le point de départ du développement matériel et moral de la France moderne. Avant même la publication de l'admirable ouvrage d'Alexis de Tocqueville sur *l'Ancien régime et la Révolution*, une puissante réaction, soutenue par l'approbation croissante des hommes intelligents, s'était élevée contre ce système étrange, qui, pour exalter davantage les fruits du présent, prétendait supprimer, dans le passé, les racines et la tige de l'arbre qui les avait produits. D'un autre côté, comme on l'a maintes fois remarqué, si l'histoire nationale continue d'être en possession de son infatigable et utile armée de chercheurs érudits et sagaces, le choix des textes à recueillir et annoter, des institutions du passé à éclairer pour l'instruction du présent, se ressent visiblement de l'atmosphère, trop pratique peut-être, dans laquelle s'écoule la seconde moitié du dix-

neuvième siècle. De la sorte, par un concours vraiment inattendu des aspirations positives du temps et des prédilections délicates du travail désintéressé, sont entreprises d'incessantes investigations sur l'histoire trop peu connue de nos origines administratives et économiques. L'érudition n'y perdra rien, et l'éducation sérieuse de la partie instruite de la nation y gagnera beaucoup. Ainsi guidés par de bons travaux de détail, qui montreront, à la lueur du flambeau de la science moderne, une face de notre passé enfouie jusqu'à ce jour dans les arcanes des diverses archives, nous serons plus aptes à obtenir rapidement ces réformes législatives (industrielles et commerciales) que nous avons été solennellement invités à conquérir.

Nous ne voudrions pour preuve de la réalité de ces espérances que l'intérêt offert par un exposé récemment fait, avec l'exactitude et le développement désirables, de l'historique éminemment curieux d'un service public très-important, celui des ponts et chaussées, — lequel embrasse, on le sait, sous ce titre restreint, toutes les voies de communication. Avons-nous, à cet égard, des leçons à recevoir du passé ? Est-ce une recherche profitable que celle des difficultés de toute nature qu'ont eues à vaincre les fondateurs de notre administration des travaux publics? C'est peut-être par le doute qu'on serait tenté tout d'abord de répondre à cette question, et cependant nous n'hésitons pas à conclure pour l'affirmative. La lecture des *Études historiques* de M. Vignon nous confirme pleinement dans cette opinion, qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, les progrès dont nous sommes si fiers ont pour base essentielle les travaux trop ignorés de nos pères. On verra quelle énergie il a fallu aux administrateurs et aux ingénieurs pour doter la France de ses premières voies de communication. N'y eût-il que cet exemple à suivre, ce serait déjà une raison pour s'arrêter un instant aux origines de l'administration des voies publiques. Il y a plus : le troisième volume de l'ouvrage [1] à l'occasion duquel nous avons entrepris cette étude, est exclusivement consacré à la fameuse iniquité sociale qu'on appelle « la corvée des grands chemins, » et met au jour une série de pièces inédites, sans lesquelles, a pu écrire l'auteur avec un orgueil légitime, « cette grande question de la corvée n'était ni comprise, ni

[1] Administration proprement dite des ponts et chaussées, — les ingénieurs et leur organisation en corps spécial, — côté financier des travaux publics, — service des routes, — travaux des grands ponts, — voies de communication par eau, — tel est l'ordre de matières qu'a suivi M. Vignon dans la partie fondamentale de ses *Études historiques*. Chacun des trois volumes est divisé en deux sections : les *pièces justificatives,* systématiquement classées, fort nombreuses et la plupart inédites ; un texte savamment parsemé d'extraits de ces documents.

même connue. » Si donc ce sujet a été plus d'une fois abordé, il peut l'être aujourd'hui avec un intérêt nouveau. D'ailleurs, au moment où l'abolition du « travail forcé » est l'une des difficultés du débat qui s'agite, plus encore devant le tribunal de l'opinion publique que devant les arbitres qu'ont choisis les parties contractantes, entre la Compagnie universelle du canal maritime de Suez et le gouvernement égyptien, l'indication précise des conditions d'organisation de ce travail forcé dans la France du dix-huitième siècle, toute comparaison avec l'Égypte du dix-neuvième naturellement mise à part, n'offrira-t-elle pas, à quelques égards, une réelle actualité ?

I

Malgré l'importance de la question financière et le soin particulier qu'a pris M. Vignon de l'élucider, il me faut, à mon grand regret, renoncer à la traiter ici, eu égard à l'embarras où je me trouverais, par exemple, pour comparer les dépenses afférentes aux travaux publics, durant les deux derniers règnes de l'ancienne monarchie, avec les budgets correspondants de la période actuelle. La division du royaume en provinces n'introduisait pas seulement un élément de complication dans les relations administratives, en définitive fort simplifiées par le système de circonscriptions nouvelles qui a suivi de près la révolution de 1789. L'occupation d'un quart environ de la France par les pays d'états, qui n'ont pu encore entrer dans le cadre des *Etudes historiques* de M. Vignon et où les travaux publics ressortissaient à des assemblées locales, indépendantes du gouvernement royal, — est un obstacle insurmontable à toute comparaison sommaire.

D'ailleurs, jusqu'au dix-septième siècle, les voies et moyens de la construction et de l'*entretènement* des ponts et chaussées échappent évidemment à toute évaluation numérique. On sait seulement qu'ils se composaient de dons charitables, d'une portion des revenus des domaines du roi, appliquée rarement à la totalité de la dépense, le plus souvent même pour une très-faible fraction, de *crues* (ce que nous appellerions aujourd'hui des centimes additionnels) sur les finances extraordinaires, en tête desquelles figuraient les aides et les gabelles, enfin et principalement des péages. Malheureusement ce produit si éminemment rationnel des voies de communication

était perpétuellement détourné de sa véritable destination. Sully échoua dans sa tentative de remédier à ce vieil abus. Colbert réussit, au contraire, grâce à la sévérité et à la ténacité qu'il mit dans ses mesures de répression; toutefois le produit des péages resta insuffisant et dut être complété par des subventions locales et surtout royales.

Le système des péages exclut nécessairement toute idée d'administration technique ou financière émanant des rois. Aussi ne faut-il pas chercher, au moyen âge, des agents spécialement délégués pour veiller à la construction des chemins. Si, dans certaines provinces du Midi, on rencontre des commissaires royaux pour les chemins, on les surprend fréquemment user de leurs pouvoirs pour se livrer à des exactions déplorables, en arrachant de l'argent au public sous le prétexte fallacieux de réparer les voies de communication. Beaucoup plus tard, des commissaires spéciaux furent nommés dans des cas particuliers. Je me bornerai à citer la construction du Pont-Neuf, pour laquelle Henri III, par ses lettres patentes du 16 mars 1578, désigna une commission composée de « personnages de qualité requise et affectionnés à son service et au public, » tels que le premier président du parlement Christophe de Thou, le premier président de la cour des comptes Antoine Nicolaï, le lieutenant civil Pierre Séguier, etc.

Par l'article 18 de son ordonnance de 1508 sur les pouvoirs, fonctions et autorités des trésoriers de France, Louis XII avait donné à ces fonctionnaires tout à la fois administratifs, judiciaires et financiers, une grande part, destinée encore à croître sous ses successeurs, dans la gestion des travaux publics [1]. Maintenus, en effet, avec les généraux des finances que le roi Jean avait créés, jusqu'à ce qu'ils leur fussent réunis, au milieu du seizième siècle, sous le titre de trésoriers généraux, ils ne cédèrent le premier rang qu'aux « commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi, intendants de justice, police et finances, » que Richelieu organisa en mai 1635.

Avant ce pas immense fait par la monarchie vers une centralisation administrative et générale, les travaux publics avaient été l'objet d'une première tentative du même genre. Un édit de mai 1599 constate que la sollicitude de Henri IV se porta sur les moyens de créer ou d'améliorer les voies de circulation de toute nature, par l'institution de la charge de grand voyer de France, conférée au marquis de Rosny, qui en fut pourvu en même temps que de l'office de grand

[1] Le motif de cette mesure fut tout simplement l'occasion naturelle d'inspecter les chemins, en les parcourant, que leur donnaient les *chevauchées* auxquelles les obligeait la partie financière de leurs attributions.

maître de l'artillerie. Si les Mémoires de Sully montrent qu'il s'occupa immédiatement des nouveaux devoirs qu'il avait à remplir, ils ne nous permettent pas de juger des résultats qu'il obtint. La promulgation, en 1605, d'un règlement général sur les attributions du grand voyer de France et de ses lieutenants, est le seul indice jusqu'ici connu de l'existence d'un office qui fut supprimé par Louis XIII, en février 1626, sur les plaintes des trésoriers généraux.

Toutefois les formes administratives commençaient à prévaloir en matière de voies de communication. On en était venu à comprendre que, si le domaine public doit être protégé contre les usurpations, la propriété privée a aussi droit au respect. Le droit d'expropriation pour cause d'intérêt général, mais à charge d'indemnité, s'introduisait petit à petit, et le régime des eaux était devenu l'objet de plusieurs décisions souveraines. Tout annonçait enfin que l'on approchait d'une période où les intérêts de la communauté seraient balancés avec ceux des particuliers, par un sentiment de justice distributive qui devait rendre de plus en plus impossible toute usurpation comme tout arbitraire. Enfin, si la réglementation qui tendait à s'établir à l'égard des travaux publics n'était point encore fixée, on pouvait déjà entrevoir une époque où l'administration cesserait d'en être variable et contestée. Telle était, à l'avénement de Louis XIV, la situation des choses, que n'améliorèrent point les troubles de la Fronde. Telle elle était même encore lors de l'élévation de Colbert au poste de contrôleur général des finances (1661); plus heureux que Sully, il sut imprimer au développement des travaux publics une partie de cette puissante impulsion qui devait répandre tant d'éclat sur le grand règne. L'institution des intendants, en créant des rapports plus directs entre le pouvoir central et les provinces du royaume, avait facilité, il faut le reconnaître, l'action du gouvernement en toutes choses. Dès le mois d'octobre 1669, Colbert plaçait auprès de chacun de ces fonctionnaires un « commissaire pour les ponts et chaussées, » pris parmi les trésoriers du bureau des finances de la généralité. Tous les obstacles qui s'étaient dressés, jusqu'à ce moment, contre l'accomplissement des plus importants travaux d'utilité générale s'abaissèrent devant l'inébranlable volonté du grand homme d'État. La restauration de ponts sur les principales rivières du royaume, l'amélioration des voies navigables, l'ouverture et la réparation d'un grand nombre de voies de terre mettant en communication des villes et même des provinces, l'introduction de l'ordre le plus parfait dans les dépenses publiques, devinrent l'objet incessant des veilles de l'infatigable ministre. Quand on songe que le même homme, chargé du poids énorme des finances du royaume, embrassait à la fois toutes les branches de l'administration; que, dans le court espace de vingt-

deux ans (1661-1683), il créait notre marine militaire et notre marine marchande, faisait appel à toutes les forces industrielles et commerciales d'une nation qui s'ignorait encore elle-même, fondait en même temps ce système colonial dont le temps et le progrès des mœurs et des idées ont, il est vrai, révélé les graves imperfections; lorsqu'on voit enfin la multiplicité des résultats obtenus dans tous les services publics par ce grand administrateur, les erreurs économiques du système ne font pas tort à son promoteur! On ne s'étonne plus que Colbert, à ses derniers moments, se plaignît que Louis XIV ne lui laissât point le temps de mourir !

Les renseignements les plus précis, bien que malheureusement incomplets, existent au sujet du rôle qu'a joué l'intègre contrôleur général des finances dans notre administration des ponts et chaussées. On sait que Colbert avait l'habitude de faire recueillir toutes les minutes de ses dépêches et d'en former des registres, malheureusement détruits ou épars dans des dépôts publics et privés. Trois de ces précieux volumes, relatifs aux travaux publics, ont passé de la bibliothèque de Prony à celle de l'École des ponts et chaussées, qui a pu, en outre, sur les indications de M. Pierre Clément, en acquérir un quatrième. Il y a plus de dix ans, le savant professeur de droit professionnel de cette école spéciale, M. Cotelle, avait jugé avec raison que ces documents pouvaient donner lieu à d'intéressantes recherches historiques sur l'administration à laquelle il est attaché. Il en fit notamment l'objet d'un mémoire très-condensé, qui fut présenté à l'Académie des sciences morales et politiques et y obtint les honneurs d'un rapport très-favorable de M. Léon Faucher. Suivant une heureuse expression de l'éminent économiste, M. Cotelle n'avait, en quelque sorte, montré Colbert que de profil; il était à désirer que la brochure devînt un volume, que l'étude fût reprise en sous-œuvre et additionnée d'extraits de la correspondance du ministre de Louis XIV, l'auteur devant être certain qu'il rendrait service à l'administration, en même temps qu'il aurait bien mérité de l'histoire. Cette tâche et ce titre à l'estime du public sérieux ne pouvaient manquer de tenter M. Vignon, qui a incorporé, parmi les pièces justificatives du premier volume de ses *Études historiques*, une notable partie des *Registres des dépêches de Monseigneur* concernant le service des ponts et chaussées et adressées aux intendants de France pendant les années 1669 et 1679 à 1683 [1].

Toute cette correspondance, extrêmement remarquable, témoigne de la surveillance, active et parfois excessivement minutieuse, que

[1] Ces curieux manuscrits ne contiennent pas moins de 1381 dépêches, y compris les circulaires et non compris les ordonnances de fonds et les ordres de payement.

Colbert exerça sur le service des ponts et chaussées, et de la parfaite connaissance qu'il en avait, jusque dans les moindres détails; mais il faut avouer que cette lecture ferait infailliblement tomber en syncope les détracteurs de la centralisation administrative. Tel était l'intérêt que Colbert attachait légitimement à la viabilité publique, que tout intendant entrant en fonctions recevait de lui une instruction, générale et spéciale tout à la fois, en tête de laquelle était appelée l'attention du nouveau promu sur « les ouvrages qui se font pour la réparation et l'entretènement des ponts, chaussées, chemins..... parce que c'est principalement de la facilité des chemins que dépend l'avantage du commerce et le bien du public. » Chaque année, à des époques régulières, de fréquentes circulaires, générales ou spéciales, étaient envoyées aux intendants, soit pour stimuler leur zèle, soit pour leur demander des renseignements, soit pour leur faire connaître les idées de l'administration, — telles que la règle de ne porter sur l'état du roi que « des ouvrages de conséquence, » le reste concernant les communautés (communes), la recommandation de ne pas gaspiller les fonds « en quantité de petites dépenses » dont on ne voit pas les résultats, le principe de classification des voies publiques suivant leur importance, et enfin la substitution de la concurrence des entreprises au monopole, dont les abus, introduits par cette fausse idée que l'entrepreneur connu méritait plus de confiance qu'un étranger, avaient fini par être excessifs. Il paraîtrait, du reste, que le système des adjudications *à la moins dite*, ou au rabais, qui est toujours depuis resté en usage dans le service des ponts et chaussées, aurait été adopté sur l'ordre exprès du grand roi, frappé, en 1667, de l'économie qui présidait aux travaux de fortification dirigés par Vauban, lequel avait institué l'adjudication par voie d'enchères publiques. Je dois citer exceptionnellement deux curieuses dépêches. L'une, adressée le 5 février 1661 à un intendant, nous donne une idée peu satisfaisante de la viabilité, d'après les singuliers « expédients dont on s'est toujours servi pour faciliter les voyages du roi par toutes les provinces où Sa Majesté veut voyager :... remplir les mauvais endroits de cailloux et de pierres, s'il y en a dans le pays, sinon les remplir de terre avec du bois; » enfin, si le passage est impraticable, emprunter les terres riveraines des routes, « en ouvrant les haies et remplissant les fossés. » Il est difficile de voir là, avec M. Léon Faucher, dans son rapport sur le mémoire de M. Cotelle, une mise en scène analogue à celle que Potemkin exécuta pour Catherine II, lors de son voyage en Crimée! — En tout cas, l'autre dépêche que je veux signaler montre dans Colbert le côté libre de son rude caractère : il s'agissait d'un « particulier nommé Baudoin faisant de grandes concussions dans l'étendue de plusieurs pa-

roisses de la province de Saintonge, sous prétexte de la réparation des chemins. » L'intendant de la généralité de Poitiers, de Marillac, ayant informé Colbert du fait, reçoit de lui cette réponse : « Je proposerai au roi, en son conseil, l'arrêt que vous demandez pour faire le procès au sieur Baudoin. Cependant, aussitôt que l'information que vous avez annoncée sera faite, je vous prie de me l'envoyer, et comme, par cette information, il y aura matière à décréter contre lui, vous pouvez le faire arrêter sans difficulté » (1er juillet 1680). Quant à la suite de l'affaire, elle se lit dans une circulaire du 17 novembre de la même année. « Sa Majesté ayant donné pouvoir audit sieur de Marillac de faire le procès et de juger souverainement ce particulier, il a été condamné aux galères perpétuelles et à l'amende honorable... l'intention de Sa Majesté étant de réprimer fortement toutes ces sortes de concussions qui se font sur ses peuples. »

L'activité imprimée par ce grand ministre d'un roi tout-puissant au développement des travaux publics subit nécessairement, à cause des embarras financiers un ralentissement marqué sous l'administration de ses successeurs. Le Peletier et Pontchartrain (1683-1699) suivirent tranquillement les errements de leur illustre prédécesseur. Quant à Chamillart, à qui le grand roi avait imposé la double charge du ministère de la guerre et du contrôle général des finances (1699-1708), il fut forcé de négliger cette partie importante de ses attributions pendant cette période désastreuse où la France, épuisée d'impôts, était forcée de tenir tête à toutes les armées de l'Europe coalisée. Ce fut seulement lorsque Desmarets, propre neveu de Colbert et formé à son école, eut été appelé d'abord à la direction et plus tard au contrôle général des finances (1708-1715) que l'administration des travaux publics reçut une nouvelle impulsion et le premier cachet d'une organisation hiérarchique.

Deux des conseils que le Régent avait, comme on sait, substitués aux ministères s'occupèrent des travaux publics, celui *du dedans du royaume* et celui des finances, en les attribuant d'ailleurs, par délégation, l'un au marquis de Béringhen, premier écuyer de Louis XIV, qui prit ultérieurement le titre de directeur général des ponts et chaussées du royaume, aux appointements annuels de 10,000 livres seulement, et n'eut qu'un seul successeur, Joseph Dubois, frère du cardinal; — l'autre à un intendant des finances qui, tenant les cordons de la bourse, eut en somme la suprématie et finit même, en 1736, par cumuler toutes les fonctions. Ce système d'un intendant chargé à la fois d'une section des finances et du détail des ponts et chaussées fut de très-courte durée. En 1743, le dédoublement de cette charge amena à la tête de ce détail l'intendant des finances Daniel Trudaine, dont le nom, comme celui du contrôleur général Orry,

sera intimement lié à l'historique de la corvée des grands chemins, d'autant mieux qu'il eut pour successeur et continuateur Trudaine de Montigny, son fils et son collaborateur durant douze ans [1].

Le 4 juillet 1777, Necker, nommé directeur général des finances, supprima, dès le surlendemain de son arrivée au pouvoir, un peu brutalement, mais surtout assez légèrement, l'intendant chargé du détail des ponts et chaussées, puisqu'il dut presque immédiatement remplacer Trudaine de Montigny, mort un mois après sa retraite inopinée. Le dernier de ces hauts fonctionnaires fut Chaumont de la Millière, auquel Louis XVI, tant il le tenait en grande estime, offrit, mais en vain, la succession de Calonne en 1787 et celle de Necker à la fin de 1790.

Bien qu'une ordonnance de Charles V parle de « nos ingénieurs des ponts et chaussées, » il est impossible de faire remonter au quatorzième siècle l'origine de ce corps savant, dans l'acception actuelle de ce titre. Ainsi, sous François I[er], ces fonctions avaient été converties en offices vénaux, ce qui donna lieu à une particularité bizarre relativement à l'entretien des routes de la généralité de Paris. L'office de l'ingénieur des ponts et chaussées appartint jusqu'en 1750, époque à laquelle il fut racheté, à une riche abbaye de Pontoise. Du fond de sa cellule, raconte un écrivain spécial du dix-huitième siècle [2], un moine réglait le décompte des ouvrages sur les certificats des curés de campagne ! Nous allons voir, du reste, tout à l'heure de véritables moines-ingénieurs, dont le dernier, le frère Romain, formé à l'école de Colbert et célèbre par la construction du pont des Tuileries, ne prit sa retraite qu'en 1726, comme inspecteur des ouvrages des ponts et chaussées dans la généralité de Paris. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les intendants des généralités avaient pour collaborateur, dans l'administration des travaux publics, un trésorier du bureau des finances, appelé « commissaire pour les ponts et chaussées ; » mais l'homme de l'art était tout simplement pris, dans la localité, parmi les maçons, charpentiers ou « autres gens se mêlant de bâtiments » dont la capacité et même l'honorabilité laissèrent plus d'une fois à désirer. Les abus diminuèrent beaucoup lorsqu'on prit des architectes, qui furent longtemps le pendant au civil des ingénieurs militaires. Il est bien entendu qu'il ne s'agissait pas de fonctionnaires publics, dans le sens moderne du mot : ils ne devaient

[1] Tous deux furent membres de l'Académie royale des sciences, dont les mémoires nous apprennent que l'éloge du père fut prononcé par le fils, en 1769, et que celui de Trudaine de Montigny le fut par Condorcet, le 19 avril 1778, à une séance publique à laquelle Voltaire assistait.

[2] Duclos, *Essai sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées*, 1759.

point tout leur temps à l'État et n'avaient pas de salaires fixes, ils recevaient seulement des gratifications, assez minimes en général, en raison de leurs services. On trouve continuellement le terme d'architecte-ingénieur et, si l'on rencontre celui « d'ingénieur ordinaire de Sa Majesté » dans un arrêt du conseil de 1681 et celui de « contrôleur général des ponts et chaussées » dans un arrêt de 1684, il n'est pas moins vrai que ceux que nous voyons stimulés et gourmandés, au point de vue du zèle, de la capacité et même du caractère[1], dans les dépêches de Colbert, n'étaient que des hommes de l'art, libres d'ailleurs de se livrer à d'autres travaux. Il ne faut pas remonter au delà de 1715 pour voir poindre le germe d'une organisation centralisée du personnel des ingénieurs, par la nomination d'un fonctionnaire technique et spécial, à appointements fixes, pour chacune des généralités, et la création d'inspecteurs généraux, relativement bien payés, chargés de les visiter annuellement. Mais, le 1er février 1716, cette organisation fut sérieusement réalisée par un arrêt du conseil, qui institua un inspecteur général (3,000 livres), un architecte premier ingénieur (2,000 l.), trois inspecteurs (2,000 l.) et vingt-un ingénieurs (1,800 l.), presque tous choisis parmi les architectes les plus connus de l'époque. Ce cadre hiérarchique, qui fut maintenu jusqu'à la révolution, nous représente le modeste début d'un corps se composant aujourd'hui de près d'un millier d'hommes distingués ; le recrutement en est, il est vrai, assuré par cette École polytechnique dont le principe est, à tous égards, si puissamment fécond et devrait bien recevoir les applications qu'il comporte dans diverses branches de l'administration. La déplorable modicité du traitement de ces fonctionnaires provoqua, de leur part, de légitimes et vraiment lamentables réclamations, auxquelles Law, devenu contrôleur général des finances, s'empressa généreusement de faire droit (16 avril 1720) ; mais, durant treize ans, la Cour des comptes s'obstina à refuser l'enregistrement du nouvel arrêt du conseil, sous prétexte que la mesure provenait de « l'importunité des suppliants, qui, pour l'obtenir, s'étaient prévalus d'un temps où la création des billets de banque avait porté toutes choses à l'excès ! »

M. Vignon s'excuse quelque part d'avoir donné, avec une exubérance en quelque sorte filiale, la nomenclature détaillée des faits et

[1] « Et comme naturellement les Français, et particulièrement ceux de cette profession, — écrit Colbert à un intendant, à propos d'un conflit d'opinions entre deux ingénieurs de sa généralité, — sont difficiles à accorder, c'est à vous, qui êtes le supérieur, à faire en sorte qu'ils soient d'accord, afin que vous puissiez d'autant mieux faire réussir ce qui est des intentions du roi. » — « Surtout, appliquez-vous davantage au dessin, parce que vous ne dessinez pas assez bien et qu'il faut fort bien dessiner pour être capable des emplois que je puis vous donner. » — Etc.

gestes de ces premiers ingénieurs : « Beaucoup des ouvrages des ponts et chaussées, ajoute-t-il avec bon sens, ont laissé des traces plus durables et ont eu pour les peuples des conséquences plus utiles et plus bienfaisantes que certaines victoires, dont la grandeur et la gloire n'ont pas empêché la stérilité. » Ce terrain est particulièrement délicat en ce moment, attendu, par exemple, que des partisans un peu exagérés des bienfaits de l'industrie moderne ont momentanément compromis l'inévitable ingénieur. Comme un spirituel écrivain l'a justement remarqué, c'est « le personnage le plus usé, le plus excédant, le plus insupportable du théâtre contemporain, » où il vient chanter, depuis dix ans, son vulgaire « couplet sur la vapeur et sur le progrès. » Ce n'est pas tout encore, à l'église, l'ingénieur moderne est appelé « l'auxiliaire du théologien ; il n'est pas seulement le spectateur de Dieu ici-bas, il doit y être aussi, à sa manière, le continuateur de l'œuvre de Dieu. Pourquoi donc, s'écrie l'auteur d'une brochure[1] que j'ai sous les yeux, ne serait-il pas l'ange du spiritualisme, le missionnaire civil de l'âme et des rapports nécessaires de l'homme avec l'infini ? » C'en est évidemment trop, même pour M. Vignon, auquel un respectable esprit de corps fait dire, à propos des commencements que j'ai très-succinctement analysés : « Ils furent lents et difficiles, comme pour tout ce qui, en ce monde, est destiné à durer et à grandir. » Toutefois, je ne puis me dispenser de dire quelques mots (qui, d'ailleurs, me donneront occasion de compléter mon esquisse de ces commencements) de Jean Rodolphe Perronet, pendant trente-un ans premier ingénieur du corps royal des ponts et chaussées de France. Le personnage n'a rien de théâtral, je puis l'affirmer par avance, et de Prony ne l'appelait pas autrement que « ce grand ingénieur à qui la France est redevable de constructions hydrauliques monumentales, qui surpassent tout ce qu'on connaissait en ce genre avant le dix-huitième siècle[2]. »

Né à Suresne, près Paris, en 1708, Perronet mourut, en 1794, dans l'un de ces pavillons de la place Louis XV, auquel son nom avait ensuite été donné, qui ont disparu, il y a quelques années, par suite de l'embellissement des Champs-Élysées. Le début de cette longue et laborieuse carrière se fit modestement auprès de M. de Beausire, premier architecte de la ville de Paris, dont Perronet devint ensuite le collaborateur et l'ami. Bientôt apprécié par Trudaine, qui l'appela

[1] *Mission et avenir des chemins de fer au point de vue de la philosophie catholique*, par M. l'abbé H. Duclos, vicaire de la Madeleine, membre de l'Institut historique. Paris, 1863.

[2] Notice historique, etc., lue, le 24 avril 1829, à la séance publique des quatre Académies de l'Institut royal de France.

à Paris,— d'Alençon où il était, depuis dix ans, ingénieur de la généralité de ce nom, — il se trouva de fait, quoique jeune encore, avec un grade peu élevé et 3,000 livres d'appointements seulement, placé à la tête d'un service très-complexe, qui le posa en quelque sorte comme ingénieur général du royaume de France. En 1747 également, Trudaine institua une réunion de tous ses collaborateurs en résidence à Paris, qui, ultérieurement perfectionnée, devint la docte assemblée consultative qu'on appelle aujourd'hui le conseil général des ponts et chaussées. La bibliothèque de l'École conserve pieusement un registre in-folio entièrement écrit de la main de Perronet qui constitue, sous le titre de « Remarques faites à l'assemblée des ponts et chaussées, tenue tous les dimanches chez M. Trudaine et en sa présence, » la collection des procès-verbaux des séances de 1747 à 1774.

Trudaine, voulant mettre à exécution une idée du contrôleur général Orry, relative à une belle collection de plans de toutes les routes de France, qui existe encore aujourd'hui aux archives du ministère, avait établi en 1744 un bureau de dessinateurs. Plus tard, il le transforma en une pépinière de jeunes ingénieurs, dans laquelle il faut voir la première forme de l'école des ponts et chaussées, et ne crut pas pouvoir mieux faire que d'en remettre la direction à Perronet, qui la conserva pendant un demi-siècle. L'une des galeries de modèles de l'hôtel de la rue des Saints-Pères renferme, non loin de celui de Trudaine, un beau buste en marbre du célèbre ingénieur avec une inscription (*Patri carissimo familia*) qui en rappelle l'origine. Il serait à désirer que le même établissement recueillît le parchemin original des lettres de noblesse que Perronet reçut du roi au commencement de 1763 et que possèdent les archives de la ville de Paris : en tête, un compas de gueules sur champ de sable et, en pointe, un pont d'argent sur champ d'azur ; ce sont bien là les armes parlantes d'un ingénieur, qui, ainsi que nous allons le voir, a laissé comme souvenirs à la postérité des ponts magnifiques. Avant de dire un mot de ces beaux ouvrages d'art, en indiquant d'ailleurs rapidement le curieux historique de cette catégorie spéciale de travaux hydrauliques, je voudrais citer encore un témoignage non suspect de la haute valeur de mon héros, c'est-à-dire un extrait de l'arrêt du conseil du 9 juillet 1770 lui accordant exceptionnellement une pension viagère de 5,000 fr., en partie réversible sur la tête de sa veuve : « Étant informée que, dans tous ses différents grades, il a travaillé avec tant de distinction qu'il a mérité que les travaux les plus importants fussent confiés à sa capacité et à ses lumières, et que, pour la conduite de ces mêmes travaux, il a su réunir à son intelligence la probité, l'économie et le désintéressement ; Sa Majesté désirant , en consé-

quence, lui donner une marque signalée de la justice qu'elle rend à ses rares talents, voulant en même temps lui accorder une récompense due aux peines et soins que ledit sieur Perronet prend dans les nombreux détails dont il est chargé.... » La banalité officielle ne saurait jamais affecter une pareille précision de langage, si celui qui est l'objet de la distinction ainsi consacrée n'en était pas digne !

II

La foi religieuse, qui imprima, du onzième au treizième siècle, une si prodigieuse activité à l'érection des édifices consacrés au culte catholique, fit mettre à peu près sur la même ligne les travaux publics proprement dits. Au nombre des œuvres pies de cette époque, l'opinion plaçait également la création et la réparation des hospices, destinés à recevoir les pèlerins et les voyageurs, l'ouverture et l'entretien des routes, et notamment la construction des ponts, dont les premiers indices, pour les principales rivières, remontent d'ailleurs aux Carlovingiens. On connaît, entre autres monuments authentiques du onzième siècle, une charte d'Eudes, comte de Chartres, de Tours et de Blois, datée de 1037, par laquelle ce seigneur déclare qu'ayant fait bâtir un pont à Tours, « dans le seul but de faire un acte méritoire pour le salut de son âme, » il interdit formellement qu'il y soit perçu aucun droit quelconque. Un grand nombre de chartes nous montrent aussi les ordres monastiques prenant l'initiative de plusieurs travaux importants de grande communication[1].

Ce fut, par exemple, vers le milieu du douzième siècle que se constitua une célèbre corporation religieuse, dite des *frères hospitaliers pontifes*[2] ou faiseurs de ponts, dont le fondateur fut saint Benezet,

[1] Tous ceux qu'intéresse le sujet qui nous occupe, connaissent la remarquable série d'articles que M. Aimé Champollion-Figeac a publiés, il y a quatre ans, dans la *Revue archéologique*, sur les « Droits et usages concernant les travaux de construction, publics ou privés, sous la troisième race des rois de France.»

[2] En présence de cette bizarre simultanéité d'acceptions du mot *pontife*, il est permis de se poser cette question : est-elle fortuite et sans aucune signification ? — La réponse est difficile à faire avec certitude. Dans un système, *pontifex*, dérivé réellement de *pontem facere*, rappelait que les prêtres romains avaient construit le pont de bois jeté sur le Tibre et présidaient à son entretien. Dans un autre, ce vocable

simple berger d'origine, dit-on, à qui la tradition attribue la construction du pont d'Avignon, de joyeuse mémoire. La première pierre de ce monument, l'une des merveilles de cette époque, fut posée solennellement par l'évêque d'Avignon, le 13 septembre 1178, mais il ne fut terminé qu'en 1188 : saint Benezet était mort depuis quatre ans et n'avait pas vu achever son œuvre. Les miracles qui ne tardèrent pas à s'accomplir autour de son tombeau, placé, selon qu'il en avait exprimé le désir, dans une chapelle bâtie sur la troisième pile du pont, en l'honneur de Saint-Nicolas, patron des navigateurs, continuèrent de répandre une grande illustration sur la corporation qu'il avait instituée. En 1189, une bulle du pape Clément III mit sous la protection du saint-siége l'ordre même des frères pontifes, qui, dans le siècle suivant, vit son fondateur préconisé et authentiquement béatifié par le pape Innocent IV (1251). Les frères hospitaliers pontifes se trouvèrent dès lors investis de la direction des travaux de la plupart des ponts successivement établis, sur la demande des seigneurs et des villes, dans les provinces méridionales du royaume, particulièrement dans les comtés de Toulouse et de Forcalquier. Malgré le relâchement qui fut bientôt signalé dans les mœurs de ces moines travailleurs et nonobstant les richesses considérables qu'ils avaient acquises, ils n'en poursuivirent pas moins l'œuvre si utile à laquelle les avait voués saint Benezet, dont ils avaient trop promptement oublié la vie austère et le désintéressement. Ce fut ainsi qu'ils complétèrent leur tâche en construisant sur le Rhône, à la limite extrême du Languedoc, du Dauphiné et du Comtat Venaissin, le seul pont qui eût longtemps existé sur ce fleuve, depuis Lyon jusqu'à Avignon. L'abbé de Cluny, à qui appartenait le territoire où le nouveau monument devait aboutir, vint en poser la première pierre en 1265 et lui donna le nom de Pont Saint-Esprit, qu'il a toujours conservé. La construction de cette œuvre indestructible, qui a résisté depuis six cents ans aux efforts du temps, paraît avoir été le couronnement des travaux de l'ordre des frères pontifes ; ils cessèrent d'exister comme corporation dans les premières années du quatorzième siècle, par la sécularisation de leur institut, que prononça le pape Jean XXII, en le réunissant à d'autres ordres monastiques.

Depuis cette époque, des moines ingénieurs de différentes congrégations se distinguèrent par des travaux de même nature. Je citerai notamment le frère Joconde, moine cordelier, l'un des architectes

serait un anagramme de *pontifex*, issu de πότνιος (vénérable). Dans un troisième, qui résout également notre question par l'affirmative, il proviendrait de ce que les prêtres sont voués au service des dieux tout-puissants (*potentes*). Du Cange ne dit rien à ce sujet.

du Ponte Corvo, en Italie, auquel fut confiée la construction, à Paris, du Petit-Pont et plus tard (1500) celle du pont Notre-Dame, qui a été récemment restauré et modifié sans qu'on touchât au noyau et aux fondations de ce vieux monument. On vit encore, sous Louis XIV, le frère Romain, de l'ordre de Saint-Dominique, qui venait de construire le pont de Maestricht, investi, en 1685, du titre d'inspecteur général des travaux du pont des Tuileries, entrepris par l'architecte Gabriel. Un des documents originaux cité par M. Vignon nous montre le frère Romain touchant à cette occasion 1200 livres d'appointements, plus 120 livres pour frais de déplacement! Les Pères jacobins de la rue Saint-Jacques recevaient, en outre, 400 livres pour douze mois de la pension dudit frère Romain!

La construction des grands ponts signale le siècle dernier, lit-on dans la *Notice* de Perronet par Prony, citée plus haut, « comme une époque remarquable dans l'histoire de l'art appliqué aux constructions hydrauliques monumentales. » Ce ne serait d'ailleurs point seulement en France, car l'ingénieur génevois la Belye achevait le pont de Westminster, à Londres, avant 1750. Si la réparation des vieux ponts de la Loire figure fréquemment dans les dépêches de Colbert, la construction de ceux d'Orléans, de Tours, de Saumur, etc., appartient aux règnes des successeurs de Louis XIV. Malgré les obstacles multipliés que l'administration des travaux publics dut surmonter, pendant cette période difficile qui s'étend de la mort de Louis XV à la convocation des états généraux, des ponts importants furent alors édifiés dans beaucoup de provinces du royaume. Ceux de Pont Sainte-Maxence sur l'Oise, de Neuilly et de Louis XVI (aujourd'hui de la Concorde) sur la Seine, furent les derniers exécutés sous la direction ou sur les dessins de Perronet, qui, du reste, mêlé à tous les travaux, comme membre actif et influent de l'assemblée des ponts et chaussées, n'avait présenté aucun projet personnel avant 1763, époque à laquelle il fut nommé premier ingénieur. Tous trois mériteraient à divers égards qu'on s'y arrêtat un instant et cela nous serait d'autant plus facile qu'on en trouve la description complète et détaillée dans le recueil des œuvres de Perronet[1].

[1] Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, etc., par M. Perronet, chevalier de l'ordre du roi, son architecte et premier ingénieur pour les ponts et chaussées, — 1 vol. grand in-folio 1782. — La planche xxxv de l'Atlas représente un pont de sept arches, dont celle du milieu monumentale et à pont-levis pour le passage des vaisseaux, projeté par l'auteur pour être construit à Saint-Pétersbourg sur la Néva. Prony raconte qu'un aventurier serait venu demander, de la part l'impératrice Catherine II, les plans de ce pont et aurait disparu, sans qu'on ait pu retrouver ses traces ni celles des plans qu'il avait soustraits!

La postérité est, comme la fortune, capricieuse et exclusive : elle choisit un favori un peu au hasard (heureux si, comme dans l'espèce, elle le prend parmi les hommes vraiment distingués!) puis elle laisse sans remords dans un ingrat oubli tous ses contemporains professionnels, allégeant ainsi sa mémoire du bagage des souvenirs et des admirations. M. Vignon ne peut visiblement prendre philosophiquement son parti de cette injustice. Non-seulement il répare à bon droit le tort involontaire qu'a fait à ses collaborateurs un homme tout à la fois excellent administrateur et ingénieur distingué, *consilio manuque*, mais je le soupçonne d'être sévère pour Perronet. Ainsi il ne mentionne guère sa dernière œuvre, le pont de Louis XVI, que pour en critiquer la partie artistique, à mon avis assez secondaire en pareille matière [1]. Pour le pont de Neuilly, le reproche est plus grave et, bien que Prony loue « la sagesse de l'ordonnance, la pureté des proportions » de cet ouvrage, l'appréciation technique de M. Vignon ne semble que trop juste. Le débouché des eaux étant trop considérable a bientôt donné lieu à des atterrissements, dont la continuité est certainement pour beaucoup dans la formation de cette île ombragée qui obstrue l'arche du milieu : finalement, ce monument ne peut être aperçu de nulle part dans son ensemble ! C'est à coup sûr, pour citer un exemple remarquable des difficultés sérieuses de l'art de l'ingénieur *pontife*, le lieu de rappeler les nombreux accidents de ce pont de Moulins, toujours reconstruit (notamment par l'architecte Hardouin-Mansard, neveu du célèbre intendant des bâtiments de Louis XIV) et toujours emporté, par suite de l'insuffisance du débouché des eaux; l'Allier ne fut maîtrisé définitivement qu'en 1762 par l'ingénieur Régemorte qui sut y appliquer les vrais principes de l'art hydraulique.

Le pont Louis XVI, commencé en 1787, fut terminé en 1792. Le rapprochement de ces deux dates suffit à expliquer pourquoi il ne donna pas matière à quelque solennité analogue à celle dont Perronet nous a, pour le pont de Neuilly, complaisamment conservé les détails *illustrés* dans ses œuvres. La dernière phase du décintrement se termina, le 22 septembre 1772, en présence de Louis XV, de la cour, du corps diplomatique et d'une multitude innombrable de curieux rassemblés sur une île convenablement disposée. « On eut même attention de porter à dîner, ainsi que toutes sortes de rafraîchissements, aux personnes qui désiraient de rester à leurs places. » Le roi donna le signal de l'enlèvement des fermes des cintres du

[1] Je suis contraint d'avouer, sans pouvoir l'excuser cette fois, qu'une malencontreuse restauration du chœur de la belle église gothique d'Alençon serait l'ouvrage de Perronet.

pont. « On fut pour lors fort surpris de voir ainsi tomber toute une charpente, laquelle, un instant auparavant, paraissait nécessaire au maintien des voûtes. » Est-il besoin d'ajouter que tout était arrangé d'avance, que les voûtes ne portaient déjà plus que sur elles-mêmes et que tout le reste appartient à la mise en scène de cette fête industrielle? Les fermes des cintres avaient été préalablement isolées et préparées de telle sorte qu'elles tombassent instantanément, au son du tambour!

Le pont de Pont-Sainte-Maxence offre une particularité à laquelle se rattache un épisode, sans doute peu connu, de la fin du premier empire. Sa disposition, en somme assez coûteuse, attendu que l'économie des matériaux est plus que compensée avec le surcroît de frais occasionné par l'appareil, est telle que chaque pile est évidée de manière à présenter une petite arche et qu'ainsi un bateau peut le parcourir dans toute sa longueur. L'ingénieur chargé de l'exécution du projet de Perronet prit, à l'insu du maître, qui l'aurait certainement jugée inutile et condamnée, une mesure de précaution qui devait sauver le pont dans une circonstance à coup sûr bien imprévue. Il lia ensemble, au moyen de crampons de fer, toutes les pierres composant chaque cours de voussoir. Quand, en 1815, les généraux français voulurent couper une arche de ce pont, l'une des têtes résista assez pour empêcher l'arche de sauter entièrement et le pont de s'écrouler : l'École des ponts et chaussées conserve un modèle en relief de cet ouvrage après l'explosion. Cet emploi de crampons de fer pour relier les pierres de parement, blâmé dès 1750 par l'assemblée des ponts et chaussées, paraît avoir contribué semblablement à sauver de la destruction le pont de Sens, en 1814.

III

Avant de passer à l'examen spécial du système le plus important des voies de communication, il nous reste à parler de cet autre mode de circulation dont l'instrument a reçu de Pascal une définition imagée, plus célèbre qu'exacte. Les fleuves et rivières ne sont, en effet, « des chemins qui marchent » que pour la navigation descendante, qui ne se trouve facilitée que parce que la navigation montante est entravée; quant aux canaux, ce sont des chemins immobiles.

On est fondé à supposer que le transport des marchandises lourdes

et encombrantes ne s'effectuait guère d'abord que par les voies navigables, eu égard au développement relatif du commerce sur certains points et à l'insuffisance notoire des voies terrestres. Cette hypothèse explique l'importance conservée, pendant tout le moyen âge, par les associations de ces *marchands de l'eau* (mercatores de aqua), dont l'existence a laissé des traces incontestables sur presque tous les grands cours d'eau de notre territoire. Cette navigation intérieure, qui florissait dans les Gaules, dès la domination romaine, ne perdit une partie de sa valeur que lorsque les communications par terre devinrent assez faciles pour donner naissance au roulage, dont il était réservé à notre époque de voir les derniers efforts se briser contre la puissance irrésistible des chemins de fer. On assiste maintenant à la lutte à outrance que se livrent ces voies perfectionnées et les voies navigables, dont quelques économistes hardis ne craignent point de prophétiser, dans un avenir assez prochain, la ruine à peu près complète: ainsi le veut peut-être le besoin de vitesse ! Quoi qu'il en soit, il n'est pas difficile de s'expliquer comment, parmi les documents historiques relatifs à la gestion des travaux publics en France, on rencontre un si grand nombre d'actes concernant la navigation des grands et moyens cours d'eau. La police des voies navigables, les concessions multipliées faites aux hanses des bateliers de la Seine, de la Loire et du Rhône, l'établissement de droits de navigation perçus au profit du roi et des seigneurs riverains, la défense d'apporter aucun obstacle à la circulation des bateaux par la construction de barrages ou d'écluses de moulins, le maintien des immunités accordées aux corporations de marchands, sont bien le sujet d'une multitude d'ordonnances et d'édits rendus, comme on disait au quinzième siècle, pour l'*entretènement du navigage*. Mais, dès le commencement du siècle suivant, ces actes souverains ont cela de remarquable qu'il y est question d'autre chose que de procès à soutenir pour la défense des franchises et libertés concédées aux compagnies dont l'existence est reconnue. L'esprit d'association a déjà fait assez de progrès, dans les mœurs et dans les idées, pour que les péages établis sur la navigation des fleuves et rivières, trop longtemps d'abusive et multiple origine, donnent lieu à des perceptions régulières, qui reçurent sur la Loire le nom de *droit de boëte* et furent affectées aux travaux d'amélioration des voies navigables. Toutefois, au moins en ce qui concerne la Loire et ses affluents, dont la navigation a de bonne heure pris un grand développement, il y a des ombres au tableau. Les « seigneurs de péages » n'exécutaient pas toujours le balisage auquel ils étaient tenus, les propriétaires riverains n'entretenaient point les chemins de halage et les meuniers embarrassaient le cours de l'eau : telles étaient les causes des procès qu'avaient à soutenir les « marchands fréquentant la rivière

de Loire. » Puis ces *droits de boëte*, affermés de temps à autre dans une assemblée de vingt-neuf délégués de ces marchands, qui se tenait à Orléans et réglait l'emploi des deniers, étaient assez mal dépensés pour qu'une enquête constatât que « l'on ne voyait point d'ouvrages qui en fussent le résultat » (1680), bien que chaque délégué dût s'occuper des travaux de sa circonscription. Colbert remédia à cet abus, en confiant les travaux à des ingénieurs commissionnés, et simplifia beaucoup le jugement des questions contentieuses. La suppression du *droit de boëte* n'eut lieu qu'en 1764, précédant de quelques années seulement la disparition de la corporation dont je viens de parler.

La nécessité de favoriser la navigation intérieure n'était pas le seul objet qui dût attirer l'attention du pouvoir sur nos grands cours d'eau. La Loire, par ses inondations quasi-périodiques, a particulièrement donné lieu, en quelque sorte de temps immémorial, à des travaux importants destinés à protéger les terres riveraines contre une invasion, qui, au point de vue agricole, n'est pas toujours, pour le dire en passant, aussi redoutable que les citadins sont tentés de le supposer. Un capitulaire de Louis le Débonnaire, *de Aggeribus juxta Ligerim faciendis*, nous montre, dès le neuvième siècle, le lit de ce fleuve turbulent préventivement limité par des digues. La difficile question des inondations qui a si solennellement éveillé, durant ces dernières années, la sollicitude du gouvernement impérial, a de tous temps été l'objet des plus sérieuses préoccupations de l'ancienne monarchie. Une administration spéciale, dite des *turcies et levées*, dont le personnel devait finalement être fondu dans celui des ponts et chaussées, comme cela était rationnel, avait été instituée, au moins dès le quinzième siècle, pour s'occuper des travaux de la Loire, à la dépense desquels contribuaient des circonscriptions déterminées de communes riveraines. Malheureusement la vénalité des offices avait encore produit ses résultats habituels, en excitant ce personnel à exagérer le budget local à son profit et au détriment de la mission qui lui était confiée. La correspondance de Colbert, toujours ardent à supprimer les désordres, nous montre les intendants des turcies et levées, lesquels semblent n'avoir parfois été ni capables ni honnêtes, véhémentement soupçonnés de tirer « des entrepreneurs des gratifications qui allaient au quart ou au cinquième du prix de leurs ouvrages ! » (12 août 1681).

Les canaux artificiels, cet indispensable complément de la navigation en lit de rivière, ne sauraient être passés ici sous silence; en effet, selon les propres expressions de Prony, « à la fin du dix-huitième siècle, le génie français avait créé trois monuments hydrauliques, les seuls de leur espèce existant à cette époque, » et il n'est pas sans

intérêt de rappeler dans quelles circonstances le génie national s'était manifesté en ce genre d'ouvrage.

Par l'initiative de Sully, le canal de Briare avait été entrepris, en 1605, aux frais de l'État et avec l'emploi des troupes royales, pour faciliter l'approvisionnement de la capitale; mais la mort prématurée de Henri IV était venue suspendre ces utiles travaux. Ils furent achevés en quatre ans, sous Louis XIII, au moyen de la concession perpétuelle de l'entière propriété du canal et d'un péage à des particuliers, qui furent en outre, suivant l'usage, anoblis eux et leur postérité (1638). On obtint ainsi « un résultat, mémorable et sans exemple jusqu'alors, celui d'opérer une communication, navigable et immédiate, entre les bassins de deux grands fleuves (la Loire et la Seine) en franchissant les chaînes de sommités qui les séparent. »

Si l'industrie privée, jusqu'au règne de Louis XIV, n'avait, à proprement parler, été admise que par exception à coopérer à des œuvres généralement d'un intérêt secondaire, il n'en fut plus de même pendant le ministère de Colbert. Elle fut notamment appelée à entreprendre et à diriger, sous le contrôle d'habiles ingénieurs de l'État, Clerville et Lafeuille, l'un des plus grands travaux accomplis en Europe jusqu'à nos jours. Un homme, dont le génie devançait son siècle, Pierre-Paul Riquet, avait entrevu le moyen pratique de réunir l'Océan à la Méditerranée en opérant par des canaux artificiels la jonction des principales rivières de France. A la vérité, cette pensée n'était pas nouvelle. Déjà François Ier et Henri IV avaient fait étudier la question, mais elle paraissait alors une tâche au-dessus de la puissance humaine. Dès la seconde année de l'administration de Colbert, en 1662, un arrêt du conseil d'État du roi ordonnait les premiers travaux du canal du Languedoc, dont l'achèvement fut effectué en moins de quinze années. Commencé en 1666, il fut terminé en 1681. Riquet, qui en avait été le créateur, était mort en 1680[1], et Colbert, dont cette œuvre mémorable devait être un des plus beaux titres de gloire, ne lui survivait que de trois années. L'un des derniers travaux de ce grand ministre fut un arrêt du conseil portant règlement du tarif des prix à percevoir pour le transport des personnes et des choses sur le canal du Languedoc. Tel était, du reste, l'état des idées économiques du temps qu'au lieu de concéder purement et simplement un tel droit de péage à l'adjudication d'une pareille entreprise d'utilité publique, on avait érigé le canal « en haut fief, avec château, tours et créneaux

[1] Guillaume Boutheroue et Jacques Guyon, les concessionnaires du canal de Briare, avaient également été gratifiés du droit de haute et basse justice sur toute l'étendue de leur concession, érigée aussi en fief seigneurial.

et fourches patibulaires[1]. » Riquet avait acquis aux enchères, moyennant deux cent mille livres, la seigneurie de son canal! L'histoire du canal de jonction des deux mers n'est plus à faire, mais la correspondance de Colbert nous initie au côté humain (qui n'avait été qu'entrevu jusqu'ici) de cette gigantesque entreprise, appelée par Louis XIV « un grand ouvrage de paix, bien digne de notre attention et de nos soins, capable de perpétuer aux siècles à venir la mémoire de son auteur et d'y bien marquer la grandeur, l'abondance et la félicité de notre règne. » Le faste présomptueux de cette exposition de l'édit de création d'octobre 1666 contraste singulièrement avec la modeste simplicité de la première lettre que Colbert reçut de Riquet : « Vous vous étonnerez que j'entreprenne de parler d'une chose qu'apparemment je ne connais pas et qu'un homme de gabelle se mêle de nivelage. Mais vous excuserez mon entreprise, lorsque vous saurez que c'est de l'ordre de M. l'évêque de Toulouse que je vous écris » (26 novembre 1662). L'enthousiasme, l'impatience, les défaillances (il faut le dire) du *vir marmoreus* sont fort intéressants à suivre dans leurs alternatives. Ainsi, tantôt on voit l'administrateur tenant compte des difficultés que présente le « grand ouvrage de paix, » — qu'il regrette beaucoup cependant de ne pouvoir accommoder, pour le cas d'une guerre, au passage des galères, attendu « qu'il n'y aurait rien de si grand et de si considérable, pour la puissance maritime du roi, que le passage des galères de la Méditerranée dans l'Océan; » — tantôt on est frappé de son tact dans le maniement de l'homme de génie dont il est le glorieux et utile coopérateur : dans ses instructions à l'habile ingénieur spécialement chargé de le tenir au courant des travaux, il lui recommande « de ménager avec soin l'esprit du sieur Riquet. » M. Ernest Grangez, dans son *Précis historique et statistique des voies navigables de la France*, évalue à plus d'une trentaine de millions de francs la dépense totale du canal du Languedoc, et il est à peine besoin de dire qu'elle était infiniment supérieure à celle prévue par les devis primitifs, — triple, dit-on. Comme le trésor royal fournit à peu près la moitié de la dépense, l'autre moitié restant à la charge de la province et enfin de l'adjudicataire (car c'est le titre officiel de Riquet dans toute cette affaire), qui y consacra toute sa fortune, Colbert a des moments où il se décourage et où il est tout à fait injuste. S'il écrit à M. d'Agues-

[1] « Les sieurs Riquet ont salué le roi et S. M. leur a témoigné la satisfaction qu'elle avait du travail de leur père, » écrit Colbert à M. d'Aguesseau (le père du chancelier), le 6 juin 1681, en accusant réception à cet intendant du Languedoc de sa relation de la navigation qu'il a « faite sur le canal depuis la Garonne jusqu'au port de Cette. » Il s'agissait d'une de ces solennités industrielles que nous appellerions, en langage moderne, une inauguration.

seau : « Sans contredit, la grandeur et la pesanteur des ouvrages que M. Riquet a entrepris ne peuvent permettre de le contenir dans l'exécution exacte de ses traités... Mais je suis bien aise de vous dire qu'il ne connaisse pas que je suis de ce sentiment, » — il est regrettable de trouver, à plusieurs reprises, des phrases comme celle-ci dans ses lettres au même intendant : « Je vous avoue que la fin de cette affaire commence à me faire peine, par la raison que je n'ai jamais vu de solidité suffisante dans l'esprit dudit sieur Riquet, pour bien sortir d'une affaire d'un aussi grand poids que celle-là. » Enfin il est singulier de voir Colbert, à la mort de Riquet, tellement préoccupé de son grand dessein qu'il ne voit, dans cet incident, qu'un retard fâcheux et n'a pas une parole de regret pour l'ouvrier de génie tombé avant d'avoir vu terminer l'œuvre qui allait illustrer son nom ! Colbert, cependant, n'oublie pas, dès le début, de recommander à l'ingénieur « qu'il examine le lieu le plus propre pour mettre la statue du roi à cheval, de bronze. » Vingt ans plus tard, le maréchal de Vauban, visitant le canal et admirant le réservoir de Saint-Ferréol, s'écriait : « Il manque pourtant ici quelque chose, c'est la statue de Riquet. » Je suis plutôt de l'avis de Vauban que de celui de Colbert, ne songeant qu'à faire « bien connaître à la postérité la grandeur du roi qui a formé la pensée du canal et qui l'aura exécuté. »

La plus ancienne voie de navigation artificielle construite en France date du règne de François Ier, mais ce n'est point du canal de la Roche-Bernard à Saint-Malo ou de l'embouchure de la Vilaine à celle de la Rance, que de Prony voulait parler comme le troisième des monuments hydrauliques existant en France à la fin du dix-septième siècle. Il désignait le canal de la Loire au Loing (1682-1692), dont l'exécution fut dirigée par un moine ingénieur, le P. Sébastien, de l'ordre des Carmes[1]. La nécessité d'abréger nous oblige aussi à passer sous silence les canaux de Bourgogne et du Charolais, sur lesquels l'ouvrage de M. Vignon contient de fort intéressants détails.

A l'époque même où nous laisse cette dernière phase de l'étude des voies navigables, qu'il serait sans intérêt spécial de mener à travers le dix-huitième siècle, les ports maritimes de commerce devaient encore appartenir, pour une cinquantaine d'années, au département de la guerre. Les considérations de protection contre les attaques de l'ennemi avaient fait taire les considérations d'utilité, qui désignaient ces ouvrages comme devant être réunis à ceux des ponts et chaussées.

[1] Ce savant hydraulicien, qui s'occupa beaucoup des eaux de Versailles, mourut membre de l'Académie des sciences; à ce titre, il fut honoré d'un éloge de Fontenelle, qui lui attribue l'invention d'une « machine à transporter les gros arbres tout entiers sans les endommager. »

En 1743, ils passèrent seulement du ministère de la guerre au ministère de la marine. Ce ne fut qu'en 1761 que Berryer, plaéé à la tête de ce dernier département, parvint à obtenir qu'ils dépendraient désormais, pour la plupart, du contrôle général des finances, c'est-à-dire de l'administration des ponts et chaussées. Toutefois, au moment de la Révolution française, de notables améliorations avaient été effectuées à plusieurs de nos ports maritimes de commerce, tels que Dunkerque, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp et le Havre, devenu de nos jours l'une des premières places commerciales du monde.

Parmi les ports militaires enfin, Louis XIII et Louis XIV avaient créé les principaux; Cherbourg avait vu former sa rade et commencer ce grand établissement maritime dont l'inauguration, en présence de Louis XVI lui-même et de toute sa cour, fut solennisée par les salves de dix-sept vaisseaux de guerre portant le pavillon fleurdelisé, qui allait bientôt disparaître dans une tempête bien autrement formidable que celles des mers les plus orageuses. Le 23 juin 1786 fut peut-être la dernière fête vraiment nationale de la vieille monarchie. Il était réservé à notre génération de voir l'Océan prendre possession de ces vastes bassins creusés pour le recevoir, au bruit retentissant du canon de nos flottes et de celles de l'Angleterre, oubliant ce jour-là, à l'aspect de gigantesques travaux accomplis par le génie de l'homme, et les anciens combats et les défiances nouvelles.

IV

Alors même qu'on remonterait avec résolution jusqu'aux plus anciens temps de la monarchie française, afin d'y découvrir les premiers essais tentés par les pouvoirs publics pour créer des voies de communication, on ne trouverait absolument que des coutumes plus ou moins religieusement observées et de nombreux abus, dont la répression est vainement poursuivie par l'autorité royale. Comment s'étonner de l'absence de tous chemins autres que ceux indispensables aux localités, signe manifeste de l'absence de toute sociabilité, quand on songe aux difficultés multiples qui s'opposaient au développement de l'industrie et du commerce? Ces chemins locaux n'étaient absolument conservés que par l'usage qu'on en faisait, et il en était encore ainsi, qu'on ne le perde pas de vue, au commencement de notre siècle! Les grands chemins, sans aucun tracé légal jusqu'au ministère de Colbert, n'étaient guère mieux traités sinon en principe du moins en fait.

Si l'on veut concevoir une juste idée de ce qu'ils pouvaient être à la fin même du dix-septième siècle, on n'a qu'à parcourir les documents officiels du grand règne. Les propriétaires riverains de ces grands chemins seront vus « les labourant et, avec leurs charrues, y élevant des tertres et des buttes de terre, qui rendent lesdits chemins rudes et difficiles...; les fouillant pour en prendre les bonnes terres, qu'ils jettent dans les vignes, desquelles ils retirent les pierres qu'ils entassent dans lesdits chemins, tellement qu'ils sont presque tous obliques, sinueux, remplis de trous, de fondris et de tas de pierres, et conséquemment très-périlleux..... »

Croirait-on que la date du document dont j'extrais ces citations, à coup sûr caractéristiques, est très-rapprochée de celle de la mort de Colbert, qui avait témoigné une sollicitude toute spéciale à une branche du service des ponts et chaussées dont il sentait toute l'importance ? « Il faut, dit très-bien M. Vignon, lire cette correspondance qui révèle une connaissance approfondie des moindres objets relatifs aux travaux, pour se faire une idée exacte de l'activité incessante, de l'esprit positif et pratique du contrôleur général et de cette double faculté de son intelligence de pénétrer les petites choses comme d'embrasser les grandes. » Eh bien! le résultat des nombreux travaux ordonnés, inspirés, dirigés en quelque sorte par Colbert, était nul, absolument nul. Comment se fait-il qu'à un progrès momentané eût ainsi immédiatement succédé une décadence prolongée? C'est que la question d'entretien, capitale en matière de communications quelconques, était complétement laissée de côté; c'est enfin que la partie technique de l'art de l'ingénieur était encore dans la période de formation. Des exemples saisissants ne nous manqueraient point à l'appui de cette assertion, dont la justesse serait attestée par tous les hommes spéciaux; il suffit, pour l'objet de cette étude, qu'elle soit authentiquement émise.

« Un vaste système de routes traversant le sol français dans tous les sens, écrivait cependant de Prony avec quelque emphase en parlant du dix-huitième siècle, y reproduisit, avec des dispositions mieux combinées sous le point de vue de l'art, les merveilles des voies romaines. » Il est certain qu'au moment de la Révolution, ainsi que le remarque en terminant l'auteur des *Études historiques*, presque tous les principes de l'entretien des routes universellement admis de nos jours étaient connus. Cette fois, comment expliquera-t-on, d'une part, que la viabilité française ait été marquée par des progrès très-réels; d'autre part, qu'elle soit restée si défectueuse jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle. L'imperfection est avant tout la conséquence forcée des événements de la Révolution et de l'Empire, qui étaient, on en conviendra, peu propices à des préoccupations

d'ordre éminemment pacifique comme celles de l'entretien des routes. Quant au pas immense qu'avait fait notre viabilité publique, le point important de la discontinuité d'entretien mis à part, il était dû à la *corvée*, — « puisqu'il faut l'appeler par son nom[1], » — et cet épisode, d'assez courte durée, comme on va le voir, mérite d'autant plus qu'on s'y arrête qu'il sort aujourd'hui du domaine de la vague déclamation pour revêtir un caractère précis et vraiment intéressant.

Quelques réflexions préliminaires me semblent d'ailleurs devoir précéder l'exposé de la corvée des grands chemins en France, afin de bien montrer en quoi elle a réellement consisté.

Le régime féodal, en créant au moyen âge un état social fondé sur l'acquittement de devoirs réciproques entre le seigneur et le vassal, avait imposé à la classe inférieure des obligations de diverses natures, dont le travail personnel, à défaut d'aides ou de redevances, était la représentation la plus exacte. Parmi les charges qui pesaient presque exclusivement sur la population roturière des campagnes se plaçait en première ligne la dette du travail corporel, dont on chercherait en vain la tradition dans les sociétés antiques, où la servitude était personnelle mais non pas attachée au sol, car le colonat établi chez les Romains ne peut être assimilé en aucune façon à l'esclavage de la *glèbe* résultant du droit féodal. La corvée, — à laquelle échappaient donc le plus souvent les habitants des villes, protégés par des chartes municipales et par des exemptions seigneuriales ou ecclésiastiques, — consistait principalement dans le travail gratuit des bras de l'homme du peuple et de ses bêtes de somme ou de trait. La qualité de *manant*[2] suffisait pour imposer au vassal envers son seigneur la charge de la servitude féodale. A la vérité, l'obligation de la corvée seigneuriale avait été limitée par l'effet seul de l'adoucissement des mœurs, dans la plupart des provinces, à douze journées de travail par an, dont trois seulement dans le même mois; ce n'était même plus que par de rares exceptions que l'on rencontrait des vassaux auxquels pût s'appliquer le terme odieux de « corvéable à merci. » Tous les efforts de la royauté et la jurisprudence des cours souveraines

[1] Les étymologistes ne sont pas précisément d'accord sur l'origine du mot. Quelques-uns le font dériver des deux mots du vieux langage lyonnais *cor* et *vée*, dont le second signifie peine, travail. D'autres veulent y voir le *corvada* de la basse latinité, parce que ce serait en se courbant (*corvando*) que le corvéable s'acquittait de la charge pesant sur lui. Ducange estime que la corvée, *corpée* (opera corporalia) désigne la prestation qu'étaient tenus de fournir les *hommes de corps* (homines de corpore). M. Littré décide, dans son *Dictionnaire de la langue française*, cette question d'étymologie en faveur de *corrogata* (opera), travail commandé.

[2] Est-il besoin de rappeler que cette expression, devenue aujourd'hui une injure, n'avait originairement que la signification latine de *tenant au sol?*

avaient également tendu à réprimer successivement l'abus excessif de la tyrannie des possesseurs de fiefs territoriaux. Sur la corvée féodale s'est ensuite greffée plus ou moins directement la corvée *royale*, c'est-à-dire due par tous les sujets au roi; mais, l'échelle descendante de la hiérarchie féodale aboutissant au menu peuple, c'était encore la population des campagnes qui en définitive en supportait tout le poids.

Lors donc que l'autorité souveraine, élevant ses vues jusqu'à la viabilité publique, voulut la créer sérieusement, la corvée royale dut lui apparaître comme le principal, sinon l'unique moyen d'organiser cette base essentielle de la prospérité d'une nation. La royauté trouvait commode d'appliquer cette coutume immémoriale de la corvée à la construction et à l'entretien des voies publiques. Toutefois, comme cela résulte nécessairement de ce qui précède, l'application fut fort timide ou peu franche; elle fut authentiquement très-tardive et par suite ne se prolongea pas longtemps.

Ainsi, malgré l'absolutisme intronisé en France par Louis XIV, il faut rendre cette justice à Colbert que, pressentant sans doute combien la corvée, appliquée aux grandes routes, engendrerait d'abus et deviendrait odieuse au peuple, il hésita longtemps à employer ce système dans les travaux qu'il ordonna et ne consentit jamais à une adoption systématique. Un simple extrait de sa correspondance inédite justifiera cette manière de voir. Le 13 août 1683, il écrit à l'intendant de Soissons : « A l'égard du pouvoir que vous demandez de faire travailler aux chemins des frontières par les corvées, je vous dois dire que le roi ne donne jamais de pouvoir général de cette qualité. Mais, lorsque vous proposerez quelque chemin particulier à accommoder, en ce cas, S. M. vous pourra donner le pouvoir d'y faire travailler par corvée. » Cette citation ne témoigne pas seulement de la justesse des appréciations de Colbert, de sa sollicitude pour les administrés, de son hésitation bien naturelle en pareille occurrence; elle montre encore la corvée passée tout à fait en usage dans certaines généralités, notamment dans celle dont, plus tard, un des intendants, devenu contrôleur général des finances, n'hésitera pas à se faire l'organisateur d'une des mesures les plus impopulaires de l'ancien régime. Je dis l'organisateur, parce que jusqu'alors la corvée n'avait été appliquée qu'à la simple réparation des anciennes routes, tandis que, — et c'est là ce qui caractérise la corvée proprement dite des grands chemins, — le système d'Orry eut pour objet, pendant cinquante années du dix-huitième siècle, la construction même des grandes routes au moyen du labeur gratuit et forcé.

La discrétion de Colbert avait été imitée par ses successeurs immédiats au contrôle général des finances, mais il n'en fut pas de même sous la Régence, lorsque le duc d'Orléans parut vouloir im-

primer un élan tout nouveau à la viabilité du royaume. Dès lors les intendants, stimulés par l'administration supérieure, purent, de leur chef, appliquer d'une manière générale ce système jusque-là exceptionnel, parfois même dans des conditions déplorables procréées par le zèle mal entendu de plusieurs d'entre eux. C'est ainsi que l'on voit, par un mémoire contemporain [1], dont M. Vignon a donné l'analyse d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, qu'un de ces imprévoyants administrateurs ne craignit pas d'élever jusqu'à 39 par an, le nombre des journées de travail imposées à la population agricole : il employa ainsi 51,000 hommes, travaillant chacun trois jours par quinzaine durant un semestre, plus un nombre proportionné de bêtes de somme et de trait ! On comprend, par ce seul fait, quelle lourde charge cette force abusive et, absolument parlant, peu productive, allait faire peser sur la culture du sol ; on conçoit à quels abus elle devait donner prétexte.

Il est à remarquer, du reste, qu'aucun acte du souverain n'institua la corvée royale pour les grands chemins. Le 13 juin 1738, le contrôleur général des finances Orry,—un an après l'envoi aux intendants des provinces et aux ingénieurs des ponts et chaussées d'un mémoire anonyme sur la conduite du travail par corvées, dont il est bien permis de lui attribuer la paternité plus ou moins directe, — lança simplement à ce sujet une instruction réglementaire, qui constitua de fait l'application de ce système à toutes les provinces régies par l'administration centrale.

Dans cette instruction, le système des corvées est proclamé indispensable à l'entière réparation des chemins. On déclare que, tempérée, bien conduite, ordonnée dans les seules saisons convenables, appliquée enfin à des objets utiles et répartie avec équité, la corvée est un impôt d'autant plus juste que celui qui le supporte en retire le premier fruit. Mais, en même temps, on reconnaît que, poussée à outrance, multipliée par de fausses opérations ou par des entreprises précipitées, exigée arbitrairement dans les temps de culture et de moisson, distribuée sans discernement et sans égalité, la corvée de-

[1] *Mémoire concernant MM. les intendants départis dans les différentes provinces et généralités du royaume, fait par M. d'Aube, maître des requêtes, en l'année* 1738. — Richer d'Aube, chez lequel demeura longtemps Fontenelle, dont il était le neveu à la mode de Bretagne, et que Voltaire a appelé « le contradicteur d'Aube, » a mérité cet éloge du marquis d'Argenson : « Si j'étais premier ministre, je voudrais avoir une trentaine d'intendants de ce moule. » C'est que Richer d'Aube, entier, probe, laborieux, aussi difficile à manier pour ses supérieurs que sévère à l'égard de ses inférieurs, était en somme un de ses agents précieux qui font souvent défaut, mais dont la rareté se remarquera surtout dans cet épisode de la corvée. Il avait succédé immédiatement à Orry comme intendant de la généralité de Soissons.

vient une sorte d'esclavage qui révolte le pauvre et le met hors d'état d'acquitter sa taille. La solennité de cette déclaration de principes n'empêcha guère l'exercice abusif de ce droit exorbitant, si justement stigmatisé par l'opprobre traditionnel qui s'attache encore au mot de corvée dans notre langue.

On n'en vit pas moins les fermiers, métayers et laboureurs, même ceux des ecclésiastiques et des gentilshommes, habitant dans le rayon de quatre lieues des travaux entrepris sur les routes, être soumis, par tête, jusqu'à trente journées de corvée pour chaque année, soit à la perte du douzième de leur temps. Les domestiques attachés à la personne furent seuls dispensés de cette charge, pour laquelle il fut permis de requérir même les enfants de tout sexe âgés de plus de douze ans, qui devaient être employés à porter les cailloux et le sable aux ouvriers. Aucune mesure de rigueur n'est négligée pour assurer l'exécution de cette loi draconienne. La responsabilité du *dénombrement des forces*, c'est-à-dire du recensement des habitants et des animaux passibles de la corvée, qui devait être ordonné par l'intendant, au commencement de chaque année, incombe tout entière aux chefs de chaque communauté (commune ou paroisse). En cas d'inexactitude, les officiers municipaux sont passibles d'amendes et même de prison. Sur chaque atelier, un piqueur est chargé de faire l'appel des ouvriers présents sur les travaux et de répartir entre eux la tâche qui leur est imposée. La police des chantiers est rigoureusement surveillée par la maréchaussée, dont le devoir est de contraindre et de maintenir dans l'ordre les mutins, querelleurs et blasphémateurs. Dans les pays pauvres, dont une partie des habitants est, à certaines époques de l'année, forcée de chercher au dehors le travail qui doit lui garantir sa subsistance, la commune est solidaire de l'exécution des travaux à elle imposée, sous la responsabilité pécuniaire du syndic ou des plus forts contribuables. Ainsi organisées, ces corvées n'étaient pas seulement écrasantes pour les malheureux qui en supportaient directement le fardeau ; elles étaient encore onéreuses aux habitants des bourgs, villages, hameaux et fermes voisines des ateliers, obligés de recueillir les travailleurs, bêtes et gens, auxquels la distance ne permettait pas de rentrer chez eux à la fin de leur rude journée, en leur fournissant le gîte, c'est-à-dire de la paille fraîche pour les hommes et de la litière pour les animaux. En vérité, l'on s'explique parfaitement que le souvenir d'un semblable régime ne soit point encore perdu dans notre population agricole, qui se voyait réglementairement abaissée, pour ainsi dire, au rôle avilissant d'un troupeau humain.

Si la généralisation de la corvée royale fut très-pénible pour les habitants des campagnes, ce vaste système de travaux, appliqué d'une

extrémité à l'autre de la France, fit faire un progrès réel à l'état des voies de communication. On ne doit point évaluer à moins de vingt-neuf mille kilomètres (6,000 lieues de 2,400 toises), le développement, durant le règne de Louis XV, des routes ainsi achevées. Dans l'espace de trente-six ans qui s'écoula de 1738, époque de l'inauguration définitive du système des corvées, à 1774, date de l'avénement de Louis XVI, la dépense afférente de ce chef aux seuls travaux exécutés sur les chemins publics fut donc considérable. En 1781, Necker, dans ce fameux compte rendu des finances du royaume qui termina son premier ministère, porte à une somme annuelle de vingt millions de francs la charge de la corvée dans les provinces de France autres que les pays d'états : il faut même excepter aussi la généralité de Paris, spécialement subventionnée par les autres généralités du royaume, ou plutôt au profit de laquelle était prélevée une partie des contributions de la province. Perronet, mieux informé nécessairement, admet le chiffre de douze millions de francs seulement.

Il n'est que juste, à l'égard de cette remarquable activité du service des ponts et chaussées, d'en attribuer, en grande partie, l'honneur à la féconde coopération de deux hommes éminents, qui se trouvèrent, durant la période dont je viens de parler, à la tête de cet important service, l'un comme administrateur, l'autre comme ingénieur : j'ai nommé Daniel Trudaine et Perronet.

A peine installé, Trudaine s'était mis avec ardeur à presser l'exécution des récentes mesures du contrôleur général Orry et notamment de l'instruction du 13 juin 1738, qui semblait devoir transformer complétement le système des travaux publics. La régularisation de la corvée, dans chacune des paroisses du royaume, lui parut avec raison, l'un des premiers objets dont il dût s'occuper et il créa d'abord à Paris, pour y parvenir, ce bureau de dessinateurs, qui devait bientôt devenir l'école des élèves ingénieurs des ponts et chaussées. Le choix d'un directeur expérimenté pour cette utile institution méritait évidemment toute la sollicitude de Trudaine, qui fut assez bien inspiré pour désigner Perronet. Cet habile ingénieur eut ainsi la garde du dépôt des cartes et plans des ponts et chaussées, — qui se trouve maintenant, assez mal installé, d'ailleurs, dans un des bâtiments de l'École des ponts et chaussées, — avec la mission expresse de diriger tout le travail du lever et du dessin de ces cartes et plans, et des projets des routes et grands chemins du royaume.

Cependant la corvée royale, malgré ses résultats utiles, se trouvait en butte à des attaques multipliées. De toutes parts, s'élevaient des plaintes qui mettaient en évidence le côté vexatoire et même inhumain d'une contribution en nature, ne pesant que sur

la population des campagnes. Des intendants de province, des ingénieurs, avaient envoyé à Trudaine et à Perronet des rapports dont ceux-ci firent l'objet d'un examen approfondi. Des particuliers publiaient des mémoires ou les lisaient dans des académies provinciales. Des cours souveraines, telles que le parlement de Toulouse (1756) et la cour des aides de Rouen, (1760) adressaient au roi des remontrances.

Il y a plus, l'autorité royale se trouva bientôt placée entre les plaintes multipliées de la population et les susceptibilités des parlements qui, tout en fulminant contre la corvée, repoussaient, comme une exaction, tout impôt pécuniaire qu'on essayait de lui substituer. Les correspondances existant aux archives des travaux publics ne laissent, d'ailleurs, à en juger par les curieux et nombreux extraits qui s'en trouvent dans le troisième volume de M. Vignon, aucun doute à l'égard de l'opinion personnelle de Trudaine et de Perronet; mais tous deux cédaient à la crainte de ne pouvoir rien substituer pratiquement à la corvée, convaincus, comme ils l'étaient, de la nécessité de créer en France un vaste système de viabilité. Il faut le dire, la solution du problème difficile que présentait la réforme de la corvée touchait aux racines mêmes de l'ordre social, tel qu'il était à cette époque constitué en France. L'opinion publique admettait généralement l'opportunité de substituer un impôt territorial à la charge purement personnelle que supportait seule la population rurale. Mais, pour asseoir équitablement cet impôt sur la propriété du sol, il fallait se préoccuper des bases sur lesquelles reposaient cette propriété même. Or, parmi les possesseurs de la terre, deux classes nombreuses et prépondérantes étaient exemptes des taxes auxquelles était assujettie la propriété roturière. La noblesse et le clergé invoquaient hautement les priviléges dont ils jouissaient de temps immémorial, et aucune autorité n'était alors assez puissante pour les contraindre à subir une loi commune qui les obligeât à concourir aux charges publiques. Les premiers administrateurs qui essayèrent de proposer la substitution d'un impôt pécuniaire au travail corporel, qualifièrent timidement cette mesure de rachat des corvées. Les biens fonciers de la noblesse et du clergé ne se trouvèrent point compris parmi ceux auxquels devait s'appliquer la taxe nouvelle. De plus, la magistrature parlementaire, qui s'était alors constituée la gardienne vigilante de tous les priviléges, quels qu'ils fussent, qu'elle croyait essentiellement liés à l'existence de la monarchie, se montrait singulièrement ardente à défendre les immunités partout où elle les croyait menacées.

Deux intendants, dont l'un devait figurer parmi les premiers réformateurs de la royauté, Turgot et Orceau de Fontette, avaient en-

trepris, dans la limite de leurs attributions, une transformation déguisée de ce système impitoyable.

Orceau de Fontette, pour tout résultat de sa généreuse et intelligente tentative, n'avait fait que soulever contre lui le parlement de Normandie, qui n'hésitait point à déclarer au roi, dans sa *très-humble, très-respectueuse et itérative remontrance* du 26 juillet 1760, qu'il était déjà en mesure « d'appesantir le glaive de la justice » sur le commissaire départi de la généralité de Caen, convaincu « d'une exaction caractérisée, pour avoir converti le travail des corvées en une levée arbitraire de deniers. » La cour des aides de Rouen avait été plus loin encore, en déléguant deux conseillers pour informer sur les lieux « contre toutes perceptions d'impôts, levées de deniers et corvées qui se seraient introduites abusivement dans l'étendue du ressort. » (15 juillet 1760.) Ces deux compagnies souveraines ne cessaient d'attaquer « ces impôts de nouvelle fabrique qu'on présentait sous le nom spécieux d'abonnement tacite. » Personnellement, Orceau de Fontette paya de la perte de sa position, le périlleux honneur d'avoir eu la même idée qu'un de ses collègues appelé à de plus hautes destinées. Le fait de la rivalité de ces deux hommes, vraiment regrettable pour le caractère de l'illustre économiste, a été relevé dans un mémoire que M. Cotelle avait été admis à lire, en 1850, « sur l'ancienne corvée des chemins, » devant l'Académie des sciences morales et politiques, — mémoire qui n'est connu que par une analyse sèche et écourtée, insérée dans le compte rendu des travaux de cette section de l'Institut. Orceau de Fontette avait, ultérieurement, revendiqué, en invoquant les *Nouvelles Éphémérides économiques* de l'abbé Baudeau, de 1760, la priorité de l'exemple d'une abolition de la corvée. Turgot, soutenu par les *Éphémérides* et le *Journal de Paris*, contesta cette prétention. Quand son rival devint ministre, l'intendant de Caen, « persécuté, fut forcé de donner sa démission. »

Aucune résistance n'attendait Turgot à Limoges, dans ses tentatives pour remplacer le travail gratuit des corvées par un travail rétribué, qu'il évaluait annuellement à 90,000 journées d'ouvriers [1]. Au premier aperçu, n'ayant pas encore approfondi la question, il supposait possible d'accorder aux corvoyeurs, selon le temps employé, des dégrèvements de taille analogues à ces remises d'impôt qui se concèdent encore aujourd'hui pour cause de grêle ou autres accidents de force majeure. Turgot proposait, en même temps, de tarifer la journée d'homme à 7 sols en été et 5 sols en hiver, celle d'une voiture à deux bœufs à 30 ou 40 sols, etc. Daniel Trudaine, à

[1] La journée d'un manœuvre de la campagne ne dépassait point, à cette époque, 0 fr. 42 de notre monnaie actuelle (10 *sols*).

qui ce plan fut soumis par son auteur, n'hésita pas à repousser ce projet prématuré, en l'engageant à ne pas se presser de prendre des partis généraux. Nous possédons aujourd'hui, grâce à M. Vignon, une correspondance à ce sujet entre Trudaine et Turgot, écrite de 1761 à 1765, dans laquelle ces deux hommes de bien, également animés de l'amour de la chose publique, semblent s'efforcer à l'envi de trouver une solution au problème difficile qui les préoccupe à juste titre. Malgré la circonspection que lui impose sa position officielle, on voit l'intendant de Limoges, faiblement appuyé par Trudaine, obtenir enfin, en 1766, un arrêt du conseil d'État du roi autorisant rétrospectivement le rachat à prix d'argent de la corvée, par un certain nombre de paroisses de sa généralité, pour les années 1762 à 1765 [1]. C'était un premier pas vers le but utile qu'il poursuivait avec tant de persévérance.

V

La mort de Daniel Trudaine, survenue en 1769, fit, comme l'on l'a vu plus haut, passer le « détail des ponts et chaussées » aux mains de son fils, Trudaine de Montigny. Celui-ci ne chercha point à ralentir le mouvement d'idées qui tendait à réformer le système de la corvée des grands chemins. Nous le voyons, au contraire, échangeant comme son père avec Turgot, devenu contrôleur général, de 1774 à 1776, une fort précieuse correspondance toute confidentielle et intime, destinée en partie à être brûlée et qui, ne l'ayant point été, constitue aujourd'hui un des éléments capitaux de la curieuse monographie qui nous occupe. Plusieurs années s'écoulèrent cependant encore avant que quelques mesures d'ensemble fussent prises pour abolir ou au moins modifier cette charge si écrasante pour l'agriculture, bien que la corvée continuât à être en butte aux attaques incessantes des hommes éclairés qui se livraient alors avec ardeur à l'examen des questions d'intérêt général, notamment de l'école des physiocrates, qui avait naturellement pris en main la cause des malheureux corvéables.

Aucune arme n'avait été négligée, on le sait, pour saper les fonde-

[1] De semblables arrêts furent ensuite rendus, d'année en année, jusqu'en 1787.

ments de cette société chancelante, qui, malgré les meilleures intentions du gouvernement, n'avait déjà plus la force de se réformer elle-même. Les graves discussions des encyclopédistes, les sarcasmes de Voltaire, abordant par ses romans frivoles et licencieux les problèmes les plus complexes d'ordre public, les diatribes acérées de l'auteur du Contrat social, tout enfin semblait tendre vers le même but, — la réformation radicale de toutes les inégalités et l'abolition de tous les priviléges.

L'avénement de Turgot au contrôle général des finances, en août 1774, semblait annoncer un revirement complet dans les idées qui allaient diriger le gouvernement de Louis XVI, que la mort de son aïeul venait tout récemment de porter au trône. Connu par ses liaisons avec l'école économique, Turgot avait publié, dans l'Encyclopédie et à diverses occasions, quelques écrits qui avaient été remarqués dans le public, alors préoccupé de la nécessité d'un grand nombre de réformes dans l'administration du pays. Ses lettres à l'abbé Terray, alors ministre, sur la liberté du commerce des grains, avaient fait événement dans le monde politique et déterminé de sérieuses modifications dans cette branche importante de l'alimentation publique. Chacun savait, en outre, avec quelle distinction il administrait, depuis quatorze ans, la généralité de Limoges, qui lui devait la réforme de plusieurs abus vainement sollicitée dans d'autres provinces; on n'avait pas oublié surtout par quelle persistance il y avait obtenu la substitution d'un impôt volontaire à la corvée des grands chemins.

Turgot ne trompa point à cet égard les espérances que son élévation au pouvoir venait de faire naître. A peine installé dans ses nouvelles fonctions, il laissa pressentir, avec une franchise fort peu politique, le remplacement immédiat de cette charge impopulaire par un impôt légalement établi. Il est aujourd'hui malaisé, dans l'état actuel de la comptabilité publique et des ressources de l'industrie privée, de concevoir le côté spécieux des deux principales objections opposées à toute réforme du système attaqué, le danger du détournement des fonds et la difficulté de trouver assez de bras et de voitures! Quoi qu'il en soit à ce sujet, Turgot, se livrant sans relâche à l'étude des moyens de mener à bonne fin la tâche, trop lourde pour lui en réalité, qu'il a pris à cœur d'accomplir, consulte fréquemment Trudaine de Montigny, avec lequel il se trouve en communauté d'idées et d'intentions. Dans la seconde des correspondances inédites dont je parlais tout à l'heure, on voit les deux administrateurs discuter, avec cette sérénité qu'inspirent une affection réciproque et l'amour vrai du bien public, les difficultés d'exécution qu'ils ne peuvent s'empêcher de prévoir. Cependant, il faut le reconnaître, avant de frapper le coup décisif, le ministre ne cherche point assez à s'entourer de

toutes les lumières qui peuvent éclairer sa conscience ; ce n'est qu'au bout de dix mois d'études incessantes, caractérisées par trop de tâtonnements, qu'il se décide à communiquer ses vues aux intendants des provinces, par une circulaire du 28 juillet 1775, accompagnée de projets de déclaration pour la suppression de la corvée.

Avec une bonne foi qui ne permet pas de suspecter sa droiture, le contrôleur général presse les intendants de lui soumettre toutes les objections que peut soulever la question qui le préoccupe. Le lecteur du troisième volume des *Études historiques* de M. Vignon, qui a sous les yeux les réponses de ces hauts fonctionnaires à la circulaire de Turgot, sera frappé, sans doute, de l'unanimité avec laquelle tous approuvent le remplacement de la corvée par une imposition pécuniaire. Remarquera-t-il que, peut-être, cette unanimité n'est point aussi réelle qu'elle semble l'être? Quant à nous, nous croyons qu'il a bien pu se rencontrer quelques complaisants disposés à être agréables au ministre, dont l'opinion n'était ignorée de personne : les hommes ne sont-ils pas les mêmes dans tous les temps? Mais nous devons constater que plusieurs intendants ne dissimulèrent point à Turgot qu'il devait s'attendre à rencontrer, contre son projet de réforme, « des réclamations sans nombre, des remontrances des cours souveraines. » Esmangard, de la généralité de Bordeaux, insinue que « l'on perdra de vue le soulagement opéré par la suppression de la corvée pour n'y voir que l'image d'une charge nouvelle. » Lacoré, de la Franche-Comté, ne regarde pas cette mesure comme avantageuse pour la province qu'il administre, attendu que cette charge y est proportionnée déjà à la valeur des fonds et que tout contribuable y est libre de s'en racheter; il estime même qu'une imposition forcée, qu'il faudra substituer à une infinité de petites contributions volontaires ou à un travail modéré, ferait « une grande sensation à l'abord et aurait des suites bien dangereuses. » De Calonne, qui était alors intendant à Metz et qui devint plus tard un des successeurs de Turgot au contrôle général des finances, est un de ceux qui prévoient le plus de résistance de la part des cours, celles-ci ayant pour principe de ne reconnaître formellement aucune attribution aux intendants

Dix-huit mois s'écoulèrent ainsi, durant lesquels le ministre fut soutenu par la confiance que lui avait témoignée le roi le jour où il lui avait dit ces paroles, qui suffiraient à l'éloge de cet homme d'État : « Il n'y a que vous et moi qui aimions le peuple. » Toutefois, plus le moment approchait où la question devait être définitivement tranchée, plus les conférences entre Turgot, le théoricien un peu hésitant, et Trudaine de Montigny, le prudent praticien, acquéraient d'importance et de gravité. Ce n'était plus, du reste, seulement l'avenir d'une branche capitale des travaux publics qui était engagé,

c'était le présent même qui se trouvait compromis. Une circulaire du 6 mai 1775 avait, en effet, ordonné de suspendre les travaux qui n'auraient pu s'exécuter qu'au moyen de la corvée. Les dégradations des routes menaçaient donc de devenir irréparables et il était chaque jour plus urgent d'y pourvoir. Dans ses lettres multipliées, comme dans leurs conférences journalières, Trudaine presse son ami (ils se donnaient réciproquement ce titre dans leur correspondance) de faire cesser un état de choses aussi préjudiciable à l'intérêt général. Au contraire, Turgot se montre plus indécis que jamais. Il semble en quelque sorte paralysé par la connaissance qu'il a du mauvais vouloir des cours des aides et des parlements, qui devaient être appelés à enregistrer l'édit de réforme.

Au milieu de la défiance presque générale qui paraissait envelopper le pouvoir, il devenait chaque jour plus difficile de donner des garanties suffisantes pour rassurer tous les intérêts qui pouvaient être froissés. Turgot lui-même se montrait chancelant et irrésolu. Enfin, dans les premiers jours de 1776, les intrigues tramées contre le ministre prirent un tel caractère d'agression que, deux fois dans la même journée (12 janvier), Trudaine jugea nécessaire d'insister pour l'envoi immédiat au parlement et la défense énergique des édits préparés. Dans le second de ses billets, Trudaine, en ami intelligent et dévoué, présente avec raison la situation comme très-tendue :

« Les bien intentionnés du parlement, qui sont en très-petit nombre, souhaitent qu'on mette de la fermeté, et pour cela il faut se hâter. Plus on retardera, plus la résistance aura le temps de se préparer. La mauvaise volonté du parlement est encore excitée par celle du public, et le public est désespéré, parce que tout le monde est menacé dans son état. On lui annonce, de tous côtés, de grands changements qu'il attend depuis longtemps. Un très-grand nombre de gens paraît dévoué à la haine publique, chacun craint ou pour soi, ou pour son frère ou pour son ami. Cette inquiétude jette sur les commencements de ce règne un sombre et un désespoir qui est bien fâcheux. Vous n'avez encore fait que du bien et le public est triste comme si on ne lui avait fait que du mal... Joignez à cela que la lenteur de l'exécution de tout ce qui a été entamé diminue la considération... Ce que le public exige de son souverain, c'est la fermeté; ce qu'il désire c'est d'être exempté d'inquiétude. Je crois donc que vous ne pourrez envoyer trop tôt vos édits ; que, plus vous perdrez de temps, plus la position sera défavorable... Soyez sûr encore qu'il n'y a pas un conseiller au parlement qui ne regarde l'envoi des édits comme la fin de votre ministère. Je sais cette circonstance par quelqu'un qui le sait bien et que je ne puis vous nommer. Si ce malheur arrivait, je crois que l'autorité du roi est perdue pour tout son règne. Je suis fâché d'avoir à vous dire des choses qui peuvent vous affliger, mais l'amitié ne connaît pas ces considérations. Je vous demande avec instance encore de brûler ce billet... »

Le 9 février 1776, au milieu de ce conflit émouvant d'une anxiété fiévreuse et d'une flagrante hostilité, fut enfin présenté au parlement l'édit royal supprimant la corvée et ordonnant la confection des grandes routes à prix d'argent. Cet acte, si laborieusement enfanté, était précédé d'un long préambule dans lequel Turgot s'efforçait de faire prévaloir, en cette matière, les doctrines d'Adam Smith. Comme cet illustre économiste, il posait bien en principe que la dépense des routes doit être supportée par ceux qui en profitent, mais il voulait démontrer, ce qui n'est pas exact, que c'est aux propriétaires seuls que les chemins publics sont utiles, par la valeur que des communications multipliées donnent aux productions de leurs terres : ce ne sont, ajoutait-il en termes trop absolus, ni les cultivateurs actuels ni les journaliers qui en tireront profit. Il s'attachait, surtout et avec raison, à faire comprendre que tout le poids du système des corvées retombait sur les plus pauvres sujets du roi, sur ceux qui n'avaient de propriété que leurs bras et leur industrie, tandis que les propriétaires du sol, presque tous privilégiés, en étaient exempts ou n'y contribuaient que dans une faible proportion. L'article premier de l'édit du 9 février 1776 proclame « qu'il ne sera plus exigé des sujets du roi aucun travail gratuit ni forcé, sous le nom de *corvée* ou sous quelque autre dénomination que ce puisse être, soit pour la construction des chemins, soit pour tout ouvrage public, si ce n'est dans le cas où la défense du pays, en temps de guerre, exigerait des travaux extraordinaires... »

L'effet produit sur le parlement de Paris par la présentation de cet édit, si sévèrement et si injustement apprécié avant même d'être connu, ne se fit point attendre. Dès le 17 du même mois, toutes les chambres assemblées en présence du prince de Conti, arrêtèrent qu'il serait fait au roi de très-humbles et très-respectueuses remontrances pour le supplier de vouloir bien retirer, comme *inadmissible*, l'édit portant suppression des corvées et établissement d'une imposition pour en tenir lieu. Dix jours après, le projet de remontrances est adopté et une députation est désignée pour les porter au roi. Louis XVI ayant refusé de la recevoir, la teneur de ces remontrances était demeurée inédite, mais la minute de cette pièce existe aux archives impériales, où elle a été retrouvée sur l'insistance de M. Vignon, qui l'a reproduite textuellement. Il serait trop long d'exposer ici les arguments du parlement, d'autant plus que j'ai eu occasion de les faire entrevoir, mais je ne puis vraiment passer sous silence les deux principaux motifs allégués pour repousser le projet de la couronne : la charge de la corvée toujours supportée par la dernière classe des citoyens et les priviléges des deux premiers ordres de l'État. Le parlement insista particulièrement sur l'historique

des exemptions d'impôt, dont la noblesse a toujours joui sous les règnes précédents, et surtout depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, ce prince *si jaloux de son autorité!* Une pareille doctrine, ainsi soutenue par la première cour souveraine du royaume, excluait tout espoir de rapprochement et l'édit de Turgot ne put être enregistré, après une résistance désespérée contre les réformes proposées et plus encore, peut-être, contre les réformateurs, que dans un lit de justice tenu, le 12 mars au château de Versailles [1].

Cette lutte, si laborieusement soutenue de part et d'autre, semblait terminée, et il eût été permis d'entrevoir un avenir plus calme, si le pouvoir eût persisté résolûment dans la même voie; mais l'opposition, en renonçant à s'exercer au grand jour, n'en continua pas moins de saper secrètement l'édifice qui venait de s'élever dans des conditions si désavantageuses. Habile, dans son imprudente malveillance, à constater les difficultés inévitables que devait présenter l'exécution des mesures nouvelles et à proclamer l'insuffisance de ces mesures, elle prépara l'abandon du système de réforme préconisé par Turgot et, par suite, la décadence rapide du ministère dont il était la cheville ouvrière. Dès le lendemain du lit de justice, on put remarquer combien était ébranlée la confiance que Louis XVI avait jusqu'alors témoignée à Turgot. Malesherbes lui-même, qui avait contribué à déterminer le jeune roi à adopter les propositions du ministre réformateur, se montra pour ainsi dire effrayé de l'acte de vigueur qui venait d'être accompli. Le gouvernement tomba évidemment dans de fâcheuses hésitations, qu'il manifesta par son inaction : des délais sans motifs plausibles furent pris pour la notification aux parlements de province de l'édit royal que celui de Paris s'était vu contraint d'enregistrer; finalement, quatre seulement de ces douze cours souveraines reçurent tardivement communication de cet acte important, qui demeura ainsi une lettre morte pour la majeure partie du royaume. Le 12 mai 1776, c'est-à-dire deux mois, jour pour jour, après le lit de justice de Versailles, on vit s'écrouler le cabinet dont l'avénement avait fait naguère naître des espérances si promptement déçues. Les courtisans de l'Œil-de-Bœuf et les défenseurs attardés du privilége applaudirent à la disgrâce de l'homme qui, avec plus de décision et d'esprit pratique, eût pu sauver la royauté, si la royauté eût dû être sauvée. Dans ce monde imprévoyant qui devait si chèrement expier son erreur, personne, au bruit étourdissant des acclamations qui

[1] On sait qu'en même temps que l'édit relatif à l'abolition des corvées, Louis XVI fit présenter à la cour souveraine, qui les accueillit aussi mal, cinq autres édits touchant aux questions les plus graves de l'ordre social, telles que la liberté du travail et l'égalité devant la loi.

saluaient la chute du ministre dont les intentions avaient été outrageusement méconnues, personne ne se douta que c'était la monarchie elle-même qui tombait.

Un revirement aussi éclatant dans la politique intérieure indiquait assez que les réformes tentées par le dernier ministère, réformes que l'on avait pu croire un moment à la veille de s'accomplir, allaient être abandonnées par la nouvelle administration. En effet, l'un des premiers soins de M. de Clugny, qui avait remplacé Turgot, fut de mettre Trudaine en demeure de lui proposer un système mixte et provisoire, qui, en donnant une satisfaction apparente aux plaintes excitées par l'application de la corvée, devînt en somme la négation absolue de la réforme tentée par son prédécesseur. Au point de vue politique, l'habile et intègre directeur général des ponts et chaussées ne dissimula point à son supérieur combien « il serait dangereux de laisser les peuples s'accoutumer à penser qu'il y eût des circonstances où des lois enregistrées en lit de justice n'eussent pas la même exécution que celles enregistrées librement. » (25 juillet 1776.) Puis, passant rapidement aux considérations pratiques qui lui appartiennent plus particulièrement, Trudaine de Montigny n'hésita pas à repousser les divers systèmes mis en avant, soit par des parlements, soit par des intendants de généralité, soit enfin par des assemblées appartenant aux pays d'états. Il s'attacha spécialement à démontrer l'impossibilité d'employer au travail des routes, comme on l'a proposé parfois, les troupes et les mendiants. Il rejeta également l'établissement, si rationnel à mon sens, des barrières avec péages sur les voies publiques et la création d'un impôt à percevoir sur le transport des voyageurs et des marchandises. Enfin la conclusion de ce rapport fut la proposition de mettre provisoirement à la charge des communautés, la confection et l'entretien des voies de communication et de laisser chaque paroisse opter entre ces deux partis : faire elle-même ou faire faire à prix d'argent la quantité d'ouvrage qu'on exigeait d'elle.

On crut alors se tirer d'affaire par une déclaration, rédigée en termes vagues (11 août 1776), qui rétablissait, « par provision, l'ancien usage suivi pour la réparation des chemins », comme si cet usage ancien n'avait pas été abandonné depuis près de deux ans! D'imprudentes instructions, ouvrant la voie à des modifications arbitraires par les intendants aggravèrent encore la difficulté. Dès son arrivée aux affaires comme successeur de Clugny, Necker adressa aux intendants une circulaire (8 septembre 1777), par laquelle il leur posait plusieurs questions sommaires sur les moyens de supprimer la corvée ou d'en modifier le régime. Dans leurs réponses, plusieurs de ces fonctionnaires, — contrairement à l'opinion qu'ils avaient

émise, deux ans auparavant, sous l'administration de Turgot, — se montrèrent disposés à maintenir en principe la corvée en nature, « comme due par le sujet au souverain ou à l'État. » M. de Calonne, qui était encore intendant à Metz, déclara la corvée onéreuse, mais non injuste, et soutint que son emploi était nécessaire ; il conclut en appelant la suppression totale des corvées « une chimère inventée par un zèle mal entendu! » Cette attitude des agents les plus directs du pouvoir révélait suffisamment au nouveau contrôleur général des finances qu'il allait rencontrer les obstacles contre lesquels était venu échouer son prédécesseur. On vit des cours des aides, — notamment celle de Guyenne, soutenue par le parlement de Bordeaux, — repousser aussi bien le maintien que le remplacement de la corvée, et cette opposition insensée se rire en quelque sorte des inutiles arrêts de cassation du conseil d'État.

Ainsi Turgot, qui ne mourut qu'en 1781, put voir encore le plus éminent de ses successeurs se briser sur les mêmes écueils où lui-même avait fait naufrage. J'ai eu occasion de mentionner que Trudaine de Montigny, son loyal collaborateur dans ses tentatives d'amélioration du régime des voies publiques, avait cessé de vivre en 1777. Comme à toutes les époques de transition et d'incertitude, les hauts fonctionnaires se succédaient alors rapidement, parce qu'on essayait les hommes, après avoir essayé les systèmes. Mais il n'appartenait plus à aucune puissance humaine de remédier aux maux que tant de bons esprits avaient inutilement tenté de conjurer. La vieille société française était fatalement entraînée vers le gouffre qui devait l'engloutir. Il fallait un cataclysme pour la régénérer.

La lutte continua presque sans relâche, de 1778 à 1788, entre les parlements de province et le conseil d'État ; elle ne cessa même point après un nouvel arrêt du conseil du 6 novembre 1786, qui ordonnait l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en prestation pécuniaire. Le dernier acte du pouvoir royal sur l'abolition de cette charge impopulaire fut une déclaration du roi du 27 juin 1787, postérieure par conséquent à la convocation de l'assemblée des notables et à la création de ces assemblées provinciales dont l'histoire a été retracée récemment, avec tant de talent, par M. Léonce de Lavergne. Cette déclaration spécifiait qu'à dater du 1er janvier 1788, ces corps délibérants seraient spécialement chargés de tout ce qui concernerait la contribution représentative de la corvée, la confection et l'entretien des voies publiques, et qu'il « serait pourvu aux dépenses de cette nature, au moyen d'une addition au brevet général de la taille, dont la répartition serait faite sans distinction sur tous les sujets taillables ou tenus de la capitation. » En 1788 et en 1789, furent approuvés les devis de travaux de routes à exécuter pendant les années

suivantes et le montant des contributions à percevoir pour subvenir aux dépenses ; mais, dès le commencement de 1790, ces assemblées elles-mêmes et la contribution représentative de la corvée qu'elles avaient votée disparaissaient dans la nouvelle organisation administrative que devait accomplir définitivement la période révolutionnaire.

En résumé, à part quelques vues anticipées d'ordre général dues, soit aux besoins de la guerre, qui faisait ici sans le vouloir œuvre de civilisation, comme cela est trop souvent arrivé pour l'avenir pacifique de l'humanité, soit aux grands pèlerinages inspirés par la foi religieuse, soit à ces réunions ou assises commerciales nommées *foires*, où s'approvisionnaient périodiquement des populations sédentaires et isolées l'une de l'autre, à part ces vues, dis-je, qui inspirèrent la construction de ponts sur les principales rivières, l'établissement de grandes chaussées dans les vallées marécageuses ou submersibles, l'exploitation bien imparfaite de quelques-unes de nos voies navigables naturelles, il n'y eut d'abord que des effets locaux et pour ainsi dire individuels, à travers mille obstacles créés par l'égoïsme et l'indifférence de l'intérêt privé. Chacun agissait ou plutôt devait agir, comme on disait alors, *au droit de soi*, avec la faible sanction de coutumes plus ou moins explicites, sous la surveillance et l'impulsion tout à fait insuffisantes du pouvoir royal. Enfin Henri IV et Sully conçoivent la première pensée sérieuse d'une centralisation de la grande voirie, dont ils apprécient l'importance ; mais cette tentative est en grande partie paralysée par le coup de poignard qui frappe Henri IV. Le désordre et les complications politiques qui suivent la mort de ce souverain énergique ne permettent pas qu'entre la trop courte apparition de Sully et l'avénement de Colbert, l'œuvre puisse être menée avec vigueur. Mais les progrès de la viabilité publique sont de nouveaux et précieux témoignages de la légitime renommée du grand ministre de Louis XIV. Un moment ralentis à la mort de Colbert, ces progrès s'affermissent de telle sorte qu'après la tourmente révolutionnaire, la question put être reprise presque au point où elle avait été laissée à la fin du dix-septième siècle et en suivant les mêmes errements. Turgot, qui sort de l'épreuve un peu amoindri peut-être en tant qu'administrateur, clôt la liste des personnages historiques que nous avons dû évoquer.

L'indication des difficultés de toute sorte qu'ont dû vaincre d'habiles administrateurs ou des ingénieurs pleins d'initiative, le tableau des systèmes plus ou moins imparfaits, des procédés plus ou moins équitables, des efforts successifs de quelques hommes d'élite nous ont paru de nature à captiver l'attention. Quelle intéressante compa-

raison pourrait être faite, toujours au point de vue spécial qui nous occupe, entre le passé et le présent, où toutes les individualités s'effacent, confondues dans un ordre hiérarchique inflexible, où le progrès semble uniquement le résultat d'une savante organisation administrative qui fonctionne toute seule! Qu'il nous suffise, pour ne pas sortir des limites naturelles qui nous sont tracées, d'avoir invoqué ce dernier témoignage du sérieux intérêt qui s'attache aux études historiques analogues à celles qui ont formé le sujet de ce travail. Aucune époque, mieux que la nôtre, n'a été appelée à apprécier l'influence toute-puissante de la facilité des communications sur le développement social, pour les progrès de l'industrie et du commerce. Il ne pouvait être oiseux, même aujourd'hui, dans l'enivrement des résultats prodigieux dus à la création des chemins de fer, de jeter un regard rétrospectif sur la part qui revient aux siècles écoulés dans la situation de notre viabilité nationale, d'assister aux essais rudimentaires de l'institution toute française du service des ponts et chaussées. Les notions définitives que nous possédons maintenant sur ces divers tâtonnements, grâce aux laborieuses recherches de M. Vignon, forment désormais une page à conserver dans l'histoire de notre ancienne administration.

E. Lamé Fleury.

LE FILS DE LA TERRE

I

Olivier Desmaisons occupait, à Paris, rue du Monthabor, un appartement d'une élégante simplicité ; l'homme du monde y eût trouvé toutes ses aises, l'artiste y eût trouvé de quoi s'intéresser et admirer ; tout le confort de la vie moderne s'y alliait aux plus nobles jouissances de l'art.

Olivier Desmaisons avait trente-cinq ans, il était grand, bien fait, de bonne mine, d'une physionomie spirituelle et facilement gaie, quoique les traces de la pensée, du travail ou du chagrin fussent visibles sur son front pour l'œil d'un observateur un peu attentif.

La suite de notre récit expliquera comment Olivier, venu à Paris en 1850 pour suivre la carrière des arts, pour être peintre, se trouvait en 1860 inspecteur d'un chemin de fer ; mais sous l'homme officiel il y avait toujours en lui l'artiste et le rêveur ; élevé en province, il était devenu Parisien par les goûts, les habitudes, les sentiments, les passions, et aussi par les préjugés ; il ressemblait à une de ces plantes qui, transportées loin du sol natal, ne gardent presque rien de leur origine et de leur forme première.

Un matin du mois d'octobre, Guillaume, le domestique d'Olivier, entra dans la chambre de son maître, d'un air radieux et mystérieux à la fois.

— Monsieur ! monsieur ! bonne nouvelle ! Une lettre de Saint-Sébastien ! J'ai reconnu l'écriture de M. le curé.

— Donne, mon vieux Guillaume. Encore quelque pétition de M. Vieux-Temps... Tu ne sais pas, Guillaume! M. Vieux-Temps m'invite à l'inauguration de son église et de mon tableau. Comme tes yeux brillent, Guillaume! Le mal du pays ne te quittera donc jamais?

— Jamais, monsieur Olivier.

— Pourquoi restes-tu donc à Paris?

— Je ne reste pas à Paris, je reste avec vous.

— Je te comprends, mon pauvre Guillaume! et je te remercie; mais tu as à Saint-Sébastien ta famille, tes enfants, ta maison; je me reproche de te garder loin de tout ce que tu aimes.

— Eh bien! et vous, monsieur Olivier?

— Moi, je ne suis rien, je ne dois être rien pour toi.

— C'est mal de me dire cela, monsieur Olivier. Vous êtes le fils de mon colonel. Quelques jours avant sa mort...

— Mais, mon vieux Guillaume, tu m'as souvent raconté cette histore.

— Pas assez souvent, puisque vous venez de me dire que vous n'étiez rien pour moi.

— Ne te fâche pas, Guillaume!

— Donc, quelques jours avant sa mort, mon colonel me fit appeler dans sa chambre. Guillaume, me dit-il, avance à l'ordre. — Présent, mon colonel. — Guillaume, je crois, mon pauvre vieux, que voici le dernier appel. Ça ne va plus! Ce qui m'inquiète, c'est Olivier; je le connais : bon cœur et mauvaise tête, ce garçon fera quelque sottise. Il n'a pas de parents; promets-moi de ne jamais l'abandonner, de le suivre où qu'il aille, de l'aimer quoi qu'il fasse. — Suffit! mon colonel, lui répondis-je; je vous dois tout, vous m'avez sauvé la vie en Afrique, vous m'avez marié à ma pauvre défunte, vous avez été le parrain de mon aîné, vous avez doté ma cadette; je vous jure de faire ce que vous me de mandez pour votre fieu, foi de soldat.

— Tu es un brave ami, Guillaume, dit Olivier sans cacher son émotion; mais je suis vraiment fâché de ne pouvoir accepter l'invitation de M. le curé.

— Comment, monsieur Olivier, vous refusez? dit Guillaume. Excusez-moi, monsieur Olivier, je n'ai pas le droit de vous donner des conseils; cependant, pour son pays, il faut bien faire quelque chose... On peut bien se déranger un peu comme les autres... et puisque M. le préfet vient pour bénir l'église... Non pas M. le préfet! Je me trompe... mais aussi, tenez, là! vrai! monsieur Olivier, ce n'est pas bien de votre part!

— Mais, Guillaume, tu sais que je ne suis pas libre : j'ai mes fonctions qui me retiennent.

— Cependant, monsieur Olivier, vous avez obtenu cette année un congé pour faire un voyage en Suisse, un autre pour aller prendre les eaux à Hombourg, un troisième pour aller aux bains de mer ; on vous en accordera bien un quatrième pour aller voir votre village.

— Mais pas du tout.

— Monsieur Olivier, si vous le vouliez... en vérité, il ne faut que dix heures par le chemin de fer pour aller à Saint-Sébastien.

— Tu te trompes, tu te trompes.

— Je me tais, monsieur. Seulement, dans ma petite idée, je crois savoir ce qui vous empêche d'aller dire un petit bonjour à nos châtaigniers : ce n'est pas votre place ! C'est plutôt...

— Guillaume !

— Je n'ai rien dit, monsieur.

— Tu as bien fait.

Et Olivier se leva brusquement ; après un silence, il se retourna vers Guillaume, resté debout et impassible.

— Eh bien ! Guillaume, je te prouverai que tu as tort ; nous irons à Saint-Sébastien ; je te prouverai que je suis un homme.

— Oui, monsieur.

— Que je suis bon, mais résolu.

— Oui, monsieur.

— Et que... Donne-moi mon chapeau.

— Oui, monsieur !

II

Guillaume ne se sentait pas de joie ; le bonhomme mettait tout sens dessus dessous dans l'appartement d'Olivier ; il dépensa d'un seul coup ses économies de dix ans en cadeaux destinés à ses enfants et petits-enfants; il fit pour lui-même des folies. Son projet, depuis longtemps, était d'éblouir au retour les bourgeois de Saint-Sébastien ; il acheta des bottes vernies et un gilet de soie jaune.

Olivier souriait à la joie enfantine de ce vieil ami. Ils partirent le soir ; les trois cent quarante et un kilomètres qui séparent Paris de la Souterraine, où ils devaient prendre la voiture pour Saint-Sébastien, parurent bien longs à Guillaume, et, quand le train fut lancé à grande vitesse, il se mit à la portière pour voir si le clocher de

Guéret ou de Dun-le-Palleteau ne se dessinait pas à l'horizon; puis, s'apercevant que son impatience n'abrégeait pas le chemin, il se résigna et s'endormit. Olivier ne dormait pas, lui ; il se mit à rêver, et, peu à peu, toutes les phases de son existence, depuis son départ du pays natal, se présentèrent à son esprit. Essayons de lire dans sa pensée et de faire avec lui cette revue rétrospective.

Quand le colonel Desmaisons mourut, en 1850, Olivier avait vingt-cinq ans ; le jeune homme aimait tendrement son père et l'idée de lui causer un chagrin, même léger, ne pouvait trouver place dans sa tête; cependant une vague ambition l'agitait depuis son enfance, la vie étroite de la province l'épouvantait pour l'avenir, il croyait sentir en lui cette fièvre qui annonce la gloire aux âmes prédestinées ; quelques essais de peinture, envoyés par lui à une exposition du département, furent très-admirés, et ce succès, sans le remplir d'un sot orgueil, lui donna le désir de perfectionner et de produire sur un plus vaste théâtre son génie naissant. Mais quelques paroles qu'il laissa échapper à ce sujet, plongèrent le colonel dans une véritable consternation, et Olivier fit à son père le sacrifice de ses rêves ; il cessa même de peindre et, pour calmer les appréhensions paternelles, sembla prendre du goût à l'agriculture et à la chasse.

Après la mort du colonel, le désespoir même que lui causa cette perte rendit plus difficile pour Olivier le séjour du pays natal ; sa vie, toute dévouée jusque-là au bonheur de son père, n'avait plus de but, une morne tristesse s'empara de lui, et il résolut de secouer à tout prix cette léthargie intellectuelle et morale qui l'envahissait de plus en plus. Olivier annonça donc son prochain départ pour Paris, et le revenu du domaine paternel devant être insuffisant, il se résolut à mettre en vente sa propriété. Quoique le jeune homme fût légalement maître de ses actions, son projet ne s'accomplit pas sans lutte. Le vieux Guillame jeta les hauts cris, le curé fit à Olivier les plus sages remontrances ; et M. Carrière, surtout, chef de bataillon en retraite et compagnon d'armes du colonel, entra dans une violente colère.

— Comment! écervelé que tu es, tu veux vendre ton bien! Tu veux aller à Paris où tu mangeras tout avant un an ! Tu n'es pas assez riche ici pour tenir ton rang ! Mais, orgueilleux que tu es, est-ce qu'on n'est pas riche à Saint-Sébastien avec deux mille francs de rente en terre ? D'ailleurs, tu n'as qu'à te marier ; tiens, voilà mademoiselle Caroline Desgarrigues, notre voisine, qui ne mépriserait pas, j'en suis sûr, un joli gars comme toi. C'est un ange, cette petite-là ! Voyons, est-ce dit ? Je vais faire ta demande.

— Non, monsieur Carrière; Caroline serait malheureuse avec moi. J'ai d'autres idées, d'autres rêves que vous ne pouvez comprendre.

— Je suis donc un imbécile, alors, hurla le commandant! Oui, je suis un imbécile parce que je t'aime ; tu ne mérites pas que je t'aime, tu es un vrai vaurien.

Olivier sourit, sauta au cou du commandant, l'embrassa sur les deux joues, mais il tint bon et annonça que sa résolution était irrévocable ; il vendit sa terre à un riche négociant de Guéret et voulut quitter le pays dès le lendemain ; quelques heures avant son départ, il vit paraître Guillaume.

— Monsieur Olivier, dit Guillaume, mon colonel m'a donné le mot d'ordre pour toute ma vie ; tu n'abandonneras jamais Olivier. Je pars avec vous.

Olivier voulut faire des objections.

— Monsieur, reprit Guillaume, si vous ne voulez pas de moi, je n'en ferai pas moins mon devoir ; je partirai après vous et je m'installerai à la porte de votre maison, dans la rue, comme un chien, et je dirai aux Parisiens qui passeront : Je suis Guillaume, et je garde le fils de mon colonel.

C'est ainsi que Guillaume obtint la permission de suivre Olivier.

Installé à Paris, Olivier passa deux ans à s'initier aux secrets de l'art, à fréquenter les musées, les ateliers, les expositions de peinture ; à la fin de ce stage volontaire, il envoya un tableau au Salon ; ce premier ouvrage eut du succès parmi les amateurs, mais le talent d'Olivier, talent fin et né d'une étude patiente, ne pouvait le conduire à une célébrité rapide, à une fortune soudaine ; le jeune homme n'était pas riche, on le sait, et une partie de son patrimoine avait disparu déjà dans le gouffre de la vie parisienne. Olivier, chez qui la clairvoyance et le sens de la vie réelle ne manquaient pas autant que l'avait pensé M. Carrière, se mit en quête d'une position indépendante ; artiste et homme du monde en même temps, les amis de son caractère et de son talent se firent une joie de l'aider de leurs conseils et de leur influence : Olivier fut nommé inspecteur d'un chemin de fer avec dix mille francs de traitement.

Le jour où cette bonne nouvelle fut connue d'une manière certaine, Guillaume faillit tomber en pâmoison :

— Ah ! monsieur Olivier, que je suis content ! nous voilà sauvés ! nous sommes quelque chose ! Allons-nous faire des économies !

Guillaume tint parole, il fit des économies — sur ses gages — mais Olivier n'en fit guère sur son traitement.

Quelques mois après cet événement heureux, Olivier assistait à une soirée chez un financier célèbre. Olivier, qui avait une voix charmante, ne résista pas à de gracieuses instances, se mit au piano et commença un des plus magnifiques airs de *Guillaume Tell;* sa voix vibrante semblait faite pour exprimer toutes les pas-

sions; les hommes l'écoutaient avec admiration, et la partie féminine de l'auditoire lui répondait par des regards bienveillants; quand il fut arrivé au fameux passage

Oh! Mathilde, idole de mon âme!

ses yeux se portèrent par hasard sur une jeune veuve placée près du piano et dont la tête gracieuse ressortait puissamment sur le fond rouge des rideaux. Le morceau terminé, au milieu des félicitations générales, Olivier, voyant tous les siéges occupés, se plaça debout près de cette femme dont il ne savait pas le nom et qu'il voyait pour la première fois.

La maîtresse de la maison s'approcha du jeune homme et lui offrit ses remercîments, puis, se tournant vers la voisine d'Olivier :

— J'espère, Mathilde, que vous devez être contente ; votre nom a inspiré notre aimable chanteur.

Mathilde Garnier (c'était le nom de la jeune veuve) rougit, et se contenta de répondre:

— Mais je crois que monsieur ignorait mon nom.

— Vous vous trompez, madame, répondit Olivier avec courtoisie.

Il mentait certainement ; mais ces petits mensonges sont la monnaie courante de la politesse.

Olivier continua la conversation avec la belle veuve; il la revit souvent après cette soirée, et, enfin, il se crut heureux.

C'est ainsi qu'Olivier revoyait dans sa pensée toutes les phases de son existence parisienne et ne se faisait aucun reproche ; tout lui souriait heureux dans ses souvenirs mondains ; suffisamment riche, de revenu du moins, fêté, estimé, aimé, que pouvait-il désirer? Et même, en acceptant l'invitation du bon curé de Saint-Sébastien, il n'était pas insensible au plaisir de paraître, aux yeux de ses compatriotes, dans la pleine lumière du succès et de la fortune.

La conscience d'Olivier dormait donc du plus profond sommeil, et l'heure du réveil ne semblait pas près de sonner pour elle.

III

Olivier et Guillaume arrivèrent le lendemain à la Souterraine où ils durent prendre la diligence pour Saint-Sébastien.

La petite diligence se mit à rouler avec un bruit de ferraille très-réjouissant. Guillaume s'était placé près de Jacques, le cocher, et Olivier derrière eux dans le coupé.

— Ah! père Guillaume, ça n'est pas beau comme Paris, notre pauvre canton, n'est-ce pas? disait Jacques.

— C'est ce qui te trompe, mon gars. Vois-tu, Jacques, à Paris tout le monde est poitrinaire, les bêtes, les hommes et les arbres. Sur les boulevards, il y a quelques petits baliveaux qui ont l'air de vrais squelettes... On ne ferait pas rôtir un lièvre avec. Parle-moi des arbres que voilà! c'est large, c'est branchu, c'est solide, c'est vivant ; en voilà-t-il des châtaigniers du bon Dieu! Tiens, une compagnie de perdreaux... rou ! rou ! rou ! Comme ça vole, ces gaillards-là ! Tu ne sais pas, Jacques, à Paris, on met ces pauvres bêtes toutes vivantes sur la devanture des restaurants ! Si ça ne fait pas pitié ! Et on les tue l'une après l'autre, on les saigne comme des poulets.

Entre Guillaume et Jacques la conversation ne tarissait pas. Tout à coup, Guillaume se retourna vers Olivier.

— Monsieur Olivier, regardez donc ! là ! là ! au bout de cette prairie, au coin du bois, à gauche de la vigne. Mais c'est là, juste à cette place, que vous avez tué votre premier lièvre... Vous aviez treize ans... Mon colonel était là... il avait chargé le fusil lui-même... et c'est moi qui vous avais placé au bon endroit, près du sentier, derrière cette haie que vous voyez.

— C'est vrai, c'est vrai, Guillaume ; je m'en souviens maintenant, dit Olivier.

Olivier ne put s'empêcher de sourire à ce souvenir de son premier exploit ; sa mémoire, une fois réveillée, lui représenta successivement plusieurs scènes de son enfance ; ses caprices, ses petites colères, ses premières ambitions, et, plus loin encore dans le passé, les ineffables tendresses de sa mère ; certes, en ce moment-là, Olivier ne songeait plus à Paris.

Mais la diligence se rapprochait de Saint-Sébastien, et Guillaume s'écria tout à coup :

— Monsieur Olivier! voyez donc! là, au milieu des arbres! Il y a une lumière chez vous !

— Hélas ! dit Olivier, presque sans songer au sens de ses paroles ; hélas ! mon pauvre Guillaume, ce n'est pas moi que cette lumière attend !

La voiture entra bientôt dans les rues de la petite ville, et peu d'instants après elle s'arrêtait à la porte du presbytère ; Guillaume avec la permission de son maître, s'était arrêté au bas du village, près de la maison de ses enfants, et Olivier arriva seul chez M. le curé de Saint-Sébastien ; comme il s'élançait hors de la diligence,

deux bras le reçurent et une épaisse moustache se colla sur sa joue.

— Eh ! le voilà, ce garnement ! Viens donc que je t'embrasse mon petit homme ! Me reconnais-tu bien?

— Je crois bien que je vous reconnais, mon bon monsieur Carrière !

M. Vieux-Temps, debout près de la porte, tendait les mains à Olivier et l'attira sur son cœur ; puis on entra dans la maison, M. Vieux-Temps conduisant Olivier par la main.

— Vous avez froid, mon cher Olivier, dit le bon prêtre ; commençons par dîner, cela vous réchauffera.

Et il introduisit le jeune homme et M. Carrière dans la salle à manger. Cette pièce n'était certes pas décorée avec luxe, mais tout y respirait l'aisance et la propreté ; une longue table couverte d'une nappe éblouissante de blancheur, des chaises de noyer, un buffet couvert de faïences, une pendule dont le balancier battait les secondes dans sa gaîne de bois rouge bien vernissé, un grand crucifix suspendu au-dessus de la cheminée ; c'était tout.

Rien n'était changé dans cet humble réfectoire depuis le temps où Olivier y prenait ses repas d'apprenti latiniste et où M. Vieux-Temps lui faisait réciter le *de Viris*, en lui offrant sa part de ces immenses plats de châtaignes blanches cuites dans le lait dont l'enfant était si friand alors.

— A table, mon garçon ! dit M. Carrière, nous allons voir si Paris ne t'a pas ruiné l'estomac.

Comme si elle n'attendait que ce signal, une femme ouvrit la porte et s'avança vers la table. C'était mademoiselle Julie, sœur de M. le curé de Saint-Sébastien ; Olivier la reconnut du premier coup d'œil ; c'était bien elle, toujours la même, malgré quelques hivers de plus amassés sur sa tête : elle portait toujours la robe de laine noire aux plis droits avec la pèlerine pareille, le même trousseau de clés luisantes pendait à son côté, et le même air de gravité tranquille régnait sur son visage maigre et blanc.

Mademoiselle Julie salua Olivier avec un certain air de cérémonie qui fut sans doute remarqué par M. Vieux-Temps, car il s'écria :

— Ma sœur, embrasse donc Olivier ; n'est-ce pas comme un fils de la maison ?

Mademoiselle Julie pencha son front vers le jeune homme et reçut l'embrassade, mais sans se dérider encore et sans mot dire ; mais, comme de tout temps elle s'était montrée un peu sévère pour le fils du colonel, Olivier pensa que cette froideur apparente n'était qu'un reste d'habitude, et il ne s'en émut point.

On prit place autour de la table, Olivier entre M. Carrière et M. le

curé. Le repas fut gai et plein de causeries sur tous les sujets; M. Vieux-Temps cachait sous un air simple une finesse très-réelle et un esprit des plus délicats; il ne fit pas à Olivier la moindre question dont son hôte pût s'alarmer, mais on sentait qu'il étudiait le caractère et l'esprit du jeune homme comme autrefois le caractère et l'esprit de l'écolier. M. Carrière, un peu animé vers la fin par la clairette du bon curé, y mettait moins de réserve, et tout à coup, au milieu d'une tirade sur les splendeurs parisiennes, il s'écria :

— Ah! par exemple, monsieur le curé, ce n'est pas la morale qui triomphe à Paris! Quand j'y étais en garnison... j'ai entendu raconter des choses! Et toi, Olivier, et toi, mon garçon? J'espère que tu as respecté la morale, Sans cela, mademoiselle Julie te mettra en pénitence comme autrefois ; tu peux y compter!

Mademoiselle Julie releva la tête et dit en regardant Olivier en face :

— J'espère que monsieur Olivier Desmaisons est resté honnête homme.

Olivier rougit légèrement et ne répondit pas. M. Vieux-Temps reprit la parole et tourna la conversation vers d'autres sujets; mais le visage de mademoiselle Julie semblait plus sévère encore, et Olivier finit par le remarquer avec un trouble dont il ne pouvait se rendre maître; vers la fin du dîner, elle se leva, ouvrit une armoire et revint en tendant à Olivier un nœud de serviette en broderie bleue.

— C'est le vôtre, dit-elle à Olivier; votre mère l'avait brodé à votre usage dans le temps où vous étiez l'élève de M. le curé; vous devez le reconnaître à l'inscription tracée en perles blanches : *sagesse!*

Olivier se sentit rougir pour la seconde fois, mais M. Vieux-Temps se leva de table et tira ainsi le jeune homme de son embarras ou plutôt d'une vague inquiétude que le ton et les paroles de mademoiselle Julie commençaient à lui inspirer.

Après le repas, M. Vieux-Temps dit à Olivier : Mon cher enfant, on m'attend à l'église; c'est demain dimanche, et la messe commence à neuf heures: vous devez être un peu fatigué du voyage; je vais donc vous conduire dans votre chambre.

— Je me charge de cela, dit M. Carrière; je causerai là-haut avec ce gaillard-là. Viens, Olivier!

Et M. Carrière sortit indiquant le chemin à Olivier. La chambre préparée pour le voyageur était celle qu'il avait occupée autrefois; rien de plus simple : un lit de fer, des rideaux blancs, un prie-Dieu près de la cheminée, quelques livres de classe et de religion dans une petite bibliothèque, et dans l'âtre un beau feu de sarments.

M. Carrière s'assit près de la cheminée, alluma un cigare, sans craindre les remontrances de mademoiselle Julie, tendit un autre

cigare à Olivier et se mit à regarder son jeune ami avec un profond sentiment de satisfaction.

— C'est égal, disait le brave commandant, c'est égal! Tu es encore un assez beau garçon, tu n'as pas vieilli presque, malgré tes trente-cinq ans..., solide et charpenté comme ton père! Et puis, ce ruban rouge ne fait pas mal à ta boutonnière, sais-tu! Je t'aime tout de même, quoique tu sois un vaurien! Quand je songe que tu as eu le cœur de nous quitter! Mais te voilà revenu, et tu ne partiras plus, n'est-ce pas?

— Mais, mon bon monsieur Carrière, mes fonctions m'obligent à habiter Paris.

— Bah! tes fonctions... Est-ce qu'on a des fonctions? L'indépendance avant tout! Le cultivateur est le roi du monde!

— Mais je n'ai plus de terre à cultiver.

— On achète une terre.

— Mais ma fortune n'est plus assez considérable pour acheter la plus modeste propriété.

— Eh bien!... marie-toi, épouse une héritière qui ait du bien à elle.

— Elle ferait un mauvais marché.

— Si le marché lui plaît?

— Il n'y a plus de ces héritières-là.

— Il y en a au moins une.

— Je voudrais bien la connaître, dit Olivier en riant.

— Tu la connais depuis vingt-six ans, depuis sa naissance.

— Je devine..., mademoiselle Desgarrigues? Elle n'est donc pas mariée?

— Non, et je parierais bien qu'elle songe toujours à toi, malgré ton refus stupide...

Si tu le veux, je puis remettre la question sur le tapis. Mademoiselle Caroline est riche.

— Mon cher monsieur Carrière, répondit Olivier après un silence, je vous remercie de votre affection si paternelle, mais je suis engagé autrement dans la vie, et je dois aller jusqu'au bout.

— Je comprends, je comprends, fit M. Carrière en clignant les yeux,... il y a quelque anguille sous roche.

Mais, vois-tu, mon garçon, il y a temps pour tout! Jusqu'à trente-cinq ans, c'est la part du diable; après, c'est la part du mariage. Voilà mon système; sur ce, bonsoir, et embrasse-moi. A demain! nous nous retrouverons à la messe, car je vais à la messe, je te prie de le croire.

— A demain donc, à la messe, répondit Olivier, je ne suis pas un païen non plus.

Resté seul, Olivier, un peu rêveur, se mit, en se déshabillant, à considérer un à un tous les meubles de la modeste chambre, s'arrêtant plus ou moins longtemps selon les souvenirs que chacun d'eux lui rappelait; arrivé devant le prie-Dieu, sans bien y songer, comme si l'habitude de prier lui fût restée familière, il s'agenouilla sur l'escabeau de chêne, joignit les mains et prononça, presque sans faute, les prières de son enfance ; il se releva plus grave et, en souriant vaguement, se coucha et s'endormit, le cœur et l'esprit plus légers.

IV

Le son des cloches réveilla Olivier, et quand le dernier carillon eut sonné, le beau Parisien se hâta de prendre le chemin de l'église.

L'église était déjà pleine; Olivier prit une chaise à la porte, se dirigea machinalement vers le côté droit et s'arrêta près d'un pilier autour duquel il restait plusieurs places vides. L'office divin commença.

Près d'Olivier, mais un peu en avant, une femme était agenouillée sur une chaise basse faite en forme de prie-Dieu; Olivier remarqua cette femme, mais il ne pouvait voir son visage caché par un chapeau de paille noire et incliné sur le livre de prières; il remarqua seulement, malgré le large mantelet de soie noire qui l'entourait, que la taille de cette femme annonçait la jeunesse et la distinction.

A l'évangile, la voisine d'Olivier se leva, comme toute l'assistance, sans se retourner cependant, et les yeux du jeune homme se portèrent sur le prie-Dieu resté vide... Tout à coup Olivier pâlit et ses paupières se fermèrent pour contenir ses larmes ; son émotion sera facilement comprise : sur ce prie-Dieu le nom de sa mère était écrit en lettres blanches au haut du petit coffre destiné à recevoir les livres de dévotion ; c'était bien le nom de sa mère : Madame Clémence Desmaisons.

— Ma pauvre mère! pensait Olivier; que de fois je l'ai vue agenouillée sur cette chaise, priant avec ferveur et ne détournant les yeux de son livre d'heures que pour voir si j'étais attentif à lire dans le mien! Mais quelle est donc cette femme que je retrouve à sa place ? elle a la clef du coffret, ses livres y sont rangés ; est-ce une amie de ma mère qui n'a pas voulu que son prie-Dieu appartînt à une inconnue !

En ce moment, et comme l'évangile finissait, tous les fidèles se retournant pour s'asseoir, Olivier reconnut que sa voisine était mademoiselle Caroline Desgarrigues ; s'aperçut-elle de la présence d'Oli-

vier? rien sur son visage ne sembla l'indiquer; elle reprit avec le même calme la lecture de l'office ; seulement le jeune homme pouvait plus facilement la voir assise qu'agenouillée, et ses regards s'attachèrent presque involontairement sur elle.

Mademoiselle Caroline, quoique un peu plus âgée, ne semblait guère avoir que vingt ans ; sur sa peau blanche, sur ses joues un peu pâles, l'ombre de ses longs cils descendait doucement, quelques boucles de cheveux blonds encadraient sa figure où respirait une ineffable bonté.

Cependant la messe n'était pas loin de sa fin, et, de tous les points de l'église, on se dirigeait vers la table sainte ; mademoiselle Caroline se leva et alla s'agenouiller devant le sanctuaire ; quand elle revint les mains jointes, les yeux baissés, Olivier s'inclina lui-même sans oser la regarder davantage.

— Encore comme ma mère ! se disait-il; je me souviens que, les jours de fête, quand elle avait communié, ma mère avait quelque chose d'angélique sur ses traits ; quand elle était de retour à la maison, mon père lui parlait avec une affection plus respectueuse, et moi je la regardais avec plus d'adoration, je n'osais presque lui parler ; elle me caressait d'un air plus tendre, et elle me disait plus souvent : Tu seras bien sage, n'est-ce pas ?

La messe terminée, Olivier pensa que mademoiselle Desgarrigues resterait encore quelque temps à l'église, mais il n'osa rester lui-même, par respect, et s'éloigna à regret.

Il rentra au presbytère, où on l'attendait pour déjeuner, on passa ensuite au salon où se trouvaient déjà mademoiselle Desgarrigues et sa tante, en compagnie de mademoiselle Julie.

La tante de Caroline, mademoiselle de Meslin, était la plus ancienne amie de la mère d'Olivier; elle avait vu naître et grandir l'enfant, elle avait aimé le jeune homme et conservait pour lui une affection presque maternelle; mademoiselle de Meslin embrassa donc très-cordialement Olivier en s'écriant :

— Voilà l'enfant prodigue de retour !

Olivier tendit la main à Caroline, qui la serra, non sans rougir légèrement.

— Mon cher Olivier, dit mademoiselle de Meslin, je ne vous engage pas aujourd'hui, à cause des offices; mais demain vous dînerez certainement avec nous, et j'espère que M. le curé, mademoiselle Julie et M. Carrière seront des nôtres.

Tout le monde accepta l'invitation, et Caroline ne tarda pas à s'éloigner avec mademoiselle de Meslin. Olivier, un peu embarrassé d'abord, se sentait maintenant tout joyeux, et M. Carrière, clignant les yeux selon son habitude, disait entre ses dents : — Bon ! bon ! ça marche !

M. le curé souriait, et mademoiselle Julie seule regardait Olivier avec une sorte de dépit.

En ce moment parut Guillaume ; il semblait rajeuni de vingt ans.

— Monsieur, dit-il à Olivier, je viens de la Buissonnière...

La Buissonnière était le nom de l'ancienne propriété de M. Desmaisons.

— J'ai pensé, continua Guillaume, que vous seriez content d'aller voir votre bien sans y être importuné; or le propriétaire est absent, et le fermier restera jusqu'à ce soir à Saint-Sébastien avec ses enfants; c'est lui qui me l'a dit, il laissera, pour vous être agréable, la petite porte du jardin fermée au loquet seulement, et vous serez libre d'entrer par là et de tout revoir à votre aise.

— Merci, mon bon Guillaume, dit Olivier attendri de cette nouvelle attention.

Peu d'instants après, il prit congé de ses hôtes jusqu'au soir et, traversant rapidemen la ville, il se trouva bientôt sur la route de la Buissonnière.

Olivier pénétra dans l'enclos par la porte qu'il trouva ouverte; comme Guillaume le lui avait annoncé, il reconnut d'un coup d'œil que rien n'était changé; les arbres seulement avaient un peu grandi; mais les mêmes fleurs embaumaient le parterre, les mêmes pommiers s'alignaient dans le verger, mêlés de vignes grimpantes, et le soleil marquait l'heure comme autrefois au cadran peint en noir sur la façade de la métairie.

Olivier s'assit sur le banc de pierre près de la porte principale et entra en une rêverie profonde.

— Ma pauvre maison ! se disait-il, elle est jolie tout de même, et c'est un nid pour le bonheur; ils sont charmants, ces arbres, on dirait qu'ils me reconnaissent. Bah ! c'est de la poésie que je fais là... je ne suis plus qu'un étranger ici; je l'ai voulu, d'ailleurs, et je dois avoir bien fait. C'est égal ! si je pouvais passer ici quatre ou cinq mois tous les ans, je le ferais. Allons ! est-ce que je vais m'attendrir maintenant et faire des églogues ? Non, mordieu ! je suis un homme, et j'ai l'âme ferme !

Malgré sa fermeté d'âme, Olivier avait les yeux pleins de larmes.

Personne, au presbytère, ne demanda au jeune homme ce qu'il avait fait dans toute cette journée; on le devinait sans doute, et mademoiselle Julie, qui avait remarqué les yeux d'Olivier rouges encore, lui adressa la parole avec moins de réserve et une sorte d'affectueuse compassion.

Olivier, en rentrant dans sa chambre, y trouva Guillaume.

— Monsieur, dit le vieux serviteur, une grande découverte que j'ai faite ! La Buissonnière n'appartient pas au banquier de Guéret, qui

n'est qu'un prête-nom; le vrai propriétaire du domaine, c'est mademoiselle Caroline Desgarrigues. J'ai appris cela de la bouche de maître Jean, le fermier; nous avons festivé ensemble, et le petit clairet l'a fait jaser. Mais il m'a fait promettre de n'en rien dire ; aussi je garderai le secret, foi de Guillaume ! Mais pour le fils de mon colonel il n'y a pas de secret.

— Merci, mon bon Guillaume; je serai encore plus discret que toi. Ne parle à personne de ta découverte. Merci et bonsoir.

— Ah ! la noble femme ! s'écria Olivier quand il se retrouva seul. Le prie-Dieu de ma mère et la maison de mon père... On dirait qu'elle a voulu être l'ange gardien de mes souvenirs.

V

Le lendemain, vers le milieu du jour, Olivier, M. le curé et M. Carrière se mirent en route pour la Petite-Maison-Fayne, propriété de Caroline, située à peu de distance de Saint-Sébastien ; ils y arrivèrent bien avant l'heure du dîner, et Caroline, laissant à mademoiselle de Meslin le soin de veiller aux préparatifs du repas, voulut faire à ses hôtes les honneurs de sa terre. On partit donc, pour cette petite excursion à travers champs, dans l'ordre suivant : en tête M. le curé et Caroline, derrière eux M. Carrière et Olivier. Seulement, par une suite de petits hasards, il se trouvait, au bout d'un quart d'heure, que M. le curé et M. Carrière marchaient devant et que mademoiselle Caroline avait Olivier pour compagnon. Le hasard n'en fait jamais d'autres.

— Mais faites-moi donc des compliments sur mon agriculture, monsieur Olivier, dit Caroline ; je vous préviens que j'ai de grandes prétentions sur ce point-là. Remarquez bien cette prairie, voyez comme l'herbe y est verte et drue. C'est mon chef-d'œuvre. C'était le plus mauvais terrain du domaine, un ancien étang ; les bœufs et les chevaux s'y enfonçaient jusqu'au poitrail ; impossible de labourer sérieusement. Eh bien ! j'ai fait drainer le champ, et vous voyez le résultat ; le drainage, monsieur Olivier, le drainage !

Caroline disait tout cela en souriant; elle regardait Olivier en levant la tête, et elle était charmante avec son grand chapeau de paille attaché par un simple ruban bleu ; une gaieté douce brillait dans ses yeux purs, et le timbre frais de sa voix ressemblait au chant des oiseaux de la haie ou au murmure du ruisseau voisin.

— Ah ! voici mes bœufs et mes vaches qui vont au pré, reprit-elle. Les belles bêtes, n'est-ce pas? C'est qu'on les soigne aussi ! Vous verrez leur étable... un vrai palais! Mais je vous ennuie, monsieur Olivier?

— Oh ! non, mais j'ai déjà un reproche à vous faire : autrefois vous ne m'appeliez pas *monsieur* Olivier, vous disiez Olivier tout court. Pourquoi ce *monsieur* maintenant?

— Parce que vous êtes décoré, répondit Caroline en riant. Votre ruban rouge m'impose.

— Je vous en prie, laissez ce vilain *monsieur* qui me chagrine beaucoup, ou bien je vous dirai à mon tour mademoiselle Caroline.

— Eh ! après tout, ce serait plus convenable.

— Convenable ! vous avez raison, mademoiselle ; nous ne sommes plus des enfants ; il y a dix ans que nous ne nous sommes vus, et, en dix ans d'absence, un ami devient un étranger ; je suis bien fou d'avoir supposé le contraire, mademoiselle.

— Vous êtes fâché, Olivier?

— Ah ! vous voyez, Caroline, que vous ne pouvez pas longtemps me dire *monsieur*.

— C'est vrai !... et cependant...

Un nuage passa sur le front de la jeune fille, et elle se tut subitement ; Olivier le remarqua.

— Qu'avez-vous donc? dit-il.

— Rien, rien, répondit-elle.

Et son visage reprit l'expression de calme et de bonté souriante qui lui était habituelle.

La promenade continua de la sorte, mêlée de causeries, de rires, de souvenirs, de petites brouilles à propos de riens; cependant, au milieu même de ces épanchements fraternels, Caroline gardait toujours une réserve visible; elle n'abordait jamais, elle éloignait même certains sujets de conversation, et quand Olivier cherchait à y revenir, la jeune fille savait le ramener à des sujets tout différents ; et s'il insistait, elle laissait voir dans l'expression de son visage quelque chose qui ressemblait à de la tristesse.

Olivier était heureux sans doute, il jouissait à loisir de la douce présence de son amie d'enfance ; mais, au fond du cœur, il ressentait je ne sais quel trouble, une inquiétude vague, une espèce d'étonnement du bonheur qu'il éprouvait, avec une crainte de le perdre.

Cette impression presque douloureuse ne fut pas longue et se dissipa complétement à la fin de la promenade, grâce à la réception cordiale que mademoiselle de Meslin fit à Olivier quand les quatre promeneurs rentrèrent à la Petite-Maison-Fayne. La tante de Caroline, nous l'avons dit, aimait Olivier presque comme une mère; elle le

combla de prévenances et de câlineries dont l'abandon charmait le jeune peintre, et quand il se trouva placé à table auprès de Caroline, traité en frère par elle, traité par tous en ami, il semblait à Olivier qu'il n'avait jamais quitté cette famille et cette maison si hospitalières.

Au dessert, M. Carrière, dont le clairet avait, comme on sait, le privilége de délier la langue, posa majestueusement son verre sur la table et s'écria :

— Je demande la parole pour un fait personnel à Olivier. La sagesse des nations dit que les plus courtes folies sont les meilleures ; j'ajoute que la folie peut devenir la mère de la sagesse. Voyez-moi comme il a l'air radieux! Il a rajeuni depuis deux jours, depuis deux heures; le soleil du pays lui a tapé sur la tête, cela se voit. Demandons-lui, en conséquence, de ne pas faire le fier et de rester avec nous. J'ai dit.

— Et vous avez très-bien dit, se hâta de répondre M. le curé.

— Monsieur Carrière, vous avez parlé comme un ange, s'écria mademoiselle de Meslin.

— Comme un père, ajouta Olivier, et je vous promets de penser très-sérieusement à tout cela, puisque la majorité est de votre avis ; je ne vois guère que mademoiselle Caroline dont l'opinion ne se prononce pas.

Caroline ainsi interpellée hésita un instant ; elle répondit enfin avec quelque embarras :

— Olivier, demandez-vous ce que votre mère vous conseillerait, et vous connaîtrez mon opinion.

— Merci, Caroline ! dit Olivier.

La voix d'Olivier trahissait une émotion profonde, mais Caroline seule put s'en apercevoir, car on se levait de table en ce moment et on passait sur la terrasse où avait été servi le café. La soirée était chaude, et le vent tiède balançait légèrement la cime des arbres ; on s'assit donc en plein air, devant la porte de la maison.

Olivier ne regardait que Caroline.

Le galop d'un cheval qui entrait dans l'avenue se fit entendre, et quelques secondes après, un jeune homme descendait à l'entrée de la Petite-Maison-Fayne.

— Ah ! c'est M. de Nouzerolles, dit mademoiselle de Meslin.

— Oui, c'est Ernest ! Bonjour, mon cousin ! dit Caroline.

M. de Nouzerolles salua M. le curé, mademoiselle de Meslin et M. Carrière, puis il prit la main de Caroline et la baisa respectueusement.

Caroline apercevant Olivier qui les regardait vint à lui.

— Olivier, vous devez reconnaître mon cousin; n'êtes-vous pas camarades de collége?

— Je crois me rappeler, en effet... dit Olivier avec une sorte de contrainte.

— Moi, je me souviens très-bien d'Olivier Desmaisons, interrompit gaiement M. de Nouzerolles... Olivier, le premier de la classe, toujours le premier comme moi le dernier!

Et M. de Nouzerolles tendit la main à son ancien condisciple, et Olivier la serra cordialement, car la bonhomie de M. de Nouzerolles était visible et sincère.

— Aussi, reprit Ernest, aussi vous voilà, dit-on, bien posé dans le monde parisien, artiste vanté, de plus inspecteur d'un chemin de fer... Oh! vous irez loin! Quant à moi, mon chemin est tout fait : je reste ici; je ne suis bon à rien de difficile, je laboure mes terres et je tue des lièvres. Tout le monde ne peut pas avoir du génie.

— Vous oubliez plus d'une chose, M. de Nouzerolles, dit M. le curé, et vous êtes vraiment trop modeste.

— Ernest, M. le curé a raison, dit Caroline, la liste de vos mérites serait assez longue, si vous nous permettiez de la faire. D'abord, vous êtes l'avocat consultant, non payé et quelquefois payant, de tous les villageois du canton; vous avez, de plus, sauvé la vie à deux pauvres petit enfants dans un incendie; vous avez introduit dans le canton la culture du topinambour, ce qui est un service énorme rendu au pays; enfin, nommé, grâce à tous ces mérites, membre du conseil général, vous avez déjà obtenu deux chemins vicinaux et un de grande communication; vous avez fait libérer du service je ne sais combien de conscrits, etc., etc., etc.

— Vous me rendez honteux, mademoiselle Caroline; je suis un paysan qui aime les paysans, voilà tout.

— Monsieur de Nouzerolles, dit M. le curé en souriant, il ne vous manque qu'une chose; c'est d'être marié.

— Ah! monsieur Vieux-Temps, à qui le dites-vous? répondit Ernest avec une certaine animation; je ne demande pas mieux que de me marier! Mais le difficile est de trouver une femme que s'arrange d'un original tel que moi.

Et, involontairement sans doute, les yeux de M. de Nouzerolles se tournèrent du côté de Caroline.

— Eh! bien, mon cher monsieur Ernest, reprit M. Vieux-Temps, j'ai l'idée que vous trouverez ce que vous désirez, ce que vous méritez, car vous êtes un digne jeune homme; vous êtes né Fils de la terre et vous restez fils de la terre. Et maintenant que j'ai fini le panégyrique de notre ami, je vais vous souhaiter le bonsoir à tous; il faut

que je m'arrête à mi-chemin de la ville dans une ferme où il y a un malade.

— Nous ne vous laisserons pas partir seul par cette nuit noire, s'écria M. Carrière; Olivier et moi nous reviendrons avec vous, et nous vous attendrons pendant votre visite.

— Certainement, dit Olivier avec un empressement où entrait plus de politesse que de sincérité.

Olivier avait remarqué, en effet, que son ancien camarade, Ernest, ne se préparait pas à quitter de sitôt la Petite-Maison-Fayne; il en conçut comme un secret dépit, et il fallut tout son usage du monde pour ne rien laisser voir de son inquiétude en disant adieu à Caroline et à mademoiselle de Meslin.

Il reprit donc la route de Saint-Sébastien, en compagnie du curé et de M. Carrière.

Tous les trois marchaient en silence, et les rares paroles qu'ils s'adressaient avaient un certain caractère de gravité dont chacun d'eux se rendait bien compte ; M. Carrière se disait à lui-même en mordillant sa moustache grise :

— Ce n'est pas bête du tout, ce qu'a dit le curé ; je n'aurais pas dit mieux.

— Fils de la terre ! fils de la terre ! murmurait Olivier.

— Je suis content que M. de Nouzerolles soit venu si à propos, pensait M. le curé.

On arriva bientôt à la ferme où M. Vieux-Temps devait s'arrêter.

— Nous vous attendons ici, dit M. Carrière, ne craignez pas pour nous l'air du soir ; j'y suis fait et il faut bien que messire Olivier s'y refasse.

Et, pendant que le bon prêtre entrait dans la métairie, M. Carrière fit asseoir son jeune compagnon sur une charrue renversée, sous un châtaignier touffu, et prit place lui-même à côté d'Olivier.

— A quoi pensais-tu donc, mon petit Olivier?

— Mais... à rien.

— Merci ! Il paraît que ma présence t'inspire.

Olivier ne releva pas cette boutade de son vieil ami ; mais après un assez long silence :

— Est-ce que M. de Nouzerolles demeure loin d'ici?

— Sarpejeu ! s'écria tout à coup M. Carrière avec un rire bruyant, tu es jaloux, Olivier!

— Jaloux... moi ! Et de qui?

— Allons donc ! Ce n'est pas le commandant Carrière que tu tromperas avec tes exclamations ; j'ai été jaloux, Dieu merci ! Jaloux et amoureux, comme toi !

— Comment! dit Olivier en s'efforçant de rire, jaloux et de plus amoureux!

— Voyons, voyons! mon cher enfant, ne me trompe pas, je t'aiderai peut-être et je te plaindrai au besoin ; Eh bien... tu l'aimes, n'est-ce pas, tu l'aimes?

— C'est vrai! répondit Olivier à voix basse. Mais, monsieur Carrière, ce mariage n'est pas possible. Je n'ai pas de fortune et Caroline est riche.

— Elle est riche... tant mieux pour toi!

— Mais il y a là pour moi une question de délicatesse; en admettant que Caroline voulût de moi pour mari, je serais confus et presque honteux de tout lui devoir.

— C'est vrai ; mais voici un moyen de mettre ta délicatesse à l'abri : tu es inspecteur d'un chemin de fer; voici ce que tu feras : tu donnes ta démission, ou plutôt tu demandes à permuter; nous avons des amis influents dans la Creuse, le préfet d'abord, puis les députés; nous obtenons pour toi une sous-préfecture dans le département, et te voilà suffisamment riche pour accepter sans scrupule une jolie femme et une jolie fortune. Eh bien, qu'en dis-tu?

— Je dis que ce serait le bonheur; mais il manque à ce rêve le consentement de Caroline.

— Nous l'aurons, nous l'avons d'avance; je connais les femmes. Je crois que ce que tu as de mieux à faire, c'est de me laisser agir; c'est demain le jour de l'inauguration de notre église dont ton fameux tableau sera le plus bel ornement; tu y paraîtras dans toute ta gloire; les femmes sont toujours sensibles à la gloire, je le sais! Tu auras reçu les félicitations du maire, de l'évêque, du préfet, du conseil municipal; Caroline jouira dans son cœur de ton triomphe; c'est le moment que je choisirai; j'irai tout de suite après l'inauguration faire une visite à la Petite-Maison-Fayne, et ma foi! je brûlerai tes vaisseaux. Le soir, je t'apporterai au presbystère la réponse de Caroline. Le plan te convient-il?

— Parfaitement.

— A demain donc! Voici M. le curé; il est inutile de lui faire part de notre projet

M. Vieux-Temps rejoignit M. Carrière et Olivier, et tous les trois arrivèrent bientôt à Saint-Sébastien.

Quand Olivier se retrouva seul dans la petite chambre du presbytère, il ne put se défendre de mille appréhensions sur la réussite de ses projets.

L'âme d'Olivier était *retournée*. En ce moment, tout lui plaisait dans ce pays dont il s'était exilé; le clocher de la petite église, dont

la silhouette se découpait à ses yeux dans le bleu de la nuit, lui paraissait un chef-d'œuvre; à toutes les maisons, il trouvait un aspect pittoresque et attrayant; sa poitrine s'ouvrait avec délices à la brise fraîche des montagnes, et il se disait, avec une joie inexprimable, que Dieu lui avait gardé dans un repli de ces vallons, au milieu de toutes ces douceurs de la nature, une âme fiancée à la sienne, un cœur où le sien irait se rajeunir.

Olivier s'endormit au milieu de ces douces pensées.

Le lendemain fut un jour de fête pour la petite ville marchoise, et Olivier en fut le héros; son tableau fut admiré de tous les spectateurs, depuis l'évêque et le préfet jusqu'aux bonnes fermières du canton. Caroline le félicita avec une sincérité parfaite et une émotion visible, et l'artiste goûta dans ce rapide instant une des plus douces jouissances qui soient permises à l'homme : être admiré par la femme qu'on aime!

Après la cérémonie, M. Carrière s'approcha mystérieusement d'Olivier.

— Mon garçon, lui dit-il, je viens de faire pour toi le plus grand des sacrifices : j'ai refusé le dîner officiel de M. le maire. Je me suis invité à la Petite-Maison-Fayne, à un dîner de femmes! Ce soir, à neuf heures, dans ta chambre, je t'apporterai la réponse. Ne t'inquiète pas, je te le répète : je connais les femmes!

VI

A neuf heures, M. Carrière entrait dans la petite chambre où Olivier l'attendait; le bon commandant était tout pâle :

— Je ne connaissais pas les femmes! s'écria-t-il en tombant sur une chaise, près d'Olivier.

— Mon ami! s'écria Olivier, c'est un refus que vous m'apportez?

— Cela va dépendre de ta réponse à une question...

— Mais qu'y a-t-il donc, monsieur Carrière?

— Il y a que tu es un monstre, ou du moins un grand maladroit, si ce que l'on dit est vrai!

— Mais que dit-on, enfin?

— Je vais te raconter tout cela, mauvais sujet! J'arrive donc pour dîner à la Petite-Maison-Fayne, non sans regretter un peu

le dîner de la mairie, j'arrive, on me reçoit à merveille, nous nous mettons à table, je commence à causer sur l'événement du jour, l'inauguration de l'église et de ton tableau. Après le dîner, voyant que les choses étaient en bon train, je m'en vais droit à mademoiselle de Meslin : « Mademoiselle, lui dis-je, je vous demande la main de mademoiselle Caroline Desgarrigues, votre nièce, au nom de mon jeune ami M. Olivier Desmaisons ! » Émotion générale, silence dans les rangs... Enfin, mademoiselle de Meslin me tend la main et s'écrie : « Quant à moi, quoique je ne sois que la tante de Caroline, je donne mon approbation formelle à la demande d'Olivier. » Je m'incline et je baise la main de la tante, puis je me tourne vers la nièce ; et vous, mademoiselle... vous ne répondez pas ? J'avais en parlant ainsi, un petit air timide et engageant tout à fait de circonstance : je connais les femmes ! Caroline ne répond pas ; je ne perds pas courage, je supplie Caroline de s'expliquer, sa tante se joint à moi, et, enfin, voici ce qu'elle nous dit : Il y a environ un an, Caroline se trouvait à Guéret, en compagnie de mademoiselle Julie, sœur de M. le curé ; il s'agissait de je ne sais plus quel procès ; l'avocat chargé de leur cause avait passé la fin de l'été à Dieppe, où il te rencontra, dit-il, en très-aimable compagnie. Voilà le récit que M. l'avocat de Guéret fit à mademoiselle Caroline. Elle fit promettre à l'avocat de ne pas divulguer cette histoire, et n'en dit un mot à personne ; mais, avant de répondre à ta demande, elle veut connaître la vérité sur ce point. J'ai eu beau protester, dire que c'était là une calomnie, une erreur tout au plus, que je te connaissais, que tu étais un ange, — ce dont je ne crois pas un mot entre nous ; — mademoiselle Caroline a tenu bon ; elle était même très-animée à la fin, et ses yeux brillaient singulièrement quand elle m'a dit d'une petite voix saccadée que je ne lui connaissais pas : « Vous comprenez, monsieur Carrière, que, si ce qu'on m'a raconté est vrai, l'idée de ce mariage est presque blessante pour moi ; si ce qu'on m'a dit à Guéret n'est pas un mensonge, qu'il ne songe plus à m'épouser, qu'il ne revienne même pas ici ; ce serait inutile, et triste pour lui. » Voilà les paroles exactes de Caroline, mon pauvre garçon. Qu'allons-nous faire maintenant !

— Oh ! monsieur Carrière, je suis au désespoir !

— Alors, c'est vrai, ce qu'on a dit ? Eh bien, voici ce qu'il faut faire : tu retourneras demain à la Petite-Maison-Fayne, tu prendras mademoiselle de Meslin à part, et tu lui affirmeras qu'on t'a horriblement calomnié.

— Moi... mentir ainsi, jamais !

— Mais, tu es un enfant, mon pauvre Olivier ! Caroline ne demande pas mieux que d'être trompée de la sorte.

— Je vous remercie, monsieur Carrière, mais je ne ferai pas cela... D'ailleurs, je vois bien qu'elle ne m'aime pas, si elle m'aimait, elle serait plus indulgente.

— Ah ! dame, mon ami ! La femme est jalouse par nature !

— Quoi qu'il en soit, j'ai mérité ce qui m'arrive ; je suis puni, c'est juste. Je partirai demain pour Paris.

— Ah! mais non, non ! tu réfléchiras, je réfléchirai de mon côté, nous consulterons M. Vieux-Temps, et tout s'arrangera.

— Vous croyez? dit Olivier avec un sourire triste.

— J'en suis sûr, je connais les femmes ! à demain.

Le lendemain, de très-bonne heure, Olivier, donnant pour prétexte de son brusque départ une lettre importante reçue au moment même, partait pour Paris, en compagnie du fidèle Guillaume.

Pendant qu'Olivier courait vers Paris, M. le curé de Saint-Sébastien, instruit par M. Carrière du véritable motif de ce départ, se dirigeait vers la Petite-Maison-Fayne ; il trouva Caroline seule, occupée à un travail d'aiguille ; elle tressaillit au bruit des pas du bon prêtre et comprit sans doute qu'il apportait une grave nouvelle, car elle rougit et pâlit tour à tour en se levant pour le recevoir.

— Mademoiselle, je me suis chargé de vous annoncer le départ de M. Olivier.

— Ah ! il était donc coupable !

— Il était égaré.

— Vous le défendez ?

— Je le plains. Et vous aussi je vous plains, ma fille ; car vous avez été un peu sévère.

— Sévère ! s'écria Caroline; sévère ! et ne l'a-t-il pas mérité ? Que venait-il donc m'offrir, sinon les restes d'une existence souillée? Je rougis rien qu'en y songeant ! Quel avenir me réservait-il donc après un tel passé? Non, je ne l'aime pas !... Autrefois, oui... c'est possible... Je l'aimais, en souvenir de sa mère... mais maintenant, c'est fini ! Et si je pleure... c'est de honte, et non de regret.

— Allons, calmez-vous, ma fille, et écoutez-moi.

— Puisque vous ne l'aimez plus, vous pouvez penser à lui sans danger, n'est-ce pas ?... Eh bien, je vous le permets et même je vous le demande, pensez à lui, mais devant Dieu ; vous êtes pieuse, et vous savez que la religion nous ordonne de prier pour la rémission des fautes des autres; vous prierez donc pour M. Olivier, le matin, à l'église, et je m'unirai à vous de pensée ; c'est votre devoir, à moi comme père spirituel d'Olivier, à vous comme sa sœur. Me le promettez-vous?

— Puisque vous le voulez...

— C'est bien, ma fille.

Quand M. Vieux-Temps se fut retiré, Caroline monta dans sa petite chambre, et allant vers le prie-Dieu où elle s'agenouilla :

— Oh ! dit-elle, puisqu'on veut que je prie pour lui, je puis bien ne pas attendre à demain !

VII

En arrivant à Paris, malgré l'agitation et le flux et reflux de ses pensées, Olivier avait pris une résolution : rompre immédiatement avec Mathilde ; et cependant il fallait trouver un prétexte à une rupture si subite.

L'embarras d'Olivier était donc grand, mais il ne fut pas de longue durée ; une lettre l'attendait à Paris, voici cette lettre :

« *Mio caro*, vous me maudirez certainement; la pensée de votre « désespoir me chagrine beaucoup, mais il y a une destinée ! Je « me trouvais le lendemain de votre départ dans un salon où « devait se faire entendre un ténor italien, Paolo Malatesta.

« A peine eus-je aperçu notre chanteur que je me sentis pâlir : « Paolo vous ressemblait à s'y méprendre ! Cela me disposa favo- « rablement pour lui ; on le pria de chanter, et il prit place au « piano. Il chanta précisément ce grand air de *Guillaume Tell* que « vous chantiez vous-même le jour..... et au moment où il s'écria :

Ah ! Mathilde, idole de mon âme !

« Son regard se fixa sur moi comme le vôtre le jour où..... Enfin, « que vous dirais-je ? Paolo s'approcha de moi, nous causâmes long- « temps, sans songer à mal. Le lendemain, il vint chez moi, et, avec « une noblesse de manières dont je croyais que vous seul aviez le « secret, il me demanda ma main.

« J'hésitai en pensant à vous, mais je me rappelai que j'avais eu « un moment la pensée d'être votre femme, et que mon désir ne fut « pas agréé par vous ; eh bien, ce désir, un autre vous-même me « proposait de l'accomplir... Devais-je refuser ? Paolo vous ressemble « par le visage, par le caractère, par la voix ; c'est encore Olivier « que j'épouse en épousant Paolo. Ah ! Olivier, ne me maudissez « pas trop. Si vous saviez ce que cela coûte à une honnête femme ! « Adieu donc.

« MATHILDE. »

Olivier sourit plusieurs fois en lisant cette singulière épître; quand cette lecture fut finie, il s'écria : Je suis libéré!

Après ce premier élan de joie, Olivier se dit en crispant les poings et en jetant à terre la lettre de Mathilde : Quand je pense que j'ai perdu ma vie pour cette perruche!

A dater de ce jour, Olivier n'entendit plus parler de Mathilde, et s'il songeait quelquefois à cette erreur de sa jeunesse, ce n'était qu'avec une sorte de confusion et de colère contre lui-même.

Il reprit ses fonctions d'inspecteur et les remplit avec un instinct machinal; mais, après ce labeur forcé, rien ne l'intéressait plus, toutes ses pensées flottaient dans une vague et insurmontable tristesse; l'ennui le plus lourd l'enveloppait et l'envahissait chaque jour davantage.

Olivier n'avait qu'une seule distraction, qui n'était qu'une souffrance plus vive; elle consistait à voir défiler, plusieurs fois par jour, à la gare de son chemin de fer, les caravanes de voyageurs arrivant de province; il distinguait, à leurs allures et à leur accent, ceux qui venaient du centre de la France, ceux surtout qui arrivaient de la Marche, et il se disait avec tristesse :

— Les fous! ils vont faire ce que j'ai fait, ils quittent le pays pour cet enfer où je suis enchaîné!

Mais quand il reconnaissait, aux heures de départ, ceux qu'il avait vu arriver :

— Ceux-là sont heureux et sages, pensait-il, les voilà qui reviennent au nid!

Et, quand il voyait passer une jeune femme souriante et fière au bras de son mari, ses yeux se voilaient et il songeait à toutes les joies qu'il avait perdues par sa faute.

— Un jour ou l'autre, pensait-il quelquefois, je verrai Caroline passer ainsi avec son mari ou son fiancé, avec M. de Nouzerolles sans doute. Ils viendront à Paris pour acheter la corbeille et le trousseau, puis ils repartiront gais, rayonnants, libres, pour trouver là-bas le repos dans le bonheur!

Quand ces idées venaient l'assaillir, Olivier se levait précipitamment, s'éloignait du chemin de fer et reprenait avec plus de tristesse, en suivant les quais, le chemin de sa maison.

Olivier rentrait chez lui et demandait à Guillaume s'il n'était pas arrivé de lettres pendant son absence; chaque fois qu'il faisait cette question, la voix d'Olivier tremblait; voici pourquoi : les lettres de M. le curé et de M. Carrière étaient les seules qu'il reçût de Saint-Sébastien; elles étaient rares, du reste, et le nom de Caroline n'y figurait jamais; c'est ce silence même sur la question la plus importante pour lui qui attristait et effrayait Olivier; il s'attendait et

s'était préparé d'avance à recevoir la nouvelle du mariage de Caroline ; il s'y attendait, disons-nous, mais tout en frémissant du coup qu'il prévoyait ; aussi, dès que Guillaume lui apportait une lettre, dès qu'il apercevait sur sa cheminée une enveloppe déposée là en son absence, le cœur d'Olivier battait plus vite, sa vue se troublait et le frisson de la crainte courait dans ses os.

C'était un des supplices quotidiens d'Olivier.

Il en avait d'autres. Avant son dernier voyage à Saint-Sébastien, la vie de Paris lui semblait agréable et facile.

Toutes ces belles choses ne le séduisaient plus, et le blessaient souvent par leur contraste avec ses secrets désirs et ses nouvelles pensées.

Ainsi la vie mondaine devint pour Olivier une source de tristesses toujours renouvelées; il en souffrit au point d'abandonner peu à peu ses anciens amis, de vivre presque seul ; mais la solitude ne lui fut pas meilleure : quand, après le travail obligatoire de la journée, il entrait dans quelque restaurant bruyant ou solitaire, quand il avait terminé sans plaisir un repas commencé sans appétit, il songeait aux gais soupers qui l'attendaient dans sa jeunesse, après quelque longue chasse, dans la maison de son père, à la joie du colonel quand il voyait son fils mordre à belles dents aux gâteaux de sarrasin ou de maïs préparés par la vieille servante.

La seule distraction qui plût réellement à Olivier, était de causer avec Guillaume; le vieux domestique s'enorgueillissait de ces marques d'affection de plus en plus fréquentes et dont il ne saisissait pas la cause.

Guillaume, très-fier de l'attention que son maître prêtait à son éloquence, lui dit un jour :

— Mais, monsieur Olivier, puisque vous entendez avec tant de plaisir les narrations de notre pays, pourquoi n'y retournons-nous pas? J'ai entendu dire à Saint-Sébastien que la personne qui a acheté votre terre, cette pauvre Buissonnière, vous la revendrait volontiers...

— Ah! mon pauvre Guillaume, je ne suis plus assez riche pour acheter la Buissonnière!

Eh ben... monsieur Olivier, vous prendrez ce qui vous manquera sur la dot de votre femme!... Car vous vous marierez, vous ne laisserez pas périr le nom de mon colonel!

— Mais tu sais bien, Guillaume...

— Bah! oui... vous m'avez fait l'honneur de votre confidence... Oui, c'est vrai, mademoiselle Caroline a fait la renchérie et la méchante à cause de... mais c'est fini maintenant, puisque l'obstacle n'est plus ici.

— Tu ne connais pas mademoiselle Caroline ! Le passé ne serait jamais oublié par elle ; d'ailleurs, elle ne m'aime pas...

—Eh ben, alors, on en épouse une autre ; j'en connais plus d'une à Saint-Sébastien qui serait très-honorée d'épouser le fils de mon colonel !

— Tais-toi, Guillaume ! tais-toi, et laisse-moi un peu... je souffre.

Ainsi se terminaient presque toutes les journées pour Olivier ; sa tristesse augmentait après ces conversations, où le souvenir de mademoiselle Desgarrigues revenait forcément, et bientôt la santé d'Olivier s'altéra au point que son médecin lui conseilla de quitter Paris pour quelque temps ; mais il n'en voulut rien faire, n'ayant plus même la force de résister à son mal et de secouer cette atonie de son âme et de son corps.

Un jour Guillaume se présenta dans la chambre de son maître, tenant une lettre ouverte, et l'affliction peinte sur le visage.

— Ah ! monsieur Olivier, c'est ben malheureux, allez ! C'est mon fermier qui est mort.

— Ah ! tant mieux ! répondit Olivier, sans se rendre compte de la signification exacte de ses paroles.

— Eh ! non, ce n'est pas tant mieux, monsieur ; car le défunt était un rude homme qui exploitait et entretenait ben ma terre.

— Et où est-elle, ta terre ?

— A Fresselines, non loin de Saint-Sébastien, entre la Creuse et la Petite-Creuse ; c'est un joli bien de campagne, de quarante hectares au moins...

Olivier se mit à réfléchir, tout en écoutant Guillaume qui continua :

— Il faut donc, monsieur Olivier, que je trouve un autre fermier, pour ne pas laisser dépérir l'héritage... J'irai le plus vite possible, et s'il vous plaît de me donner un congé de quelques jours, j'aurai bientôt trouvé là-bas un homme à ma convenance.

— Ton homme est trouvé ! dit Olivier en se levant ; ton fermier, ce sera moi.

— Ah ! par exemple !... Le fils de mon colonel !

— Écoute-moi, Guillaume : la vie de Paris m'est insupportable ; j'ai le mal du pays, à mon tour. Partons tous les deux, mon brave Guillaume ; nous irons travailler la terre, et rudement, et tu verras que j'ai des bras solides ; il me reste une vingtaine de mille francs, avec cela nous améliorerons ta ferme et elle produira le double avant peu. Seulement, Guillaume, je mets à notre marché une condition : c'est que tu ne feras part à personne de ma présence à Fresselines ; tu diras que tu as trouvé ton fermier dans le Berry, et

j'arriverai avec le costume berrichon; nous ne passerons pas par Saint-Sébastien, et je ne quitterai jamais Fresselines; c'est toi qui iras vendre les bestiaux et les grains à la ville, moi je resterai à la ferme. Surtout, tu t'engages à ne pas parler de moi à Saint-Sébastien; me le promets-tu?

— Je vous le promets, monsieur Olivier.

— Très-bien; dans deux jours nous partirons pour Fresselines.

VIII

Olivier prit au sérieux son état de fermier. Il s'était installé avec Guillaume et deux garçons d'une quinzaine d'années, à la ferme de Fresselines, et au bout de peu de jours il était au courant des principales nécessités d'une exploitation agricole; les conseils de Guillaume lui furent sans doute d'une grande utilité, mais son courage personnel et son intelligence firent le reste; il entreprit de vastes travaux d'amélioration, dessécha plusieurs étangs, défricha des landes incultes, fit de nombreuses plantations, releva certaines constructions en ruine et bâtit de nouvelles granges; grâce à un habile emploi des vingt mille francs d'Olivier, la ferme de Guillaume changea d'aspect et doubla de valeur en peu de mois.

Olivier ne travaillait pas seulement en conseiller et en amateur, il travaillait en véritable ouvrier; dès l'aube, vêtu comme le plus simple paysan, il réveillait lui-même les garçons de ferme, attelait les chevaux et les bœufs à la charrue ou à la herse, et partait pour les champs. Je conviens qu'il abandonnait aux garçons de ferme les travaux les plus grossiers, mais le labour lui plaisait beaucoup, et il y devint bientôt des plus habiles. Le laboureur agit et dirige en même temps; il faut que son bras enfonce et maintienne la charrue dans la ligne droite, pendant que ses yeux veillent sur les bêtes et que sa main les presse ou les calme; la force et l'intelligence sont en jeu dans ce noble labeur; l'homme qui dirige l'attelage doit, selon la nature du terrain, fouiller la terre avec le soc à une profondeur plus ou moins grande; il doit à propos débarrasser le fer qui ouvre les sillons des racines, des herbes ou de la terre qui gênent sa marche; il doit éviter dans l'étendue du champ de creuser une de ces déclivités où l'eau des pluies séjournerait; il doit avec son bâton ferré couper au besoin le chiendent tenace et les autres plantes mauvai-

ses ; les bras du laboureur doivent maintenir les deux branches du hoyau sans jamais céder aux soubresauts de la charrue, et ses pieds ne doivent pas dévier du sillon fumant.

C'est un rude travail, mais c'est un travail gai, bon pour l'âme comme pour le corps : par une tiède journée d'automne, dans un champ entouré de haie vives et d'arbres jaunissants, le laboureur sent autour de lui toute l'ineffable poésie de la nature ; les moineaux et les bergeronnettes volent devant les bœufs ; les pigeons et les poules picorent dans le sillon qui vient de s'ouvrir ; une odeur enivrante et saine sort des terres remuées ; du sol rougeâtre et humide s'élève un léger brouillard que le soleil irise, et quand la chaleur devient trop lourde, l'homme revient à la ferme, fatigué, mais plus fort et plus heureux : quand il y a eu de la joie dans le travail, il y a plus de joie dans le repos.

Après quelques mois d'une telle existence, Olivier ne ressemblait plus à lui-même, son esprit et son âme s'étaient retrempés comme son corps ; les métayers ses voisins disaient en le voyant : le Berrichon est un fameux gars! Et Guillaume s'écriait au moins vingt fois par jour : C'est ben le fils de mon colonel !

Cependant, quand l'enivrement de cette vie nouvelle fut un peu apaisé, quand la pluie et les neiges ne permirent plus le travail des champs, dans les longues soirées d'hiver, tous les souvenirs de sa vie se retracèrent successivement à la pensée d'Olivier ; mais de ces souvenirs un seul était bien vivant en lui : le souvenir de Caroline !

Quoiqu'il n'eût pas quitté Fresselines, il savait par Guillaume que mademoiselle Desgarrigues était toujours à la Petite-Maison-Fayne et qu'il n'était question d'aucun mariage pour elle à Saint-Sébastien. Du reste, l'incognito d'Olivier n'avait pas été trahi; aux questions que lui firent M. Vieux-Temps et M. Carrière sur la brusque disparition de son maître, Guillaume répondit constamment, selon les instructions d'Olivier, que le fils du colonel avait entrepris un grand voyage scientifique en Égypte. Rien ne dérangea donc le plan d'Olivier ; il vivait inconnu, comme il l'avait désiré.

Cependant, ne faisons pas notre héros meilleur et plus romanesque qu'il ne l'était; la vie de fermier a de grands charmes, sans doute, mais elle a ses ennuis et ses dégoûts ; quand Olivier rentrait au logis et que la fatigue roidissait ses membres et appesantissait ses yeux, le fermier rendait sa place à l'homme élégant et distingué. Olivier s'était ménagé, au premier étage de la ferme, un petit logement d'artiste, simple mais assez confortable, avouons-le. Là il passait de longues heures à rêver, à ressaisir dans son existence tous les fils, maintenant brisés, qui l'avaient conduit à la position un peu originale où il se trouvait. S'il faut tout dire, Olivier avait ses heures

de découragement, peut-être de regret : à quoi aboutirait l'épreuve qu'il avait tentée ? Qui lui saurait gré de cette rupture complète avec le monde ? N'était-il pas ridicule dans son accoutrement de fermier ? Ne perdrait-il pas, dans cette existence fantastique, le sentiment des choses délicates et élevées ?

Le souvenir de Caroline, peut-être aussi quelque vague espérance, éloignait de l'esprit d'Olivier ces tentations assez fréquentes ; et, quand il faisait la balance de ses tristesses passées et de ses joies actuelles, il se trouvait heureux, et pour rien au monde il n'eût consenti à reprendre sa chaîne dans le bagne parisien.

Mais les désirs de l'homme sont insatiables : vivre près de Caroline sans la voir, sans lui parler, c'était bien sans doute ; quant à lui parler, quant à la voir elle-même, il n'y songeait pas ; cependant, ne pouvait-il du moins se rapprocher quelquefois de sa demeure, voir de loin, de très-loin, cette Petite-Maison-Fayne dont il était banni ? C'est à cela que pensait souvent Olivier, le soir, quand il s'était retiré dans se petite chambre et qu'il essayait en vain de fixer son attention sur quelque vieux livre ou sur le *Journal d'agriculture pratique.*

Ce désir prit une intensité telle qu'Olivier n'y résista pas longtemps. Un soir, sans avertir personne, il sortit de la ferme et se dirigea vers Saint-Sébastien, non par la route communale, mais par les chemins de traverse qu'il connaissait si bien et où il ne risquait pas d'être rencontré à pareil moment. Il marcha pendant plus d'une heure avec une sorte d'ardeur fébrile ; il était inquiet comme s'il allait commettre une faute, il tressaillait au moindre bruit et passait de préférence par les sentiers les plus abandonnés.

Olivier parvint ainsi au sommet de la colline qui domine la Petite-Maison-Fayne ; il n'osa pas aller plus loin, et s'assit sur un rocher, une espèce de dolmen qu'il avait visité bien souvent autrefois.

Avons-nous besoin de dire quelle émotion s'empara de l'âme d'Olivier, de compter les larmes qui tombèrent de ses yeux ? Ceux qui ont aimé et qui ont souffert les compterons pour nous.

Excepté le cœur d'Olivier, tout était paisible ; la lune se balançait sur la vallée où rampait le brouillard argenté de la nuit, et la Petite-Maison-Fayne se détachait dans cette douce lumière ; Olivier ne pouvait en détacher ses regards, et il fallut que le premier tressaillement de la nature qui va se réveiller l'avertît de son imprudence. Alors il se leva et reprit la route de Fresselines, à la fois triste et heureux.

« Oh ! non, se dit-il, non ! Je ne reviendrai pas ! que penserait Caroline si elle savait... je ne reviendrai pas ! »

Il revint le lendemain, et les nuits suivantes et toutes les autres.

Bientôt il se hasarda même à descendre dans la vallée, jusqu'aux murs du jardin de la Petite-Maison-Fayne ; il passait là des heures

entières, accordé sur quelques pierres croulantes, à considérer cette demeure calme et à se dire avec le poëte : C'est là qu'est mon cœur !

Une fois, Olivier avait fait sa secrète visite plutôt que d'habitude, et il était à peine nuit close; Olivier, installé à son observatoire, entendit tout à coup plusieurs voix qui se rapprochaient et il comprit que les promeneurs allaient tourner l'angle du mur et prendre la route où il se trouvait lui-même ; d'un bond il s'éloigna de la muraille et instinctivement se blottit dans la haie du champ qui s'étendait en face. Les pas se rapprochèrent, et Olivier reconnut les voix ; il distingua bientôt les traits des personnes qui venaient de son côté. C'étaient mademoiselle de Meslin, Caroline, M. Carrière et M. le curé de Saint-Sébastien. Ils n'aperçurent pas Olivier et ils continuèrent leur conversation.

— Mademoiselle, disait le vieux prêtre en marchant lentement, mademoiselle Caroline, croyez que votre tante, M. Carrière et moi nous vous parlons le langage de la raison et en même temps le langage de la religion. Vos hésitations doivent avoir un terme ; il faut vous marier, mon enfant ; je crois que c'est le penchant de votre cœur, et j'affirme que c'est votre devoir. Je n'ai plus rien à ajouter après ce que mon ami, M. Carrière, et mademoiselle de Meslin vous ont dit. Je porterai donc demain votre réponse à M. de Nouzerolles..,

— J'y consens, répondit Caroline.

Les promeneurs étaient déjà trop loin pour qu'Olivier pût entendre la suite de la conversation; d'ailleurs, il n'en avait que trop entendu ; il s'élança hors de sa cachette et s'enfuit du côté de Fresselines ; il courait comme pris de vertige, haletant, épouvanté, hagard, jetant des cris sourds dans la nuit, pareil à un loup blessé qui entend sur ses traces l'horrible meute se rapprocher.

« Oh ! criait-il, cela devait être ! Elle épouse ce Nouzerolles.... Et mes amis eux-mêmes le lui conseillent !... Et moi, moi ! oh ! moi, personne n'y songe plus ! Qui s'occuperait d'un fou comme moi ? Trop heureux d'en être débarrassé ! Oh ! les hommes ! Les meilleurs autant que les pires, je les maudis et je les méprise !... »

Olivier, à peine rentré dans sa chambre, se laissa tomber sur un siége et resta longtemps dans un état d'insensibilité et presque de léthargie complète ; quand il revint à lui, quand il eut mis un peu d'ordre dans ses souvenirs et dans ses pensées, une tristesse profonde et plus navrante que son désespoir s'empara de tout son être, il réfléchit avec une sorte de calme et s'avoua bientôt que lui seul était coupable du malheur qui le frappait.

« J'étais injuste, se dit-il, j'étais injuste tout à l'heure ! Non, je ne suis pas digne de Caroline; quand j'étais digne d'elle, je n'ai pas voulu d'elle ! Moi seul ai été blâmable en tout cela, et si je suis puni,

ce n'est point par elle, c'est par la Providence ! Ne songeons plus à moi.... Que Caroline épouse M. de Nouzerolles, et qu'elle soit heureuse !... Je ne serai point jaloux de leur bonheur... non ! J'irai les voir en voisin et en ami... Je jouerai avec les enfants et je serai très-heureux, moi aussi !... Heureux, heureux ! Et cependant je pleure... O ma pauvre mère, j'ai été bien coupable, mais je souffre bien maintenant !... O mon Dieu, je souffre, mais je vous bénis et je reconnais que j'ai mérité ce qui m'arrive !... Allons, il faut que je sois fort devant ce malheur... Oh ! c'est un malheur irréparable, cette fois, irréparable ! Je me soumets, ô mon Dieu, et je me repens ! »

Le lendemain, Olivier partit comme à l'ordinaire pour un étang assez éloigné de Fresselines, et au desséchement duquel il travaillait ; il annonça que son absence durerait jusqu'au soir et laissa Guillaume à la ferme.

Olivier revint tard en effet, et trouva en rentrant dans la cuisine Caroline en costume de fermière, et, avec elle, M. le curé, M. Carrière et mademoiselle de Meslin.

Olivier pâlit et comprit d'un regard le bonheur qui lui arrivait, mais il chercha en vain des paroles pour exprimer son émotion et sa joie... Des larmes jaillirent de ses yeux, et il se laissa tomber sur une chaise en prenant les mains de Caroline.

— Ah ! mon gaillard ! cria M. Carrière, tu crois qu'on s'éclipse ainsi et que l'on disparaît du monde !

— Oui... oui... comment avez-vous appris ?...

— Par mon collègue, M. le curé de Fresselines, dit M. Vieux-Temps.

Et il ajouta en riant :

— Vous savez bien... l'espionnage clérical !

— Quand nous avons su où tu étais, reprit M. Carrière, nous avons séduit ton vieux Guillaume et...

— Ah ! monsieur Olivier, me pardonnerez-vous ? dit Guillaume en s'avançant.

Pour toute réponse, Olivier prit le vieux domestique dans ses bras et le pressa sur son cœur.

— Tu sauras que c'est à M. de Nouzerolles que tu dois la promptitude de ce dénoûment, car mademoiselle Caroline voulait encore attendre ; mais M. de Nouzerolles ayant demandé officiellement sa main, il a bien fallu se décider.

— Et ce matin, reprit M. Vieux-Temps, j'ai été lui faire part de la résolution de mademoiselle Caroline ; il s'y est soumis de la façon la plus courtoise.

— Et tu seras heureux, chenapan ! cria de nouveau M. Carrière, et pour être heureux tu seras sage, galopin !

Alors M. le curé, prenant les mains d'Olivier dans les siennes et le regardant avec une tendresse paternelle, lui dit doucement :

— Oui, vous serez heureux et sage, j'en suis sûr; vous avez fait preuve du plus rare des courages ; vous avez réparé volontairement vos fautes. J'ai donc pleine confiance en vous, et j'aime à vous louer comme ami et comme prêtre; croyez-le bien, en effet, mon enfant, ce que l'homme de la foi demande à Dieu pour les faibles et les coupables, ce n'est pas le châtiment, c'est l'expiation !

Vicomte Henri de Bornier.

LES ARTS

ET LES PEINTURES CÉRAMIQUES[1]

> Ne soyez point comme plusieurs d'entre eux toujours prêts à se passionner pour un vase étrusque et fort peu pour la liberté.
>
> Timon, *liv. des Orateurs.*

Beaucoup d'esprits élevés se préoccupent des moyens de décentraliser la France, mais cette préoccupation ne doit pas s'arrêter aux seuls intérêts politiques et administratifs. Si grande que soit l'idée de rendre à nos cités et à nos communes quelques-uns de ces droits qui assureraient, avec leur liberté et leur grandeur, la liberté et la grandeur de la France toute entière, n'est-il pas permis de croire que cette idée resterait stérile si elle ne cherchait à conquérir aussi sa place dans le domaine plus modeste, mais non moins restreint, de l'histoire, de la science, de l'art ou même de l'industrie ?

Rendre à chaque pays sa vie et son activité, restaurer les souvenirs et les traditions locales, dans ce qu'ils ont d'utile et de pratique, rétablir avec l'histoire de nos vieilles provinces les industries et les arts qui firent jadis leur renommée, prouver aux populations ouvrières que cette renommée éteinte peut redevenir encore brillante et féconde à l'ombre de leur clocher, et que point n'est besoin d'aller toujours chercher à Paris les ressources matérielles et artistiques

[1] *La Faïence, les Faïenciers et les Émailleurs de Nevers*, par M. L. du Broc de Segange (publication de la Société nivernaise 1863), Paris, Aubry, rue Dauphine, 10.

dont la grande ville, grâce à Dieu, n'a pas seule le privilége, n'est-ce pas de la grande et bonne décentralisation ?

C'est là ce que dans un savant ouvrage : *la Faïence, les Faïenciers et les Émailleurs de Nevers*, vient de faire M. du Broc de Segange au profit de l'art céramique non moins qu'à l'honneur de la ville de Nevers.

Cet art dont nous voudrions retracer rapidement l'histoire, redire l'origine et la splendeur, déterminer les caractères et apprécier le rôle que lui réserve l'avenir, n'aurait pas seulement grandi et prospéré à Nevers. C'est à Nevers aussi, d'après M. du Broc de Segange, qu'il faudrait chercher l'origine et le berceau de l'industrie française dont tant d'autres cités s'enorgueillirent plus tard. L'ouvrage du savant écrivain, que nous aurons plus d'une fois à citer textuellement, n'a pas été, comme tant d'autres, entrepris dans l'intérêt d'une de ces oiseuses questions dont un petit nombre d'initiés seuls savent déchiffrer les arcanes. Ce n'est pas seulement non plus un travail de patiente et pénible érudition ; c'est aussi l'œuvre d'un historien et d'un artiste, je dirais presque d'un poëte, tant l'auteur, dans le champ qu'il a parcouru a su trouver de fleurs, tant il a su les grouper avec art. On sent d'ailleurs qu'il a le sentiment et l'amour des chefs-d'œuvre dont il voudrait consacrer parmi nous le culte méconnu ou trop dédaigné de nos jours.

C'est l'œuvre aussi, ne cessons pas de le répéter, d'une patriotique et légitime ambition, celle de rendre à Nevers la gloire modeste, mais certaine, qui lui appartient dans l'histoire de l'art.

Pour apprécier avec M. du Broc de Segange les progrès de l'industrie céramique, il importe d'en retracer rapidement l'origine et de redire les phases successives par lesquelles elle dût passer avant d'en arriver au point de perfection où nous la montre au dix-septième siècle notre vieille cité nivernaise.

I

ORIGINE DES ARTS CÉRAMIQUES.

Les arts céramiques, ainsi que l'établit M. du Broc de Segange dans son intéressant ouvrage, « ont joué un très-grand rôle dans l'histoire « du monde et de la civilisation des peuples. »

Selon Brongniart même, les hommes auraient commencé à pétrir la terre pour s'en faire des ustensiles destinés à contenir leur nourriture et leur boisson avant même de songer à extraire et à fondre les métaux. De l'argile façonnée à l'argile rendue *solide* par la cuisson, il n'y avait pas loin, mais il fallait trouver moyen de rendre cette terre cuite *imperméable* et non poreuse. On la couvrit d'une *glaçure* plus ou moins parfaite à laquelle la science donne le nom de lustre *silico-alcalin.* C'est celle qu'on trouve dans les vases italo-grecs, romains, arabes, persans, américains.

Dès lors, si imparfaite qu'elle fût, la poterie pouvait servir à tous les usages de la vie domestique. Par la forme, la matière et la résistance au feu et à l'eau, elle pouvait sans trop de prétention remplacer avantageusement les cornes des animaux qui furent les premières coupes des anciens et dont le nom, κέραμος (ceramos), servit à désigner par la suite tout produit céramique.

Mais là ne devaient point s'arrêter ses destinées. Dans l'antiquité même l'art du potier devait atteindre une haute perfection. Ce n'était plus seulement aux usages vulgaires de la maison qu'on employait les vases ; on en décorait les temples et les autels des dieux, les tombeaux des héros et des ancêtres ; on les offrait aux vainqueurs comme prix de la victoire. Ils étaient l'ornement obligé des palais et des édifices publics. Ils retraçaient par des dessins harmonieux les traditions et les fêtes de la religion, les combats des athlètes, les luttes de la patrie et de la liberté. Leurs traits rouges fortement accentués se détachant sur un fond noir et lustré se prêtaient merveilleusement à la décoration un peu sévère de l'art antique ; on les conservait dans les familles comme des témoins vivants et inaltérables du passé, et aujourd'hui même encore c'est à ces vases précieux recueillis dans nos musées à côté des chefs-d'œuvre de la sculpture que nous allons demander la révélation de ce que la science du dessin et de la forme décorative a produit de plus parfait.

Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, l'art céramique retombe dans l'oubli ; tout au moins réduit aux proportions d'une simple industrie, il ne présente rien d'intéressant pour l'histoire de la peinture ni de l'ornementation, si ce n'est pourtant que la *glaçure silico-alcaline* des vases antiques commence à être remplacée par un *vernis de plomb*, vernis transparent qui dissimule mal la couleur rougeâtre de la terre. Encore n'avons-nous pas de détails précis sur la date, le lieu, la nature de ces poteries dont le midi de la France cependant paraît avoir connu l'usage et la fabrication. Déjà pourtant, comme incline à le croire M. du Broc de Segange, il faudrait rechercher l'origine du mot *faïence* dans le nom d'une petite ville du Midi, alors

célèbre par ses poteries : *Faventia* ou *Fayentia*, l'ancienne cité romaine du temps de César qui porte encore aujourd'hui le nom de *Fayence*.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie, ce n'est pas de cette poterie encore qu'il s'agit.

« Il était réservé aux six derniers siècles du moyen âge, dit M. du « Broc de Segange, de résoudre complétement les deux problèmes les « plus intéressants de la céramique, celui de l'*imperméabilité de la « pâte* et celui de l'*effet décoratif*. » Il fallait, en un mot trouver l'ÉMAIL, non plus l'émail imparfait et grossier à base de plomb, improprement nommé émail, mais l'ÉMAIL véritable, l'ÉMAIL A BASE D'ÉTAIN, ou STANNIFÈRE, qui devait si complétement transformer l'industrie du potier en même temps que l'art du peintre.

M. Dussieux, dans un mémoire sur l'histoire de la peinture sur émail, définit l'émail, « *un vernis rendu opaque par l'introduction d'une certaine quantité d'oxyde d'étain.* » Nous n'avons point l'intention d'entrer à cet égard dans aucun détail sur la composition chimique de l'émail stannifère ; qu'il nous suffise, en admettant la définition de M. Dussieux, d'ajouter que, dissimulant par son opacité la couleur de la poterie, l'émail à base d'étain sert en même temps de fond aux couleurs vitrifiables qui se fondent avec lui sans en altérer l'éclat. C'est à l'Orient, et particulièrement aux Arabes, qu'appartient l'honneur d'avoir découvert cette précieuse substance[1]. L'histoire de la science en constate l'existence sur des objets trouvés à Babylone et à Ninive, sur des carreaux qui revêtaient les murs du temple de Korsabad, sur les mosaïques de Perse et d'Arabie.

Ce furent les Arabes qui léguèrent aux provinces hispano-moresques leurs procédés de fabrication stannifère ; les premiers aussi qui paraissent en avoir tiré parti au point de vue de la peinture et de la décoration.

Au onzième siècle, ils ornaient déjà les édifices de Cordoue, la *Giralda* de Séville, de carreaux émaillés qu'ils nommèrent *ajulejos* et sur lesquels s'enchevêtraient des figures mystérieuses et bizarres connues sous le nom d'*arabesques*. Leurs plats, leurs vases aux formes élancées et hardies, prohibaient rigoureusement suivant la loi du Koran la représentation des figures humaines ou vivantes, mais ils reproduisaient avec un art infini de capricieux caractères, de légers et fantastiques symboles. Leurs œuvres se distinguaient en outre par un lustre métallique d'un effet saisissant : teintes mordorées, reflets cha-

[1] M. de Laborde fait remarquer que certains auteurs ont trouvé l'étymologie du mot *émail*, dans le nom d'un métal inconnu *Hachmæl*, dont parle Ézéchiel, d'autres dans certains dérivés indo-germaniques, *Smelgen* ou *Smaltan*.

toyants dont à peine la science moderne a dérobé le secret aux alchimistes de l'Orient.

Maïorque aussi était célèbre par ses faïences et l'emploi de son émail stannifère ; mais là, encore sous l'influence des Maures qui s'y étaient établis, se perpétuait sans se divulguer à l'étranger, l'art mystérieux dont les chefs-d'œuvre pourtant, à de rares intervalles, se répandaient en Italie et même en France. Dès lors on les appelait par un léger changement *Majolica*, ou poterie de *Majorque*. C'est le nom qu'aujourd'hui encore l'Italie conserve à ses faïences stannifères.

« Et pourtant, dit M. du Broc de Segange, ce ne fut que longtemps « après et à la suite de pénibles et infructueux essais, qu'il fut « donné aux Italiens de remplacer l'émail *plombifère* employé dans « leurs poteries, par l'émail *stannifère* qui faisait la supériorité des « majoliques. »

II

L'ART ITALIEN.

« C'est en 1432, nous dit-il avec Luca della Robbia, qu'on en voit apparaître le premier spécimen au-dessus des portes de bronze du baptistère de Florence. »

Nous sommes à l'aurore d'un grand siècle ; un mouvement universel et rapide entraîne à la recherche du beau les écrivains, les poëtes, les peintres, les sculpteurs, les architectes. C'est le temps des Ghiberti, des Brunelleschi, des Orcagna ! Au milieu de ces grandes renommés apparaît Luca della Robbia ! Céramiste et potier, il va devenir sculpteur, peintre, architecte. De ses fours sortiront des bas-reliefs aux contours harmonieux, des madones au regard angélique, des têtes d'ange, des saints et des saintes encadrés dans leurs guirlandes de fruits et de fleurs Peintre, il les nuancera de couleurs charmantes et leur donnera, au moyen de l'émail dont il a pénétré le secret, un éclat transparent et lumineux que ne ternira pas même la poussière du temps. Architecte, il suspendra aux murailles de Santa Maria degli Fiori, au tympan de la porte du baptistère de Florence, aux frises de l'hôpital de Pistoja, aux palais, aux églises, ses œuvres *divinement belles*, pour rehausser et décorer l'art des Brunelleschi et des Michel-Ange.

Et pourtant la précieuse découverte de l'émail *stannifère* n'est point encore divulguée. Suivant même la légende, Luca della Robbia en aurait écrit la recette sur un parchemin qu'il aurait caché dans la tête d'une de ses madones, défiant en quelque sorte l'avenir de porter la main sur le chef-d'œuvre auquel il a confié son précieux dépôt.

L'avenir trompa son espoir et pénétra le secret ; ses frères et ses neveux, héritiers légitimes de sa découverte et de son génie, sans briser toutefois la madone, transmirent à l'Italie avec leurs œuvres immortelles, l'art si longtemps inconnu de la faïence *stannifère*.

Le branle était donné. Bientôt de tous côtés surgissent en Italie des pléiades d'artistes céramistes. Les plus grands maîtres ne dédaignent pas de prêter leur pinceau et leur composition à l'art nouveau qui déjà fait l'ornement des palais des rois. La forme, le dessin, la couleur, se disputent pour embellir à l'envi les vases, les coupes, les aiguières. On prend à Benvenuto Cellini ses modèles d'or et d'argent ; on cisèle la terre comme on cisèle les métaux précieux ; on emprunte à Raphaël ses dessins, ses ornements, ses grotesques ; on copie ses héros, ses déesses, sa mythologie, à tel point qu'on attribuera plus tard au grand maître l'œuvre de quelque potier inconnu.

Partout s'élèvent des fourneaux à majoliques. Elles sont célèbres à Urbino, à Gubbio, à Pesaro, à Faenza[1]. « Plus tard, on les voit se répandre à Rimini, à Pise, à Gènes, à Savone, à Forli, à Naples, à Arezzo, à Padoue, à Nocera, à Pavie, à Ferrare, à Cità di Castello, à Imola[2]. » Chaque œuvre porte avec elle son cachet, sa couleur, son originalité distincte et pourtant du nord au midi, à Gênes comme à Naples, à Castelli comme à Savone, on retrouve le lien de parenté qui les unit ; on ne les confondra jamais avec les productions du Nord ou avec celles de l'Orient. C'est le soleil de l'Italie, c'est la même origine, c'est la même science de l'art, les mêmes traditions, le même amour, qui ont inspiré leurs peintres.

Pendant ce temps, que devient en France l'art qu'illustrent en Italie les della Robbia, les Andreoli, les Fontana ?

C'est l'époque de la Renaissance. Déjà on élève, on décore dans le goût nouveau Blois, Madrid, Fontainebleau, plus tard Anet et Écouen. Au milieu des splendeurs de l'architecture, de la statuaire, de la décoration, quel rôle va jouer la céramique et particulièrement la faïence à émail *stannifère?*

C'est là, il faut en convenir, la question délicate, le point obscur

[1] Quelques auteurs trouvent dans le nom de cette ville italienne, l'origine de notre mot *faïence*. C'est à tort, nous le croyons, il vaut mieux l'attribuer à notre ville *Fayence*.

[2] M. du Broc de Segange, *la Faïence, les Faïenciers*, etc.

de notre histoire. Sans doute, au seizième siècle, cette branche si intéressante de l'art n'était point restée complétement étrangère à nos aïeux. « De temps en temps, dit M. du Broc de Segange, quelque transfuge italien allait porter en d'autres contrées le grand secret de l'émail à base d'étain. » C'est ainsi qu'au château de Madrid, des artistes d'Italie avaient apporté la riche ornementation de leur pays et décoré de médaillons et de plaques de faïence coloriées les parois des murs extérieurs de l'édifice[1].

Ailleurs aussi d'autres spécimens de pièces stannifères isolées sembleraient au premier abord indiquer une origine française ; tel est, par exemple, le carrelage du château d'Écouen, sur lequel se voient avec les armes et la devise des Montmorency, le dévouement de Curtius et de Mucius Scævola, et ailleurs deux épées croisées avec ces mots sur un des carreaux : *Rouen* et sur l'autre : 1542.

Qu'est-ce à dire ? Rouen posséda-t-il réellement dès 1542, comme on l'affirme si légèrement, l'usage et la fabrication de la faïence *stannifère ?* Nullement. C'est là un fait tout accidentel, une œuvre passagère due peut-être à la fantaisie coûteuse de quelque grand seigneur, ou au séjour momentané de quelque étranger jaloux de ne pas divulguer son secret, et laissant à peine son nom dans le pays où s'est exercée sa fugitive industrie. Pendant plus d'un siècle encore nous trouverons à Rouen des poteries, des figulines en terre cuite, quelques pièces même qui, à certains égards, feront bientôt présager l'émail *stannifère ;* mais de cet émail connu et fabriqué régulièrement à Rouen où ailleurs, nulle trace encore.

III

FAÏENCES DE B. PALISSY. — FAÏENCES HENRI II.

A la même époque où le carreau d'Écouen inscrivait cette date de 1542, voici un potier célèbre, Bernard Palissy, à la recherche lui aussi du précieux émail. Celui-là veut avant tout l'imitation de la nature ; il l'aime, il la cherche, il la copie partout jusque dans ses plats et dans ses bassins. Avec un art infini il modèle et façonne la terre,

[1] Le château de Madrid, appelé longtemps pour cette raison le *château de faïence,* a été détruit à la Révolution. C'était le plus curieux spécimen de l'ornementation é ramique connu en France.

il moule les poissons, les reptiles, les coquillages, les grenouilles et les crapauds, les plantes et les fleurs, tout jusqu'au sable et au gravier des rivières et des étangs; puis, par une fantaisie bizarre, il réunit sur un même plateau, au fond du même marécage, à travers les mêmes herbes aquatiques, ce petit monde auquel il donne le relief, la forme, la grandeur naturelle, tout, même l'apparence du mouvement et de la vie.

Mais ce n'est rien encore; il faut peindre ces *figurines rustiques*, comme il les nomme; il s'agit de fixer à travers le feu, sur cette matière délicate et changeante, une couleur brillante, solide, inaltérable, qui fasse corps en un mot avec la terre elle-même. Bernard Palissy a dans son génie et dans sa patience une foi invincible. Vingt ans entiers il scrute les métaux, il mélange la chaux, l'argile, le sable. Ni repos, ni trêve qu'il n'ait trouvé le grand secret. Pour alimenter son four et poursuivre le but entrevu, il va s'imposer les plus durs labeurs et les plus rudes privations; de sa tranquillité, de la misère des siens, des larmes de sa femme et de ses enfants, il n'a nul souci. Enfin il brise ses derniers meubles, il jette dans le brasier le plancher de sa pauvre demeure; encore quelques heures et l'œuvre va sortir du four toute éclatante de couleur, toute resplendissante d'un émail inconnu!

C'est la gloire de la science patiente et laborieuse; c'est le triomphe de l'énergie humaine contre les obstacles de la misère et les luttes de la vie; c'est même, si vous le voulez, un grand progrès pour l'art céramique; mais ce n'est point encore le grand secret découvert; ce n'est point encore l'émail STANNIFÈRE de l'Orient et de l'Italie, l'émail opaque aux teintes lumineuses et profondes, aux suaves et transparentes couleurs qui bientôt se révélera à Nevers.

Loin de là, l'émail de Palissy, si tant est même qu'on puisse appeler *un émail* la substance qui recouvre ses poteries, est dur, sec, sans profondeur. Il semble que ces poissons, ces grenouilles et ces fleurs ont perdu au feu leur forme moelleuse en se revêtant comme d'une couche de métal.

A Dieu ne plaise que nous rabaissions le génie du grand homme, que ses luttes, ses malheurs et sa mort ont rendu célèbre! Mais on a trop exagéré peut-être le mérite de ses œuvres céramiques non moins que les persécutions religieuses dont il fut l'objet. Si grande même que fût sa découverte au point de vue de l'ornementation décorative, si recherchées qu'aient été ses faïences auxquelles on a trop souvent par la suite attaché une pure valeur de convention, n'hésitons point à reconnaître que B. Palissy n'eut, sur le développement de l'art du faïencier dans notre pays, qu'une influence médiocre.

Son œuvre, il faut le dire, n'était qu'une œuvre exceptionnelle et bâtarde, sans but pratique, comme sans beauté réelle. Elle ne dut son succès qu'à la singularité de ses compositions bizarres ; et, sans parler même de *l'émail à base d'étain* dont elle ne sut pas révéler le secret, ce n'était point dans l'imitation artificielle d'une nature factice, tourmentée et parfois repoussante, que la céramique devait puiser à l'avenir ses traditions et ses enseignements.

Faut-il chercher davantage l'origine de notre art français dans ces faïences mystérieuses appelées *faïences Henri II*, dont on ignore l'auteur, la date précise et le lieu exact de leur fabrication et qu'on a pour cette raison surnommées *le sphinx et le phénix de la curiosité.*

Les faïences Henri II connues jusqu'à ce jour sont au nombre de 55. Dispersées dans toute l'Europe entre les mains de quelques riches amateurs ou dans les collections de quelque grand musée, la mode, la rareté, l'engouement ont porté la valeur de quelques-unes de ces pièces à 20 et 30,000 fr. La date qu'on leur assigne varie entre 1540 et 1560 ; quant à leur origine, elle est restée à peu près inconnue jusqu'à présent.

Qui pourrait dire le nombre sans cesse renaissant de controverses et de systèmes qu'a déjà soulevés dans le monde des savants leur mystérieuse origine ? Quelques-uns en font honneur à Ascanio, l'élève bien-aimé de Benvenuto Cellini, d'autres à Girolamo della Robbia le neveu de Luca, d'autres enfin imaginent que quelque grand seigneur ennuyé de la cour, peut-être Henri II lui-même, aurait de ses royales mains modelé les délicates et parfois très-indécentes figurines de ces œuvres de patience.

En dernier lieu enfin, et tout récemment, M. Benjamin Fillon, dans un savant travail, plaçait à Oiron, près de Thouars, la fabrication de ces poteries et les attribuait à François Charpentier et à Jean Bernart, deux potiers français, parfaitement inconnus d'ailleurs.

Quoi qu'il en soit de ces questions d'origine et d'archéologie, il importe davantage de parler de leur caractère et de leur décoration. Ce sont pour la plupart des coupes, des flambeaux, des aiguières, des hanaps, des salières surtout, qui forment comme autant de petits monuments d'architecture, et l'on comprend, en regardant ces édifices si solides et si massifs, à quel point la superstitieuse terreur des Valois avait souci de ne pas voir se renverser le sel.

Ces poteries sont en terre de pipe, d'un grain très-fin, qui ne rappelle que très-imparfaitement la faïence, sculptées ou plutôt ciselées comme des pièces d'orfévrerie ; elles sont toutes chargées en ronde bosse de cariatides, de mascarons, de figures grimaçantes, décorées et coloriées à la manière des niellures italiennes d'incrustations à

teintes brunes et foncées ; leurs dessins ne manquent ni de richesse ni de grâce ; mais le goût est loin d'en être irréprochable, et les ornements qui les surchargent ne compensent pas l'éclat qui manque à leur couleur. Non-seulement la couverte *stannifère*, qui seule donne à la terre la lumière, la transparence et la vie, n'y joue aucun rôle ; mais la terre de pipe qui les compose est grise et terne, et les sombres incrustations polychromes qui les décorent n'ont rien de commun avec les reflets chatoyants et profonds de l'émail.

De ces poteries célèbres, il faut donc dire encore et à plus juste titre ce que nous disions de celles de Bernard Palissy. Elles ne représentent dans l'histoire qu'un accident et une singularité artistique. Elles sont l'œuvre d'un art spécial autant qu'il est étroit et raffiné. La matière qui les compose, pas plus que le procédé qu'elles emploient, ne se rattache par aucun lien à la chaîne de la tradition céramique. Elles ne laissent après elles ni continuateurs, ni imitateurs, ni rivaux. L'heure n'est pas encore venue où l'art, entrant dans une voie large et féconde, doit manifester au grand jour sa puissance par la multiplicité de ses produits, la simplicité de ses procédés, la richesse de ses formes, la variété et l'éclat de ses couleurs, toutes choses, disons-le, qui font défaut aux faïences Henri II plus encore qu'à celles de Bernard Palissy.

IV

LES ORIGINES DE LA FAÏENCE FRANÇAISE. — DÉCOUVERTE ET COMMENCEMENT DE L'INDUSTRIE CÉRAMIQUE A NEVERS.

En 1565, un prince de la maison de Mantoue, Louis de Gonzague, célèbre dans l'histoire des guerres de l'Italie, avait épousé Henriette de Clèves, petite-fille de François II, comte de Nevers. Dans la vieille cité française, érigée en duché-pairie à l'occasion de son mariage, il avait transporté avec ses pénates et sa cour le goût des lettres et des arts.

Là, entouré des plus illustres de ses compatriotes, il attirait à lui par sa munificence et son urbanité les savants de tous les pays ; il encourageait l'industrie et les arts ; il s'efforçait d'implanter parmi nous les traditions et les souvenirs aimés de l'Italie.

Il ne paraît pas cependant, quelques efforts qui aient été faits pour

retrouver les traces de nos origines céramiques, que l'art du faïencier ait pris naissance sous son règne. Pendant plusieurs années, c'est à peine si les registres baptistères des paroisses signalent le nom d'un seul potier, Scipion Gambyn ou Gambyni, artiste italien, dont les essais paraissent être restés infructueux.

Mais voici que, vers 1600, un seigneur italien, Dominique Conradi ou Conrade, se promenait aux environs de Nevers. Peut-être sa pensée absente le ramenait-elle sous le ciel de l'Italie, à ces rivages de sa patrie où florissaient les arts, l'industrie, la richesse ! Précisément il croit reconnaître la terre de son pays, une argile plastique tout à fait semblable à celle dont les potiers de Gènes, de Savone et d'Albissola modelaient leurs chefs-d'œuvre. Il communique au duc Charles, qui avait succédé à son père Louis de Gonzague, son observation, et c'est alors qu'à Nevers même, sous ses ordres et sa direction, s'élève un établissement destiné à exploiter la précieuse découverte. Bientôt arrive d'Italie des ouvriers et des peintres. Ils apportent avec les traditions et les procédés de leur pays la science encore inconnue qui va se révéler à Nevers et prendre sur la terre de France un essor tout nouveau ; la FAÏENCE STANNIFÈRE est acclimatée ; elle prospère, elle grandit, elle va devenir tout à fait française.

Tout le monde depuis de Thou connaît l'histoire de ce légendaire gentilhomme italien découvrant la terre de Nevers comme Christophe Colomb découvrit l'Amérique, mais personne encore n'avait pu indiquer le nom de ce mystérieux personnage, ni sa trace dans l'histoire du pays.

M. du Broc de Segange, grâce à de patientes investigations, a pu enfin rétablir l'origine et l'histoire de cette famille et lui restituer ce nom de Conrade dont la destinée se lie si intimement à celle de la céramique française.

Originaire d'Albissola, ville italienne célèbre par ses faïences, Dominique Conrade appartenait à la noblesse de Savone par sa naissance et à celle de France par les lettres de naturalisation que lui avait conférées Henri III. Attiré en France à la suite des Médicis ou des Gonzague, il avait pris part aux guerres du royaume et s'était établi à la cour du duc de Nevers. C'est ce même Dominique qu'en 1600, à la date indiquée par de Thou, M. du Broc de Segange nous montre découvrant la terre de Nevers et initiant nos compatriotes à l'industrie de son pays. Dès 1602 nous le retrouvons marié avec ses deux frères. Pendant trois générations, les Conradi se succèdent à Nevers. Dominique, Baptiste, Augustin, *tous trois qualifiés nobles hommes*, exercent ensemble leur *noble industrie*.

Déjà à cette époque les armes n'ont pas seules le droit de conquérir et de conserver la noblesse du sang ; l'industrie, la science, l'art, le

travail aussi, par un glorieux et légitime privilége, donnent un nouveau lustre à l'antiquité de la race.

C'est ainsi que, pendant plus d'un demi-siècle, les plus hautes distinctions et les plus éminents patronages favorisent les gentilshommes faïenciers de Nevers. A Dominique Conrade succède Anthoine son fils, héritier de ses traditions et de son industrie. Ce n'est toutefois qu'après avoir mis son épée pendant quatorze ans au service de la France, sa patrie adoptive, qu'il vient reprendre au foyer paternel la profession qu'ont exercée son père et ses oncles.

Il nous apparaît pour la première fois en 1634 comme *maistre potier en vaisselle de faïence*, puis successivement comme *gentilhomme servant* et *gendarme de la reine*, en 1644 enfin comme *gentilhomme et faïencier de la maison du roi* et comme *brigadier de la compagnie des chevau-légers de la Reyne*, avec ce considérant remarquable : « *Étant bien informé de son industrie et grande expérience à faire toute sorte de vaisseaux de fayence par une science rare et particulière reservée secrètement de père en fils en la maison dudit Conrade.* »

Anthoine Conrade donne à l'industrie céramique une impulsion féconde et durable. Les sympathies et le patronage des ducs de Nevers ne lui font pas défaut pas plus que les encouragements du roi, qui, en 1640, le nomme faïencier ordinaire de Sa Majesté.

Pendant trente ans le grand secret se conserve de père en fils en la maison dudit Conrade. Cependant à eux seuls ils n'avaient pu suffire à tous les détails de la fabrication; ils avaient attiré d'Italie des artistes et des peintres.

A Nevers même, d'autres ouvriers s'étaient formés sous leur direction ; mais leur procédé ne pouvait tarder à se répandre. C'est d'ailleurs le propre de la science de progresser et de grandir par son expansion même. En 1632, voici s'élever une manufacture nouvelle à côté de celle des Conrade. Comme eux *Barthélemy Bourcier* va fournir à la céramique quatre générations d'artistes. Un peu plus tard, voici encore d'autres noms illustres entre tous ; ce sont les *Étienne* et les *Custode*, destinés eux aussi à apporter à l'art par la concurrence et l'émulation même, d'heureux perfectionnements et d'incessants progrès.

Toutefois, au milieu de ces tentatives nouvelles, Anthoine Conrade garda le premier rang et son fils Dominique qui lui succéda en 1648, sut maintenir longtemps encore à côté de ses rivaux la vieille renommée paternelle.

Le nom de Conrade sur lequel on nous pardonnera de nous être un peu étendu, se lie donc aux plus grands souvenirs de notre histoire céramique. Il apparaît au berceau de l'industrie naissante ; il marque la période brillante où l'art atteint son apogée.

V

LES CLASSIFICATIONS DE L'ART. — 1re ÉPOQUE : TRADITION ITALIENNE.

C'est, nous l'avons dit, la gloire de Nevers d'avoir découvert et fondé l'art céramique, non moins que de l'avoir élevé de suite à un haut degré de perfection ; mais c'est son mérite aussi d'avoir su pendant près de deux siècles le conserver et le rajeunir en le propageant au dehors et en s'inspirant à son tour, auprès des étrangers ses imitateurs ou ses rivaux, de leur manière et de leur progrès.

M. du Broc de Segange dans son intéressant ouvrage n'a pas seulement retracé l'histoire et le caractère de nos œuvres céramiques ; il les a classées, et c'est là la partie délicate et vraiment intéressante de son livre.

Par une classification aussi simple qu'elle est ingénieuse et complète, il a su résumer en cinq lignes ces formes multiples de l'art nivernais. Il en rattache les produits à cinq périodes correspondant aux phases diverses subies par notre peinture céramique. Or, par une bonne fortune dont je ne sais s'il faut féliciter davantage M. du Broc de Segange ou notre industrie cosmopolite, il se trouve que les cinq transformations qui présidèrent successivement à la peinture nivernaise, correspondent également aux influences particulières qui caractérisent l'art français tout entier.

Nous ne saurions mieux faire au reste que de mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau même de cette classification et des subdivisions qui en dépendent :

1re ÉPOQUE. . .	Tradition italienne de 1600 à 1660.
2e ÉPOQUE . . .	Goût persan de 1630 à 1700. Goût chinois et japonais de 1630 à 1750. Goût franco-nivernais de 1640 à 1780.
3e ÉPOQUE . . .	Tradition de Rouen, 1700 à 1789. Tradition de Moustiers, 1730 à 1789.
4e ÉPOQUE . . .	Goût de Saxe, 1770 à 1789.
5e ÉPOQUE . . .	Décadence de l'art de 1789 jusqu'à nos jours.

Ainsi, comme on le voit par ce simple exposé, Nevers embrasse et résume en quelque sorte l'art de la France, on pourrait dire du monde entier.

Sans doute, nos vieilles faïences garderont leur spontanéité et leur cachet tout nivernais auquel personne ne pourra se méprendre ; mais sur l'émail de ces peintures tour à tour élevées ou populaires, éloquentes ou naïves, marquées au coin des traditions classiques ou portant l'empreinte de la fantaisie et du caprice, nous relirons, avec chaque époque, l'histoire des mœurs, des goûts, des traditions que révéleront tour à tour l'Italie, la Chine ou le Japon, les traditions de la Perse, l'exemple de Rouen, les dessins de la Saxe ou les capricieuses arabesques de Moustiers.

C'est à ce point de vue, ce me semble, que l'histoire de la céramique mérite d'être étudiée.

Voici la première époque, celle que nous avons mentionnée déjà en citant les noms de ses premiers fondateurs, les Conrade et après eux les Boucier, les Custode et les Étienne.

C'est, nous l'avons dit, la période brillante où l'art atteint son apogée; c'est l'époque glorieuse des traditions italiennes ; c'est l'âge épique où la mythologie, la poésie, l'histoire, prêtent à nos artistes leurs divinités et leurs héros.

Nous ne saurions mieux faire, au reste, pour esquisser le caractère de la peinture céramique de cette époque, que de citer textuellement M. du Broc de Segange.

« Les contours des personnages, des arbres, des rochers, des « terrains, sont uniformément tracés avec le manganèse violet ; les « chairs sont modelées avec le jaune clair et le jaune obscur ou sim- « plement avec le manganèse violet ; l'ornementation est générale- « ment formée par des feuilles en rinceaux ou simplement posées « les unes à côté des autres, modelées avec deux jaunes sur un fond « bleu.

« L'exécution de cette époque est très-large, le dessin assez pur; « l'art toujours dirigé dans un sentiment juste du mouvement. La « couleur est gracieuse et pleine d'harmonie ; elle offre le fidèle spé- « cimen d'une aquarelle librement exécutée et chaudement ac- « cusée. »

Pour en apprécier le mérite, il faut surtout se rappeler qu'il ne s'agit point ici d'une peinture ordinaire ; c'est la convention, disons mieux, la fantaisie qui a tracé ces gracieux dessins ; c'est par une exécution toute spontanée qu'ont été posées *crûment* et par *teintes*

plates, le plus souvent à *main levée*, ces couleurs ingrates et rebelles au mélange. Il faut ne pas oublier enfin comment a pénétré, dans la terre, cette éclatante peinture : au prix de quels sacrifices et de quels labeurs ces lignes si pures et si nettes ont été fixées sur la mobile et changeante surface que le feu a si violemment transformée.

Certes nous ne sommes point de ceux qui font de la difficulté vaincue, le mot suprême de l'art; mais encore convient-il de juger chaque œuvre suivant son origine, sa nature et sa destination. C'est là ce qu'oublient trop les Zoïles dédaigneux de tout ce qui ne rentre pas dans telle catégorie convenue de l'*art* ou du *beau*.

Les plus indulgents, ceux qui consentiraient à ne pas voir, dans le trompe-l'œil et l'imitation de la nature, le mot suprême de l'art, reprocheront, tout au moins, à ces faïences, de ne pas ressembler à la peinture à l'huile. Pour ceux-là, ce serait la perfection et l'idéal.

Nous sera-t-il permis de répondre encore une fois que vouloir astreindre tous les arts aux mêmes règles, à l'uniformité de la couleur et de la forme, abstraction faite de la matière qu'ils emploient, du but qu'ils se proposent, serait la ruine du goût et le renversement de toute harmonie et de toute beauté.

Il en est de la fantaisie céramique, comme des tapisseries des Gobelins et des mosaïques romaines. Elles peuvent s'inspirer de Raphaël ou du Titien, de Léonard de Vinci ou du Dominiquin, du Poussin ou de Rigaud. Leur perfection n'est pas d'imiter leurs tableaux. Pourquoi? Parce que le but d'une tapisserie, d'une mosaïque ou d'une faïence, alors même qu'elles cherchent par l'effet décoratif à plaire aux yeux, n'est pas uniquement d'usurper la place du tableau. Chacun de ces objets a sa destination, sa valeur et sa raison d'être ; dès lors qu'il s'en éloigne, il perd sa perfection et son mérite.

La mosaïque doit être solide, résistante comme la muraille qu'elle cherche à remplacer, éclatante comme la matière dont elle est composée. La tapisserie doit être moelleuse, lourde, épaisse pour protéger de ses plis, contre le vent et les frimas, les ouvertures qu'elle ferme hermétiquement, ou pour retomber en contours harmonieux le long des portiques et des parois des murs.

La faïence, peut-être, a des destinées moins élevées; on lui demande, non d'être légère comme la toile, mais ferme, solide, imperméable aux liquides qu'elle est destinée à conserver. Son mérite n'est pas d'être poreuse pour absorber la couleur, mais lisse, unie, émaillée, vitrifiée et durcie par le feu, qui a rendu sa matière et ses couleurs inaltérables au temps et aux acides. Dans les tableaux, la couleur doit être fondue, mélangée sur toute la surface de la toile; la peinture céramique, au contraire, empruntera aux minéraux qui la composent, des contours plus arrêtés, des teintes plus accusées, une

apparence métallique qui lui donnera la dureté du verre, mais aussi son éclat et sa transparence. Que si, par aventure, à l'aide de certains procédés, une faïence parvient à singer une œuvre picturale, on pourra l'admirer comme un tour de force, mais instinctivement on sentira qu'elle n'est point à sa place,et qu'elle est dévoyée. Œuvre patiente, œuvre d'emprunt et d'imitation, peut-être on pourra dire qu'elle est une belle peinture, nullement une belle faïence, puisqu'elle n'en a ni l'apparence, ni le caractère.

Certes, en retrouvant dispersées dans nos musées ces rares et précieuses reliques contemporaines des Conrade, on sent que leur art n'a rien de commun avec cet art factice que préconise aujourd'hui le mauvais goût public.

Nos céramistes nivernais, pas plus que les Italiens dont ils procèdent, n'ont eu la prétention de détrôner la peinture. Leurs œuvres sont restées ce qu'elles devaient être, de simples poteries, mais de poteries gracieuses et charmantes, portant jusque dans les plus pe its détails, l'empreinte de leur origine italienne et la trace du goû qui présidait alors aux destinées de l'art.

Nous avons parlé, surtout, des œuvres polychromes qui distinguent la première époque ; mais il faut mentionner aussi des plats en camaïeux bleus à contours violets qui présentent les mêmes qualités de dessin et d'exécution ; à la couleur près, on y rencontre la même mythologie, les mêmes horizons, les mêmes ciels, les mêmes Amours et les mêmes tritons, les mêmes divinités, le plus souvent un peu court vêtues, les mêmes fleurs et les mêmes feuilles courant en rinceau autour de ce petit monde charmant d'azur et de manganèse.

Enfin il faut citer des sculptures émaillées dont les premiers Nivernais surent avec un rare bonheur emprunter la tradition à Luca della Robbia et aux maîtres florentins. Ici, rien de heurté ni de violent; plus de couleurs tranchées, plus de formes luxuriantes, plus de dessins hardis, plus de Dianes, de Vénus ou d'Amours aux teintes éclatantes : de blanches statues resplendissant seulement de l'éclat de l'émail, de pieuses madones, des saints, des vierges, des anges et des martyrs, la statue chrétienne, en un mot, dans sa noble et chaste sérénité. C'est l'art austère plein de dignité, de grandeur et de poésie, que nous révèle, dans ses compositions religieuses malheureusement trop rares, la première époque. Pourquoi faut-il que cette noble simplicité ait sitôt disparu, et que, si promptement oublieux des enseignements sévères des Conrade, nos artistes aient cherché ailleurs leurs inspirations et leurs modèles ?

VI

2e ÉPOQUE. — GOUT PERSAN, CHINOIS ET FRANCO-NIVERNAIS.

Bientôt aux traditions de la poésie, aux images gracieuses des fables antiques, ils vont préférer les oiseaux fantastiques de la Perse, les magots ennuyés de la Chine et du Japon, et surtout les scènes franco-nivernaises de la vie de chaque jour; ils modèleront encore des vierges et des saints, mais à la noble simplicité italienne vont succéder des formes maniérées ou grotesques, une décoration moins harmonieuse.

La seconde période, comme nous l'avons dit, comprend trois subdivisions :

Le goût persan,
Le goût japonais et chinois,
Le goût franco-nivernais.

Le *goût persan* s'inspire encore de l'Italie, non plus d'Urbino et de Faënza, comme les œuvres que nous venons de décrire, mais de Gènes, de Savone et surtout de Venise. Grâce à leurs relations commerciales, les Vénitiens avaient rapporté de Perse et mis en honneur dans leurs fabriques, des faïences d'une décoration et d'un goût singuliers[1]. C'était le plus souvent des pièces trempées dans un azur d'une teinte riche, sur lequel couraient avec une fantaisie tout orientale des dessins blancs, très-empâtés et très-épais, rehaussés parfois eux-mêmes de traits d'un jaune d'or éclatant. Quant au caractère du dessin, qui se retrouve d'ailleurs exécuté aussi en bleu sur l'émail blanc, ou même, quoique très-rarement, sur des pièces trempées dans le jaune obscur, il ne se distingue ni par la variété, ni par l'intérêt du sujet, ni même par la grâce du motif.

L'étude de l'homme et de la nature vraie n'est point de son fait : oi-

[1] Un savant rouennais, M. Gouellain, dans une notice sur le musée céramique de Nevers, fait, au sujet de l'origine persane attribuée à ces faïences, une observation qui ne laisse pas que d'être ingénieuse. « Il a été dit et affirmé, dit-il, que ces faïen-« ces étaient originaires de Perse. Nous ne le croyons pas, et cette opinion vient d'un « déplorable abus de l'étymologie. *Pers* en vieux langage est synonyme de bleu; on « disait des *yeux pers* pour des yeux bleus et conséquemment : *faïence perse*. »

seaux impossibles becquetant des œillets ou des tulipes plus impossibles encore, bizarres enchevêtrements de lignes et d'ornements en volutes, guirlandes de feuillages et fleurs qui ne ressemblent à rien, si ce n'est à elles-mêmes, voilà ce qu'affectionne surtout le genre persan. Quelquefois, mais rarement, par une réminiscence du goût italien ou par un mélange des deux manières, un personnage plus ou moins mythologique, qu'à ses attributs on reconnaît pour un Cupidon ou pour un Mercure, apparaît en blanc sur l'azur intense de l'émail, étonné de se trouver sous ces bosquets fantastiques, en compagnie d'oiseaux et de fleurs que ses poëtes n'ont jamais chantés.

Certes, en présence de ces œuvres, il faut moins que jamais songer à Raphaël, ni aux procédés ordinaires du dessin ou de la couleur. Mais on ne peut refuser à ces faïences l'originalité de l'indépendance, la richesse éclatante du coloris, l'attrait qui s'attache à la difficulté vaincue, quelque chose enfin de mystérieux et de profond qui leur prête le charme des décorations de l'Orient.

Quoi qu'il en soit, la fabrication nivernaise acquit bientôt dans ce genre une réputation souveraine. Elle dépassa même, par l'intensité et la profondeur de sa couleur, Venise, sa rivale, dont les bleus gardèrent toujours une teinte pâle et grise. Une fois en possession du procédé qui consistait à appliquer le *blanc fixe* sur l'émail, au lieu de le *ménager* comme faisaient les Italiens, ils donnèrent à cette fabrication une extension immense dont ils gardèrent seuls toutefois le privilége.

A la même époque, sous le ciel brumeux de la Hollande, comme sous le soleil éclatant de la Vénétie, débarquaient des produits céramiques d'une fabrique inconnue jusque-là; c'étaient les *porcelaines* de la Chine et du Japon, œuvres bizarres, étrangères aussi à l'art européen par le dessin et la peinture, mais dignes toutefois de lutter avec les majoliques italiennes par la finesse de la pâte, la spontanéité de l'exécution, la perfection des détails. Les Hollandais répandirent à profusion, dans les Pays-Bas d'abord, dans toute la France ensuite, cette précieuse vaisselle dont la composition, destinée à rester longtemps encore inconnue, devait obtenir toutes les faveurs de la mode.

Ce n'était point assez de les répandre et de les admirer; les faïenciers de Delft voulurent, à défaut du kaolin et de la cuisson du Céleste-Empire, imiter au moins ses compositions et ses dessins. De là, au dix-septième siècle, cette prodigieuse quantité de paysages chinois et japonais reproduits avec une fidélité merveilleuse, d'abord par les artistes du Nord sur leurs faïences, imités ensuite en France, à Nevers, à Rouen et même à Delft, avec une maladresse tout européenne et un laisser aller plein de franchise et d'esprit.

Cette rivalité de l'Europe et de l'Asie, ce goût du dix-septième siècle pour les chinoiseries céramiques devait revêtir à Nevers un caractère tout particulier. Là du moins, un souffle tout nouveau devait animer ces tristes magots et leur rendre, jusque sous leurs manches pagodes et leur bonnet chinois, le franc visage et le rire spirituel de nos compatriotes.

Voyez-vous, au bord de ce fleuve de thé, à l'ombre de ces arbres aux larges feuilles, sans perspective, sans ciel et souvent même sans sol sous ses pieds, ce mandarin : il tient galamment le parasol de la belle indifférente qui, à la manière des précieuses du temps, le regarde à peine. Ne vous semble-t-il pas qu'il murmure à son oreille ce vers qui n'a rien de chinois :

Je t'aimais inconstant! Qu'eussé-je fait fidèle?

Nous sommes au temps de Racine, aux beaux jours de la poésie, de l'urbanité, de la grâce française. Voici des personnages costumés en Chinois qui ressemblent à des seigneurs de Versailles, à des héroïnes de tragédie; mais nous sommes aussi et surtout au temps et dans la patrie de la Fontaine, de Molière, d'Adam Billaut. Voici d'autres Chinois au visage moqueur, au rire gaulois, qui caressent la dive bouteille et chanteraient volontiers un refrain du poëte-tonnelier.

C'est chose merveilleuse comme sous le pinceau de nos artistes le paysage lui-même du Céleste-Empire se transforme, j'allais dire se rajeunit et se déride. Sans doute, puisque telle est la mode, on retrouve encore dans leurs potiches les feuilles de ricin, les toits à clochettes et ces éternels cercles rayonnés qui ont la prétention d'être des fleurs, mais on y voit aussi parfois de bons et vrais arbres empruntés à nos forêts ou à nos jardins, de vrais oiseaux qui volent avec de vraies ailes, de vraies montagnes enfin avec d'excellentes intentions de ciel et d'horizon. Quelquefois aussi un écusson armorié, jeté comme par hasard au milieu de ces capricieuses inventions, ne laisse pas que de leur donner un certain air comme il faut.

Le mérite du genre chinois n'est donc pas, on le voit, dans la perfection du dessin, ni dans l'éclat ou la variété des couleurs. Il n'y faut envisager que le côté décoratif dont les Nivernais, à l'exemple des Hollandais, surent tirer un heureux parti, en y imprimant avec une certaine hardiesse de dessin un cachet et une originalité spéciale.

Mais cette originalité qui fait le charme de la faïence de Nevers à sa deuxième époque, il convient de l'étudier surtout dans les compositions qui lui sont propres. C'est le goût *franco-nivernais*. Ici nos artistes n'empruntent rien à la Grèce, ni à l'Italie, ni à la Perse, ni à la Chine, ni au Japon; c'est à eux-mêmes, à leur poésie et à leur

histoire, à leurs tableaux et à leurs gravures, à leur bon sens parfois si spirituel, à leur foi religieuse, qu'ils demanderont désormais des inspirations toutes françaises.

Nos faïenciers, personne ne le contestera, ont ouvert à l'art une voie nouvelle et indépendante. Plus que tous autres peut-être ils ont contribué à développer les ressources de la céramique française. Les premiers ils l'ont appliquée à tous les besoins et à tous les usages de la vie ; les premiers aussi ils ont créé des types populaires et traité leurs compositions dans une langue vraiment nationale. Ils ont popularisé l'art. Certes ce n'est pas nous qui nous en plaindrons ; mais cette même franchise que nous ne dédaignons pas, cette naïveté qui fait leur mérite n'a-t-elle pas quelquefois dégénéré en vulgarité ? Le style et la pensée sont-ils restés toujours à la hauteur même des sujets qu'ils ont traités ? Nous avons, plus haut, trop nettement exprimé notre opinion sur le rôle décoratif qui convient à la faïence pour que nous soyons suspects ici de vouloir assimiler sa perfection à celle des miniatures ou des aquarelles. Qu'il nous soit permis toutefois de ne pas partager entièrement l'admiration de M. du Broc de Segange pour les *libres allures* et les *touches hardies* de certains spécimens de la peinture nivernaise. Les dédains superbes qu'elle affecte pour les règles de la perspective ou du dessin laissent trop souvent apercevoir l'inexpérience et la maladresse. Entre ces excès et l'art compassé et précieux des miniaturistes et des porcelainiers, il y a, ne l'oublions pas, le *in medio stat virtus* du vieil Horace.

Est-ce à dire que, malgré leurs défauts, ces compositions franco-nivernaises si répandues et si populaires manquent de charme ou de grâce ? Non, assurément, et même, toute question d'art à part, ce serait une étude intéressante encore que cette histoire intime des mœurs de la France inscrite sur nos faïences.

Le goût de la mythologie s'en va peu à peu disparaissant. Une mise en scène plus simple représente dans un cadre plus moderne des jardins, des forêts et des arbres empruntés à nos peintres et à nos graveurs, Perelle, Jacques Stella, Lebrun. Là se passent des scènes toutes modernes : bergeries en camaïeu, chasses terribles, promenades sentimentales, danses gracieuses, discrètes et chastes amours, excursions à deux nuances au pays du *Tendre :* tout ce monde faux et convenu qui n'a rien à démêler avec les réalités de la vie, au demeurant un monde charmant, toujours le sourire aux lèvres et la jeunesse au front.

Voici, par exemple, un berger qui joue de la flûte sous l'ormeau, comme dans la chanson ; au son du champêtre instrument s'avance, l'épée au côté, avec le costume et la gravité du temps, un beau cava-

lier qui danse le menuet avec sa belle adorée. Ailleurs, ce sont des fleurs et des fruits, des moissons et des vendanges; partout l'image de l'abondance et de la fécondité. Il ne manque que des ruisseaux de miel et de lait pour se croire au temps d'Astrée. Ici encore des bergers et des bergères, et de joyeux compères en bonne fortune, célébrant sous la treille *les festins*, *les jeux* et *les ris*. En vérité, sous ce ciel toujours radieux, à l'ombre de ces bosquets éternels, les fêtes et les plaisirs se succèdent sans interruption. On ne faisait pas mieux dans l'île de Calypso.

Mais voici un autre art et d'autres traditions. Il ne s'agit plus de l'antiquité, ni des nudités païennes, ni des œuvres plus ou moins précieuses que le goût du temps et les délicatesses d'un travail plus parfait inspirent à Nevers au profit de la riehesse et du luxe. Voici l'art populaire : la peinture céramique telle que l'ont créée nos vieux faïenciers, sans demander à personne qu'à eux-mêmes leurs inspirations et leurs dessins.

Ce sont des scènes de l'Ancien Testament, la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, la légende du patron ou l'image naïve du saint de la corporation et de la confrérie. On les reproduit partout, de toutes grandeurs et sous toutes formes, sur les faïences qui servent à l'ornementation de la maison comme sur celles qui servent aux usages de la vie. Voici des statues de saints, non plus blanches comme celles de la première époque, mais couvertes, au contraire, de peintures et d'ornements : saint Louis au manteau bleu fleurdelisé d'or, des évêques avec leurs ornements dorés, des prêtres en chasubles, des lévites en dalmatiques brodées; voici des bénitiers à bords festonnés enrichis de lambrequins ou de draperies en relief, ornés de fleurs ou de coquilles; voici des plats aux couleurs éclatantes, aux contours persans; des bouteilles, des gourdes à têtes de bélier, en forme d'anses; des brocs, des guidons, des tirelires décorées de cartouches ou de médaillons. C'est dans ces cartouches qu'apparaissent le plus souvent les compositions religieuses de notre art nivernais.

Je ne dirai point qu'elles sont toujours gracieuses; souvent le dessin manque d'harmonie et accuse un sans-gêne trop dédaigneux pour les règles de la perspective ou du bon sens. Mais, si défectueux qu'il soit, cet art nous est précieux. Il nous est cher par les souvenirs qu'il évoque et les traditions dont il a laissées vivantes encore quelques traces dans nos campagnes. Par ces spécimens si nombreux et si naïfs, il témoigne de la foi de nos ancêtres et quel prix chacun d'eux attachait au culte des saints. Chacun tenait à honneur de posséder l'image de son patron. Parfois deux époux faisaient représenter ensemble, comme pour rappeler leur alliance, les saints dont ils por-

taient le nom et ceux de leurs enfants. On faisait inscrire avec les noms de la famille la date du mariage et de la naissance. D'autres fois c'était une corporation ouvrière qui faisait représenter avec l'histoire et les emblèmes de sa profession, le patron de la confrérie sur une énorme bouteille qui appartenait en commun à tous ses membres.

Dans les églises, dans les oratoires, sur les façades des maisons, dans des niches et jusque dans des troncs d'arbres, au bord des chemins, se rencontraient des statues émaillées. Leur vue rappelait au passant la prière et le culte des saints ; la prière et les saints octroyaient en échange à la maison sauvegarde et protection.

Pourquoi faut-il, nous ne saurions trop nous en affliger, que ces œuvres si populaires, si religieuses et si fécondes soient restées inférieures à leur destinée ? Ce n'était pas assez, par leurs riches couleurs, l'éclat et la solidité de leur émail, leur ornementation toute décorative, de répondre aux besoins de la foule; il fallait s'élever plus haut et ne pas compromettre, par des procédés vulgaires, des figures et des poses triviales imposées sans vergogne, même au Christ et à la vierge Marie, l'inviolabilité de l'art trop souvent méconnu.

VII

3e PÉRIODE. — TRADITION DE ROUEN ET DE MOUSTIERS.

A l'époque toutefois où Nevers se laissait aller à ces inspirations faciles mais peu élevées, ses ouvriers tentaient à l'étranger, dans l'imitation des modèles de Rouen et de Moustiers, des essais nouveaux de décoration.

Près d'un demi-siècle après la découverte des Conrade, alors que déjà la fabrication nivernaise était dans tout son éclat, Rouen avait inauguré à son tour l'art qui devait faire sa célébrité. En 1664, Nicolas Poirel sieur de Grandval, établissait dans cette ville une fabrique de faïence, non sans avoir obtenu pour cinquante ans le privilége d'exploiter seul une industrie qui devait rencontrer plus tard tant d'imitateurs et de rivaux.

Mais déjà il appartenait à Nevers d'initier Rouen à ses procédés encore nouveaux. Déjà Pierre Custode, un de ces artistes d'origine

italienne, dont le nom justement célèbre devait fournir sept génera tions de faïenciers, avait envoyé son fils dans la cité rouennaise. D'autres ouvriers s'y étaient succédé; déjà leur influence s'y faisait sentir et le goût nivernais présidait aux premiers essais d'un ar encore imparfait.

Fabricando fit faber : bientôt les élèves rompus aux procédés des maîtres vont répudier leurs dessins et leur manière. Ils créent eux-mêmes un genre et des ornements nouveaux, et je ne voudrais pas répondre que déjà ils n'aient la prétention d'avoir largement distance leurs maîtres.

Un nom surtout est demeuré célèbre parmi eux; c'est celui de Potherat, dont on voit l'industrie s'établir dès 1673 et lutter, armé d'un second privilége, contre le monopole du sieur de Grandval. Alors apparaissent ces dessins symétriques et rayonnants, broderies légères où le blanc de l'émail est réservé avec un soin et une patience remarquables entre des dentelles gracieuses d'un bleu intense, « ou « bien, dit M. Gouellain, des rinceaux courent sur les bords en guir- « landes élancées et retombent semblables aux pousses gracieuses « que la vigne suspend d'un arbre à l'autredans les vastes plaines « de Toscane. »

Le bleu domine à cette époque ; mais les couleurs variées s'y rencontrent parfois aussi ; un écusson armorié occupe le plus souvent le centre des ornements disposés avec une régularité symétrique. C'est l'âge glorieux de la céramique rouennaise ; c'est alors que ses poteries remplacent sur la table des grands, sur les dressoirs des riches, et jusqu'à la cour de Versailles, la vaisselle d'argenterie que l'édit de 1689 et les nécessités de la guerre avaient fait prohiber.

Déplorable abus de la toute-puissance royale qui pouvait alors, jusque dans l'intérieur des familles, réglementer le luxe, la richesse et les arts, anéantir d'un trait de plume, sans respect pour le droit et la propriété individuelle, les précieuses reliques de la fortune héréditaire, et détruire à tout jamais les chefs-d'œuvre tant regrettés de l'orfévrerie et de la ciselure ! Et pourtant cette dure épreuve imposée à la nation fut-elle donc sans générosité et sans grandeur ? Au milieu des calamités générales, en présence des dangers et des tristesses de la patrie épuisée, devant la fortune publique prête à s'écrouler, le souverain devait-il laisser la France dans l'insouciante immobilité de son luxe et de son bien-être? D'autres peut-être eussent préféré des impôts directs, des banqueroutes, des emprunts. A ces moyens qui ne frappaient que le peuple, Louis XIV préféra l'économie ; lui-même, le premier, il sacrifia à la patrie son luxe et ses richesses. La faïence remplaça l'argenterie ; grande et touchante simplicité, elle eut du moins cet avantage d'ennoblir et de rehausser

aux yeux de tous l'industrie nouvelle de la céramique française [1]. L'art souverainement fécond dans ses ressources remplaça par de riches couleurs et des dessins variés l'éclat parfois monotone de la vaisselle d'argent. Nevers et Rouen durent leur fortune à cette fatale ordonnance de 1689.

Peut-être la faïence de Rouen obtint-elle plus de faveur que celle de Nevers à la table des grands et des riches. La perfection même et la régularité du dessin rouennais devait en faire un objet de luxe. Cherchant sa voie dans les broderies et les ornements de convention, cette faïence répondait mieux d'ailleurs au goût et au besoin du temps par la symétrie et le rayonnement de ses lignes et de ses rinceaux ; elle se rapprochait de l'art aristocratique digne et régulier, mais froid et monotone, des jardins de Versailles. La fabrication de Nevers, au contraire, charmait par des qualités inverses ; aux festons symétriques, elle préférait les caprices et les jeux de la nature ; à de froids rinceaux, des personnages humains et des fleurs naturelles ; à des ornements réguliers, la spontanéité de l'invention ; à des réserves calculées, une touche franche et hardie. L'une représentait le Nord, l'autre le Midi ; la première était plus soignée, la seconde plus naturelle ; celle-ci plus animée et plus vivante, celle-là plus élégante ; Rouen plus distingué, Nevers plus populaire.

Qui eût dit pourtant que ce goût rouennais, si lent, si patient et si parfait, trouverait à Nevers même des imitateurs jaloux de pratiquer eux aussi l'art minutieux du Nord ? Nos artistes, de leurs émigrations incessantes vers Rouen, rapportèrent le goût des dessins à la mode. Mais jusque dans leur imitation apparaît la fougue traditionnelle :

Chassez le naturel, il revient au galop.

« Le naturel revenait en effet de temps en temps, et c'est à ce signe « principalement que les imitations de Nevers se reconnaissent faci- « lement et ne peuvent être confondues avec leurs modèles. En les « examinant attentivement, on retrouve toujours dans quelque coin « certaines tentatives d'émancipation qui décèle l'origine. On devine « aisément qu'une main moins patiente que celle de Rouen a passé « par là [2]. »

Rouen, toutefois, ne devait pas s'en tenir à sa première manière. Des fabricants distingués, les frères Guillebaut, devaient créer un

[1] Plus tard une cause différente amena un résultat semblable. Après le désastre de Law, beaucoup de familles riches, obligées de vendre leur argenterie de table, mirent la faïence et la porcelaine en honneur.

[2] M. du Broc de Segange : *la Faïence, les Faïenciers et les Émailleurs de Nevers.*

genre de décoration plus tard importé à Nevers et imité par Nevers. Dans des médaillons tracés en jaune et également espacés sur les bords du plat, apparaissaient des dessins japonais ou chinois, reliés entre eux avec une élégante harmonie par un quadrillé vert et jaune, semé de marguerites d'un beau rouge. Rouen affectionnait encore ces cornes d'abondance, cornes féeriques qui sont un de ses signes distinctifs, d'où s'échappaient avec un luxe merveilleux des buissons de fleurs parsemés d'animaux et d'insectes aux riches couleurs, ou bien encore ces arabesques de papillons, de plantes, de coquillages et d'oiseaux, où la fantaisie de l'artiste savait se concilier avec la régularité symétrique du dessin.

La couleur rouge fit le charme, elle fut la gloire de la palette rouennaise ; hélas! elle fut aussi toujours l'objet de notre ambition et de nos recherches infructueuses. En vain, nous copions le quadrillé des Rouennais, leurs cornes d'abondance, leurs guirlandes rocaille ; le rouge introuvable nous faisait toujours défaut. Il fallait le remplacer par un jaune obscur auquel manquait l'éclat et l'harmonie ; ou si parfois nous parvenions à fixer sur notre émail la capricieuse couleur, elle s'en vengeait en ne nous donnant que des teintes sombres et livides.

Étions-nous donc, malgré tout, devenus tributaires de Rouen et de ses dessins? Pas le moins du monde. Nous seuls savions donner à leurs froids ornements le mouvement et la vie par l'introduction de personnages qui firent toujours le charme de notre peinture céramique. Il y a plus; parfois nos artistes les plus distingués illustraient l'art rouennais par des compositions qu'aujourd'hui même on montre avec orgueil [1].

« Ainsi, dit M. du Broc de Segange, pendant que Nevers allait puiser ses inspirations à des sources étrangères, un point curieux à constater, c'est que presque tous les noms retrouvés aujourd'hui dans les archives céramiques se rattachent plus ou moins directement à la grande famille nivernaise. »

Mais il est une autre différence entre Nevers et Rouen, tout à l'honneur de Nevers ; on nous pardonnera de la mentionner ici. Tandis qu'à Nevers, sous le patronage éclairé et bienfaisant des Gonzague, l'industrie des Conrade florissait librement, sans privilége, sans monopole, sans entraves, sans restriction, vivifiée seulement par la noble émulation de ses douze fabriques rivales et jalouses de se surpasser, Rouen présentait un spectacle tout différent. « L'histoire de cette industrie, dit M. d'Arcel, n'est que le triste spectacle de la lutte, non pas de la liberté contre le privilége, mais du privilége

[1] Voir à Rouen les œuvres signées d'un Nivernais, *Claude Borne*, 1736 et 1738.

désirant s'établir contre le privilége établi. Tantôt ce sont des intrus qui luttent contre les fabriques établies pour être autorisés à partager leurs prérogatives, puis qui, après leur admission, réclament une limitation sévère du nombre des ateliers ; tantôt ce sont les ouvriers qui luttent contre les maîtres pour régler les salaires, faire admettre leur famille dans l'atelier, empêcher l'arrivée de nouveaux travailleurs et interdire le travail manuel aux maîtres eux-mêmes ou à leur famille. Dans toutes ces querelles où conduisait cette manie française de la réglementation, le parlement se montra toujours libéral et partisan de l'extension du nombre des ateliers et de la libre administration dans ceux-ci [1]. »

Mais à la même époque, le goût et les traditions italiennes présidaient aux débuts des *Moustiers*. Nevers encore allait y chercher des inspirations et des modèles. Nevers allait y retrouver les enseignements de sa jeunesse et puiser une nouvelle verve et une grâce nouvelle à la poésie vivifiante du Midi.

Des chimères, des figures terminées en gaîne, des rinceaux entrecroisés, des grotesques dans le goût de Bérain ; parfois des paysages ou bien des personnages satyriques, nains railleurs, faunes au rire moqueur, syrènes au regard perfide, cariatides et mascarons, dragons et chimères, oiseaux entrelacés à des reptiles, tous êtres grimaçants et pourtant gracieux, isolés et réunis pourtant par des baldaquins, des arabesques ou des fleurs, tels étaient les caprices inspirés par Moustiers et dont le musée de Nevers peut montrer de gracieux spécimens. Finesse de la touche, délicatesse de l'ornementation, pureté du dessin, charme de la couleur; il semble que le goût de Moustiers, bientôt répandu à Marseille, à Varage, à Clermont et dans tout le Midi, réunisse en lui toutes les grâces et toutes les séductions [2].

[1] *L'Exposition d'art de Rouen*, par A. d'Arcel.

[2] On consultera avec intérêt, sur ce sujet, un livre récemment publié : *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers et Marseille,* par Dovillier. Paris, Costel éditeur.

VIII

4e ÉPOQUE. — DÉCOUVERTE ET INFLUENCE DE LA PORCELAINE. — GOUT DE SAXE.

Mais voici une révolution dans la céramique. La découverte de la porcelaine va supplanter la faïence ou du moins modifier ses conditions d'existence, et altérer, sous l'influence de la mode et du goût, ses formes, sa décoration, sa peinture, tout, jusqu'à sa couleur.

C'est en 1709 qu'un chimiste allemand, Bottger, trouvant à la poudre de terre blanche dont on avait saupoudré sa perruque, un poids inaccoutumé, eût l'idée de l'expérimenter au feu. Son essai fut couronné de succès. La matière longtemps cherchée de la *porcelaine* blanche était enfin découverte, et bientôt, sous la direction de son inventeur, la première manufacture s'établissait en *Saxe*.

La France ne devait pas rester en arrière de l'Allemagne. La précieuse découverte de la pâte de porcelaine allait se propager partout. Sceaux, Penthièvre, Chantilly, Vincennes, se hâtèrent d'accueillir dans leur fabrique la matière nouvelle, et avec elle le goût des dessins précieux et délicats.

Le rococo régnait alors sur la France ; des contours tourmentés, des médaillons irréguliers, le genre rocaille, en un mot, avait succédé au goût sévère et digne du siècle de Louis XIV. Plus que tout autre, la porcelaine était faite pour refléter ces modes capricieuses et mesquines du temps. Sous les auspices de l'art qui dominait alors, en 1756 Sèvres voyait s'élever un établissement céramique qui devait promptement atteindre une haute réputation. Malheureusement, quatre ans plus tard, c'était par des lois de monopole, de privilége et de restriction, que cette grande fortune allait jeter ses premiers fondements.

Réserver à la manufacture royale le droit exclusif de peindre en toutes couleurs, d'incruster en or les ouvrages faits pour cela, de fabriquer des statues ou ornements en ronde-bosse avec de la pâte de porcelaine en biscuit avec ou sans couverte : telle était la loi rigoureuse qui pour protéger Sèvres devait si fatalement atteindre les autres

manufactures, loi que devait encore aggraver l'arrêt du conseil de 1786.

Que pouvaient faire les céramistes proscrits de Paris, relégués en province, abandonnés à leurs propres ressources et à leurs seules forces devant cette étonnante puissance qui, pour enfanter des prodiges, avait ordre de ne reculer devant aucun sacrifice, et qui de fait ne s'en préoccupait nullement.

Pour la faïence, la lutte contre la porcelaine devait être plus inégale encore. Ce n'était plus seulement le monopole de Sèvres et son privilége qui devait lui être fatal. C'était aussi le goût changeant du temps, les délicatesses et les mièvreries de la décoration qui présidait alors aux objets d'ameublement ; c'était en un mot, il faut en convenir, la porcelaine elle-même qui devait porter à la faïence, disons mieux, à l'art céramique tout entier, la plus mortelle atteinte. Sans doute, l'art ancien ne se tint pas immédiatement pour battu. Marseille, Moustiers, Strasbourg, Apprey, Chantilly essayèrent suivant la mode du jour de transporter sur l'émail stannifère de leurs poteries rapetissées aux proportions de la porcelaine, les fines bergeries de Watteau ou les paysages des manufactures de Saxe et de Sèvres.

Nevers même, malgré la hardiesse énergique de son pinceau et la mâle réputation de son riche décor, dût sacrifier aux dieux modernes. Il devait lui être donné, dans sa glorieuse carrière, d'embrasser toutes les écoles et tous les genres. Et même, hâtons-nous de le dire, son mérite ne dégénéra point dans une voie qui devait lui être si contraire. Nos artistes, il est vrai, ne cherchèrent point par une imitation servile à forcer leur nature et leur talent. Ils ne s'obstinèrent point à reproduire, comme Apprey, Strasbourg et Marseille, ces oiseaux corrects ni ces fleurs empourprées d'un rouge dont leur palette ne devait point encore connaître le secret ; mais dans des médaillons gracieux, ils dessinèrent plus finement de gracieux paysages ; ils jetèrent isolées les unes des autres, et comme au hasard à la mode de Saxe, de petites scènes champêtres, des moulins à vent, des bergeries, des fêtes agrestes ou des semis de fleurs et d'oiseaux qui se rapprochaient plus de la nature que ceux figurés par nos imitations persanes et rouennaises. Ils copièrent même la forme rocaille du dix-huitième siècle dans ces corbeilles à jour, ces bouquetiers Louis XVI, ces encriers si répandus alors et jusque dans ces petites commodes en terre dont la tablette percée de trous était destinée à recevoir des fleurs. Enfin, ils partagèrent le goût du temps pour ces fleurettes émaillées en relief, ces fruits moulés parfois sur nature, dont ils firent les poignées ou les anses des soupières, des cuvettes et des aiguières.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces essais nivernais, imitation plus ou moins heureuse de la porcelaine, la faïence n'était pas destinée à faire de longtemps une concurrence heureuse à l'art nouveau qui déjà dans tout l'éclat de sa splendeur embellissait Versailles et les cours de l'Europe.

Et pourtant, porcelaine et faïence n'est-ce pas deux formes distinctes et séparées de l'art? Ne peuvent-elles donc vivre en bonne intelligence chacune de leur côté? Le triomphe de l'une doit-il toujours marquer l'heure de la décadence de l'autre? Créées pour des causes et des besoins différents, distinctes par leur matière non moins que par leur décoration et l'usage qui leur convient, la faïence et la porcelaine ont chacune leur mérite et leur originalité propre. Le malheur est que l'une et l'autre ont voulu empiéter sur leurs limites respectives et s'attribuer à elle seule le domaine excusif de l'art.

La porcelaine, par la résistance non moins que par la délicatesse de sa pâte, est éminemment propre aux usages domestiques. Son émail transparent laisse voir une substance d'un grain dur et fin qui n'en est pas sensiblement distinct. Le luxe de la table et les élégances de l'appartement devront apprécier cette terre délicate et légère, dure et polie, sur laquelle jamais n'apparaîtra la moindre rugosité.

La porcelaine est chose légère. Elle accueillera toutes les faveurs de la mode; elle se prêtera au gré du jour, à tous les caprices, à toutes les frivolités, à tous les ornements, quitte à les remplacer le lendemain. Sa peinture elle aussi sera mobile et changeante. Elle reflétera les fleurs passagères du temps, Estelle et Némorin, Arlequin et Colombine, les méandres de la Grèce ou les broderies romaines des vases de Pompéi; parfois même, affectant des goûts austères, elle se contentera d'un simple filet d'or, d'un chiffre ou d'un médaillon; mais toujours procédant de la miniature, elle cherchera avant tout l'exécution précieuse, délicate et patiente, plutôt que l'exécution large et spontanée. Elle trouvera sa perfection dans l'art microscopique du miniaturiste; comme lui elle transmettra fidèlement mais en raccourci les œuvres les plus compliquées; elle copiera à la loupe s'il le faut, les lignes les plus imperceptibles. Et comment en serait-il autrement? Est-ce que par son usage même elle n'est pas destinée à être tenue à la main, à frapper la vue la plus rapprochée? Aussi voyez quelle richesse et quelle variété de couleurs, que de teintes irisées et changeantes! Quelle harmonie et quelle grâce dans ces nuances empruntées à la palette même de Boucher et de Watteau! Mais cette peinture, dira-t-on, n'est que superficielle; elle n'a pas sous la rude étreinte du feu, pénétré les profondeurs de la pâte. Elle ne fait point corps avec elle. Eh! qu'importe? puisqu'elle plaît aux yeux, n'est-elle pas et gracieuse et charmante?

La porcelaine, c'est l'art élégant et raffiné, *l'art féminin* pour me servir de l'expression du spirituel critique du *Moniteur*[1].

La faïence, au contraire, c'est l'art *mâle* et vigoureux, l'art dominant la matière, l'art aux contours accentués, aux formes monumentales et grandioses, aux couleurs sobres mais éclatantes, aux teintes profondes que la poussière du temps est impuissante à ternir et que les intempéries des saisons elles-mêmes ne sauraient altérer.

Qu'a-t-elle besoin de lutter contre la décoration de la porcelaine. Est-ce qu'elle ne répond pas à des besoins tout autres? est-ce qu'elle ne brille pas au sommet des édifices, aux frises des palais et des églises? Qui pourrait remplacer ses plaques incrustées, ses statues, ses balustres, ses médaillons et ses bas-reliefs étincelants aux rayons du soleil, radieux, harmonieux et brillants au milieu des monuments que le temps a noircis? Ailleurs, à l'ombre des vestibules et des portiques, sur les dressoirs de chêne, au milieu des vastes salles décorées par le caprice de l'art, quelle splendeur et quelle richesse ne déploie-t-elle pas? Ici des vases, des fontaines et des bassins; là des plats et des aiguières, des coupes et des hanaps; les formes de la Renaissance et les ornements du passé; ailleurs des jardinières, des potiches, des bouquetiers, des meubles incrustés de médaillons, des bois sculptés rehaussés par l'émail, parfois même enfin décorant la demeure du pauvre, une vaisselle simple et modeste mais non encore dépourvue de charme et d'éclat!

Sur la porcelaine, le dessin est minutieux et patient; là il sera hardi, spontané, indépendant. C'est aux peintres faïenciers surtout que convient le vers d'Horace :

Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

C'est à eux surtout qu'il convient de traiter avec largeur une pensée simple mais forte, d'aborder fièrement et de traduire librement les compositions des maîtres, ou de tracer d'une main audacieuse de fantastiques et vigoureux décors. Enfin leur mâle peinture fera pénétrer jusque sous les couches de l'émail les tons chauds, les teintes opposées, l'éclat, la profondeur et le relief, l'harmonie et la grandeur.

C'est l'art décoratif et monumental opposé à l'art précieux des boudoirs et des salons.

[1] M. Paul Dalloz, *l'Exposition céramique de Nevers*. (*Le Moniteur*, juillet 1863.)

IX

5e ÉPOQUE. — LA DÉCADENCE.

Les tentatives heureuses de Nevers, pour suivre dans cette voie la porcelaine, ne devaient pas être de longue durée. Nos manufactures renommées n'avaient point encore éteint leurs fourneaux ; le commerce de la faïence florissait toujours dans la vieille cité des Conrade, mais déjà les traditions oubliées des maîtres, l'absence d'œuvres d'art, les scènes ridicules, les images maniérées, les emblèmes et les allégories mesquines inscrites sur les assiettes du temps, présageaient une ruine prochaine, non moins que le laisser aller vulgaire et grossier de la composition et du dessin. Au point de vue de l'art, nous n'avons rien à dire des essais qui signalèrent la fin du dix-huitième siècle. La cinquième période correspond à l'ère de la décadence, on pourrait dire de la décrépitude. Mais au point de vue du pittoresque et des mœurs, il n'est pas sans intérêt de nous arrêter un peu devant ces poteries populaires que le goût des collectionneurs n'a pas toujours dédaignées.

A cette époque la peinture céramique ne se contente plus des libertés de la langue franco-nivernaise qui lui avaient suffi jusqu'alors. Elle se donne des licences toutes rabelaisiennes ; elle méprise les divinités de l'Olympe. Elle aime surtout les lazzis, le vin bleu et les muses peu sévères du cabaret et du village : des assiettes des saladiers, des bouteilles et des brocs, voilà les pièces sur lesquelles son pinceau va prendre ses ébats, ou plutôt, car déjà la peinture est presque abandonnée, tracer en langue gauloise ses inscriptions et ses chansons.

Voici par exemple une respectable bouteille avec cette inscription, toujours populaire en France[1] : *W. le bon vin.* Un saladier porte celle-ci[2] : *W. le vinaigre.* Voici un broc sur lequel apparaît un coteau couvert de vignes, plus une *Renommée* et des *Amours* embouchant la trompette pour chanter les hauts faits des buveurs. Voici une bouteille décorée de grosses lignes jaunes et bleues, qui recommande à

[1] Vive le bon vin !
[2] Vive le vinaigre !

son *compère Besançon* de ne lui jamais donner que du *vin bon* et de lui *en donner beaucoup*. Au fond d'un saladier, voici l'*arbre d'amour* sur les branches duquel se pavane au milieu de personnages impossibles un gros *Cupidon* bouffi. Six donzelles au pied de l'arbre en ont entrepris le siége. Il s'agit de faire descendre ces messieurs ou de saper le tronc par la base. Des vers et des légendes se croisent en tout sens à travers les branches et le feuillage. La poésie n'est pas aussi brillante que celle des chœurs de Sophocle, mais en revanche les paroles en sont presque aussi obscures, et les commentateurs disputeront longtemps encore sur leur sens mystérieux. Ailleurs c'est un jocrisse monté à l'envers sur un roussin d'Arcadie, dont l'arrière-train tout fulgurant de rayons à l'instar du soleil, porte cette inscription : *Asinus lucet*. J'en passe et des meilleures.

Mais voici venir la Révolution. La légende politique et l'histoire grossièrement burinée vont remplacer la mythologie, les saints, les pastorales, les fleurs et le culte de la dive bouteille.

D'abord on reproduira les emblèmes aimés de la royauté : *W. le roi*[1]. C'est le temps où la faveur populaire, hélas ! trop passagère, acclame partout les vertus de Louis XVI. Puis viendront les emblèmes des trois ordres : *La couronne royale* surmontera les *crosses épiscopales du clergé*, les *épées croisées de la noblesse*, la *bêche du travailleur*, le tout enrubanné à la mode de Louis XVI. Puis on inscrira les idées et les inspirations du temps : *Vis unita fortior; — Tres in uno*, dont le bruit retentissant est venu jusqu'aux oreilles de nos ouvriers. Mais bientôt la couronne fleurdelisée disparaîtra. L'*égalité* même, ce beau rêve des philosophes que la Révolution ne devait point réaliser, sera supprimée jusque sur nos faïences. Voici la bêche qui domine la crosse et l'épée. L'ouvrier doit-il donc marcher l'égal du noble et du prêtre ? N'est-il pas le premier par droit de naissance et par droit de conquête ?

Et *la fraternité*? et *la liberté*? Hélas ! elles ont aussi disparu. A peine leurs grands noms reproduits, sur les murs et sur les proclamations, ont-ils retenti quelques jours impuissants et stériles dans la France sanglante, esclave et mutilée, que déjà nos faïenciers se hâtent de les remplacer par ces fraternelles et libérales paroles : Les *Aristocrates à la lanterne !!! W. la Montagne*[2], ou bien encore : *Bourrons les Aristocrates*.

Ailleurs ce sont les canons et les boulets de la république, des

[1] Vive le roi !
[2] Vive la Montagne !

drapeaux tricolores, bleu, blanc et *jaune*, car le rouge fait de plus en plus défaut à la palette de nos faïenciers. Au-dessus d'un bâton devant lequel chacun est convié, comme au temps de Gessler, à fléchir le genou, voici le despotique *bonnet phrygien* qui, lui aussi, s'efforce vainement de revêtir sa couleur traditionnelle sans pouvoir apparaître autrement qu'en *jaune*. Ailleurs enfin, obséquieuse et délicate flatterie au pouvoir régnant, la *guillotine* étale son image au fond d'une assiette. Pour manger dans cette symbolique et réjouissante vaisselle, quel appétit possédaient donc les hommes de ce temps-là?

Voilà l'histoire réduite à sa plus simple expression; c'est l'histoire de nos malheurs et de nos crimes traduite *sans phrase*, comme on disait alors à la Convention. Mais il est d'autres images qui ne sont que grotesques et risibles. Je ne puis résister au plaisir de décrire une assiette du musée céramique de Nevers. Au pied d'une chaire sont accroupis deux petits polissons entièrement nus. Ont-ils la prétention d'être des génies ou des Amours? Je ne sais. Mais on les prendrait plutôt pour des crapauds ou des grenouilles, tant ils sont sales, mal faits et hideux. Dans la chaire, la chaire de vérité bien certainement, se prélasse un troisième génie qui, des sommets de son expérience, laisse tomber sur son auditoire ces prophétiques paroles : *Je vous annonce le bonheur de la France.* Ailleurs c'est un évêque non moins grotesque, affublé de tous les attributs et de toutes les dignités. L'artiste a même paré son nez de respectables lunettes : il tient ouvert à la main un livre, son bréviaire sans doute? Vous n'y êtes pas. Le personnage, le corps droit, les bras étendus, la tête haute, la bouche en cœur, lit à haute et intelligible voix le serment solennel : *Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution.*

Autres temps, autres mœurs.

Voici l'empire; il ne s'agit plus des *trois ordres*, ni de la *liberté*, ni de la *fidélité à la Constitution*, ni du *bonheur de la France*. Nos faïenciers reproduisent maintenant des *Victoires*, des *Renommées des drapeaux conquis*, *des canons et des trophées* ou plus souvent encore un *grenadier* montant mélancoliquement la garde au fond d'une assiette. Plus tard, vers 1815, on reproduira de nouveau la *fleur de lis* et la *couronne royale* et ensuite le *coq gaulois de* 1830.

Qu'est-ce à dire? Et faudra-t-il blâmer nos faïenciers d'avoir cherché à reproduire l'histoire, et chroniqueurs naïfs des idées et des désirs public, de nous avoir laissé la trace ou le souvenir de leur temps jusque sur l'émail dégénéré de leurs poteries? Nous ne sommes point de ceux qui voudraient réduire la peinture céramique à des ornements stériles ou la limiter à certains sujets de convention sans carac-

tère et sans grandeur. Nous ne sommes point non plus de ceux qui voudraient chasser de partout les préoccupations de l'histoire et de la politique. Comme la religion et la famille, l'amour de la patrie, ses triomphes et ses victoires, les aspirations de la liberté, les révolutions et les luttes de la cité dans ses intérêts les plus précieux, ne sont-elles point choses communes et chères au cœur de tous? Pourquoi donc proscrire l'histoire et les symboles de ces grands et nobles souvenirs dans ce qu'ils ont de légitime et d'honnête? Les jours glorieux de la céramique nivernaise, il est vrai, ignorèrent ou méconnurent le genre historique. Faut-il lui en faire un mérite? Nullement. Au contraire sous la période de décadence, la république et l'empire narrèrent en traits vulgaires les faits et les idées de la Révolution ; faits regrettables, idées dangereuses ou perverses, je le veux bien, c'est la faute du temps ; mais, si défectueux que soit l'art, écho fidèle de ces idées et de ces faits, sachons-lui gré toutefois de n'être resté étranger à aucune des préoccupations et des bruits de son temps.

X

LA RENAISSANCE CÉRAMIQUE.

Aujourd'hui, après de longues années écoulées dans l'indifférence et la torpeur, la céramique semble reprendre une nouvelle faveur. Nevers peut encore ici revendiquer à juste titre l'honneur d'avoir pris dans cette voie une glorieuse initiative[1].

A Paris, en France, à l'étranger, l'extension subite des arts décoratifs, non la fantaisie aveugle d'un caprice passager, a remis en honneur la céramique ancienne et moderne. On a compris quel parti en pouvait tirer l'ornementation des édifices, non moins que les décorations intérieures.

[1] Sans parler même des efforts individuels encouragés par l'industrie et le goût des amateurs, il n'est pas sans intérêt de constater l'influence exercée par le musée céramique de la ville. Dès 1844, un savant modeste, M. Gallois, réunissait dans une collection toute spéciale les principaux spécimens de nos fabrications diverses. Aujourd'hui cette collection augmentée, complétée et classée par les soins de M. du Broc de Segange, que nous ne nous lassons point de citer, est devenue un musée complet qui n'est point sans intérêt pour l'histoire de la science et de l'art.

Sèvres lui-même par son musée aussi bien que par les travaux si remarquables de ses directeurs successifs, MM. Brongniart et Riocreux, n'a pas peu contribué à réveiller le sentiment du beau dans cette curieuse recherche de l'art. Chose bizarre! la porcelaine elle-même, cette rivale enviée de la faïence et trop imitée par elle, a subi les vicissitudes de la popularité, et aujourd'hui tentant d'entrer dans une voie nouvelle qui n'est point la sienne, c'est elle à son tour qui vient demander à la terre émaillée ses formes, ses proportions, ses dessins et jusqu'à ses nuances accentuées et sévères.

L'exposition de Londres, l'exposition de faïences de Nevers de 1863 et plus récemment encore l'exposition des arts industriels de Paris, viennent de révéler à la céramique et particulièrement à la faïence française une splendeur nouvelle. Parmi les fabricants et les artistes qui ont déjà conquis une place dans l'histoire de cette renaissance de l'art, il en faut citer plusieurs.

C'est d'abord en première ligne M. *Devers*, puis MM. *Jean*, *Pinart*, *Deck*, *Collinot*, *Bouquet*, *Laurin*, *Bosset*, *Rudhart* et *Genlis*, *Portales*, le *docteur Laval*, dont les compositions diverses s'inspirent, suivant l'attrait qui leur est propre, des décorations italiennes, orientales ou hispano-arabes, ou des œuvres plus modernes de nos peintres en renom. A Nevers je n'ai garde d'oublier M. et madame *Chantrier*, ni M. *Huillier* qui sont entrés résolûment dans la voie de la renaissance française en essayant d'imiter les chefs-d'œuvre de Nevers, de Rouen et de Moustiers. Enfin nous ne passerons pas sous silence MM. *Avisseau*, *Pull*, et *Barbizet*. Modeleurs et sculpteurs plutôt que peintres, ceux-ci marchent à la suite de Bernard Palissy, ils cherchent par le relief l'effet que d'autres trouvent dans l'éclat de la couleur et de l'émail.

Enfin, pour embrasser dans son ensemble l'histoire des efforts tentés et des succès obtenus, il faut rendre un juste hommage aux Anglais eux-mêmes, nos rivaux en toutes choses. L'Angleterre n'a rien négligé pour rendre à la céramique sa splendeur première. Pour conquérir la réputation de bon goût qui lui fait trop souvent défaut, elle nous a même parfois enlevé nos artistes à prix d'or. Ne nous en plaignons pas. C'est un hommage rendu à la France.

D'ailleurs en Angleterre l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise, la libre concurrence fécondent tous les efforts. Là, l'industrie privée, la confiance et les capitaux des particuliers remplacent avantageusement la toute-puissante subvention impériale de notre manufacture de Sèvres. Là, au lieu de travaux gigantesques et coûteux, au lieu de chefs-d'œuvre destinés seulement aux palais des empereurs et des rois, au lieu d'œuvres admirables mais stériles, coulées par ordre à

prix d'or dans le même moule, sans profit pour le commerce et la richesse publique, parfois même au détriment des labeurs et des essais individuels découragés par une telle omnipotence, un spectacle tout différent s'offre aux yeux : des efforts tous spontanés, des œuvres moins grandioses assurément mais plus pratiques, moins somptueuses mais plus populaires et plus dignes d'exciter par le travail une légitime ambition, telle est en résumé l'histoire présente de la céramique anglaise.

Chez nos voisins, la faïence plus encore que la porcelaine a conquis dans les mœurs et les habitudes de la vie, dans la décoration des monuments, des vestibules, des jardins et des parcs, une place importante, et il n'est pas besoin de citer parmi eux les noms universellement connus de MM. Minton, Wedgewood, Copeland et Lessore ?

Et pourtant, malgré leurs efforts, leurs succès et leur prestige, les céramistes d'outre-mer ne nous ont point encore distancés. S'il faut en croire un critique éminent, M. le comte de Vieil-Castel, notre faïence est destinée à devenir la première faïence d'Europe, comme la porcelaine de Sèvres est la plus estimée des porcelaines : « L'indus-
« trie de la faïence, ajoute-t-il, est destinée à prendre en France de
« grandes proportions ; elle convient à l'intelligence de nos ouvriers
« et au génie de nos artistes ; avant peu d'années elle sera une source
« de fortune pour ceux qui s'y seront adonnés et une gloire de plus
« pour notre pays. »

Mais, pour que ce mouvement de renaissance céramique ne demeure point stérile, il importe d'en bien déterminer le but.

Le goût de la faïence, nous avons essayé du moins de le démontrer, ne doit pas être inspiré seulement par une recherche minutieuse du passé ; ce ne doit pas être non plus un engouement passager et futile pour ce qu'on appelle le bric-à-brac, ni une manie de mode pédantesque, ni une imitation servile tendant à lutter d'élégance et de coquetterie avec la porcelaine.

Nos efforts, hâtons-nous de le dire, doivent être dirigés par un sentiment plus haut : le sentiment du *bon*, la recherche du *vrai* et du *beau*, et par ce moyen l'élévation des âmes vers Dieu, source de toute beauté et de toute grandeur : voilà l'idéal où doit aspirer l'art décoratif de la céramique, tout autant que les arts de la peinture, de l'architecture et de la musique.

Ici d'ailleurs, nous l'avons dit en commençant, le travail ennoblit la matière ; un intérêt tout spécial domine la question ; il ne s'agit

pas seulement du passé ou de l'avenir de nos poteries et de nos faïences. Le culte de la terre cuite et de l'émail ne doit pas nous faire négliger le culte bien autrement précieux de la grandeur et de la prospérité de notre pays. N'imitons pas ces orateurs dont parle Timon : « *toujours prêts à se passionner pour un vase étrusque et fort peu pour la* « *liberté.* »

M. du Broc de Segange en terminant son intéressante étude sur la faïence nivernaise, n'a pas failli à ce devoir tout patriotique du citoyen. Il a cherché à diriger dans une voie pratique les aspirations renaissantes de la cité qu'il habite vers la rénovation de sa vieille industrie.

Il a pensé justement que si les limites à jamais effacées de nos provinces n'étaient plus destinées à soulever au milieu de l'unité de la France d'ambitieuses rivalités politiques, il n'était pas défendu cependant de chercher à rendre à nos cités quelque vie par la production des œuvres artistiques particulières à chacune d'elle, et d'y créer, suivant l'expression de M. Gouellain, « *la géographie de l'art;* « Dieppe aurait les ivoires, Limoges les émaux, Beauvais les tapisse-« ries, Nevers et Rouen les faïences[1]. »

Pour rester dans le sujet qui nous occupe spécialement et n'envisager que la cité nivernaise, on peut dire que, prodigue envers elle, la Providence lui a généreusement départi toutes les richesses céramiques destinées à en faire le centre d'une grande industrie. Paris lui envie ses matières premières ou les fait venir à grands frais[2]. Seule, de toutes les villes de France, elle possède encore cinq manufactures de faïence qui pourraient aisément, sans faire tort à la fabrication des objets usuels, sans frais nouveaux, sans difficultés, presque sans efforts, mener de front l'œuvre industrielle et l'œuvre artistique qu'on voudrait restaurer.

Pour remonter au rang d'où elle est descendue, que lui manque-t-il donc? Des ouvriers et des artistes. Viennent des maîtres et les chefs-d'œuvre renaîtront d'eux-mêmes.

M. du Broc de Segange, pour atteindre ce but, conclusion de ses études et de ses efforts, propose d'établir à Nevers une école céramique destinée à enseigner à nos jeunes ouvriers, avec les traditions du passé, le modelage, le dessin et la peinture spéciale à leur profession.

[1] *Le Musée céramique de Nevers,* par G. Gouellain, Rouen 1862.

[2] Nevers possède en effet presque à sa porte d'excellentes matières premières, parmi lesquelles nous citerons : les argiles de *Neuf-Pilliers,* les marnes des *Terres-Blanches* pour le mélange de la pâte, les sables de *Decize* pour la confection de son émail.

Ce serait un moyen de rendre à la province sa vie éteinte, de réveiller dans nos populations le sens oblitéré du beau, de susciter chez elles des forces ignorées et méconnues. Si peu autorisé que nous soyons à donner notre avis dans une matière si grave, nous sera-t-il permis de dire que nous applaudissons de grand cœur à la noble tentative de M. du Broc de Segange ?

C'est de tous nos vœux que nous appelons pour Nevers ou pour toute autre ville, l'avenir entrevu par lui, nous rappelant que les temps qui virent fleurir au plus haut degré les arts et les industries locales, furent aussi ceux où l'esprit de la cité, le sentiment du droit, de la liberté et de la justice furent le plus en honneur.

Ernest de Toytot.

RÉCEPTION DE M. DE CARNÉ

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Je n'ai pas besoin de dire que le 4 février dernier *le Correspondant* était au palais de l'Institut. Il y était, on peut le dire, comme parent et comme ami. M. de Carné est un de ceux qui, il y a trente-cinq ans, essayaient de fonder un recueil sous le titre qui subsiste encore aujourd'hui. A cette époque de polémique ardente et passionnée, leur pensée était bien moins d'engager la religion dans la politique que de l'en dégager, et, en acceptant en son nom de la vie publique de notre siècle tout ce qui est acceptable et ce qui doit durer, de la délier de tout ce qui n'est ni durable ni nécessaire. Depuis ce temps leur œuvre et leur pensée ont eu des phases bien diverses. Eux-mêmes ont été jetés dans des voies qui n'ont pas été pour tous entièrement semblables. Sur le terrain libre de la politique, ils ont pu prendre les uns plus, les autres moins des innovations peut-être passagères de notre siècle et des regrets peut-être inutiles du siècle passé. Ils n'eussent probablement pas siégé au même banc s'ils eussent été à la Chambre; mais, catholiques avant tout, ils n'ont pas cessé d'être côte à côte à l'église, et de ne mettre la politique qu'après la foi. J'ajoute encore qu'amis malgré tout, ils étaient tous l'autre jour à l'Académie.

Qu'on me pardonne ce souvenir personnel, mais je ne puis passer sous silence celui d'entre nous qui manquait à ce rendez-vous. Nul peut-être mieux que lui ne représentait autrefois le lien et la pensée de notre association; ou plutôt il était lui-même ce lien et cette pensée. Son nom était de tous le moins apparent, et son influence était de toutes la plus réelle. Notre pauvre et cher Wilson, puisque la mort

me permet aujourd'hui ce langage, résuma en lui mieux que personne cette idée d'une politique dégagée de tous les partis pris et mise au seul service du vrai, du bon, du divin. Comment n'eussions-nous pas parlé de lui à propos de ce jour, qui aurait été pour lui le triomphe de sa pensée, mais bien plus encore le triomphe de son amitié !

Les discours qui ont rempli cette séance sont connus maintenant de tous nos lecteurs. Si l'usage de l'Académie est de chercher quelque affinité entre le membre qu'elle a perdu et celui qu'elle acquiert, on peut dire qu'en nommant M. de Carné elle a été fidèle à cet usage. Ce que M. Biot eût demandé avant tout, c'eût été, s'il devait être loué, d'être loué par un chrétien. M. Biot, en effet, était devenu chrétien, peut-être par cette raison qu'il avait été sincère dans la science. Le goût du vrai en toute chose et l'étude consciencieuse des créatures devaient finir par lui apprendre à déchiffrer le nom du Créateur; car le Créateur a écrit son nom sur ses œuvres, et il ne l'a pas écrit en hiéroglyphes bien obscurs. Je me figure même que cette honnêteté de savant avec laquelle M. Biot, sceptique et enfant de 1789, expliquant le zodiaque de Dendérah au seul point de vue et dans le seul intérêt de la science, renversait les explications intéressées des incrédules, lui a été comptée là-haut pour quelque chose, et que ce petit flambeau scientifique allumé par lui dans la sincérité de son âme lui a été payé par une abondance inattendue de lumières divines. La probité du savant a été récompensée par les grâces qui font le chrétien.

Mais, si un tel homme a trouvé dans M. de Carné un digne panégyriste, M. de Carné, à son tour, a dû être heureux de le rencontrer. L'affinité, sans doute, n'existe entre ces deux esprits que par cette foi qui forme la pensée suprême de l'un et de l'autre. L'un des deux a passé toute sa vie dans la science, l'autre a passé la sienne dans la politique. Et cependant j'aime bien mieux M. de Carné successeur et panégyriste de M. Biot que successeur et panégyriste de quelque politique éminent; nous ne serions pas sortis, pendant toute cette séance, de l'arène parlementaire et du premier-Paris des journaux. Combien je préfère M. de Carné, honnête homme louant cet honnête homme, homme intelligent louant ce savant profond, et surtout chrétien louant ce chrétien ! L'éloge scientifique de M. Biot sera fait ailleurs, et par une bouche capable de le faire et dans une assemblée capable de le comprendre en entier; mais déjà notre ignorance trouve grandement à s'instruire et à apprécier le savant dans les aperçus que M. de Carné jette sur ses travaux. Quant à l'éloge de l'homme, il a été complet et ne saurait être plus dignement exprimé. Quant à l'éloge de l'écrivain, il est en quelques mots, mais en quelques-uns de ces mots précieux qui disent tout : « N'aspirant qu'à

donner à sa langue la transparence du cristal, et rencontrant l'originalité en cherchant la correction, il parvint à se créer un style à lui, à force d'exactitude. » Et puis vient cette parole de M. Sainte-Beuve, qui est comme la pointe de la pensée de M. de Carné : « Son style était un instrument de précision. » En lisant ces paroles, je remercie et M. Biot, et M. Sainte-Beuve, et M. de Carné. Comme cela est bon en un temps et par une littérature où la propriété de l'expression, la précision du langage, l'exactitude, le vrai ont si complétement disparu, où l'on procède en tout par à peu près, par le vague, par l'indéfini, où bientôt on apercevra à travers le nuage des aspirations sociales et le lumineux brouillard de la fantaisie, que très-probablement deux et deux font cinq et que très-probablement Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas Dieu !

Je le répète; n'avoir pas une vie politique à raconter à l'Académie a été plutôt pour M. de Carné une bonne fortune qu'un malheur. Il aurait été à la tribune et il a été plus haut que la tribune; il a été, ainsi que M. Viennet l'a très-bien dit le moment d'après, en ballon, en compagnie de M. Biot, à sept mille mètres au-dessus des passions humaines.

Je parle de M. Viennet, et, certes, il ne faut pas oublier son discours. Le contraste poli entre le discours du récipiendaire et la réponse du directeur de l'Académie est presque une tradition académique, je dirai même que c'est une tradition de bon goût. On admet un écrivain dans cette illustre assemblée; est-ce à dire que cet écrivain n'ait jamais dormi du sommeil d'Homère? On aime sa personne, on fait grand cas de son style, on l'a lu avec plaisir; est-ce à dire que tous ses aperçus soient également vrais et qu'on n'ait pas à protester contre une seule page de ce livre qu'on aime? Le *sempre bene* est la loi en bien assez d'autres lieux pour ne pas être la loi à l'Académie; et quand je pense à tout l'ennui que le *sempre bene* officiel et obligé amène avec lui, à tout l'ennui, par exemple, que distillent pour moi depuis quarante ans les journaux laudatifs de toutes les sortes et de toutes les couleurs, je ne puis trouver à redire à cette franchise admise par la fraternité académique, qui associe quelques objections à l'éloge, et ne craint pas de critiquer amicalement un homme qu'on aime puisqu'on l'a choisi. Je ne voudrais pas aller jusque-là, mais bien des gens trouveront que, là où l'on ne se contredit pas, on s'ennuie.

M. Viennet a donc usé d'un droit que les bienséances académiques lui donnaient, lorsque, courtois envers le confrère, juste envers l'écrivain de talent, il a critiqué les idées là où il les a jugées dignes de critique, il a protesté là où il trouvait matière à protester. J'irai même plus loin, et, sauf les réserves auxquelles il en faudra bien venir,

M. Viennet m'a fait un certain plaisir. Il m'a rajeuni; non, je n'étais plus en 1864, au palais Mazarin, tête blanchie au milieu des têtes blanchies de mes contemporains. J'étais en 1825, sous les ombrages si verts et si fleuris en ce siècle-là du Luxembourg, disputant et nullement d'accord avec mes condisciples de l'école de droit. Je me retrouvais en ce temps où la France était libérale et constitutionnelle (Dieu sait ce qu'elle entendait par ce mot de *libéral*); où elle s'épouvantait des empiétements du clergé sur la Charte et de la coupable destruction des saintes libertés gallicanes, où les éditions de Voltaire se vendaient par milliers d'exemplaires; où M. de Béranger était un grand poëte et ce pauvre M. de Lamartine un rétrograde et un rêveur perdu dans les nuages du romantisme; où *le Constitutionnel* et *le Courrier français* avaient la vertu de passionner la jeunesse pour tout ce qu'ils voulaient, fût-ce même pour les jeunes et florissantes républiques de l'Amérique espagnole; où les croisades étaient tenues pour une pieuse folie, et rien que cela, sans aucune grandeur dans leur but, sans aucune nécessité de représailles ni de défense, sans aucun fruit en fait de civilisation, de savoir, de progrès, de richesse, de liberté; où la Ligue était une pure intrigue monacale et espagnole, souillée de tous les désordres et de tous les crimes, sans rien de légitime dans son but, de national dans ses instincts, de salutaire dans ses résultats, sans aucune raison d'être dans les traditions, les sentiments, les intérêts de la France; où enfin M. Viennet lui-même, en vers plus souvent qu'en prose, et du reste avec moins d'esprit et de verve qu'il ne le fait aujourd'hui, donnait à la nation française ces leçons d'histoire, de religion et de politique, qu'en définitive elle n'a acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Oui, je me suis retrouvé à cette époque de ma vie, et le spirituel vieillard qui faisait ainsi revivre pour moi les controverses et les contradictions de ma jeunesse en faisait revivre d'un coup tous les souvenirs.

Seulement il y a ici un côté sérieux et triste. Que la contradiction se soit produite à l'Académie comme ailleurs, rien n'est plus simple. Mais il est triste que quarante années n'aient rien changé chez les intelligences les plus capables de comprendre; que l'esprit, que l'à-propos de l'expression et la verdeur de la pensée soient encore au service de ces lieux communs du dix-huitième siècle, contre lesquels le dix-neuvième a protesté tant de fois; que ni M. Guizot, ni Augustin Thierry, ni M. Vitet, ni peut-être même M. Henri Martin, ni tant d'autres n'aient encore réfuté, aux yeux de M. Viennet, l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire; que, parlant de M. Biot, de ce grand savant et de ce grand chrétien, de cet esprit si indépendant et si vrai, un autre vieillard, son confrère, n'ait pu le faire avec une entière sympathie, et que ces deux fils du dix-huitième siècle, vivant côte à côte, dans

leur honorable et verte vieillesse, ne se soient entendus que par l'esprit. Nous sommes donc sortis de cette séance avec un sentiment de regret, ne nous plaignant pas, mais plaignant autrui, et, dans le respect que nous inspire l'âge et le talent, regrettant qu'il leur manque une auréole, la plus belle de toutes et celle qui tient lieu de toutes les autres.

Voilà pour nous le nuage qui a attristé cette séance où il me semble que, dans la personne de M. Viennet et de M. de Carné, le dix-huitième siècle et le dix-neuvième se sont rencontrés amicalement, et, malgré leurs dissidences, se sont rencontrés unis par ce goût des lettres qui était si vif chez nos ancêtres et qui, nous l'espérons encore, ne périra pas chez nos neveux. Il y a tant de points sur lesquels les hommes se divisent, que, si la littérature et la littérature académique forme parmi eux un trait d'union, ne serait-ce qu'à ce titre, il faut la garder précieusement

F. de Champagny.

MME LA DUCHESSE DE PARME

S'il paraît difficile d'ajouter quelque chose aux hommages rendus depuis un mois à la mémoire de S. A. R. madame la duchesse de Parme, il nous paraîtrait bien plus malaisé de garder le silence. En nous résignant à parler après tous, nous ne saurions nous résigner à ne rien dire. Ceux qui s'obstineraient à ne voir dans ce deuil, dans ces prières publiques, dans ces touchants récits partout répétés que des manifestations de l'esprit de parti, s'exposeraient d'une part à grandir au delà de toute proportion ces manifestations qu'ils redoutent, de l'autre à restreindre l'expression d'un sentiment qui honore également tous les partis. Ce que nous voulons déplorer, quant à nous, dans ce cruel événement, ce n'est pas seulement la catastrophe d'une mort si prompte mettant fin à une vie si peu remplie de jours et si pleine de mérites, mais le nouveau coup frappé au cœur de cette maison royale de France qui sait porter le malheur comme elle a porté la puissance. Dieu dispense comme il lui plaît les prospérités et les infortunes. Sa mesure n'est pas la nôtre. Dans la profondeur de ses desseins, ce qui nous semble rigueur est parfois miséricorde, et ses faveurs les plus prolongées cachent souvent de terribles retours. Ce qu'il nous plaît de saluer d'un dernier hommage dans Madame la duchesse de Parme, c'est la souveraine italienne qui a montré aux princes et aux peuples la seule voie de salut pour la Péninsule; c'est la princesse française faisant aimer à l'étranger le nom proscrit de nos vieux rois.

Née à Paris, en 1819, orpheline six mois après sa naissance par le crime de Louvel, éloignée de France avec tous les siens par la révolution de 1830, suivant pendant toute sa jeunesse le roi Charles X et Madame la duchesse d'Angoulême dans les tristes étapes de l'exil,

mariée en 1845 à l'infant Charles de Bourbon, prince héréditaire de Parme, privée de son époux par le même poignard qui l'avait privée de son père, la sœur de M. le comte de Chambord a gouverné le duché de Parme au nom du duc Robert, son fils, depuis le mois de mars 1854 jusqu'au mois de mai 1859, époque de notre guerre contre l'Autriche. Ce qu'elle a fait, ce qu'elle a tenté pendant ces cinq années de règne, l'Europe l'a vu et l'en a unanimement applaudie. Dans ce petit coin de terre italienne, la duchesse cultivait avec amour la justice, la loyauté, l'épargne, l'indépendance, la liberté, fleurs rarement épanouies sous ce climat orageux et que la fille de France semblait avoir apportées de son pays natal. On eût dit une épave de l'Italie de Pie IX sauvée du grand naufrage de 1848. Une plume amie, mais d'une incontestable sincérité a retracé, il y a peu d'années, le tableau des réformes opérées en si peu de temps par cette main ferme et charmante. « Religion et justice, instruction et industrie, économie et ordre, » telles furent les premières paroles de la régente. Et ce ne furent pas, comme on va le voir, de simples promesses d'avénement. Les dettes de l'État atteignaient le double de ses revenus qui n'allaient pas à neuf millions : « Pour en assurer le payement régulier, écrivait-elle à son peuple, nous nous soumettons de grand cœur à les garantir nous-même sur nos biens privés. » En même temps elle vendait chevaux et carrosses, ramenait son train de maison au plus strict nécessaire, réduisait à rien sa liste civile, diminuait les traitements des ministres pour augmenter celui des petits employés et renvoyait aux travaux des champs un bon tiers de sa petite armée. En fait d'administration, d'une main elle chassait sans pitié les voleurs de deniers publics, de l'autre elle rendait aux Parmesans le droit de nommer leur conseil municipal et de lui désigner le podestat sur une liste de trois membres. Bien que traversée dans ses généreux desseins tour à tour par la crise alimentaire, par le choléra, par les inondations et enfin par l'émeute, le plus funeste des fléaux, elle sut faire de son règne une ère de prospérité pour le duché et doter sa capitale d'un quartier neuf pour remplacer les vieilles masures malsaines où logeaient jusque-là les ouvriers de Parme.

Mais ce fut surtout par sa ferme indépendance vis-à-vis de l'Autriche qu'elle conquit cette bruyante popularité dont l'Italie donna le signal et dont l'Europe n'a pas perdu le souvenir. De Turin à Naples on célébrait l'énergie et le patriotisme de *la buona Ducchessa*. Les correspondances des journaux anglais ne tarissaient pas d'éloges sur le compte de cette jeune souveraine inconnue la veille du monde diplomatique et que le *Times* appelait naïvement *the Bourbon lady*, la dame de Bourbon. Les feuilles françaises de toutes nuances préludaient à

ce concert d'hommages qui vient d'honorer sa tombe et plus encore notre pays. Par un de ces contrastes où elle se plaît souvent, la Providence venait de montrer la veuve de Napoléon sur le même petit trône où montait la nièce de Louis XVIII. Sous le règne long et inerte de Marie-Louise, le duché de Parme était devenu une sorte de préfecture allemande. La princesse française s'attaqua de front à cette situation, bien qu'on pût la dire autorisée par les traités ou tout au moins légitimée par l'usage. Elle commença par rompre la ligne douanière onéreuse qui l'engageait avec Modène et l'Autriche. Elle déclara ne plus vouloir de garnison étrangère dans sa capitale et força le lieutenant du maréchal Radetzki à s'enfermer, suivant la lettre des traités, dans la forteresse de Plaisance. Après une affreuse série d'assassinats révolutionnaires, terminée par une prise d'armes, il fallut rétablir pour un temps l'état de siége ; mais on vit alors la duchesse disputer à outrance la vie de ses sujets les plus coupables aux conseils de guerre de l'Autriche. Quand le Piémont, soutenu par la France, vint chercher en Lombardie sa revanche de Novare, la régente essaya de sauver les États de son fils en faisant reconnaître leur neutralité. « La haute justice et l'esprit de civilisation des puissances belligérantes, disait-elle dans sa proclamation, ne souffriront pas qu'on s'attaque à qui n'offense pas. » Renversée une première fois, mais rappelée aussitôt par l'enthousiasme unanime de sa petite troupe et de son peuple, elle dut se résigner à quitter ses États lorsqu'elle apprit que le prince Napoléon s'apprêtait à les envahir.

A Mantoue, le lieutenant général baron de Culoz lui offrit, en vertu des conventions passées entre le cabinet impérial et les petits États de la Péninsule, de la ramener de vive force dans son palais. Louise de Bourbon refusa, préférant ne plus régner que de régner par le secours de l'étranger. Elle n'accepta pas davantage d'aller rejoindre à Vienne les autres princes italiens dépossédés, hospitalité qu'elle tenait pour incompatible avec la neutralité dont elle s'était fait un devoir envers son peuple et envers la France. Ce fut en vain aussi que la reine d'Angleterre, qui s'était prise d'enthousiasme pour la femme et la souveraine, la reine d'Espagne, sa parente, lui offrirent un asile dans leurs États ; elle préféra s'établir en Suisse, afin de rester plus libre, plus à portée de l'Italie, plus vouée tout entière à l'éducation de sa jeune famille.

Parmi les souvenirs de son règne qui consolaient son exil, nous n'hésitons pas à placer en première ligne sa tendresse filiale envers l'Église et envers son Chef persécuté. A force de chercher dans les journaux d'il y a dix ans, nous avons retrouvé le texte de l'admirable lettre qu'elle adressa au Saint-Père en prenant possession de la régence. Depuis trop longtemps, les rapports étaient interrompus entre

Rome et l'ancien fief des Farnèse. Parme n'avait plus d'évêque ; aucune loi autre que la volonté du souverain ne réglait les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. A la première nouvelle de la mort du duc Charles III, Pie IX ayant fait transmettre ses consolations à l'auguste veuve, celle-ci saisit l'occasion d'une lettre de remercîments pour traiter directement avec le Pape, en évitant l'intermédiaire des ambassades et des congrégations, les questions pendantes entre les deux cours. Voici cette pièce ; elle vaut d'être citée tout entière, et nous tenons à honneur qu'elle figure dans la collection du *Correspondant :*

« Très-Saint-Père,

« Dans le moment le plus douloureux et le plus solennel de ma vie, je viens demander à Votre Sainteté sa bénédiction pour l'enfant qu'un crime affreux vient de charger du poids d'une couronne, et pour moi-même, que la divine Providence a chargée de l'importante mission d'en ôter les épines.

« J'ai besoin de la spéciale bénédiction du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans un semblable moment.

« La miséricorde infinie de Dieu m'a accordé dans ma profonde affliction une immense consolation par le courage tout chrétien et la piété résignée avec laquelle celui que je pleure a rendu son âme à son Créateur, bénissant la divine volonté et mettant toute sa confiance dans la croix de Notre-Seigneur.

« J'ai maintenant, et dès le premier instant de mon administration, à m'adresser à Votre Sainteté pour lui demander de jeter le regard sur ce troupeau sans pasteur. Ce sont aussi mes enfants. Il faut à Parme un évêque énergique et éclairé; je prie en ce moment Votre Sainteté de nous le choisir et de nous l'envoyer elle-même; je sais qu'il avait été question de proposer un respectable ecclésiastique allemand, mais il nous faut un évêque italien et qu'il nous vienne de votre main même.

« Je dois encore parler du concordat pour lequel j'ai hâte d'envoyer M. Marzolini à Rome. Je suis empressée de montrer mon fidèle attachement et ma soumission à la sainte Église catholique romaine, et d'attirer ainsi sur mon Robert les bénédictions de Dieu. Je compte sur la générosité éclairée et paternelle de Votre Sainteté pour faciliter dans ce concordat les questions avec le domaine de l'État. Je ne reculerais devant aucun sacrifice pour sortir des embarras financiers actuels; l'Église, qui est notre mère, viendra aussi à notre aide, et mon respect scrupuleux pour ses droits sacrés ne sera pas, je l'espère, un motif pour nous refuser des demandes justifiées par les circonstances.

« J'aurais à remercier Votre Sainteté pour les paroles trop flatteuses que Mgr Massoni m'a transmises de sa part. Sa paternelle approbation est le plus grand encouragement pour moi. Je prie Dieu de la mériter.

« Je demande encore à Votre Sainteté la bénédiction pour mon fils Robert et pour mes trois autres enfants, et je la lui demande pour moi aussi, afin que je n'agisse jamais que pour la gloire de Dieu. Je lui demande enfin une prière pour cette âme si chère, qui a quitté ce monde avec un repentir et une foi digne d'un fils de saint Louis.

« Je suis avec la plus entière soumission
« De Votre Sainteté
« La très-affectionnée et soumise fille
« Louise. »

Parme, 29 mars 1854.

Telle est cette lettre qui nous paraît le plus touchant modèle de ce que peut, dans un souverain, le sentiment du devoir chrétien uni au sentiment du devoir du prince. Nous nous serions reproché d'en souligner un seul mot et d'avoir l'air d'introduire ainsi quelque chose de nos préoccupations et de nos polémiques dans une pièce destinée à rester toute personnelle et tout historique. Mais, qui n'aura noté au passage ce cri d'une âme vraiment royale, recommandant au Père commun des fidèles les intérêts religieux de ses sujets : *Ce sont aussi mes enfants !* Comment ne pas admirer le tact politique avec lequel, après avoir respectueusement écarté un choix malhabile déjà proposé, la régente demande « *un évêque énergique et éclairé, un Italien choisi de la main même de Pie IX* ! » Et cette façon délicate et soumise de laisser deviner les concessions de détails qu'un État chrétien est toujours en droit d'attendre de l'Église *qui « est notre mère !* »

Que les catholiques relisent cette admirable pièce, que les politiques la méditent, elle les touchera tous comme elle a touché Pie IX ; elle les convaincra qu'en fait de difficultés religieuses, c'est encore du cœur et de la foi que viennent les vraies inspirations et les vraies ressources. Cette lettre est, suivant nous, la page historique de la vie de madame la duchesse de Parme. Serait-elle absolument seule, ne suffirait-elle pas à expliquer l'empressement de nos évêques à ouvrir leurs cathédrales aux fidèles qui demandaient les prières de l'Église pour la princesse qui a su l'écrire? Nous la déposons avec une pieuse et patriotique émotion dans le caveau de Goritz, où dorment tant d'autres traditions de la royauté très-chrétienne et très-française.

Léopold de Gaillard.

REVUE CRITIQUE

I. Les revues nouvelles : La *Revue française.* — La *Critique française.* — La *Revue du Progrès.* — La *Revue critique.* — *La Décentralisation.* — II. Le roman sacerdotal : *Julien Savignac*, par M. Fabre, 1 vol. — *Les Tentations d'un curé de campagne*, par M. Joseph Doucet, 1 vol. — *Aurélien*, par M. Gustave Lavalley, 1 vol. — *Jean Lebon*, par M. Chadeuil, 1 vol. — *Les Coups de foudre*, par M. Bouchet, 1 vol. — *Le Maudit*, 3 vol. — III. *Marie Stuart et Bothwell*, par M. Wiesener, 1 vol. — IV. *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au onzième siècle*, 1 vol. — V. *Molière*, édition *variorum.*

I

Jusqu'à présent, nous nous sommes bornés ici à parler des livres nouveaux. Mais les livres ne sont pas la seule forme sous laquelle, en dehors des journaux, se produisent aujourd'hui les travaux de l'esprit. Entre les journaux et les livres, il y a les *Revues*. Ce genre de publications, que bien des gens croient de date récente et d'origine anglaise, remonte chez nous à près de deux siècles déjà et n'y a été importé de nulle part. La vieille réputation du *Mercure français*, imité à l'étranger, et celle de *l'Année littéraire*, du *Journal de Trévoux*, etc., sont là pour l'attester.

De tout temps et sous quelque nom qu'elles aient paru, les Revues ont été fort goûtées en France : c'est un genre de lecture qui nous va particulièrement. Aussi, bien que l'ardeur littéraire des beaux jours de la Restauration et de la royauté de Juillet ait grandement baissé, les Revues sont-elles encore nombreuses, en province comme à Paris. Plusieurs, comme la nôtre, ont déjà un long passé derrière elles et marchent dans des voies bien connues. Ce n'est point naturellement de celles-là qu'il se peut agir ici. Mais à côté d'elles il s'est fait depuis quelques années et il se fait chaque jour encore de nombreux efforts pour en élever d'autres. Qu'accusent ces tenta-

tives? Quel mouvement signalent-elles dans les esprits? De quelles idées sont-elles le symptôme? Voilà, semble-t-il, ce que les lecteurs doivent désirer connaître et ce qu'en tout cas il y a intérêt à rechercher.

D'abord, la plupart de ces recueils sont exclusivement littéraires et philosophiques. Or, malgré l'interdiction du terrain politique auquel il leur est défendu de toucher, malgré l'incertitude des limites assignées à leur marche et les hésitations que leur causent les bas-fonds dont est semé le chenal où ils sont condamnés à se mouvoir, presque tous — c'est une justice à leur rendre, — présentent un véritable intérêt. C'est que par elles-mêmes la philosophie et les lettres en ont toujours pour des esprits français. Et puis, les rédacteurs de ces revues sont jeunes ou peu connus; leurs noms, s'ils n'ont pas l'autorité d'une réputation consacrée par des années de succès, gardent au moins l'attrait de l'inconnu. On peut concevoir, en ouvrant leurs articles, l'espérance de trouver du nouveau, espérance charmante, que ne permettent plus guère les illustrations vieillissantes de la presse périodique.

Que cette espérance n'ait pas été maintes fois trompée, c'est autre chose! Il faut bien pourtant qu'elle ne l'ait pas été toujours et tout à fait, ou que, à défaut de nouveauté, ces débutants, ces obscurs aient montré du talent, puisque enfin plusieurs de ces recueils, entrepris dans des conditions si ingrates, ont conquis leur place au soleil de la publicité et la gardent bien.

Dans ce nombre et au premier rang, il faut placer la *Revue française*, qui en est à sa quatrième année d'existence et prend chaque jour des développements nouveaux[1]. C'est un recueil conçu et dirigé dans un excellent esprit littéraire, dont les aspirations sont élevées et le courage à la hauteur des aspirations. Nous n'oublierons jamais qu'il y a trois ans, quand un académicien illustre, le dernier de nos grands poëtes, fut frappé avec nous pour des vers que tout le monde a retenus, la *Revue française*, quoiqu'elle fût à ses débuts et eût besoin de ménager sa frêle existence, n'hésita pas à joindre sa voix à celles qui se récrièrent contre l'injuste rigueur du coup et montra une hardiesse de sympathies dont les exemples, dans la presse, ne partirent pas toujours d'où l'on aurait dû assez naturellement les attendre.

Cependant la *Revue française* ne marche point sous le drapeau de M. de Laprade. Sans avoir jamais rien écrit, à notre connaissance, d'hostile aux idées et aux doctrines catholiques, elle n'a jamais arboré les couleurs du catholicisme. Elle est de son côté, mais par inclination, dirait-on, plutôt que par principe. Les principes! c'est dans la jeune revue, ce qui manque le plus. Image de la génération dans laquelle elle recrute sa rédaction, la *Revue française* aime le vrai et le beau, mais par le fait d'un instinct délicat, semble-t-il, plutôt qu'en vertu d'une solide déduction philosophique.

[1] *Revue française*, recueil universel, rue d'Amsterdam, 35.

Aussi sa critique n'est-elle ni très-élevée ni très-mâle; l'unité y manque, l'indulgence y déborde. La critique, du reste, n'est pas la mission spéciale de la *Revue française ;* elle étudie le temps présent ailleurs que dans les œuvres de la littérature et de l'art. Sans les traiter avec les larges proportions qu'elles obtiennent ailleurs et que son cadre lui interdit, elle aborde fréquemment les questions qui préoccupent l'opinion publique, en fait de littérature, d'art ou de philosophie. A ces travaux, auxquels leur dimension interdit nécessairement la profondeur, mais qui ne manquent ni de distinction ni d'intérêt, la *Revue française* joint des Nouvelles, des comptes rendus de théâtre, des résumés des principaux cours publics, des analyses des autres revues, et offre ainsi un tableau rapide et complet du mouvement intellectuel de notre temps. Si, quand le grand-duc Paul, quand les princes allemands entretenaient, il y a cent ans, des résidents auprès de l'esprit français, une pareille revue eût existé, c'en eût été fait de la fortune de Grimm, et la Harpe eût été ruiné. On aurait eu, dans les salons de Gatschina ou de Gotha, moins de fines critiques à lire, moins de piquantes anecdotes à conter, moins de jolis mots à faire courir dans les groupes, mais l'on y eût été plus amplement et plus sérieusement renseigné.

Avec un cadre un peu différent, et sans viser à une aussi complète universalité d'informations artistiques et littéraires, *la Critique française* [1] atteint presque aux mêmes résultats. Son objet spécial est l'examen des livres nouveaux. Or, à quoi ne touchent pas les livres? Pour des écrivains de talent, et ceux de *la Critique française* le sont pour la plupart, il n'est pas de questions que, sous la forme d'un compte rendu bibliographique, on ne puisse aborder. Aussi, à l'exception de la politique, qui lui est interdite, et des sciences auxquelles elle ne touche que par le côté où elles confinent à la philosophie, *la Critique française* embrasse le domaine entier des travaux intellectuels. Bien qu'elle en ait de deux sortes, ses articles ne se distinguent guère que par leurs dimensions; les uns sont des appréciations raisonnées, les autres de simples analyses des ouvrages nouveaux. Il y a de l'esprit, du goût, de l'aménité dans ses jugements, et, sous ce dernier rapport, on ne saurait lui contester son titre de *Critique française;* mais en est-il de même de celui qu'elle se donne aussi de Revue philosophique? A-t-elle réellement une philosophie, c'est-à-dire un système d'idées, un ensemble de principes, un corps de doctrines littéraires et morales? — nous écartons la religion, parce que lorsqu'elle en traite, ce qui est rare, elle semble s'avouer elle-même son incompétence ; — mais, dans la vie de l'homme en société, quel est son idéal? Et, quant aux lettres et aux arts, quelle fin leur assigne-t-elle? Nous avouons ne l'avoir jamais bien saisi. Trop souvent le fléau de sa balance oscille dans

[1] *La Critique française, revue philosophique et littéraire,* rue Garancière, 8.

les nuages de l'encens, et ses critiques ressemblent trop à nos adresses parlementaires qui ne sont le plus souvent qu'un laborieux écho des paroles du souverain. Dût-elle les tourner contre nous et ceux que nous préférons, nous aimerions voir des ongles à *la Critique française :* on saurait mieux où sont ses prédilections.

Un recueil nouveau, qui ne fait pas mystère des siennes, c'est la *Revue du Progrès.* La doctrine qu'elle représente est une variété du *positivisme* d'Achille Comte, dont le grand prêtre est aujourd'hui un illustre philologue. Pour dire au juste en quoi le directeur de cette revue, M. de Ricard, diffère de M. Littré, il faudrait les lire tous les deux. A tout prendre, bien qu'elle répugne par le fond, la chose est possible pour le dernier, car M. Littré sait écrire : nous la déclarons impossible pour le premier. Nous ne sommes plus novice en fait de lecture, et notre esprit n'en est pas à s'effaroucher des hardiesses d'idées, mais il a des susceptibilités légitimes. Nous voulons bien tout entendre, même ce qui blesse les instincts élevés, attriste le cœur, heurte le bon sens et rabaisse l'homme à ses propres yeux ; mais, pour Dieu, épargnez-nous l'insulte : soyez poli, et parlez français !

Nous demandons pardon au lecteur des citations qui vont suivre et que nous prenons au hasard; mais comment, sans cela, lui donner une idée des *progrès* que nous avons faits en philosophie, en style et en urbanité?

« L'âme, dit la *Revue du Progrès*, est une chimère, son immortalité un non-sens... Je trouve la société contemporaine bien malavisée de repousser notre système, sous prétexte qu'il est immoral et impie ! Parlez, hommes bons et sincères qui avez étudié cette société, et dites son hypocrisie, sa déloyauté, son orgueil, son avidité pour l'or, son indifférence pour le juste et le vrai, parlez et dites ce qui est. Oh ! je ne crains pas de l'affirmer, ce n'est qu'après avoir fait les funérailles de ses croyances pourries, de ses religions vermoulues, que les esprits d'aujourd'hui pourront trouver la sérénité et le bonheur. (N° de janvier, pag. 409-410.)

« La fantaisie me prit l'autre jour d'entrer à Saint-Sulpice pour y entendre un prédicateur en renom, le R. P. Minjard, ancien élève et ami de Lacordaire.

« Une fois dans cette très-vénérable basilique, je pus jouir d'un spectacle qui a bien son prix, celui des dévots et des dévotes en prières. C'est quelque chose d'inouï et d'indescriptible que les cris, les contorsions, le maintien et les grimaces de ces membres du conseil de fabrique ou de la Société de Saint-Vincent-de-*Paule* (*sic*), ou de l'archiconfrérie du Rosaire. En présence d'une telle comédie, certains esprits ont pitié et commisération. La chose m'a paru si grotesque et si comique, que je n'ai pu m'empêcher de rire, mais avec une effusion que Démocrite certainement n'a pas connue.

« O vous tous à qui il arrive d'avoir le cœur triste et l'esprit désœuvré, profitez donc de ces instants d'atonie morale pour aller à Saint-Sulpice. Là,

sans bourse délier, vous pourrez contempler des milliers de Tartuffes auprès desquels celui de Poquelin n'est qu'un pigmée, qu'un avorton. Oh! allez-y, la gaieté vous reviendra peut-être ! » (*Ibid.*, 471-472.)

Il faut reconnaître, pour être juste, que cela n'est point personnellement du directeur de la *Revue du Progrès*. En effet, M. de Ricard, qui a longtemps rédigé seul, ou à peu près, son recueil, y faisant de tout, de la philosophie, de la science, du roman, des vers même, si nous ne nous trompons, a cessé d'en être l'*omnis homo*, et paraît avoir trouvé des collaborateurs. Il en est jusqu'à sept dont les noms figurent au dernier numéro. Comme chacun doit avoir au moins un ami, l'œuvre peut bien compter le double de lecteurs.

Si, pour en recruter, l'esprit, le goût, la variété suffisent à un recueil périodique, la *Revue libérale*[1], à en juger du moins par les noms qu'elle paraît devoir réunir, est appelée à en attirer un grand nombre. Ses rédacteurs sont la plus fine fleur des lettrés officiels, cette élite de l'École normale qui a passé avec armes et bagages au journalisme, et dont l'Université, *alma parens*, pleure en secret la perte, tout en les traitant, à l'occasion, en véritables renégats. Il y a là M. Alfred Assolant, le grand rieur du roman ; M. Taine, le pontife du matérialisme historique ; M. Amédée Rolland, la providence de l'Odéon en détresse, et plusieurs autres moins connus, mais à qui il n'a manqué jusqu'ici que le temps et l'occasion pour le devenir.

Ce titre de *libérale* qu'ils ont donné à leur revue, bien qu'elle ne soit point politique, nous semble de bon goût. Si le libéralisme doit régner quelque part, c'est assurément dans la république des lettres. N'est-ce pas par là qu'il est entré dans le monde? *Humaniores litteræ*, disait-on déjà au temps de Rome ; et là, quand la liberté, la discussion, les procédés, les égards n'existaient nulle part dans les rapports entre les hommes, on en faisait déjà la première condition de la vie littéraire. Combien ne l'a-t-on pas oublié depuis ! Espérons que la nouvelle revue s'en souviendra mieux, que ses vues seront larges, ses aspirations élevées, sa critique équitable et sa polémique courtoise. Son premier numéro, le seul qui ait encore paru, ne permet guère, du reste, de pressentir son esprit ; il paraît fait à la hâte et comme pour prendre possession de son titre. Ses articles de fond ne sont guère que des fragments d'ouvrages inédits. Quelques petits bulletins de critique paraissent seuls indiquer un parti pris sur les questions religieuses. Mais nous ne voulons rien conclure de ces rapides notices. Nous attendrons ses publications ultérieures pour juger la *Revue libérale*. Son titre est de bon augure ; espérons qu'il sera autre chose qu'une épithète.

A côté de ces transfuges de l'Université, quelques universitaires restés fidèles à leur vocation et même pour la plupart émérites, à ce qu'il semble,

[1] Rue des Saints-Pères, 19.

fondent en ce moment une autre revue. Leur œuvre n'a rien de mondain; il n'y a pas, chez eux, le plus petit mot pour rire. Les rédacteurs de la *Revue critique*[1] sont gens sérieux et habitués à être écoutés quand même. Nous ne dirons pas qu'ils abusent, mais du moins est-il vrai de dire qu'ils usent largement de ce doux privilége. Il y a force grec dans leurs articles; mais, bien qu'ils renferment de fort jolies choses, nous ne les croyons pas de nature à vaincre les répugnances d'Henriette des *Femmes savantes* pour cette belle langue.

Au surplus, ce n'est pas aux femmes, ni même aux gens du monde, que s'adresse la *Revue critique*. Le public qu'elle recherche est celui des hommes d'étude. La littérature ancienne et moderne, l'érudition et l'histoire en particulier, voilà ce dont elle annonce devoir s'occuper. A un examen approfondi des principales publications sur ces matières, elle se propose de joindre des analyses sommaires et des indications rapides de tous les livres importants qui paraîtront en France et à l'étranger. Déjà sa première livraison donne plus que des promesses; plusieurs de ses articles, notamment le savant travail de M. Chassang sur l'Anthologie grecque, sont des à-compte très-propres à fonder son crédit.

Singulière ville que Paris, et d'une aptitude à nulle autre égale ! On fait de tout dans ce grand centre de la vie française, même de la décentralisation. Voici, en effet, une autre Revue qui se donne pour mission d'arrêter le mouvement de gravitation qui emporte le pays vers sa capitale, de changer, sur ce point, ses tendances séculaires et de préparer, à cet égard, une conversion dont la nécessité se fait de plus en plus sentir[2].

On aurait pu penser que la mesure à prendre pour empêcher les forces morales de la nation de se porter toutes sur le même point, était de leur créer des moyens d'action sur place et de leur fournir de quoi s'exercer aux lieux mêmes où elles naissent. Nous, du moins, nous aurions cru que le mieux aurait été d'imiter, dans cette entreprise, la conduite des ingénieurs à l'endroit des eaux qui se précipitent d'une façon désastreuse dans le bassin des fleuves, et de couvrir la surface de la France d'un réseau de barrages intellectuels, en y créant de grandes institutions littéraires ou en s'efforçant de vivifier celles qui existent.

La chose était-elle possible? Nous l'ignorons. En tous cas, les fondateurs de *la Décentralisation* en ont imaginé une autre. Partant de cette idée qu'il y a fermentation en province, que la difficulté de se produire est le seul obstacle qui y arrête le travail, ils ont voulu, par la création d'un recueil spécialement ouvert à l'activité provinciale, en stimuler le zèle et en soutenir l'ardeur. « Créer un point solide où chacun puisse venir se mettre en

[1] Librairie Durand, rue des Grès.
[2] *La Décentralisation littéraire et scientifique*, Dupray de la Mahérie, 5, rue de la Paix

« évidence et qui peu à peu empruntera sa solidité plus grande, son éléva-
« tion plus haute à ceux-là mêmes qui viendront s'y poser; élargir les hori-
« zons restreints ; faire plus vaste pour tous cette place en plein soleil, où
« l'on se fait voir en se vivifiant et où l'on se donne de la force en se don-
« nant de la gloire : voilà notre but, dit le directeur, M. Édouard Fournier.
« Nous le croyons noble, nous le croyons utile. »

C'est aussi notre sentiment. Peut-être est-ce là, en effet, l'unique remède possible aujourd'hui, la seule tentative susceptible de succès, dans la situation que nous ont faite deux siècles d'efforts dans un sens opposé. Nous souhaitons donc bonne chance à *la Décentralisation* et nous applaudissons d'autant plus volontiers à son entreprise, qu'elle n'est, sous un autre nom, que celle dont *le Correspondant* a eu le premier l'idée, il y a vingt ans, et qu'il réalise chaque jour.

Sont-ce là tous les recueils littéraires que ces derniers jours ont vus surgir ? Nous n'en voudrions pas répondre. Le temps est à ce genre de publications. C'est ce qui nous a décidé à nous y arrêter un instant. Par leur nombre et l'esprit qu'elles révèlent, ces revues sont un signe du temps. Il y a, on ne saurait le nier, un réveil de la vie intellectuelle en France. Mais quel état moral il accuse ! Les vieilles croyances ont perdu leur empire; la génération qui arrive n'en a plus l'intelligence ni le respect et en cherche de nouvelles. Cela est triste, sans doute; mais ce qui le serait davantage, c'est qu'elle ne cherchât pas. Cette inquiète agitation vaut mieux, à tout prendre, que la léthargie qu'on a vu régner à d'autres époques.

II

Quiconque a observé d'un peu près, dans le cours de cette année, la marche du roman, a dû remarquer une chose singulière et nouvelle : c'est, chez lui, une tendance de plus en plus accusée à prendre ses sujets dans le monde ecclésiastique. Déjà certains critiques verraient naître là un genre à part. Il est de fait au moins que la vie du prêtre laissée jusqu'ici, par un délicat sentiment des convenances, en dehors de ces peintures intimes du jeu des passions auxquelles se sont principalement attachées, à notre époque, les fictions romanesques, est devenue le thème préféré de ces derniers jours. Le nombre des romans où le prêtre est en scène, non plus dans ses fonctions saintes et épisodiquement mêlé à une action étrangère, mais au premier plan et dans les luttes de son cœur en révolte contre ses devoirs, est en ce moment très-considérable. Nous en avons douze ou quinze sous les

yeux qui n'ont pas, pour la plupart, un an de date, et nous ne croyons pas en posséder la collection.

D'où vient ce fait ? Est-ce pure affaire d'industrie littéraire, simple empressement de la médiocrité à exploiter un type nouveau ? Ou faut-il y voir une des formes de la guerre déclarée aujourd'hui à l'Église, un nouvel engin de combat, le canon rayé de l'incrédulité militante.

Il y a de tout cela dans cette apparition et ce débordement du *roman sacerdotal*, comme quelques-uns voudraient appeler ce groupe de productions malsaines. Chez certains écrivains, on remarque une intention manifeste, avouée, d'attaquer le catholicisme dans l'une de ses plus fortes institutions. Un pur motif d'art, l'attrait d'une donnée littéraire encore vierge, d'un personnage neuf, d'une situation à part et par elle-même délicate, ont été, pour quelques autres, le motif de leur choix. Le reste, — *servum pecus*, — a suivi le mouvement uniquement soucieux du débit de sa marchandise.

C'est le roman de G. Sand, *Mademoiselle de la Quintinie*, qui a donné l'impulsion. L'intention ici n'a pas été douteuse : l'œuvre, très-ennuyeuse d'ailleurs, se termine, en manière de conclusion, par une thèse contre le célibat ecclésiastique.

Mademoiselle de la Quintinie était, on le sait, une réplique à *Sibylle*. Il y en eut, vers le même temps, une autre due à la plume de M. Laurent Pichat, et intitulée, si nous avons bonne mémoire, *le Secret de Polichinelle*. Mais comme ce secret en est demeuré un pour le public, nous nous croyons dispensé d'en parler.

Bien avant que s'engageât cette polémique religieuse à coups de romans, un écrivain d'un talent vigoureux, mais quelque peu abrupt, M. Ferdinand Fabre avait mis directement le prêtre en scène dans un tableau de mœurs provinciales dont nous avons parlé ici il y a un an, *les Courbezons*. Le jeune romancier n'avait qu'un but d'art en prenant le prêtre pour héros de ses fictions — *les Courbezons* commençaient une série de tableaux ; — il voulait compléter la galerie de portraits nationaux commencée par Balzac en y plaçant, non plus accessoirement comme on l'avait fait jusque-là, mais *en chef*, ainsi qu'on dirait en termes de blason, le personnage qui occupe, dans nos mœurs, la position la plus tranchée, la plus puissante à certains égards, et que le mystère qui l'enveloppe à demi provoque le plus à étudier. Toutefois, M. Fabre respectait, chez le prêtre, le secret des sacrifices qu'il s'est imposés en revêtant son habit, et c'est aux prises avec les difficultés publiques de son ministère qu'il se bornait à le peindre. L'auteur vient, au surplus, de s'expliquer nettement sur ses intentions dans la préface d'une seconde étude, intitulée : *Julien Savignac*[1]. Ce nouveau roman témoigne de

[1] *Scènes de la vie cléricale. Julien Savignac*, 1 vol. in-12. Hachette.

plus de réserve encore. L'abbé Savignac n'en est pas le personnage principal et l'action ne converge pas vers lui. Le véritable héros est un *coquin de neveu* dont sa famille ne peut *chévir*, comme disaient nos pères, et que le bon curé ramène à force de soins affectueux et d'intelligente douceur. Mais, au moment où il va pouvoir s'applaudir de ses succès, l'excellent curé d'Octon, qui ne pense pas que son neveu, quand il rêve sur ses thèmes, puisse songer à autre chose qu'à ses raquettes, s'aperçoit que le garnement, devenu grand garçon, a maintenant toute autre chose en tête. Il n'est, en effet, ni plus ni moins qu'amoureux. Il a vu, en servant la messe du cher oncle, la fille du sacristain, Méniquette, charmante paysanne dont, en vrai sournois qu'il n'a pas cessé d'être, il s'est épris, sans en rien laisser voir. Longtemps encore cet amour aurait couvé dans son cœur, si un événement inattendu et qui, pour le dire en passant, ne nous semble pas suffisamment préparé dans le récit, ne venait rompre la croûte du volcan et faire jaillir la flamme concentrée. Cet événement est le mariage de Méniquette, qui, ne soupçonnant point la passion de Julien, et ne ressentant rien pour lui d'ailleurs, épouse un brave garçon de la paroisse, ancien élève aussi du curé. Jalousie, fureur, projets de vengeance, menaces ridicules ou terribles que le pauvre oncle a peine à déjouer ou à calmer et qui remplissent de trouble son âme naturellement sereine et créée pour la quiétude. Il en résulte des scènes alternativement gaies et tragiques, racontées avec beaucoup de naturel et avec une sobriété de couleur qui n'est guère dans les habitudes littéraires d'aujourd'hui. Prés de la figure du curé, M. Fabre en a placé une autre, plus difficile à peindre peut-être et qui n'est pas touchée avec moins de délicatesse : c'est celle de Zabeth sa gouvernante. Jamais la familiarité respectueuse du vieux serviteur n'a été mieux rendue. Il y a dans ce tableau des relations journalières de ces deux êtres, le curé et sa servante, si rapprochés et si éloignés à la fois, une mesure, une convenance parfaites. Quoique circonscrite sur une scène plus étroite et moins chargée d'incidents, cette seconde étude de M. Fabre nous paraît supérieure à la première.

Dans les conditions où M. Fabre l'a maintenu, le roman sacerdotal, — nous acceptons ce mot à défaut d'un meilleur, — ne saurait exciter aucune susceptibilité. En est-il ainsi de celui de M. Joseph Doucet? Dans cet ouvrage qui annonce du talent, M. Doucet a voulu pénétrer plus avant dans la peinture de la vie du prêtre. Son titre, *les Tentations d'un Curé de campagne*[1], plus explicite peut-être que ne le voudrait la réserve naturelle à notre langue, fait assez pressentir à quelle nature de combat il réserve son héros. Les faiblesses du cœur ne sont pas les seules, il est vrai, contre lesquelles ait à se défendre un homme placé dans la position d'un prêtre de village ; il y a l'ennui, l'engourdissement moral, le dégoût des

[1] 1 vol. in-12. Ballay aîné, édit., rue Mazarine, 9.

choses de l'esprit, l'invasion des habitudes et des sentiments vulgaires, la préoccupation des intérêts matériels et l'abaissement des idées. Mais l'ennemi le plus dangereux, surtout au début, c'est le cœur. Il faut remarquer toutefois que, contre cet ennemi toujours aux portes, le prêtre catholique a des armes de plus d'une sorte et qu'il est gardé de bien des côtés. M. Doucet ne s'en est pas assez souvenu. Le prêtre qu'il nous montre dans son roman n'est pas d'ailleurs un type, il ne représente point la moyenne des hommes de son ordre. La nature semble l'avoir prédestiné aux orages qui fondent sur lui : une nature très-délicate, une sensibilité extrême et presque féminine, des dispositions rêveuses, des goûts purs plutôt que des inclinations pieuses, voilà ce qui distingue l'abbé Lemarec. La position dans laquelle il se trouve placé au sortir du séminaire est aussi exceptionnelle que son caractère : une cure douce, sans fatigues physiques ni morales ; une maison curiale simple mais gracieuse ; des paroissiens riches pour la plupart et bons chrétiens ; un château plein de monde et du meilleur, du plus régulier, du plus pieux : des femmes excellentes, de bons jeunes gens, des jeunes filles qui grandissent dans une familiarité de tous les jours avec leur curé et lui font naïvement confidence de leurs sentiments, enfin tout ce qui peut amollir une âme plus délicate que forte. Quoi d'étonnant que, une belle-sœur veuve, une créole jeune et touchante dans son deuil, venant, sur ces entrefaites, s'établir auprès de l'abbé Lemarec et s'abriter sous son aile avec toutes les câlineries de la race métisse à laquelle elle appartient, le jeune prêtre se sente ébranlé, qu'un instant même il chancelle et soit pris de vertiges ? Ce qui nous étonne davantage, avouons-le, c'est que, le personnage et la situation étant donnés, les rapports entre la belle-sœur et le beau-frère en étant arrivés au point où les conduit l'auteur, il n'y ait pas catastrophe. Le héros de M. Doucet résiste et sort vainqueur de l'épreuve, mais son triomphe n'est guère vraisemblable. A voir sa nature et le genre particulier d'esprit qu'il montre dans tout le cours de l'action, on ne lui soupçonnerait point l'énergie qu'il déploie à la fin, surtout si l'on remarque que cette énergie est toute humaine, que la grande détermination qu'il prend de s'engager dans les missions étrangères et de partir pour la Cochinchine ne lui vient pas précisément d'un redoublement de zèle apostolique, et que la prudence et l'intelligence de sa situation y ont plus de part que le souci des âmes.

Aussi, bien que *les Tentations d'un Curé de campagne* aient été écrites à bonne intention, elles ne sont point ce qu'elles ont la prétention d'être, une peinture franche et vraie de la vie du prêtre de campagne. Non, cet abbé Lemarec, avec sa fortune patrimoniale, sa vie oisive, ses rêveries romantiques, n'est point l'image de ce pauvre et rude travailleur de la vigne du Christ. Né le plus souvent dans la pauvreté, nourri de pain noir, élevé à la maigre école des clercs diocésains, jeté, au début même de la vie, parmi des populations grossières, souvent indigentes et toujours susceptibles, con-

damné à la solitude, sans relations intimes, sans épanchements, sans joies, alternativement écrasé par les fatigues de son ministère ou livré à une morne inaction, plein de foi pourtant, fidèle à ses habitudes pieuses, bon et secourable comme le peuple d'où il sort, membre enfin d'un corps où le bon et le mauvais, tout est absolu, avec cette circonstance que, si le mauvais peut s'y produire, il ne reste point : voilà le vrai curé de campagne. Ce n'est pas chez lui qu'on trouve les Jocelyns.

Les Jocelyns n'existent pas d'ailleurs ; cette larmoyante et lâche famille de prêtres ne s'est jamais trouvée que dans le cerveau d'un poëte où l'indigente industrie du roman va la chercher aujourd'hui. Nous en sommes fâché pour M. Joseph Doucet, qui a du talent, mais son roman n'est, avec des notes plus mâles à certains endroits, qu'une variation en prose sur le motif de Lamartine.

Il y a une certaine vérité de détails dans cette confession d'une âme molle mais honnête : il n'y en a point dans l'*Aurélien*[1], de M. Gustave Lavalley. Qu'est-ce que cette jeune fille et ce jeune prêtre qui s'éprennent l'un de l'autre à leur insu dans le confessionnal, et qui, après s'être séparés et évanouis chacun de leur côté, quand ils ont reconnu la nature de leurs sentiments, se retrouvent dix ans plus tard au confessionnal encore, pour s'y évanouir de nouveau, s'enfuir ensemble au milieu d'une tempête « égale à celle de leur âme, » et périr, la femme dans les flots, le prêtre dans une pénitence absurde, qui n'est qu'un suicide déguisé ? M. Lavalley se trompe s'il croit que, pour faire un roman, il suffit d'oser, de heurter des susceptibilités respectables, de chercher à tout prix des harmonies et des contrastes et de forcer toutes les couleurs. Ce sont là les ressources de la médiocrité aux abois ; M. Lavalley, qui est jeune et n'est pas sans style, devrait laisser cette poétique à l'auteur de *Jean Lebon*[2], épopée grotesque d'un maître d'école aux prises avec son curé. On peut servir du prêtre aujourd'hui, c'est à la mode dans un certain monde ; mais encore y faut-il de la façon.

Que si maintenant, pour se distraire de ces tristes inventions de la haine ou de la sottise, on veut voir un prêtre véritable, un homme tout occupé des autres au lieu de ne l'être que de soi, le messager de paix, le ministre de la réconciliation du coupable avec Dieu, il faut lire le dramatique et attachant récit de M. Bouchet intitulé : *les Rejetons de Caïn*[3]. On trouvera là, dans le contact d'une famille malheureuse et de l'auteur de ses maux, rapprochés à leur insu, non l'effet de cette fatalité aveugle qui a donné tant de

[1] 1 vol. collection Hetzel.
[2] In-12. Dentu.
[3] *Les Coups de foudre : les rejetons de Caïn*, par M. A. Bouchet. 1 vol., Maillet, édit., rue Tronchet.

chefs-d'œuvre au théâtre grec, mais la mystérieuse conduite de la Providence qui a placé, sans qu'ils s'en doutent les uns ni les autres, les victimes sous le même toit que le bourreau, et a ménagé, grâce à l'intervention d'un prêtre, aux uns la récompense de leurs vertus, à l'autre l'expiation de son crime. Il y a là un coin du grand tableau des misères de Paris très-énergiquement peint. La couleur en est peut-être plus vraie que fine ; mais, ce qu'on ne saurait dire de tant d'autres, l'impression qu'il laisse est bonne au cœur.

Les livres dont nous avons parlé jusqu'ici, quoique d'une valeur bien inégale, ont tous quelque chose de littéraire, et nous avons pu, à ce titre, nous en occuper dans cette Revue consacrée aux lettres. Mais à quel titre y donner place à cette œuvre de contrebande qu'une spéculation effrontée jette partout devant nos pas, à cet indigeste pamphlet qui, par son irritante ubiquité, semble prendre à tâche de justifier son nom de *Maudit*. L'art n'a rien à voir dans ce fagot mal lié de niaiseries sentimentales, de déclamations furibondes, de pastiches maladroits, de scories ramassées autour du haut fourneau d'Eugène Sue, de vieilleries libérâtres relevées au crochet dans les balayures du *Siècle*. Nous ne voulons pas rechercher quels motifs ont eu certains organes renommés de la presse pour accorder une attention bienveillante à ce factum, et d'où leur sont venues les lumières qui leur ont permis d'y voir un événement. Nous avouons, quant à nous, ne trouver dans cette histoire de prêtre interdit, livrée par son auteur affamé de bruit et peut-être de pain, à des arrangeurs, étrangers, qu'une simple affaire de scandale et d'argent. Le travail hâtif, et mal payé sans doute des manœuvres qui ont coopéré à l'entreprise, est des plus grossiers ; la plume qui a revu le tout, bien qu'assez expérimentée, n'a pas pu faire que la disparité originelle des morceaux, les raccords mal faits, les soudures baveuses ne sautassent à tous les yeux. Autour du fond, probablement réel, qu'on reconnaît à une phraséologie qui sent le défroqué d'une lieue et à des détails en quelque sorte techniques que nul autre qu'un prêtre ne saurait posséder, s'ajoute une fiction romanesque, œuvre de tâcherons littéraires où tous les incidents sont des emprunts à peine déguisés.

On n'attend pas de nous que nous analysions cette action incohérente et prolixe qui s'interrompt, s'égare, se reprend pour s'égarer et se rompre encore ; dont la scène est alternativement à la ville et au village, à Paris, à Rome, dans les Pyrénées, à Naples ; où s'entre-croisent des cardinaux esprits-forts, des incrédules pieux, des filles séduites et des curés séducteurs, des garibaldiens et des jésuites, — des jésuites surtout ; car c'est contre la redoutable Compagnie que cette grosse pièce d'artillerie est pointée avant tout : le célibat des prêtres n'est atteint que par ricochet. Du reste, point d'originalité dans les situations, de vérité dans les caractères, de couleur

dans le style. Prélats, grandes dames, sacristains, garibaldiens et jésuites sont des mannequins costumés et grimés pour une parade populaire.

Et dire pourtant qu'il s'est trouvé des écrivains réputés moralistes et politiques avisés pour déclarer cela sérieux, y voir un symptôme, un signe menaçant, dont l'Église fera bien de tenir compte! Où en serions-nous si, toutes les fois que des bas-fonds de la société s'élèvent des plaintes, il fallait aviser? s'il fallait supprimer les institutions au premier cri que poussent ceux qui s'y trouvent mal à l'aise? Il y a quelques années, nous nous trouvions sur l'autre rive du Rhin, dans un groupe où pérorait un monsieur à moustaches qui, à la grande satisfaction de quelques bourgeois et officiers prussiens, disait pis que pendre de notre armée et de nos institutions militaires. Nous allâmes aux informations : ce monsieur était un sous-officier français dégradé pour insubordination et qui avait déserté.

C'est un déserteur aussi que *le Maudit*, et de la pire sorte, un déserteur vendu à l'ennemi.

III

Il y a dans l'histoire des derniers siècles deux femmes, deux reines belles entre toutes, portant toutes deux le même nom de Marie et toutes les deux victimes de révolutions effroyables, dont le sort, malgré les accusations qui pèsent sur leur mémoire, n'a jamais cessé d'inspirer l'intérêt. Ces deux femmes, ces deux reines malheureuses sont Marie-Antoinette et Marie Stuart. L'histoire, particulièrement sévère à leur égard, a bien pu contrister la sympathie qu'elles inspirent, mais l'éteindre, jamais. Aussi les jugements dont elles ont été frappées ont-ils toujours soulevé de vives protestations. Au milieu de cette lutte, la vérité gagne du terrain; de nouvelles pièces arrivent au dossier de l'histoire et permettent de contrôler les anciennes; grâce aux recherches nouvelles et à l'apaisement des passions qui ont tué Marie-Antoinette et Marie Stuart, leur procès rapporté en détail sera bientôt définitivement révisé. Des travaux de valeur et dont nous comptons bien parler ici, ont mis récemment à néant les calomnies dont la reine de France a été la victime. De son côté la reine d'Écosse vient de trouver chez nous un habile et vigoureux défenseur.

Il semblait à bien des gens, depuis la publication du livre de M. Mignet sur Marie Stuart, que le dernier mot était dit sur la touchante victime d'Élisabeth d'Angleterre, et que les partisans de son innocence devaient renoncer à la défendre, au moins sur le chapitre de ses rapports avec Bothwell. Tel n'a pas été l'avis d'un savant professeur de l'Université, M. Wiesener. La sentence de M. Mignet, toute imposante qu'elle soit, ne lui

a pas semblé définitive et il vient d'en appeler dans un livre très-intéressant et très-fort où l'histoire de la reine d'Écosse depuis son retour en Europe jusqu'à sa chute[1] est reprise à nouveau et où les faits mis à sa charge dans la catastrophe de Darnley et les événements qui s'y rattachent, sont l'objet d'une enquête nouvelle et d'une discussion sévère.

Il est une recommandation qu'on a souvent faite aux historiens de Marie Stuart : défendez-vous, leur a-t-on répété, contre le charme qu'elle exerce et la compassion qu'elle inspire. Ce conseil nous a toujours paru étrange. Pourquoi s'armer contre l'attrait, plutôt que contre l'aversion qu'excitent les personnages de l'histoire? Où serait alors l'impartialité? Non, il faut écouter ce langage spontané de la conscience; il y a dans les dispositions instinctives qu'on ressent pour certains noms un avertissement dont l'historien doit tenir grand compte. C'est pour lui une invitation à bien examiner si les faits qui y contredisent sont tels et aussi certains qu'ils semblent l'être. C'est ce qu'a fait M. Wiesener. Voyant la faveur publique rester à la reine d'Écosse malgré la sévérité de l'histore à son égard, il s'est demandé qui avait tort de l'histoire ou de l'opinion.

Et d'abord s'est-on bien renseigné sur les temps où vécut Marie Stuart, les hommes auxquels elle eut affaire, les témoins qui ont déposé contre elle? Puis s'est-on bien expliqué son caractère? D'une part, à côté des qualités les plus brillantes et les plus nobles, elle eut les défauts d'esprit des Stuarts, « ces Valois de l'Écosse, » comme les appelle très-bien M. Wiesener, notamment cet aveuglement à l'endroit de la méchanceté humaine qu'elle ne fut pas plus apte à réprimer qu'à pressentir. De l'autre, elle trouva sur son chemin le fanatisme exalté d'un peuple à demi sauvage, l'ambition d'une aristocratie capable de tous les crimes, la trahison de conseillers perfides, la jalousie de la perverse fille de Henri VIII, la malveillance de sa belle-mère, l'impuissance de son beau-frère, le roi de France et de ses oncles, les Guise, enfin l'improbité du seizième siècle, le plus passionné et le moins honnête des temps modernes.

Quand, échappant à la croisière anglaise qui surveillait son passage pour la faire prisonnière, si elle l'avait pu, Marie Stuart gagna, par une brume épaisse, le golfe du Forth, les courtisans français qui l'accompagnaient augurèrent en riant, dit Brantôme, qu'on allait prendre terre dans un pays brouillé, brouillon et malfaisant. La reine en avait la conscience. Aussi sa conduite politique fut-elle pleine de sagesse, ses ennemis en conviennent eux-mêmes. Quoique catholique très-décidée et très-sincère, elle se montra, sur le chapitre délicat de la religion, d'une tolérance dont le protestantisme ne lui donnait pas l'exemple.

Sa première faute — en était-ce une pourtant, en soi, qu'une union qui

[1] *Marie Stuart et le comte de Bothwel*, par L. Wiesener, professeur d'histoire au collége Louis-le-Grand. 1 vol. in-8, Hachette.

confondait les droits des deux maisons des Tudors et des Stuarts? — sa première faute fut son mariage avec son cousin Darnley. Il y eut dans ce mariage des circonstances singulières, mais rien au fond de contraire à la morale et aux lois de l'Église, comme l'ont dit les historiens et comme l'insinue M. Mignet lui-même, d'après une lettre de l'ambassadeur de France qu'il tronque, à dessein, il faut le croire, puisque les passages qu'il supprime détruisent complétement l'effet de ceux qu'il rapporte. Sa haute pudeur se scandalise du passage de cette lettre où il est dit que passant la nuit près de Darnley malade, la reine usait envers lui *des mêmes offices que s'il était son mari.* Que ne lisait-il les lignes précédentes? Il y aurait vu que le même ambassadeur raconte qu'il y avait eu mariage secret célébré au château de Stirling par les soins du secrétaire David Rizzio, qui avait favorisé de tous ses soins cette union, fort sage en soi, répétons-nous, et qui avait disposé pour cela un autel catholique dans son propre appartement. Reste toujours, il est vrai, la brusque décision et la précipitation de la reine dans cette affaire. M. Wiesener ne cherche pas à l'expliquer et semble mettre le tout au compte de la passion de Marie pour son beau cousin. Sans vouloir tout excuser, ne pourrait-on pas néanmoins dire qu'en se hâtant, elle voulait couper court aux intrigues et aux efforts d'Élisabeth pour lui imposer son amant, à elle, le comte de Leicester dont, comme femme, Marie ne pouvait avoir que du dégoût?

Quoi qu'il en soit, c'est à dater de ce mariage, qui ruinait les projets d'Élisabeth, bien décidée, au fond, à empêcher la reine d'Écosse de se remarier, et ceux de l'ambitieux comte de Murray, que commence, de concert entre tous ses ennemis, l'œuvre infâme de la perte de Marie Stuart.

Le plus grand de ces ennemis, celui qui lui a fait le plus de mal, n'est pas, comme on le croit, la reine Élisabeth : c'est un bel esprit du temps, un poëte vénal, un de ces *bravi* littéraires comme il y en eut à cette époque, le protestant Buchanan. La haine d'Élisabeth ne poursuivit Marie que jusqu'à l'échafaud de Fotheringay; celle de Buchanan est allée plus loin : elle l'a frappée même au delà du tombeau. Ses pamphlets ont déteint jusqu'ici sur l'histoire. M. Wiesener, qui en retrouve la trace chez M. Mignet lui-même, leur oppose partout l'autorité des faits authentiques et en dévoile les insignes mensonges. C'est Buchanan qui a été, sinon l'inventeur, au moins le propagateur des calomnies qui courent au sujet des rapports de Marie et de Bothwell.

Ainsi, après l'assassinat de David Rizzio, tragédie ridiculement expliquée pendant longtemps comme l'issue d'une intrigue d'amour et que M. Wiesener montre sous son jour véritable, c'est-à-dire comme un complot pour enlever le pouvoir à la reine, Buchanan, et M. Mignet avec lui, soutient que Marie poursuivit les meurtriers de son secrétaire avec un acharnement implacable, une ardente animosité. Or, il est prouvé que, à l'exception de

deux subalternes dont Darnley voulut la mort, les conjurés en furent quittes pour une amende ou un exil qui ne dura pas même un an.

Dès lors, toujours selon Buchanan, Marie, éprise de Bothwell, « le poursuivait de ses ardeurs » et formait le secret dessein de l'épouser après s'être débarrassée de Darnley, à qui elle ne pouvait pardonner le meurtre de Rizzio. Comment donc, remarque M. Wiesener, avait-elle eu la maladresse de le marier six semaines auparavant? Mettre ainsi de gaieté de cœur à ses désirs l'obstacle d'un divorce, était-ce le moyen d'en rendre la satisfaction plus facile ?

Nous passons sur ce qu'il y a d'invraisemblable dans la passion de la belle, de l'élégante, de la spirituelle reine d'Écosse pour ce Bothwell, qui était grossier, laid et borgne par-dessus le marché. On avoue, à la vérité, que ce n'était pas bien peut-être par amour qu'elle voulait l'épouser, mais afin d'usurper, grâce à son aide, l'autorité absolue dans le gouvernement et d'entrer dans la grande ligue catholique. A la bonne heure ! Mais c'était assez mal choisir son complice : Bothwell était un protestant obstiné ! Aussi en revient-on bientôt à la première explication, à l'amour. Bothwell est le « pigeon » de Marie ; elle lui prodigue l'argent, les diamants du trésor royal ; elle se compromet pour lui devant sa cour et les provinces dans un voyage qu'elle fait aussitôt après ses relevailles et à l'occasion des assises de Jedburgh ; à cause de lui, elle accable Darnley de mauvais procédés et l'abreuve d'humiliations, etc., etc.

Nous ne suivrons pas M. Wiesener dans les réfutations très-détaillées et très-péremptoires qu'il oppose à ces allégations calomnieuses. Nous ne nous arrêterons que sur un point, l'absence de Darnley au baptême solennel de son fils. M. Mignet prend une part très-vive à la honte de ce pauvre père qui, bien que catholique, est éloigné de la cérémonie, tandis que le protestant Bothwell s'en fait l'ordonnateur. La vérité, c'est que Darnley n'avait pas voulu y assister, parce qu'il savait, ainsi que l'écrit l'envoyé français Ducroc (M. Mignet se garde de le dire), que l'ambassadeur d'Angleterre avait défense de lui rendre les honneurs royaux. Il n'y avait donc pas lieu à tant s'apitoyer sur lui. En général, Darnley mérita peu d'intérêt ; sa conduite était celle d'un enfant exigeant, capricieux et boudeur ; il ne se contentait pas du titre de roi et des prérogatives honorifiques qui y étaient attachées : il en aurait voulu l'autorité. Ses tracasseries à ce sujet remplissaient son intérieur de trouble et mettaient fréquemment de l'aigreur dans ses rapports avec sa femme. Celle-ci en aurait été fatiguée et aurait cherché à s'en distraire par des voyages et des amusements, qu'on ne pourrait, en bonne justice, lui en faire un reproche. Mais peut-on appeler des parties de plaisir le voyage d'Alloa, la course à l'Ermitage, le séjour de Jedburgh, enfin toutes les excursions qui précédèrent et suivirent le baptême du prince royal, et que Buchanan et les historiens, après lui, ont si odieusement incriminées? Elles furent loin, certes, d'être des fêtes. Quant aux infâmes accusations dont elles ont été

l'objet de la part du pamphlétaire stipendié de l'aristocratie protestante et de l'Angleterre, M. Wiesener les réfute pied à pied, et il n'en est pas une, en vérité, qui supporte le grand jour. Ni la haine implacable qu'on prête à Marie Stuart pour son mari, ni l'amour désordonné dont on l'accuse pour Bothwell ne sont historiquement établis; c'est le contraire qui pourrait l'être.

On a fait grand bruit de quelques lettres qui auraient été trouvées dans la cassette oubliée par Bothwell, lors de son départ précipité d'Holyrood, lettres antérieures à la mort de Darnley et qui non-seulement donneraient la preuve la plus incontestable de l'amour adultère de la reine mais une réelle connivence dans l'assassinat de son mari. Ces lettres, dont on ne produisit jamais l'original et dont on ne montra jamais que des copies et des traductions, ont toujours été suspectes aux historiens impartiaux. On ne comprendrait pas que M. Mignet en ait admis l'authenticité, si l'on ne sentait dans tout son travail une sourde hostilité contre Marie Stuart, un empressement mal contenu à la trouver coupable. M. Wiesener ne s'en est pas laissé imposer par l'autorité du célèbre académicien; il a étudié à nouveau le problème historique de ces lettres, et le résultat de son examen est qu'elles sont une infâme invention. Il n'y a rien à répondre à la démonstration qu'il en donne. N'est-ce pas quelque chose de bien imaginé que cette cassette de Bothwell oubliée lors de son départ! Ce départ n'eut rien de précipité d'abord, et on ne comprend guère que la reine, ayant eu le temps de prendre mille objets futiles, son mari n'eût pas eu celui d'emporter un coffret très-facile à enlever et qui recélait une correspondance si précieuse pour lui. Le soin qu'il mit à garder, même après sa chute et au milieu des hasards de sa vie de pirate, d'autres lettres de la reine, d'une nature moins tendre, porte à croire que, s'il avait réellement possédé celles qu'on prétendit avoir trouvées après son départ, il ne les aurait pas ainsi négligées.

La passion effrénée de Marie Stuart pour Bothwell n'est donc rien moins que démontrée; sa haine pour Darnley non plus. La part qu'on lui attribue dans le complot, et le rôle qu'on lui donne dans la tragédie de Kirk-of-Field ne sont également qu'une imputation calomnieuse dont M. Wiesener fait parfaitement ressortir la fausseté.

L'attitude de la reine à la nouvelle du meurtre, et sa conduite après, si défavorablemen interprétée par M. Mignet, s'expliquent très-naturellement, comme le montre M. Wiesener, par la situation d'esprit et l'embarras où elle se trouvait. Quant aux assiduités de Bothwell auprès de Marie le lendemain et les jours qui suivirent la mort de Darnley, elles ne seraient odieuses que si la reine avait su la part qu'il avait prise à ce crime; mais M. Wiesener établit très-bien qu'elle l'ignorait. Cela étant, qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle ait accueilli la présence d'un homme dont elle avait reçu maintes fois des preuves de dévouement? Ce qui a été dit de l'inconvenance de ses rapports avec lui dans les premiers jours de son veuvage, est si grossiè-

rement absurde, que la réfutation en est presque inutile. M. Wiesener n'en laisse rien passer toutefois.

Mais il y a, pour le gros du public, pour les gens qui ne savent que les généralités de l'histoire, un fait décidément scandaleux et qui glace la sympathie des âmes honnêtes. C'est le mariage de Marie avec Bothwell, l'un des assassins de Darnley, quelques mois seulement après l'attentat. Au premier aspect, cette conduite paraît sans excuse possible et semble la confirmation la plus positive des bruits répandus. Mais quand on sait que Bothwell avait été déclaré innocent, qu'il avait enlevé la reine de concert avec les assassins de Darnley, qu'il s'était porté sur elle à des violences qui rendaient le mariage indispensable ; que ce mariage au surplus, comme cela résulte d'une pièce authentique assez peu fidèlement traduite, pour le dire en passant, dans l'ouvrage de M. Mignet, était désiré, réclamé par la plus grande partie de la nation, on est porté à plaindre la pauvre femme plutôt qu'à la condamner. Il faut lire, pour bien comprendre les affreuses difficultés de sa position et le machiavélisme de ses ennemis, le travail si neuf encore après tant d'autres de M. Wiesener, dont nous ne pouvons qu'à peine indiquer la pensée et les conclusions. Ce travail se refuse, en effet, à l'analyse ; c'est un mémoire justificatif plutôt qu'une histoire, une discussion plutôt qu'une exposition de faits ; l'auteur plaide plus qu'il ne raconte.

Cependant, à partir de l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire, du mariage de Marie avec Bothwell, le récit prend une plus large place dans le livre de M. Wiesener, et ce récit, quoique souvent encore mêlé de discussions, est digne, par sa gravité émue, des lamentables événements qu'il rapporte. Dès lors, en effet, tout fut sujet de douleur dans la vie de Marie, à commencer par Bothwell, dont la conduite avec elle fut brutale et suffirait à prouver que l'amour n'avait été pour rien dans les relations antérieures des deux époux.

La fin de Bothwell est un des chapitres les plus curieux du livre de M. Wiesener. Dire que celle de Marie est touchante, serait faire un maigre éloge de son nouvel historien ; il faut, pour être juste envers lui, ajouter qu'il dissipe la plupart des ombres répandues par l'envie féminine, la haine politique et le fanatisme religieux sur cette grande victime de l'histoire qui, ainsi que le dit éloquemment M. Wiesener, « de même que d'autres sont mis hors de la loi dans la lutte des partis, est mise, depuis dix générations, hors de la vérité. »

IV

La vie monastique a été maintes fois réformée dans l'Église latine et mise ainsi en rapport avec les besoins successifs de la société. Il n'en a pas

été de même dans l'Église grecque. Ce n'est point que les vieilles institutions de saint Grégoire et de saint Basile se soient plus maintenues dans leur pureté première que chez nous celles de saint Augustin ou de saint Benoît, mais il n'a pas été fait, là, pour les y rappeler des tentatives aussi nombreuses et aussi efficaces que chez nous.

La plus remarquable réforme monastique entreprise dans l'Orient est à peu près contemporaine de celle de saint Bernard en Occident. Elle eut pour auteur un personnage peu connu de nous, mais que l'Église grecque compte au nombre des saints les plus illustres de son calendrier. L'histoire de ce personnage, écrite sur des documents entièrement inédits, vient d'être racontée dans un livre de quatre-vingt pages à peine, mais du plus profond intérêt[1] ! L'auteur, M. Édouard Le Barbier, ancien élève de l'École d'Athènes, l'a tirée presque en entier des *Bulles d'or* du monastère de saint Jean dans l'île de Patmos, dont les religieux lui permirent, il y a dix ans, de prendre une copie. Ces bulles, ainsi appelées du sceau d'or ou de plomb doré (la chancellerie impériale faisait parfois des économies) qui y était appendu, sont les chartes de donations faites au couvent dans la personne de son fondateur.

Ce fondateur est le réformateur dont nous parlons. Il s'appelait Jean et il était d'un bourg des environs de Nicée. C'est à sa grande piété qu'il a dû le nom de Christodule (*esclave du Christ*) sous lequel il est connu. Il florissait sous les Comnènes, au temps de la première croisade. A cette époque déjà l'esprit de vie s'était retiré de l'Église grecque définitivement séparée par le schisme de Photius; la décadence avait atteint les moines eux-mêmes, lesquels vivaient, sinon dans l'oubli, au moins dans la plus complète inintelligence de leur règle. Christodule, qui avait vu Rome et quelques-unes des grandes abbayes de l'Occident, souffrait dans sa piété et son amour-propre de Grec d'un abaissement que la comparaison rendait encore plus sensible. Il résolut d'y porter remède.

Mais était-il bien l'homme qu'il fallait pour ramener les *caloyers* byzantins à l'esprit de leur vocation? le comprenait-il bien lui-même? Il est permis d'en douter. Son idéal de la vie monastique, pour être moins grossier que celui des moines, n'en était guère plus chrétien. Que prêchait en effet le réformateur? Une rupture complète, non-seulement avec le monde, mais avec la nature elle-même. S'abstraire le plus possible des conditions matérielles de l'existence, voilà ce à quoi, selon ses conseils, devait tendre le moine. L'ἀναπαῦσις, la cessation de toute activité, le repos absolu, l'anéantissement, pour tout dire, voilà l'unique fin qu'il donnait à la vie du moine. Et le moine était le type du chrétien! Ne dirait-on pas que le poison des vieilles doctrines orientales, expulsé du corps social par l'éner-

[1] *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au onzième siècle*, par M. Édouard Le Barbier. Firmin Didot.

gie première de l'inoculation chretienne, y fût dès ce moment rentré? Qu'est-ce en effet que cette annihilation extérieure présentée comme but suprême de la vie, sinon une confusion obscure avec la morale évangélique des doctrines du *Sankhiâ* des vieux Brahmanes et du *Nirvana*, des modernes Bouddhistes !

Quelle différence entre cette réforme et celle de saint Bernard qui fut presque comtemporaine! « A la voix de saint Bernard, dit M. Barbier, les vices de la féodalité sortirent des couvents, et le travail y rentra : à la voix de saint Christodule, les vices de l'empire romain se cachèrent, mais les portes ne s'ouvrirent pas au travail. »

Le contraste entre les deux réformes se continue jusque dans leurs effets sur la société. La doctrine de saint Bernard retrempa le monde catholique et le lança sur les mohométans ; celle de saint Christodule acheva d'énerver le monde grec « en l'habituant, dit M. Le Barbier, à prendre l'oisiveté pour la sagesse, » et le rendit incapable de résister aux invasions asiatiques. En Occident, les moines sortaient des cloîtres la croix dans une main, l'épée dans l'autre. Dans l'empire grec, ils ne songeaient qu'à fuir devant les *fils d'Agar*. « Les Mémoires de saint Christodule, dit M. Le Barbier, ne parlent que de la peur des moines, de leurs révoltes et de leurs procès ; jamais d'armer l'empire et les autres nations du rit grec contre les infidèles. »

Chose étrange et qui prouve bien l'espèce d'intoxication morale dont nous parlions tout à l'heure, c'est que les séculiers, les empereurs en tête, approuvaient les doctrines débilitantes des moines et se modelaient sur eux de tout leur pouvoir. *Les Bulles d'or* ne se lassent pas de louer la vie monastique ainsi comprise et la supériorité des ascètes grecs sur les autres hommes. Les donations des empereurs aux couvents sont innombrables ; celles des particuliers ne le sont pas moins ; les unes et les autres, vers le temps dont nous parlons, prirent des proportions telles que le cinquième de l'empire se trouvait *terre sainte*. Or, qui disait terre sainte, disait terre retranchée de l'empire. Les domaines des moines n'étaient assujettis à aucune charge publique et ne payaient d'impôts qu'au trésor abbatial. La population qui y habitait était exempte de réquisitions, de corvées et du service militaire. Aussi n'était-elle nulle part plus dense.

Rien d'étonnant, après cela, que le fisc et les couvents fussent toujours en guerre. M. Le Barbier donne d'intéressants détails sur ces efforts de la bureaucratie pour restreindre ou annuler dans leurs effets les donations inconsidérées des empereurs et des particuliers, et arrêter, s'il était possible l'augmentation des domaines privilégiés.

Comme on le voit, ce petit livre nous fait pénétrer au cœur même du monde byzantin si justement méprisable, et toucher du doigt les infirmités les moins étudiées jusqu'ici de ce grand et débile malade. On ne saurait dire plus de choses neuves en moins de pages.

VI

Le Molière *variorum* de M. L. Moland[1] en est à son quatrième volume. Le *Misanthrope* ouvre cette livraison que ferme le *Tartuffe*, avec *le Médecin malgré lui*, et *le Sicilien* entre eux. Quatre chefs- d'œuvre, et l'œuvre d'une année (1666-1667)! Quelle année encore! Chacun sait en effet que quand il composa ces pièces, les plus profondes et les plus gaies qui soient sorties du cerveau d'un homme, le malheureux époux de la Béjard était en proie à tous les tourments de la jalousie la plus justifiée, et harcelé, on peut le dire, par le jeune roi dont il était chargé d'égayer les fêtes incessantes.

M. Moland qui a épuisé, dans la vie de Molière, au tome premier de cette édition, tous les détails relatifs aux travaux et aux tourments domestiques de son auteur, n'y revient ici qu'autant que l'exige l'intelligence des ouvrages. Ce n'en sont pas moins des morceaux de critique et d'érudition fort piquants, que les introductions qui précèdent chaque pièce. M. Moland est un homme d'esprit et de goût, le choix de ses scholies le prouve, celles qui sont de son fait en particulier; il est sobre du reste des unes comme des autres, trop sobre même, à notre avis. Pope a dit quelque part: « Rien n'est agaçant, quand on a la prétention de comprendre, comme de trouver toujours entre ses yeux et les pages qu'on lit le doigt officieux du commentateur ! » Nous ne sommes pas de l'avis de ce grand délicat; les commentaires nous plaisent; quelques dispositions qu'on ait à comprendre par soi-même, il y a toujours avantage à voir de quelle façon les autres ont compris. D'ailleurs quand on édite pour le dix-neuvième siècle les écrivains du dix-septième, il ne faut pas oublier qu'il y a chez tous, même chez ceux à qui leur génie réserve une éternelle jeunesse, bien des choses qui déjà ont vieilli. Sans compter les institutions, les usages et les mœurs dont un abîme nous sépare, leur langue n'est déjà plus, sur bien des points, la nôtre. A chaque page nous rencontrons des locutions et des termes tombés en désuétude et dont le sens, accessible pour les hommes qui ont reçu une forte éducation classique, ne l'est plus déjà pour la masse des esprits cultivés. Laissez faire l'éducation professionnelle qu'est en train d'organiser le gouvernement, et vous verrez par qui, dans cinquante ans, nous ne disons pas Corneille, mais Molière lui-même, sera lu couramment! N'est-il pas vrai que les plus belles scènes de ces chefs-d'œuvre fourmillent d'expressions qui n'ont plus cours ou ne sont plus grammaticales. « Il faut fléchir au temps, » comme

[1] *Œuvres complètes de Molière*, édition revue sur les textes originaux, avec un travail de critique et d'érudition par M. Louis Moland. Paris, Garnier frères, édit.

dit Philinte, n'est plus correct. « Ces choses-là ne sont pas pour déplaire » est une ellipse excellente, mais qui ne s'emploie plus. Quand Alceste dit à Célimène :

> C'est par là seulement que, dans tous les esprits,
> Vous pouvez réparer le mal de vos *écrits*,

on serait tenté de croire que la grande coquette a fait des livres ou des pamphlets coupables, car c'est dans ce sens seulement qu'*écrits* se dit aujourd'hui. Or il s'agit de billets-doux. Sans sortir du *Misanthrope*, on trouverait mille pareils traits de vétusté où s'arrêtent déjà les femmes et où, dans un temps qui n'est pas loin, se heurteront bien d'autres. C'est pour ces mots, ces formes qui s'en vont, que nous eussions aimé un commentaire régulier ; il remplacerait avec avantage, en plusieurs cas, les notes littéraires que M. L. Moland a empruntées aux anciens éditeurs.

Comme dans les volumes précédents, d'excellentes introductions historiques accompagnent, avons-nous dit, chaque pièce. M. Moland y recherche non-seulement les circonstances au milieu desquelles ces pièces se sont produites et ce qu'elles peuvent en avoir reçu d'empreinte, mais les traditions plus ou moins éloignées dont l'auteur a pu s'inspirer en les écrivant. Molière avait une érudition dramatique assez rare et ne se faisait pas scrupule d'utiliser ces souvenirs. Non-seulement il sertissait avec art les vieux joyaux comiques qui, sans lui, seraient peut-être aujourd'hui perdus, mais il les combinait avec habileté pour en faire un tout. Ainsi *le Médecin malgré lui*, est composé de deux parties distinctes, puisées chacune à des sources différentes. « Il y a d'abord, dit M. Moland, l'idée du rustre à qui sa femme, pour se venger, joue la farce de le faire passer pour un habile médecin dont le zèle a besoin d'être stimulé par les coups de bâtons... Il y a, d'autre part, l'idée de la fille muette, ou soi-disant muette, à qui l'on rend l'usage de la parole, et qui en abuse tellement qu'on regrette aussitôt l'infirmité qu'elle n'a plus. Cette dernière plaisanterie est un vieux thème de farce qui avait cours au seizième siècle et peut-être avant. » Quant à la première idée, elle est plus ancienne encore, ajoute M. Moland. Et en effet on la retrouve dans un gai fabliau du treizième siècle que Molière n'a pas connu peut-être, mais qui avait pu se conserver oralement comme tant d'autres, dans le monde avec lequel il passa sa jeunesse. On lira avec intérêt ce plaisant récit que M. Moland a eu la bonne pensée de reproduire en entier dans le texte original avec la traduction en regard.

Le Tartuffe n'est pas à beaucoup près un emprunt aussi direct ; cependant, il tient, pour le fond à une des plus vieilles traditions aussi de notre littérature et se rattache, par une série non interrompue d'attaques contre l'hypocrisie religieuse, à nos plus anciennes poésies satiriques.

Une chose singulière, du reste, c'est que le plus grand des chefs-d'œuvre

de Molière, est de toutes ses comédies, celle qui porte le moins la trace des circonstances extérieures qui ont tant influé sur les autres. On ne connaît pas au *Misanthrope* de racines dans le passé; nul événement de cour, nulle crise particulière de la vie de l'auteur ne s'y reflète. A peine surprend-on, dans les plaintes d'Alceste le cri étouffé des chagrins domestiques de Molière. Quant aux allusions, aux portraits même qu'on a voulu y voir, M. Moland en fait bonne justice et montre qu'il n'y a pas jusqu'à celui du *grand flandrin de vicomte qui crache dans l'eau pour faire des ronds* qui ne convienne, pour le moins, à deux personnages du temps.

Jusqu'ici, comme on le voit, l'éditeur s'est tenu à la hauteur de sa tâche. Les pièces qui lui restent à publier, sauf une, *les Femmes savantes*, ne sont plus de la même valeur, sans doute. Mais ce sont de belles comédies encore, que *l'Avare*, *le Bourgeois gentilhomme* et *le Malade imaginaire*. Quelle occasion de recherches piquantes en tout genre, que ces peintures de mœurs si fortement relevées des couleurs de leur temps, que ces immortelles folies de *Pourceaugnac*, des *Fourberies de Scapin*, de *la Comtesse d'Escarbagnac* où éclate, dans toute sa franchise, la traditionnelle gaieté française ! Nous attendons M. Moland à cette seconde phase du talent de Molière ; mais avons-nous besoin de le dire ? S'il y a de l'impatience dans notre attente, il n'y a pas d'inquiétude.

P. Douhaire.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs d'un voyage en Asie Mineure, par Georges Perrot, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1 vol. in-8°, chez Michel Lévy. — *Étude historique et topographique de la tribu de Juda*, par E. G. Rey, 1 vol. in-4°, chez Arthus Bertrand.

Voici deux excellents ouvrages, qui auront leur place désormais marquée dans la bibliothèque de quiconque veut connaître à fond l'Orient. En les lisant nous avons éprouvé ce sentiment de nostalgie particulière qui nous rappelle toujours, nous autres hommes du Nord, vers les contrées éclatantes et favorisées de la nature, où la civilisation a trouvé son berceau, lorsqu'une fois nous avons bu à la coupe de leurs séductions. « De la lumière, encore de la lumière, » s'écriait Gœthe à son lit de mort; c'est aussi le cri de ceux qui ont habité l'Orient, quand ils sont revenus sous le ciel gris et le pâle soleil des contrées septentrionales.

Les deux livres que nous voulons signaler aujourd'hui à l'attention des lecteurs du *Correspondant* sont l'œuvre de deux jeunes archéologues, pleins d'ardeur pour la science et habitués à porter leurs savantes investigations dans les lieux que la dépopulation et la barbarie rendent le plus difficilement accessibles. Les obstacles et les dangers ne les rebutent pas, ils savent les surmonter; mais leur dévouement scientifique est amplement recompensé par les documents nouveaux qu'ils recueillent pour l'étude, là où presque aucun ne les a précédé et où bien peu les suivront. Tous les deux montrent les qualités d'excellents observateurs; ce qu'ils rapportent peut être accepté avec la plus grande confiance et tenu pour un fait acquis, chose rare avec les voyageurs, car il est beaucoup plus difficile qu'on ne croit de bien voir et de raconter exactement.

M. Perrot nous emmène avec lui dans l'Asie Mineure; son livre est le récit de la mission qu'en 1861 il a remplie dans les provinces de l'Anatolie, et qu'a couronnée la précieuse conquête du texte complet du testament politique d'Auguste, gravé sur les parois d'un temple de la ville d'Ancyre. Il est composé, du reste, uniquement au point de vue de la description pittoresque du pays et de l'étude des mœurs de la population qui l'habite; on regrette même de n'y trouver aucun détail sur les travaux scientifiques de l'expédition et sur les monuments des contrées qu'elle a parcourues. M. Perrot a réservé tous les renseignements de ce genre pour le grand et

bel ouvrage qu'il publie sous les auspices du ministère d'État; mais nous eussions aimé à lui en voir reproduire quelques détails sous une forme accessible aux gens du monde, dans le volume qu'il a écrit pour le grand public et non plus pour les seuls savants ; l'intérêt supérieur de l'Orient est toujours dans ses souvenirs historiques. En revanche, pour la connaissance des mœurs et du caractère des habitants actuels du Levant, le travail de l'ancien membre de l'École d'Athènes est fondamental; c'est un témoignage d'une haute valeur dans l'enquête que l'Europe civilisée poursuit au sein des contrées soumises au sceptre du Sultan; l'auteur ne s'est pas arrêté aux apparences extérieures, mais une longue pratique lui a permis d'aller au fond des choses. La portion de la Turquie qu'il a visitée en 1861 est une des moins connues et une de celles dont la physionomie est le plus originale. C'est là seulement que les Turcs forment une population compacte, agricole et industrieuse, monogame, conservant un caractère honnête et des mœurs respectables. Le jugement que l'auteur porte sur eux se ressent de cette circonstance et nécessairement est plus favorable que celui des voyageurs qui n'ont vu les Osmanlis que dans les provinces européennes ou dans la Syrie, où, dominateurs étrangers, ils sont odieux. Mais la bienveillance, un peu trop grande à notre avis, de M. Perrot pour les Turcs ne l'empêche ni de s'intéresser encore plus aux chrétiens, ni de flétrir énergiquement le gouvernement de la Porte, sa barbarie, son ignorance et sa corruption. Nous n'avons même jamais rencontré un livre où fût aussi bien établi le fait qui nous a le plus frappé dans ce que nous avons vu de Turcs, la supériorité morale de ceux de la vieille école sur ceux qui affectent des mœurs civilisées et qui sont venus en Europe prendre tous nos vices sans perdre aucun de ceux de leur nation.

Les documents d'histoire et d'antiquité tiennent, au contraire, la place principale dans le livre de M. Rey. L'auteur appartient à cette phalange de jeunes et courageux voyageurs qui depuis quelques années se sont voués à l'exploration de la Syrie et des terres bibliques. Il est chrétien, comme la plupart de ces voyageurs, parmi lesquels un seul a eu le triste privilége d'approcher sans émotion du Sépulcre et du Golgotha et de rapporter de Jérusalem un pamphlet contre la divinité du Christ. Les grands souvenirs des Livres saints se retrouvent à chaque page sous la plume de M. Rey, qui raconte avec une heureuse simplicité le second voyage entrepris par lui en Palestine pour étudier la topographie des contrées qui formèrent le royaume de Juda et le pays des Philistins. Il retrouve avec certitude le lieu où Abigaïl vint à la rencontre de David ; à Beit-Djibrin son attention est frappée par les vastes cavernes où habitaient les Horréens; il visite et décrit les ruines de Gaza et d'Ascalon ; il pousse jusque dans le désert de sable qui occupe maintenant le site du royaume de Gérare, où régna Abimélech et où vint Abraham. Dans l'étude du jeune savant, comme dans tous livres de bonne foi, mille détails mettent en lumière l'incomparable véracité de la Bible, vainement attaquée par une critique impuissante. Aussi ce volume est-il un de ceux que devront posséder tous les hommes qui s'occupent spécialement de la science biblique.

François Lenormant.

LA CIVILTÀ CATTOLICA

ET LE CORRESPONDANT

On rendra au *Correspondant* cette justice que, depuis la publication des discours de Malines (septembre 1863), il n'a pas dit un mot qui tendît soit à exagérer l'effet produit par ces discours, soit à prolonger la controverse qu'ils ont excitée. Mais, en vérité, nous finirions par être, à certains égards, responsables des malentendus dont surabonde cette controverse, si nous tardions plus longtemps à nous en expliquer en public. Abrégeons ce préambule et entrons en matière.

Avant tout, nous voudrions dégager le débat de tout ce qui l'envenime et de tout ce qui l'embrouille, et par conséquent de ces mots mal définis dont on fait un grand abus, et un immense épouvantail: « principes de 89. » On l'a dit ici même : « Il n'est pas un lecteur de la première édition de l'abbé Godard qui ne lui ait reproché d'avoir pris pour texte la fameuse Déclaration des droits de l'homme... En trois mots, on peut reprocher à cette Déclaration d'être une *déclaration*, de ne s'occuper que des *droits*, et de ne parler que de l'*homme*. La *déclaration* est une inutilité pompeuse ; les droits laissent dans l'ombre les *devoirs*, et l'*homme* fait oublier Dieu [1].

Donc, laissons là les mots, voyons les choses.

Précisons bien d'abord les doctrines qu'on nous oppose et les accusations formulées contre nous ; et, pour nous en rendre un compte exact, écoutons l'organe le plus autorisé de l'école qui nous

[1] *Correspondant*, tome LVIII, pages 401 et 402, article de M. Cochin.

combat : nous avons nommé *la Civiltà cattolica.* Cette revue se publie à Rome ; elle y obtient un assentiment considérable ; elle est rédigée par des membres d'une Compagnie qui a rendu et qui rend encore à la Religion d'immenses services. Ce sont là bien des raisons de chercher de préférence dans ce recueil, l'expression des principes au nom desquels on nous attaque, et celle des erreurs qu'on nous impute.

Nous verrons mieux ensuite s'il est vrai qu'il y ait un infranchissable abîme entre *la Civiltà* et nous.

Un premier point est acquis à la discussion : c'est que les libertés purement politiques sont ici hors de cause.

En effet, *la Civiltà* proteste énergiquement contre cette calomnie que l'Église est l'ennemie de la liberté et l'alliée du despotisme.

« L'Église, s'écrie-t-elle, ne repousse point la liberté politique. Au contraire, elle l'AIME, elle la favorise, elle en profite merveilleusement. Quand elle a eu dans les mains les destinées des nations, elle a introduit et affermi, non-seulement au sein des républiques italiennes du moyen âge, mais aussi dans les États monarchiques au delà des Alpes, une liberté bien supérieure à celle d'aujourd'hui [1]. »

« Ce que les catholiques réprouvent dans les constitutions modernes, ce n'est pas du tout la liberté ; ce ne sont pas les élections, les Chambres, les discussions parlementaires; mais c'est l'annihilation de l'Église, séquestrée de l'État sous prétexte de séparation ; c'est la mise sur le pied d'égalité du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, sans distinction ni différence aucune [2]. »

La discussion porte donc uniquement sur ces trois points : séparation de l'Église et de l'État, égalité des cultes, liberté absolue de la presse en matière de religion.

C'est exclusivement en vue de ces trois points (qu'on ne l'oublie

[1] Torniamo pertanto a dire per la centesima volta (e faccia il Cielo che anche questa non sia indarno!) che *la Chiesa... non rifugge dalla libertà civile ;* L'AMA, anzi la PROMUOVE, se ne giova mirabilmente ; et quando essa ebbe mano nell'ordinamento delle nazioni, introdusse tra loro e stabilì una libertà così ampia, non pure nelle repubbliche italiane del medio evo, ma eziandio negli Stati monarchici di altremonte, che quei nostri antichi ci compatirebbero e si rederebbero di noi. (*Civiltà,* numéro du 6 février 1864, pages 263 et 264.)

[2] Quello che i sinceri Cattolici riprovano nelle moderne Costituzioni... non è la libertà, non sono le elezioni in primo od in secondo grado, non è la Camera duplice od unica, non sono i ministeri, le arringhe, le interpellanze, i comitati, gli emendamenti con tutto il resto del meccanismo... Di questo la Chiesa lascia fare a ciascun popolo ciò che gli talenta. Ciò che quella e questi (Cattolici) riprovano nel sistema moderno, sono le parti sustanzialmente ree, tra le quali sono precipue quello sconoscere i diritti della Chiesa, col volerla sequestrata da ogni ingerimento nel mondo, sotto pretesto di separazione; e quel pareggiare il bene ed il male, la verità e l'errore, senza nulla voler distinguere. (*Loco citato.*)

pas), que *la Civiltà* résumait en ces termes l'opinion dont elle est l'organe :

« Les libertés modernes (non pas toutes, mais seulement les trois dont on vient de parler), si on les pose en thèse, c'est-à-dire comme des principes UNIVERSELS, sont absolument condamnables, et elles ont été plusieurs fois condamnées par les Pontifes romains, notamment par Pie VI, Pie VII et Pie IX.

« Mais à titre d'hypothèse, c'est-à-dire considérées comme des dispositions appropriées aux conditions spéciales de tels et tels peuples, elles peuvent être *légitimes*, et les catholiques peuvent les AIMER et les défendre; ils font une bonne et très-profitable chose quand ils usent de ces mêmes libertés le plus efficacement possible pour servir la Religion et la justice [1] »

En d'autres termes, si l'on fait de la séparation de l'Église et de l'État une thèse générale, si l'on en fait autant de l'égalité des cultes et de la liberté absolue de la presse en matière de religion, si l'on fait de ces trois doctrines des principes UNIVERSELS, des vérités *de tous les temps* et de *tous les lieux*, des principes du droit naturel, quelque chose d'absolument vrai, d'absolument bon, de vrai et de bon *en soi*; si l'on en fait, comme en 1789, *des droits* IMPRESCRIPTIBLES *de l'humanité*, c'est là une thèse erronée, condamnable et plusieurs fois condamnée par le Saint-Siége.

Évidemment en effet, ajoute la *Civiltà*, l'Église ne peut laisser poser en thèse que la Synagogue soit son égale, que l'erreur soit l'égale de la vérité, et que l'homme qui se trompe en matière de religion ait LE DROIT ABSOLU (car la question est là, et il ne s'agit pas d'une simple faculté, il s'agit du droit en thèse générale), ait le droit ABSOLU de propager l'erreur par la voie de la presse. Si l'Église admettait cela *en thèse générale*, qui ne voit qu'elle se mettrait en contradiction avec elle-même, avec son passé comme avec son présent ?

Voilà qui est bien expliqué [2].

[1] Quelle libertà, in ragione di tesi, cioè come *principii* UNIVERSALI riguardanti la natura umana per sè medesima e l'ordinamento divino, sono assolutamente condannevoli ed iteratamente condannate dai romani pontefici, e notatamente dal sesto, dal settimo e dal nono, che dalla Pietà presero il nome.

Ma, secondo la ragione d'ipotesi, cioè come provvedimenti appropriati alle speciali condizioni di tali e tali popoli, esse possono essere *legittime;* e i Cattolici le possono AMARE, *difendere*, facendo bella ed utilissima opera, quando le usufruttuano, il più efficacemente che possono, in servigio della religione e della giustizia. (*Civiltà*, numéro du 17 octobre 1863, page 149.)

[2] Nous ne faisons que résumer ici le plus brièvement possible une assez longue argumentation de *la Civiltà*. Elle insiste beaucoup sur sa distinction entre la faculté de mal faire et le droit de mal faire. La faculté de mal faire, dit-elle, n'est pas de *l'essence* du libre arbitre, car Dieu est libre, bien qu'il ne puisse mal faire. Sans

Mais si l'unité de religion continue d'être *désirable* partout, *la Civiltà* comprend et admet qu'elle a cessé d'être *possible* en beaucoup de lieux.

« Si vous entendez seulement, dit-elle, que le changement des conditions religieuses et morales de quelques contrées a fait juger que ce serait un moindre mal d'y introduire la liberté des cultes et celle de la presse, *il n'y a à cela* NULLE DIFFICULTÉ, et cette nécessité a été tolérée par l'Église elle-même avec une condescendance pleine de longanimité [1]. »

Mais de ce que l'unité de religion n'est point toujours et partout possible, cela n'empêche pas qu'elle ne soit bonne en soi, absolument bonne, quelque inapplicable qu'elle puisse être en certains temps et en certains lieux ; les conditions particulières des temps, des lieux, des circonstances n'ôtent rien à la vérité intrinsèque du principe. « Car nous ne sommes pas ici à la recherche de ce qui est le plus utile, mais de ce qui est le plus vrai [2]. »

Après ces explications toutes récentes de *la Civiltà*, la discussion nous paraît singulièrement simplifiée.

Avons-nous donc besoin de déclarer ici que nous n'avons jamais pensé à ériger nos opinions en principes UNIVERSELS, en vérité de *tous les temps* et de *tous les lieux?*

M. de Montalembert l'a dit à Malines : « Je ne fais point ici de *théorie*, ni surtout de théologie. Je parle uniquement en homme politique et en historien. Je ne réponds pas par des arguments *dogmatiques ;* j'invoque les faits et j'en tire des arguments *purement pratiques* [3]... L'essentiel dans la politique est de distinguer le possible de l'impossible [4]. » Est-ce clair ?

Cela dit, en quoi avons-nous donné atteinte aux trois points derrière lesquels se retranche *la Civiltà?* Où avons-nous demandé la séparation de l'Église et de l'État? Dans *le Correspondant?* Jamais.

doute cette faculté ne saurait être toujours entravée par la loi; mais il ne suit pas de là que la loi DOIVE la *protéger*. La loi peut tolérer le mal, mais elle ne DOIT pas, en droit absolu, le mettre sur la même ligne que le bien. Si elle le fait, ce n'est pas en vertu d'un principe absolu, mais par des considérations purement politiques.

[1] Se intendete che le cangiate condizioni religiose e morali di alcune contrade hanno fatto giudicare che fosse minor malo introdurvi la libertà dei culti e della stampa, noi già abbiamo detto che *in ciò non vi può essere* DIFFICOLTA' ALCUNA ; e la Chiesa medesima ha tollerato con longanime pieghevolezza quella necessità. (Numéro du 16 janvier 1864.)

[2] Stiamo trattando non di ciò che è più utile, ma di ciò che è più vero. (Numéro du 6 février 1864.)

[3] Discours de Malines, 1re édition, pages 25 et 26.— [4] Même discours, page 14.

N'est-ce pas à Malines qu'ont été entendues ces paroles significatives : « L'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, qui est la grande loi des sociétés modernes, n'entraîne nullement leur séparation absolue. Cette séparation absolue n'est pas du tout une condition essentielle de la liberté religieuse ou publique. Tout au contraire, elle peut très-bien se combiner avec une effroyable oppression. On l'a bien vu sous la Révolution française. L'Église libre dans l'État libre ne signifie nullement l'Église hostile ou *étrangère* à l'État. Il y a entre l'une et l'autre une alliance possible, légitime, souvent nécessaire, qui peut et doit être sérieuse et durable. Cette alliance peut comporter des concessions comme des engagements réciproques. » Qui a dit cela? M. de Montalembert [1].

Quand avons-nous nié que l'unité de religion fût un bien, le plus grand des biens pour un peuple catholique? Quand avons-nous blâmé les efforts de nos pères pour maintenir en France l'unité de foi? Qu'on cite une seule ligne du *Correspondant* en ce sens, nous disons une seule. Mais, encore une fois, nous ne faisons point de théorie, nous faisons de la politique. La politique n'est point le domaine de l'absolu, c'est le domaine des faits. La politique n'aspire au mieux qu'autant qu'elle le juge possible. L'unité de religion est-elle aujourd'hui possible en France? On convient que non. En concluons-nous qu'elle n'est possible nulle part? Pas le moins du monde. *La Civiltà* sait d'ailleurs, mieux que personne, que l'unité de religion nous paraît « désirable et conforme à l'ordre [1]. » Elle ne peut donc douter de nos sentiments. Elle ne peut croire que nous faisons de l'égalité des cultes *un droit imprescriptible de l'humanité*.

Bien avant le discours de Malines, *le Correspondant* s'est expliqué nettement sur cette question, et il l'a fait en ces termes :

« M. de Lamennais avait érigé en axiomes, en vérité de tous les temps et de tous les lieux, la liberté *illimitée* des écrits et des cultes. L'encyclique pontificale du 15 août 1832 réprouve cette *thèse*, en tant que *thèse absolue*, telle que le journal *l'Avenir* l'avait posée. Est-ce à dire que le Saint-Siége excommunie les catholiques belges et les États où la liberté de la presse est, ainsi que la tolérance, entrée dans le droit public? Non. Seulement l'encyclique n'admet point qu'on fasse de la Constitution belge l'idéal *absolu* des sociétés humaines : un seul Dieu, une seule foi, voilà quel devrait être l'état normal de l'humanité. Mais quand l'unité religieuse est irréparablement détruite, Fénelon enseigne que le prince doit souf-

[1] Discours de Malines, pages 142, 143, 144.
[2] Voir le numéro de *la Civiltà* du 16 janvier dernier, page 175.

frir ce que Dieu souffre, et cette doctrine de Fénelon, Rome ne l'a jamais condamnée. Rome ne renie point pour cela le passé de l'Église, elle ne désavoue point ce qu'elle a fait en d'autres temps pour sauvegarder l'unité de foi, l'unité dans la vérité, qui, pour elle, est toujours le bien suprême. Rome ne *canonise* point la liberté de l'erreur ; aussi longtemps qu'elle le peut, elle en préserve les peuples. Mais quand l'ivraie a pris une fois racine dans le champ du Père de famille, Rome n'exige point assurément qu'elle soit extirpée, de peur qu'en arrachant l'ivraie, on n'arrache le froment avec elle [1]. »

Est-ce là nier les droits de la vérité ? Est-ce déclarer *théologiquement* tous les cultes également raisonnables ? Est-ce autoriser qui que ce soit à supposer que nous attribuons à toutes les religions, vraies ou fausses, un droit égal à régner sur les consciences et à dominer sur les peuples ? M. de Montalembert n'était-il pas allé au-devant de cette imputation quand il avait dit à Malines : « Un catholique, qui vient défendre devant une assemblée catholique la liberté des cultes, ne saurait être soupçonné de vouloir professer ou défendre la ridicule *et coupable* doctrine que toutes les religions sont également vraies et bonnes en elles-mêmes... J'admets donc pleinement la distinction si justement consacrée entre l'intolérance *dogmatique* et la tolérance *civile*... Je tiens que la liberté morale me donne *la faculté* de choisir entre le bien et le mal, et non LE DROIT de choisir le mal [2]. »

Et maintenant, que reste-t-il entre *la Civiltà* et nous ? Une question d'orthodoxie ? Nous ne le croyons pas ; nous attendrons qu'on le prouve.

Que reste-t-il donc encore une fois ? il reste ceci : *la Civiltà* s'écrit en Italie [3] et *le Correspondant* s'écrit en France.

Entre le recueil romain et le recueil français, même soumission à l'Église, même dévouement au Saint-Siége, même zèle pour la revendication de ses droits spirituels et temporels. Mais quelle différence de situation entre les deux pays ! Et, par suite, quelle divergence naturelle dans l'appréciation des hommes et des choses du temps présent ! Puis, par une conséquence en quelque sorte forcée, quelle divergence d'opinion sur l'attitude à prendre en face de l'ennemi commun ! A Rome, la prééminence du Catholicisme est encore

[1] *Correspondant*, tome LI, pages 68-69, septembre 1860, article de M. Foisset.
[2] Discours de Malines, pages 87, 88, 89.
[3] Noi scriviamo in Italia e principalmente per l'Italia. (*Civiltà*, page 271, numéro du 6 février 1864.)

intacte ; et, si elle est entamée dans le reste de l'Italie, elle ne l'est que d'hier. En France, cette prééminence est déracinée depuis trois quarts de siècle, sans nulle apparence qu'elle se relève jamais. Les idées modernes, en Italie, n'ont guère été jusqu'ici qu'une machine de guerre pour battre en brèche la souveraineté temporelle du pape et pour pénétrer dans la place qu'assiége la révolution depuis trente-trois ans. En France, les idées modernes n'ont plus rien à détruire ; elles ont toute la puissance d'un symbole national : elles ne conservent d'action dissolvante que par l'habileté des révolutionnaires à faire accroire qu'elles sont menacées, habileté bien malheureusement secondée par l'attitude et le langage d'un certain nombre d'écrivains catholiques. Si *le Siècle* et *l'Indépendance belge* étaient lus à Rome, on y reconnaîtrait que ces deux journaux vivent par-dessus tout de la peur qu'ils font à leurs lecteurs du retour de la *prépotence* cléricale, et qu'ils se font une arme journalière des citations qu'ils empruntent dans ce but aux feuilles catholiques antilibérales.

Voilà l'explication bien simple de tous nos malentendus.

Doit-on donc s'étonner, après tout, que les catholiques italiens montrent peu d'empressement à échanger leur situation dix fois séculaire contre celle qui leur est offerte par la révolution triomphante ? Doit-on s'étonner qu'ils se défient des promesses de liberté qui leur sont faites pour le jour où ils accepteraient la séparation de l'Église et de l'État ? « Pour nous gagner, » écrivait M. de Montalembert à M. de Cavour dans une *Lettre* traduite, si nous ne nous trompons, par les soins des rédacteurs de *la Civiltà* même, « pour nous gagner, vous nous promettez la liberté pleine et absolue de l'Église. Cette promesse, vous ne la tiendrez pas. Je ne parle pas de votre bonne foi, je constate votre impuissance. J'ai pour garants de cette impuissance vos ancêtres, vos antécédents, vos auxiliaires [1]. »

La Civiltà écrit en face des continuateurs de M. de Cavour ; elle écrit les yeux fixés sur leurs violences et sur leurs embûches. Et, de plus, c'est à travers l'Italie qu'elle regarde et juge ce qui se passe en Europe. Voilà comment, tout en reconnaissant la légitimité de l'insurrection belge en 1830, elle se persuade si gratuitement que le comte Félix de Mérode, M. de Gerlache et les membres catholiques du congrès constituant pouvaient envoyer promener les libéraux, et qu'ils ont fait un métier de dupes en laissant inscrire dans la Constitution l'égalité des cultes (qui était en vigueur en Belgique depuis la réunion du pays à la France en 1792 [2]). Voilà pourquoi, tout en concédant que Mgr de Ketteler a eu de justes motifs de

[1] *Seconde lettre à M. de Cavour*, page 11.
[2] *Civiltà*, 6 février 1864, page 271.

condescendre aux *préjugés* publics de l'Allemagne, pays miné par l'hérésie (*affaticata dall' eresia prevalente*), elle se représente la France comme une contrée toute catholique, où les mêmes préjugés n'ont aucun empire, en sorte que nul Français ne serait excusable d'en tenir compte[1]. Voilà enfin ce qui explique le manque de sympathie de *la Civiltà* pour notre façon de comprendre la défense des intérêts catholiques.

Naturellement donc elle a peu de confiance dans le succès de nos efforts. Certes, nous n'espérons pas être assez heureux pour la détromper ; mais nous sera-t-il permis d'appeler un moment son attention sur un témoignage qui ne saurait lui être suspect, car il est de l'un de ses amis les plus ardents?

« Les libéraux rationalistes, dit M. le comte du Val de Beaulieu, sont *plus embarrassés* par les libéraux catholiques (qui leur demandent seulement la pratique loyale du système libéral) que par les catholiques qui combattent le libéralisme en lui-même. Contre ceux-ci ils n'ont qu'à lancer les odieux préjugés de l'ignorance : *mais les autres les dérangent* EXTRÊMEMENT. En effet, la pente du parti libéral rationaliste, *des faux libéraux enfin*, est vers la violation du principe de la liberté pour tous, en s'efforçant d'écraser le catholicisme sous le rationalisme ; sinon, rien ne les séparerait des libéraux catholiques, qui aiment et demandent partout la liberté égale pour tous. *Et c'est cela même qui gêne* LE PLUS *les faux libéraux*. Car la plus grande portion du parti libéral est composée de gens de bonne foi. La sincérité du libéralisme des catholiques libéraux une fois reconnue, *ces gens de bonne foi se réuniraient à eux et fuiraient les faux libéraux*, ce que ceux-ci veulent éviter en niant la bonne foi de ces intrus, dont le langage, d'après eux, n'est qu'une ruse de guerre pour s'introduire dans leur défroque et les supplanter. Cependant la bonne foi des catholiques libéraux est évidente[2]. »

Oui, dirons-nous à notre tour, oui, la bonne foi des catholiques libéraux est évidente. Nés dans la société moderne, nourris dans son sein, n'ayant connu du passé que des ruines, comment leur serait-il venu à l'esprit de chercher leur point d'appui dans ces ruines, quand ils le pouvaient trouver dans les lois de leur pays? Aussi, en fait de sincérité, ont-ils fait leurs preuves. En Belgique, par exemple, le comte Félix de Mérode, le comte de Theux, M. Dechamps, M. de Decker ont été mis à l'épreuve ; ils ont été successivement aux affaires. Leur libéralisme s'est-il un seul instant démenti? Jamais.

[1] Numéro du 21 novembre 1863, page 445, note.

[2] *L'Erreur libre dans l'État libre*, par le comte Edgar du Val de Beaulieu. Bruxelles, décembre 1863.

Du reste, en invoquant en toute sincérité les lois de notre pays, nous n'avons point à canoniser ces lois ; nous n'entendons pas certes les déclarer irréprochables ni décerner à leurs auteurs les honneurs de l'apothéose. Mais il nous semble au moins inutile de déclamer sans relâche contre une législation dont nous réclamons l'appui.

En un mot, placés pleinement dans l'*hypothèse*, pour parler le langage de *la Civiltà*, nous réclamons le droit que ce recueil accorde en pareille occurrence, d'*aimer* et de *défendre* les institutions qui en résultent. Or *la Civiltà* serait sans doute embarrassée de nous dire comment on pourrait s'y prendre pour aimer des institutions en les maudissant sans relâche, et pour les défendre en ne cessant de les décrier?

Est-il donc besoin de rappeler que nous avons toujours réservé hautement, sans respect humain, sans réticences, la suprématie spirituelle de l'Église et notre soumission filiale à ses décisions dogmatiques? On sait bien (les faits sont là) que ce n'est point de notre part une vaine formule, c'est un cri du cœur, le cri d'une fidélité mille fois éprouvée. Le comte Félix de Mérode eût été bien étonné de s'entendre dire qu'en se qualifiant de catholique libéral il cessait d'être catholique romain.

Mais, ces explications données, et tous les principes catholiques nettement sauvegardés, nous déclarons que nous aimons la liberté éclairée par la religion et tempérée par des lois sages. Nous l'aimons avant tout pour elle-même, comme on aime la beauté morale, comme on aime la justice. Nous l'aimons parce qu'elle donne de la dignité à la vie humaine et qu'elle trempe fortement les âmes. C'est ce qu'aurait dû sentir *la Civiltà* quand elle reconnaît que, si les catholiques d'Italie avaient montré la dixième partie de l'énergie déployée par les catholiques belges, la révolution italienne eût été vaincue[1]. C'est là que *la Civiltà* aurait pu voir la différence d'un peuple énervé par une longue privation de toute vie publique et d'une nation préparée à la lutte par des institutions libérales.

Nous aimons enfin la liberté, disons-le, parce qu'elle contient dans une certaine limite la volonté des forts et parce qu'elle est secourable aux faibles. Il nous semble qu'au moins dans notre pays, comme dans tous ceux où les idées modernes ont définitivement prévalu, cette façon de voir et de sentir sert mieux la défense de la re-

[1] Noi compiacciamo a dire che... i Cattolici fecero e stan facendo colà (nel Belgio) sforzi maravigliosi e veramente giganteschi; tanto che non dubitammo di asserire, noi Italiani, che in Italia non se ne sarebbe fatto un decimo. (Numéro du 6 février 1864, page 373.)

ligion que la disposition contraire. Nous avons même la présomption de croire que nos efforts ne seraient point sans quelque efficacité, s'ils n'étaient pas ouvertement contredits par ceux de nos frères dans la foi qui ne partagent point nos convictions politiques. Mais, quand bien même nous nous ferions illusion sur ce dernier point, quand nous devrions succomber dans la lutte contre l'antichristianisme révolutionnaire, du moins n'aurons-nous pas renié la liberté, ni accepté, dans aucun temps ni à aucun degré, d'être conduits au supplice avec un bâillon dans la bouche.

FOISSET.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 24 février.

Il y a quelques jours, un des membres les plus considérables du cabinet, M. Drouyn de Lhuys, présidant une grande réunion publique, s'exprimait en ces termes :

« La Société impériale clôt aujourd'hui sa dixième année. Dans l'histoire « de toutes les choses de ce monde, les périodes décennales sont des épo« ques solennelles. On pense que dix ans sont un laps de temps assez long « pour juger les grandes entreprises, tirer en quelque sorte leur horoscope, « et prévoir, d'après les progrès accomplis, les espérances de l'avenir. »

L'honorable ministre des affaires étrangères ajoutait :

« La Société entre dans la période la plus difficile pour les institutions « humaines. C'est celle où, la première curiosité étant satisfaite, il faut se « soutenir par l'esprit de suite, revenir sur les faits déjà connus, pour les « vérifier ; répéter les expériences douteuses, aborder les détails et leur « donner tout le développement que comporte une étude approfondie ; pé« riode vraiment critique et que l'on peut appeler la période de confirma« tion. »

Nous allions oublier de dire qu'en tenant ce langage, M. Drouyn de Lhuys parlait de la Société impériale... d'acclimatation, fondée au lendemain de l'empire, et qui vient d'avoir sa séance annuelle à l'Hôtel-de-Ville.

A bien prendre, les considérations exposées par l'orateur ne pourraient-elles s'appliquer, d'une certaine façon, à la société politique dont il est auss l'un des tuteurs, et notre pays, si bien tiré au cordeau par le système perfectionné de centralisation qui le régit, ne ressemble-t-il pas un peu à un vaste jardin d'acclimatation où chacun possède sa petite case, où les activités sont soigneusement parquées, les idées tenues sous cloche, et où des

ciseaux attentifs émondent constamment les végétations trop plantureuses?

Il y a quelques années une circulaire célèbre se servait de ce mot même d'acclimatation pour parler de la réintégration éventuelle de la liberté sur un sol où elle a eu longtemps de si profondes racines. La comparaison n'a donc rien d'étrange et l'image ne saurait être trouvée plus irrévérencieuse sous notre plume que dans la bouche de M. de Persigny.

Eh bien, s'il est vrai que « dans l'histoire de toutes les choses de ce monde les périodes décennales sont des époques solennelles, » l'heure est opportune pour étudier les progrès parallèles que les deux genres d'acclimatation ont pu réaliser chez nous depuis dix années. Malheureusement cet examen fait voir qu'on s'est plus occupé de l'élève du couagga que de l'émancipation du citoyen et de la commune, que la flore politique ne s'est pas enrichie au même degré que l'autre, et qu'on a donné trop exclusivement à certains types les soins que réclamait une immense famille de tardigrades.

Quoiqu'il en soit, nous entrons maintenant, selon M. Drouyn de Lhuys, « dans la période la plus difficile pour les institutions humaines, » celle, répétons-le, « où la première curiosité étant satisfaite, il faut se soutenir par l'esprit de suite; période vraiment critique, et que l'on peut appeler *la période de confirmation.* »

Ce sont les débats de l'Adresse qui ont ouvert cette période nouvelle; ils ont beaucoup plus porté, tout le monde en a fait la remarque et personne ne s'en plaint, sur nos affaires intérieures que sur celles du dehors, et le chef de l'État, dans sa réponse à la députation législative, s'est enfermé dans le même cercle, en gardant un silence absolu sur la politique extérieure du pays. Qu'il nous soit donc permis de nous occuper un peu de nous-mêmes et des choses qui nous concernent, avant de jeter un coup d'œil sur les événements dont un coin de l'Europe est actuellement le théâtre.

On avait fait peur au pays des luttes de la parole ou, pour lâcher le gros mot, des agitations parlementaires. A en croire certains oracles, la France devait osciller sur ses bases au premier frémissement de ces disputes, et le trouble de tous les intérêts était l'inévitable conséquence de leur retour. On voit aujourd'hui comment ces prédictions sinistres se sont réalisées, et si l'Empereur ne pourrait pas répéter la réponse qu'il faisait en 1861 à la première adresse du Corps législatif : « Le pays profite de ces débats sous bien des rapports ; ils l'instruisent sans pouvoir l'inquiéter. »

Ils l'inquiètent si peu, en effet, que c'est dans le temps même où retentissaient les plus grandes voix de l'opposition et où se produisaient les plus ardentes revendications de la liberté, que s'opérait tranquillement la souscription de l'emprunt ; c'est pendant que M. Berryer, M. Thiers, M. Jules Favre, M. Jules Simon discutaient notre politique intérieure et étrangère que la nation, paisible et confiante en elle-même, venait verser 230 millions

dans les caisses du Trésor et à une demande de 14 millions de rentes répondait par l'offre d'un capital de 5 milliards.

C'est là un fait concluant qu'il suffit d'opposer à ces pusillanimes que le plus faible son de la voix humaine effraye et que l'ombre même d'une tribune jette dans d'indicibles épouvantes.

L'autre fait saillant est le vote de l'Assemblée sur l'amendement relatif à la question romaine, au lendemain des suppositions singulières développées par M. de Morny. Plusieurs députés de la gauche avaient formulé le vœu bizarre que Rome fut rendue aux Romains, comme si la ville éternelle se trouvait au pouvoir de Chinois ou de Samoyèdes, et comme si le souverain qui trône au Vatican n'était pas un Romain lui-même, et le plus italien de tous les princes de la péninsule. On sait le sort qu'a rencontré cet amendement; mais, détail digne de remarque, ce n'est pas sur la demande des auteurs de la proposition que le scrutin a eu lieu, c'est sur la sollicitation formelle de membres catholiques de l'Assemblée. Il y a là une nuance dont la portée n'échappera à personne : les anciens 91 ont tenu à poser eux-mêmes la question du retrait de nos troupes, c'est leur initiative qui a mis les partisans de l'évacuation en demeure de se compter, et si les cinq se sont trouvés douze, les 91 se sont trouvés 218. La stratégie a été habile, puisqu'au lieu d'un rejet insignifiant par simple assis et levé elle a amené une démonstration qui a confirmé avec éclat la glorieuse politique de 1849.

En résumant dans une série d'articles les débats parlementaires des trois mois écoulés, un journal, qui persiste par une sorte de défi porté au bon sens de la langue à s'appeler constitutionnel, disait récemment que tous les griefs de l'opposition peuvent être ramenés à deux : mauvaise gestion de nos finances, restriction excessive de nos libertés. — Quels autres griefs la feuille apprivoisée pourrait-elle imaginer ? Tout n'est-il pas là, et un État qui, pour se consoler de l'absence de liberté n'aurait que de mauvaises finances, ne manquerait-il pas en réalité de toutes choses?

On avait espéré que le Sénat atténuerait un des griefs de l'opinion en faisant avancer d'un pas modeste la liberté de la presse, et l'on citait même le nouveau saint Paul qui, après avoir exercé la persécution, subitement éclairé sur un autre chemin de Damas devait prendre la défense de ses anciennes victimes; mais cet espoir s'en est allé en fumée, nos annales n'ont eu à enregistrer qu'une nouvelle journée des dupes, et M. Royer-Collard, renversant son mot fameux, pourrait dire : Encore un qui a perdu une belle occasion de parler!

Piteusement éconduite du Luxembourg, la presse aura peine à trouver une compensation dans la naissance d'un nouveau journal politique en Cochinchine. Heureusement elle aura sous quelques jours à saluer la réapparition d'un vaillant organe, *le Courrier du dimanche*, tombé il y a deux mois sur le champ de bataille et dont les balafres disent assez les services.

Le Luxembourg, du reste, semble se faire de plus en plus sourd aux pétitions qui lui arrivent, et sa jurisprudence paraît tendre à leur imposer pour limite le scrupuleux respect de l'état de choses légalement établi. Ainsi toute sollicitation relative au pacte fondamental est énergiquement repoussée : « On veut bombarder la Constitution ! » s'écrie un fonctionnaire que de vastes trouées n'effrayent cependant guère sur un autre terrain ; et s'il s'agit, *proh pudor!* d'un vœu concernant la nomination des maires par les conseils municipaux, justice est immédiatement faite par ce vote dédaigneux qui s'appelle la question préalable.

Cependant, à bien considérer, que peut être une pétition, sinon une plainte contre l'état de choses existant et conséquemment la demande d'une modification à la loi ? Nous ne voulons pas discourir sur le droit de pétition ; mais, d'une part, ce droit étant reconnu par la constitution sans aucune espèce de réserve, et, de l'autre, cette constitution ayant été déclarée incessamment perfectible, on a quelque peine à se rendre compte des vives susceptibilités de nos pères conscrits sur ce point.

Tandis que le Sénat repousse ainsi toute plainte contre le présent, un ministre, chez lequel on pourrait désirer une connaissance plus approfondie de l'histoire, récrimine amèrement contre le passé, en présentant aux masses les quatorze siècles de la monarchie française comme un ténébreux chaos de servitude, de famine, de dépravations et d'horreurs. Tout le monde a lu ce discours, étrangement présenté à l'ignorance et aux préventions populaires au nom même de l'apaisement et de la concorde ! L'orateur officiel, le ministre chargé de former les jeunes générations, y a raconté quelques anecdotes, en concluant de ces historiettes plus ou moins établies à tout un ensemble social, avec autant d'exactitude que ce touriste anglais qui, sur la vue d'une servante d'auberge rousse et bossue, écrivait sur ses tablettes que toutes les femmes du pays étaient difformes et repoussantes.

C'est ainsi qu'à propos d'une lettre de cachet, achetée de la complaisance d'un lieutenant de police, M. Duruy s'écrie : « Voilà la liberté individuelle du bon vieux temps ! » Ah ! les lettres de cachet, nous ne les justifions pas, et nous sommes de ceux qui voudraient, avec Servan, que le bruit d'une porte roulant sur ses gonds rencontrât un douloureux écho dans le cœur de tout honnête homme ; mais n'est-il pas des situations où l'on devrait s'interdire des rapprochements de ce genre avec une autre époque, et la prudence ne conseillerait-elle pas de faire oublier la pauvre Bastille à ceux qui, la croyant démolie, se demandent parfois avec inquiétude si elle n'aurait pas été reconstruite avec perfectionnement sur de lointains rivages ?

Tâchons donc, si notre goût désintéressé nous porte à l'exaltation du présent, de le célébrer sans calomnier des âges qui ont eu leur grandeur, et, pour être de notre temps, ne nous croyons pas condamnés à faire litière des siècles aux triomphateurs du jour.

« La France, a dit un historien dont M. Duruy reconnaîtra peut-être l'au-

torité, la France n'est pas un pays factice né d'hier, renfermé dans les limites étroites d'une seule époque ou d'un seul parti : c'est la nation *grande par huit cents ans de monarchie*[1]. »

Qu'il y ait eu des abus sous l'ancien régime, personne ne le conteste et personne ne songe à en demander le retour; mais, flétrir en bloc et condamner aux gémonies toute notre histoire, c'est manquer non-seulement à la vérité, mais au patriotisme, car la patrie n'est pas seulement le sol pierreux ou cultivé que nous foulons aux pieds, c'est le résumé du travail des générations, c'est la somme des souvenirs, c'est le trésor commun de fortune et de gloire, indivisible ensemble, où les fils se trouvent rattachés à leurs pères comme les pères aux ancêtres par des liens qui créent entre tous une longue et indestructible solidarité.

Quand cet ancien régime, plus décrié que connu, ne nous aurait transmis que deux choses : l'unité territoriale dont nous sommes si justement fiers[2], et la foi catholique, principe de toute grandeur morale et source de toute liberté, il y aurait amplement de quoi commander le respect et la reconnaissance.

C'est surtout à l'ancienne condition des classes pauvres et rurales que M. Duruy s'est attaché dans sa fantaisie oratoire, et l'on sait quelle sombre peinture il a faite de leur existence. A l'en croire, elles auraient été plongées dans l'abjection, rongées de misère et de vermine, foulées comme la brute, de Charlemagne à Louis XVI ; Louis le Gros et saint Louis n'auraient rien fait pour elles; Louis XII n'aurait pas aimé le peuple; Sully n'aurait point soupçonné que le pâturage et le labourage sont les deux mamelles du pays ; tout daterait de 89, notre agriculture comme notre littérature, et c'est seulement à cette époque génératrice que les Malherbe de tout genre seraient enfin venus!

Quand cessera-t-on de transformer ainsi la salle du jeu de paume en berceau du monde? Ne s'est-il donc rien passé d'avouable de Tolbiac à Fontenoy, et les impartiales études de M. de Tocqueville et de M. de Lavergne n'ont-elles pas montré que nous vivons de l'ancien régime comme ce naufragé qui, jeté dans une île, tirait toutes ses ressources du navire échoué sur les écueils de la côte?

Une publication semi-officielle, qui a pour objet de défendre les hardiesses et les innovations de M. Duruy, la *Revue de l'Instruction publique*, pressée de réfutations et acculée de toutes parts, a fait cette concession : « La misère et la corruption n'étaient pas générales, qui le conteste? Il n'en est pas moins vrai *qu'elles existaient.* » N'existeraient-elles plus dans l'Eldorado où nous sommes? Mise en face de toutes les institutions d'assistance et de charité que l'ancienne société française avait organisées en si grand nombre

[1] Discours du prince Louis-Napoléon Bonaparte à Beauvais, le 6 juillet 1851.

[2] « Cette unité territoriale, que nous ont léguée les efforts persévérants de la royauté.» (Discours du prince-Président à Poitiers, 1er juillet 1851.)

pour le soulagement des malades et des pauvres, la *Revue* ne se déconcerte pas, et elle répond intrépidement que ces institutions touchantes et ingénieuses attestent précisément par leur multiplicité même le malheur des temps où l'on dût les imaginer[1], — raisonnement étrange, qui conclut de l'absence de toute institution charitable au bonheur absolu, et qui serait amené à faire ainsi de l'état primitif et sauvage l'idéal de la civilisation ! Mais alors que penser de notre époque, où toutes les généreuses créations du passé sont perfectionnées et accrues ? Si nous comptons un plus grand nombre d'asiles, d'hôpitaux, de maisons de secours, c'est que notre société sans doute est plus gangrenée que l'ancienne, et en énumérant avec complaisance les fondations philanthropiques du régime impérial, le Vésinet, l'établissement des Prêts au travail, et le reste, le programme d'histoire contemporaine se trouve n'avoir fait autre chose qu'accumuler des preuves de misère et des témoignages de décadence !

Voilà où l'on arrive en ravalant l'histoire au niveau de la caricature. La Constitution actuelle, plus juste que certains de ses interprètes, apprécie mieux le caractère et le labeur des générations écoulées, et nous recommandons aux admirateurs du présent ce passage de son préambule : « Il ne reste plus rien de l'ancien régime, que de grands souvenirs et *de grands bienfaits.* » — Ne soyons donc ni des oublieux ni des ingrats, et sachons comprendre que la terre qui nous porte n'est composée que des alluvions du passé. Nous ajouterons notre poussière à ce travail des âges, mais si nous voulons être jugés avec indulgence par ceux qui nous suivront, commençons par être équitables envers ceux qui nous ont précédés dans la carrière et dont les efforts nous ont aplani la route.

Un des monuments les plus curieux que léguera notre temps sera cette volumineuse correspondance de Napoléon, qu'un décret inexpliqué vient de confier aux soins d'une commission nouvelle. L'ancienne avait fait regretter bien des lacunes dans son œuvre ; espérons qu'elles seront comblées, et que, parmi les lettres omises du jeune Bonaparte, on jugera bon de restituer à sa mémoire celle où, parlant des lois, il les assimile à des divinités qui veulent être adorées, mais dont il convient, précisément parce qu'on les adore, de voiler la face.

Pénétrons-nous d'autres sentiments si nous voulons que l'avenir ne nous soit pas sévère, et n'écoutons pas les enthousiastes qui, à propos d'une simple question d'art, viennent proclamer que, « même en matière de goût, la parole de César est un arrêt[1]. » L'antiquité comprenait mieux la liberté

[1] « Ces nombreuses institutions de bienfaisance n'étaient qu'une conséquence de la misère générale, et leur institution n'est qu'une nouvelle preuve apportée au tableau présenté par le Ministre, car, dans une société où le travail suffit pour nourrir tous ses membres valides, les établissements charitables n'ont pas besoin d'être si prodigieusement multipliés, et leur grand nombre ne démontre que mieux l'étendue du mal. » (*Revue de l'Instruction publique*, du 18 février.)

[2] M. Sainte-Beuve. (*Constitutionnel.*)

humaine quand elle souhaitait que les seuls artistes fussent appelés à décider de l'art : *Felices fore artes si de iis soli artifices indicarent!*

Revenons à ces maximes et demeurons convaincus que c'est le respect profond des garanties inscrites dans la loi qui fait seul les gouvernements forts et les nations libres.

Un autre discours, d'une éloquence originale et pleine de relief, a tout récemment articulé que « la politique est l'art de concilier les principes avec les intérêts. » Soit, mais pourvu que l'accord ne s'établisse pas au détriment d'un des deux termes et que la conciliation ne devienne jamais l'immolation de l'un au triomphe de l'autre. C'est un peu trop ce que nous avons vu en Italie et ce que le Danemark est en train de nous montrer à son tour. Le respect des garanties les plus formelles n'a pas plus arrêté le cours de la violence au midi qu'au nord de l'Europe, et l'Allemagne, après le Piémont, a bien justifié ce mot d'un penseur, qu'on ne court point aux conquêtes avec un bagage de scrupules. Sous ce rapport, les fourgons austro-prussiens ont été aussi allégés que ceux de Sardaigne, et des deux parts s'est étalé le démoralisant spectacle de la force oppressive.

On peut le dire, parce que cela éclate à tous les yeux, c'est l'Italie qui a été le point de départ des perturbations qui nous émeuvent, c'est d'elle qu'est sorti le déplorable exemple dont la suite inquiète en ce moment le monde. Le Piémont, laissé libre non-seulement d'entamer l'intégrité d'États indépendants mais de les absorber tout entiers, on devait s'attendre à voir bientôt des imitateurs s'élancer par la même brèche à la réalisation de desseins analogues. De pareils précédents font toujours tache d'huile, et il ne faut s'étonner que d'une chose, c'est que la tache ait mis cinq années à s'étendre du sud au nord sur la carte du continent.

Naguère, quand il y avait encore un droit des gens en vigueur et un code international pris au sérieux, de semblables incidents étaient plus difficiles; la paix du monde n'était pas livrée à la merci de toute aventure, et le tribunal des puissances savait parfois assurer l'exécution de ses arrêts. Malheureusement le tribunal ne s'entend plus, il abandonne la triste humanité à l'audace et au hasard, et dans ce désarroi général, les sociétés ne reposeront bientôt plus que sur des baïonnettes. Ce serait pourtant la grandeur de la civilisation chrétienne d'incliner la puissance devant la justice et de couvrir d'un inexpugnable bouclier les petits et les faibles ; si nous laissons écarter ce bouclier divin, le monde vieilli ne tardera pas à rebrousser chemin, au nom du progrès.

Aussi n'est-ce pas, nous l'avouons, sans quelque surprise que nous voyons ce qui se passe en Danemark énergiquement flétri par ceux-là mêmes dont la bouche ou la plume a glorifié tout ce qui s'est consommé en Italie. Il faudrait pourtant être logique, la justice ne pouvant varier de l'Eider au Tibre ; et les inconséquents qui blâment M. de Bismark après avoir applaudi M. de Cavour nous autorisent à leur dire : « C'est vous qui êtes les

auteurs du mal! » Défendez l'intégrité danoise, nous le voulons bien, mais à la condition qu'il entre dans ce beau zèle quelque repentir, car on ne saurait s'irriter de voir la signature de la France méprisée au bas du protocole de Londres, sans s'indigner en même temps de ce que cette fière signature soit insolemment biffée de l'acte de Zurich.

Il y a quelques jours, on parlait avec sarcasme du « droit oriental, » de ce « droit à l'ottomane » qui, suivant l'explication fournie, n'est autre chose que le fait accompli. Le pittoresque orateur est-il bien sûr de n'avoir jamais acclamé ce droit-là ; et s'il en a admiré la tige près du Volturne et de l'Arno, comment serait-il admis à en proscrire les fruits aux bords de l'Elbe ou du Nil ?

Nous n'avons nulle intention d'exposer ici des péripéties et des faits connus de tous à cette heure; nous cherchons plutôt à bien saisir le sens des événements et à en dégager la philosophie. Que se passe-t-il donc en Allemagne, quelle est la pensée qui vient de précipiter sur un petit État les épais bataillons de deux grandes puissances, et s'est-il bien agi d'arracher au Danemark quelques concessions secondaires qu'il se montrait disposé à consentir de lui-même dans la limite de son honneur? L'Allemagne est travaillée par un mouvement unitariste et révolutionnaire qui emporte tous les petits États. Fatigués du rôle subalterne où ils sont relégués, ils aspirent à devenir par l'agglomération une nouvelle grande puissance, et on comprend de quel œil de pareilles tendances peuvent être envisagées à Vienne et à Berlin. C'est pour entraver ce mouvement hostile à leur prépondérance que la Prusse et l'Autriche se sont brusquement unies. La Diète allait prendre le rôle téméraire qu'a joué le parti avancé en Italie, les deux grands cabinets ont à la hâte adopté celui du Piémont, la Prusse surtout, qui nourrit peut-être la secrète pensée de pousser plus loin la ressemblance, et qui, dans tous les cas, ne pouvait être fâchée de trouver une dérivation utile à sa périlleuse situation intérieure.

L'Autriche, croyons-nous, a été guidée par des vues plus avouables et plus droites. Elle a craint, en ne cédant pas dans une certaine mesure au torrent de l'opinion, d'être rejetée hors du courant allemand, dans sa vieille situation féodale et dans son impopularité. Rajeunie par la liberté, elle a voulu garder le bénéfice de sa position nouvelle, et c'est là ce qui semble l'avoir décidée avant tout à prendre les devants du flot pour le contenir. D'autre part, elle voyait des ferments révolutionnaires s'agiter d'une manière menaçante, et dans un sentiment dont l'honnêteté se conçoit mieux qu'elle ne s'explique, elle s'est prêtée à une injustice pour empêcher un plus grand mal. La saine politique, qui n'est que l'application de la morale au gouvernement des peuples, peut-elle absoudre une iniquité commise dans le but d'en étouffer d'autres? C'est douteux, ou plutôt il n'y a guère de doute à cet égard.

Maintenant, l'Autriche pourra-t-elle rester enfermée dans le cercle où elle

a entendu circonscrire son action, et ne sera-t-elle pas entraînée sur la pente glissante où elle a eu le tort de se placer? Il est des situations qui sont des engrenages, et déjà voilà qu'on essaye de franchir la frontière du Jutland et de faire camper les soldats allemands sur une terre exclusivement et séculairement danoise. Qui sait où cela pourrait conduire? Ce qui nous rassure, c'est que la catholique et libérale Autriche est *un gouvernement* dans la grande et noble acception du mot; depuis quatre ans, elle a su gagner à la fois la confiance de ses peuples et celle de l'Europe, non par ce qu'elle a dit, mais par ce qu'elle a fait; et quand on voit chez elle la pratique quotidienne des choses se conformer aux déclarations fermement constitutionnelles de ses ministres et au langage loyal de son souverain, on peut espérer qu'elle ne risquera pas l'œuvre encore jeune de sa rénovation dans des aventures que renieraient également les deux principes de foi et de liberté si intelligemment associés dans sa politique nouvelle.

Au milieu de tout cela, les turbulentes prétentions du duc d'Augustenbourg s'effacent singulièrement, et ce n'est pas nous qui nous en ferons les hérauts. Nous n'aimons pas voir les souverainetés à l'enchère ni ceux qui avaient vendu leur droit chercher à le ressaisir sans même en restituer le prix; nous avons plus de respect pour la dignité des couronnes, et nous préférons de beaucoup arrêter nos regards sur cette tombe devant laquelle s'inclinent tous les fronts et où la postérité gravera dans un marbre impérissable le nom d'une femme, d'une exilée, qui sut honorer le diadème par toutes les vertus de la princesse et de la mère, et qui n'en aurait jamais compromis le caractère auguste dans des trafics indignes de sa grande âme.

On cherche beaucoup à pressentir l'attitude que prendra notre gouvernement en face du conflit germano-danois. Nous avouons n'en pas concevoir d'autre que l'expectative et la neutralité. La France est actuellement sans alliance, et non-seulement isolée, mais soumise à une espèce de blocus diplomatique qui lui rend toute entreprise difficile et dangereuse. Séparée de la Russie par le fossé sanglant de la Pologne, elle est également séparée de l'Angleterre par la défiance qu'inspirerait à nos voisins la présence d'une de nos armées sur le Rhin. Le cabinet de Saint-James redouterait peut-être plus encore de nous avoir là pour alliés que pour adversaires, et c'est ce que le *Post* laissait entendre naguère, en demandant ce qu'est un allié qu'on se croit obligé de surveiller à l'égal d'un ennemi?

Sans doute l'Angleterre est isolée aussi d'une certaine façon, et, tiraillée entre deux influences, elle subit l'humiliation de laisser écraser, presque à portée de ses canons, un peuple qu'elle avait à peu près couvert de sa protection puissante. Cruellement placée entre deux de ses enfants, la reine Victoria ne peut secourir l'un sans bombarder l'autre, et soit qu'elle embrasse le parti du prince de Prusse, soit que le père de la princesse de Galles emporte ses sympathies, il lui faut accomplir un sacrifice pénible en déchirant les nœuds les plus étroits de la famille, gages souvent sérieux de

liens politiques importants. Mais si cette situation singulière exerce une influence considérable sur les résolutions, ou plutôt sur les irrésolutions du gouvernement britannique, l'inaction même de l'Angleterre, si pénible qu'elle puisse paraître à l'orgueil national, trouve une compensation dans le maintien des grandes alliances continentales, que romprait d'un coup toute participation à la guerre actuelle. La Grande-Bretagne n'est donc, en ce moment, paralysée que d'un côté, et en faisant à ses alliés éventuels le sacrifice de ses sympathies danoises, elle conserve intacts, à Berlin et à Vienne, deux solides points d'appui.

Ainsi c'est la peur, chimérique ou fondée, que nous faisons à l'Europe qui maintient les vaisseaux anglais sur leurs ancres, comme elle condamne, par prudence, nos propres soldats à l'immobilité ; et, sans aller jusqu'à dire que la politique frnçaise se trouverait presque responsable de l'abandon qui inspirait l'autre jour au roi Christian IX une proclamation si virile dans sa tristesse, il est peut-être permis de penser que cette politique, à laquelle M. Pelletan a fait le reproche d'être partout énigmatique, n'est pas tout à fait étrangère au projet d'*exécution* sommaire conçu par les deux grands cabinets allemands et à la neutralité frémissante de l'Angleterre.

Quant à la Suède, nous croyons médiocrement à son intervention. Peut-être, si elle avait un Charles XII à sa tête, l'occasion lui paraîtrait-elle séduisante; mais nous ne devons point souhaiter de complications pareilles, auxquelles ne poussent, chez nous, que les journaux piémontistes qui rêvent nous ne savons quelle union scandinave pour faire pendant à leur unité italienne. La Suède, d'ailleurs, ne s'est pas tellement agrégée la Norwége qu'elle puisse songer déjà à rattacher un élément nouveau à ceux qu'un demi-siècle d'existence commune n'est pas parvenu à bien fondre ensemble; et si cette fusion devait s'opérer en modifiant le système actuel d'équilibre européen, nous discernons mal les avantages que notre pays pourrait être appelé à en recueillir.

Au-dessus de toutes ces conjectures se pose la question de savoir à quel résultat final marche le maréchal Wrangel. S'agit-il d'arrondir d'une Savoie prussienne les États du roi Guillaume, en obtenant de l'Autriche une garantie qu'un échange lui donnerait pour la Vénétie, ou bien les vainqueurs, satisfaits d'avoir imposé leur volonté à Copenhague en neutralisant les inquiétantes menées de Francfort, rentreront-ils dans les termes de la convention de Londres? On sait que le principe de cette convention est l'intégrité danoise ; jusqu'ici les coalisés ont éludé toute explication sur les conséquences possibles de leur action militaire, et ce silence a fait suspecter leurs intentions; mais en admettant même que la guerre les ait, à leurs yeux, affranchi de tout engagement vis-à-vis du Danemark, ils n'en resteraient pas moins liés envers les autres signataires de l'acte de 1852, et dès-lors il semble difficile qu'une solution intervienne sans la participation de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, cette affaire est un nuage aux approches d'un printemps redouté, et beaucoup d'intérêts anxieux se demandent si l'alternative posée par le discours du 5 novembre menace de se réaliser à brève échéance, c'est-à-dire si, la pacification générale n'ayant pu se faire par un congrès, nous n'avons vraiment plus devant nous d'autre voie que celle « qui mène *fatalement* à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule? » Malgré la fièvre de l'Allemagne, malgré les armements ostensibles du Piémont, malgré l'agitation des provinces danubiennes qui décident la Porte à appeler cent mille rédifs sous les drapeaux, malgré les convulsions de la Pologne et la fermentation révolutionnaire de toute l'Europe, nous persistons à croire qu'une grande conflagration peut être évitée, et que les cinq millions de soldats qui sont en armes de la Seine au Niémen, et de la Sprée au Garigliano constituent précisément une garantie de paix par l'effroi salutaire que doit inspirer à tout gouvernement honnête la perspective d'un choc entre de pareilles masses ; car la prochaine guerre, personne ne se le dissimule et M. de Morny l'a clairement fait entendre, serait une guerre dite *de nationalités*, c'est-à-dire l'incendie allumé du même coup en Hongrie, en Pologne, en Vénétie, dans les provinces turques, et la formidable question d'Orient surgissant du milieu de ce vaste brasier. Il y a certainement là de quoi faire reculer les plus intrépides, et d'ailleurs, si la conception du congrès reste à l'état de brillante utopie, n'y aurait-il pas une contradiction étrange à faire sortir la guerre d'une pensée de paix?

Sans examiner les raisons aussi graves que nombreuses qui conseillent la prudence et la réserve à chaque État, la France, pour ne parler que d'elle, a toujours sur les bras son onéreuse expédition du Mexique, et tant qu'elle n'aura pas affranchi de cette entrave son armée, sa flotte et son Trésor, elle demeure condamnée à l'inaction sur le continent, quelques tentations que lui offre la fortune. Quand ce travail de fondation d'un empire éloigné nous laissera-t-il la libre disposition de nos forces? S'il était permis de baser des espérances sur le séduisant tableau que tracent du pays les fréquentes correspondances du *Moniteur*, l'évacuation devrait être prochaine, car après nous avoir annoncé la défaite irremédiable de Juarez, sa fuite vers le Texas, la dispersion de ses dernières bandes, le journal officiel disait, il y a quelques jours : « *La pacification est terminée;* l'ordre, la justice, la bonne foi renaissent, une ère nouvelle commence, et l'on peut dire que l'acclamation du nouveau souverain *est unanime.* »

Cette unanimité nous décharge de bien des soins et puisque les Mexicains sont enfin parvenus à un si merveilleux accord, on cherche vainement ce qui pourrait nous retenir plus longtemps parmi eux. L'archiduc Max, que le *Moniteur* appelle déjà Maximilien Ier, comme il donne le nom d'*Impériaux* aux soldats de Marquez, l'archiduc est attendu au palais des Tuileries, et c'est bien l'occasion de concerter avec lui notre prochain retour, en stipulant la compensation que le nouveau gouvernement ne saurait mar-

chander à nos sacrifices. Courier prétendait jadis qu'occupante ou occupée, c'est toujours la France qui paye; on tiendra sans doute à faire mentir le pamphlétaire, et après nous avoir tant répété que le Mexique est assez riche pour payer notre gloire, on voudra probablement tirer de lui autre chose que de la reconnaissance.

L'Angleterre, il est vrai, nous excite à poursuivre cette entreprise, et ses journaux n'ont pas assez d'éloges pour la mission que nos soldats accomplissent au sein des Terres-Chaudes ; ils plaignent leurs fatigues et leurs souffrances, mais ils en attendent les plus précieux résultats pour « le commerce du monde, » — langage trop caressant pour dissimuler la pensée qu'il recouvre. Pope dit quelque part : « Il n'y a personne qui ne supporte avec une résignation toute chrétienne le malheur d'autrui. » L'Angleterre supporte assez bien le malheur de notre expédition du Mexique, et la perspective du développement que peut acquérir de ce côté *le commerce du monde* la porte naturellement à nous y encourager. Mais la commission de notre budget envisagera sans doute les choses d'un point de vue différent, et le Corps législatif éprouvera probablement le besoin, lors de la prochaine discussion de la loi de finances, d'obtenir des éclaircissements précis et des réponses catégoriques sur les graves articulations contenues dans le mémoire des prélats mexicains et sur les vues définitives de notre gouvernement. Ainsi que M. Berryer l'a dit avec un si grand sens politique, il faut concéder au gouvernement le passé, il convient même de lui accorder le présent, mais il importe de réserver l'avenir et de dégager promptement nos forces pour les appliquer tout entières à des constructions plus durables et plus fécondes que des châteaux dans l'Espagne américaine.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

INTRODUCTION

AUX

LETTRES DU P. LACORDAIRE

Avant de livrer à la publicité une édition des lettres de madame Swetchine complétée par les correspondances dont plusieurs critiques m'avaient reproché l'omission, j'en détache, isolée, la correspondance du P. Lacordaire. Je ne le fais pas seulement parce que cette correspondance était attendue, car une telle publication, dans l'ardeur persistante des luttes contemporaines, entraîne pour l'éditeur une responsabilité que je ne me dissimule pas. Je le fais aussi, je le fais surtout, parce qu'au moment où la France se plaît de nouveau à entendre ses grandes voix, je ne saurais retenir captive la voix du P. Lacordaire naturellement évoquée. Plus j'ai réfléchi, plus j'ai cru que cette opportunité, loin d'être douteuse ou factice, est, au contraire, manifeste et impérieuse.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux du côté des événements récemment accomplis ou de lever le regard vers les événements probables et prochains; il suffit de mesurer les défaillances qui nous entourent et les prévarications qui nous menacent, pour comprendre quel secours trouveront les cœurs généreux dans les pensées du P. Lacordaire, dans les élans intimes de cette âme si pleine du véritable génie chrétien. Ce qui l'agita nous agite et nous trouble encore; ce qui lui causa de l'inquiétude nous inspire maintenant de l'effroi.

Je le dis à regret, mais je le dis avec une conviction profonde : nous délaissons de jour en jour, soit au dedans, soit au dehors, les traditions des grands politiques français, traditions fondées sur les intérêts permanents de la France et sur sa vraie gloire. Je n'ai donc, pour expliquer la publication de ce volume, à cette heure, qu'à justifier mes appréhensions toujours croissantes sur l'avenir qui s'avance à grands pas.

Douze années se sont écoulées depuis l'établissement du second Empire. Si l'on était obligé de les résumer aujourd'hui, on pourrait dire que le gouvernement impérial semble s'être donné trois missions principales : au dehors, assurer de nouvelles garanties à la sécurité des chrétiens d'Orient et refouler en Allemagne la puissance autrichienne, pour fonder sur des bases plus solides l'indépendance de l'Italie; à l'intérieur, rapprocher et concilier tous les éléments d'ordre, dispersés ou paralysés par nos incessantes révolutions. Mais il faudrait ajouter que, par une singulière fatalité, ces trois missions n'ont pas porté les fruits qu'on avait droit de s'en promettre, et que, parmi les intérêts qu'il s'agissait de sauver, les plus précieux sont aussi compromis qu'ils l'étaient il y a douze ans, et quelques-uns davantage.

Depuis trente ans, la question d'Orient, cauchemar des uns, espérance des autres, se manifeste à tous comme un problème formidable qu'on ne peut essayer de résoudre sans de grandes vues et de fortes résolutions. L'épouvante exagérée ou salutaire qu'elle excite avait maintenu jusqu'à ce jour toutes les puissances de l'Europe, quelle que fût leur arrière-pensée, dans une égale inaction. Par une rare bonne fortune, il fut donné à l'Empire renaissant d'être provoqué sur ce magnifique théâtre, par l'imprudence d'autrui et d'y apparaître en compagnie d'un allié bien inattendu, l'Angleterre. Que de battements de mains, que de battements de cœur accompagnèrent les deux drapeaux unis sur le Bosphore et au rivage de la Crimée! On pouvait ne pas aller en Orient, le passé l'avait assez prouvé ; mais pouvait-on y aller, y combattre et y vaincre sans y laisser des traces, partout visibles et partout respectées ? Que de vœux saluèrent alors la délivrance si cruellement retardée, si chèrement payée, de ces peuplades chrétiennes soutenant çà et là, avec une intrépidité inépuisable comme leur foi, une lutte inégale contre toutes les barbaries et toutes les turpitudes asiatiques ! Que de griefs redressés, que d'ouvertures faites aux réparations tardives, que de compensations rendues faciles, depuis l'extrême Orient jusqu'à Varsovie, peut-être jusqu'à Venise ! Que ne pouvait-on pas espérer d'une lutte entreprise dans des conditions si favorables ? Mais bientôt les yeux, soudainement éblouis, durent se détacher de ces attrayantes perspectives et reprendre l'habitude des

contemplations monotones. Le vieil horizon européen reprit ses nuages de plomb, la France redevint pacifique même avant l'Angleterre, une ville fut brûlée, une flotte fut détruite, et l'Islamisme put dire encore une fois :

> Que tout rentre *au Sérail* dans l'ordre accoutumé.

Quelques mois à peine avaient passé sur le congrès de Paris, et la France en était réduite à retirer son ambassadeur de Constantinople pour protester contre la politique du Divan. Quelques mois encore, et les chrétiens de Syrie subissaient un égorgement en masse qui dépassait les plus abominables exploits de ce genre. Il fallait qu'une poignée de Français repartit en hâte pour défendre un petit reste de chrétienté; mais nous avions accepté pour cette expédition des conditions étroites et jalouses qui lui imposèrent un terme prématuré. Le défi à notre politique séculaire ne s'en tint pas là ; le pied de nos soldats avait à peine quitté un sol ensanglanté que Joseph Karam, le type accompli du caractère chrétien dans le Liban, le client fidèle de la politique française, fut attiré dans un guet-apens, jeté captif sur un vaisseau turc, et le suprême effort de notre intervention fut de lui sauver la tête, sans lui rendre ni sa patrie, ni le droit de montrer au monde ce qu'il en coûte de toucher à un protégé de la France. Enfin, l'origine de cette guerre avait été si profondément oubliée durant le combat, que les Lieux Saints, premier sujet du conflit, ne figurèrent que pour mémoire dans les conférences de la paix. La Russie vaincue a reconquis tout son ascendant à Jérusalem, et l'arrogance des pachas ne perd aucune occasion de se donner carrière contre l'antique droit des Latins.

En présence de tels faits, force fut de reconnaître que les grandes solutions attendues par le dix-neuvième siècle ne viendraient point encore de ce côté, et qu'il fallait que chacun prît patiemment son mal en rêvant à d'autres remèdes. Cependant une nouvelle crise européenne ne tarda point à se produire.

Cette crise éclata sur un prétexte qu'on ne se rappelle pas sans étonnement, tant il contraste avec les événements qui en résultèrent. Le point de départ de la guerre d'Italie fut celui-ci : nous allons rétablir l'ordre et la paix dans la Péninsule.

L'agitation qui existait en Italie au début de l'année 1859 était-elle, sous aucun point de vue, comparable à celle qui la dévore aujourd'hui? Nullement. Le malaise, l'anxiété y régnaient, cela est incontestable, mais point à l'état fiévreux et aigu. C'était un pays mécontent plutôt qu'un pays opprimé dans la véritable acception de ce mot. L'oppression est un état malheureusement trop connu et qui a son

diagnostic certain. L'oppression a des symptômes authentiques sur lesquels aucun paradoxe ne peut faire illusion. La proscription de la langue nationale, la persécution du culte de la majorité des habitants, la déportation ou la dépopulation systématique, voilà les traits sur lesquels il n'est point permis de se tromper. Ces traits sont écrits en gros caractères dans l'histoire de plusieurs nations européennes, et cependant ce ne fut point vers celles-là qu'on essaya de diriger l'indignation publique; ce fut vers l'Italie seule que l'on créa un courant d'opinions. Que se passait-il donc dans cette région?

Il y avait à Venise une faute cruelle du général Bonaparte, qui, maître des destinées de cette illustre république, la vendit à l'Autriche; à Milan, une jeune Italie gouvernée par de vieux Gibelins, situation qui n'était pas nouvelle et qui avait maintes fois offert des tentations à l'ancienne monarchie française, mais chaque fois sans profit durable. Il y avait à Turin une ambition turbulente et immorale, troquant un beau rôle contre une bien scabreuse aventure; dans les autres États de la Péninsule, des démêlés de peuple à souverain, envenimés par la plaie des sociétés secrètes, et qui cependant pouvaient se régler par des voies régulières et des transactions à l'amiable. Ces transactions s'étaient déjà fait jour de 1846 à 1848. D'où vint donc que l'on chercha et que l'on réussit à tromper une certaine partie de l'opinion publique et à entraîner le gouvernement français? C'est qu'au centre de cette Italie il y avait Rome, et à Rome le pouvoir temporel des souverains pontifes. Les autres questions italiennes n'étaient que les postes avancés et les chemins couverts à l'aide desquels on voulait atteindre et frapper le catholicisme à la tête et au cœur. Assurément, tous ne se proposaient pas ce but, tous n'étaient pas impatients au même degré; mais chacun obéissait à un intérêt ou à une passion. Les uns se flattaient, en abattant le catholicisme dans son chef, de ruiner le christianisme dont le catholicisme est l'expression la plus concentrée et la plus résistante; les autres ne croyaient pas faire une blessure mortelle, mais faciliter le développement d'une réforme analogue à leurs préjugés; d'autres encore ne voulaient qu'humilier l'Église et la faire glisser, sans trop de bruit, de l'humiliation à l'asservissement. Ces derniers étaient sans doute les plus nombreux. Ils ne voudraient point une grande ruine, parce que cela est toujours de mauvais exemple; ils ne voudraient point un schisme, car cela exige des contentions d'esprit, des études et dans une certaine mesure des actes de foi dont ils ne veulent point s'embarrasser. Que peut-on trouver à redire, se demandent-ils, à une Église garrottée mais bien dotée, qui n'aurait plus de souverain étranger et dont les ministres ne causeraient ni plus

de soucis ni plus d'ombrage que les fonctionnaires civils ? Ces trois groupes d'opinions prirent la route d'Italie en se donnant la main ; ils avaient, en tous cas, la même besogne à y faire. Plus tard, on s'expliquerait sur les points de vue intimes, chacun se promettant bien d'être à cette heure-là le plus fin et le plus fort. Cette coalition d'arrière-pensées peut seule donner la clef d'une guerre, provoquée et obtenue à l'encontre de tous les intérêts et de tous les instincts permanents d'un pays.

Ce n'est pas ici le lieu et ce n'est plus le jour de discuter la guerre d'Italie ; mais, nous avons toujours devant nous la menaçante chimère de l'unité italienne, et c'est plus que jamais l'instrument favori de la coalition antichrétienne.

Sans adopter, au pied de la lettre, la maxime à la fois absurde et coupable de : diviser pour régner, on peut affirmer cependant qu'un grand État, justement fier de sa place et de son action dans l'histoire du monde, n'a jamais travaillé à créer de ses propres mains, à ses propres portes, un État d'égale puissance.

L'Espagne, par exemple, est à notre droite comme l'Italie à notre gauche, voisine et pourtant séparée par une chaîne de montagnes et toutes deux divisées, il y a quelques siècles, en une infinité de petites nationalités. Or, je le demande aux gens de bonne foi, quel est l'homme d'État ou le publiciste français qui eût, à une date quelconque de notre histoire, proposé à la France de prendre les armes et de prodiguer son sang pour aller, à tous risques, créer l'unité espagnole? Et quand même l'Andalousie eût été moins bien gouvernée que la Castille ou la Castille moins contente de son prince que la Navarre, qui eût présenté à notre pays, comme un devoir de premier ordre, d'aller là terminer toutes les querelles à coups de canon, au profit d'un gouvernement unitaire, militaire et centralisateur ?

Je n'ai point à étudier ici comment l'Espagne, étant plus monarchique et l'Italie plus républicaine, l'Espagne arriva d'elle-même à se ranger sous une seule souveraineté, tandis que l'Italie, même en abdiquant la forme républicaine, garda ses habitudes de divisions territoriales, d'autonomie jalouse et souvent même d'antipathie de province à province. La seule chose qu'il m'importe de constater, c'est que la France, n'ayant pu empêcher l'Espagne de devenir un grand royaume, travailla, dès lors et sans relâche, à ce que ce royaume fût le moins grand possible. Elle considéra comme une condition essentielle de sa politique, de neutraliser la puissance espagnole par des traités et par la solidarité de famille. A cet égard, Napoléon pensa comme Louis XIV, et agit en ce sens bien plus violemment que lui. Non, non, les idées qui poussent à l'unité italienne ne sont point les

idées nationales dans la haute et pure acception du mot. Ce sont là rarement des idées sincères quand elles sont émises par des hommes d'esprit, et tout ce qu'on peut leur accorder, en se plaçant à leur propre point de vue, c'est que, si l'Italie avait fondé toute seule son unité comme l'Espagne a fondé la sienne, nous aurions eu à respecter l'une comme nous avons respecté l'autre, sans aller au delà.

L'instinct national ne s'y méprit pas en 1859. L'esprit libéral pouvait-il avoir sur ce sujet une autre direction, d'autres vœux, d'autres intérêts? Je ne le crois pas.

En effet, au degré d'expérience où la science politique devrait enfin être arrivée, on est surpris d'entendre des publicistes sérieux s'éprendre de passion pour les grandes unités européennes et demander à côté de l'unité italienne, l'unité allemande et l'unité slave. Assurément, les moyens familiers à l'Italie, depuis quatre ans, sont bien condamnables, mais le but avoué n'est pas meilleur. Vraiment, il ne manque plus à la liberté, pour dernier péril et pour dernier affront, que de nous voir tous déserter la cause des petites nations, des petites indépendances, des petites constitutions, pour ne plus rêver, appeler et procurer dans le monde que l'établissement de trois ou quatre autocraties. Étrange et fatale aberration! Nous prenons en main la cause du petit, du faible quand il s'appelle individu, mais s'il se nomme nation, le petit, le faible ne nous paraît plus bon qu'à devenir la pâture des forts. Si ce régime des petites nationalités est funeste au développement de l'intelligence, de l'activité et de l'énergie humaines, d'où vient donc que l'Italie étant divisée entre douze ou quinze petites souverainetés qui s'appelaient : Gênes ou Vérone, Ravenne ou Pise et de tant d'autres noms fameux, ce pays n'eut ni maîtres ni rivaux dans les sciences, dans les arts, dans les lettres et même dans les armes. Quel sol en Europe est hérissé de plus de monuments, de souvenirs, de trophées de toute nature? Qui peut se figurer que Doria ou Mocenigo eussent plus hardiment sillonné les mers, que le Dante eût été plus citoyen, le Tasse plus poëte, que Michel-Ange ou Raphaël eussent été plus peintres, si les papes avaient été évêques n'importe où ; si Florence, Ferrare et leurs émules avaient joui déjà du titre insigne de préfecture piémontaise? Qu'on y prenne garde, l'erreur a sa logique comme la vérité a ses lois. Se figure-t-on bien ce que deviendraient la liberté et la dignité humaines, si la patrie de Guillaume Tell ne s'appelait plus la Suisse, si le berceau des Witt et le pays du comte de Mérode ne s'appelaient plus la Hollande et la Belgique, si un roi de Bavière n'avait plus la puissance de créer une Athènes au sein de l'Allemagne, un duc de Weimar, le droit d'ouvrir sa cour à Gœthe et à madame de Staël? Quels jours propices pour la

paix comme pour la liberté, quand l'Europe ne comptera plus que trois ou quatre potentats, d'égale force, et par conséquent d'égale ambition et d'égale humeur, dominant du sommet de leur puissance démesurée d'innombrables troupeaux bien parqués et bien tondus, ayant sous leur main des chemins de fer toujours prêts pour des armées colossales, des fils électriques aussi rapides que leurs caprices, aussi impérieux que leurs ordres ! Que ce soit là le châtiment passager du monde, c'est possible, mais le rêve des philosophes et des démocrates, cela se comprend moins. Un tel aveuglement dans ce qu'on dit ne peut s'expliquer que par la sagacité qu'on croit avoir dans ce qu'on ne dit pas. On ne croit point au succès complet de ce qu'on demande et de ce qu'on prône, mais on croit au succès partiel, et c'est tout ce qu'on veut, parce que dans ce succès partiel entrent au premier plan le bouleversement de l'Italie, la destruction du Saint-Siége et, l'on s'en flatte, dans la destruction du Saint-Siége, le dernier coup porté au catholicisme.

Tout cela était si bien au fond des choses, qu'il en est venu, bon gré mal gré, une certaine portion à la surface. Les hostilités n'ont eu lieu qu'au nord, mais le midi n'en a pas moins porté la peine. Naples a été envahie ; le pape a été dépouillé ; le grand-duc de Toscane, le duc de Modène et madame la duchesse de Parme, d'auguste mémoire, n'ont pas été plus épargnés. Mais, les Autrichiens, ennemis ostensibles, n'ont été refoulés que de trois ou quatre marches en arrière ; ils sont rentrés dans leur quadrilatère intact et ils s'y fortifient encore. En même temps, nous avons réclamé, comme indemnité de guerre, le comté de Nice et la Savoie ; en sorte que, le dernier produit de cette entreprise d'affranchissement est d'avoir placé Turin, capitale du royaume d'Italie, plus à découvert qu'il ne l'était auparavant, à portée d'un coup de main de la France comme de l'Autriche, le jour où un revirement politique aurait modifié les intentions actuelles. Et pourtant, l'Italie ne s'est point révoltée, elle s'est tranquillement occupée d'élever sa statue à Machiavel ; elle a laissé Garibaldi jouer tout seul à Aspromonte le double personnage d'enfant terrible et d'enfant perdu ; elle a dit très-haut que la France, trop engagée désormais pour reculer, ne retirerait pas la main qu'elle lui avait tendue. L'Italie se sera-t-elle trompée ? Un avenir prochain va nous l'apprendre.

En attendant, la France n'a pu se laisser entraîner ainsi à l'extérieur sans que sa situation à l'intérieur n'en subît le contre-coup. Depuis la guerre d'Italie, en effet, les relations du gouvernement avec les principaux éléments du parti conservateur ont notablement changé.

Dans les éléments conservateurs, il faut toujours placer au pre-

mier rang l'élément religieux, et ici je ne puis m'occuper que de celui-là.

Avant la guerre d'Italie, le parti religieux, pour me servir du nom qu'on lui donne à tort, car c'est le parti de la société tout entière, le parti religieux était l'objet, en une certaine mesure, de la bienveillance du gouvernement. Depuis la guerre d'Italie, quoique le parti religieux en France n'eût assurément aucune solidarité avec l'Autriche, il est devenu l'objet de beaucoup de méfiance et souvent de beaucoup de sévérité. Dès 1852, il est vrai, on avait apporté de notables restrictions à la loi toute récente qui inaugurait en France les débuts de la liberté d'enseignement, mais cette loi mutilée était du moins approximativement observée. Depuis trois ou quatre ans, on y apporte en fait, et de jour en jour, des restrictions plus blessantes. La dixième partie de ces actes aurait, en d'autres temps, soulevé des réclamations imposantes, et Dieu seul sait si les catholiques ont à se louer de céder ainsi au découragement. Peut-être leur silence trompe-t-il le gouvernement lui-même, et plus de plaintes auraient fait jaillir plus de lumières. Je serais intéressé à prétendre que la loi de 1850 est uniquement due aux hommes qui l'ont proposée et qui l'ont faite. Je ne l'ai jamais pensé. Sans méconnaître d'illustres collaborateurs, ma reconnaissance et mon respect ont toujours fait remonter l'origine de cette loi au jour où deux jeunes gens, Henri Lacordaire et Charles de Montalembert, qui n'avaient encore fait ni un discours ni un acte mémorable, prirent la résolution, en apparence insensée, de louer une petite chambre dans le quartier latin, et d'y faire l'école à une douzaine d'enfants pauvres, jusqu'à ce que la main de la police vînt les saisir comme des malfaiteurs et les traîner devant un tribunal à la face du pays tout entier. De cette pensée dévouée, de cette résolution hardie, naquirent les protestations, les actes qui ont rempli l'histoire des catholiques jusqu'en 1848, et qui ont trouvé l'opinion publique toute prête pour recevoir et pour sanctionner une loi en 1850.

Cette merveille s'explique aisément. Il y a de par le monde deux despotismes bien distincts; le despotisme oriental et le despotisme européen. Dans le despotisme oriental, c'est l'accusé lui-même qui s'exécute. Le despote ne prend ni l'ennui, ni la solidarité de ses rigueurs. Un esclave se présente, montre son firman, puis disparaît silencieusement, emportant avec lui dans l'ombre l'obéissance de la victime et le secret du maître. Dans le despotisme européen, les formalités, grâce à Dieu, se passent autrement; l'arbitraire et la violence existent, mais du moins une certaine responsabilité en est inséparable, il faut faire les frais d'une publicité quelconque et parfois de la place publique. Le pays ne s'en émeut pas toujours ou du moins pas

tout de suite, mais bientôt il s'en inquiète, et à la fin, il s'en indigne. De là vient, outre l'incompatibilité radicale qui existe entre le christianisme et la tyrannie, de là vient que le despotisme oriental règne immobile au sein d'un mystère impénétrable, tandis que le despotisme européen s'use et se brise dès qu'il essaye de dépasser ou même d'atteindre certaines limites.

C'est une loi; et cependant les catholiques sont les seuls qui n'en aient pas le bénéfice; ils sont ceux vis-à-vis de qui l'on se permet le plus parce qu'on sait d'avance qu'ils sont ceux qui se plaignent le moins. Peut-être même les hommes d'État, qui ne croient pas obéir à une hostilité implacable, ne ménagent-ils pas leurs coups, parce que les catholiques sont les premiers à en dissimuler la portée. Cette docilité trop passive a encouragé bien des tentatives et appelé les obstacles de toute nature que rencontre depuis plusieurs années la simple application de la loi de 1850; et qui peut dire pour combien ce tempérament débonnaire n'est pas entré dans l'immolation de la société de Saint-Vincent-de-Paul?

Si l'on avait besoin de preuves multipliées pour constater l'animosité systématique d'un certain nombre d'esprits à l'égard du christianisme, les déclamations, les accusations qui ont fini par obtenir la destruction d'une telle œuvre suffiraient. Tout en effet semblait réuni pour la rendre sacrée. C'était une œuvre philanthropique et c'était une œuvre laïque. La liberté de la charité est de toutes les libertés la plus facile à faire comprendre, et, par conséquent, la plus facile à réclamer. Elle ne soulève aucune des objections, aucun des préjugés qui, à tort ou à raison, se coalisent encore de bien des côtés contre la liberté religieuse. On peut donc affirmer que, s'il avait plu à une conférence de Saint-Vincent-de-Paul de faire, pour la distribution de ses bons de pain et de ses couvertures de laine, ce que M. de Montalembert et l'abbé Lacordaire avaient fait en 1831 pour la liberté de l'alphabet, elle aurait jeté dans une cruelle perplexité le procureur impérial, les juges et peut-être même les huissiers. Deux ou trois procès de ce genre auraient, sans doute, fait tomber la mesure autant devant le ridicule que devant l'irritation des honnêtes gens amenés à réfléchir. Il semblait d'ailleurs que, dans un siècle où l'on ne craint pas d'afficher encore une certaine inquiétude devant le froc d'un moine, on ne devait avoir que des bénédictions pour ces hommes du monde, fonctionnaires, magistrats, militaires, de tout rang, de toute opinion, qui se réunissaient sans autre lien qu'un règlement imprimé et public, et dont l'esprit laïque était si prononcé, qu'au début de l'œuvre plus d'un ecclésiastique en prit ombrage. C'était là une œuvre appropriée à la société moderne ou il n'en sera jamais. C'était la pensée chrétienne sous une forme absolument neuve, absolument née des mi-

sères du temps actuel sans une réminiscence du passé, sans aucun retour vers aucun régime ancien, puisque aucun n'avait rien connu de pareil. Enfin, il se trouvait que tout était combiné dans les personnes frappées pour qu'elles ne causassent pas plus d'alarmes que les idées. Le P. Lacordaire disait un jour en montrant sa robe blanche : — *Je suis une liberté.* On pouvait dire, en montrant le président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, M. Baudon : — Il est une inviolabilité. Aucun homme de notre temps n'avait donné, d'une façon plus notoire, le triple témoignage des qualités dont la réunion est si difficile et si rare : l'intrépidité héroïque dans l'accomplissement des devoirs de citoyen, le désintéressement politique, la modération inépuisable dans tous les actes et dans toutes les expressions de sa vie publique. Ce qui lui ressemblait s'était naturellement assemblé autour de lui et formait ce redoutable conseil, dissous pour conjurer les dangers de la patrie. Plus l'on s'éloigne de la date de cette mesure, en cherchant dans le calme et la bonne foi à en scruter le mobile, plus on est douloureusement convaincu que la pensée religieuse, aussitôt qu'elle atteint une certaine intensité ou gagne un certain développement, devient suspecte, quelque forme ou quelque nom qu'elle emprunte. N'a-t-on pas même voulu nous ravir toute illusion à ce sujet, car, à peine un rapport officiel eut-il essayé de démontrer l'incompatibilité des droits de l'État et de l'organisation des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, que *le Moniteur* enregistrait un décret constituant l'œuvre du Prince Impérial, copie administrative de l'œuvre libre et féconde qu'on venait de détruire.

L'équilibre rompu à notre détriment depuis la guerre de 1859 ne s'est plus rétabli, et les signes de partialité en faveur de nos agresseurs se multiplient. Les professeurs de l'État, les titulaires de missions privilégiées, prennent la tête d'une croisade contre la divinité de Jésus-Christ, tandis que le plus humble curé de village qui prendrait en chaire la défense du pouvoir temporel des papes serait l'objet d'un procès-verbal et d'une citation en justice. Tous les maires de la banlieue de Paris, qui se font justement honneur de la qualité de fonctionnaire, ont pu signer en commun une circulaire contre l'honorable M. Pelletan, mais sept évêques n'ont pu, sans être déférés au conseil d'État, concerter ensemble une consultation théorique sur les devoirs généraux de l'électeur. Les députés *cléricaux* ont été, presque sans exception, répudiés par le protectorat officiel dans l'intérêt de la pacification des esprits, mais le ministre de l'instruction publique ne craint pas, dans une réunion d'ouvriers parisiens, de tenir un langage qui, au point de vue de l'infidélité historique, de l'injure au passé, de la provocation aux haines dans le présent, aurait soulevé

des murmures dans plus d'un club de 1848. Sans doute l'administration, jugeant ses propres actes isolément et sous l'impulsion de circonstances accidentelles, ne se rend pas exactement compte de la portée de leur ensemble, mais cet ensemble n'en existe pas moins, il est significatif et alarmant.

En ce qui me concerne, je ne veux pas le cacher, c'est sous le coup de ces derniers incidents, et de quelques autres d'un esprit analogue, que, jetant la main sur la correspondance du P. Lacordaire, je me suis écrié : Voici la plus éloquente et la plus efficace des protestations.

Le P. Lacordaire, en effet, est du petit nombre de nos contemporains dont on peut dire ce qu'Henri IV disait de Crillon : « Il faut le montrer à ses ennemis comme à ses amis. » — « Quand je cherche un plus grand que lui, a dit M. de Montalembert, je ne puis penser qu'à Bossuet ; et quand j'ouvre Bossuet, j'y trouve une parole qui résume la vie de notre ami : je la vois toute resplendissante « de cette « divine clarté qui est au dedans de nous et où nous découvrons, « comme dans un globe de lumière, l'agrément immortel de l'hon« neur et de la vertu[1]. »

Comment, en effet, le P. Lacordaire ne serait-il pas aujourd'hui un des boucliers de l'Église après avoir été, tant qu'il vécut, son plus heureux apologiste? N'avait-il pas au suprême degré les deux qualités qui apaisent et subjuguent le cœur des adversaires? Il aimait sincèrement son temps et son pays. « Cette vocation, écrivait-il de Rome[2], cette vocation, que nous sentons réelle et solide, nous ne la sentons point absolue, c'est-à-dire que nous ne la séparons point du but pour lequel nous croyons l'avoir reçue de Dieu, qui est de rétablir en France l'ordre des Frères Prêcheurs. Nous regarderions comme un crime envers l'Église et envers notre patrie d'abandonner la position que nous occupions précédemment à leur service, pour venir consumer nos années sur un sol où elles ne porteraient aucun fruit. Nous appartenons à la France par notre baptême, par ses malheurs, par notre âme tout entière ; nous voulons vivre et mourir ses enfants et ses serviteurs. » Ainsi parlait son patriotisme.

Voici comment, presque au terme de son existence et dans le dernier des écrits qu'il ait publiés, s'exprimait sa sympathie envers la société moderne : « Chrétien, nous sommes persuadé que c'est Jésus-

[1] C'est par ces mots que M. de Montalembert termine les admirables pages qu'il a publiées sous ce titre : *Le Père Lacordaire*, et qui respirent, d'un bout à l'autre, la plus communicative émotion.

[2] Lettre du P. Lacordaire au Maître général des Dominicains, transcrite dans une lettre à madame Swetchine, pages 220 et 221.

Christ qui a introduit dans le monde l'égalité civile, et avec elle la liberté politique, qui n'est qu'une certaine participation de chaque peuple à son propre gouvernement; catholique, nous vénérons dans l'Église une cité spirituelle fondée par Jésus-Christ, indépendante de tout empire humain dans l'orbite qui lui est propre, et dont la liberté n'est autre chose que la liberté même des âmes dans leur rapport avec Dieu... Il est vrai que des dissensions invétérées ont aigri le cœur des hommes, et que l'Église, l'Italie et le monde, loin de s'entendre, s'accusent réciproquement des malheurs qui les menacent et de ceux qui les accablent déjà. Mais cette erreur est-elle donc sans remède? N'y a-t-il nulle part, au-dessus des conceptions et des haines vulgaires, un sommet où l'on puisse mieux juger des intérêts de tous, et se rapprocher par le spectacle même de ce qui nous désunit? Je l'ai toujours cru; je le crois plus que jamais. Étranger à tous les partis, hors celui de la justice et de la vérité, je n'ai versé aucune parole d'amertume et de découragement dans les blessures de l'Église, ni dans celles du monde. Je ne le ferai pas davantage à l'heure qu'il est, heureux, au contraire, si, à force de calme et d'équité dans des quesions ardentes, je puis adoucir en quelques cœurs amis ou ennemis la passion qui trompe, la douleur qui égare, le désespoir qui pousse à toute extrémité les pensées et les événements[1]. »

Quelle que fût cependant son inclination naturelle vers les aspirations de son siècle, il n'y cherchait pas une popularité de mauvais aloi et n'hésita jamais à les heurter de front dès que l'exigeaient la conscience et le devoir. Son ardente fierté pressait la retraite des bataillons autrichiens; cependant, aussitôt qu'il reconnut que la révolution italienne « était tombée en proie à l'esprit d'usurpation et de conquête, » il ne se contenta plus de gémir ou de réprouver en silence, ne voulant pas, comme il le déclare lui-même « qu'on pût croire qu'il trahissait la vérité ou qu'il avait peur de se dévouer pour elle. »

« Italiens, disait-il, votre cause est belle, mais vous ne savez pas l'honorer. Il ne fallait à Rome que du temps et votre liberté reconquise... Pour un vain système d'unité numérique et absolue, qui n'intéresse en rien votre nationalité et votre liberté, vous avez élevé entre vous et deux cent millions de catholiques une barrière qui grandit chaque jour. Vous avez mis contre vos plus légitimes espérances plus que des hommes, vous y avez mis le christianisme, c'est-à-dire, le plus grand ouvrage de Dieu sur la terre, sa lumière et sa bonté visibles, l'empire des âmes, la pierre où sont venus se briser tous les desseins

[1] *De la liberté de l'Italie et de l'Église,* pages 6 et 7.

ennemis... Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez pas [1].»

Mortuus adhuc loquitur, s'écriait, d'une voix entrecoupée de larmes, l'évêque d'Orléans en face des restes inanimés du P. de Ravignan [2].

Que le mort parle donc encore ici, qu'il se réveille parmi les nouveaux adversaires de la vérité, qu'il interpelle leur conscience, qu'il éclaire leur esprit, qu'il fasse honte à leurs inquiétudes ; que le mort, c'est son droit, leur laisse entrevoir le dédaigneux sourire de la postérité, et leur demande s'ils sont jaloux du rang qu'occuperont devant elle les promoteurs de ces mesquines et impuissantes persécutions, qui firent si peu d'honneur et si peu de profit à quelques-uns des hommes politiques de 1830 !

La littérature du moment se complaît dans les types de prêtre absurde ou odieux : celui-ci agenouillé sous la bénédiction d'un conventionnel en enfance, celui-là debout et bravant les malédictions divines. Eh bien, à côté du roman voici l'histoire, en regard du faux le vrai, en face de l'apostat l'apôtre. Chacun pourra confronter et choisir.

L'intervention du P. Lacordaire ne sera certainement pas moins opportune auprès des catholiques.

« Le caractère, disait le P. Lacordaire, le caractère est ce qu'il faut toujours sauver avant tout, car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme [3]. » Son adieu à la chaire de Paris fut un sermon de charité au profit des Écoles chrétiennes. Il avait pris pour texte les paroles de David mourant, à son fils Salomon : *Esto vir*, sois homme. Et tout son discours roula sur les obligations de la virilité chrétienne dans la vie publique et privée [4].

Plusieurs de ses opinions politiques ont été sujettes à controverse et le seront encore longtemps ; mais, quand on aura lu sa correspondance, j'ose affirmer que ce qui en ressortira triomphant, c'est la sainte énergie de son âme et la trempe invincible de sa dignité personnelle. C'est ce qui donnait à sa physionomie son trait caractéristique, à sa parole un accent inimitable, à sa conduite une rectitude soutenue à laquelle on rendra, de jour en jour, plus de justice. Ses opinions mêmes, si on les prend non dans quelques saillies improvisées, mais dans leur expression sérieuse et réfléchie, ses opinions se dégagent dans une moyenne empreinte d'autant de modération que de sagacité.

[1] *De la liberté de l'Italie et de l'Église*, page 36.

[2] *Oraison funèbre du P. de Ravignan*, prononcée à Saint-Sulpice par M. l'évêque d'Orléans.

[3] Lettre à madame Swetchine, page 384.

[4] Discours prononcé à Saint-Roch le 10 février 1853.

Il avait reçu dans sa première jeunesse un contre-coup très-sensible de la violente commotion de 1830, et il fut l'un des premiers à proclamer la fameuse divise : catholique avant tout, mais jamais elle ne signifia pour lui : catholique indifférent à tout et prêt à tout. Le temps et l'occasion ne lui manquèrent pas pour constater l'abus que l'on pouvait faire de ce mot d'ordre, et comment on pouvait le détourner de son vrai sens pour en couvrir des connivences et des faiblesses qui lui étaient odieuses. On lit dans les pensées de madame Swetchine : « Lorsque quelqu'un vous dit qu'il n'est d'aucun parti, commencez par être sûr qu'il n'est pas du vôtre ;» elle aurait pu ajouter : et qu'il sera bientôt du parti du plus fort. Le P. Lacordaire put vérifier la justesse de cette maxime et assister à ce triste spectacle. Aussi écrivait-il dans la maturité de son expérience : « Telle est la France de nos jours. Elle abonde en hommes qui ont tout accepté des mains de la fortune, et qui n'ont cependant rien trahi, parce que pour trahir il faut avoir tenu à quelque chose. Pour eux, les événements sont des nuages qui passent, un spectacle et un abri, pas davantage. Ils les subissent sans résistance après les avoir préparés sans le vouloir, jouets inconséquents d'un passé dont ils ne furent pas maîtres, et d'un avenir qui leur refuse ses secrets... Tout échoue contre trente millions d'hommes qui ne savent pas se tenir eux-mêmes sur un fondement, et qui ont perdu le sentiment politique de la religion et du droit[1]. »

Il avait touché aussi l'âge d'homme à une époque où le gallicanisme lui apparaissait comme un danger très-considérable et, en quelque sorte, comme une conspiration permanente entre le clergé et l'ancien régime. Cette préoccupation le porta quelquefois à méconnaître les hautes qualités de M. de Quélen et le rendit presque injuste envers M. Affre au début de son épiscopat; mais ici encore son rare bon sens et la candeur de sa bonne foi le ramenèrent à l'équité. Il s'aperçut que le gallicanisme, tel qu'on l'avait entendu et pratiqué dans les deux derniers siècles, s'ensevelissait irrévocablement avec quelques vieillards vénérables et un petit nombre de disciples attardés. Il s'aperçut aussi que les partis politiques, qu'il avait soupçonnés d'alliance secrète avec cette tradition d'un passé évanoui, l'avaient définitivement rejetée, et il compta des jeunes gens issus du parti royaliste non-seulement parmi ses admirateurs, ce qui n'eût pas été un grand mérite, mais parmi les compagnons d'armes les plus zélés de M. de Montalembert et des principaux champions de la grande lutte catholique, si hautement encouragée par les souverains pontifes Grégoire XVI et Pie IX. Il vit s'accomplir en France, dans l'espace de moins de dix années, une réforme liturgique dans laquelle disparaissaient les ves-

[1] Première lettre à un jeune homme sur la vie chrétienne, mars 1858.

tiges de nos anciennes prétentions locales, et qui eût coûté naguère d'interminables résistances. Enfin, ses regards mourants furent cruellement attristés par les dernières angoisses de la Papauté. Mais il goûta du moins la consolation de voir tous les enfants se précipiter à la défense de leur Père et les professeurs de l'ultramontanisme transcendant dépassés plus d'une fois, sous les coups et dans la mêlée, par l'ardeur des hommes qu'on avait accusés de tiédeur envers le Saint-Siége. Pour n'en citer qu'un exemple mais éclatant, il put se demander à l'aide de quelle loupe on parviendrait à distinguer sur les bancs du sénat les cardinaux ultramontains des cardinaux gallicans ou prétendus tels.

Aussi, la plénitude des pieuses joies qu'il lui fut donné de savourer ici-bas, se rattache à ces belles années de 1840 à 1850, durant lesquelles son effusion de reconnaissance s'exhalait en une sorte de *Te Deum*.

« Nous sommes, écrivait-il, en veine d'union et d'unité générales. Il n'y a pas quinze années encore, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des mennaisiens, des jésuites et des gens qui ne l'étaient pas, des royalistes et des libéraux ; aujourd'hui tout le monde s'embrasse, les évêques parlent de liberté et de droit commun, on accepte la presse, la charte, le temps présent ; M. de Montalembert est serré dans les bras des jésuites ; les jésuites dînent chez les dominicains, tout est fondu et mêlé ensemble. Voilà, je vous l'avoue, un incroyable spectacle et un vrai tour de force de la Providence, et la lutte sur la liberté d'enseignement n'eût-elle servi qu'à produire ce résultat, il faudrait encore la bénir à jamais. Il y a donc un clergé de France, un clergé qui parle, qui écrit, qui se concerte ; qui tient face aux puissances, professeurs, journalistes, députés et princes ; un clergé sorti des voies passées, ne s'adressant plus au roi, mais à la nation, à l'humanité, à l'avenir. Je ne crois pas que l'histoire ecclésiastique présente nulle part une aussi surprenante péripétie. Oh ! chère amie, où allons-nous donc, et qu'est-ce que Dieu prépare ? que devons-nous voir un jour [1] ? »

Cet amour de la concorde et de la charité entre frères était enraciné dans son âme et lui inspira, plus qu'on ne le croit, de fréquents sacrifices. Ce sentiment perce ou brille dans la plupart des lettres qu'on va lire ; il portera sans doute à accueillir, sans amertume, les jugements sévères qui lui sont de temps à autre arrachés. Ces jugements partent, on le reconnaîtra, de sa plus intime conviction et surtout de son ardent dévouement pour l'Église; jamais d'une prétention personnelle, de l'opiniâtreté dans son sens propre, des passions de coterie et

[1] Lettre du P. Lacordaire à madame Swetchine, page 392 et 393.

encore moins de l'animosité contre les hommes. Les noms propres mêmes, dans cette longue suite d'épanchements intimes, se rencontrent rarement sous sa plume.

Ce qui achèvera de désarmer ceux dont il réprouve l'esprit, c'est sa vertu. Elle se révèle ici sous des traits incomparables. Cette vertu, qui après l'avoir fait prêtre le fit dominicain, suivit encore durant tout le cours de sa vie une marche constamment ascendante. La privation, la mortification entrèrent tellement dans sa nature, que la sérénité de son humeur croît sensiblement avec sa vocation. Plus son âme devenait austère, plus elle s'imprégnait de bienveillance et d'enjouement. On peut même croire que madame Swetchine avait le P. Lacordaire sous les yeux ou venait de relire quelqu'une de ses lettres lorsqu'elle traçait les lignes suivantes : « Il est en faveur de la vérité un argument universel à la disposition de chacun et de tous les moments, c'est le bonheur intérieur, mais visible, dont jouit le chrétien sincère. Une joie dont on porte la racine en soi-même, qui ne se montre ni ne se cache, mais se laisse voir, dont la permanence a déjà quelque chose de l'immutabilité céleste, fait réfléchir les hommes, tout en les déroutant ; ils se sentent pris au dépourvu pour expliquer humainement un si étrange phénomène.

« Oui, il est dans le monde une prédication incessante et persuasive : c'est le rayonnement naturel d'un contentement profond et véritable. Jamais les immortelles espérances auxquelles notre dévouement sacrifie ne seront aussi bien proclamées par nos paroles que par le contraste de nos peines connues, avec la radieuse tranquillité de ce repos qui va du cœur au visage[1]. »

A côté de l'austérité du P. Lacordaire, on placera son humilité. Personne sous un tel habit n'eut tant à repousser les piéges du succès. Le succès, le P. Lacordaire se fût bien gardé de le fuir, car c'était le gage et le sceau des progrès de la vérité à laquelle il avait consacré sa vie. Mais les enivrements de la renommée, il ne les connut même pas et il n'eut besoin de prendre aucune précaution contre eux. Il se raconte lui-même sans embarras comme sans exagération. Il n'y met pas plus de modestie qu'en parlant d'un autre, parce qu'il n'y goûte pas plus de plaisir et n'y sent pas plus de péril.

Madame Swetchine lui répond avec la même franchise parce qu'elle éprouve une égale confiance dans l'abnégation, dans le désintéressement absolu de son saint interlocuteur. Plus d'une fois, sans doute, elle use d'un certain art et de quelques ménagements pour le contredire, mais ce n'est pas qu'elle redoute son orgueil, c'est au contraire parce qu'elle connaît sa docilité intérieure et même son penchant au

[1] Madame Swetchine, *Traité de la Résignation.*

découragement. C'est ainsi d'ailleurs que madame Swetchine agissait avec tous ses amis. Son influence s'exerçait au milieu d'eux comme fonctionnait, dans l'ancienne législation des céréales, l'échelle mobile, s'appliquant toujours à porter là où il le fallait le contre-poids utile; à relever le courage s'il fléchissait, à calmer l'imagination si elle s'exaltait.

On peut dire que l'attachement de madame Swetchine pour le P. Lacordaire était étroitement uni à son attachement pour l'Église, et cela seul en donne la mesure. Aussi, la vigilance de madame Swetchine près du P. Lacordaire était inquiète autant qu'affectueuse. Dans les premières années des conférences de Notre-Dame, elle refusa d'y assister, tant son émotion et son appréhension étaient vives à chacune de ces solennités magnifiques qui lui représentaient autant de batailles gagnées ou perdues.

Malheureusement, nous devons déplorer la perte de la plupart des lettres de madame Swetchine. Cependant, quelque regrettable que soit cette lacune, elle n'obscurcit pas le sens des idées, ni l'intelligence des événements qui forment le fond de cette correspondance absolument complète du côté du P. Lacordaire et poursuivie pendant un quart de siècle. Ce dialogue entre deux âmes unies en vue du ciel jette une vive lumière sur l'histoire religieuse de notre temps. Depuis les premiers jours de leur rencontre jusqu'aux derniers moments de cette longue amitié, le P. Lacordaire se plut à rappeler à madame Swetchine ce qu'il devait à son affection. Il revient sur ce sujet dans un grand nombre de ses lettres ; chaque obstacle vaincu l'y ramène; comme il ne se lasse pas d'être reconnaissant, il ne cesse pas de rappeler les motifs de sa gratitude, et quand approchant du terme de la carrière, il s'arrête pour mesurer le chemin parcouru, son cœur redouble d'actions de grâce envers l'amie dévouée qui, si persévéramment, avait aplani et éclairé sa voie.

Pour mon propre compte, je ne suis point encore revenu de la confusion dont je fus saisi, lorsque la main de madame Swetchine et celle du P. Lacordaire m'eurent successivement confié le dépôt d'un tel trésor. Aujourd'hui, et je viens de dire pourquoi, l'heure me semble venue de n'en plus rester seul dépositaire. Les amis du P. Lacordaire peuvent désormais lui appliquer ce que lui-même avait dit de sa maternelle amie : « Tant que l'homme vit, la modestie doit garder ses actes, et l'amitié elle-même doit être contenue par la pudeur; mais la mort a cela d'admirable, qu'elle donne au souvenir comme au jugement toute sa liberté [1]. »

[1] *Notice sur madame Swetchine*, par le P. Lacordaire. — *Correspondant* du 25 octobre 1857.

Reviennent maintenant pour l'Église les jours de la tribulation; une force nouvelle se surajoutera aux appuis qui déjà ne nous manquaient pas. Dieu nous aura donné, pour une profonde douleur, une consolation digne d'elle, pour les perplexités et les hésitations dans l'épreuve un conseil lumineux, pour les inspirations généreuses un grand modèle.

A. de Falloux.

LA RELIGION DE SHAKESPEARE

L'Angleterre s'apprête à fêter dans quelques semaines le trois-centième anniversaire de la naissance de Shakespeare. Il y a cent ans que cette date fut célébrée pour la première fois; depuis lors la réputation du grand tragique est devenue européenne, et Shakespeare a été successivement revendiqué par tous les ennemis de la religion que professaient son père et lui. On en a fait un anglican orthodoxe, un libre-penseur qui avait le pressentiment des temps modernes; Gœthe l'a proclamé le poëte protestant par excellence. Gervinus en fait un rationaliste, et chacun de ses commentateurs allemands l'affuble des idées qu'il préfère. Il est surprenant que les catholiques n'aient pas élevé de prétentions. Un seul parmi eux, M. Simpson, a commencé une revendication dans une série d'articles intéressants qu'a publiés le *Rambler*.

M. Rio, le savant auteur de *l'Art chrétien*, que son long séjour en Angleterre a mis à même d'étudier aux sources cette question biographique dans ses rapports avec la question historique du catholicisme, se présente aujourd'hui avec un livre où se trouve consigné le résultat de ses recherches, et dont nous publions un des chapitres les plus importants. Peut-être même le plus important de tous pour la controverse dont il s'agit, car si la tragédie d'*Henri VIII* est tout entière de Shakespeare, non-seulement il fut protestant, mais protestant forcené.

M. Rio établit le contraire, en appuyant son opinion sur des documents inédits du plus haut intérêt et sur une critique aussi solide qu'ingénieuse. Nul n'était mieux préparé peut-être à un semblable travail, qui restitue à notre foi l'un des plus puissants esprits de l'ancienne *Ile des Saints*.

(*Note de la Rédaction.*)

LE DRAME DE HENRI VIII

Les circonstances dans lesquelles Shakespeare composa sa tragédie d'Henri VIII donneraient à cette composition un intérêt tout particu-

lier, lors même qu'elle ne formerait pas, dans sa contexture, le point culminant de la controverse relative aux croyances religieuses de son auteur. C'est par cette œuvre, si originale et si empreinte de tristesse, que s'ouvre la troisième période de sa carrière dramatique, période féconde en chefs-d'œuvre que tout le monde connaît, mais non moins féconde en progrès intérieurs qui sont peu connus. Henri VIII sera le dernier de ses drames dont il empruntera la matière à l'histoire nationale. Ce sera le dernier de ses exploits de démolition contre ceux qui ont fait mentir cette histoire pour absoudre les fondateurs de la religion nouvelle. Mais si ses drames antérieurs, Richard II, Henri IV et Henri V, avaient éveillé des susceptibilités ombrageuses, malgré la distance plus que séculaire de ces trois règnes, comment oser remuer ou même fouler, avec des intentions hostiles, un terrain historique d'où s'exhalaient encore, pour ainsi dire, les vapeurs du sang que le père d'Élisabeth avait versé ? La tâche n'était assurément pas sans péril ; mais après avoir démoli le drame scandaleux que l'apostat Bale avait composé sur le roi Jean, Shakespeare crut sans doute qu'il se devait à lui-même et à ses coreligionnaires d'appliquer le même procédé de démolition aux deux autres drames historiques du même auteur, lesquels devaient distiller encore plus de venin que le premier, puisqu'ils avaient pour sujet le premier et le second mariage d'Henri VIII. De plus, une œuvre dramatique qui supplanterait ces deux-là, pourrait, du même coup, en supplanter deux autres que la catastrophe du cardinal Wolsey venait d'inspirer au poëte Chettle, renforcé de trois collaborateurs dignes de lui, c'est-à-dire également disposés à prendre parti pour les bourreaux contre les victimes. A tous ces motifs, tirés d'engagements littéraires pris avec lui-même, se joignait peut-être l'espoir secret de flétrir, ne fût-ce qu'indirectement et par induction lointaine, le despotisme brutal et sanguinaire qui pesait sur l'Angleterre depuis trois quarts de siècle, et qui venait de trancher la vie du comte d'Essex, dont notre poëte avait partagé les généreuses aspirations.

Mais comment entreprendre une pareille campagne sous les yeux d'une police vigilante et de magistrats serviles qui ne demandaient pas mieux que de l'être encore davantage ? Quelle chance restait-il à un homme seul, quels que fussent d'ailleurs son courage et son génie, de contre-balancer, même par la création d'un chef-d'œuvre, une opinion publique ou factice, alimentée par des historiens peureux ou vendus qui avaient mis dans un faux jour Henri VIII et Catherine, Cromwell et Wolsey, Cranmer et Thomas Morus, et qui, en parlant des prévarications royales, avaient successivement monté de l'excuse à l'apologie et de l'apologie à l'apothéose. Jamais l'histoire littéraire d'aucun peuple n'offrit un pareil spectacle, et sa rareté

suffirait pour le recommander à notre attention, lors même qu'il ne nous rendrait pas le service de signaler, dans sa marche tortueuse, ce courant de traditions impures qui alla se grossissant de génération en génération, jusqu'à la fin du seizième siècle et même au delà!

Hall, le chroniqueur pour ainsi dire officiel, ne trouve que des paroles d'indulgence pour le caractère d'Henri VIII, et il le plaint des tortures que lui ont infligées ses scrupules de conscience. C'est lui qui est la victime, et non pas l'épouse répudiée, dont le rôle est rapetissé et mutilé pour faire place à celui du maître. « Pour prix de « ce dur sacrifice, le roi s'est enrichi de vertus nouvelles qui l'ont « mis au-dessus de tous les princes qui ont régné en Angleterre avant « lui, et il ne reste plus qu'à remercier le ciel de lui avoir donné la « force de briser le doux lien qui l'attachait à Catherine[1]. »

Holinshed est moins dithyrambique, mais il ne ment pas moins impudemment à la conscience publique et à la sienne. Il se garde bien de hasarder un seul mot pour émouvoir le lecteur sur le sort de celle dont on a tramé la perte ou la disgrâce ; et cependant il avait un goût naturel pour la vérité historique ; mais il y avait des entraves qu'il n'avait pas eu le courage de briser.

Stow lui-même, le plus consciencieux, le plus généreux des chroniqueurs de cette époque, le plus sympathique à tous ceux qui souffraient pour la justice ou pour leur foi, n'a osé protester que par des réticences ou par des emprunts qu'il fait timidement à d'autres historiens. En écrivant très-succinctement l'affaire du divorce, on voit qu'il marche sur des charbons ardents, du moins quand il parle du roi et de la favorite ; car, pour ce qui est de Catherine et du cardinal Wolsey, il ne s'interdit aucun des détails qui peuvent contribuer à mettre en relief ces deux figures si diversement intéressantes.

Le ton était donné par les gens de cour et par les gens de lettres, à la tête desquels il faut placer deux poëtes lauréats, les premiers de leur pays, peut-être même de leur siècle, pour leur talent à ressusciter la langue poétique des Romains, mais aussi les plus serviles dans l'usage qu'ils en firent ; l'un était Leland, le bibliothécaire d'Henri VIII et son panégyriste enthousiaste en vers et en prose, le chantre de ses vertus royales et domestiques, de ses vertus *solides*, suivant l'expression dont il se sert en célébrant la paix de 1546 :

Henricus, magnus solidæ virtutis amator.

[1] La *Chronique* de Hall fut prohibée par Marie en 1555.

Que sera-ce donc quand, de concert avec son collègue Uvedale, il entonnera des hymnes à la louange d'Anna Boleyn, et que, renforçant la verve poétique par la verve prophétique, ces deux ornements ou lumières de leur siècle compareront cette impure rivale de la pieuse Catherine, non pas à une beauté terrestre ou mythologique, mais à sainte Anne, qu'elle imitera dans sa maternité en devenant, comme elle, mère d'une vierge?

L'autre était l'Écossais Buchanan, historien et poëte comme Leland, le premier des historiens, suivant la reine Élisabeth [1], le premier de tous les poëtes latins depuis le siècle d'Auguste, suivant Warburton [2], le flatteur de toutes les tyrannies et de tous les vices, y compris la prostitution [3], l'apologiste élégant et cynique de toutes les turpitudes contemporaines, le calomniateur le plus acharné des ordres religieux [4], le persécuteur lâche et sanguinaire de Marie Stuart, et surtout l'admirateur outré d'Henri VIII comme ayant inauguré, par son second mariage, une ère d'émancipation politique et religieuse, si dignement continuée par sa fille.

Que des poëtes mendiants, pratiquant la mendicité sur une large échelle, aient ainsi spéculé sur les passions et la vanité de leurs patrons et prostitué leur talent ou même leur génie à des adulations plus que serviles, c'est un spectacle qui n'est pas rare même dans les beaux siècles littéraires; mais que ce mal ait infecté des écrivains en qui leur haute naissance et des traditions héréditaires semblaient devoir être des garanties de noblesse et d'indépendance, c'est ce qui ne peut se concevoir ni se pardonner ; et cependant voilà le scandale que nous offre, dans son histoire d'Henri VIII, lord Herbert de Cherbury, l'un des esprits les plus ornés, les plus fermes, et j'ajouterai les plus élevés de son temps, et auquel il n'a manqué, pour en mieux apprécier les hommes et les choses, qu'une lumière plus sûre que ses lumières naturelles. Chose étonnante ! Lui qui a l'accent si chevaleresque en déplorant la ruine des grandes institutions catholiques qu'il voyait tomber l'une après l'autre, lui qui ose laisser voir son admiration pour l'impopulaire Charles-Quint et même pour Ignace de Loyola, semble n'être plus maître de son jugement

[1] Ce jugement d'Élisabeth sur Buchanan diffère beaucoup de celui de Hearne, l'un des antiquaires les plus savants et les plus honnêtes qu'ait eus l'Angleterre : *Buchanan dignissimus qui auribus in collistrigio spectaculo exponeretur perpetuaque infamiæ nota inureretur tanquam impostor improbissimus.*

[2] Nicolls, vol. II, p. 133.

[3] *Pro Lena apologia.*

[4] La satire de Buchanan contre les franciscains est peut-être la composition la plus cynique et la plus infâme du seizième siècle, si riche en productions de ce genre.

quand il s'agit d'Henri VIII et de ses prévarications royales, couvertes, selon lui, d'un double privilége, la sanction de son parlement, auquel l'auteur reconnaît une sorte d'infaillibilité, et les droits imprescriptibles d'un tempérament antipathique à la chasteté. Par cette étrange théorie, ce n'est pas seulement le divorce qui est justifié, ce sont toutes les mesures et tous les actes destinés à trancher, par la loi ou par la hache, les difficultés que rencontrait l'assouvissement des caprices royaux alternativement voluptueux et sanguinaires. Par une aberration d'intelligence qui touche à la démence, il renforce le point de vue moral par le point de vue esthétique pour absoudre son client, et il termine son plaidoyer en sa faveur par ces incroyables paroles :

« Les actions les plus irrégulières de ce prince représentaient un « type de grandeur analogue à des lignes brisées tirées dans des « sens divers et qui, bien qu'elles ne soient ni aussi concentrées ni « aussi directes que les lignes droites, semblent avoir en elles quel- « que chose qui participe davantage de l'infini [1]. »

L'écrivain qui parlait ainsi donnait à ses lecteurs une garantie qui devait mettre sa responsabilité à couvert ; car, après avoir terminé son écrit apologétique, il s'était mis à genoux pour demander au scrutateur des âmes un signe quelconque pour en autoriser la publication, et une lumière surnaturelle avait immédiatement rempli la chambre où il achevait cette prière nocturne.

Ainsi les hallucinations d'un grand seigneur à la fois philosophe, homme d'État et libertin, faisaient de lui le complice de la servilité la plus basse et du fanatisme le plus féroce. Sous ce dernier rapport, la première place appartient au *Martyrologe* de Fox, compilation grossière où la crédulité la plus niaise se combine avec la haine la plus vénéneuse contre les défenseurs de l'ancienne foi. Aussi sa vogue fut-elle immense et longtemps croissante dans le peuple et même à la cour; car nous savons qu'Élisabeth voulait qu'il y en eût un exemplaire à côté ou à la place de la Bible, dans toutes les chambres de son palais [2].

On devine aisément de quels traits flatteurs un pareil écrivain aura peint Henri VIII, et de quels traits perfides il aura peint la reine Catherine. Celle-ci est naturellement sacrifiée sans pitié à sa rivale, sur laquelle l'auteur s'épuise en flatteries dégoûtantes et souvent sacriléges. Cette double qualification s'applique encore plus justement aux

[1] His most irregular actions represented such a type of greatness as crooked lines drawn every way, which though not so compendious and direct as the strait, seem yet to have in them somewhat more of the infinite. 400. Fol. Lond. 1649.

[2] Description of England prefixed to Holinshed's chronicles.

éloges qu'il prodigue à son héros. Il le signale comme un roi selon le cœur de Dieu :

« Un prince si bon, si pur si honnête, si vraiment évangélique, « envoyé au monde par la divine providence pour la défense de l'É« vangile. C'est seulement après avoir vainement demandé justice « au pape qu'il a été forcé de prendre en main sa propre cause mé« connue et, par la volonté de Dieu, de jouer le noble rôle d'Alexan« dre en coupant le nœud gordien. Tel était son penchant et sa dis« position naturelle et presque violente pour toutes les choses ver« tueuses et recommandables, qu'on n'a jamais vu aucun prince « chrétien entreprendre une pareille réforme religieuse [1]. »

Cette compilation monstrueuse entrait dans le domaine public en même temps qu'Élisabeth montait sur le trône, et, si l'on veut comparer les dates des quatre éditions successives qui parurent de 1554 à 1583, avec les époques de recrudescence dans la persécution dont les catholiques étaient l'objet, on trouvera que la reine vierge et ses ministres n'avaient pas fait un faux calcul en s'adjoignant un auxiliaire comme Fox pour rendre populaires leurs mesures d'extermination et pour pervertir l'opinion publique dans le présent et dans l'avenir.

Il ne faut pas oublier que cet historiographe du protestantisme anglican était à l'apogée de sa gloire et de sa popularité quand Shakespeare débutait à Londres dans sa carrière dramatique, et que c'était à cette source impure que ses précurseurs et ses rivaux puisaient leurs notions d'histoire contemporaine.

Les progrès du fanatisme religieux donnèrent à Fox des continuateurs, des disciples et des échos qui, s'inspirant des mêmes passions jusque dans leurs revues rétrospectives, donnèrent à l'histoire nationale un travestissement perfide et souvent burlesque. A leur tête, il faut placer Speed, qui appartenait comme Stow à la riche corporation des marchands tailleurs, qui avait connu Fox dans sa jeunesse, et qui réfutait les contradicteurs de son maître par un jeu de mots qui roulait sur la signification de son nom.

« Il demande à quoi bon se donner la peine de réfuter le cri rau« que de l'oie contre le rapport véridique du *renard* (fox), contre un « personnage aussi digne et aussi vénérable que l'était cet histo« rien ? »

En conséquence, Henri VIII est à ses yeux « *le prince le plus héroï« que et le plus magnanime, la seule étoile du matin dans cet hémi« sphère occidental à l'époque où il monta sur le trône*, et il n'a fallu « rien moins que la rupture de son premier mariage pour dissiper

[1] *Fox's martyrs*, p. 329. First edit. Fol. 1562.

« les scrupules de sa conscience délicate (*fondante* est le mot) ; de « sorte que le tort fait à la reine Catherine par ce divorce n'a rien « d'aussi grave que l'ont prétendu ses partisans. »

Quant à sa chère Anna Boleyn, « cette reine selon le cœur de « Dieu (*godly queen*), *il est vrai qu'elle avait péché comme David et qu'elle « avait péché par fragilité, mais qui est celui qui ne pèche pas ?* » Par conséquent, l'historien la proclame « *un phénix aux yeux de Henri, « une seconde Esther pour le salut de l'Angleterre, non-seulement par « elle-même, mais par le rejeton royal qui a régné après lui, comme le « ciel et la terre en sont témoins de nos jours;* et si Dieu a permis « la fin tragique de cette libératrice, c'est uniquement pour em- « pêcher que la délivrance opérée par elle ne fût attribuée à un « bras de chair et pour épargner à cette âme choisie pour le ciel « le malheur de fixer ses affections sur les vaines pompes d'ici-bas. » On voit que la canonisation protestante ne pouvait pas aller plus loin.

A la fin du seizième siècle et surtout au commencement du dix-septième, les *Chroniques* de Stow et de Holinshed commencèrent à être regardées comme des ouvrages de pure érudition. D'un autre côté, il se forma peu à peu, dans l'Église anglicane, un parti antipathique aux tendances puritaines de Fox, de sorte qu'il fallut d'autres historiens pour répondre à des besoins nouveaux. Il y en eut deux qui attirèrent plus particulièrement l'attention publique : l'un était un gentilhomme de campagne, nommé sir Richard Baker, que l'indépendance de sa position et de son caractère semblait mettre à l'abri des faiblesses de ses devanciers, d'autant plus qu'il entrait à peine dans sa maturité à la mort d'Élisabeth. L'autre était le docteur Heylin, théologien de l'Église officielle ; et cette qualification imposante était d'autant plus propre à relever en lui celle d'historien, qu'on n'avait pas encore vu, du moins depuis la réforme, ces deux vocations réunies sur une même tête.

La *Chronique* de Baker, écrite d'un style pâle et lourd, mais avec une certaine loyauté rurale, était faite pour être goûtée de ses voisins de campagne, d'autant plus qu'elle avait à leurs yeux une sorte de consécration funèbre ; il avait terminé son œuvre et sa vie dans la prison de Fleet-Street, le seul asile que lui eussent laissé les poursuites de ses créanciers. Il semblerait que, dans de telles conditions, la vérité dût se faire jour ; et l'auteur parle en effet de Thomas Morus, de la reine Marie et de plusieurs autres personnages méconnus, sur un tout autre ton que ses devanciers ; mais quand il en vient à Henri VIII, à son divorce, à ses causes et à ses suites, il semble que les ténèbres de sa prison obscurcissent à la fois son intelligence et son sens moral. Après un pompeux éloge du roi, il dit que

« sa cruauté envers ses femmes peut non-seulement être excusée,
« mais défendue ; car, si elles étaient coupables, ce n'était que justice, et si elles ne l'étaient pas, il suffisait, pour le repos de sa conscience, qu'il crût avoir de bonnes raisons pour les croire telles.
« En supprimant les abbayes, loin de montrer de la cupidité, il fit
« preuve d'une grande piété et d'une grande prudence. Il était si
« loin d'être orgueilleux, qu'il était au contraire trop humble ; et ce
« serait lui faire une grande injustice que de mettre sur son compte
« tout le sang qui fut versé sous son règne. C'étaient les évêques
« seuls qui faisaient les lois draconiennes et qui étaient les Phalaris
« pour les exécuter. Que ceux qui l'accusent de sensualité citent, s'ils
« le peuvent, un autre exemple de continence comparable à celle
« dont il fit preuve pendant ses six mois de mariage avec Anne de
« Clèves. — Mais j'oublie que je fais ici des bouquets. J'aime mieux
« laisser chaque fleur croître sur sa tige, afin qu'elle soit cueillie toute
« fraîche, ce qu'on fera en lisant l'histoire de ce prince incomparable. Quant à la reine Élisabeth, jamais on ne vit un souverain gouverner avec plus de justice ni mêler à la justice plus de miséricorde.
« Il y avait en elle plus d'humilité qu'il ne convenait au grand poste
« qu'elle occupait. »

On est étourdi de ces louanges scandaleuses et pourtant sincères données au père et à la fille par un homme évidemment honnête et désintéressé [1], sous les verrous d'une prison que de pareilles flatteries ne pouvaient pas faire ouvrir, données sans arrière-pensée de délivrance, puisque le libérateur eût été Jacques, plus qu'indifférent à la mémoire d'Élisabeth et de Henri VIII. Mais il paraît que les lecteurs contemporains n'en furent point scandalisés, et la chronique de Baker, goûtée plus qu'aucune autre par les gentilshommes de campagne et les bourgeois des villes, contribua puissamment, malgré sa pauvreté scientifique et littéraire, à accréditer parmi eux des opinions plus favorables aux bourreaux qu'à leurs victimes [2].

Quant au docteur Heylin, il est impossible de ne pas lui savoir gré de la guerre vigoureuse et savante qu'il a faite au vandalisme des premiers réformateurs comme à celui de leurs dignes continuateurs les puritains; mais toutes les fois qu'il parle incidemment d'Henri VIII [3],

[1] Il y a un passage où l'on peut soupçonner l'auteur de n'avoir pas été complétement désintéressé; c'est quand il dit que Jacques Ier était un prince selon le cœur de Platon pour la science et selon le cœur de Dieu pour la religion. (2) P. 299. Fol. Lond. 1674.

[2] Baker's chronicle was ever more esteemed by readers of a lower class; it long maintained its reputation particularly among country-gentlemen. *Granger's biographical history*, vol. I, p. 504.

[3] Heylen's *Cosmography*, p. 285.

le courage ou la lumière lui manque. Dans un premier ouvrage qui traitait de la cosmographie, il avait fait une sorte de compromis avec sa conscience cléricale en disant qu'Henri VIII était un prince qui joignait à de grands vices des vertus plus grandes encore ; mais dans son ouvrage historique, il n'est plus question de vices, et les exécutions capitales, si fréquentes et si atroces sous son règne, il les attribue soit au malheur des temps, soit à la raison d'État, soit à la nécessité de punir des coupables. C'est lui qui nous a révélé l'existence d'une pièce officielle dans laquelle il est parlé de la *nature divine* d'Henri VIII. *Ea sola species adulationis supererat.*

Mais les faiblesses ou les préjugés d'Heylin n'étaient rien en comparaison des atteintes portées volontairement et brutalement à la vérité historique par l'évêque Burnet, surtout dans tout ce qui se rapporte à l'affaire du divorce et au rôle des divers personnages appelés à y figurer. Ici il y a une telle accumulation de suppositions gratuites, que le poëte Cowper, malgré son orthodoxie protestante, n'a pas pu s'empêcher de signaler Burnet comme un écrivain doué d'un génie spécial pour les hypothèses ; l'historien Hallam, non moins orthodoxe que lui, est encore plus sévère. « Burnet, » dit-il, avec un accent d'indignation qui l'honore, « aurait dû rougir de chercher à excuser « par d'indignes et absurdes sophismes le supplice de ceux qui refu- « saient de prêter serment à la suprématie royale en matière de reli- « gion[1]. »

Mais la rougeur ne lui montait pas plus au front que la pitié ne descendait dans son cœur, quand il écrivait sous l'influence de ses préjugés de caste, et nulle part cette influence ne se fait plus sentir que dans son récit des événements qui amenèrent la rupture entre l'Angleterre et le Saint-Siége. Ce n'est pas assez pour lui de glorifier Henri VIII, Anna Boleyn et Cranmer, et de sacrifier la reine Catherine ; il s'acharne sur elle comme sur une ennemie personnelle. N'osant plus alléguer l'excuse discréditée des scrupules royaux, il la dépeint comme un fléau domestique, comme une espèce de mégère que son humeur acariâtre et jalouse, jointe à des maladies dégoûtantes, rendaient indigne d'un tel époux. On voit qu'il en veut à Shakespeare de la pitié qu'il a inspirée pour elle : c'est comme une voix importune qui résonne à ses oreilles et qu'il est résolu d'étouffer à tout prix. Pour cela, il ne recule ni devant les interprétations tortueuses ni même devant le mensonge. Pour détruire, autant qu'il est

[1] Les contradictions et les censures n'ont pas manqué à Burnet en dedans et en dehors de l'Église dont il était l'orgueil et l'ornement. Outre Cowper et Hallam, il a été flagellé par Johnson, par Birch et Warburton, deux grands dignitaires de son Église et par beaucoup d'autres. L'âcreté de sa bile est empreinte dans tous ses écrits, excepté dans ses lettres et poésies amoureuses à la marquise de Wharton.

en lui, l'effet de l'allocution si touchante que Shakespeare a mise dans la bouche de la reine, Burnet dit effrontément que c'est une pure fiction; et il oublie ou veut oublier qu'il en a mis lui-même l'authenticité hors de doute [1]. Ne pouvant nier les vices qui déparaient son héros, il les met d'abord sur le compte du cardinal Wolsey, puis il en prend son parti en disant que Grégoire VII et Boniface VIII *avaient des vices encore plus éminents*, et que, si la Providence choisissait toujours des instruments irréprochables pour ses vues de miséricorde, la gloire en reviendrait à eux et non pas à elle.

Quant à Cranmer, le doux, le simple, le candide Cranmer, comme l'appelle Burnet, c'était un personnage tellement extraordinaire, qu'il faut lui savoir gré d'avoir eu quelques faiblesses, sans quoi on l'eût infailliblement adoré comme une idole; et supposé qu'on parvienne à découvrir en lui quelques misères, on en trouvera tout autant dans les Pères de l'Église primitive, sans excepter Athanase et Cyrille.

Burnet regarde comme non avenues toutes les autorités historiques qui contrarient ses passions; il consulte quelquefois la Chronique de Hall, rarement celle d'Holinshed et jamais celle de Stow. Il répudie son prédécesseur immédiat le théologien Heylin, à cause de ses violents préjugés contre plusieurs personnages de cette époque; il va jusqu'à le soupçonner d'avoir écrit sous la dictée des partisans de l'Église de Rome. Le *Martyrologe* de Fox est pour lui la loi et les prophètes, et il a l'impudence d'affirmer qu'il n'a pu y découvrir aucune erreur ou prévarication, *but the utmost fidelity and exactness*. C'est sans contredit l'assertion la plus audacieuse qu'il y ait dans tout son ouvrage, à moins qu'on ne lui préfère cette autre qui se trouve dans sa préface à l'occasion des éloges qu'il donne à de Thou et à Frà Paolo Sarpi; à savoir que si la réforme n'a pas eu de véritable histoire avant lui, c'est parce que les premiers réformateurs se sont fiés à la légalité et à la calme dignité de leurs procédés [2].

Je pourrais étendre mon appréciation aux historiens du dix-huitième siècle, échos plus ou moins serviles de leur grand oracle Burnet; à Carte qui appelle licence de langage (*licentiousness of speech*), la sym-

[1] L'attaque contre l'authenticité du discours se trouve dans le volume III, p. 46. Le document qui prouve cette authenticité se trouve dans l'appendice du Ier volume (*Records*), nº 70.

[2] Pour savoir à quoi s'en tenir sur la probité de Burnet, il faut lire ce qu'en dit Hallam dans plusieurs passages de son *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*. Surtout il faut lire l'introduction d'un ouvrage très-curieux intitulé *Montrose and the covenanters*. Lord Peterborough, qui avait écrit beaucoup de notes à la marge des deux volumes de Burnet, pendant son séjour à Lisbonne, disait qu'il aurait voulu vivre assez longtemps pour donner le démenti à ce *polisson* sur la moitié de son histoire. (Spence, p. 154.)

pathie dont Catherine fut l'objet lors de son divorce ; à Echard qui n'est pas moins dur pour sa mémoire, et qui, par un emprunt burlesque fait à la France de Louis XIV, ose appeler Henri VIII *le Grand roi ;* au romancier Smollett qui fait d'Anna Boleyn une victime de la rancune des catholiques, et de Catherine, *a bigot in religion*, qui rebuta son époux par son humeur acariâtre ; au philosophe Hume, beaucoup moins tolérant qu'on ne croit et laissant presque toujours percer le mépris à travers sa prétendue tolérance[1] ; au puritain Oldmixon si énergiquement stigmatisé par Pope, si féroce dans ses haines rétrospectives, si passionné dans son admiration pour les écrits de Fox et de Burnet, si décrié pour sa polémique haineuse et ses falsifications historiques[2] ; à Guthrie surtout, parfois très-injuste, mais en somme le plus consciencieux des historiens anglais depuis la réforme, le plus éloquent dans ses accès d'indignation, le plus original dans ses portraits, le plus compatissant envers la reine Catherine, et le seul qui, en parlant de ses malheurs et de sa fin, se soit évidemment inspiré du drame de Shakespeare ; enfin à beaucoup d'autres écrivains en prose et en vers, imbus de préjugés héréditaires, souvent opposés à leur nature, comme ce malheureux Gray, le chantre ému de la chartreuse de Grenoble et du cimetière de campagne, qui se figure que le règne d'Henri VIII fut une espèce d'âge d'or,

> When love could teach a monarch to be wise
> And gospel-light first dawned from Bullen's eyes[1].

Mais cette revue rapide, toute incomplète qu'elle est, suffira pour placer le lecteur dans le point de vue le plus propre à faire ressortir la valeur morale de la tragédie d'Henri VIII, indépendamment de sa valeur poétique que nous apprécierons bientôt. Constatons d'abord à quel point les rôles ont été intervertis dans ces deux siècles non moins féconds en mensonges qu'en cruautés. Les historiens, officiels et autres, semblent s'être donné la tâche de propager des fictions, rarement innocentes ; tandis que le grand poëte national, qui voyait dans l'affaire du divorce le nœud de la question très-complexe qui divisait l'Angleterre, s'est constitué contre eux, dans les limites alors permises, le défenseur de la vérité historique, et, pour mieux accom-

[1] Johnson disait que Hume n'aurait jamais écrit l'histoire si Voltaire ne l'avait pas écrite avant lui. Il n'était à ses yeux qu'un servile écho de Voltaire.

Boswell, vol. I, p. 301.

[2] Oldmixon se moquait du Tatler en l'appelant *Omicron*, et il poursuivait de ses attaques les deux principaux rédacteurs de ce recueil dans son *Flying-post*. Cela lui valut l'emploi de collecteur des douanes à Bridgewater.

[3] Quand l'amour pouvait enseigner la sagesse à un monarque, et que la lumière de l'Évangile brillait dans les beaux yeux d'Anna Bullen.

plir cette tâche, il a puisé ses inspirations aux sources les plus répudiées par la faction dominante, par conséquent, il ne les a puisées ni dans le *Martyrologe* de Fox, ni dans les documents officiels, ni même dans la *Chronique* de Stow qui a tracé avec une concision significative tout ce qui se rapporte au divorce. Mais, il y avait, outre les traditions à huis clos, des écrits apologétiques ou autres composés soit sur le continent, soit en Angleterre même, et dans lesquels les choses et les personnes étaient présentées sous leur véritable aspect ; il y avait la correspondance d'Erasme sur la reine Catherine [1], il y avait une lettre latine du cardinal Pole, révélant de telles infamies d'Henri VIII, antérieurement à ses scrupules, que sa rage contre l'auteur ne put être assouvie que par l'extermination de toute sa famille [2]; il y avait les écrits de Saunders et de Campian, très-certainement connus de Shakspeare, du moins le dernier [3]; surtout il y avait un manuscrit précieux laissé par Cavendish, et dans lequel ce fidèle serviteur du cardinal Wolsey présentait la catastrophe de son maître sous un jour propre à lui concilier quelque chose de plus que la pitié des lecteurs ou des spectateurs.

Si le poëte avait été maître de substituer à la censure dramatique, telle qu'elle s'exerçait alors, le suffrage universel, il aurait pu donner libre carrière à son génie ; car la mémoire de Catherine était encore chère et respectée, et celle de son brutal époux était tellement le contraire, que le peuple, en souvenir de lui, finit par donner au diable le nom de *Old Harry* [4]. Mais une attaque directe contre l'objet de cette généreuse antipathie était impossible ; tout ce qu'on pouvait faire, et ce n'était pas peu de chose, c'était de concentrer tout l'intérêt de la pièce sur ses victimes, et de leur mettre dans la bouche les paroles les plus propres à produire l'effet désiré. Or c'est surtout à ce point de vue qu'il faut juger cette composition originale à laquelle il serait puéril d'appliquer les règles banales de la critique dramatique. Les conjectures les plus ingénieuses ne parviendront jamais à éclaircir le mystère qui couvre ce poëme, tant dans son origine que

[1] Unicum hoc ævo veræ pietatis exemplar, fastiditis nugis muliebribus, bonam diei partem collocat in libris sacris. (Ep. ad. Henr. VIII coram Luc. paraph.) Regina in sexus miraculum litterata est, neque minus pietate suspicienda quam eruditione. (Ep P. Bombasio.)

[2] Marie Boleyn avait précédé sa sœur dans les bonnes grâces du roi et avait été précédée par Élisabeth Taillebois et par d'autres.

[3] Il y a, dans la scène IIe du IVe acte, tout un morceau qui n'est autre chose que la prose de Campian, mise en vers.

[4] It would seem, from the term *old Harry* applied in later times to the author of Evil, that the recollection of his tyranny had survived all traces of any good qualities he might have possessed. Préface de la IIe partie de l'histoire de Burnet p. 104.

dans ses vicissitudes subséquentes, destinées sans doute, dans l'intention de l'auteur ou d'un patron quelconque, à rectifier des impressions produites par des pièces antérieures sur le même sujet. Le drame d'Henri VIII, composé vers 1662 entre la mort d'Essex et celle d'Élisabeth, reste encore enveloppé d'un mystère impénétrable jusqu'à son apparition sur le théâtre du Globe en 1613 [1]. Enfin il y a un troisième mystère qui se rapporte à la dénomination même de l'ouvrage; car le titre primitif était *All is true* (Tout est vrai), titre hardi et significatif qui en faisait une œuvre à part et impliquait un démenti formel donné à ceux qui avaient voulu rendre l'histoire complice de leurs serviles mensonges.

Quand on se sera bien pénétré de la signification et de la portée de ce titre, ce ne seront plus des jouissances purement littéraires qu'on cherchera dans la lecture de ce drame. On y cherchera et on y trouvera des émotions analogues à celles qu'excitent en nous certains passages des plus belles oraisons funèbres de Bossuet, et l'on plaindra ceux que leur sécheresse de cœur ou d'invincibles préjugés ont empêché de goûter des beautés d'un ordre si élevé.

Trois victimes, sacrifiées par Henri VIII, apparaissent successivement sur la scène; la première est le duc de Buckingham, dans la bouche duquel Shakespeare a mis les paroles les plus propres à rappeler le souvenir tragique du comte d'Essex dont la récente exécution obsédait évidemment l'imagination du poëte, son partisan dévoué. Cette allocution funèbre, dont le vrai sens n'était perdu pour aucun des contemporains, est faite avec une onction de cœur qui révèle dans celui de l'auteur une plaie encore saignante et qui devait susciter de sourdes malédictions à la fois contre le père et contre la fille.

La seconde victime est le cardinal Wolsey, et c'est ici que l'auteur donne à sa poésie l'essor et l'accent de la plus haute éloquence chrétienne. Il s'agit en effet d'une de ces transformations miraculeuses qui font de la mort des grands pécheurs le spectacle le plus émouvant, quand ils ont été en outre de grands personnages. Ici la plus accablante et la plus imprévue des disgrâces vient briser en un clin d'œil un orgueil gigantesque, et non-seulement le briser, mais le déraciner si complétement, que l'humilité s'élève triomphante sur ses ruines. « Il a senti le suprême bonheur de n'être rien ! »

« He found the blessedness of being little. »

[1] La tragédie d'Henri VIII fut représentée, sur le théâtre du Globe, le jour même où ce théâtre fut détruit par un incendie. Or il existe une lettre d'un contemporain, sir Henry Wotton, dans laquelle il est dit que c'était une pièce nouvelle. D'un autre côté, le continuateur de Stow affirme que le drame d'Henri VIII était de Shakespeare.

On peut dire que rien, dans la langue poétique des anciens ni des modernes, ne surpasse en beauté morale ou esthétique les vers qui servent d'expression au repentir de Wolsey et au bonheur tout nouveau que lui donne le sentiment de sa régénération spirituelle. En signalant à son interlocuteur l'écueil sur lequel sa fortune s'est brisée, c'est-à-dire l'orgueil et toutes les misères qu'il traîne à sa suite, il fait indirectement l'acte de contrition le plus humble; car il lui trace la route exactement opposée à celle que lui-même a suivie, et en la traçant on dirait qu'il grandit à chaque vers. A-t-on jamais mieux dit l'incompatibilité de l'orgueil avec l'image de Dieu dans l'homme?

« C'est par ce péché que sont tombés les anges. Comment l'homme, « l'image de son Créateur, pourrait-il espérer de réussir par ce « péché? Ne t'aime toi-même qu'après tous les autres! Chéris « les cœurs qui te haïssent! La corruption n'obtient pas plus de « succès que l'honnêteté! Sois juste et ne crains rien! Ne tra- « vaille que pour ton pays, pour ton Dieu et pour la vérité! Alors, « si tu tombes, ô Cromwell, tu tomberas en bienheureux mar- « tyr[1]. »

La vérité! Quelle est donc, dans la pensée du poëte, cette vérité qui fait un *bienheureux martyr* de celui qui s'est sacrifié pour elle, cette vérité sur laquelle il se reproche ailleurs de n'avoir pas fixé assez fermement son regard? Était-ce la vérité telle que l'entendait Cranmer ou telle que l'entendait sir Thomas More?

Pour résoudre cette question, il suffit de comparer la part que Shakespeare a faite à chacun de ces deux personnages dans le drame en question. Si l'on fait abstraction du cinquième acte, qui, comme nous le prouverons bientôt, lui a été indûment attribué, on ne trouvera pas un seul vers à la louange de Cranmer, tandis qu'on trouvera un hommage très-significatif, sous forme de bénédiction, rendu à la mémoire du chancelier Thomas Morus, son rival; et cet hommage lui est rendu par Wolsey déjà désabusé, et dans les termes qui excluent toute équivoque:

[1] By that sin fell the angels, how can man then,
The image of is Maker, hope to win by't?
Love thyself last: cherish those hearts that hate thee;
Corruption wins not more than honesty;
Still in thy right hand carry gentle peace,
To silence envious tongues. Be just, and fear not:
Let all the ends, thou aim'st at, be thy country's,
Thy God's, and truth's; then if thou fall'st, O
Cromwell,
Thou fall'st a blessed martyr.

« Mais il est savant. Puisse la faveur royale lui être continuée long-« temps ! Puisse-t-il rendre la justice pour la vérité, et pour sa con-« science ! Puisse-t-il, au terme de sa carrière, s'endormir douce-« ment dans les bénédictions données à sa mémoire, et puisse sa « tombe être arrosée par les larmes des orphelins[1] ! »

La science, la justice, la vérité, la conscience, et pour récompense humaine les larmes des orphelins sur sa tombe ! Quelle oraison funèbre en peu de mots, et surtout quel contraste avec le langage des écrivains salariés ou fanatiques qui se sont acharnés à flétrir la mémoire d'un homme que Burnet lui-même appelle *la gloire de son siècle et un vrai philosophe chrétien !* Hall, l'historiographe du règne, raconte son supplice avec la férocité qu'il met dans tous les récits de ce genre, et ne sait pas s'il doit l'appeler *un sot sage*, *ou un sage sot*[2]. Stow, qui vivait et écrivait sous l'impression d'une terreur permanente, n'ose pas se permettre un mot de pitié sur la victime. Holinshed lui reconnaît tous les dons de l'esprit : « Dieu, dit-il, avait ré-« pandu sur cet homme ses bénédictions en abondance, lui prodi-« guant les dons d'éloquence, de sagesse et de science ; mais une fois « que la grâce divine se fut retirée de lui, il ne sut faire aucun usage « convenable de ces mêmes dons, non pas même de sa raison. » Le puritain Fox va encore plus loin. Il le voue nettement à la damnation éternelle, et il lui faut cette certitude pour calmer l'indignation qui le suffoque en pensant que des rebelles morts pour la querelle de Rome contre leur prince naturel seront canonisés avant cent ans.

Ainsi, c'était aux plus grandes autorités historiques de son siècle que Shakespeare osait donner le démenti, en rendant à cette mémoire officiellement proscrite un hommage dont aucun contemporain, prosateur ou poëte, ne lui avait donné publiquement l'exemple.

Que dire des vers ou plutôt des pages qu'il a consacrées à celle de la reine Catherine, sans avoir besoin, pour la glorifier, de recourir à la fiction? Car c'est surtout à cette partie du drame, dont elle est la véritable héroïne, que s'applique le titre primitif : *All is true.* On se fait presque scrupule de relever les beautés littéraires dans une composition d'un ordre si élevé. On dirait que l'auteur s'est dépouillé de toutes ses susceptibilités nationales, et que l'excès de l'iniquité a fait taire son patriotisme. Quelle hardiesse et quelle amère allusion aux bassesses de son temps :

[1] But he's a learned man. May he continue
Long in his highness' favour, and do justice
For truth's sake, and his conscience; that his bones,
When he has run his course, and sleeps in blessings,
May have a tomb of orphans' tears wept on 'em!

[2] *A foolish wise man, on a wise foolish man.*

« Pouvez-vous croire, mylords, qu'il existe un seul Anglais qui « ose me donner un conseil ou être ouvertement mon ami, contraire-« ment au bon plaisir de Sa Majesté ? Croyez-vous qu'il y ait quel-« qu'un qui puisse être aussi témérairement honnête et continuer « de vivre en simple sujet ? . . . .

. . . .

« Plût à Dieu que je n'eusse jamais mis le pied sur le sol anglais ou « écouté les flatteries qui y poussent. Vous avez des visages d'anges, « mais le ciel connaît vos cœurs[1]. »

Il n'y a pas moins de courage dans l'éloge qu'il fait de la reine Marie, autre victime sur laquelle le fanatisme puritain avait épuisé toutes les calomnies. Ce faible essai de réhabilitation devait être d'un grand effet dans la scène où il est placé, parce qu'il réveillait le souvenir des persécutions qu'avait endurées la fille depuis le divorce de sa mère, qui ne put obtenir la consolation de la revoir, pas même à sa dernière heure.

Mais, à vrai dire, cet effet ne pouvait manquer d'être absorbé par l'émotion que devait produire la scène finale du quatrième acte, que l'honnête Johnson, qui la jugeait avec son cœur autant qu'avec son goût, a mise au-dessus des scènes les plus pathétiques qui se trouvent dans les autres productions de Shakespeare, ou même dans celles de n'importe quel poëte[2]. Cette admiration ne paraîtra pas outrée à quiconque aura porté dans la lecture de ce morceau le pieux recueillement qu'il demande ; car c'est à la fois trop pénétrant et trop solennel pour une représentation théâtrale. Quand Catherine, sentant approcher sa fin, demande qu'on lui joue sa mélodie favorite qu'elle avait coutume d'appeler son glas funèbre, et que cette mélodie, transformée pour elle en musique céleste, l'endort dans une douce extase qui lui donne l'avant-goût de la béatitude, terme et récompense de ses épreuves, il semble impossible qu'on ne s'élève pas plus ou moins avec elle, porté sur les ailes de cette poésie que j'appellerais incomparable, si je ne me rappelais certains chants du *Paradis*

[1] Can you think, lords,
That any Englishman dare give me counsel?
Or be a known friend, 'gainst his highness' pleasure
(Though he be grown so desperate to be honest),
And live a subject? . . . .
. . . .
'Would I had never trod this English earth,
Or felt the flatteries that grow upon it!
Ye have angels' faces, but heaven knows your hearts.

[2] *This scene is above any other part of Shakespeare's tragedies and perhaps above any scene of any other poet, tender and pathetick.* Johnson.

de Dante ; et quand la vision se dissipe au réveil, en lui rendant, pour un instant, le sentiment de ses misères terrestres, quelle touche délicate dans ces vers où elle exprime la résolution de se rendre digne de la couronne immortelle que les anges du ciel lui ont laissée entrevoir :

« Oh ! ne venez-vous pas d'apercevoir une troupe de bienheureux « qui m'invitait à un banquet et dont les visages lumineux répan- « daient sur moi mille rayons comme le soleil ? Ils me promettaient « un bonheur éternel, et m'apportaient des couronnes que je me sens « encore indigne de porter ; mais je suis sûre que j'en serai digne « bientôt[1]. »

Cette assurance, elle la puise dans le calme croissant que lui donne sa réconciliation devant Dieu avec ses deux grands persécuteurs. Elle remporte sa plus difficile victoire en pardonnant à Wolsey ; à l'autre, elle envoie sa bénédiction avant d'expirer, la plus stérile bénédiction qui fut jamais, excepté qu'elle fournit au poëte la matière d'un dénoûment selon son cœur.

Mais si la mort de Catherine est le dénoûment que Shakespeare avait en vue, que faut-il penser du cinquième acte, complément obligé de son édifice dramatique ?

Cette question, assez facile à résoudre, quand on l'envisage avec des yeux non prévenus, est extrêmement délicate à cause des intraitables préjugés qu'elle inquiète ; car il s'agit ici de la forteresse réputée inexpugnable dans laquelle se retranchent tous ceux qui veulent à tout prix que leur poëte favori ait été le coreligionnaire d'Élisabeth.

Une solution, ou dumoins l'équivalent d'une solution, a été donnée par un homme à qui fut décernée pendant un quart de siècle une sorte de dictature, par le célèbre Johnson, dont le brusque bon sens rudoya souvent ses compatriotes, sans distinction de classe ou de croyances. Après avoir étudié la pièce de *Henri VIII* avec toute l'attention d'un éditeur et d'un commentateur, il n'hésita pas à déclarer que le génie de Shakespeare entrait en scène avec la reine Catherine et disparaissait avec elle. Il était impossible de se méprendre sur la portée de ce jugement ; mais on se garda bien d'en tirer les conséquences qu'il renfermait et l'on continua de mettre sur le compte du

[1] Oh, saw you not, even now, a blessed troop
Invite me to a banquet ; whose bright faces
Cast thousand beams upon me, like the sun ?
They promis'd me eternal happiness ;
And brough me garlands, Griffith, which I feel
I am not worthy yet to wear : I shall,
Assuredly.

même auteur les platitudes du cinquième acte et les beautés incomparables des deux actes qui précèdent.

D'autres critiques vinrent ensuite, qui s'attachèrent davantage au point de vue philologique, et signalèrent dans ce cinquième acte des faiblesses de style et des locutions étranges qui semblent trahir une main beaucoup moins habile; et Malone, dont le discernement esthétique est attesté par sa *Vie de sir Josua Reynolds*[1], a fait allusion à quelqu'un qui aurait tellement altéré certaines parties de la pièce, qu'il en aurait rendu la versification et le coloris tout différents de ce qu'on trouve dans les autres compositions de Shakespeare [2].

Brown est allé encore plus loin. En décomposant certains vers de Ben Jonson, il a démontré sans réplique qu'on retrouve les mêmes images, les mêmes expressions, et presque les mêmes vers dans la fameuse prophétie de Cranmer sur les gloires du règne d'Élisabeth [3]. A quoi il faut joindre une autre découverte non moins décisive, c'est que plusieurs scènes du cinquième acte ne sont autre chose que la transcription versifiée du *Martyrologe* de Fox, de ce recueil de niaiseries et d'impostures auquel Shakespeare ne daigna jamais faire un seul emprunt, et dont l'auteur, dans sa dernière édition de 1583, avait eu l'impudence de terminer un pompeux éloge de la clémence d'Élisabeth par ces incroyables paroles : « Son règne a été jusqu'à présent « si paisible depuis plus de vingt-quatre ans, que son épée est encore « vierge et n'a pas été souillée par une seule goutte de sang [4]. »

Mais, outre ces arguments littéraires, philologiques et purement extrinsèques, il y en a qui sont à mes yeux les plus péremptoires de tous et qui doivent être d'une grande force sur quiconque, en étudiant Shakespeare, a compris la beauté de son âme aussi bien que la beauté de son génie. Il y a des répulsions morales qui ne sont pas moins énergiques que les répulsions sidérales ou électriques, et l'on n'a pas besoin de détails circonstanciés sur la vie de notre poëte pour avoir le droit d'affirmer que la fameuse tirade prophétique qui termine le cinquième acte ne fut jamais son ouvrage.

Il ne faut pas oublier que la tragédie d'*Henri VIII* fut composée vers l'époque où son ami le plus cher, le comte de Southampton, expiait, sous les verrous d'une prison d'État, la part qu'il avait prise à l'insurrection du comte d'Essex. Tels étaient les récents souvenirs sous l'influence desquels ou plutôt en face desquels Shakespeare dut composer sa tragédie d'*Henri VIII*. Si, après les avoir bien gravés dans

[1] Boswell, p. 496.
[2] *Courtney's commentaries on Shakespeare*, vol. II, p. 171.
[3] *Shakespeare's autobiographical poems*, p. 184.
[4] In-fol., 1583, p. 818.

son esprit, on veut relire attentivement, et en pesant bien la valeur des termes, les cinquante vers dont se compose la servile amplification de Cranmer, il me semble impossible qu'on persiste à les attribuer à un homme dans lequel se trouvaient unis aux plus hautes facultés intellectuelles le caractère le plus noble et le plus pur, l'âme la plus fière et la plus éprouvée, le cœur le plus aimant et le plus compatissant, par conséquent le plus antipathique aux atrocités qu'il avait vues et entendues. Qu'on se figure un pareil génie comprimant son essor naturel pour mesurer froidement des hémistiches à la louange d'un règne où la servilité, l'hypocrisie, la corruption et la persécution sourde ou sanglante avaient joué un si grand rôle! Qu'on se figure un ami de lord Southampton, initié par lui et par d'autres aux mystères de cette cour, excitant sa verve à « chanter les futures merveilles de l'enfant royale, sur laquelle toutes les vertus qui sont le partage des bons, tomberont en double dose, qui aura la vérité pour nourrice et sera conseillée par de saintes et célestes pensées, qui, vierge jusqu'au bout, passera de ce monde comme un lis sans tache, pleurée par toute la terre ; le bien croîtra avec elle, et ceux qui l'entoureront apprendront d'elle la parfaite pratique de l'honneur. »

Et tout cela en parlant d'une reine dont les grandes qualités masculines n'étaient adoucies par aucune vertu de son sexe et en qui sa prétendue virginité n'était qu'un raffinement d'impudicité [1]; d'une reine qui n'avait que de l'antipathie pour les affections légitimes et qui punissait comme d'une félonie ceux qui s'en rendaient coupables; qui, loin de montrer à ses courtisans ou à ses ministres *la voie parfaite de l'honneur*, les goûtait en raison même des progrès qu'ils faisaient dans la voie contraire pour servir ses passions et ses haines! Était-ce Burleigh ou Walsingham ou Leicester qui étaient ces types de vertu chevaleresque formés par les leçons de leur maîtresse ; car ceux-là ne moururent pas disgraciés comme Arundel, Essex et Walter Raleigh, qui sans doute étaient des modèles moins accomplis?

Il suffit d'énoncer toutes ces suppositions pour en faire sentir l'odieux ; cependant il en est une qui est encore plus révoltante, c'est celle qui attribue à Shakespeare, c'est-à-dire au poëte qui a professé, plus qu'aucun autre peut-être, le culte du malheur et de la vérité, ces trois vers incroyables qui sont une insulte flagrante à l'un et à l'autre :

« Sous son règne, chacun mangera en sûreté, à l'ombre de sa vigne,

[1] Voir dans Lingard les révélations de Lady Shrewsbury et celles de Faunt, secrétaire de Walsingham. Ce dernier dit positivement qu'à la cour d'Élisabeth on pratiquait toutes sortes d'énormités.

« ce qu'il aura planté, et chantera la joyeuse chanson de la paix à tous « ses voisins. » Pour mettre cette prophétie dérisoire sur le compte de Shakespeare, il a fallu perdre entièrement de vue les circonstances dans lesquelles il se serait trouvé en la composant, ses griefs comme ami, ses impressions amères comme homme et comme chrétien, et par-dessus tout ses douleurs filiales, ravivées par la mort récente de son père, dont il portait peut-être encore le deuil. Qu'on se rappelle le spectacle de misère que le fils avait eu sous les yeux dès son enfance et qui se renouvelait pour lui chaque fois qu'il revoyait sa terre natale, où l'influence malfaisante de Leicester avait donné à la persécution religieuse une intensité toute particulière. Sa famille s'en était ressentie plus qu'aucune autre à cause de ses liaisons suspectes, et il avait rapporté les impressions les plus pénibles de son court séjour sous le toit paternel dans l'année sinistre 1592.

Le régime de terreur, inauguré vingt ans auparavant, avait éprouvé une sorte de recrudescence qui s'était étendue de Stratford à tout le comté de Warwick. Plusieurs avaient cherché un refuge dans les comtés voisins, espérant y trouver une sécurité comparative ; mais ils y étaient traqués par la police locale, image fidèle de la police centrale ; et cette chasse aux suspects et aux proscrits se faisait dans tout le royaume, les catholiques étant presque partout plus nombreux que les partisans de la religion nouvelle. Tout cela était entremêlé d'incidents et de spectacles appropriés au système, de flagellations, de mutilations, d'amputations du poignet ou des oreilles, de fouilles domiciliaires, d'avortements et de morts subites causées par la frayeur, d'exécutions capitales en masse, comme dans les comtés du Nord après la rébellion, de tortures appliquées sur un simple soupçon, sans distinction du faible et du fort ; et quelles tortures ! Quelle source intarissable d'angoisses à l'apparition du plus infime fonctionnaire ! Quels affreux pressentiments pour ceux dont les proches étaient sous la main du geôlier !

Maintenant qu'on rapproche de ce tableau, qui pourrait être beaucoup plus sombre, ce refrain d'idylle champêtre qui promet tant de bonheur et de sécurité à tous les sujets de la reine vierge, et qu'on se figure, s'il est possible, le fils de Jean Shakespeare traçant, de sang-froid, ces lignes dérisoires qui le dégradaient à la fois aux yeux de sa famille, aux yeux de ses amis et surtout aux siens ! Mais l'esprit de secte n'a pas tenu compte de cette dégradation ; et, s'il a bien voulu admettre que les vers relatifs à Jacques Ier, écrits du même style et dans le même ton, étaient une interpolation subséquente, il s'est toujours refusé à étendre cette concession aux vers qui précèdent, parce qu'il faudrait sacrifier le fameux hémistiche *God shall be truly known*, lequel peut tenir lieu de toute autre démonstration à ceux qui veulent

que Shakespeare ait renoncé à la religion de ses pères. Ainsi c'est uniquement pour ne laisser aucun doute sur son apostasie, qu'on lui a imputé, comme auteur de cette ignoble prophétie, une abjection littéraire dont on ne trouve un autre exemple qu'en remontant jusqu'à Velleius Paterculus et à Valère Maxime, si servilement prosternés devant la divine majesté de Tibère.

Il est étonnant que ni Davenant, ni Dryden, ni Pope, tous trois coreligionnaires de Shakespeare et zélés pour sa gloire, chacun à sa manière, n'ait protesté contre cette imputation. Il est encore plus étonnant que la critique ingénieuse de Malone et surtout de Brown n'ait pas été poussée jusqu'au bout, et que personne n'ait eu l'idée de reprendre la question philologique au point où ils l'avaient laissée; d'autant plus que cette question a été singulièrement éclaircie par tout ce que des recherches postérieures nous ont appris sur l'insuffisance des garanties légales en matière de compositions dramatiques, à l'époque où Shakespeare faisait représenter les siennes, et sur les libertés étranges que prenaient les acteurs, les directeurs de théâtres, les imprimeurs, et surtout le surintendant des plaisirs royaux, libertés qui allaient quelquefois jusqu'à changer de fond en comble l'économie d'une pièce, et à rendre quatre actes sur cinq méconnaissables pour l'auteur lui-même [1]. Or la pièce de Shakespeare, oubliée ou repoussée pendant dix ans, puis jouée enfin en son absence et probablement à son insu, sous un faux titre, était plus particulièrement exposée à ce genre de piraterie, d'autant plus que le caractère et le talent du pirate étaient parfaitement adaptés aux exploits de ce genre.

En effet, Ben Jonson, auquel on ne veut encore attribuer que quinze vers et auquel on finira par attribuer, non-seulement toute la tirade prophétique, mais le cinquième acte tout entier, Ben Jonson était sans contredit le plus habile versificateur et le plus vil courtisan entre tous les poëtes de son temps, ce qui n'est pas peu dire. Emprisonné pour meurtre et converti au catholicisme dans sa prison, puis marié conformément à ses nouvelles croyances, il avait choisi Shakespeare, son bienfaiteur et son ami, pour parrain de son premier enfant. Plus tard, trouvant en lui un rival trop populaire, il le dénigra dans ses vers et dans ses discours, tourna en ridicule ses plus belles tragédies historiques, et poussa l'impudence jusqu'à dire qu'il était *étranger à l'art*. A cette apostasie de l'amitié se joignit plus tard, après la conspiration des poudres, l'apostasie de religion, si toutefois ce terme est assez fort pour caractériser l'attitude qu'il prit, à dater de cette époque, vis-à-vis de ceux dont il avait naguère partagé les croyances. Non-seule-

[1] See the prolegomena to Malone's Shakespeare vol. II. The play was called the sle of dogs, by Nashe, who mentions the fact in his *Lenten stuffe*, 1599.

ment il les dénonça sur la scène, comme on peut le voir dans sa tragédie de *Catalina*, dont le vrai héros est son patron Burleigh, sous le nom profané de Cicéron, mais il offrit contre eux à ce ministre des services d'un autre genre, services restés ignorés jusqu'à ces derniers temps et rétribués en raison directe de leur bassesse; en un mot, il s'enrôla comme volontaire dans la redoutable brigade des agents non avoués dont les yeux et les oreilles ne laissaient échapper aucun mot ni aucun acte qui pût prêter à une interprétation sinistre [1].

A cette triple qualification d'assassin, d'apostat et d'espion, il en joignait une quatrième à la vérité plus imposante, celle de réformateur dramatique ; car il se posait comme le représentant du *progrès*, dans l'acception classique de ce mot, c'est-à-dire dans une direction opposée à celle de Shakespeare et de son école. C'est sans doute comme chef de cette réforme, qui était le complément de la réforme religieuse, qu'il a obtenu les honneurs du panthéon britannique; car son monument se trouve dans l'église de Westminster, et on a eu l'heureuse inspiration d'y graver cette exclamation à double sens qui satisfait tous les goûts : « O rare Ben Jonson ! » Rare en vérité, et plus rare peut-être dans sa patrie que partout ailleurs ! Et voilà le culte qu'on substituait à celui des saints dont on avait brisé les images !

Que l'on compare maintenant l'œuvre avec l'ouvrier, et l'on reconnaîtra qu'ils sont en tout point dignes l'un de l'autre. Nous connaissons désormais la main servile et mercenaire qui a tracé cette impudente apothéose d'Élisabeth. On y trouve ce parfum de réminiscence classique dont le poëte était si fier ; le prophète Cranmer rappelle le prophète Apollon dans le premier livre de l'*Énéide*, et la prophétie tout entière est marquée par cette forte accentuation propre aux renégats, religieux ou politiques, qui sentent le besoin de donner des gages.

En admettant cette solution, les lecteurs et les commentateurs de Shakespeare auraient une idée plus nette, et du but que se proposait l'auteur, et de la source où il puisait ses inspirations. Sous ce double rapport, on a été prodigue d'hypothèses incroyables. Le savant et consciencieux Ulrici, auquel personne ne reprochera de n'avoir pas étudié son sujet sous toutes ses faces, ne trouve qu'un moyen de concilier toutes les difficultés, c'est de regarder la tragédie d'*Henri VIII* comme une pièce de circonstance composée tout exprès pour le divertissement de la cour.

Cela sauverait le fameux hémistiche de la prophétie (*Dieu sera*

[1] Cette lettre incroyable a été conservée dans le *State paper office* et a été publiée il y a quelques années dans le journal *l'Athénée*.

vraiment connu), hémistiche qu'il regarde avec raison comme une preuve décisive du protestantisme de Shakespeare. Mais cet avantage ne compense pas, à ses yeux, les nombreux défauts de cette composition anormale, les contradictions choquantes entre ses diverses parties, l'absence de ce qu'il appelle la justice poétique et la vitalité morale, sans parler de la violation des lois éternelles du beau. On voit que ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'il critique si durement celui qui est peut-être, selon lui, le plus grand poëte, non-seulement des temps modernes, mais de tous les temps. Il se met presqu'à genoux pour lui demander pardon, puis, se rétractant à demi, il trouve dans cette œuvre avortée des beautés du premier ordre, et il finit par avouer, sans calculer la portée de son aveu, que, s'il y avait un autre dénoûment ou une seconde partie qui fût en harmonie avec la première, il n'hésiterait pas à mettre la tragédie d'*Henri VIII* sur la même ligne que les plus beaux chefs-d'œuvre du même auteur[1].

M. Guizot pencherait volontiers pour l'hypothèse d'Ulrici et ne serait pas éloigné de croire qu'Élisabeth a pu donner l'ordre de composer une pièce dont sa naissance serait le sujet : mais il avoue que le caractère de Henri est complétement insignifiant, et il trouve fort extraordinaire que le poëte d'Élisabeth, comme il appelle Shakespeare, ait répandu tant d'intérêt sur Catherine d'Aragon. Son silence sur le cinquième acte et sur la prophétie si chère à ses coreligionnaires anglais et allemands, est très-significatif et n'est pas seulement une preuve de bon goût. Je ne pourrais pas citer un autre écrivain protestant qui ait dédaigné, comme lui, de tirer partie de cette falsification[2].

Il est vrai que W. Schlegel lui en avait donné l'exemple; mais c'était plutôt l'effet de sa complète indifférence en matière de religion. A ses yeux, la tirade prophétique de Cranmer n'est autre chose qu'une *jonglerie dramatique*. Après cet aveu, si compromettant pour son poëte de prédilection, on s'étonne qu'il n'ait pas profité de la lueur crépusculaire que la critique de Malone avait déjà jetée sur cette question, pour exprimer au moins des doutes sur la manière dont elle avait été résolue jusqu'alors. Son appréciation des principaux caractères de la pièce semblait devoir l'acheminer vers la véritable solution ; il avoue que Catherine en est la véritable héroïne, que sa mort est la véritable catastrophe, que, pour des yeux clairvoyants, le tyran est suffisamment démasqué par les sourdes révélations qui se font jour à travers les délicatesses du langage, et le

[1] Ulrici, *Shakespeare's dramatische Kunst*, II[te] abt., S. 711-718.
[2] *Shakespeare et son temps*, nouvelle édition, 1858.

montre tel qu'il était en effet, hautain et opiniâtre, cruel et voluptueux, et cachant toujours une arrière-pensée de vengeance sous le masque de la justice. Quant à Cranmer, dont un certain parti, alors très-puissant, voulut faire le second, sinon le premier personnage du drame, Schlegel, qui savait à quoi s'en tenir sur son héroïsme, l'a passé dédaigneusement sous silence [1].

Quel contraste entre cette impartialité, quelle qu'en soit la source, et la manière de procéder du professeur Gervinus dès que ses passions religieuses ou antireligieuses sont mises en jeu ! Quel dommage que le beau monument qu'il a élevé à la gloire du grand poëte soit tellement défiguré par son exégèse systématique et haineuse de la tragédie d'*Henri VIII*, et par l'abus déplorable qu'il a fait de sa science historique et de son imagination, pour prêter à l'auteur les préoccupations du libéralisme moderne ! A l'en croire, Shakespeare a voulu célébrer la victoire de la classe moyenne sur la noblesse féodale, du mérite sur la naissance, et ce mérite est surtout le mérite littéraire, si apprécié, selon lui, à la cour d'Henri VIII, et encore plus à celle d'Élisabeth.

A ce point de vue, dont le développement touche parfois au burlesque, quoi de plus naturel que d'attribuer à Shakespeare, qui avait sa bonne part de cette révolution sociale, l'intention d'en glorifier le premier auteur et toute la dynastie des Tudors, dans une composition symbolique dont la note dominante serait la notion générale du progrès, et dont l'intérêt dramatique, croissant d'un acte à l'autre, serait porté à son comble par la victoire définitive de la religion nouvelle, victoire si clairement proclamée par Cranmer dans sa tirade prophétique, qui n'est plus une jonglerie, mais *une flatterie grandiose?*

Enfin l'illusion, volontaire ou involontaire, du commentateur va si loin, qu'il cite à l'appui de ses explications un document qui suffirait à lui seul pour démontrer à quel point elles sont chimériques. C'est une élégie pathétique intitulée la *Robe de deuil*, dans laquelle le poëte Chettle reprochait à Shakespeare, sous le nom pastoral de Mélicerte, de n'avoir pas payé son tribut à celle sur qui la mort, comme jadis Tarquin sur Lucrèce, venait de se rendre coupable de viol [2]. Dans l'hypothèse bizarre de Gervinus, cette remontrance poétique aurait eu pour effet de réveiller les remords de l'âme de Shakespeare et de lui suggérer, comme une expiation de son silence, la composition d'un drame qui serait un monument de sa reconnaissance et de sa vénération pour celle qui lui avait fourni des inspirations pour son art, par les grandes choses qui avaient signalé son

[1] Voir son *Cours de littérature dramatique*, 14e leçon.
[2] Allusion au poëme de Shakespeare, intitulé : *Le viol de Lucrèce.*

règne, la sagesse politique, la puissance nationale, le progrès intellectuel et la liberté religieuse.

Ainsi Shakespeare n'aurait pas songé de lui-même à pleurer la mort de la reine vierge, et la tragédie d'*Henri VIII* aurait été comme un pieux dédommagement offert à sa mémoire, à l'instigation d'un poëte obscur et servile qui, dix ans auparavant, s'était fait l'éditeur responsable des grossières injures qu'un rival dramatique, jaloux de sa popularité croissante, avait composées contre lui ! Si cette supposition pèche par le défaut de vraisemblance, elle n'en honore pas moins celui qui l'a faite, et permet de croire qu'il n'a jamais connu, du moins par expérience, l'âpreté des rivalités littéraires.

Plus le savant critique avance dans son exégèse, plus les traits de lumière abondent. Il découvre une intention symbolique dans la fortune respective des deux reines, dans la chute de l'orgueilleuse catholique et dans l'élévation de la pauvre luthérienne (il ne dit pas anglicane). Enfin, il fait une dernière découverte qui surpasse en originalité toutes les autres, et qui n'a pu manquer d'exciter la verve de sa verte vieillesse dans ses improvisations universitaires. A force de méditer son sujet, le clairvoyant professeur a trouvé qu'il y avait entre la famille royale et celle de Shakespeare un point de ressemblance qui jusque-là n'avait frappé personne et qui devait donner au poëte une *haute consolation*. Le premier fruit de sa précoce union avec Anne Hathaway avait vu le jour quelques mois trop tôt, et la naissance d'Élisabeth, à la suite du mariage de la *pauvre* Anna Boleyn avec Henri, avait été précisément marquée par la même précipitation. Supposer que Shakespeare ait été insensible à l'honneur d'un tel parallélisme et qu'il n'y ait pas puisé des inspirations pour la composition de certaines parties de son drame, ce serait, suivant l'illustre interprète, méconnaître à la fois la délicatesse de son goût et celle de ses sentiments.

Je ne veux pas m'appesantir davantage sur les tristes observations dans lesquelles d'incurables antipathies ont pu faire tomber un esprit à tant d'égards si judicieux, si cultivé, si étendu, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'ouvrage même que je dénonce, dans lequel le chapitre sur la tragédie d'*Henri VIII* forme avec les autres une disparate non moins choquante que ne le fait le cinquième acte de cette tragédie avec les quatre actes précédents. Mais on voulait à tout prix mettre à néant les arguments que les catholiques pourraient tirer de cette pièce non moins mystérieuse dans sa contexture que dans sa source; il fallait opposer à leurs prétentions passées, présentes et futures, une barrière d'une nouvelle espèce, il fallait élever la question à une hauteur où ils ne pourraient pas atteindre, dans les régions de la philosophie de l'histoire réputées

inaccessibles aux esprits trop crédules. Il fallait passer soigneusement sous silence les interpellations douteuses et non douteuses, le changement du titre primitif, le jugement si positif de Johnson, la critique plus avancée de Malone et de Brown, et même celle de Schlegel, précurseur et coreligionnaire de Gervinus. Enfin il fallait se faire pardonner toutes ces omissions par des tendances très-prononcées dans un certain sens ; et c'est à quoi il est parvenu avec un succès qui a dû dépasser ses espérances.

Heureusement cette étrange symbolique du savant professeur n'a pas été le dernier mot de la critique allemande. Après lui est venu un autre juge, F. Kreyssig, qui ne lui cède en rien pour l'étude approfondie de son sujet, qui le surpasse pour la rectitude et l'élévation d'esprit et surtout pour l'impartialité qui est ici la première condition de la compétence. Après avoir examiné consciencieusement et respectueusement (trop respectueusement peut-être), l'hypothèse de Gervinus, il arrive à cette conclusion inattendue, savoir, qu'à l'exception de l'apothéose prophétique de la reine Élisabeth, il n'y a pas une seule scène qui ne puisse s'interpréter comme une satire aussi bien que comme une glorification de la dynastie des Tudors ! La concession est énorme, et l'on s'étonne que l'auteur, après l'avoir faite, n'ait pas abordé résolûment la question philologique et ne se soit pas donné ainsi un avantage de plus sur ses devanciers, qui semblent l'avoir évitée comme un piége. Peut-être a-t-il pressenti, aussi bien que Gervinus, la solution à laquelle aboutirait cette exploration ; car sa sympathie est toute pour Catherine, et il ne se fait aucune illusion sur son époux. En terminant son analyse, il laisse échapper, peut-être à son insu, un trait de lumière qui éclaire rétrospectivement son point de vue ; c'est que ce tableau historique n'est autre chose que la reproduction dramatique des traditions populaires. Or quelles étaient ces traditions relativement à Henri VIII et à ses victimes ? La réponse à cette question se trouve, non pas dans une, mais dans toutes les chroniques contemporaines, sans excepter celle de Fox, et nous avons déjà constaté cette unanimité comme un fait important dans la question que nous nous sommes efforcé d'éclaircir[1].

Oui, Shakespeare, dans cette œuvre si diversement interprétée, s'est rendu l'organe du sentiment populaire parfaitement d'accord avec le sien, tel qu'il l'avait laissé entrevoir dans une de ses premières compositions déjà signalée plus haut. Faire directement le procès à la mémoire du père d'Élisabeth était impossible sous un régime dur et ombrageux qui avait l'œil ouvert et le châtiment suspendu sur toutes

[1] F. Kreyssig, *Vorlesungen über Shakespeare*, vol. I., p. 413-447.

les manifestations de la pensée. Mais il était possible de tracer une série de tableaux rigoureusement historiques, combinés de manière à faire en quelque sorte maudire le tyran par induction et à justifier le titre hardi que l'auteur donnait à sa pièce (*All is true*). C'est là ce qu'il a eu en vue beaucoup plus que l'intérêt dramatique proprement dit, et nul n'a le droit d'affirmer qu'il n'a pas atteint son but. On dirait qu'il y eut une intelligence mystérieuse entre lui et Walter Raleigh, non moins grand écrivain que grand aventurier, pour composer à eux deux une espèce de chœur d'Euménides vengeresses, l'un se chargeant de flétrir le bourreau en glorifiant ses victimes, l'autre traçant du fond de sa prison, dans une prose digne de figurer à côté des plus beaux vers, le premier portrait ressemblant qu'on eût osé faire du meurtrier de Thomas Morus.

« Si le monde avait perdu tous les portraits et tous les types d'un « prince impitoyable, on pourrait les retrouver peints au vif dans « l'histoire d'Henri VIII. Car combien de fois n'a-t-il pas brusquement « comblé certains hommes (sans que personne pût soupçonner pour- « quoi), et quand sa fantaisie changeait, il les précipitait dans « l'abîme, sans que l'on pût savoir leur offense. A combien d'autres « plus méritants n'a-t-il pas donné des fleurs en abondance pour « qu'ils en recueillissent le miel, et, la récolte faite, il se donnait le « plaisir de les brûler dans la ruche. Combien de femmes n'a-t-il pas « décapitées et répudiées ? Combien de princes du sang n'a-t-il pas « mis à mort (quelques-uns d'un âge si tendre qu'ils pouvaient à « peine se traîner jusqu'au billot), sans compter une infinité d'autres « victimes de tout rang ? Oui, même sur son lit de mort, lorsqu'il « était sur le point d'aller rendre compte à Dieu de tant de sang si « abondamment versé par lui, il fit emprisonner le duc de Norfolk et « exécuter le comte de Surrey, sans parler de tout ce qu'il fit souffrir « aux veuves et aux orphelins. . . . .

. . . .

« Mais quiconque, en écrivant notre histoire moderne, voudrait « suivre de trop près la vérité, courrait risque de recevoir une ruade « qui lui briserait la mâchoire. Il n'y a pas de maîtresse qui ait plongé « ses partisans et ses serviteurs dans de plus grandes misères. . .

. . . .

« Dieu ne saurait bénir dans un temps ce qu'il a maudit dans un « autre. »

Rio.

LES POPULATIONS

DU NORD DE L'AFRIQUE

I. *Histoire des Berbères*, par Ibn-Khaldoun, traduite par le baron de Slane, interprète général de l'armée. Alger, 1852. — II. *Essais de grammaire kabyle*, par le capitaine A. Hanoteau. Alger, 1857. — III. *Notice sur la colonie du Sénégal et les pays qui sont en relation avec elle*, par le colonel Faidherbe. Paris, 1859. — IV. *Essai de grammaire tamachek*, par le commandant A. Hanoteau. Paris, 1860. — V. *Roudh-el-Cartas, le jardin des feuillets, Histoire des souverains du Maghreb*, traduite par A. Beaumier, agent, vice-consul à Rbat et Sla. — VI. *Prolégomènes de l'histoire universelle d'Ibn-Khaldoun*, extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. XIX, traduits par le baron de Slane. Paris, 1862.

On regarde généralement les peuples des États barbaresques comme appartenant à trois races distinctes : les Maures, habitants des villes, les Arabes, répandus dans les plaines, et les Kabyles, anciens possesseurs du sol, aujourd'hui réfugiés dans les montagnes. Cette classification a le mérite de la simplicité, mais non celui de l'exactitude, comme le prouve le plus léger examen.

Les Romains donnaient le nom de Maures aux peuplades africaines les plus éloignées de Carthage, à celles qui vivaient à l'ouest de la Moulouïa et dans les régions inexplorées, au delà des Colonnes d'Hercule. Quelle raison y aurait-il de leur assimiler la populace hybride des villes de la côte, où l'on rencontre des hommes des tribus voisines et d'autres venus des oasis les plus éloignées, des fils de Turcs ou *Coulouglis*, et des fugitifs originaires de toutes les côtes de la Méditerranée ?

L'arabe, tantôt assez pur, tantôt plus ou moins corrompu, est la langue la plus usuelle de l'Algérie, de la régence de Tunis et même d'une grande partie de l'empire du Maroc. Il faudrait se garder, cependant, d'y voir la preuve de l'origine orientale de ceux qui s'en servent. C'est le résultat de la conquête musulmane et des prescriptions religieuses. Le Coran ne peut être ni altéré, ni traduit par les fidèles : l'arabe, tel que l'écrivait le prophète, doit seul être employé dans les prières ou les exercices de piété, et l'intervention constante des préceptes religieux dans la vie civile l'a propagé partout où a pénétré l'islamisme. On peut opposer, d'ailleurs, une objection péremptoire à ceux qui seraient disposés à admettre une immigration nombreuse des Arabes dans toutes les contrées qu'ils soumirent au septième siècle de notre ère, et spécialement dans le nord de l'Afrique. Comment l'Arabie, presqu'île aride, déserte et de tout temps presque inhabitée, aurait-elle produit un flot de population assez considérable pour couvrir une longueur de trois mille kilomètres de côtes et déborder ensuite sur l'Espagne ? Ce serait un fait bien extraordinaire, et il est contredit par les documents historiques, qui tous, à mesure qu'ils sont mieux étudiés, s'accordent à nous montrer l'invasion arabe peu nombreuse, tandis qu'un grand peuple, presque pur de tout mélange, couvre, depuis les temps les plus reculés, l'espace entier compris depuis la vallée du Nil jusqu'à l'Atlantique, depuis la Méditerranée jusqu'au pays des Noirs.

A l'exception des Arabes, l'Afrique septentrionale, en effet, n'a jamais été parcourue par des migrations importantes. Les Carthaginois, uniquement préoccupés du commerce maritime, n'occupèrent que des points peu nombreux sur le littoral. Les Grecs y établirent quelques colonies, mais s'écartèrent aussi fort peu de la mer. L'irruption des Vandales fut un fléau passager ; les historiens byzantins nous les montrent en opposition presque constante avec les indigènes, et ils disparurent après les victoires de Bélisaire et de Salomon. Plus longue et plus complète, la domination romaine resta cependant toujours précaire dans l'ouest de l'Afrique, et sur toute l'étendue des hauts plateaux, au sud d'Alger et de Constantine[1], comme le prou-

[1] Pour l'intelligence complète de cette étude, il est nécessaire de rappeler d'une manière sommaire la constitution topographique des États de Tunis, d'Alger et de Maroc, qui formant un ensemble très-nettement défini. Toutes les montagnes y appartiennent à un seul système, contemporain du soulèvement des Pyrénées, et ayant la même orientation. Elles s'abaissent beaucoup à l'extrémité est et s'épanouissent par divers rameaux dans le Maroc, où elles atteignent une hauteur de plus de trois mille mètres. Nulle part la chaîne n'est unique ; il y a au contraire plusieurs plissements parallèles, s'élevant par gradins successifs, à mesure qu'on s'éloigne de la côte. Une zone accidentée et fertile, de trente à quarante lieues de lar-

vent les postes militaires que nous retrouvons échelonnés le long des routes. Les colons romains étaient en très-petit nombre, excepté aux alentours de Carthage et de quelques villes voisines. Leur action civilisatrice fut grande, sans doute, mais bien éloignée d'une assimilation, même incomplète, des indigènes. Les vaincus saisirent avec empressement toutes les occasions de secouer le joug, et leur nationalité se montre aussi vivace dans les écrits de Procope que dans ceux de Salluste. Plus tard, les historiens de la conquête arabe distinguent fort bien les *Roum*, les *Afarec*, colons européens ou indigènes romanisés, et les *Berbères*, auxquels ils conservent la dénomination dédaigneuse imposée par les Grecs et les Latins à toutes les nations étrangères. Aucun des peuples que nous venons de mentionner n'a donc pu altérer d'une manière sensible la pureté de la race africaine. Les Arabes ont exercé une influence beaucoup plus grande dans un pays auquel ils ont imposé leur religion, et bien souvent leur langue et leurs mœurs. Il était admis, jusqu'à ces dernières années, qu'ils entraient pour plus de la moitié dans la population totale, et qu'ils avaient envahi toutes les plaines, après avoir refoulé les indigènes dans les montagnes. Tel n'a point été le caractère et le résultat de leur conquête. M. le baron de Slane, qui l'a bien reconnu, a émis, le premier, la pensée d'une supériorité numérique des Africains sur les Arabes ; le lieutenant-colonel Hanoteau, dont les écrits sont plus récents, croit que l'Algérie ne contient qu'une faible minorité de ces derniers. On peut être plus affirmatif encore. Bien peu d'Arabes se sont fixés dans le nord de l'Afrique ; ils se sont totale-

geur, borde la mer, c'est le Tell. Elle est suivie de la région des hauts plateaux, d'une altitude générale de douze à treize cents mètres, dominée par des sommets qui atteignent une hauteur double en Algérie. Les hauts plateaux se composent de bassins isolés, dont les bas-fonds sont des lacs permanents ou temporaires ; ils sont fertiles dans la province de Constantine et dans le Maroc, qui peut ainsi nourrir une population considérable, cause de sa prépondérance. Impropres à une culture régulière dans les provinces d'Alger et d'Oran, ils n'y présentent que des terrains de parcours pour les troupeaux. Les pentes terminales de cette région élevée sont adoucies au nord, raides et escarpées vers le sud, au moins dans toute la partie explorée par nous, on n'arrive au désert que par des points bien définis, des gorges abruptes, faciles à occuper et à défendre. Au pied des escarpements s'étend un archipel d'oasis, c'est le *Beled-el-Djérid*, ou pays des dattes.

On doit considérer comme le centre topographique de toute cette contrée la chaîne qui s'étend de Djelfâ, en Algérie, jusqu'aux sources de l'Oued-Draa dans le Maroc. Les eaux de cette chaîne s'écoulent dans toutes les directions. En petite quantité au nord, dans des lacs salés, ou dans le Chélif, qui traverse les hauts plateaux pour rejoindre la Méditerranée ; à l'est, par l'Oued-Djedi, dans les marécages du lac Melghir ; au sud par une foule de rivières qui se perdent à des distances inconnues, dans une région que l'on croit au-dessous du niveau de la mer ; enfin à l'ouest, par des rivières que nous connaissons mal, dont les unes disparaissent aussi dans les sables, tandis que d'autres paraissent se prolonger jusqu'à l'Océan.

ment fondus, aujourd'hui, dans la masse infiniment supérieure des indigènes, mais, s'il était possible de les en séparer, il est douteux qu'ils formassent un groupe plus nombreux que les Français. On en acquiert la conviction en discutant l'origine et la formation des tribus existantes. La prépondérance qu'ils ont obtenue, malgré leur petit nombre, s'explique par les circonstances de leur établissement.

Toutes les populations de l'Afrique septentrionale, avons-nous dit, appartiennent à une race unique. Des quatre preuves qui peuvent justifier cette communauté d'origine, la similitude des mœurs, la ressemblance physique, la conformité du langage et la tradition, deux nous font presque complétement défaut. Cela doit être, car la différence radicale du climat et de la nature du sol sur la zone pélagienne et dans les vastes plaines de l'intérieur a imposé aux habitants, ici la vie agricole et sédentaire, là la vie pastorale et nomade. Il a fallu se plier à ces exigences, mais, toutes les fois que cela a été possible, les instincts de la vie sédentaire ont reparu avec une remarquable persistance. Loin de dévaster les habitations et les cultures pour augmenter les terrains de parcours, comme les Arabes le font, depuis des siècles, en Syrie, les *nomades* africains ont déployé la plus grande persévérance pour se créer des demeures fixes ; l'Europe et l'Afrique offrent de nombreuses traces de leurs efforts. Chaque fois qu'ils ont porté dans le Tell des armes victorieuses, leur premier soin a été de consolider leurs succès par la fondation d'une ville. Alger, Maroc, Achir, M'sila, Médéah et bien d'autres ont cette origine. Dans le désert, leur travail incessant a fertilisé les alentours de toutes les fontaines, tous les vallons où une petite quantité d'eau s'amasse pendant l'hiver. Ils sont même parvenus à atteindre, à de grandes profondeurs, les sources jaillissantes, seul moyen d'arrosage d'un grand nombre d'oasis, et là, comme chez les Beni-M'zab, où elles ne parviennent pas jusqu'à la surface du sol, on puise à la main, de nuit comme de jour, toute l'eau nécessaire à la culture sous un ciel ardent, car le M'zab voit à peine une journée pluvieuse tous les quatre ou cinq ans.

Des climats si divers, un genre de vie si dissemblable, pour nourriture, ici les céréales, là des dattes et le lait des troupeaux, et cela pendant des siècles, il n'en faut pas davantage pour expliquer les différences physiques si grandes que l'on remarque entre les habitants des montagnes, du Tell et du désert. Les mêmes causes font que les créoles des Antilles ne ressemblent plus à leurs ancêtres de la France et de l'Angleterre. Les habiles naturalistes qui ont démontré l'unité de la race humaine ont, d'ailleurs, fait ressortir cette puissante influence. Qu'il nous soit permis d'ajouter à leurs arguments un unique et curieux exemple de l'action du climat. La ré-

volution de 1688 a porté sur le trône d'Angleterre un roi allemand, dont toute la postérité, sans exception, s'est alliée à des familles princières également allemandes, et cependant le prince de Galles et les autres enfants de la reine Victoria présentent au plus haut degré le type caractéristique de la race anglaise, dont leur origine les sépare.

Les mœurs et l'aspect physique ne sauraient donc nous aider à reconnaître s'il existe en Afrique une ou plusieurs nations de race blanche. La philologie et l'histoire nous offrent plus de ressources.

L'arabe ayant suffi à nos premières relations avec les indigènes, on s'était peu préoccupé des autres idiomes parlés en Algérie, jusqu'au moment où la conquête du massif kabyle nous mit en rapport obligé avec des tribus qui ne comprenaient pas cette langue. L'un des officiers pourvus d'un commandement en Kabylie, M. Hanoteau, possédait une rare aptitude pour la linguistique. Le dialecte parlé autour de lui ne lui présenta bientôt plus d'obstacles. Il en avait recomposé la grammaire et il était au moment de la publier, lorsqu'on lui fit voir des armes et des bijoux, rapportés du désert, et ornés de caractères bizarres, d'une forme quasi-géométrique, fort différents de tous les alphabets connus. Pour satisfaire son inquiète curiosité, il parcourut les bazars et les bains d'Alger, où des habitants des oasis les plus éloignées viennent remplir des fonctions serviles. Il y recruta quelques collaborateurs, si l'on peut leur donner ce nom, et le plus utile fut un nègre enlevé par les Touaregs, chez lesquels il avait passé plusieurs années. A sa grande surprise, le commandant Hanoteau reconnut que le langage parlé au Sahara différait peu de celui des montagnards du Jurjura. Les inscriptions en son pouvoir attestaient l'existence d'un système d'écriture phonétique imparfait, mais régulier. Le voyage à Alger de plusieurs chefs touaregs fournit bientôt l'occasion de vérifier et de compléter cette découverte. Un commerce assidu avec ces hommes, les plus intelligents de leur tribu, eut pour résultat la publication d'une nouvelle grammaire du dialecte auquel ceux qui le parlent donnent le nom de *Tamachek*, en se réservant pour eux-mêmes celui d'*Imouchar*, ou d'hommes libres. Depuis cette époque, le lieutenant-colonel Hanoteau n'a cessé d'étendre le cercle de ses recherches, et on peut espérer qu'il donnera un jour la description complète de tous les idiomes parlés dans le désert. Tout concourt d'ailleurs à faire croire qu'ils diffèrent peu les uns des autres, soit pour les mots, soit surtout pour la grammaire, moins altérée par le voisinage de l'arabe et des langues du Soudan. C'est ce que l'on peut conclure des travaux du colonel Hanoteau, des récits du colonel Faidherbe, gouverneur du Sénégal, des re-

cherches du docteur Barth et des autres voyageurs qui ont traversé le grand désert.

Un pareil résultat est fort remarquable, et, on peut le dire, inattendu, car tous les écrivains, même ceux de l'antiquité, qui ont décrit l'Afrique, parlent de l'infinie variété des peuples de ce pays, prenant sans doute des tribus pour des nations distinctes. Nul ne les a groupés en famille et n'en a donné le dénombrement, comme l'ont fait César pour les Gaulois, Tacite pour les Germains. L'un des plus illustres, cependant, avait devancé les découvertes de la philologie moderne. « *Dissonas cultu — in Africa, barbaras gentes in una lingua plurimas novimus*,» écrivait saint Augustin, et nous devons une fois de plus rendre hommage aux lumières et à la perspicacité de ce grand homme. Le petit nombre des mots qui nous ont été conservés de l'ancienne langue africaine, — des noms propres pour la plupart, — et bien souvent défigurés, suivant la coutume constante des Grecs et des Latins à l'égard des langues *barbares*, ne permet pas encore de la comparer aux dialectes parlés de nos jours. On est fondé à penser cependant que plusieurs ont traversé sans altération tous les siècles depuis la domination romaine. La similitude du langage des indigènes dans tout le nord de l'Afrique, constatée de nos jours, prouve d'une manière sûre, en tous cas, qu'il est un simple dérivé de l'ancien, s'il ne lui est même identique.

D'après saint Augustin, l'Afrique aurait été habitée par des peuples divers. C'était aussi l'opinion de Strabon et des anciens géographes; ils partageaient le pays en quatre nations, suivant des lignes de démarcation assez naturelles pour avoir presque constamment, et avec peu de modifications, séparé des royaumes. Les Massesyliens s'étendaient depuis la Syrte jusqu'au cap Tritum, maintenant cap Bougaroni ; les Massœsyliens allaient de là jusqu'à la Moulouïa, et les Maures ou Maurusiens, de la Moulouïa à l'Océan ; au midi, des peuplades mal connues étaient groupées sous la dénomination générale de Lybiens. Ce partage n'est point arbitraire, il est fondé sur la constitution topographique, et les Arabes, qui ignoraient les noms donnés par les Romains, ont employé ceux d'*Ifrykia*, de *Maghreb-el-Oust* (occident central), et de *Maghreb-el-Acsa* (occident éloigné), pour désigner les trois premières divisions. Pendant des siècles, ces provinces ont été gouvernées par des dynasties différentes. A une époque moderne seulement, les souverains du Maroc ont envahi la rive droite de la Moulouïa, et les Turcs algériens ont enlevé Constantine et Bone aux souverains de Tunis.

De la permanence de ces frontières, on ne serait pas en droit de conclure la diversité des peuples qu'elles séparaient, car ils les ont fréquemment franchies pour s'établir les uns chez les autres, et on

n'a jamais constaté entre eux d'autres différences de mœurs que celles amenées par les exigences locales. Le témoignage de Strabon est formel à cet égard, et les historiens arabes se prononcent tous pour la communauté d'origine des tribus africaines. Ils ont même la prétention, dans des généalogies où nous ne pouvons toujours séparer le vrai du faux, de fixer la parenté et les relations de ces tribus entre elles. Prises dans leur généralité, ces indications ne sont contredites ni par la géographie ancienne ni par aucun fait historique, et elles aident souvent à suivre les migrations fréquentes produites par les guerres qui ont désolé le pays depuis la conquête musulmane. Comme groupes principaux, on voit bien les *Ketama* dominer numériquement dans l'Ifrykia, les *Zénata* dans le Maghreb-el-Oust (provinces d'Alger et d'Oran), les *Masmouda*, dans le Maghreb-el-Acsa, et les *Zénaga*, ou, suivant l'orthographe arabe, les *Senhadja*, dans le désert et dans une bande longue et étroite qui, depuis Milianah et Médéah, s'étend jusqu'au centre de la Kabylie ; mais il est impossible d'établir aucune distinction capitale, aucune nuance un peu tranchée entre ces peuplades. Un Masmouda de la montagne ne diffère en rien d'un montagnard ketama ; les Zénaga et les Zénata des plaines ont des habitudes et des mœurs toutes pareilles. Ces circonstances et l'unité du langage rendent bien plausibles les assertions arabes et indigènes sur l'identité de race. L'histoire ne présente point d'exemple de l'absorption aussi complète de peuples étrangers les uns aux autres, et nous n'avons l'indice d'aucune conquête capable de la justifier. Plusieurs faits, d'ailleurs, viennent confirmer les récits des historiens arabes. Parmi les noms qui viennent d'être prononcés, celui de Zénata est ancien ; on le retrouve dans des inscriptions romaines, ainsi que ceux de quelques autres tribus moins puissantes, et des tribus, séparées quelquefois par de grandes distances, ont, de tout temps, invoqué l'autorité de la tradition pour prouver leurs liens de parenté. C'est ainsi qu'en l'année 1102, au milieu d'une lutte ardente entre un roi zénaga de Bougie et une tribu de la même origine, mais récemment venue du fond du désert, pour la possession de la ville de Tlemcen, les femmes intervinrent pour empêcher ce qu'elles appelaient une guerre fratricide ; nul n'osa contredire leur allégation, et elles réussirent à persuader la concorde.

Les auteurs arabes sont d'un grand poids sur ces questions. Ils ont connu, bien mieux que l'antiquité grecque et latine, les populations indigènes. L'existence en Afrique d'un peuple compacte et nombreux explique seule d'ailleurs, d'une manière satisfaisante, d'une part, la faible influence de Carthage et de Rome ; de l'autre, les faciles victoires de Genséric et de Bélisaire. Ceux-ci n'eurent point à combattre la masse des Africains, indifférents aux succès comme aux revers

d'oppresseurs étrangers. Mais, après l'expulsion des Vandales, Bélisaire et ses lieutenants ne parvinrent pas à soumettre les indigènes. La Mauritanie occidentale recouvra son indépendance. Dans la province sitifienne même, l'occupation grecque resta précaire et bornée au territoire des colonies romaines. A Théveste, à Sétif, les vainqueurs, incapables de conserver la ville entière, se firent, des débris d'anciens monuments, de petits réduits que nous avons trouvés presque intacts encore. Tout le reste du pays, la montagne comme la plaine, appartint aux Africains enfin délivrés du joug étranger. Le massif des monts Aurès est désigné par Procope comme le dernier refuge des Vandales et des bandes qui les avaient accompagnés; mais le nombre en était sans doute bien réduit, car les Arabes, qui guerroyèrent beaucoup dans l'Aurès, n'en font pas mention, et le berbère est encore aujourd'hui l'idiome presque unique de cette région montagneuse.

La dernière et la plus considérable conquête de l'Afrique est celle des Arabes, et ils y ont si fortement laissé l'empreinte de leur passage, qu'il est nécessaire d'insister d'une façon spéciale pour établir que l'invasion a été consommée par des masses très-peu considérables.

L'Égypte fut un des premiers pays soumis par les armées musulmanes, et, dès lors, elles poussèrent quelques détachements jusqu'à Tripoli; mais les khalifes hésitèrent longtemps à laisser leurs soldats s'avancer plus loin. Ils étaient intimidés par une résistance qu'ils n'avaient pas rencontrée ailleurs. Jamais, disait Omar dans ce langage emphatique qu'affectionnent les Orientaux, jamais, tant que mes yeux pourront verser des larmes, je ne permettrai aux croyants de s'enfoncer dans ces terres qu'il ne faudrait pas nommer le *Maghreb-el-Acsa* (l'occident éloigné) mais le *Maghreb-el-Radera* (l'occident perfide). Aucune expédition, en effet, n'y fut tentée de son vivant, et, même après sa mort, les armées musulmanes ne s'y hasardèrent qu'avec des précautions particulières. Elles étaient composées de soldats d'élite et de soldats seuls, tandis qu'en Égypte, en Perse et en Syrie, les tribus étaient venues tout entières, emmenant les femmes et les enfants, et sans esprit de retour.

De ces premières tentatives date la fondation de Cairouan, qui fut d'abord un simple poste militaire. Les bandes, traçant dans le pays un sillon sanglant, revenaient chargées de butin ; mais les Africains, usant d'une tactique traditionnelle, harcelaient l'arrière-garde au retour et ressaisissaient fréquemment la victoire. C'est ainsi qu'abandonnés par les faibles empereurs assis sur le trône de Byzance, ils défendirent leur indépendance dans douze grandes guerres, sans compter les révoltes partielles. Cette lutte opiniâtre de la nationalité africaine contre l'invasion arabe est riche en épisodes dramatiques

et touchants. Ocba-ben-Nafi, célèbre général musulman, traverse le premier le continent jusqu'à l'Atlantique, et là, saisi d'admiration à la vue de la grande mer, il pousse son cheval dans les flots, attestant que seuls ils peuvent arrêter sa marche et interrompre la guerre qu'il a jurée aux ennemis de sa foi ; paroles que mille ans plus tard Nunez de Balboa devait répéter, presque dans les mêmes termes, sur les bords de l'océan Pacifique. Pour éviter des adversaires trop puissants, Ocba avait dû prendre sa route par la ligne des oasis, en longeant le versant sud de l'Atlas. Poursuivi au retour par un peuple altéré de vengeance, par un chef du nom de Koceila, échappé à ses fers, il fut contraint de livrer une grande bataille à peu de distance de Biskra, et y périt avec toute son armée. Cairouan fut abandonné, et les Arabes n'osèrent de plusieurs années reparaître en Afrique. La défaite et la mort d'Ocba sont célèbres dans les annales de l'islamisme, et le théâtre de cet exploit est resté un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

Koceila succomba à son tour, et Hassan, son vainqueur, conquit Carthage et une partie de l'Ifrykia. L'Aurès reconnaissait alors pour souveraine Dyhia, femme de la tribu des Kétama. Les Arabes, tout en rendant justice à l'équité de son règne, n'ont cru possible d'expliquer ses succès que par une intervention surnaturelle, et l'appellent de préférence *El-Kahina*, la sorcière. Vengeant la défaite de Koceila, elle contraignit d'abord Hassan à chercher un refuge derrière les murs de Cairouan. Menacée ensuite d'une nouvelle et plus formidable invasion, elle espéra la conjurer en créant autour d'elle une barrière infranchissable. Tout ce qui, dans la plaine, ne pouvait être défendu, fut détruit sans pitié, villes, villages, les cultures même et les bois. Avant la Kahina, disent les historiens arabes, l'Afrique était couverte de vergers si serrés, que l'on aurait pu aller de Tripoli à Tanger sans apercevoir le soleil. En faisant ici la part de l'exagération, les nombreuses ruines qui bordent le pied de l'Aurès attestent l'étendue des sacrifices ordonnés par Dyhia. Ils ne devaient pas la sauver. Trahie par un jeune captif qu'elle traitait comme ses propres fils et qu'elle avait associé à son pouvoir, abandonnée par les Grecs, elle vit l'ennemi pénétrer jusqu'à la montagne, son dernier refuge. Prévoyant alors une défaite, elle ordonna à ses fils d'adopter l'islamisme pour rester les protecteurs de son malheureux peuple, puis, trop fière pour céder, elle livra avec un groupe d'amis fidèles un combat acharné, que sa mort seule termina.

De la soumission volontaire des fils de la Kahina, avant cette bataille, et cinquante ans après l'invasion du Maghreb, date la première conversion des Africains à la loi mahométane. Une résistance aussi opiniâtre est d'autant plus remarquable qu'elle ne paraît pas

avoir eu la religion pour mobile principal. De nombreuses hérésies avaient altéré la pureté du dogme chrétien, produit l'indécision dans les consciences, l'indifférence ensuite. Les idolâtres étaient nombreux, au dire des Arabes, qui prétendent même avoir trouvé en Afrique des tribus juives importantes, et de ce nombre celle de la Kahina. Leurs assertions, précises et répétées, sont si extraordinaires, qu'on hésite à les croire. L'une des hérésies qui niaient la divinité du Christ peut avoir produit leur erreur. Quoi qu'il en soit, cette diversité de croyances était une cause de faiblesse, très-propre à faciliter les conversions. Si elle n'a pas amoindri la résistance des Africains, il faut bien reconnaître chez eux un vif sentiment de leur indépendance et de leur nationalité. L'islamisme n'obtint, en définitive, qu'une soumission précaire et troublée par de fréquentes rébellions. L'Afrique aurait fini sans doute par échapper aux musulmans, s'ils n'étaient parvenus à détourner l'indomptable énergie des indigènes en les rendant d'actifs instruments de propagande religieuse. La trahison fameuse du comte Julien fournit cette occasion inespérée. Non-seulement il perdit l'Espagne, sa patrie, mais il décida l'asservissement de l'Afrique, dont les habitants se ruèrent à l'envi sur la magnifique proie qu'on leur offrait. Dès que les chefs arabes l'eurent montrée à leur avidité, ils se convertirent en foule, pour avoir le droit de suivre leurs vainqueurs dans ces expéditions, si bien appropriées à leurs goûts, et auxquelles le nom de *razzia* est resté [1]. L'Afrique n'est devenue vraiment musulmane que depuis l'invasion de l'Espagne, invasion dirigée par les Arabes, mais exécutée surtout par les Africains, qui ne cessèrent, pendant six siècles, de traverser en foule le détroit et qui supportèrent le poids de la lutte mémorable par laquelle les Espagnols ont reconquis leur indépendance. Pendant tout ce temps, l'Afrique pesa sur l'Europe, et une émigration constante a seule rendu la victoire si longtemps indécise.

Quant aux Arabes restés en Afrique, le nombre en fut si petit, que le géographe El-Bekri, qui parcourait ce pays au milieu du onzième siècle de notre ère, notait comme dignes de remarque les villes où il en avait rencontré. Des émirs, nommés par les khalifes d'Orient, furent d'abord chargés de gouverner le pays. Ils usèrent d'une grande adresse pour se faire accepter, fomentèrent les divisions entre les tribus, accordèrent une part de pouvoir de plus en plus grande aux chefs indigènes ; mais, dès le troisième siècle de l'hégire, ils

[1] Le mot de *razzia*, ou plutôt *ghazzia*, est le nom propre des incursions sur le territoire des infidèles, ayant pour but de les convertir à l'islamisme par le pillage de leurs biens et la réduction à l'esclavage de leurs familles. De sorte que, selon l'expression naïve du Cartas, les musulmans y trouvent à la fois honneur et profit.

furent chassés du pays. Leur domination avait duré deux cent sept ans depuis la mort de la Kahina, et cent quatre-vingt-dix-huit ans depuis l'invasion de l'Espagne.

Telle était cependant la haute opinion que l'on avait de la noblesse de la race arabe, de celle de la famille du Prophète en particulier, qu'en expulsant les émirs arabes les Africains s'adressèrent à elle pour avoir des maîtres. Un descendant vrai ou supposé de Fatime et d'Ali, Obéid-Allah, se mit à la tête des Kétama, et, après une lutte sanglante, enleva Cairouan aux représentants des khalifes de Bagdad. Il fut le fondateur de la puissante dynastie fatimite, ou obéidite, qui soumit bientôt l'Ifrykia et une partie du Maghreb, étendit plus tard ses conquêtes jusqu'en Égypte et y transporta sa résidence. Presque à la même époque, un autre prince de la famille d'Ali, réfugié dans le Maghreb-el-Acsa, Eddris, entreprenait d'adoucir les mœurs des montagnards. Ses fils continuèrent son œuvre civilisatrice, construisirent la ville de Fez et fondèrent sur les bases les plus pures une royauté qui s'étendit sur toute la partie du Tell qui n'était pas soumise aux Obéidites. Dans ces deux dynasties parallèles, les souverains seuls appartenaient à la race arabe. Lorsqu'elles furent renversées, les indigènes s'emparèrent du pouvoir. Des tribus Zénata, les Ifren, les Maghraoua, les Miknaça succédèrent aux Édrissites vers le même temps où El-Moëzz, chef zénaga, déployant les étendards noirs des Abassides [1], refusa l'obéissance aux sultans fatimites du Caire, malgré la résistance des fidèles kétama.

Les révoltes, qui avaient élevé ou précipité du pouvoir les descendants d'Ali avaient une importance politique et religieuse. Elles sanctionnaient l'adoption ou le rejet du *Sonna*, recueil de préceptes réunis par les *compagnons* de Mahomet, que beaucoup de musulmans admettent, mais que repoussent les Alides. Nous l'avons déjà dit, dans l'islamisme la loi civile est inséparable de la loi religieuse, et l'on retrouve en effet la religion intervenant comme cause ou comme prétexte dans toutes les révolutions africaines.

La rébellion d'El-Moëzz, le chef des Zénaga du Tell, eut des conséquences fatales. Elle amena en Afrique une nouvelle migration d'Arabes, celle d'où sont provenus tous ceux qui s'y trouvent maintenant. Alors aussi commencèrent pour ce malheureux pays les jours néfastes qui ont donné naissance à ce proverbe : Aujourd'hui est plus malheureux qu'hier.

Tous les descendants des anciens conquérants s'étaient fixés en Espagne ou avaient disparu. La famille des Béni-Corra, demeurée à Barca, dans la Tripolitane, représentait seule la race arabe de l'Égypte

[1] En 1052.

à Tanger, lorsqu'en 1049 El-Yazouri, vizir du khalife égyptien Mostancer, résolut de tirer une vengeance éclatante d'une révolte qu'il était incapable de réprimer. Sur la rive droite du Nil végétaient dans une profonde misère quatre malheureuses tribus arabes, celles de Djochem, d'Hilal, de Soleim et les Makil, sorties trop tard de leur péninsule pour prendre part au pillage du monde. Le vizir leur distribua de riches présents, promit même une pièce d'or et un vêtement d'honneur à tout homme qui passerait le fleuve, et les décida à prendre la route de Maghreb. « Allez, leur dit-il, désormais vous ne serez plus dans le besoin, car je vous donne le royaume et les biens d'El-Moëzz le zénaga, qui s'est soustrait à l'obéissance de mon maître. » Ces paroles et les dons qui les accompagnaient mirent en émoi tout ce que l'Égypte contenait de gents sans aveu. En homme avisé, le vizir réduisit peu à peu ses largesses, puis exigea un droit de passage, et finit par réaliser sur l'émigration un bénéfice raisonnable.

Une invasion nouvelle, composée d'éléments hétérogènes, s'avançait donc contre le Maghreb. Marchant à l'aventure, sans discipline comme sans prévoyance, elle dut subir en route des pertes énormes, et, malgré l'adjonction des Béni-Corra, il n'arriva au but que des bandes assez peu nombreuses, où l'élément arabe n'était peut-être pas dominant, mais ardentes, affamées et d'une audace à toute épreuve. Elles battirent les Zénaga à la première rencontre et répandirent la dévastation dans les riches campagnes de Cairouan. Les Zénaga, assiégés dans leur capitale, durent composer avec les vainqueurs. Ils essayèrent de profiter des dissensions amenées par le partage du butin, y réussirent souvent, mais, en général, accordèrent à chaque groupe un peu puissant des fiefs, connus sous le nom d'*ictâ* ou démembrement (du domaine royal), dont le caractère singulier nécessitera une mention spéciale. Ces concessions à une nécessité impérieuse furent à la fois un bien et un mal. Un bien, parce qu'elles rompirent l'unité de l'invasion et la décomposèrent en une infinité de bandes, origine de tribus dont beaucoup existent encore et trop faibles pour exercer une influence prépondérante; un mal, car il en résulta la ruine du pays. Jusqu'à l'arrivée des Turcs qui les soumirent définitivement, les tribus arabes jouèrent en Afrique un rôle analogue à celui des compagnies franches pendant les désastres qui accablèrent la France au quatorzième siècle. Se mettant à la solde de tous les petits princes, de tous les prétendants, et il n'en manquait jamais, elles apportaient dans ces dissensions sans fin le puissant contingent de leur expérience de la guerre et d'une forte organisation militaire. Aussi étaient-elles recherchées, courtisées; mais, sans racine dans le pays, elles n'entreprirent jamais d'y établir directement leur autorité. Ce rôle brillant, elles ne le remplirent

même pas tout d'abord. La défaite des Zénaga leur avait procuré des établissements dans l'Ifrykia ; mais le Maghreb était possédé vers ces temps par des dynasties puissantes, capables d'une résistance heureuse, qui infligèrent de rudes leçons à ces pillards et les réduisirent même parfois à payer l'impôt, ce que les historiens arabes considèrent comme le comble de l'ignominie. Abd-el-Moumen, le grand chef des Almohades, leur livra, près de Sétif, une bataille sanglante qui dura trois jours, les poursuivit jusqu'à Tébessa, à plus de soixante lieues de distance, et les extermina presque tous. Mais lorsque le sultan de Maroc, Aboul-Hacen, eut affaibli son pouvoir en l'étendant jusqu'à Tunis, il fut attaqué à son tour et vaincu par les Arabes. De ce moment, les Zénata durent, comme les Zénaga et les tribus moins puissantes, subir l'avidité insatiable de ces tribus pillardes. Elles se répandirent sur l'Afrique entière, mais lentement et par degrés, « comme l'ombre efface le soleil, » selon l'expression pittoresque de leur historien.

Ibn-Khaldoun donne des détails navrants sur les exactions que l'Algérie souffrit à la suite de cette nouvelle invasion ; mais, toujours prompt à se rallier à la cause victorieuse, à la regarder comme digne de l'appui du ciel, il ne trouve dans sa conscience une parole de blâme que pour les princes assez imprudents pour solliciter le dangereux appui des bandes arabes sans avoir le moyen de les contenir ou de les satisfaire. Il est aisé de se rendre compte de l'importance promptement acquise par de petits corps organisés militairement, composés d'hommes aguerris et toujours prêts à servir quiconque leur offrait une solde élevée. Tout ce que l'Afrique contenait d'aventuriers s'associa aux Arabes, et le prestige longtemps attaché dans les pays musulmans aux compatriotes du Prophète engagea les indigènes à adopter les mœurs et la langue des nouveaux venus, et à s'attribuer faussement cette noble origine. Même dans les quatre tribus venues d'Égypte, la race arabe ne tarda pas à se trouver en minorité. Nous n'en avons point de dénombrement complet à l'époque de leur arrivée ; mais Ibn-Khaldoun nous apprend que l'une d'elles, les Makhil, ne comptaient pas alors plus de deux cents combattants. A l'époque où il écrivait, ils occupaient toute la région des hauts plateaux et leurs pentes méridionales, depuis Tlemcen jusqu'à l'Océan : preuve évidente de la bénédiction d'Allah ! s'écrie le docte musulman. Un autre passage de ses annales nous explique différemment cette multiplication prodigieuse. Les Makhil avaient obtenu des souverains de Maroc ce vaste territoire, mais, trop faibles pour s'en emparer, dit-il, « ils formèrent avec les Zénata une confédération qui ne se rompit jamais. » Cette ligue porta plus tard la guerre dans les oasis, en soumit un grand nombre, mais n'en déplaça pas la population, car, encore

aujourd'hui, on y parle des dialectes berbères. La même observation s'applique aux oasis du M'zab, de l'Ouargla et de Tuggurt, que les Arabes Zoghba subjuguèrent avec le secours des Zénata du Sersous[1]. Si donc on peut regarder comme indigènes toutes les tribus qui ont conservé l'usage des idiomes berbères, car les vainqueurs n'adoptèrent jamais le langage des vaincus, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse attribuer une origine arabe à toutes celles qui parlent cette langue. On connaît des tribus dont l'origine africaine n'est pas douteuse, et qui ont remplacé par l'arabe leur dialecte national. C'est le cas des Zénaga fixés dans le Maroc.

La première invasion des Arabes en Afrique avait substitué la religion musulmane au christianisme et aux diverses sectes idolâtres qui existaient encore; mais elle n'avait pas arrêté les progrès de la civilisation qui atteignit là un niveau aussi élevé qu'en Espagne. De même la prospérité matérielle n'avait cessé de s'accroître. La deuxième invasion la détruisit sans retour, moins peut-être par les guerres intestines auxquelles elle fournissait un élément si puissant, que par l'atteinte profonde portée aux mœurs. Les émigrants venus au onzième siècle avaient les qualités et les vices de la vie nomade. Par-dessus tout, ils avaient une répugnance extrême pour les occupations régulières, pour la vie agricole. Le temps seul, et à une époque rapprochée de nous la domination turque, purent les contraindre àdemeurer sédentaires. Le petit désert de l'Algérie et de Tunis convenait à leurs habitudes pastorales; tous cependant ne prirent pas cette direction. Il leur parut plus doux de rester dans le Tell et de s'y faire donner les fiefs connus sous le nom d'*ictâ*. L'ictâ ne donnait pas un droit direct à posséder la terre, mais seulement la jouissance des contributions dont on pouvait la frapper. Obtenir ce privilége sur un canton fertile, en rançonner les habitants, l'abandonner lorsqu'il était totalement épuisé, telle fut pendant des siècles la préoccupation constante des bandes arabes ou pseudo-arabes, qui se disséminèrent à l'infini pour exploiter le pays dans toutes ses parties, sans chercher nulle part à se fixer au sol et à le cultiver par elles-mêmes. Une sorte de pillage organisé les attirait seul, et une fraction des Riah ayant reçu en don la campagne de Bougie, cela, dit Ibn-Khaldoun, est pour eux sans valeur, car la contrée est bien défendue, et ils n'y trouvent rien à prendre! Sans doute les plaines, plus facilement accessibles, durent supporter les plus grands maux; mais aucun

[1] Une partie des indigènes de l'oasis de Tuggurt, ou l'Oued-Righ, émigrèrent cependant, car on trouve maintenant des tribus de *Righa* dans plusieurs provinces de l'Algérie. Il en fut de même des montagnards du Djebel-Amour, alors nommé montagne des Béni-Rached.

massif montagneux n'en fut complétement exempt, et l'opinion qui n'y voit que des indigènes ne doit pas plus être acceptée sans réserve que celle qui attribue aux Arabes la totalité des plaines.

Rien de plus naturel que l'état d'abaissement auquel ce régime, continué pendant des siècles, a réduit l'Afrique ; mais ce qui n'est pas généralement connu, c'est l'importance des pertes du pays. Presque toutes les villes disparurent, car il était facile de les soumettre au pillage. La Metidja en a contenu trente, et Blida seule existait encore lors de notre conquête. De cette époque datent la plupart des ruines qui se rencontrent à chaque pas. Désormais, plus de bourgades échelonnées le long des routes ; plus de cultures soignées ; à quoi bon fatiguer la terre, si l'on n'est point assuré de la récolte? Chacun dissimulera soigneusement ce qu'il possède, s'efforcera de paraître plus pauvre qu'il ne l'est réellement. C'est au fond d'un ravin, sur le sommet de quelque roche escarpée, qu'il faudra chercher dans une misérable tente un paysan toujours inquiet, labourant le fusil sur l'épaule, soupçonnant un ennemi dans chaque étranger qui passe. Puis, rançonné sans pitié, il cherchera à son tour à s'indemniser aux dépens d'un voisin plus faible ou plus mal gardé. De là naîtront des inimitiés sans nombre, des dettes de sang, qui contraindront certaines familles à fuir la lumière et à n'oser sortir que la nuit des retraites les plus sauvages. Voilà la représentation fidèle de ce qui existait dans le Tell avant l'arrivée des Français, l'état misérable auquel notre conquête a mis fin. Dans le Sud, le mal était plus grand et plus incurable encore. L'ardeur du soleil et la rareté des pluies imposent là des soins tout particuliers au cultivateur. Il faut aménager et garantir les sources avec une attention scrupuleuse, préparer le sol pour recevoir les irrigations. Si l'on parcourt aujourd'hui le versant méridional des hauts plateaux, avant d'arriver aux oasis, et même sur bien des points des pentes nord, on ne trouve que de loin en loin des tentes peu nombreuses, groupées auprès de sources insignifiantes. Rien n'indique au premier abord que ces contrées aient pu nourrir une population plus considérable. Il n'en a pas toujours été ainsi cependant. Que l'on examine le sol avec un soin scrupuleux, on le verra disposé en planches horizontales à des niveaux successifs, où des rigoles amenaient une eau recueillie souvent à de grandes distances. Tout cela témoigne d'un travail immense, et tout cela est abandonné : plus de cultures, d'irrigations ; plus de sources même, car, dépourvues de leurs ombrages protecteurs, elles se sont desséchées ou ravagent les jours de pluie les terrains qu'elles fertilisaient jadis.

Toute la zone qui s'étend le long du versant méridional de l'Atlas était couverte anciennement d'une nombreuse population. La facilité du parcours y avait fait établir la route la plus fréquentée entre l'est

et l'ouest de l'Afrique. C'est celle que suivirent Ocba et les autres conquérants arabes ; les souverains de Tunis et du Maroc l'ont parcourue avec de puissantes armées. Aujourd'hui un simple régiment ne trouverait pas à y vivre. Cette ruine, presque irremédiable, est une des conséquences de la deuxième invasion arabe et des exactions qui ont fait fuir les habitants. Plus au midi encore, la même influence s'est aussi fait sentir dans la région des oasis, où habitaient des populations bien plus nombreuses que de nos jours, car à différentes reprises elles ont envahi et subjugué les contrées du nord.

Par deux fois donc l'invasion arabe a été funeste à l'Afrique. Au septième siècle, en détruisant la civilisation romaine ; au onzième, en faisant disparaître celle qui renaissait sous les efforts des indigènes eux-mêmes, résultat d'efforts persévérants mais peu connus en Europe. On commettrait une grossière erreur en attribuant à ces derniers ce goût prononcé pour la vie nomade que les Arabes conservent avec une si remarquable ténacité, et qui leur a fait dévaster d'immenses territoires en Syrie et en Chaldée. La nécessité seule a pu réduire les Africains à l'état de demi-barbarie où nous les voyons et à transporter les cultures, par une sorte de rotation irrégulière, successivement sur toutes les parties du territoire dont ils disposent. Avant la longue oppression des Arabes et des Turcs, ils montraient une sorte de passion pour la vie sédentaire. Chaque fois qu'une tribu avait fait une conquête, elle s'empressait de la consacrer par la fondation d'une ville. La plupart de celles qui avaient existé au temps des Romains furent ainsi rétablies, et bien d'autres apparurent dont nous ne voyons plus que les ruines. Dans le désert même, qui impose impérieusement la vie pastorale et nomade, chaque tribu possède un établissement permanent, un *ksar* ou château fort (au pluriel *kssur*), où sont déposées ses richesses, où les pasteurs reviennent après chaque voyage sur les terrains de pacages, qui devient un centre de commerce, souvent une étape pour les voyageurs des pays lointains. Ces établissements sont en si grand nombre, que toute la zone de parcours au midi des petites oasis en a pris le nom de *pays des ksour*. Partout où un sol plus favorisé a pu supporter la charrue, on rencontre des centres plus importants, ces oasis de l'Oued-Righ, de l'Ouargla, du M'zab, qui mériteraient à juste titre d'être comptées parmi les merveilles du monde. Dans l'Oued-Righ, à Turggurt, à Témacine, il a fallu deviner la présence d'une nappe d'eau souterraine et jaillissante, la chercher à une profondeur qui dépasse souvent cent mètres et l'amener par des rigoles au pied de chacun des palmiers, dont le feuillage, en couvrant le sol, permet de recueillir une seconde récolte sous la protection de cette ombre tuté-

laire. Ces arbres sont si serrés, que l'on en compte souvent plus de six cents par hectare, et là où l'arrosage cesse, toute production du sol cesse aussi. Ces oasis nourrissent une population plus dense que les cantons les plus fertiles de l'Angleterre ou de la Belgique, et elle n'y est pas malheureuse, bien que souvent elle ne connaisse pas les céréales. Au M'zab, la culture a exigé des efforts encore plus grands. L'oasis a été créée il y a neuf cents ans par une colonie d'émigrés, chassés du nord de l'Algérie par les Zénaga. Après avoir erré quelque temps dans le désert, les Béni-M'zab se réfugièrent dans l'un des endroits les plus abandonnés. Une nappe souterraine s'y trouve; mais elle n'est pas jaillissante, et c'est à la main qu'il faut puiser de nuit comme de jour l'eau nécessaire à l'arrosage. Nul ne saurait sans périr se soustraire à ce pénible travail, et comme la quantité d'eau satisfait à peine aux besoins, il a fallu mesurer rigoureusement à chacun le temps pendant lequel il lui est permis de la recueillir. L'oasis du M'zab est la plus misérable de toutes celles qui nous sont connues, la seule qui ne puisse entièrement nourrir ses habitants, contraints d'aller remplir, dans les villes de la côte, les emplois les plus pénibles, et elle a dû à cette circonstance d'être constamment épargnée par l'avidité des Arabes et des Turcs, tandis que les riches oasis ont été à plusieurs reprises dévastées et soumises à toutes sortes d'exactions.

Les Turcs, on le sait, firent peser sur les régences de Tunis et d'Alger une oppression plus habile, mais aussi fiscale que celle des Arabes. Ils n'essayèrent jamais d'administrer le pays. Leur but était d'en tirer la plus grande somme possible, à peu de frais. Ils n'établirent aucune différence entre les indigènes et les Arabes, mais partagèrent les tribus en deux classes : les tribus *rayas*, qui étaient les plus nombreuses, et les tribus *maghzeu*, qui jouissaient d'une sorte d'immunité, sous la condition de faire rentrer par la force les contributions que les autres devaient acquitter. Les extorsions, les violences, suites naturelles de ce système, entretenaient dans les régences barbaresques des divisions incessantes et assuraient la prépondérance de la milice turque, malgré son infériorité numérique. Le Maroc a conservé son autonomie. Une famille de chérifs le gouverne depuis trois ou quatre siècles, en s'appuyant sur de puissantes tribus appartenant à la branche des Masmouda ; mais le despotisme stupide de ces souverains et les nombreuses guerres civiles qui n'ont cessé de déchirer l'empire l'ont réduit aussi à un grand degré d'abaissement, bien qu'il soit toujours redoutable par le nombre et l'esprit belliqueux de ses habitants.

La race africaine, si digne d'intérêt par son antiquité, par ses longues épreuves et par son énergie, ne saurait donc sans injustice être

confondue avec la race arabe, dont elle diffère à tous égards, sauf par l'esprit religieux. Elle ne doit pas non plus être jugée d'après l'état misérable où elle est réduite de nos jours. Mais pour apprécier ce qu'elle est susceptible de devenir sous une administration équitable et paternelle, comme l'est en général celui de l'Algérie depuis la cessation de la guerre, il faut se reporter à quelques siècles en arrière, à l'époque où l'Afrique était gouvernée par les plus puissantes des dynasties nationales qu'elle ait possédées, les Almoravides et les Almohades[1]. Les origines, la grandeur et les revers de ces deux dynasties offrent d'ailleurs un exemple remarquable de l'impression profonde des dogmes musulmans sur un peuple qui leur avait résisté d'abord avec tant de vigueur.

Les commencements des Almoravides sont singuliers. Un jeune chef des Zénaga, ayant quitté le désert pour faire le pèlerinage de la Mecque, s'éprend au retour des leçons d'un docteur de la loi et s'efforce de s'en faire suivre, afin que son peuple profite des bienfaits d'une instruction qu'il admire. Le maître, trop âgé, se fait suppléer par un disciple, Abd-Allah-ben-Jassin. Celui-ci, parvenu près des bords du Sénégal, est scandalisé de l'ignorance et des vices des peuplades barbares qu'il y trouve. Non-seulement il prêche la religion, mais il entreprend aussi de réformer les mœurs. Votre conduite, s'écrie-t-il, n'est pas conforme au Sonna de l'Islam ! Chacun de vous épouse cinq, six, dix femmes, tandis que le Prophète a prescrit à ses disciples de n'avoir que quatre femmes légitimes et des esclaves selon leur plaisir[2]. La mercuriale fondée sur cette distinction un peu subtile n'ayant produit aucun effet, Abd-Allah se retira avec ses adhérents dans une île où il les assujétit à des pratiques dont l'austérité excita l'étonnement et une admiration générale. Les cellules (*ribat*) où il les confinait leur valurent le surnom de *morabetin* ou cénobites (au singulier *morabet*, dont nous avons fait marabout). Abd-Allah crut alors l'occasion favorable pour reprendre le cours de ses prédications, en les appuyant du secours des armes. L'ascendant de la petite troupe fanatisée par lui fut irrésistible et assura dans tout le désert le succès de dogmes religieux moins grossiers que ceux jusqu'alors connus. Une tribu puissante, celle des Lemtouna, se soumit la première, forma l'élite des armées almoravides, et en marqua la domination d'un caractère particulier. Les Lemtouna étaient du nombre des tribus *voilées*, où, tandis que les femmes sortent à visage découvert, contraire-

[1] Ces noms, que l'histoire d'Espagne nous a rendus familiers, n'ont pas été transcrits correctement par nos écrivains : il faudrait les remplacer par *al Morabetin*, les marabouts, et *al Mouahedoun*, les sectateurs du Mohdi.

[2] Nous extrayons textuellement ce discours du Roudh el Cartas.

ment aux usages orientaux, les hommes ont toujours la figure couverte d'un voile noir, comme c'est encore l'habitude des Touaregs. Tous les morabetins se conformèrent à cette coutume des Lemtouna. Peu d'années suffirent à Abd-Allah pour assurer sa domination dans le Sahara. Il se tourna alors contre le royaume de Fez ; mais la fortune le trahit, et il périt dans un combat. Ses lieutenants reprirent son œuvre et étendirent ses conquêtes. L'un d'eux répandit le Coran chez les Nègres et porta ses armes victorieuses jusqu'à la *montagne d'Or*, vers les sources du Niger. Au moment d'entreprendre cette expédition lointaine, il en redouta les périls pour une jeune femme, enlevée dans le sac d'une ville, et qu'il chérissait tendrement. L'amour au désert ne revêt pas les mêmes formes qu'en Europe ; il n'y a pas, paraît-il, le caractère d'un attachement exclusif. Le scrupuleux propagateur de l'islamisme trouva tout naturel de répudier sa femme et de lui faire épouser un de ses cousins, Youssef-ben-Tachfin. C'était là un présent dont celui-ci put bientôt apprécier la valeur. Zineb était une femme d'une capacité supérieure. Ravie de trouver un époux digne de la comprendre, elle se donna tout entière à ce troisième mari, inspira sa politique, devint sa confidente et le principal instrument de ses étonnants succès[1]. Suivi de ses fidèles Almoravides, Youssef renversa le trône de Fez, conquit le littoral africain depuis l'Atlantique jusqu'aux montagnes de Bougie, et fonda la ville de Maroc, dont il fit la capitale de son empire. Là ne se bornèrent pas ses exploits. Les musulmans d'Espagne, divisés et affaiblis, ne résistaient qu'avec peine aux efforts des chrétiens ; ils implorèrent son secours. Youssef traversa la mer avec les tribus voilées et remporta près de Badajos la grande victoire de Zalaca, à la suite de laquelle il régna sans contestation sur la moitié de l'Espagne, car la politique le poussa à détrôner les petits souverains qui avaient réclamé son appui. Mais si Youssef était ambitieux, s'il cessa de bonne heure de se borner, comme son ancien maître, à des entreprises ayant la religion pour but, il fit aussi le plus noble usage de sa puissance : il établit dans ses états un ordre si parfait, que, ni avant, ni depuis, assure l'auteur du *Cartas*, le Maghreb n'a joui d'une semblable prospérité ; jamais la vie ne fut plus douce et à si bon marché, jamais les impôts ne furent moindres. Suivant une expression devenue proverbiale en Afrique, une femme eût pu la parcourir d'une extrémité à l'autre, avec une couronne d'or sur la tête, sans que personne osât la toucher. Le pauvre était assuré de recevoir l'aumône du souverain, le faible d'obte-

[1] Dans toutes les tribus africaines qui n'ont pas subi d'une manière trop prononcée l'influence des mœurs orientales, les femmes sont entourées d'égards et de considération : il n'est même pas rare de leur voir prendre une grande part dans les affaires de la famille ou de la tribu.

nir son appui : humain et d'un facile accès, jamais, dit-on, il ne repoussa un suppliant, jamais il n'ordonna une punition injuste. On rappelle encore, comme une particularité unique dans un pays musulman, qu'il paya de ses deniers le terrain sur lequel il éleva la ville de Maroc, pour surveiller de plus près la chaîne de l'Atlas, habitée par les indociles Masmouda. Cette cité, l'objet de sa prédilection, fut remplie par son ordre de splendides monuments : mosquées, bazars, bains publics, bibliothèques, et il ne dédaigna pas de travailler de ses mains à leur construction, afin d'exciter le zèle des ouvriers. Tels étaient les goûts d'un enfant du désert, d'un nomade, qui était peut-être parvenu à l'âge d'homme avant d'avoir contemplé une ville. Des forteresses maintinrent aussi toutes les tribus à qui une longue impunité avait donné l'habitude du désordre. Les Lemtouna et les autres tribus voilées remplissaient partout cette mission de police pendant la longue durée de ce règne toujours prospère ; car Youssef-ben-Tachfin vécut près de cent ans. Mais ces succès mêmes renfermaient une cause de faiblesse, que le temps développa. Les morabetins, trop peu nombreux, s'épuisèrent dans leurs expéditions incessantes pour maintenir les peuples vaincus, et surtout dans leur lutte contre les chrétiens d'Espagne. Une défaite sous les murs de Saragosse détruisit le prestige qui les entourait, et l'on ne s'aperçut que trop de l'absence du grand Youssef.

Un nouveau prophète chercha alors à soulever les indomptables montagnards de l'Atlas. La doctrine religieuse dont il se faisait l'interprète touche aux points les plus nébuleux de la théologie musulmane. L'audace et l'imposture furent ses moyens de succès. Africain de race et de naissance, Mohammed-ben-Toumert ne s'en donnait pas moins Mahomet pour ancêtre, et s'annonçait comme le Modhi, ou l'iman réformateur attendu par certains sectaires. Aux principaux disciples étaient réservées ces prédications dogmatiques. Devant la foule, Ben-Toumert fulminait contre le luxe, la mollesse et la morale relâchée des Almoravides, qui contrevenaient, selon lui, à plusieurs prescriptions du Coran. Il parcourait les marchés, parlant au peuple, brisant les instruments de musique, répandant sur le sol les boissons fermentées, s'il en voyait mettre en vente. Enhardi par l'impunité, il pénétra dans la capitale, où il osa interpeller, injurier, frapper même Soura, une fille d'Youssef, parce qu'elle revenait du bain le visage découvert, avec ses compagnes, suivant l'usage de sa tribu. Traduit devant le cadi, il se défendit avec éloquence et invoqua si hautement la religion violée, que le magistrat interdit n'osa point le condamner. Satisfait de ce triomphe, le mohdi crut prudent de sortir de Maroc et se retira dans la montagne, où il appela aux armes les tribus masmouda, dont l'animosité contre les Zénaga et les Lemtouna

était assoupie plutôt qu'éteinte. Les passions de ces rudes montagnards, leur crédulité, furent largement exploitées par le perfide Ben-Toumert, qui ne recula devant aucun crime pour satisfaire son ambition. Malgré le rapide élan du soulèvement provoqué par lui, il ne put, non plus que le premier chef des Almoravides, assister au complet triomphe de sa secte; mais, après sa mort, un homme digne d'une meilleure renommée, Abd-el-Moumen, natif du petit port d'Honeïn, entre Oran et Nemours, conquit l'empire entier du Maroc et bloqua dans Oran le petit-fils d'Youssef, Tachfin-ben-Ali. Les revers et la constance de ce malheureux prince forment l'un des plus touchants sujets des légendes locales. Les Lemtouna et un corps de soldats chrétiens qui lui étaient dévoués furent exterminés après une lutte mêlée de succès et de défaites. Tachfin se défendait toujours dans Oran et faisait de fréquentes sorties, presque toujours accompagné par sa femme, la belle Aziza, qu'il portait en croupe. Repoussé dans une affaire de nuit, séparé des siens et poursuivi de près, il perdit sa route et tomba dans la mer, du haut des rochers qui surmontent les bains de la Reine [1], entre Oran et Mers-el-Kébir. On retrouva au jour les corps mutilés de ce couple infortuné, et cet événement marqua le terme de la domination des Zénaga dans le nord de l'Afrique. A la même époque, les Zénata les chassaient des montagnes de Bougie, et les peuplades noires qu'ils avaient soumises secouaient aussi leur joug. Une rapide décadence succédait à leur éclatante prospérité. Traqués de toutes parts, ils étaient contraints de dissimuler leur nationalité. Sur les bords du Sénégal, où a commencé leur splendeur, le nom de Zénaga est devenu synonyme de celui de tributaire. Beaucoup s'enrôlèrent dans les bandes arabes. D'autres, retirés au fond du désert, y ont échappé aux poursuites de leurs ennemis. Ceux qui sont restés dans l'empire de Maroc y ont eu une fortune diverse. Soumis, près d'Azemmour, à toutes sortes d'humiliations, ils y ont reçu le sobriquet de *Zénagat-ez-Zezz*, ou aux soufflets, tandis que leurs frères, les Béni-Zéroual, retranchés dans les montagnes les plus inaccessibles du Rif, ont mérité celui de *Zénagat-el-Ezz*, ou hautains. Telle fut la destinée de ces enfants du désert, en qui l'on doit voir les véritables Numides des anciens, car cette dénomination est tout à fait impropre, appliquée aux habitants de la côte.

L'empire fondé par Abd-el-Moumen fut étendu par El-Mansour, son petit-fils, plus loin encore que celui d'Youssef-ben-Tachfin. La bataille d'Alarcos décida la soumission de l'Espagne, et les rois chrétiens durent s'humilier devant lui. Mais jamais les souverains du Maghreb

[1] Ces bains, abandonnés aujourd'hui, recevaient chaque année la visite de la reine d'Espagne Jeanne, fille d'Isabelle la Catholique, qui leur laissa son nom.

n'ont tenté impunément des conquêtes en Europe. La domination des Almohades avait pour base principale le dévouement d'une garde nègre entretenue avec grand soin et de quelques tribus des montagnes de Tinmelel, qui portaient par privilége le nom de *Mouahedoun*. Leur nombre n'était pas proportionné à la grandeur de l'empire, et ces troupes fidèles furent anéanties le 16 juillet 1212, à la sanglante bataille de Las Navas de Tolosa, qui assura le triomphe du christianisme en Espagne. Cette défaite signalée inaugura pour les Almohades une période de décadence et la dissolution de leur empire. Le royaume de Tunis leur échappa le premier. Des chefs indépendants s'élevèrent à Constantine, à Bougie, à Ténès, à Tlemcen enfin, la rivale constante, mais souvent malheureuse de Maroc et de Fez. Une tribu zénatienne, les Beni-Abd-el-Ouahed, fonda ce royaume de Tlemcen qui subsista jusqu'à l'invasion turque, en même temps qu'une autre tribu de la même race, les Béni-Mérin, subjuguant ou détruisant les derniers sectateurs du Mohdi, restituait à Fez la suprématie du Maghreb-el-Aesa. Plus tard, les Masmouda, mettant un chérif à leur tête, chassèrent les Zénata et fondèrent la dynastie actuelle de l'empire de Maroc ; mais aucune de ces royautés n'eut l'éclat ni la puissance des anciennes dynasties, et elles ne purent empêcher les Arabes d'étendre de plus en plus le théâtre de leurs déprédations.

La souveraineté des Almoravides et des Almohades est l'époque la plus florissante de l'Afrique, la seule où le pays ait été soumis à une domination unique. Les Almoravides avaient organisé une administration remarquablement habile et honnête. Ils enrichirent le pays, et les ressources qu'ils y créèrent ne furent pas anéanties pendant la guerre qui porta si rapidement leurs adversaires au pouvoir. Les Almohades ne conservèrent pas longtemps les principes austères professés par leur prophète. Ils développèrent les éléments de prospérité mis en lumière par Youssef-ben-Tachfin et portèrent la civilisation musulmane à son plus haut point de splendeur. Tous les arts furent encouragés par les successeurs lettrés d'Abd-el-Moumen, toujours jaloux de remplir leur cour des poëtes et des savants les plus distingués de l'époque. Les différences de religion ne portaient nul obstacle à la faveur de ces princes, mais il fallait être lettré pour prétendre à l'honneur de les servir. Leurs secrétaires rédigeaient souvent en vers les défis et les appels aux armes. Les théologiens qu'ils placèrent dans les principales mosquées font autorité dans l'Islam. Ils attirèrent à leur cour des savants comme le médecin Aben-Zohr, le philosophe Aben-Rochd, célèbres en Europe sous les noms d'Abenzoar et d'Averroës. C'est à eux aussi que l'on doit les merveilles de Séville et cette fameuse Giralda que l'architecte reproduisit deux fois, à Maroc et

près de la ville de Rbat. Leurs tombeaux, dans la ville de Tinmelel, jouissent d'une réputation de magnificence que nous ne pouvons apprécier, car l'approche en est interdite aux chrétiens. Mais nous n'avons nul motif de la mettre en suspicion, car, si le règne d'Youssef-ben-Tachfin fut celui de la justice et de la prospérité matérielle de l'Afrique, la domination des Almohades a été marquée d'un sceau non moins remarquable par le grand essor donné à la culture intellectuelle. L'Europe elle-même était alors devancée par la rive méridionale de la Méditerranée, et qui peut dire si elle n'a pas profité de ce spectacle? Car, sous ces princes éclairés, le mahométisme n'avait pas le caractère intolérant et exclusif que nous lui trouvons partout. De nombreuses communautés chrétiennes florissaient en Afrique, y exerçaient le commerce, y pratiquaient librement leur culte. Les Génois, les Vénitiens, les Catalans, les Provençaux même s'y rencontraient en grand nombre. Des chrétiens figuraient dans l'armée des Almoravides, non comme individus isolés, mais en corps de troupe, et on en retrouve aussi dans les armées des Almohades avec une organisation plus précise encore. Dès cette époque, en effet, ces souverains avaient reconnu la nécessité des armées permanentes, que l'Europe n'a connu que beaucoup plus tard et dont l'institution nous a débarrassés du fléau des levées en masse et des bandes mercenaires.

Le système entier de l'administration militaire d'Abd-el-Moumen mériterait une étude spéciale. On y trouverait d'abord les Koumia, sa tribu natale, formant une sorte de garde du souverain; puis les tribus almohades, dont tous les membres, soldats dès l'âge de puberté, recevait une paye régulière et quasi mensuelle, variable en temps de paix ou de guerre, possédaient, en outre, des fiefs ou ictâs qui les rattachaient au sol, où les familles attendaient leurs membres absents, touchaient une partie de leur solde, où les vieillards et les infirmes trouvaient une existence paisible et honorée. Pour seconder ces serviteurs dévoués et maintenir tant de tribus indociles, Abd-el-Moumen avait encore la garde nègre que, depuis cette époque, les empereurs de Maroc ont toujours conservée, et des corps auxiliaires arabes, curdes, espagnols et chrétiens. Cette armée fit la force de ses successeurs jusqu'à la grande défaite des Navas de Tolosa. Quant aux institutions civiles, comme dans tous les pays musulmans, elles étaient basées sur la loi religieuse, dont un pouvoir juste et éclairé tempérait les mauvaises tendances.

Voilà ce qu'était l'Afrique aux temps où la population indigène pouvait développer librement les nobles instincts que Dieu lui a départis d'une main libérale. Voilà la prospérité qu'une longue et brutale oppression a remplacée par la misère et la barbarie. Voilà ce qui

peut reparaître aujourd'hui sous la domination française, empreinte de la civilisation moderne et des grands principes de la religion chrétienne.

L'administration de l'Algérie, le régime militaire auquel elle est soumise, ont été l'objet de nombreuses critiques. Il y a là plus qu'une injustice. Des fautes partielles, des erreurs de détail ne doivent pas faire oublier le fait général. Notre occupation est la suite d'une conquête provoquée par les agressions les plus sauvages et les plus réitérées. Or la conquête est toujours un acte de violence, et aucune, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, n'a été accomplie avec autant de modération et d'humanité. Jamais, après la guerre, les vaincus n'ont été traités avec une aussi magnifique générosité, et il n'entrerait dans l'esprit de personne de comparer à la conquête de l'Algérie par les Français celle de l'Amérique par les Espagnols, celle de l'Inde par les Anglais, de la Tauride par les Russes, ni même la plus récente de toutes, celle de l'Italie méridionale par les Italiens du nord. Malgré le petit nombre d'années qui s'est écoulé depuis notre établissement, nous pouvons seuls montrer les indigènes soumis sans arrière-pensée, et plus libres, plus riches, plus heureux qu'avant notre arrivée.

Pour développer toutes les conséquences de ces bienfaits, pour hâter la fusion entre l'élément français et l'élément indigène, une chose reste à faire, mais elle est capitale. Il faut éliminer des mœurs tout ce qui y a été introduit par l'influence arabe.

On accueillera peut-être avec incrédulité un jugement si sévère sur une race que protégent le souvenir de Damas et de Bagdad, et les récits charmants de ses conteurs. Il est bien modéré cependant auprès de celui d'Ibn-Khaldoun, Arabe lui-même d'origine, mais qui avait vu toute sa vie les souffrances des pays conquis par ses pères. Parmi les chapitres si remarquables qu'il a écrits sur l'influence des diverses formes de gouvernement, on trouve ceux-ci : — *De tous les peuples, les Arabes sont les moins capables de gouverner un empire.* — *En général, les Arabes sont incapables de fonder un empire.* — *Tout pays occupé par les Arabes est bientôt ruiné.* — Les preuves surabondent sous sa plume, ou plutôt tout son livre porte témoignage des maux que la conquête arabe a répandus sur le monde. Et aujourd'hui que des pays si longtemps fermés ne peuvent plus se soustraire à nos recherches, que voyons-nous? Le fils d'Ismaël, animé d'une haine immortelle contre les biens dont son père a été déshérité, s'acharnant à les détruire et incessamment occupé à reculer les bornes du désert. L'Africain luttant avec une égale persévérance à se *stabiliser* sur le sol qu'il cultive, s'attachant avec une constance indomptable aux restes de tant de villes construites par lui, qui se révèlent chaque jour

à nos recherches, sans parler de bien d'autres dont le désert couvre encore les ruines ignorées.

L'Africain, disons-nous. Nous voudrions voir restituer ce nom à la grande race blanche qui, en dehors de l'Égypte[1], se rencontre seule dans ce vaste continent. Et, de fait, on serait fort embarrassé de lui en attribuer un autre. L'antiquité grecque et romaine ne nous a transmis que quelques désignations purement locales, plus ou moins défigurées, ou les épithètes dédaigneuses de Numides et de Berbères, synonymes de nomades et de barbares. Kabyle, ou plutôt Cabaïl, est un mot arabe servant à désigner les gens qui habitent sous la tente. Bédouin a une semblable origine et de plus une signification méprisante. Les noms de Touareg, d'Imouchar ne s'appliquent qu'à quelques tribus du Sahara ; toutes celles du Tell ont cherché à dissimuler leur origine et à se rattacher aux compatriotes du Prophète. L'oubli, cette suprême injustice des temps, couvre donc le nom d'un grand peuple, digne de toutes nos sympathies et répandu sur un territoire immense. Ce n'est pas là la moins singulière des énigmes que nous offre le grand continent qui s'étend sur l'autre rive de la Méditerranée.

PIERRE DE BUIRE.

[1] On sait que, dans la géographie ancienne, l'Égypte était comprise, non dans l'Afrique, mais dans l'Asie.

LA JEUNESSE DU DOYEN

I

Dans les premiers jours de l'année 1849, je fus envoyé, en ma qualité d'ingénieur, dans une des villes du nord de la France. Les travaux dont j'étais chargé devaient m'y retenir quelques mois. Mes heures de loisir auraient pu me paraître bien longues, si, par un heureux hasard, cette ville, où je n'étais jamais venu, n'avait été la résidence d'un vieux parent, très-attaché à ma famille. Informé de mon arrivée, il m'attendait à la descente de la voiture, me reçut à bras ouverts, et ne me permit point d'aller m'établir ailleurs que chez lui. Sa maison devint donc la mienne. Estimé et recherché de tous, il s'était choisi quelques amis plus intimes auxquels il me présenta. Leur accueil simple et cordial me mit tout de suite à l'aise ; et j'eus ainsi une société agréable où je pouvais venir me distraire d'occupations souvent arides.

Sans être précisément ce qu'on appelle un dévot, mon cousin était resté de tout temps fidèle aux pratiques religieuses. Et cependant, par une sorte de contradiction plus fréquente qu'on ne pense, il avait toujours manifesté de l'éloignement pour les prêtres. J'avais gardé le souvenir d'une de ses maximes favorites : « Ce sont gens que « l'on doit voir à l'autel ou au confessionnal, non chez soi. » Je fus donc surpris quand je l'entendis faire l'éloge, en termes qui prouvaient une vive affection, du Doyen, son meilleur ami, disait-il. « Il « faut, dis-je en moi-même, que ce prêtre, pour avoir vaincu des pré« tentions aussi invétérées, ait de bien rares qualités. » Et je me con-

firmai dans cette opinion, en entendant tous ceux qui fréquentaient la maison de mon cousin, parler avec la même estime du Doyen. Tous s'accordaient à vanter le charme de son commerce, la constante égalité de son caractère, sa scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs, sa sévérité pour lui-même, son indulgence pour les autres, son zèle éclairé, exempt tout à la fois de rigorisme et de faiblesse. J'appris qu'il était né dans un département assez éloigné, qu'il exerçait le ministère déjà depuis plusieurs années quand il était venu s'établir dans le diocèse ; et que malgré la froideur avec laquelle on accueille les étrangers, il avait su promptement se concilier l'affection publique. Riches et pauvres, tous l'aimaient. On savait peu de chose de son passé ; seulement on parlait d'une belle fortune qu'il avait consacrée, dans son pays natal, à des œuvres de charité.

Ces détails excitèrent ma curiosité. J'aurais désiré faire tout de suite la connaissance du Doyen, mais il venait de partir pour un voyage qui devait durer un mois. Quand il revint, une de ses premières visites fut pour mon cousin, mais je ne le vis pas ce jour-là, mes occupations m'avaient appelé dans la campagne. Je ne regrettai pas trop ce contre-temps, car mon cousin me demanda si je voulais l'accompagner chez son ami, le lendemain, dans la matinée : proposition que j'acceptai de grand cœur.

A l'heure dite, nous nous rendîmes chez le Doyen. La maison était de simple apparence. Nous fûmes reçus par un domestique assez âgé. Vous vous figurez peut-être un de ces serviteurs comme il vous est arrivé d'en rencontrer chez des gens d'église, au regard modeste, au visage placide et recueilli, au parler doux et lent, les mains souvent croisées sur la poitrine; grave et débonnaire personnage, exhalant autour de lui comme un parfum de dévotion, sorte de frère lai qui par son seul aspect semble annoncer la sainteté du domicile dont il est le gardien. Tout autre était l'homme qui nous ouvrit la porte. Jean (c'est ainsi qu'on l'appelait), quoique déjà vieux, se présentait avec une allure décidée. Droit et roide, il ne perdait pas une ligne de sa haute taille. Il avait le regard ferme, le geste bref, le verbe assuré. Les cheveux gris, coupés en brosse, une moustache également grise, une redingote boutonnée jusqu'au menton, achevaient de lui donner un extérieur tout martial.

Le Doyen venait de sortir, mais Jean nous affirma qu'il serait bientôt de retour, nous fit entrer, et allant appeler un jeune garçon de seize à dix-sept ans qui travaillait dans le jardin, derrière la maison : « Ici, « conscrit, cria-t-il, viens à l'ordre. Écoute, tu vas pousser une recon- « naissance jusque chez le menuisier du coin ; son enfant est malade ; « M. le Doyen devait l'aller voir. Si tu ne l'y trouves pas, tu te tiendras « en faction à l'entrée de la grande rue, et, dès que tu l'apercevras,

« tu iras lui dire de se hâter, que des messieurs l'attendent à la maison. Allons, décampe. » — « Jean a sans doute été militaire? « demandai-je à mon cousin. — Oui, il a servi dans les dragons, du « temps de l'Empire. Il est du même pays que M. le Doyen. Il l'a « connu tout jeune, à ce qu'il paraît. Il lui est très-attaché. »

La pièce où Jean nous avait introduits était la chambre à coucher du Doyen. Elle servait en même temps de salon, si l'on peut appeler salon une chambre aussi modeste. Tout y était d'une extrême propreté, mais sans aucune de ces recherches que les progrès du bien-être ont rendues si communes. Les murs étaient simplement blanchis à la chaux. Point de parquet, mais un pavé de carreaux rouges, que cachait en partie une natte de joncs tressés. Pour tout ameublement, un lit en noyer, dont la couverture et les rideaux étaient en indienne à raies blanches et bleues; une table et un secrétaire du même bois, un fauteuil et quelques chaises en paille. Seulement à droite et à gauche du secrétaire des rayons en sapin supportaient des livres dont l'élégante et riche reliure contrastait avec la pauvreté du mobilier. Quelques gravures, parmi lesquelles une assez belle Assomption d'après Murillo, décoraient la muraille : c'étaient tous sujets religieux. Mais je distinguai un tout petit tableau, peint à l'huile, représentant une scène de bataille. Un magnifique Christ en ivoire, sur croix d'ébène, ornait la cheminée. Enfin, dans un angle de la chambre, vers le pied du lit, je remarquai un sabre de cavalerie, suspendu au-dessous d'une croix de la légion d'honneur dont le ruban rouge était tout usé.

Au bout de quelques instants, M. le Doyen rentra. C'était un homme assez grand, quoiqu'il se courbât légèrement; il paraissait avoir de quarante-quatre à quarante-cinq ans. Après les premières civilités, la conversation s'engagea. Je pus tout à loisir le considérer : ses cheveux blonds, naturellement bouclés, commençaient à blanchir; sa figure, quoique pâle et fatiguée, était jeune encore, et les rides précoces que j'y remarquai étaient dues moins à l'âge qu'à l'habitude des pensées sérieuses et peut-être même des soucis. Ses yeux bleus exprimaient tout à la fois la douceur, la vivacité et l'intelligence. Il avait dû passer pour beau dans sa jeunesse, car dans son âge mûr ses traits gardaient encore une noblesse et une régularité singulières. Le son de sa voix avait quelque chose de pénétrant qui devait tout d'abord lui gagner les cœurs, et ses paroles ne pouvaient qu'ajouter à cette première impression. Quoiqu'il ne s'agît, dans cette visite, que de sujets indifférents, son langage ne me plut pas moins que sa personne. Il avait, dans la conversation, ce tour aisé, simple et digne, qui ne s'apprend que dans la compagnie la mieux choisie. A la gravité du prêtre il joignait toute la politesse aimable de l'homme du monde.

Il était impossible de ne pas être séduit par tant de distinction. A ne voir que le chétif mobilier de cette chambre, j'aurais pu me croire dans la demeure du plus humble curé de campagne; mais en écoutant le Doyen, je m'imaginai qu'il devait appartenir, par sa naissance et son éducation, aux classes élevées. Une fois saisi de cette idée, je crus deviner que sous son enjouement se cachait la résignation, et je me sentis plus fortement encore attiré vers cet hôte qui m'était étranger une heure auparavant. Que vous dirai-je? je sortis complétement charmé, et je me promis de revoir le Doyen aussi souvent que je le pourrais.

C'est ce que je fis en effet. Je revins plus d'une fois, et bientôt je crus m'apercevoir que mes fréquentes visites devenaient un besoin pour le Doyen aussi bien que pour moi. Il me témoignait une véritable amitié; il obtint toute ma confiance : je n'eus plus de secret pour lui; je lui ouvrais mon cœur tout entier. Alors déjà je songeais à contracter l'union dans laquelle j'ai depuis trouvé le bonheur. Je le pris pour confident de mes désirs et de mes espérances, et ce sujet revint souvent dans nos conversations. Sans provoquer mes épanchements, il ne les évitait point. Jamais il n'affectait une gravité outrée; mais il avait l'art de ramener tout naturellement l'esprit de ses interlocuteurs vers les pensées sérieuses. J'aimais à l'entendre me parler des douceurs pures du mariage, des saintes joies de la paternité. Tout ce qu'il disait semblait sortir du cœur. Il y avait dans son langage un accent si convaincu ! « En vérité, lui dis-je un jour, per- « mettez-moi de m'étonner que vous décriviez si bien les charmes « d'une existence à laquelle vous avez renoncé, et que vous ne con- « naissez point par expérience. » Il me regarda en souriant : « Quoi « donc, me répondit-il, seriez-vous de ceux qui pensent que le prê- « tre, parce qu'il a choisi pour lui-même un foyer solitaire, reste « entièrement étranger au monde, et n'en comprend pas les légiti- « mes attachements? Détrompez-vous; il les connaît, et il y a place « dans son cœur pour de saintes affections. Mais ces affections il n'a « pas le droit de les enfermer dans un cercle étroit, pas plus que ses « devoirs. Élargissez vos âmes, dit l'Écriture. Au lieu de la petite « famille, nous avons la grande. N'avez-vous jamais réfléchi, mon- « sieur, sur le sens des paroles que le prêtre du haut de la chaire « adresse à ceux qui l'écoutent : Mes frères? Elles doivent exprimer, « et elles expriment en effet une profonde, une admirable vérité. « Tous ceux qui entourent le prêtre sont ses frères ou ses enfants « d'adoption. Pour moi je considère tous les fidèles de cette paroisse « comme les membres d'une seule famille, et je leur suis attaché par « des liens aussi sacrés que ceux du sang. Qui d'entre eux peut souf- « frir sans que je souffre moi-même? selon la belle parole de l'apô-

« tre? Mais si je ressens toutes leurs peines, je jouis aussi de leur « bonheur. Jamais, monsieur, je n'ai pu voir sans émotion de jeunes « fiancés, l'espérance dans le cœur, la joie sur le front, venir au pied « de l'autel mettre sous la garde de Dieu leurs promesses et leurs « affections; quand je leur donne la bénédiction nuptiale, c'est du « fond du cœur que j'appelle sur eux les grâces du ciel, et que je le « supplie de rendre heureux ce pèlerinage de la vie qu'ils vont en- « treprendre ensemble, et dans lequel mes prières les accompagnent. « Et ces enfants sur qui je répands l'eau sacrée, croyez-vous qu'ils « puissent m'être indifférents? Et après les avoir fait entrer dans la « communauté catholique, quand plus tard je forme leur esprit et « leur âme pour les appeler à la sainte table, croyez-vous qu'ils ne « m'appartiennent pas aussi? je les fais naître, je les élève à la vie « chrétienne : ils sont mes enfants, non pas selon la chair et le sang, « mais selon le cœur et l'esprit; et de ces deux filiations, la seconde, « n'en doutez pas, monsieur, vaut mieux que la première au regard « de Dieu. »

Ces entretiens avaient pour moi un attrait singulier. Quoique le Doyen citât plus volontiers quelques maximes tirées de l'Écriture sainte ou des Pères, on voyait qu'il avait étudié avec soin la littérature profane. Ses connaissances étaient très-variées. Mais ce qui m'intéressait le plus, c'était lui-même : son âme se révélait tout entière; il était facile d'y lire comme au fond d'un cristal transparent. Toutefois je ne connaissais de lui que sa vie actuelle; jamais il n'était question des années écoulées; de sorte qu'au bout de quelques mois j'en étais encore réduit aux conjectures. Je ne pouvais dire cependant qu'il fût mystérieux : c'était de l'air le plus naturel du monde qu'il savait ne point satisfaire ma curiosité. Je le comparais à ces glaces qui réfléchissent fidèlement les objets présents, sans garder aucune trace des images passées.

Ce n'était pas seulement le Doyen qui me témoignait de l'affection; le vieux Jean m'avait pris aussi en amitié. D'ordinaire assez silencieux, il parlait volontiers quand je le mettais sur ses campagnes; ce sujet était le seul sur lequel il devînt un peu communicatif. Une fois je l'avais trouvé s'occupant, selon sa coutume, des travaux du jardinage. Moins réservé que d'habitude (je soupçonnai qu'il venait de voir un ancien soldat retraité, et qu'ils avaient fait quelques libations au souvenir de leurs exploits), il s'était laissé aller à me conter certaines anecdotes de sa vie de garnison. « C'est sans doute, lui dis-je en riant, « pour faire pénitence qu'un grognard comme vous a voulu finir ses « jours en ermite, dans la maison d'un prêtre? — Non, monsieur, « répondit Jean avec un certain air de dignité; j'aurais pu demander « mon admission à l'hôtel des Invalides, j'y avais des droits. Mais

« j'aimais M. le Doyen ; je n'ai pas voulu le quitter : sans cela, croyez-« vous qu'un vieux troupier de mon espèce aurait consenti à se faire « servante de curé ? Allons donc ! — Mais, Jean, il me semble pour-« tant que vous devez être flatté d'avoir un maître comme le vôtre ? « Voyez comme tout le monde honore et vénère M. le Doyen. » Jean secoua la tête : « Non, non, monsieur, je ne suis pas homme à « dire du mal des prêtres; il en faut, je le sais bien ; je l'ai toujours « cru ; et même en Espagne j'ai contribué à en sauver deux que mes « camarades voulaient fusiller. Oui, je respecte les prêtres, et en par-« ticulier M. le Doyen. Un homme comme lui fait bien tout ce qu'il « entreprend. Mais, voyez-vous, monsieur, il a manqué sa vraie voca-« tion ; il n'était pas du bois dont on fait les séminaristes ; il était « né pour mieux que cela : son métier ne devait pas être de chanter « des litanies. Si l'on m'avait cru, je vous réponds que nous aurions « eu là un fier officier ! Foi de Jean, il serait aujourd'hui général. « Sans compter que je vois des gens qui se croient beaucoup de chose, « le notaire Masson, par exemple, ou l'adjoint Péchard, ça fait pitié ! « Ils s'imaginent faire honneur à M. le Doyen en le traitant comme « leur égal ; et ils ne se doutent pas que, s'il avait voulu, eux ne se-« raient à côté de lui que de tout petits messieurs. Mais bah ! que « voulez-vous? quand le sort s'en mêle ! La destinée, comme disait le « pauvre commandant Riquier, cela ressemble à un boulet de canon : « ça part, ça ricoche, et ça va tomber on ne sait où. » Et Jean reprit sa bêche et l'enfonça rudement en terre. Puis il se mit à siffler, comme il le faisait chaque fois qu'une idée le préoccupait.

Tous les ans, quand arrivait l'été, mon cousin allait passer à la campagne le temps des chaleurs. Dès le commencement de juin, il partit. Resté seul, je revis plus souvent encore M. le Doyen.

Un jour j'allai le prendre pour faire notre promenade accoutumée. Le matin j'avais reçu une nouvelle qui m'avait affligé. Un de mes anciens camarades d'école, avec qui j'avais été assez lié, s'était à la suite d'un amour trompé, et dans un accès de désespoir, donné la mort. Tout ému encore de cette triste histoire, je la racontai à M. le Doyen. Après des paroles de condoléance, il fit quelques réflexions que d'abord je goûtai assez peu, je l'avoue, sur le fâcheux empire des passions, quand on se laisse dominer par elles, et sur la nécessité d'avoir de solides principes de foi.

« Mon Dieu ! lui dis-je avec quelque vivacité, aux yeux d'une mo-« rale austère vous avez raison, je ne le nie point, et vous pouvez « condamner les passions. Mais de grâce, pourtant, songez aussi « combien l'humanité est faible, à quels dangers sont exposés ceux « qui vivent dans le monde, et peut-être aurez-vous pour eux plus « de pitié que de sévérité. Le prêtre trouve un asile dans l'existence

« qu'il s'est donnée; la tranquillité de son âme tient à sa vie même, « et il ne peut se rendre compte des passions qu'il ne connaît point : « il n'est pas en mesure de juger des périls auxquels il s'est soustrait. « Vous êtes paisiblement établi dans le port, et vous reprochez à un « malheureux la tourmente contre laquelle il se débat. » Il me regarda, et, après un moment de silence : « Oui, j'en conviens, dit-il, « le prêtre s'est soustrait à l'orage : mais songerez-vous à l'en blâ« mer? S'il ne l'a pas affronté, c'est que peut-être, mieux que d'au« tres, il en avait prévu et pressenti toute la violence : il a cherché sa « sécurité dans sa foi. La religion l'a mené, plus sûrement que la « philosophie, à ces sommets lumineux dont parle votre poëte Lu« crèce, au-dessus des tempêtes, plus près de Dieu. Mais qui vous dit « que, pour s'être rapproché du ciel, il ne sente plus le vent des pas« sions? Jamais il ne peut s'affranchir de sa condition humaine. « Plût à Dieu que vous dissiez vrai, et que le prêtre eût cet insigne « privilège d'être inaccessible aux faiblesses! Mais non, nous sommes « fils d'Adam, comme vous autres; comme vous nous avons toutes « les misères de notre race. Pour avoir revêtu l'habit ecclésiastique, « le prêtre n'a pu tout d'un coup se dépouiller de ses passions comme « d'un incommode vêtement; il n'a pu étouffer son cœur. Il est, « dites-vous, dans le port. Savez-vous si, avant d'y entrer, il n'a pas « eu une rude traversée? Que de saints dont nous savons les longues « épreuves, avant qu'ils eussent rencontré dans la foi le refuge qu'ils « cherchaient vainement ailleurs! L'histoire ne nous nomme-t-elle « pas beaucoup de ces cœurs meurtris qui se sauvèrent dans la reli« gion? Qui donc fut plus troublé qu'un saint Jérôme, plus aimant qu'un « saint Augustin, plus esclave du monde qu'un de Rancé? Mais, sans « m'arrêter à ces illustres exemples, croyez-le bien, s'il est des prêtres « que les habitudes d'une vie calme et pieuse ont préservés du contact « des passions, il en est d'autres qui ont souffert, qui souffrent. Il « ne suffit pas, en effet, de s'être donné à Dieu pour être aussitôt à « l'abri des agitations de l'âme. Le souvenir de Rome et de ses séduc« tions poursuivait les anachorètes même dans le désert; d'impor« tunes pensées peuvent nous assiéger jusqu'au pied de l'autel. Que « de martyres ignorés! que de luttes présentes à l'œil de Dieu seul! « C'est à une autre vie qu'est réservée la quiétude; la chair rebelle « ne se laisse pas vaincre si aisément. Les plus saints même ici-bas « ont leurs défaillances. Si Dieu nous examinait rigoureusement, quel « est l'homme, selon la parole du Psalmiste, qui pourrait supporter « ce compte sévère? Et peut-être est-il bon qu'il en soit ainsi. Sou« viens-toi que tu n'es que poussière, nous dit la religion. Il est bon « que le prêtre se souvienne, par la conscience de son néant, qu'il « n'est, lui aussi, comme tous les autres hommes, que faiblesse et

« corruption à l'intérieur, et que sa force est toute d'emprunt. Sujet « lui-même à toutes les misères, il apprend à mieux compatir aux « maux d'autrui. C'est un médecin qui a souffert de la même maladie « que le malade, et qui sait le remède qu'il faut apporter. Quand nous « condamnons les passions, peut-être n'est-ce pas toujours pour les « avoir ignorées ; mais c'est au nom de Dieu, et avec notre propre « expérience, que nous vous disons comment on peut les combattre. »

Sa voix s'était animée. « Vous me persuadez, lui dis-je en riant, « comme toujours du reste. J'admire quel homme vous faites. Sur « toutes choses vous parlez avec tant de conviction qu'on croirait, en « vous écoutant, que vous défendez votre propre cause. »

Ces mots à peine prononcés, je les regrettai. Les traits du Doyen se colorèrent ; il vit que je m'apercevais de sa rougeur, et rougit encore davantage. Son trouble était manifeste. « Pardonnez-moi, lui dis-je « en lui prenant la main ; mes paroles ont été sans doute indiscrètes ; « peut-être vous ai-je blessé sans le vouloir : mais, croyez-le bien... — « Ne vous défendez point, me dit-il ; je l'avoue, et pourquoi essayerais-« je de le dissimuler? vos paroles ont réveillé en moi d'anciens, de « tristes souvenirs ; mais vous ne m'avez pas blessé. Grâce à Dieu, je « puis songer au passé sans remords ; mais ma vie n'a pas toujours été « calme comme elle l'est aujourd'hui. J'ai eu ma part d'agitations et « de douleurs. — Achevez, repris-je, ne craignez rien : aussi bien, « puisque vous n'avez pas de reproches à vous adresser, et d'avance « j'en étais sûr, pourquoi craindriez-vous de vous révéler au cœur « d'un ami? Si je sollicite votre confiance, ce n'est pas, croyez-le bien, « par une frivole curiosité. Mais n'est-il pas naturel que je désire « connaître entièrement celui à qui j'ai voué une vive et sincère « affection, et recueillir sans doute un nouvel enseignement de sa « bouche? »

Il parut réfléchir un instant : « Allons, puisque vous m'en priez, « dit-il, et que d'ailleurs mon secret m'est échappé en partie, je le « veux bien, je compléterai mes confidences. Mais permettez-moi d'at-« tendre à demain. J'ai besoin de recueillir mes souvenirs. »

Le lendemain je me rendis au presbytère. Le Doyen avait l'air plus sérieux encore que d'habitude. Nous nous assîmes près de sa table : « Peut-être aurait-il mieux valu, me dit-il, ne point m'engager comme « je l'ai fait hier. N'importe, je vais tenir ma promesse. Mais ne vous « attendez point à entendre aucune aventure singulière. Le récit que « j'ai à vous faire est bien simple : c'est l'histoire d'un cœur qui a « souffert. Je ne me complais point dans ces souvenirs de jeunesse ; « cela ne conviendrait ni à mon âge ni à mon caractère. J'ai prié « avant d'entreprendre ce récit, et je désire qu'il puisse vous être de « quelque utilité : ce sera mon excuse. Puissiez-vous y trouver une

« leçon, et apprendre une fois de plus à quelle source il faut aller « puiser des consolations. »

Je lui demandai de ne m'épargner aucun détail, en l'assurant de tout l'intérêt que je portais d'avance à son récit ; et il commença en ces termes :

II

Je n'ai point d'arbre généalogique; et cependant, pour vous faire mieux comprendre mon histoire, je dois remonter un peu haut et vous parler de mon aïeul. C'était un paysan lorrain : il avait mérité l'estime et la bienveillance de son seigneur, le marquis de Serrières, qui lui avait confié la direction de la ferme voisine du château. Mon grand-père s'était marié; et, par un hasard singulier, le jour où naquit mon père, la marquise mit au monde un fils. Mais tandis que tout était joie dans la ferme, le deuil entrait dans le château : la naissance du jeune comte coûta la vie à sa mère. Mon aïeule, forte et robuste paysanne, dévouée à la vie de ses maîtres, fut la nourrice des deux enfants. Quand elle cessa de donner son lait au fils de M. de Serrières, elle lui continua encore ses soins, et cette éducation première se prolongea fort au delà du temps ordinaire : car le marquis, qui ne se plaisait qu'à la campagne, quittait rarement ses domaines; d'un caractère assez sauvage, il ne voyait presque personne. Les deux enfants grandirent donc ensemble, et dans cette vie commune des champs ils prirent l'un pour l'autre une vive affection. Avec l'âge, le fils du paysan devint respectueux sans avoir rien de servile : s'il se montrait empressé auprès de son jeune maître, on voyait aisément que c'était par attachement plus encore que par devoir ; et de son côté jamais le jeune comte ne lui fit sentir, ni ne parut sentir lui-même la distance qui les séparait. Ils avaient été compagnons de jeux : avec le temps leur liaison d'enfance se changeait en une véritable amitié.

Ils atteignaient leur dix-septième année, quand éclata la Révolution. En 1791, le marquis, emmenant avec lui son fils, émigra en Allemagne, et alla rejoindre l'armée de Condé. Comme beaucoup d'autres, il avait pensé que cette absence serait de courte durée, et que bientôt il pourrait rentrer avec ses princes vainqueurs. Les événements vinrent tromper ses espérances. Ses biens furent confisqués : à force d'adresse et de démarches, mon grand-père parvint à en sauver une partie, qui demeura sous le séquestre ; il se fit adjuger le reste, en le

payant, fort au-dessous de sa valeur, avec l'argent qu'avaient remis entre ses mains de fidèles débiteurs du marquis. Il attendait que le légitime propriétaire pût revenir. Mais pendant plusieurs années, on n'eut de M. de Serrières aucune nouvelle. Il était mort à l'époque où fut rapportée la loi sur les émigrés. Le jeune comte, devenu marquis, rentra seul en France, et grâce à mon grand-père, il retrouva son héritage presque intact. Mais c'est à peine s'il eut le temps de témoigner sa reconnaissance pour tant de services, car quelques semaines plus tard mon aïeul mourait.

Quoique toujours dévoué au souvenir de ses anciens maîtres, mon père, à l'époque de l'invasion, n'avait pu supporter la pensée que des étrangers occupassent le sol national. Avec beaucoup de jeunes gens de son âge, il avait couru aux frontières, et était entré, comme volontaire, dans un régiment de cavalerie. Il avait du goût pour l'état militaire et avait résolu de ne le point quitter, même après avoir épousé, pendant un congé, une jeune villageoise qu'il aimait.

Le premier consul voulait, par tous les moyens, réconcilier les anciennes familles avec le nouvel ordre de choses, et il enrôlait sous les drapeaux un assez grand nombre de nobles. Peu de temps après avoir obtenu sa radiation définitive de la liste des émigrés, le marquis reçut, sans l'avoir sollicitée, une lieutenance dans un régiment de dragons. Je ne sais si d'abord il n'éprouva point quelque répugnance à servir un gouvernement qui n'était pas selon son cœur. Mais, jeté dans la vie des camps, au milieu d'une jeunesse pleine d'ardeur et d'enthousiasme, devenu l'un des acteurs de ces grands drames qui se jouaient sous la direction d'un génie prodigieux, il en vint bientôt à partager les sentiments de ceux qui l'entouraient. L'admiration est contagieuse, il l'éprouva, et fut dévoué au capitaine qui répandait tant de gloire sur la France. Mon père était alors arrivé au grade de maréchal des logis; il demanda et obtint de passer dans le régiment de M. de Serrières. Ils se retrouvèrent donc. Le marquis témoigna à mon père une amitié plus vive encore que par le passé, et quand je naquis il voulut être mon parrain.

A l'époque de la paix d'Amiens, M. de Serrières alla à Londres épouser une jeune Anglaise, orpheline, qu'il avait connue pendant l'émigration, mais dont il n'avait osé demander la main, tant qu'il ne pouvait lui offrir une fortune proportionnée à sa naissance. Il avait pensée que la paix serait de longue durée. Mais bientôt la guerre recommença.

Je n'ai pas à vous raconter les campagnes auxquelles le régiment de dragons prit part, ni à vous dire par quelles actions d'éclat mon père et le marquis se signalèrent. Qu'il vous suffise de savoir que tous les deux furent mis plusieurs fois à l'ordre du jour de l'armée;

qu'ils servaient en qualité l'un de lieutenant, l'autre de chef d'escadron, lorsqu'à la journée d'Eylau le marquis (ils faisaient alors partie de la division d'Hautpoul), dans une charge contre les Russes, se trouva au plus fort de la mêlée. Ceux qui l'avaient accompagné avaient déjà succombé après des prodiges de valeur. Entouré d'ennemis, blessé, il allait infailliblement succomber à son tour, et ne songeait plus qu'à vendre sa vie le plus chèrement possible. Mon père s'aperçut du danger qui menaçait son ami : « A moi, dragons ! s'écria-t-il, « sauvons le commandant ! » Et suivi de quelques soldats, il se précipite sur les ennemis. La lutte était inégale. Pourtant, à force d'énergie et d'intrépidité, cette poignée d'hommes protégea le commandant, jusqu'au moment où un escadron vint le délivrer. Mais quelques instants de plus, et il eût été trop tard. Mon père était grièvement blessé, et de tous ceux qui s'étaient dévoués avec lui, un seul survécut : vous le connaissez, c'est le vieux Jean.

Mon père fut assez longtemps à se rétablir de sa blessure. La guérison du marquis fut plus prompte ; dès le lendemain de la bataille, il put quoique avec un peu de peine, écrire à sa femme : « Ma chère « Lucie, lui disait-il, je suis encore de ce monde, mais ce n'est pas « tout à fait la faute des Cosaques ; ils ont bien fait ce qu'ils ont pu « pour me mettre à bas. Un moment, j'ai cru que je ne te reverrais « plus, et que j'allais, comme tant d'autres, laisser mes pauvres « os sur ce terrible champ de bataille. J'en suis quitte pour une égra- « tignure. Mais si tu n'es pas veuve, c'est au lieutenant Verly que tu « le dois. Mon frère jumeau (il mérite ce nom plus que jamais) m'a « sauvé la vie au risque de perdre vingt fois la sienne. Il a reçu un « grand coup de sabre qui m'était destiné ; mais il s'en remettra : « le chirurgien me répond de lui ; autrement je ne me serais jamais « consolé. Va de ma part dire à sa femme qu'elle soit sans crainte, « et félicite-la. Dis-lui qu'elle a pour mari un des plus braves soldats « de l'armée ; que ce n'est pas moi qui le dit, mais l'Empereur lui- « même, l'Empereur qui, en visitant les ambulances, a détaché sa « propre croix et la lui a mise sur la poitrine. C'est le meilleur « baume pour une blessure. Embrasse mon filleul : je l'aime « encore mieux depuis que son père a sauvé une vie qui t'est chère. »

La marquise aimait passionnément son époux ; d'ailleurs elle s'exaltait assez facilement au récit des belles actions : avec sa chaleur d'âme, on l'aurait crue parfois Espagnole plutôt qu'Anglaise. Elle vit dans mon père un héros auquel elle devait la conservation de ce qu'elle avait de plus précieux. Aussi exprima-t-elle avec transport sa reconnaissance à ma mère. Elle me serra dans ses bras (j'avais alors deux ans) avec toutes les marques d'une vive tendresse. Souvent elle

m'avait caressé, mais jamais avec cette ardeur ; aussi comme je paraissais étonné et presque intimidé de ces démonstrations inaccoutumées : « Petit Paul, me dit-elle, tu es encore trop jeune pour com-
« prendre pourquoi je t'aime, mais, quand tu auras grandi, quand
« tu auras appris tout ce que je dois à ton père, alors tu sauras que
« je ne pourrai jamais payer ma dette. Tu auras le droit de tout de-
« mander à la marquise de Serrières ; elle n'aura rien à te refuser. »
Le soir même, en écrivant à son époux, elle lui répéta ce que je viens de vous dire.

Quelques années s'écoulèrent. M. de Serrières eut deux enfants, une fille, de trois ans moins âgée que moi, et nommée Lucie, comme sa mère ; un fils appelé Gaston, né un an après sa sœur. Dans les courts intervalles de repos que leur laissait la guerre, mon père et le marquis revenaient presque toujours ensemble. Sans quitter le régiment, ils étaient devenus, l'un capitaine, l'autre colonel. En 1811, ils servaient en Espagne. Ils eurent à dissiper un corps assez nombreux de partisans qui s'était formé en Catalogne. L'ennemi opposait une résistance plus sérieuse que d'habitude ; mais enfin, après une charge brillante, les dragons le dispersèrent. Au moment où ils restaient maîtres du terrain, le colonel se retourna pour adresser la parole au capitaine qu'il avait vu constamment à ses côtés, sabrant avec sa vigueur accoutumée. Il ne le vit plus, mais à quelques pas de là il aperçut le brigadier Jean qui était descendu de cheval et soutenait la tête d'un officier blessé. M. de Serrières s'approcha, et reconnut mon père : « Ah ! colonel, dit Jean d'une voix étouffée,
« quelle nouvelle à écrire au pays ! Le pauvre capitaine a son compte
« réglé cette fois-ci. Vous avanciez toujours, sans vous douter qu'un
« coquin d'Espagnol vous attendait, embusqué derrière la haie, et
« vous couchait en joue. Le capitaine l'a aperçu, a couru sur lui, et
« a reçu la décharge à bout portant. Je suis arrivé juste pour le voir
« tomber. Il avait eu le temps de faire son coup, le brigand ! mais il
« n'ira pas s'en vanter chez lui : j'y ai mis bon ordre. » Et Jean jeta un regard farouche sur son long sabre rougi de sang, et sur un Espagnol qui râlait dans les convulsions de l'agonie.

Les larmes aux yeux, le colonel s'agenouilla, passa un bras autour du cou de mon père, et, lui prenant la main : « Pierre, dit-il, m'en-
« tends-tu ? C'est moi, c'est ton frère. » A cette voix si connue, mon père ouvrit les yeux, et son regard parut se ranimer. « Pierre, ré-
« ponds-moi. » Mon père remua les lèvres ; mais, le colonel eut beau approcher son oreille de la bouche du mourant, il n'entendit qu'un murmure inintelligible. « Est-ce de ta femme, est-ce de ton fils que
« tu veux me parler ? Sois tranquille, Pierre, je veillerai sur eux. »
Son ami l'avait compris, car une sorte de sourire passa sur ses lèvres,

et il pressa la main de M. de Serrières. Mais ce dernier effort l'avait épuisé ; il expira.

Il semble que pour un soldat, jeté au milieu des aventures et des dangers, et qui joue son existence tous les jours, la mort, soit qu'elle vienne le chercher lui-même, soit qu'elle appelle ses compagnons, ne devrait être qu'une visiteuse ordinaire, attendue chaque matin. On n'a que de précaires affections, dont il faudrait avoir d'avance porté le deuil. Cependant la douleur du colonel fut extrême ; on aurait cru (Jean me l'a répété bien souvent) que la perte de son ami était un malheur imprévu auquel il n'avait pu se préparer.

Quand les derniers devoirs eurent été rendus à mon père, M. de Serrières écrivit en Lorraine. Il chargeait la marquise de préparer d'abord ma mère à la fatale nouvelle, et de lui remettre ensuite une lettre. « Madame, disait-il dans cette lettre, il faut vous armer de « courage et de résignation. Il a plu à Dieu de vous faire subir une « cruelle épreuve, mais vous la supporterez avec fermeté, comme il « convient à la femme d'un soldat. Quand votre mari vous quittait « pour retourner sur les champs de bataille, vous saviez qu'il n'était « pas invulnérable, et vous pouviez craindre de l'avoir embrassé pour « la dernière fois. — Si tu apprends que je suis tué, vous disait-il il « y a huit mois, je veux que tu ne te laisses pas abattre, et que tu vives « pour notre enfant. — Aujourd'hui, madame, je viens vous redire « après lui : il faut vivre pour votre enfant... Votre mari vient de « trouver, au champ d'honneur, une mort qui serait enviable, s'il ne « laissait une veuve et un orphelin. » Puis suivaient quelques détails sur les derniers instants de mon père. « Combien ce coup vous sera « terrible, j'en juge par moi-même qui suis si douloureusement « ému. Nous avons perdu tous les deux, moi mon meilleur ami, vous « votre appui. Mais si Dieu vous retire un époux, permettez-moi de « vous dire (et que ce soit ma consolation, sinon la vôtre) qu'il laisse « un second père à votre fils. Votre enfant sera mon enfant, et je « croirai voir revivre en Paul celui que j'ai aimé. »

A cette lettre était jointe une petite boîte dans laquelle se trouvait la croix d'honneur de mon père : son sabre nous fut rapporté plus tard. Cette croix, qui, de la poitrine de l'Empereur, était passée sur celle de mon père, devait nous être doublement chère. Je l'ai gardée comme une précieuse relique. La voilà. — Et le doyen me la désigna du doigt. — En y regardant avec attention, vous verriez que la couleur rouge du ruban a été altérée par un autre rouge : ce sont quelques gouttes du sang de mon père qui ont fait ces teintes plus foncées.

La marquise offrit à ma mère de me prendre au château ; ma mère s'y refusa. Madame de Serrières n'insista point, sentant que ma pré-

sence ferait du bien à la pauvre veuve. Vous avez pu remarquer souvent que les gens de la campagne pleurent peu : les regrets peuvent rester inépuisables, mais les larmes se tarissent promptement. Après la première explosion, la douleur de ma mère fut silencieuse, sans en être moins profonde. Le chagrin la minait : « Je suis « usée, » disait-elle parfois. Aussi la première maladie qui vint l'atteindre la trouva sans défense. Un an ne s'était pas écoulé depuis que mon père était mort, et je suivais au cimetière le cercueil de ma mère.

Cette fois j'allai au château. Mais les soins que m'y donna la marquise devaient être de courte durée. Depuis la naissance de Gaston, sa santé, toujours un peu délicate, s'était altérée. Elle déclinait à vue d'œil. Averti du danger qui la menaçait, le colonel put arriver et, recevoir encore ses adieux. C'était à la fin de 1813. Retenu chez lui dans les premières semaines de son veuvage, par d'impérieuses nécessités, il ne put prendre part aux dernières luttes dans lesquelles s'écroula l'Empire. Désormais il lui était difficile de quitter le château : il devait administrer lui-même sa fortune, et veiller à l'éducation de trois enfants ; car il ne lui était pas entré un seul instant dans l'esprit qu'il pût se séparer de moi. D'ailleurs la mort de mon père, les revers publics, et la certitude de la paix l'avaient désenchanté de l'état militaire. Il n'hésita donc point à renoncer définitivement au service. Tout en plaignant du fond du cœur le capitaine dont il avait été l'un des héroïques soldats, il sentait pourtant une secrète joie du retour des princes auxquels il avait dévoué sa jeunesse. En Napoléon, il avait aimé le général plus que le souverain. Ses sentiments royalistes n'avaient été qu'assoupis : ils se réveillèrent, mais son royalisme fut désintéressé. Il aurait pu facilement avoir sa part des faveurs que répandait la Restauration sur les descendants de l'ancienne noblesse : il ne voulut rien demander, rien accepter. La croix de Saint-Louis fut la seule distinction qu'il crut ne point devoir repousser ; pour ses services dans les rangs de l'armée impériale, il avait reçu les insignes de commandeur dans la Légion d'honneur ; il aurait pensé renier ses princes et ses campagnes dans l'armée de Condé s'il avait refusé la croix de Saint-Louis.

Ce que je vous ai déjà raconté et la suite de ce récit vous feront connaître assez le marquis. Je dois cependant vous donner ici quelques détails particuliers. A beaucoup de franchise et de bonté il joignait souvent de la brusquerie ; la résistance l'irritait assez facilement. Il n'était point parfait, j'en conviens ; on aurait pu relever en lui des défauts et des contradictions ; mais je vous le représente tel que je l'ai connu et aimé, tel aussi que vous l'aimerez sans doute ; car, une fois la part faite aux faiblesses de l'humaine nature, il aurait été

difficile de trouver un cœur plus généreux et plus loyal. Les vicissitudes de son existence avaient influé sur son caractère ; il y avait en lui deux personnages, un gentilhomme et un soldat de fortune. Quoique fier de sa naissance, il en parlait rarement, et paraissait même l'oublier, à moins qu'on n'étalât devant lui de vaniteuses prétentions. A des nobles de fraîche date, tout orgueilleux de leurs parchemins récents, il affectait de rappeler qu'il était le marquis de Serrières, descendant d'un des compagnons de Godefroy de Bouillon. S'agissait-il des avocats, des gens de robe? Il avait pour eux tout le dédain d'un des seigneurs de l'ancien régime : « Ce sont des mar« chands de paroles, des éplucheurs de mots, des procureurs, » disait-il en haussant les épaules. Mais peut-être à cet égard cédait-il à des préjugés de profession aussi bien que de naissance, car, habitué aux gens d'action qui obéissent et ne raisonnent pas, il n'aimait point les bavards, comme il les appelait. Ses opinions, sa position, ses souvenirs de jeunesse le rattachaient aux Bourbons ; l'orgueil des victoires auxquelles il avait été associé, ces instincts de confraternité militaire si puissants chez ceux qui ont participé aux mêmes périls et à la même gloire, l'unissaient de cœur aux vétérans de l'Empire : le colonel se retrouvait sous le marquis. Il ne pouvait souffrir qu'en sa présence on dît du mal de l'Empereur et de ses soldats. Je me souviens que dans son salon un vieil émigré, après avoir parlé en termes assez dédaigneux de l'armée, finit par employer la malencontreuse expression de brigands de la Loire. « Les brigands de la « Loire ! s'écria le colonel à bout de patience. Mais vous êtes, mon« sieur, sous le toit d'un homme qui aurait été l'un de ces brigands, « si des malheurs domestiques ne l'avaient retenu chez lui. Des « brigands, ceux qui défendaient le sol national ! — Mais, monsieur, « vous ne pouvez nier cependant qu'ils combattaient contre le roi « de France. — Il ne s'agissait pas du roi, monsieur, mais des Anglais « et des Prussiens. Quant à moi, je ne ferai jamais au roi l'injure de « croire qu'il nous a été rendu par la volonté des pandours et des « cosaques. » Il accueillait avec une franche cordialité de vieux officiers qui ne devaient leurs épaulettes qu'à leurs services, et il prenait même un malin plaisir à leur faire plus d'honneur quand ils étaient en présence de vieux nobles entichés de leurs titres. « C'est « l'épée qui fait la noblesse, » aimait-il à répéter. S'adressant à des militaires, il aurait dit tout simplement : Lefebvre, Victor, Jourdan. Mais une fois, comme on parlait devant lui avec un ton d'ironique légèreté d'un vieux maréchal de l'empire, d'obscure extraction : « M. le duc de Dantzick, interrompit M. de Serrières en appuyant à « dessein sur les mots, j'ai l'honneur de le connaître, car j'ai servi « sous ses ordres. Je me souviens même qu'il a daigné m'inviter à

« sa table. » Les boutades du colonel rendirent les gens plus prudents; seulement quelques-uns se dédommagèrent en l'appelant tout bas le marquis Jacobin.

III

Les mêmes oppositions qui existaient dans les idées de M. de Serrières se retrouvaient dans son entourage. Le brigadier Jean avait eu son congé. Il professait pour son ancien colonel une admiration profonde: aussi avait-il accepté avec reconnaissance l'offre que M. de Serrières lui avait faite de le prendre à son service. Aucun domestique n'était aussi souvent grondé que lui, et cependant il n'y en avait pas qui lui fût préféré. Jean le savait bien; il comprenait tout ce qu'il y avait d'amical dans ces brusqueries dont il était l'objet, et il n'aurait voulu en partager le bénéfice avec personne: « Le colonel « et moi, nous nous connaissons d'ancienne date, disait-il; nous « sommes tous les deux de vieilles culottes de peau. » Il avait toute la confiance de son maître, et la méritait par son dévouement.

A côté de Jean se trouvait un autre personnage que je dois esquisser. Le marquis avait aussi recueilli chez lui un vieux prêtre qui lui avait donné des leçons dans sa jeunesse. L'abbé Simon (c'est ainsi qu'on l'appelait) était profondément convaincu des vérités de la foi, et tout prêt, malgré sa timidité naturelle, à sceller de son sang sa croyance. Pendant la terreur, il s'était exposé vingt fois à la mort en allant, déguisé, porter à des prisonniers des consolations et les secours de la religion. Puis il était passé en Vendée, et, quand la cause qu'il servait avait définitivement succombé, il s'était refugié en Angleterre; il n'avait voulu rentrer en France qu'avec ses rois, comme il s'en glorifiait. Bon, charitable, sincère, jamais de sa vie, j'en suis sûr, l'abbé n'avait eu dans l'âme une mauvaise pensée. Mais toute médaille a son revers : les principes de M. Simon dégénéraient facilement en préjugés, et sa fermeté en obstination; avec une instruction réelle, il manquait parfois de jugement; ses vues pouvaient paraître étroites : le cœur chez lui valait mieux que l'esprit. Il confondait dans un même symbole sa politique et sa religion : je n'ai entendu personne parler avec plus de conviction de l'alliance indissoluble du trône et de l'autel; les privilèges de la noblesse étaient pour lui comme un article de foi; et toute dérogation à l'ancien ordre social était à ses yeux comme une véri-

table hérésie. Aussi je vous laisse à juger de quels sentiments il était saisi lorsqu'il s'agissait de la Révolution : tout ce qui se rattachait à cette époque néfaste lui était également odieux, et provoquait ses anathèmes. Il ne pouvait admettre qu'il se fût fait rien de bon depuis vingt-cinq ans : il en était toujours à la France d'avant 1789 ; les affreux changements qui s'étaient opérés depuis ce temps excitaient chez lui une indignation souvent comique. Il en voulait en particulier à Bonaparte, et l'appelait volontiers, quand M. de Serrières n'était pas là, l'ogre de Corse ; c'est à peine s'il lui pardonnait d'avoir fait le concordat. Sincèrement attaché à son ancien élève, il regrettait que la contagion des mauvaises doctrines l'eût atteint, et il fulminait d'autant plus contre l'Empire qui avait gâté une si bonne nature, et allié le plomb vil à l'or pur. Il était souvent en guerre avec Jean, qui, en sa qualité d'ancien soldat, faisait volontiers l'esprit fort, et ne se montrait que médiocrement respectueux à l'endroit de la noblesse. L'ex-dragon, un peu taquin de son naturel, affectait même, en religion et en politique, des idées plus indépendantes qu'il ne les avait réellement. L'abbé avait voulu appeler une fois l'attention de M. de Serrières sur le scandale, comme il disait, qui pouvait résulter des écarts d'une langue téméraire, si on ne la disciplinait. Mais, à sa grande surprise, le marquis ne s'était pas ému et lui avait dit : « Allez, « je connais mon homme mieux que vous. Il a fréquenté les casernes « plus que les églises, j'en conviens ; mais il n'est pas si diable que « vous le pensez. C'est une nature honnête, je vous en réponds. Il « a la langue un peu longue : dame, que voulez-vous ? On n'y regar- « dait pas de si près au régiment. » Du reste doux comme était l'abbé, il pardonnait bientôt à Jean, qui, tout en le contrariant, était toujours prêt à lui rendre de petits services, comme à un être faible et inoffensif. Mais ce n'était pas une paix complète ni de longue durée : un rien réveillait les courroux endormis. « Révolutionnaire ! » murmurait l'abbé entre ses dents. — « Aristocrate ! » grommelait Jean. Tous les deux ne s'accordaient entièrement que dans leur commune affection pour M. le marquis, comme disait l'un, pour le colonel, comme disait l'autre.

J'oubliais de vous dire que dans une circonstance mémorable il avait été fort heureux pour M. Simon que Jean vînt à son secours. Tous les deux habitaient le château depuis peu de temps : par une froide matinée de décembre, l'abbé était sorti, et se promenait le long d'une rivière qui traversait le parc, étroite, mais profonde. Il glissa, et tomba dans l'eau : le courant était rapide, et l'entraînait vers un moulin. Aux cris poussés par une femme, Jean accourut, aperçut l'abbé qui venait de reparaître un instant pour s'enfoncer de nouveau. Tout en comprenant le danger qu'il allait courir lui-même,

sans hésiter il se jeta dans la rivière, s'accrocha d'une main ferme à l'un des pilotis du moulin ; et, au moment où l'abbé arrivait sous la meule où il devait infailliblement périr, il le saisit avec autant d'adresse que de force, et le soutint au-dessus de l'eau jusqu'à l'instant où on put venir les retirer tous les deux. L'abbé en fit une pleurésie. La première fois qu'après cet accident il revit Jean, il l'appela son sauveur, et le remercia avec effusion : « Bah ! dit Jean, cela ne vaut « pas la peine d'en parler ; je n'ai pas couru si grand risque : les « dragons en ont vu bien d'autres, demandez au colonel. Vous voyez « qu'après tout ils sont encore bon à quelque chose. Seulement, « monsieur Simon, quand on n'a pas une peau aguerrie comme la « nôtre, il faut se méfier des bains froids en hiver ; ou sinon, gare le « rhume ! »

Il y avait une grande salle basse où le soir se réunissaient les domestiques. Lucie, Gaston et moi, nous y allions jouer quelquefois. L'abbé y descendait souvent pour se promener de long en large à l'abri du mauvais temps, et aussi pour catéchiser, comme il le disait, les gens de service. Quand, pour les édifier, il leur avait conté de pieuses histoires des Vendéens, Jean d'ordinaire prenait la parole à son tour pour narrer ses campagnes, et faire des récits qui ne ressemblaient guère à ceux du digne M. Simon. Il y avait en particulier un épisode de la guerre d'Espagne que l'abbé ne pouvait entendre sans frémir. Il ne s'agissait de rien moins que d'un couvent enlevé d'assaut, un jour de Pâques, et tous les religieux passés au fil de l'épée. Il était surtout question d'un grand dragon qui avait rapporté trois moines embrochés à son sabre, disait élégamment Jean, ni plus ni moins que des alouettes. Chaque fois qu'il commençait cette histoire, Jean clignait de l'œil pour avertir l'assistance, et ajoutait à son récit quelque nouvel enjolivement. En vain le marquis, interrogé par le crédule abbé, avait voulu le rassurer, en lui certifiant que c'était un conte à plaisir sorti de l'imagination de Jean ; l'abbé soupçonnait le colonel de vouloir dissimuler les méfaits de ses soldats. Il fallait le voir s'indigner, s'exclamer, Jean continuait imperturbablement, et concluait en disant : « Comme ils nous rompaient la « tête, pour avoir un peu de tranquillité, il fallait bien les tuer tous ; « mais en Espagne il en restait toujours assez de cette graine-là. « — Taisez-vous, mécréant que vous êtes, vrai païen, s'écriait l'abbé « hors de lui. Songez-vous que plus tard vous aurez à rendre compte « à Dieu de toutes vos abominations, et que vos victimes seront là « pour vous accuser ? — C'est possible, monsieur Simon ; mais si ces « gros moines crient trop fort, il y aura là aussi, je l'espère, un certain « abbé de ma connaissance qui ne fera pas chorus avec eux ; il vou- « dra bien, et pour cause, se servir de son latin en ma faveur contre

« ces braillards. » Chacun riait, l'abbé baissait la tête, et toussait légèrement. Quelquefois le colonel tançait Jean ; mais l'incorrigible dragon recommençait bientôt.

M. Simon et Jean me témoignaient tous les deux beaucoup d'amitié. J'avais un caractère doux et facile ; je montrais quelques dispositions : l'abbé se plut à me donner des leçons, et il eut en moi un élève studieux. D'ailleurs il était très-satisfait de ma piété ; je lui servais tous les jours la messe ; et dès cette époque il me destina, dans sa pensée, à l'état ecclésiastique. Souvent il m'emmenait promener, il me parlait des confesseurs de la foi, des martyrs dans les anciens temps ; puis des Vendéens qu'il avait connus, et qui sacrifiaient leur vie pour la religion et la royauté. Jean, de son côté, m'entretenait des merveilleuses campagnes de l'Empire. Ces diverses histoires se brouillaient d'abord un peu dans mon esprit. Un jour, je demandai naïvement à Jean : « Dites-moi, Jean, vous qui avez vu tant de généreux, « avez-vous connu Lescure et Bonchamps ? — Lescure et Bonchamps, « dit Jean réfléchissant un peu, je n'ai jamais entendu leurs noms ni « en Prusse ni en Espagne. Probablement ils étaient déjà en retraite « quand j'ai servi. — Oh ! non, Jean, ils ont été tués par les bleus, « et même ils sont morts fort dévotement, comme me l'a dit M. Si« mon. — Allons, bon, s'écria Jean avec colère, voilà encore ce « chouan d'abbé avec ses histoires de l'autre monde. » Et pour m'inoculer de meilleures doctrines, il me racontait les nombreux faits d'armes des dragons de Milhaud, les brillantes affaires auxquelles il avait pris part avec mon père et le colonel. « Petit, ton père était un « fameux soldat, comme l'autre les aimait et comme on n'en fera plus « guère maintenant. Ah ! quel homme que le capitaine ! Il fallait le « voir à Eylau ! » Je dois l'avouer, Jean avec son parler tout militaire me remuait plus fortement que l'abbé avec son langage correct, mais un peu froid. D'ailleurs il m'entretenait de ceux que j'aimais ; et la gloire des héros vendéens pâlit singulièrement auprès des exploits du colonel et de mon père.

Je passais surtout mes heures de loisir avec Lucie et Gaston. Lucie était une nature sensible et douce ; nos caractères s'accordaient à merveille. Gaston était vif, remuant, ardent au jeu. En ma qualité d'aîné, c'était moi surtout qui leur servais de guide. J'avais dix ans, quand arriva une petite aventure, peu importante par elle-même, mais qui ne fut pas cependant sans quelque conséquence pour l'avenir. Un jour de printemps, Lucie et moi, en jouant dans le parc, nous nous étions engagés dans une allée assez longue. Tout à coup une vache y parut : échappée du troupeau, et poursuivie par un jeune paysan, elle accourait droit vers nous. Lucie s'en aperçut la première et se mit à pousser des cris perçants. Que faire ? Nous ne pouvions ni

retourner en arrière, car la distance à parcourir pour nous sauver était trop grande ; ni nous jeter dans le bois, l'allée était bordée des deux côtés par un fossé assez profond et rempli d'eau. Lucie, pâle et immobile de terreur, regardait la vache, les mains jointes. Par hasard je tenais à la main un bâton assez long ; je me plaçai devant Lucie, et me mis à brandir cette espèce de lance, comme je l'avais vu faire souvent aux enfants du village. La vache effrayée s'arrête tout court, puis, franchissant le fossé, se réfugia dans le taillis. Jean, qui se trouvait dans le voisinage, était accouru aux cris de Lucie ; il arriva assez à temps pour me voir m'escrimant avec mon arme. Il fut enchanté de ce qu'il appelait ma bravoure, et il fit un pompeux récit dans le salon : « Quel dommage, colonel, que vous n'ayez pu le voir, ce petit « bonhomme, ferme à son poste, sans reculer d'une semelle. Foi de « dragon, il m'a rappelé ce tambour-major du 72e, qui au siége de « Saragosse (vous devez vous en souvenir) maniait si joliment sa « canne au milieu des balles, et pourtant elles pleuvaient dru. Ah ! si « le capitaine avait vécu, comme il aurait été content aujourd'hui ! » Lucie, tout émue au souvenir du monstre, et à peine rassurée, donnait encore, par l'expression naïve de son effroi, une plus haute idée de mon courage. L'affection que l'on me portait transforma une action si simple en un trait d'intrépidité : bref, ce jour-là je fus un héros, et chacun me donna un tribut d'éloges. M. de Serrières m'embrassa chaudement : « Ah ! le gaillard ! Tu seras le vrai portrait de mon « pauvre Pierre. Bon sang ne peut mentir. Oui, oui, je l'espère, nous « ferons de toi quelque chose : c'est convenu. — Pourvu, observa « sentencieusement l'abbé, qu'il se consacre au service des bonnes « causes. — Sans doute, cela va de soi. Mais que dites-vous de son « courage ?

« — ... Ne imbellem feroces
« Progenerant aquilæ columbam.

« — Ce qui veut dire, l'abbé ? — De l'œuf d'un aigle intrépide ne « sort pas une timide colombe. — En d'autres termes, tel père, tel « fils : ce latin-là a raison. Je vous demande pardon, l'abbé, mais il « faut que vous me traduisiez mes auteurs, tout comme si vous ne « me les aviez jamais fait étudier. Je suis brouillé avec le rudiment ; « je me souviens pourtant que vous me disiez : La science est la no« blesse de l'esprit. Mais que voulez-vous ? quand il fallait à l'armée « de Condé porter le sac sur le dos, je le trouvais assez lourd sans y « mettre encore une grammaire, et je n'avais guère le loisir de me « remémorer les règles de la syntaxe, quand j'avais à m'exercer à la « charge en douze temps. — J'en conviens, dit l'abbé ; mais aussi la « sainte cause que vous défendiez vous excusait de ne point cultiver

« votre esprit. — Et plus tard, quand j'ai eu à étudier ma théorie, à « apprendre l'école de peloton, l'école d'escadron, à faire campagne « sur campagne, croyez-vous que j'aie eu le temps de songer à deve- « nir un savant? Ah! dame, l'Empereur ne plaisantait pas sur le « chapitre des manœuvres. — Sans doute, il voulait, cet homme-là, « faire de tous les Français des corps sans âme, des machines. — « Des machines, l'abbé! vous n'y pensez pas. Parbleu, je vous ré- « ponds bien que sous ce diable d'homme nous n'étions pas des ma- « chines comme les Anglais ou les Hollandais; mais nous y allions « de tout cœur, avec un entrain... Il fallait voir quand il nous disait: « Allons, mes enfants. — Oui, oui, ses enfants qu'il sacrifiait au « Moloch des batailles. On voit bien qu'il n'était pas le roi légitime. « Car enfin, monsieur, vous ne pouvez contester que ce Bonaparte, « ce Corse, ce parvenu, cet usurpateur.... — Ta, ta, l'abbé, ne nous « emportons point. D'abord je vous ferai remarquer que les Bona- « parte étaient de l'ancienne noblesse, d'une famille, ma foi, tout « aussi bonne que la mienne. Puis, quant à ce qui est d'avoir usurpé, « je me dis que Napoléon n'a pas pris aux Bourbons leur trône; il a « enlevé le pouvoir à la mauvaise queue de Robespierre dont il nous « a débarrassés; et il a, ma foi, bien fait, car c'est à lui que beaucoup « d'honnêtes gens ont dû, comme moi, de pouvoir rentrer en France. « — Mais s'il n'a pas pris ce trône à son légitime possesseur, il l'a « gardé au mépris de la loi divine: aussi voyez comme le doigt de « Dieu l'a frappé. — Il l'a gardé! il l'a gardé! Apparemment que « Dieu le voulait ainsi pour un temps; il fallait bien que toutes choses « fussent remises en bon état; je n'ai pas fait ma théologie, mais je « me figure qu'on pouvait être bon chrétien sans détester Napoléon, « puisque les évêques l'ont approuvé et que le pape l'a sacré. Voyez- « vous, l'abbé, j'aime les Bourbons, je suis leur fidèle serviteur et « sujet; mais je ne peux souffrir que l'on parle mal de mon ancien « général: c'est plus fort que moi. Vous ne comprenez pas cela, vous « autres; mais quand on a été militaire, quand on a vu et entendu « de près cet homme-là, on a beau s'appeler le marquis de Serrières, « avoir été un émigré, un des voltigeurs de Coblentz, il reste toujours « ici quelque chose: cela ne se raisonne point, ne se commande « point; et parfois on se prend à regretter les charges magnifiques « d'Eylau et de Wagram. — Quoi donc! mettez-vous ces campagnes- « là sur la même ligne que vos services à l'armée de Condé? — « Écoutez, l'abbé, je n'ai jamais eu honte de mon passé. Quand « j'étais en Espagne, j'ai connu un officier, brave du reste, qui n'osait « pas avouer qu'il avait été l'un des aides de camp de Charette. Moi « j'ai toujours parlé de ces choses-là sans embarras, tout simplement, « et nul ne se serait avisé de me faire un reproche à ce sujet, je vous

« en réponds. Mais aussi maintenant je ne rougis pas du tout d'avoir « servi douze ans dans les rangs de la grande armée. Je m'y suis con- « duit en brave et loyal soldat, et ma foi, s'il faut tout vous dire, je « me souviens avec plus de plaisir d'avoir donné de bons coups de « sabre aux Autrichiens et aux Espagnols que d'avoir échangé des « coups de fusil avec des Français. » L'abbé garda le silence en soupirant. De telles aberrations d'esprit, chez son ancien élève, lui faisaient faire de mélancoliques retours sur le passé.

Comme au lendemain d'un combat on donne à ceux qui se sont distingués le prix de leur courage, on songea à me décerner une récompense. L'abbé opinait pour que l'on m'achetât une belle soutane rouge avec laquelle je remplirais plus dignement mes saintes fonctions d'enfant de chœur. Jean se taisait, mais il était facile de voir sur son visage renfrogné que la proposition n'était pas de son goût. Aussi, quand le marquis l'eut repoussée, il se hasarda à insinuer que j'aurais fort bonne mine dans un uniforme de dragon ; et il s'offrit même pour m'enseigner l'équitation et l'escrime, sciences auxquelles il a toujours eu de hautes prétentions. Son idée ne fut pas mieux accueillie que celle de l'abbé. M. de Serrières m'acheta des livres, et en particulier les *Fastes militaires de la France*.

Me voilà donc passé à l'état de protecteur reconnu de Lucie : ce rôle flattait assez mon amour-propre, et Lucie elle-même s'y prêtait merveilleusement. Depuis que je l'avais sauvée (elle le croyait du moins) des atteintes d'une vache furieuse, elle me témoignait encore plus de confiance et d'amitié. J'étais pour elle un grand frère auprès duquel elle n'avait rien à craindre. Nous nous quittions rarement.

L'abbé, comme je vous l'ai déjà dit, me donnait des leçons ; mais il était vieux, il se fatiguait. D'ailleurs, j'étais assez avancé pour qu'il fût nécessaire de soigner de plus près mon instruction ; le marquis se décida à me mettre au collége, non sans quelque regret, car il m'aimait tendrement. J'avais douze ans quand il me fit entrer au collége Henri IV. Lorsqu'on annonça que j'allais partir, Gaston se mit en colère, protestant qu'il ne le souffrirait point. Il fallut l'éloigner au moment du départ : il criait et frappait du pied. Lucie pleurait, mais elle nous accompagna jusqu'à la voiture qui devait nous emmener, M. de Serrières et moi. La veille du jour où je quittai le château, nous nous promenions une dernière fois dans l'allée ; arrivés près de l'endroit où je l'avais protégée : « Plantons ici chacun un petit saule, « me dit Lucie ; l'année prochaine, quand tu reviendras, nous ver- « rons si nos arbres ont beaucoup grandi. »

Quand la porte du collége se fut refermée sur moi et que le marquis fut parti, j'eus le cœur bien gros. J'étais là au milieu d'enfants que je ne connaissais point ; je ne me mêlais pas à leur jeu, et bien sou-

vent je pleurais. On le sut au château, et on m'écrivit sur-le-champ. Je reçus trois lettres en même temps; je vais vous les lire, car je les ai conservées. Voici d'abord ce que me disait M. de Serrières.

« Qu'est-ce que j'apprends, mon petit Paul? je te croyais courageux, et tu te désoles. Allons donc! Il faut montrer que nous avons « du cœur. Il n'y que le commencement de pénible; mais quand tu « te seras fait au régime du collége, tu le trouveras ce qu'il est, très-« supportable. Quand je suis entré au service, cela me paraissait « d'abord fort dur, mais je m'y suis bientôt accoutumé. Tu me diras « que j'avais dix-huit ans, et que tu n'en as que douze : c'est vrai; « mais je faisais un autre métier que le tien; et si la cloche est quelquefois désagréable à l'oreille du collégien, la diane qui nous éveillait le matin ne charmait pas toujours le soldat. J'en ai vu de rudes « dans ma jeunesse : je te conterai cela plus tard. En attendant, il faut « prendre courage. Soyons raisonnable. Je ne me suis séparé de toi « qu'avec peine; mais si je t'ai mis à Paris, c'est pour ton bien. Tu « m'as donné jusqu'à présent beaucoup de satisfaction; tu continueras. Je n'ai pas besoin de te prescrire le respect à l'égard de tes « maîtres : la discipline, c'est la première vertu au collége comme à « l'armée. Je veux que tu deviennes un homme instruit : travaille; « en classe comme en étude, applique-toi sans perdre une minute : « mais aussi, aux heures de récréation, il faut jouer, courir, sauter. « Tous les Parisiens que j'ai connus au régiment étaient des gaillards « lestes et hardis : prends exemple sur tes camarades. Je te recommande la gymnastique. Comme je te réserve un cheval pour les « vacances, je tiens à ce que tu ailles au manége prendre des leçons; « et surtout pas de peur. J'aurai soin de m'informer si tu es intrépide. Mais quand on affronte une vache furieuse, on ne peut craindre « un cheval dressé.

« Nous nous portons tous assez bien. Gaston est toujours turbulent. « Lucie et M. Simon veulent te donner eux-mêmes de leurs nouvelles. « Jean dit qu'il s'ennuie de ne pas te voir; mais il compte bien, « ajoute-t-il, que le fils de son ancien capitaine marchera dans ses « études au pas accéléré. J'y compte aussi, car je sais que tu m'aimes et que tu veux me faire plaisir. Écris-moi donc bientôt que tu « as pris le dessus. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. »

M. Simon m'écrivait : « Mon bon cher enfant, je ne veux pas laisser « partir le courrier sans vous donner encore quelques conseils qui « vous prouveront l'affection que je ne cesse de vous porter. Mais je « vous dirai tout d'abord que je vous regrette. Je n'ai plus pour me « servir la messe que le petit garçon du garde : il n'est pas toujours très-exact, et de plus il est parfois un peu irrévérencieux, Je « prends cependant patience, en songeant que mon Éliacin ne m'a

« quitté que pour nous revenir plus instruit. Vos professeurs, je « l'espère, auront trouvé que vous n'aviez pas perdu votre temps « jusqu'ici, et que vous aviez un bon commencement. Vous tâcherez « de nous faire honneur. Dans une classe nombreuse où les habitu- « des ne peuvent être aussi paternelles qu'elles l'étaient ici, l'étude « pourra vous paraître plus pénible ; mais n'oubliez pas que, si les « racines de la science sont amères, les fruits en sont doux. Je de- « mande à Dieu qu'il féconde votre esprit ; mais je le prie aussi, je le « prie surtout de vous conserver la pureté du cœur. Vous êtes jeté au « milieu d'enfants venus des quatre vents ; recherchez la compagnie « de ceux qui sont doux et pieux. Gardez les sentiments que vous « apportiez à la sainte table, le jour où j'ai pu vous y admettre pour « la première fois. Vénérez tous vos professeurs : l'écolier qui craint « son maître, comme l'homme qui craint le Seigneur, fait le pre- « mier pas vers la sagesse : *Initium sapientiæ timor Domini*. Dites bien « régulièrement et avec ferveur vos prières. Au collége, à ce qu'il « paraît, on ne va à la messe que le dimanche et le jeudi : je le re- « grette ; mais voyez souvent M. votre aumônier, je sais que c'est un « digne prêtre, très-zélé pour le bien des âmes, et on m'a fait de lui « le plus grand éloge. A l'occasion vous pouvez lui dire que vous avez « été élevé en partie par un ecclésiastique, et que je le prie de me « remplacer auprès de vous. Je vous envoie une belle image de votre « saint patron. Adieu, mon bon cher enfant. Croissez en grâces et en « vertus, *macte igitur virtute, puer ;* c'est ainsi que vous gagnerez les « récompenses du ciel, *sic itur ad astra*. Recevez la bénédiction que je « vous donne du fond du cœur. »

Mais ce qui me fit le plus de plaisir, ce fut la lettre de Lucie :

« Tu as bien raison, mon cher Paul, de t'ennuyer ; je t'en aurais « voulu si tu avais été gai tout de suite. Moi aussi j'ai été bien triste. « Quand papa est revenu, je lui ai demandé comment était le col- « lége : il a beau me dire qu'on y est fort bien, je me figure toujours « de grands vilains murs noirs, comme ceux d'une prison. Jean « prétend qu'après la caserne Sainte-Catherine, à Nancy, celle où « on t'a mené est la plus belle qu'il ait jamais vue : c'est égal, je « n'aime pas les casernes, je ne vais plus souvent me promener dans « l'allée, cela me fait trop de peine d'y être seule. D'ailleurs, si les « vaches venaient encore, qui est-ce qui les chasserait ? Hier, pour- « tant, j'y ai été ; je voulais voir nos deux saules ; ils reprennent « bien. Le jardinier m'a dit qu'ils avaient besoin d'eau, et il allait « leur en apporter ; mais je n'ai pas voulu ; j'ai mieux aimé les arro- « ser moi-même. Le jour de ton départ, Gaston a boudé jusqu'au « soir ; maintenant, sa bonne humeur lui est revenue; mais il ne faut

« pas qu'on lui parle de toi, car, alors, il se fâche et veut qu'on te « fasse revenir. On le console en lui disant qu'il ira te rejoindre « quand il sera grand. Pour vous deux, c'est bien ; mais alors, moi, « je resterai toute seule. Quelle idée d'avoir des colléges ! A quoi « cela sert-il? Papa n'y a jamais été. Quand je le lui dis, il se met « à rire. Pourtant il me semble bien que j'ai raison.... Bon! voilà « que je viens de faire un pâté; mais ce n'est pas ma faute; c'est ce « gros étourdi de Gaston qui en est cause; il vient toujours voir ce « que je fais, et regarde sur mon papier comme s'il savait lire de « l'écriture. Tâche d'avoir des prix, je serai si contente ! Papa m'a « promis que si tes maîtres étaient satisfaits de toi, nous irions, « Gaston et moi, te rechercher avec lui, et que nous te verrions cou- « ronner. Quel bonheur ! Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

« Ta sœur qui t'aime bien,

« Lucie. »

« *P.* S. Gaston veut t'écrire. Il faut que je lui conduise la main. »

Et plus bas, en gros caractères :

« Mon ballon est crevé. Mon petit poulain grandit et devient fort « gentil. J'ai cassé mon sabre, mais Jean m'a dit qu'il y en avait de « beaux à Paris. Tu m'en rapporteras un. Je t'embrasse.

« Gaston. »

Je dois le dire : ce fut la lettre de Lucie qui me rendit le plus de courage. Je pris la ferme résolution de contenter tous mes maîtres par mon travail, et j'y réussis. On me compta parmi les bons élèves, et à la fin de l'année j'eus le bonheur de remporter des prix, non-seulement à Henri IV, mais aussi au concours établi entre les divers colléges de Paris. Le marquis était venu avec ses deux enfants. En entendant applaudir mon nom par mes camarades, Lucie pleurait. M. de Serrières m'embrassa avec tendresse : « C'est bien, Paul, je « suis content de toi. » — Tu me donneras une de tes couronnes, me dit Lucie, je veux la conserver. » J'aurais pu les lui donner toutes, car c'était à elle que je les devais.

Nous revînmes en Lorraine. Que le château me parut beau après un an d'absence. En retrouvant tout ce que j'aimais, je croyais revi-vre. Je recommençai mes courses dans le parc avec Lucie : elle m'interrogeait sur mes classes, sur mes camarades, sur mes jeux ; elle-même me rendait compte de l'emploi de son temps pendant ces dix mois qui nous avaient paru si longs à tous les deux. Les vacances finirent trop vite ; il fallut revenir au collége ; mais, cette fois, j'avais fait provision de courage et de force.

Ainsi s'écoulèrent six années, six années pendant lesquelles j'obtins toujours à peu près les mêmes succès. Mes études achevées, j'avais dix-huit ans, Lucie en avait quinze. Elle n'était plus enfant, c'était déjà une jeune fille.

Ici j'interrompis le doyen : « Pardonnez-moi, lui dis-je, si je vous « arrête, Lucie m'intéresse singulièrement : je désire la connaître ; « dépeignez-la-moi. Il me semble que, si je peux me la représenter, « je suivrai mieux votre histoire. — A quoi bon? Avec mes cheveux « gris et l'habit que je porte, je suis plus à l'aise pour vous parler de « son âme que de sa figure. » J'insistai. « Non, vous m'en dispen- « serez, de grâce. » Et comme mon visage exprimait le regret : « Votre curiosité sera pourtant satisfaite, me dit-il : vous allez la « voir telle qu'elle était à seize ans. » Et, ouvrant un tiroir, il y prit un médaillon. Il essuya la poussière qui le couvrait, le regarda un instant, et me le tendit ; sa main tremblait légèrement. « Tenez, « dit-il, voilà trois ans que je n'ai jeté les yeux sur ce portrait. Ce « n'est pas que j'oublie cependant : oh non ! Plût à Dieu que je pusse « oublier ! »

Je considérai avec attention cette miniature. Je vis une figure souriante et douce, des traits d'une rare délicatesse, des cheveux blond-cendré, retombant sur les épaules en anneaux soyeux et abondants, de beaux yeux bleus au regard limpide. Une expression de candeur et d'innocence, un charme indéfinissable répandus sur ce gracieux visage, semblaient révéler les qualités de l'âme. Le peintre avait dû s'estimer heureux d'avoir à reproduire un modèle d'une aussi exquise distinction. Plus je regardais, et plus je me sentais attiré vers ce portrait : j'eus peine à en détacher mes yeux. Je comprenais aisément combien avait pu être aimée celle dont je ne voyais que l'image.

Le doyen reprit son récit :

IV

L'application que j'avais apportée à mes classes m'avait un peu affaibli : le repos m'était nécessaire. Le marquis décida qu'avant de songer à d'autres études je passerais au moins un an au château, pour me fortifier à l'air vivifiant de la campagne. D'ailleurs il avait trop de plaisir à me retrouver, disait-il, pour vouloir sitôt se séparer de moi. Toutefois je ne songeais pas à rester oisif. Je trouvais dans

la bibliothèque d'excellents livres que je lisais. L'abbé résolut de m'initier à la science héraldique, dont il avait fait une étude particulière. Pour ne point le désobliger, je me prêtai à ses désirs ; mais je dois avouer que je ne fis point les progrès qu'il avait attendus de moi. Je réussis mieux dans les services que j'entrepris de rendre au marquis. Il avait à régler des affaires d'intérêt assez nombreuses, et le calcul l'ennuyait; il aurait mieux aimé, disait-il, aligner des hommes que des chiffres. Je m'offris à l'aider dans cette besogne ingrate, et je m'en tirai avec assez de succès pour qu'il s'en remît désormais sur moi du soin de tenir ses comptes. J'appris de plus les échecs, les dames et le piquet, pour faire le soir sa partie ou celle de M. Simon. J'étais heureux de pouvoir ainsi, dans les moindres choses, prouver ma reconnaissance. Je saisis avec empressement l'occasion de pouvoir me rendre encore plus utile. L'abbé jusque-là avait voulu instruire Gaston; mais pour un maître aussi méthodique, aussi grave, l'élève était bien étourdi et bien léger : d'ailleurs M. Simon était souvent indisposé; les leçons se donnaient irrégulièrement. M. de Serrières parlait de mettre Gaston au collége; et Gaston, accoutumé à la vie indépendante de la maison, se révoltait contre cette idée. Je demandai à lui servir de professeur; la pensée que je consacrerais au fils l'instruction que je devais aux bienfaits du père me remplissait de joie, et je me promettais de suppléer par beaucoup de zèle à l'expérience qui me manquait. Gaston, qu'effrayait la perspective de la captivité, fut dans l'enchantement; il me sauta au cou, protesta à son père qu'il travaillerait avec ardeur. En effet, aux heures fixées pour l'étude, il s'appliqua sérieusement, fit des progrès; si bien que le marquis charmé ne songea plus à se séparer d'aucun de nous.

Lucie assistait souvent à nos leçons; elle voulut aussi être mon élève. Je lui enseignai l'italien, que je parlais assez facilement, et un peu de botanique. « C'est bien, j'aime te voir ajouter à ton in« struction, » lui disait son père. L'excellent homme, dont la vie s'était passée presque tout entière à l'armée, n'avait guère connu que des soldats; il n'avait pas eu le temps de réfléchir beaucoup sur les sentiments du cœur; il se serait imaginé volontiers qu'on pouvait les discipliner comme un bataillon. Il manquait à Lucie, pour assurer sa tranquillité, la direction clairvoyante d'une mère. Tout en nous aimant avec tendresse, sa fille et moi, le marquis nous exposait, sans le savoir et sans le vouloir, à un danger certain. Aujourd'hui, monsieur, quand j'entends parler des leçons données par de jeunes maîtres à des élèves à peine moins âgés qu'eux, je ne puis m'empêcher de craindre et pour le maître et pour l'élève. On dit que le rapprochement des âges aide au rapprochement des intelligences; qu'un professeur que la fatigue n'a pas encore atteint met dans ses

leçons plus de son âme, et qu'en se prodiguant plus il obtient aussi davantage. On le dit, et je le crois sans peine. Mais c'est là précisément qu'est le péril. Plus les impressions du maître seront vives et fraîches, et plus je le redouterai. Il y a dans ce noviciat de l'enseignement comme une première fleur dont le parfum est agréable sans doute, mais peut troubler une jeune tête, si l'on n'y prend garde. Je ne connais rien de plus innocent en apparence, de plus dangereux en réalité, que ce contact de deux imaginations, qui l'une et l'autre rêvent la vie plutôt qu'elles ne la pratiquent. On s'habitue à penser, à sentir à deux ; on partage les mêmes idées, les mêmes affections; insensiblement l'esprit ne fait plus seul les frais de la leçon : le cœur se met aussi de la partie; on croit n'aimer encore que l'étude, et déjà on aime autre chose. Ah ! monsieur, croyez-moi, si jamais vous avez des filles, gardez-vous d'acheter à ce prix leurs progrès. J'aime mieux, s'il le faut, une voix déjà glacée par les années; sans doute elle peut refroidir l'esprit, mais du moins elle n'allumera jamais les passions.

Souvent, la leçon finie, nous partions tous les trois. Mais il était rare que Gaston nous accompagnât jusqu'au bout. Déjà passionné pour la chasse (et c'était un goût que le marquis aimait à lui voir), il s'échappait à travers les taillis avec son fusil et ses chiens. D'autres fois, partis chacun de notre côté, Lucie et moi, nous arrivions dans la même allée, occupés l'un et l'autre à recueillir, pour notre herbier, des fleurs et des plantes : du moins c'est ainsi qu'à nos propres yeux nous expliquions ces fréquentes rencontres; sans nous rien dire, sans croire même que nous nous étions cherchés, nous nous retrouvions toujours : le cœur est ordinairement de moitié dans le hasard. Ces longues promenades favorisaient singulièrement l'échange de nos pensées. Dans ces entretiens intimes, notre mutuelle confiance s'accroissait encore tous les jours ; nos deux âmes n'en faisaient qu'une, pour ainsi dire : ce que l'un éprouvait, l'autre le ressentait. Sans me rendre un compte exact de mes émotions, je savais cependant que Lucie m'était chère, et que ma vie était liée à la sienne : je le savais, monsieur ; et pourtant jamais entre nous deux une seule parole ne fut prononcée que l'oreille même d'un indifférent n'aurait pu entendre ; jamais je ne me dis que Lucie était belle; jamais il ne me vint à l'idée que je dusse avoir pour elle d'autres sentiments que ceux d'un frère : notre ignorance même nous protégeait. Un mot de Gaston aurait dû cependant nous ouvrir les yeux. « A propos, dit-il un jour étourdiment à sa sœur, tu ne tutoies plus « Paul, et pourquoi? » Lucie rougit : « Tu m'ennuies avec tes ques- « tions, lui dit-elle. — Bon, bon, mais encore? — Mon Dieu, c'est « que j'ai entendu dire que dans la société bien élevée on ne dit

« plus que *vous*. — Ah çà, tu prends donc les grands airs, répliqua « Gaston étonné. Mais à ce compte, mademoiselle, pourquoi, quand « vous me parlez, ne pas me dire *vous* comme à Paul? — Oh! toi, tu « n'es encore qu'un enfant. — Pas du tout; j'entends bien que l'on « ne me traite pas en enfant, et que l'on me respecte. J'ai à peu près « le même âge que toi. D'ailleurs l'abbé disait l'autre jour que dans « les bonnes maisons, quand les parents n'y sont plus, c'est le frère « qui succède à tous les droits du père. Oh! je l'ai bien retenu. Il faut « donc en prendre votre parti, ma grande sœur : je veux que dès à « présent vous ayez pour moi, Gaston, toute la considération due au « futur chef de la famille. »

Une des joies les plus vives de Lucie était de partager aux pauvres la plus grande partie de l'argent que son père lui donnait. Moi aussi, grâce à la générosité du marquis, je pouvais soulager quelques misères. Nous aimions à nous associer, Lucie et moi, pour ces œuvres de charité. Il y avait surtout une vieille femme qui excitait notre intérêt. Marguerite (c'est ainsi qu'on l'appelait) habitait une petite chaumière à l'extrémité du parc. Son fils avait été tué dans les guerres de l'Empire. Il ne se passait point de semaine où je n'allasse la voir, tantôt avec Lucie, tantôt seul. Peut-être, à mon insu, étais-je attiré vers la chaumière parce que Marguerite aimait à parler de la bonne demoiselle, comme elle la nommait. Je n'avais pas une moindre place, je crois, dans son affection. Une fois, comme nous venions de la quitter, Lucie et moi : « Voyez, dit Marguerite en nous suivant « des yeux et en s'adressant à une voisine : voyez quel joli couple cela « fera plus tard! » Heureusement Lucie était préoccupée, et ne l'entendit point.

Jean prenait aussi parfois des airs mystérieux. Un matin, comme je me promenais dans le jardin : « Monsieur Paul, me dit-il, voilà un « arbre qui gêne : si je l'abattais, qu'en pensez-vous? — Jean, il faut « attendre que M. de Serrières soit de retour; vous lui demanderez « ses ordres. — Bon, bon : tout ce que vous faites est bien fait, vous « le savez; le colonel est toujours content. D'ailleurs pourquoi ne vous « mêleriez-vous pas un peu des arrangements de la propriété, puis- « que... Suffit, je m'entends... Qui vivra verra... Je ne trouve pas le « temps long; mais je ne serai pas fâché cependant d'être dans cinq « ou six ans d'ici. » Lucie vint à passer : « Regardez donc quel beau « brin de fille! Une taille droite et élancée ; on ne trouverait pas sa « pareille à vingt lieues à la ronde. M'est avis que celui qui l'aura « pour femme sera un gaillard heureux. Qu'en dites-vous? ajouta- « t-il avec un sourire qu'il voulait rendre malicieux. Et avec cela, « douce, charitable, point fière. Elle est bien la fille de son père. « Brave colonel! vif comme la poudre, c'est vrai, mais bon et le cœur

« sur la main. Ce n'est pas comme tous ces aristocrates que je vois « quelquefois. Il n'oublie pas ceux qu'il a connus, je vous en réponds. « L'autre jour encore en me parlant du capitaine il avait les larmes « aux yeux. Allez, il vous aime joliment! »

J'ai omis de vous dire que Lucie peignait. Quoiqu'elle n'eût pas un talent supérieur, ses compositions cependant avaient de quoi plaire, même à d'autres yeux qu'à ceux de son père. Le marquis nous avait souvent raconté le danger qu'il avait couru à Eylau : Lucie imagina d'en faire le sujet d'un petit tableau qu'elle lui offrirait pour sa fête. Jean, mis dans la confidence, décrivit le mieux qu'il put le lieu de la scène, l'équipement et les diverses attitudes des personnages. Lui-même était flatté de se voir en peinture, et, au jour marqué, le tableau put être placé sous les yeux de M. de Serrières. Il en fut charmé : « Viens, que je t'embrasse, dit-il à sa fille; tu ne pouvais « me faire de plus grand plaisir. C'est bien cela, ajouta-t-il après « avoir examiné minutieusement le tableau. Comment diable as-tu « fait pour deviner tous les détails? Oui, voilà bien toute la meute « déchaînée contre moi; voilà mon pauvre cheval étendu par terre; « voilà l'arbre contre lequel je m'appuyais, et mes braves dragons « qui arrivent, le sabre au poing, avec Pierre à leur tête. Pourtant, « Lucie, il faut que je t'adresse une critique. Pierre et moi nous étions « nés le même jour, puisque je l'appelais mon frère jumeau; et, dans « ton tableau, il a l'air d'un enfant à côté de moi. Ah! je vois ce que « c'est. Parbleu, comme je répète souvent que Paul ressemble trait « pour trait à son père, tu t'es imaginé ne pouvoir mieux faire que « de peindre Paul; et moi tu m'as donné la figure que tu me vois. « Mais ton père, ma chère Lucie, n'a pas toujours eu la moustache « grise comme aujourd'hui. » Lucie s'excusa en riant : « Allons, al- « lons, tu ne m'as pas flatté; mais c'est égal, ton tableau aura la « place d'honneur au salon. Il nous rappellera le bon temps, n'est- « ce pas? mon vieux grognard, car toi aussi tu étais là, heureuse- « ment pour moi, dit-il amicalement en frappant sur l'épaule de « Jean. — Oui, mon colonel, mademoiselle a eu là une superbe idée, « et je lui disais bien que ça vous réjouirait le cœur. Dame, on a « bien le droit d'être un peu fier quand on a passé par où nous avons « passé, mon colonel. » Ce petit tableau que vous avez souvent regardé, monsieur, vous savez maintenant quelle est la main qui le composa, quels souvenirs il me rappelle, et vous comprendrez aisément de quel prix il est pour moi.

Le temps passait avec une rapidité singulière. En été, le marquis recevait chez lui beaucoup de monde; il donnait une large hospitalité, comme le permettait sa fortune. Parmi les personnes qui le visitaient le plus souvent, était une certaine baronne de Ligny. Ce

n'est point que le marquis éprouvât pour elle beaucoup de sympathie; mais elle était sa parente éloignée, et il l'accueillait toujours, sinon avec empressement, du moins avec politesse. Elle était dans les meilleurs termes avec l'abbé Simon, dont elle partageait, ou paraissait partager presque toutes les idées : bonne femme au fond, mais assez vaine, assez médisante, esprit léger, ne croyant pas qu'aucun mérite pût remplacer l'avantage de la naissance. Elle faisait profession d'admirer beaucoup Lucie; mais sa manière de la louer m'était insupportable, je ne savais pourquoi. A mon égard elle était polie, mais avec un air de condescendance qui parfois me déplaisait fort. Pourtant je n'osais en faire rien paraître : j'avais tort peut-être d'être intérieurement blessé; l'âge de la baronne suffisait à la rigueur pour expliquer la façon dont elle en usait avec moi.

Le marquis quittait assez rarement le château. Il allait cependant, à des intervalles plus ou moins éloignés, passer quelques jours à Nancy. Quand Lucie grandit, souvent il l'emmenait avec lui; il croyait de son devoir de la produire dans la société. Mais Lucie revenait toujours plus contente qu'elle n'était partie.

Au retour d'un de ces voyages avec sa fille : « L'abbé, dit M. de « Serrières pendant le dîner, devinez qui j'ai rencontré à Nancy? Vous « vous souvenez d'une de nos vieilles connaissances, le comte d'Aoul, « vous savez, celui qui est mort à Londres à la fin de l'émigration? « Eh bien! il a laissé un fils. Madame de Ligny, sa cousine, en me le « présentant dans son salon, m'a demandé la permission de l'amener « au château, permission que j'ai donnée de grand cœur, comme « bien vous pensez. Le père était un gentilhomme distingué, un com- « pagnon charmant; et le fils, qui revient d'Allemagne, lui ressemble « fort. Il a été des plus aimables avec Lucie. » L'abbé se souvint, en effet, de M. d'Aoul et de sa famille, et, avec une mémoire qui lui faisait honneur, il cita leurs alliances qui avaient été fort belles, leurs biens patrimoniaux qui, quoique réduits, étaient encore assez considérables; et il conclut en disant qu'il aurait le plus grand plaisir à voir ce jeune homme. Sans m'expliquer l'impression que j'éprouvais, je ressentis un déplaisir que j'eus soin de cacher.

A quelque temps de là, un matin, tandis que j'étais occupé avec Gaston, nous entendîmes un bruit de voiture. Une demi-heure après, nous descendions au salon, et, en entrant, je vis le marquis qui parlait à madame de Ligny, et debout, devant la cheminée, Lucie causant avec un jeune homme. Je m'arrêtai, un peu embarrassé. « Ah! « ce cher Gaston, dit la baronne en s'avançant, j'étais impatiente de le « voir : comment se fait-il qu'il ait tant tardé? — Mais il prenait, je « suppose, sa leçon de mathématiques, répondit M. de Serrières, « Gaston, vous le savez, veut entrer à Saint-Cyr; il devient sérieux,

« comprend qu'il faut étudier et que le devoir passe avant tout. — « Monsieur est le précepteur de votre frère? dit à voix basse le jeune « homme qui parlait à Lucie. — Non, monsieur, répondit-elle vive- « ment. — Pardon, mademoiselle; c'est un de vos parents sans doute? « — Oui... non... c'est-à-dire... mon père le regarde comme de la « famille. » Et ses yeux se tournèrent du côté de son père; son embarras se trahissait sur sa figure. J'avais tout entendu, et le rouge m'était monté au visage. Le jeune homme considéra Lucie d'un air un peu surpris; puis, avec une espèce de sourire, il jeta un regard rapide sur moi qui restais à l'entrée du salon, immobile et interdit. Ensuite, avec une admirable aisance, il s'approcha de Gaston, lui prit la main et, en termes choisis et élégants, se félicita de faire sa connaissance : « Eh bien! me dit le marquis, pourquoi demeures-tu « là? Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous présenter mon filleul, « M. Paul Verly. Paul, M. le comte d'Aoul. » Le comte me fit un salut poli, mais froid. Quant à la baronne, elle se contenta d'incliner légèrement la tête avec un geste protecteur.

Je ne puis vous dire comme je me sentais mal à l'aise. Heureusement le déjeuner était servi; on se mit à table. Pendant le repas, j'eus tout le temps d'examiner le comte. Ses traits étaient un peu fatigués; mais sa figure régulière avait un caractère de distinction que je ne pouvais méconnaître. Sa taille était bien prise, sa tenue d'une élégante simplicité, ses manières gracieuses. En somme, je fus forcé de m'avouer que j'avais devant les yeux un charmant cavalier. Il eut beaucoup d'attentions pour Lucie, près de laquelle il était placé. Du reste, il eut l'art d'adresser des paroles agréables à chacun, moi seul excepté; mais c'était sans doute le hasard qui l'avait ainsi voulu, car le comte se montrait si aimable! Sa conversation était vive et spirituelle, un peu frivole peut-être, du moins il me le sembla. Quoi qu'il en soit, il était facile de voir que M. d'Aoul plaisait au marquis et à l'abbé. Lucie paraissait assez indifférente aux jolies choses qu'il lui débitait, et comme le repas se prolongeait plus que d'habitude, je crus m'apercevoir une fois qu'elle étouffait une sorte de bâillement.

Le déjeuner fini, on rentra au salon. Lucie s'échappa. L'abbé s'empara du comte et le mit sur le chapitre de la noblesse, des alliances, des armoiries. Sans rechercher ce sujet d'entretien, M. d'Aoul s'y prêta en homme qui sait plier la conversation aux goûts de son interlocuteur. Je l'entendis expliquer en quelques mots ses armes à l'abbé; l'abbé décrivit ensuite tout au long celles de la maison de Serrières, et, saisissant cette occasion de parler de sa science favorite, il montra son érudition à propos des gueules, du vair, du pal, des alérions. Puis il fut question de l'Angleterre, de l'émigration, du feu comte. Bref, l'abbé parut charmé de sa nouvelle connaissance, et

quand l'heure de se retirer fut venue pour les visiteurs, il lui serra cordialement la main. J'éprouvai un véritable soulagement quand la voiture qui avait amené la baronne s'éloigna, escortée par le comte à cheval. L'abbé, resté à la fenêtre pour les voir partir, les avait suivis des yeux. Quand il ne les vit plus : « Vraiment, dit-il, on ne saurait « être plus aimable que M. d'Aoul; il est fort bien ce jeune homme; « il m'a rappelé tout à fait son père. Vous qui aimez à peindre, Lucie, « et qui vous plaigniez il y a quelques jours de ne pouvoir donner « assez d'expression au regard d'un de vos personnages, avez-vous « remarqué les yeux du comte ? Il les a singulièrement vifs. » Lucie répondit que dans un tableau des yeux gris ne feraient pas bon effet. « A merveille ! s'écria Gaston, voilà ma sœur qui n'y voit plus clair « et qui prend des yeux noirs pour des yeux gris. Mais toi-même, dis-« moi, que faisais-tu donc de tes yeux ? » Lucie s'excusa sur un peu de migraine. Le marquis rentra, et l'abbé recommença à faire l'éloge du comte : « Vous avez eu là un hôte charmant et qui appartient à « l'une de nos meilleures familles. » M. Simon aurait pu dire, ce que j'appris plus tard, que s'il fallait s'en rapporter à certaine chronique, le sang royal de France coulait dans les veines de M. d'Aoul; son aïeule, prétendait-on, aurait été l'une des favorites de Louis XV. Mais il passa ce détail sous silence. « Oui, l'une de nos meilleures fa-« milles ; une de ses grandes tantes était chanoinesse de Remiremont; « et même, du côté des femmes, il descend des grands chevaus de « Lorraine. » Jean, qui se trouvait dans le salon, ouvrait des yeux étonnés. « Allons, allons, dit Lucie, nous avons laissé de côté notre « italien ; c'était cependant jour de leçon, et je veux mériter des com-« pliments pour mon exactitude, comme Gaston. — Oh ! petite sœur, « répliqua celui-ci d'un ton un peu railleur, vous saurez toujours « mériter plus de compliments que moi, car si j'avais la migraine, « je l'avoue en toute humilité, je laisserais de côté les livres. » Nous reprîmes notre leçon. Je sus gré à Lucie de s'en être souvenue, comme d'une attention qu'elle avait eue pour moi, et ce plaisir effaça de mon esprit les ennuis de cette journée.

Le lendemain, j'étais au jardin ; Jean m'entretenait de boutures. Tout à coup il s'interrompit : « A propos, monsieur Paul, expliquez-« moi donc une chose que je n'ai peut-être pas bien entendue. Vous « savez, ce monsieur d'hier ; il est arrivé sur un bidet, fort joli, ma « foi, mais tout petit, et qui ne ferait pas l'affaire même d'un hus-« sard. Qu'est-ce que l'abbé a donc voulu dire avec ses grands che-« vaux ? » Je me mis à rire, et j'expliquai à Jean qu'il ne s'agissait pas du tout de ce qu'il croyait, mais bien de nobles familles de Lorraine qui avaient reçu une qualification particulière. « Voilà qui est « drôle, reprit Jean. Mais, pour en revenir à ce monsieur (et ici il

« baissa un peu la voix), entre nous je vous avouerai qu'il ne me plaît « guère. J'étais là quand ils sont arrivés : croiriez-vous qu'il m'a jeté « la bride et la cravache et m'a tourné le dos sans dire un seul mot? « D'abord il ne lui en aurait pas beaucoup coûté d'être un peu plus « honnête à l'égard d'un ancien militaire; ensuite il ne s'est pas du « tout inquiété de savoir comment son cheval serait traité. J'ai trouvé « la chose assez singulière, et, pour sûr, le colonel aurait été de mon « avis. Car c'est lui qui entendait, quand il était au régiment, que les « hommes eussent soin de leurs bêtes ! Le cheval, c'est l'âme du ca- « valier, disait-il. Combien de fois je l'ai vu entrer dans les écuries, « assister au pansement; et il ne plaisantait pas là-dessus, je vous en « réponds. Que je vous conte donc une petite histoire. Un jour que le « régiment avait fait une longue marche, j'arrive un peu après les « autres, fatigué, affamé; mes camarades commençaient à manger, « et ils y allaient d'un train à ne pas laisser grand'chose pour les « retardaires. Vite, j'attache mon cheval à un arbre, et je cours à la « soupe. Le colonel vient à passer : — A qui ce cheval? — A moi, co- « lonel. — Pourquoi n'est-il pas au râtelier, comme tous les autres? « Est-ce que, par hasard, vous le nourrissez de feuilles au lieu de « foin? — Colonel, je mourais de faim; mais je vais tout de suite le « mener à l'écurie. — Dragon, demain vous me ferez le plaisir de « suivre l'escadron à pied, avec les recrues. — Je n'étais pas trop « content, je l'avoue, et je maugréais tout bas. Mais je réfléchis et je « me dis : Ma foi, tu avais tort, et le colonel a raison. Cette pauvre « bête t'a porté toute la journée; elle est mouillée, harassée; elle ne « peut se servir elle-même; il est bien juste qu'en arrivant tu t'occupes « d'elle. — Jamais, je vous en réponds, on n'a eu depuis à me re- « prendre; il n'y avait pas dans tout le régiment un cheval mieux « soigné que le mien, plus luisant; le colonel pourrait vous le dire. « Aussi ce monsieur ne me revient pas; c'est moi qui vous le déclare, « il ne doit pas avoir beaucoup de cœur. » Je représentai à Jean qu'il se pressait trop, qu'il ne fallait pas juger M. d'Aoul aussi vite, ni surtout aussi sévèrement. Mais Jean a toujours été obstiné dans ses idées : « Non, monsieur Paul, me dit-il, vous ne me ferez pas changer « d'avis. Et même, au fond, voyez-vous, je crois bien que vous pensez « comme moi. » Il ne se trompait pas : comme lui, j'étais prévenu contre M. d'Aoul, mais non pas pour les mêmes raisons.

V

Nous arrivions à la fin de l'automne de 1824. M. de Serrières avait un procès qui menaçait de se prolonger et réclamait sa présence fréquente près de la cour royale. Il résolut de passer l'hiver à Nancy, et de nous y emmener tous. Un soir, après le dîner, il nous annonça son projet. Il finissait à peine de nous le communiquer, qu'on l'appela, et il sortit du salon. Gaston, qui, tout en travaillant avec beaucoup plus d'assiduité qu'on ne pouvait l'attendre d'une nature en apparence si légère, n'en gardait pas moins un goût très-vif pour le plaisir, était enchanté. Dès que son père eut le dos tourné : « Hein! qu'en dis-tu, Lucie? « Quelle chance! Bienheureux procès! Béni soit le plaideur qui nous « fait aller à Nancy! Au moins nous pourrons nous amuser, après le « travail s'entend, car il faut mêler l'utile à l'agréable. Enfin tout est « pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Le matin on étu- « diera, le soir on dansera. Vive la joie! vive Nancy! » Et il pirouetta sur lui-même. L'abbé, qui, en vieillissant, détestait tout changement dans ses habitudes, et que la communication de M. de Serrières avait contrarié, ne put contraindre sa mauvaise humeur : » Allons, dit- « il, voilà bien les jeunes gens d'aujourd'hui : on oublie le sérieux, on « sacrifie tout aux plaisirs, sans se demander si ces plaisirs sont licites « et agréables à Dieu. — Comment, j'oublie le sérieux! reprit Gaston. « Ah çà! monsieur Simon, quelle idée vous faites-vous donc des ma- « thématiques? Écoutez, depuis que j'ai mis le nez dans un de vos « gros bouquins où je n'ai pas compris grand'chose, je veux bien « croire que ce n'est pas pour votre plaisir que vous avez étudié la « théologie; mais si vous vous imaginez que l'algèbre soit divertis- « sante, détrompez-vous. Ce n'est pas pour amuser les gens qu'on a « inventé les x et les y. Quand on a passé sa journée à résoudre des « équations et à aligner des polynômes, on peut bien, pour sa récréa- « tion du soir, désirer autre chose que le domino ou le piquet. Allez, « pour le mal que nous ferons à danser, vous pouvez bien d'avance « nous donner l'absolution. N'est-il pas vrai, Lucie? » L'abbé haussa les épaules : « Vous, au moins, dit-il en se tournant brusquement « vers moi, j'espère que vous n'êtes pas dans ces folles idées? » Je lui répondis, ce qui était vrai, que je serais resté très-volontiers à la campagne, mais que je ne serais pas fâché cependant de connaître

Nancy, où je n'avais jamais fait que passer, sans m'y arrêter, et que, d'ailleurs, j'espérais retirer quelque avantage de la société d'hommes instruits et distingués comme il s'en trouvait beaucoup, m'avait-on dit, dans cette ville.

Peu de temps après, nous allâmes nous installer dans la demeure que M. de Serrières avait choisie. C'était un hôtel situé sur la place Carrière, près de l'ancien palais de Stanislas. Vous ne connaissez point Nancy, monsieur, mais vous en avez souvent entendu parler. Il n'est point de touriste qui n'ait voulu la visiter et qui ne vante ses places élégantes, ses rues régulières, ses hôtels nombreux. Nancy, la jolie ville, la cité coquette, écrit-on dans les impressions de voyage. Pourtant, je dois le dire, ce ne fut pas cet éclat extérieur qui me séduisit le plus. Figurez-vous une ville rebâtie, presque tout entière, en quelques années, pour servir de capitale, et à laquelle manquent ses habitants naturels, je veux dire les princes. Avec ses palais, ses places splendides, ses royales fontaines, ses arcs de triomphe, ses magnifiques promenades, Nancy semble attendre ses ducs et leur cour qui ne reviendront plus et dont la présence seule pourrait donner à ce luxe un peu froid la vie et le mouvement. La cité est toute nouvelle, et elle vit surtout de souvenirs; la plupart de ses édifices ne datent que d'hier, et sa splendeur est déjà reléguée dans le passé. Je souffrais en quelque sorte de ce contraste; je comparais alors Nancy à une veuve, jeune et brillante sans doute, mais déchue par la perte de l'époux qui faisait sa gloire et condamnée désormais à vivre dans la solitude. Encore tout plein de mes lectures, souvent j'aimais à errer dans les rues et à rechercher, pour ainsi dire, les traces des personnages dont l'histoire, à des titres divers, se rattache à celle de Nancy; mon imagination les faisait revivre, et j'animais de leur présence ces places désertes, ces monuments silencieux. Mais n'allez pas croire pourtant que je ne vécusse qu'avec les morts; c'eût été vraiment grand dommage de m'isoler dans le passé, car, au temps dont je vous parle, la cité renfermait des esprits d'élite dont le commerce devait être précieux pour un jeune homme de mon âge. Depuis que Stanislas a fondé une académie à laquelle Montesquieu dédia l'un de ses ouvrages et qui eut l'honneur de voir adopter plusieurs de ses membres par l'Académie française, cette population intelligente a gardé fidèlement, comme une de ses meilleures traditions, le goût des choses littéraires. M. de Serrières connaissait tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la ville; son salon était ouvert tous les soirs. Dans cette compagnie choisie, j'assistais à des conversations tour à tour fines, spirituelles, élevées. Le marquis eut soin de me présenter en particulier à quelques-uns de ceux qui se recommandaient surtout par les dons de l'esprit; accueilli par eux avec une

indulgence que je devais bien plus à leur amitié pour mon protecteur qu'à mon propre mérite, je pus compléter en quelque sorte mon éducation. J'avais encore à ma portée d'autres plaisirs intellectuels : au barreau comme au parquet, il y avait des maîtres dans l'art de la parole (et leur talent incontesté en a même porté quelques-uns, depuis ce temps-là, dans les rangs de la cour suprême), véritables orateurs auxquels il n'a manqué peut-être, pour se faire un nom dans toute la France, qu'un théâtre plus retentissant. J'accourais avec la foule à leurs discours comme à des fêtes.

Les distractions dont je viens de vous parler ne nuisaient en rien au travail : les heures d'études étaient exactement remplies à Nancy comme au château. Lucie me témoignait toujours la même amitié, la même confiance. Ma vie aurait donc été trop heureuse, si quelques ennuis secrets n'étaient venus s'y mêler. Gaston avait souhaité des bals : il y en eut beaucoup cet hiver. Le marquis était invité partout avec sa famille, et j'étais compris dans ces invitations. Lucie obtenait dans le monde des succès dont elle paraissait plus embarrassée que charmée ; elle dansait à ravir, quoique avec beaucoup de simplicité et de modestie ; et, grâce à l'attention presque générale dont elle était l'objet, je pouvais la suivre des yeux sans que personne le remarquât. J'aurais joui de ses succès, s'ils n'avaient attiré autour d'elle des admirateurs à mon gré trop empressés, et surtout M. d'Aoul. Je le retrouvais partout, partout très-assidu auprès de Lucie ; et quand il ne pouvait se dispenser de m'apercevoir, ne m'accordant que les égards de la plus stricte politesse. Je comprenais qu'il n'avait pour moi que de l'antipathie, et de mon côté je sentais que je ne l'aimais point. C'était peu de ne pas l'aimer : sans oser me l'avouer, j'étais jaloux de ses avantages. Nul ne brillait plus que lui dans un salon ; c'était un fort beau danseur, très-sûr de lui-même ; et moi, timide et un peu gauche, jamais je ne m'étais risqué à figurer dans un bal autrement qu'en qualité de spectateur ; jamais je n'avais voulu apprendre la danse, qui me semblait un art trop frivole. Mais quand je voyais Lucie, avec M. d'Aoul, se mêler à ces groupes nombreux et animés où je n'osais m'aventurer ; quand je la voyais suivre, gracieuse et légère, les mouvements tantôt lents, tantôt rapides de l'orchestre, alors je m'irritais contre moi-même, qui ne pouvais prendre ma part de cette agitation et de cette joie. L'immobilité à laquelle je m'étais condamné me pesait ; et je me reprochais, comme une faute, de m'être frustré, par ma négligence, de ces jouissances dont je sentais, mais trop tard, tout le prix. Je rapportais à la maison mon mécontentement. Le bal de la veille était le sujet ordinaire de la conversation du lendemain : Gaston parlait avec chaleur du plaisir qu'il avait éprouvé ; Lucie disait simplement qu'elle ne s'était pas ennuyée. Moi

je restais silencieux. Le plus souvent l'abbé écoutait sans mot dire; mais une fois, se tournant brusquement vers moi : « Et vous qui « vous taisez, Paul, est-ce que vous aimez le bal? — Je n'y trouve « aucun plaisir, répondis-je assez sèchement. — Oh ! c'est que Paul « est un vrai sage, dit Gaston en riant. — En ce cas, vous devriez tâ- « cher de lui ressembler un peu, répliqua M. Simon. Au moins je « suis content de voir que la danse ne fait pas tourner ici toutes les « têtes. C'est bien, Paul; je suis satisfait de vous. » Le bon abbé ne se doutait pas qu'il faisait trop d'honneur à ma sagesse; et si, comme lui, je maudissais le bal, ce n'était pas pour des motifs aussi désintéressés. Lucie et Gaston sortirent. L'abbé paraissait réfléchir. « Mon « cher enfant, me dit-il en se levant pour s'en aller à son tour, j'a- « vais craint pour vous, j'en conviens, les séductions du monde; « Mais, Dieu soit loué, mes craintes ont été vaines. Peut-être même « est-il préférable que vous ayez vu de près les plaisirs du siècle : « vous en comprendrez mieux le vide. C'est à l'épreuve que se re- « connaissent les vraies vocations. » Et il se retira, me laissant très-étonné. Je compris alors qu'il nourrissait l'espérance secrète de me voir un jour entrer dans le ministère ecclésiastique. Je souris en moi-même de sa crédule confiance : j'étais alors si loin de m'imaginer que je dusse jamais revêtir l'habit que je porte aujourd'hui! Et pourtant l'abbé avait raison : Dieu devait me mener à un but que je n'avais point prévu par la voie même qui semblait m'en écarter.

A coup sûr, j'aurais donné beaucoup pour procurer moi-même un divertissement à Lucie; et cependant, quand je l'entendais convenir qu'elle s'était amusée au bal, j'en ressentais un véritable chagrin : ce chagrin se changea peu à peu en une sourde irritation. J'en arrivai même à juger sévèrement Lucie, et j'avais tort : car chez elle il n'y avait aucune trace de coquetterie. Elle aurait trouvé le même plaisir à danser avec des jeunes filles de son âge; elle paraissait insensible aux hommages qu'elle recevait, et en deux ou trois circonstances elle avait renoncé sans regret à des bals où elle devait se rendre. Mais je n'avais pas l'esprit assez libre pour faire ces réflexions. Un matin, tandis que nous expliquions un passage du Dante, j'étais morose et distrait. A plusieurs reprises, ce fut Lucie qui dut relever des contre-sens que je commettais. Elle ferma le livre : « C'est assez, « dit-elle, vous n'êtes pas à la leçon aujourd'hui; qu'avez-vous donc? « — Moi, Lucie, rien. — Oh ! rien! Vous ne me tromperez pas, Paul. « Je veux que vous me disiez ce que vous avez, ou je me fâche. « Voyons, manqueriez-vous de confiance à mon égard? » J'eus beau m'en défendre, elle insista. « Mais si je vous dis ce qui me chagrine, « vous vous moquerez de moi. — Non, je vous assure. — Eh bien, « Lucie, et je baissai la voix, tout honteux de faire cet aveu, il

« y a… — Il y a quoi ? — Je voudrais savoir danser. — Quoi ! tout « de bon ? — Oui. — Eh bien, tant mieux. Rien de plus facile. A « votre tour, vous serez mon élève : je vous enseignerai les figures, « et pour me remercier de mes leçons, chaque fois que nous irons « au bal, vous m'inviterez pour une contredanse. — Non, Lucie, je « me sens trop gauche ; je n'oserai jamais, et c'est là ce qui me fait « de la peine, beaucoup plus de peine que je ne saurais le dire. » Il y avait sans doute quelque émotion dans ma voix, car Lucie me regarda d'un air surpris. « Oui, continuai-je, j'en suis tellement hu-« milié, tellement affligé, que je consentirais volontiers à sacrifier le « peu que je sais pour être l'un de ces danseurs que les jeunes filles « acceptent volontiers. — Est-ce vraiment sérieux ce que vous dites « là ? Eh bien, vous auriez tort. Tenez, pas plus tard qu'hier, pen-« dant que mon danseur me croyait sans doute très-attentive à ses « propos, j'écoutais une conversation qui se tenait derrière moi. « C'était peut-être de l'indiscrétion, mais je confesse ma curiosité. « M. de Percy et M. Breteuil (et vous savez s'ils font autorité ; papa « a la plus grande déférence pour leur jugement) s'entretenaient des « jeunes gens présents au bal : il fut question de vous. Ces messieurs « parlaient à voix basse ; mais j'ai l'ouïe fine, et je les ai très-bien « entendus. Ils firent votre éloge, s'accordèrent à dire que vous pro-« mettiez beaucoup, que vous aviez de l'avenir : ce sont leurs propres « expressions. — Je lui crois autant de cœur que d'esprit, a même « ajouté M. de Percy ; il sera un homme celui-là ; tandis que la plu-« part de ces petits freluquets que nous voyons se pavaner… — Je « n'ai pas entendu le reste, à mon grand regret : la contredanse « finissait. Allez, mon cher Paul, et elle posa familièrement la « main sur mon bras, restez tel que vous êtes ; vous auriez à perdre « au change. Nous autres, jeunes filles, quand nous sommes au bal, « nous aimons les bons danseurs, j'en conviens : mais nous n'avons « pas encore la tête assez vide, croyez-le bien, pour nous imaginer « que le suprême mérite d'un homme consiste à donner la main « avec grâce ou à exécuter un chassé-croisé dans toutes les règles. « Pour moi, je sais bien qu'il y a tel de mes danseurs dont j'aime à uti-« liser les jambes dans un bal, mais qui m'ennuierait souveraine-« ment si je le rencontrais ailleurs. »

Cette conversation ramena un peu de calme dans mon esprit. Mais le séjour de Nancy m'était devenu à charge, et j'attendais avec impatience le moment où nous pourrions retourner à notre vie d'autrefois. Le printemps arriva, et M. de Serrières fixa le jour de notre départ. Mais, avant de revenir au château, nous voulions aller voir Liverdun.

Liverdun, monsieur, est un village à trois lieues environ de Nancy,

à gauche de la route qui conduit à Pont-à-Mousson. Ce village par lui-même n'a rien de bien remarquable : quelques vieux restes de fortifications attireraient tout au plus l'attention d'un antiquaire. Mais le site est singulièrement pittoresque, et les alentours offrent des beautés agrestes qui feraient l'admiration d'un peintre ou d'un poëte. Liverdun est bâti en amphithéâtre sur une montagne, d'un côté coupée presque à pic, mais de l'autre offrant une pente assez douce. Le haut du village présente une sorte de terrasse d'où le regard plonge, comme dans un abîme, dans une étroite et profonde vallée où coule la Moselle ; mais cette vallée s'élargit ensuite, et présente à l'œil charmé de riantes et fertiles prairies. La rivière forme comme un demi-cercle autour du village : sur la rive gauche, des rocs, des jardins, des habitations ; sur la rive droite, des bois épais coupés de clairières, des ravins, des gorges, la solitude. Il y a quinze siècles, Ausone célébrait la Moselle et ses bords : il décrivait ces forêts qui se penchent vers elle, se réfléchissent dans son cours, et mêlent au vert de ses eaux le vert de leur feuillage. J'ignore si Ausone était remonté jusqu'aux lieux dont je vous parle ; mais je doute qu'en aucun autre endroit la Moselle apparaisse plus attrayante. On va quelquefois bien loin à la recherche des beautés de la nature : si l'on n'est pas épris du grandiose, il suffit d'aller à Liverdun ; on aura de quoi se contenter. Souvent j'ai pensé depuis que si j'avais vécu quelques siècles plus tôt, que si j'avais eu à fonder un monastère, je n'aurais pas choisi une autre place : dans le silence de cette retraite, au milieu des rochers et des bois, le Créateur se révèle mieux à la créature. On dit qu'aujourd'hui ces lieux sont envahis ou vont l'être par des travaux qui en modifieront l'aspect : une voie ferrée doit traverser la vallée, franchir le fleuve, ouvrir les bois. Je ne puis m'empêcher de regretter ce changement : Liverdun y perdra sans doute une partie de son charme.

M. de Serrières devait nous accompagner. Quelques occupations imprévues l'en empêchèrent. Mais, toujours plein de confiance dans ce qu'il appelait ma sagesse, il ne voulut point que son absence nous privât d'une excursion dont nous nous étions fait une fête. Nous partîmes donc à trois, dans une voiture légère que Gaston conduisait. Arrivés à l'auberge où nous devions descendre : « Allez en avant, dit « Gaston ; je suis à vous dans un instant ; mais il faut que je m'occupe « d'abord du cheval. » Parvenus au haut du village, Lucie et moi nous admirions le spectacle qui s'offrait à nos yeux. Notre contemplation se serait prolongée, mais Gaston nous avait rejoints, et il ne pouvait se tenir longtemps à la même place. « Nous avons assez re« gardé, dit-il ; c'est pour nous promener que nous sommes venus. « Quand même nous resterions sans bouger jusqu'au soir, ce n'est

« pas ici comme à l'Opéra ; il n'y a pas de changements à vue ; le « décor est toujours le même : cela ne laisse pas que d'être un peu « monotone. Allons au bois. » Nous descendîmes. Un batelier nous fit passer la Moselle, et nous entrâmes dans le bois.

Il faisait une de ces tièdes et pures journées, belles en toute saison, mais belles surtout quand elles sont les premières de l'année. La nature était dans toute la fraîcheur de sa renaissance. On n'entendait que le gazouillement des oiseaux qui paraissaient saluer de leurs cris joyeux le retour du printemps. L'air tout embaumé des senteurs d'avril m'apportait une sorte d'ivresse. Tout était vie, tout était fête autour de nous, et surtout dans mon cœur. Loin des ennuis de la ville, il me semblait jouir d'une nouvelle existence. Lucie peut-être partageait quelques-unes de mes impressions, car tout à coup elle s'écria : « Qu'il ferait bon vivre ici ! — Oh ! dit Gaston, voilà bien « mon enthousiaste ! Vivre ici, c'est un peu trop fort. Y passer une « journée, à la bonne heure ; mais sa vie ! Pour moi je ne me sens pas « de vocation pour l'état de bûcheron. » Lucie ne répondit point. Un instant après elle se mit à chanter : elle avait la voix mélodieuse et pure ; je l'écoutai avec délices. Mais un rossignol se fit entendre : Lucie se tut pour l'écouter, et je regrettai que le rossignol eût interrompu Lucie.

Quand la chanson de l'oiseau fut achevée, je me mis à cueillir des violettes avec Lucie, et j'en eus bientôt fait un assez gros bouquet que je lui donnai. Gaston, toujours bruyant, tantôt sifflait, tantôt interpellait l'écho pour que l'écho lui rapportât sa voix. Puis il s'interrompit : « Un bois, dit-il, c'est beau, mais ce n'est guère varié. « Passe encore si c'était le temps des noisettes. Mais j'y pense, c'est « la saison des nids : pourquoi n'en dénicherais-je pas quelques-uns ? « Voyons si je me rappellerai encore mes anciennes prouesses. » Et il s'apprêtait à monter sur un arbre. Mais Lucie le pria de n'en rien faire : « Tu me gâterais ma journée, dit-elle, si tu rendais malheu- « reux de pauvres oiseaux. » Gaston avait le cœur excellent ; quelles que fussent ses fantaisies, jamais il n'aurait voulu affliger sa sœur. « Soit, dit-il, je ne mettrai pas ta sensibilité à l'épreuve... Mais « n'est-ce pas le coucou que j'entends ? » Il prêta l'oreille ; c'était en effet le coucou. « Or bien, puisque tu es en humeur de chanter, il « faut que je te consulte : tu vas me répondre... Coucou ! coucou ! « — et il imita le cri de l'oiseau, — combien d'années ai-je encore à « vivre ?... Écoutez, vous autres... Une, deux... » Nous comptâmes ainsi jusqu'à sept ; puis l'oracle se tut. « Sept ! ce n'est guère, s'écria « Gaston ; vilain animal, tu n'es qu'un oiseau de mauvais augure. — « Mon pauvre Gaston, dit Lucie en riant, tu n'auras pas le temps « d'être général. Tâche seulement d'être capitaine, si tu le peux. »

Nous le plaisantâmes à plusieurs reprises : « Bah ! dit-il, ce coucou « ne sait pas son métier. C'est cinquante ans pour le moins qu'il « aurait dû m'annoncer. Je me sens assez de force pour vivre encore « plus d'un demi-siècle. » Il était fort en effet et plein de vigueur ; mais qui peut compter sur la vie ?

Pendant que nous errions dans les allées épaisses du bois, le ciel s'était couvert. Nous nous en aperçûmes en entrant dans une clairière. Il était temps de revenir sur nos pas. Déjà tombaient quelques gouttes. Nous nous hâtions pour gagner une hutte de bûcheron que nous avions vue dans le bois, et nous y mettre à l'abri. La pluie se changeait en averse : « Il faut prendre ses jambes à son cou, s'écria « Gaston. Sauve qui peut ! » Et il courut de toutes ses forces. J'aurais pu le suivre ; mais comment quitter Lucie, dont la robe, dans les sentiers étroits, s'accrochait aux branches ? Je marchais à côté d'elle. Pour laisser passer le plus fort de l'orage, nous nous mîmes sous un chêne. L'eau pénétra bientôt à travers le feuillage : c'était comme des gouttières qui tombaient sur nous. Pourtant il valait encore mieux rester là que de nous hasarder dans des sentiers glissants, où nous risquions de nous égarer en nous hâtant. Nos vêtements étaient trempés. L'eau ruisselait sur les cheveux de Lucie, et en allongeait les boucles qui retombaient sur ses épaules en tresses humides. Seul avec elle, je la regardais, et, sous cette pluie qui nous inondait, je me sentais heureux. « Notre journée finit mal, dit-elle en souriant. « — Ah ! m'écriai-je, je l'aime encore bien mieux que les soirées de « cet hiver ! »

La pluie diminua. Nous nous remîmes en marche, et bientôt nous vîmes Gaston qui venait à notre rencontre. « J'ai couru bien vite, « nous dit-il, mais je ne suis guère moins mouillé que vous. J'aurais « aussi bien fait d'attendre sous un arbre. Tiens, tu as encore tes « violettes, Lucie ? j'aurais cru que pour te sauver tu jeterais armes « et bagages. » Le sol était glissant : Lucie était souvent forcée de s'appuyer sur moi. Le chemin me parut court. Arrivés à l'auberge : « Çà, dit Gaston, quand même nous resterions devant le feu jusqu'à « demain, nous ne pourrions nous sécher convenablement, et nous « ne pouvons cependant retourner mouillés comme des canards et « crottés comme des barbets. Que dirait mon père si nous rapportions « au logis une fluxion de poitrine ! Il faut que je demande au sei- « gneur de ces lieux si, dans sa garde-robe et dans celle de ses « enfants, il n'a pas de quoi nous vêtir. » Il sortit, et revint un instant après. L'aubergiste mettait à notre disposition sa garde-robe. Lucie suivit la fille de la maison, et rentra bientôt ajustée en paysanne. Un jupon étroit et court, de couleur rouge, un mouchoir passé autour du cou et croisé sur la poitrine ; un chapeau de paille d'une forme

particulière, entouré d'un galon de velours et rattaché sous le menton avec un ruban noir, lui auraient donné l'apparence d'une humble fille des champs, si même sous ce déguisement elle n'avait gardé son air de distinction. De notre côté, nous avions changé de vêtements et pris le pantalon de toile grise, la blouse et le chapeau de gros feutre à bords rabattus. En nous voyant ainsi métamorphosés, nous eûmes un accès de folle hilarité, et notre bonne humeur se continua pendant la route. « Nous sommes partis citadins, nous re« venons villageois, disait Gaston. Les élégants de Nancy daigneront« ils nous reconnaître ? » Au moment où nous rentrions dans la ville. un cavalier en sortait : c'était M. d'Aoul. Il aurait passé à côté de nous sans nous remarquer. Mais Gaston, placé sur le devant de la voiture, lui fit un signe de tête en agitant son fouet : « Il ne nous a « pas reconnus, » dit-il en riant. Mais j'avais vu M. d'Aoul faire un mouvement qui trahissait la surprise et le doute. Je mis la tête hors de la voiture : il avait arrêté son cheval près de la porte de Metz. Il nous suivit, car, en arrivant à l'hôtel, je l'aperçus à quelque distance derrière nous sur la place Carrière. Il avait voulu sans doute s'assurer que ses yeux ne l'avaient point trompé.

VI

Quelques jours plus tard, à ma grande satisfaction, nous étions rentrés au château. J'avais espéré que nous y retrouverions le calme et la solitude. Avec les beaux jours apparurent les visiteurs, assez rares d'abord, mais bientôt plus nombreux. Le comte s'était établi pour quelques mois chez sa cousine. Le voisinage, surtout à la campagne, autorise des rapports fréquents. Le comte vint au château, d'abord avec la baronne, puis seul. Le marquis lui faisait un accueil ouvert et cordial ; l'abbé le recevait avec une faveur marquée ; Gaston voyait en lui un compagnon de plaisir. Lucie semblait indifférente, quoique M. d'Aoul déployât, pour lui plaire, toutes les ressources de son esprit, et il en avait beaucoup. Quant à moi, je démêlais chaque jour plus clairement la secrète antipathie dont j'étais l'objet. Sans doute le comte restait poli à mon égard, mais de cette politesse orgueilleuse qui tient les gens à distance, et leur prescrit des limites qu'ils ne doivent point franchir. Sans avoir l'air d'y mettre aucune affectation, rarement il m'adressait la parole ; il semblait que je n'étais pas là, que je n'existais point ; et pourtant, en y regardant de près, je m'a-

perçevais qu'il était plus occupé de moi qu'il ne voulait le paraître : il savait toujours exactement où j'étais et ce que je faisais. De mon côté, je sentais croître mon aversion sans oser la témoigner : excepté peut-être Lucie, chacun sans doute aurait été surpris d'apprendre que je détestais cet hôte aimable et séduisant, à la chasse habile tireur et intrépide cavalier, dans un salon musicien plein de goût et charmant diseur de jolies bagatelles.

Cet été le château fut plus animé, plus bruyant que je ne l'avais jamais vu. Un jour on avait projeté une grande partie de chasse, à laquelle avaient été conviées plusieurs personnes des environs. La réunion était nombreuse. De bonne heure tout le monde fut sur pied. Ce genre de plaisir n'avait que médiocrement d'attrait pour moi : rarement j'avais tiré; j'étais assez maladroit. Je résolus donc de ne rejoindre la campagnie que plus tard. Rendez-vous était donné dans une clairière où les chasseurs, après avoir battu les bois et les champs pendant quelques heures, devaient se rassembler pour déjeuner. Vers midi, je me dirigeai tout en me promenant vers cet endroit. J'arrive. On était assis sur l'herbe. « Ah! voilà Paul ! dit Gaston en me tendant « la main : sois le bienvenu. — Approche, mon garçon, dit le mar- « quis avec bonhomie ; tu auras sans doute cherché des plantes : je « ne sais si à faire ce métier-là tu auras gagné comme moi un fu- « rieux appétit. Mais j'espère pourtant qu'il reste encore de quoi te « restaurer. — Dans tous les cas, s'il était condamné à la famine, « ajouta M. d'Aoul, il ne pourrait s'en prendre qu'à lui-même. Nous « n'avions pas compté sur l'honneur de sa visite. *Tarde venientibus* « *ossa*, disait mon ancien professeur. Monsieur Verly, c'est bien là le « proverbe, je crois? » Je m'assis sans répondre. On parla des divers incidents de la chasse, du nombre de pièces abattues. « Vous avez fait « des coups magnifiques, dit Gaston en se retournant vers le comte; « personne n'a tué autant que vous. — Chut ! taisez-vous donc, in- « terrompit celui-ci. Ne voyez-vous pas que vous allez me perdre de « réputation auprès de M. Verly? Il doit trouver nos amusements bien « féroces, lui qui ne chasse que les plantes et préfère un herbier à « une gibecière bien garnie. Cela fait le plus grand honneur à sa sen- « sibilité. Si j'étais moins terre à terre, j'aimerais aussi à goûter la « belle nature, à promener mes rêveries, à me perdre dans les espa- « ces ; mais... *trahit sua quemque voluptas*, comme on dit au collége. »

Ces plaisanteries m'irritaient : mais comment oser le témoigner ? Tout cela semblait dit sur un ton d'enjouement qui ne me permettait pas de laisser paraître l'humeur que j'en ressentais. Je m'étais levé, et, pour me donner une contenance, je pris le fusil de Gaston et l'examinai. « Oh! que faites-vous là? s'écria le comte en feignant un « effroi moqueur; vous touchez cette arme, mais vous ne savez donc

« pas qu'elle est chargée? » Je me taisais toujours, et, levant le canon en l'air, je fis, sans y penser, comme le geste de coucher en joue. « Allons, dit Gaston en riant, sois des nôtres, Paul; fais un sacrifice « à saint Hubert : tue quelque chose, pour n'être pas le seul qui re- « vienne sans gibier. Voyons, que vas-tu tirer? » Au même instant une mésange passa devant nous, et alla se poser, à l'extrémité de la clairière, sur la branche la plus élevée d'un arbre. Je dirigeai le fusil de ce côté : « Quelle folie! reprit Gaston, tirer à une telle dis- « tance un oiseau de cette taille. C'est à peine si le plomb arriverait « jusque-là, et mon père lui-même manquerait ce coup dix-neuf fois « sur vingt. » J'hésitai. « Tenez, » dit le comte en montrant du doigt un pigeon privé qui à quatre pas de nous becquetait du pain sur l'herbe, « voilà un but. » Étouffant intérieurement de colère, je relevai l'arme dans la direction de la mésange, et presque sans me donner le temps d'ajuster, je tirai. Le hasard me servit; l'oiseau tomba. « Il l'a ma foi tué! s'écria Gaston, — Bravo! bravo! » dit Lucie en se levant et en battant des mains. Je jetai un rapide coup d'œil sur le comte d'abord et puis sur Lucie, et je ne saurais vous dire combien de joie me faisait éprouver ce frivole succès. Chacun me félicita. « Vois-tu, Paul, me dit le marquis, tu as tort de ne pas « t'exercer; tu deviendrais plus habile que nous tous. — Oui, ajouta « M. d'Aoul en s'inclinant avec affectation, je vois qu'il appartient à « M. Verly de nous donner à tous des leçons quand il le voudra. « Pour moi je suis prêt, s'il daigne m'accepter pour disciple, à le « prendre pour maître. »

L'après-midi, tandis qu'on revenait vers le château, Lucie passa près de moi. « Mon cher Paul, dit-elle, j'étais impatientée par toutes « ces taquineries : aussi comme j'ai été enchantée de vous voir « réussir! je ne voudrais pas pour beaucoup que vous eussiez man- « qué la mésange. D'abord cela me contrariait de vous voir accepter « cette espèce de défi; mais vous avez bien fait : oui, oui, je suis « contente, fort contente. » M. d'Aoul était à quelques pas de nous avec deux ou trois jeunes gens; il s'approchait : Lucie rejoignit son père. « monsieur Verly, me dit le comte en me saluant cérémonieusement, « il faut que je vous fasse encore compliment de vos exploits. Tudieu! « quel chasseur vous faites, et comme vous savez dissimuler votre « adresse! Oh! je vous admire. Ce n'est pas le gibier le plus à votre « portée que vous cherchez, mais bien celui qui perche sur les bran- « ches élevées. Vous dédaignez les visées vulgaires; vous vous réser- « vez pour les coups rares. A merveille c'est ce qui s'appelle ne pas « perdre sa poudre aux moineaux :

« Vos pareils à deux fois ne se font pas connaître,
« Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

« Je cite exactement, n'est-il pas vrai? Je vous demande pardon, « monsieur Verly, si je me mêle de faire des citations : ce n'est pas mon « métier, je le sais bien ; mais que voulez-vous? Vous empiétez sur « notre terrain, nous entreprenons un peu sur le vôtre : c'est une « revanche que nous essayons. »

Quoiqu'il fût évident pour moi depuis longtemps que M. d'Aoul ne pouvait me souffrir, une circonstance nouvelle devait ajouter encore à son aversion. Un soir, en entrant dans le salon, je le trouvai seul avec l'abbé : ils étaient engagés dans une conversation politique. M. Simon réclamait d'énergiques mesures contre les libéraux, les jacobins, comme il les appelait, et vantait le régime d'avant 1789. Le comte l'approuvait sans restriction. « Dans tout État bien organisé, « disait l'abbé, les classes doivent être séparées ; la naissance doit « avoir ses droits. Vous, par exemple, monsieur le comte, est-il admis- « sible que vous, l'héritier, le représentant d'une illustre famille, « vous ne soyez pas plus que le premier venu ? — Ce n'est pas moi « qui vous contredirai, répondit M. d'Aoul , mais cependant, vous le « savez, les choses se passent tout autrement qu'il ne faudrait. Au- « jourd'hui les rangs sont confondus ; la roture veut s'élever jusqu'à « la noblesse. Depuis que Napoléon a fait la place belle à quelques- « uns de ces gens-là, nous voyons les vilains... » Puis, se retournant tout à coup, et feignant de m'apercevoir pour la première fois : « Ah ! « pardon, monsieur Verly, dit-il en s'inclinant, je ne vous avais point « vu. » Le rouge me monta à la figure. L'abbé, qui, malgré ses colères de vieil enfant, n'aurait songé de sa vie à offenser personne, ne comprit point l'insulte, mais je la ressentis vivement. Je restai pourtant silencieux. M. Simon voulut reprendre la conversation : « Avec le nom « que vous portez, monsieur le comte... — Si vous le voulez bien, « monsieur l'abbé, nous laisserons les noms de côté ; nous risquerions « peut-être, en continuant cet entretien, de froisser les sentiments « de M. Verly. — Pourquoi donc? dit M. Simon avec bonhomie ; je « n'ai jamais vu à Paul d'opinions déraisonnables : en quoi pourrait- « il se blesser...? — M. l'abbé a raison, interrompis-je d'une voix « ferme et en regardant fixement le comte ; je n'ai point de motif « particulier, il est vrai, de regretter l'ancien régime ; mais je « m'explique très-bien que, par des souvenirs et des affections de « famille, on se rattache à un ordre de choses qui n'est plus ; je « conçois que certaines personnes remontent, pour trouver l'époque « selon leur cœur, jusqu'à la monarchie sans contrôle de Louis XV. « Quant à mon nom, il est humble, j'en conviens ; jamais il n'a été « prononcé à Versailles ; mais je m'en contente, en songeant que c'est « le nom que portaient légitimement mon père et mon aïeul, et « qu'ont porté honnêtement leurs femmes. » J'avais grand tort, je le

reconnais, de faire allusion à des fautes dont le comte n'était pas responsable; mais j'étais jeune et irrité. M. d'Aoul comprit mon intention, car il jeta sur moi un regard dans lequel je saisis une vive expression de haine. Je m'étais fait dès lors un irréconciliable ennemi.

Quoique Lucie ne semblât pas répondre aux attentions de M. d'Aoul, il n'en continuait pas moins auprès d'elle une cour assidue. Il était aidé par la baronne, qui ne négligeait aucune occasion de faire valoir son cousin, et qui montrait pour Lucie un redoublement d'amitié. « Cette chère enfant, disait-elle, rien qu'à la re- « garder, je me sens rajeunir. Nous l'aimons tous de tout notre cœur, « n'est-il pas vrai, monsieur l'abbé? Ah ! nous voulons qu'elle soit « heureuse autant qu'elle mérite de l'être. » Quel était donc ce bonheur qu'elle rêvait pour Lucie? Vous l'avez déjà deviné, monsieur : elle voulait la voir unie à M. d'Aoul. Si au moins le comte l'avait aimée pour elle-même, pour elle tout seule ! Mais il n'avait point de ces faiblesses. Sans doute la fille de M. de Serrières lui plaisait ; mais la fortune qui devait lui revenir un jour n'était pas son moindre mérite aux yeux de M. d'Aoul.

L'époque approchait où Gaston devait subir ses examens. Comme le succès paraissait assuré, on parlait déjà de son prochain départ. Par une belle journée du mois de juin, l'après-midi, j'étais dans le parc, assis au pied d'un massis d'arbres ; je lisais. J'entendis un bruit de pas. Craignant d'être dérangé par des importuns, je me réfugiai entre les arbres. Les survenants ne me virent point, et s'assirent sur un banc placé à quelques pas de moi, de telle sorte que, à moins de me boucher les oreilles, je ne pouvais pas ne point les entendre. Mais quand je reconnus, au son des voix, Lucie et la baronne, je ne regrettai pas trop, je l'avoue, que le hasard fît de moi l'auditeur involontaire de leur entretien. Il était question de Gaston : « A propos, « dit madame de Ligny comme si une idée subite lui venait à l'esprit, « aujourd'hui que Gaston a fini ses études, sûrement M. de Serrières « va voir ce qu'il veut faire de M. Verly ; car il ne peut songer à le « conserver au château. — J'ignore, madame, les intentions de mon « père. — Elles ne peuvent laisser de doute, ma chère enfant, car, « quand une éducation est finie, on n'a plus besoin du précepteur. — « Vous oubliez, madame, que M. Verly n'est pas un précepteur : c'est « le filleul de mon père, le fils de son meilleur ami. — Oui, oui, je « connais toute cette histoire. Filleul ! fils d'ami ! c'est pour cela que « M. de Serrières l'a recueilli, l'a protégé, l'a sauvé de la misère : « M. le marquis est si bon, si généreux ! Ce n'est pas moi qui l'en « blâmerai, oh non ! car j'ai toujours pris sa défense. Mais il y a temps « pour tout. Maintenant que ce jeune homme a grandi, il n'a plus « besoin qu'on fasse pour lui des sacrifices. On dit qu'il a de l'in-

« telligence, du cœur ; j'aime à le croire. Il comprendra donc de lui-« même qu'à son âge il serait souverainement inconvenant de compter « toujours sur la libéralité d'autrui pour se dispenser de rien faire. « Tout le monde travaille, même ceux qui pourraient ne dépendre de « personne : voyez votre frère, il veut se donner une position, quoi-« qu'il ait une fortune assurée. Pourquoi M. Verly se croit-il plus « grand seigneur que le fils du marquis de Serrières ? Penserait-il « déroger, par hasard, s'il utilisait, pour se faire une carrière, l'in-« struction qu'il a reçue ? Car enfin il ne compte pas, j'imagine, rester « à la charge de votre père. — Je ne crois pas, madame, que mon « père ait encore témoigné que ce fût une charge pour lui. — C'est « possible, comme je le disais, M. de Serrières est si généreux ! Mais « tout doit avoir une fin. D'ailleurs, ma chère Lucie, — et ici la « baronne prit un air d'affectueux intérêt, — cette situation n'a « peut-être déjà que trop duré. Mon Dieu ! on en parle ! on trouve « (je veux être sincère avec vous, car vous savez si je vous aime), on « trouve qu'il n'est pas permis à M. le marquis de ne songer qu'à des « étrangers. Il ne convient vraiment pas que ce jeune homme de-« meure ici plus longtemps. Oh ! ne me regardez pas avec un visage « étonné, ma chère enfant. Vous ne comprenez pas encore cela ; mais « à mon âge on a de l'expérience, on connaît le monde. Qu'est-ce « après tout que M. Verly ? Il a des qualités, je le veux bien ; mais « qui est-ce qui n'en a pas ? En fin de compte, ce n'est que le fils d'un « paysan ; son grand-père était un des serfs de ce domaine. Voyons, « est-ce là une compagnie digne de Gaston et de vous surtout ? Il s'en-« hardit étrangement, ce monsieur ! Comment ! parce qu'il été nourri « au château, il se croit le droit de prendre avec vous et avec votre « frère d'excessives familiarités ! Lorsque vous étiez jeunes, à la ri-« gueur, cela pouvait se comprendre ; ce n'étaient que des enfantil-« lages ; mais aujourd'hui ! Quand on appartient aux classes élevées « de la société, c'est un devoir de maintenir son rang. Soyez polie « avec lui, mais rien de plus, et ne lui permettez pas désormais « d'oublier, en paraissant l'oublier vous-même par trop de condes-« cendance, la distance qui vous sépare. Votre père est certes le plus « digne et le meilleur des hommes ; mais par excès de bonté on peut « quelquefois pécher contre la prudence : alors c'est une obligation « pour les gens raisonnables, pour les amis dévoués comme moi, « d'intervenir par leurs conseils. Mon langage vous surprend, ma « chère Lucie : n'y voyez qu'une nouvelle preuve de mon affection « pour vous, car je vous aime comme ma fille. Hélas ! que de fois déjà « j'ai regretté que vous n'ayez plus votre mère ! je n'aurais pas eu à « vous faire ces réflexions, si elle vivait ; elle se serait dit ce que je « viens de vous dire ; elle aurait compris que la réputation d'une

« jeune fille de votre âge est chose si délicate ! Mais vous l'avez perdue « trop tôt. Oh ! telle que je l'ai connue, ce n'est pas elle assurément « qui aurait toléré qu'un M. Verly vécût dans l'intimité de made- « moiselle de Serrières, pour la compromettre ! — Madame, ré- « pondit Lucie d'une voix où l'émotion se mêlait à la dignité blessée, « je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien me porter, quoi- « que votre façon de me le témoigner puisse paraître singulière. Je « ne défendrai pas mon père du reproche d'imprudence ou de fai- « blesse : j'ai été habituée jusqu'ici à me confier à son affection, à sa « sagesse, sans la discuter, et à ne point m'estimer plus clairvoyante « que lui, et vous me permettrez de persévérer dans les mêmes senti- « ments. Quant à ma mère, vous et moi nous ignorons ce qu'elle eût « dit, ce qu'elle eût fait : mais ce que je sais, c'est qu'elle avait sur- « tout la noblesse du cœur, et ne regardait pas la reconnaissance comme « un lourd fardeau ; c'est que de ce château, conservé à ma famille « par le fidèle dévouement du serf, comme vous l'appelez, elle n'au- « rait jamais consenti à chasser le fils de celui qui sauva à mon père « mieux encore que la fortune, la vie, et qu'à ce fils de paysan, qui « à défaut d'autres titres pouvait invoquer au moins le souvenir d'un « double bienfait, elle avait voué une maternelle affection. Aussi, en « héritant de ces sentiments, Lucie de Serrières croit rester fidèle à la « mémoire de sa mère. Vous pouvez être tranquille, madame ; aux « yeux des gens de cœur, Lucie de Serrières ne compromettra jamais « l'honneur de son nom ; mais quoi qu'il arrive, M. Verly pourra tou- « jours venir me tendre la main : la mienne, je le déclare, lui sera « toujours ouverte comme celle d'une sœur. »

En prononçant ces derniers mots, Lucie s'était levée. Je la regardais à travers le feuillage. Son visage s'était coloré ; avec un mouvement de tête fier et indigné, elle secouait les boucles de ses cheveux, ses yeux s'étaient animés comme sa voix. Elle me semblait plus belle encore, belle à cause de moi et pour moi. Si je l'avais osé, je serais sorti de ma cachette ; j'aurais été me jeter à ses pieds, pour la remercier. La baronne avait voulu me nuire, et elle me donnait une grande joie. Je rentrai au château, ivre de bonheur et de reconnaissance. Le reste du jour je fus d'une gaieté folle. Lucie s'en aperçut, et le soir, dans le jardin, elle m'en demanda la cause. Tout en riant, je refusai d'abord de la satisfaire. « Prenez garde, dit-elle, si vous « ne m'obéissez point, nous nous brouillons, et je ne vous parle plus. « — Pourtant, repris-je, quoi qu'il arrive, j'espère bien que la main de « Lucie de Serrières sera toujours ouverte pour recevoir la mienne. » Elle tressaillit et rougit. « Quoi ! s'écria-t-elle avec vivacité, c'est « vous, Paul, qui nous épiez ! Oh ! je ne vous en aurais pas cru capa- « ble ! — Je n'épie jamais, Lucie ; vous le savez bien. Mais si le ha-

« sard, un heureux hasard m'a fait entendre des paroles que je ne « saurais payer trop cher, vous ne m'envierez pas cette joie, vous êtes « trop bonne. — Non, monsieur, me dit-elle avec une moue char- « mante, je ne vous le pardonnerai point, et vous verrez que je sais, « quand je veux, être méchante tout comme une autre. » Puis, après avoir levé la main avec un geste gracieux de menace, elle s'enfuit, vive et légère, vers le château.

A partir de ce jour, il me sembla que la baronne recherchait moins Lucie ; mais elle voyait fréquemment l'abbé : elle lui témoignait plus de déférence encore que par le passé. Était-ce un effet de mon imagination prévenue ? je me figurai que le bon abbé me regardait d'un œil moins favorable. J'avais de vagues inquiétudes dont je n'aurais pu donner l'explication ; je ne voyais rien qui dût me faire craindre; et pourtant je craignais. J'observais tout : je remarquai qu'il y avait assez souvent des entretiens entre l'abbé, la baronne et le marquis, entretiens auxquels je n'aurais fait aucune attention dans d'autres temps. Quelquefois M. de Serrières me paraissait préoccupé : il n'y avait là rien d'étonnant ; mais, dans ma position d'esprit, je me créais à propos de tout des soucis. J'interrogeai Gaston : il se moqua de moi. Du reste, étourdi comme il l'était, il aurait pu ne rien voir de tout ce qui se passait autour de lui.

Jean me restait toujours fidèle et me gardait sa vieille affection. Ses querelles avec l'abbé se renouvelaient sans cesse. Dès qu'ils commençaient à discuter, j'avais soin de m'échapper ; mais, une fois, je ne pus me dispenser d'assister à la fin d'une de leurs disputes. Je les avais trouvés au fond du jardin; M. Simon paraissait animé, Jean conservait l'air goguenard qui lui était habituel : « Bah ! bah ! mon- « sieur l'abbé, pour sûr, les jeunes filles ne l'entendent pas comme « vous, et, quand elles voient un beau garçon bien tourné, elles ne s'in- « quiètent guère s'il descend de la côte d'Adam, et elles ont, ma foi, « raison. Ah ! voilà justement M. Paul, ajouta-t-il d'un ton narquois; « voulez-vous que nous le consultions ? — Jean, s'écria l'abbé cour- « roucé, je vous ordonne de vous taire ; pas un mot de plus. » Mais Jean ne se laissait pas si facilement réduire au silence. « Je vous dis, « moi, que toutes ces histoires de noblesse, de naissance, c'est bon « pour les gens du temps passé. Tenez, quand j'étais en Prusse, nous « avions pour général un des plus beaux hommes de l'armée, et « brave, il fallait voir ! Ce n'était, à ce qu'il paraît, que le fils d'un « bouvier et d'une lessiveuse ; et lui-même, étant jeune, avait, disait- « on, gardé les vaches. Ce qui n'empêchait pas qu'il avait épousé la « fille d'un duc. Et lequel des deux, du mari ou de la femme, avait eu, « à votre avis, la meilleure chance ? Le général ? Oh ! que nenni. Nous « trouvions la duchesse fort heureuse d'avoir rencontré un gaillard

« comme celui-là. Allez, monsieur Simon, je connais les femmes « mieux que vous, car, Dieu merci ! j'en ai assez vu dans nos cam- « pagnes et de tout pays. Je n'étais qu'un simple brigadier, mais, « dans mon temps, si j'avais voulu, croyez-vous que je n'aurais pas « trouvé mieux qu'une paysanne? Suffit. Enfin, quand un homme a « du mérite, qu'est-ce qu'on veut de plus? Je ne connais que ça, et « je suis bien sûr que d'autres pensent comme moi. Par exemple, — « et Jean prit un air malicieux en me regardant, — comme je vous « disais, voilà M. Paul... — Encore une fois, taisez-vous ! s'écria « l'abbé. C'est avec tous ces propos que l'on pervertit l'esprit de la « jeunesse. Paul, je vous défends d'écouter ce révolutionnaire. » Pour obéir à M. Simon, autant que pour me soustraire à un entretien qui me déplaisait, je m'éloignai. Mais, le même jour, Jean revint me parler. Il était aussi obstiné dans ses inimitiés que dans ses affections; il en voulait toujours au comte : « Allez, me dit-il, je ne me trompe « guère, je l'avais bien jugé tout de suite. Je ne comprends pas com- « ment il a pu plaire à un homme aussi franc que le colonel. Avec « toutes ses paroles dorées, M. d'Aoul est un caractère en dessous. Il « ne vous a pas pardonné ce beau coup de fusil, vous savez. Lui et sa « baronne ne valent pas mieux l'un que l'autre. Je ne voudrais pas « vous faire de la peine, monsieur Paul ; mais je serais bien étonné si, « l'autre jour, ils ne se moquaient pas ensemble de vous. Vous êtes « trop bon ; à votre place, je tâcherais de leur river le clou. »

Jean ne pouvait deviner combien ses paroles ajoutaient à l'amertume que je ressentais. Jusqu'alors j'étais parvenu à cacher mes impressions ; mais, le soir même, je ne pus me contenir. Les journaux et les revues étaient déposés dans une petite pièce attenant au salon et qui servait ainsi de cabinet de lecture : assez souvent j'en avais la clef dans ma poche. Ce soir-là, la compagnie était plus nombreuse que de coutume. M. d'Aoul causait dans un angle du salon ; la conversation roulait sur je ne sais quel événement du jour ; une assertion d'un des interlocuteurs parut inexacte ; on voulut la vérifier. Je me tenais près de la cheminée : « Monsieur Verly, me dit le comte, « madame de Ligny demande *le Moniteur;* auriez-vous la complai- « sance de le lui procurer ? » Il n'y avait rien dans ces mots dont je pusse réellement m'offenser ; le ton même en pouvait paraître convenable ; mais, irrité d'avance, j'étais prêt à donner aux choses même indifférentes l'interprétation la plus fâcheuse. Je crus voir dans les paroles du comte l'intention de me commander devant tout le monde. Je tirai fortement la sonnette ; un domestique entra : « Germain, lui « dis-je, et ma voix trahissait l'impatience et la colère, vous n'êtes « jamais là quand il y a un ordre à vous donner. Faites votre service ; « M. d'Aoul a besoin de vous. » La vivacité avec laquelle je prononçai

ces mots appela l'attention de M. de Serrières et de M. Simon, qui faisaient ensemble une partie d'échecs. Le premier, tenant encore à la main un cavalier qu'il oublia de replacer sur une des cases, leva la tête d'un air étonné, me regarda un instant; puis il échangea un rapide coup d'œil avec l'abbé et se remit au jeu; mais son front demeura plissé. Quant au comte, il ne parut pas avoir remarqué mon émotion ; du ton qui lui était ordinaire, il parla à Germain. Mais je sentis que j'avais déplu à M. de Serrières, et toute la soirée je fus mécontent de moi-même et des autres.

LOUIS JOUBERT.

(La fin au prochain numéro.)

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX

LE MOYEN AGE

Les anciens poëtes de la France : Romans de Doon de Mayence, Huon de Bordeaux, Gauffrey, Fierabras, Parise la Duchesse, Gui de Bourgogne, etc. — Collection de poëmes du moyen âge*: le Bel Inconnu; le Bestiaire d'amour*, etc. — *La Chanson d'Antioche ; l'Alexandriade; le Mystère du siége d'Orléans*, etc. — *L'Histoire littéraire de la France*, tome XXIII[e]. — *Les poëtes français*, tome I[er]. — *Les Origines littéraires*. — *Essai sur l'origine de l'épopée française. Essai sur Villon*. — *Essai sur Charles d'Orléans*, etc., etc.

On peut dire, je crois, de notre époque, qu'elle a l'intelligence non pas poétique ou philosophique, mais historique. Ce n'est ni l'imagination, ni le jugement qui dominent dans notre génération, mais bien la mémoire, cette mémoire dont Montaigne dit qu'elle est « le receptacle et l'estuy de la science » et que Platon appelle la grande et puissante Déesse. Son activité, du reste, est logique. La plupart des facultés qui travaillent nécessairement à la création d'un régime nouveau ont déjà joué leur rôle ; la philosophie et la critique au siècle dernier, la poésie, au commencement de celui-ci, ont détruit l'ancienne société et l'ancienne littérature. Le temps est venu où la mémoire, même en s'abandonnant à sa partialité ordinaire pour les choses antiques, est plus utile que nuisible, car elle seule peut nous ouvrir ce trésor des leçons et des expériences du passé, cet *estuy de la science*, dont elle

est la gardienne. Aussi son office a-t-il été toujours important aux époques analogues à la nôtre, et nous croyons pouvoir dire, à titre d'axiome historique, que chacune des évolutions considérables de l'humanité est signalée par le triomphe de la mémoire.

Les tendances auxquelles obéissaient les grammairiens-rhéteurs de l'école d'Alexandrie, à la fin du paganisme, et les savants, copistes, traducteurs ou compilateurs, à la fin du moyen âge, ces tendances dirigent aussi les historiens et les érudits de notre temps. Les uns et les autres recueillent les épaves d'une civilisation disparue ; ils fixent l'écho des grandes voix qui vont s'éteindre, et, sans autre don souvent que la curiosité et le respect, ils font vivre éternellement les œuvres antiques du génie. Ils dessèchent — afin de les transmettre aux imaginations futures qui les feront revivre — les idées, les préjugés, les lois et les mœurs, qui ont été pour un instant, le dernier mot de la sagesse et de l'intelligence humaines; ils arrachent à la destruction totale les lambeaux d'un art ou d'une théorie qui ont créé jadis la beauté, la vertu et l'honneur. Ils consolent ceux qui regrettent le passé, ils leurrent d'espérances ceux que le présent inquiète, et ils instruisent ceux qui préparent l'avenir. Dans un temps où l'enthousiasme de la foule se porte loin des lettres, quand la patience remplace l'inspiration et lorsque le bruit de la vie journalière, étouffant le bruit de l'imagination, permet à l'action d'arrêter le développement de l'intelligence, ils savent trouver un exercice intellectuel qui demande plus de patience que de puissance, qui peut se passer des applaudissements répétés, et se mêler par des leçons utiles à la vie pratique.

Les érudits, nos contemporains, n'ont pas sans doute à remplir un rôle aussi considérable que leurs ancêtres de l'antiquité et du moyen âge; néanmoins quand on songe à cet invincible dédain de nos siècles classiques pour les âges précédents, quand on constate l'aveuglement historique des plus grands esprits, l'étroitesse des théories, la pauvreté et l'incertitude des renseignements, on peut savoir gré à notre siècle d'avoir rompu avec ces traditions de mépris et d'ignorance ; et la postérité, nous l'espérons, lui reconnaîtra la gloire d'avoir créé l'histoire littéraire de la France.

Nous pouvons, en tout cas, établir dès à présent, que ce mouvement historique est énergique, caractérisé et qu'il tend à entraîner presque toutes les intelligences. Nous le voyons saisir la plupart des puissants esprits qui sont l'honneur de notre époque. Ceux qui étaient nés poëtes sont devenus historiens ; l'histoire de l'art et de la littérature a séduit les romanciers comme les philosophes ; ceux même qui voulaient résister à l'entraînement général, y ont succombé pourtant : ils restent des hommes d'État, mais ils nous donnent les mé-

moires de leur vie; ils n'oublient pas la poésie, mais ils écrivent des romans historiques.

Nous n'avons pas l'intention de chercher ici les causes qui ont amené parmi nos contemporains le triomphe de la mémoire, il est plus important de constater ce qu'a produit son effort. Tout en bornant cette étude aux récents travaux, aux documents nouvellement publiés, je m'efforcerai donc de résumer la théorie philosophique qui ressort de l'ensemble des travaux et des documents, et de montrer ainsi où en est arrivée cette histoire littéraire, qui est bien la grande œuvre de notre génération. En commençant par le moyen âge et non par Malherbe, c'est-à-dire par le commencement et non par le milieu, on me permettra de bénir la science actuelle. C'est à notre siècle, en effet, que nous devons de savoir que la littérature française n'est point née avec les attributs de l'âge mûr et qu'elle n'a pas débutée six cents ans après sa naissance; jusqu'à nos jours, il était doux de penser que cette littérature n'aurait pas de fin, mais il ne paraissait pas nécessaire d'affirmer qu'elle avait eu un commencement; il nous est possible aujourd'hui de montrer combien son premier âge fut actif et glorieux.

I

Toute notre histoire littéraire peut se résumer en une idée : la lutte entre le peuple et les savants. La lutte commence entre les Gaulois et les Romains; à la fin de la mêlée nous voyons paraître la langue française, avec un vêtement bariolé aux couleurs des deux partis; la lutte continue entre la langue parlée et la langue écrite, et la littérature du moyen âge se développe en empruntant aux deux rivales les élans variés de son génie; la lutte reprend ensuite sous une forme nouvelle, les traditions chrétiennes et l'art païen sont en présence, et la Renaissance arrive qui essaye tout d'abord de plier l'esprit des unes aux conseils de l'autre. L'imprimerie donna de grands avantages aux savants. Mais la victoire de ceux-ci fut, nous le verrons bientôt, loin d'être complète; et les traces de ce long combat ne sont pas seulement visibles dans les monuments de notre ancienne littérature, elles restent à toujours marquées dans notre langue, dans les variétés de notre syntaxe, dans les irrégularités de notre orthographe.

Il faut reconnaître que cette lutte fut surtout active au moyen

âge. Elle se divise alors en deux périodes bien distinctes. Jusqu'à la fin du treizième siècle, le latin reste maître de la grammaire, tandis que le génie barbare exerce une influence dominante dans l'art et l'inspiration. A partir du quatorzième siècle, au moment où les jongleurs, les chanteurs de gestes, les conteurs de fabliaux, les copistes illettrés, tous les représentants, en un mot, de l'élément populaire détruisent la régularité scientifique de la langue mais assurent son originalité, les savants profitent de l'inertie des intelligences, de l'abaissement de la poésie, de la langueur de l'inspiration populaire pour préparer leur triomphe sur les théories poétiques et les idées.

Cette lutte qui nous sert à expliquer le peu de progrès que fit notre littérature du treizième siècle, à la fin du quinzième peut encore nous aider à comprendre un phénomène plus important, je veux dire, le long temps que notre langue mit à naître.

Cette langue suivait nécessairement la même fortune que notre génie, et tous deux ne pouvaient exister qu'autant que les divers éléments de notre nationalité seraient définitivement amalgamés et unis. On peut imaginer la résistance qu'opposèrent l'homme romain et l'homme gaulois avant de devenir le Gallo-Romain, et la nombreuse série d'évolutions qui fut nécessaire pour changer le Gallo-Romain en Français. Appliquons ces divers incidents de l'histoire de notre nationalité à la création de notre génie littéraire et de notre langue, et nous nous rendrons compte des difficultés de cet enfantement.

Nous voyons en présence deux races vigoureuses : l'une puissante par son orgueil, l'autre forte par son activité; l'esprit romain envahissant, dominateur, créé pour toute victoire, en face de l'esprit celtique, sans cesse en mouvement, toujours en révolte, et, quand il est définitivement abattu, échappant à l'étreinte du vainqueur, par un attachement inébranlable aux traditions antérieures. Il faut ajouter que chacun de ces deux esprits était resté assez énergique pour résister à toute absorption, mais non pour former une littérature nouvelle. Le génie romain, à qui l'aide de la religion et des lois promettait la victoire, était celui qui pouvait le moins en profiter ; il ne possédait plus la jeunesse ni l'enthousiasme, il représentait le passé, non l'avenir ; il pouvait encore administrer, mais non créer. Le génie gaulois ne manquait pas — du moins nous pouvons le supposer — de puissance créatrice, mais, outre qu'il était abattu par la conquête, emprisonné dans les liens formés par l'organisation politique des vainqueurs, il se trouvait bien faible en présence d'une civilisation si avancée et d'un art qui avait fourni tant de chefs-d'œuvre. De l'impossibilité de ces deux éléments à agir seuls et de leur obstination à se tenir éloignés l'un de l'autre, il résultait cette conséquence, que l'esprit français ne naîtrait qu'après la ruine de tous les deux. Ils ne

devaient en effet s'unir qu'après avoir usé leurs aspérités, et perdu l'énergie de leur caractère ; ils ne pouvaient se joindre qu'en tombant. Alors tout n'était pas dit : nous n'avions encore qu'un sol bien préparé, prêt à la fécondité, et contenant sans doute les germes de l'esprit nouveau, mais, attendant pour offrir ces germes à la lumière, une série propice d'accidents et les efforts d'une race ardente et artistique.

Les effroyables guerres qui signalèrent la domination des Mérovingiens et des Carlovingiens n'étaient pas ces accidents propices, et les Francs n'étaient pas cette race artistique. Ils n'avaient pas — j'ai pu m'en convaincre en cherchant la part qui leur revient dans le développement de l'épopée française — ils n'avaient pas l'activité de l'intelligence, la largeur des idées, ni la mobilité de l'inspiration ; ils ne possédaient ni la puissance qui invente, ni la méthode qui organise. Ils purent néanmoins jeter d'utiles semences dans ce sol où germait la littérature française. Leur intelligence fière, leur caractère hardi, leur âme mystique, apportèrent de nouveaux instincts poétiques dans le trésor déjà formé par les Gallo-Romains. De plus, en faisant du théotisque la langue politique, en quelque sorte, ils diminuèrent l'influence qu'exerçait le latin, à titre de langue religieuse ; enfin ils ajoutèrent une force nouvelle à l'élément barbare représenté par les Celtes. Or, il est évident que la littérature française ne devait commencer à paraître que du jour où le génie barbare serait assez fort pour échapper à la tyrannie de la langue latine.

Il est assez difficile de suivre minutieusement les détails de la lutte depuis la conquête des Gaules jusqu'au neuvième siècle. Nous pouvons seulement caractériser cette période en disant que c'est celle où la voix populaire nous est transmise par les lèvres des savants, et où les premiers bégayements de l'idiome français ont lieu en latin. Je m'explique. C'est bien, en effet, dans cette dernière langue que sont écrits tous les textes parvenus jusqu'à nous, mais les noms de lieux, les mots nouveaux, les inversions inusitées, signalent l'influence gallo-franque. C'est là qu'il est nécessaire de remonter pour trouver les germes de notre lexique. Il a fallu une circonstance exceptionnelle, une intervention officielle du peuple dans les débats politiques pour que son langage pût se dévoiler définitivement et pour que les savants, qui tenaient la plume, fussent obligés de nous en donner un spécimen clair, avant le moment de son triomphe définitif. Cette circonstance exceptionnelle, cette intervention officielle, nous la rencontrons en 842 lors des serments de Charles le Chauve et de Louis le Germanique.

Depuis combien de temps déjà ce langage était-il dans l'état où nous le voyons alors? Quels chants, quelles chansons, quelles légendes, quels sermons, avait-il essayés jusque-là ? Nous ne le savons.

Mais le temps était venu où son plus rude antagoniste, l'Église, allait reconnaître son existence, constater sa nécessité : durant tout le cours du neuvième siècle, elle en recommande l'adoption à tous ses prêtres.

Ce fut le signal de son développement. Il devient bientôt assez fort pour travailler à chasser de la pensée des savants la langue latine, pour remplacer sur les lèvres des Francs le théotisque ; et il ne se contente plus de bégayer avec le vulgaire les mots de la vie journalière, les hymnes et les chants brefs consacrés à la louange des saints, à la gloire des héros. Les clercs lui apportèrent la réflexion, les Francs lui confièrent le caractère épique de leur instinct. Mais il restera inerte et morne jusqu'à ce que les Normands l'adoptent et assurent son avenir.

C'est à eux, en effet, que nous devons notre littérature. Ce sont eux qui ont doté notre génie de cette activité spirituelle, de cette indépendance, de cette curiosité artistique, qui semblaient manquer aux autres races établies dans les Gaules.

Je passe vite par-dessus le dixième siècle, ce siècle de fer, qui n'est pourtant pas sans intérêt pour nous, en ce sens qu'il vit les Normands décidément attachés au sol de la France, et qu'en emportant les derniers vestiges de la civilisation romaine, il émancipa définitivement l'esprit nouveau.

Le onzième siècle demande à être deviné plutôt qu'étudié. Nous pouvons présumer qu'il n'a pas été stérile ; nous trouvons, en effet, entre le seul monument authentique qui nous reste de la poésie du dixième siècle, et les œuvres du douzième, entre la cantilène en l'honneur de sainte Eulalie et la Chanson de Roland, la distance qui sépare le bégayement de l'éloquence. La langue est devenue tellement forte et riche, elle a tant gagné en souplesse et en compréhension, que nous devons supposer un travail actif, un emploi fréquent et varié. A la fin du onzième siècle, l'intelligence et l'art montrent une certitude d'eux-mêmes qui laisse deviner bien des tentatives antérieures. Enfin, en analysant les premiers poëmes du douzième siècle, nous y voyons nettement marqué le cachet d'un art plus ancien, et nous y découvrons les vestiges de plusieurs poëmes précédents. Ceux-ci ne sont pas arrivés jusqu'à nous ; on en concevra facilement la raison, si l'on veut se rendre compte de la manière dont s'est formée la littérature du moyen âge. La poésie, non écrite encore, et faite pour être récitée ou chantée, se développait, non par l'adjonction de nouvelles œuvres, mais par le rajeunissement successif des anciennes. Les trouvères et les jongleurs se passaient de génération en génération les thèmes poétiques qui étaient en possession immémoriale de la faveur publique ; ils les amplifiaient, les traduisaient ou les ornaient

selon les règles d'une langue et d'un art que chaque génération renouvelait. Prenons, par exemple, les exploits de Roland. Quoiqu'ils aient été, sans aucun doute, passionnément célébrés, depuis le neuvième siècle, il n'y avait pas, sur ce sujet, une masse de poëmes accumulés et pouvant indiquer le caractère artistique des diverses époques où ils paraissaient; il y avait, à chaque période nouvelle, un poëme nouveau qui avait dévoré tous les autres et qui les représentait. Il devait en être ainsi jusqu'au moment où l'art et le langage seraient assez perfectionnés pour offrir une œuvre à peu près parfaite et qui resterait dans la mémoire de tous comme un modèle excellent.

C'est au douzième siècle seulement que notre génie national, après une si laborieuse et si obscure enfance, devait s'élancer, comme d'un bond, et apparaître — brusquement pour nous — dans toute la vigueur et l'éclat de la jeunesse.

Déjà, en effet, toutes les branches de la littérature du moyen âge sont verdissantes. Voici d'abord la *poésie épique* dans sa grandeur souveraine; elle nous montre des élans enthousiastes, majestueux et énergiques, que nos potëes ne trouveront plus. Nous pouvons sans crainte offrir à l'admiration des peuples les plus fiers de leur génie épique, *la Chanson* de Raoul de Cambrai, celle de la bataille d'Aleschamps, les autres branches primitives de *la Geste* de Guillaume d'Orange, les premières branches aussi de la Geste des Lorrains, et surtout la Chanson de Roland. A côté de l'épopée nous pouvons placer deux autres genres qui ont été chers au douzième siècle et qui partagent avec le poëme chevaleresque la fortuue d'avoir attiré les premières caresses de l'idiome français, je veux parler des *chansons* et des *légendes des saints*. L'*Histoire* se montre ensuite et les historiens sont nombreux. C'est Richard le Pèlerin, Geoffroy Gaimar, Wace, Jordan Fantosme, Benoît, Garnier de Pont-Sainte-Maxence. Mais l'histoire est encore la poésie, et elle se dégage à peine de la légende. Ce défaut lui est commun avec les autres branches de la science. L'ouvrage d'histoire naturelle composé, sous le titre de *Bestiaire*, par Philippe de Thaun, et le *livre des Créatures*, cette sorte d'encyclopédie du douzième siècle, arrangée par le même auteur, sont des monuments de notre poésie bien plutôt que de notre science. Il faut pourtant les signaler à l'attention, en même temps que les tentatives dramatiques, et à côté de ces romans de la Table ronde, de ces recueils des lois, de ces sermons de saint Bernard, de cette traduction du Livre des Rois, qui prouvent les grands progrès de notre prose. Nous constaterons ainsi la victoire définitive de la langue vulgaire dont nous pouvons dire, à cette époque, que c'est une langue créée par le peuple et organisée par les savants, enrichie par le génie barbare et administrée par l'esprit romain. Ainsi

encore nous ferons comprendre cette activité, cette curiosité de la pensée, qui caractérisent ce siècle.

C'est par là qu'il tient au siècle suivant et qu'il le prépare, comme il tenait aux siècles précédents par la physionomie particulière de la poésie épique, par la roideur majestueuse, le sublime puissant et sauvage des caractères, par la grandeur, la grossièreté et la naïveté des sentiments, par la simplicité de l'art et l'enthousiasme des poëtes.

En somme, l'histoire de ce siècle se résume dans l'influence capitale exercée par les Normands sur les premiers développements de notre littérature. La plupart des œuvres que j'ai indiquées jusqu'ici viennent d'eux, sont écrites dans leur dialecte et tendent ainsi à prouver qu'ils ont droit d'être considérés comme les premiers-nés de la poésie française. Il faut reconnaître, du reste, qu'ils doivent cette bonne fortune non-seulement à leurs qualités intellectuelles, mais encore aux divers accidents de leur histoire. En s'établissant dans la Neustrie, pays moins ouvert que l'Austrasie aux continuelles invasions germaines, et où par conséquent la romane rustique était moins fréquemment troublée par le théotisque, ils trouvèrent une langue mieux préparée et plus accessible aux progrès. Plus tard, c'est à leur position en Angleterre qu'il convient d'attribuer, en partie, le développement hâtif de leur civilisation et la maturité précoce de leur art. Au milieu d'un peuple ennemi qui ne les comprenait pas, d'un peuple conquis et méprisé dont ils ne tenaient pas à être compris, ils s'adressaient uniquement aux nobles et aux courtisans, aux esprits cultivés et raffinés ; ils arrivèrent vite à une littérature écrite, n'ayant plus à compter avec la grossièreté de l'intelligence des vilains, ni à souffrir des caprices ou des défectuosités de la langue parlée. Les trouvères anglo-normands appelés, non pas, comme leurs frères du continent, à remuer des auditeurs impressionnables, mais à être lus par des esprits polis et déliés, recherchèrent avec la perfection du style les beautés d'un art fin, délicat et nuancé. On devine l'éclat que ces qualités donnèrent à notre littérature quand elles vinrent s'unir à la vigueur, à la naïveté, à la grandeur épique, qui régnaient plus particulièrement dans les œuvres des trouvères français. On devine encore que ces qualités normandes contenaient en elles des germes dangereux. Elles favorisaient le travail plus que l'originalité ; elles firent bientôt dominer la réflexion au détriment de l'inspiration. Après avoir amené la science, la flexibilité, la variété dans l'art, après avoir développé la fantaisie avec l'imagination et brisé les liens des anciennes formules, elles s'affaiblirent, tombèrent dans la recherche, arrêtèrent la spontanéité et opposèrent tyranniquement la rhétorique, le respect des beautés convenues à la libre expansion du génie populaire.

Mais à la fin du douzième siècle nous sommes loin de ces dangers ; nous ne devons encore constater que les bienfaits de l'influence normande, et nous pouvons sans restriction admirer notre gloire poétique.

Au treizième siècle, en effet, notre esprit ingénieux et clair, ferme et pénétrant, énergique et gracieux, domine l'Europe entière. Notre langue souple et riche, leste et sonore, voyage à travers le monde civilisé, portée par le rire, s'emparant de la source des larmes, défendue par les multiples sentiments de la chevalerie, et, comme le dit le maître du Dante, charmant toutes les nations. Elle règne en Angleterre, en Sicile, en Grèce, à Constantinople, à Jérusalem. Notre poésie domine en Flandre et en Italie ; elle dirige la littérature de l'Allemagne et de l'Espagne, et nous la voyons séduire les Suédois, les Islandais, les Danois, les Russes, les Bohêmes, les Polonais, les juifs mêmes, qui traduisent nos poëmes en allemand, avec des caractères hébraïques.

C'étaient principalement les échos de notre poésie épique qui ravissaient l'imagination de tous les peuples. Le champ tout entier de l'épopée va être défriché. Chacun des héros que les poëtes antérieurs avaient mis au monde s'est emparé d'une portion de l'empire poétique; autour de lui l'imagination des trouvères du treizième siècle range ses ancêtres et ses descendants, travaillant tous vaillamment, à travers cent péripéties et malgré mille dangers, à l'œuvre héroïque attribuée au chef de leur race par les anciennes légendes. Ainsi se forment les trois grandes familles épiques : la Geste du Roi, qui se groupe autour de Charlemagne et symbolise la gloire de la royauté et l'action de la nationalité française; la Geste de Doon de Mayence, qui poursuit l'œuvre du traître Ganelon et représente l'histoire tumultueuse de l'indépendance féodale; enfin la Geste de Garin de Montglane, qui se développe autour du saint Guillaume d'Orange, et qui résume les premiers et patriotiques efforts de la féodalité. Chacun des illustres enfants de ces gestes ou familles héroïques donne son nom à un poëme qui chante ses exploits. Bien d'autres séries de chansons chevaleresques, les Cycles des Lorrains, des Croisades, d'Amis et Amile, de Julien de Saint-Gilles, viennent compléter ce que les trouvères appellent la *matière de France*. Mais les légendes de notre histoire nationale ne sont pas les seules qui excitent l'imagination de nos poëtes. Ils développent, en suivant la même méthode, les traditions bretonnes, les grands événements de l'antiquité sacrée et profane. Ils poussent à de nouveaux exploits la plupart des compagnons d'Arthur, ces héros de la Table ronde, dont nous avons vu la naissance au siècle précédent ; ils continuent l'œuvre commencée aussi à la fin du douzième siècle, sous le nom de Roman d'Alexandre, et ajoutent de nouvelles

séries aux aventures romanesques du héros macédonien ; ils racontent avec des formules épiques les siéges de Troie, de Thèbes ou de Jérusalem.

Les *romans d'aventures* prennent alors une extension considérable. C'est en eux que l'art anglo-normand déploie d'abord ses qualités, et jusqu'à la fin du siècle — époque où les formules remplaceront l'invention et où l'imagination épuisée ne produira plus que des pastiches — ces romans nous prodigueront, au milieu des plus charmantes fictions, les sentiments les plus nobles et les plus gracieux. Ils iront chercher partout, dans l'Inde, la Grèce, la Bretagne et dans le pays des fées, dans la Rome païenne comme dans la France féodale, dans la Bible, dans les contes arabes, chez les rhéteurs du Bas-Empire, tout ce qui peut parler d'amour et de chevalerie, tout ce qui est fantaisie, miracle et enchantement, tout ce qui se prête aux plus ravissants ébats de l'imagination en fête. Parthonopeus de Blois, Amadas et Ydoine, les lais de Marie de France, les romans de la Violette, de Gabrielle de Vergy, d'Eustache le Moyne, de Horn et de Florimont, peuvent donner une idée du génie multiple et toujours charmant qui inspire les romans d'aventures.

Les tendances intellectuelles et l'organisation sociale, qui permettaient aux poëmes épiques et aux romans chevaleresques un développement si considérable, expliquent la faveur dont la *chanson* jouit alors. A côté de la piété et de la bravoure, le chevalier avait un troisième devoir, la courtoisie. L'amour était la plus grande manifestation de ce dernier devoir, et chanter l'amour, c'était encore un office chevaleresque. Aussi voyons-nous la chanson cultivée par les princes, les grands barons et les nobles. Ce genre facile, dans sa forme à la fois brève et gentille, se prêtait aisément à toutes les recherches de la rime et du rhythme, il convenait à ces esprits amoureux de l'art, mais incapables d'une application soutenue, plus déliés que puissants, moins propres à concevoir un long poëme qu'à ciseler des sirventes, des ballades, des jeux-partis, des rondeaux, des virelais, des motets et des saluts d'amour.

Quand, après ces trois genres, nous aurons indiqué les *Mémoires*, comme ceux de Joinville et de Villehardouin, les *légendes* et *romans* en prose, nous aurons fait la part qui revient à l'influence aristocratique dans la littérature du treizième siècle. Nous pouvons constater que cette influence représente surtout l'amour de l'art, la préoccupation de la forme, le développement du sentiment au détriment de la réflexion philosophique, de la conception morale et de la profondeur. Ces dernières qualités, protégées par la science et la religion, se développèrent ailleurs.

Nous les rencontrons dans les *sermons,* qui sont, en général, pleins

de chaleur et d'originalité, dans les *bestiaires* et les *fables*, qui restent élégants et faciles, dans les *legendes des saints*, qui offrent, à côté d'une surprenante naïveté, une vie passionnée, une couleur hardie et des élans dramatiques d'une rare vigueur. Les *chroniques en vers* et les *traités de morale* commencent à devenir lourds et diffus; il est possible pourtant de citer quelques pièces, comme les *Vers sur la mort*, qui sont vraiment éloquents, et quelques recueils de contes, comme le *Dolopathos*, le *Roman des sept Sages* et le *Castoiement d'un père à son fils*, qui ne sont pas sans intérêt. Mais je ne saurais pardonner au treizième siècle d'avoir inauguré, avec le *Doctrinal de Courtoisie*, le *Dit de Gentillesse* et le *Playdoyer de Sapience*, une série de traités insipides qui durant deux siècles vont servir de modèles à tous les esprits plats et pédants, à tous les poëtes languissants et bavards. Cette école savante qui mettait en rimes la morale, la philosophie, l'astronomie, la géographie, la médecine, nous présente d'ailleurs une curieuse position historique : c'est elle qui, dès la fin du treizième siècle, en coupant les ailes à la poésie du moyen âge, rend dès lors la Renaissance nécessaire; et c'est elle encore qui la prépare, en se livrant, selon l'instinct de son lourd génie, aux traductions, à l'étude, aux imitations de l'antiquité.

L'influence bourgeoise et populaire lutte vaillamment, durant toute la période qui nous occupe, contre l'influence aristocratique et savante; la satire narquoise du bourgeois de l'Ile de France, la gaieté grossière, l'observation naïve, libertine et pénétrante du jongleur picard, tiennent en échec la courtoisie normande aussi bien que la gravité des clercs, et dominent dans les *satires*, les *fabliaux*, dans les nombreuses branches du *roman de Renard*. Quelques-unes de ces qualités populaires, en retrempant notre littérature à ses sources primitives, eussent pu l'arrêter sur la pente de la décadence; mais, dans le quatorzième siècle, les causes de cette décadence étaient trop nombreuses et trop puissantes.

L'exercice fréquent de la pensée, le développement des connaissances, la pratique de l'écriture, la découverte et la copie des anciens manuscrits, tendaient à faire prédominer en nous cette portion de notre génie que nous tenions des Romains, et qui obéissait aisément à la tyrannie des savants, à la tentation de l'imitation. J'ai déjà montré aussi comment les défauts de la rhétorique anglo-normande devaient détruire prématurément la spontanéité de notre art poétique en faisant prévaloir ce mélange de goût recherché et de servilité intellectuelle, qui annonce le Bas-Empire dans l'histoire de la littérature. En outre, le poëme épique, qui était la pierre angulaire de l'édifice et l'œuvre originale par excellence, empruntait ses éléments vitaux à la société féodale, il devait faiblir en même temps qu'elle. Enfin l'affais-

sement de cette société, l'état de guerre civile et de malaise moral, qui suivirent le règne de saint Louis, contribuèrent à énerver les deux puissances caractéristiques de l'esprit français ; la grâce aristocratique et la hardiesse populaire.

De toute façon, l'équilibre fut rompu entre les instincts que le moyen âge devait à sa double origine romaine et barbare, entre l'amour pieux de la science et l'observation enthousiaste du temps présent. Le premier l'emporta définitivement ; la verve le céda à la vénération ; le besoin de la vérité qui s'était si bizarrement uni à la passion du merveilleux pour produire les belles œuvres de l'âge précédent, ce besoin devint réfléchi, tyrannique, et il posa décidément le respect de la tradition, non plus l'élan individuel, comme la loi suprême du travail intellectuel.

Ce fut alors que, par une curieuse compensation, notre littérature perdit, à peu près complétement, le caractère qui était un des traits remarquables de sa physionomie, le caractère *impersonnel*. Jusqu'au douzième siècle, on n'aperçoit guère que l'œuvre, parfois le nom de l'artiste, mais sans autre renseignement : « Turold a écrit ceci. » Plus tard, à côté de l'œuvre et du nom, l'histoire quelquefois nous montre l'existence du poëte — de Chrestien de Troyes ou du roi Adènes — mais l'existence extérieure, non la vie de la pensée ; à la fin du treizième siècle, cette vie nous est dévoilée, Rutebœuf nous présente un caractère de poëte ; enfin, après un caractère nous voyons une âme, et nous avons Villon. Ainsi la décadence de la poésie coïncide avec l'apparition de ce personnage que l'on nomme aujourd'hui l'homme de lettres ; et dorénavant l'histoire littéraire doit changer sa méthode ; la philosophie devient plus importante que l'esthétique, la biographie tend à remplacer l'analyse poétique ; nous voyons des noms où nous n'apercevions jadis que des poëmes. Dès lors on peut prévoir la création et prouver la nécessité de ce système de critique psychologique qui a peut-être été poussé à l'excès en notre siècle et qui nous a conduit à étudier ironiquement un triste cœur de poëte au lieu d'admirer fiévreusement un noble élan de poésie.

C'est à la fin du treizième siècle encore que l'art dramatique se prépare à entrer dans une voie plus active, et c'est aussi à la décadence de la poésie qu'il devra cette vie nouvelle. On est frappé en effet — malgré l'importance des *Jeux* d'Adam de La Halle et de Jean Bodel — de la pauvreté relative du théâtre à une époque aussi généralement féconde ; et si l'on veut bien ne pas me trouver trop subtil, je dirai que cette fécondité générale est la cause de cette stérilité relative, et que toutes deux doivent cesser en même temps. Les instincts dramatiques avaient en effet leur satisfaction en dehors du théâtre ; les poëmes, les romans, les fabliaux, *récités*, *chantés et mimés*, présentaient des

scènes pieuses, guerrières ou populaires, dont l'intérêt saisissant, le comique naturel, les émotions vives, le dialogue joyeux, dont l'activité, la vérité et la mise en scène tenaient lieu des conversations et des péripéties théâtrales. Quant à la partie plus particulièrement matérielle du drame, celle qui s'adresse à la vue et à l'ouïe par une action complétement représentée ou symbolisée, celle-là le moyen âge la trouvait dans les fêtes religieuses et patronales, dans les *herberies*, les parades et les processions de toute nature. Aussi longtemps que la poésie épique produirait une impression énergique, et que les fêtes populaires rappelleraient des souvenirs clairs ou des symboles aimés, la première n'aurait pas besoin d'une action pour émouvoir, ni les secondes d'éloquence pour être comprises dans leur sens le plus élevé; et les deux éléments du drame, l'éloquence et l'action, ne seraient pas poussés à s'unir pour s'aider réciproquement. L'art dramatique devait donc commencer à se développer activement quand l'épopée cesserait de produire de nouvelles œuvres, quand la littérature parlée céderait la place à la littérature écrite, et lorsque, l'enthousiasme et la foi diminuant, le peuple prendrait moins d'intérêt à des fêtes et à des œuvres devenues insipides et monotones. Alors encore tout n'était pas dit; les obstacles étaient levés, de plus nombreuses aspirations se tournaient vers le théâtre, mais, pour profiter de l'impulsion donné par Rutebœuf et Adam de La Halle, il fallait une activité et une audace que nous rencontrerons seulement au quinzième siècle.

Le quatorzième siècle ne possède pas de telles qualités ; son audace se borne à répéter, en chevrotant pour ainsi dire, les échos de l'âge précédent, et son activité est latente; il se recueille pour préparer le siècle suivant. Nous voyons encore en présence les deux ennemis dont l'antagonisme, avons-nous dit, constitue toute l'histoire du moyen âge, mais tous deux vont à l'excès de leurs défauts : l'esprit populaire ne produit plus que la raillerie cynique, et l'intelligence savante s'ensevelit sous le pédantisme. Ce siècle cultive encore le poëme épique, le roman d'aventures, la chronique rimée, la chanson, les fabliaux, mais, impuissant ou débile, il compile au lieu de créer, il remanie au lieu d'inventer ; son travail n'est guère qu'une paraphrase confuse, et ses plus brillants écrivains — j'en excepte l'heureux Machault, le pauvre Cimelier et le gentil Froissard — sont des imitateurs qui ne comprennent plus le sens de leurs modèles. Nous trouvons un peu de vie dans les poëtes qui attaquent le monde féodal et dans ceux qui essayent de défendre la société religieuse; mais les premiers, grossiers, hargneux, sans élévation, n'ont pour muse que l'amertume et atteignent le ricanement quand ils cherchent la satire; les seconds, insipides et solennels, parviennent uniquement à engourdir la morale et à disséquer la philosophie jusqu'à n'en plus faire qu'une nomen-

clature. Les uns et les autres, en se réunissant, arrivent, non pas à rien créer, mais à développer la *poésie allégorique.*

Cette poésie, née directement de la scolastique, et qui consistait surtout à personnifier, à faire agir comme des êtres vivants les passions, les habitudes, les qualités ou défauts de l'âme humaine, était accessible aux esprits médiocres, ingénieux et froids ; elle se prêtait également au libertinage et au sermon, au Roman de la Rose, de Jean de Meung, comme au Pèlerinage de l'Ame, de Guillaume de Guilleville. Elle s'empara de toutes les imaginations et de tous les genres ; elle domina l'éloquence aussi bien que le théâtre ; et elle fut l'alliée la plus puissante des savants dans les efforts qu'ils commencèrent à tenter dans le courant du quatorzième siècle pour s'emparer de la langue et de l'esprit français.

Au commencement du siècle, la décrépitude de la littérature, l'absence de grands poëtes et d'œuvres nouvelles, la nécessité de répéter les anciennes poésies, l'habitude de les répéter peu fidèlement, l'attention des lettrés portée plus que jamais vers les ouvrages de l'antiquité, avaient laissé le champ plus libre aux jongleurs, aux trouvères d'ordre inférieur, et avait ainsi amené la langue française à se débarrasser des derniers liens dont le latin l'avait chargée. On peut considérer dès lors comme fixé le caractère analytique que notre idiome a toujours travaillé à posséder, et les désinences latines sont en complète déroute. Mais ce n'était là qu'un avantage partiel. Les mêmes causes, en se continuant, produisirent à la fin du siècle un résultat en sens inverse, et elles donnèrent la direction intellectuelle aux savants. De plus, l'influence croissante de la royauté tendait à détruire l'esprit provincial, à créer une littérature de cour; et la grande quantité de traductions qui s'était faite, l'amour toujours plus ardent de l'antiquité, le développement de la puissance universitaire, laissaient bien prévoir l'espèce de rhétorique que devait adopter cette littérature de cour.

C'est alors, c'est-à-dire depuis Philippe de Vitry jusqu'après Ronsard, que le génie original de la France court les plus grands dangers. Notre idiome ne succombe pas, mais notre art et notre esprit furent grièvement blessés : dans l'ordre des idées, Apollon fut vainqueur; dans l'ordre du style heureusement, le *languaige Apollonian, la verbocination latiale et gregeoise* furent obligés de disparaître devant la langue française.

Ce ne fut pas sans une lutte énergique, qui remplit le quinzième siècle tout entier. Il n'y eut pour ainsi dire nulle trêve entre les écrivains qui défendaient dans notre style sa clarté, sa netteté, son élégance, sa grâce souple, sa subtilité hardie, et ceux qui travaillaient à lui donner l'ampleur avec la pesanteur, la richesse en même temps

que la boursouflure, l'harmonie, la gravité et la servilité. Ces derniers, Chartier, Chastelain, Molinet, Saint-Gelais, Meschinot, André de la Vigne, Crestin, Blaise d'Auriol, sont en opposition avec Villon, Charles d'Orléans, Antoine de la Sale, Coquillart, Baude, Martial d'Auvergne, Commines; et là encore il s'agit de savoir si l'élément latin détruira tous les autres éléments dont se compose notre nationalité.

Cet antagonisme n'est qu'un des événements de l'histoire littéraire du quinzième siècle. Mais le caractère de cette période est si multiple, les intelligences y sont si troublées, les écoles si mêlées, les anciennes traditions sont devenues tellement confuses, qu'il est difficile d'arriver à une formule générale, à un résumé bref. Nous pouvons pourtant constater que, durant cette période, la pensée fut à la fois active et sans enthousiasme; variée, sans inspiration; libre, sans élévation. On comprendra cette absence d'idéal jointe à un grand développement de l'intelligence, si l'on songe que la parole, comme on dit communément, est alors aux événements, à des événements assez importants, assez brusques, pour exciter mais aussi pour absorber la plupart des facultés spirituelles.

L'empire appartiendra donc logiquement à celles de ces facultés qui sont le plus en rapport avec la vie journalière, c'est-à-dire, à celles qui dominent dans la satire et le sermon; et nous verrons prévaloir les genres littéraires qui sont le plus *pratiques*, l'éloquence politique et religieuse, l'histoire et la chronique. Le principe de réaction amènera la culture des œuvres mystiques. La prose, comme il convient dans un siècle où les faits dirigent l'art, gagnera peu à peu sur la poésie, et s'emparera de l'épopée presque tout entière. L'instinct lyrique résistera mieux à la prose — quoique bien des pages de Christine de Pisan et de Georges Chastelain soient suspectes sous ce rapport — mais il se desséchera, et s'exercera à un travail purement mathématique où la torture du rhythme et les extravagantes complications de la rime remplaceront l'idée et l'harmonie.

Logiquement encore les influences extérieures seront plus marquées que jamais dans les manifestations de la pensée. La puissance acquise par la bourgeoisie grande et petite, l'activité déployée par le peuple, seront représentées dans l'art; et si nous tenons compte de cet amour de la science dont nous avons vu le début au quatorzième siècle, si nous tenons compte aussi de la passion artistique qui distingue la race chevaleresque, nous aurons toutes les variétés d'influences qui, tantôt en s'unissant, tantôt en s'isolant, ont créé l'ensemble des œuvres du quinzième siècle. Nous nous expliquerons ainsi le fait capital de cette période littéraire, la faveur dont continue à jouir le poëme allégorique: l'amoureuse muse de la chevalerie se joignait aux habitudes scolastiques et philosophiques du clergé, aux

tendances subtiles et magistrales de la haute bourgeoisie universitaire et flamande pour faire prospérer un genre qui se pliait également à la galanterie, à la prédication, à la raillerie, et qui permettait de renfermer beaucoup de qualités ingénieuses dans un cadre géométrique et facile à construire.

C'est l'histoire politique encore qui nous apprendra comment nous trouvons dans la même école les princes Charles d'Orléans et René d'Anjou, les grands seigneurs Georges Chastelain et Octavien de Saint-Gelais, le bourgeois flamand Molinet et le chanoine Crestin : ils ont au point de vue de l'intelligence bien peu de points de contact, mais ils sont tous des courtisans, et la cour est devenue assez puissante pour créer une école en réunissant par un lien factice les esprits les plus divers. Villon, Coquillart, Martial, Baude, les prédicateurs populaires, les conteurs, les auteurs de farces et de mystères, ne seront, eux aussi, bien compris que quand nous aurons étudié minutieusement la position historique des diverses classes de la bourgeoisie et du peuple auxquelles ils s'adressent et qui imposent à leur verve tant de nuances variées, depuis la finesse satirique jusqu'à la grossièreté cynique.

C'est enfin l'histoire politique qui nous dévoile, non-seulement les principes généraux, mais aussi les causes les plus intimes de la décadence de la vieille littérature à la fin du quinzième siècle. L'art du moyen âge, en effet, était né sans l'aide des traditions étrangères, il avait grandi librement, en empruntant sa substance, ses éléments d'éducation et de progrès, à la vie qui l'entourait, et il se mourait de la maladie qui tuait la société politique, morale et religieuse.

Le monde féodal lui avait donné, par l'allure indépendante qu'il conservait à chaque parcelle de la France, un choc sans cesse renouvelé et la plus grande variété d'inspirations; et ce monde tend à s'immobiliser dans l'unité. On ne parle plus au peuple, qui ne sait pas lire encore; et cet autre élément vigoureux, naïf et actif est aussi enlevé à l'ancienne poésie. La grande bourgeoisie, en se fondant dans l'aristocratie, enlève toute action littéraire à la moyenne et à la petite bourgeoisie, qui se borneront dorénavant à chercher dans les farces et les parades les souvenirs du temps passé. L'esprit provincial, qui avait tant de fois renouvelé les méthodes, ramené l'enthousiasme et rajeuni l'inspiration, était maintenant servile. Mais comme il a été puissamment ému pendant ce siècle, il conservera cette force languissante, si je puis dire, qui ne peut plus courber les idées, mais qui sait encore remuer les phrases. Ainsi le génie méridional, représenté d'abord par Christine de Pisan et Charles d'Orléans, défendra l'élégance, la mélodie gracieuse et la délicatesse de notre langue ; le génie septentrional, incarné dans les poëtes de la cour de Bourgogne, développera l'éloquence, l'ampleur et la sonorité grave de notre style.

Cette servilité de l'esprit provincial aura ses gradations d'ailleurs; nous la verrons moins grande dans les contrées où, comme en Artois, en Picardie et en Champagne, l'énergie communale s'est accrue en face de dangers plus grands ; et là les conteurs, ces paresseux enfants de la muse, pourront s'ébattre en liberté. Ils nous enverront un dernier écho du rire d'autrefois, rien de plus; et Coquillart, le plus audacieux fils des hardis jongleurs, partagera la fortune de Villon, le plus original des derniers trouvères. Ni l'un ni l'autre ne pourra fonder une école.

C'est cela, en effet, qu'il faut surtout signaler et qui est le signe des sociétés de décadence. Les esprits énergiques et originaux ne résument rien alors et ne créent rien que pour la postérité lointaine; ils n'ont pas de disciples; ce sont les poëtes médiocres qui dirigent le grand courant, qui offrent les modèles à suivre, et distribuent la tâche, en même temps que la récompense.

Le premier âge de la littérature française est donc bien terminé à la fin du quinzième siècle. Mais dans l'histoire d'un peuple rien ne naît, tout se succède, et la Renaissance fait sortir les lueurs de son aube brillante du sein même des dernières ombres du moyen âge, comme le moyen âge lui-même s'est élevé peu à peu du fond des ruines du monde gallo-romain. Le règne de Louis XII se signale par les derniers et faibles élans de l'ancienne littérature; jusqu'à la fin du règne de Henri II, les disciples directs des vieux poëtes jouiront de quelque gloire; au dix-septième siècle, cette ancienne littérature triomphera encore dans le théâtre et la poésie de la place publique, et de nos jours même le peuple de campagnes admirera les inventions, les légendes et les héros des temps passés. De grands génies comme Rabelais, Régnier, la Fontaine et Molière, glorifieront la vertu littéraire de la jeunesse de notre race. Enfin le moyen âge lègue à la postérité la langue française.

Je reste sur cette pensée. Elle résume l'action de chacun des siècles qui se succèdent depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'établissement de l'unité française; et elle donne le dernier mot de toutes les évolutions littéraires dont j'ai essayé d'esquisser l'histoire depuis le bégayement du gallo-franc jusqu'à la Renaissance.

II

Parmi les ouvrages qui caractérisent le mieux le mouvement historique de notre temps, nous devons signaler le recueil publié sous

ce titre: *Les poëtes français*[1]. Il est le premier qui ait osé remonter jusqu'au douzième siècle pour y chercher les chefs-d'œuvre de notre poésie, et qui donne toute la suite de l'histoire littéraire, en même temps qu'une collection complète *de modèles*. M. Sainte-Beuve a mis en tête de cet ouvrage une étude qui essaye de résumer l'histoire de la poésie française, et où nous rencontrons les qualités ordinaires de ce maître critique, le style expressif et délié, la finesse de l'analyse, et cette verve coquette qui sait faire ressortir toutes les nuances d'une pensée judicieuse. Il a même prouvé là qu'il possède à un degré rare le don de deviner et de suivre la génération littéraire de chaque poëte; mais il n'a pas complétement satisfait ceux qui aiment à voir en lui le futur historien de notre littérature. Deviendra-t-il historien, comme il est devenu poëte, en cultivant les nuances secondaires plutôt que l'essence même de son intelligence? L'ardeur passionnée, la sensibilité fébrile, la prédominance maladive de la perfection artistique, toutes ces tendances qui lui ont permis d'élever jusqu'à la poésie un esprit naturellement critique, deviendront-elles assez inertes pour lui permettre d'arriver à l'impartialité? Pourra-t-il dégager suffisamment cet esprit critique des éléments satiriques qu'il y a complaisamment développés? La sévérité, la certitude de jugement, la largeur de vues, que réclame la philosophie historique, sont-elles compatibles avec ce talent qui sait donner tant de grâces à l'ironie, tant de pénétration au scepticisme, avec cette espèce d'intelligence qui tient son mouvement du choc des images plus que du rapprochement des idées? La préface dont nous parlons semble vouloir donner une réponse négative à ces dernières questions; contentons-nous pourtant de constater que M. Sainte-Beuve n'est point naturellement un historien; il nous offrira bientôt sans doute une nouvelle occasion de voir son style et son esprit aux prises avec l'histoire.

A la suite de cette préface et dans la partie du premier volume qui est consacrée au moyen âge, MM. Moland et de Montaiglon ont déployé dans l'étude des premiers siècles de notre poésie une érudition nécessairement restreinte, mais sûre et ingénieuse.

L'ouvrage intitulé *Origines littéraires de la France*[2] peut servir, à beaucoup d'égards, de complément au recueil précédent, et, bien que le texte ne tienne pas toutes les promesses du titre, bien que ce soit une collection d'articles plutôt qu'un livre, nous y découvrons pourtant assez d'aperçus nouveaux, d'observations sagaces et de connaissances réelles pour ranger l'auteur parmi les graves érudits de ce temps-ci.

[1] 4 vol. in-8°, chez Gide, rue Bonaparte.
[2] Par M. Moland, in-8°, chez Didier, quai des Grands-Augustins.

On me permettra de nommer l'*Essai sur l'origine de l'Épopée française*[1], et de dire seulement que l'auteur, après avoir essayé de retrouver et d'analyser tous les germes de notre poésie épique, s'est efforcé de décrire la marche de cette poésie depuis le neuvième jusqu'au seizième siècle, et de rechercher les causes qui ont amené chacune de ses évolutions.

Les œuvres précédentes embrassent tout le moyen âge dans son ensemble, le tome XXIII[e] de l'*Histoire littéraire de la France* clôt la série des huit volumes consacrés par l'Institut à l'étude du treizième siècle[2]. M. Littré y consacre quelques pages aux *Débats* et *Disputes*. M. Paulin-Pâris étudie le *Roman de la Rose*, les *Dits*, les *Lais*, les chansonniers. Il donne à propos de ces derniers le résultat de longues recherches, et nous pouvons louer sans restriction les qualités consciencieuses et persévérantes qu'il a fallu posséder pour arriver à réunir une telle masse de notions. Mais nous nous sentons, il faut l'avouer, blessés dans notre vanité nationale quand nous voyons ceux qui doivent être les représentants de la science française, se résigner au rôle de compilateurs; et le monument officiel de notre histoire littéraire nous semble singulièrement amoindri quand nous y rencontrons une phrase comme celle-ci : «L'incertitude des notions que nous avons pu recueillir sur la vie des auteurs et sur la date de leurs compositions, nous oblige à suivre encore pour cette nomenclature l'ordre alphabétique. »

M. Victor Leclerc, dans sa fine et curieuse étude sur les *Fabliaux*, a suivi une méthode moins primitive. Il recherche les origines générales, parle des auteurs et classe les contes selon la nature du personnage principal dont ils s'occupent. Cette classification est acceptable sans doute, mais non complétement satisfaisante : elle n'est point prise dans le cœur du sujet, ressemble à un expédient scolastique et simule la science plus qu'elle ne la représente réellement. La seule méthode logique, dans la classification des œuvres qui ont subi l'influence de plusieurs époques, c'est évidemment la méthode historique ; et la vraie classification des contes est celle qui va chercher leur origine dans la littérature de chaque peuple, qui les suit dans leurs émigrations et leurs rajeunissements, et qui examine les influences sociales, politiques ou religieuses par lesquelles elles sont transformées dans le siècle qu'on étudie actuellement. Je sais qu'il y a là de nombreuses difficultés, la nécessité de longues recherches, et un

[1] Par M. d'Héricault, in-8°, chez Franck, rue Richelieu.

[2] Le tome XXIV[e] de l'*Histoire littéraire* a paru depuis l'achèvement de cet article, la variété des sujets qu'il touche ne permet pas de le comprendre dans un travail purement littéraire, et il soulève des questions assez importantes pour mériter une étude toute particulière.

appel fait à toutes les forces intellectuelles du savant ; mais c'est par un tel déploiement de facultés que se forme toute science. Nous croyons rendre uniquement justice à M. Victor Leclerc en supposant qu'un travail de cette nature n'a rien qui puisse l'effrayer, et, pour notre part, nous regrettons vivement le développement d'érudition, les remarques fines, les rapprochements curieux et l'ingénieuse synthèse que nous eût valu une classification plus laborieuse et plus logique.

Indiquons encore deux thèses, l'une sur Villon, l'autre sur Charles d'Orléans [1]. Elles n'apportent sur le quinzième siècle aucune notion, aucune théorie nouvelle, mais elles témoignent de recherches consciencieuses. Elles servent surtout à constater la puissance du mouvement historique de notre époque, et démontrent comment l'Université, sans perdre son ancienne admiration pour les classiques, a senti le besoin d'une étude plus sympathique et plus approfondie de la littérature du moyen âge.

III

La *Vie de saint Thomas* de Cantorbéry est, comme toutes les œuvres authentiques du douzième siècle, un des monuments importants de notre langue ; les trois poëmes publiés jusqu'ici dans la même collection, par M. Hippeau, appartiennent à cette partie du treizième siècle qui touche à la décadence. *Le bel Inconnu*, *Gauvain*, *Le Bestiaire d'Amour*, de Richard de Fournival, sont des œuvres gracieuses et construites avec art, où l'on sent néanmoins l'effort d'une rhétorique ingénieuse plus que l'élan d'une inspiration véritable. Les autres romans qu'on nous promet de mettre au jour ont une valeur littéraire et artistique plus considérable, et nous encouragerions, de toute notre sympathie, les efforts de M. Hippeau, si la mauvaise méthode qu'il a suivie dans l'établissement de ses textes ne détruisait en grande partie l'utilité de sa collection. Il nous dit, en effet, qu'il a rétabli les règles grammaticales là où elles ont été violées, qu'il a ramené le style à l'unité orthographique ; il n'a pas vu qu'il détruit par là complétement la langue du moyen âge, dont l'essence consiste en une grande indépendance vis-à-vis de ces règles, et que la langue fran-

[1] Par M. Campaux, par M. Beaufils, chez Durand, rue des Grès.

çaise elle-même, dont un des caractères est justement la variété illogique de l'orthographe. M. Hippeau, diminue par là encore la valeur historique et philologique des documents qu'il publie, en leur enlevant ce qui peut servir à découvrir la période du treizième siècle à laquelle ils appartiennent, les divers dialectes, les diverses provinces par où ils ont passé, la position sociale et littéraire du poëte à qui ils doivent leur naissance.

Toutes les questions qui se rattachent à la publication des anciens textes sont à coup sûr les plus importantes parmi celles qui divisent actuellement les érudits ; et nous sommes vraiment tentés de nous ranger au parti de ceux qui conseillent un respect servile pour les manuscrits, quand nous voyons où mènent les excès de la méthode contraire. La Chanson de Geste d'*Alexandre* forme, avec toutes ses branches, un monument considérable de l'art du moyen âge ; nulle part les trouvères n'ont mieux déployé l'indépendance, la variété, l'originalité, en un mot, toutes les ressources brillantes de leur esthétique. MM. le Court et Talbot ont été sans doute frappés des grandes et curieuses qualités de ces poëmes, et ils les ont publiés[1], mais en s'établissant juges de l'œuvre, au nom du goût actuel, au nom des lois de la rhétorique classique ; ils ont retranché les redites, enlevé les morceaux qui font languir la marche du poëme. Ils nous offrent une mosaïque fort bien faite mais moins utile, sans doute, à l'histoire littéraire que les poëmes originaux d'Alexandre de Bernay, de Lambert le Cors, de Jean le Nivellois, Guy de Cambrai, Pierre de Saint-Cloud, Jean de Longuyon, Jean de Motelec, Jean Brisebarre et Huon de Villeneuve.

La traduction de la *Chanson d'Antioche*[2] nous fournit encore une preuve de l'importance de la question qui nous occupe. Je rends justice à l'intelligence et au soin qui ont présidé à cet ouvrage, et l'on ne saurait trop louer les connaissances philologiques qui y sont déployées; cette traduction aurait dû être excellente, et elle est médiocre, uniquement parce que le traducteur a suivi une mauvaise version et qu'il a ainsi paru esquiver plusieurs des difficultés, négliger un certain nombre des plus délicates beautés du texte primitif.

Je n'ai pas à faire de tels reproches à la collection des *anciens poëtes de la France*[3], c'est une des utiles publications de ce moment-ci ; elle est destinée à nous donner tous les poëmes du Cycle historique, national ou carlovingien ; elle a déjà mis au jour, Guy de Bourgogne, Otivel, Floovant, Gauffrey, Doon de Mayence, Huon de Bordeaux,

[1] *L'Alexandriade*, in-12, chez Durand, rue des Grès.
[2] Par madame la marquise de Saint-Aulaire, chez Didier, in-12.
[3] 6 volumes in-16, chez Franck.

Fierabras, Parise la duchesse, Aye d'Avignon, Guy de Nanteuil ; elle prodigue une extrême attention à l'établissement des textes, et elle serait parfaite si elle avait été conçue dans une pensée plus large. Le plan en est sec, et paraît redouter tout ce qui est jugement littéraire ou appréciation historique un peu élevée. On doit regretter l'aide qu'une telle réunion d'érudits travaillant à une telle œuvre eût pu apporter directement à l'histoire littéraire ; ils nous offrent des matériaux pour cette histoire, je le sais, mais ils eussent pu y travailler, en fournissant des idées en même temps que des textes, et je n'ignore pas qu'on est en droit d'attendre de plusieurs d'entre eux bien des vues neuves et des aperçus ingénieux. Nous espérons du moins que l'activité de la publication nous consolera des qualités qui lui manquent.

Nous serons plus indulgent pour le *Mystère du siége d'Orléans*, que viennent d'éditer MM. Guessard et de Certain[1]. Le texte a été lu et publié avec intelligence, et les éditeurs ont essayé de résoudre les quelques questions d'histoire littéraire que soulève ce document. Tenons-leur compte de cette bonne volonté, et ne soyons pas trop sevère pour le peu de netteté et de solidité des conclusions. Nous ne saurions pourtant partager leur opinion sur la valeur de cet ouvrage, ni sur la date de sa composition ; quoiqu'il soit un monument curieux de notre art dramatique, il n'occupe pas, comme spécimen du drame national, le rang important qu'on lui attribue, et le plat auteur de cette composition ne présente rien qui ressemble à de l'invention ou à de l'audace. Un certain nombre de mystères, comme ceux de saint Denis et d'Amis et Amile — pour ne point parler du Baptême de Clovis et de la Vie de saint Louis — étaient, dans la pensée des auteurs dramatiques du moyen âge, des drames tout aussi nationaux que le Mystère du siége d'Orléans, et ce dernier, dans la pensée de son auteur, était un drame tout aussi pieux que ceux dont nous venons de parler.

Nous sommes obligé de laisser de côté la discussion de ces diverses questions ; cette brève revue d'un si grand nombre de publications ne nous permet pas d'aborder l'étude des détails, et nous avons désiré surtout, en signalant quelques-unes des plus graves et des plus récentes d'entre elles, établir le caractère de l'érudition actuelle, en même temps qu'aider nos lecteurs à prévoir son avenir. On a pu constater qu'elle est pleine de vigueur et d'activité, et que, si elle montre quelque incertitude dans l'emploi des méthodes, des classifications, des expositions d'idées et de théories, elle ne manque ni de courage ni d'enthousiasme ; elle se lance vaillamment dans l'étude des premières

[1] Collection des documents inédits de l'*Histoire de France.*

origines, là où le travail est le plus laborieux, la science plus confuse et où les découvertes sont plus utiles que retentissantes. Nous sommes arrivés à cette période où les savants prennent définitivement la place des artistes qui n'avaient vu dans le moyen âge que le magasin des costumes romantiques, et des poëtes de la jeune France qui cherchaient les racines de leur arbre généalogique bien au delà des siècles classiques.

A cette heure, les *pionniers*, les enfants perdus, les gens de fantaisie, d'audace et de rêverie ont accompli leur œuvre, ils ont amené l'imagination auprès de ruines inconnues, au milieu des contrées oubliées, et ils ont été suivis par les historiens, qui représentent, si je puis dire, la civilisation de la pensée. L'histoire grave et méthodique, qui aime la lumière plus que les ombres pittoresques, qui organise, classe et critique malgré tous les efforts des préjugés et de la poésie, l'histoire elle aussi a accompli déjà une partie de son œuvre. Nous avons essayé d'esquisser le monument qu'elle a élevé et de fixer l'attention sur les parties qu'on peut considérer comme achevées à cette date du dix-neuvième siècle.

Si nous voulons nous souvenir des théories d'histoire littéraire qui avaient cours au temps de notre enfance et les comparer aux connaissances qui sont devenues aujourd'hui vulgaires, nous reconnaîtrons qu'un grand progrès a été fait ; et nous serons fiers de ce progrès pour peu que nous voulions prêter l'oreille aux applaudissements qui encouragent, dans toute l'Europe, nos études historiques. L'Allemagne et l'Angleterre sont autant que nous préoccupées de la vieille littérature française ; et la Suisse comme la Belgique, l'Italie comme l'Espagne, la Russie, la Suède même, suivent avec une attention sympathique la marche de nos travaux sur le moyen âge.

Nous recueillons ainsi les fruits des conquêtes du treizième siècle. Les étrangers nous rendent en science ce que nous avons donné alors en art et en poésie. Ils étudient dans notre vieille littérature les origines de la leur, ils retrouvent leur gloire dans notre Charlemagne, leurs héros dans nos poëmes épiques, leurs traditions, leurs proverbes, leurs comédies dans nos légendes et dans nos fabliaux. C'est là encore un glorieux résultat de ce mouvement historique dont je louais, au commencement de cet article, le caractère énergique, le développement large et fécond.

C. D. d'Héricault.

LES ASSEMBLÉES PROVINCIALES

SOUS LOUIS XVI[1]

Il n'est pas un écrit publié sur l'histoire de la Révolution, qui ne conduise le lecteur à se demander à quelles fautes il convient d'attribuer le prix terrible dont la France nouvelle a dû payer ses plus légitimes conquêtes. En suivant ce drame dans ses péripéties logiquement enlacées, rien n'est plus facile, sans doute, que de faire remonter la responsabilité morale de chaque attentat, jusqu'à la faction dont l'intérêt politique l'a provoqué ; mais on se trouve en face de problèmes d'une solution plus délicate lorsqu'on étudie les temps qui précédèrent la convocation des états généraux et l'ouverture de la crise révolutionnaire. Y eut-il depuis l'entrée aux affaires de M. de Maurepas, jusqu'à la chute de M. de Brienne, durant les quinze premières années du règne de Louis XVI, remplies par de si grands événements, une heure propice où l'on eût pu, sans péril et sans résistance, greffer l'avenir sur le passé et satisfaire aux besoins de la société moderne sans rompre la chaîne des traditions historiques ? A qui faut-il imputer la faute de ne l'avoir point découverte, ou celle plus grave encore de n'en avoir point profité ?

Le volume de M. de Lavergne est écrit pour répondre à cette question. Consacré à exposer les tentatives plus louables que fécondes de MM. Necker et de Calonne afin de constituer un vaste ensemble d'administrations provinciales applicables aux pays d'États comme aux

[1] Par M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut. — In-18, Michel Lévy,

généralités, cet ouvrage est précédé d'une préface dans laquelle l'auteur examine, après M. Droz, à quelle date la transformation de l'ancienne société française aurait rencontré le moins d'obstacles dans les hommes et dans les choses. M. de Lavergne impute comme une faute capitale à Louis XVI de n'avoir pas convoqué les états généraux à l'époque de son avénement. Alors, en effet, le pays qui les exigea plus tard ne songeait pas même à les demander, et le monarque aurait rencontré, d'après lui, peu de difficultés pour maintenir leur action dans le cercle tracé par lui-même ; il pense enfin qu'à l'heure bénie où la France échappait après un demi-siècle aux hontes accumulées d'un règne sénile, la nation aurait tout accepté avec une respectueuse reconnaissance du prince honnête dont le trône était partagé par la plus charmante et alors la plus chérie des souveraines.

Aller du premier coup à la limite des concessions lorsque celles-ci vont devenir nécessaires, c'est une marche fort bonne à suivre dans tous les temps. L'application de ce principe, qui siérait dans le présent tout aussi bien que dans le passé, aurait peut-être sauvé Louis XVI si, à l'ouverture d'une crise durant laquelle la violence des passions était encore stimulée par l'obscurité des problèmes, ce prince avait eu assez de perspicacité dans l'esprit pour percevoir le but, assez de résolution dans le cœur pour s'efforcer de l'atteindre. Mais que M. de Lavergne me permette de le lui dire : l'histoire devra signaler aux débuts même de ce règne une faute plus grave encore que celle de n'avoir pas pris l'initiative d'une convocation à laquelle le pouvoir, il faut bien le reconnaître, n'était alors provoqué par personne. Indulgente pour une pareille omission, à peu près inévitable puisque le génie seul aurait pu s'en défendre, elle portera un jugement plus sévère sur un autre acte dont l'effet très-facile à pressentir fut de paralyser sur presque tous les points les bienveillantes intentions du monarque.

Représentant d'une protestation trop légitime contre l'abject gouvernement auquel succédait le sien, le jeune roi eut un tort habituel d'ailleurs dans les temps de réaction, ce fut celui de ne pas savoir profiter des œuvres utiles, en se séparant des hommes compromis qui en avaient été les instruments. Frapper les Maupeou, les Terray, les la Vrillière et les d'Aiguillon, agents ou créatures de madame du Barry, c'était donner à la morale publique une satisfaction nécessaire : mais Louis XVI ne pouvait-il se refuser à rétablir les parlements brisés par les ministres du dernier règne, et conserver pour la régénération de l'État un pouvoir dont il était certain que ces grands corps ne tarderaient pas à contrarier l'usage? Absolutistes par doctrine, agitateurs par tempérament, inclinant plus aux révolutions qu'aux nouveautés, les parlements ne manquèrent pas, en effet, de

recommencer bientôt contre la royauté le procès séculaire que le chancelier disgrâcié avait fait gagner à la couronne quelques années auparavant.

Le coup d'État de Maupeou avait été inspiré sans nul doute par les plus mauvaises passions; et, comme la plupart des événements de cette sorte, il avait été accompli par l'accord de l'audace avec la bassesse. Mais les résultats de cette grande révolution de palais avaient, à tout prendre, été fort avantageux, car l'organisation beaucoup plus rationnelle de la nouvelle magistrature avait fait cesser une confusion déplorable dans les idées et dans les pouvoirs publics, rapproché la justice des justiciables, adouci les rigueurs de la législation criminelle, et par un système d'appels habilement organisé dans les grands bailliages, introduit au milieu du chaos de juridictions innombrables l'unité de la législation civile. D'abord en butte aux sarcasmes, principalement à Paris, les nouveaux magistrats, malgré la déconsidération personnelle d'un grand nombre d'entre eux, avaient fini par s'imposer au pays de la double autorité que possèdent les faits accomplis et qu'assurent des résultats favorables. Le sanctuaire de la justice un moment désert avait repris sa vie accoutumée; et la France, qui n'avait défendu les prétentions politiques des compagnies judiciaires qu'à défaut d'une représentation nationale véritable, était en voie d'accepter la réforme de Maupeou au moins dans ses conséquences pratiques. Les esprits en étaient là, lorsque après six mois passés dans les tâtonnements de l'incertitude, Louis XVI plus préoccupé des acclamations du jour que des difficultés du lendemain, rétablit spontanément sur leur siége des magistrats ulcérés, croyant avoir sauvegardé l'avenir par une verte admonition dans laquelle ils ne virent qu'une injure de plus à venger. Ainsi se trouva relevé par une résolution, honorable dans son principe, mais bien funeste dans ses effets, un corps aussi riche en vertus privées que dénué d'esprit politique, et qui selon un mot bien connu, avait su quelquefois dresser des barricades contre la royauté, mais sans pouvoir jamais lui opposer des barrières.

Les conséquences de cette résolution pesèrent sur tout le règne, car la restauration de l'ancienne magistrature rendit à peu près impossible la plupart des réformes émanées de l'initiative souveraine. En vain Louis XVI, le cœur ouvert aux plus généreuses aspirations, reçut-il successivement dans ses conseils Turgot, Malesherbes et Necker; les plans les plus sagement conçus par ces ministres aussi dévoués au bien public que l'était le roi lui-même, vinrent échouer presque toujours contre un parti pris d'immobilité en matière économique et administrative. Les parlements qui avaient concouru à rendre la révolution inévitable en repoussant les réformes, ne sortirent de leur funeste inertie que pour lancer la France, par un appel soudain

aux états généraux, dans les hasards d'une crise dont ils furent les premières victimes lorsqu'ils avaient compté en demeurer les modérateurs. Turgot eut le sort du vieux Machault, il succomba devant l'obstination des mêmes préjugés et des mêmes haines. Ce ministre avait pris pourtant la ferme résolution, lorsqu'il aborda le champ si périlleux des réformes administratives de les commencer sans éclat, en s'abritant toujours derrière la prérogative royale. Étranger aux théories de Rousseau, n'acceptant même qu'avec une fort grande réserve celles de Montesquieu, Turgot n'entendait toucher ni à l'unité du pouvoir, ni à la distinction des ordres, ni à leurs droits respectifs dans la hiérarchie sociale. Mais les magistrats qui du haut de leurs siéges fleurdelisés étaient déjà, sans qu'ils le soupçonnassent encore eux-mêmes, à la veille d'en appeler à la souveraineté populaire et aux états généraux, opposèrent à ses édits économiques et financiers des résistances dont l'effet fut de ballotter la nation entre l'esprit de routine et l'esprit d'aventure, puisque ces résistances rendaient presque impossible le redressement des abus.

Ce ministre avait, dès son avénement au pouvoir, conçu une appréhension tellement vive des agitations parlementaires, et la timidité du jeune roi lui était d'ailleurs si bien connue, qu'il masquait ses dispositions réformatrices avec autant de soin que d'autres ont après lui affecté de les étaler. Je suis donc moins porté que ne semble l'être M. de Lavergne et que ne l'a été M. Droz, l'éminent historien du règne de Louis XVI, à mettre au compte de Turgot le grand projet sur la constitution des municipalités et des assemblées provinciales dont M. Necker tenta trois ans après une application fort restreinte. Écrit par Dupont de Nemours, ami et collaborateur de Turgot, ce mémoire fut connu sans doute du contrôleur général et moralement approuvé par lui. Mais qu'il ait conçu la pensée de le recommander à Louis XVI comme un programme de gouvernement, c'est ce qui peut paraître invraisemblable, les idées développées dans cet écrit dépassant de beaucoup par leur hardiesse la sphère dans laquelle ce ministre s'était toujours strictement maintenu.

Il était naturel qu'un homme d'État, auquel Louis XVI a rendu ce glorieux témoignage qu'il était avec lui le seul homme aimant sincèrement le peuple, envisageât comme indispensable la réforme de la triste administration qui dévorait la France depuis deux siècles. Si Turgot n'avait été renversé, il aurait fait à coup sûr les plus grands efforts pour ne pas laisser la nation à la discrétion absolue de trente intendants sans contrôle comme sans responsabilité. Mais le projet libellé par Dupont de Nemours et rappelé par M. de Lavergne, allait fort au delà d'une réforme administrative, car son application aurait renversé les bases même de l'ancienne société monarchique telle

qu'elle avait été façonnée depuis François Ier jusqu'à Louis XIV. Ce projet réorganisait en effet sur un plan tout nouveau le monceau de ruines au sein desquelles la vie historique s'était éteinte sous l'influence d'intérêts et d'idées incompatibles avec les traditions du passé. Il ne tenait compte ni du régime bizarre des pays d'états, ni du droit des trois ordres dont il semblait faire litière. Il commençait carrément la réorganisation du royaume par la paroisse qui recevait le droit d'élire une assemblée, investie de la mission de répartir les charges locales et de constituer dans son sein un pouvoir municipal. La nomination de ces assemblées paroissiales était remise à tous les propriétaires appelés à disposer pour les élections d'un nombre de voix proportionnel au chiffre de leurs revenus. Les membres du tiers état et ceux des deux ordres privilégiés se trouvaient ainsi placés sur la même ligne, de telle sorte qu'une révolution complète aurait été accomplie par le seul fait d'une semblable assimilation. Les municipalités urbaines et rurales, organisées sur les mêmes bases, auraient nommé des députés à des assemblées d'*arrondissement ;* celles-ci, opérant dans une circonscription géographique uniforme, à peu près analogue à celle de nos départements actuels, auraient constitué par leurs propres choix des assemblées provinciales, en présence desquelles toutes les assemblées d'états auraient disparu comme inutiles; enfin, du sein de ces grands corps, représentés au chef-lieu des diverses généralités par une délégation permanente, serait sortie l'assemblée générale du royaume comme le complément de l'édifice.

Un tel plan était en soi fort supérieur à tous ceux qui ont été mis plus tard en pratique, et ses effets auraient été excellents si l'application en avait été possible. Une organisation administrative et politique fortifiée par l'étroite dépendance de parties engrenées l'une dans l'autre, demeure encore à nos yeux, après un siècle, une sorte d'idéal, pour ne pas dire de mirage à poursuivre. En même temps que cet organisme complet aurait substitué l'ordre au chaos dans lequel se débattait la France, il eût apporté et entretenu la vie à tous les points de la circonférence; en remontant des extrémités vers le centre, au lieu de descendre du centre aux extrémités, l'action des pouvoirs politiques aurait été plus régulière et moins troublée. Dans un pareil système, les classes diverses de citoyens en concourant à un travail commun auraient accompli leur œuvre dans des sphères distinctes et superposées, où la nation n'aurait eu à demander à chacune d'entre elles que des résolutions éclairées par ses intérêts, et mesurées à ses lumières.

Mais de telles vues dépassaient la mesure des concessions alors réclamées de la couronne par les esprits les plus *avancés*. Ni Fénelon, ni Vauban, ni Boisguillebert, ni aucun des censeurs du grand règne

n'avaient entretenu de si audacieuses pensées. Au dix-huitième siècle l'école des économistes, gouvernementale par nature, avait été habituellement fort réservée sous le rapport politique. Si excellentes que fussent les idées exprimées dans le projet rédigé par Dupont de Nemours, celles-ci n'auraient donc rencontré dans l'opinion qu'un bien faible concours au début du règne de Louis XVI. Il n'est pas à croire dès lors que Turgot déjà si menacé par la double influence du parlement et de la cour, se soit risqué à déployer devant le roi le vaste plan auquel son éducation avait si peu préparé Louis XVI, plan qui s'il avait osé le porter au conseil des ministres, y aurait certainement succombé sous les quolibets de M. de Maurepas.

Lorsqu'en 1776, M. Necker eut remplacé M. de Turgot, l'une des premières pensées du nouveau directeur-général des finances fut, il est vrai, de reprendre les études de son illustre prédécesseur sur la reconstitution des administrations provinciales. Le désordre chaque jour croissant qui menaçait de tarir les sources de la fortune publique, au moment où s'ouvrait devant la France la perspective d'une grande guerre maritime, lui imposait ce soin comme un devoir. Mais il ne voulut pas compliquer une œuvre d'un succès déjà si difficile en liant un tel projet à la formation de municipalités électives, et surtout à la constitution d'une grande représentation politique, quelque progrès que cette dernière pensée eût déjà fait dans la nation. Necker prit pour base de son programme la consécration des trois ordres, et résolut de les appeler l'un à côté de l'autre avec des attributions égales au sein des assemblées dont il traça le plan avec assez de ménagements pour ne pas effaroucher la timidité de Louis XVI. Dans cette mesure, en effet, le roi consentit à suivre son ministre, mais seulement pour quelques essais partiels, opérés dans deux ou trois provinces.

En 1778, un édit royal constitua une assemblée provinciale dans le Berry, l'année suivante une autre application du même principe fut tentée dans la haute Guienne. Ces grandes réunions administratives sur lesquelles la vieille société française, à la veille de se dissoudre, a laissé une empreinte profonde, sons sorties désormais, grâce aux persévérants travaux de M. de Lavergne, de la nuit où les avait rejetées l'éclat trop bruyant des premières commotions révolutionnaires. Quittant pour une excursion utile le champ habituel de ses études économiques, l'auteur des *Assemblées provinciales sous Louis XVI* les a évoquées à la lumière du jour, en contraignant la légèreté affairée de notre temps de compter avec des dévouements et des lumières qui, après les violences de la lutte, avaient rencontré l'injuste oubli de l'histoire.

Les assemblées provinciales convoquées à Bourges et à Montauban, sous le premier ministère de M. Necker, continuèrent d'y fonctionner

jusqu'à 1789. C'est là que pour la première fois après un silence de deux siècles, la France fut admise à élever la voix pour régler, concurremment avec les agents du pouvoir, ces intérêts journaliers qui sont pour les nations la monnaie courante de leur vie. Elles avaient été composées d'un certain nombre de membres choisis par le roi avec la mission de compléter ces assemblées par leurs propres choix. La couronne les avait formées d'un nombre de représentants du tiers état, égal à celui des deux autres ordres réunis, et l'édit constitutif avait stipulé que les délibérations auraient lieu en commun, les voix devant être recueillies par tête, ainsi que cela se pratiquait dans les états du Languedoc. Les procès-verbaux publiés ou résumés par l'auteur des *Assemblées provinciales* nous initient, après plus de quatre-vingts ans, aux débats les plus variés sur toutes les matières économiques et administratives, depuis les tailles jusqu'aux corvées, depuis la petite voirie jusqu'à l'assistance des pauvres. Ce n'est pas porter un jugement téméraire que de déclarer ces discussions quelquefois égales par le talent, et souvent supérieures par le sens pratique aux délibérations de l'assemblée constituante. Ce sont les mêmes faits, les mêmes idées, le plus souvent aussi les mêmes orateurs; mais le point de vue change avec les horizons; à en juger par la simplicité des discours qui se tenaient, portes closes, dans un modeste palais épiscopal, il est clair que l'on comptait moins alors avec la galerie qu'avec soi-même, et que les ardeurs de la lutte n'avaient encore ni éveillé les passions, ni endormi les conscienecs.

Malheureusement les utiles travaux qui s'opéraient ainsi, à titre d'essais, dans deux provinces obscures, eurent le sort de la plupart des réformes conçues par Turgot et par Necker durant sa première administration qui fut si supérieure à la seconde. Ces travaux vinrent se perdre dans l'éclat des événements qui se consommaient alors au delà des mers, et dans les émotions entretenues par la guerre issue de l'insurrection américaine. La France consacrait d'ailleurs ce qui lui restait d'une attention épuisée par les prestiges de Mesmer et les inventions de Montgolfier, à débattre le *compte rendu* des finances publié par M. Necker, et à suivre les agitations parlementaires de la Bretagne et du Dauphiné, où se jouait déjà le prologue du grand drame. En présence d'un tel spectacle, et dans la vague attente d'un avenir plus émouvant encore, les sessions des assemblées provinciales, lors même qu'en 1787 elles eurent été étendues à toutes les généralités du royaume, passèrent à peu près inaperçues, de telle sorte que l'importance qui leur est attribuée par l'éminent publiciste semble en désaccord avec celle qu'elles out eue dans l'histoire. La préoccupation de M. de Lavergne est toutefois parfaitement légitime, car en même temps qu'il a tracé un tableau original et peu

connu, cet écrivain est demeuré dans la stricte vérité en maintenant que le mouvement provincial, provoqué par la couronne en 1787, aurait assuré à la France, s'il avait été mieux secondé par les événements et par l'opinion, des fruits heureux et des résultats durables. Si durant le cours de nos agitations révolutionnaires, la nation n'avait pas subi l'empire d'une impulsion demeurée toujours sans contre-poids, ses destinées auraient été manifestement transformées. Après soixante-dix ans de luttes consacrées à fonder la liberté, nous n'aurions pas à rechercher aujourd'hui les conditions d'un accord à la fois indispensable et presque impossible entre l'élément administratif et l'élément politique.

Un homme très-sagace, quoique d'une légèreté déplorable, reprit après sept années d'abandon, la pensée appliquée une première fois par M. Necker dans le Berry et dans la haute Guienne. Calonne s'efforça de lutter centre l'opposition trop légitime faite à ses mesures financières par les parlements, en opposant à la magistrature un double rempart. Il imagina, d'une part, de convoquer une assemblée des notables revêtus par la couronne d'attributions politiques consultatives; il résolut, de l'autre, de généraliser l'application des institutions provinciales déjà partiellement essayées, de manière à paralyser l'action parlementaire en satisfaisant spontanément des besoins devenus de plus en plus impérieux. L'édit conçu par Calonne, et qui n'était, comme le lui reprochait un peu Louis XVI, que du *Necker tout pur*, fut approuvé sans difficulté par la première assemblée des notables. Plusieurs parlements de province lui opposèrent de véhémentes protestations, provoquées, sans qu'on s'en rendît bien compte, par la répulsion que suscitait dès cette époque dans l'opinion publique tout projet émané de la seule initiative royale. Quant au parlement de Paris, il enregistra l'édit avec une sorte d'indifférence, comme si le flot des événements allait bientôt emporter cette barrière avec toutes les autres : ce grand corps avait en effet déjà jeté à tous les vents du ciel un appel enflammé aux états généraux; et la révolution française, entrée dans la sphère des théories générales, ne pouvait plus consentir à demeurer dans celle des intérêts locaux.

Reconnaissons-le, toutefois, parce que cela est juste : dans la manière dont Calonne conçut les institutions provinciales, et dont M. de Brienne, son successeur, n'hésita pas à les appliquer, ils franchirent l'un et l'autre les bornes scrupuleusement respectées par M. Necker en 1778 et se rapprochèrent beaucoup du plan rédigé par Dupont de Nemours. L'édit de 1787 donnait pour base à l'ensemble de l'organisation administrative des assemblées de paroisses fondées sur le principe électif. Les assemblées provinciales recevaient en même temps certaines prérogatives qu'attendent encore nos conseils généraux;

au premier rang de celles-ci il faut placer la constitution d'une commission intermédiaire, chargée d'assister l'intendant dans l'intervalle des sessions et de préparer les matériaux pour la session suivante. On le voit donc, cet édit de 1787 trop oublié allait fort au delà du point où nous a conduits aujourd'hui la longue pratique d'un gouvernement constitutionnel. Ce qu'on peut dire de plus plausible contre lui, ainsi que le fait fort bien remarquer M. de Lavergne, c'est que cet édit était venu trop tard. « Ce n'était ni la faute de Necker, ni celle du roi, puisqu'ils avaient voulu l'un et l'autre tenter l'expérience dix ans auparavant. Mais il eût été chimérique d'espérer que cette grande monarchie administrative rendrait les armes sans combat, et que ces fiers intendants, accoutumés à traiter les provinces en pays conquis, ne défendraient par leur autorité. Rien ne prouve mieux la puissance de cette organisation séculaire, que ce qui s'est passé après la révolution et ce qui se passe encore sous nos yeux. Dès que la liberté s'est décriée elle-même par ses excès, on a vu reparaître par deux fois l'ancienne monarchie administrative, et c'est encore elle qui nous gouverne aujourd'hui[1].

Mais il faut dire ce qui constitue l'intérêt principal en même temps que la difficulté à peu près insurmontable de l'entreprise poursuivie par M. de Lavergne. Ce volume fait passer sous nos yeux les procès-verbaux de trente assemblées délibérantes où se règlent les mêmes intérêts, où se débattent les mêmes questions, et qui ont ce malheur commun de n'avoir point abouti et de n'avoir laissé dès lors presque aucune trace dans l'histoire. Pourtant, malgré la monotonie inévitable dans une longue revue administrative, où les matières ne sont pas même classées, comme dans l'analyse annuelle des vœux émis par nos conseils généraux, cet ouvrage ouvre des horizons peu connus et devient à ce titre une œuvre d'une utilité incontestable. Toute la société de nos pères y comparaît une dernière fois à l'heure la plus solennelle de l'histoire; elle passe devant nous comme enveloppée du linceul dans lequel elle va mourir. On y retrouve avec autant d'orgueil que d'étonnement, et cet accord alors presque général pour le bien entre les citoyens éminents des trois ordres, et cette aspiration universelle vers tous les sacrifices, qui disparut dans les ardeurs de la lutte et les implacables ressentiments de l'exil. Aucun livre ne pose peut-être dans des termes plus simples et plus saisissants, le terrible problème dans lequel vient se résumer l'histoire du mouvement de 89 : comment tant de vertus ont-elles pu susciter tant de crimes?

L'auteur n'a pu se faire illusion sur le peu d'importance effective de l'épisode auquel il a consacré ce volume; aussi en a-t-il cherché

[1] *Les Assemblées provinciales*, p. 115.

l'intérêt principal dans la peinture de la grande société si tristement évanouie. Il se complaît à surprendre dans les paisibles travaux administratifs de la vie provinciale et jusque dans les joies cachées du patronage et du foyer domestique, la classe infortunée à laquelle des fureurs sauvages réservaient pour prix de tant de rêves généreux le réveil au pied de l'échafaud, l'incendie du toit paternel, le pain de l'étranger mangé en combattant la France avec le cœur tout rempli d'amour pour elle. L'élite d'une grande nation encore nominalement divisée en trois ordres, mais déjà rapprochée par un souffle irrésistible, apparaît là groupée aux chefs-lieux des trente généralités, elle s'y montre sous des formes mille fois plus naturelles que lorsque ses chefs durent monter sur des échasses afin de se dresser à la hauteur d'une révolution qui bientôt les dépassa tous en les renversant.

Quelles figures intelligentes que celles de ces évêques désignés par le roi pour présider les assemblées provinciales! quelle délicatesse dans le langage, quelle connaissance approfondie des besoins locaux, quelle aptitude administrative et politique! c'est bien là cet épiscopat de gentilshommes martyrs, protégés contre l'apostasie par la double barrière de la conscience et de l'honneur! que dire de ces grands seigneurs si honteusement oisifs à Versailles et qui respirent pour la première fois à pleins poumons l'air vivifiant des affaires, de l'étude et de la saine popularité? quel amour simple et vrai du bien public dans ces nobles personnages dont l'auteur nous expose l'active participation aux travaux des assemblées provinciales, et qu'il suit jusqu'au bout de leur carrière sous le couteau des assassins et les calomnies des factions!

Les plus vieux noms de la monarchie se retrouvent à ce rendez-vous pacifique qui précède de si peu la ruine, la proscription et la mort. A côté des illustrations de l'histoire, se pressent puissants par le nombre, plus puissants encore par le talent, ces grands représentants de la bourgoisie française dont les têtes seront bientôt suspendues aux rostres ensanglantés. Inconnus aujourd'hui, illustres demain, ces magistrats, ces jurisconsultes, ces professeurs, viennent consigner dans toutes les généralités du royaume à l'heure même où se dressent les cahiers des bailliages pour les états généraux, une sorte de protestation en faveur de la société qu'ils vont renverser sans le vouloir; société toute pleine d'abus, de désordres, et de disparités choquantes, mais qui possédait une énergie intellectuelle incontestable, puisqu'elle avait eu l'insigne honneur de les former!

L'impression laissée par la lecture de ces documents est très-favorable aux hommes de cette génération, si vite et si malheureusement dévoyée, car le cœur s'y montre presque toujours à la hauteur de

l'esprit. En 1787, l'instruction primaire était à coup sûr assez restreinte, l'instruction professionnelle l'était bien plus encore; l'instruction classique elle-même se trouvait, quoiqu'on en ait pu dire, moins répandue que de nos jours. Mais l'éducation tout entière était poursuivie dans des conditions beaucoup plus sérieuses et surtout plus désintéressées que dans notre temps ; l'étude apparaissait comme un but définitif plutôt que comme un moyen. On étudiait pour apprendre et non pas seulement pour arriver. Un diplôme enlevé par un effort de mémoire ne semblait pas le terme suprême de l'ambition, le couronnement d'une vie studieuse. Une carrière qu'il faut ouvrir à jour fixe, sous peine de se voir distancé comme un cheval auquel on refuserait le second tour d'hippodrome, n'était pas l'obsession perpétuelle des âmes, l'énervante perspective poursuivie à travers toutes les défaillances de l'esprit et du caractère. Remplie par moins d'affaires, troublée par moins de besoins, la vie usuelle laissait plus de temps et plus de place pour la réflexion et pour l'étude. L'on ne brûlait pas encore ses classiques afin de se venger de ses examinateurs. Lorsque Dieu avait frappé un front viril d'une empreinte originale, le pouvoir ne mettait pas tous ses soins à l'effacer, et chacun ne se trouvait pas condamné à tout apprendre avec la quasi certitude de ne rien retenir. Au fond des provinces aussi bien qu'à Paris l'on demeurait encore soi-même, sans se croire dans l'obligation de modeler ses idées sur celles de M. l'intendant, et ses opinions sur celles de M. le subdélégué : le fonctionnaire n'avait pas encore remplacé l'homme.

Un tableau vivant de l'ancienne France ne saurait passer aujourd'hui sous nos yeux sans susciter les plus sérieux parallèles. De telles études ne parviendront jamais sans doute à détourner nos préférences de la société nouvelle qui est l'expression même de notre vie ; mais elles suffiront pour protéger la mémoire de nos pères contre les vulgaires imputations que l'ignorance ou le calcul jette, et parfois de trop haut, en pâture aux passions de la foule. Honorons la grande date de 1789, mais sachons confesser que la nation a payé d'un prix trop élevé des conquêtes que lui garantissait déjà le cours naturel des événements et des idées. *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI* seront un témoignage de plus apporté en faveur de cette vérité longtemps méconnue, et que mettent hors de doute tous les documents contemporains. Qu'importe au fond que ces divulgations retrospectives ne profitent pas toujours à notre vanité? Le système administratif entrevu par Turgot, partiellement appliqué en 1778 par Necker, généralisé en 1787 par Calonne, était fort supérieur assurément à celui qui fut inauguré par les lois de l'an VIII, sur lesquelles nous vivons aujourd'hui. N'hésitons donc pas à emprunter

quelquefois au passé des idées dont nous retirerons nous-mêmes plus de profit qu'il n'en recevra d'honneur, et restons de notre temps sans ignorer les temps qui nous ont précédés. Telle est la sage et patriotique conclusion d'un livre dont je demande à mes lecteurs la permission de placer la dernière page sous leurs yeux.

« Il a fallu attendre jusqu'à la loi de 1833 pour restituer aux conseils généraux le principe électif admis par l'édit de 1787, renouvelé par la Constituante et disparu sous le consulat. Le loi de 1836 sur les chemins vicinaux, celle de 1838 sur l'organisation départementale, leur ont rendu une partie de leurs anciennes attributions, et certes l'expérience a suffisamment témoigné en faveur de ces lois. Faut-il maintenant s'arrêter là et ne rien reprendre de plus dans les idées de Fénelon, de Turgot et de Necker? Les attributions actuelles des conseils généraux sont-elles tout ce qu'elles devraient être? Ne pourrait-on pas leur donner, comme autrefois, une plus large part dans la direction de tous les travaux publics, et dans l'administration de toutes les recettes locales? Ne serait-il pas à propos d'examiner si la commission permanente, heureusement instituée en Belgique, n'aurait point chez nous les mêmes avantages, sans porter atteinte à l'action légitime de l'autorité centrale? Les conseils généraux ne pourront-ils pas exercer une influence quelconque sur le choix des membres de l'une au moins des deux Chambres, soit en les nommant directement, soit en présentant des candidats? L'institution des sous-préfets est-elle bien utile, et ne pourrait-on pas les remplacer par des syndics électifs comme dans l'édit de 1787.

« La plupart de ceux que préoccupe l'excès de notre centralisation remontent pour la combattre aux souvenirs du pays d'états; mieux vaut faire appel à d'autres exemples. Ce n'est pas l'étendue des circonscriptions qui importe. La résurrection des anciennes provinces n'est ni plus possible ni plus désirable que celle des anciens ordres; la véritable solution est dans les projets de Louis XVI et de l'assemblée constituante, qui voulaient fonder à la fois l'unité politique et l'autonomie administrative. »

Jamais l'histoire n'a fourni à la politique un programme plus judicieux.

L. de Carné.

EUGÈNE DELACROIX

Avez-vous été à Venise? Il n'est pas de ville que l'on connaisse mieux sur parole. Tous les poëtes l'ont chantée, tous les voyageurs l'ont décrite. Tableaux, estampes, photographies, théâtre, partout vous avez vu et le Rialto, et la Piazzetta, et le quai des Esclavons. Il semble qu'on s'y promènerait les yeux fermés. Et cependant le jour où la gondole des voyageurs, remontant le Grand Canal, vous a conduit à un de ces hôtels qui sont des palais, le jour où votre pied a foulé le sol de cette place Saint-Marc tant de fois nommée, où vos regards ont salué le Campanile tant de fois reproduit, ce jour-là, vous vous êtes dit : « Je ne connaissais pas Venise. » Adieu les souvenirs des poëtes et des romanciers! Une ville nouvelle se montrait devant vous, brillante d'une lumière inattendue. C'était une révélation.

Quelque chose d'analogue s'est passé à Paris le mois dernier. Le public parisien croyait connaître de longue date Eugène Delacroix. Depuis le salon de 1822, où ce peintre exposa pour la première fois, jusqu'à l'année 1861, où fut découverte la chapelle des Saints-Anges, à Saint-Sulpice, on l'avait suivi dans toute sa carrière avec plus d'étonnement que d'enthousiasme. A chaque exposition, on avait applaudi ses critiques sans comprendre ses admirateurs. On savait par cœur les quolibets que ne manquaient pas de provoquer les allures excentriques de son talent. Ce talent, on l'avait classé. L'opinion semblait faite. Et cependant, le jour où l'atelier d'Eugène Delacroix, veuf de son maître, est venu se vider dans les salles banales de l'hôtel des ventes, quand on a vu les murs couverts d'études, de copies, d'esquisses, de tableaux inachevés, de compositions interrompues par la

mort et toutes palpitantes de vie, quand plus de six mille dessins, débordant des portefeuilles trop pleins, ont étalé à tous les yeux leurs merveilles, attestant le travail soutenu, fécond, sans cesse renouvelé d'une existence de cinquante années à peine, ce jour-là le public parisien a pu se dire : Nous ne connaissions pas Eugène Delacroix. Critiques, sarcasmes, quolibets, tout a été oublié. Un artiste nouveau se montrait à tous, brillant d'une gloire désormais incontestable. C'était une révélation.

Aussi quel enthousiasme! Quelle fièvre soudaine et contagieuse! Les jours d'exposition l'on s'étouffait. Les jours de vente on ne respirait plus. Il avait fallu agrandir par des annexes la plus grande salle de l'hôtel Drouot, et tout se trouvait encore trop étroit. Une foule impatiente se pressait sur les banquettes, sur les tables, aux portes, dans les corridors. Dès que le marteau d'ivoire avait donné le signal, c'était à qui se jetterait le premier dans la mêlée. Jamais les échos de cette bourse des beaux-arts n'avaient répété un tel feu roulant d'enchères. Jamais commissaire-priseur ne commanda une armée plus vaillante. La stratégie devenait inutile, l'ardeur des combattants suppléait à tout. A peine l'expert avait jeté son prix, aussitôt dépassé, l'enchère rebondissait d'un coin à l'autre de la salle, volait de main en main, s'élevait à des hauteurs inattendues, et les crieurs enroués s'épuisaient à la ramasser.

Nous avons vu là, pendant quinze jours, tout ce que Paris compte d'amateurs distingués, d'étrangers opulents, de marchands célèbres. La province, les pays voisins avaient envoyé des renforts. Des princes de toutes les dynasties s'étaient fait représenter par leurs agents. Les artistes eux-mêmes quittaient leurs travaux pour voir ce tableau d'un nouveau genre. Les hommes de lettres voulaient assister à ce drame. Les oisifs accouraient à cette fatigue. Pendant quinze jours, de une heure à six, la foule est venue là, avec une ponctualité exemplaire, donner son temps, ses sympathies, son or, à un artiste auquel on marchandait tout cela de son vivant, et, lorsqu'il s'est agi des dessins, une vacation supplémentaire réunissait encore le soir, pendant deux ou trois heures, les plus dévoués et les plus avides. Avoir un lambeau de Delacroix, l'avoir à tout prix, ç'a été l'ambition de la moitié de Paris le mois dernier. Chacun voulait vider sa bourse dans ces enchères désespérées. Plus d'un amateur s'est senti alors reporté aux plus beaux jours de sa jeunesse, à l'âge où l'on ne sait pas compter. Quelle ardeur à poursuivre le moindre croquis! Quel désappointement de le voir échapper! Et celui que la fortune daignait favoriser, avec quelle joie il recevait l'objet de sa convoitise, et comme il s'en allait heureux, à onze heures du soir, par une petite pluie glaciale, serrant contre son cœur le trésor acquis. Hélas! peut-

être alors l'enthousiasme commençait à décroître. Pour l'amateur, le quart d'heure de Rabelais n'est pas le moment de payer, mais celui de rentrer sous le toit conjugal. Tous nous avons frémi en voyant adjuger au prix de cent soixante-cinq francs un morceau de toile grand comme la main, où se trouvaient peintes quatre babouches turques.

La vente d'Eugène Delacroix comptera parmi les plus belles de notre temps, comme au siècle dernier celles des fameux amateurs. Nous n'avons pas à en donner les prix. Tous les journaux ont indiqué les principaux, et l'on sait que le total s'est élevé à la somme de 360,000 francs. Pour nous, après avoir constaté le fait, nous voudrions en chercher les motifs, examiner quel homme nouveau nous a été révélé dans cet artiste que l'on croyait connaître, et de cette double enquête tirer un enseignement.

L'explosion d'enthousiasme qui a salué la vente d'Eugène Delacroix n'a-t-elle aucune cause sérieuse, et ne faut-il y voir qu'un de ces revirements de la mode, si familiers au public parisien? Nous ne le pensons pas. La mode expliquera bien un engouement de quelques heures, de quelques jours. Mais deux semaines de sympathies fidèles, se soldant en belle et bonne monnaie, et survivant même à l'occasion qui leur a donné naissance, puisque les œuvres vendues alors ont doublé de valeur, c'est là un fait trop en dehors des habitudes de la mode pour qu'on n'en cherche pas ailleurs les vrais motifs.

Chaque pays a ses mœurs artistiques, différentes suivant le génie particulier de la nation. En France, la base des nôtres, c'est le Salon. Les expositions, annuelles ou biennales, forment à peu près le seul point de contact entre le public et l'artiste. Mais ces expositions ne montrent d'un artiste qu'un côté bien restreint. Le petit nombre de tableaux qu'il expose nous raconte seulement ses impressions les plus récentes, ses études de l'année. Il est vrai que, du vivant d'Eugène Delacroix, on n'avait pas encore imaginé ce règlement bizarre qui interdit aux peintres la fécondité, sous peine de déchéance. Il put, en 1827, exposer dix tableaux, sept en 1831, six en 1847, huit en 1859, sans parler des années où l'on vit seulement une ou deux de ses œuvres. Néanmoins, quel qu'en fût le nombre, ce n'était là qu'une note isolée dont le retentissement s'éteignait d'un Salon à l'autre, parce que le public ne prenait pas la peine de la relier aux précédentes. A chaque Salon, il semblait qu'on eût affaire à un homme nouveau. L'exposition posthume et la vente, en réunissant les esquisses de toutes les peintures d'Eugène Delacroix, depuis 1822 jusqu'en 1863, nous a montré le même homme, aussi complet que possible. Les notes éparses se fondaient en un seul accord. Toutes les pensées qui ont agité ce cerveau toujours en travail, tous les sujets que sa

main a touchés, se présentaient à la fois, comme l'œuvre de la même heure. De là, une impression d'ensemble d'autant plus saisissante, que l'inspiration de l'artiste a su rester presque constamment élevée et pure. La poésie des poëtes et la poésie de la nature, c'est à cette source qu'il puisait, sans que jamais la nudité même lui ait servi de prétexte à des images sensuelles.

Parmi les sujets traités par Eugène Delacroix, il y en a que le public soupçonnait à peine. En Italie, la peinture monumentale est le grand attrait, le plaisir le plus vif d'un peuple véritablement artiste. Elle s'étale partout, sous des loges toujours ouvertes, dans des églises et des palais accessibles à tous. C'est la forme populaire de l'art, tandis que les expositions de tableaux n'attirent qu'un très-petit nombre de curieux. En France, la peinture monumentale se cache au fond d'un édifice fermé. Les expositions nous ont si bien habitués à trouver à jour fixe, dans un lieu banal, des jouissances d'art toutes servies, que nul ne songe à en aller chercher ailleurs. Se déranger pour visiter un palais nouvellement décoré, allons donc! D'ailleurs l'administration, toujours paternelle, y a mis bon ordre. De telles fredaines ne sont permises qu'aux étrangers. Mais pour un Parisien, rien de plus difficile que d'entrer à l'Hôtel de Ville, si ce n'est de pénétrer dans la bibliothèque du Sénat. C'est tout un siége à faire. Il faut emporter d'assaut deux ou trois ministères. Et où les prendre? Jadis les ministres seuls changeaient, aujourd'hui ce sont les ministères. Et puis la réponse se fait attendre, quand toutefois elle arrive. Pour nous, chargé il y a un an d'une étude sur le sculpteur Simart, comme nous désirions voir de près les bas-reliefs du tombeau de l'Empereur, il nous fut impossible d'obtenir du gouverneur des Invalides, non pas la permission, mais une simple réponse à la demande la plus polie. Quoi d'étonnant que le public, qui n'a pas de temps à perdre à ces sottes démarches, ne connût ni les peintures exécutées par Delacroix à l'Hôtel de Ville, ni celles du Salon du Roi et de la bibliothèque du Corps législatif, ni celles de la bibliothèque du Sénat? Seul le plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre, plus accessible, avait été vu de tous. Je ne parle pas de la *Pietà* de Saint-Denis du Saint-Sacrement, ni de la chapelle des Anges à Saint-Sulpice. Les églises sont encore, Dieu merci, les édifices publics où l'on entre le plus facilement, et à toute heure, ou peu s'en faut. La vente Delacroix a fait passer sous nos yeux toutes ses peintures décoratives. Car l'artiste savait bien, lui aussi, quand il couvrait ces murs, ces coupoles, ces pendentifs des inventions de son génie, qu'il travaillait pour le mystère. Il avait eu soin de réserver pour lui-même et pour le public une répétition de ces trésors cachés. Chaque caisson du plafond du Corps législatif, chaque coupole, chaque pendentif des deux bibliothèques, chaque dessus de

porte de l'Hôtel de Ville, était représenté par une esquisse, sans parler des dessins, et chacune de ces esquisses, découpée comme le pendentif ou le caisson, était un petit tableau caressé avec amour et amené à l'effet juste de la peinture. Bien plus, ceux que la peinture décorative d'Eugène Delacroix eût pu choquer par ses allures un peu sauvages et son exécution lâchée, trouvaient avec bonheur dans ces esquisses une exécution plus fine, une couleur plus harmonieuse, un ensemble plus doux et plus charmant. Ainsi Eugène Delacroix apparaissait après sa mort non-seulement comme un peintre de chevalet inépuisable, mais comme le plus fécond et peut-être le plus puissant des artistes contemporains qui ont pu aborder la peinture monumentale.

Peintre de chevalet, on le connaissait de souvenir ou par ouï-dire. Interprète passionné de Shakspeare, du Dante, de Gœthe, du Tasse, les sujets favoris de ses tableaux l'avaient dès longtemps placé à la tête du romantisme. Mais voir Eugène Delacroix aux prises avec Homère, Hésiode, Virgile, Ovide, les poëtes grecs et les poëtes latins, voilà, sinon un spectacle inattendu, du moins un coin du spectacle resté jusqu'alors dans l'ombre. Or tous les sujets des peintures monumentales d'Eugène Delacroix sont classiques. Ici de pures allégories, la Sagesse, la Guerre, la Justice; là des compositions mêlées de poésie et d'histoire, Orphée, Aristote, Cicéron, Sénèque, Hippocrate, et tous les travaux d'Hercule. C'étaient aussi des inspirations classiques, ces panneaux décoratifs des *Quatre Saisons* que la mort a interrompus et où brillait un sentiment si vif de la fresque.

Enfin l'intérêt de toutes ces esquisses, de toutes ces ébauches, se trouvait complété et comme dédoublé par les dessins. On sait quel attrait particulier ont pour les amateurs les dessins des maîtres. C'est la fleur de la pensée; mais, comme les fleurs délicates, celles-ci, pour conserver leur parfum, veulent être gardées en serre chaude et contemplées avec recueillement. Aussi le public, qui les voit peu, ne les apprécie pas au même degré. La vente Delacroix l'a initié à ces jouissances intimes. Devant des milliers de feuilles, lavées à l'aquarelle ou à la sépia, couvertes de pastel ou de crayon, ou noircies par le travail de la plume, comment ne pas sentir le charme du dessin, ce premier entretien de l'artiste avec lui-même, ce premier sourire d'une idée au berceau? Comment soutenir désormais la thèse, respectable par son ancienneté seule, que Delacroix ne dessinait pas? Il devient évident, positif, incontestable, qu'au lieu de jeter de primesaut sa pensée sur la toile, il lui faisait subir cet affinage laborieux dont les dessinateurs voudraient s'arroger le privilége. Non-seulement il cherchait par le dessin seul la formule de sa pensée, mais par des calques successifs il amenait cette formule à la précision voulue. Passe encore pour

l'aquarelle, la sépia, l'estompe : ce sont des jeux de coloristes à la recherche de l'effet. Mais le crayon à la pointe fine et dure, mais la plume, cet instrument précis par excellence, qui se paye mal de l'à peu près, comment les manier, si l'on ne possède pas la science de la forme? L'intuition ne suffit plus. Il faut une connaissance certaine du corps humain, de la place qu'y occupent, du rôle qu'y jouent et les os et les muscles, des reliefs par lesquels ils s'accusent. Or cette science de la forme, il était impossible de la refuser à l'auteur de l'*Éducation d'Achille*, exécutée seulement à la mine de plomb. Les dessins à la plume achevaient de convaincre les plus rebelles. En présence de ces belles pages où l'on voyait Delacroix aux prises avec le nu, l'arrêtant d'une main ferme, le modelant à larges traits, on songeait aux œuvres analogues des maîtres de l'Italie, et des plus grands, Léonard de Vinci et Michel-Ange.

Aussi, de l'aveu de tous, l'auteur des dessins se montrait supérieur à l'auteur des tableaux. Il y a pour tout artiste une habitude de production, une ornière dans laquelle il se trouve incessamment ramené. C'est le goût public qui l'y pousse, c'est la commande, c'est sa propre routine qui l'y condamne. Mais à côté de ce travail de production routinière, il y en a un autre plus libre que l'on pourrait appeler le travail de la germination. Avant d'arriver à l'œuvre concrète, combien de fois la pensée, se roulant dans les espaces de l'infini et de l'abstrait, n'a-t-elle pas jeté de droite et de gauche une aspiration, sans l'enfermer sous une formule positive? Voilà le principal attrait des dessins. Ils nous font pénétrer dans des replis inconnus de l'âme de l'artiste. Voilà le grand intérêt des dessins de Delacroix. Ils mettaient à nu certaines cases de son cerveau, restées fermées pour tous. Inspirations romantiques ou classiques, scènes orientales, costumes, chevaux, tigres et lions, on avait vu de tout cela. Mais qui soupçonnait Delacroix paysagiste, paysagiste normand et tourangeau? Qui le soupçonnait dessinateur de ruines et d'intérieurs? Qui se fût avisé de saluer en lui un peintre de marines? Eh bien! marines, intérieurs, paysages, abbayes en ruines, études de ciels, de barques, de matelots, de jardins, de fleurs, formaient un pêle-mêle avec les costumes de Grecs et d'Arabes, les nègres, les Indiens, les animaux de toute espèce, jusqu'aux chats et aux chauves-souris, les figures de style, les souvenirs d'Espagne et du Maroc, les sujets empruntés à Walter Scott, à Gœthe, au Tasse et à la Bible. Devant une telle avalanche d'idées, il était impossible de ne pas convenir qu'on avait sous les yeux un des cerveaux les plus vastes et les plus meublés de notre époque.

Le lecteur qui nous fait l'honneur de nous suivre à travers ces développements nous regarde sans doute comme un vieux et chaud partisan d'Eugène Delacroix, heureux de prendre une revanche

contre l'opinion publique. Il n'en est rien. Narrateur fidèle, nous nous bornons à raconter des impressions que nous avons d'autant mieux partagées, qu'elles nous surprenaient nous-même. Il nous paraît utile de constater, pour la curiosité du fait, l'attitude sympathique et enthousiaste du public devant une révélation inattendue, et, si nous nous mettons à l'unisson, ce n'est pas avec les rancunes d'un libéré, c'est avec l'ardeur d'un néophyte.

Quelle occasion d'étude s'offrit jamais plus complète? Comme dans le cabinet de dissection, sur la table rase de la mort, qui ne souffre ni partis pris ni systèmes, tenir l'homme, le vrai sujet, encore chaud d'un reste de vie ; pouvoir soulever l'enveloppe extérieure, pénétrer jusqu'au cœur à peine refroidi, retrouver dans les veines le sang généreux, compter les fibres, faire tressaillir les muscles, et, au milieu des changements apportés par l'âge, reconnaître le travail de la nature depuis les premières années : cette étude nous a tenté, malgré les difficultés que présentaient des expositions partielles séparées par de longs intervalles. Nous l'avons poursuivie à travers le vacarme des ventes. S'il nous est impossible de lui donner ici toute son étendue, qu'on nous permette au moins d'en esquisser les principaux traits.

Né en 1799, fils d'un conventionnel qui devint, comme tant d'autres, préfet de l'Empire, Eugène Delacroix dut à la position de son père de recevoir, tout enfant, à Marseille et à Bordeaux, le baptême du soleil méridional. Son éducation littéraire, achevée à Paris, au lycée Napoléon, fut couronnée des plus brillants succès. Alors commença son éducation d'artiste. Il touchait à ses dix-huit ans. Assez riche pour ne rien faire, on le laissa suivre sa fantaisie, et il entra dans l'atelier de Guérin.

Un album de poche, recouvert de parchemin, tel qu'on les fabriquait encore en 1817, nous initie à ses premiers essais. Il y crayonnait à la mine de plomb, avec une régularité de hachures irréprochable, quelques croquis d'après l'antique et d'après les maîtres, entre autres la tête du *Castiglione* de Raphaël. Dans un autre se rencontre celle de la *Sainte Cécile*, de Mignard. Quant à ses académies, exécutées à l'estompe, elles sont dignes d'un bon élève. Lorsqu'il sut assez manier le pinceau, c'est aussi Raphaël qu'il choisit pour premier modèle. La copie de l'enfant Jésus dans la *Belle Jardinière*, celle du *Jeune homme vêtu de noir* (aujourd'hui placé sous le nom de Francia), dessinées avec soin et bien peintes, attestaient déjà un sentiment particulier de la couleur. Les amateurs se sont disputé ces prémices du talent de Delacroix, et l'enfant de la *Belle Jardinière* a atteint le prix de cinq mille francs.

En même temps, le jeune artiste continuait à peindre, dans l'ate-

lier de Guérin, des figures académiques. Parmi ses camarades, il s'en trouvait un auquel la hardiesse de ses idées et la chaleur de sa parole avaient fait une sorte de piédestal. C'était l'esprit fort, le novateur de la bande. Qui se souvient aujourd'hui du nom de Champmartin? Dans sa *Prédication de saint Jean-Baptiste* que possède l'église Saint-Roch, qui reconnaîtrait un novateur? Delacroix subit aussi cette influence, et sa seule ambition à cette époque était d'égaler le dessin maigre, la couleur claire et l'exécution propre de Champmartin. Mais un jour, devant la nature, il sentit en lui un souffle personnel, et le voilà qui jette sur la toile cette académie de femme, vue de face et assise, dont les jambes verdâtres semblent avoir vieilli sur le radeau de la Méduse. Ce jour-là, il put s'écrier : *Eurêka.* Il venait de trouver sa voie à côté du véritable novateur, Géricault.

Dès lors, Champmartin fut oublié, et le sage Guérin devint impuissant à arrêter l'essor de cette nature fougueuse. Raphaël dut céder le pas à Rubens, à Paul Véronèse, à Jean Bellin, au Giorgione. Parmi les nombreuses copies exécutées d'après ces maîtres, on remarquait le *Concert*, de Giorgione, peinture fine et douce, que le temps a revêtue du plus brillant émail. Quant à Rubens, il resta pour Eugène Delacroix un modèle permanent, toujours étudié bien après la première jeunesse. La copie des *Miracles de saint Benoît* est une œuvre relativement récente, et le financier dont elle va enrichir la galerie ne doit pas regretter de l'avoir payée six mille cinq cents francs, car elle a toute la valeur d'un original.

La première œuvre originale d'Eugène Delacroix est connue. C'est le tableau de *Dante et Virgile*, aujourd'hui au Luxembourg, demain au Louvre. Exposé en 1822, il lui valut de la part d'un peintre célèbre et d'un jeune critique, Gros et M. Thiers, les plus grands encouragements. Mais avant cette époque, avant ce coup d'éclat, l'élève de Guérin avait déjà peint d'autres tableaux. Le plus ancien paraît être une *Vierge des moissons*, dont on retrouvait les croquis à la vente. Le second, représentant *Notre-Dame des Douleurs*, avait été commandé en 1819 à Géricault, et confié par celui-ci à son jeune camarade, auquel, après l'avoir signé, il en remit le prix. Destinée d'abord à la cathédrale de Nantes, puis envoyée à la chapelle du Sacré-Cœur de la même ville, cette peinture, que nous y avons inutilement cherchée, est sans doute enfouie en quelque coin. A en juger par l'esquisse, nul ne s'avisera jamais d'y reconnaître ni le talent de Géricault ni celui de Delacroix. On doit rapporter à la même période une petite esquisse d'un martyre, une composition qui groupe autour d'une table plusieurs personnages du quinzième siècle, et quelques portraits d'hommes et de femmes dont le costume donne la date. L'influence de Géricault y est bien visible; mais déjà l'on voit Delacroix

adoucir par des transparences les ombres opaques du maître et rompre par des lignes hésitantes la sobre énergie de son dessin.

C'est en pensant au radeau de la Méduse que Delacroix avait conçu la barque du Dante. C'est en rêvant des *Pestiférés de Jaffa* et de la *Bataille d'Aboukir*, entrevus dans l'atelier de Gros, qu'il produisit le *Massacre de Scio*, exposé en 1824. Tout lien fut rompu dès lors entre l'audacieux coloriste et ses premiers maîtres. Gros lui-même le désavoua. Géricault venait de mourir, Delacroix se vit, par le fait, investi de sa succession. La nouvelle école le salua comme son chef, et, comme tel, il lui fallut, bon gré mal gré, marcher seul, enfermé dans les limites d'une personnalité incomplète.

En effet, et bien qu'il soit de mode aujourd'hui d'improviser tout, même l'éducation, la personnalité d'un artiste ne s'improvise pas. C'est l'œuvre de l'éducation et du temps. Or, quatre années, cinq au plus, de 1817 à 1824, avaient suffi à Delacroix pour commencer et achever son éducation d'artiste. Évidemment, si l'on se rend compte de tout ce que comporte l'étude du dessin, si l'on y ajoute tout ce que comporte l'étude de la peinture, on conviendra que c'est trop peu. De plus, si l'on réfléchit à l'âge qu'avait alors Delacroix, dix-huit ans, on conviendra que c'est trop tard. Sa personnalité s'était formée ailleurs. Il y a dans tout art, dans toute science, une somme de connaissances véritablement puériles qui demandent un esprit vierge : elles se transmettent par une sorte d'impression mécanique, avec d'autant plus de facilité que la personnalité humaine existe moins. S'il nous fallait à vingt ans épeler nos lettres, ânonner la grammaire, apprendre l'orthographe, réciter par cœur la table de Pythagore, quel labeur ! La volonté y parviendrait, mais l'esprit retiendrait mal ce qu'il n'aurait acquis qu'au prix d'une révolte intérieure. L'art a aussi son orthographe qui s'apprend mal, si déjà l'on a l'esprit de la mépriser. C'est cette orthographe de l'art que les artistes des quinzième et seizième siècles possédaient si sûrement, parce qu'ils l'avaient apprise à un âge encore tendre, sans effort de volonté, comme l'éponge s'imbibe de l'eau dont ont la mouille, comme la cire molle reçoit toutes les impressions. Laissez durcir la cire, laissez venir l'âge, le bienfait de l'éducation première est perdu, et le travail de la vie entière devient impuissant à combler cette lacune du début.

Personne n'a plus travaillé que Delacroix. Personne ne s'est plus occupé d'apprendre, dès le jour où il a compris la lacune de son éducation d'artiste. J'en atteste ces portefeuilles que nous avons vus se vider par lots de vingt et trente dessins. Ostéologie, écorché, nature vivante, il n'a rien négligé. Lui aussi il a copié la Vénus de Milo, il a étudié les statues antiques, il a encombré son atelier de plâtres. Lui

aussi il a calqué les reproductions des vases grecs et des peintures de Pompéi. Mais dans ces dessins, ces copies, et dans les calques même, il est trop facile de le reconnaître, Delacroix voyait moins ce qu'il copiait que ce qu'il avait en lui-même. Rien ne ressemble si peu à des études d'après la bosse que ses croquis d'après l'antique. Il place le plâtre ou le marbre à contre-jour, afin d'obtenir des effets de clair-obscur; il y cherche les reflets de la chair colorée. Le modelé des médailles n'a de valeur à ses yeux que par les facettes qu'il présente à la lumière, interprétation érigée en système, qui nous a valu une suite de lithographies où disparaît la pureté exquise de cet objet sans prix que l'on appelle la médaille antique.

Tempérament vivace de coloriste, personnalité absorbée de bonne heure par l'éducation littéraire, soumise trop tard à l'enseignement de l'art, Delacroix a porté toute sa vie ce triple caractère. Il s'y résume tout entier. Doué d'une volonté trop ferme pour ne pas dessiner, quand il le voulait, avec la plume ou le crayon; impuissant à dessiner du bout du pinceau quand le tempérament conduisait sa main, l'exécution, chez lui, n'était à la hauteur ni de la pensée, ni de son expression première. Il n'avait pas dans les doigts, comme Rubens, comme Titien, comme Véronèse, cette science enracinée de la forme, devenue pour ces maîtres une partie de leur substance, une habitude du système nerveux. Delacroix, devant une toile, n'était plus qu'un coloriste échappé. Quand Girodet vit le *Massacre de Scio*, il signala au jeune peintre, dans le visage de la vieille mère, un œil expressif sans doute, mais placé trop haut ou trop bas. « J'aperçois bien l'incorrection, répondit Delacroix, mais je craindrais, en retouchant un détail, de perdre la valeur de l'ensemble. » — Crainte légitime chez un coloriste, puisque chaque ton cache une forme, et que reprendre le dessin de la forme c'est risquer de ne plus retrouver la beauté du ton qui la recouvre; crainte puérile en somme et que les maîtres n'ont jamais connue, parce que, chez eux, la science marchait de pair avec le tempérament.

J'insiste sur ce caractère. Il nous donne la clef de l'œuvre entier d'Eugène Delacroix. Il explique à la fois et les répugnances du public pour ses tableaux pendant sa vie, et l'enthousiasme posthume de ce même public pour ses esquisses et ses dessins. Entre Delacroix et le public, comme entre Delacroix et sa pensée, il s'élevait un mur. Ce mur c'est l'exécution. A la vente, où ne figuraient, à peu d'exceptions près, que des œuvres d'une exécution incomplète, le mur est tombé. Le public a pu voir de près une personnalité jusqu'alors voilée, il est revenu de lui-même vers l'artiste qui lui apparaissait enfin dégagé des entraves de la traduction, dans la nudité de sa science et dans la fleur de sa pensée.

Nous n'avons pas, Dieu merci, à décrire un à un tous les tableaux d'Eugène Delacroix. Nous devons les supposer connus du lecteur, à l'exception de ceux dont la vente a révélé l'existence. L'un des plus curieux est celui que l'on a nommé le *Soir d'une bataille.* A côté du cadavre de son cheval, un cuirassier blessé se soulève du milieu des morts, en jetant un regard désespéré sur l'horizon désert. Ici l'imitation de Géricault touche presque au pastiche. Drame du sujet et drame de la couleur, tout lui appartient, sauf le dessin moins contenu et moins ferme. En peignant ce tableau, vers 1826, il semble que Delacroix ait voulu dire un dernier adieu à une influence dont il se séparait désormais, et il le conserva toujours comme un suprême hommage à cet ami doublé d'un maître.

C'est Géricault qui inocula au jeune artiste le goût ou plutôt la passion des chevaux. C'est lui, son exemple et son souvenir qui poussèrent Delacroix en Angleterre. On sait, par une lettre adressée à Horace Vernet, quelle impression avaient faite sur Géricault en 1821 les hardiesses de l'école anglaise. Delacroix voulut aussi aller chercher au delà du détroit une autorité pour justifier ses audaces. Toutefois, de ce voyage, entrepris en 1826 pendant les mois d'août et de septembre, il ne rapporta ni des études d'après les peintres indigènes, ni des copies des chefs-d'œuvre italiens dont regorgent les galeries de Londres. La nouveauté du pays l'absorba entièrement. Dans les trois albums qui l'y accompagnèrent on ne trouve, avec quelques croquis de chevaux et d'écuries, que des paysages, vues de parcs et de cottages, bords de la Tamise, aspects divers de Londres. Ces aquarelles, sorties du portefeuille aussi riches de couleurs et aussi fraîches qu'au premier jour, ont séduit de nouveaux amateurs. Pour rendre les effets pittoresques des eaux du ciel et des riches verdures, ou les silhouettes de la ville estompées par le brouillard, il semblait que Delacroix eût emprunté le pinceau de Bonington.

A son retour d'Angleterre, Delacroix se retrouva libre des influences qui avaient pesé sur lui jusqu'alors. Celle de Géricault venait de s'éteindre. Celle de Gros lui avait ouvert le monde oriental, en dérivant de l'Égypte vers la Grèce. Une fois sur ce terrain, où s'agitait la question palpitante du moment, Delacroix, forcément mêlé au mouvement des idées contemporaines, dut en partager toutes les ardeurs. Plus tard, il a renié le romantisme. Mais, soit que l'on entende par romantisme l'inspiration moderne opposée à l'inspiration antique, soit que ce mot serve à désigner une simple question de forme, en 1827, Delacroix était romantique et dans la forme et dans le fond. Il l'était lorsqu'il représentait *la Grèce sur les ruines de Missolonghi*, *Botzaris surprenant le camp des Turcs*, une *Scène de la guerre entre les Turcs et les Grecs*. Il l'était lorsqu'il empruntait

à Byron le *Combat du giaour et du pacha*, à Gœthe les sujets de *Faust*, à Walter Scott un chapitre de ses romans. Il l'était lorsqu'il s'inspirait de l'histoire de Venise pour peindre Marino Faliero; et quand il transportait dans un autre ordre d'idées ses procédés indépendants de conception et de couleur, soit qu'il jetât sur la toile *Sardanapale*, *Justinien* ou le *Christ au jardin*, il était romantique, il l'était plus qu'aucun autre peintre, il méritait surabondamment le titre de chef du romantisme. L'opinion ne s'y trompa point, et ses dessins montrent bien qu'il ne s'y trompait pas lui-même. Partout où le moyen âge s'est présenté à lui, dans les statues des cathédrales de Chartres et de Strasbourg, dans les tombeaux des chevaliers, dans les miniatures des manuscrits, au théâtre, il s'est hâté de le saisir. Avec quel soin il a étudié les armures, les costumes des treizième et quatorzième siècles, et même les dessins indiens et persans! Le jour où il traduisit sur la pierre lithographique la légende de Faust, il fut, si je puis m'exprimer ainsi, plus romantique que nature, puisqu'il osa pousser jusqu'aux confins de la caricature l'excentricité des types et des mouvements. Bien plus, pendant que d'autres, entraînés par la réaction, brûlaient leurs idoles, lui, toujours fidèle à une inspiration qui fut la moitié de sa force, il ne cessa de vivre en communauté d'idées avec Shakspeare, Gœthe, Schiller. Certes il citait Racine à ses moments perdus; mais, lorsqu'en 1853 il revenait à Desdémona, à Ophélia, à Gœtz de Berlichingen, lorsqu'en 1859 il refaisait un nouvel *Hamlet*, une nouvelle *Rébecca enlevée par le templier*, il était romantique au premier chef, et romantique attardé.

La révolution de 1830 n'avait rien qui pût refroidir cette verve ardente. Mais il semble qu'elle lui ait donné une direction plus haute en élargissant le cercle de la pensée du peintre. On le voit aborder plus résolûment l'histoire. Outre la *Liberté*, allégorie réaliste, enfin rendue au musée du Luxembourg, il peignit alors le *Roi Jean à Poitiers*, il esquissa le sujet de *Boissy d'Anglas*. Un événement, plus capital pour lui qu'une révolution politique, vint interrompre cet élan, et, par les horizons nouveaux qu'il lui ouvrit, doubla sa force, en la retrempant aux sources de la nature, d'une nature exceptionnellement riche et belle.

Au commencement du mois de février 1832, Eugène Delacroix débarquait à Tanger avec la légation française, chargée de porter à l'empereur du Maroc des paroles de paix. La 1er mars, la caravane diplomatique partait pour Méquinez, où elle arrivait le 15. Elle y restait jusqu'au 5 avril. Le 12, elle était de retour à Tanger et elle en repartait dans les premiers jours de mai. Trois mois de voyage et de séjour en Orient, quelle bonne fortune pour un artiste! Comme si la vue des tableaux de Gros ne l'avait pas un peu préparé, comme si

lui-même n'avait pas peint la Grèce, il se trouva devant cette nature nouvelle aussi neuf qu'un enfant, aussi facile aux sensations qu'un poëte. Rien n'égale la fraîcheur de ses impressions. Lui-même prenait soin de les noter au passage. Notes ou croquis, il en a rempli sept albums. Le plus précieux, le plus complet a été acquis au prix de 700 francs, pour le duc d'Aumale. Un autre, presque aussi important, échu à un de nos amis, sera prochainemeut publié. C'est le journal du voyage de Tanger à Méquinez. Il y décrit le paysage, les costumes, les incidents de la route, les plaisirs de la caravane, c'est-à-dire les fusillades d'honneur qui l'accueillent à chaque pas, et ces *courses de poudre* continuelles lui fournissent l'occasion de saisir sur le vif les mouvements des hommes et des chevaux, les détails d'armes et de harnais, les jeux de la lumière à travers la fumée, et surtout l'éclat des étoffes de toutes couleurs sous le soleil le plus pur. Écrites le soir, dans la tente, ces notes ont une saveur particulière. Tantôt il salue, en passant, un bois d'oliviers, *lucus*, tantôt il reconnaît sur les épaules d'un Marocain la tête de son Sardanapale, et toujours un croquis rapide, rehaussé de quelques tons d'aquarelle, complète l'impression. A Méquinez, il raconte dans les plus grands détails l'audience de l'empereur. Il fait le portrait du prince, la description des appartements et des jardins du palais. De retour à Tanger, plus calme et plus rassis, il observe davantage, il écrit à loisir. Il y a là quelques pages d'un vif intérêt. « Ces gens-ci, se dit-il, sont plus près de la nature que nous; » et, après avoir opposé à la simplicité de leurs mœurs notre civilisation avancée, il conclut par ce mot : « La grâce se venge de notre science. »

Rien ne lui échappe. Dans les autres albums, dans la quantité de feuilles volantes qui les accompagnaient, on retrouve non-seulement le même esprit d'observation, le même plaisir à tout voir, la même ardeur à tout noter ou tout croquer, mais aussi le même esprit de réflexion, une sorte d'*humour* philosophique qui apparaît à l'improviste. Ainsi, sur l'un des feuillets que nous avons pu saisir au vol, à côté d'un Arabe à cheval, dessiné à la plume avec l'indication des couleurs des vêtements, « blanc, bleu, rouge, » on lit cette phrase : « Avant tout, du meilleur parti à tirer de chaque chose importante, » et, vers le haut, cette boutade : — « Nous sommes dans un siècle où on peut tout oser, parce qu'on est blasé sur tout. Il est heureux pour notre faiblesse que les chefs-d'œuvre ennuient. — Profession de foi sur les chefs-d'œuvre. » — Ailleurs, il dessine du bout du crayon, à cheval peut-être, un coin de paysage, et il écrit au-dessous : « Genêts abondants, odeur délicieuse. » Ailleurs encore, au milieu d'étriers, de croquis de juifs et d'Arabes, quatre traits rapides figurent une femme accoudée, et quatre mots expliquent sa pose mélancolique :

« L'enfant malade dans le jardin. » Nous n'en finirions pas si nous voulions refaire, par les croquis, le voyage d'Eugène Delacroix au Maroc. Il faudrait rassembler toutes ces feuilles dispersées aux quatre vents des enchères. Il y en avait des centaines et des centaines. Tout l'Orient se trouvait là : les étoffes, les dessins capricieux des nattes, les peintures des portes, les faïences appliquées sur les murs, les escaliers ornés de mosaïques, les intérieurs des maisons, le tumulte des rues, les aspects solennels de la campagne, ici des nègres vêtus de blanc accroupis sous une porte, là les sentinelles endormies dans le corps de garde, les esclaves dînant de la desserte des maîtres, les chameaux, les chevaux de toute robe, les derviches bizarrement accoutrés, les cérémonies publiques, cortéges de mariées ou d'enfants circoncis, et les types divers des races qui forment la population.

La plupart de ces croquis, repris plus tard dans l'atelier, avaient fourni matière à de magnifiques aquarelles que les amateurs ont couvertes d'or. On remarquait surtout des figures d'âniers et de portefaix, plusieurs fois calquées et dessinés à nouveau, arrivant ainsi, par cette succession d'études, à une fermeté de caractère et une ampleur de dessin qui sont le style.

Non moins remarquables, non moins précieux étaient les costumes de juives, qu'il étudia, dès son arrivée à Tanger, avec une prédilection spéciale. Deux portent la date du 28 février. On sait jusqu'à quel point la vie musulmane est murée. Dans les villes d'Orient, les juives sont les seules femmes dont il soit possible de voir le visage. Sans doute le hasard rendit Eugène Delacroix témoin d'une noce entre gens de cette nation. Il y devina le sujet d'un tableau, et il se mit à amasser les matériaux nécessaires. On les comptait par douzaines, ces femmes coiffées d'une corne ou d'un fichu jaune, vêtues de robes rouges ou vertes sur lesquelles tranchait une veste à broderies d'or, et enveloppées de grands voiles blancs. Les unes étaient simplement enlevées à l'aquarelle, les autres détaillées au crayon avec une précision rare. La mariée surtout, dans son costume rouge et or, voilée de blanc, avait toute la candeur d'un dessin persan, toute la vivacité d'une peinture chinoise. Le plus habile dessinateur n'eût pas mieux fait. Aussi un amateur parisien, riche en dessins des plus grands maîtres, n'a pas craint de payer 620 francs ce petit chef-d'œuvre.

Le 16 mai au soir, Eugène Delacroix entrait à Cadix, après une quarantaine de sept jours. De là il se rendit à Séville, notant toujours de la plume et du crayon ses impressions rapides. Il visita surtout les couvents, et il a pris plaisir à en reproduire les longs corridors ombreux, les sacristies blanches et fraîches, les chapelles étoffées, les cours et les cloîtres. D'une rue de Séville il a fait une aquarelle éblouissante où le soleil de midi jette des ombres d'une transparence

exquise sur les murs blancs, rayés de bandes rouges et percés de fenêtres à jalousies vertes. Une señora daigna poser devant lui, et ce portrait, recommencé deux fois, en buste et en pied, est le seul où il ait permis à son modèle de rester une jolie femme.

D'Espagne, le voyageur s'embarqua pour l'Algérie. Dans cette traversée, comme dans celle qui l'avait conduit au Maroc, il trompait les ennuis du bord en esquissant à l'aquarelle, et plus souvent encore au pastel, les côtes rocheuses que longeait le navire. A Alger, où il arriva le 25 juin, commence une nouvelle série d'études orientales. La chaleur défendait les courses lointaines. Ce qui le frappe alors, c'est la vie intérieure, plus accessible en ce pays qu'ailleurs, c'est la femme, cette reine mystérieuse du harem. De même que les juifs du Maroc, les Maures d'Alger se laissent voir chez eux. Delacroix put étudier de près quelques têtes de femmes, quelques costumes, et plusieurs intérieurs d'une capricieuse architecture, qu'il a su rendre avec une étonnante limpidité. Sur de petits feuillets détachés d'un album se retrouvaient les premières études du grand tableau placé au Luxembourg, les *Femmes d'Alger*. C'étaient de simples croquis, d'un trait juste et fin, que le pinceau avait sobrement recouverts de quelques teintes locales, sans aucune recherche de l'effet.

Quand et comment Delacroix revint en France, nous l'ignorons. Les notes de l'album où M. Burty a bien voulu nous permettre de puiser ces détails de voyage, attestent seulement qu'il visita Oran, et c'est là qu'elles s'arrêtent. Entre le Maroc, l'Espagne et l'Algérie, le voyage paraît avoir en tout duré six mois. C'en fut assez pour dévoiler aux yeux charmés du peintre tout un monde nouveau, qui, désormais entré dans son imagination, n'en sortit plus, et devint, à côté de l'inspiration romantique, une source non moins féconde de belles inspirations. Il suffira de citer les *Femmes d'Alger*, les *Convulsionnaires de Tanger*[1], le *Kaïd marocain*, du musée de Nantes, l'*Empereur Abd-er-Rhaman*, du musée de Toulouse, les *Musiciens arabes*, du musée de Tours, et la *Noce juive*, du Luxembourg, pages puissantes où se reflète la poésie colorée de l'Orient.

En rapprochant Eugène Delacroix de la nature, l'Orient lui découvrit encore un ordre de beautés qu'il n'avait fait qu'entrevoir, je veux parler de la peinture des animaux. Il connaissait le cheval, par Géricault d'abord, puis pour l'avoir étudié à l'écurie, à la ferme, aux courses. L'Orient le lui montra dans toute la liberté de ses allures. Et quelle race que cette race arabe, passionnée, intelligente presque à l'égal des créatures humaines! Quelle variété de robes prenant sous l'éclat du soleil les nuances les plus étranges! Delacroix rapporta du

[1] Exposés en ce moment au Cercle artistique de la rue de Choiseul.

Maroc un sentiment tout particulier du cheval, il se fit un type individuel absolument nouveau, aussi différent de celui de Van der Meulen que de celui de Carle Vernet, et tellement en dehors des données communes que le public n'en comprit pas la poésie. Cependant, lorsque ce même public a vu à la vente tant d'études peintes, tant d'aquarelles, de sépias, de dessins de toutes sortes, exécutés d'après les chevaux des races les plus diverses avec une naïveté d'imitation impersonnelle, il a bien fallu convenir, n'en déplaise aux maquignons, que si Delacroix a su créer, comme tous les grands peintres, un type idéal, c'est la nature qui lui en a fourni tous les traits.

Quant aux animaux sauvages, tels que les lions, les tigres, les panthères, il est présumable qu'il en vit au Maroc et à Alger un peu moins qu'ailleurs. Mais il traversait un pays où règnent encore ces bêtes fauves, il fut témoin de la terreur qu'elles inspirent : le soir, sous la tente, les récits des Arabes *qui avaient vu le lion* le rendaient vivant à ses yeux. Son imagination en conçut un type grandiose, inséparable des montagnes de l'Atlas et des déserts de l'Afrique. Lorsque plus tard, au Muséum de Paris, ou dans les ménageries qu'il suivait de foire en foire, il put étudier de près le modèle, ce fut une étude purement matérielle : l'être moral, qu'on nous passe le mot, était fixé dans son esprit. Aussi, tandis que le sculpteur Barye, son compagnon d'études en ce genre, représente le lion ou le tigre isolé, comme un modèle habilement reproduit, Delacroix le groupe avec les autres habitants du désert, il nous montre le lion en famillle au sein des vertes solitudes, la lionne, gardienne du foyer, accroupie sous un antre, ou luttant contre l'homme qu'elle a surpris désarmé, ou dévorant un cheval; le tigre guettant sa proie, attaquant un cavalier, ou, blessé, venant mourir au bord d'un ruisseau. Le drame de ces natures sauvages, voilà ce qu'il cherche, voilà ce qu'il nous donne, avec une richesse de coloris et une ampleur de style inconnues avant lui. Sur le terrain de la peinture des animaux, les esprits les plus prévenus contre Delacroix sont forcés de mettre bas les armes. Il n'est pas une des études de cette catégorie qui n'excitât au passage un mouvement d'enthousiasme. On verra bientôt au Louvre la *Tête de lion*, à l'aquarelle, et le *Lion dévorant un cheval*, acquis par l'administration des musées, et l'on jugera si de tels dessins sont déplacés au milieu des œuvres des maîtres. Le *Combat d'un homme et d'une lionne*, payé mille francs par un amateur, pourrait porter toutes les signatures, même celle de Michel-Ange, et, comme si la comédie devait toujours coudoyer le drame, le *Lion regardant marcher une tortue* était digne de figurer à côté. C'est la plume que Delacroix semble avoir préférée pour ses compositions d'animaux. Il la maniait d'une main ferme et souple, accusant le modelé par le croisement

des hachures : il y trouvait des effets surprenants, parfois même il s'y complaisait avec une facilité qui fait trop songer aux tours de force des calligraphes. Ses aquarelles en ce genre pèchent par un défaut de transparence. Quant au crayon, il lui demandait d'indiquer largement le caractère, sauf dans deux petites études de lionnes sur la même feuille, portant le nom du modèle : « Greigh », dont le travail fin et serré a toute la vigueur d'une gravure à l'eau-forte. On sait que Delacroix a plus d'une fois manié la pointe, et l'une de ses plus précieuses eaux-fortes est précisément un sujet de cette espèce, le *Tigre couché dans la campagne*.

En 1836, Delacroix exposait un grand tableau représentant saint Sébastien et destiné à Nantua. En 1837, il recevait la commande des peintures décoratives à exécuter dans le Salon du Roi, au palais Bourbon. La même année, il achevait la *Bataille de Taillebourg*, et l'année suivante, la *Médée*. C'est une ère nouvelle, une autre saison qui s'ouvre pour son talent, une double source d'inspirations, qui, fécondant son heureux génie, lui fera produire les fruits les plus savoureux, l'inspiration héroïque et l'inspiration religieuse. Bientôt, en effet, les peintures empruntées à ces deux ordres d'idées se succèdent rapidement. En 1839, c'est *Cléopâtre;* en 1840, la *Justice de Trajan;* en 1841, la *Prise de Constantinople;* en 1842, l'*Éducation de la Vierge;* en 1843, la *Pietà*, de l'église Saint-Denis du Saint-Sacrement; en 1845, *Marc Aurèle* et la bibliothèque de la Chambre des pairs; en 1847, celle de la Chambre des députés; en 1849, le plafond d'Apollon. Joignez-y les *Christ en croix* peints à différentes époques, l'*Ecce Homo* et le *Jésus dans la barque* de 1853, la *Montée au Calvaire*, la *Mise au tombeau* et le *Saint Sébastien* de 1859, enfin les décorations de l'Hôtel de Ville et celles de Saint-Sulpice, vous avez un aperçu des travaux que le grand art peut revendiquer dans l'œuvre d'Eugène Delacroix.

Une remarque générale et qui saute aux yeux tout d'abord, c'est qu'en abordant le grand art Delacroix n'y entre pas en novateur. Il ne bouleverse rien, ni la forme, ni le fond. Il accepte d'une part les données de la Bible et de l'Évangile, de l'autre celles de la Fable, telles que les ont toujours conçues les artistes de tous les temps. Ce n'est pas lui qui inventera le Christ consolateur, le Christ rémunérateur. L'allégorie surannée le trouvera docile à peindre pour la centième fois la Paix, la Guerre, l'Agriculture. Rien de plus classique que le fond des idées. La forme n'appartient pas davantage à un révolutionnaire. Il accepte les yeux fermés toute la friperie de l'école. Ne craignez pas qu'il demande à l'archéologie une forme nouvelle du vêtement grec ou romain. Ce n'est pas lui qui créera le Christ arabe ou qui fera de la Vierge Marie une Bédouine, quoiqu'il possède, aussi bien

que pas un, les affiquets du pittoresque oriental. Idées et formes, le bagage de Raphaël et de Poussin lui suffit, sans qu'il prétende jamais le rajeunir à la façon de Véronèse. S'il le rajeunit, ce ne sera que par le caractère, le sentiment, l'expression dramatique et la couleur. Là réside son originalité.

Entrer dans le détail de toutes ces peintures héroïques et religieuses serait une tâche interminable et sans grand intérêt pour le lecteur, qui, assurément, les connaît peu. La vente, en nous les montrant toutes à la fois, permettait seule d'en étudier les divers caractères. Ainsi on s'apercevait bien que l'auteur a toujours préféré à la gravité des poses tranquilles l'action et le mouvement. Mais l'*Héliodore*, de Raphaël, l'*Incendie du Bourg*, la *Délivrance de saint Pierre*, ces chefs-d'œuvre classiques du grand art, ne sont-ils pas des drames mouvementés, comme la *Peste des Philistins* et l'*Enlèvement des Sabines* de Poussin ? Aux figures allégoriques de la Sagesse et de la Vigilance, noblement couchées, ajouter un Génie vengeur qui poursuit les crimes, ce n'est pas dénaturer le sujet, c'est le rendre plus vivant. Les pendentifs de la bibliothèque des Députés portent surtout l'empreinte de cette préoccupation. Le peintre veut que ses personnages agissent. Cicéron accuse Verrès avec le geste d'un orateur animé. Adam et Ève, chassés du paradis, s'enfuient en pleurant. Lycurgue s'avance vers la Pythie, dont les lèvres frémissantes semblent déjà s'ouvrir. Les captifs de Babylone eux-mêmes ont peine à rester assis. Quant à l'*Éducation d'Achille*, c'est à la fois une leçon d'équitation et une partie de chasse. Plusieurs fois il a retourné son sujet avant de s'arrêter à la composition définitive. Un premier dessin représentait le Centaure vu de face. Mais que devenait alors Achille ? Vu de dos, le Centaure reste au second plan et laisse en évidence le corps jeune et fier du héros. Quelques dessins se rapportaient à des sujets de pendentifs non exécutés. Dans l'un, idée poétique et charmante, Ovide caressait un des enfants des barbares; dans l'autre, saint Paul tombait foudroyé sur la route de Damas. Dans un autre encore, les jeunes filles de Sparte s'exerçaient à la lutte, et ce dessin, où la nudité s'enveloppe d'une grâce décente, prouve bien, comme nous l'avons déjà remarqué, l'aversion d'Eugène Delacroix pour les sensualités grossières.

A ces qualités dramatiques les sujets religieux joignent un autre caractère, l'extrême naïveté du sentiment. Nous ignorons quel était le fond de l'âme d'Eugène Delacroix, mais à coup sûr, quand il lisait la Bible ou l'Évangile, il s'abandonnait à l'impression de sa lecture avec la candeur d'un artiste du moyen âge. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut le juger, sous peine de tomber dans l'injustice. Après tout, à n'examiner les choses qu'au point de vue de la forme pure, combien de monstruosités ne nous ont pas léguées l'art byzantin et l'art go-

thique ! Si notre goût plus éclairé accepte ces images grossières et les admire, n'est-ce pas parce que nous y découvrons une fleur de sentiment, un attrait d'expression naïve, qui remplacent et dépassent parfois la beauté physique de l'art grec? Eh bien! dans l'art religieux, prenons Delacroix pour ce qu'il est, pour un homme qui sent vivement et qui rend vivement les mouvements de son âme, sans s'attacher à les revêtir d'une élégance banale. Ah! combien je préfère cette sincérité émue à l'effort glacial d'un art plus savant!

On se tromperait, d'ailleurs, si l'on croyait que l'idée de beauté a toujours été étrangère au peintre de la *Pietà*. Les dessins préparatoires pour l'*Héliodore chassé du temple* contenaient à ce sujet de curieux renseignements. On y reconnaissait plusieurs études de l'ange à cheval. D'abord Delacroix l'avait fait terrible et fatal, l'œil dilaté, le masque d'Hamlet sous le casque d'Othello. C'est par des retours successifs sur lui-même qu'il l'a amené à l'état où nous le voyons, un éphèbe élégant et pur. De même, dans un autre ordre d'idées, le cheval de l'ange s'avançait tout simplement à l'allure du trot, la jambe droite élevée et arrondie. C'est au dernier moment qu'il s'est avisé de roidir la jambe suspendue pour peindre l'hésitation de l'animal qui sent qu'il foule un corps vivant, mouvement dont on s'étonne, mais qu'un lecteur de Longin n'aurait pas de peine à faire rentrer dans une des catégories du sublime.

On remarquera qu'en examinant sous ses divers aspects le talent d'Eugène Delacroix, nous avons soin de réserver la question de couleur. Il n'est personne qui ne salue en lui un grand coloriste. Mais, en dehors de ce mérite incontesté, ses œuvres ont-elles une valeur d'art absolue? La bonne foi oblige à répondre oui. D'où provient cette valeur? D'abord de la puissance de la pensée, en second lieu du moyen d'expression que l'artiste a trouvé dans le dessin. Quand même ses hardiesses romantiques, ses interprétations de l'Orient et de la nature animale, ne nous auraient pas convaincus, les peintures monumentales que nous venons d'analyser, empruntées toutes à l'ordre d'idées le plus élevé, rendent cette vérité évidente. Pour ceux qui ont vu l'exposition et la vente des dessins de Delacroix, pour ceux qui consentent à déposer sur une tombe les rancunes de parti et les hostilités systématiques, il demeure démontré que Delacroix a pu, à certains jours, s'élever jusqu'au style. Mais expliquons notre pensée tout entière. Romantique, orientaliste, peintre d'animaux, Eugène Delacroix est personnel. Classique, il ne fait que suivre le grand courant de l'école française, où tant d'autres ont primé avant lui, où prime encore aujourd'hui un maître justement vénéré. Lors donc que nous voyons des artistes de notre temps s'élever au-dessus d'eux-mêmes parce qu'ils ont touché au grand art, nous reconnaissons le

mouvement qui les entraîne. En un mot, et pour pousser jusqu'au bout un aveu qui semble voisin du paradoxe, le jour où Delacroix, où Decamps produisent une œuvre de style, nous en faisons honneur à l'exemple persistant de M. Ingres.

La fièvre de travail qui a rempli toute la vie d'Eugène Delacroix trouvait un délicieux repos dans le paysage. Chaque année l'artiste s'échappait pendant les mois d'août et de septembre, comme un écolier en vacances, et il s'en allait courir les champs. En 1834, il rapporte de Touraine de magnifiques aquarelles, bords du Cher et bords de la Loire, que les amateurs se sont arrachées. Plus tard il devient l'hôte assidu de l'ancienne abbaye de Valmont, il en dessine les ruines à l'aquarelle, à la gouache, il parcourt la Normandie, remplissant ses albums de croquis. L'année 1837 le voit s'établir à Frépillon, près de Montmorency, et il y retourne régulièrement jusqu'en 1842. Alors, deux ans de suite, l'amitié l'appelle et le retient à Nohant. Enfin, en 1846, il fait choix d'un nid définitif à Champrosay, et c'est là qu'il passe désormais ses mois de vacances. Il y était encore la veille de sa mort. Dans ces séjours champêtres le loisir n'est pour lui qu'une gymnastique nouvelle. Il se promène, et tout l'arrête, la pelouse du parc, le banc vert au détour d'une allée, la maison perdue sous les massifs de bois, le petit chemin qui longe le mur et grimpe sur le coteau, l'eau dormante où se réfléchit l'image renversée des arbres, le ciel surtout avec ses aspects incessamment variés. Toujours et en tous lieux il étudie ; aquarelle, pastel, crayon, tout lui est bon. Il n'arrive pas en présence de la nature avec un système préconçu ou une habitude d'exécution uniforme. Aussi simple qu'un écolier, il copie ce qu'il voit, sans reculer devant les tons les plus violents, sans gâter par l'habileté de la main l'impression prime-sautière. De là une foule de croquis très-inégaux, les uns à peine esquissés, les autres d'une étonnante puissance, tous précieux parce qu'ils sont l'expression sincère d'un homme qui sentait vivement et qui voyait juste. Au milieu de tous les objets du paysage, la fleur est son modèle de prédilection. Avec quel plaisir il étudie les différentes espèces ! Avec quel goût il les groupe ! ce qu'il veut, c'est composer un bouquet agréable à l'œil. D'un trait précis il caractérise la forme, mais surtout il précise le ton, sans atténuation décorative, sans sécheresse de détail. La fleur le frappe et le séduit parce qu'elle est peinte de brillantes couleurs. Ce n'est pas lui qui se fût imaginé de chercher dans le lis les dix ou douze conditions du Beau, sans songer à la plus éclatante de toutes, la couleur. On se souvient des quatre tableaux de fleurs qu'Eugène Delacroix exposa en 1849 et en 1855 : à sa vente, ils ont atteint une somme supérieure à vingt-cinq mille francs. Plus légers et plus intimes, les nombreux pastels qu'il esquissait d'après nature

n'ont pas manqué d'amateurs, et le plus important, un bouquet de dahlias, de roses, de soucis et de marguerites, a été adjugé au prix de deux mille francs.

La mer attira plusieurs fois Eugène Delacroix à Trouville, à Dieppe et à Dunkerque, en 1852, 1854 et 1855. De ces voyages, il rapporta une centaine d'études non moins surprenantes. Nous ne parlons pas des belles aquarelles, où le perpétuel combat de la mer et de la falaise lui avait fourni des motifs animés et pittoresques, ni des croquis de barques et de navires dont il détaillait les agrès comme l'eût fait un peintre de marines. Les études vraiment curieuses étaient celles où, face à face avec la mer, il s'était efforcé de saisir l'insaisissable, c'est-à-dire les caprices fugitifs de la vague, ce prisme transparent que le soleil colore de nuances variées à l'infini. Il semble qu'il ait arrêté sous son regard le spectacle mouvant de l'Océan. Quelquefois même, là où le pinceau fût arrivé trop tard, une phrase crayonnée à la hâte fixait l'impression en quelques mots.

Le travail toujours, le travail partout, telle nous apparaît la vie d'Eugène Delacroix. Nous avons dit combien son éducation littéraire avait été complète. Il lui en resta, non-seulement un goût très-vif pour la lecture, mais une habitude de bien dire qui donnait un grand charme à sa conversation et qui lui mit plus d'une fois la plume à la main. Il se trouvera sans doute un éditeur intelligent pour recueillir en volume les divers articles publiés par Eugène Delacroix dans la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes*, les « questions sur le beau, » les notices sur Poussin, sur Gros, sur Prud'hon, sur Charlet. En y joignant quelques lettres, quelques fragments ramassés çà et là, on formerait un livre curieux, complément nécessaire des révélations de la vente. A vrai dire, il écrivait partout. Le champ de ses dessins est souvent couvert de notes. Nous avons pris plaisir à en relever quelques-unes. Tantôt ce sont des projets de tableaux : — « Les vents allument le bûcher de Patrocle, Achille fait des libations, prisonniers égorgés, chevaux, armes, captives assistant, l'armée au fond. » — Tantôt des réflexions techniques : « La localité établie d'un seul coup est préférable dans les tableaux de beaucoup de figures, surtout dans les plans reculés. Ceci excellent pour un portrait. » — Parfois le souvenir d'un passage qui l'aura frappé : « Perfectus scilicet homo qui fata perfecit, peritus qui periit, contentus qui tumulo demum continetur. » Cette phrase, jetée sur un croquis de la *Médée*, n'est-ce pas une épitaphe mélancolique que l'artiste froissé se prépare d'avance à lui-même ? — Ailleurs, il a commencé des vers :

J'étais ce Jupiter assistant au combat,
Cet Achille...

Les albums renferment plus d'une page intéressante que nous n'avons pu qu'entrevoir au passage : dans les plus anciens, une note sur Walter Scott, d'autres sur Ary Scheffer et les artistes contemporains ; dans un plus récent, des feuillets entièrement couverts d'écriture, à propos de Gluck et de Diderot, avec cette phrase pour préface : « Les grands hommes vont droit au but. » Enfin, dans un de ces petits carnets qui l'accompagnaient à Champrosay, nous avons lu rapidement, sans pouvoir la transcrire, une page caractérisque sur l'art du moyen âge et de la Renaissance : « Les hommes étaient heureux alors, disait-il à peu près; l'art du moyen âge et de la Renaissance élevait l'âme en la forçant à sortir d'elle-même et à regarder plus haut un idéal surnaturel. L'art, aujourd'hui, ne tend qu'à nous rabaisser en nous offrant le spectacle de nos propres misères, que nous connaissons trop bien.... »

Ce n'est donc pas un peintre vulgaire, c'est un artiste éminent que la France a perdu le 13 août 1863. La postérité a commencé pour lui, et elle a bien commencé, par un retour de justice. Certes, de son vivant les admirateurs ne lui manquaient pas. La critique, plus éclairée que l'opinion, l'a soutenu, et dans ce recueil même, l'écrivain plein de science et de goût, dont les Salons méritent d'être relus, M. Ch. Lenormant, lui a plus d'une fois rendu hommage. Cependant un groupe restreint d'amis intimes pouvait seul le connaître tel que sa vente l'a révélé, parce qu'un sentiment de pudeur jalouse, honorable chez un artiste contesté, s'obstinait à tenir fermés l'atelier et les portefeuilles d'où sont sorties pour le public tant de soudaines lumières. D'autres, plus habiles, savent entre-bâiller la porte du sanctuaire. D'autres, plus généreux, donnent au premier venu ces feuilles légères confidentes de leur pensée. Il semble qu'Eugène Delacroix, en conservant complète la collection de ses dessins, en refusant d'en rien distraire, ait eu peur de perdre une parcelle de sa personnalité. Ou peut-être attendait-il avec confiance l'heure d'une réparation solennelle.

Cette heure a sonné. Quelques partisans d'une école rivale croiront devoir protester encore pendant un temps plus ou moins long. Pour le public, c'est chose faite. Il a vu Delacroix de près, et il l'a salué comme un des plus grands artistes de notre temps.

Pourquoi faut-il qu'un spectacle aussi instructif pour tous soit resté renfermé dans l'étroite enceinte d'une salle de vente? L'hôtel Drouot prête toujours à l'art un caractère mercantile. C'est au palais des Champs-Élysées ou au boulevard des Italiens qu'il eût fallu nous montrer, pendant un mois, le grand artiste dans tout l'étalage de sa puissance multiple. On n'y a pas songé, ou plutôt il n'est personne qui n'y ait songé, mais trop tard. Combien la leçon eût été plus haute

et plus profitable! Le public eût appris là à peser ses préventions et ses railleries avant d'en accabler un artiste courageux dont la mort le force à se déjuger. Les artistes, si prompts aujourd'hui à courir après un succès éphémère, si peu soucieux de la postérité, auraient appris à persévérer en attendant l'heure de la justice, dût-elle ne sonner qu'après l'heure de la mort, et couronner, trop tard pour leur profit, mais assez tôt pour leur gloire, une vie de sacrifices. Et nous, critiques, littérateurs, amateurs, nous aurions eu aussi à prendre là une double leçon : leçon d'équité d'abord, en comprenant quel devoir de ménagement incombe à la critique, et combien il lui est impossible de prononcer avant le moment suprême un jugement définitif. Leçon d'art ensuite : car je ne sais rien de plus propre à donner sur l'art en général des vues larges et saines que l'étude d'une organisation d'artiste qui égale en richesse, en puissance, en fécondité, celle des maîtres italiens.

Léon Lagrange.

LA CRISE PROTESTANTE

La crise religieuse, dont nous avons souvent entretenu les lecteurs du *Correspondant*, s'aggrave de plus en plus. Les scandales se multiplient. L'incrédulité se croit à la veille de son triomphe, et la seconde moitié du dix-neuvième siècle est témoin, sous le rapport doctrinal, des excès qui marquèrent la fin du dix-huitième. On n'a jamais été plus fièrement sceptique, antichrétien et athée que ne le sont certains écrivains de ce temps-ci. Ce qui nous afflige le plus n'est pas de voir à quel point telle revue, tel journal, tel savant, tel rêveur oublie le sentiment de la mesure et du respect à l'égard de nos croyances sacrées : des écarts de ce genre se sont produits au milieu des siècles les plus chrétiens. Ce qui remplit notre âme du sentiment le plus amer est la considération de l'état presque général des esprits. La foi des chrétiens de ce temps-ci est d'une complexion si débile qu'elle est désespérante : elle s'affaisse, comme le roseau de la Fontaine, sous le poids d'un roitelet. Elle plie et je n'oserai pas ajouter toujours qu'elle ne rompt pas. Pourtant je ne sache rien de plus léger que la fausse science qui fait succomber des intelligences que nous avions la naïveté de croire robustes. Il a suffi d'un roman pour faire douter de l'histoire. Nous n'avions point compris assez jusqu'ici les dangers de l'ignorance. Les rêveries d'une intelligence malade, exprimées dans un langage étudié ont fait tourner des têtes blanchies dans de sérieux travaux; et un livre que la science a condamné dès son apparition, que la mode délaissera demain a eu les honneurs d'une immense popularité. Dieu ne permet pas, malgré de nobles

efforts et d'utiles travaux, qu'un vigoureux athlète se lève, et, fustigeant comme ils le méritent la fausse science et les ridicules prétentions des ennemis du christianisme, ramène au bon sens la foule niaisement admiratrice. Ce Cervantes ou ce Bossuet viendra, mais, comme pour éprouver les élus, et sans doute parce que les chrétiens ne font rien pour le préparer, Dieu tarde à le faire paraître. La fausse confiance, l'orgueil, les exagérations, les ignorances volontaires, les exclusions passionnées, les violences morales, rendraient d'ailleurs aujourd'hui la tâche bien difficile. Il faut attendre l'heure de Dieu, et garder un cœur virilement patient. Il convient toutefois d'étudier la marche et les progrès de la maladie morale du siècle. Nous parlerons aujourd'hui du travail de désorganisation qui s'opère au sein du protestantisme.

Il est des catholiques qui se réjouissent sans réserve des embarras du protestantisme aux prises avec l'incrédulité victorieuse. Nous ne partageons pas leur allégresse, ni tout à fait leur confiance dans les résultats avantageux qu'ils attendent de la défaite des Églises chrétiennes séparées. Nous croyons comme eux que le protestantisme est mal armé pour lutter contre l'incrédulité ; il peut et doit succomber ; mais les vaincus passeront-ils dans le camp des catholiques, ou dans celui des incrédules?

Lorsque la foi au surnaturel se sera en grande partie éteinte dans l'Angleterre, dans l'Allemagne, dans la France protestantes, qu'aurons-nous gagné à l'obscurcissement qui en résultera, et aux préjugés qui s'accréditeront dans une foule d'intelligences? Il y aura un peu moins de vérité chrétienne en Europe : le catholicisme y trouvera-t-il un grand bénéfice? Le protestantisme est comme un ouvrage avancé qui, bien que très-défectueux, protége encore la foi. Quand il sera pris par l'ennemi, une partie de ceux qui l'occupent se repliera sans doute sur le fort imprenable du catholicisme, mais combien de faibles soldats resteront prisonniers et passeront à l'ennemi! Nous serons à la vérité un peu plus forts, mais les adversaires se seront multipliés, et l'ennemi sera beaucoup plus près. La protestante Angleterre, au siècle dernier, a vaillamment servi la cause de la divinité de Jésus-Christ. Ses habitudes chrétiennes ont été souvent citées comme un encouragement ou un reproche pour les catholiques. Nous disons, par exemple : en Angleterre, on sait observer le dimanche; en Angleterre, on croit aux miracles, au surnaturel! Cet exemple n'est point inutile dans un siècle où l'on a peur de penser et où les caractères sont si faibles! Si le système protestant était frappé dans ce qu'il a de propre, les catholiques pourraient s'en féliciter, mais avec lui la foi chrétienne est atteinte. Lorsque les Turcs eurent envahi Constantinople, ils voulurent marcher sur Rome à travers la Hongrie.

Nous allons donc signaler avec tristesse deux événements graves, dont l'un est la conclusion du procès intenté aux auteurs des *Essais et Revues*, et dont l'autre constate les progrès du rationalisme au sein du protestantisme français.

I

L'*Église établie* a éprouvé dans ces derniers temps plusieurs disgrâces d'autant plus graves qu'elles touchent aux conditions mêmes de son existence et mettent dans un péril évident la charte des 39 articles. Une de ses moindres douleurs ne sera certainement pas la sentence judiciaire du conseil privé de la reine, qui a cassé la sentence prononcée par le docteur Lushington, juge à la cour des Arches. Nos lecteurs s'en souviennent, ce juge avait condamné deux des écrivains du fameux livre *Essais et Revues*.

On se rappelle qu'à la demande de plusieurs membres éminents de la haute Église anglicane, partiellement convoquée, un procès avait été intenté devant le tribunal ecclésiastique dit des Arches contre le Révérend docteur Rowland William, vice-principal du collége de Lampeter et vicaire de Broad Chalk, et contre le Révérend Henry Bristow Wilson, vicaire de Great Staughton, pour avoir, dans le livre précité, publié des opinions contraires à la foi. Ils avaient affirmé, entre autres choses, que la Bible n'est que l'expression de la raison humaine dans le domaine religieux et ne contient qu'une doctrine purement ecclésiastique. C'était, au dire des accusés, un livre respectable, mais qui devait être interprété par la libre raison. Ils avaient en outre nié l'éternité des peines de l'enfer. Ces erreurs comptaient bien parmi les plus graves, mais on pourrait dresser une liste d'autres hérésies non moins répréhensibles et également à leur charge.

Le docteur Lushington, soit par un sentiment d'indulgence que l'on comprend bien dans un laïque, qui après tout ne se sent point porté à être plus orthodoxe que le clergé, soit par un scrupule de légalité, s'était déclaré incompétent pour censurer toutes les excentricités des deux prévenus : ils furent néanmoins déclarés coupables sur deux chefs, et condamnés à la suspense pour un an *ab officio et beneficio*, et aux dépens. Ils devaient être réprimandés et avertis de ne plus offenser à l'avenir la foi reçue.

Cependant les délinquants avaient derrière eux de puissantes et nombreuses sympathies. Ils en appelèrent au conseil privé de la reine.

L'appel a été plaidé devant les archevêques de Cantorbéry et d'York, devant l'évêque de Londres et les lords Cranworth, Chelmford et Kingsdown, sous la présidence du lord chancelier. La sentence de la cour des Arches a été réformée, et les accusateurs ont été condamnés aux dépens de l'appel.

Les considérants du jugement ne manquent point d'intérêt. Le lord chancelier, pour la première fois en Angleterre, déclare officiellement que toutes les parties de la Bible ne sont pas inspirées, que le dogme de l'inspiration totale de l'Écriture sainte est étranger aux articles de la foi anglicane et aux formulaires de l'Église. Il est vrai que l'article dixième prononce que la sainte Écriture contient toutes les choses nécessaires au salut et que les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont canoniques. Mais, entre cette déclaration et le dogme de l'inspiration, il y a, au jugement du conseil privé, une grande différence. La Bible contient, à la vérité, tout ce qui importe au salut, mais il est possible qu'elle contienne d'autres enseignements qui ne le sont pas et n'ont point le même caractère d'inviolabilité et d'inspiration. Le lord chancelier ne craint point d'exprimer en termes fort clairs sa propre opinion. Il observe que la Bible peut bien être appelée *sainte* et renfermer la parole de Dieu, sans que toutes les propositions qu'elle contient émanent également d'une source divine. « Les auteurs des 39 articles, dit-il, n'ont appliqué nulle part l'idée d'inspiration à la Bible; ils n'ont défini ni la nature, ni les limites de la théopneustie. Leur réserve nous avertit de ne point supposer dans le symbole de la foi anglicane une doctrine qu'il ne renferme pas. Les 39 articles ne contiennent que ce qu'ils expriment formellement et expressément. » Quant à l'éternelle punition des réprouvés, le lord chancelier ne veut point condamner ceux qui espèrent que la peine des méchants ne sera point éternelle. Cette espérance ne contredit en rien ni le symbole des Apôtres, ni le symbole de Nicée, ni les paroles de l'absolution dans la prière du matin et du soir, ni celle du service divin pour les funérailles. Il peut être plus pieux d'imaginer Dieu moins sévère que ne le représente la sainte Écriture. En tout cas on est libre d'avoir son opinion particulière dans cette mystérieuse question. L'espérance de ceux du clergé anglican qui font la part plus large à la miséricorde de Dieu ne peut être condamnée. Il est vrai que Jésus a été bien formel quand il a mis cette parole dans la bouche de son père : « *Allez, maudits, au feu éternel.* » Mais qui sait s'il n'exagérait point sa propre pensée, et si d'âge en âge ce feu ne devient pas plus doux et ne s'éteint point tout à fait? On peut encore dire sans doute que l'enfer n'est qu'une suite de l'état d'impénitence finale, que cet état est irrévocablement fixé par la mort, que l'homme demeure éternellement

dans les dispositions où la mort le surprend, que l'épreuve une fois finie ne recommence plus, que le mérite et le démérite restent alors ce qu'ils sont, que si l'homme juste ne peut devenir injuste, le méchant ne peut devenir bon; mais le lord chancelier ne discute pas avec les théologiens, et n'est pas tenu d'être si profond. L'opinion des philanthropes lui va mieux ; ils ont aboli la peine de mort, et, par voie de conséquence, la damnation éternelle.

Le conseil privé ne recherche pas s'il ne rétablit point, par sa théorie, le dogme du purgatoire, dont les protestants du temps de la reine Élisabeth avaient tant d'horreur, et s'il ne fournit point des arguments aux catholiques qui affirment qu'il y a en effet au delà de ce monde un lieu où celui qui n'est pas entièrement pervers se purifie. Le lord chancelier va si loin dans la voie du pardon impitoyablement fermée par ses pères, qu'il soutient qu'après la mort le méchant peut devenir bon, que l'épreuve finie recommence pour le pécheur. Car s'il en était autrement, il faudrait admettre que Dieu, dans son infinie miséricorde admet parmi les saints le coupable impénitent. Enfin, l'organe du conseil privé ne se demande point quelles peuvent être les conséquences d'une pareille doctrine sur les mœurs du peuple, et si ce n'est point là une altération radicale du christianisme traditionnel.

On comprend la raison de haute convenance qui a empêché les archevêques de Cantorbéry et d'York de prendre une part de responsabilité dans ce jugement. Le lord chancelier a déclaré que Leurs Grâces s'étaient formellement séparées de la majorité des membres de la haute Cour. Pouvaient-ils concourir à une sentence qui absolvait ce qu'ils avaient condamné et qui de plus mettait à leur charge les frais du procès?

II

Les conséquences du jugement du conseil privé de la reine seront désastreuses pour la haute Église d'Angleterre. Je ne parle pas de la division qu'il y introduit, de l'humiliation publique des archevêques, du désaveu infligé à la partie la plus pieuse et la plus respectée du clergé : ces désagréments, ces peines de famille, ces mortifications, ces infortunes ne nous regardent point. Ce qui me frappe ici c'est que la doctrine de l'inspiration de la Bible est officiellement abandonnée. — On dit qu'il ne s'agit que de l'inspiration totale, et que

l'inspiration partielle n'a point été mise en cause. Mais qu'est-ce que l'inspiration partielle? Comment distinguera-t-on, en Angleterre, les parties de nos livres saints qui jouiront encore du privilége? Dans un pays où la Bible se confondait avec la religion, dans un pays où la distribution de ce livre sacré, soit en Europe, soit hors de l'Europe, était l'acte essentiel de l'apostolat, et suppléait à tout, dans un pays où le bon sens public rejette l'infaillible raison des 39 articles et des décisions souveraines, l'abandon officiel du dogme de l'inspiration est la ruine de la religion officielle, en tant que positive. C'est une invitation à revoir l'un après l'autre tous les dogmes chrétiens et à n'en retenir que ce qu'il plaira à la raison de chacun. C'est la négation de la révélation, en tant qu'autorité souveraine placée au-dessus de la raison. On disait jusqu'ici en Angleterre aussi bien qu'à Rome : la révélation est supérieure à la raison, sans lui être contraire. On dira désormais dans l'Église officielle : la révélation, dont la Bible est la plus haute expression, est soumise à la raison qui peut la contrôler et la contredire. En d'autres termes, il n'y a point de révélation divine authentique. Il n'existe dans les 39 articles aucun dogme assez solide pour résister aux attaques et aux interprétations du rationalisme, surtout si la nouvelle théologie emploie des armes aussi courtoises et aussi perfides que les arguments du lord chancelier contre l'éternité des peines. C'est au nom du piétisme qu'on détruira la religion. Il ne pourra être défendu de croire le Dieu moderne plus raisonnable, plus doux, plus humain que le Dieu de la Bible. On croira, selon la parole de l'Évangile, faire un acte agréable au ciel en sacrifiant l'autorité de ceux qui ont parlé en son nom.

Colenso a gagné sa cause; et le petit concile présidé par l'archevêque du Cap pourrait bien être condamné lui aussi à payer les frais de l'excommunication prononcée contre l'évêque de Natal qui se contente après tout de marcher sur les traces des auteurs des *Essais et Revues*.

III

Comment ces graves événements sont-ils appréciés en Angleterre? Les cris de douleur de l'orthodoxie anglicane feront comprendre la profondeur de la plaie dont souffre l'*Église établie*. La désorganisation de ce grand corps est incontestable et le découragement pénètre dans les âmes restées chrétiennes.

Le journal le *Guardian*, organe de la haute Église, regarde la sentence du conseil privé comme très-grave et, *peut-être*, *calamiteuse*. Il constate avec regret l'approbation que lui a donnée l'évêque de Londres et cherche une consolation dans la pensée que ce personnage n'est pas soutenu par l'approbation de ses collègues, et qu'après tout le conseil privé de la reine n'est qu'un tribunal laïque. Mais le *Guardian* se trompe au moins sur ce dernier point. Le parlement et le *conseil privé* gouvernent l'Église et contrôlent son action. Il en sera ainsi tant que le souverain sera le chef de l'*Église établie*. Les rapports qui existent entre l'Église et l'État ne peuvent subsister qu'à la condition de la subordination des personnes et des choses ecclésiastiques au pouvoir civil.

Le *Hull-Advertiser*, en constatant le même fait de cette subordination forcée, ajoute : « Que cette dépendance soit bonne ou qu'elle soit mauvaise, c'est une question que nous n'examinons point. Il appartient au peuple anglais de voir ici ce qui lui convient. Seulement il est évident que la *désastreuse* sentence de la cour d'appel du conseil privé rend la situation subordonnée de l'Église anglicane de plus en plus critique, et que les conséquences qu'elle entraîne alarmeront de plus en plus les consciences de ceux qui croient à l'inspiration totale de l'Ancien et du Nouveau Testament. »

Le *John Bull* est moins alarmé, il semble prendre son parti de la chute de l'Église nationale. Il pense que la sentence du conseil privé établit la neutralité de l'État dans les questions de doctrine. Faut-il le regretter ? « L'intervention laïque dans les discussions théologiques, a été la cause jadis de grands troubles et de grandes difficultés. Peut-être serait-il bon, vu la grande liberté des échanges de la pensée, que le gouvernement anglais ne s'écartât pas beaucoup du régime adopté pour les colonies, lesquelles peuvent rattacher leur symbole religieux à des Églises libres, à celui de la métropole, ou même à celui du Pape.

« Néanmoins, ajoute-t-il, la sentence du conseil privé ébranle fortement l'article fondamental de la religion du peuple dans notre pays. Jusqu'ici on était d'accord que les textes bibliques, étaient préservés des atteintes de la critique par une sorte de *taboo*, et il n'y avait rien à craindre des disputes élevées entre les théologiens sur la question de savoir si la Bible contenait les mots mêmes inspirés de Dieu (*ipsissima verba* of the Almighty), ou s'il fallait y faire la part la plus large à l'élément humain. Aujourd'hui l'état des choses a changé, et rien ne sert de dissimuler que le moment est très-critique pour l'Église d'Angleterre. »

Un fait curieux et qui a été très-remarqué est le retour offensif des puséystes contre l'Église officielle.

Le docteur Pusey a publié une lettre sur le récent jugement relatif aux *Essays and Reviews*, et cette lettre, il l'a adressée au journal le *Record*. En choisissant l'organe des méthodistes, Pusey fait un acte qui a une grande signification, celle de l'union entre la haute et la basse Église contre l'ennemi commun, le scepticisme. Il est possible que le champion de l'orthodoxie anglicane ait seulement accepté les ouvertures qu'on lui a faites, et qu'il faille y voir le plus grand signe de faiblesse qu'aient donné jusqu'ici les descendants de l'arrogante secte de Clapham. La commune foi à l'incarnation et à la satisfaction unissait depuis longtemps les deux partis contre les invasions du panthéisme. L'*Église large* se plaçait entre les deux et maintenait en équilibre les plateaux de la balance; mais cette Église a acquis une réelle prépondérance dans ces dernières années. La jeunesse d'Oxford qui, il y a dix ans, avait un culte pour Pusey et Gladstone, est maintenant enthousiaste des doctrines de Jowet et de son parti. On se réunit contre l'ennemi commun de l'inspiration des saintes Écritures.

« Il y a longtemps, a écrit le docteur Pusey, que j'ai prévu le temps où les attaques de l'incrédulité réuniraient tous ceux qui aiment le Christ, notre Rédempteur et notre Dieu, et qui voient dans la Bible la parole du Saint-Esprit. La déplorable sentence qui met en péril le salut des âmes, oblige les laïques et le clergé à faire cause commune dans le but de la combattre... Si nous ne voulons pas être les complices de la perte des âmes pour lesquelles Notre-Seigneur est mort, nous devons repousser le jugement du conseil privé. Il y a plusieurs moyens à tenter. Nous verrons celui qu'il faut choisir, mais nous ne pouvons rester inactifs. »

Voilà de bonnes paroles ; mais on se souvient malheureusement qu'après la décision relative au baptême dans le cas de Gorham, le docteur Pusey ne fut pas moins énergique en paroles, déclarant que, tant que la sentence ne serait pas révoquée, l'Eglise anglicane serait coupable d'hérésie, et cependant il s'attacha de plus en plus à cette Église qu'il déclarait hérétique. Il a tacitement accepté le jugement qu'il condamnait si vivement, et il n'a point eu le courage de suivre l'exemple des Wilberforce, des Manning et de tant d'autres. Il agira probablement de la même manière dans le cas présent.

Cette intelligence éclairée par la grâce et par l'étude est au service d'une volonté faible. Les sacrifices et les difficultés effrayent cette molle nature. Il a la perception distincte des vices constitutifs du corps anglican ; il n'ose s'en séparer. Il pose les prémisses d'un argument avec une étonnante lucidité, et il refuse de conclure.

Le lecteur remarquera dans l'article suivant du *Hull-Advertiser* la même inconséquence. Il va plus loin encore dans la vérité que le

docteur Pusey. Ce journal n'a point d'illusion : il voit à la fois la gravité du mal qui mine l'Église anglicane, et l'impossibilité du remède. Cependant, il s'abstient absolument de conclure.

« Le jugement du comité judiciaire du conseil privé, dit-il, qui annule la sentence de la cour des Arches condamnant les auteurs des *Essays and Reviews*, aura pour résultat de transformer le dogme de l'inspiration de la Bible en une question douteuse qu'il est licite de résoudre comme on l'entend. Les hommes les plus graves s'émeuvent d'une telle décision.

« Le docteur Pusey vient de publier une protestation dans le journal évangélique le *Record*, et cet organe de l'Église basse, rivale du *Guardian*, appelle cette première lettre du docteur *admirable et pleine de foi*.

« Le *Guardian*, organe de l'Église haute, n'a pas un zèle moins ardent. Voici comment il juge la situation. « Quels que soit, dit-il, les « motifs qui ont dicté le jugement, il est manifeste que la haute cour « du royaume a décidé que la Bible n'était point adéquatement la pa- « role de Dieu (co-extensive With the Word of God), et que l'éternité « des peines est une question libre. » Est-ce donc là l'expression de la foi de l'Église d'Angleterre? Comment l'Église établie pourra-t-elle désormais prétendre représenter l'antiquité catholique? Jamais l'Église n'a connu un aussi grand danger; et si nous voulons garder quelque droit au respect des vrais chrétiens, qui, je l'espère, sont encore nombreux, nous devons protester solennellement contre la sentence antichrétienne qui vient de nous atteindre.

« Il n'y a pas longtemps, un des nôtres, en nous quittant pour chercher, disait-il, une foi plus pure et une discipline plus exacte, nous jeta à la face les noms de *Maison de confusion* et de *Cité de destruction*. Ces noms nous conviendront désormais si notre silence peut passer pour l'acceptation d'un intolérable jugement.

« Le doyen du chapitre rural de Tamworth a adopté des résolutions qu'il faut recommander; mais auparavant il faudrait répondre à cette question : Où trouver, dans l'Église anglicane, une autorité compétente pour réformer un jugement de la cour du conseil privé, approuvée par l'évêque de Londres, les deux chambres du parlement et par la reine, chef temporel et spirituel de l'Église établie? Des millions de chrétiens peuvent protester et protestent en effet contre la sentence portée; mais, en présence du parlement, du conseil privé et de la reine, il serait à la fois présomptueux et illégal d'en appeler à une autorité supérieure.

« L'Église établie déclare dans son dix-neuvième article que l'Église romaine est tombée dans l'erreur comme les Églises de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche; ne convient-il pas d'ajouter le nom de

l'Église d'Angleterre à la liste des Églises tombées ? Aucune des fautes qui leur sont imputées n'est comparable à l'énormité du crime de ces évêques et de ces théologiens bénéficiaires qui nient l'inspiration des Écritures, et à la confirmation de cette hérésie par le plus haut tribunal civil et ecclésiastique.

« Mais ni le docteur Pusey, ni le doyen et le chapitre de Tamworth, ni les nombreux rédacteurs du *Guardian* et du *Record* n'ont remarqué les plus dangereuses conséquences qui résultent du jugement du conseil privé. Nous trouvons dans un journal juif, le *Jewish Chronicle* du 19 février 1864, un article qui expose clairement le résultat incontestable de la sentence, à savoir la multiplication des théologiens qui s'enrôlent dans l'Église sous le drapeau de M. Renan! « Ce « sera là, dit le journal israélite, l'effet le plus clair du solennel exa- « men du dogme chrétien devant la cour suprême d'Angleterre ; et le « fait n'est pas sans intérêt pour nous israélites.

« Puisque l'écrit de M. William, ajoute l'organe israélite, a échappé « à la condamnation, le grand nombre des ecclésiastiques éclairés, « que l'étude critique de l'Ancien Testament a convaincu de l'im- « possibilité d'appliquer au Christ les prophéties messianiques, vont « assurément reprendre courage, et rejeter les absurdes et insoute- « nables interprétations chrétiennes. Puisque aujourd'hui l'aveu « de leurs sentiments ne les expose pas à perdre leurs riches re- « venus, ils ne craindront pas de le publier ; et ils confesseront can- « didement, comme le docteur William, *qu'il n'y a pas un passage de* « *l'Ancien Testament qu'un théologien instruit puisse rapporter au* « *Messie et aux Évangiles*. Les juifs anglais pourront s'affranchir de « la tâche ingrate de discuter les interprétations chrétiennes. Les « Grecs disputeront avec les Grecs. La constance de la synagogue sera « justifiée par l'Église même ; et on conclura naturellement que « si les juifs ont gain de cause sur ce point important ; ils ont bien « le droit de prétendre qu'ils ont raison sur d'autres points encore « au sujet desquels la synagogue dispute avec l'Église. »

« Nous trouvons ici la preuve évidente que la sentence du conseil privé aura pour effet la négation de la divinité de Jésus-Christ ! Le raisonnement des juifs est aussi logique que naturel. Si c'est là qu'on en veut venir, nous sommes arrivés aux jours de l'abomination et de la désolation dans le temple de Dieu, aux combats suprêmes de vie ou de mort; or il faut se déclarer pour ou contre l'antechrist.

« L'Église d'Angleterre, en tant qu'Église chrétienne, est maintenant, d'après le témoignage des amis et des ennemis, tombée dans l'hérésie. Quiconque considère les jugements sortis dans le cas Gorham et dans l'affaire William et Wilson, ne peut échapper à cette conclusion.

« Le docteur Pusey et d'autres personnages importants déclarent nécessaire de rejeter l'autorité du conseil privé. Cependant, malgré tout notre respect pour ces honorables membres du clergé, nous déclarons la chose impossible dans l'état présent de l'Église établie. Aucun remède de ce genre n'est efficace, puisqu'il aurait pour effet immédiat d'exposer ceux qui oseraient l'appliquer au retrait de leurs emplois, de leurs émoluments et de leurs priviléges dans l'Église, quels que soient d'ailleurs leur rang et leur qualité. Qui peut nier que le pouvoir de frapper des coups si sensibles sur les opposants n'existe au sein de l'Église anglicane?

« Ce qui est plus désolant encore, c'est que les neuf dixièmes du peuple anglais n'ont pas même l'idée qu'un concile pourrait prendre pour lui l'exercice du pouvoir spirituel! La grande masse de ce peuple est tout à fait indifférente à l'agonie de la foi et aux amertumes de ses pasteurs orthodoxes chargés de l'enseigner! Si l'on veut dire ici toute la vérité, il faut confesser qu'ils seront plutôt reconnaissants que fâchés de voir les lords du conseil privé leur fournir une chance légale d'échapper aux peines éternelles. Car, bien que John Bull entre en furie quand les prêtres romains veulent lui faire croire que saint Pierre a les clefs du royaume des cieux, il est disposé à se laisser persuader que les cours judiciaires et le parlement ouvrent et ferment les portes du ciel et de l'enfer. »

IV

Lorsqu'un catholique surprend de pareils aveux sur des lèvres protestantes, il croit entendre un néophyte à la veille de sa conversion. Mais il ne faut point oublier cette parole de Jésus-Christ : *l'esprit est prompt*, c'est-à-dire il voit vite; mais *la chair est faible*. Il y a loin de la pensée du bien à la résolution de le réaliser, et plus loin encore de la résolution à l'acte. Cela est vrai dans tous les pays, mais surtout en Angleterre. Nulle part les sacrifices de fortune, de repos et de bien-être ne sont aussi pénibles. On s'excuse de ce qu'on ne fait pas, en disant vivement ce qu'il faudrait faire. Les Anglais ne sont jamais plus généreux que lorsqu'ils parlent dans leurs meetings et leurs journaux.

On croirait, par exemple, que le *Church-Review* va déserter au plus vite l'Église anglicane, lorsqu'il écrit au sujet du jugement du con-

seil privé : « Il faut placer le mot *hen chabod* sur les portes des édifices de l'Église anglicane si elle se soumet au dernier et suprême outrage qu'on vient d'infliger à sa foi et à son caractère ! » N'en croyez rien : cet ennemi de Rome subira l'outrage et restera dans son Église déshonorée, aussi longtemps du moins qu'elle gardera ses riches revenus.

Bossuet lui-même s'y est trompé quand il prophétisait le retour prochain de l'Angleterre au catholicisme.

En voyant l'opulence et l'opiniâtreté dans l'erreur de ce peuple dont le bon sens est d'ailleurs si ferme, je me rappelle cette parole de Jésus : *Quam difficile divites intrabunt in regnum cœlorum?*

Ce qui est à prévoir, le voici. Les conversions individuelles se multiplieront. De nobles intelligences et de grands cœurs préféreront la pauvreté et l'humilité de la vie à la richesse et à l'éclat des positions fausses, l'intégrité de leurs conscience aux lâches compromis, la vérité aux sophismes, l'honneur aux calculs égoïstes, mais la foule des privilégiés n'imitera point ces admirables exemples. Elle en altérera le caractère ; ce sera beaucoup si elle respecte les personnes. En tout cas, elle détournera le peuple en flattant ses passions et en égarant son jugement. Son langage ne différera guère de celui que je trouve dans l'article suivant du *Spectator*.

« Le docteur Pusey est évidemment arrivé à cette conviction que la véritable unité d'esprit est engendrée par une commune répulsion plutôt que par une commune attraction. Il fait cette confidence au *Record :* « Quiconque connaît quelque chose de l'humaine nature sait « que dans des occasions innombrables la crainte de l'enfer rappelle « les hommes à Dieu et au Sauveur qu'ils oublient. » A son avis, le jugement du lord chancelier, dans le cas des *Essays and Reviews*, est la *perdition des âmes*. Il propose une alliance au *Record* sur la base d'une commune répulsion pour ce jugement. Le *Record* accepte la proposition en reconnaissant dans un esprit parfait de cordialité que les haines communes impliquent la véritable union des âmes chrétiennes, et il déclare la lettre du docteur Pusey *admirable et pleine de foi*. Il provoque l'action commune de tous ceux qui pensent avec les nouveaux puséystes et les vieux évangélistes, que Dieu, quand il révéla l'enfer, connaissait mieux que nous les créatures humaines qu'il a faites. La coalition entre les puséystes et les évangélistes a pour but une croyance commune, la foi à l'inspiration verbale et à l'enfer ; elle a pour but la cassation du jugement du conseil privé de la reine. Le docteur Pusey écrit et le *Record* répond exactement comme si le Christ était venu révéler, non pas les trésors de son cœur et le royaume des cieux, mais le diable et le royaume des enfers. C'est ainsi qu'il espère jeter l'humanité dans les bras du Christ.

C'est là, il faut l'avouer, un curieux exemple d'essai moral pour faire reculer ceux qui voudraient avancer. »

Je conclus, de tout ce que je viens de dire sur l'état présent de la religion d'Angleterre, que l'incrédulité, en pénétrant au sein de l'anglicanisme, ramènera au catholicisme l'élite des esprits, je l'espère, mais qu'elle pervertira les foules.

V

La désorganisation qui, au moment présent, se révèle au sein de l'Église anglicane dont elle précipite la ruine, n'est point un fait isolé dans le monde protestant. Les Églises séparées sont toutes plus ou moins atteintes. Ce sont des constructions en ruines, quoique modernes. Comparées à l'antique monument catholique, les Églises réformées ressemblent aux lourds édifices religieux construits en France au commencement de ce siècle, qui avaient la prétention de remplacer avec avantage les œuvres admirables du passé; le temps a montré qu'ils manquaient de solidité. Mais c'est moins le temps encore que l'incrédulité qui étend ses ravages au sein du protestantisme. Celui-ci a pu lutter avec avantage contre les forces externes qui l'ont combattu; mais il périt par l'action des principes de mort qu'il a enfantés et nourris. Il portait le rationalisme et l'incrédulité dans ses flancs. Le protestantisme, fils révolté de l'Église catholique, périt, humilié, abandonné, désarmé, sous les coups de ses propres enfants.

Ce que nous observions tout à l'heure en Angleterre, nous le constatons en France. Les différences sont superficielles; les ressemblances sont profondes, et nous pouvons dire au protestantisme français : *Mutato nomine fabula de te narratur*. Ce sont des ecclésiastiques, des professeurs, qui sapent les bases de l'Église anglicane en ruinant l'autorité des 39 articles. Ce sont des pasteurs qui démolissent pièce à pièce l'Église réformée. En ce moment le culte protestant, en minorité dans la France, chercherait en vain des ennemis extérieurs redoutables. L'État, loin de le persécuter, lui prodigue ses faveurs; la presse lui est presque toute acquise, les ennemis habituels du christianisme le traitent en allié; partout on lui fait une large place, au budget, dans le gouvernement, dans l'instruction publique. Si le peuple de Paris, qui, au temps de la Ligue, le combattit avec tant de

résolution, ne nourrit pas de chaudes sympathies pour cette colonie d'étrangers venus pour la plupart de Suisse, d'Alsace et des régions méridionales de la France, du moins il lui accorde le bénéfice de son indifférence. Pourquoi donc, loin de fleurir, le protestantisme, en tant que religion positive, dépérit-il tous les jours?—Il se dévore lui-même. Après avoir protesté contre le symbole catholique, il proteste contre ses propres symboles. L'hérésie franchit les limites qu'elle s'était arbitrairement tracées. Pourquoi, lorsqu'elle a nié la transsubstantiation, ne nierait-elle pas l'impanation? Pourquoi, après avoir décliné l'autorité des conciles, ne rejetterait-elle pas l'autorité des synodes? Pourquoi, après avoir brûlé les bulles du Pape, ne lacérerait-elle pas la *confession de la Rochelle?* — Il y a dans la nature des choses une logique dont on peut quelque temps retarder la marche fatale; mais un jour vient où elle reprend son cours et répare le temps perdu. Bossuet avait prévu les événements qui s'accomplissent aujourd'hui. Il ne s'est point trompé sur les faits, mais seulement sur les dates.

Toutefois, en racontant les luttes et les scandales qui viennent de se produire au sein du protestantisme français, nous ne voulons point, comme nous l'avons dit dès le commencement, prendre des airs de triomphe et nous réjouir des ruines. Nous ne voulons point non plus prendre parti pour les démolisseurs, comme s'ils faisaient une action louable. Ces démolisseurs du protestantisme sont aussi les destructeurs de nos croyances. La satisfaction naturelle aux catholiques, en voyant tomber une hérésie séculaire, ne peut nous entraîner à justifier le scepticisme qui en consomme la perte. Nous ne venons point jeter notre pierre à ces protestants honorables lapidés en ce moment par leurs coreligionnaires, parce qu'ils ont entrepris de défendre la divinité de Jésus-Christ et l'inspiration de la Bible. —Non, car si les membres du *conseil presbytéral* de Paris ont contre eux les conséquences logiques du protestantisme, ils ont en leur faveur les louables intentions, la vérité et, à défaut des principes éternels qui font les lois stables dans une société bien constituée, ils peuvent invoquer le droit des majorités, dernier moyen de produire l'ordre dans une société divisée. En présence d'une bataille où les uns combattent pour la divinité de Jésus-Christ, et les autres contre cette vérité essentielle au salut des sociétés chrétiennes, nous ne pouvons demeurer neutres. Nous faisons des vœux pour les premiers, assurés que leur foi et leur courage leur obtiendront un jour de comprendre comment et par qui la vérité chrétienne peut être sauvée au milieu du débordement du rationalisme moderne.

Racontons les faits.

VI

Depuis longtemps déjà le protestantisme français est profondément divisé en deux camps ennemis. A Strasbourg, à Montauban, à Paris, se sont formés dans l'Église réformée des centres de propagande rationaliste. MM. Colani, Nicolas, Réville, professeurs et pasteurs, ont entrepris depuis quelques années une détestable ligue contre les vérités chrétiennes conservées par leurs pères. Ils ont des chaires dans les Facultés, des Revues, des journaux quotidiens, des églises pour théâtres de leur action, et ils ont pu, à l'aide de ces moyens, multiplier partout leurs adeptes.

« Personne n'ignore, dit le conseil presbytéral de Paris lui-même, dans sa *Lettre aux Fidèles*, que, dans ces derniers temps, la foi chrétienne a été l'objet des attaques les plus directes et les plus graves. Le surnaturel, les miracles, l'inspiration des livres saints, la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la plupart des faits et des dogmes qui sont écrits dans les Évangiles, et qui constituent la religion chrétienne, ont été expressément niés et rejetés... Profondément attristé et préoccupé de ce travail ouvertement antichrétien, le conseil presbytéral eût ardemment désiré qu'il ne rencontrât dans le clergé protestant, et surtout parmi les pasteurs de notre Église, que de charitables mais fermes contradicteurs. Malheureusement il n'en a pas été ainsi... »

Les hommes consciencieux et chrétiens attachés aux anciens symboles de la foi protestante se montraient sincèrement et profondément alarmés de cet état de choses. Un journal, *l'Espérance*, représente dans la presse religieuse des Églises réformées ces fils attristés du protestantisme traditionnel. On peut rendre cette justice à ce Moniteur de l'ancienne orthodoxie qu'il a dès longtemps signalé le mal et combattu vigoureusement ses progrès. Mais le rationalisme protestant opposait *le Lien* à *l'Espérance*, les chaires de Strasbourg et de Montauban, la *Revue théologique*, la *Revue germanique*, une phalange de jeunes philologues et de critiques impatients de briser les vieux cadres et les formules opposées, comme ils disent, à la liberté de l'esprit *évangélique*. L'opposition, que les succès encourageaient, voulut s'organiser, et elle y réussit en fondant *l'Union protestante et libérale*. C'était une petite Église littéraire, sans culte et sans symbole, mais lançant des circulaires violentes contre les actes de l'Église officielle,

aspirant à substituer son action et son esprit à ce qu'elle appelait le vieux formalisme calviniste.

M. Athanase Coquerel fils était, par son journal, son activité, son talent, sa popularité et l'influence acquise pendant quatorze années de ministère, le chef non pas titulaire, mais très-réel de *l'Union protestante et libérale.* Si l'on voulait frapper cette association, inquiéter ses membres, faire sentir que le *vieux formalisme calviniste* était encore maître des positions et entrer en guerre contre le scepticisme envahissant, on ne pouvait mieux commencer la campagne qu'en dirigeant contre le pasteur Coquerel le premier mouvement offensif. Vu la longue patience et les habitudes du conseil presbytéral, la complicité tacite du consistoire, l'attitude et l'importance qu'on avait laissé prendre à MM. Coquerel père et fils, la destitution de l'un des deux était un véritable coup d'État. On a dû réfléchir longtemps et s'assurer que l'on serait soutenu avant de se décider à cette mesure. Il fallait un acte d'accusation bien motivé pour faire accepter du public parisien l'acte de rigueur qui atteignait un nom devenu dès longtemps populaire. On ne connaît guère à Paris, en dehors des cercles protestants, les honorables pasteurs Juillerat, Martin, Rognon, etc.; mais tout le monde a entendu parler de M. Coquerel; il représentait, aux yeux du public, une fraction importante du protestantisme français.

On trouve une preuve de la maturité des délibérations et des sages précautions du conseil presbytéral dans le choix de son rapporteur, M. Mettetal, bien connu dans les services publics du département de la Seine par son esprit de justice et de modération. Dans l'examen des questions et dans les résolutions qui ont été prises, M. Guizot, qui faisait partie de la commission, a apporté son esprit froid, méthodique, et sa vieille expérience.

Rien de plus sensé, de plus clair et de plus net que le rapport de M. Mettetal. Ce magistrat invoque d'abord, pour justifier la mesure de rigueur à prendre contre M. Coquerel, des motifs de bonne administration; il parle des inconvénients des suffragances, c'est-à-dire de ces nominations de suppléants choisis jusqu'ici par le titulaire en dehors de la légitime influence du conseil presbytéral. Le conseil presbytéral n'a pas eu, selon lui, la part d'initiative et d'action que comporte sa responsabilité. Puis, arrivant à la question particulière de la prolongation indéfinie de la suffragance de M. Athanase Coquerel fils, qui, depuis quatorze ans, supplée M. Martin Paschoud, M. Mettetal déclare qu'il aborde cette question délicate dans un sentiment de sympathie pour la personne du suppléant, d'estime pour son caractère, mais aussi dans un esprit d'entière franchise. Mais, en présence de la position qu'a prise M. Coquerel fils, il a semblé à la commission qu'il ne s'était pas toujours fait une juste idée de son

rôle. Nous croyons, ajoute le rapporteur qui entre cette fois dans le vif de la question, qu'il n'a pas suffisamment tenu compte, ni des croyances religieuses de l'Église, ni des droits du conseil presbytéral.

« Sur le premier point, comment ne pas être ému de déclarations comme celles-ci, faites en réponse à un pasteur peu suspect d'étroitesse dogmatique ?

« Ce n'est pas *un peu autrement*, mais tout autrement que les or-« thodoxes, que nous entendons les questions de la Trinité, du péché « originel, de l'expiation, de l'inspiration et autres dogmes qu'on « appelle fondamentaux. Nous en convenons très-franchement et « très-volontiers. Nous ne serons pas moins explicites sur cette *di-« vine autorité* (celle des Écritures), si mal définie et qu'on nous « soupçonne à bon droit de ne pas voir dans le texte sacré. » (Journal *le Lien*, du 29 octobre 1860.)

« Ce n'est pas non plus sans une véritable affliction que nous avons vu mettre en doute par M. Coquerel fils la naissance surnaturelle du Sauveur, ce fait capital mentionné expressément dans le symbole des Apôtres, symbole qui fait partie de notre liturgie et que nos pasteurs lisent en chaire chaque dimanche. Voici ce qu'il a écrit à ce sujet dans une circonstance où il avait occasion de s'expliquer à fond sur plusieurs points fondamentaux de la doctrine chrétienne : « C'est là, pour ce qui me concerne, une question à l'étude, et tout « en prévoyant qu'elle ne se résoudra pas pour moi dans un sens « bien orthodoxe, je n'ai pas actuellement une solution précise à « donner. Je l'avoue d'ailleurs, le problème, à mes yeux, n'est pas de « première importance. » (*Lien* du 12 octobre 1861.)

« Dans la même circonstance, il déniait à Jésus-Christ le droit à l'adoration, il contestait que les apôtres eussent jamais adoré le Sauveur, et il taxait cette adoration, de la part des orthodoxes, d'inconséquence, d'erreur, d'illusion. (*Lien* du 12 octobre 1861.)

« Enfin, après avoir résumé son programme en deux mots : Évangile et Liberté, il restreint ainsi le premier de ses termes : « L'Évan-« gile, sauf à y trouver, par exemple, la plus sublime de toutes les « histoires et aussi les traces de légende, sauf à y voir des ensei-« gnements éternellement vrais et aussi l'empreinte des erreurs « de l'époque où furent écrits les livres saints. » (*Lien* du 12 octobre 1861.)

« Déjà, dans sa polémique avec le pasteur dont nous parlions plus haut, il avait dit : « A vrai dire, l'autorité divine ne réside ni dans « la lettre, ni dans les feuillets, ni dans le recueil des monuments « écrits du christianisme et du judaïsme. L'esprit divin n'agit que « dans les âmes, librement, puissamment, et d'une manière tout à

« fait indépendante de la lettre. Il agit dans le mouvement providen-
« tiel qui dirige l'humanité, mais il ne s'est fait ni l'éditeur respon-
« sable d'un recueil, ni le correcteur obligé d'une foule de copistes,
« ni l'auteur anonyme et caché d'une dictée qui a tant de caractères
« humains, en même temps que de caractères éminemment supé-
« rieurs. » (Journal *le Lien*, 29 octobre 1860.)

« Ce serait fermer les yeux à l'évidence que de ne pas voir que M. Coquerel fils s'est insensiblement engagé dans une solidarité compromettante avec une école qui, dans ces derniers temps, a si profondément ému la conscience chrétienne et dont les principaux chefs sapent le christianisme jusque dans ses derniers fondements.

« Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul écrivain de cette école, même des plus radicaux, qui n'ait été, de la part de M. Coquerel fils et du journal qu'il dirige, l'objet d'une sympathie chaleureuse bien propre à inquiéter notre sollicitude.

« Il a cru pouvoir persister dans ces démonstrations, même en présence des douloureuses impressions soulevées dans les âmes chrétiennes par le livre de M. Renan, alors que de toutes les communions sortaient de si unanimes protestations contre l'outrage fait à la religion et à l'histoire. Apportant à son tour son jugement dans le débat, M. Coquerel fils a prodigué à l'auteur le titre de : « cher et savant « ami, » et à côté de critiques et de réserves tout à fait insuffisantes, il a donné au livre lui-même des éloges qui ont contristé l'Église chrétienne, puisque le point de vue fondamental de ce livre, qui est la négation complète des miracles et de tout ordre surnaturel, n'a été, de la part de M. Coquerel fils, l'objet d'aucune réfutation ni même d'aucune restriction sérieuse. (Journal *le Lien*, 1, 15, 22 et 29 août 1863.)

« Dans un travail récent intitulé : *De l'état des sciences théologiques en France* (*Lien* des 5 et 12 septembre 1863), il exalte les travaux de l'école dite libérale, qu'il appelle un bienfait de Dieu, après y avoir fait figurer au premier rang des écrivains comme MM. Pécaut, Scherer, Réville, Colani et Renan. Moyennant quelques réserves sans précision et sans portée appréciable, il ne cache point son admiration pour l'auteur du livre : *le Christ et la conscience*, qui, après avoir nié l'infaillibilité de l'enseignement de Jésus-Christ, est allé jusqu'à nier sa perfection morale, il loue avec effusion un autre écrivain qui nie le surnaturel, partant les miracles et la résurrection de Jésus-Christ. Il voit « un mélange admirable de piété et de critique, « de science et de foi » dans une revue où se produisent journellement les attaques les moins modérées contre l'inspiration, l'autorité et l'authenticité des Écritures ; enfin, il appelle M. Renan le seul théologien catholique.

« Que M. Coquerel nous permette de lui dire avec franchise que ces symptômes nous troublent. Il ne s'agit point ici d'un procès de tendance, d'un jugement téméraire porté sur des convictions intimes, mais de faits patents, de déclarations écrites et publiées qui engagent la responsabilité du conseil presbytéral à l'égard des fidèles et qui compromettent le protestantisme tout entier vis-à-vis du catholicisme et de la philosophie.

« Après avoir ainsi glorifié la théologie nouvelle, voici comment il parle de la théologie évangélique : « A tout cela qu'oppose l'ancienne « doctrine? Rien ou fort peu de chose. — Les journaux orthodoxes « font le moins qu'ils peuvent de théologie, et cela pour trois rai- « sons : la première est le manque de théologiens, la seconde est le « désarroi que jette dans ce parti la discussion qui finit, en général, « par envoyer des recrues dans le camp opposé ; enfin, la difficulté « de s'entendre entre gens dont le principe essentiel est cependant « l'unité. Nos facultés ont des professeurs très-orthodoxes qui exer- « cent dans les églises une autorité très-active et même minutieuse « sur les pasteurs anciens élèves. Avec de pareils chefs, on a un parti « bien discipliné, mais la science est hors de cause. Cela résulte « d'ailleurs du système en usage.

« ..... Où allons-nous? il est facile de le dire. A un christianisme « plus chrétien que l'orthodoxie, plus évangélique, plus primitif. « Et, si, dans ces premiers jours de lutte, d'anciens orthodoxes, M. Re- « nan, M. Pécaut, M. Scherer, poussent trop loin la réaction, si frois- « sés encore des chaînes spirituelles d'un séminaire, de l'école de « théologie de Genève, ou de l'enseignement d'Adolphe Monod, ils « ont réagi pour briser leurs fers, qui peut s'en étonner ? » (*Lien* du 5 septembre 1863.)

« Déjà dans le même ordre d'idées, M. Coquerel avait écrit précédemment des phrases comme celle-ci : « L'orthodoxie qui ne sait rien « est en paix. Celui qui pense, qui sait et qui veut rester orthodoxe « est fort à plaindre : il cherche l'impossible. » (Journal *le Lien*, 28 septembre 1861.)

« Nous avons souffert de ces entraînements et il nous en coûte d'avoir à les rappeler ici ; mais nous sommes bien obligés de le faire pour constater le profond dissentiment qui existe entre nous et le candidat proposé à nos suffrages. — Les croyances attaquées avec si peu de mesure sont les nôtres ; celles que nos réformateurs et nos ancêtres ont trouvées dans l'Écriture sainte, qui a été pour eux comme elle est pour nous véritablement la parole de Dieu. M. Coquerel trouvera certainement légitime que nous demandions pour elles du respect aux pasteurs auxquels nous donnons charge d'âmes, et il reconnaîtra que sa candidature place dans une position difficile les mandataires

d'une Église dont la très-grande majorité est et veut, par la grâce de Dieu, rester fidèle à ses croyances.

« Nous passons maintenant au côté purement ecclésiastique de la question qui nous est soumise. A cet égard, nous croyons pouvoir dire que la situation est sans précédent. — On a vu des pasteurs en désaccord avec les corps ecclésiastiques, mais on ne trouverait pas d'exemple d'un suffragant placé, vis-à-vis du conseil presbytéral dont il relève, à l'état d'opposition et de lutte ouverte.

« Tel est cependant, par l'effet des circonstances bien plus sans doute que de sa volonté, le cas de M. Coquerel fils.

« On citerait difficilement, parmi nos délibérations ou nos actes, une mesure de quelque importance qui n'ait été de sa part ou de celle de son journal l'objet de critiques plus ou moins vives devant le public.

« Sans égards suffisants pour nos principes et oubliant qu'il nous rendait solidaires de cet acte, il a introduit dans nos chaires des hommes classés parmi les plus avancés de la nouvelle école, dont l'un venait de produire dans la grande publicité la négation du surnaturel.

« Après avoir pris, comme c'était son droit, une part considérable à la dernière lutte électorale, où il était devenu une sorte de drapeau, il a eu la regrettable pensée de la transporter dans la chaire, en en faisant le sujet d'un sermon destiné à soutenir le zèle d'un parti et qui était une protestation indirecte contre le résultat du vote.

« A ce sujet, il nous est impossible de ne pas reporter notre pensée vers un fait nouveau qui aggrave sérieusement la situation intérieure de notre Église, nous voulons parler de la formation de la Société dite l'Union libérale.

« Il est vrai que le nom de M. Coquerel fils ne figure point dans le comité de l'Union libérale, mais il lui a donné un public concours en insérant ses statuts et ses circulaires dans le journal qu'il dirige et en les accompagnant d'une sorte de manifeste signé de lui. Après avoir dit que la fondation de cette Société était désirée depuis longtemps et avoir accusé de nouveau le parti orthodoxe de vouloir exclure « tous ceux qui ne reconnaissent point sa suprématie et ne « professent point une dogmatique confuse, surannée et intolérante, » il ajoute : « Dans ces dernières années les aggressions sont devenues « graduellement plus directes et plus fréquentes, depuis la mesure « qui, il y a neuf ans, modifia profondément et tout à coup le diaconat de Paris, jusqu'à la tentative de destitution de M. le pasteur « Pélissier à Bordeaux, et jusqu'à la dénonciation consistoriale de « M. le pasteur Colani, comme professeur...... Il vient d'ailleurs un « moment où de pareils actes d'oppression spirituelle dépassent leur

« but, où des empiétements successifs cessent d'être tolérables et « soulèvent eux-mêmes une résistance efficace. Ce moment est venu. » (*Lien* du 1er juin 1861.)

« Malgré nos dissentiments, nous vivions à côté les uns des autres, dans le respect des positions acquises, lorsque l'*Union libérale* est venue tout à coup modifier et troubler nos rapports.

« Il serait vain de nier que son véritable et principal but ne fût de renverser le conseil presbytéral de Paris; elle s'est en effet mise à l'œuvre dans ce sens avec une ardeur qui a vivement passionné nos dernières élections.

« On pouvait espérer qu'une fois le verdict de l'Église prononcé, nous rentrerions au moins dans une paix relative et que le souvenir de nos froissements s'effacerait peu à peu. Il n'en a rien été : l'*Union libérale* continue sans relâche son œuvre militante.

« Il ne s'agit plus seulement pour nous de traverser tous les trois ans une crise déjà si pleine d'écueils pour notre union; l'agitation, nous devrions dire la guerre, est érigée dans le sein de l'Église en fait permanent. Nous sommes en présence d'une lutte continue organisée par un parti qui annonce la résolution de vaincre à tout prix. Des agents de l'*Union libérale* poursuivent de famille en famille une œuvre de dénigrement contre le Conseil presbytéral et les croyances qu'il représente : ces procédés sont combinés avec un ensemble de moyens de propagande dont quelques-uns sont imités de nos œuvres ecclésiastiques.

« A cela vient s'ajouter, nous avons le regret de le rappeler, une association d'assistance, sorte de diaconat particulier moins le nom, fondé par M. Coquerel fils et s'étendant, non à sa circonscription paroissiale seulement, mais à toutes les paroisses de l'Église.

« Nous le demandons à tout homme de bon sens, l'Église peut-elle vivre dans de pareilles conditions?

« Le Conseil presbytéral veut la paix; il a pratiqué la tolérance jusqu'aux plus extrêmes limites; élu par une majorité orthodoxe, il a fermé l'oreille à des attaques incessantes dans les chaires et ailleurs, contre les croyances évangéliques; il a maintenu et fortifié dans le corps pastoral la tendance dite libérale; tout cela ne suffit plus.

« On nous place en face d'une question de vie ou de mort pour nos principes et notre situation ecclésiastique et on nous réduit à l'alternative, soit de descendre à notre tour dans une lutte de tous les jours, aussi contraire à notre mission qu'à l'édification des fidèles, soit de nous livrer sans défense aux conséquences d'une guerre ouverte.

« Dans cet état de choses, vous avez fait, au sein du Conseil presbytéral, un appel à la concorde et vous avez cherché, pour le vote qui vous est demandé, quelques motifs de sécurité; vous avez espéré qu'il

vous serait donné, sous une forme quelconque, par les hommes notables sous le patronage desquels se place naturellement la candidature proposée, quelques espérances de pacification, au moins dans la mesure où le concours moral de M. Coquerel fils et de ses amis rendrait ce résultat possible. Vous vous attendiez à ce que ce désir, — exprimé officieusement, — provoquerait des communications fraternelles, et c'est dans le but de les rendre à la fois plus faciles et plus libres, que vous avez remis l'affaire entre les mains d'une commission.

« Nous avons le regret de vous dire que ce but n'a point été atteint. Personne n'a donné ni à votre commission ni à aucun de ses membres, la moindre espérance de voir enfin la lutte cesser ou s'adoucir. Telles sont les circonstances dans lesquelles on nous propose de renouveler le mandat expiré du Pasteur qui accepte une solidarité dans l'œuvre qui trouble l'Église. Il s'agirait pour nous de lui reconstituer de nos propres mains une position ecclésiastique qui fait la principale force de l'*Union libérale;* et lorsque nous cherchons pour l'avenir quelques garanties ou même que nous parlons de simples précautions morales, on nous oppose la force d'inertie. N'est-ce pas, dès lors, nous demander l'abandon des intérêts que nous avons mission de défendre et exiger de nous un excès d'abnégation auquel un corps constitué ne pourrait descendre sans compromettre sa propre dignité, presque son honneur!

« Nous nous trouvons donc dans l'impossibilité de formuler aujourd'hui les conclusions précises que nous aurions sincèrement désiré vous apporter. Nous voulons espérer, toutefois, que le Conseil presbytéral fera surgir de sa délibération le résultat que n'a pu atteindre une simple commission.

« S'il en était autrement, chacun aurait à conclure pour son propre compte, après s'être mûrement recueilli devant la gravité des circonstances.

« De toute manière, nous prions Dieu du fond de nos cœurs d'éclairer toutes les consciences et d'incliner les cœurs vers la solution la plus conforme aux intérêts de son règne et de notre chère Église. »

VII

L'acte d'accusation qu'on vient de lire était accablant pour M. Athanase Coquerel. Prédicateur de l'Évangile, M. Coquerel en ruine l'au-

torité; ministre de l'Église réformée, il en méconnaît la croyance; pasteur des âmes, il met leur salut en danger. Les faits étaient patents, et les textes qu'on invoquait étaient formels.

M. Coquerel fils a essayé de se défendre : il a usé de récriminations, et, à côté de beaucoup d'arguments très-faibles, il a placé quelques raisons qui ne sont point sans valeur. Nous ne pouvons discuter tous les points du plaidoyer; nous devons négliger plus d'un détail intéressant. Qu'il nous soit cependant permis de dire que nous avons regretté des personnalités blessantes envers le rapporteur, l'honorable M. Mettetal, que M. Coquerel a déclaré son ennemi. Pourquoi? Parce que deux fois avant la lecture du rapport, ce chrétien convaincu avait déjà vivement attaqué, non la personne de M. Coquerel pour laquelle il témoigne les plus grands égards, mais ses doctrines. « La commission aurait fait preuve de plus d'impartialité, dit-il, si elle avait confié l'acte d'accusation à un autre de ses membres qu'à celui qui s'était constitué avec éclat et itérativement *mon ennemi.* » Il fallait probablement charger du rapport un des membres de *l'Union libérale*, afin d'assurer l'impartialité de cet acte. Pourquoi les tribunaux ne font-ils pas en effet rédiger l'accusation par l'avocat du prévenu? Le fait est qu'il avait fallu beaucoup insister auprès de M. Mettetal pour qu'il se chargeât du rapport. D'ailleurs, comme le fait observer M. Guizot, ce rapport accepté par la commission avait perdu son caractère personnel pour devenir une œuvre collective.

M. Coquerel est bien faible encore lorsqu'il s'excuse sur ce motif qu'il a toujours écrit et parlé *suivant sa conscience*. Tous ses juges ne lui font-ils pas la politesse d'en être convaincus? « Le jour, dit-il, où j'ai été consacré au saint ministère par *soixante-huit pasteurs* (ce qui donne, paraît-il, une grande force au sacrement), j'ai juré de prêcher l'Évangile *suivant ma conscience*, et je n'ai pas failli à ce serment. » La question n'est pas là : il s'agit de savoir si cette conscience à laquelle on a toujours été fidèle est ou non erronée, si elle ne contredit pas les dogmes essentiels du christianisme. M. Athanase Coquerel affirme qu'il a suivi pendant sept ans les instructions de M. Étienne Coquerel, son père, et qu'à dix-huit ans il était déjà reçu dans l'Église! Faibles garanties, il faut l'avouer, de la parfaite orthodoxie de M. Coquerel fils!

Nous n'attachons pas plus de force à l'argument tiré *des droits des consciences* et *des besoins spirituels des âmes*, puisque c'est précisément au nom de ces droits et de ces besoins que le conseil presbytéral ne veut plus de la suffragance de M. Athanase Coquerel. Les consciences ont droit à être bien dirigées et les besoins vraiment chrétiens à être satisfaits. « Moi aussi, a répondu M. Guizot, j'attache

une grande importance aux sentiments religieux; mais je regarde les dogmes comme la source des sentiments chrétiens. C'est la croyance à la divinité de Jésus-Christ, à son incarnation, à la rédemption qui a fait le sentiment chrétien. Les dogmes en sont le fondement. »

Le point grave, le point essentiel de la question, celui qui décide de la légitimité ou de l'illégitimité de la destitution de M. Coquerel, est celui-ci : Quelle est l'autorité du conseil presbytéral pour déterminer les dogmes qui importent ou non à la rectitude du sentiment chrétien?

C'est ici, nous devons le reconnaître, que se révèle toute l'infirmité du protestantisme en général, et de l'Église réformée de France en particulier.

Chez nous catholiques, vivant dans une Église dont l'organisation divine est restée ce que Jésus-Christ l'a faite dès le premier jour, nous n'avons point de peine à montrer la limite en deçà de laquelle on cesse d'être pasteur légitime et chrétien orthodoxe. La croyance nécessaire est déterminée par des articles de foi invariables. Nous avons les décisions des conciles et celles du souverain pontife reçues dans l'Église universelle. Quiconque rejette un seul dogme défini de la sorte a cessé d'être membre de l'Église.

Il n'en est pas ainsi dans le protestantisme. Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible aujourd'hui de savoir ce qu'il est nécessaire de croire pour être ministre des saints Évangiles. J'honore le sentiment chrétien qui se révolte en présence des hérésies monstrueuses de M. Coquerel; je crois que ce pasteur infidèle a mérité vingt fois sa destitution. Mais je cherche avec anxiété la base légale sur laquelle il faut appuyer cet acte de prévoyance et de conservation chrétienne. Je cherche vainement dans le compte rendu des débats de la séance du conseil presbytéral de Paris une réponse catégorique à ces paroles de M. Coquerel fils :

« On me déclare, dit-il, infidèle à la foi de nos pères. Mais d'abord on oublie qu'il y a toujours eu dans le protestantisme un double courant d'idées, ici plus progressif, là, se rattachant le plus possible à la tradition catholique. Un de nos trois grands réformateurs, Zwingle, n'a jamais été un véritable orthodoxe. Luther et Calvin luimême ont critiqué certains livres de la Bible avec une extrême liberté; ils ne se renfermèrent jamais dans les étroites limites de l'orthodoxie actuelle, qui, du reste, ne se constitua formellement qu'au siècle suivant, et qui, depuis, s'est partout relâchée.

« Pour moi, Messieurs, c'est comme chrétien libéral que j'ai été reçu dans l'Église à dix-huit ans, après avoir suivi sept années les

instructions de mon père. Le jour où j'ai été consacré au saint ministère par soixante-huit pasteurs, j'ai juré *de prêcher l'Évangile selon ma conscience*, et je n'ai pas failli à ce serment. Il n'est donc pas exact que notre Église, comme votre commission le donne à entendre par deux fois, soit orthodoxe; je ne l'ai jamais connue telle, ni quand j'y suis entré comme chrétien, ni quand je me suis donné à elle comme pasteur, ni quand vous m'avez agréé comme suffragant.

« Il y a plus, Messieurs; vous-mêmes n'êtes pas entièrement orthodoxes. Il n'est pas un d'entre vous que Calvin reconnaîtrait pour tel. Le document authentique et officiel de la doctrine de nos pères, la confession de foi de la Rochelle, oblige les pasteurs, les anciens, les membres de l'Église à croire toute une série de dogmes que nul d'entre vous n'admet plus tels qu'ils sont très-nettement définis dans ce monument historique : la prédestination, la corruption absolue de l'homme et la damnation des enfants même morts-nés, la satisfaction vicaire, l'inspiration littérale de toute la Bible, le droit et le devoir attribués aux magistrats de punir l'hérésie par le glaive. La confession de foi nous condamne tous également, et si l'Église avait encore les doctrines de nos pères, vous-mêmes, Messieurs, ne seriez pas plus légitimement que moi, pasteurs, anciens ou mêmes simples membres de l'Église réformée de France.

« Si, au lieu de la confession de la Rochelle, on veut prendre pour expression de la foi de nos pères le symbole des Apôtres, le résultat sera le même. Personne, par exemple, ne prend plus dans son sens naturel et orthodoxe le dogme de la descente de Jésus-Christ aux enfers. Si donc j'explique à ma manière telle ou telle parole de ce symbole que tous les pasteurs lisent en chaire, je ne fais en cela que ce que font aussi tous mes collègues. L'imputation d'hérésie qu'on élève contre moi s'appliquerait aussi justement à chacun d'eux.

« Je conviens très-volontiers que mes convictions s'éloignent de l'orthodoxie encore plus que les vôtres; mais j'affirme que personne n'y est resté fidèle : et s'il s'agissait de savoir qui croit le plus et le mieux en Dieu, en sa providence, en sa grâce, en Jésus-Christ, sa parole et son œuvre, en l'amour dû à Dieu et au prochain, je ne pourrais céder l'avantage à personne. J'aspire non-seulement à être aussi chrétien, mais à l'être plus et mieux qu'aucun orthodoxe.

« Aujourd'hui en tout pays, un très-grand nombre de protestants pieux ont des croyances qui diffèrent de celles des orthodoxes; ils y trouvent l'aliment de leur vie spirituelle, et ils veulent que leurs enfants soient élevés dans leur foi. Le même travail s'opère, par la volonté et avec l'aide de Dieu, dans toutes les Églises. Ni les confessions de foi, ni l'Épiscopat n'en ont préservé l'Église anglicane, longtemps fermée à tout progrès. Le procès de doctrine qu'on me

fait n'est donc qu'un épisode particulier de la résistance qu'oppose partout, et malgré d'inutiles exclusions, partout en vain l'esprit d'immobilité à la vie et au progrès que Dieu lui-même provoque et entretient dans les doctrines comme dans les institutions chrétiennes.

« Je ne dirai rien de plus sur mes opinions : si j'ai mal parlé, qu'on me réfute. Je reconnaîtrai mes erreurs dès qu'on me les aura montrées par de bonnes raisons. Les décisions dogmatiques de la commission des suffragances ne seraient point, à elles seules, des arguments suffisants contre ma conscience et contre ce qu'elle trouve dans l'Évangile. »

VIII

M. Coquerel a raison au point de vue du droit légal, contre ses adversaires ; car 1° leurs décisions par elles-mêmes n'ont aucune autorité dogmatique ; 2° elles ne peuvent se référer à la confession de la Rochelle, depuis longtemps abandonnée ; 3° il n'est aucun instrument authentique établissant au juste ce que croit ou ne croit pas en ce moment la majorité de l'Église officielle réformée. Le symbole des apôtres lui-même a été *réformé* en un point grave. A cet égard le témoignage de M. Coquerel n'a été réfuté par personne : il reste donc tout entier.

Comment donc le conseil presbytéral justifie-t-il le jugement qu'il a porté ? L'embarras du conseil est visible et bien naturel. On pourrait croire que le conseil presbytéral parle au nom d'une *orthodoxie* qui, à la vérité, dans le moment présent, n'est authentiquement définie nulle part, mais qui n'en existe pas moins au sein du protestantisme. On s'imaginerait qu'il base son vote d'exclusion sur l'obligation du pasteur de respecter la foi d'une majorité imposante.

Le conseil « n'accepte pas, lisons-nous dans le compte rendu de la séance du 19 février 1864, la classification qui a été faite entre un parti orthodoxe, qui serait en majorité au conseil, et un parti libéral... Il revendique pour ses membres le titre de *chrétien libéral*. Il le revendique pour les conseils de l'Église qui émanent de l'élection, et cela de la façon la plus large, et s'y retrempent incessamment. »

Nous sommes loin de faire un crime à l'orthodoxie d'être libérale, même en religion. Il faut l'être aux termes et dans le sens de saint

Augustin : *In necessariis unitas*, *in dubiis* LIBERTAS. Mais quel peut être le libéralisme des orthodoxes? Autant il est facile dans le catholicisme de distinguer les points essentiels et capitaux mis en dehors de toute discussion des matières indécises et flottantes qui y sont soumises, autant il est impossible dans le protestantisme d'établir cette distinction. La liberté s'étend chez les protestants aux dogmes contrôlés par le libre examen, c'est-à-dire à tous. Être un protestant vraiment libéral, c'est ne refuser à personne le droit d'accepter ou de rejeter quelque dogme que ce soit.

Si donc, d'après la citation, le conseil presbytéral est à la fois orthodoxe et libéral, il représente en même temps et ceux qui croient peu et ceux qui croient beaucoup ; les anciens calvinistes, s'il en existe encore, et leurs fils infidèles ; ne faut-il pas ajouter M. Monod et M. Coquerel fils? Alors, pourquoi l'exclusion de ce dernier? Je ne m'explique pas davantage les paroles suivantes : « Nous nous considérons comme les défenseurs des âmes. C'est notre devoir de nous inquiéter de l'enseignement qu'elles reçoivent, de nous inquiéter pour elles de la question suprême de la foi et de la vie. » — Quelle est cette foi? où est la vie? Si vous êtes calviniste orthodoxe, je sais ce que vous voulez dire; mais si vous êtes en même temps libéral, au sens de la nouvelle école, je ne vous comprends plus.

S'il n'y avait dans ces paroles que je viens de rapprocher qu'une contradiction d'un moment, si ce n'était là que l'une de ces distractions dont le génie lui-même n'est pas toujours exempt, je n'aurais point voulu la mettre en évidence : *Quandoque bonus dormitat Homerus*. Mais nous touchons ici à la contradiction radicale que l'on retrouve partout dans l'histoire du protestantisme. Cette hérésie, née de la révolte, ne peut cependant vivre sans autorité : elle met en avant les mots sonores de libre examen et elle le proscrit : elle proclame l'indépendance et vit d'autocratie. Elle ne peut établir l'ordre au nom de la logique, elle se jette dans l'arbitraire!

Le protestantisme s'est donné dans le monde comme le grand représentant du libéralisme : ce mot est une étiquette qu'il ne retire jamais. Était-ce bien le cas d'en faire ici parade? Reste-t-il en ce point fidèle au libre examen? — Évidemment non. Le droit de condamner les doctrines, qui est refusé à l'Église catholique enseignante, le protestantisme l'accorde de fait à des majorités changeantes et incertaines. C'est une nécessité, à mon avis, essentielle au bon ordre, mais qui détruit la liberté d'examen. Dans un protestantisme logique, on devrait discuter sans fin sans jamais condamner personne. Ce serait le chaos, mais la logique serait satisfaite. C'est ce que M. Athanase Coquerel a parfaitement établi dans sa défense. M. Coquerel soutient qu'il y a deux principes en présence dans les

Églises protestantes : le libéralisme et l'orthodoxie, et qu'il est de toute impossibilité que l'un anéantisse l'autre. Dès lors il serait sage, il serait loyal que l'on n'aspirât pas à condamner personne : il conviendrait plutôt d'entretenir entre les deux partis une émulation salutaire. Si l'un était en souffrance, il serait bien de l'encourager. « D'ailleurs, au sein d'une Église où règne le suffrage universel, et où une majorité, peut-être accidentelle, pourrait l'emporter un jour, ces vérités, dit M. Coquerel, sont dans l'intérêt de tout le monde, comme elles sont conformes au devoir de tous. Pour ceux qui n'appartiennent point à l'opinion qui l'a emporté, je ne connais que trois partis à prendre : le schisme, qui serait pour le moins un grand malheur; l'infidélité à la conscience, qui serait un crime, ou bien, ce que j'ai fait, conseiller ouvertement à ses amis de prendre courage, d'espérer en Dieu et en la vérité.

« Ces mêmes pensées justifient pleinement l'assentiment public que j'ai donné à *l'Union protestante libérale.* Tant que les deux tendances qui existent partout, celle de l'expansion et celle de la compression, sont en équilibre quelque part, tous les droits légitimes demeurent sauvegardés. Mais si entre deux opinions à peu près égales quant au nombre de leurs adhérents[1], l'une dans la même église a onze pasteurs, et l'autre cinq ; l'une onze anciens, et l'autre un seul ; l'une la presque totalité d'un diaconat de quatre-vingt-dix membres, l'autre à peine quelques diacres ; si de plus les actes de l'autorité ecclésiastique favorisent systématiquement une opinion, et nuisent à l'autre; si, enfin, votre commission est autorisée à déclarer orthodoxe le corps dont elle émane, il m'est impossible de ne pas approuver les membres laïques de l'opinion libérale qui s'occupent ensemble d'une situation pour eux très-douloureuse et inquiétante. Mais je pense que le rapport s'est trompé, que le consistoire ne peut pas plus être orthodoxe que libéral, qu'il est et doit être un corps modérateur, indépendant des partis; et je regrette de trouver, dans le langage même de votre commission, une justification surabondante de cette société religieuse, qui a le même droit d'exister que toutes les autres. Du reste, on sait que je n'en suis point membre, et il y aurait injustice éclatante à me rendre responsable de son existence et de ses actes.

« Il n'est pas permis d'attribuer à qui que ce soit, comme le fait votre commission, le projet de *renverser le consistoire.* Personne n'a ce dessein. Le consistoire est un corps électif qui tous les trois ans se renouvelle par moitié. Il n'y a rien que de légitime à désirer que les élections futures introduisent dans vos rangs une représentation

[1] Je suis persuadé que dans tout Paris l'avantage du nombre appartient en réalité à l'opinion libérale. (*Note de* M. Coquerel fils.)

moins inégale des opinions existantes. Cela ne peut ni ne doit s'appeler vouloir renverser un conseil électif. Il n'y a dans de pareilles expressions ni modération ni exactitude. A-t-on jamais dit que le gouvernement ou les divers partis veulent renverser l'assemblée représentative de telle ou telle nation, par cela seul qu'ils s'efforcent, au moment des élections, d'y faire entrer quelques-uns de leurs amis?

« Qu'appelle-t-on encore *le verdict de l'Église prononcé?* Voudrait-on prétendre qu'en une fois, par son premier vote et pour jamais, l'Église de Paris ait aliéné la liberté de ses suffrages et adopté irrévocablement certaines personnes ou certaine opinion? Si on le pense, qu'on obtienne de l'État le rétablissement du régime modifié en 1852 par le décret du prince-président. Mais jusque-là, qu'on ne nous parle pas d'un verdict que l'Église aurait prononcé une fois pour toutes. Un tel langage serait la négation de nos institutions actuelles. »

Malgré ces habiles raisons, nous maintenons que l'acte qui retire à M. Athanase Coquerel le titre de pasteur de l'Église réformée de France, quoique difficile peut-être à justifier au point de vue protestant, est en soi parfaitement légitime. Il trouve sa raison dans de hautes considérations qui dominent l'étroite légalité, telle qu'elle résulte du principe protestant, de l'état malheureux de l'Église réformée de France, profondément divisée et fortement entamée par le rationalisme. Il s'agit de préserver, serait-ce par un coup d'État, ce qui lui reste de foi chrétienne. Aussi ne faisons-nous aucune difficulté d'applaudir aux paroles suivantes de M. Guizot :

« Comment rester indifférents quand des pasteurs déclarent qu'ils ne croient pas au surnaturel, qu'ils ne croient pas aux miracles, que Jésus-Christ est un simple homme? Dans un sermon sur l'unité de l'Église, M. Coquerel fils appelle les Sociniens ses frères chrétiens. Une Église où l'on admet les Sociniens comme frères ne sera plus une Église chrétienne. Les Sociniens comme les autres sont libres de se réunir. On invoque fort à tort le souvenir de l'inquisition. Les temps sont heureusement changés aujourd'hui; chacun est libre de se réunir avec ceux qui partagent ses croyances. Nous n'attentons à la liberté de personne, mais on ne saurait nous demander d'être indifférents devant des manifestations, soit dans la prédication, soit ailleurs, contre ce que nous regardons comme le fondement du christianisme. »

M. Coquerel fait imprimer dans tous les journaux de Paris, fort étrangers à la théologie, assurément, qu'il est victime d'une persécution inquisitoriale; il convoque dans les temples protestants, par lui-même ou ses amis, une foule turbulente qui semble obéir à un

signal et appartenant à tous les cultes, afin d'effrayer le conseil presbytéral ou tout au moins de le discréditer. Mais en même temps que ce tumulte inconvenant ôte beaucoup d'intérêt à M. Coquerel, qui veut en ce moment se faire passer pour victime, il fait oublier au pasteur destitué que la mesure qui le frappe a été prise autrefois par son propre parti, lorsqu'il était en majorité dans le consistoire, en particulier contre le pasteur Monod. Alors la faction libérale dominait au sein du conseil presbytéral, et elle exclut M. Monod en vertu du seul droit des majorités. Ce chrétien, pour le seul crime d'avoir été trop attaché à la foi traditionnelle de ses pères, dut se charger d'un pénible ministère, sans être bien assuré du pain du lendemain[1]. Quand on crie si fort à l'intolérance, il importerait de n'avoir point à se reprocher des actes d'exclusion d'une inqualifiable dureté.

Quant à nous, ce que nous reprochons au conseil presbytéral, ce n'est point d'avoir éloigné cette année un pasteur notoirement infidèle à l'Évangile, c'est d'avoir tardé quatorze ans à s'y résoudre. Et M. Co-

[1] Il y a, nous semble-t-il, une loi de bienséance et de pudeur qui devrait empêcher les membres d'une Église, quelque injustement lésés qu'ils puissent être, de traduire, devant un public indifférent et souvent moqueur, cette Église, qui est après tout, leur famille spirituelle, et de dévoiler ses misères en les envenimant. Quand le plus grand prédicateur protestant du dix-neuvième siècle, M. Adolphe Monod, fut destitué par un consistoire *libéral*, présidé, si nous sommes bien informé, par M. Martin Paschoud, pour avoir flétri les communions indignes (ce qui, aux yeux de certaines gens, est bien autrement criminel que de nier la divinité du Christ), quand, plus tard, son digne frère, M. Frédéric Monod, dans un âge avancé, et à la veille de jouir de sa retraite au sein de l'Église officielle, la quitta, pour motif de conscience, et commença, sans être assuré même du pain du lendemain, un humble et pénible ministère, ni l'un ni l'autre ne songèrent à exciter la clameur publique contre l'Église qui avait été leur mère ; on ne les vit pas réclamer le concours de tous les apôtres de l'incrédulité contemporaine, ni livrer aux railleries les plus grossières les noms de leurs contradicteurs.

Nous venons de lire le dernier numéro du *Lien*, journal de M. Ath. Coquerel fils. M. Et. Coquerel père y écrit qu'il faut remonter au Bas-Empire pour trouver le pendant de l'acte du Conseil presbytéral. Ce n'est pourtant pas dans le Bas-Empire que, pour ne pas citer d'autres exemples, des pasteurs aussi éminents que M. Gaussen à Genève, et M. Ad. Monod à Lyon ont été destitués par le parti *libéral*. Ce ton peut donner une idée de l'exaltation de M. A. Coquerel fils. Qu'il nous permette de lui signaler une erreur dans laquelle un esprit peu charitable pourrait voir une petite ruse. On lit dans les *en-tête* du journal : « Lettres *des* pasteurs de Nîmes à M. A. Coquerel fils ; » — et dans le premier-Paris du 11 mars : « Les protestations collectives commencent à nous parvenir. Nous donnons aujourd'hui celles *des* professeurs et pasteurs de Genève, » etc. — Les lecteurs concluront de cela, que les pasteurs de Nîmes, les professeurs de Genève ont *tous* ou à peu près *tous* écrit à M. Coquerel. Or, cela est complétement inexact pour Nîmes et pour Genève. A Genève, il y a eu quinze signataires sur un personnel d'au moins *cent* pasteurs ou ministres. Cela peut donner une idée des jugements que *le Lien* porte sur toute cette lutte. (*Revue chrétienne.* Mars.)

querel a raison lorsqu'il fait sentir à ses juges ce qu'il y a de contradictoire entre leurs votes pendant quatorze ans et leurs votes d'aujourd'hui. « Ce corps (le conseil presbytéral), dit-il, m'a cinq fois agréé comme suffragant, et il a été toujours parfaitement libre de ne pas le faire. Cette assemblée, pleinement maîtresse de me retirer sa confiance, ne peut nier qu'elle me l'a accordée pendant quatorze années et renouvelée à cinq reprises. »

IX

Résumons cette discussion élevée entre un parti puissant dans l'Église réformée de France et le conseil presbytéral. Il demeure établi que M. Coquerel fils a, pendant quatorze ans, attaqué l'Incarnation du Verbe, la Rédemption, l'inspiration de la Bible, etc., et que, nonobstant, il a été réélu cinq fois pendant ces quatorze années. Il est acquis que les *orthodoxes* sont eux-mêmes infidèles, non-seulement à la discipline, mais encore à la foi de la confession de la Rochelle, au symbole des apôtres et sont justement accusés d'hérésie. Il est certain, en outre, que, vu le principe protestant du libre examen, vu le nombre considérable des membres de l'Église réformée qui adhèrent aux doctrines de M. Coquerel et qui sont peut-être en majorité dans Paris, le conseil presbytéral manque d'une base solide pour motiver légalement l'exclusion du pasteur radical. Enfin il est démontré que le parti libéral a été lui-même infidèle à ses principes en prononçant autrefois des exclusions du même genre et plus cruelles que celles qui l'atteignent aujourd'hui. Que faut-il conclure de ces faits incontestables fournis par les débats? C'est que ni les conservateurs ni les radicaux ne sont conséquents avec eux-mêmes, que les uns et les autres manquent d'autorité pour gouverner leur Église, et qu'on aurait le même droit d'inscrire *anarchie* au-dessus de la porte de leurs temples que les mots *hen chabod*[1] au frontispice de l'église anglicane.

En terminant ici l'exposition de deux événements graves dont l'un ébranle l'Église anglicane et dont l'autre émeut vivement l'Église ré-

[1] La belle-fille du grand-prêtre Héli, à la nouvelle de la mort de son beau-père, de son mari et de l'enlèvement de l'arche sainte, donna le prénom *Hiccabot* au fils qu'elle avait enfanté, voulant indiquer la privation de la présence de Dieu dans le tabernacle. (*Livre des Juges*, II, ch. IV, v. 21.)

formée de Paris, de deux scandales retentissants qui, lorsqu'on les considère dans les circonstances actuelles et dans leurs conséquences futures, mettent à nu la désorganisation présente et la dissolution prochaine du protestantisme, j'aime à reporter mes yeux sur l'état de l'Église catholique. Là, sans doute aussi, le scepticisme exerce ses ravages, et de douloureuses apostasies répandent l'inquiétude; mais, du moins, lorsque, dans le protestantisme, tout tend à la division, à la dislocation et à la ruine, nous constatons au sein du catholicisme un mouvement de plus en plus prononcé vers l'unité. Jamais la chaire de Pierre ne fut un centre plus puissant d'attraction. Ce mouvement providentiel qui emporte les catholiques de ce côté semble irrésistible. Nous y applaudissons : la division des catholiques en ce moment serait un grave danger. Leur union, garantie par une indestructible hiérarchie, est à la fois leur force et leur gloire.

L'abbé Meignan.

REVUE CRITIQUE

Les Entretiens de la rue de la Paix et les Lectures de la salle Barthélemy. — *L'Église et la Révolution*, par M. de Pressensé, 1 vol. — *La Bulgarie orientale*, par M. le docteur Allard, 1 vol.

I

Nous demandions l'autre jour aux Revues nouvelles de nous renseigner sur la nature du réveil intellectuel que l'on signale chez nous de tous côtés, sur les idées et les sentiments qu'il accuse, sur l'accueil que ces idées et ces sentiments rencontrent. Une autre occasion nous a été offerte de poursuivre cette enquête morale et même de l'étendre sur une plus large échelle.

On sait qu'après l'avoir longtemps refusée, le gouvernement a accordé cette année l'autorisation d'ouvrir des leçons publiques sur des matières d'histoire, de littérature, de morale et de philosophie. Limitée d'abord aux entretiens de la rue de la Paix, la permission s'est étendue ensuite aux lectures de la salle Barthélemy, faites au profit des blessés polonais, puis aux leçons libres de la Sorbonne, ouvertes sous le patronage même du ministre de l'instruction publique.

Voilà donc l'usage anglais des *lectures* introduit chez nous. C'est un essai d'acclimatation qui en vaut bien un autre. Saluons-le, car, tel qu'il est, c'est un fruit de la liberté, et constatons son rapide et éclatant succès. La foule, en effet, s'est pressée dès le premier jour autour de ces chaires sans caractère officiel.

Il y a là un symptôme nouveau de ce retour à la vie de l'esprit que nous signalions le mois dernier dans la multiplication des Revues, et qui mérite aussi d'être étudié.

Tout, dans ces *lectures*, — c'est désormais le terme consacré, — tout est matière à observation pour qui y voit un diagnostic : ceux qui parlent comme ceux qui écoutent, ce que l'on y dit comme ce que l'on y tait, l'enseignement qu'on y donne et la manière dont il est reçu. Aussi, chaque fois que nous y avons assisté, le spectacle a-t-il été double pour nous; et, à la salle Barthélemy, en particulier, celui de la galerie était aussi instructif au moins que celui de la tribune...

Mais n'anticipons pas et procédons par ordre :

C'est au salon de la rue de la Paix qu'ont eu lieu les premières lectures. Celles-ci dont on a fait quelque bruit quand il n'y en avait pas d'autres, n'ont jamais eu grande importance à nos yeux. Et d'abord, forcément restreint, et composé d'étrangers, de femmes seules, de gens de lettre amenés par la curiosité, l'amitié ou la politesse, l'auditoire ne comptait pas ; il n'y avait rien à conclure de ses applaudissements ou de son silence. Quant aux orateurs, hommes de la presse pour la plupart et attachés à des journaux répandus, leur nom ôtait d'avance tout intérêt de nouveauté à ce qu'ils pouvaient dire. Qu'y avait-il à attendre, par exemple, de M. Deschanel, du *Journal des Débats*, sinon de lourdes analyses, et de M. Hébrard, du *Temps*, sinon des paradoxes historiques et des excentricités révolutionnaires ? Nous en passons, et des plus connus. Aussi, ni les gaillardises des fabliaux recueillies par le premier pour en composer la figure du moyen âge, ni la réhabilitation de Marat, entreprise par le second, n'ont-elles eu la vertu de retenir la foule. La musique appelée au secours de la parole a-t-elle été plus efficace? Nous ne saurions le dire, n'ayant pas eu la tentation de nous en convaincre personnellement. Quoi qu'il en puisse être au surplus de l'importance des lectures de la rue de la Paix, elle s'efface devant celle qu'ont prise, dès le premier jour, et conservée jusqu'à la fin, les lectures de la salle Barthélemy.

Ouvertes dans le quartier le plus industriel de Paris, tout près du faubourg Saint-Antoine et à la porte des usines de Popincourt, ces lectures, rendues accessibles à tous par le bas prix des places, ont atteint immédiatement le but qu'on se proposait : elles ont attiré la foule des ouvriers et permis d'en étudier en grand les dispositions. Il y avait là, cette fois, un véritable auditoire. Ces milliers d'hommes, en costume de travail le mercredi, et le dimanche en habit de fête, entassés dans les galeries et au parterre de la vaste salle, représentaient une des grandes puissances de ce temps. Il s'agissait de savoir où elle en était en fait d'idées sociales et ce qu'on pouvait lui dire à cet égard.

Un comité, composé d'écrivains et de publicistes de toutes les opinions, s'était formé pour examiner les questions qu'on pouvait essayer de traiter. Le gouvernement avait naturellement écarté la politique, et comme, naturellement aussi, il ne se pouvait agir là de religion, restaient seulement la morale sociale, la littérature et l'histoire. Aussi est-ce sur cet ordre de sujets qu'ont

porté toutes les lectures. Notre intention n'est pas d'en faire ici l'analyse ; nous n'avons pas eu d'autre pensée, en les suivant, que de noter l'impression qu'elles ont faite sur l'auditoire. Là gisait pour nous leur principal intérêt.

Tout interdite qu'elle fût, — et justement peut-être parce qu'elle l'était, — la politique a été, sinon abordée, au moins côtoyée de très-près, non dans ses questions de détail, mais dans ses principes ; et chaque fois qu'il y a été touché, on a pu constater dans l'auditoire une sympathie profonde pour les doctrines de liberté. La grande date de 89, sous les auspices de laquelle tous les orateurs ont placé leurs discours, a toujours soulevé des applaudissements passionnés. Maintes fois le sens de ces acclamations, un peu vagues de soi, a eu lieu de se préciser, et jamais il ne s'est interprété d'une façon sinistre. Ce n'est pas à la salle Barthélemy, croyons-nous, qu'on eût obtenu des applaudissements pour Marat. Évidemment si l'idée démocratique a poussé de profondes racines dans l'esprit des ouvriers, elle n'y a pas le caractère exclusif et brutal qu'on a pu lui trouver dans d'autres temps. L'ouvrier, comme classe, sent sa force, et ce qu'il demande aujourd'hui, c'est le droit de s'organiser à côté des autres forces sociales.

Un orateur, qui connaît mieux que personne ces aspirations de la classe ouvrière, M. Jules Simon, en a pris occasion pour lui donner des conseils excellents en eux-mêmes, et qui auraient pu seulement être formulés d'une façon plus pratique. M. J. Simon a parlé des associations ; il les a présentées comme un moyen, pour les ouvriers, de se donner dans la société, sans en troubler l'économie, l'attitude de puissance qu'ils ambitionnent, de prévenir la misère qui est trop souvent leur lot dans la vie et la détresse à laquelle leur vieillesse est trop souvent réduite ; comme l'agent de moralisation le plus puissant, enfin comme une panacée réservée à nos jours, qu'il a avoué n'être point beaux. L'idée d'association, a-t-il dit, est nouvelle parmi nous ; on la repoussait il y a quinze ans, aujourd'hui elle a conquis tous les suffrages. Chacun sent qu'elle a le secret de notre salut. C'est là un grand progrès, plus grand que ceux dont la science se glorifie ; et quand il aura été réalisé parmi nous, quand l'association aura relié en puissants faisceaux les forces aujourd'hui éparses et partant à demi annulées de la classe ouvrière, la seconde moitié de ce siècle aura fait une conquête bien supérieure à celles qui en ont illustré la première : celles-ci n'ont engendré que despotisme, humiliation et misère ; l'autre apportera bonheur et liberté.

Ces paroles, dont nous ne donnons que le sens, ont été acclamées avec chaleur et saluées par une triple salve d'applaudissements. Ce qui en rend l'accueil plus remarquable, c'est qu'il n'a jamais manqué aux idées du même genre. Les mots de combats et de soldats, de victoire et de gloire, qui ont eu si longtemps le privilége exclusif de faire battre le cœur du peuple, ont aujourd'hui perdu une grande partie de leur prestige auprès de

la classe ouvrière; elle sait que la liberté marche rarement à la suite des conquêtes, et que la voix du canon, dans un État qui le fait parler souvent, laisse peu de place à celle de la sagesse.

L'idée d'une conquête intellectuelle, d'un progrès obtenu par l'effort de l'esprit et de la volonté, d'une gloire acquise par l'application persévérante de la pensée, a toujours paru séduire plus que toute autre l'auditoire de la salle Barthélemy; il n'a jamais laissé passer une occasion de le témoigner. Ainsi quand, à propos de Jean de Witt, dont il a raconté la fin glorieuse et tragique avec beaucoup de charme, M. Antonin Lefèvre-Pontalis a peint ce peuple hollandais qui, après avoir conquis sa liberté sur l'étranger, a conquis son sol sur la nature, par le fait d'un incessant travail, et s'est trouvé l'énergie suffisante pour le défendre contre le tout-puissant Louis XIV, on eût dit que la salle allait crouler sous le bruit des acclamations. Ainsi encore, pour revenir à M. Jules Simon, lorsque le brillant professeur, pour appuyer d'un exemple frappant ses théories quelque peu optimistes sur l'association, a raconté les merveilles de la corporation des *Équitables pionniers de Rochdale* qui, sans insurrection, sans grève, sans secours des patrons ni du gouvernement, mais par l'effet de quelques privations intelligentes, de sacrifices habilement combinés et d'ailleurs temporaires, sont arrivés à s'assurer, par leur travail, une aisance relative et la sécurité, on se fût cru à Franconi, quand, il y a trente ans, l'on y jouait les grandes batailles de l'Empire.

Pourquoi M. J. Simon, qui voit tant de choses dans le retour de la classe ouvrière à la vie d'association, n'a-t-il pas dit que cette idée des associations est toute chrétienne, que c'est l'Église qui les a imaginées, organisées, bénies, qui en a fait, pendant mille ans, le refuge et le bouclier du pauvre travailleur? Il n'a pas, à la vérité, passé ce fait entièrement sous silence; mais avec quelle timidité, quelle froideur il l'a énoncé! D'ailleurs, en reconnaissant que les corporations ouvrières existaient dans le passé, — ce passé où, M. J. Simon a daigné l'avouer, « tout n'a pas été mauvais, » — a-t-il ajouté qu'elles étaient l'œuvre de l'Église? Non, il ne l'a pas osé. Eh bien! il a eu tort, à notre avis; d'abord parce qu'on a toujours tort de dissimuler la vérité; puis parce que nous augurons assez bien des dispositions du public de la salle Barthélemy pour être certain que la révélation de ce fait, eût été bien reçue surtout venant d'une bouche aussi peu suspecte.

En général, et c'est un reproche qu'il faut faire à tous les orateurs, moins un peut-être, M. Albert Gigot, qui a su se faire applaudir en louant Louis XVI et en condamnant la philosophie du dix-huitième siècle, on n'a pas montré assez de courage en parlant aux ouvriers de la salle Barthélemy; on a trop craint de heurter leurs préventions, de blesser leurs préjugés; on n'a pas assez usé à leur égard du précepte du poëte et suffisamment cherché ce qu'ils étaient capables ou incapables d'entendre en fait de vérité : *Quid valeant humeri, quid ferre recusent.* Dieu nous garde

de dire qu'on a voulu être applaudi ; mais on a craint de ne l'être pas. Comment expliquer autrement que M. Foucher de Careil, qui a eu l'heureuse inspiration, à propos du Dante, de parler d'Ozanam et de Lamennais, ait pu le faire sans dire que le premier avait toujours été catholique et que le second, quand il fit sa traduction de la *Divine Comédie* et le *Livre du peuple*, avait cessé de l'être ?

Et M. de Loménie, qui, dans sa spirituelle improvisation sur la *Correspondance de Voltaire*, a su dire tant de bonnes vérités sur le philosophe de Ferney, est-il sûr de n'en avoir par compromis l'effet par les excessives précautions qu'il a prises pour les dire et par le ton léger avec lequel il a cru devoir raconter les roueries du patriarche des incrédules? Nous qui étions dans la foule et pouvions étudier de près le jeu des physionomies, nous ne voudrions pas répondre qu'il n'ait pas plus fait admirer que blâmer son artificieuse duplicité. La tentative de M. de Loménie n'en a pas moins été l'une des plus hardies. N'y avait-il pas hardiesse en effet, à essayer, en face d'un semblable public, d'enlever à Voltaire une partie de sa couronne? Que l'exécution du projet n'ait pas été complétement heureuse, nous le croyons ; mais combien auraient osé le concevoir?

M. Saint-Marc-Girardin peut-être ; car il a fait, dans sa vie de professeur, plus d'une exécution de ce genre, et, s'il eût entrepris celle-ci, il était homme à la mener à bonne fin. Nul n'a, comme lui, l'art de faire arriver la vérité aux oreilles du public. Mais, à la salle Barthélemy, M. Saint-Marc-Girardin s'était réservé une tâche plus agréable, celle d'expliquer le génie de notre grand fabuliste et d'appliquer à notre temps la morale de quelques-unes de ses fables. La Fontaine commenté par le spirituel professeur de littérature de la Sorbonne ! imagine-t-on sujet plus piquant?

Comment se fait-il que nous ayons attendu au moment où le lecteur est las de ce pâle compte rendu et où l'espace va nous manquer, pour parler de ce délicieux entretien du 9 mars? Peut-être l'ordre des dates le commandait-il. Mais, avouons-le, la crainte de déflorer cette spirituelle causerie nous a surtout retenu d'en parler. On la lira, nous l'espérons, recueillie par la sténographie comme les autres. Citons-en pourtant le début, tel qu'il nous est resté dans la mémoire :

« Messieurs, lorsqu'il y a six ans j'eus l'idée de parler à la Sorbonne des fables de la Fontaine, je fus effrayé d'abord de l'entreprise que j'allais tenter. En effet, n'était-il pas bien téméraire à moi d'aller entretenir un public grave, sérieux, de ces fables que l'on n'a plus guère l'habitude d'entendre que de la bouche des petits enfants ? Je ne tardai pas à reconnaître, messieurs, que j'avais bien mal placé mes inquiétudes : j'eus un succès effrayant ! Et aujourd'hui, en présence d'une assemblée bien autrement nombreuse que celle que peut contenir la petite salle de la Sorbonne, je n'ai qu'une peur, c'est d'avoir un succès plus effrayant encore.

« En effet, qu'est-ce qui nous plaît dans les fables de la Fontaine ? C'est

que, derrière des lapins et des belettes, nous retrouvons nos semblables, notre prochain, et notre prochain pris en faute! voilà ce qui est amusant.

« ... Qui de nous n'a rencontré la cigale, la fourmi, la grenouille, le corbeau payant ses flatteurs de son fromage?... Et le loup donc, le loup vorace, l'agneau timide et niais; mais vous les connaissez parfaitement...

« ... La Fontaine, d'ailleurs, prend au besoin l'homme directement à partie... »

Et, en preuve, le professeur lit la fable *le Trafiquant et la Fortune;* et, lecture faite, il s'écrie :

« Oui, messieurs,

L'on a toujours raison, le destin, toujours tort.

« Obtient-on des succès, des avantages, c'est à son seul mérite qu'on les doit; au contraire, subit-on des revers, une chute, c'est la fortune qui est coupable. On représente la Fortune un bandeau sur les yeux... Hé! ne nous en plaignons pas : voilà précisément ce qui console. S'il en était autrement, il faudrait donc s'avouer que l'on est pauvre, obscur, dédaigné, et qu'on l'a bien mérité? »

Comment, en poursuivant une leçon de morale, le professeur en est-il arrivé à une piquante leçon de littérature, à une théorie spirituelle du *lieu commun?* Il faut demander cela à ce merveilleux secret des transitions que Boileau se désolait de ne point avoir et que M. Saint-Marc-Girardin possède si bien. C'est en rapprochant un morceau de Bossuet d'une fable de la Fontaine, où, malgré la différence de la forme, l'idée, le sentiment sont les mêmes, que M. Saint-Marc-Girardin, s'interrompant, s'est écrié :

« Des sentiments généraux, simples, communs, messieurs!

« Eh quoi! qu'ai-je dit? n'est-ce pas moi, un littérateur, qui viens faire devant vous l'éloge des lieux communs? Hé! oui, vraiment. Et n'allez pas croire que cette idée me soit venue tout à coup, en passant de la rive gauche à la rive droite de la Seine; que la grâce m'ait touché en passant les ponts; cette idée est pour moi une croyance depuis longues années. »

Mais il y a lieux communs et lieux communs. En preuve de ceci, M. Saint-Marc-Girardin a lu un fragment d'un de ses anciens articles, fragment que nous nous rappelions bien, dirigé contre les chercheurs de nouveautés et les *faiseurs de confidences*, qui s'imaginent intéresser le public aux petits accidents de leur vie.

« Les sentiments généraux, les sentiments communs, voilà la source de toute émotion, de toute vraie littérature; voilà ce qui permet de rapprocher la Fontaine de Bossuet, ce qui, à un moment donné, peut, par la force de l'émotion, rendre le dernier d'entre nous l'égal de Bossuet lui-même. »

Cette leçon — nous voulons dire cette causerie charmante dont nous ne relevons que quelques traits, a été l'une des dernières que l'on ait entendues à la salle Barthélemy. L'autorisation accordée expirait le 20. Sera-t-elle renouvelée? Nous ne savons, mais nous le souhaitons en tout cas, d'abord dans l'intérêt des victimes de l'insurrection polonaise, au bénéfice desquelles ces lectures ont éte faites, puis dans l'intérêt du principe de liberté qu'elles consacrent, enfin dans celui de la vérité, qu'elles offrent, il est vrai, l'occasion d'attaquer, mais qu'elles fournissent aussi le moyen de défendre publiquement.

II

Depuis la ruine de notre ancienne constitution, où ils étaient réglés par des lois qui avaient pour elles au moins la sanction du temps, les rapports de l'Église et de l'État ont été pour une grande part dans les révolutions que nous avons traversées et dans le sang qui a été répandu chez nous. Régularisés après environ vingt ans de despotisme et d'anarchie, par une convention où l'une des parties contractantes avait caché toutes sortes de piéges, ils devinrent presque aussitôt l'objet d'entreprises déloyales et de persécutions nouvelles; mais bien qu'ils n'aient donné lieu depuis à aucune agitation publique, ils sont restés, dans les conditions où ils existent, l'objet de contestations théoriques et une occasion toujours prochaine d'empiétements et de conflits.

Ce serait un livre de beaucoup d'intérêt et où il y aurait de précieux enseignements à recueillir, qu'une histoire de ces relations entre le pouvoir et la religion depuis 89. Malheureusement ce livre n'existe pas; et l'ouvrage que vient de publier M. Edmond de Pressensé sur l'Église de France pendant la Révolution[1], quoique rempli de faits, n'est pas de nature à en tenir lieu. M. de Pressensé a moins écrit en effet pour raconter que pour prouver; son livre est un plaidoyer et non une histoire. Protestant et chef d'une communion qui est un protestantisme dans le protestantisme lui-même, M. de Pressensé, conséquent en ce point avec ses principes, est pour l'indépendance complète de la religion vis-à-vis de l'État. La religion étant une affaire entre Dieu et l'homme, l'État, selon lui, n'a aucun droit d'y intervenir. Tout citoyen, dans une société bien organisée devrait donc avoir la faculté, non-seulement de choisir sa religion, mais de la professer en toute liberté, à la seule condition de ne pas gêner celle des autres et de se soumettre aux règlements de la police. Par conséquent, point de religion d'État, cela va sans

[1] *L'Église et la Révolution française*, histoire des relations de l'Église et de l'État, de 1789 à 1802, par Edmond de Pressensé. In-8. Meyrueis, rue de Rivoli.

dire, mais encore point de conventions et d'engagements synallagmatiques entre l'État et la religion; point de concordats, point d'édifices publics fournis aux cultes ; point d'existence légale et de traitement pour leurs ministres : chaque culte pourvoyant lui-même à son entretien. En un mot, la religion comme aux États-Unis d'Amérique, voilà l'idéal de M. de Pressensé.

Cet idéal n'est guère dans le goût français. Fils des Romains en tout ce qui tient à la législation et au droit, héritiers d'une civilisation dont la centralisation était le caractère distinctif, enfants de l'Église qui a fait la royauté moderne et élèves des légistes qui l'ont constituée, nous ne concevons guère la religion autrement qu'unie à l'État.

Et cette façon de la concevoir n'est pas particulière à ceux qui croient ; l'école incroyante, qui relève de Jean-Jacques Rousseau n'admet pas pour la religion un autre mode d'existence. Jean-Jacques Rousseau en effet, remarque M. de Pressensé, n'entend pas plus que Bossuet laisser la religion en dehors de l'État. Son *Contrat social*, cette charte de la révolution du dix-huitième siècle, ce programme du renouvellement social le plus hardi, est tout imbu des idées de *la politique selon l'Écriture sainte :* « C'est une sorte de déisme gallican avec la même sanction terrible que le gallicanisme de 1682 et 1685; c'est la religion d'État mise à la portion congrue en fait de dogmes, mais aussi rigoureuse, aussi implacable que si elle avait à maintenir le catéchisme du Concile de Trente. Le glaive est tiré pour un formulaire amoindri, mais il n'en est pas moins tiré aux yeux des dissidents. »

L'Assemblée constituante, qui brisa la vieille monarchie, garda ses traditions à l'endroit de la religion et en poussa même les principes à l'excès. Ce que la monarchie n'avait jamais osé rêver, elle l'entreprit : la Constitution civile du clergé fut une tentative d'absorption de la religion par l'État, une franche application des doctrines du *Contrat social.* Au nom de la liberté, on ravit à l'homme sa liberté la plus haute. Mais l'idée qu'elle pût être invoquée dans le sens absolu où M. de Pressensé l'entend, était alors si loin des esprits, qu'à peine deux ou trois réclamations dans ce sens se produisirent-elles au milieu des débats. Et quand, après le vote de la loi et la scission produite dans le clergé par l'imposition du serment à la nouvelle constitution, quelques citoyens restés fidèles à la foi catholique voulurent, excipant des principes de liberté inscrits dans la loi, ouvrir à leurs frais des temples pour les prêtres insermentés, ils se virent brutalement repoussés par les magistrats aussi bien que par le peuple. Le peuple, « il avait, dit M. de Pressensé, une belle occasion de montrer son respect pour la liberté, car il s'agissait de maintenir le droit d'une minorité dont il détestait les principes. Malheureusement, sous l'excitation de la presse et des clubs, il était impossible de contenir ses passions. Le jour même où devait, pour la première fois, se célébrer le culte des catholiques non assermentés, une affiche injurieuse et menaçante fut placardée sur la porte ; la foule stationnait dans la rue, décidée à ne laisser entrer personne et à faire un mauvais

parti à quiconque voudrait franchir le seuil de l'église. Des ordres avaient bien été donnés à un détachement de la garde nationale, mais ils étaient si ambigus, que les gardes nationaux n'imaginèrent pas qu'ils dussent protéger le droit des catholiques. Ainsi, la plus précieuse des libertés était outrageusement violée à la première occasion. » La voix de Sieyès faiblement soutenue par celle de Lafayette et celle de Bailly protestèrent seules, dans le camp révolutionnaire, contre cet attentat.

Sous le régne de la Législative qui succéda à la Constituante, la liberté religieuse ne fut ni mieux comprise ni plus respectée. Élèves de Rousseau, les Girondins, qui dominèrent d'abord dans la nouvelle assemblée, avaient, avec les idées du maître à ce sujet, des haines et des jalousies trop basses pour ne pas démentir à chaque instant, sur ce point, leur phraséologie libérale. Ils le montrèrent dès le premier jour en repoussant une très-noble et très-énergique pétition du directoire de Paris contre le décret du 29 novembre qui interdisait l'exercice du culte aux prêtres non assermentés. Un de leurs chefs, le vieux et ridicule Roland, Sganarelle fanatique, excité par sa femme, qui puisait ses inspirations dans les bras de Buzot, fut l'un des plus ardents à réclamer contre les prêtres insermentés et contre leurs adhérents l'application des châtiments édictés sous la pression des clameurs et des menaces populaires. Leur grand orateur, Vergniaud, appuya de son pathos oratoire ces abominables réclamations.

Il faut louer M. de Pressensé, qui raconte en détail et avec une profonde indignation ces impudentes violations des principes les plus solennellement proclamés, d'avoir osé se séparer de la foule des panégyristes de cette triste phalange des Girondins. « Dans la lutte religieuse, les Girondins, dit-il, ont montré autant de violence et d'injustice que leurs ennemis (les Montagnards), et s'ils n'ont pas élevé de leurs mains l'échafaud politique, ils en ont du moins préparé les premiers degrés par les mesures de proscription qu'ils ont votées. Il est certain qu'ils ont sacrifié le droit et la liberté à la raison d'État. Or, c'est là le point fondamental du catéchisme politique de la Montagne... Disciples dociles et passionnés d'un siècle incrédule, ils allaient porter dans la répression des résistances cléricales tous les préjugés d'une philosophie matérialiste, incapable de respecter Dieu dans la conscience humaine. Ils allaient donner au monde ce honteux spctacle de voltairiens persécuteurs. »

Ce blâme pour les Girondins et pour l'Assemblée législative s'accentue encore sous la plume de M. de Pressensé par l'admiration franche et non marchandée qu'il accorde à leurs victimes. On ne saurait, quand on est protestant et par conséquent trop mal préparé pour comprendre jusqu'au fond le principe de la résistance du clergé insermenté, manifester pour lui une plus vive sympathie. Bien que porté d'inclination vers le clergé assermenté où il voit le protestantisme en germe, M. de Pressensé ne peut se défendre d'un sentiment de dégoût pour le personnel qui le compose. A

l'exception de Grégoire et d'un ou deux autres peut-être, tout le reste à ses yeux, est vil ou vulgaire. Aux actes trop fréquents de bassesse et d'infamie où tombent souvent les adeptes de la Constitution civile du clergé, M. de Pressensé oppose avec un empressement qui révèle l'honnête homme, les actes de courage, de générosité, de désintéressement, d'héroïsme religieux dont s'honore le clergé fidèle.

C'est contre celui-ci qu'avaient été dirigés les coups de l'Assemblée législative. La Convention, qui en voulait finir avec le christianisme, frappa à son tour le clergé apostat. Ce qu'elle trouva là de lâcheté est inouï. Chose étrange ! Le protestantisme contre lequel nulle persécution n'était dirigée et que rien ne menaçait, offrit aussi son contingent de renégats. Dans la séance de la Convention du 7 novembre 1793, où les prêtres jureurs apostasièrent en si grand nombre, on vit, à la suite de l'évêque Lindet, le pasteur protestant Julien, de Toulouse, venir à la tribune déclarer qu'il n'aurait plus désormais « d'autre divinité que la liberté, d'autre culte que celui de la police, d'autre Évangile que la Constitution républicaine. » Dans les séances suivantes, ce spectacle de turpitudes continua. A côté de l'évêque de la Haute-Vienne, qui tint à bien faire comprendre qu'il n'avait été qu'un hypocrite et offrit sa croix d'or sur l'autel de la patrie, deux ministres protestants de Paris y apportèrent, dit M. de Pressensé, « les coupes d'argent qui servaient à l'administration du baptême et de la sainte cène. »

Naturellement il y eut des applaudissements pour ces honteuses démarches de la peur.

C'est un triste régime que celui qui conduit un peuple à ces avilissements ! Aussi voyons-nous avec plaisir M. de Pressensé s'inscrire contre les éloges qu'on fait encore tous les jours de la Convention au nom du patriotisme et de la liberté. Le patriotisme, ceux-là en donnaient des preuves qui mouraient soit devant l'ennemi pour défendre les frontières, soit sur l'échafaud pour les grands principes qui font la base des États, et non ceux qui passaient leurs journées à prononcer des sentences de mort. Quant à la liberté, il n'y en eut d'aucune sorte sous le règne de cette affreuse assemblée, et de liberté religieuse moins que d'autres. Le Comité de salut public avait institué un régime plus odieux que celui de l'inquisition, dit M. de Pressensé. Il avait en effet l'hypocrisie en plus. Au moment où il décrétait, sous la sanction de la guillotine, le culte de l'Être suprême, Robespierre ne faisait-il pas voter la liberté des cultes ?

Sans doute, cette liberté gagna quelque chose à la chute du tyran ; quelques manifestations de pitié pour les victimes de la persécution se produisirent, quelques motions en faveur de la liberté religieuse furent faites à la tribune, mais la persécution ne cessa pas ; il n'y eut guère que le sang qui cessa de couler.

Le Directoire fut un ennemi aussi réel de la liberté religieuse que l'avaient pu être les régimes précédents. Seulement il fut plus lâche. La religion

reparut, mais par la force de l'opinion et non avec l'agrément du pouvoir. Le gouvernement subit le fait; mais, nonobstant d'éloquentes réclamations dans les assemblées (discours de Camille Jordan et de Royer-Collard), il ne concéda pas le droit. Toutes les fois qu'il put persécuter la religion, il le fit avec joie. En somme pourtant, comme il n'osa que rarement employer le terrible attirail des lois de persécution que lui avaient légué l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention et que, sous son régime, une certaine liberté s'établit, la religion se releva avec une grande rapidité. M. de Pressensé affirme que le clergé catholique et le clergé jureur rivalisèrent de zèle. Tel n'est pas le souvenir qui en est resté. Qu'à un certain moment, le clergé assermenté se soit remué pour prévenir la chute dont il se sentait menacé, cela n'est pas douteux; c'est ce dont témoignent ses assemblées, ses *conciles*, comme les appelle M. de Pressensé. Mais le zèle, on peut le dire sans injustice, n'était pas le don par lequel ce clergé se distinguait particulièrement, et, lors même qu'il était réel, son zèle, à lui, n'avait pas le caractère chaleureux que réclamait le temps. Aussi, malgré leurs efforts, les prêtres assermentés restèrent-ils généralement abandonnés. Leurs églises, comparativement à celles des prêtres insermentés, demeuraient à peu près désertes. M. de Pressensé en fait lui-même l'aveu.

C'est dans cet état que le général Bonaparte arrivé au Consulat trouva les choses, et que, voulant reconstituer l'État, dont il prévoyait déjà que le gouvernement allait se concentrer dans ses seules mains, il entreprit de mettre un terme à l'anarchie religieuse et de faire revivre, dans la mesure où le permettaient les circonstances, les vieilles traditions du pays relativement aux choses de l'ordre religieux.

C'est contre cette entreprise moins hardie en fait qu'elle ne le paraissait, puisqu'elle avait pour elle les habitudes séculaires et les vœux de la grande majorité de la nation, qu'est dirigé le livre de M. de Pressensé. Ce livre est donc, comme nous le disions en commençant, moins une histoire des relations entre l'Église et l'État pendant la Révolution, qu'une attaque au Concordat de Bonaparte et de Pie VII. On ne comprend pas, au premier moment, quel intérêt un protestant peut avoir dans cette affaire de concordat catholique. Cependant, en y réfléchissant un peu, on en pénètre la raison. Si le Concordat a réglé directement la situation de l'Église catholique, il a indirectement fixé celle de l'Église protestante, et rendu les développements de son principe plus difficiles. Ce qui se passe aujourd'hui au sujet de M. le pasteur Coquerel en est la preuve. Le Concordat, en organisant l'Église catholique a naturellement conduit le législateur a en faire autant pour l'Église protestante. De là les griefs, très-légitimes à leur point de vue, de quelques membres du protestantisme qui auraient préféré, dans l'intérêt de leurs principes, que la religion gardât l'espèce d'indépendance qu'avait amenée la persécution révolutionnaire.

Que le protestantisme se fût bien trouvé de la prolongation indéfinie de cet état et de la reconnaissance légale de cette anarchie, cela se peut; mais il est permis de douter que ce qui eût été bon pour le protestantisme eût également convenu au catholicisme. Nous ne dirons pas que, de ce que les chrétiens séparés de l'Église désirent une chose, ce soit une raison pour elle de la repousser ; mais c'en est une au moins de s'en défier.

M. de Pressensé se moque agréablement de ceux qui croient que l'influence de son éducation catholique a été pour quelque chose dans la détermination que prit le premier consul de reconstituer la société religieuse en France. Il a tort. Sans doute Bonaparte suivit dans cette entreprise ses instincts d'autocrate et son goût excessif pour la centralisation; mais qu'il n'ait pas eu une prédilection particulière pour la religion catholique c'est ce qu'on ne saurait contester. Ce fut une pensée très-complexe assurément que celle qui inspira à Bonaparte l'idée du concordat; mais il ne serait pas équitable de n'y montrer que ce qu'il pût y avoir de mauvais. Le concordat ne fut pas une œuvre parfaite sans doute, mais ce fut, dans les circonstances, tout ce qu'on pouvait faire de mieux. On a beau jeu à l'attaquer aujourd'hui ; mais il y a peu d'équité à le faire.

Au surplus, ce n'est pas son plus ou moins d'imperfection que blâme M. de Pressensé, c'est le principe même sur lequel il repose. Le grand tort du concordat, aux yeux de M. de Pressensé, est d'avoir mis des entraves aux libres évolutions des cultes.

C'est une grande et difficile question que celle de l'abolition des concordats. Nous ne voulons pas la discuter aujourd'hui en contradiction avec le livre de M. de Pressensé. Une plume qui a toute autorité pour traiter ces matières s'est expliquée ici, à cet égard, d'une façon qui nous dispense, ou plutôt nous interdit d'y revenir [1].

Quoique nous ne soyons pas d'accord avec M. de Pressensé sur le fond de sa thèse, nous n'hésitons pas à reconnaître que, indépendamment des sentiments élevés que nous y avons déjà signalés, son livre est un plaidoyer habile plein de vues fines, d'aperçus sagaces sur les événements et les hommes, qui nous a souvent instruit et toujours intéressé. Qu'on nous permette seulement d'exprimer le regret que l'éditeur en ait si mal corrigé les épreuves.

P. Douhaire.

On se souvient qu'en 1854, avant d'envahir la Crimée, notre armée fit sur le Danube une expédition qui fut sans résultat militaire, mais qui ne lui coûta pas moins beaucoup de monde. Là, en effet, au lieu des Russes qui

[1] Voir dans *le Correspondant* du 25 octob. 1861 l'article de M. le prince de Broglie intitulé: *la Souveraineté pontificale et la Liberté.*

n'avaient pas jugé prudent de l'attendre, elle rencontra le choléra qui la décima en quelques nuits. Ce fut même, en grande partie, pour fuir cet ennemi que le général en chef se décida à poursuivre l'autre au delà de la mer. Depuis lors la Dobroudscha a gardé chez nous une triste célébrité.

Cette contrée fertile et magnifique, qui n'est devenue insalubre que par l'incurie du gouvernement turc, a pris, depuis notre occupation temporaire, une importance qui grandit tous les jours; les Anglais y ont établi un comptoir, un chemin de fer, et, dans peu, ce sera la tête d'une grande voie commerciale.

C'est ce qu'avait prévu l'auteur d'un intéressant article publié ici, il y a cinq à six ans, M. le docteur Allard, qui, en 1855, avait accompagné une commission d'ingénieurs français dans la Dobroudscha et l'avait étudiée avec soin dans son présent et dans son passé. Cet article, enrichi d'une foule de développements que les dimensions de notre recueil nous avaient contraints de sacrifier et de renseignements postérieurement recueillis, forme aujourd'hui, sous ce titre : *la Bulgarie orientale*, le premier volume d'une bibliothèque nouvelle [1], qui promet d'unir l'instruction à l'agrément et qui, sous ce rapport, ne pouvait mieux inaugurer ses publications. L'ouvrage de M. Allard unit, en effet, au mérite d'une description historique et statistique tout le charme d'un récit de voyage. Ce volume, dont nous ne connaissons encore que les épreuves qu'on a bien voulu nous communiquer, doit être enrichi de cartes levées sur place et de vues prises par l'auteur chez qui l'habileté du dessinateur égale celle de l'écrivain.

P. Douhaire.

[1] *Bibliothèque choisie du Messager de la semaine.* Paris, Adrien Le Clère, rue Cassette.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 24 mars.

Les élections parisiennes du 20 mars resteront marquées d'un caractère particulier et considérable : l'abandon des candidatures officielles. C'est là ce qui frappe et domine en elles, et le fait a presque l'importance d'une modification dans le système actuel. On ne peut considérer, en effet, l'apparition *in extremis* du nom de M. Frédéric Lévy comme une tentative sérieuse de l'administration ; ç'a été beaucoup plus une pointe individuelle qu'une bataille gouvernementale du genre de celles qui ont été si énergiquement engagées, — et si complétement perdues, — dans la journée du 31 mai. Le maire du onzième arrondissement, comprimé dans sa boîte officielle à la façon de ces petits personnages dont s'amuse l'enfance, a pu s'ennuyer de la position et saillir brusquement à la dernière heure, mais il ne semble pas que le gouvernement ait fait jouer le ressort. Non, le pouvoir a cette fois laissé l'espace libre, il s'est fait juge du camp sans descendre personnellement dans l'arène, et si nous l'en félicitons beaucoup, ce n'est pas sans nous en étonner un peu.

Pendant dix ans, en effet, nous avons entendu M. Baroche proclamer à l'égal d'un dogme le principe des candidatures officielles, et au mois d'avril de l'année dernière, après avoir affirmé de nouveau la nécessité de ces candidatures, il ajoutait que le gouvernement *n'y renoncerait jamais*. Ces déclarations ont été répétées par M. Rouher, qui n'a pas dit moins nettement que le suffrage universel *ne pouvait* être abandonné à lui-même, qu'il avait indispensablement besoin d'être *dirigé*, que *le devoir* de l'éclairer et de le guider incombait au gouvernement, et qu'on n'abdiquait pas des devoirs.

Nous voudrions placer ici les expressions des deux ministres, beaucoup plus énergiques que notre pâle et courte analyse ; mais un récent arrêt de la cour de Rennes (10 mars), venant de décider que la reproduction, même par voie de simple citation, d'un fragment de discours prononcé aux Chambres constitue un compte rendu illégal, nous sommes contraints de renvoyer à l'inviolable *Moniteur* ceux qui seraient curieux de lire dans son texte le *Credo* des ministres en matière électorale. Nous avons le droit de citer des passages de M. de Serres, du général Foy, du duc de Broglie, de M. Guizot, de tous ceux qu'on appelle des rhéteurs ; mais les harangues du

bureau de l'assistance, comme on a nommé le banc des commissaires du gouvernement[1], et les élans oratoires des *jeunes collègues* de M. Thiers nous sont formellement interdits. Nous le regretterions davantage si les souvenirs de tous ne suppléaient aisément aux citations que nous ne pouvons faire.

Eh bien, qu'est devenue, dans les dernières élections de Paris, la fameuse théorie de la direction du suffrage universel? Et pourtant, s'il est une circonscription en France où cette direction supérieure pût sembler explicable, c'est bien le département de la Seine, centre turbulent où s'agitent tous les problèmes ; et si l'intervention du pouvoir est jugée d'ordre public dans nos plus paisibles hameaux, *a fortiori* devrait-elle être estimée indispensable à l'incandescent foyer où toutes les passions bouillonnent. Il en a été autrement ; l'administration s'est abstenue, et nous aimons à voir dans cette attitude un progrès des institutions et une conquête de l'esprit public que M. Lefèvre-Pontalis pourra consigner dans la seconde édition de son excellent écrit sur *les Lois et les Mœurs électorales en France et en Angleterre.*

On a dit que ce n'était pas la bonne volonté, mais les candidats qui avaient fait défaut. Non, les candidats ne manquaient pas ; il y avait d'abord les neuf demeurés sur le carreau l'année dernière, et le pouvoir en eût trouvé bien d'autres, empressés d'accueillir ses offres, s'il eût allumé sa lanterne pour en chercher. Seulement le pouvoir a douté de la victoire, et la crainte d'une défaite, cette crainte qui est en tout le commencement de la sagesse, lui a fait adopter une ligne de conduite qui pose un précédent considérable, puisqu'elle est la renonciation par le gouvernement d'un principe auquel M. Baroche avait prétendu qu'il ne renoncerait jamais, et cela, nous le répétons, dans la circonscription où cet abandon eût semblé le moins possible. Quand on cède sur un pareil terrain, on est bien près de céder partout ailleurs, et cet hommage plus ou moins volontaire à la liberté électorale nous paraît du plus heureux augure.

Ce qui nous confirme dans cette appréciation, c'est que ce n'est pas à Paris seulement que le pouvoir a donné cet exemple. Il y a quelques semaines, à Cambrai, l'autorité s'est résignée au même parti en présence de deux candidats dont l'un avait été, il y a dix mois, l'objet de ses ardentes préférences, et l'autre le point de mire de ses plus vives attaques. Tous deux ont reparu dans la lice, et l'administration, oubliant à la fois qu'elle avait patronné celui-ci et combattu celui-là, est demeurée neutre, en prescrivant aux fonctionnaires dont le zèle avait été tant surexcité naguère une entière impartialité.

La circulaire adressée à cette occasion par le sous-préfet de Cambrai, M. de Sainte-Suzanne, à tous les maires de sa région, mérite d'être citée et conservée. C'est un document qui restera comme un exemple et que nous

[1] *Les Élections de* 1863, nouvelle édition augmentée de la vérification des pouvoirs, par M. Victor Pierre. Chez Dentu.

recommandons dès maintenant à la sérieuse méditation de tous les préfets de France. Qu'on écoute ces paroles calmes et élevées :

« Vous puiserez dans votre patriotisme éclairé, dans votre dévouement à l'Empereur et au pays, les motifs qui devront fixer vos préférences personnelles. Comme maire, vous recommanderez à tous le calme et la modération, vous ferez respecter l'indépendance de chacun, vous réprimerez les manœuvres qui porteraient atteinte à la sincérité du vote ou entraveraient la libre manifestation de la volonté populaire, vous prémunirez vos administrés contre tout moyen de séduction contraire à la dignité du suffrage universel.

« En appliquant la loi avec une stricte impartialité, en apprenant aux opinions contraires à se respecter, nous préparerons l'apaisement des esprits, la réconciliation après la lutte, nous ferons ainsi acte de bons citoyens et resterons fidèles aux instructions comme aux précédents de l'autorité supérieure. »

Qu'en tenant ce noble langage M. de Sainte-Suzanne se soit conformé aux instructions de l'autorité supérieure, nous le souhaitons et nous en sommes heureux ; mais, quant *aux précédents,* il est à leur égard en contraste et en progrès trop évidents pour que tous les yeux n'en demeurent pas frappés.

Ainsi, à Paris, l'abstention du pouvoir succédant aux philippiques du 31 mai, et, à Cambrai, l'impartialité la plus stricte épargnant à l'administration le retour des scandales racontés par un chambellan, voilà la phase nouvelle dans laquelle nous semblons entrer en matière électorale. Aurons-nous la satisfaction de voir le gouvernement y persévérer ? Nous ne savons ; mais, après avoir agi sous nos yeux de la sorte, puis parlé comme M. de Sainte-Suzanne l'a fait à Cambrai, on aurait beaucoup de peine à comprendre au nom de quel principe politique ou de quelles nécessités sociales il adopterait ailleurs d'autres pratiques et s'obstinerait à maintenir dans l'Ouest ou le Midi un système condamné par lui-même dans le Nord. D'ailleurs la masse des électeurs s'accommoderait-elle d'être moins bien traitée que les Parisiens et les Picards?

Assurer l'indépendance de chacun, apprendre aux opinions contraires à se respecter pendant la lutte de manière à faciliter la réconciliation après le combat, tels sont les seuls conseils que l'administration devra désormais donner à ses agents si elle veut du même coup sauvegarder la dignité du suffrage universel et ses propres intérêts. Engager dans chaque scrutin le principe même du gouvernement est une faute, et d'éclatantes déceptions ont dû sous ce rapport ouvrir complétement les yeux du pouvoir. Espérons donc que les beaux jours des candidatures officielles sont passés et que les théories de M. Baroche, continuées sans variation par M. Rouher, ne survivront pas aux incidents significatifs dont nous venons d'être les témoins.

Une autre théorie, mise en avant au nom de la population laborieuse de

Paris, n'a pas obtenu plus de succès et ne semble pas moins irrévocablement jugée : c'est celle des candidatures ouvrières. Les *soixante* dirigeaient-ils ou étaient-ils conduits ? Leur manifeste dissolvant était-il une œuvre ou une manœuvre? Sans le rechercher, nous pouvons dire que, malgré notre vive sympathie pour les travailleurs, nous n'avons jamais pu admettre le principe posé par les soixante. Ce qui importe, ce n'est pas précisément que tous les intérêts soient *représentés*, c'est qu'ils soient tous *défendus*, et si M. Berryer entend mieux la question des coalitions que le plus intelligent typographe, si M. Thiers est plus apte à soutenir en économie politique la doctrine de la protection qu'un tisseur de Roubaix, si M. Jules Simon est mieux en état qu'aucun tanneur ou mécanicien de plaider avec succès la thèse de l'association, ne serait-il pas contraire à la cause même de ceux qu'il s'agit de servir de leur choisir pour mandataires des confrères les représentant plus exactement au point de vue technique, mais infiniment moins capables de remplir avec efficacité l'objet de leur mandat? Nous sommes pour l'avénement régulier de tous au soleil, au bien-être, à la richesse, aux honneurs; mais nous sommes aussi pour la discussion approfondie des affaires publiques, pour le contrôle vigilant et éclairé de nos deniers, et voulant la lumière, poursuivant la liberté, nous préférons les hommes qui sont le plus capables de faire l'une et de conquérir l'autre.

On a fait une comparaison ingénieuse entre le principe des candidatures ouvrières et celui des nationalités, aboutissant, l'un, par le fractionnement indéfini, à la destruction de tout peuple, l'autre, par la logique de ses conséquences, ou plutôt de ses inconséquences, à la ruine de la solidarité qui doit unir tous les membres du corps politique, sans parvenir du reste à donner satisfaction à toutes les catégories. On l'a si bien compris que dans aucun des pays où fleurit le régime représentatif, ni en Angleterre, ni en Belgique, ni en Hollande, ni en Autriche, la pensée n'est venue d'organiser la représentation par castes, par groupes, par métiers, ce qui l'eût en réalité désorganisée et réduite à néant.

Au nom de cette idée fausse, les soixante présentaient un des leurs, M. Tolain. S'il l'eût emporté, c'eût été le cas de dire, en imitant Beaumarchais : Il fallait un orateur, ce fut un ciseleur qui l'obtint. Croit-on, en effet, que M. de Montalembert, que M. Dufaure ne fassent pas plus défaut que des ajusteurs au palais Bourbon, et s'imagine-t-on que des graveurs y rendraient autant de services que M. Casimir Périer, M. Cochin et M. Odilon Barrot? Ah! quand nous serons rentrés dans tous nos droits, quand l'édifice aura son complet couronnement, il sera temps d'accorder satisfaction à toutes les susceptibilités légitimes ; mais l'objectif actuel est le recouvrement des libertés perdues, et ce qui importe avant tout, c'est la revendication énergique, incessante de ces libertés par les voix les plus éloquentes et les plus autorisées. Tout ce qui s'écarte de ce but supérieur tend à semer

une division funeste parmi les hommes indépendants et à disjoindre le faisceau de leurs forces. Pensons donc d'abord à la liberté, entendons-nous pour la réclamer par-dessus tout avec ensemble, et quand nous la posséderons, le reste viendra de lui-même et par surcroît.

C'est cette pensée, nous en sommes convaincus, qui a guidé les électeurs de Paris ; c'est à la liberté qu'ils ont songé en portant leurs suffrages sur des noms, que nous n'aurions pas choisis, mais qui n'ont nullement la signification belliqueuse qu'un polémiste paradoxal a essayé de leur donner.

En votant pour M. Carnot, les électeurs se sont souvenus des belles paroles que son père prononçait au Tribunat il y a juste soixante ans, le 28 avril 1804, pour combattre l'établissement d'une dictature glorieuse à coup sûr, mais mortelle à la liberté.

« Un seul personnage, dit l'historien du Consulat et de l'Empire, un seul personnage, au milieu du déchaînement des plus basses adulations, montra une dignité véritable. Ce fut le tribun Carnot. Ce qui rendit son courage plus honorable, c'est que, loin de s'exprimer en démagogue, il s'exprima au contraire en citoyen sage, modéré, ami de l'ordre.

« Devons-nous, s'écria-t-il, parce que le premier consul a rendu la paix « et la prospérité à son pays, lui en sacrifier les plus chers intérêts? Devons- « nous lui sacrifier notre liberté pour le récompenser de l'avoir sauvée?.. La « liberté fut-elle donc montrée à l'homme pour qu'il ne pût jamais en jouir? « Fut-elle sans cesse offerte à ses vœux comme un fruit auquel il ne peut porter « la main sans être frappé de mort?.. Non, je ne puis consentir à regarder ce « bien, si universellement préférable à tous les autres, sans lequel les autres « ne sont rien, comme une simple illusion. Mon cœur me dit que la liberté « est possible, que le régime en est facile... »

Ce n'est pas là le Carnot que la presse officieuse a récemment exalté ; pour notre part, nous l'aimons beaucoup mieux que l'autre, et nous voulons croire que dimanche le peuple de Paris s'est moins souvenu du ministre de la Convention que du citoyen indépendant qui réclamait avec cette dignité les garanties et les droits de la nation.

M. Garnier-Pagès n'est pas davantage un foudre de guerre; son nom, quoique se rattachant à des mesures malheureuses, a paru présenter une signification libérale, et on l'a choisi, comme les électeurs de Cambrai avaient choisi M. Stiévenart-Béthune, lequel avait promis, dans sa profession de foi, « de se consacrer à la défense de toutes nos libertés. »

La paix, la liberté, c'est-à-dire l'arbre et le fruit, voilà ce que veut profondément et universellement le pays, voilà le sentiment qui se manifeste dans chaque incident de la vie publique et qui éclatait il y a quelques jours en Alsace, sur les pas de M. Berryer, en qui tous les barreaux de la province et des députations accourues de la Suisse même saluaient le glorieux et infatigable défenseur de cette liberté.

Malheureusement les vœux de l'opinion hâtent lentement les réformes

intérieures; la liberté de réunion et celle de la presse n'ont guère plus progressé l'une que l'autre, et le procès fait aux correspondances des journaux de province comme la dispersion des invités de M. Garnier-Pagès disent assez où nous en sommes à cet égard.

On a signalé, à l'audience où ont été condamnées les correspondances manuscrites envoyées aux feuilles départementales, la présence de plusieurs membres de l'Académie française, et en particulier du savant écrivain qui passe pour prendre la plus grande part aux travaux du Dictionnaire. Si ces hommes éminents étaient venus là pour bien saisir toute la portée du mot *écrit périodique*, ils ont pu voir que le jugement lui donne une étendue à laquelle l'Institut n'avait jamais songé.

L'incident est considérable, et l'auteur de ces lignes ne saurait être réduit à le passer sous silence pour s'être trouvé personnellement en cause; si tous ceux qui ont eu depuis douze ans à souffrir dans leurs droits et leur liberté étaient tenus, pour cette raison, de se récuser et de se taire, le nombre des muets serait trop grand en France. D'ailleurs, ce n'est pas une personnalité modeste qui a été touchée; le coup porte bien au-dessus de notre tête : c'est la liberté de la pensée qui serait atteinte, si la décision que nous avons frappée d'appel pouvait être confirmée.

L'écriture assimilée à la presse et placée sous le coup des lois qui régissent la presse, ne serait-ce pas, en effet, la pensée elle-même, saisie dès qu'elle prend corps et frappée au moment de son émission? Déjà l'on ne peut se réunir, parler, écrire sans autorisation préalable ; la salle publique, la revue, le journal, tout est dans la main du pouvoir; refoulée de partout, la pensée n'a plus qu'un refuge : la lettre, tracée de main d'homme dans le secret du cabinet et placée sous l'inviolabilité d'un sceau. Voudrait-on aller jusqu'à lui disputer ce dernier asile; et la lettre, cette chose si essentiellement intime et privée, serait-elle soumise à son tour à l'autorisation préalable? Nous conserverons jusqu'à épuisement des juridictions l'espérance contraire.

Nous ne nous préoccupons pas ici des considérations de droit; elles ont été lumineusement développées devant la justice par M. Paul Andral d'abord, qui s'élève si aisément à l'éloquence à force de clarté, de bon sens et de chaleur, puis par M. Dufaure, avec cette logique puissante et irrésistible qui abat tout devant elle comme la faux du moissonneur. A côté d'eux, M. Kermarec a soutenu avec vigueur les intérêts de M. de Saint-Chéron. L'organe du ministère public n'a pas répliqué, et le tribunal n'a prononcé que le minimum de la peine.

En attendant, trente journaux indépendants de province, dévoués à la cause catholique et libérale, sont coupés de toute communication avec Paris et ne peuvent plus savoir ce qui se pense et se dit dans ce grand foyer que par l'intermédiaire de l'agence Havas, ce bureau-*Veritas* qui, lors des derniers débats de la Chambre, comparant M. Rouher à Jupiter vainqueur des

Titans, le montrait *balayant* M. Thiers et jetant en bloc tous les orateurs de l'opposition *dans le même fossé !*

En puisant à cette officine, la presse départementale ne serait-elle pas bien renseignée?

Il est vrai qu'on nous promet la liberté de la pharmacie, pour faire suite à celles de la rampe, de l'étal et du pétrin; mais le codex, le pain et les spectacles ne sont pas tout, et la France regarde avec une convoitise qui grandit chaque jour les libertés administratives et politiques dont jouissent en paix tous ses voisins. Un homme que *le Moniteur* vient de célébrer, M. Pietri, disait naguère au Sénat, avec l'accent d'une conviction profonde : « Docile aux leçons de l'histoire, le gouvernement impérial doit briser sans aucun retard les entraves mises à la liberté individuelle et à la liberté de la presse, sans négliger d'assurer la liberté et la sincérité des élections. » Louer M. Pietri, c'est bien, mais l'écouter ne serait-il pas encore mieux? On a demandé la liberté comme en Belgique, puis comme en Autriche; en viendrons-nous à la souhaiter comme en Russie? La *Gazette de Moscou* publie la loi de la presse votée par la diète de Finlande; la censure préventive et l'autorisation préalable sont abolies, tout sujet finlandais majeur, pourvu qu'il n'ait subi aucune peine infamante, a le droit de fonder un journal et d'établir une imprimerie, à la seule condition de fournir un cautionnement comme garantie éventuelle des amendes, et les délits et contraventions sont jugés par les tribunaux ordinaires. Heureuse Finlande, puisse-t-elle apprécier à leur valeur les biens qu'on lui concède!

Pour nous, ne nous décourageons pas et demeurons convaincus que la patience est la plus grande des forces. « Monseigneur, j'attendrai, » disait un solliciteur au ministre qui le poussait dehors en lui criant : « Vous n'aurez rien. »

Vous n'aurez rien ! C'est la réponse que fait bien souvent le Sénat aux plaignants qui frappent à sa porte; mais les plaignants ne se lassent pas, et, repoussés d'un côté, ils tâchent de revenir par l'autre. Trois pétitionnaires ont écrit récemment pour protester contre la délimitation, suivant eux bien arbitraire, des circonscriptions électorales; le Sénat, jaloux de mériter, comme l'ancien, le titre de conservateur, a trouvé que tout était bien et que la géographie n'avait pas plus à se plaindre que la politique des déchirements douloureux ou des accouplements hybrides de territoires accomplis par les préfets. La question préalable a fait son office; mais comme la géographie reste avec ses entorses, elle criera de nouveau d'ici à cinq ans, qu'on se garde d'en douter, et le gouvernement finira sans doute par faire droit à ses griefs avant l'échéance de la législature actuelle.

Il y a quelques mois, des membres de l'Institut signalaient avec tristesse au Luxembourg le déluge de gravures licencieuses et de photographies obscènes qui, de Paris, se répand sur la province et la souille. Précédemment M. Billault avait gémi, dans une circulaire ministérielle, des excès du

roman-feuilleton. Hier, la sollicitude du Sénat était rappelée sur le même sujet, à propos de certaines publications antireligieuses et démoralisatrices, et tout le monde a lu les discours éloquents qui ont précédé le vote de l'ordre du jour.

Nous sommes plus attristés que personne des *meurtres d'idées*, selon l'énergique expression du P. Gratry[1], et des ravages moraux accomplis par une certaine école de sophistes et de sensualistes, véritables *malfaiteurs intellectuels*, pour leur appliquer le mot qu'inflige l'indignation d'un grand penseur à un génie égaré. Mais nous ne croyons pas que le remède soit dans les dispositions de telle ou telle loi. Il est plus haut, là même où le mal a sa source, c'est-à-dire dans les mœurs publiques et dans l'organisation fondamentale de la société.

Ce mal, un publiciste qui a pu l'étudier de près en marque ainsi l'origine : « A proprement parler, ce sont les continuelles palinodies des hommes politiques qui ont ouvert la grande école d'immoralité dont parle M. Royer-Collard ; à cette école, le pays s'est démoralisé peu à peu ; il a perdu toute foi dans les principes[2]. »

Oui, voilà la source ; elle est dans le ramollissement des âmes, dans l'abaissement des caractères, dans la servilité ; elle est dans le triomphe des *hommes de proie* et dans l'avilissement des *hommes de joie*. Comment, au milieu de tout cela, une rénovation morale peut-elle se faire ? Quelques-uns disent par la répression ; sans prétendre que la loi doive rester désarmée devant tous les scandales, nous comptons bien davantage sur l'usage hardi et généreux de la liberté. La liberté n'est pas seulement un principe d'ordre, elle est avant tout un principe moralisateur ; la gangrène ne se met pas dans les corps d'une activité juvénile et féconde, et si nous voyons avec effroi la corruption de notre littérature populaire, méditons sur ce phénomène significatif que la même littérature est saine dans les pays de vraie liberté, comme l'Angleterre, et surtout comme l'Amérique. Dans ce dernier pays, où la liberté va jusqu'aux plus extrêmes limites, l'idée religieuse et le sentiment moral sont l'objet d'un respect si universel, qu'on peut prendre la première publication venue et la présenter à peu près impunément à un enfant.

« Il est une justice à rendre aux journaux des États-Unis, dit un écrivain qui a fait une étude spéciale de la presse anglaise et américaine[3], c'est qu'ils sont généralement irréprochables au point de vue de la morale. Tout ce qui peut porter atteinte à la religion ou blesser une oreille délicate est soigneusement banni de leurs colonnes. Ils ont, sous ce rapport, des scrupules qui leur font honneur, et ils sont soutenus dans cette voie par le public. On

[1] *Les Sophistes et la Critique*, chez Douniol.
[2] M. Paulin Limayrac, *Presse* de 1849.
[3] Cucheval-Clarigny, *Histoire de la presse en Angleterre et aux États-Unis*, p. 506.

a fait deux ou trois tentatives pour établir à New-York de petits journaux consacrés aux gaillardises et destinés à vivre de scandale : ils sont morts en naissant. L'expérience a rassuré les Américains sur les prétendus dangers que la liberté de la presse ferait courir aux mœurs. Il y a douze ou quinze ans, quelques membres du clergé s'alarmèrent fort de la vogue immense qu'obtenait la publication par livraisons du *Juif Errant* et d'autres romans équivoques traduits du français. Cette vogue fut passagère; au bout de deux ou trois ans, toutes ces publications ne donnaient plus que de la perte à leurs éditeurs, et on signalait un accroissement notable dans la vente des *Magazines* et des publications irréprochables. Il en est de l'esprit comme de l'estomac, qui ne peut supporter longtemps qu'une nourriture saine et fortifiante. Les journaux américains ont créé et entretenu dans les classes laborieuses le besoin de lire, et ce besoin, qui a accepté d'abord toute pâture, sert puissamment aujourd'hui la cause de la morale et de la vérité. »

Mais il n'est pas besoin de franchir l'Atlantique pour trouver les fruits de la liberté ; il est même inutile de passer le détroit : à nos frontières, la Belgique nous offre un éclatant exemple de cette alliance heureuse du respect de la liberté et de la possession de la morale.

Puisque nous parlons de la Belgique, saluons avec joie un document de la plus haute importance qui nous est parvenu trop tard pour recevoir dans cette livraison la place qu'il eût méritée, mais que nous voulons sans délai signaler à l'attention reconnaissante de nos lecteurs. Il s'agit des Lettres adressées par le cardinal-archevêque de Malines à M. Dechamps sur les libertés constitutionnelles et sur la situation qu'elles créent aux catholiques belges. L'éminent métropolitain y proclame que le clergé et les catholiques belges ont voulu ces libertés en 1830, qu'ayant eu le pouvoir de les empêcher, ils les ont volontairement fondées, qu'ils ne regrettent rien, que les efforts de la presse antireligieuse pour déraciner la foi sont demeurés stériles, et qu'en dépit de toutes les publications rationalistes la religion n'a jamais été plus honorée en Belgique qu'à l'heure où nous sommes.

De pareils témoignages ont trop d'importance pour être analysés; il en faut placer le texte sous les yeux de tous.

Après avoir rappelé que le prince de Méan, archevêque de Malines en 1830, disait alors au Congrès national :

« Les catholiques forment la presque totalité de la nation que vous êtes appelés à rendre heureuse ; en vous exposant leurs besoins et leurs droits, je n'entends demander pour eux aucun privilége : une parfaite liberté avec toutes ses conséquences, tel est l'unique objet de leurs vœux, tel est l'avantage qu'ils veulent partager avec tous leurs concitoyens, »

Le vénérable métropolitain poursuit :

« *Les efforts que le rationalisme a faits par ses journaux et ses brochures* « *pour rendre le peuple belge incrédule et indifférent sont restés stériles ;* « *le clergé et les fidèles dévoués ont si bien profité des libertés constitution-*

« *nelles, qu'à aucune autre époque de leur histoire les Belges n'ont vu la reli-*
« *gion aussi florissante parmi eux qu'aujourd'hui.* »

Et à la suite de cette constatation le cardinal-archevêque ajoute ces belles et fermes paroles : « J'ose prédire, sans crainte d'être démenti par « les événements, que les catholiques ne demanderont jamais la suppres- « sion des libertés que le Congrès a accordées aux cultes dissidents. Ils au- « raient pu restreindre ces libertés en 1830 ; ils auraient même pu les sup- « primer totalement. Si les treize prêtres qui figuraient au Congrès et leurs « nombreux amis avaient voulu se concerter, rien n'eût été plus facile que « de faire prévaloir un système exclusif. S'ils ne l'ont pas fait, c'est que la « justice, la charité, l'amour du repos public, la loyauté leur faisaient un « devoir de maintenir les droits que les dissidents avaient acquis par une « longue et paisible possession. Eh bien, il est facile de prévoir que ce de- « voir deviendra de jour en jour plus rigoureux, et que jamais il ne per- « mettra aux catholiques d'exclure les dissidents de la jouissance des liber- « tés communes. Leurs convictions religieuses les obligeront toujours à « regarder les cultes dissidents comme erronés ; mais ils devront recon- « naître, en tout temps, que les dissidents, comme citoyens, ont des droits « acquis à la jouissance de ces libertés. Ils reconnaîtront d'autant plus vo- « lontiers ces droits que les dissidents, quoique séparés de la vraie Église, « n'en sont pas moins leur prochain et leurs compatriotes. C'est donc à tort « qu'on fait craindre à ces derniers que ces libertés ne leur soient un jour « enlevées. On doit bien moins craindre que les catholiques n'abusent un « jour, au détriment des dissidents, du droit de réprimer les abus commis « dans l'usage de ces libertés ; cette répression devra, en effet, se borner « toujours aux actes qui constituent un délit contre l'ordre social ou le « droit d'autrui [1]. »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles, dont l'autorité se suffit. Elles nous paraissent l'excellent résumé de tout ce qui peut être dit, et le meilleur guide de tout ce qui doit être fait dans ces difficiles questions. Qu'on nous permette seulement de rappeler que, placés dans des conditions sociales exactement pareilles à celles de la Belgique, nous n'avons jamais demandé autre chose, et qu'il nous soit aussi permis de croire que la pratique de l'Angleterre des États-Unis et de la Belgique produirait chez nous des résultats analogues à ceux dont on se félicite dans ces divers pays.

Ce grand problème de la liberté religieuse vient de donner lieu parmi nous à un incident digne de mention ; nous voulons parler de la décision du conseil presbytéral de l'Église réformée de Paris, qui a rayé du nombre de ses pasteurs M. Athanase Coquerel fils, convaincu, par son propre aveu, d'avoir attaqué dans ses écrits les principes fondamentaux de la foi chrétienne. Le fait a donné lieu à une discussion assez vive dans des journaux qui accordent d'ordinaire peu d'attention aux intérêts religieux. Un travail spécial

[1] *Journal de Bruxelles* du 17 mars 1864.

est consacré, dans ce numéro même, aux questions nombreuses de théologie et de doctrine que soulève la crise actuelle du protestantisme dont la destitution de M. Coquerel est un curieux incident, et nous n'aurions à l'envisager ici qu'au point de vue légal, et dans un intérêt qui nous est particulièrement cher, celui de la liberté religieuse. Mais, quoi qu'en aient dit certains journaux, et quelques plaintes que le pasteur destitué ait fait entendre, cet intérêt ne nous paraît nullement en jeu. Le conseil presbytéral ne prétend en aucune manière empêcher M. Coquerel fils de professer, sur la divinité du Christ, telle opinion qui lui convient, encore moins de se pourvoir auprès du ministre des cultes afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une chapelle pour propager cette opinion. Toute la prétention du conseil, c'est que cette propagande n'ait pas lieu chez lui, dans l'église dont les intérêts lui ont été confiés par une élection faite au suffrage universel, dans un temple où la majorité des fidèles tient encore à entendre prêcher l'Évangile selon saint Matthieu ou selon saint Jean, non suivant M. Strauss et M. Renan. Nous ne saurions trouver, en vérité, cette exigence ni exorbitante, ni illibérale. Si, au lieu de cesser d'être chrétien, M. Coquerel avait jugé à propos de se faire catholique, prétendrait-il encore monter dans une chaire protestante, et trouverait-il mauvais qu'on l'en éloignât? La situation serait pourtant absolument la même et même moins grave : car, assurément, il y a moins loin d'un protestant à un vrai catholique, que de ces amis de M. Renan aux adorateurs du Christ.

Mais si nous sommes pour la liberté contre la répression, c'est à la condition que la liberté ne constituera pas le lot de quelques-uns et deviendra le patrimoine de tous. Laisser *le Siècle* et *l'Opinion nationale* attaquer journellement le catholicisme sans permettre à un nouvel organe de leur répondre; autoriser M. Castille et interdire M. Veuillot; accorder l'espace à M. Renan et supprimer la Consultation des sept évêques, tolérer Marat et proscrire Montaigne, est-ce tenir la balance bien égale et appliquer d'une façon tout à fait irréprochable ces grands principes de 89 que la Constitution actuelle confirme et garantit?

Soyons sérieusement égaux devant l'administration comme devant la loi; ne faisons pas du sacerdoce une dégradation civique qui jette le clergé hors du droit commun; que M. Prévost-Paradol jouisse des mêmes franchises que M. Hébrard, et qu'en face des entretiens de la Sorbonne les Conférences de la salle Barthélemy puissent continuer de faire applaudir de jeunes lutteurs comme M. Gigot à côté d'anciens athlètes comme M. Saint-Marc Girardin.

Notre ami M. Albert Gigot a fait une excellente leçon sur la réforme de la législation criminelle au dix-huitième siècle; il a rendu noblement hommage à Louis XVI d'avoir aboli les procédés d'instruction légués par un autre âge, et il a très-justement remarqué que 1789 n'est pas un point d'arrivée, mais un point de départ, d'où les efforts doivent incessamment tendre vers des progrès bien éloignés encore.

Pour ne parler que du sujet traité par l'orateur, croit-on, en effet, que l'instruction criminelle ne laisse plus rien à désirer depuis 1789? Les scandaleux débats qui viennent de se dérouler devant la cour d'assises d'Aix contiennent d'instructives révélations à cet égard, et pour notre part nous n'avons pu voir sans le sentiment le plus pénible l'usage qui a été fait des sacrements de l'Église comme moyen d'information judiciaire. Nous le disons avec un accent ému, notre foi se révolte à cette idée d'un juge d'instruction de transformer l'aumônier d'un hospice, le médecin des âmes, en auxiliaire du procureur impérial pour lui donner je ne sais quel rôle dans une scène digne du roman des *Misérables*, auquel, du reste, ce magistrat a eu le goût étrange de faire allusion dans son interrogatoire à l'audience (*Droit* du 18 mars). N'est-ce pas diminuer à la fois la Religion et la Justice que de compromettre ainsi l'une et l'autre au milieu des intrigues humaines?

Tout cela est triste, et c'est avec la même impression que nous avons suivi de l'autre côté du détroit, non pas un débat politique, mais un autre procès, au sein du parlement transformé en véritable cour de justice. Nous aimons l'Angleterre, nous l'honorons d'être l'asile des proscrits, mais nous nous indignons contre elle quand nous voyons un député de ses Communes, un membre de son gouvernement tremper dans des menées ténébreuses dont l'issue pouvait le tacher de sang. Les lois de la morale universelle flétrissent de pareils actes, et la réprobation qu'ils inspirent à toute âme honnête devait trouver un écho dans la représentation nationale. Publiquement accusé, M. Stansfeld a essayé de se justifier, mais nous ne connaissons d'égal à la témérité du jeune lord de l'Amirauté que le cynisme de son chef, qui est venu le couvrir et le défendre en déclarant péremptoires des explications qui ressemblent presque à un insolent aveu.

Appelée à se prononcer, la Chambre s'est coupée en deux, et une faible majorité de dix voix a sauvé le confident de Mazzini d'un stigmate officiel et le cabinet whig d'un blâme qui eût probablement entraîné sa chute. Mais ce vote, ou plutôt ce verdict, n'en pèsera pas moins sur l'un comme sur l'autre, et si les hasards d'un scrutin ont absous, la conscience humaine se déclare moins aisément satisfaite.

Toute la politique arrogante, immorale et hypocrite de lord Palmerston apparaît dans cet incident, et pour en mieux mettre l'odieux en lumière, il suffit de rapprocher sa conduite actuelle de celle qu'il a tenue il y a deux ans environ, dans une circonstance analogue.

Il y avait alors aux archives nationales d'Angleterre un écrivain distingué, nommé Turnbull, dont les travaux historiques avaient mérité l'approbation du monde érudit. Malheureusement il était catholique, et l'association protestante, dans un accès de jalousie mesquine, l'accusa près du pouvoir de falsifier, dans l'intérêt de sa foi, les documents placés sous sa main. L'accusation était radicalement fausse, mais Turnbull fut immolé sans pitié au fanatisme anglican. Le fier écrivain, blessé dans son honneur, ayant proposé

sa démission, lord Palmerston l'accepta avec empressement et le savant calomnié dut s'éloigner avec amertume des archives sur lesquelles il s'était si longtemps courbé ; peu après, il mourait à la fois de misère et de chagrin.

Hier, sous le coup de l'indignation générale, M. Stansfeld a dû offrir aussi sa démission, mais lord Palmerston ne l'a pas acceptée, et, bravant la clameur publique, il a maintenu son subordonné dans la situation qu'il lui avait confiée. C'est assurément une vertu, chez les hommes politiques, de défendre courageusement leurs amis et leurs agents, mais encore faut-il déployer ce courage à propos, et lord Palmerston, qui avait été faible à l'heure de se montrer ferme, est resté intraitable quand il aurait dû céder. Soutenir ceux qui ont tort et sacrifier ceux qui ont raison est d'une détestable politique ; Turnbull était innocent, M. Stansfeld est coupable, coupable au moins d'une excessive légèreté, et ce n'est pas en renversant, comme il vient de le faire, les lois de la justice et de la morale, que le chef du cabinet anglais se créera des titres à l'estime des gens de bien, dont il est libre de se soucier très-peu, et à la confiance des gouvernements, dont il est obligé de se préoccuper davantage.

Cette confiance et cet accord sembleraient cependant plus nécessaires que jamais pour conjurer les conflits et les malheurs dont l'Europe est menacée. Les périls ne sont point dissipés ; les passions s'agitent de l'Eider au Mincio ; partout des arrière-pensées se cachent derrière les plus belles maximes de la politique et du droit, le monde chemine dans la confusion et le désordre : qui peut nous tirer de là, sinon l'entente loyale des grands cabinets?

On a beaucoup parlé d'une triple alliance entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, et certains journaux de Londres, cherchant à faire de ce rapprochement un épouvantail, ont aussitôt et bruyamment invoqué une contre-alliance de l'Angleterre et de la France. Il ne s'agissait de rien moins que de se faire les champions de la liberté moderne contre la ligue renaissante du vieux despotisme, et déjà le *Morning-Post*, nous montrant les fertiles provinces que baigne le Rhin, nous disait, comme autrefois le tentateur : Tous ces royaumes sont à vous ! Certes, le langage était nouveau, et à un certain point de vue il pouvait être séduisant de voir la France se faire la tête et le bras d'une ligue libérale en Europe, car une pareille attitude eût nécessairement amené à l'intérieur des modifications précieuses. Mais il faudrait être naïf pour se laisser prendre aux comédies libérales de l'Angleterre, et quant à la triple alliance, en admettant qu'elle ait pour but d'unir de nouveau trois aigles sur le corps déchiré de la Pologne, il serait exagéré de donner à ce rapprochement tout défensif le caractère agressif d'une coalition. Non, le Nord ne menace point l'Occident, et si le danger se trouve quelque part, il est tout entier dans les coups de tête de quelques aventuriers et dans les témérités du Piémont, qui pourrait se jeter en avant avec l'espoir de nous entraîner malgré nous-mêmes. Que la France reste sourde aux folles excitations comme aux caressantes promesses, qu'elle

se défie des faux amis comme des alliés compromettants, et qu'elle se dise, avec le sentiment d'une responsabilité formidable, que le maintien de la paix du monde repose complétement dans ses mains.

Cette paix, l'immense majorité du continent l'appelle, et parmi nous elle est si vivement désirée que son nom ne se sépare plus, dans les aspirations publiques, de celui de la liberté. L'Empereur lui rendait l'autre jour hommage en écrivant au président d'une société anglaise, et elle a inspiré plusieurs des amendements soumis en ce moment à la commission du budget.

La question danoise pourrait seule devenir une pierre d'achoppement, si l'espoir sérieux d'une conférence et les dispositions conciliatrices du cabinet des Tuileries n'écartaient de ce côté les inquiétudes. Ces dispositions se sont assez nettement accusées dans la correspondance de notre chancellerie avec l'ambassadeur britannique, et parmi les pièces que vient de mettre au jour le *Livre bleu* déposé au parlement d'Angleterre, on a lu avec une satisfaction particulière celle où M. Drouyn de Lhuys dit à lord Cowley : « Nous avons vu avec regret éclater cette guerre, et, fidèles aux principes qui nous dirigent, nous serons heureux de seconder tous les efforts qui pourront être faits pour en hâter le terme. Si les adhésions que recherche Sa Majesté Britannique lui permettent de nous saisir de la proposition qui nous est annoncée, l'on nous trouvera prêts à participer à toute tentative sérieuse de pacification. »

C'est là un langage rassurant et qui permet d'espérer une solution où le repos du continent ne serait point sauvegardé au mépris des droits du Danemark et des sympathies que sa vaillante attitude inspire.

Le Mexique apparaîtrait alors comme le seul domaine de la discorde et de la guerre, et le gouvernement français, après avoir concouru si sincèrement à la pacification de l'ancien monde, ne saurait retarder davantage l'apaisement du nouveau. Quelles raisons d'ailleurs aurait-il de prolonger une expédition dont le but est depuis longtemps dépassé? Elles lui font plus que jamais défaut en présence de l'acceptation définitive et du départ imminent de l'archiduc Maximilien, qui va trouver un pays fatigué de vicissitudes et dans cette situation rare et favorable où Tacite nous représente l'empire à la veille de l'avénement d'Auguste : *Cuncta discordiis civilibus fessa sub imperium accepit.*

Si nous consultons les correspondances du *Moniteur*, nous voyons que « Juarez est tout à fait perdu [1], » que la promenade militaire du général Bazaine « a anéanti ses dernières ressources [2], » que « la pacification est complète [3], » et qu'enfin « on ne parle plus de Juarez ni de son gouvernement ambulant; on ne sait plus même où ils sont [4] ! »

Du moment que les dernières résistances sont *anéanties*, que la pacifica

[1] *Moniteur* du 3 mars.
[2] *Moniteur* du 2 mars.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

tion est *complète* et que le pauvre Juarez est si bien perdu qu'on serait presque tenté d'offrir une récompense honnête à qui pourrait le trouver, lui ou la moindre parcelle de son gouvernement, que pouvons-nous encore avoir à faire là-bas? Puisque, d'après le journal officiel, il n'est plus question de Juarez au Mexique, qu'il n'en soit plus question davantage chez nous; rappelons bien vite nos soldats, et tâchons de commencer enfin ces économies, cette diminution du contingent, et tout cet ensemble de réformes intérieures dont nous nous sommes infiniment trop laissé distraire depuis dix années.

Objectera-t-on qu'il existe encore plus d'une difficulté morale au Mexique? Ah! nous ne le savons que trop, et si nous en avions douté les graves documents émanés de l'épiscopat mexicain nous eussent amplement édifiés à cet égard. Comment les journaux de Paris qui se prétendent les trompettes de la liberté ont-ils gardé sur ces pièces considérables un silence qui ressemble à une conspiration? N'ont-ils pas lu le passage où les prélats, affranchis par nos armes, se déclarent moins libres qu'avant? N'y ont-ils pas vu que l'archevêque de Mexico se plaint de ne plus pouvoir faire imprimer ses pensées comme il en avait au moins la latitude sous le régime oppresseur de Juarez? Cependant le maréchal Forey, dans ses proclamations, s'annonçait comme devant combler les vœux d'un peuple « avide de liberté vraie. » La liberté vraie consisterait-elle à priver l'Église de droits communs dont elle jouissait sous le règne de ses adversaires et à soumettre les publications épiscopales à un visa du général commandant en chef? La liberté des cultes exigeait-elle que les protestants fussent installés militairement par le général Bazaine dans la chapelle des jésuites de Mexico?

Voilà où conduit l'immixtion dans les affaires intérieures des autres, et c'est une raison de plus de nous tirer de là en évitant d'ajouter des embarras religieux ou politiques aux charges financières de cette expédition malheureuse. Passons bien vite la responsabilité au gouvernement nouveau, et laissons-le panser de son mieux les blessures, pacifier les esprits et concilier les intérêts.

Un spirituel académicien disait, le mois dernier, qu'une épopée avait été le bénéfice le plus net des Croisades; c'était regarder l'histoire par le gros bout de la lorgnette : mais n'est-il pas permis de craindre que le rapport de la commission scientifique envoyée dans le vieil empire indien ne constitue le profit le plus clair de notre expédition? C'est, du reste, un profit qui n'est point à dédaigner; seulement on peut le trouver chèrement acquis, et préférer à ces caravanes officielles, subventionnées par l'État, celles que sait organiser une noble initiative, et que guide seul le plus généreux dévouement à la science et au progrès.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

SAINT PAUL

SCÈNES APOSTOLIQUES

M. Ampère, dont M. de Loménie, son suppléant et son ami, traçait il y a quelques jours au Collége de France, au milieu de l'émotion et des applaudissements d'un auditoire d'élite, le portrait le plus sympathique et le plus délicat, M. Ampère n'avait pas donné toute sa vie à l'érudition et à l'histoire. Dans le temps même où il ressuscitait si ingénieusement et si savamment l'ancienne Rome en des études qui eussent absorbé les jours d'un autre, il ouvrait de nouveau son âme à cette noble passion de la poésie qui avait enflammé sa jeunesse, et s'arrêtant à contempler quelques-unes des plus imposantes figures de l'histoire, il écrivait avec une verve et un enthousiasme juvéniles des poëmes de quatre à cinq mille vers. On se rappelle son *César;* il lui laisse pour digne pendant un *Alexandre*, et il avait pu terminer une troisième œuvre, un *Saint Paul*, dont la bienveillance de ses exécuteurs testamentaires, MM. Chevreux, de Loménie et Daremberg, nous permet de publier aujourd'hui quelques fragments où nos lecteurs reconnaîtront toute la grandeur du modèle.

FRAGMENTS

I

LE CHEMIN DE DAMAS

SAUL, entouré de soldats, et suivi d'une foule de chrétiens enchaînés.

SAUL, aux soldats.

Soldats, vous répondez de tous sur votre tête;
Veillez sur nos captifs, et si quelqu'un s'arrête,
Forcez-le de marcher; resserrez leurs liens,
Et courons à Damas frapper d'autres chrétiens.

UN CHRÉTIEN.

Prions Dieu pour Saül.

UNE CHRÉTIENNE.

Prions Dieu pour sa mère.

UNE AUTRE.

Mon Sauveur, prends pitié de son cœur et l'éclaire.

SAUL.

Nazaréens, silence, ennemis de la loi,
Je défends de me plaindre et de prier pour moi...
Pas de profanes vœux à votre faux prophète,
N'insultez pas le seul vrai Dieu qui vous rejette.....
Comme ils sont résignés et joyeux de souffrir !
D'eux-mêmes à mes fers ils sont venus s'offrir.
Je n'y puis rien comprendre. Eux, des vertus ! ces hommes,
Seraient-ils devant toi, mon Dieu, ce que nous sommes?
Mais non, c'est impossible, un seul peuple est sauvé,
Délivré par ton choix, le reste est réprouvé.
C'est certain, tu l'as dit; je crois à ta parole,
Étouffons, étouffons une pitié frivole.
Repoussons ce penser qui partout me poursuit
Et vient comme un éclair, qui déchire la nuit,
Par moment m'éblouir et m'aveugler. Supplice!
On ne peut m'accuser : j'accomplis la justice ;
J'obéis au pontife, aux prêtres, aux anciens,
Je suis Israélite, et ce sont des chrétiens,
Des coupables qu'égare un séducteur, un traître :
Ah! que n'étais-je là quand expira leur maître!
Son désespoir, sans doute, et sa confusion
M'auraient prouvé son crime et leur illusion.

J'aurais vu l'imposteur près de finir sa vie
Perdre courage au sein d'une lente agonie.
Mais non, ceux qui l'ont vu ne disent point cela,
Il est mort comme Étienne, ah ! j'ai vu celui-là.
Combien son œil était serein, son front paisible,
Au milieu des tourments de cette mort horrible,
Et comme il regardait le ciel priant pour moi !
Ils disent que Jésus n'a pas changé ta loi,
Seigneur, qu'il est venu seulement pour l'étendre
A toute nation, pour la mieux faire entendre.
Le Messie est un chef de peuple, un conquérant,
A leurs yeux le pouvoir de Jésus est plus grand.
Ils citent Abraham, ils citent les prophètes,
Je ne vous croirai pas, ô menteurs interprètes,
Mais je n'ai qu'un moyen de ne pas écouter
Cette voix dans mon cœur... c'est de persécuter.
Eh bien ! persécutons ! Sur eux faisons main basse !

UN CHRÉTIEN, qui a entendu Saül.

Devant le Dieu clément, Saül a trouvé grâce.

II

UN FAUBOURG DE DAMAS

UN CHRÉTIEN, UNE CHRÉTIENNE, UN ENFANT.

Saül passe à quelque distance aveugle et conduit par la main.

SAUL.

Je vais comme un homme ivre, égaré, confondu,
Oui, c'est lui qui parlait; oui, j'ai bien entendu.

L'ENFANT.

Mère, quel est cet homme aveugle et que l'on mène
Par la main, comme moi?

LA CHRÉTIENNE.

Je le distingue à peine.
De ce lieu...

LE CHRÉTIEN.

C'est Saül.

LA CHRÉTIENNE.

Saül! Viens, pauvre enfant,
S'il nous apercevait.

L'ENFANT.

Il est donc bien méchant,
Ce Saül!

LA CHRÉTIENNE.

Oui, mon fils, et de l'être il se vante,
Son nom seul prononcé fait frémir d'épouvante.
Viens, fuis.

L'ENFANT.

Mais il ne peut nous voir, il n'a plus d'yeux.
Et d'ailleurs un enfant chrétien a dans les cieux
Un père, un maître, un Dieu qui toujours le regarde,
Et près de lui sur terre un ange qui le garde.

LE CHRÉTIEN.

Non, Saül ne voit plus.

LA MÈRE.

Ah! Dieu l'a donc frappé;
Et vous, frère, avez donc à sa rage échappé;
Car vous étiez de ceux que des villes prochaines

Vers les murs de Damas il traînait dans ses chaînes,
M'a-t-on dit; est-ce vrai ?

LE CHRÉTIEN.

Dieu nous a conservés
Ma sœur ; mais ce n'est pas nous seuls qu'il a sauvés.
C'est un plus grand.

LA CHRÉTIENNE.

Qui donc, comment, par quelle voie ?

LE CHRÉTIEN.

Ah ! chantons au Seigneur l'hymne de notre joie !
Il protége son peuple au berceau triomphant
En domptant les dragons ainsi qu'Hercule enfant.
Saül est chrétien.

LA CHRÉTIENNE.

Lui ! mais je ne saurais croire...

LE CHRÉTIEN.

Le Christ a remporté cette grande victoire.
Son ennemi s'est vu sous sa main terrassé,
Et, soumis, dans le camp du vainqueur a passé.

LA CHRÉTIENNE.

A genoux, mon enfant, au Sauveur rendons grâce,
Mais comment tant de haine a-t-elle donc fait place
A la soumission...

LE CHRÉTIEN.

Un miracle, ma sœur,
Le plus grand que fait Dieu, c'est de dompter un cœur ;
Et comme dans Cana sa puissance infinie
Un jour en vin changea l'eau qu'il avait bénie,
De même il a changé le grand persécuteur
Et de son ennemi fait son adorateur.

LA CHRÉTIENNE.

Quoi donc? dans un moment?

LE CHRÉTIEN.

Le temps est pour les hommes.
Nous vivons dans le temps, car fils du temps nous sommes.
Mais Dieu pour sa demeure il a l'éternité,
Il ordonne et soudain l'ordre est exécuté.
Une âme est transformée, un monde est mis en poudre,
Et sa grâce est aussi rapide que sa foudre.

LA CHRÉTIENNE.

Quoi! rien n'a préparé ce soudain changement?

LE CHRÉTIEN.

Oui, soudain, mais par Dieu préparé longuement.
Voilà comme il agit, sa sagesse dispose
Tout pour le but sacré qu'il veut et se propose.
Puis, le moment venu, sa voix dit : sois, ô jour,
Et le jour apparaît.

LA CHRÉTIENNE.

Soit béni son amour!
Mais dites-moi comment s'est fait ce grand prodige.

LE CHRÉTIEN.

Il était préparé depuis longtemps, vous dis-je :
Saül était troublé, surtout depuis la mort
D'Étienne le saint diacre, il faisait un effort
Désespéré sur lui pour repousser la grâce,
Mais dans le ciel Étienne avait choisi sa place.
Mourant on l'avait vu pour ses bourreaux prier;
Dans le ciel il priait Dieu pour son meurtrier.
Saül était troublé, son zèle israélite

L'excitait à poursuivre une secte proscrite ;
Mais Dieu le combattait dans son cœur déchiré
Ce zèle dévorant par l'enfer égaré.
J'ai vu, j'ai vu l'airain bouillonner sur la flamme,
J'ai surpris le désordre ardent de sa grande âme,
Tandis que nous suivions le chemin de Damas,
Par lui chargés de fers et traînés sur ses pas,
Il avait ralenti sa marche si pressée,
Ployant sous le fardeau pesant de sa pensée ;
Sans croire être entendu de nous, il se parlait ;
La flamme de son cœur dans la nuit vacillait.
Une grande lueur a paru sur sa tête,
Et dans son cœur aussi la lumière s'est faite ;
Je ne sais ce qu'il a dans le ciel entendu,
Mais je sais qu'à la voix Saül a répondu :
« Seigneur, que voulez-vous que je fasse? »

LA CHRÉTIENNE.

O nouvelle
Entre toutes heureuse !

LE CHRÉTIEN.

Espoir ! gloire éternelle
Pour l'Église de Dieu !... venez en informer
Nos frères.

LA CHRÉTIENNE.

O mon Dieu! qu'il est doux te t'aimer !

III

LA MAISON D'UNE FAMILLE CHRÉTIENNE A DAMAS

LE PÈRE DE FAMILLE, LA MÈRE DE FAMILLE, LE FILS, LA FILLE, UN VIEILLARD CHRÉTIEN, AUTRES CHRÉTIENS, ESCLAVES CHRÉTIENS, SAUL.

LE PÈRE DE FAMILLE, à un esclave.

Fais venir mes enfants... tes frères.

L'ESCLAVE.

Oui, mon père.

LE PÈRE.

Pour l'Agape tous deux qu'ils se hâtent : j'espère
Que quelques-uns encor de nos frères, ce soir,
A ma table avec nous pourront venir s'asseoir,
S'ils ne sont pas du moins par les juifs de la ville
Épiés et contraints de garder leur asile.
Toutefois, si sortir était trop dangereux,
Nous ne les verrons pas, mais nous prierons pour eux.

LA MÈRE.

Hélas! craindre toujours pour mon fils, pour ma fille,
Pour toi, mon cher époux, pour toute la famille
Dont font partie aussi nos serviteurs chrétiens,
Ces enfants adoptés aussi chers que les miens.
Quelle épreuve pour nous!

LE PÈRE.

Acceptons cette épreuve,
De l'amour du Seigneur pour nous elle est la preuve,
La palme du triomphe est le prix des combats;
Qui n'a pas combattu ne la mérite pas.

LA MÈRE.

L'Église du Seigneur est partout opprimée.

LE PÈRE.

Le Dieu qui la soutient est fort comme une armée.

LA MÈRE.

Nous sommes peu nombreux...

LE PÈRE.

Dieu nous multipliera.

LA MÈRE.

Faibles, persécutés...

LE PÈRE.

Dieu nous délivrera.

(Entrent leur fils et leur fille.)

LE PÈRE.

Soyez béni, mon fils ; ma fille, sois bénie !
Comment va la malade?

LE FILS.

Elle est presque guérie.
A son pauvre chevet jour et nuit j'ai prié ;
Des douleurs qu'elle offrait au Christ, il eut pitié.

LE PÈRE.

Et les enfants, ma fille?

LA FILLE.

Oh ! ma tâche est facile
A moi : je leur apprends à lire l'Évangile.
Car déjà parmi nous circule le récit
De ce qu'a fait Jésus et de ce qu'il a dit.
C'est si charmant à lire, en chaque parabole
Se cache un sens divin qui touche et qui console.

Le bon samaritain m'a coûté bien des pleurs...
Jésus allait partout soulageant les douleurs,
Rendant la vie aux uns, aux autres la lumière.

LA MÈRE.

Et rendant, c'est bien plus, une fille à sa mère.

LA FILLE.

Appelant les enfants, disant aux juifs surpris :
« Il vous faut ressembler à l'un de ces petits. »
Que j'ai pleuré sa mort ! Dans des tourments infâmes,
Quelle sérénité ! Combien les saintes femmes
Sont heureuses d'avoir accompagné ses pas !
Ah ! que n'étais-je là, le jour de son trépas !
Jusques au Golgotha j'aurais marché comme elles,
J'eusse embrassé sa mère en ses transes mortelles,
Et, quelque ordre cruel qu'on eût pu me donner,
Serais morte plutôt que de l'abandonner.

LE PÈRE.

Bien, ma fille et mon fils !

LA MÈRE.

Chers enfants, quelle joie,
Au sein de nos périls le Sauveur nous envoie !
Sur nos jours menacés qu'il répand de douceurs !
Qu'il est bon ! mais je vois nos frères et nos sœurs.

(Entrent plusieurs chrétiens et plusieurs chrétiennes.)

LE PÈRE.

Entrez, enfants de Dieu, dans mon humble demeure,
Et venez partager l'Agape ; voici l'heure.
Mais avant de toucher ou le pain ou le vin,
Qu'un chant monte d'ici vers le trône divin.

Bénis, ô Seigneur, notre table,
Ce que nous mangeons et buvons,
Et cette Agape délectable
Et nous, Seigneur, qui te servons.

TOUTES LES VOIX.

Hosanna! Gloire à toi, notre Dieu, notre père;
Gloire à Dieu dans le ciel, paix aux bons sur la terre.
Hosanna! hosanna!
Alleluia! Alleluia!

LE PÈRE.

Bénis l'offensé qui pardonne;
Bénis le simple qu'on déçoit;
Bénis le riche quand il donne
Et le pauvre quand il reçoit.

TOUTES LES VOIX.

Hosanna! Gloire à toi, notre Dieu, notre père;
Gloire à Dieu dans le ciel, paix aux bons sur la terre.
Hosanna! hosanna!
Alleluia! Alleluia!

LE PÈRE.

Bénis l'enfant qui vient de naître,
Et le vieillard près d'expirer;
Bénis le César notre maître,
Et bénis ceux qu'il fait pleurer.

TOUTES LES VOIX.

Hosanna! Gloire à toi, notre Dieu, notre père;
Gloire à Dieu dans le ciel, paix aux bons sur la terre.
Hosanna! hosanna!
Alleluia! Alleluia!

LE PÈRE.

Bénis l'étranger sur sa route;
Bénis le malade en son lit;
Celui qui croit, celui qui doute;
Bénis celui qui te maudit.

TOUTES LES VOIX.

Hosanna! Gloire à toi, notre Dieu, notre père;
Gloire à Dieu dans le ciel, paix aux bons sur la terre.
Hosanna! hosanna!
Alleluia! Alleluia!

LE PÈRE, aux esclaves.

Asseyons-nous. Venez parmi nous prendre place,
Car des rangs devant Dieu la distance s'efface;
Aux frères que l'amour assemble au même lieu,
Il est doux de parler de l'Église de Dieu.
Donc que s'y passe-t-il?

UN VIEILLARD CHRÉTIEN.

Les chrétiens se répandent
Dans tout le pays juif; déjà même ils s'étendent
Jusqu'à Sidon et Tyr.

LE PÈRE.

Et la Grèce?

LE VIEILLARD.

Au démon
Cette terre est livrée, il y porte le nom
Des faux dieux, dieux impurs dont l'histoire est mensonges.
Ce peuple ingénieux se repaît de ses songes;
Amoureux de l'erreur et de la volupté,
Il ne saurait ouvrir l'œil à la vérité.

LE PÈRE.

Quoi donc! au peuple grec, à la terre où Socrate
Vit poindre la clarté qui, de nos jours, éclate,
Au peuple grec, partout à bon droit renommé
Pour ses sages, ses arts, le ciel est donc fermé
A jamais?

LE VIEILLARD.

C'est écrit.

LE PÈRE.

Et Rome et l'Italie?

LE VIEILLARD.

Ah! comment notre foi serait-elle accueillie
Par l'orgueilleux Romain? Dans tout culte étranger
Il voit pour la patrie une honte, un danger.
Comment pourrait, docile à la sainte parole,
S'humilier devant Sion le Capitole?
A ces peuples lointains le Christ n'a point parlé;
Aux seuls fils d'Israël ce Dieu s'est révélé;
Nous, leurs voisins, usant d'une langue pareille;
Nous, dont la leur au moins n'étonne pas l'oreille;
Nous leurs frères enfin, à peine pouvons-nous
Espérer...

LE PÈRE.

Quoi, le Christ n'est pas venu pour tous,
N'est pas mort pour tout homme ici-bas.....

LE VIEILLARD.

Non, sans doute.

LE PÈRE.

Cependant il a dit : Bienheureux qui m'écoute,
Il vivra.

LE VIEILLARD.

Le Messie est né pour les Hébreux,
Pour ceux de même race.

LE PÈRE.

Eh quoi ! rien que pour eux !

LE VIEILLARD.

C'est le peuple, entre tous, qu'il s'est choisi lui-même,
Et le seul ici-bas qu'il connaisse et qu'il aime.
Les autres sont assis dans l'ombre de la mort.

LE PÈRE.

La paix soit entre nous, que jamais nul discord
Ne la trouble : évitons, fils de la même Église,
Ce qui, dans les discours qu'on tient, blesse ou divise.
Hélas ! le jour est loin de nous qui montrera
Jusqu'où l'enseignement du Sauveur s'étendra.
La synagogue règne encore et nous opprime ;
Le diacre Étienne est mort, sa première victime ;
Il est mort le premier, d'autres viendront après ;
Peut-être notre tour est proche, soyons prêts.

LE VIEILLARD.

Il est trop vrai, de Dieu l'Église est menacée
En son berceau, tandis qu'erre notre pensée
Sur les vagues lointains d'un douteux avenir ;
Car bientôt à Damas nous allons voir venir
De tous les ennemis de Dieu le plus funeste,
Saül, que chaque enfant chrétien connaît, déteste ;
Saül qui met sa gloire à nous persécuter,
L'Église pourra-t-elle, ô mon Dieu ! résister ?

LE PÈRE.

Notre Église, qui doit survivre à tous les âges,
Essuiera, sans périr, de bien autres orages ;
Mais mon cœur se déchire en songeant que c'est lui
Qui, dans un tel dessein, nous arrive aujourd'hui,
Et qui, par ses fureurs que le démon inspire,
Se fait de tout chrétien si justement maudire.
Il est de notre sang, je l'aimais autrefois ;
D'un parent et d'un hôte il possède les droits.
Ma maison fut la sienne, il s'en souvient peut-être,
Mais qu'il n'ose jamais sous ce toit reparaître,
Je lui dirais : Va-t'-en, je ne te connais plus,
Les liens du foyer entre nous sont rompus;
Ennemi de l'Église, ennemi de Dieu même,
Pourvoyeur des bourreaux, anathème! anathème!

Entre Saül aveugle et conduit par la main.

TOUS.

Saül!

LE PÈRE.

Dans ma maison!

LES CHRÉTIENNES.

O terreur!

LE PÈRE.

Que veux-tu?

LA FILLE.

Qui lui!... mais il paraît languissant, abattu.
J'ai pitié de Saül; il souffre...

LA MÈRE.

Oh! c'est bien elle!

LA FILLE.

Un voile est étendu sur ses yeux... il chancelle.

SAUL.

Oui, mes frères, la main du Dieu qui m'a touché
Met sur mes yeux le voile à mon âme arraché.

Se mettant à genoux.

Saül vient à vos pieds s'agenouiller, mes frères,
Vous demander pardon de toutes vos misères,
Pour que Dieu fasse grâce au pécheur pénitent.

PLUSIEURS VOIX.

Eh quoi! Saül changé!

D'AUTRES VOIX.

Quoi! Saül repentant!

LE PÈRE.

Tombons tous à genoux; tous le front contre terre :

Se relevant et relevant Saül.

Et puis avec respect embrassons notre frère,
Car de lui le Seigneur s'est enfin souvenu :
Il s'était égaré, mais il est revenu.
Mon frère, asseyez-vous à la table chrétienne.

SAUL.

Cette place à côté de vous n'est point la mienne,
D'ailleurs je ne dois pas goûter un aliment,
Mais veiller dans le jeûne et le recueillement,
M'abreuvant de mes pleurs. Ainsi je vais attendre
Que la main du Seigneur daigne vers moi s'étendre,
Qu'il guérisse le mal que j'ai trop mérité
Et rende à mes yeux morts la vie et la clarté.

LE PÈRE.

Dieu t'écoute, ô Saül ! et, pour lui rendre gloire,
Dis-nous de ce retour la merveilleuse histoire.

SAUL.

J'étais sur le chemin qui conduit à Damas,
Tout proche de la ville, et, marchant à grands pas,
Plein de fureur, de trouble, entraîné par ma haine
Des chrétiens ; et j'avais pourtant l'âme incertaine ;
Je ne sais quoi pour eux parlait et combattait.
De se sentir touché mon cœur se révoltait.
J'allais, j'allais toujours, et, toujours plus pressante,
J'entendais une voix en moi retentissante
Qui me disait : Saül, pourquoi me poursuis-tu ?
Tais-toi, disais-je au cri ; mais il ne s'est pas tu.
Pourquoi, sous l'aiguillon, regimber ? murmurai-je ;
J'étais comme une ville est alors qu'on l'assiége,
Et qu'elle va céder. Au ciel étincelait
Le soleil de midi ; son éclat m'aveuglait,
Et dans le même temps une grande lumière
Semblait envelopper mon âme tout entière,
Et j'entendis au ciel, avec grande frayeur,
La voix que jusque-là j'entendais dans mon cœur.
Alors, saisi d'effroi, je tombai sur ma face
Et m'écriai : Seigneur, que veux-tu que je fasse ?
On vint me relever, j'avais cessé de voir ;
J'étais faible et brisé, pour moi tout était noir
Au dehors. Au dedans la lumière croissante
Brillait toujours plus vive et plus éblouissante.
Enfin l'on m'a chez toi mené comme un enfant.

LE PÈRE.

Dis plutôt comme on mène un vainqueur triomphant !
A qui reçoit du ciel une telle lumière,
Dieu réserve, ô Saül ! une illustre carrière.

SAUL.

J'ignore quel projet le Seigneur a sur moi,
Mais sais par quel chemin j'ai marché vers la foi ;
Ce doute me poussait et m'agitait sans cesse :
« Faut-il donc aux Gentils étendre la promesse ? »
Si Dieu me rend la vue et la force, j'irai
Parmi les nations et les convertirai,
Car le Christ est venu pour délivrer toute âme :
Étienne le disait, et moi je le proclame.

LE VIEILLARD.

Ce nouveau converti parle en mauvais chrétien.

LE PÈRE.

Ah ! le Christ est pour tous, et je le savais bien.

On emmène Saül.

Nous avons au Seigneur bien des grâces à rendre,
De prière et d'amour il faut l'environner.

TOUTES LES VOIX.

Grâces pour le repas que nous venons de prendre,
Grâces pour le sommeil que tu vas nous donner.
Grâces pour tout un jour écoulé sans nuage,
Pour avoir fait le bien qui nous est commandé,
Car tout bon mouvement en nous est ton ouvrage,
Et grâces pour le mal dont tu nous as gardé.
Grâces pour les douceurs du foyer domestique
Et l'amour mutuel dont tu remplis nos cœurs,

Pour le bien de l'État et pour la paix publique ;
Grâces pour les méchants et nos persécuteurs.

LE PÈRE, d'une voix forte.

Gloire et triomphe au Christ qui dans cette journée
De l'âme de Saül a visité la nuit,
Et, du lion vainqueur, sous son joug a conduit
Cette âme à le servir un jour prédestinée.
Grâces pour ce bienfait ! c'est un jeu de ta main ;
Ton chemin dans ce cœur s'est fait avec mystère.
Grâces te soient rendues aux deux bouts de la terre,
Et tant que durera, Seigneur, le genre humain.
Après avoir de Dieu célébré les louanges,
Donnons-nous le baiser de l'Agape et des anges,
Puis allons, endormis, dans un chaste sommeil,
Comme après cette vie attendre le réveil.

IV

L'ARÉOPAGE

PAUL, LES JUGES, LA FOULE, UN PRÊTRE ATHÉNIEN, DAMARIS. DENYS L'ARÉOPAGITE.

LE PRÉSIDENT DE L'ARÉOPAGE.

Étranger appelé vers le conseil suprême
Qui juge les mortels et l'Olympe lui-même ;
Apollon et Pallas ont paru devant lui
Comme tu comparais devant nous aujourd'hui ;
Apprend-nous donc quel est le Dieu que tu proclames,

Qui semble comme Hermès libérateur des âmes,
Pour qu'il soit honoré d'un hommage pieux
Dans Athènes toujours hospitalière aux dieux.

PAUL.

Oui, certe, Athéniens, et ma voix le confesse,
Vous êtes entre tous les peuples de la Grèce
Le plus religieux ; car tantôt, traversant
Votre ville si riche en art, comme, en passant,
Des dieux de la cité je contemplais l'image,
Admirant leur beauté, mais sans leur rendre hommage,
J'aperçus un autel, pas très-loin de ce lieu,
Sur lequel on avait écrit ces mots : *Au Dieu*
Inconnu. Ce Dieu-là est celui que j'adore.

LE PRÉSIDENT DE L'ARÉOPAGE.

Quoi ! peut-on adorer, Paul, ce que l'on ignore?

PAUL.

Athéniens, ce Dieu qui vous est inconnu,
Pour vous le révéler à vous je suis venu.
Il a créé le monde, et le ciel et la terre
Et l'homme, sans lequel le monde est solitaire.
Sage dispensateur, à chaque nation
Il a pour l'habiter donné sa région,
Afin que dans son temps, empire ou république,
Chaque peuple, à son tour, à le chercher s'applique ;
Ce Dieu-là n'est pas loin de nous ; car sûrement
Nous avons tous en lui l'être et le mouvement.
Ce Dieu donne la vie au monde et la conserve,
Il veut qu'avec le cœur on l'écoute on le serve.
Ces fragiles portraits, vaine œuvre de vos mains,

Ne sont pas lui. De lui viennent tous les humains,
Car il est notre père à tous, et je répète
Ce qu'un jour en ses vers a dit votre poëte :
Notre race est la même.

UN MEMBRE DE L'ARÉOPAGE.

Il parle éloquemment,
Mais paraît mépriser trop l'art, ce truchement
Entre l'homme et les dieux.

PAUL.

Loin, bien loin de mon âme
Le mépris de vos arts et l'injure et le blâme ;
Mais le marbre taillé par un ciseau savant,
Ce marbre, Athéniens, n'est pas le Dieu vivant.
Ce Dieu Sauveur, de l'homme a connu l'ignorance,
Et par ma voix l'appelle à faire pénitence.

UN MEMBRE DE L'ARÉOPAGE.

Que veut-il dire?

PAUL.

Dieu dans son immense amour
Sur nous de la justice a suscité le jour ;
Pour la faire régner il a choisi cet homme
Fils de Dieu — car toujours lui-même ainsi se nomme —
Auquel il a donné de dispenser la foi
Et l'a ressuscité d'entre les morts.

LE PRÊTRE ATHÉNIEN, du milieu de la foule.

Tais-toi,
Tu blasphèmes.

LE PRÉSIDENT DE L'ARÉOPAGE.

Silence à tous : cette assemblée

Par nul cri violent ne doit être troublée.
D'Athènes ton discours n'a pas enfreint les lois,
Mais nous en parlerons, ô Paul, une autre fois.

L'aréopage se retire. — Avec la foule restent Damaris et Denis l'Aréopagite.

PAUL.

Que voulez-vous de moi tous les deux?

DENIS.

Parle, femme,
La première.

PAUL.

Parlez.

DAMARIS, à Paul.

Je vais t'ouvrir mon âme.
J'ai perdu mon époux, mon nom est Damaris.
Ici je t'écoutais; je n'ai pas tout compris;
Mais à travers le sens obscur de ta parole,
Des rhéteurs confondant la doctrine frivole,
J'ai cru comme entrevoir une grande clarté,
Et ce que tu disais semble la vérité.
Tu parlais d'un Sauveur qui prend pitié des âmes.
Dis-moi, prend-il aussi pitié des pauvres femmes
Qui n'avaient qu'un amour tout entier attaché
A leur enfant, hélas! de leur sein arraché
Par la mort?

PAUL.

Oui, sans doute, ô malheureuse mère,
Nulle coupe avec lui n'est tout à fait amère.
Car à cette amertume il mêle un divin miel,
L'espoir de retrouver ceux que l'on aime au ciel.

DAMARIS.

Je pourrais retrouver mon fils !

PAUL.

Dans ta souffrance,
Ne sois point comme ceux qui n'ont pas l'espérance:
Si tu crois en Jésus, ton cœur espérera;
Celui que tu pleurais, le Christ te le rendra.

DAMARIS.

Il me rendra mon fils!

PAUL.

Pauvre mère affligée,
Oui, tu le reverras.

DAMARIS.

Mon âme est soulagée
Pour la première fois du tourment infini
Qui m'aurait fait mourir. O Jésus, sois béni!

Elle sort.

PAUL.

Et toi, mon juge, et toi, noble aréopagite,
Comme celle que Dieu vers son fils a conduite
Par les douleurs, viens-tu chercher pareillement
Aux douleurs près de moi quelque soulagement?

DENIS.

Oui, Paul; mais ce n'est pas une peine semblable
Qui pèse sur mon cœur, qui l'oppresse et l'accable;
C'est un autre tourment qui partout me poursuit,
C'est le désir du jour au milieu de la nuit.
Je ne suis pas de ceux pour qui le grand problème
Est un amusement, est un intérêt même

De l'esprit ; moi je cherche en ma sincérité,
Et pour trouver la paix du cœur, la vérité.
Mais quand je la crois proche elle...

PAUL.

Elle est accordée
Aux cœurs purs, dit le Christ.

DENIS.

Ah ! je l'ai demandée
A tous ; j'ai rejeté très-vite, crois-le bien,
Le dogme impur et bas de l'épicurien.
Le portique orgueilleux un jour m'a pu séduire,
Mais il n'a pu longtemps lui-même me suffire.
Par Platon, il est vrai, je fus plus captivé,
Mais ce que je cherchais, je ne l'ai point trouvé
Dans Platon même ; après Platon, cherchant encore
Remontant au système ancien de Pythagore,
Y mêlant les débris de ces mythes voilés
Que, dit-on, autrefois Orphée a révélés,
J'ai cru toucher au terme, arriver à connaître
Et le secret du monde et la fin de mon être.
J'apercevais un Dieu, principe universel,
En moi je découvrais un esprit immortel.
O Paul, entre ce Dieu, conception sublime,
Et mon esprit débile, il était un abîme.
En vain, pour le remplir, j'y jetais ces *démons*
A qui le peuple aveugle a donné tous les noms,
Sous lesquels, dans le temple, irrités ou propices,
Ils reçoivent partout l'encens des sacrifices.
Les gouffres infinis ne furent pas comblés.

Ces démons ou ces dieux que j'avais appelés,
Ne me répondaient pas : eux-mêmes invisibles'
Muets, cachés, pour moi toujours inaccessibles.
Et mon esprit restait seul comme auparavant,
Ne saisissant jamais et toujours poursuivant;
Croyant, quand par moments m'arrivait la lumière,
Doutant, quand sur mon œil retombait ma paupière;
Enfin ne voyant pas, ayant besoin de voir,
Et voulant à tout prix croire sans le pouvoir.

PAUL.

Denis, ce qu'il fallait à ton âme en souffrance,
C'est un médiateur, suprême intelligence
Unie à Dieu, fait homme, et par ces deux côtés
De son être liant les deux extrémités
Que l'infini sépare.

DENIS.

Oh! oui, c'est cela même
Qu'il me faudrait. O calme, ô repos, bien suprême,
Si d'un pareil espoir je me pouvais flatter
Et si dans cette foi je pouvais m'arrêter,
Si ce médiateur était!

PAUL.

Il est. Écoute,
Pour arriver à Dieu, chaque esprit suit sa route.
Toi, le raisonnement fut ton guide, et par lui
Je prétends à la foi te conduire aujourd'hui.
Je pourrais d'Israël te citer les prophètes
Et te dire Jésus apaisant les tempêtes,
Ressuscitant les morts; le montrer à tes yeux

Devant tous en plein jour s'élevant vers les cieux.
Mais je sens que j'aurais quelque peine à convaincre
Ton incrédulité qu'autrement je veux vaincre.
Je ne veux employer ici qu'un argument
Lequel à ta raison s'adresse seulement.
Tu crois en Dieu, dis-tu, dans son intelligence;
Ce Dieu n'est pas pour toi hasard, mais providence;
Il est sage, il est bon.

DENIS.

Oui, je crois tout cela.
Et ceux que j'ai suivis m'ont mené jusque-là.

PAUL.

Il ne m'en faut pas tant; si tout n'est pas mystère,
Si l'homme ne fut pas jeté sur cette terre
D'un tourment sans espoir pour réjouir le ciel
Si Dieu n'est pas aveugle et s'il n'est pas cruel,
En mettant dans nos cœurs cette soif de l'atteindre,
Il n'a pas dit : Souffrez et mourez sans l'éteindre.
Il n'a pas dit ce Dieu : Je veux que soit maudit
Par l'homme le bienfait de l'être; il n'a pas dit :
A me chercher toujours si son âme occupée,
Vers moi crie et m'invoque, elle sera trompée.
Il le pouvait pourtant, car sa grâce est à lui;
Il en fait ce qu'il veut; mais la grâce aujourd'hui
Déborde sur le monde où le mérite immense
De la mort de son Fils appelle sa clémence.
Si donc il est clément, et comment en douter!
Il vient par cette mort, il vient nous racheter;
S'il a droit à ce nom de père qu'il se donne,

Comment croire, Denis, que Dieu nous abandonne,
Nous livre à ce tourment par ton cœur éprouvé,
A tant d'autres encore après toi réservé,
De s'épuiser sans fin à vouloir l'impossible,
A poursuivre un néant... non, ce n'est pas possible!
Il a donc dû placer, s'il ne veut pas l'erreur,
Entre nous et lui-même un grand médiateur,
Qui comme lui divin ainsi que nous soit homme.
En Dieu son nom est Verbe, et chez nous il se nomme
Jésus : c'est par lui seul qu'on peut être sauvé,
C'est lui que tu cherchais et lui que j'ai trouvé.

DENIS.

Mes yeux s'ouvrent... je vois... je le vois... et je l'aime;
Mais qui me conduira vers Jésus?

PAUL.

Le Baptême.

J. J. AMPÈRE.

HIPPOLYTE FLANDRIN

Heureux les artistes de notre époque qui peuvent dire en mourant l'*Exegi monumentum* d'Horace : « J'ai accompli une œuvre monumentale ! » Tant de primes sont offertes à la médiocrité ! Tant d'obstacles s'opposent à l'exécution d'une œuvre grande et forte ! L'artiste dont nous nous occupions le mois dernier, celui que nous allons étudier aujourd'hui, ont eu tous deux cette bonne fortune. Quand tous les tableaux d'Eugène Delacroix périraient, il suffirait des peintures du Sénat et du palais Bourbon pour donner à l'avenir la mesure de son génie. De même, si la *Jeune Fille à l'œillet*, si les portraits de l'Empereur et du prince Napoléon, et tant d'autres, doivent jamais disparaître victimes des événements qui bouleversent les familles ou les États, tant que subsisteront les murs vénérables de Saint-Germain des Prés, ceux de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Séverin, l'église de Saint-Paul à Nîmes, et l'église d'Ainay à Lyon, n'en resterait-il debout qu'une ruine, ce sera assez pour conserver à la postérité le nom et le talent d'Hippolyte Flandrin.

Eugène Delacroix est mort il n'y a pas un an. Hippolyte Flandrin vient de succomber à Rome il y a un mois. Qui nous eût dit, quand nous recherchions les titres de gloire du premier, que le tour du second viendrait si vite ? C'est la mort qui règle l'opportunité de ces études. Il nous faut la suivre dans la rapidité de ses coups. C'est elle qui crée sous notre plume des rapprochements inattendus. Eugène Delacroix nous a montré l'exubérance d'une riche nature débordant hors d'elle-même, se prenant à tous les sujets et portant

dans tous une fécondité, une souplesse, une couleur incomparables. Hippolyte Flandrin n'eut aucun de ces dons. Son âme, recueillie et concentrée, n'est sortie des contemplations de l'idéal que par une seule issue ; mais, en se limitant à un ordre de sujets spécial, il a su le porter à sa suprême puissance, si bien qu'il représente de la façon la plus complète le type de l'art chrétien au dix-neuvième siècle[1].

Un caractère commun les distingue tous deux , la sincérité dans l'interprétation de la nature. Mais, tandis que l'un invoque à l'appui toutes les séductions matérielles, l'autre simplifie jusqu'au raffinement les moyens d'expression. Génie aventureux, mêlé à toutes les luttes de son temps, objet lui-même de disputes sans fin, Delacroix est mort après avoir épuisé la vie. Hippolyte Flandrin s'est éteint avant de dire son dernier mot. Il avait vécu loin des succès éphémères, et il s'est acquis une gloire durable. Il avait vécu loin de la foule, et sa perte prématurée n'a éveillé partout que les regrets les plus sympathiques.

C'est qu'en vérité, soit qu'on regarde en lui l'homme ou l'artiste, il est impossible de ne pas se sentir touché de ces vertus modestes, de ce talent élevé et pur. Seul peut-être entre ses contemporains, Hippolyte Flandrin présente dans sa vie et dans ses œuvres le spectacle toujours si grand et jamais plus rare de l'unité.

I

Jean-Hippolyte Flandrin naquit à Lyon le 23 mai 1809. La Providence ne pouvait mieux placer le berceau d'un artiste chrétien que dans cette ville, une des plus chrétiennes, une des plus artistes de la France. A Lyon, la religion n'est pas un spectacle ou une affaire. Elle fait partie des mœurs publiques. L'enfant qui vient au monde respire son air vivifiant et en conserve jusqu'à la dernière heure une salutaire influence. Hippolyte Flandrin puisa dans cette atmosphère la plus grande force de son talent.

Outre un passé glorieux qui lui a appris à honorer les artistes, Lyon possède certaines industries qui ne peuvent se passer du secours de

[1] Rapprochement non moins étrange ! C'est par une étude consacrée précisément à Eugène Delacroix et Hippolyte Flandrin qu'un ami vivement regretté, M. Ferjus Boissard, terminait au *Correspondant* sa carrière littéraire, carrière où il apportait les dons précieux d'une âme ardente, d'une conviction énergique et vivace.

l'art. C'est peut-être la seule ville où une vocation précoce ne soulève pas les résistances de la famille. Dans tout enfant qui dessine, il y a l'étoffe d'un dessinateur de fabrique. Les parents l'envoient volontiers suivre les cours de l'École des Beaux-Arts. S'il arrive à s'y distinguer, s'il montre des dispositions supérieures, on ne s'en effraye pas, car l'histoire locale prouve qu'avec du travail, du talent et de la conduite, un artiste peut se tirer d'affaire. Ce raisonnement bourgeois, qui fait prospérer à Lyon l'art et l'industrie, lui a donné en dernier lieu les trois frères Flandrin.

L'aîné, Auguste, avait cinq ans de plus qu'Hippolyte. Paul était le plus jeune. Malgré la pauvreté de la famille, Auguste, Hippolyte et Paul suivirent les cours de l'École des Beaux-Arts. Cette école venait d'être réorganisée en 1808 sous l'influence de Richard et de Revoil. Tous deux élèves de David, ils y apportèrent les principes rigoureux du maître, sympathiques d'avance à l'esprit lyonnais, qui, de tout temps, aima la nature jusqu'à l'imitation et la sobriété du dessin jusqu'à la sécheresse.

Le peintre André Magnin, de qui l'on voit quelques tableaux au musée de Lyon, et le sculpteur Legendre-Héral furent les premiers professeurs d'Hippolyte. En même temps son frère Auguste, devenu lithographe, l'initiait aux procédés de cet art nouveau. En 1823, Hippolyte Flandrin avait quinze ans à peine lorsqu'il jeta sur la pierre un croquis à la plume intitulé : *Prise de l'île Barbe.* On y voit en effet des artilleurs manœuvrant un canon, et d'autres groupes de soldats posés avec un aplomb qui surprend dans un âge aussi tendre. L'*Obus*, lithographié quatre ans plus tard, est une petite pièce bien dessinée, d'un effet assez franc et d'une certaine finesse d'exécution. Une vignette, exécutée en 1828 pour je ne sais quel ouvrage, représente l'intérieur d'un bureau avec une quinzaine de personnages un peu rigides, mais d'un bon sentiment moderne. Enfin, en 1829, Hippolyte Flandrin publiait encore une image de *Saint-Jubin*, dont la tête ne manque pas d'expression : la main est dessinée avec un soin particulier. Au surplus, si nous citons ces menus travaux, destinés à procurer un peu d'aisance au jeune élève, ce n'est pas pour y chercher les germes du talent d'Hippolyte Flandrin. Ses études de l'école en témoigneraient beaucoup mieux. Elles enlevèrent toutes les récompenses et attirèrent sur lui l'attention du directeur, Pierre Révoil.

Le moment était venu de prendre un parti. Hippolyte Flandrin avait vingt ans. S'il se décidait à être peintre, il fallait commencer une éducation sérieuse. L'enseignement de la province ne suffisait plus. Révoil, consulté, montra Paris et nomma M. Ingres. Les deux frères, car Paul ne se séparait pas d'Hippolyte, partirent, plus

riches d'espoir que d'argent. Ils partirent à pied, accompagnés d'Auguste qui ne les quitta qu'à Dijon. L'aîné de la famille revint seul à Lyon où le retenait son imprimerie lithographique, laissant ses jeunes frères s'acheminer vers l'inconnu.

A Paris, les deux jeunes Lyonnais ne cherchaient qu'un maître. Ils trouvèrent un ami. M. Ingres les adopta, et, depuis la première entrevue jusqu'à ces tristes jours, son affection ne se démentit jamais. Hippolyte Flandrin lui apportait une nature bien préparée, intelligente et docile, où ses leçons pouvaient tomber comme le grain sur une bonne terre, sans craindre l'ivraie ni les oiseaux du ciel. Il se plut à y semer l'enthousiasme du beau et l'amour de la science. L'élève, de son côté, voua au maître un dévouement filial, et un respect sans bornes à ses doctrines. Ce n'était pas un de ces génies personnels, impatients du joug, avides de se produire. Apprendre le plus possible et le mieux possible était l'unique but de ses efforts. L'individualité, si elle existait chez lui, se tenait volontairement renfermée dans le cercle de l'éducation. Mais dans ces limites, son travail consistait à concentrer ses forces pour s'approprier tout ce qui se trouvait à sa portée. On ne peut pas accuser Hippolyte Flandrin d'avoir rien négligé de ce que lui offrait M. Ingres. Comme lui, prenant pour base de toute étude la nature, pour modèle d'interprétation l'exemple des grands maîtres de l'antiquité et de la Renaissance, pour moyen d'expression le style, pour but l'idéal élevé qu'ont toujours cherché les académies, c'est-à-dire les réunions d'artistes les plus versés en leur art, il suivait pas à pas les leçons et l'exemple du maître, sans paraître soupçonner la vétusté de cet idéal académique qu'il devait remplacer plus tard par un idéal plus personnel.

A l'École des Beaux-Arts, où il avait été admis dès le 5 octobre 1829, plusieurs médailles récompensèrent et constatèrent ses progrès. Cependant il fallait vivre. Les études ne se poursuivaient qu'au prix de mille privations. On vendait à bas prix quelques dessins. Plus d'une fois celui qui devait peindre Napoléon III et M. de Rothschild fut contraint d'accepter des portraits au rabais. Un jour, à la porte du petit grenier de la rue de l'Échaudé, qui abritait les deux frères, se présente un beau gendarme, demandant son portrait. Le prix est fixé à 25 francs. On était au cœur de l'hiver, et pas de feu! A la fin de chaque séance, le modèle se trouvait devenu cramoisi, tandis que le peintre blêmissait à mesure sous l'air froid que laissait passer la fenêtre mal close. Enfin l'œuvre s'achève, et alors le défenseur de l'ordre, fier d'emporter à la caserne une si belle peinture, élève spontanément le prix convenu à 35 francs, un mois de solde[1]!

[1] Cette anecdote, les dates, et la plupart des faits contenus dans notre travail

Trois années d'études avaient livré à Hippolyte Flandrin tout ce qui s'apprend. En 1832 il se présenta au concours du grand prix. Reçu le cinquième, il entra en loge. Mais le choléra sévissait cruellement. Un des concurrents fut emporté. Flandrin lui-même, affaibli par les jeûnes et le travail, était à bout de forces. On lui conseillait de s'arrêter. Il se roidit, et un suprême effort de courage lui permit d'achever son tableau, qui obtint le premier grand prix. Nous avons été le revoir à l'École des Beaux-Arts. Le sujet donné était *Thésée reconnu par son père*. Ce qui frappe dans cette peinture inégale, c'est le peu de beauté des têtes. L'ensemble plaît par la bonne disposition des groupes et l'harmonie douce de la couleur : quelques parties bien dessinées arrêtent le regard. Un jeune homme, vêtu d'une tunique rose, offre déjà ce type de catéchumène que le peintre reproduira plus tard. Mais le sentiment de la beauté plastique s'y montre inférieur au sentiment de l'être moral, et c'est là, nous le verrons, un caractère distinctif du talent d'Hippolyte Flandrin.

A Rome, où il se rendit en compagnie de M. Ambroise Thomas, le nouveau pensionnaire trouva l'Académie sous la direction d'Horace Vernet. Heureusement le directeur dirigeait le moins possible. L'élève de M. Ingres put continuer à se développer en liberté dans la voie qu'il avait suivie. Deux ans après il voyait son maître en personne succéder à Horace Vernet et prendre avec autorité la direction de l'Académie. Tous les pensionnaires subirent plus ou moins cette haute influence. Il suffit de citer les noms de Papéty, Signol, Buttura, Simart, Baltard. Les deux derniers surtout attirèrent Flandrin par leurs qualités sympathiques, et dès lors ces trois artistes formèrent autour de M. Ingres un noyau de disciples non-seulement dociles, mais enthousiastes et dévoués. L'exemple du directeur leur prêchait l'élévation des idées, le respect des maîtres, l'amour du beau, la dignité personnelle. Pour se maintenir dans les hautes sphères du grand art, ils n'avaient qu'à se laisser vivre, tant l'atmosphère de la villa Médicis procurait alors à ces jeunes poitrines un aliment robuste et sain.

Hippolyte Flandrin nous paraît une preuve vivante du peu de mal, que dis-je? du grand bien que peut apporter à une véritable organisation d'artiste une éducation bien dirigée. L'école de Lyon lui a appris la grammaire de l'art. A Paris il a terminé ses humanités et reçu l'enseignement supérieur. Le voilà maintenant, dans le milieu le plus favorable, libre de manifester les idées, les sentiments qui

nous ont été communiqués, avec une complaisance dont nous ne pouvons nous montrer trop reconnaissants, par M. Saint-Vincent Duvivier, pendant trente-sept ans attaché à l'administration de l'École des Beaux-Arts, qui les avait en quelque sorte notés sous la dictée de M. H. Flandrin lui-même.

lui sont propres. Va-t-il, uniquement parce qu'il est à Rome, s'inspirer des antiques du Vatican ou des fresques de Raphaël? Va-t-il, parce qu'il habite sous le même toit que M. Ingres, emprunter au maître ses Homère, ses Romulus, ses Stratonice? Non. Le jour où son originalité assez mûre peut s'éveiller, elle s'éveille d'elle-même, et, d'emblée, elle puise à la seule source où elle puisera jamais. Dante, le poëte de l'épopée chrétienne, lui donne sa première inspiration. La Vie des Saints lui donne la seconde. Jetez au milieu deux figures d'études, directement inspirées de la nature, et vous avez l'artiste complet. Plus tard, il acceptera les commandes qui lui seront faites. Il peindra, par exception, des figures allégoriques. Mais si vous voulez avoir la mesure de son talent, il faudra la demander à ses portraits, c'est-à-dire à des études d'après nature, et à ses peintures religieuses. L'histoire, l'antiquité, les mœurs, le roman, sont pour lui autant de lettres closes. Nature et religion, il est là tout entier.

A défaut d'autres caractères, cette préférence exclusive suffit à le distinguer profondément de M. Ingres. Pour M. Ingres, la religion, la nature, l'antiquité, l'histoire, sont autant d'objets d'une valeur égale que l'art peut aborder, parce qu'il porte avec lui le moyen de les revêtir d'une beauté suprême, le style. C'est la tradition classique. Flandrin procède autrement. Dans l'œuvre de Dieu, il voit Dieu d'abord, principe de toute beauté, puis l'homme en communication avec Dieu. En dehors de ces rapports, seuls capables de créer la beauté morale, l'homme n'est à ses yeux qu'un objet naturel d'autant plus digne d'étude que le privilége de la pensée dénote en lui la créature préférée de Dieu.

Au surplus, si le fait que l'on nous rapporte est vrai, et il paraît venir d'une source sûre, Flandrin lui-même aurait arrêté à Rome le programme de son art. Sur la porte de son atelier de la villa Médicis on lisait ces paroles :

MON DIEU, MON CŒUR A ÉTÉ RAVI PAR LA BEAUTÉ DES ŒUVRES DE VOS MAINS,
ET JE PASSERAI MA VIE A CÉLÉBRER MON MAÎTRE !

L'usage veut que les études envoyées de Rome par les pensionnaires de la villa Médicis, au lieu de s'intituler simplement étude d'homme, étude de femme, portent des noms sonores, empruntés au répertoire grec ou romain. Le premier envoi d'Hippolyte Flandrin, en 1834, fut baptisé du nom de *Polytès, fils de Priam*. Le troisième, en 1836, se présentait comme un *Euripide, composant ses tragédies dans une caverne de l'île de Salamine*. En 1837, il envoya encore les *Bergers de Virgile*, et par surcroît, en sus de ses obligations, un *Jeune berger*

endormi au bord de la mer. Au fond ce n'étaient là que des figures d'étude, reproduisant dans des caractères différents le modèle de beauté que nous offre la nature humaine. On remarquera avec quel soin le pensionnaire s'abstenait de demander ce modèle au sexe féminin. Était-ce chez lui, comme chez Overbeck, un parti pris systématique? Je croirais plutôt à l'embarras d'une timidité naturelle. Du moins le faisait-il modestement, sans afficher un prétentieux mysticisme. Et cependant de quelle chasteté n'aurait-il pas revêtu un corps de femme, lui qui, dans son jeune berger endormi, sut prêter à la nudité le charme de l'innocence? Cette étude, très-remarquée à l'Exposition universelle, est tout ce que les musées de Paris possèdent d'Hippolyte Flandrin. Au Louvre, où elle doit prendre place après le stage du Luxembourg, elle tiendra noblement son rang à côté des œuvres les plus exquises des maîtres dessinateurs.

Les trois autres envois d'Hippolyte Flandrin, les meilleurs et presque les seuls tableaux qu'il ait peints, sont en province. *Dante* (1835) appartient au musée de Lyon; *Saint Clair* (1836), à la cathédrale de Nantes; *Jésus et les petits Enfants* (1838), au musée de Lisieux. Ne nous en plaignons pas. Lisieux, qui n'a guère d'un musée que le nom, n'est peut-être pas un centre intellectuel digne de servir de cadre au talent d'Hippolyte Flandrin. J'éprouve cependant une vive satisfaction à penser que le jour où il y naîtra un artiste, le premier modèle dont se nourrira ce jeune esprit sera une œuvre d'une pensée élevée, d'un sentiment honnête et doux, d'une exécution large et ferme. Le même motif justifie la présence du *Dante* au musée de Lyon. La ville qui a donné naissance à Hippolyte Flandrin doit posséder de lui un bel ouvrage, et c'en est un que ce tableau sinistre et froid comme le cercle du purgatoire dans lequel le Florentin apporte à la passion aveugle les consolations de la religion et de la poésie. Couverts d'un cilice, les Envieux gisent, pressés les uns contre les autres, le long du rocher glacé, et le poëte se penche, triste et compatissant, pour écouter leurs plaintes. La rigueur adoucie du dessin et l'austérité de la couleur s'accordent on ne peut mieux avec l'idée du purgatoire, de même que dans le *Dante* d'Eugène Delacroix, la puissance tourmentée des formes et l'éclat soudain des tons semblent le reflet de l'enfer en fureur. De ces deux grandes œuvres, inspirées par le même poëte, celle de Delacroix demande, pour la comprendre, des esprits avancés. Celle de Flandrin est d'un meilleur exemple. Gardons la première à Paris et laissons l'autre à Lyon. Au milieu des petitesses des Boissieu, des Duclaux, des Grobon, des Révoil, des Richard, il est heureux que le musée de Lyon puisse montrer aux élèves de l'école le *Moïse* d'Orsel et le *Dante* d'Hippolyte Flandrin.

Quant au tableau de *Saint Clair guérissant les aveugles*, n'est-il pas mieux à sa place sur l'autel d'une église chrétienne qu'attaché aux murs d'un musée entre une Vénus et une nature morte? Évidemment on ne saurait y voir une œuvre d'enseignement ou de plaisir. L'artiste s'est peu préoccupé des intérêts de l'art ou des jouissances du public. Mais, se trouvant pour la première fois aux prises avec un sujet qui remuait les fibres les plus secrètes de son âme, il y a jeté son âme tout entière. Le Saint élève vers Dieu un regard plein de foi, et autour de lui se presse une foule qui prie. Ce sentiment d'un secours surnaturel suffit à animer tout le tableau. C'est une œuvre de foi et de prière. Vous me faites remarquer la grosseur des têtes, l'architecture rectiligne du fond, le caractère commun de certains types. Que m'importe, si, lorsque je m'agenouille devant ce tableau, il m'engage à prier et me dit d'espérer le secours du Ciel?

Après les œuvres que nous venons de rappeler, Hippolyte Flandrin était déjà tout entier ce qu'il devait être toujours. Il avait passé à Rome un peu plus de cinq années. Ce séjour au milieu des maîtres fut pour lui fécond en grands enseignements, mais le plus grand de tous c'est qu'il le révéla à lui-même. Aussi pouvait-il regarder cette période comme la plus heureuse de sa vie. Le bonheur dont il jouissait s'était peu à peu doublé de celui qu'il procurait aux autres. Cette pension de Rome, si amèrement reprochée aux lauréats de l'Institut, on ne sait pas assez à quel usage ils l'emploient. Une fois prélevés les frais de nourriture et d'entretien, il leur en reste bien peu. Mais encore ce peu, qu'en fait-on? Pour moi, j'ai vu tels artistes, dont je pourrais citer les noms, se refuser les plaisirs les plus innocents afin de grossir le pécule qu'ils envoyaient à leur famille. Hippolyte Flandrin, lui aussi, transporté tout d'un coup de la pauvreté à l'aisance, répugnait à en jouir seul. Il ne fut content que le jour où sa pension, à force d'économies, put donner à vivre à deux. Dès la première année, il écrivait à son frère Paul de venir le rejoindre, et, quatre ans après, leur frère aîné venait à son tour retremper son talent dans le sentiment italien. C'est de Rome qu'Auguste Flandrin rapporta la *Prédication de Savonarole* qui devait être sa dernière œuvre. C'est à Rome que M. Paul Flandrin, pour laisser le chemin libre à son frère, sacrifia les fruits acquis de ses études historiques, préférant recommencer sur nouveaux frais une éducation de paysagiste.

Quand il revint de Rome, Hippolyte Flandrin avait près de trente ans. Pour le public artiste ce n'était déjà plus un inconnu. La seconde médaille accordée à son *Dante* en 1836, et la médaille d'or de première classe obtenue par le tableau de *Saint Clair* au salon de 1837 l'avaient tiré de la foule. D'ailleurs l'affection du maître le suivait de loin et elle lui valut de précieux appuis. Un homme qui s'était

montré en plus d'une occasion l'ami dévoué de M. Ingres reporta sur son élève préféré le même dévouement. C'est à l'influence de M. Gatteaux, membre du conseil général de la Seine, qu'Hippolyte Flandrin dut son premier travail de décoration religieuse, la chapelle Saint-Jean dans l'église de Saint-Séverin. C'est un autre élève de M. Ingres qui lui commanda son premier portrait, celui de madame Oudiné, exposé en 1840. Il n'eut plus qu'à s'abandonner au courant. Au Salon de 1841 il se montrait avec plusieurs portraits, entre autres ceux de madame Vinet et du docteur Rostan, une étude de jeune fille, aujourd'hui au musée de Nantes, et un tableau commandé pour la Chambre des Pairs, *Saint Louis dictant ses établissements*. En même temps il achevait les peintures de Saint-Séverin. L'ensemble de ces œuvres plaça Hippolyte Flandrin au premier rang, et la croix de la Légion d'honneur vient en sanctionner le succès.

Dès lors, le travail ne se ralentit plus. Adopté par cette catégorie du public intelligent qui confine aux Académies, il fut un des portraitistes à la mode. D'autre part, les commandes succédaient aux commandes. En 1843, il eut à peindre pour le château de Dreux un *Saint Louis prenant la croix* et à donner les cartons des vitraux de la chapelle. Presque aussitôt la même influence qui l'avait déjà patronné obtenait pour lui la décoration du sanctuaire de Saint-Germain des Prés. Puis vinrent le *Napoléon législateur*, les peintures de l'église Saint-Paul à Nîmes, celles de Saint-Vincent de Paul, des figures décoratives pour le Conservatoire des arts et métiers, d'autres pour le château de Dampierre, les absides de l'église d'Ainay, et enfin le chœur et la nef de Saint-Germain des Prés. Mais à quoi bon cette nomenclature? Ce qui nous intéresse chez Hippolyte Flandrin, c'est moins l'histoire de sa vie que l'étude de son talent.

Cette vie n'a de remarquable que son extrême simplicité. Le travail la remplit tout entière. L'amitié fraternelle, les devoirs de la famille, les soins de la paternité en sont les distractions et les joies. Sur ce terrain uni le talent coule comme un fleuve tranquille, divisé en deux courants parallèles. D'une part, la peinture de portrait, de l'autre la peinture décorative. Grâce à ses travaux multipliés, Hippolyte Flandrin n'eut jamais le temps de produire un tableau de chevalet. Sa pensée ne quittait les sommets du grand art que pour se retremper dans l'étude de la nature, et elle ne quittait l'enseignement positif de la nature que pour s'élancer, plus robuste et plus fière, vers les sublimes conceptions de l'idéal religieux.

II

Plus ouvert aux froides combinaisons du rationalisme qu'aux élans d'un mysticisme exalté, l'esprit français n'a jamais brillé par une compréhension bien haute de l'idéal religieux. Le moyen âge des treizième et quatorzième siècles est la seule époque où l'on aperçoive une expansion franche et abondante du sentiment chrétien. L'architecture construit des cathédrales dignes d'être nommées des monuments de prière. Sous les porches de Chartres, pour ne citer que le type le plus élevé, la sculpture groupe des statues, dernière expression d'un art qui supplée à la science par le sentiment. Une même inspiration anime plus tardivement les productions de la peinture. Sans parler des miniaturistes, l'auteur du *Martyre* récemment placé au Louvre, le peintre de la *Trinité* de Villeneuve-lès-Avignon peuvent être salués comme des artistes chrétiens. Mais à ces œuvres d'une foi sincère se mêle bien vite la pensée laïque. Dès que l'art entre en possession des premiers éléments de la science, le mouvement est à jamais enrayé. La religion fait place à l'histoire sacrée. Le génie français, même vis-à-vis des mystères, se renferme dans le rôle d'historien, ou si parfois le feu de l'amour chrétien embrase quelques âmes d'élite, c'est une flamme solitaire, un élan individuel.

Jean Cousin, Vouet, Poussin, Valentin, Lebrun, n'étaient que des peintres d'histoire. A leur exemple, le seizième et le dix-septième siècle n'ont vu dans la religion qu'un fonds de sujets variés dont l'art peut tirer un excellent parti. Seul, Le Sueur osa jeter dans le moule d'une science non moins parfaite un idéal plus sincèrement chrétien. Sa pensée s'impose à la forme avec l'autorité de la foi. Lignes et couleurs, il réduit l'art à n'être que l'enveloppe transparente d'un spiritualisme puissant. La *Descente de croix*, l'*Apparition de sainte Scholastique* et surtout la *Vie de saint Bruno* sont là pour attester ce fait exceptionnel, un éclair d'art chrétien au dix-septième siècle.

A côté de Le Sueur, il faudrait placer Philippe de Champaigne, si Philippe de Champaigne était Français. Compatriote d'Hemling et des van Eyck, il avait recueilli le dernier lambeau de leur héritage. Remarquons toutefois la ressemblance vraiment étrange d'Hippolyte Flandrin avec l'austère disciple de Port-Royal, qui, avant lui, n'avait voulu peindre que la religion et le portrait.

Le dix-huitième siècle n'apporta à l'art chrétien que le rebut des boudoirs et des coulisses. Il fallait des tableaux de religion : on en fit, et même on leur donna cette grâce du dessin, ce charme du coloris qui distinguent jusqu'aux paravents de l'époque. Sauf le frère Attiret, premier peintre... de l'empereur de la Chine, et un certain chevalier de la Touche dont on conserve à Châlons de précieux canons d'autel, l'idéal religieux ne rencontra chez les contemporains de Voltaire que des interprètes indignes. Sous la Révolution ce fut bien pis. Mais alors du moins, ainsi que l'a fait ressortir Jules Renouvier[1], une foi nouvelle tenta de se substituer au catholicisme, et sur les ruines de l'art chrétien un système d'art hiératique absolument neuf essaya de prendre racine. Pendant que Louis David peignait, sans auréole, les quatre martyrs de la liberté, Lepelletier, Marat, Barra et Viala, l'imagerie populaire s'employait à remplacer les *Bon Dieu* et les *Bonne Mère* du pauvre par les divinités d'un culte plus facile, sainte Raison, sainte Nature, et le reste.

Née d'un avortement religieux, l'école de David ne pouvait être à l'art chrétien d'aucun secours. Tandis qu'elle affirmait ailleurs sa force et son éclat, les sujets de piété attestaient son impuissance. Même sous le pinceau de Gros, la religion prend un aspect guindé : c'est un corps sans âme. Seul entre ses contemporains, Prudhon, qu'inspirait la sensibilité d'une femme, sut trouver pour son *Christ* et pour son *Assomption* deux accents partis du cœur, un cri de douleur et un hymne de tendresse. Mais les autres, cette foule à laquelle la Restauration ouvrit nos églises, comment qualifier leurs œuvres? On ne s'explique pourquoi ils les ont peintes qu'en se souvenant qu'elles étaient payées par l'État ou par la ville de Paris. Encore aujourd'hui ces Apollon déguisés en Apôtres, ces Hercule béatifiés, ces fausses vierges à taille courte, déshonorent les temples qui les conservent, et, à côté, telle toile de Carle Vanloo a réellement l'air d'une peinture dévote.

Pendant que l'art français se débattait ainsi dans le vide, cherchant à servir le trône par l'autel et l'autel pour le trône, un mouvement puissant agitait l'Allemagne et y préparait la resurrection de l'art chrétien. On vit quatre jeunes artistes quitter leur patrie, en quête d'un esprit nouveau. Ils se nommaient Overbeck, Schnorr, Cornelius et Schadow. A Rome, ils voulurent, par un rare exemple, mettre leur conscience d'accord avec leur talent, et ils se convertirent au catholicisme. En 1818, ils exposaient des œuvres où l'on retrouvait avec étonnement la foi extatique des maîtres italiens antérieurs à Raphaël. L'art chrétien était sauvé. L'Allemagne venait de lui rendre la vie.

[1] *Histoire de l'art vendant la Révolution*, par Jules Renouvier.

Toutefois l'on aurait tort de regarder Hippolyte Flandrin comme un fils de la révolution allemande. Entre les premières tentatives d'Overbeck et les œuvres du maître français, il s'écoula un long intervalle rempli par des faits qui modifièrent profondément en France l'allure du mouvement primitif.

Sans doute, cette influence, apportée d'outre-Rhin par le vent de la mode, contribua à ramener l'art français vers les sujets religieux. Mais elle se perdit dans le torrent du romantisme. Quand les maîtres s'y hasardèrent, ce fut en gens prudents qui ne voulaient rien innover, de peur de sacrifier une personnalité déjà bien assise. M. Ingres se flatta que le style de l'école romaine lui suffirait pour faire vivre l'idéal chrétien. Delacroix, mieux avisé, comprit que cet idéal était avant tout une affaire de sentiment. En effet, en matière de foi, la candeur du sentiment sera toujours supérieure aux efforts du style. Aussi, quoique assez pauvrement doué comme tempérament d'artiste, Ary Scheffer aurait mieux que tous réalisé le type de l'art nouveau, s'il n'avait pris des allégories philosophiques pour des idées religieuses, et s'il n'avait manqué précisément de cette autorité que donna à Overbeck sa conversion au catholicisme.

D'autres causes vinrent accélérer en France le mouvement de rénovation que devait résumer Hippolyte Flandrin. C'était le temps où la jeunesse des écoles se pressait autour de la chaire de Notre-Dame, avide d'entendre une parole qui révélait, dans l'art oratoire, la grandeur de l'art chrétien. Par quelque côté que l'on envisage l'histoire religieuse de notre temps, partout on retrouve la main du P. Lacordaire. Ne l'avons-nous pas vu nous-même au milieu d'un groupe de peintres et de sculpteurs, ne l'avons-nous pas entendu élever des âmes d'artistes vers les hauteurs de l'idéal chrétien avec une largeur de vues et une puissance de langage irrésistibles? Hélas! un des plus dociles à ces grandes leçons était ce sculpteur d'un sentiment si délicat et si ferme, Hippolyte Bonnardel, mort pensionnaire à l'Académie de Rome, avant d'achever son œuvre de prédilection, une *Pietà* dont plusieurs se souviennent.

Sans prétendre exagérer le rôle du P. Lacordaire, on ne peut nier que l'agitation religieuse ne lui ait dû, même sur le terrain spécial des beaux-arts, un puissant secours. Cette agitation avait gagné les ateliers. De jeunes artistes, jusqu'alors enveloppés des langes du respect humain, osaient affirmer leur foi. De là à la traduire par des œuvres, il n'y avait qu'un pas. Mais ce pas, comment le franchir? Dès le principe, deux théories se trouvèrent en présence. Les uns remontaient jusqu'au treizième siècle, s'accrochaient à toutes les branches du moyen âge, s'enveloppaient de la blanche tunique de Frà Angelico, et, comme les Allemands, consentaient tout au plus à descendre jus-

qu'au Raphaël de la *Dispute du Saint-Sacrement*. C'étaient les mystiques, les ascètes de l'art. D'autres admettaient, pour traduire l'idéal chrétien, toutes les formes, même les plus savantes, sans rejeter les plus modernes, à l'exemple de l'orateur de Notre-Dame dont la parole colorée semblait refléter toutes les passions de notre temps. Jeté bien tard au milieu de ces questions brûlantes, que de fois ne les avons-nous pas entendu discuter! La première théorie, poussée de retranchements en retranchements, aboutissait en fin de compte à l'art hiératique, c'est-à-dire à la reproduction impersonnelle de types consacrés. La seconde avait pour elle le progrès et la vie. La première constituait un mysticisme que toutes les religions, toutes les sectes ont connu, gardien soigneux des dogmes, et par là même en quelque sorte interdit aux laïques, apanage exclusif du sacerdoce. C'est l'art de Frà Angelico, de Savonarole, de Frà Bartolomeo; c'est, dans ses conséquences fatales, l'art des Caloyers du mont Athos; c'était l'art de l'antique Égypte : grand par éclairs, mais frappé de mort, puisqu'il s'interdit la vie et qu'il tourne dans un cercle où il s'use sans avancer.

L'autre théorie, plus large, plus complète, ne peut convenir à une autre religion que le catholicisme. Pour elle la nature n'est pas une irréconciliable ennemie, c'est un vêtement ennobli par le Verbe qui s'en est couvert une fois. Le Christ n'apparaît plus seulement comme le héros divin d'une touchante légende, c'est l'Ange du grand conseil, le Père des siècles à venir, la définition vivante que Dieu a daigné donner de lui-même. Si l'art monte sur le Calvaire, ce n'est pas seulement pour pleurer au pied de la croix, c'est parce que de ce sommet sublime l'œil embrasse dans le passé, le présent et l'avenir, la synthèse des faits humains.

Hippolyte Flandrin eut-il à discuter ces deux théories? Nous l'ignorons. En tout cas l'on devine de quel côté il penchait. L'une et l'autre ont donné à l'art chrétien du dix-neuvième siècle des artistes dignes d'estime. Si nous connaissons peu les *trecentistes* français (pour nous servir d'une expression consacrée en Italie), c'est que l'abnégation de leur talent a passé dans leur vie. Les uns, tels que le P. Besson[1], ont

[1] Puisque le nom du P. Besson s'est rencontré sous ma plume, qu'on me permette en passant de lui consacrer un souvenir.

Le P. Besson, de l'ordre de Saint-Dominique, était, quand je l'ai vu à Rome, prieur du couvent de Sainte-Sabine. Élève de Paul Delaroche, le cloître l'avait appelé de bonne heure. Il y porta une âme tendre, un cœur pur, l'obéissance d'un enfant, le dévouement d'un saint. Tout entier à ses nouveaux devoirs, c'est à peine s'il trouvait le temps de colorier quelques croquis qu'il distribuait à ses frères en religion pour remplacer les grossières images dont ils ornent leur cellule. Il imposa un long sommeil à son talent, mais ce temps, rempli par la prière et les pratiques du cloître, a servi son talent même. Quand un ordre de ses supérieurs l'appela à couvrir de fresques les murs d'une chapelle du couvent de Saint-Sixte, dans laquelle saint Do-

accepté la conclusion suprême, le cloître. D'autres, rattachés aux milices de saint François ou de saint Dominique par le lien du tiers ordre, ou libres de tout lien, mais protégés alors par l'obscurité de la province, travaillent en silence au milieu du monde qui les ignore, loin des expositions où l'on pourrait les applaudir, fournissant aux communautés des cartons de vitraux, et à l'imagerie religieuse des compositions du sentiment le plus délicat, heureux d'arriver par l'étude à cette gaucherie de dessin que les artistes du moyen âge trouvaient certainement sans la chercher.

Un fait capital nous paraît avoir tranché la question. Depuis des siècles dormait, enseveli sous le sol de la campagne de Rome, un art plein de saveur dont on soupçonnait à peine l'existence. La découverte de nouvelles catacombes, l'exploration plus attentive des catacombes déjà connues, remirent cet art en lumière. On s'aperçut que les fresques peintes sur le tuf par les premiers artistes chrétiens portaient un caractère d'élévation et de grandeur incomparables. La tradition qui s'arrêtait au treizième siècle fut dépassée. C'est au berceau même du christianisme que l'on pouvait rattacher les origines de l'art chrétien. Or qu'est-ce que l'art des catacombes, sinon l'alliance heureuse de l'idéal chrétien et des formes païennes? Cette enveloppe de beauté que l'antiquité nous a léguée, et que le moyen âge a méconnue uniquement parce qu'il ne pouvait pas la connaître, devient ici le vase d'élection de la religion nouvelle. Tous les scrupules de la dévotion la plus exigeante doivent tomber. Frà Angelico n'est plus qu'une individualité de premier ordre. L'art chrétien, le voilà. Voulez-vous le réduire à des formules hiératiques? Remontez du moins jusqu'à la formule primitive, la plus précise et la plus pure. Consentez-vous à ce qu'il s'agite librement au milieu des modèles de tous les âges? Vous n'en trouverez pas qui réalisent avec plus de simplicité l'idéal cherché. Et quelle action providentielle que celle qui place le berceau de l'art chrétien à Rome, le centre vivant du catholicisme, le sol où doivent germer Raphaël et Michel-Ange!

Maintenant que nous avons parcouru, un peu longuement peut-être, mais à coup sûr très-incomplétement, l'histoire de l'art chrétien en France, s'il me fallait nommer un maître à Hippolyte Flandrin, je nommerais les Catacombes. C'est à Saint-Prétextat qu'il a puisé

minique a opéré plusieurs miracles, il se mit docilement à l'œuvre, et malgré ses occupations de prieur, malgré les travaux de la prédication et de la direction des âmes, malgré la fièvre même, il put, sans autre aide qu'un jeune novice qui lui servait de modèle pour l'un et l'autre sexe, mener à bonne fin cette œuvre importante. Il y règne une onction, un sentiment humble et chaste, une délicatesse exquise. Ce pauvre moine, qui s'en est allé mourrir à Mossoul, avait certainement recueilli une bonne part de l'héritage du bienheureux Ange de Fiésole.

l'idée de ces pieuses théories qui se déploient le long des murs de Saint-Paul à Nîmes et de Saint-Vincent de Paul à Paris. C'est le masque de terre cuite trouvé à Saint-Agnès qui lui a révélé le type du Christ de Saint-Germain des Prés. C'est en contemplant les petits culs-de-four des chapelles souterraines qu'il a compris comment une figure isolée, telle que le saint Paul à Nîmes, le saint Benoît à Lyon, peut remplir toute une demi-coupole. Mais surtout ce que les Catacombes lui ont enseigné mieux encore que Raphaël et M. Ingres, c'est que pour exprimer l'idée surnaturelle il faut demander à la nature ses formes les plus belles, en l'étudiant avec l'œil des maîtres, et des plus grands de tous, les maîtres de l'antiquité.

Grâce à ces développements, nous sommes en mesure de comprendre pourquoi les peintures de Saint-Séverin sont inférieures à celles de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Paul de Nîmes, pourquoi le chœur de Saint-Germain des Prés est supérieur à la nef, et, même dans cette nef, pourquoi certains sujets se détachent de ceux qui les entourent.

A Saint-Séverin, l'artiste à peint des tableaux. Il les a peints avec la pureté, la simplicité, l'élévation qui caractérisaient *Saint Clair guérissant les aveugles*. Mais s'il y a progrès entre les deux œuvres, c'est un progrès dans la même voie. La composition, moins resserrée, remplit mieux le cadre. Les personnages se meuvent plus librement. Toutefois l'aspect général est lourd, et la dépression systématique des tons ne contribue pas peu à ce résultat. En somme, l'intérêt pittoresque serait impuissant à soutenir les peintures de Saint-Séverin, si le sentiment religieux, sans dominer encore d'une façon absolue, ne s'y montrait déjà robuste et franc. Le *Martyre de saint Jean* flotte incertain entre les deux caractères. Sur le devant, une femme forme avec ses enfants un groupe heureux qui n'a guères que le mérite d'être un bon morceau académique, et tout à côté un homme lève les bras, de ce geste inspiré dont Flandrin se souviendra plus tard dans l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*. La *Cène* se partage en deux groupes, séparés ou plutôt réunis par les figures du Christ et de saint Jean, l'un triste et sévère, l'autre douloureusement ému. La pose abandonnée du disciple bien-aimé serait, dit-on, une réminiscence de la *Cène* de Giotto à San Miniato : je le veux bien, pourvu qu'il soit prouvé que Giotto a peint à Florence une autre *Cène* que celle de Santa Croce, reconnue aujourd'hui pour n'être pas de lui [1].

[1] L'assertion première vient de Gustave Planche, qui avait vu l'Italie de la façon la plus incomplète. La fresque de Santa Croce a été gravée par Lasinio. Il en est de la pose du Saint Jean comme du geste de Jésus dans le jugement dernier de Michel-Ange, pose et geste si bien commandés par la situation, que le difficile serait, non pas de les trouver, mais de les éviter.

Les autres apôtres ne nous paraissent pas inférieurs au saint Jean. Le peintre s'est refusé à en faire des savants, des philosophes, des personnages distingués : il a choisi des types rustiques et populaires, mais sur leur visage éclate l'esprit de force que leur communique Jésus. Moins symbolique, plus humaine que celle de Saint-Germain des Prés, la *Cène* de Saint-Séverin mériterait les honneurs de la gravure. Quant au tableau de *Saint Jean écrivant l'Apocalypse*, il n'offre qu'une belle figure, l'ange vêtu de blanc dont la main indique le ciel. C'est peut-être dans le quatrième sujet, la *Vocation des apôtres*, qu'Hippolyte Flandrin s'est montré le plus grand par le sentiment. Trois figures lui ont suffi pour exprimer avec une rare puissance l'irrésistible attraction du Sauveur et le dévouement instantané des nouveaux disciples. Il marche, et ils le suivent.

La décoration de l'église Saint-Germain des Prés, commencée en 1844 et laissée inachevée en 1863, comprend trois séries de travaux que nous ne voudrions pas séparer. Suivons plutôt Hippolyte Flandrin à Nîmes, où l'appela en 1848 la décoration de l'église Saint-Paul.

C'est là qu'il nous apparaît pour la première fois dégagé des liens de l'école et rempli d'un esprit nouveau. Il ne s'agit plus ici de Giotto ni des Florentins, de Raphaël ni de M. Ingres. L'inspiration est directement puisée à la source des catacombes, et retrempée dans un sentiment personnel, elle se traduit par des œuvres d'une incontestable originalité. Sans doute les Byzantins avaient représenté au fond de leurs coupoles le Christ docteur, de proportions colossales, bénissant le monde, mais ils n'avaient su placer auprès de lui que des personnages debout, rigides et inertes. Sur les marches du trône d'où le Sauveur, assisté de saint Pierre et de saint Paul, domine l'humanité, Hippolyte Flandrin a jeté dans une attitude d'adoration profonde l'humanité elle-même, personnifiée par ses types extrêmes, un esclave, un roi. Au-dessous, une frise réunit les saints docteurs. Les coupoles des bas-côtés représentent l'une le ravissement de saint Paul, l'autre le couronnement de la Vierge. Saint Paul, vêtu de la blanche tunique que portent les *Orantes* des catacombes, s'élève au ciel par la seule puissance de la foi, sans le secours de ces anges dont le Dominiquin et Poussin se sont complu à enchevêtrer les attitudes savantes. Au contraire, deux anges agenouillés le regardent avec étonnement monter à des hauteurs qu'eux-mêmes n'ont jamais atteintes. Le *Couronnement de la Vierge*, qui a été gravé par Schneider, reproduit le groupe en quelque sorte consacré par la tradition du treizième siècle. Seulement le regard profond du Christ, l'élégance du geste, le jet des draperies, décèlent un sentiment tout moderne. Le visage de la Vierge offre un type naturel d'où la beauté plastique est à peu

près absente, comme si l'âme chaste d'Hippolyte Flandrin, qui réfléchissait si bien la beauté virile, s'était toujours voilée devant la beauté plus sensuelle de la femme. Il y a des fleurs qui supportent tout le jour l'éclat du soleil, et qui le soir ferment leur corolle aux rayons énervants de l'astre des nuits.

Dans les grands panneaux qui accompagnent la chapelle de Saint-Paul et la chapelle de la Vierge, l'art chrétien s'affirme avec une nouveauté, avec une audace encore supérieures. Le peintre le plus rompu à toutes les finesses de l'école, le plus puissant par la science et le style, le plus maître de sa pensée et de sa main, n'aurait jamais osé ce que la candeur de la foi a inspiré à Hippolyte Flandrin. Il a rangé tout simplement l'une à la suite de l'autre, d'une part six figures d'hommes, de l'autre six figures de femmes : les hommes portent chacun une palme, les femmes une fleur, et les deux processions parallèles s'avancent vers l'autel, les hommes graves et doux, les femmes, ou plutôt les vierges, pures et ferventes, toutes deux pleines de l'amour divin. Les têtes sont des portraits. Il ne s'agit donc pas ici d'un choix de beauté plus ou moins heureux. La nature a fourni les types, imposés par le hasard, puisque les hommes reproduisent les membres du conseil municipal de Nîmes en 1849; le travail de l'artiste s'est borné à les transfigurer par le sentiment. Or, c'est là le travail propre, la mission spéciale de l'art chrétien. Tandis que l'art académique se crée une nature de choix, corrigée par l'étude, émondée par la tradition, raffinée par le style, entretenue avec soin dans un milieu vague qui la rend propre à tout exprimer, l'art chrétien, les pieds dans la nature et le visage au ciel, emprunte à la vérité créée la beauté des formes, à la vérité créatrice la beauté du sentiment, d'où résulte le caractère moral de ses œuvres, selon l'exemple du Christ, homme par le corps, Dieu par l'esprit.

Les peintures de Saint-Paul de Nîmes marquent dans le talent d'Hippolyte Flandrin un progrès immense. Il a osé, il a trouvé. Il possède sa force, il marche d'un pas sûr vers un but bien défini.

En 1852, la frise de Saint-Vincent de Paul lui offrit l'occasion de développer sur une grande échelle l'idée simple et grande dont les peintures de Nîmes contenaient le germe. Il est fâcheux qu'un scrupule de délicatesse, trop rare pour qu'on ne le signale pas en passant, ait empêché Hippolyte Flandrin de revendiquer la décoration du sanctuaire promise à M. Picot. L'unité de l'œuvre a été rompue et la gloire de M. Picot n'y a rien gagné. Sa coupole pâlit, écrasée par le vestibule qui la précède. Quant à Flandrin, puisque les sujets surnaturels, réservés pour le sanctuaire, lui étaient interdits, il entreprit de représenter sur les frises l'humanité marchant à la conquête du ciel.

Ils sont là tous, les héros de l'humanité chrétienne, ceux à qui l'Eglise promet une palme dans l'éternité. Les combats que la religion nous impose, les vertus qu'elle provoque, les sacrifices qu'elle récompense ont là leurs représentants les plus glorieux. Ils s'avancent, groupés selon les affinités de leurs œuvres, les hommes à droite, les femmes à gauche, ou plutôt les frères d'une part, les sœurs de l'autre, unis dans le même amour, séparés un moment par les devoirs de la vie, sûrs de se retrouver au sein de Dieu. A l'entrée de la nef, sous la tribune de l'orgue, saint Pierre et saint Paul évangélisent les gentils : les nations les plus diverses du Nord et du Midi, le Gaulois chevelu et le Grec d'Alexandrie, recueillent la divine parole avec l'humilité des catéchumènes, puis ceux en qui elle a porté ses fruits se tournant vers Jésus et remontant de l'Église à son chef, commencent la procession triomphale. Les six groupes parallèles dont elle se compose forment comme les degrés de la vertu chrétienne : la sainteté se raffine à mesure et se rapproche de la perfection. Après les apôtres et les vierges martyres, il n'y a plus place que pour les anges, et, en effet, les voilà qui, les mains pleines de couronnes, attendent les élus au seuil du sanctuaire comme au seuil du Paradis.

Si maintenant vous vous retournez pour croiser la procession qui s'avance, les plus charmants détails se détacheront de l'ensemble. Les anges ne sont pas ces créatures souriantes auxquels l'art classique nous a habitués. Ils ont les physionomies sérieuses d'intelligences initiées aux grands mystères, le regard profond d'êtres habitués à contempler de près l'Infini. L'un est la force, l'autre la grâce, les deux faces de la beauté spirituelle et de la beauté physique, les deux caractères que nous allons retrouver chez les saints, non point séparés suivant la différence des sexes, mais au contraire confondus par le miracle de la foi aussi bien dans une âme d'homme que dans une âme de jeune fille. Ainsi la douceur habite sous l'extérieur sérieux des *Saints Apôtres*, et la délicatesse des *Saintes vierges martyres* trahit la force intérieure. Le peintre cependant n'en a pas fait des *virago*, mais des jeunes filles parées de tous les charmes de la faiblesse. Sainte Cécile, sainte Ursule et ses compagnes méritent surtout d'être remarquées. Parmi les Martyrs que guide saint Étienne, l'encensoir à la main, se distingue le groupe des soldats, vaillants et humbles. En regard, dans les rangs des *Vierges*, les plus dignes de nous arrêter sont sainte Gertrude, sainte Thérèse mieux caractérisée qu'elle ne l'a jamais été, et, la dernière, cette sainte servante, Zita, une des plus parfaites création du maître, appelée à servir de modèle, comme certaines figures de Raphaël.

Il n'est pas un de ces groupes qui ne méritât d'être examiné à

loisir, personnage par personnage. Forcés d'abréger, contentons-nous de signaler, dans celui des *Saintes Femmes*, cette mère qui offre ses six enfants au sacrifice ; dans celui des *Docteurs*, saint Jérôme, dans celui des *Evêques*, saint Remi ; parmi les *Confesseurs*, saint Louis, si beau de majesté humiliée, digne pendant de cette sainte Hélène qui s'efface derrière la croix qu'elle porte. Saint Charles Borromée et saint François de Sales, doux et humbles à ravir, ferment ce groupe. Le suivant, le dernier, s'ouvre avec saint Joseph et comprend les chastes hôtes du désert, les ascètes, les moines, magnifiques de recueillement et d'abaissement, saint Antoine qui montre la force survivant à la vieillesse, saint Clodoald brillant de grâce juvénile, saint Antoine de Padoue, saint Bruno, saint Roch, il faudrait les citer tous.

De l'autre côté, après les *Saintes Femmes*, viennent les *Pénitentes*, un des groupes les plus remarquables par la variété de l'inspiration. En tête est sainte Madeleine, nue dans son cilice et appelant Jésus qui tarde trop, puis Marie l'Égyptienne, sombre comme un sphinx, puis sainte Pélagie dépouillant ses bijoux avec un geste superbe, les Laïs de l'amour chrétien, déjà revêtues d'une pureté nouvelle, et enfin les jeunes saintes Théodore et Marine, types touchants de la pénitence avant la faute.

La procession féminine se termine par un groupe mixte, les *Saints Ménages*. Appuyés l'un sur l'autre, les époux s'avancent, tantôt le mari soutenant la femme, tantôt la femme communiquant la force à son époux, unis dans l'amour et dans la foi, vivant par leurs bonnes œuvres et par leurs pieux enfants, grande et charmante inspiration qui ne pouvait sortir que du cœur d'un père de famille.

Ainsi se déroule ce poëme de la vie intérieure, que traduit sans effort la forme la plus simple, la plus ferme, la plus élégante. Cette fois Hippolyte Flandrin a su trouver des types de femmes vraiment beaux, parce que la beauté dont il avait besoin est surtout une beauté d'expression. Or, l'expression n'embellit-elle pas les visages les moins séduisants? Plus coutumier de l'idéal classique, il eût peut-être échoué dans la monotonie. Dégagé, en ce point, des entraves de la tradition, il s'est laissé donner par la nature seule une variété de types qu'il savait pouvoir ennoblir.

A la distance où s'aperçoivent les frises de Saint-Vincent de Paul, il eût été superflu de chercher des effets de couleur. L'unité de plan interdisait l'emploi du clair-obscur. La richesse des tons locaux n'eût fait que monter la gamme sans ajouter à la puissance de l'accord. C'est dans les œuvres décoratives de ce genre qu'éclate la supériorité du dessin. La silhouette seule apparaît au premier coup d'œil. Il faut que cette silhouette soit éloquente. Que m'importent les séductions de la cou-

leur, les artifices savants du modelé ? Il ne s'agit pas de charmer, mais d'exprimer une idée. Or, pour l'expression, le trait le plus élémentaire suffit. Ce que l'artiste ajoutera au trait devra rester subordonné, de peur d'en atténuer l'éloquence. Le modelé se contentera d'accuser certains reliefs significatifs, les yeux surtout, la bouche, les particularités de sexe et d'âge. La couleur se bornera à remplir les surfaces de tons locaux assez larges pour leur laisser leur valeur, à varier assez ses teintes pour conserver un aspect d'ensemble harmonieux. En résumant ici les conditions de la peinture décorative, nous avons indiqué les qualités de l'œuvre d'Hippolyte Flandrin. Comme les peintres du treizième siècle, comme Frà Angelico, comme Raphaël, par le seul choix des tons et leur juxtaposition bien entendue, il est arrivé à des ensembles de couleur charmants. Les *Vierges martyres*, dans leurs tuniques blanches et roses, semblent un bouquet de lis taché de quelques gouttes d'un sang juvénile. Les soldats martyrs sont brillants de pourpre et d'or. Le groupe des évêques a l'éclat et la richesse des cérémonies du culte. Une couleur austère enveloppe les pénitentes et les religieuses. Là où le ton était donné par le costume, il s'atténue de façon à ne pas empiéter sur l'harmonie générale.

Unité de pensée, unité d'expression, unité d'exécution, telle nous apparaît la frise de Saint-Vincent de Paul. Il n'y a là ni l'imitation du moyen âge, ni la tradition de la Renaissance, ni réminiscence archéologique, ni réalisme brutal. L'artiste a prié d'abord, puis il a regardé la nature, et alors ouvrant son âme, il en a tiré ces trésors de foi, de beauté, de sentiment. Œuvre grande et charmante, qui appelle sur les lèvres les noms des artistes les plus purs et les plus sincères, les frises de Saint-Vincent de Paul, sont, avec la même simplicité et la même ampleur de style, mais avec une fleur de spiritualisme inconnue à Phidias, les panathénées de l'art chrétien.

Plus vaste et plus variée, la décoration de Saint-Germain des Prés le cède néanmoins à la frise de Saint-Vincent de Paul, parce qu'elle se fractionne en plusieurs parties de style différent. Le caractère de l'unité n'y apparaît pas aussi concentré, aussi puissamment écrit. On sait que ces peintures datent de diverses époques. En 1844 il ne s'agissait que de décorer les deux murailles du sanctuaire, à droite et à gauche de l'autel. Ce premier travail, qui comprenait deux grandes compositions et seize figures isolées, fut terminé en deux ans. Gustave Planche le loua dignement dans un article dont nous aimerions à citer des passages. En 1848, Armant Marrast, alors maire de Paris, décida l'achèvement du chœur, et demanda en même temps à Hippolyte Flandrin des dessins pour les vitraux. C'est seulement en 1856, après les frises de Saint-Vincent de Paul, que la nef fut confiée

au même artiste. Il est mort sans y avoir mis la dernière main. Près de vingt ans se sont donc écoulés entre le commencement et la fin de ce travail considérable. Et cependant il faut bien le juger tout d'une haleine. Laissons de côté l'ordre chronologique et acceptons la décoration de Saint-Germain des Prés, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui.

Une grande pensée a présidé à ce vaste ensemble. Depuis le seuil de l'église jusqu'au fond du chœur tout se lie, tout se tient. La nef est un vestibule qui conduit le catéchumène à l'autel. Les personnages de l'Ancien Testament jalonnent sa route, et sous leurs pieds se déroule l'enseignement historique de la foi, attesté doublement par le fait réel de l'Évangile et par le fait symbolique de la loi ancienne. Au sanctuaire, l'Évangile demeure seul, et le fond d'or sur lequel se détachent, au milieu des vertus et des saints, le triomphe de Jésus et l'abaissement de Jésus, semble un avant-goût de la lumière du paradis. Puis s'ouvre le chœur, où les apôtres, rangés autour de l'agneau de l'Apocalypse, rappellent les derniers livres de l'Écriture sainte. Enfin, à travers les vitraux, comme par une échappée ouverte sur le ciel, apparaît le Christ docteur, dominant et résumant tout l'enseignement dogmatique de l'édifice.

L'idée de commenter l'Évangile par l'Ancien Testament n'a en soi rien de nouveau. Ceux qu'elle a surpris n'ont donc jamais lu un des livres les plus éloquents de Bossuet, les *Élévations sur les mystères?* Seulement la disposition des sujets aurait pu être plus heureuse. Elle oblige le spectateur, après avoir suivi sur la muraille gauche la succession des dogmes, à redescendre avec les tableaux du côté droit jusqu'à l'entrée de la nef. Il tourne dans un cercle, au lieu de marcher tout droit. Ne valait-il pas mieux alterner des deux parts la chronologie? La mission des Apôtres et l'Ascension auraient été les deux derniers chapitres de l'histoire, et, en les quittant, le regard n'avait plus qu'à se porter sur l'autel où se continue l'œuvre divine. Cette transposition avait l'avantage de placer en pleine lumière quelques-uns des sujets de la Passion, tous sacrifiés à contre-jour.

Ne doit-on pas regretter aussi que le parallélisme de l'Ancien et du Nouveau Testament ne s'étende pas des sujets aux personnages isolés? Les saints de la loi nouvelle, continuateurs de l'œuvre du Christ, alternant avec les élus de l'ancienne loi qui l'ont préparée, les Pères du désert opposés aux patriarches, les prophètes aux docteurs, le rois aux martyrs, c'eût été là une source féconde d'enseignements nouveaux. Le peintre y gagnait une variété de costumes et de caractères qui eût mieux servi son talent que la répétition de figures trop analogues entre elles. D'un patriarche à un roi la différence s'établit d'elle-même. Mais quoi de plus semblable à un pa-

triarche qu'un autre patriarche, à un prophète qu'un autre prophète? Le génie de Michel-Ange, qui disposait de ressources pittoresques plus étendues, s'est épuisé à vouloir caractériser les prophètes de la chapelle Sixtine. Encore n'arrive-t-il à nous faire distinguer Isaïe d'Ézéchiel et Osée de Jérémie, que parce qu'il a inscrit les noms au-dessous.

Ces critiques ne sauraient retomber sur Hippolyte Flandrin. Elles expliquent et justifient les parties faibles de son œuvre. Il est certain que nous n'avons pas ici sous les yeux un ensemble aussi constamment réussi que la frise de Saint-Vincent de Paul. Toutefois, à examiner le détail, on n'y rencontre pas moins de beautés. Peut-être même, lorsque l'artiste a réussi, a-t-il atteint un ordre de beauté supérieure. Le groupe d'Adam et Ève, les figures d'Abel, d'Isaac, de Samson, celles de Josué, de Maria, de Judith, de Salomon, de Jérémie, n'offrent aucune anologie avec les *Saints Martyrs* ou les *Saintes Pénitentes*, et, pour l'expression de ces caractères nouveaux, Hippolyte Flandrin a trouvé une puissance de style toute nouvelle. A Saint-Vincent de Paul, un même sentiment anime tous les saints, l'amour du sacrifice; ce sentiment, fruit délicat de l'Évangile, était inconnu aux héros de l'ancienne loi. Dieu leur demandait des vertus plus farouches. Il a donc fallu passer de l'élégie à l'épopée. Si tous les personnages de l'époque biblique, ressuscités par Hippolyte Flandrin, ne sont pas tels qu'on pourrait les vouloir; si, dans les vieillards notamment, les patriarches, les prophètes, il est resté au-dessous de son texte, la virilité et la jeunesse l'ont en général bien inspiré, et la poésie sublime de la Bible a su lui arracher quelques créations vraiment épiques.

De même, les dix-huit tableaux peints au-dessous des figures présentent de grandes inégalités. Mais toutes les fois que le sujet répondait aux sympathies intimes de l'âme du peintre ou lorsque la majesté du texte sacré lui a forcé la main, il s'est montré supérieur à lui-même. Quoi de plus nouveau que la *Nativité*, page mystique d'une suavité pénétrante! Quoi de plus original que l'*Adoration des Mages!* Pour exprimer avec une telle éloquence le sentiment de l'humilité, ne faut-il pas l'avoir dans le cœur? A côté se dresse *Balaam*, prophète parmi les gentils. Puis c'est le *Baptême* où Jésus, par son attitude, révèle sa divinité; c'est *Moïse* commandant aux flots, et à ses pieds, touchant contraste, le groupe des mères et des jeunes filles encore tremblantes d'effroi. Dans le *Moïse*, comme dans le *Balaam*, dans le *Melchisédech*, dans le *Sacrifice d'Abraham*, dans le *Jonas*, nous pouvons signaler un caractère particulier à Hippolyte Flandrin, l'ampleur du geste. Déjà la chapelle de Saint-Séverin, les frises de Saint-Vincent de Paul nous ont montré plus d'un exemple de bras hardiment levés.

Mais jamais il n'a développé avec autant de noblesse l'envergure humaine, et remarquons que ces mouvements larges, indices d'une vie puissante, il les réserve de préférence aux personnages de l'Ancien Testament, parce qu'en effet l'Évangile concentre la vie et la beauté dans l'intérieur de l'âme humaine. Aussi, à côté de tant de tableaux d'un caractère vraiment épique, la *Cène* paraît froide. On songe malgré soi à cette belle composition d'Overbeck où Jésus, au lieu de consacrer l'hostie, comme le Christ de Flandrin, la présente à ses disciples et se donne avec elle par un élan de tendresse admirable. Le *Crucifiement* non plus ne répond pas à ce que l'on avait droit d'attendre d'Hippolyte Flandrin. La faute en est au peu d'espace dont il a pu disposer, forcé en quelque sorte de réduire aux proportions de l'anecdote le fait capital de l'histoire évangélique. La *Mission des Apôtres*, bien difficile à composer après Raphaël et Poussin, est une des pages les plus belles sorties de la main de l'artiste, et sa grandeur simple et mâle forme un saisissant contraste avec le savant pêle-mêle de la *Dispersion des peuples*.

Raphaël et Poussin, ces deux noms traversent plus d'une fois la mémoire pendant qu'on étudie les peintures de la nef de Saint-Germain des Prés. En effet, l'art qui les a créées n'est plus l'art mystique des catacombes; c'est un art mixte dans lequel l'inspiration purement historique tient une grande place. Le *Joseph vendu*, la *Mission des Apôtres*, le *Sacrifice de Melchisédech*, la *Dispersion des peuples*, ne relèvent que de l'histoire, et, comme de vrais tableaux d'histoire, on les voit associer le paysage à l'action des figures humaines. Toutefois, jamais Flandrin, si ce n'est peut-être dans le dernier, ne s'en tient à la beauté rationnelle, le *cosmos* antique où s'arrête Poussin. Jamais il ne s'interdit ni une certaine poésie familière, ni le sentiment extatique de la foi. Aussi la nef de Saint-Germain des Prés nous paraît-elle présenter plus d'un point de comparaison avec les *Loges* du Vatican. On y retrouve, uni à la virilité de la pensée, le charme intime et presque féminin qui fait aimer Raphaël.

Le sanctuaire de Saint-Germain des Prés appartient davantage à l'art chrétien; le chœur lui appartient tout à fait. Au bas des murailles qui enferment, de droite et de gauche, le maître-autel, deux grandes compositions, peintes sur fond d'or, retracent l'*Entrée du Christ à Jérusalem* et *Jésus conduit au Calvaire*. Au-dessus, des niches ogivales contiennent la personnification des Vertus, au nombre de huit. Dans une niche supérieure, d'une part saint Germain, de l'autre saint Vincent, ayant près d'eux les protecteurs de l'antique abbaye, dominent la décoration entière. Toutes ces figures isolées, les unes majestueuses, les autres touchantes, sont préférables à celles de la nef. Si peintre a mieux réussi à les faire belles, c'est qu'elles comportaient

une plus grande dose d'idéal religieux, et l'idéal religieux l'inspire toujours mieux que l'idéal historique. Par la même raison, les deux grandes compositions laissent loin derrière elles les tableaux de la nef. Elles mêlent dans une proportion exquise les qualités de la chapelle de Saint-Séverin et celles de la frise de Saint-Vincent de Paul. Elles réalisent à un degré d'élévation peu commun le véritable type de la peinture religieuse. C'est bien le Christ qui s'avance monté sur la blanche ânesse, ce sont bien les apôtres qui le suivent sérieux et convaincus, et, parmi la foule qui l'acclame, si plus d'un homme se lèvera demain pour crier « *crucifige*, » la douce candeur des enfants fait pressentir en eux les fils de la future Église. C'est bien Jésus aussi qui marche vers le Golgotha dont la croupe nue borne l'horizon. Quel autre qu'un Dieu pourrait porter le poids des souffrances qui se lisent sur son visage? Quelle autre que la vierge Marie répondrait à son dernier regard par l'immense douleur sous laquelle elle succombe? Le désespoir muet de saint Jean n'est-il pas celui du disciple bien-aimé? Il y a plus d'action dans cette scène que dans l'autre : les personnages accessoires, peuple, larrons, soldats, prennent une part plus directe au drame. Mais le pathétique ne dépasse pas les limites que la religion impose à l'art. Hippolyte Flandrin n'a rien peint de plus passionné que *Jésus conduit au Calvaire*. Si cette passion ne déborde pas avec plus d'énergie, c'est que le christianisme est ennemi de la violence. De même que le statuaire antique s'interdisait l'expression des sentiments violents de peur de compromettre l'équilibre de la beauté physique, ainsi l'artiste chrétien s'arrête, plutôt que de détruire l'équilibre de l'âme, source de la beauté morale.

Le chœur, nous l'avons dit, ne comprend que des figures isolées et des attributs. Celui qui n'a pas vu les douze apôtres debout dans leurs blanches tuniques, silencieux et graves comme les gardiens du dogme, celui-là ne connaît pas Hippolyte Flandrin. Il ne sait pas à quelle puissance d'expression peut atteindre le sentiment chrétien. Il est vrai que ce sentiment s'appuie ici sur une science consommée. Jamais le dessin de l'artiste n'a été aussi pur, son style aussi élevé. Joignez-y le *Christ docteur* peint sur le vitrail central, et vous avez ce que le talent d'Hippolyte Flandrin a conçu et exécuté de plus viril.

Il allait continuer son œuvre par la décoration des transsepts, quand la mort l'a arrêté. L'un devait être consacré à l'exaltation de la croix. L'autre nous aurait montré sans doute les divers épisodes de la vie de saint Germain. L'église de l'ancienne abbaye, ainsi ornée par la même pensée et par la même main, aurait été un monument unique en France, unique dans l'art chrétien. Tel qu'il est, ce monument suffit à assurer au peintre une gloire durable.

Pour apprécier complétement l'artiste dont nous déplorons la perte,

il faudrait décrire encore les peintures de l'église d'Ainay, à Lyon. Nous ne les connaissons pas, mais au dire de ceux qui les ont vues, l'impression en est grande et saisissante. Quant au seul tableau de religion qu'il ait peint avec le *Saint-Clair*, cette *Mater dolorosa*, exposée en 1845, et aujourd'hui reléguée près de Saint-Gaudens, la lithographie qu'en a faite un de ses élèves indique une œuvre profondément émue et d'une grande force d'expression.

Jusqu'où serait-il monté, s'il lui eût été donné d'achever les travaux commencés et de mener à bien la décoration de la cathédrale de Strasbourg qui l'attendait après Saint-Germain? Sans doute son talent se fût révélé sous une face nouvelle. En élévation, en délicatesse, il n'avait plus rien à gagner. La lutte qu'il venait de soutenir contre la poésie biblique lui avait fait entrevoir un idéal plus énergique et plus fier. Le progrès continu attesté par son œuvre permettait d'espérer un progrès nouveau dont la nef de Saint-Germain des Prés n'est que la préface. Sans cesser d'être le frère de Le Sueur, il serait devenu, n'en doutons pas, plus proche parent de Raphaël.

III

Descendons maintenant des hauteurs de l'idéal chrétien pour étudier Hippolyte Flandrin dans ses rapports directs avec la nature, dans les œuvres où le sentiment religieux ne conduit pas sa main, et principalement dans le portrait.

Au surplus, ce n'est pas descendre, car l'élévation de l'esprit, cette habitude contractée sur les sommets de l'art, n'abandonne jamais l'artiste : elle surnage au-dessus de ses travaux de moindre importance. Les inspirations infimes, Flandrin ne les connut jamais. Quand il s'éloignait de l'art chrétien, c'était, nous l'avons dit, pour se rapprocher de la nature. Mais il ne demandait à la nature que l'enveloppe de l'âme, et cette enveloppe, jamais il ne l'aima au point d'en faire l'objet principal de son art. Ce n'était pas qu'il affichât contre la nudité les préventions mystiques de l'école allemande. S'il n'a peint ni une *Galatée*, ni une *Angélique*, ni une *Source*, ni aucune de ces *Vénus* dans lesquelles un esprit délicat peut encore, sans préoccupation sensuelle, chercher le spectacle de la beauté plastique, c'est qu'avant tout il était sincère. Il n'aimait à peindre que ce qu'il aimait. La pratique de l'art religieux lui avait montré sur le visage humain le

siége de la beauté morale, et il s'en tenait là : il avait appris à la même école toutes les ressources du vêtement et de la draperie, et, content de ces ressources, il ne cherchait pas à soulever le voile pour apercevoir la forme de plus près. Mais la forme ne lui faisait pas peur : les mains et les pieds qu'il a dessinés sont des modèles ; quand le sujet lui imposait une figure nue, telle que l'*Ève* de Saint-Germain des Prés, il s'en tirait à son honneur, au grand scandale des vieux libertins qui lui auraient volontiers demandé des *Vénus*, et qui ne lui pardonnaient pas d'introduire la nudité dans une église.

En dehors du sentiment religieux, Hippolyte Flandrin ne pouvait pas avoir, et il n'a pas eu, en effet, une originalité bien tranchée. Soit que l'on considère son *Napoléon législateur*, peint en 1847 pour le Conseil d'État, ou ses figures du Conservatoire des arts et métiers, ou les médaillons du berceau du Prince impérial, il est impossible de ne pas reconnaître en lui l'élève de M. Ingres. Mais on ne peut nier qu'il ne soit le meilleur. S'il n'a pas la souveraine grandeur de style du maître, il y supplée par une délicatesse de pensée qui assouplit davantage les formes. Nous n'avons rien à dire du *Napoléon législateur*, regardé généralement comme une erreur de son talent. Nous ne pouvons parler non plus des trente-six figures décoratives peintes pour le château de Dampierre. Quant à celles du Conservatoire des arts et métiers, ce n'est pas sans peine que nous les avons découvertes dans leurs médaillons, au sommet du mur qui séparait le chœur et la nef de l'ancienne église de Saint-Martin des Champs, devenue un musée de machines. Encore, nous a-t-il fallu apprendre à toute la maison qu'elles sont l'œuvre d'Hippolyte Flandrin. A la distance où on les aperçoit, elles présentent une bonne silhouette, mais elles manquent de relief. L'une, l'*Agriculture*, assise entre un bœuf et une ruche, paraît avoir plus de style. L'autre, l'*Industrie*, a plus de tournure, et ses beaux bras nus s'attachent à une vraie poitrine de femme. Les médaillons du berceau du Prince impérial ne nous sont connus que par des esquisses qu'en possède M. Timbal. La Force est une femme à demi nue dont le torse se dresse droit et ferme, soutenu par le bras gauche ; un lion lui lèche les pieds. La Justice, avec un geste superbe, étend la main sur un enfant qui se réfugie entre ses genoux. C'est déjà un mérite d'éviter la banalité dans de telles allégories. C'en est un autre de les rendre expressives à peu de frais. Le dessin élégant et simple de la Force fait songer aux belles figures de femmes peintes le long des soubassements de la basilique de Pompéi.

Si peu nombreuses, si sacrifiées que soient ces œuvres, elles valaient la peine d'être signalées. Dans une composition allégorique ou poétique de plus grande importance, Hippolyte Flandrin aurait apporté un esprit tout nouveau et trouvé peut-être une originalité

imprévue, parce qu'il s'inspirait directement et franchement de la nature. Mais son interprétation ne s'arrêtait pas à la surface, et le portrait même n'était pour lui qu'une étude de la beauté morale.

Le premier portrait peint par Hippolyte Flandrin à son retour de Rome est celui de madame Oudiné, la jeune femme d'un de ses camarades de la villa Médicis. Elle se présente absolument de face, en pleine lumière, les deux mains croisées ou plutôt abandonnées l'une sur l'autre au bord d'une console. Les cheveux noirs tombent en bandeaux plats de chaque côté du front ; derrière, on voit paraître les bouts du ruban rouge de la coiffure. Les épaules, jeunes et délicates, sortent d'un fichu noir que ferme au milieu de la poitrine un bouquet de violettes. Rien de plus doux que le visage : la bouche est pourtant sérieuse, les yeux regardent dans le vague de l'avenir avec une gravité sereine. A la pureté de la jeune fille d'hier se mêle le sentiment nouveau d'un devoir plus austère. Une exécution large et simple accuse, sans appuyer, ces finesses de l'expression morale. Les mains, peintes au premier coup en une séance et couvertes à peine d'un épiderme de couleur, ont une transparence exquise. Ce n'est pas seulement un portrait, c'est une belle œuvre d'où s'exhale un parfum aussi doux que celui du bouquet de violettes placé là comme un symbole.

Madame Vinet a un tout autre aspect. Les cheveux gris remplacent les cheveux noirs. L'âge a fixé les traits. Mais la physionomie mobile révèle une âme encore vivace. Le buste est vu de trois quarts, la tête de face, coiffée d'un bonnet noir où se jouent quelques fleurs rouges. Un grand fichu de dentelle noire enveloppe le buste. Le cou seul est découvert, et ce cou où viennent se fondre les plis gras du menton est une merveille de modelé. La bouche sourit d'un bon sourire de mère, et les yeux, sans brillant, ont un regard voilé qui va au cœur. Avec les mêmes qualités de physionomie et de modelé, il y a plus de chaleur dans le ton, une composition plus pittoresque, un effet qui touche presque au clair-obscur. Comme le portrait de madame Oudiné, celui de madame Vinet a été fait très-vite. Une science sûre d'elle-même procède sans tâtonnements.

C'est qu'en effet ces deux portraits sont des œuvres de maître. On peut les placer hardiment à côté de cette fameuse *Jeune fille à l'œillet*, devenue l'enseigne obligée du talent d'Hippolyte Flandrin. Hélas ! il en riait lui-même, et sa modestie attribuait à l'œillet seul le succès de la jeune fille. Le public français aime tant à se payer de mots ! Il faut pourtant le reconnaître, l'engouement de l'opinion s'appuie ici sur un fond solide. Le portrait de mademoiselle Maisons, aujourd'hui madame de Mackau, est plein de qualités de premier ordre, enveloppées d'un voile de grâce langoureuse qui fait rêver. Mais dussions-

nous nous voir mettre au ban de la critique, cette délicatesse un peu maladive ne prévaut pas à nos yeux sur l'agrément robuste du portrait de madame Vinet, ni sur le calme suave de celui de madame Oudiné. Dans ces deux portraits il débutait, et du premier coup il se plaçait au rang des maîtres. Dans la *Jeune fille à l'œillet*, il n'a eu qu'à se souvenir.

Pour opposer à ces œuvres charmantes des portraits d'hommes de même valeur, nous n'aurions pas à aller bien loin. Un des plus vivants par la physionomie et par la liberté de l'allure est celui de M. Gatteaux. Un des plus puissants par le style est celui du prince Napoléon. Tous deux s'effacent devant le portrait en pied de l'Empereur, exposé en 1863. Nous avons encore dans la mémoire et presque sous le regard cette interprétation idéale et vraiment souveraine, ce personnage qui semblait s'élancer à la rencontre de l'avenir, le front chargé de pensée ou, si l'on veut, de rêverie, l'œil cherchant le secret du temps, cette peinture sobre, large, éloquente, où l'expression morale, résumée dans la tête, dominait tellement, que les accessoires qui d'ordinaire encombrent un portrait officiel se laissaient à peine entrevoir, et que nul ne songeait à s'offenser des rouges et des bleus de l'uniforme militaire, si désagréables ailleurs. Sans doute c'était là le résultat d'un sacrifice. Mais l'art d'Hippolyte Flandrin, fils de l'inspiration chrétienne, n'est qu'un art de sacrifice.

Les portraits du prince Napoléon et de l'Empereur diffèrent assez de celui de M. Gatteaux pour caractériser ce que l'on nomme chez les peintres une manière. Dans sa première manière, Flandrin s'abandonne à la nature, dans la seconde il l'ennoblit par le style. Pour son malheur, il en a eu une troisième où ses meilleures qualités tendent à s'effacer. On voit en ce moment exposés au boulevard des Italiens un portrait d'homme et un portrait de femme, datés de 1861 et 1862, qu'il faudrait bien se garder de mettre trop près de M. Gatteaux et de madame Oudiné. La couleur chaude, un peu terreuse peut-être, qu'il avait rapportée de Rome, est devenue une couleur parisienne, fouettée de lis et de roses. Le dessin, dérouté, s'en tient à une ressemblance stricte. Les mains seules, toujours les mains, révèlent le maître. On sent trop le portraitiste surmené que la lassitude gagne peu à peu. Il se releva, dit-on, lorsque M. de Rothschild lui demanda, il y a un an à peine, un pendant au portrait de sa femme, peint par M. Ingres. Ce fut sa dernière œuvre bourgeoise. Ne l'ayant pas vu, nous n'en pouvons parler. Mais nous croyons qu'il en sera d'Hippolyte Flandrin comme des grands maîtres d'Italie et des Pays-Bas. Ses meilleurs portraits, ceux sur lesquels la postérité devra le juger, seront ceux qu'il a peints pour l'amitié et pour l'histoire.

On voudra aussi le juger sur sa propre image, et c'est encore un

point de contact avec les maîtres. Hippolyte Flandrin a entrepris plusieurs fois de se peindre lui-même. La première fois, c'était à Rome, vers 1836. La dernière, c'était cet hiver. Entre les deux se placent diverses esquisses, une entre autres où il s'est drapé et coiffé à la manière d'un florentin du quinzième siècle. Le premier portrait nous montre de profil le lauréat de l'école de Lyon et de l'école de Paris, un travailleur obstiné, penché sur l'étude. Mais le front pense, et le regard voilé rêve d'un grand avenir. Dans sa dernière œuvre, il s'est représenté de face, un côté seulement du visage éclairé, le front radieux, l'œil inquiet, la bouche frémissante : il se redresse et sa main crispée saisit la toile sur laquelle il veut jeter une pensée nouvelle : mais la pommette injectée de sang et l'effort nerveux des traits nous avertissent que la maladie est proche et que la mort le suit à grands pas.

La mort a surpris Hippolyte Flandrin à Rome, où il espérait retrouver, avec les joies de l'âme, la santé du corps. L'école française a perdu en lui un maître dont le talent élevé et pur était la meilleure digue à opposer au dévergondage de l'art, dont le caractère est demeuré toujours à la hauteur du talent. C'est une belle vie que celle de cet artiste chrétien, qui, prenant pour base de toute étude la vérité, et, pour moyen d'expression, la science, marcha sans défaillances à la conquête de l'idéal. Les honneurs étaient venus le trouver de bonne heure. Chevalier de la Légion d'honneur en 1841, officier en 1853, membre de l'Institut la même année, professeur à l'École des Beaux-Arts en 1857, à toutes les dignités il préféra toujours les douces satisfactions de l'amitié et de la famille. L'estime publique ne lui fit jamais défaut. Sa mort, survenue le 21 mars, au moment où on le croyait hors de danger, a réveillé partout les plus vives sympathies. La presse, cette fois, s'est trouvée unanime pour regretter un artiste digne en effet de tous les regrets. Un prélat éminent, comprenant mieux encore l'étendue de cette perte, en a fait le texte d'une lettre circulaire adressée au clergé de son diocèse, dans laquelle il loue Hippolyte Flandrin avec l'autorité d'un pasteur, l'élévation de langage d'un grand écrivain et l'émotion d'un ami. — « On dira, ainsi s'exprime Mgr Plantier, évêque de Nîmes, on dira qu'il appartint cette noble race de peintres qui, partant de Cimabuë et Giotto, vient aboutir à Lesueur, l'immortel auteur de la *Vie de saint Bruno*, et son œuvre, digne des plus beaux poëmes de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël, restera sur les murs de nos temples non-

seulement comme un témoignage éclatant de son génie et de sa piété, mais comme une démonstration sublime et populaire de cette foi qui fut l'âme, le ressort et la passion de sa vie trop tôt moissonnée. »

Pour un artiste tel qu'Hippolyte Flandrin, Rome était peut-être le plus enviable des tombeaux. Cependant des affections bien légitimes ont réclamé la consolation de l'avoir auprès d'elles. Ses restes mortels rentreront donc en France et reviendront dans ce Paris auquel sa vie et son talent ont donné un si noble exemple. Mais, au lieu de les laisser s'égarer en quête d'une tombe à travers un cimetière banal, l'amitié a pensé à leur préparer un asile au milieu même de ses œuvres. Des démarches auraient été faites, des projets présentés. Si cette pieuse pensée ne peut être accueillie, que du moins un cénotaphe conserve aux murs de Saint-Germain des Prés le peintre qui leur a consacré lés meilleures et les dernières années de sa vie. Ce sera la suprême récompense de l'artiste chrétien, de reposer dans une église chrétienne.

Léon Lagrange.

DE LA CRITIQUE CONTEMPORAINE

Les Sophistes et la Critique, par A. Gratry. 1 vol. Douniol. — *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, par C. Caro. 1 vol. Hachette.

Je ne viens pas parler ici de M. Renan. Ce triste livre, dont le succès ne prouve autre chose que l'ignorance publique, n'a pas eu, comme on le dit souvent, trop de réfutations ; mais il en a eu assez. Ni le P. Gratry, ni M. Caro n'ont écrit uniquement pour le réfuter. L'un et l'autre sans doute en disent assez pour démolir ce roman aux yeux de tout lecteur capable de comprendre autre chose qu'un roman ; mais l'un et l'autre s'élèvent plus haut, et nous avons ici, l'une plus incisive et plus profonde, l'autre plus détaillée et plus étendue, deux appréciations de ce qu'est, dans son ensemble, la philosophie contemporaine.

« Il y a donc des philosophes aujourd'hui! me dira-t-on. Il y a encore des métaphysiciens ! L'espèce n'est pas perdue de ces rêveurs qui prétendent parler d'autre chose que de ce qui est tangible et visible, et qui poursuivent, à travers un infini créé par eux, des mots qu'ils prennent pour des idées ! Est-ce que tout cela n'a pas été enterré avec Kant et Condillac? Est-ce que l'immortelle révolution de 1789, en nous apprenant que nous sommes corps et nullement esprit, ne nous a pas glorieusement emprisonnés dans les sublimités de la matière et dans les délices du positif? Est-ce que l'héroïque nation française au dix-neuvième siècle a besoin de penser à autre chose qu'au cours de la Bourse ? »

Il est vrai, notre siècle n'est pas métaphysicien, et moi, tout le premier, je le suis peu. J'avoue qu'en lisant certaines pages de livres philosophiques, même du livre de M. Caro, j'ai frémi de terreur à la vue des *identités*, des *innéités* et des *non-entités* qu'elles renfermaient. Je me surprends par moments à penser que la philosophie a des jours où elle s'escrime purement et simplement sur des mots, et prend pour une réalité ce qui n'est pas même une idée. Quand je lis quelques passages de M. Vacherot et de M. Michelet (de Berlin), cités tout au long par le P. Gratry, j'arrive à admettre que cette irrévérente opinion peut être vraie en ce qui touche certains écrits de certains philosophes. Et cependant, n'y a-t-il, pour le lecteur qui est à mon faible niveau, rien à prendre dans les écrits des philosophes? Fait-on bien, comme on le fait trop souvent, de les rejeter avec un dédain qui prétend être modeste? Oui, il y a quelque chose à y prendre, et, après avoir lu les deux ouvrages qui sont sous mes yeux, je sens qu'ils m'ont grandement profité. Au bout du compte, toute philosophie doit aboutir à quelque chose dont le vulgaire peut tirer parti. Que la foule ne suive pas toutes les anfractuosités du sentier par où le philosophe, explorant le terrain, a dû forcément passer, cela se comprend; mais au moins faut-il que le point d'arrivée lui soit signalé, afin que, ce point une fois connu, elle y tende sans trop de peine par la ligne droite du respect et du sens commun. Laissons à la discussion ce qu'elle a de plus subtil; demandons à la conclusion ce qu'elle a de plus nécessaire et souvent de plus élevé.

D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper : même en ce siècle, la philosophie a sa puissance. Elle mène le monde plus qu'il ne le croit. Malgré cette affectation qu'on a de l'ignorer et ce dédain de toute spéculation autre que les spéculations financières, on subit l'influence de la philosophie. Il y en a aujourd'hui un grand exemple dans un fait dont le développement fait l'objet dominant du livre du P. Gratry, et sera, par conséquent, l'objet principal de notre travail.

Il y a une trentaine d'années vivait encore un homme appelé Hegel. C'était un Allemand, et il demeurait à Berlin. Il était professeur de philosophie, et il écrivait en allemand des livres qui ont été traduits, je le suppose, mais qui, même traduits, doivent être encore de l'allemand, des livres composés de la métaphysique la plus subtile. Voilà bien des raisons pour que cet homme ne fût guère connu à Paris et y exerçât peu d'influence.

Ajoutez que de toutes ses idées, la plus fondamentale et même la plus intelligible, peut-être parce que c'est la plus absurde, est faite pour heurter ce qu'on appelait jadis le bon sens de notre nation, et, en tous cas, le bon sens du genre humain. Son idée fondamentale, c'est l'identité des contraires. Non-seulement le subjectif et l'objectif,

non-seulement le réel et le rationnel sont identiques pour Hegel (ce que le lecteur français lui passerait peut-être, faute de comprendre); mais le oui et le non, le pour et le contre, le bon et le mauvais, l'être et le néant [1], l'*identique* et le *non-identique*, sont identiques. Cela n'est pas selon l'entendement (*Vernunft*), qui est une faculté inférieure et faillible, mais cela est selon la raison (*Verstand*), qui est une faculté supérieure et infaillible. Le P. Gratry, dans un livre antérieur (*Une Étude sur la sophistique contemporaine*), cite encore ce fameux raisonnement de Hegel : « Un objet et un autre sont le même objet; car chacun d'eux est lui par rapport à lui, et autre par rapport à l'autre. Donc, ils sont identiques. » Hegel ne respecte pas même l'inviolabilité des mathématiques : en propres termes, il admet, comme conséquence à ses principes, que deux et deux ne font pas quatre : « Dix écus que je vous dois et dix écus que vous me devez, c'est toujours dix écus. Donc $+ 10 - 10 = 10$ [2]. » Cette maladie philosophique a été décrite par le P. Gratry dans le livre que je viens de citer et dans celui que nous avons à analyser aujourd'hui.

Ici sans doute nous nous récrions : « Cela s'est dit et pensé, puisque cela s'est dit et pensé quelque part, dans une autre planète que la nôtre, en Allemagne peut-être, si on le veut absolument; mais cela ne se dira ni se pensera en France! La France, le pays du sens commun, la mère de cette glorieuse école polytechnique, n'est pas capable d'un tel outrage envers le bon sens et l'arithmétique. De telles rêveries ne passeront pas le Rhin. »

Pardon. Mais ces rêveries ont depuis longtemps passé le Rhin. Il y a douze ans, elles étaient dénoncées par le P. Gratry dans le livre que nous rappellions tout à l'heure. Et aujourd'hui même, M. Renan n'approche-t-il pas bien près de la grande maxime d'Hegel lorsqu'il dit qu'au moins en certaines matières « la contradiction est le signe de vérité? » (*Étude sur le poëme de Job*, p. 67.) Et un homme plus grave, un philosophe plus sérieux que M. Renan, M. Vacherot, il y a douze ans, et aujourd'hui encore, ne se servait-il pas de cette distinction hégélienne entre l'entendement et la raison, pour établir, au nom de la raison, la doctrine de l'identité des contraires? « Tandis que le principe de la contradiction est la loi de l'entendement, le principe de l'identité absolue est la loi de la raison. Ce que l'imagination et l'entendement regardent comme absurde est absolument

[1] « L'être et le néant sont identiques... Le néant a autant de droit à l'existence que l'être lui-même »... et même « le néant est une catégorie plus riche que l'être, » dit un des successeurs d'Hegel, Michelet, de Berlin, *Esquisse de logique*.

[2] Hegel dit encore : « $- 8 + 3$ font onze unités. » — V. les textes dans le P. Gratry, p. 93.

ce que la raison proclame nécessaire et absolument vrai ! » (*La Métaphysique et la Science*, t. III, p. 13.) Et un autre enfin : « Il est un principe qui s'est emparé avec force de l'esprit moderne et que nous devons à Hegel. Je veux parler du principe en vertu duquel une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée... Cela veut dire que tout est relatif et que les jugements absolus sont faux. Cette découverte du caractère relatif des vérités est le fait capital de l'histoire de la pensée contemporaine. Il n'y a pas d'idée dont la portée soit plus étendue, l'action plus irrésistible, les conséquences plus radicales. » (M. Schérer, *Hegel et l'Hégélianisme.*)

Du reste, cet égarement de la philosophie n'a rien de tout à fait nouveau. Il n'est pas de tous les siècles, disons-le à l'honneur de l'esprit humain; mais il est apparu au moins une fois. Il a un nom, et il s'appelle Sophistique. En effet, un travail tout semblable au travail hégélien, ou plutôt une maladie toute semblable à la maladie hégélienne, se fit voir en Grèce chez ces sophistes qui précédèrent Socrate. Ces sophistes n'étaient pas seulement des rhéteurs, plaidant à volonté le pour et le contre, mais des philosophes soutenant systématiquement, universellement, absolument que le pour et le contre en toute matière sont vrais par la nature des choses. Ils admettaient, eux aussi, en propres termes, la coexistence des contraires (ἅμα τὰς ἀντιφάσεις καὶ τἀναντία ὑπάρχειν. Aristote), et il fallut Socrate, Platon, Aristote pour mettre cette antiphilosophie à la porte de la philosophie grecque.

Seulement, quoique les sophistes grecs d'il y a vingt siècles eussent beaucoup d'orgueil, ils n'étaient pas aussi fiers de leur découverte que les philosophes français d'aujourd'hui sont fiers de l'avoir retrouvée. Aujourd'hui, on n'hésite pas à dire que, par suite de ce qu'on appelle « l'avénement de la critique, » il y a un abîme infranchissable jeté entre le présent et le passé de la philosophie, ou plutôt entre le passé et le présent du genre humain. « Il n'y a plus de philosophie vraiment vivante et actuelle que celle qui procède de la grande école critique du dernier siècle. Tout ce qui précède cette révolution est mort. Descartes et Leibnitz appartiennent à l'histoire aussi bien que Platon et Aristote. » (Vacherot, *la Métaphysique et la Science*. Préface.) Bossuet n'entendait rien à l'histoire, ni Montesquieu à la politique. Ils ont tout au plus « préparé le terrain sur lequel la science nouvelle, la vraie métaphysique du dix-neuvième siècle, pourra élever ses constructions. » « La critique est née de nos jours. » (Renan, *Études d'histoire religieuse*, p. 1.) C'est elle qui est « le principe dominant de la vraie histoire comme de la vraie science, sans lequel on peut dire que ni l'histoire ni la science n'existent. » (M. Havet.) « Grâce à cette immense découverte, le circuit du monde intellectuel est fait comme

le fut jadis celui du globe terrestre par Vasco de Gama et Magellan.» (M. Littré.) « C'est une nouvelle institution des intelligences... une régénération radicale qui, changeant les conditions mentales, changera parallèlement toutes les conditions matérielles. » (*Idem.*) Et cette découverte qui doit transfigurer le monde, c'est tout simplement celle que blanc et noir sont la même chose.

Ici nous nous récrions encore : « Au moins cela ne va-t-il pas au delà de quelque cabinet de philosophe. Ce sont les rêveries de quelques esprits malades à force de spéculation et de science. Cela ne passe pas du cerveau fatigué des métaphysiciens au cerveau plus sain des gens pratiques. »

Pardon encore ; mais voyez ce que nous sommes. Nous ne professons pas, il est vrai, l'identité des contraires, parce que nous ne sommes pas des métaphysiciens ; mais, parce que nous sommes des gens pratiques, nous la pratiquons. Un même siècle s'est-il jamais autant que le nôtre accommodé des doctrines, des tendances, des pratiques les plus opposées, réunies souvent chez le même homme? En religion, ne croyant à aucune doctrine en particulier, mais ayant la prétention de croire à quelque chose sans savoir à quoi; religieux, dit-il, et ne faisant aucun acte de religion ; religieux et ne croyant guère à l'existence de Dieu ; ne croyant pas en Dieu et ne voulant pas cependant s'appeler athée ; ayant à la fois des sympathies chrétiennes, païennes, musulmanes, déistes, athées, mais des sympathies qui, coexistant toutes à la fois, s'empêchent mutuellement de devenir des croyances ; — en morale, ayant une idée peu arrêtée des devoirs et surtout tâchant qu'elle ne soit pas trop arrêtée, de peur qu'elle ne devienne gênante ; tenant jusqu'à un certain point qu'il faut préférer l'honnêteté à l'intérêt, mais néanmoins, si l'intérêt monte à un chiffre trop élevé, faisant céder l'honnêteté ; parlant encore un peu philanthropie, quoique cela passe de mode, mais glorifiant l'égoïsme ; ayant des prétentions d'humanité et de bienfaisance, mais en même temps déclarant que l'aumône avilit et par là s'affranchissant vertueusement du devoir de faire l'aumône; ayant, en lisant son journal, une grande sympathie pour les misères d'autrui, mais aussi une grande facilité à les oublier, comme on oublie tout ce que dit le journal ; — en politique, ayant des velléités de liberté et la passion de la servitude ; un grand goût pour l'ordre et un grand goût pour les révolutions ; un peu de tolérance pour le droit, pour les honnêtes gens, pour les opprimés, mais beaucoup plus de tolérance pour les malhonnêtes gens, pour les oppresseurs et pour le fait accompli. En tout, le mélange des contraires, les moyennes, les demi-teintes, le clair-obscur, le gris. Et remarquez comme, dans notre langue, peu à peu les mots qui avaient un sens déterminé et qui tranchaient le pour et

le contre disparaissent. On ne dit plus *foi religieuse*, on dit *sympathie* ou *tendance religieuse;* cela est plus vague. La *vertu* se dit le plus souvent dans un sens ironique. On ne dit même plus *morale*, *honnêteté*, *probité;* on a mis à la place le mot vague et barbare *honorabilité.*

Je ne suis pas le seul à juger ainsi notre temps, et voici ce que dit elle-même la critique semi-mondaine, semi-savante du *Journal des Débats :* « Rien n'est plus pour nous vérité ni erreur ; il faut inventer d'autres mots. Nous ne voyons plus partout que degrés et que nuances. Nous admettons jusqu'à l'identité des contraires. Nous ne connaissons plus la religion, mais des religions ; la morale, mais des mœurs (l'auteur ne dit pas *les mœurs*, et il a raison) ; des principes, mais des faits. Nous expliquons tout ; et, comme on l'a dit, l'esprit finit par approuver tout ce qu'il explique. La vertu (?) moderne se résume dans la tolérance. » (M. Schérer, *Revue des Deux-Mondes.*) Sauf ce dernier mot, qui n'est nullement vrai, car le doute et l'indifférence des doctrines savent se montrer plus intolérants que la foi, la peinture, si on l'applique, non pas à tous les esprits, mais au grand nombre, la peinture est d'une vérité saisissante. La seule différence entre M. Schérer et moi, c'est qu'il voit là un progrès.

Est-ce que tout cela, ce n'est pas l'identité des contraires mise en pratique? Est-ce que nous ne sommes pas hégéliens sans avoir lu Hegel? Ce professeur berlinois, mort il y a trente-deux ans, dont nous n'avons pas ouï une parole ni lu une seule ligne, n'a-t-il pas laissé que d'influer sur les habitudes journalières de notre esprit? La philosophie n'est donc pas si solitaire et si inerte que nous le pensons. Avec sa langue à part, au fond de son cabinet, ou du haut de sa chaire entourée de rares auditeurs, elle est un peu, hélas ! pour égarer le monde et pour le troubler, ce qu'étaient les saints anachorètes de la Thébaïde, au fond de leurs cellules, pour le sauver.

Voilà l'exemple que je voulais citer de la puissance de la philosophie sur le monde. Mais, ni pour le P. Gratry ni pour moi, il ne s'agit pas tant de démontrer cette influence qu'il ne s'agit de savoir où tendent et la philosophie et le monde.

Sachons-le bien, la philosophie n'est point si abstraite, ni le monde si futile qu'il le paraît. Derrière les spéculations transcendantes, et, si l'on veut, chimériques de l'une, derrière les oscillations et le babillage semi-somnolent de l'autre, il y a quelque chose de réel, de vivant, d'animé, et quelque chose qui leur est commun. Il y a la question du christianisme à combattre ou à défendre, à repousser ou à garder. C'est là la question éternelle et universelle ; elle remplit toute l'histoire ; elle est dans toutes les luttes du genre humain et dans tous les dissentiments de la science, je ne dirai pas depuis dix-huit cents ans, mais depuis six mille ans. Quand on discute, surtout

en notre siècle, et, quelle que soit la question que l'on ait posée, sans le dire, sans le savoir, sans y penser, prenez-y garde, c'est le christianisme que l'on discute. Ce sont quelquefois des amis qui discutent entre eux sur la manière de le défendre, ou des ennemis sur la manière de l'attaquer : peu importe ; quand on se passionne, on se passionne contre lui ou pour lui. La philosophie, à travers ses spéculations, poursuit, et rarement sans en avoir la conscience, la guerre pour ou contre le christianisme ; le monde, également, dans sa légèreté oublieuse ou affectée, poursuit, non sans en avoir souvent la conscience, la guerre pour ou contre le christianisme.

Or, pour la philosophie qui attaque le christianisme, il est clair que la contradiction hégélienne était un aide merveilleux. Dire à la fois que Dieu est et que Dieu n'est pas, c'est, quant à la pratique, supprimer Dieu. Dire à la fois qu'il y a une âme et qu'il n'y en a pas, c'est mener à vivre comme s'il n'y en avait pas. La religion ne s'accommode pas du principe qu'il n'y a au monde ni vérité ni erreur ; il lui faut une vérité formelle, explicite, nettement séparée de l'erreur. Quelle démonstration sera valable en faveur de la foi chrétienne, si toute démonstration d'une idée implique nécessairement la démonstration de l'idée opposée ? Quelle certitude, quelle vérité, quelle convenance, quelle moralité pourra être invoquée en faveur du christianisme, si le droit et l'oblique, le vrai et le faux, le concordant et le discordant, le moral et le vicieux, sont une seule et même chose ? Qu'est-ce que la vérité du christianisme, si erreur et vérité ne sont qu'un, sa logique s'il n'y a plus de logique, sa raison si le premier principe de la raison est renversé ?

Le monde, de son côté, quand il admet pratiquement l'identité des contraires, sait très-bien ce qu'il fait. Il se dispense de l'attention. Il faut répéter ici, quoiqu'il ait été bien des fois répété, le mot de M. Royer-Collard, qui sera le mot capital et caractéristique du dix-neuvième siècle, depuis le lendemain de la Révolution jusqu'au jour où les révolutions auront leur terme : « Notre siècle a perdu deux choses : il a perdu dans l'ordre intellectuel l'attention, dans l'ordre moral le respect. » Et ces deux choses n'en sont qu'une. Car l'attention n'est que le respect de l'intelligence pour la vérité, comme aussi « le respect n'est autre chose que l'attention de l'âme tout entière. » (P. Gratry, p. 10.) Si toute vérité est en même temps erreur, et toute erreur vérité, écouter, réfléchir, juger, penser, est bien inutile. Aussi, loin de réfléchir, on n'écoute plus et on ne lit plus ; tout au plus on entend et on feuillette. La lecture et la conversation sont une sorte de rêve, parfois agréable, parfois monotone, qui berce les intelligences endormies. Les esprits comme les corps vivent sur un canapé, entendant d'un peu loin la musique qui se fait autour d'eux,

pourvu que le chant en s'articulant ne devienne pas idée, ne veuille les forcer à penser, et par ce trait discordant ne les réveille. Seulement, on conçoit tout de suite, combien, au point de vue de l'antichristianisme, cette disposition est précieuse. Écouter, réfléchir, méditer, ce sont choses dont il est impossible qu'un chrétien se dispense tout à fait, et le meilleur moyen d'augmenter le nombre des incrédules, c'est d'augmenter le nombre de ceux qui « ne pensent pas dans leur cœur. »

La philosophie n'est donc pas si désarmée, si peu militante, si désintéressée des choses de la vie, comme le monde lui-même n'est pas si indifférent, si léger, si absorbé par le côté pratique et momentané des choses, qu'il affecte de le dire. La philosophie et le monde, quand ils sont hostiles au christianisme, savent très-bien ce qu'ils font, l'une en s'efforçant de penser jusqu'à l'excès, l'autre en s'efforçant de ne pas penser.

On comprend maintenant comment, d'un côté avec cet étrange principe que pose la philosophie, de l'autre, avec cette disposition inattentive et indécise du monde qui n'est autre que la traduction pratique de la règle posée par les philosophes, l'antichristianisme et l'antithéisme trouvent facilement à se faire jour. La sophistique française a su, du reste, y mettre un art que la sophistique allemande n'eût pas imaginé. Elle ménage les préjugés et les mots. M. Caro (p. 462 et s.) a, sur ce sujet, des pages excellentes dans lesquelles il signale deux maladies de notre siècle, l'idolâtrie des mots et la peur des mots. Il y a de certains mots que l'on conserve avec un soin précieux, tout en supprimant la chose, et que l'on tourne à des sens tout opposés, faute d'oser les effacer franchement : *Dieu*, *Providence*, *immortalité*, « autant de bons vieux mots un peu lourds peut-être, comme le disait M. Renan en un jour de naïveté, que la philosophie interprétera dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle ne remplacera jamais avec avantage[1]. » Il y a, au contraire, d'autres mots dont on a peur, que l'on ne veut pas accepter, tout en acceptant parfaitement la pensée qu'ils contiennent : *matérialisme*, *athéisme*, *panthéisme*. En Allemagne, de même que Hegel affichait brutalement son identité du contraire, quelques-uns de ses disciples ont affiché brutalement leur matérialisme et leur panthéisme. Mais en France nous agissons autrement. Ces gros mots ne sont pas pour nous ce qu'ils sont, des qualifications de doctrines, mais des injures justiciables de la police correctionnelle. On pratique la chose, mais on n'accepte pas le mot, et quand il vous est adressé, on proteste avec l'énergie de l'innocence. On nie qu'il y ait une âme ;

[1] *Études d'histoire religieuse.*

mais on pourfendra celui qui vous appellera matérialiste. On déclare qu'il n'y a qu'une seule substance, laquelle est tout, Dieu, nature, homme; mais on écrasera de sa foudre celui qui vous appellera panthéiste. Quant à l'athéisme, s'il y a des gens qui effacent Dieu, il est cependant convenu qu'il n'y a pas d'athées. Comment donc, mais je ne suis pas athée, dit l'un, car je dis : C'est l'homme qui est mon Dieu. J'ai donc un Dieu. (M. Littré.) — Je ne suis pas athée, dit un autre, car je soutiens qu'il y a dans l'homme une certaine idée qui est Dieu. J'ai donc un Dieu. — Je ne suis pas athée, disait Hegel lui-même, car j'ai dit : En dehors de l'homme et de la nature, il n'y a rien que le néant, et c'est ce néant qui est Dieu. Puisque le néant est mon Dieu, j'ai donc un Dieu. Ne vaudrait-il pas mieux être franchement ce qu'on est, prendre le nom de la doctrine que l'on prêche, et n'avoir pas à se reprocher ce que Mgr l'évêque d'Orléans, dans son courageux écrit, appelait l'*athéisme plus un mensonge?* — Mais non, car alors on révolterait le public, et aujourd'hui on ne le révolte pas.

Cet art, qui sait sauver toutes les nuances, en s'appuyant sur le système de l'identité des contraires, et sur le vague habituel de l'esprit public, cet art a fait tout le succès de M. Renan. M. Renan n'a de supériorité ni comme savant ni comme écrivain. Mais il a une supériorité très-réelle; il connaît admirablement son siècle. On a dit, en parlant des deux derniers princes que nous nous sommes donné en France la satisfaction de détrôner, que Charles X ne connaissait pas assez son siècle et que Louis-Philippe connaissait trop le sien. Pour M. Renan de même; s'il pèche en ce genre, c'est par trop de connaissance qu'il péchera. M. Renan sait très-bien qu'à ce siècle fatigué que nous sommes, il ne faut pas, comme à nos aïeux du dix-huitième siècle, de la polémique, une logique subtile, sinon exacte, des syllogismes armés en guerre, une analyse redoutable. Non, rien de tout cela; M. Renan professe un *dédain transcendant* pour la logique; le syllogisme lui est quelque chose d'odieux; argumenter le fatigue; à cela, dit-il quelque part, Voltaire suffit. — M. Renan sait très-bien qu'au siècle indécis où nous sommes, les paradoxes violents, les négations effrontées, les faussetés bien tranchées ne réussissent pas. Non, rien de tout cela, il professe le culte de la *nuance*, la *réserve des tours de phrase;* il ne brise rien, il démolit tout, mais tout doucement et par des à peu près. — M. Renan sait encore que l'analyse exacte, minutieuse, chicanière, fatigante, vulgaire, est passée de mode. Rien de tout cela : « un vague sublime embrassant divers ordres de vérité » (M. Renan); une large synthèse, vague autant qu'elle est vaste, dominant tout de haut et ne voyant rien de près, inspirée par la raison d'art et non par le raisonnement, est bien plus

flatteuse pour notre orgueil et bien plus commode pour notre paresse. — M. Renan sait enfin que nous n'aimons pas à discuter ; il ne discute pas. Il sait que nous n'avons guère de patience pour écouter des preuves, vérifier des textes, juger des controverses ; aussi ne cherche-t-il pas de preuves, et il n'a pas besoin d'en chercher ; car il est la Critique, et la Critique « juge et n'est point jugée, » c'est son mot. La Critique se dispense de prouver comme elle dispense son lecteur de juger. Il sait que nous aimons les romans ; il nous donne un roman. Il sait que nous aimons le vague, la fantaisie, le paysage, et il a de tout cela à nous servir, et, après qu'il a amusé nos rêveries du matin, bercé notre somnolence du soir, agrandi de quelques perspectives poétiques et surtout commodes l'horizon que nous avons de notre canapé, c'est fini, il a triomphé ; il n'y a plus de christianisme au monde. Le Galiléen est vaincu[1].

Je me suis arrêté sur ce qui précède et qui n'est guère que l'analyse du premier livre du P. Gratry, parce que c'est là la pensée dominante de son ouvrage. Caractériser et démasquer notre école sophistique, renouvelée des Grecs, et qui s'implante en France, tandis qu'elle tombe dans le discrédit en Allemagne (p. 17), cette école qui,

[1] Voici quelques passages où M. Renan dépeint ses procédés :

« Dans un tel effort pour faire revivre les âmes du passé, une part de *divination et de conjecture* est permise... La *raison d'art*, en pareil sujet, est un bon guide. (Préface, p. LV.)

« Les lois intimes de la vie, de la marche des produits organiques, de la *dégradation des nuances* doivent être à chaque instant consultées. (*Ibid.*)

« Dans les histoires de ce genre, le grand signe qu'on tient le vrai est d'avoir réussi à combiner les textes d'une façon qui constitue un récit logique, vraisemblable, *où rien ne détonne*... Les détails ne sont pas vrais à la lettre, mais ils sont vrais d'une vérité supérieure, ils sont plus vrais que la nue vérité... Ce qu'il faut rechercher, ce n'est pas la petite certitude des minuties, c'est la justesse du sentiment général, la *vérité de la couleur*. Les textes *ont besoin de l'interprétation du goût*, IL FAUT LES SOLLICITER DOUCEMENT jusqu'à ce qu'ils arrivent à se rapprocher et à fournir un ensemble où toutes les données soient heureusement fondues. (*Ibid.*, LV et LVI.)

« Chaque trait qui sort des règles de *la narration classique* doit avertir de prendre garde. (*Ibid.*, LV.)

« On observera la réserve des tours de phrase dont nous nous servons quand il s'agit d'exposer le progrès des idées de Jésus. »

« Dans cette *Vie de Jésus*, dit M. Caro, on ne sort pas de l'à peu près. Tout repose sur ce principe : les Évangiles ne sont pas authentiques ; mais ils le sont *à peu près*. Tout le livre démontre cette thèse : Jésus n'est pas un Dieu, n'est pas fils de Dieu, mais *en un sens*, il l'est *à peu près*. Je sais bien quel culte ces beaux esprits, ces raffinés de l'école critique ont voué à la méthode délicate des approximations. La *couleur* est toujours fausse parce qu'elle est trop crue ; elle blesse ces yeux délicats qui n'acceptent que la *nuance*. Affirmer est d'un pédant, ils n'affirment donc jamais ; ils ne disent pas : la chose s'est passée ainsi ; mais seulement : la chose a dû se passer ainsi. » (Pages 158, 159.)

au moyen de l'identité des contraires, sans nier absolument Dieu, l'âme, la morale, absorbera Dieu dans le néant, l'âme dans la vie impersonnelle du monde, la morale dans l'identité essentielle du bien et du mal : telle est la tâche qu'il poursuit; et ajoutons qu'il suffit de la démasquer; car, démasquée, elle est plus qu'à demi vaincue.

Du reste ne sort-il pas de là, quand on y pense, une bien grande et une bien simple démonstration de la vérité chrétienne? Il y a trois cent cinquante ans, Luther trouve à redire à quelques pratiques et à quelques instructions relatives aux indulgences; il ne veut pas attaquer l'Église catholique, tant s'en faut; il professe pour elle la plus filiale soumission. — Seulement, quand les théologiens lui font voir la relation de ce qu'il attaque avec certains dogmes, il reconnaît qu'il n'est pas allé assez loin, il avance d'un pas, il attaque ces dogmes; il professe sa doctrine de la satisfaction gratuite. — Alors, on lui oppose en faveur des dogmes attaqués l'autorité de l'Église, et l'Église elle-même condamne Luther. Luther de nouveau reconnaît qu'il n'est pas allé assez loin, avance d'un pas encore et nie l'autorité de l'Église. — Mais voici venir Socin qui frappe sur l'épaule de Luther : « Puisque l'Église s'est trompée, dit-il, le Christ, Fils de Dieu, n'est pas avec elle, et cependant le Christ a annoncé qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Le Christ n'est donc pas Fils de Dieu ! » Et Socin, prenant à son tour la tête de l'armée, avance d'un pas et nie la divinité du Christ. — Mais si le Christ n'est pas Dieu, qu'est-ce que l'Évangile, l'Écriture sainte, le christianisme? Et l'incrédulité, poussée par la logique de ses adversaires et plus encore par la logique des choses, fait un pas encore et dénie tout christianisme. — Mais si le christianisme, la religion après tout des peuples raisonnables et civilisés, les a induits en erreur, que penser des religions païennes, mahométanes, barbares? Que penser de toute révélation, de toute religion? La raison est concluante, on marche en avant et on arrive au déisme. — Mais qu'est-ce qu'un Dieu qui ne se révèle pas, que rien ne fait connaître à l'homme, envers qui nous sommes dispensés de tout hommage, de toute prière, de tout devoir? Ce Dieu n'est pas, ou c'est le monde; ce n'est rien ou c'est tout. Et par une conséquence incontestable, on devient athée ou panthéiste. On nie en un mot la personnalité, l'intelligence, la raison divine. — Mais si la raison suprême n'existe pas, comment la raison secondaire existerait-elle? De plus, comment échapper à tous ces instincts, à toutes ces preuves, à tous ces témoignages de la nature matérielle et de la nature morale qui proclament qu'il y a un Dieu? Il y a pour cela un moyen bien simple, moyen désespéré sans doute, mais le seul qui sauve; c'est de nier que le vrai soit vrai, que la raison ait raison,

que la partie soit plus petite que le tout, que le blanc soit autre que le noir, et que la nuit soit autre que le jour. C'est d'arriver à la négation des axiomes premiers du bon sens, en dehors desquels l'homme n'est plus une créature raisonnable. C'est le seul moyen de sauver la patrie, et, poussé dans ce dernier asile, Hegel s'y renferme.

Ainsi les catholiques, en alléguant successivement contre Luther, soi-disant catholique, le dogme de l'Église ; contre Luther déjà hérétique, l'autorité de l'Église ; contre les contempteurs de l'Église, la divinité du Christ ; contre les ennemis du Christ, l'Écriture sainte; contre les adversaires des saintes Écritures, la nécessité d'une religion ; contre les déistes, les attributs et les droits de la Divinité ; contre les athées, la raison et le bon sens, ont amené leurs adversaires à contester successivement la foi de l'Église, l'autorité de l'Église, le Christ, la Bible, l'idée de religion, l'existence de Dieu, et enfin les éléments les plus simples du bon sens et de la raison. C'est par un chemin forcé et par un escalier dont la logique faisait bon gré mal gré descendre toutes les marches, qu'on est arrivé de la première thèse de Luther contre les indulgences, à ces immortelles, bien que contradictoires, équations d'Hegel : $+y-y=y$, $+y-y=2y$. Tout se lie dans l'ordre de création, depuis l'archange jusqu'à la parcelle de matière la plus informe et la plus inerte. Et tout se lie dans l'ordre logique, depuis les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, jusqu'à cette vérité vulgaire et cependant contestée que un et un font deux.

Tel est le travail du P. Gratry dans son premier livre. Dans le suivant, il s'occupe spécialement de la *Vie de Jésus*, et il réfute brièvement, mais par une discussion très-positive et très-concluante, le plus insidieux et par suite le plus puissant des maîtres de l'école sophistique. On peut trouver les textes discutés, rapprochés, éclairés aussi bien ici que dans une réfutation plus longue. On se demande, du reste, ou plutôt on devrait se demander si une telle discussion est nécessaire. Elle l'est, oui sans doute, à cause de l'irréflexion des lecteurs. Autrement, et s'ils voulaient réfléchir, ne diraient-ils pas : « En définitive, il n'y a sur la vie du Sauveur nul autre document original que les Évangiles, et les Évangiles sont imprimés et traduits. Au lieu de lire Renan, un gros volume, n'est-il pas plus simple de lire le très-mince volume écrit jadis par Matthieu, Marc, Luc et Jean, et de puiser ainsi à la source où Renan a dû puiser, s'il n'a pas tout imaginé ? » Mais, hélas ! Matthieu, Marc, Luc et Jean n'étaient pas fantaisistes ; ils disaient tout simplement, sur le ton de l'affirmation la plus positive et la plus calme, ce qu'ils avaient vu, sans nuances, sans à peu près, sans *il semblerait*, sans *il est à peu près prouvé*, sans *très-pro-*

bablement, sans aucune de ces formules dubitatives, qui seules ont le privilége d'opérer la conviction dans l'esprit de notre siècle douteur. Quoi qu'il en soit, le P. Gratry ramène forcément M. Renan à ces textes que l'on ne veut pas lire, et il le mène se briser contre eux avec cette rude parole, trop méritée pour être reprochable : *Les faux témoins se coupent toujours*. Et en finissant, après avoir rappelé les éloges que M. Renan, fidèle à son système de contradiction, croit utile de donner à la personne divine de notre Sauveur, et les avoir mis en regard avec ses insultes : « Il était réservé, dit-il, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en ces derniers temps, de tomber aux mains des sophistes. Il lui restait à se voir salué, insulté, souffleté en même temps. Les mêmes hommes lui disent sous nos yeux : « O roi des « hommes, salut ! » et en disant cela ils le soufflettent. Ils le saluent avec réserve et le soufflettent avec modération. Ce sont des hommes d'identité : pour eux, salut et soufflet sont même chose. Ce prodige est nouveau, parce que, depuis deux mille ans, c'est la première fois que reparaît dans l'histoire de l'espèce humaine la monstruosité d'une école sophistique. »

Et ensuite, après cet examen de la sophistique et de M. Renan, après cette peinture caractéristique de l'une, cette réfutation topique de l'autre, le P. Gratry oppose à l'une, dans son troisième livre, la science de Dieu, c'est-à-dire une défense en quelques pages des vérités divines attaquées par les sophistes ; à l'autre, dans son quatrième livre, la science du Christ, c'est-à-dire une admirable peinture de ce qu'a été, même comme homme, le Sauveur des hommes. Vous ne voulez, de notre Sauveur, admettre que son humanité. Un instant ne considérons que cela, et je vais vous dire quel est cet Homme. Et, s'appuyant en partie sur le rationaliste Ewald, mais un rationaliste que la figure divine du Christ a pénétré d'admiration et presque d'amour, s'appuyant aussi sur sa propre intuition des Évangiles et de la personne divine, il arrive, pour ainsi dire malgré lui, avec Ewald, à voir le Dieu derrière l'homme. « Est-ce qu'un homme comme les autres peut être toujours victorieux de l'erreur et du mal, et ne commettre en aucun temps la moindre faute? Est-ce que, dit le docteur allemand, le parfait est possible dans notre humaine imperfection? Est-ce que l'immortel, l'Éternel, peut descendre dans cette mortelle caducité? Cela est visible en Jésus-Christ pour tous ceux qui ne repoussent pas la lumière. Que dire donc de cet homme unique qui est la pure splendeur et la glorieuse représentation de l'Éternel lui-même. » (Page 319.)

Tel est, dans une courte analyse, l'ouvrage du P. Gratry. On sait quel est l'éclat, la gravité, la lumineuse clarté de son style. Ce qui fait l'originalité de ses écrits, c'est que chez lui, à côté du penseur et

de l'écrivain, c'est toujours un homme qui parle; il ne travaille pas en simple littérateur sur une conviction depuis longtemps acquise et refroidie : c'est une conviction vivante, présente, spontanée, agissant à l'instant où il écrit. On entend dans sa phrase l'accent de sa voix. Aussi me semble-t-il, plus que tout autre, bon et salutaire pour les jeunes âmes. Il y a chez lui une sincérité juvénile, jointe à cette gravité de la pensée et à cette liberté d'allure du style, qui sait remuer les âmes de vingt ans, souvent difficiles à remuer à notre époque. Tel je l'entendais l'année dernière à Saint-Étienne du Mont, où l'écho de sa parole sur de jeunes âmes me revenait, si sincère et si évident, tel je le retrouve dans ce livre. Le lecteur n'est pas pour lui un public, un être abstrait et tout littéraire, c'est un homme, un jeune homme. Il lui parle, il le conseille, il l'exhorte, il l'aime; il a soif de son bonheur et de sa vertu, et il ne le laissera pas aller qu'il n'ait marqué sur son âme et sur son intelligence une empreinte ineffaçable.

Je ne puis plus m'arrêter longtemps sur le livre de M. Caro. A beaucoup d'égards il coïncide avec celui du P. Gratry. Comme lui, il caractérise la philosophie contemporaine, plus en détail et plus au long, parce que c'est surtout un travail d'exposition qu'il entend faire. Les mêmes personnages philosophiques que le P. Gratry a fait comparaître ou que Mgr l'Évêque d'Orléans a si énergiquement caractérisés, sans rien faire autre chose que citer leurs propres paroles, ces mêmes personnages apparaissent ici, jugés par un homme dont ils ne peuvent méconnaître la compétence, jugés avec une impartialité bienséante et courtoise, mais avec la sévérité du philosophe spiritualiste et sérieux, dont la sincérité ne saurait admettre ni les facéties philosophiques de M. Taine, ni les contradictions systématiques de M. Vacherot. Comme au P. Gratry, le triste succès de M. Renan imposait aussi à M. Caro le devoir de faire dans son livre une place à part à ce livre éphémère, mais dont l'humiliante influence durera, si on n'y prend garde, plus longtemps que lui. Il y a donc ici aussi une réfutation de M. Renan, comme celle du P. Gratry, suffisante et et concluante en quelques pages. M. Renan peut rester inviolable et irréfutable pour ceux qui n'ont pas lu autre chose; mais, du reste, qui l'a voulu combattre l'a vaincu, à plus forte raison M. Caro, qui porte dans cette partie de son ouvrage toute la vigueur de son esprit et tout la lucidité de sa pensée philosophique.

Plus que le P. Gratry, par suite du plan de son ouvrage, M. Caro devait prendre une à une les doctrines des écoles antichrétiennes. Il ne veut faire que les exposer; mais, par la force des choses, il est souvent entraîné à les combattre. D'ailleurs, il y a telle doctrine dont on peut dire, que l'exposer c'est la combattre. Resterait cependant à opposer à ce dogmatisme critique ou naturaliste le dogmatisme spi-

ritualiste que professe M. Caro. L'auteur nous le promet dans un prochain travail, et nous l'attendons avec impatience. M. Caro est digne de venger la philosophie de l'injure que lui font les incrédules de nos jours en s'appelant philosophes.

Je dois le redire encore une fois : dans la sphère purement philosophique, je ne marche que timidement ; il y a un point de la métaphysique où mon intelligence, trop terrestre, renonce à la suivre. J'ai besoin de faire humblement ces réserves, avant d'adresser à M. Caro une critique qui ne sera peut-être, aux yeux des philosophes, que l'expression de mon incompétence.

Je trouve et de lui et de bien d'autres métaphysiciens qu'ils ne tiennent pas assez compte du sens commun. Je serais fâché de ne pas être bien compris, et je ne parle pas ici du sens commun tel que l'entendait l'abbé de la Mennais, à l'époque de ses plus excusables erreurs, lorsqu'il faisait du genre humain pris en masse une sorte d'Église infaillible, s'imposant irréfragablement au faible entendement de l'individu. Mais je demande s'il n'y a pas, dans la sphère de pensée de l'homme ordinaire, une certaine évidence de bon sens qui pourrait remplacer bien des discussions métaphysiques ; s'il faut rejeter comme insuffisantes et antiscientifiques ces raisons qui se présentent à nous de prime abord et qui semblent résoudre d'un trait les grandes questions ; si les problèmes sur lesquels la philosophie s'exerce depuis six mille ans sont aussi insolubles ou même aussi ardus que semble l'indiquer ce long travail; et s'ils n'ont pas leur solution dans ces réponses que le bon sens populaire leur donna pour la première fois en la personne d'Adam, et que le bon sens populaire, sauf des exceptions, a continué à répéter à chaque génération des enfants d'Adam. En fait de philosophie, je l'avoue, je suis peuple, et je crois beaucoup à cette lumière de premier aperçu qui fait dire aux gens indoctes : Mais cela est de sens commun !

Par exemple, si entre philosophes et entre savants le principe de l'identité des contraires a pu être sérieusement professé, soutenu, écrit, imprimé, répété ; entre ignorants, cela eût-il été possible? Cet axiome que le blanc n'est pas noir et que le mal n'est pas bien, n'est-il pas aussi clair, plus clair même pour le peuple que pour les philosophes, de même que cet axiome *un et un font deux* est aussi clair, plus clair peut-être encore pour l'ignorant que pour le mathématicien?

Et, si nous voulons, pour répondre à cette philosophie de la contradiction, faire ce que dit très-bien Aristote, et prouver à ces sophistes qu'il y a au monde quelque chose d'absolu et d'immuable (ὅτι ἐστιν ἀκινητός τις φύσις) le sens commun ne se chargera-t-il pas de le faire plus alertement que toute philosophie ? Comment l'absolu ! l'immua-

ble! mais nous en sommes entourés! S'il y a des gens de progrès, ou plutôt de changement, qui prétendent que tout change, regardons autour de nous et nous verrons que presque rien ne change. Notre corps lui-même ne change pas; car depuis soixante siècles, cent quatre-vingts générations humaines ont surgi, ayant toutes les mêmes membres, le même visage, la même taille, le même port, à peu près la même santé. La nature ne change pas; les vents, les saisons, les astres, les phénomènes de l'ordre physique, tout cela est sujet tout au plus à des révolutions, mais à des révolutions identiques entre elles et qui parcourent éternellement le même cercle. L'homme moral et intellectuel ne change pas non plus. Ses bons instincts, aidés ou non par la grâce de Dieu et par sa volonté, ont pu lutter avec plus ou moins de succès contre ses instincts mauvais, sa raison contre sa folie; mais l'homme n'en est pas moins toujours né le même, sans un instinct de plus ni de moins, sans une faculté de plus ni de moins. Bien plus évidemment encore que les lois physiques et les lois morales, les vérites mathématiques sont immuables, à moins que l'on attende l'époque où la moitié sera égale au tout, et où les trois angles d'un triangle seront égaux à deux angles droits et demi. Les vérités divines, à leur tour, ne sont-elles pas forcément immuables? N'est-il pas clair que s'il y a un Dieu aujourd'hui, il y aura un Dieu demain et toujours? Quand on y pense, et qu'on déduit des choses de ce monde celles qui sont soumises à une loi absolue, la part reste bien petite sur laquelle la puissance du changement puisse s'exercer. Pauvres fous que nous sommes! quand nous prétendons avoir transformé toute chose, ne sommes-nous pas comme la fourmi, si, ayant mis à droite un grain de sable qui était à gauche, elle s'écriait : J'ai changé le monde!

Maintenant, lorsque l'on conteste Dieu, la création, les causes finales, nous avons besoin pour répondre de grandes abstractions philophiques? je l'avoue, je m'en tiens volontiers, sur ces questions-là, à mes raisons de sens commun. Je persiste à penser avec David que « les cieux racontent la gloire de Dieu, » et que l'horloge dont parle Voltaire a eu son horloger. Les philosophes, même croyants, me semblent faire trop bon marché de cette démonstration de Dieu par ses œuvres qui saute aux yeux du vulgaire et qui arrive à l'intelligence de l'homme par la grande porte que le Créateur ouvrit pour nous à la lumière physique, et par suite à la lumière morale. Je trouve que M. Caro lui-même faiblit un peu devant les naturalistes ennemis des causes finales. On peut dire ce qu'on voudra de ces « séries indéfinies de causes qui se produisent éternellement les unes les autres; » cela rentre encore dans le commode système de l'identité des contraires avec lequel on se tirera toujours d'affaire. Mais ce

qui est clair pour nous autres, peuple, c'est qu'une cause de l'ordre de celles que nous connaissons suppose une autre cause, et que, quelque longue que soit la série, il faudra toujours arriver à une cause d'un autre ordre, à une cause essentielle, se produisant elle-même et produisant toutes les autres. Cette cause suprême, c'est un synonyme du mot *Dieu*. Et c'est encore de ces choses-là qui nous font dire : Mais cela, c'est du sens commun !

Et l'immortalité de l'âme, qu'en dirons-nous ? Les panthéistes abondent aujourd'hui plus que les matérialistes purs. On ne dit pas précisément qu'on n'a point d'âme, que c'est le cerveau qui pense, et qu'il cessera de penser quand il cessera de recevoir le sang par les veines et les perceptions par les nerfs. Non. Dans ces vastes synthèses que l'on professe aujourd'hui, avec le principe spinosiste de l'unité de substance et le principe hégélien de l'identité universelle, corps, âme, homme, nature, monde, Dieu, ne sont que des parties ou plutôt des modifications diverses d'une même chose. Cet être est éternel, et nous sommes éternels en lui. Ainsi, nous vivrons éternellement à titre de parcelle indivise de la substance universelle, mais nous ne vivrons plus à titre de nous-mêmes. Or, qu'est-ce, pour nous, qu'est-ce, pour le sens commun du vulgaire, qu'une autre vie où nous ne serons plus nous ? que cette existence qui n'aura plus conscience de notre existence antérieure ? N'est-ce pas le néant ?

En tout, la personnalité humaine, comme la personnalité divine, est une des choses qui gênent le plus la philosophie actuelle. On se fait un Dieu qui est tout et qui n'est rien, un Dieu qui n'a plus conscience de lui-même et qui n'est autre que l'ensemble des faits, pas plus intelligent que ne le sont les faits par eux-mêmes : et de même, à l'image de ce Dieu, on se fait un homme chez qui la personnalité n'est qu'une illusion passagère. Pour les panthéistes, il n'y a plus de vie individuelle, mais une vie universelle : des hommes, il n'y en a plus ; il n'y a que le monde. Pour l'école humanitaire et progressiste, il n'y a pas d'homme non plus, il n'y a que l'humanité : l'humanité est seule à vivre, à penser, à agir, à souffrir, à jouir ; je ne dis pas à mériter, car l'idée de mérite ou de démérite est-elle compatible avec les données de cette école ? En résumé, nous, individus, nous ne durerons pas, et même nous ne sommes pas. Nous ne sommes que des parcelles inconscientes d'un tout peut-être inconscient lui-même.

Contre cette erreur capitale de notre siècle, y a-t-il une protestation plus énergique, et par suite une démonstration plus concluante que celle qui se produit dans la conscience de chacun de nous ? Quiconque s'en tient aux notions de sens commun n'est-il pas parfaitement et inébranlablement convaincu, sinon qu'il sera toujours, du moins qu'il est aujourd'hui ? Son individualité se révèle à lui

par cela seul qu'il pense, par cela seul qu'il a la puissance d'y croire ou même la puissance de la nier. C'est encore là un de ces axiomes de philosophie populaire équivalents aux axiomes de géométrie. Et contre ce sentiment énergique et indestructible de la personnalité, contre cette protestation de l'homme qui sent qu'il est et qui le prouve par cela seul qu'il le dit, n'ayez pas peur, tous les systèmes panthéistes, humanitaires, progressistes, critiques, la Critique elle-même, si exclusivement personnifiée en M. Renan, la Critique viendra se briser.

Demande-t-on maintenant ce que sera la vie future? M. Caro a un chapitre intéressant où, après avoir combattu les sophistes qui la nient implicitement ou explicitement, il parle des penseurs égarés qui en ont cherché la notion en dehors de l'enseignement chrétien, ou même des âmes chrétiennes qui, à titre de conjecture, en ont cherché la connaissance au delà de ce que nous apprend l'enseignement chrétien. M. Caro rencontre ici le P. Gratry dans sa *Connaissance de l'âme*, et, tout en admirant ce grand talent philosophique, il se montre éloigné, trop éloigné peut-être, des conjectures astronomiques par lesquelles le savant oratorien a cherché un jour à suppléer à une des plus invincibles ignorances de l'esprit humain. Chose remarquable! en ce qui touche la vie intelligible de l'âme dans la félicité éternelle, les théologiens ont de grandes lumières à nous donner, parce qu'au fond la vie intelligible de la terre n'est pas sans affinité avec la vie intelligible du ciel, et que la vérité que nous possédons ici-bas est bien la même vérité que nous posséderons là-haut, quoique alors bien plus lumineuse et bien plus entière; sur ce point-là, nous sommes dès à présent dans la sphère du dogme, de l'absolu, de l'éternel, quoique nous ne connaissions qu'une faible partie de cette sphère. Mais, en ce qui touche la vie sensible de l'âme, et il est certain qu'il y aura une vie sensible et même une vie corporelle, les lumières nous manquent bien autrement. C'est là que les écrivains cités par M. Caro et M. Caro lui-même se laissent entraîner, on le conçoit, par le charme bien puissant de la conjecture et de l'hypothèse. C'est là aussi que les difficultés se présentent insolubles, à ce qu'il me paraît, au sens humain. Il n'y a qu'une réponse à faire, et cette réponse, je ne crains pas de le dire, aurait pu être faite sous une autre forme par la raison et par le bon sens de l'homme, si elle n'eût été faite par l'Esprit saint dans ces belles paroles de saint Paul (I *Cor.*, xi, 9) : « L'œil n'a point vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur de l'homme n'a jamais pu comprendre ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. » Au fond, si nous avions la notion claire de la félicité future, n'est-il pas permis de penser que nous serions entraînés par ses attractions au point de n'avoir plus le mérite de notre vertu? Quel héroïsme y aurait-il à sacrifier les courtes joies

de ce monde à un bonheur immense et éternel dont nous aurions d'avance, non pas seulement l'espérance et la notion, mais le sentiment et l'aperception entière? L'homme qui part pour aller s'asseoir à une table chargée de mets délicats, et qui dédaigne en passant une croûte de pain, n'a pas une tempérance bien méritoire; et nous également n'aurions pas le mérite de l'abnégation quand nous renonçons aux satisfactions de ce monde, si nous sentions, comme nous le savons, leur infériorité vis-à-vis des satisfactions du monde futur, et si elles n'avaient l'avantage d'être actuellement, pour notre esprit grossier, plus compréhensibles, plus sensibles, plus palpables. Ne nous plaignons pas des ténèbres où nous sommes; si nous savons agir dans ces ténèbres comme nous agirions en face de la lumière, ces ténèbres feront notre mérite devant Dieu.

Je demande pardon à M. Caro d'avoir essayé sur ces grandes questions de devancer, par la vulgaire opération de mon bon sens populaire, la solution philosophique qu'il nous promet et qu'il est temps d'opposer aux solutions antiphilosophiques des philosophes de nos jours.

Restons-en là sur ces nobles et utiles travaux. L'esprit se repose en lisant de pareils livres et leur souhaite des lecteurs. Le P. Gratry souhaite aussi des lecteurs, non pour son livre, mais pour tout ce qui a besoin d'être lu et d'être médité. Il souhaite à l'époque actuelle des lecteurs et des critiques. Il nous fait bien comprendre que la philosophie qui se propage aujourd'hui n'est pas une philosophie, et que la critique qui s'installe d'une manière si arrogante sur le trône de la vie intellectuelle n'est pas une critique. Il appelle la naissance ou plutôt le réveil d'une critique véritable et sérieuse, procédant des principes fondamentaux de la raison, daignant justifier ses assertions et motiver ses jugements. Il y a ici un passage qu'il faut copier tout entier, parce que c'est une leçon, une leçon pratique, applicable chaque jour et à nous tous : « Il est temps que tous les esprits qui prétendent à quelque usage de la pensée se recueillent dans l'attention et s'exercent à la critique, c'est-à-dire au discernement des doctrines. Pour cela, il ne suffit pas de lire. O lecture, paresse déguisée ! Il faut travailler, réfléchir, comparer et juger. Il faut voir de ses propres yeux; il faut penser soi-même, de sa personne; il faut que la raison, en vous, ait plusieurs fois réellement exercé, sur plusieurs cas particuliers, son légitime et nécessaire office de juge. Il faut introduire dans l'éducation quelques exercices méthodiques touchant l'art de juger. Il faut que, dans les classes de rhétorique et de philosophie, et dans les catéchismes de persévérance, et jusque dans les pensionnats de filles et les couvents, chaque être doué de raison apprenne à se défendre contre le mensonge imprimé et à maintenir fermement sa raison en

présence de l'absurde. Il faut que chaque esprit sache se protéger contre les malfaiteurs littéraires et repousser leurs attentats contre Dieu, contre l'âme, la vertu, la pudeur, la raison, la conscience et la foi. » (Pag. 104-105.)

Il faut convenir que cette réforme sera bien difficile. Intellectuellement parlant, le mal tient aux erreurs les plus dominantes de la philosophie de notre siècle, le P. Gratry nous l'a fait voir. Pratiquement parlant, il tient aux habitudes les plus invétérées de notre pays. Cette absence de discernement et de critique n'était-elle pas inévitable dans une société qui lit des journaux, et qui ne lit que des journaux ou du moins lit à titre de journal tout ce qu'elle lit? Je ne dirai pas qu'elle ne lit point assez; je dirais plutôt qu'elle lit trop. On se laisse noyer dans cet océan de *matière imprimée*, comme parle le P. Gratry, et la liberté d'esprit manque également pour choisir ce qu'on va lire et pour méditer ce qu'on a lu. Le premier acte de courage serait de lire peu, d'omettre, dans ce qui se présente à nous, beaucoup de choses, même bonnes, même utiles, même de valeur sérieuse, comme, dans un repas abondant, il serait malsain de manger de tout ce qui est sain. Seulement, les journaux, sous prétexte de faire ce choix pour nous, nous empêchent de le faire, et, de plus, étant le premier exercice et la pâture régulièrement quotidienne de notre intelligence, ils forment nos habitudes de lecteurs et les forment déplorablement. Aujourd'hui, selon un mot cité par le P. Gratry, « la lecture est une sensation, » (p. 20), le lecteur est à l'état passif; les choses passent par son esprit sans qu'il fasse effort pour les garder ; les mots déteignent un peu sur son cerveau, et voilà tout. Aussi, malgré la trivialité du souvenir, ne puis-je m'empêcher de rappeler ici que l'un des types comiques les plus caractéristiques de notre siècle, c'est celui de l'homme, inintelligent et satisfait de lui-même, qui répète des banalités emphatiques sans les comprendre. Joseph Prudhomme n'eût pas été possible avant le siècle des journaux.

Un des tristes résultats de ces habitudes intellectuelles, c'est de partager notre pays en des camps divers qui, politiquement, religieusement, moralement parlant, non-seulement se combattent (ce qui est inévitable), mais s'ignorent. Qui n'est pas du même journal n'est pas du même monde. La preuve en est dans le triste livre qui a donné lieu aux livres excellents dont je viens de parler. Il y a une France qui a lu M. Renan et n'a lu et ne lira aucun de ceux qui lui ont répondu ; son journal le lui interdit. Il y a une France (et c'est de fait la plus nombreuse) qui n'a pas lu M. Renan et qui a bien fait de ne pas le lire, parce que son Église le lui interdisait, parce que d'ailleurs elle pouvait avoir lu l'Évangile, ce qui rendait le livre de M. Renan au

moins inutile ; mais, par contre, grand nombre de ces lecteurs ont lu les adversaires de M. Renan et savent assez pertinemment ce que valait son livre comme exactitude et comme logique. Les réfutations de M. Renan ne seront guère allées à ses lecteurs, il faut le dire avec tristesse ; mais, si elles n'ont pu convertir les incrédules, au moins elles ont affermi les croyants. Et, après en avoir parcouru plusieurs, écrites à des points de vue et dans des formes différentes, j'en viens à répéter qu'aucune n'était inutile. Elles ont chacune fait une œuvre ; elles sont allées chacune à quelque âme flottante qui avait besoin d'être fixée et qui attendait peut-être, outre la grâce divine, un écho d'une âme et d'une intelligence en affinité avec la sienne. Qu'ils soient bénis, ceux à qui a été donné d'accomplir cette mission ! Qu'elles soient bénies chacune de ces abeilles, pour me rappeler un passage du P. Gratry qui est connu de tout le monde, qui ont couru sus au frelon et ont délivré la ruche ! Mais si à tous il n'était pas donné d'être ces jours-là les champions de l'Église, à quiconque tient une plume catholique, il est imposé comme devoir de protester, dès que l'occasion s'en présente, contre l'outrage fait à son Dieu, à son Sauveur, à son Père, à son Frère. Qu'ils vous reviennent, Seigneur, en bénédictions de la part de vos disciples, ces blasphèmes qui sont sortis de la bouche de vos ennemis ! qu'elles disparaissent sous l'abondance des larmes et des prières ces insultes mêlées d'un respect ironique que le monde n'avait entendues encore que sur les degrés du prétoire ! que la haine des Pharisiens multiplie l'amour de vos fidèles ! Car en vous a été blessé tout ce qui leur était cher. Tous ce qu'ils aiment ils l'aiment en vous. Vous êtes le Dieu de leur pères et de leurs mères ; le Dieu de leur berceau et le Dieu de leurs tombe ; vous avez béni leurs familles ; vous avez été présent à leurs noces, comme à celles de Cana. Leur faim et leur soif est de mourir sur votre sein, et, en attendant ce jour, c'est à l'ombre de votre croix, c'est quelquefois même en votre tutélaire et réelle présence, que dorment ceux qu'ils ont aimés, jusqu'à ce qu'ils se réveillent auprès de vous. Acceptez donc, Seigneur, l'offrande de leur amertume et de leur douleur, afin de réserver pour ceux qui vous ont attaqué une part de votre divine pitié, et de trouver, s'il se peut, dans les secrets de votre miséricorde, le moyen de dire d'eux aussi comme des Juifs : Ils ne savent pas ce qu'ils font.

F. DE CHAMPAGNY.

LA JEUNESSE DU DOYEN

VII[1]

Le lendemain, d'assez bonne heure, je descendais, selon mon habitude, pour me promener dans les allées du parc. Au bas de l'escalier, je rencontrai le marquis. Un léger accès de goutte au pied le forçait à s'appuyer sur une canne. « Tu sors? me dit-il. Puisque je te « rencontre, nous nous promènerons ensemble. Seulement tu iras un « peu moins vite. » Je marchai à ses côtés. La matinée était belle; le ciel se montrait d'une admirable pureté; les rayons du soleil, en tombant sur les gouttes de rosée suspendues aux feuilles des arbres et aux herbes, les faisaient scintiller comme de petits diamants au-dessus de nos têtes et à nos pieds. Il ne soufflait de vent que juste ce qu'il en fallait pour nous apporter la chaude odeur des foins accumulés dans les clairières voisines; partout le calme et le repos. En d'autres circonstances, les charmes de cette matinée ne m'auraient pas laissé indifférent; mais alors je n'en jouissais point. M. de Serrières semblait soucieux. A la dérobée, je cherchais à lire sur son visage. Il marcha assez longtemps sans m'adresser une parole. « Paul, « dit-il en rompant brusquement le silence, qu'y a-t-il donc eu hier « soir? — Rien, monsieur, si ce n'est que M. d'Aoul m'a donné un « ordre, et que je l'ai transmis à l'un de vos serviteurs. — Un ordre! « un ordre! M. d'Aoul n'ordonnait point. — Je vous demande par- « don, monsieur; le comte m'a parlé sur le ton du commandement,

[1] Voir le numéro de mars.

« et je me suis senti blessé, je l'avoue. Il n'y a point de service, « monsieur, dont je ne sois tout prêt à me charger pour vous, mon- « sieur, pour... » J'allais ajouter : « Pour votre fille, » mais je me retins. « Pour qui? demanda le marquis. » Je ne répondis point à sa question, et je continuai : « Mais quant à être traité en domesti- « que par un étranger, je ne le souffrirai point. — Parbleu, ni moi « non plus. Je voudrais bien voir que quelqu'un ici prît avec toi de « ces airs-là. Mais c'est une idée que tu as été te fourrer dans la tête, « et qui n'a pas le sens commun. M. d'Aoul est de trop bonne compa- « gnie pour ne pas savoir ce qu'il nous doit à tous. Je suis fâché, Paul, « de cette susceptibilité exagérée. Je désire que tous mes hôtes soient « les bienvenus, surtout quand il y en a un que je considère et que « je distingue entre tous les autres. Je ne veux pas croire que mon « estime lui nuise auprès de toi, mais pourtant... — Monsieur, re- « pris-je, vos moindres désirs sont des ordres pour moi, et si vous le « souhaitez, le comte me verra désormais plein d'empressement et « de déférence à son égard. Je vous prouverai par là combien je vous « respecte; car, pour vous dire toute la vérité, je ne puis aimer « M. d'Aoul. — Et la raison, s'il vous plaît? — La raison... » Je me tus, ne sachant quoi répondre. « Voyons, dit le marquis avec impa- « tience et en me regardant fixement, j'ai le droit cependant de savoir « d'où vient cette lubie, pour y mettre bon ordre au besoin. Eh bien! « avons-nous perdu la parole? » Je continuai de garder le silence : « Ah! jeune homme, jeune homme, en seriez-vous déjà à dissimuler « avec moi? Est-ce là le prix que je recevrais de mon affection? — « Non, monsieur, m'écriai-je avec vivacité, ne m'accusez point: vous « ai-je, jamais, je vous le demande, donné sujet de me soupçonner « de dissimulation ou d'ingratitude? — Tout cela n'est pas répon- « dre. Je ne veux pas chercher ce qu'il y a au fond de tous ces capri- « ces, et si je dois croire, comme me le disent... Enfin, n'importe; « là n'est pas la question. Quoi qu'il en soit, je t'observe depuis quel- « que temps, et je ne te trouve plus le même. Tu n'as plus ta gaîté « d'autrefois; hier tu étais irritable. C'est un devoir pour moi de me « préoccuper de ce changement, car je suis responsable de toi. J'ai « pris l'engagement de t'élever, je tiendrai ma parole, mais j'attends « aussi de toi que tu m'aides à la tenir. » Ici sa voix s'adoucit. « Vous « n'avez qu'à dire un mot, monsieur, vous me trouverez toujours « prêt à vous obéir. Jusqu'à présent vous n'avez pas eu et, Dieu ai- « dant, vous n'aurez jamais à vous plaindre de moi. Parlez, tracez- « moi une règle de conduite. »

M. de Serrières y réfléchit un instant : « J'ai beaucoup pensé à toi « dans ces dernières semaines, Paul. Ces inégalités d'humeur, que « j'ai remarquées, sont l'indice d'un travail qui se fait en toi, même

« à ton insu. Sans t'en rendre compte, peut-être es-tu à l'étroit parmi « nous. C'est de ton âge du reste : on se sent de l'avenir ; on aspire « à une carrière où l'on puisse donner l'essor à ses facultés ; on n'est « pas homme pour rien, et l'on veut se faire une place dans le « monde, c'est tout simple. Qu'un vieux goutteux comme moi, qui ne « vaut plus grand chose, reste casanier dans son trou, et s'y trouve « bien, rien de mieux. Mais à vingt ans, outre que ce n'est pas encore « l'heure de se reposer, on a besoin de poursuivre un but, et de vi- « vre moins renfermé. Oui, tes impatiences, tes accès d'humeur s'ex- « pliquent ainsi. Eh ! parbleu, je me le rappelle bien, quand j'étais « jeune je voulais voir du pays. Jusqu'ici, je l'avoue, je n'avais pensé « qu'au plaisir de te conserver auprès de moi. Mais bientôt tu seras « un homme; tu t'appartiens désormais, et tu as le droit de ne son- « ger qu'à ton avenir : tu ne peux le sacrifier pour moi. J'aurais tort « de te demander ce sacrifice : un jour tu le regretterais ; tu ne me « le reprocherais pas, je le sais bien ; mais moi je me le reproche- « rais. Tu as tout ce qu'il faut pour faire honorablement ton chemin, « et je t'y aiderai de tout mon pouvoir. Mais ce n'est pas en te clouant « ici que tu peux arriver au but, je le reconnais. Donc je crois venir « au-devant de tes désirs, mon garçon : parle à cœur ouvert. Tu peux « prendre, entre toutes les carrières, celle qui te sourit le plus ; ne « consulte que ton goût : le reste ne regarde que moi. Fais ton choix « sans te gêner.

« — Merci, mille fois merci de vos bontés, monsieur, j'en suis « touché, croyez-le bien, autant que je dois l'être ; mais vous vous « trompez si vous pensez que je désire vous quitter. Ces perspectives « que vous me présentez ne me séduisent point. Je n'ai le droit de ré- « clamer de vous aucun sacrifice : mais j'aurais ce droit que je ne de- « manderais rien de plus que ce que j'ai aujourd'hui. Il me suffit de « rester auprès de vous, dans ce château.

« — Et justement, s'écria le marquis, c'est ce qu'il ne faut point. « — Mais je ne me sens, monsieur, je vous le proteste, aucune ambi- « tion. — Ah ça ! mais il ne veut donc pas comprendre, ce garçon-là? « Voyons, faudra-t-il te mettre les points sur les i? Quand je te dis « qu'il est nécessaire que tu partes, et que je le veux, est-ce clair ? »

Je demeurai d'abord interdit : « Vous voulez que je parte, mon- « sieur? j'ai donc eu le malheur de vous déplaire ? je vous obéirai ; « mais soyez persuadé que si j'ai commis quelque faute, ç'a été sans « le savoir et contre mon gré. De grâce, dites-moi seulement en quoi « j'ai pu m'attirer votre colère. — En quoi? en quoi ? Ma foi tu m'en- « nuies avec tes questions. Je n'ai pas de colère, tu ne m'as pas dé- « plu... Mais... il y a des situations..., comment dirai-je?.. Je suis « père... L'abbé te ferait de belles dissertations sur les devoirs que

« j'ai à remplir ; la baronne y ajouterait ses commentaires. J'en ai « déjà la tête tellement rebattue! Enfin, bref là-dessus. La conclusion « de tout cela, c'est qu'il est bon que tu partes. Comprends-tu main- « tenant? — Non, monsieur, je l'avoue. Vos devoirs de père, l'abbé, « la baronne... Je ne saisis pas. »

Je regardais le marquis. Sans doute il lut dans mes yeux que je disais la vérité; car il reprit : « Écoute, je t'ai toujours connu franc; « je crois que tu l'es encore maintenant. Moi aussi j'aime mieux te « parler sans détour, à cœur ouvert. Comme je le disais, j'ai promis « de t'élever, Paul, de faire de toi un honnête homme. Je n'ai pas « besoin de te rappeler le passé; mais tu t'en souviens, et tu sais si « je t'ai aimé, si je t'aime. Tu occupes une grande place dans mes « affections, et il m'en coûtera de t'éloigner, beaucoup plus que je ne « peux le dire. Mais vois-tu, Paul, c'est une nécessité aujourd'hui. Si « je n'avais d'enfant que Gaston, tu pourrais rester auprès de moi, « Mais j'ai une fille. Quand vous étiez jeunes tous deux, vous pouviez « courir ensemble, jouer ensemble, vivre ensemble, comme des en- « fants de votre âge. Mais vous avez grandi : tu as vingt ans, Lucie « en a dix-sept. Lucie est le vivant portrait de sa mère, qui était char- « mante; ton père était fort bien, et tu lui ressembles. Sans doute « j'aurais dû faire ces réflexions plus tôt; mais en vous voyant tous « les jours, je ne m'apercevais pas du changement qu'apportent les « années. Mon cher enfant, je ne veux pas chercher de quelle nature « est aujourd'hui ton affection pour Lucie; mais tu n'es pas son « frère, et tu ne peux être... Mon Dieu, je sais bien ce que diraient « des libéraux, des gens sans préjugés, comme ils s'intitulent. Mais « que veux-tu? Un vieux gentillâtre comme moi ne peut pas se met- « tre à la hauteur de toutes les idées nouvelles. La société a ses exi- « gences. Sont-elles bonnes? sont-elles mauvaises? Je crois, pour ma « part, qu'elles sont bonnes; mais là n'est pas la question : toujours « est-il qu'elles existent. Ni toi ni moi n'y pouvons rien ; il nous faut « accepter les choses telles qu'elles sont, sans prétendre les changer. « Nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes. Nous sommes bien « forcés de compter avec le monde, puisque nous vivons dans le « monde. Or, mon pauvre enfant, ce n'est pas le mérite personnel « tout seul qui donne les rangs. Ton père était un digne, un excel- « lent homme, mon meilleur ami ; mais nous avons eu le malheur « de naître, lui paysan, moi marquis : encore s'il avait assez vécu « pour gagner un titre, comme tant d'autres. J'ignore s'il t'est ja- « mais venu à l'esprit certaines idées d'avenir ; mais voilà un obsta- « cle auquel tu n'avais pas sans doute songé. Admettons que je fusse « homme à ne pas me laisser arrêter par ces considérations-là. On « risque toujours beaucoup à braver l'opinion ; quand on s'affranchit

« des convenances ordinaires de la société, la société prend sa revan-
« che : elle est sans pitié pour les positions équivoques, tranchons le
« mot, pour les mésalliances. Tôt ou tard tu aurais souffert, et tu
« n'aurais pas souffert tout seul. Ne rêvons que ce qui est possible.
« Je veux t'épargner des déceptions et des peines, mon cher Paul. Il
« faut prendre des précautions, avant qu'il soit un peu tard. A sup-
« poser même qu'il eût mieux valu s'en aviser plus tôt, le mal ne
« peut être encore bien grand : on oublie si vite quand on est jeune.
« Dans ton intérêt, dans l'intérêt de Lucie, tu t'éloigneras donc, comme
« de toi-même, mais tu ne t'éloigneras pas pour toujours. Tu revien-
« dras quand Lucie sera mariée, ce qui peut ne pas tarder beaucoup,
« car il y a eu déjà comme des pourparlers, un commencement de
« promesse. Non pas que je veuille presser ma fille ni la contraindre;
« je ne serai jamais un père tyran : mais je crois qu'elle se laissera
« guider par moi. Si l'idée du départ te laisse le cœur tranquille,
« tout est pour le mieux; sinon, c'est une preuve de plus qu'il est
« nécessaire que tu t'en ailles. Mais, quoi qu'il en soit, tu es honnête
« et courageux; tu n'hésiteras pas à remplir ton devoir, à me satis-
« faire : c'est ainsi que tu me payeras de ma vieille affection. J'ai
« compté sur toi : tu me prouveras si je me suis trompé. Eh bien!
« me suis-je expliqué cette fois ? »

Je restais immobile, les yeux fixés à terre. Jusqu'alors je n'avais jamais songé à me rendre compte de mes sentiments pour Lucie; je croyais, dans ma simplicité, l'aimer comme une sœur adoptive. Mais les paroles de M. de Serrières furent pour moi comme une révélation : je descendais au fond de mon cœur, et j'y découvrais ce que je n'avais pas encore soupçonné, l'amour. Tout me fut expliqué, mes joies, mes inquiétudes, mes jalousies, et peut-être même l'attachement de Lucie pour moi. Dans mon trouble, je ne savais que répondre. « Tu es ému, me dit avec bonté le marquis; voyons, mon en-
« fant, est-ce que tu aimes beaucoup Lucie? » Des larmes mouillèrent mes paupières. « Vous avez raison, monsieur, m'écriai-je, il faut que
« je parte. Vous venez de m'ouvrir les yeux. Si j'aime Lucie! hélas!
« comment ne l'aurais-je pas aimée? Vous-même ne me laissiez-vous
« pas, dans mon enfance, l'appeler ma sœur? Mon affection a grandi
« avec moi. Si j'ai pu oublier la distance qui nous séparait, c'est que
« vous avez été si bon pour moi! Vous m'aviez permis de me regar-
« der presque comme votre fils. Mais jamais, je puis vous le jurer,
« jamais une parole n'a trahi cet amour que j'ignorais moi-même : je
« ne le connais que depuis un instant; il a été désintéressé; je n'éle-
« vais point mes pensées si haut. Orphelin, sans fortune, sans nais-
« sance, recueilli par vous, je n'ai pas cru que vos bienfaits pussent
« me donner un droit; je n'ai pas conçu de présomptueuses espé-

« rances. Vous avez fait assez, trop pour moi. Après Dieu vous avez « été ma providence. Désormais je ne dois plus vous imposer de sa- « crifices. Mon père, dont vous m'avez si souvent parlé, mon père « m'indique la route que je dois suivre. Je partirai, emportant son « épée, seul héritage qu'il m'ait laissé; j'irai dans le régiment où il « a servi, où son nom et le vôtre sont en honneur. J'y retrouverai de « vieux soldats qui l'ont connu, et ils accueilleront le fils en souvenir « du père. J'essayerai de marcher sur ses traces, d'être digne de lui, « digne de vous. Je ne vous demande que de me conserver votre ami- « tié ; et quoi que le sort décide de moi, que je vive ou que je meure, « vous n'aurez pas à regretter de m'avoir aimé, Lucie n'aura pas à « rougir de m'avoir connu. Dès demain je pars. »

Je pleurais en achevant ces mots. Le marquis me prit le bras : « Al- « lons, je suis fou aussi; ce diable d'enfant me fait venir les larmes « aux yeux. Voilà bien des idées de jeune tête! Tout à l'heure on ne « pouvait le décider à s'éloigner ; maintenant il veut partir tout de « suite. Mais je ne le permettrai pas, non certes. — Il le faut cepen- « dant, monsieur; laissez-moi m'en aller. Je ne veux plus que ma « présence ici soit mal interprétée; que M. Simon, que la baronne... « — Laisse-moi tranquille. Il s'agit bien de l'abbé et de la baronne. « Que le ciel la confonde elle et toutes celles qui lui ressemblent! Au « diable les mauvaises langues. Je suis bien le maître chez moi, je « l'espère. Il s'agit de toi, et de toi seul. J'entends que tu réfléchisses « à loisir. J'aime l'état militaire, tu le sais ; si nous vivions encore « du temps de l'autre, je te dirais : Pars dès demain, et reviens-nous « bientôt capitaine et décoré. Qui sait? cela pourrait simplifier « beaucoup les choses. Mais aujourd'hui, mon pauvre enfant, les cir- « constances ne sont plus les mêmes. Nous vivons à la paix, et tu « n'es pas noble. Enfin quand tu y auras pensé mûrement, il en sera « ce que tu voudras. Réfléchis, avise, et dis-moi ensuite ce que tu « voudras. Mais, parbleu, je n'entends pas que le fils de mon brave « Pierre, que mon filleul quitte la maison comme si on le chassait. »

L'excellent homme chercha à me consoler. Son langage fut affectueux. Évidemment il ressentait presque autant de peine que moi. « Va, d'aujourd'hui je t'aime encore mieux, me dit-il. Parmi ceux « qui ont une particule devant leur nom, il y en a plus d'un qui ne « te vaut pas. Quel dommage, mon garçon, qu'avec un cœur comme « le tien tu n'aies pas seulement un morceau de parchemin à mon- « trer aux gens! Enfin n'y pensons plus. » Il fut convenu que je méditerais sur le choix d'un état, et que jusqu'à la décision prise, le silence serait gardé.

Nous rentrâmes au château, et je me retirai tout de suite dans ma chambre pour cacher mon trouble. A l'heure du déjeuner, je vins à

table; mais j'eus beau composer ma figure, mes préoccupations éclataient malgré moi. Dans l'après-midi, toute la société devait, comme d'habitude, faire une promenade. Au moment du départ, j'eus soin de ne pas me trouver là; et quand je crus la compagnie déjà éloignée, je descendis pour aller moi-même d'un autre côté. J'atteignais le bois du perron, quand je vis Lucie revenant à la hâte. « Paul, me « cria-t-elle à quelque distance, voudriez-vous m'apporter mon om-« brelle? Elle est au salon. » Elle aurait pu fort bien s'en passer, car les allées étaient ombragées. J'apportai l'ombrelle. « Eh bien! « venez-vous? me dit Lucie. » J'étais embarrassé. « Qu'attendez-« vous? Est-ce que vous ne voulez pas être des nôtres? — Non, pas « aujourd'hui, s'il vous plaît. — Quelle idée! Je vous trouve, depuis « ce matin, un air singulier. Me ferez-vous au moins le plaisir de me « dire ce qui vous passe par la tête? Voyons, qu'avez-vous? — Moi! « rien, je vous assure. — Alors, venez. — Cela m'est impossible. — « Ah ça, vous êtes donc fantasque? Prenez garde, je vais, de ce pas, « dénoncer vos caprices à mon père. — Oh! ce ne sont pas des ca-« prices! j'ai des raisons... sérieuses. — Des raisons! puisque je ne « suis pas digne de les connaître, je prierai mon père de vous les de-« mander. Je veux l'avertir. — Vous n'en ferez rien, je vous en con-« jure. Je voudrais..., mais je regrette..., je ne puis vraiment, ma-« demoiselle... — Mademoiselle! reprit Lucie avec une expression « de surprise, mademoiselle! Ah! voilà du nouveau. Je vous demande « pardon de vous avoir importuné, monsieur. » Et elle s'éloigna d'un air courroucé.

Dans la soirée, au lieu de me mêler aux conversations, je m'assis dans un coin, et je lus, ou plutôt j'essayai de lire des articles de journaux. Lucie passa souvent près de moi, sans paraître m'apercevoir; quelquefois cependant je remarquais qu'elle m'observait à la dérobée. Il était évident qu'elle me boudait. Je désirais qu'elle ne m'adressât point la parole, et en même temps, singulière contradiction, je souffrais de son silence avec moi. Avec les autres, elle parlait plus haut et beaucoup plus que d'habitude; je lui voyais une vivacité, une animation qui ne lui était pas ordinaire. Peu exercé encore à lire dans les cœurs, je lui en sus mauvais gré. Je cherchais à cacher mes sentiments, mais j'aurais voulu qu'elle pût les deviner. Sa joie me faisait mal. Elle vanta la délicieuse promenade de l'après-midi. Vraiment, tu t'y es amusée, dit Gaston; à ton air ennuyé, je « ne m'en serais pas douté. » Je ne vis pas la figure de Lucie; car en ce moment j'étais dans une embrasure de croisée et je regardais la campagne. Au lieu de répondre à la remarque de son frère : « Si « nous dansions? s'écria Lucie; nous sommes en nombre ce soir. » Cette proposition obtint l'assentiment de tous; le comte d'Aoul cou-

rut offrir sa main que Lucie accepta de l'air le plus gracieux ; une des jeunes filles se mit au piano, et on forma un quadrille. C'était la première fois que je voyais Lucie réclamer elle-même ce genre de divertissement : l'ardeur qu'elle y porta acheva de m'étonner. Dans les intervalles des figures elle souriait aux propos de son cavalier ; jamais elle n'avait paru l'écouter aussi volontiers. C'en était trop pour moi, et je quittai l'appartement.

Le lendemain dès que Jean m'aperçut, il m'aborda : « Monsieur « Paul, me dit-il, est-ce que vous étiez malade hier que vous vous « êtes retiré si vite? — Je souffrais un peu de la tête, Jean; mais « aujourd'hui je ne sens plus rien. On s'est bien amusé? — Peuh! « mais pas trop, je crois. Ah! les femmes! Tenez, monsieur Paul, « c'est à n'y rien comprendre. Notre demoiselle — et il parla sur « un ton plus bas — est certainement une des mieux que l'on « puisse trouver, je n'en pense que du bien: mais, Dieu me par« donne, hier l'idée m'est venue qu'elle avait quelquefois comme « les autres un petit coup de marteau. Vous avez vu comme elle sem« blait animée; c'était un vrai boute-en-train : j'aurais cru, ma foi, « qu'elle allait sauter jusqu'à minuit; mais voilà que la première « contredanse finie, quand les jambes devaient commencer seule« ment à se dégourdir, elle n'a plus voulu danser, disant qu'elle était « trop fatiguée. Comprenez-vous cela? Idées de blanc bonnet, répé« tait souvent ma grand'mère, c'est plus difficile à démêler qu'un « écheveau de soie embrouillé. On ne peut jamais savoir ce qui se « passe dans ces têtes-là. »

Il me fut facile, les jours suivants, de me tenir éloigné de Lucie ; elle paraissait décidée à me garder rigueur. De mon côté, je fuyais toute occasion de rapprochement. Je restais le plus souvent seul, réfléchissant sur le parti que je devais prendre. Enfin je me décidai, et j'exprimai à M. de Serrières le désir de suivre la carrière du barreau. « Si c'est ton goût, à la bonne heure, me dit-il. A parler franchement, « ce n'est pas que j'adore les avocats. Dans ma jeunesse nous ne les « estimions guère, ces marchands de paroles. Mais autres temps, au« tres mœurs : aujourd'hui ils prennent le haut du pavé ; avec leur « langue ils parviennent à tout; ils sont députés, ministres, que « sais-je? D'ailleurs, il faut être juste, je crois que les avocats valent « mieux qu'autrefois. L'essentiel, c'est d'avoir du mérite, et d'exercer « honorablement sa profession. Bresson et Fabrier, par exemple, « voilà des gens que j'aime et que j'estime. Tu as vu Hennequin chez « moi: lui aussi est un homme de cœur, de conscience et de talent : « je le prierai de te recevoir quand tu seras à Paris, et de t'aider de « ses conseils. Enfin nous te pousserons. Au fait, tu peux bien avoir « raison, mon garçon, et tu prends le plus sûr chemin pour arriver.

« Tu auras de l'honnêteté, et tu ne manqueras pas de talent. Nous « veillerons à ce que tu n'aies pas à t'enrouer devant un tribunal de « première instance, à propos d'un mur mitoyen ou d'un délit de « vaine pâture. Nous te ferons plaider tout de suite à la cour royale; « je suis lié avec le premier président : j'irai assister à tes débuts. « Nous avons encore des amis en haut lieu ; et ma foi, qui sait? avec « l'aide de Dieu, j'espère ne point mourir sans t'avoir vu revêtu de « l'hermine de procureur général. Il faut combien de temps pour « cela? Vingt ans peut-être. Bah! malgré quelques petits accès de « goutte, j'ai une bonne santé. »

VIII

Quelques jours après, tous les hôtes du château nous quittèrent. Pour la première fois depuis assez longtemps, nous n'avions à table aucun étranger. En déjeunant, le marquis dit tout à coup : « Que je « vous annonce une nouvelle, l'abbé : Paul nous quitte, il va s'éta- « blir à Paris, c'est une affaire décidée. — Vraiment, Paul s'en va? » reprit l'abbé d'un air où malgré lui perçait la satisfaction. Jean, qui écoutait, laissa tomber une pile d'assiettes qui se brisèrent avec fracas. « Maladroit, dit Gaston, tu ne vois pas que tu as fait peur à « Lucie? Elle en est toute pâle. » Jean murmura des excuses inintelligibles. « Je suis bien aise, Paul, reprit Gaston, que tu ailles à Pa- « ris; nous nous y retrouverons. Mais que diable vas-tu faire par là ? » J'avais le nez sur mon assiette; ma tête était en feu; j'éprouvais comme un éblouissement. Mais M. de Serrières, sans me donner le temps de parler, dit d'un ton railleur : « D'abord, mon très-cher fils, « comme je ne compte pas beaucoup sur votre bon sens, Paul va à « Paris pour vous surveiller les jours de sortie, et me répondre de « vous. Ensuite, par surcroît, il étudiera le droit : il a du goût pour « cette science. — Mon Mentor étudiant en droit! s'écria Gaston ; eh « bien! tant mieux ; il ne se montrera pas trop sévère. Mais qu'il est « donc sournois, ce Paul! comme il a gardé son secret! T'en avait-il « dit quelque chose, petite sœur? Mais réponds donc. » Lucie fit un signe de tête négatif. « Paul, reprit le marquis, a hésité quelque « temps ; il avait même un instant songé à embrasser la carrière des « armes; mais il s'est décidé pour le barreau.

« — *Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ*, dit silencieusement

« l'abbé. » Et il partit de là pour faire, sur les mérites respectifs de l'armée et du barreau, sur les devoirs de l'avocat, *vir bonus dicendi peritus*, que personne, je crois, n'écouta guère, mais qui eurent du moins cet à-propos, c'est qu'elles me dispensèrent de parler.

La première fois que Jean me vit seul : « C'est donc bien vrai que « vous voulez partir, monsieur Paul ? La drôle d'idée que vous avez « eue là ! Quand on est bien quelque part, on y reste. Où trouverez-« vous mieux, je vous le demande ? M'est avis que vous avez tort. Et « nous qui pensions tous que bientôt... Voyez-vous, ajouta-t-il en ho-« chant la tête, quand la garnison est partie, il n'y a si bonne place « qui ne soit prise. Je connais ça. Tant pis, tant pis : c'est moi qui « vous le dis, vous en aurez du regret. »

Je demeurais presque toujours dans ma chambre. Je n'échangeais que quelques rares propos avec Lucie : non point cependant qu'elle semblât encore fâchée contre moi. Dès l'instant où mon départ avait été annoncé, toute trace de mauvaise humeur avait disparu. Mais je la voyais sérieuse. Son père ayant parlé d'inviter quelques personnes à venir au château, elle le pria de n'en rien faire. « Gaston s'en ira « bientôt, dit-elle ; c'est bien le moins, mon père, qu'au moment où « votre fils va vous quitter, le frère et la sœur restent ensemble le « plus possible, sans être distraits par les devoirs de société. »

Les jours s'écoulaient ; nous arrivions au mois d'octobre. A mesure qu'approchait l'instant où je devais m'éloigner, Lucie semblait se montrer plus affectueuse. Pourtant, entre elle et moi, il n'était jamais question de mon absence. Mais je sentais qu'elle y pensait ; et moi-même, sans y faire une seule fois allusion, j'en éprouvais une tristesse tous les jours plus vive. La veille de mon départ, je me trouvais seul avec elle dans le salon ; je préparais silencieusement quelques livres. « Paul, me dit-elle, depuis longtemps j'ai négligé mon « italien. Je crains d'oublier la prononciation. Voudriez-vous m'en « lire un peu ? » Je pris le premier livre qui se rencontra sous ma main ; c'était l'ouvrage de Manzoni, *les Fiancés*. Je l'ouvris au hasard, et je tombai sur la fin du chapitre VIII, quand Lucie Mondella quitte son village. En voici le sens, autant que je m'en souviens :

« Adieu, montagnes qui sortez du sein des eaux, et qui vous éle-« vez vers le ciel ; cimes inégales, si chères à celui qui a grandi près « de vous, et dont l'aspect est profondément empreint dans son « cœur comme l'image de ses meilleurs amis ; sources dont il entend « le bruit comme le son des voix domestiques, adieu ! Comme il mar-« che tristement lorsque, après avoir grandi au milieu de vous, il « vous quitte ! Celui-là même qui part de son plein gré, entraîné par « l'espoir de faire fortune, oublie alors ses rêves de richesse : il s'é-« tonne d'avoir pu se résoudre au départ, et reviendrait volontiers sur

« ses pas. A mesure qu'il avance, l'air lui paraît plus lourd ; il entre « triste et préoccupé dans les cités bruyantes ; il lui semble qu'il ne « respire plus ; et devant les monuments qu'admire l'étranger, il « songe avec regret à son village. Mais combien plus malheureux en« core est celui qui jamais n'avait pensé à s'éloigner, qui avait borné « dans les limites du lieu natal tous ses projets d'avenir, et qui se « voit contraint de s'exiler ! Arraché à ses plus chères habitudes, « troublé dans ses plus chères espérances, il quitte ces montagnes « pour aller chez des étrangers qu'il n'avait point désiré connaître, « et il ne peut prévoir le jour où il lui sera permis de revenir. « Adieu, maison, où son cœur se laissait aller à de douces pensées, « où il avait rêvé un séjour tranquille et perpétuel ! Adieu, église, où « s'exhalaient les soupirs secrets de l'âme ! »

A mesure que je lisais, il me semblait exprimer mes propres pensées ; je sentais l'émotion me gagner. Lucie était debout devant moi : je ne l'avais point regardée, mais je savais qu'elle aussi était émue ; car avant même que mes yeux fussent mouillés, une larme était tombée sur le livre. Ma voix s'altéra ; quand j'arrivai aux dernières lignes, j'avais le cœur trop plein : je ne pus me contraindre plus longtemps, et me cachant la tête entre les mains, je pleurai amèrement. « Paul, vous pleurez ! » me dit Lucie en me plaçant sa main sur l'épaule, avec cette familiarité ingénue à laquelle je n'étais plus accoutumé depuis quelques semaines. « Êtes-vous donc triste de nous « quitter ? — Triste, Lucie ! Pouvez-vous me le demander ? En avez« vous jamais douté ? Triste ! dites plutôt désespéré. Si vous saviez... « Ah ! je voudrais mourir ! » Et mes larmes coulèrent avec une nouvelle abondance. « Mais, Paul, si vous avez regret de votre décision, « pourquoi ne pas le dire à mon père ? Vous savez qu'il ne veut que « votre bonheur. Nous serons tous si contents de vous conserver. — « Non, Lucie, non, ce n'est pas possible. Mon cœur se brise à l'idée « de me séparer de vous ; mais il le faut, Lucie, il le faut. C'est un « devoir que je remplis. Plus tard vous m'en estimerez plus. » Le regard étonné de Lucie semblait me demander une explication. « Je « ne vous comprends pas, reprit-elle ; je vois seulement que vous « êtes triste, et je voudrais vous consoler. Mais comment faire ? Allez, « Paul, vous ne serez pas seul à souffrir. » Le son de sa voix trahissait une vive émotion ; des larmes coulaient le long de ses joues : qu'elle était touchante ! Ah ! monsieur, je compris alors que Lucie m'aimait sans le savoir ; je n'avais qu'un mot, un seul mot à dire, et peut-être son cœur allait déborder. Éperdu, hors de moi, à cet instant, je fus prêt à oublier mes promesses, de me jeter à ses pieds, de lui révéler mon âme tout entière. Mais je songeai à mon père ; je voulus rester digne de lui, et mon secret ne sortit point de mes lè-

vres. Je fis un violent effort sur moi-même, et je repris un peu plus de calme. « Lucie, je ne vous oublierai jamais ; mais au moment de « vous quitter, je voudrais, puisque je ne vous verrai plus, emporter « de vous quelque souvenir. — Un souvenir, c'est trop juste. Atten- « dez. » Elle essuya ses yeux, sortit, et un instant après revint en tenant à la main ce portrait que vous avez vu. « Tenez, vous me ver- « rez encore. Gaston me l'avait demandé; mais je crois bien que « cela lui ferait moins de plaisir qu'à vous. D'ailleurs, ajouta-t-elle en « souriant, s'il y a un privilége, il est tout simple que ce soit pour le « frère aîné. Ne me remerciez point. Je suis trop contente de pou- « voir vous le donner. » Et elle s'échappa. Moi-même j'entendais les pas de l'abbé Simon qui s'approchait. Je m'enfuis dans ma chambre; et là, seul, avec cette sorte d'idolâtrie qui n'appartient qu'à la jeunesse, je me rassasiai du plaisir de voir et (j'hésite à vous l'avouer) d'embrasser cette chère image. Je lui adressai les paroles que je n'aurais osé faire entendre à Lucie elle-même.

Je devais partir le lendemain de très-bonne heure pour aller prendre la voiture publique qui passait à quelques lieues du château. Le marquis et Gaston se proposaient de m'accompagner jusque-là. L'abbé était trop vieux pour sortir de son lit avant le jour; M. de Serrières ne voulait pas non plus que sa fille se levât si matin. Le soir je fis donc mes adieux à M. Simon et à Lucie. L'abbé m'embrassa avec des paroles de tendresse : au fond il m'aimait sincèrement, et puisque je partais, il pouvait sans crainte me témoigner son affection. Lucie et moi nous n'échangeâmes que quelques mots; mais quand nos mains se joignirent, elles tremblaient : quel langage aurait été aussi expressif?

Je dormis peu cette nuit, et mon sommeil fut agité. J'étais prêt avant l'heure fixée. Je quittai le château par une froide matinée. Le jour commençait à poindre. Il me semblait que je sortais de cette maison pour n'y plus revenir. Je songeais à ma première absence, lorsque enfant j'avais été conduit à Paris : Mais quelle différence! Alors en m'éloignant je pensais déjà au retour ; maintenant savais-je combien de temps se prolongerait mon exil? Autrefois je pouvais pleurer en toute liberté; et Lucie, qui assistait à mon départ, pouvait sans honte pleurer comme moi. Aujourd'hui il fallait cacher mon chagrin ; Lucie n'était plus là ! J'aimais mieux pourtant qu'il en fût ainsi, car j'aurais craint que le courage ne me manquât. Au moment de franchir la grille, je jetai un dernier regard sur la maison. Mes yeux se portèrent vers la fenêtre de Lucie. Je vis remuer les rideaux, et derrière j'aperçus une ombre. — C'est bien elle, me dis-je intérieurement, mais je ne puis plus la distinguer. N'est-ce pas, hélas ! comme l'image de mon bonheur qui n'est déjà plus qu'une ap-

parence, et se cache derrière le voile du passé? — Du fond du cœur j'adressai à Lucie un remercîment : puisse-t-elle être heureuse! puissé-je par mon propre sacrifice assurer sa tranquillité ! Que l'avenir lui soit prospère!

Mes adieux avec Gaston furent courts : nous allions bientôt nous retrouver ; il était impatient d'arriver à Paris, et enviait presque mon bonheur de l'y devancer. Le marquis me serra affectueusement dans ses bras : « A bientôt, mon garçon, me dit-il. Je suis content de « toi. » Et comme j'étais prêt à m'attendrir : « Allons, pas de fai« blesse, Paul... Diable de tabac! il m'en est sauté un grain dans « l'œil. » Et il se détourna pour essuyer une larme.

Trois semaines après mon arrivée à Paris, M. de Serrières y vint à son tour, amenant Gaston. Gaston, ainsi qu'on l'avait espéré, était reçu à Saint-Cyr. Mais le marquis s'occupa de moi, je puis le dire, plus que de son fils. Il examina tous les détails de mon installation avec la curiosité d'un père ; il me présenta à quelques personnes de sa connaissance, en m'engageant à les fréquenter. Il me recommanda surtout à son notaire, M. Latour, pour lequel il avait une estime toute particulière. M. Latour, très-considéré dans l'exercice de sa profession, était dans le monde un homme parfaitement aimable; il avait trois filles qu'il élevait avec beaucoup de soin. « Voilà une « maison où tu feras bien d'aller souvent, me dit M. de Serrières : un « jeune homme de ton âge ne peut que gagner à voir M. Latour. Il « est bon de travailler ; mais je veux aussi que tu prennes du repos, « des distractions. On ne peut pas toujours avoir le harnais sur le « dos. Je n'entends pas que tu vives comme un ermite. Va dans le « monde ; pourquoi n'irais-tu pas aussi quelquefois au concert, au « spectacle? Ne crains pas de dépenser ; je suis toujours là : nos cou« pes de bois se sont bien vendues cette année. Je ne dirai pas cela à « cet écervelé de Gaston qui ne demande pas mieux que de jeter l'ar« gent par les fenêtres. Mais toi tu es raisonnable. Tu surveilleras un « peu ce garçon-là. Fais-moi le plaisir de l'accompagner dans ses « courses : cela vous fera du bien à tous les deux. »

Pour déférer au désir du marquis, qui voulait me rendre ma nouvelle existence aussi agréable que possible, j'allais, autant que les strictes convenances l'exigeaient, chez les personnes auxquelles il m'avait présenté. Je voyais aussi deux ou trois prêtres que l'abbé m'avait recommandé de visiter. Mais ma meilleure distraction était le travail. Je me mis avec énergie à l'étude. Quand j'avais passé de longues heures penché sur mes livres de droit, pour me délasser, je prenais un des volumes que j'avais apportés avec moi; mais je m'étais aperçu, en arrivant, que par oubli sans doute j'avais laissé au château *les Fiancés* de Manzoni. Ma vie était grave. J'occupais, dans la

rue de l'Est, au premier étage, un petit appartement en face du jardin du Luxembourg. Un livre à la main souvent je me promenais dans ce jardin. La solitude des allées convenait à mes rêveries. Je me liai peu avec les étudiants. Ma chambre n'était animée que les jours où Gaston venait : comme un captif auquel on rend sa liberté, il sautait, il riait, il chantait. J'avais beau le gronder de ses folies : « Bon, bon, me disait-il ; ne prends donc pas des airs de reclus. Que « diable, je suis plus gai que toi ; compare cependant ta vie avec la « mienne : tu es libre, tu as à ta porte un beau jardin ; tu peux te « lever, te coucher, te promener quand il te plaît, faire même l'école « buissonnière, si l'envie t'en vient ; tandis que moi, je suis à la ca- « serne, soumis à la consigne ; avec cela que l'ordinaire n'y est pas « très-bon, et que nous ne vivons point dans les délices de Capoue. « Sans compter encore des adjudants qui vous ennuient, des anciens « qui vous *briment*. Ah! tu ne sais pas ce que c'est que *brimer?* Un « joli mot, et une jolie invention, je t'en réponds, mais pas du tout « récréative pour les conscrits. Eh bien ! tu me vois joyeux pourtant. « A la guerre comme à la guerre. Va, de nous deux le plus raison- « nable c'est encore moi, et je l'écrirai à mon père et à Lucie pour « qu'ils m'en fassent compliment. Pouah ! laisse-là tous tes livres qui « sentent le moisi. Il fait beau. Allons prendre l'air : en avant par le « pied gauche. » Et il m'entraînait avec lui.

Ces détails sont puérils peut-être ; mais j'aime à me les rappeler. Le souvenir de Gaston m'est resté cher; quoique léger, il avait le cœur excellent; il m'aimait beaucoup, et lui-même a été l'objet d'une de mes plus vives affections. Sous son étourderie se cachaient de sérieuses qualités que l'âge aurait mûries. S'il eût vécu, sans aucun doute il aurait fait honneur à son nom.

Je recevais assez souvent des lettres du marquis et de l'abbé. Mais c'était par Gaston que je savais le plus de choses sur tous ceux que j'avais quittés. Aussi j'attendais avec impatience les jours où l'école de Saint-Cyr s'ouvrait pour laisser sortir ses élèves. Avec Gaston je pouvais librement parler du château et de ses habitants. Malgré moi je m'abandonnais trop à ce plaisir que je me reprochais ensuite. C'est la Bruyère, je crois, qui a dit que l'absence est aux passions ce que le vent est aux flammes ; il éteint les petites, il excite les grandes, A ce compte ce que j'éprouvais était plus qu'un simple attachement : car je sentais mon affection pour Lucie absente croître plutôt que diminuer, j'essayais cependant de chasser les souvenirs en appelant chaque jour davantage le travail à mon aide. Mais si mon application à l'étude obtint sa récompense, ce ne fut pas celle que j'avais surtout espérée : mes examens de fin d'année furent couronnés d'un plein succès. Gaston, qui y assistait, adressa sur-le-champ une longue

lettre à son père; et son amitié pour moi le disposant à une sorte d'enthousiasme, il dit que j'avais passé les épreuves les plus brillantes, que j'avais été traité avec la plus grande distinction par mes juges. M. de Serrières m'écrivit pour me témoigner sa satisfaction ; et comme il savait par ses amis que j'étais fatigué : « Mon cher Paul, me disait-« il, je veux que tu uses de ces vacances pour aller au Havre. M. La-« tour s'y rend avec toute sa famille ; l'occasion est bonne ; profite de « sa société. Laisse pour le moment reposer tes livres. Tu as assez « travaillé. Il n'est si infatigable cavalier qui ne débride de temps « en temps. Visite Trouville, cours sur la grève, prends force bains « de mer. Je te reverrai à la fin d'octobre : il faut que je me rende « alors à Paris. »

J'allai en effet passer au Havre une partie des mois d'août et de septembre. Gaston était étonné que je ne retournasse point avec lui. J'avais allégué ma santé : « Bon, me dit-il, l'air de la Lorraine vaut « bien celui de la Normandie, et je crois la cueillette des pommes « moins amusante que la vendange. Mais je vois cela, tu veux partir « avec ton notaire. » La société de M. Latour était agréable ; cependant je n'y trouvai que peu de jouissance. J'éprouvais trop de regret en songeant que Lucie, qui ne savait point pourquoi je ne retournais pas, pouvait me croire indifférent et oublieux. Cette pensée me poursuivait. J'étais bien décidé sans doute à tenir ma promesse ; mais que n'aurais-je pas donné pour qu'il me fût permis de revoir le château ? Et pourtant, si impatients que fussent mes désirs, j'aimais mieux me voir fermer la route qui me menait à des lieux si chers, que d'apprendre qu'elle m'était rouverte par le mariage de Lucie. A cette idée de mariage, je me troublai, comme si j'avais encore pu garder quelques espérances.

Gaston m'écrivait assez régulièrement. Dans les derniers jours de septembre je revins à Paris. Le marquis m'avait chargé de suivre pour lui quelques affaires : j'avais dû lui demander diverses pièces ; je les reçus par la poste. Une lettre était jointe aux titres qui m'étaient adressés : c'était Lucie qui m'écrivait pour la première fois depuis mon départ.

« Il paraît, monsieur l'avocat, que vous n'aimez plus que les lettres « d'affaires. Je vous plains donc de la déception que vous allez « éprouver, en reconnaissant mon écriture au lieu de celle de mon « père. Aussi je dois tout d'abord m'excuser de mon indiscrétion, et « vous dire que si vous n'êtes pas aujourd'hui servi selon vos goûts, la « faute en est à Gaston. Plutôt que de vous écrire lui-même, il a mieux « aimé partir pour la chasse, en me laissant le soin de vous envoyer « des papiers que mon père, absent depuis trois jours, lui avait « remis. Ces papiers-là doivent être bien intéressants, à en juger par

« tous les détails que renfermait votre dernière lettre : car il n'y était « guère question d'autre chose. J'ai voulu, profane que je suis, mettre « le nez dans ces vénérables paperasses. Mais ma curiosité a été punie. « Bon Dieu! quel grimoire et quels hiéroglyphes ! Et c'est à déchif- « frer de si belles choses que certaines gens, dit-on, trouvent tant de « plaisir! Vraiment je ne m'étonne plus qu'avec des jouissances de « cette espèce on puisse perdre la mémoire de tout le reste : on s'ab- « sorbe si aisément dans ces délicieuses lectures !

« Nous avons pensé que pendant ces vacances vous nous honoreriez « de votre visite. Mais l'abbé a dit que vous vouliez vous avancer dans « vos études de droit. Aurait-on jamais cru qu'il y avait tant de « charmes dans le code civil, lequel, par parenthèse, n'est pas du « tout le code de la civilité? Pourtant, monsieur, vous auriez pu venir « sans craindre d'interrompre vos chères études ; vous aviez la chance « de devenir ici un praticien consommé. Vos oreilles auraient été « agréablement chatouillées : pendant trois semaines je n'ai entendu « parler que purges légales, privilége de première hypothèque, amo- « diation, cheptel, bail enty.... emphy.... emphytéotique, c'est bien « cela, je crois. Gaston prétend que pour achever de vous divertir « j'aurais dû mettre une robe de juge et un bonnet carré.

« Je me figure cependant que, malgré votre gravité, vous n'avez « pas été trop fâché d'avoir d'autres plaisirs. Vous étiez au Havre « dans une société fort aimable, à ce que dit mon père. Mais n'au- « riez-vous pu, Paul, vous souvenir un peu de nous, et nous donner « aussi quelques jours ? Quand vous étiez au collége, vous reveniez « tous les ans : décidément je suis déjà comme les vieilles femmes; « je trouve que le temps passé valait mieux que celui d'aujourd'hui. « N'aimez-vous plus notre Lorraine ? Je ne vous dirai pas, comme « Gaston, que le gibier y foisonne ; je sais que vous n'aimez pas la « chasse : mais nos campagnes sont si belles avec leurs vignes « chargées de raisins et leurs forêts si touffues ! L'air y est si doux « et l'on y respire si bien !

« Jean est toujours le même; quand il a su que vous ne reveniez « pas, il a grogné ; vous savez que c'est assez son habitude, et j'ai « trouvé, ne vous en déplaise, qu'il n'avait pas tout à fait tort. L'abbé « est changé ; il vieillit. Comme je m'étonnais de ne pas vous voir « prendre de vacances : — Paul a raison, a dit M. Simon ; un jeune « homme doit avant tout songer à son avenir. — Auriez-vous cru « notre sévère abbé partisan aussi décidé des succès dans ce monde? « J'en ai été stupéfaite.

« Je vois souvent la vieille Marguerite. Elle parle toujours de vous : « — Quand le reverrons-nous ? — me demandait-elle. Je n'ai su que « lui répondre. Elle vous aime beaucoup. Si vous n'étiez pas touché

« de l'affection qu'on vous porte, vraiment, Paul, vous seriez un in-
« grat.

« Pour moi mon temps se passe toujours à peu près de la même
« manière. Je dessine, je fais un peu de musique, je lis, je me promène;
« mais quelquefois les journées sont bien longues. Quand je suis toute
« seule, il m'arrive de m'ennuyer; et souvent si nous avons nom-
« breuse compagnie, je voudrais me trouver seule. Mon père reçoit
« toujours beaucoup de monde; j'aimerais mieux un peu plus de
« tranquillité. Je suis un peu égoïste, je le confesse : j'avais compté
« que nous reprendrions nos leçons, et que je pourrais perfectionner
« mon italien. A propos d'italien, il faut que je vous avoue mon
« étourderie : j'ai par mégarde, je ne sais comment, la veille de votre
« départ, emporté dans ma chambre vos *Fiancés*. Puisque le mal est
« fait, si vous voulez me permettre de conserver ce livre qui me plaît
« beaucoup, vous me ferez plaisir. Combien j'aime mon homonyme
« Lucie et le bon père Christophe! Mais quant au docteur Azecca-
« Garbuglio, tout embarbouillé de droit, je dois vous avouer, moi, qu'il
« ne me revient pas du tout : après cela je ne suis pas légiste.

« Adieu, Paul. Si vous en avez le temps, pensez un peu à nous.
« Quoique vous paraissiez nous oublier, je n'en suis pas moins

« Votre sœur toute dévouée,

« LUCIE. »

Je lus et relus vingt fois cette lettre; mais je n'osai répondre à Lucie. J'avais pourtant le cœur gros en songeant qu'elle pouvait me croire indifférent. Quelque temps après, Gaston revint. Je l'attendais avec impatience. Il me raconta l'emploi de son temps, les nombreuses réunions qu'il y avait eu au château. « Je ne sais, dit-il, mais je
« soupçonne quelque anguille sous roche. M. d'Aoul est bien assidu
« auprès de ma sœur. J'en ai parlé à Lucie, mais la dissimulée ne veut
« convenir de quoi que ce soit. Je serais pourtant bien surpris si le
« comte se mettait en frais pour rien. » Un observateur un peu plus attentif que Gaston se serait aisément aperçu de mon trouble. Mais tout entier à ses propres impressions, il ne vit point l'altération qui s'était produite sur mon visage.

IX

Ma seconde année d'études se passa à peu près comme la première; si ce n'est que j'allais plus souvent chez M. Latour. Sa troisième fille,

Ernestine, était douée des plus aimables qualités. A mesure qu'elle grandissait, je trouvais dans ses traits comme dans son esprit une ressemblance éloignée avec Lucie, et je me sentais un peu plus attiré vers elle par cette ressemblance. Je recherchais assez volontiers sa conversation. Vit-on dans ces entretiens l'indice d'un sentiment qui n'avait besoin que d'être encouragé? Je ne sais ; mais toujours est-il que dans les derniers jours d'août, quand M. de Serrières vint chercher son fils qui terminait ses études à Saint-Cyr, il eut avec M. Latour quelques conférences secrètes. Le jour même de son départ, comme nous finissions de déjeuner : « Eh bien ! Paul, me dit le marquis, que « penses-tu de mademoiselle Ernestine ? je la trouve fort embellie « depuis l'année dernière ; elle a de bien beaux yeux, ma foi. C'est « une de ces figures qui plaisent tout de suite, et il paraît que le ca- « ractère vaut encore mieux que la figure. D'ailleurs M. Latour est « riche, ce qui n'est pas à dédaigner. Courage, je ne puis que t'ap- « prouver. » Dans ma surprise, je ne pus que balbutier quelques mots en rougissant : « Va, ne t'en défends point, mon garçon. Entre nous « je puis bien te dire que M. Latour a beaucoup d'estime et d'affection « pour toi. — Tiens, tiens, dit Gaston en me regardant avec des yeux « étonnés. Ah ! nous faisions le mystérieux, le cachotier. Et moi qui « le croyais toujours enfoncé dans ses livres. Quand il allait chez « M. Latour, ce n'était donc pas pour le papa, mais pour la fille ? » Je voulus protester contre ces suppositions : « C'est bon, c'est bon : « tu n'as jamais été confiant avec moi ; mais aujourd'hui que je porte « l'épaulette, écoute, tu pourrais bien m'admettre à l'honneur de « tes confidences. Ah ! mon gaillard, je m'explique maintenant pour- « quoi notre pauvre Lorraine ne te revoit point : car enfin toutes les « raisons que tu m'as données ne valent rien du tout. Nous voulons « rester dans le voisinage de mademoiselle Ernestine : voilà toute « l'affaire. Mais à quand la demande en mariage ? Je me retiens pour « être un des garçons d'honneur. » J'étais sur les charbons ardents. On vint prévenir M. de Serrières et Gaston que la voiture les attendait. Ils partirent.

Quinze jours après, je reçus une lettre de Gaston. Il me donnait d'assez longs détails sur ses succès à la chasse : « Comme les lièvres « et les perdreaux abondent cette année, tu comprendras, mon cher « Paul, qu'une bonne partie de mes journées est prise à courir les « champs. Voilà pourquoi je t'écris peu. L'abbé m'appelle un fa- « rouche Nemrod. Je lui réponds que la chasse est l'image de la « guerre, qu'il faut bien me former à mon métier, et que si je me « livre à ces belliqueux exercices, c'est par acquit de conscience.

« Ne va pas croire pourtant que je fortifie le corps aux dépens de « l'esprit. J'ai été déterrer, dans la bibliothèque paternelle, de res-

« pectables bouquins tout étonnés de revoir le jour; et en ma qua-
« lité de futur général (car tu sais que nous visons aux épaulettes « étoilées), je fais de la castramétation, de la stratégie, de la tac- « tique Ah! je suis déjà très-fort sur le papier. Chaque matin je lis « quelques pages du *Chevalier de Folard*, juste le temps de fumer « deux cigares. Tu ne connais pas le charme du cigare. Il n'y a rien « de tel pour illuminer l'esprit. Je suis sûr que lues à travers la « fumée d'un excellent Havane les *Pandectes* et les *Novelles* te paraî- « traient, plus que jamais, des livres sans pareils.

« Cour changer de conversation, je crois bien que Lucie est piquée « contre toi, et il est juste de reconnaître qu'elle n'a pas absolument « tort. Tu as tout à fait manqué de confiance à notre égard. Moi, je te « pardonne aisément ; en ma qualité de tête folle, je suis sans ran- « cune : mais tu sais que les femmes sont plus exigeantes. Le lende- « main de notre arrivée, j'ai conté comme quoi tu avais le cœur pris, « et qu'il ne fallait pas s'étonner si tu ne pensais pas à revenir : du « reste, je trouvai cela tout naturel. Lucie n'a rien dit sur le mo- « ment, l'abbé étant là. Mais l'après-midi, quand elle m'a vu seul, « elle m'a fait expliquer la chose en détail; elle n'a fait à ce sujet « aucune réflexion; mais il est évident qu'elle a dû être médiocre- « ment satisfaite. Du reste, vous n'avez rien à vous reprocher mutuel- « lement; car je vous crois aussi discrets l'un que l'autre. M. d'Aoul « continue ses fréquentes visites, et quoique la conversation de mon « père soit des plus agréables, je ne m'imagine pas que ce soit là ce « qui l'attire.

« Jean, qui m'appelle toujours *mon lieutenant* gros comme le bras, « vient me prévenir qu'on m'attend pour une partie de chasse. Le « temps est beau. Sur ce, mon cher Paul, je te quitte.

« GASTON.

« *P. S.* N'oublie pas de passer chez Lepage pour lui recommander « mes pistolets. »

Que faire? Essayer de détromper Gaston? C'était, je le savais d'avance, me donner une peine inutile. Écrire à Lucie? je ne l'osais; démentir les intentions que l'on me prêtait, n'était-ce pas d'ailleurs une manière indirecte de lui déclarer mes véritables sentiments? Je finis par espérer qu'elle n'aurait pas attaché aux propos de Gaston plus d'importance qu'ils n'en méritaient : on le connaissait si léger! Je gardai donc le silence, non pourtant sans quelque regret. Je me réservais seulement, quand Gaston repasserait à Paris, d'aborder sérieusement et à loisir ce sujet avec lui, de façon à ne laisser subsister

aucun doute dans son esprit. J'étais certain que lui-même, en écrivant à sa sœur, se hâterait de rétablir la vérité.

Quatre semaines s'étaient écoulées, quand il m'arriva une lettre. Je reconnus l'écriture de Lucie. Je me hâtai de l'ouvrir avec un grand battement de cœur.

« Mon cher Paul,

« Quoique vous ayez gardé un long silence avec moi, je ne veux pas « vous accuser d'oubli. J'aime à espérer que vous me gardez encore « une place dans vos souvenirs et dans votre affection. Vous avez « connu tous mes secrets, toutes mes pensées d'enfant. Aujourd'hui « qu'un grand changement doit se faire dans mon existence, je ne « veux pas que vous l'appreniez d'un autre que de moi. Je viens de « me résoudre à un acte décisif : dans quelques jours, j'épouse M. le « comte d'Aoul. Si je n'avais consulté que moi-même, vous nous « auriez retrouvés tous au château tels que vous nous aviez laissés. « La vie que j'y menais suffisait à mes idées. Mais mon père a désiré « cette union : je me laisse guider par ses conseils et sa tendresse. Je « serai heureuse de son bonheur.

« J'ai maintenant à vous demander une preuve d'affection, et vous « ne me la refuserez point, mon cher Paul. A l'heure où je m'enga- « gerai irrévocablement, vous irez à l'église prier pour moi. De mon « côté, je ne vous oublierai jamais dans mes prières, et elles s'élève- « ront ferventes vers Dieu le jour où vous viendrez, à votre tour, au « pied de l'autel, faire bénir vos serments. Ce jour n'est peut-être pas « éloigné ; car vous voulez entrer, je le sais, dans cette vie où je suis « conduite. On m'a dit votre inclination. Puisse l'avenir réaliser toutes « vos espérances ! Qu'elle soit digne de vous celle qu'a choisie votre « cœur ! Soyez heureux l'un par l'autre ! C'est le vœu sincère que « forme pour vous une sœur tout affectionnée.

« Lucie de Serrières. »

La lettre me tomba des mains. Lucie mariée ! Je devais m'attendre à cette nouvelle, et elle me frappa cependant comme si elle était imprévue. Lucie mariée ! Je n'avais jamais pu penser qu'elle prendrait mon nom plébéien, et je fus désespéré de la voir devenir comtesse d'Aoul. Tant il est difficile de renoncer même aux illusions que l'on ne s'avoue point et de ne pas garder, dans les replis secrets du cœur, quelque espérance cachée ! Pour la première fois de ma vie, j'éprouvai une sorte de haine contre Gaston. — C'est lui, me disais-je, dont les paroles irréfléchies ont fait croire à Lucie que j'en aimais une autre, et ont peut-être hâté l'accomplissement de cet odieux mariage. — Mille idées se croisaient dans ma tête ; je formais des projets

confus, chimériques. Vingt fois je fus sur le point d'écrire à Lucie : — Mais on vous trompe, Lucie ; je n'aime personne, ou plutôt je n'aime que vous, et c'est parce que je vous aime qu'on ne me permet point de vous revoir. — D'autres fois je songeais à partir pour le château, à provoquer M. d'Aoul : — Qu'il m'enlève donc la vie, m'écriais-je, puisqu'il m'enlève Lucie ! Et de quel droit est-il venu me la ravir ? La connaît-il, l'aime-t-il mieux que moi? En est-il mieux aimé que moi ? Il a un titre ! Et qu'importe le hasard de la naissance? N'ai-je pas un cœur comme lui, un cœur aussi haut placé que le sien ? — Je maudissais la société, j'exécrais M. d'Aoul. Puis la raison me revenait : — Et toi de quel droit irais-tu te jeter entre un père et sa fille ? Est-ce ainsi que tu tiens tes promesses? Est-ce que les bienfaits de M. de Serrières l'ont rendu ton débiteur? —Irrésolu, troublé, dévoré de jalousie, et ne pouvant me résigner encore à la ruine de toutes mes espérances, j'en arrivai à tout attendre du hasard. Je comptais un à un les jours qui s'écoulaient jusqu'au mariage, je me figurais qu'un incident soudain viendrait tout rompre ; qu'une maladie, que la mort... Ah! monsieur, combien les passions bouleversent l'âme ! On serait venu me dire : « Lucie est expirante ! » que j'aurais accueilli comme un soulagement cette fatale nouvelle.

Cette joie coupable ne me fut point donnée. Rien ne retarda le mariage. Au jour fixé, pour déférer au vœu de Lucie, à l'heure où je pensai que dans l'église voisine du château devait s'accomplir la cérémonie, pâle et désolé, je me traînai à Saint-Sulpice. Dans une chapelle latérale, un prêtre justement bénissait l'union d'un jeune couple. Les mariés, à en juger par leurs vêtements, appartenaient à la classe des ouvriers ; mais la joie rayonnait sur leur figure. Je fus saisi d'une sorte de colère : — Ils s'aiment, ils ont pu se le dire ; et, grâce à leur misérable condition, ils sont heureux ! La société n'a pas songé à mettre obstacle à leur union. Ah ! monsieur de Serrières, vous avez été bon et généreux pour moi ; mais que vos bienfaits me coûtent cher ! Que ne m'avez-vous laissé confondu dans la foule des paysans qui gagnent leur pain, à la sueur de leur front, en travaillant sur vos domaines ?

Pour échapper au tourment de mes pensées, j'essayai d'élever mon âme vers Dieu ; mais mon imagination était plus forte que ma volonté ! Je voyais Lucie, en robe blanche, avec son voile de mariée et la couronne de fleurs d'oranger, s'approcher de l'autel ; je la voyais mettre sa main dans la main de M. d'Aoul, je l'entendais prononcer le oui qui la livrait pour toujours à mon rival. Pendant deux heures, monsieur, agenouillé dans un coin de l'église, sur le pavé nu, je pleurai, je priai, offrant au ciel mon sacrifice, demandant de ne pas survivre longtemps à ma blessure. — Seigneur, ayez pitié de moi,

m'écriai-je ; mon malheur est consommé ; qu'elle soit heureuse et que je meure ! — Quand je me relevai, j'étais glacé ! je rentrai chez moi, presque aussi malade de corps que d'esprit. J'avais une fièvre assez forte ; elle augmenta le lendemain : je me souviens des deux premiers jours ; mais je perdis ensuite toute connaissance, et quand je revins à moi, je vis, assis au chevet de mon lit, M. de Serrières, je lui tendis la main. « Ah ! méchant garçon, que tu m'as donné de « soucis ! Enfin, grâce à Dieu, nous te sauverons, » dit-il, les larmes aux yeux. C'est la première fois que je le voyais aussi ému ; j'en fus profondément touché : « J'ai donc été bien malade? lui demandai-je. « — Oui, mais te voilà hors d'affaire. Ah ! ce n'a pas été sans peine. « Jean pourra t'en dire quelque chose. » Je voulais parler, il me prescrivit le silence et le repos.

J'appris plus tard que la lettre qui annonçait ma maladie et le le danger était arrivée au marquis le cinquième jour après le mariage de Lucie. Il s'était mis en route sur-le-champ. Il m'avait trouvé dans un violent délire ; j'avais des crises fréquentes : il écoutait avec attention les paroles sans suite qui me sortaient de la bouche. Lucie, le comte d'Aoul, le mariage, revenaient souvent dans mes divagations. Ces mots paraissaient faire sur lui beaucoup d'impression. Lui-même m'avait soigné, passant avec Jean chaque nuit dans ma chambre, couché sur un lit de camp, ou se jetant sur un fauteuil, quand les accès paraissaient devoir être plus graves. Lorsque je voulus lui exprimer ma reconnaissance pour toutes les fatigues qu'il s'était imposées : « Allons donc! qu'est-ce que cela? Quand on « a bivouaqué vingt ans comme moi presque toujours au grand air, « n'est-ce pas bien rude de faire quelques jours l'office d'infirmier « dans une bonne chambre ! D'ailleurs cela m'a fait du bien pour ma « goutte : je l'ai tourmentée. »

Il prit autant de soin de moi pendant la convalescence que pendant la maladie ; et dès que je fus en état d'être transporté, il voulut m'emmener en Lorraine. Lucie n'y était plus : le surlendemain de son mariage, elle était partie avec son mari qui venait d'être attaché à une ambassade en Allemagne. Gaston avait dû quitter, en même temps que sa sœur, la maison paternelle, pour aller à Besançon, rejoindre le régiment où il était nommé sous-lieutenant. Je restai quelques semaines au château, trouvant dans M. de Serrières toute la sollicitude d'une mère. L'abbé me témoignait aussi un vif intérêt, que rien maintenant ne pouvait plus refroidir. Jean se montrait comme toujours profondément dévoué. Il y avait même dans cette rude nature une délicatesse dont je ne l'aurais pas cru susceptible. Il évitait avec soin toute allusion au mariage de Lucie. C'est moi-même qui dus le faire parler : « Ah ! monsieur, me dit-il avec

« un geste de regret, pourquoi ne m'avez-vous pas cru il y a deux « ans? Je n'ai jamais été plus triste que le jour de ce mariage. « Pourvu que notre jeune maîtresse soit heureuse! Mais j'ai bien « peur que non. Ce monsieur le comte, avec sa politesse, est si roide, « si glacial! Rien qu'à le voir, j'en ai le cœur serré. »

Quand mes forces me le permirent, je me promenai, et l'une de mes premières visites fut pour Marguerite. Elle m'exprima naïvement toute sa joie de me revoir. « Quand nous avons su que vous « étiez malade, tout le monde était si triste! Allez, nous avons eu « bien du chagrin. Maintenant que nous n'avons plus mademoiselle « Lucie, pensions-nous, est-ce que nous allons perdre aussi M. Paul? « — Marguerite, lui dis-je, parlez-moi franchement : Avez-vous « besoin de quelque chose? — Non, monsieur, pas pour le moment. « Vous et notre demoiselle vous avez été si bons pour moi que je ne « suis plus parmi les nécessiteux. En voilà une qui n'a jamais oublié « les pauvres gens. La veille encore de son mariage, elle est venue « me trouver. Tenez, Marguerite, m'a-t-elle dit, comme je vais « partir, voilà tout de suite ce que je vous aurais donné l'année pro- « chaine, et voilà aussi, comme les autres fois, de la part de Paul. » Je fis un geste de surprise; jamais je n'avais rien envoyé à Lucie. « Dame, nous avons alors parlé de vous, et en s'en allant : Margue- « rite, a-t-elle ajouté, vous prierez pour lui et pour moi. »

Je revins profondément ému. Au moment de contracter l'union qui devait à tout jamais nous séparer, Lucie avait donc encore songé à moi, et voulait m'associer aux bénédictions dont elle était l'objet.

Ce château que j'avais quitté avec tant de peine deux ans plus tôt, j'avais hâte maintenant de m'en éloigner. Il me rappelait trop de souvenirs, et dès que ma santé fut assez bien rétablie, je voulus aller reprendre mes études interrompues. Je me remis au travail avec courage. Prétextant la nécessité de regagner le temps perdu, je cessai presque entièrement d'aller chez M. Latour : la présence de sa jeune fille m'était pénible. Je revis surtout quelques prêtres : leurs entretiens, le chagrin que je ressentais, une sorte d'aversion pour la société, m'inspirèrent l'idée d'entrer dans le sacerdoce. Je mûris cette pensée, tout en persévérant dans mon travail. A la fin de l'année, j'étais décidé; mais je subis cependant mes examens.

Peu de jours après mon retour au château : « Eh bien! me dit M. de « Serrières, nous allons donc te faire inscrire comme avocat stagiaire « au barreau de Nancy. — Non, monsieur, lui répondis-je; si vous « le permettez, je ne plaiderai jamais. » Et je lui fis part de mon dessein. Il en parut d'abord surpris, et même affligé. « J'avais eu « d'autres vues sur toi, me dit-il. Ce n'est pas que je me sente un « grand faible pour la profession d'avocat; mais j'avais espéré que tu

« resterais dans le monde, que tu y chercherais un établissement. « Mademoiselle Latour est charmante, et j'avais pensé... Pourtant, « à vrai dire, j'y comptais un peu moins cette année. Enfin, n'en « parlons plus. Mais as-tu bien réfléchi? Songe qu'une fois entré « dans les ordres, la démarche est irrévocable. On peut, quand on le « veut, jeter aux orties la robe d'avocat; mais la soutane!... » Je l'assurai qu'avant de prendre cette détermination, je m'étais longuement et scrupuleusement interrogé; que je ne me sentais aucun goût pour le monde. « Voyons, me dit-il, en me regardant fixement, « te sens-tu, mon enfant, appelé au sacerdoce par une véritable vo-« cation? — Je puis vous répondre que j'entrerai sans regret dans la « vie ecclésiastique. — Allons, soit. Après tout c'est une carrière « belle et honorable. Je compare le prêtre au soldat : il a des luttes « à soutenir, des ennemis à vaincre. Et puis, » ajouta-t-il en se laissant aller à des considérations trop humaines et à ces rêves qu'il caressait volontiers quand il s'agissait de mon avenir, « là comme ailleurs « on peut faire son chemin. Si tu ne deviens pas procureur général, « pourquoi ne serais-tu pas évêque tout comme un autre? Tu feras « preuve de zèle et de talent; nous aurons encore, s'il plaît à Dieu, « quelques amis et leur influence à notre disposition; et, parbleu, « j'espère bien plus tard te voir monseigneurisé. »

Le marquis se chargea d'annoncer ma résolution à M. Simon. L'abbé pleura de joie et m'embrassa avec effusion. « Tout a été pour « le mieux! » s'écria-t-il. Il me parla ensuite assez longuement des obligations de l'état dans lequel je voulais m'engager. Quant à Jean, lorsqu'il apprit que le filleul de son colonel, le fils de son capitaine, allait porter la soutane : « Il ne nous manquait plus que cela, » dit-il, et il exprima sa désapprobation en termes qui sentaient un peu trop l'ancien soldat. Mais, malgré les priviléges dont il jouissait, une verte semonce lui prouva qu'il devait se montrer plus réservé. Quand le marquis le prenait sur un ton élevé, Jean retrouvait ses habitudes de discipline et comprenait la nécessité du silence.

C'est au séminaire de Saint-Sulpice que je fis mes études théologiques. Si je ne fus point exempt, dans cette sainte retraite, et surtout la première année, de toute souffrance de l'âme, je puis dire qu'au moins la résignation m'y devint plus facile. La lecture des Pères, les exercices à la chapelle, les pieuses méditations, berçaient en quelque sorte mon cœur et assoupissaient mes chagrins. Je me dépouillais peu à peu de mon passé. Lucie commençait à ne plus m'apparaître dans mes souvenirs que comme une sœur : du moins je le croyais. Sans avoir la gaieté de quelques-uns de mes compagnons, j'étais calme. Une foi vive me soutenait; et quand vint le moment où je devais recevoir le sous-diaconat, tandis que parmi ceux qui m'en-

touraient plusieurs s'effrayaient à la pensée qu'ils allaient élever entre eux et le monde une barrière désormais infranchissable, moi je n'eus pas à ressentir ces anxiétés. Mon immolation n'était-elle pas achevée d'avance? Je fis, sans la moindre hésitation, le pas décisif qui devait à tout jamais m'engager.

A cette occasion, l'abbé m'écrivit. Voici sa lettre. N'oubliez pas que nous étions alors dans les dernières années de la Restauration : et que l'abbé, toujours fidèle aux idées de sa jeunesse, rêvait un retour vers le passé.

« Mon cher enfant,

« Je veux vous donner encore ce nom, parce que je sens redoubler « pour vous mon affection, au moment où vous vous consacrez au « service de Jésus-Christ. D'ailleurs j'aime à penser que vous êtes mon « enfant spirituel, et que ce sont peut-être les premières leçons que « je vous ai données qui vous donnent aujourd'hui à l'Église. Tout « indigne que je suis, j'ai déposé dans votre âme l'humble grain de « sénevé qui a produit un arbre. Quelle que soit la main du labou« reur, la semence qui tombe dans une bonne terre rend des fruits « au centuple. Je prie Dieu du fond du cœur qu'il répande sur votre « tête toutes ses bénédictions, et qu'il fasse de vous un prêtre selon « sa volonté : *Et unxi te oleo sancto meo.*

« En ce moment où la plénitude de la grâce doit abonder en vous, « combien vous devez vous estimer heureux! heureux d'abord de « quitter le monde ; car qu'est-ce qu'on y rencontre le plus souvent? « des déceptions. Heureux ensuite d'être appelé dans la cité sainte « et admis au nombre des lévites dont les épaules supportent l'arche « du Seigneur. Sans doute, c'est là un fardeau redoutable, trop lourd « pour des forces humaines, si Dieu ne nous prêtait son appui : *Onus « angelicis humeris etiam reformidandum;* mais aussi que de consola« tions dans ce rapprochement de tous les jours avec la divinité! « *Quam bonum es habitare tabernacula tua, Sion!* Et quel honneur! « Que sont toutes les terrestres distinctions, si on les compare à l'é« minente dignité du sacerdoce? Choisi pour être le médiateur du « ciel et de la terre, le prêtre est ici-bas ce qu'il y a de plus sublime « au regard des anges ; je n'ose pas dire au regard des hommes, car « aujourd'hui, hélas! toutes les lumières semblent s'obscurcir et « toutes les idées se confondre. Jadis le caractère sacerdotal était « l'objet de la vénération publique : la piété et la juste reconnais« sance des fidèles avaient fait du clergé le premier ordre de l'État ; « la noblesse, quoique jalouse de ses légitimes priviléges, ne songeait « pas à lui disputer ce rang ; et le fils d'un pauvre paysan, du jour où « il entrait dans la tribu sacrée, avait droit au respect de ceux que la

« naissance avait faits ses supérieurs. Alors la France pouvait, en « vérité, s'appeler le royaume Très-Chrétien. Mais aujourd'hui « l'esprit de ténèbres a soufflé ; j'ai vu tomber cette admirable hié- « rarchie : la révolution a tout nivelé. Comme Jérémie, je pleure sur « des ruines ; mais espérons que de ces ruines, grâce au zèle et à la « foi de nos princes, sortira une Jérusalem nouvelle. Jeune encore, « vous la verrez peut-être, comme Daniel. Mais pour moi, qui n'ai « plus que peu de jours à passer sur la terre, il ne me reste qu'à « faire des vœux pour que vous soyez le témoin et l'un des ouvriers « de cette œuvre de résurrection. Que ce Dieu, dont vous devenez le « ministre, sanctifie toutes vos pensées et tous vos actes, et au pied « de cet autel, où vous vous donnez à lui sans retour, n'oubliez pas « dans vos prières votre premier maître, votre vieil ami. »

Enfin je fus prêtre. Prosterné devant l'évêque qui recevait mes serments, je remerciai Dieu de m'avoir retiré des périls de la vie en m'appelant au saint ministère, et je priai pour tous ceux que j'avais aimés. Le marquis, accompagné de Gaston, qui était alors lieutenant de chasseurs, vint assister à ma première messe, à mes premières armes, comme il disait. Pour cette solennelle circonstance, l'abbé aurait voulu venir ; mais ses infirmités toujours croissantes l'en avaient empêché.

Il y avait quatre ans que je n'avais vu Gaston. Je le trouvai plus sérieux : tous ses chefs s'accordaient à faire son éloge ; on le considérait comme un officier de beaucoup d'avenir. M. de Serrières devait être content : cependant il me parut préoccupé, Gaston m'en expliqua brièvement la cause. Lucie n'était pas heureuse ; du moins on le croyait. Le comte se montrait dur, froid, jaloux sans motif, tandis que lui-même donnait de nombreux et réels sujets de jalousie. De plus il se livrait à des dépenses exagérées. Je fus douloureusement affecté de ces révélations.

Je revins dans mon diocèse natal pour y exercer les fonctions ecclésiastiques, et je fus appelé tout de suite à une cure assez importante. J'étais à quelques lieues seulement du château : mais les devoirs nombreux de mon ministère ne me permettaient d'y faire que de rares et courtes apparitions. M. de Serrières semblait de plus en plus soucieux ; Gaston était en Afrique. M. Simon s'affaiblissait à vue d'œil : cette année même, en effet, sans presque avoir été malade, il s'éteignit. La veille de sa mort, Jean, qui le soignait avec beaucoup de dévouement, après l'avoir aidé à se lever et à s'asseoir dans un fauteuil, rangeait la chambre. L'abbé voulut prendre un livre sur une table ; il se souleva péniblement, mais ses forces le trahirent, et il tomba sur le parquet. Jean accourut, le replaça sur le fauteuil,

et quand il se fut assuré que l'abbé ne s'était point fait de mal, il lui dit, d'un ton affectueux et fâché tout à la fois : « Pourquoi aussi « n'êtes-vous pas plus raisonnable, monsieur Simon? Est-ce que je « ne suis pas là? Je ne veux plus que vous bougiez. Quand vous avez « besoin de quelque chose, vous n'avez qu'à m'appeler. Que diable! « on dirait que vous avez peur d'être servi par moi. » Et tout en grondant, il mettait la table à la portée du vieillard et arrangeait les coussins pour qu'il fût plus commodément assis. L'abbé recevait ces soins avec la docilité d'un enfant ; mais il était visiblement attendri. « Jean, dit-il après un moment de silence, tu es un brave homme ; « l'écorce est rude, mais le cœur est excellent. Je reconnais mainte- « nant que mon opinion sur toi a été quelquefois un peu trop sévère. « mais pardonne-moi, mon ami. J'aurais dû songer qu'à l'époque où « tu as grandi, tu n'avais pu recevoir beaucoup de bons exemples : « ce n'est pas ta faute. Je me dis que tu seras jugé avec indulgence, « et si le bon Dieu me reçoit dans son saint paradis, comme je l'es- « père, certainement je prierai pour toi. — J'y compte bien, mon- « sieur Simon; j'y compte bien, et je vous en remercie. Je ne vaux pas « mieux qu'un autre ; mais je ne suis pourtant pas si diable que vous « avez cru. Et tenez, il faut que je vous fasse une confession. Vous « savez, cette vieille histoire de dragons et de capucins qui vous met- « tait si fort en colère, eh bien ! pour vous dire toute la vérité, ce « n'était qu'un conte. Tuer les gens de sang-froid ! Jamais, parole « d'honneur, nous n'en aurions été capables, nous autres dragons. « Ce que j'en disais n'était que pour rire ; affaire de passer le temps. « Mais j'ai eu tort de m'amuser de la sorte avec vous. Voyons, vous « ne m'en voulez pas, monsieur Simon ? — T'en vouloir ! non, mon « ami, non. Je suis trop content d'apprendre qu'il n'y avait rien de « vrai dans cette affreuse histoire. Allons, Dieu te pardonnera encore « plus aisément que je ne le croyais. Mais tâche, mon pauvre Jean, « de faire régulièrement tes pâques. Me le promets-tu ? — Je ne dis « pas non, monsieur Simon ; nous verrons cela... plus tard. — Plus « tard ! y serai-je encore pour m'en réjouir ? En attendant, tu m'as « bien soigné, mon ami ; la sœur de l'Espérance que M. le marquis « voulait faire venir n'aurait pas eu plus d'attention pour moi. Va, je « te remercie de tout mon cœur. Donne-moi la main, Jean, ou « plutôt embrasse-moi. » Et ils s'embrassèrent, également émus tous les deux, l'abbé et le dragon, malgré la diversité de leurs natures. Le lendemain matin, en voulant sortir du lit, M. Simon eut une faiblesse. On courut chercher le marquis ; il arriva pour le voir expirer entre les bras de Jean qui le soutenait. « C'est fini, dit Jean. Ce « pauvre cher homme, je n'ai pas toujours été d'accord avec lui : il « avait ses idées ; il était vif parfois ; mais avec tout cela, il n'a jamais

« songé à faire de mal à personne. Il n'avait pas plus de fiel qu'un « agneau. Il n'a pas grandement besoin de messes, j'imagine ; mais « foi d'honnête dragon, comme preuve de mon estime pour lui, moi-« même, mon colonel, j'en ferai dire une à son intention. »

X

Je vins assister aux funérailles de l'abbé. La tristesse du marquis était visible à tous les yeux. Mais malgré l'affection qu'il portait à son ancien maître, il m'était impossible de penser que la mort de M. Simon fût la cause unique de cette tristesse. L'abbé était si âgé ! M. de Serrières, comme pour m'expliquer ses secrètes agitations, me parla de Gaston, des dangers qu'il courait en Algérie. Mais devais-je croire que l'ancien colonel, si intrépide pour lui-même, fût devenu pour son fils aussi craintif qu'une mère. Gaston avait été mis deux fois à l'ordre du jour : « Il s'expose trop, me dit son père, je suis inquiet. »

Quoi qu'il en soit de ces pressentiments, ils devaient se réaliser. Peu de temps après cet entretien, comme le journal apportait le récit d'un de ces combats si fréquents dans les premières années de notre conquête d'Afrique, je lus dans la liste des tués le nom du capitaine Gaston de Serrières. Éperdu, je partis en toute hâte pour le château. J'arrivai le soir. Le marquis avait reçu dans la matinée la fatale nouvelle. Il me tendit la main ; elle était froide : « Je ne t'ai pas envoyé chercher, me dit-il, mais je t'attendais. » Sa voix était altérée, ses traits étaient pâles ; mais, du reste, pas une larme. J'admirai cette stoïque douleur. Il me lut la lettre que lui avait écrite le général sous les ordres duquel servait Gaston. Quand il eut fini cette lecture : « Gaston est mort, ajouta-t-il, en soldat et en chrétien. Je ne le plains « point. Il n'y a à plaindre que ceux qui restent. » Et il se tut. Un instant après : « Pourtant j'avais espéré qu'il prolongerait ma race, « et que le nom de Serrières ne s'éteindrait point de si tôt. J'aurais « été si heureux de me voir revivre dans des petits-fils ! » Je me hasardai à lui demander si, comme cela s'était vu quelquefois, le comte d'Aoul ne pourrait point reprendre ce nom et le transmettre aux enfants qui naîtraient de son mariage : « Ce seraient encore vos « petits-fils. — Lui, me répondit-il avec un accent singulier, lui ! Il « est trop fier de sa race pour consentir à s'appeler jamais autrement « que monsieur d'Aoul. Qu'il reste donc ce qu'il est. Pour conserver

« ce qu'on appelait l'honneur de la famille, et ne point déchoir, j'ai « fait de Lucie une comtesse; et mon nom périt, faute d'un fils « adoptif qui puisse le recevoir de la main de ma fille. Ah! si l'on « prévoyait l'avenir!.... » Nous gardâmes le silence.

Il était visible que le marquis, malgré son courage, souffrait beaucoup. Sa constitution, jadis si forte, s'était affaiblie depuis trois ans. Je craignis que la mort de Gaston ne lui portât un coup fatal. Ma présence lui procurait quelque soulagement; mais je ne pus rester que peu de jours auprès de lui : mes devoirs me rappelaient dans ma paroisse. Deux mois s'étaient à peine écoulés, qu'un soir, au moment où je revenais de visiter des malades, je vis chez moi M. de Serrières. Je fus frappé du changement qui s'était opéré dans toute sa personne. En quelques semaines il semblait avoir vieilli de plusieurs années : « Je viens t'enlever à ta paroisse, me dit-il. Je ne « peux plus me passer de toi. J'ai été trouver ton évêque; je t'ai « demandé pour curé de mon village. Il m'a objecté d'abord que ce « serait te faire descendre à un moindre poste, te blesser peut-être. « J'ai répondu de ton consentement, et me voilà. Ai-je eu tort? — « Partout où mon évêque aurait voulu m'envoyer, j'y aurais été sans « murmurer, lui répondis-je; mais me placer auprès de vous, c'est « avoir droit à mes remercîments. »

J'allai donc m'installer dans ma nouvelle cure. Le marquis aurait voulu que j'établisse mon domicile au château; mais je lui fis aisément comprendre que ce n'était point là la place d'un prêtre. Du reste la paroisse étant l'une des plus petites du diocèse, j'avais peu d'occupations. Je pouvais donner à M. de Serrières une grande partie de mon temps. Lui-même venait souvent au presbytère; mais peu à peu ses visites furent moins fréquentes. Ses forces diminuaient; la marche le fatiguait vite; je vis avec effroi qu'il déclinait rapidement. Lui-même ne se dissimulait point le dépérissement de sa santé. Un matin, comme j'arrivais chez lui : « Mon cher Paul, me dit-il, j'ai « appris dans mon métier de soldat qu'il ne faut point se laisser sur- « prendre par l'ennemi. Jusqu'ici nous n'en avons été qu'aux escar- « mouches; mais je sens que la bataille approche. Je n'ai pas de temps « à perdre pour prendre mes dispositions. Demain M. le curé de... « doit venir pour régler avec moi mes affaires de conscience. Veux-tu « qu'aujourd'hui nous nous occupions d'intérêts temporels? J'ai des « recommandations à te faire, des explications à te donner comme à « mon exécuteur testamentaire. » Tout en le louant des sages résolutions où je le voyais, j'essayai de le rassurer; je lui dis que le danger n'était pas encore aussi prochain qu'il se le figurait. « Je te « remercie, mon enfant, de tes intentions; mais tu conçois aisément « qu'un vieux sabreur comme moi a fait assez souvent connaissance

« avec la mort pour ne pas la redouter quand elle se présente. Tu « n'as donc pas besoin de m'encourager. Je ne m'épouvante pas ; je « me mets simplement sur mes gardes. » Je lui demandai pourquoi, se croyant si près de sa fin, il ne faisait pas venir sa fille et son gendre. « Il paraît, me dit-il (et il y avait de l'amertume dans sa voix) que « MM. les secrétaires d'ambassade ne s'appartiennent plus, qu'ils sont « les esclaves de leurs fonctions ; car j'ai écrit déjà plusieurs fois, et « toujours M. d'Aoul a je ne sais quels devoirs à remplir qui lui in- « terdisent de solliciter un congé. Quant à Lucie.... » Il s'arrêta; je l'interrogeai doucement. Lucie était malheureuse. Elle aurait voulu au moins revoir son père : le comte ne permettait point qu'elle revînt seule. En me donnant ces détails, M. de Serrières avait les larmes aux yeux : « Et maintenant, mon cher Paul, tu vois si j'ai été mal « inspiré en donnant ma fille à ce comte. Dieu fasse paix à l'abbé : « c'était un excellent homme, bien intentionné ; il m'a beaucoup « aimé ; mais pourtant ses conseils ont contribué à nous mettre « là. »

Il s'affaiblissait à vue d'œil. Un soir nous étions seuls dans sa chambre. Silencieux, le front appuyé sur sa main, il paraissait plongé dans ses réflexions. Tout à coup il releva la tête : « Écoute; je « songeais que j'irai bientôt revoir ton père ; il me demandera « compte de son fils et de mes promesses : que lui dirai-je? — Vous « lui direz : Pierre, j'ai tenu, et au delà, ma parole ; ton fils n'a pas « été orphelin ; il a retrouvé une famille. — Oui, oui, mais après? « Paul, réponds-moi ici, comme à un mourant, dans toute la sincé- « rité de ton âme : es-tu heureux? » Et il me regardait fixement comme pour lire jusqu'au fond de mon cœur. « Heureux ! lui dis-je « en évitant de répondre directement, la religion dont je suis le mi- « nistre nous apprend que le bonheur n'est pas de ce monde. — Ce « n'est pas de cela qu'il est question. Ne t'arrive-t-il jamais de ne « rien regretter du passé ? — Je suis calme et tranquille. Si j'avais à « recommencer comme il y a quatre ans, comme il y a quatre ans « j'entrerais encore dans le sacerdoce. Mais ne me demandez rien de « plus. » Et à mon tour je me cachai la figure entre les mains. « Oui, je l'ai compris trop tard, reprit-il comme en s'adressant à lui- « même, il y a eu de vives souffrances et j'en ai été l'auteur. Mais « qu'il me soit pardonné par mes enfants. Hélas ! ne me suis-je pas « puni moi-même? » Et il me tendit la main en pleurant. — Vous « pardonner, vous qui avez été un père pour moi ! Dites plutôt que « je vous aime, que je vous vénère, et que je vous regretterai toute « ma vie ! »

Cet entretien semblait l'avoir soulagé : depuis il parut moins sombre. Jean et moi nous passâmes auprès de lui ses dernières nuits.

Un matin, comme il regardait ses bras amaigris : « Jean, dit-il, qui « croirait aujourd'hui qu'un pauvre moribond comme moi a pu dans « son temps valoir quelque chose? Nous ne sommes plus à Wagram, « mon vieux et les hulans ne me reconnaîtraient pas. — Dame, mon co-« lonel, il y a pour cela de bonnes raisons. Quand ils vous avaient une « fois rencontré, vous ne leur donniez guère le temps de revoir encore « votre moustache. » M. de Serrières sourit : « Flatteur ! » dit-il. Mais il était évident que le compliment était allé à son cœur.

Son affection pour moi se montrait à chaque instant. Une fois je l'entendis murmurer à voix basse : « Le père m'a sauvé la vie, le « fils m'adoucit les horreurs de la mort. » Quelques heures avant d'expirer, il perdit connaissance. Dans le délire, des mots sans suite sortirent de ses lèvres. Après un assez long intervalle de silence, il ouvrit les yeux : « Gaston! Paul! Lucie! » Ce furent ses dernières paroles. Ainsi il m'associait encore à ses enfants dans les angoisses même de l'agonie.

Quel vide cette mort faisait dans mon existence, vous le comprenez sans peine. Je n'insiste pas sur le chagrin que j'éprouvai. Dès que M. de Serrières eut rendu le dernier soupir, j'écrivis à M. d'Aoul. Quelques jours plus tard je reçus de lui une lettre. Après m'avoir remercié très-laconiquement de ce qu'il appelait mes services, il me disait que, retenu encore à son poste pour quelque temps, il ne voulait pas abuser de ma complaisance; et pour me rendre à mes fonctions qui me réclamaient tout entier, il nommait un homme d'affaires pour le représenter. Je compris que ma place n'était plus au château, et je m'abstins d'y retourner.

Au bout de quelques semaines, j'appris que M. et madame d'Aoul étaient arrivés. Je m'attendais à recevoir leur visite au presbytère; ou tout au moins à être prié de me rendre au château. Je ne vis rien venir. Le marquis m'avait cependant recommandé de voir sa fille. La veille même de sa mort il m'avait dit : « Je suis trop faible pour « ajouter un codicille à mon testament. Je veux pourtant doubler la « somme que je laisse à Jean et à quelques autres serviteurs (qu'il « me nomma), ainsi que mon legs pour l'église. Mais tu diras de vive « voix mes dernières dispositions à mon gendre et à ma fille. « M. d'Aoul, malgré ses torts, doit être trop homme d'honneur pour « ne pas exécuter mes volontés. Je compte sur lui et sur toi. »

Surpris plus que je ne puis vous le dire, je me décidai à aller de moi-même au château. On me dit que M. le comte et madame la comtesse étaient absents. J'y retournai deux fois : deux fois je reçus la même réponse; et je savais cependant, par la voix publique, que les deux époux ne sortaient point. J'écrivis un billet, pour prévenir M. d'Aoul de ma visite; je lui dis que des affaires particulières exi-

geaient que j'eusse une entrevue avec lui et avec madame la comtesse ; et qu'à moins d'indication contraire, je serais le soir chez lui à sept heures. M. d'Aoul me fit répondre qu'il m'attendrait à l'heure indiquée.

Le cœur me battait, je l'avoue, à l'idée de cette entrevue. Quand je franchis la grille, j'eus besoin de faire effort sur moi-même pour que mon visage ne trahît point mon émotion. Introduit dans le salon, je vis, au bout de quelques moments, paraître M. d'Aoul; mais il était seul. Je saisis, du premier coup d'œil, sur ses traits ravagés, l'indice certain des désordres auxquels ils se livrait. Toutefois il gardait encore, dans sa démarche et dans son geste, cette grâce et cette aisance que je lui avais souvent enviées. Mais il me parut qu'il avait plus de morgue; son ton était sec, et je vis de l'inimitié dans son regard : « Monsieur l'abbé, me dit-il en s'asseyant, madame d'Aoul ne « peut vous recevoir ; quelques occupations la retiennent dans son « appartement : vous voudrez donc l'excuser. Du reste je ne pense « pas que sa présence soit bien nécessaire, puisque me voici tout « prêt à apprendre de vous ce qui nous vaut l'honneur inattendu de « votre visite. Je vous écoute.

« — Je suis désolé de ce contre-temps, lui répondis-je. J'aurais « voulu, pour remplir le vœu de M. de Serrières, la voir elle-même. « Il s'agit de quelques dispositions testamentaires que son père re- « commandait à sa piété filiale. Permettez-moi d'insister : ne serait- « il pas possible qu'elle assistât quelques instants à cet entretien ?

« — Mais, monsieur, reprit-il avec une certaine hauteur, il me « semble qu'à nous deux nous suffisons pour cet entretien. Ma- « dame d'Aoul saura par moi tout ce qu'il lui importe de connaître. « Si je vous comprends bien, il ne peut s'agir ici que d'affaires d'in- « térêt : or les femmes ont peu de goût pour ce genre de conversa- « tion. D'ailleurs ai-je besoin de vous rappeler ce que vous savez cer- « tainement mieux que moi ? Vous êtes prêtre, monsieur, et même, si « je ne me trompe, avocat, ou peu s'en faut. » Et ici il prit un sourire moqueur et il y avait du persiflage dans sa voix. « En cette double « qualité vous ne pouvez ignorer d'abord qu'aux yeux de la religion, « l'homme et la femme ne faisant qu'un, là où je suis se trouve « madame d'Aoul; ensuite que devant la loi civile, le mari est le « chef responsable de la communauté. Je ne suis, monsieur, qu'un « ignorant à côté de vous ; je n'ai point fait de profondes études, et « cependant je sais cela. »

« — Il n'y a ici, monsieur, ni prêtre ni avocat. Il n'y a qu'un ami de « M. de Serrières, chargé par lui de vous transmettre quelques-unes « de ses dernières volontés. M. de Serrières m'avait honoré, pendant « sa vie, d'une confiance et d'une affection toutes particulières. Si je

« vous le rappelle, monsieur, c'est afin que vous compreniez mieux « comment....

« — Oh! je sais tout cela, monsieur, j'ai entendu raconter toute « cette histoire, et je vous ai vu assez souvent au château. Je sais que « M. de Serrières dès votre enfance s'est chargé de vous, qu'il a « pourvu libéralement à votre éducation; et que pour l'indemniser « sans doute d'une partie de ses sacrifices, ce qui prouve de votre « part beaucoup de reconnaissance, vous avez consenti à être le pré- « cepteur de son fils. Oui, grâce à vos excellents soins, Gaston de Ser- « rières est même entré à Saint-Cyr. Cet élève-là vous a fait honneur : « recevez-en mon sincère compliment, monsieur Verly. Vous voyez « que j'ai assez bonne mémoire ; je n'ai pas besoin qu'on me rappelle « le passé. Venons donc au fait, s'il vous plaît. Je vous demande « pardon, monsieur, mais mes instants sont comptés. » Et il jeta les yeux sur la pendule. « Voudriez-vous me dire nettement le motif « de votre démarche ? »

J'étais blessé, je l'avoue ; mais je ne voulais en rien faire paraître. J'exposai en quelques mots l'objet de ma visite.

« Ceci est très-bien, monsieur. Je ne me permettrai nullement de « douter de ce que vous me dites. Cependant en affaires, vous le « savez, on a coutume de demander autre chose que de simples as- « sertions. Chacun est libre d'affirmer tout ce qu'il veut; mais on « exige, en justice, des preuves, des témoignages. En avez-vous?

« — Des preuves ! m'écriai-je. Quoi donc ! monsieur, vous refu- « seriez de croire à ma véracité ! Je suis prêtre : mon caractère vous « serait-il suspect? Personne jusqu'ici ne m'a fait l'injure de douter « de ma parole ; et si Lucie était là...

« — Si madame la comtesse d'Aoul était là, » imterrompit le comte en appuyant à dessein sur les mots ; je sentis mon inadvertance, et je rougis légèrement ; « elle comprendrait, comme moi, « que les affaires se traitent sérieusement, froidement, pièces en « main, et non par des considérations de personnes ni par des ques- « tions de sentiment. D'abord, monsieur, mettons de côté votre ca- « ractère : vous n'êtes pas venu ici comme prêtre ; vous-même l'avez « dit tout à l'heure : je n'ai donc en face de moi qu'un interlocuteur « ordinaire. Encore un coup, monsieur, je ne veux pas douter de ce « que vous venez m'apprendre : mais ce que je ne dis pas, moi, pour- « quoi d'autres ne le diraient-ils point ? Il y a dans le monde tant de « gens soupçonneux; et il ne faut pas trop s'en étonner quand il existe « tant d'intrigants ! On remarquerait peut-être qu'il est assez étrange « qu'ayant assisté aux derniers jours de M. de Serrières, vous n'ayez « pas prévenu ses enfants de l'imminence de sa mort ; que la plu- « part des domestiques du château vous étaient tout dévoués; que c'est

« à ceux-là qu'ont été les gros legs; que l'église, qui a déjà eu sa « forte part dans les libéralités écrites du défunt, trouve encore à « s'enrichir grâce à ces dispositions nouvelles qui nous sont révelées « par vous, et dont votre parole est l'unique garant : de sorte que « cette influence dont vous jouissiez dans la maison semble vouloir se « prolonger au delà même de la vie de M. de Serrières. Voilà, « monsieur, des réflexions que je ne fais certainement point; mais « que pourront faire des esprits chagrins et malintentionnés. Per- « mettez-moi de regretter pour vous que les apparences au moins « soient fâcheuses. »

Ce langage ironique m'indigna; j'aurais préféré un refus sec et absolu. Je me levai : « Il suffit, monsieur. Je ne m'abaisserai point à « repousser les insinuations qu'il vous plaît de diriger contre moi. « Ailleurs qu'ici, je l'espère, nul ne songerait à m'outrager par d'in- « dignes soupçons. J'étais venu pour m'acquitter de la promesse « que j'avais faite à M. de Serrières; c'est lui qui vous parlait par ma « bouche : je m'adressais à votre conscience. D'autres auraient accepté « mon témoignage : libre à vous, monsieur, de le rejeter; libre à vous « de feindre une incrédulité que vous n'avez point : car au fond vous « ne doutez pas de la vérité de ce que je vous dis. Gardez, sans en rien « distraire, votre fortune tout entière : la religion, l'honneur de « votre nom, vous le défendraient; mais la loi vous le permet. Seule- « ment vous aurez à vous demander, dans votre for intérieur, si « M. le comte d'Aoul, ce descendant d'une noble famille, n'a pas été « infidèle à son devoir et aux traditions de sa race, le jour où il a « refusé à de pauvres serviteurs ce qui leur appartenait devant Dieu, « le jour où il a méconnu la volonté sacrée d'un mourant, et tout « cela pour avoir un peu plus d'or! »

Le comte m'avait écouté, le sourire sur les lèvres : « Mon Dieu, « monsieur l'abbé, je sais que vous prêchez admirablement; mais « veuillez remarquer que nous sommes ici dans un salon, que ce fau- « teuil n'est pas une chaire; et quand je veux entendre un sermon, je « vais le chercher à l'église. Vous pouviez ne pas vous mettre en frais « d'éloquence. De grâce, n'évoquons point les morts. La religion, la « conscience, le for intérieur, voilà des mots bien solennels, derrière « lesquels s'abritent quelquefois des calculs intéressés. Je n'ai pas « fait de la casuistique une étude particulière; mais...., » et ici sa voix prit une expression hautaine, « mais je connais assez les devoirs « d'un honnête homme, et permettez-moi d'ajouter d'un gentilhomme, « pour n'avoir, au moins dans ce pays, de leçons à recevoir de per- « sonne. Vous n'aviez que faire de me rappeler la noblesse de ma « race : je me souviens qui je suis, monsieur, et je désire que cha- « cun s'en souvienne aussi bien que moi. Quand on a l'honneur de

« porter un nom, on sait le respecter soi-même, et au besoin le faire « respecter par les autres. Il y a ici pour moi une question non pas « d'argent, mais de dignité. Je puis condescendre à faire des aumônes, « je n'entends pas qu'on me les impose. Le comte d'Aoul, monsieur, « tenait à prouver à M. l'abbé Verly, j'allais dire à Me Paul Verly. « car vous possédez les deux qualités, qu'il n'est nullement obligé de « consentir à des sacrifices qu'on prétendrait exiger de lui en vertu de « je ne sais quels droits imaginaires : mais il convient à M. d'Aoul de « ne point repousser les solliciteurs qui font appel à sa générosité, « et lui tendent la main. Je veux donner et ne pas être rançonné. « Je donnerai, monsieur. Voilà ce que je voulais vous faire com- « prendre. Je regrette à mon tour que madame d'Aoul ne soit pas « ici, car son langage, aujourd'hui comme toujours, aurait été d'ac- « cord avec le mien. Vos clients seront satisfaits, je l'espère. Vous « n'aviez rien autre chose à me communiquer? — Non, monsieur. » Et je sortis.

L'esprit chrétien et surtout le caractère sacerdotal imposent quelquefois, monsieur, de pénibles devoirs. A une autre époque, je n'aurais pu maîtriser ma juste indignation, et j'aurais demandé compte à M. d'Aoul de ses insultes. Me voir outrager dans mon honneur, accuser d'indignes spéculations, et cela à quelques pas de Lucie, qui, de la chambre voisine, assistait peut-être à notre entretien, ah! c'était subir une cruelle épreuve. Je me contins cependant : l'injure n'atteignait que moi. Mais quand le comte, après m'avoir calomnié, calomnia Lucie en faisant d'elle comme la complice de ses détestables pensées, c'est alors que mon cœur fut près d'éclater. J'eus besoin de toute ma force pour me retirer sans avoir jeté à la face de cet homme le mot d'imposteur.

Je rentrai, saisi d'une profonde pitié pour la fille de M. de Serrières. — Oh! me disais-je, elle est encore plus malheureuse que son père n'a pu se l'imaginer. Si noble de cœur, si généreuse, vivre enchaînée à un époux aussi indigne de vous, combien vous devez souffrir, Lucie! — Et je sentais redoubler en moi le désir de la voir, ne fût-ce qu'en passant. J'aurais voulu interroger ses traits ; il me semblait que j'aurais lu sur sa figure ses chagrins les plus secrets, et mes yeux lui auraient exprimé toute l'affliction que je ressentais de ses peines. — Elle comprendra qu'elle a encore un frère qui partage ses douleurs, et ce sera peut-être pour elle une sorte de consolation. — Je comptais la revoir à l'église. Les deux dimanches précédents, invité à prêcher dans la ville voisine, j'avais été remplacé par un confrère dans mes fonctions habituelles. Mais le lendemain de mon entrevue avec M. d'Aoul, je devais dire la messe paroissiale au village. Je l'avouerai, monsieur, une pensée importune me pour-

suivait tandis que je montais à l'autel : malgré moi je ne pouvais chasser de mon esprit l'idée que j'allais me trouver en présence de Lucie. Elle devait être assise sur le premier banc, réservé de tout temps à la famille de M. de Serrières. Une vieille coutume voulait que le prêtre allât y présenter l'eau bénite : c'était une courtoise déférence pour les descendants des anciens seigneurs. Je me retourne ; je jette les yeux sur le banc : M. d'Aoul s'y trouvait seul. Il me regardait fixement, dans l'attitude d'un homme qui attend l'hommage qui lui est dû. J'hésitai un instant si j'abaisserais mon caractère devant son orgueil. Mais je m'humiliai, je m'avançai lentement vers lui, et en m'inclinant je lui offris l'eau bénite : il la reçut avec un air de grandeur, et me rendit un léger salut.

Deux jours après, j'appris que le comte et la comtesse venaient de partir. J'étais alors dans une de ces heures que chacun de nous a connues, où l'âme s'ouvre d'elle-même à la tristesse et au découragement. Quoique Lucie, pendant son séjour au château, ne fût pas plus présente pour moi que lorsqu'elle vivait à l'étranger, je ressentais pourtant son départ comme une nouvelle et dernière séparation. — De cette famille qui fut comme la mienne, me disais-je, il ne me reste donc plus personne ! Plus un cœur ami qui me connaisse ! — Pour la première fois ma solitude m'accablait. Vers le soir, on m'apporta une boîte ; je l'ouvris : elle contenait un calice en vermeil et un crucifix. C'est le Christ en ivoire que vous voyez : chef-d'œuvre d'un artiste espagnol, il avait été acheté en Andalousie par le colonel. Bien souvent, dans notre enfance, Lucie et moi nous l'avions admiré ; nous aimions même à réciter ensemble nos prières, agenouillés pieusement aux pieds de ce Christ qui semblait nous regarder. Je le reconnus aussitôt ; seulement une plaque d'ivoire avait été nouvellement incrustée dans l'ébène, et j'y lus ces mots : *In hoc signo vinces.*

Tu vaincras par ce signe ! — Oui, m'écriai-je, c'est toi qui me donneras le secours dont j'ai besoin ; c'est à toi que je m'adresserai dans mes tribulations, et tu m'exauceras ! Je ne suis que faiblesse et misère ; mais Lucie me rappelle où je dois chercher la force qui me manque. Sans doute elle souffre, elle aussi ; elle lutte, mais elle m'apprend comment on résiste et comment on triomphe.

Jean avait suivi la comtesse. Il lui répugnait de vivre sous les ordres de M. d'Aoul ; mais il avait cédé aux prières instantes de Lucie. La veille du départ il était venu me faire ses adieux. « Entre nous, me « dit-il, je vous avoue que le comte me fait peur, non pas pour moi, « vous pensez bien, mais pour sa femme. C'est là, monsieur, ce qui « m'a décidé. Je me suis dit que la fille de mon colonel pourrait avoir « besoin de moi. On ne sait pas ce qui peut arriver. »

Quinze mois s'écoulèrent. Je n'avais rien appris de Lucie et de son

époux. On disait bien quelquefois que le comte s'enfonçait de plus en plus dans sa vie de désordres; mais ce n'était là que de vagues rumeurs, dont personne ne pouvait vérifier l'exactitude. Je vivais retiré, partageant tout mon temps entre les obligations de mon ministère et l'étude. Mon évêque m'avait offert une autre résidence; mais je préférais demeurer au milieu de ceux parmi lesquels j'avais été élevé, que je connaissais, qui m'aimaient. Il m'aurait semblé que m'éloigner des lieux où j'avais vécu, c'était dire adieu à tout mon passé. Je croyais rester surtout fidèle à la mémoire de M. de Serrières; mais peut-être, à mon insu, étais-je aussi retenu par le souvenir de Lucie. J'évitais cependant de revoir les endroits qui pouvaient me la rappeler trop vivement. Jamais je ne retournais dans le château. J'essayais ainsi d'oublier une moitié de mon existence. Mais, monsieur, souvent le cœur s'ignore lui-même : nous ne pouvons à notre gré faire du passé deux parts, pour retenir l'une et abandonner l'autre. L'expérience devait me l'apprendre.

XI

La vieille Marguerite, dont je vous ai plusieurs fois parlé, allait mourir. Un soir on m'appela pour l'administrer. Elle me reconnut, et, quand je lui eus donné les derniers sacrements, elle me tendit la main et me dit : « Quand vous reverrez notre demoiselle, monsieur Paul, » — elle n'avait jamais pu s'habituer à nous appeler autrement — « vous la remercierez de ma part. Tous les deux vous avez été si « bons pour moi! » Peu d'instants après, elle rendit le dernier soupir. Assurément elle avait eu beaucoup de malheurs à supporter; mais elle avait toujours été pieuse et résignée; elle allait échanger sa misérable existence contre une vie meilleure, et cependant je ne pus m'empêcher d'éprouver quelque regret. Ne voyais-je pas disparaître avec elle une des figures familières à ma jeunesse?

Il était tard, je dus songer à revenir. Pour abréger le chemin, je traversai le parc, contre mon habitude. Il faisait un beau clair de lune. Je marchais lentement. Nous étions en automne : autour de moi je voyais des arbres presque entièrement nus, et leurs dépouilles craquaient sous mes pas. Le vent faisait gémir les hauts peupliers de l'allée, et achevait d'enlever leurs feuilles jaunies et desséchées, qui venaient, en tournoyant, tomber sur le sol avec un petit bruissement

monotone. La mélancolie m'envahissait. — Pourquoi donc, me demandai-je, suis-je triste de la mort de Marguerite? Ah! c'est qu'elle aussi a été mêlée à ma vie : c'est encore une feuille qui tombe. — Et je songeais au temps où, tout jeune, j'allais chaque semaine la visiter, non pas seul, comme aujourd'hui... J'aurais dû chasser ces pensées, innocentes en apparence, qui s'introduisaient dans mon cœur, et le préparaient à des troubles orageux; je l'aurais dû, mais le pouvais-je encore? Déjà je n'étais plus maître de moi : je me trouvais dans cette allée où jadis j'avais fait fuir la vache; j'aperçus ces deux saules plantés par nos mains d'enfants. A leur aspect, je tressaillis. Mille souvenirs se dressèrent devant moi; dans un même instant, toutes les années écoulées furent présentes à mon esprit; toutes les images, que je croyais presque effacées de ma mémoire, évoquées tout d'un coup, m'apparurent avec une surprenante netteté. En face de moi était le château; je m'arrêtai pour le contempler : tout y était silence; mais soudain je l'animai par ma pensée : je revis Gaston, l'abbé, M. de Serrières, et surtout Lucie, Lucie à sa fenêtre, Lucie jeune et souriante! Je m'oubliai dans cette funeste contemplation. Une des ailes du château, celle que nous avions habitée, était complétement éclairée par les rayons de la lune; l'autre restait dans l'ombre. — Ah! telle est ma vie! m'écriai-je; de ses deux moitiés l'une a été radieuse; mais l'autre, ô mon Dieu! mais l'autre! combien elle est sombre! — Et, portant la main sur mes yeux, comme pour me soustraire à de cruelles visions, je m'enfuis.

J'avais espéré retrouver un peu de calme en rentrant chez moi. Sur la table de ma chambre à coucher était une large lettre à bordures noires. Je l'ouvris machinalement : que lus-je?

« Madame la comtesse d'Aoul a l'honneur de vous faire part de la « mort de M. le comte d'Aoul, décédé le..... »

Je ne pus en lire davantage. Le sang me montait à la tête; j'éprouvais comme une sorte de vertige; je déposai le papier sur la table, et, chancelant, je dus m'appuyer contre la cheminée pour ne pas tomber. Au bout de quelques instants je fis un effort pour reprendre la lettre, et je la relus afin de m'assurer que je n'étais pas la dupe d'une illusion. M. d'Aoul mort! Lucie veuve! veuve et libre! est-ce possible? Et cette idée qui jamais ne m'était venue à l'esprit me frappa comme d'une violente secousse. Libre, Lucie! libre de contracter une autre union! Ah! malheureux! mes yeux ne pouvaient se détacher de la lettre; j'appuyai entre mes mains mon front brûlant; mon cœur battait à coups redoublés. Je me levai brusquement : — Et que t'importe qu'elle redevienne aujourd'hui ce qu'elle était il y a sept ans? Toi, tu ne t'appartiens plus, tu es à Dieu. N'est-ce pas assez de ton infortune? Veux-tu y joindre le crime? Pourquoi t'arrêter à de cou-

pables pensées? — Mais en vain j'essayais de les écarter; elles revenaient m'assaillir avec une incroyable violence. Moi qui la veille encore m'estimais à l'abri des mouvements désordonnés de l'âme, je ne me reconnaissais plus : je me cherchais, sans me retrouver. J'avais cru mon amour éteint, et il renaissait en ce moment plus impétueux que jamais. J'étais fou, désespéré; hors de moi, je me promenais à grands pas dans ma chambre. Comme un fleuve tout à coup grossi rompt ses digues, ainsi ma passion soudainement exaltée emportait les barrières que je lui avais opposées. — Oui, elle rentrera dans la maison de ses pères; tu la reverras; mais de quels yeux oseras-tu la regarder. Lui avoueras-tu que tu l'aimes? Mais non, tu ne peux même te parer auprès d'elle d'un tel sentiment; tu ne l'as jamais véritablement aimée. Si tu l'avais aimée, tu aurais espéré contre toute espérance; tu te serais réservé pour lui servir d'appui. Elle aurait pu un jour être à toi, et tu ne l'as pas voulu. Tu as préféré l'oublier, la tromper, te tromper toi-même. Qu'avais-tu besoin d'aller offrir à Dieu un cœur encore tout plein d'une image si chère? Pouvais-tu disposer de toi? Lucie est seule aujourd'hui, sans famille, sans un bras pour la soutenir; et tu l'as abandonnée. Tu n'as songé lâchement qu'à toi-même, qu'à ton repos; et ce repos, par une trop juste punition, t'est refusé. — Alors tous les sophismes qui peuvent égarer une conscience troublée résonnaient pour ainsi dire à mon oreille. Il me semblait entendre une voix qui n'était pas la mienne. Saisi d'épouvante : — Ne suis-je donc plus seul ici? m'écriai-je; qui me souffle ces détestables suggestions? Arrière, esprit de ténèbres; pourquoi viens-tu me tenter? — Et j'essayais de me débattre contre cet invisible ennemi; mais il m'entraînait dans l'abîme, et, comprenant que je périssais, sans avoir la force de me sauver, je m'irritais, je gémissais tour à tour, je maudissais mon existence. Tout ce que j'avais cru si solidement affermi en moi, je le sentais chanceler, honneur, vertu, religion. Ah! monsieur, si jamais je fus coupable, c'est alors que je le fus, du moins en pensée. Quelle nuit! quelle nuit! Quinze années se sont écoulées, et elle est toujours présente à ma mémoire. Dieu m'en a infligé le souvenir durable comme une punition. Quand j'y songe, la honte m'en monte encore au visage. Jamais, depuis ce temps, jamais au tribunal de la pénitence je n'ai pu entendre les aveux d'un pécheur sans faire un retour sur ma propre faiblesse, et me sentir saisi d'une profonde pitié pour les misères du cœur. Quelle erreur du pénitent de désirer que le confesseur soit un ange!

Dans cette veille prolongée, ma lampe s'était éteinte; je n'avais pas songé à la rallumer. Plein d'horreur pour moi-même : — Cache-toi dans l'obscurité, me disais-je; mais tu ne te cacheras jamais assez profondément aux regards de celui qui voit tout. Eh quoi! ajoutais-je

avec amertume, est-ce donc à ce terme que devaient aboutir tant de pieuses résolutions, tant d'efforts persévérants? A quoi me sert ma pénible vertu, si un seul jour, une seule heure, peut me livrer sans défense à l'empire du mal? Suis-je comme la feuille desséchée qu'emporte aux quatre coins de l'horizon le souffle de tous les vents? Oh! qui me donnera le repos? Qui calmera cet orage des passions? Seigneur, Seigneur, pourquoi me laissez-vous submerger? Mon âme est triste jusqu'à la mort. Vous-même voulez-vous me perdre pour vous être ainsi retiré de moi? *Ut quid dereliquisti me?* — En ce moment les premières lueurs du jour commençaient à poindre; elles pénétrèrent dans ma chambre, et le premier objet qu'elles éclairèrent à mes yeux fut le crucifix que je tenais de Lucie. Ce Christ qui surgissait, pour ainsi dire, du milieu des ténèbres en me tendant les bras, m'apparut comme un protecteur. Je le regardai avec attendrissement: — Ah! c'est toi qui me retireras de l'abîme, m'écriai-je; je ne t'invoquerai pas en vain. Tes bras me sont ouverts, et tu m'y recevras. Quoique Dieu, tu as souffert ton agonie au jardin des Olives; je ne suis qu'une misérable créature : tu auras pitié de moi; n'es-tu pas mon Rédempteur et mon Sauveur? — Et je me jetai aux pieds du Christ; je versai des larmes abondantes, auxquelles se mêlaient mes prières. Je me relevai, le cœur soulagé. J'avais vaincu par ce signe; l'invocation de la croix mettait en fuite les fantômes de la nuit. Épuisé de fatigue, je me jetai sur mon lit; ja dormis quelques heures, et me réveillai, triste encore, mais plein de confiance et de courage.

Je dois le dire, monsieur, il m'en a coûté de faire ces aveux. Mais j'ai pensé que de ma confession vous pourriez tirer quelque enseignement. Ce prêtre, dont la tête est aujourd'hui blanchie, et qui vous semblait si étranger aux passions, il a connu, lui aussi, les troubles intérieurs. S'il n'a point failli à ses devoirs, ce n'est pas par des mérites humains : la croix, sur laquelle il tenait les yeux fixés, la croix seule l'a sauvé des égarements.

Au bout de quelques semaines j'appris que Lucie était rentrée en France. Elle était allée passer les premiers temps de son veuvage chez d'anciens amis de son père; puis elle devait partir pour l'Italie, dont le climat lui avait été recommandé à cause de sa santé. J'ignorais si elle viendrait au château, quoiqu'elle fût dans le voisinage. Je prêchais assez souvent hors de ma paroisse. L'indulgence avec laquelle on me jugeait ne me faisait pas illusion sur mon talent de prédicateur; mais, ce que je peux dire, c'est que je mettais toute mon âme dans mes discours, et il n'en fallait pas plus pour expliquer l'espèce de réputation que j'avais acquise. J'avais été appelé, à quelques lieues de mon village, pour faire un sermon. Quand je montai en chaire, l'assistance était nombreuse. A quelques pas de moi, mes regards

tombèrent sur une dame, vêtue en grand deuil, assise près d'un pilier. Son voile rabattu ne me permettait pas de distinguer ses traits; à sa taille, à son attitude, je crus cependant reconnaître Lucie. Je ne m'étais point trompé, comme je le sus plus tard. Le cœur me battait bien fort; mais je me tournai vers l'autel, et j'adressai à Dieu une prière mentale. Je devais prêcher sur la vanité des affections humaines; mais, oubliant la plus grande partie du discours que j'avais préparé, je m'abandonnai à l'inspiration du moment. Je n'ai pas, je n'ai jamais eu, monsieur, la prétention d'être un orateur; mais si une fois dans ma vie j'ai pu émouvoir ceux qui m'écoutaient, ce fut ce jour-là, car moi-même j'étais profondément ému, et je sentais plus vivement que personne ce que je voulais faire sentir à mon auditoire. Un profond silence régnait dans l'église; je vis des larmes dans beaucoup d'yeux; et lorsqu'à la fin, entraîné par mon émotion, je m'écriai: « Et qui de nous n'a rêvé le bonheur sur cette terre, et n'a vu s'éva-« nouir ses rêves de bonheur? Qui de nous, dans le secret de son « cœur, n'a pleuré ses illusions détruites? La douleur est notre partage « à tous, à moi qui vous parle comme à vous qui m'écoutez. O qui « que tu sois, toi qui as connu les épreuves de la vie, tu as souffert « et je souffre aussi. Mais ne demande pas à ce monde des consola-« tions et des espérances, il n'en a pas à te donner : trompeuses sont « ses consolations et vaines ses espérances. Pauvre âme blessée, ô ma « sœur! je veux te relever et te montrer le salut; tourne les yeux vers « la montagne, c'est là qu'est le remède : *Levavi oculos meos in mon-« tes, unde veniet auxilium mihi.* Viens avec moi, viens au pied du Gol-« gotha : c'est de l'arbre de la croix que découle le baume divin qui « doit, oh! je le sais, adoucir toutes les plaies. Jetons-nous ensemble « dans les bras du Christ, et, après avoir été associés ici-bas dans la « passagère affliction, nous serons associés là-haut dans l'éternelle « félicité. » Lucie baissa la tête, pour pleurer en liberté.

Peu de jours après, je reçus la visite de Jean. Il avait voulu me voir avant d'accompagner sa maîtresse dans le voyage qu'elle allait entreprendre. « Si elle est malade, me dit-il, la faute en est certainement « à ce méchant homme. Que Dieu lui fasse grâce, mais il l'a rendue « bien malheureuse. Pourtant, la pauvre femme, elle ne se plaignait « jamais, mais je voyais tout. Comme il avait su tromper le colonel, « ce M. d'Aoul! C'est bien de lui qu'on aurait pu dire : « Lorain, vi-« lain, traître à Dieu et à son prochain. » Et moi qui voulais me battre « en Espagne contre un de mes camarades qui me cornait toujours « ce proverbe aux oreilles! Je défendais l'honneur du pays, et je sou-« tenais que nous n'avions en Lorraine que de braves gens. Ah bien « oui! je n'avais pas vu alors ce que j'ai vu plus tard. Enfin ma maî-« tresse n'aura plus à souffrir comme elle a souffert. Je l'avais enga-

« gée à venir passer quelques semaines au château avant d'aller en « Italie. Elle n'a pas voulu. » Intérieurement je me félicitai de ce refus de Lucie, je sentais que j'avais encore besoin de son absence.

Le calme se fit en effet dans mon cœur, et je pus songer sans crainte au moment où je reverrais Lucie. Il y avait un an qu'elle était partie, lorsqu'on m'apprit que le concierge du château avait reçu l'ordre de préparer les appartements pour madame d'Aoul, qui revenait d'Italie. On avait dit tantôt qu'elle était toujours très-souffrante, tantôt que son voyage l'avait bien remise. Puisqu'elle quittait ce climat salutaire, sans aucun doute c'est que sa santé s'était fortifiée. Un matin je sus qu'elle était arrivée, et quelques instants après je reçus un billet ainsi conçu : « Madame d'Aoul serait contente de voir « M. l'abbé Paul Verly dans la soirée. »

La journée me parut longue. Quoique rassuré contre les agitations trop vives, ce n'était pas sans émotion que j'allais retrouver Lucie. N'avais-je pas été son compagnon d'enfance, son frère? Quand le soir fut venu, je me dirigeai vers le château. Un domestique que je ne connaissais pas m'introduisit dans le salon et m'annonça. Je m'avançai précipitamment : « Madame... Lucie... » m'écriai-je, et je m'arrêtai, interdit, effrayé. Ah! monsieur, je vivrais encore un siècle que je n'oublierais jamais de quelle impression inattendue je fus saisi. Ce n'était plus Lucie telle que je l'avais quittée onze ans plus tôt, brillante de jeunesse et de santé, et promise à un long avenir. Deux lampes, placées sur la cheminée, éclairaient faiblement le salon; mais d'un seul coup d'œil j'avais tout vu, tout deviné. Que de souffrances intérieures attestées par ces ravages dont j'étais le témoin! Tout en elle exprimait la langueur et l'abattement. Assise, ou, pour mieux dire, à demi-couchée sur une chaise longue, elle laissait retomber l'une de ses mains vers le sol, de l'autre elle soutenait son front fatigué. Les boucles de ses cheveux ne cachaient qu'imparfaitement la pâleur et l'amaigrissement de ses traits; ses yeux cernés avaient cet éclat fiévreux, indice trop certain d'un mal qui ne pardonne point.

Au moment où j'étais entré, Lucie, comme sortant d'une profonde méditation, avait relevé la tête; à ma vue, quelques couleurs, promptement dissipées, reparurent sur son visage. Elle essaya de se soulever un peu, et me tendit la main; cette main était brûlante, et je la sentais trembler dans la mienne. « Une pauvre malade a des priviléges, « et voilà pourquoi je vous ai prié de venir. » Et comme je la regardais sans pouvoir prononcer un seul mot : « Je suis bien changée, « dit-elle avec un triste sourire; mais ne me reconnaissez-vous plus, « Paul? Le cœur est le même; je suis toujours cette Lucie que vous « appeliez votre sœur; ne vous en souvenez-vous plus? — Moi, l'avoir « oublié! m'écriai-je; oh! pourriez-vous le croire? »

La conversation s'engagea. Je m'informai de son voyage. Je considérais, avec une douloureuse anxiété, cette jeune femme souffrante, et je cherchais à me persuader que mes terreurs étaient exagérées. Lucie toussa : « Pourquoi, lui dis-je, avez-vous quitté sitôt le climat « de l'Italie pour venir dans notre Lorraine froide et brumeuse? Je « suis, nous sommes tous heureux de vous revoir; mais il aurait « mieux valu attendre encore que votre santé se fût fortifiée. Vous sa- « crifiez trop au désir de rentrer sous le toit paternel. »

Lucie se tut un instant; puis : « Regardez-moi bien, dit-elle; « croyez-vous que je mérite le reproche d'imprudence? Ne pouvais-je « revenir maintenant? — Mais vous souffrez encore, Lucie. Le désir « de revoir le pays natal vous a fait peut-être quelque illusion. — « Paul, vous ne me comprenez pas. Écoutez, tout à l'heure, quand « vous êtes entré, je songeais aux années écoulées ; la croisée, en « face de nous, me rappelait un souvenir de notre enfance. Une hiron- « delle avait fait son nid à cette fenêtre : nous l'avions prise, et, « après lui avoir attaché un ruban rose au cou, nous l'avions lâchée. « Nous la reconnaissions parmi toutes ses compagnes; nous aimions « à la voir voltiger. Chaque année nous guettions avec impatience « son arrivée, et quels cris de joie quand reparaissait le ruban rose. « Un matin de printemps, nous la vîmes, s'il vous en souvient, de « retour dans son nid, mais elle n'en sortait pas. Vous la prîtes, Paul. « Blessée à l'aile, elle était revenue cependant, revenue pour mourir « dans son nid. Nous l'avons beaucoup pleurée. Eh bien! Paul, » — et ici sa voix s'altéra — « je suis comme cette hirondelle; moi aussi « je suis blessée, et j'ai voulu revenir à mon premier nid.

« — Que dites-vous? m'écriai-je. Chassez de telles pensées : pour- « quoi vous faire des craintes imaginaires?

« — J'ai cessé de craindre, Paul. Tant que j'ai pu, je ne dirai pas « espérer, mais croire que ma santé se rétablirait, j'ai consenti à « vivre à l'étranger. Mais aujourd'hui je ne me fais plus d'illusion! « Encore une fois, regardez-moi. Ne voyez-vous pas que je suis con- « damnée à mourir? J'y suis résignée. »

Je sentais qu'elle ne disait que trop vrai, mais je ne pouvais partager sa résignation. Je n'avais pas été préparé à un coup si rude. L'idée de ne l'avoir revue que pour assister à sa mort prochaine me bouleversait. « Non, Lucie; il faut vivre, vivre pour tous ceux qui « vous aiment, vivre pour les pauvres de ce domaine dont vous êtes « la providence.

« — J'ai déjà songé à eux, reprit-elle d'un air pensif. Oh! je n'ai « rien oublié. Vous avez été mon frère, je n'ai plus d'autre famille : « vous me remplacerez auprès des pauvres; vous accepterez ce legs « d'une sœur.

« — Mais auprès de moi qui vous remplacera? m'écriai-je l'âme « navrée. Et quand je vous aurai perdue, que me restera-t-il? Vous « n'avez plus de famille, dites-vous. Et moi, ai-je d'autres parents « que vous? Ah! Lucie, Lucie, Dieu ne m'aurait-il permis de vous re- « trouver que pour vous perdre tout de suite, et sentir plus cruelle- « ment encore mon isolement? Je le prierai, nous le prierons tous les « deux; nous prierons surtout Marie : elle a aussi souffert, elle a été « la Mère des douleurs, et elle intercédera pour nous auprès de son « Fils. Fussiez-vous plus malade encore, et aux portes mêmes du « tombeau, je veux espérer, espérer toujours. A force de supplica- « tions, nous ferons violence au ciel. Celui qui a ressuscité le fils de « la veuve de Naïm ne voudra pas enlever la sœur à son frère; il vous « rendra à la santé. S'il faut un miracle, il vous le doit, et il l'opé- « rera pour vous, pour vous dont l'âme est toujours restée pure, pour « vous qui avez été la plus soumise des filles et la plus patiente des « femmes, pour vous qui êtes une sainte, car rien ne vous a manqué, « pas même le martyre. Je n'ose parler de moi : mais ce Dieu à qui « j'offre tous les jours la victime sans tache, ce Dieu au service duquel « je me suis consacré, à qui j'ai immolé ma jeunesse, mes désirs, « mes affections, tout, tout, jusqu'à l'espérance, peut-être daignera- « t-il abaisser son regard sur moi. En retour de mon sacrifice, je lui « demanderai pour toute grâce ici-bas qu'il vous laisse vivre, qu'il « retranche de mes jours pour ajouter aux vôtres. Vivez; que ce soit « loin de moi, s'il le faut, mais vivez! »

Mon cœur s'était fondu, et je pleurais comme un enfant. Lucie pleurait elle-même : « Paul, mon pauvre Paul, me dit-elle, j'étais « venue résignée. Voulez-vous m'ôter mon courage? N'aurez-vous « point pitié de ma faiblesse? Est-ce à moi de vous donner des con- « solations? Je ne suis qu'une femme; vous êtes homme et prêtre : « c'est vous, Paul, qui me fortifierez. J'ai compté sur vous, sur votre « amitié. Ne me plaignez point : ne serai-je pas heureuse? »

Mes larmes continuaient de couler; mais elles devinrent moins amères. La sérénité de Lucie me remplissait d'admiration, j'eus honte de montrer moins de fermeté qu'elle, et dans le reste de notre entretien je pus dominer ma douleur. Au moment où je partais : « A demain, me dit-elle. » Jean m'attendait en dehors de l'apparte- ment; il vint à moi : « Ah! quel triste retour, monsieur! Dans quel « état vous l'avez retrouvée! S'en aller si jeune! Aurais-je pu croire « que je vivrais assez pour voir un pareil malheur, moi qui vous fai- « sais sauter tous les deux sur mes genoux? J'ai pleuré mon pauvre « colonel, mais je ne le pleure plus : il a bien fait de mourir. »

Le lendemain et tous les jours suivants je revis Lucie. Jamais sa tranquillité ne se démentit. Je reconnus une fois de plus ce que je

savais déjà, combien la religion nous fortifie. On voit des hommes souvent éprouvés sur les champs de bataille redouter la mort lorsqu'elle vient les frapper dans leur lit. Ici j'avais sous les yeux le spectacle d'une jeune femme qui, sans affecter un courage outré, envisageait paisiblement sa fin prochaine. Elle suivait tous les progrès de la maladie. Pour m'habituer à l'idée de notre séparation, elle me faisait compter, pour ainsi dire, tous les pas qui la rapprochaient du tombeau. Et quand je m'attendrissais : « Eh quoi ! Paul, me disait-« elle, m'enviez-vous le bonheur d'aller la première vous attendre là-« haut ? »

Je passais surtout les soirées auprès d'elle. Notre affection mutuelle grandissait, mais en s'épurant : affection sainte, qui se dégageait de tout alliage terrestre, à mesure que Lucie se rapprochait du ciel. Je puis le dire en toute vérité, parce que le mérite n'en était pas à moi, mais à Lucie, qui semblait m'élever avec elle : dans ces derniers jours il n'y eut rien d'humain dans notre tendresse. Aussi nous pûmes sans crainte reparler librement du passé ! Après mon départ pour Paris, la fille de M. de Serrières, réfléchissant à notre dernier entretien, avait compris quels sentiments je nourrissais pour elle : d'ailleurs il aurait suffi pour l'éclairer des maladroites observations de l'abbé sur l'inconvénient des mésalliances et sur la nécessité de m'éloigner. Alors elle s'était rendu compte de l'état de son propre cœur : sa résolution avait été prise; elle était fermement décidée à n'épouser que moi : « Je me disais, ajouta-t-elle, que mon père se « laisserait persuader, et que je payerais ainsi la dette de ma mère. » Convaincue plus tard que je l'avais oubliée et que je me marierais prochainement à Paris, elle avait cédé aux vœux de son père et accepté le comte d'Aoul. Mais bientôt ma maladie et mon entrée au séminaire l'avaient désabusée. Toutefois, jusque dans ses plus intimes pensées, elle était restée fidèle à ses devoirs d'épouse. Mais de quel prix le comte avait-il payé ce sacrifice ? Lucie ne s'exprimait sur ce sujet qu'avec réserve ; mais son silence même me faisait deviner tout ce qu'elle avait dû endurer.

Vous le croirez à peine, monsieur, et cependant rien n'est plus vrai. La pensée de ce bonheur terrestre près duquel j'avais passé, que j'avais touché sans le savoir, aurait pu m'inspirer des regrets : je n'en ressentis point. La résignation de Lucie et la prière avaient donné à mes idées un autre cours. « Puisque Dieu l'a voulu, disait « Lucie, c'est qu'il valait mieux qu'il en fût ainsi. Époux, qui sait si « nous aurions trouvé dans le mariage le bonheur que nous en at-« tendions ? Peut-être aurions-nous durement expié un court enchan-« tement. Admettons même que, par un privilége unique, nous n'eus-« sions pas connu les déceptions : et qu'importent quelques joies

« mesurées à la longueur de notre vie, et si tôt évanouies? Si j'avais « été heureuse au sens du monde, dans quelques jours en dormirais-« je mieux? Dieu nous a donné l'épreuve, mais il nous récompensera. « Nos âmes se réuniront au ciel, je l'espère, pour ne plus se sépa-« rer. »

Le lendemain de cet entretien, je trouvai Lucie assise devant une petite table, et occupée à ranger divers objets. « Vous me surprenez « au milieu de mes adieux, me dit-elle. J'ai fait apporter ici les re-« liques de ma jeunesse, et je leur donne un dernier regard avant de « les quitter. Je repasse ainsi une partie de ma vie. Tenez, recon-« naissez-vous cette couronne? C'est la première que vous avez reçue « au collége Henri IV : je vous la demandai ; vous voyez que je l'ai « conservée : j'étais aussi heureuse que vous de vos succès. Je feuil-« letais aussi mon herbier : c'est comme une véritable histoire. Toutes « les plantes en ont été cueillies par vous ou par moi ; et sur chaque « page j'avais soin d'inscrire le jour et le lieu où nous avions fait « notre trouvaille. » Elle rouvrit le livre, en parcourut de nouveau quelques feuilles : « Voilà des violettes, dit-elle, elles n'ont rien de « rare, mais je les ai rapportées de Liverdun. Vous vous souvenez, « Paul, de cette promenade dans les bois. Pauvres petites violettes, « ajouta-t-elle en les regardant attentivement, quoique desséchées, « elles n'ont pas entièrement perdu leurs couleurs et leur parfum : « qui croirait, Paul, que les fleurs peuvent durer plus que nous? Mon « herbier n'a pas de valeur, mais vous le garderez en mémoire de moi. « C'est un don que vous tenez de ma générosité (et elle sourit) ; mais il « faut maintenant que je vous fasse une restitution. La veille de votre « départ, ce n'est pas tout à fait par inadvertance, je puis bien le « confesser maintenant, que j'ai emporté dans ma chambre *les Fiancés*. « Mais aussi pourquoi ne me laissiez-vous aucun souvenir de vous? Sou-« vent j'ai relu ce livre. Je vous parlais tout à l'heure de Liverdun : « sous quels vêtements nous en sommes revenus, vous vous le rap-« pelez ; je me le rappelais aussi : dois-je vous avouer quelles idées « me venaient alors à l'esprit? — Si au lieu d'être Lucie de Serrières, « et d'avoir une seule fois porté des habits de paysanne, j'avais été, « comme Lucie Mondella, une véritable villageoise, penserait-on, « pour contraindre mes vœux, à m'opposer ma naissance? Bienheu-« reux ceux qui n'ont pas à rendre compte de leurs actions à des an-« cêtres ! — Voilà ce que je me disais, et je me laissais aller à mes « folles imaginations ; la jeunesse est le temps des rêves, vous le sa-« vez. Aujourd'hui j'aime encore *les Fiancés ;* mais je m'intéresse « moins à Lucie et à Renzo : ils ont surtout en vue leur propre bon-« heur. Le personnage qui m'attire le plus, c'est le père Christophe : « il a eu à se vaincre; il a combattu ses penchants; il s'oublie lui-

« même pour les autres, il se sacrifie tout entier au service de Dieu !
« Ah ! Paul, quel modèle pour un prêtre. Et comme j'aime à penser
« que dans le monde, sous l'habit que vous portez, il existe, en effet,
« plus d'un père Christophe ! »

A partir de ce jour, il ne fut plus question dans nos entretiens de ce passé trop agité. La pauvre malade s'affaiblissait visiblement. Elle avait plus de difficulté à parler. Souvent elle me priait de lui lire quelques passages de l'*Imitation*. L'automne fut beau cette année-là. Grâce à la douceur de la température, souvent Lucie pouvait s'asseoir près de la fenêtre entr'ouverte. C'est là que je la trouvai une après-midi, un peu avant le coucher du soleil. Elle me fit un signe comme pour me prier de ne point la troubler dans ses méditations. Je m'assis auprès d'elle, et je la considérai en silence. Elle était arrivée au dernier degré de la consomption. Il semblait que le plus léger souffle allait l'abattre : elle n'avait plus rien de cet éclat humain dont jadis j'avais été trop touché ; mais j'étais frappé de l'angélique expression de son visage ; elle se transfigurait : c'était une beauté qui n'appartenait plus à la terre. Les regards de Lucie paraissaient attachés sur la prairie. On voyait revenir les vendengeurs : ils chantaient ; leurs chants m'attristèrent. « Voilà leur journée finie, dit Lucie, » et elle ajouta à voix basse : « Et bientôt la mienne aussi. » L'herbe était couverte, comme d'un tissu, de ces filaments si nombreux en automne, qu'on appelle fils de la Vierge. Lucie me les désigna du doigt en me disant de regarder dans la direction du soleil. Vus ainsi en pleine lumière, ces fils tranchaient sur le vert des prairies, et l'œil pouvait suivre cette bande blanche et soyeuse jusqu'au sommet des Vosges qui se dressaient devant nous. « Paul, vous souvenez-vous
« que tout petits nous nommions cela un tapis pour monter jusqu'à
« la Vierge? Je me suis rappelé cette imagination d'enfants ; elle m'a
« plu, et je me suis dit qu'un chemin si beau semblait m'inviter à
« ne plus retarder mon voyage. » Elle se tut. Au bout d'un instant : « J'ai froid, murmura-t-elle ; l'air du soir m'a saisie. » Je voyais, en effet, ses traits s'altérer. Je sonnai ; ses femmes la portèrent sur son lit ; mais elle ne put se réchauffer : elle avait le frisson. Elle m'invita, par un signe de tête, à m'approcher : « Paul, avez-vous songé,
« en venant, quel jour nous étions ? » Je lui répondis que non. « Eh
« bien ! j'ai plus de mémoire que vous. Demain c'est le 10 octobre.
« Il y aura demain onze ans que vous avez quitté le château. Vous
« partiez, et moi je restais ; maintenant c'est vous qui restez, et c'est
« moi qui vais partir pour ne plus revenir. C'était une date prédesti-
« née... Oh ! ne m'interrompez pas. La nuit qui a précédé la sépara-
« tion, je n'ai guère dormi ; et le matin, de bonne heure, j'étais sur
« pied pour vous apercevoir encore une fois. Cette nuit, Paul, c'est à

« votre tour de veiller : il faut que vous demeuriez auprès de moi. « Demain soir je n'aurai plus à vous demander ce service. » J'essayai d'écarter de son esprit l'idée d'une fin aussi prochaine : « Non, dit- « elle, je ne me trompe point. Je sens bien que je suis à bout de « forces. Je suis comme une lampe qui n'a plus d'huile et qui va s'é- « teindre. Paul, je vous en prie, faites appeler M. le curé de..., et « préparez tout ce qu'il faut pour me donner l'extrême-onction. »

Il était évident qu'elle ne jugeait que trop bien son état. Le curé de... habitait à une demi-lieue. C'était un vénérable vieillard : il avait été le confesseur de M. de Serrières, il était le mien, et plusieurs fois aussi il était venu pour Lucie. Mais d'accord avec moi il avait cru pouvoir ajourner l'administration des derniers sacrements. Une voiture partit pour l'aller chercher. De mon côté je me rendis au presbytère, pour y prendre les saintes huiles. Je rapportai en même temps le christ que Lucie m'avait donné. Quand je le lui présentai, elle l'embrassa avec ferveur. « Nous avons vaincu par ce signe, dit- « elle en me regardant. » Le curé arriva. Il resta seul avec elle. Pendant ce temps, agenouillé en dehors de la chambre, je priai pour cette âme si chère. La confession fut courte; depuis plusieurs mois Lucie ne s'était-elle pas préparée à paraître devant Dieu? Je revins auprès d'elle : sur le désir qu'elle en exprima, nous fîmes entrer tous les gens de la maison. Puis elle reçut le saint viatique que je lui donnai moi-même. Elle suivait avec une admirable sérénité toutes les cérémonies, unissant sa voix à celle du curé en réponse à nos prières. Les domestiques ne pouvaient retenir leurs larmes ; Jean, retiré à l'extrémité de la chambre, semblait suffoquer. Quand j'eus achevé, tous les serviteurs, l'un après l'autre, passèrent devant le lit ; Lucie fit à chacun, en adieu, un signe de tête. « Et Jean, où est-il donc? » Il était resté jusque-là dans un coin, comme s'il avait eu honte, lui, le vieux soldat, d'avouer à tous les yeux l'excès de son affliction. Il vint, prit la main de sa maîtresse mourante, et la porta sur ses lèvres avec une expression de douleur et de respect que je ne saurais vous rendre. « Quand je n'y serai plus, tu demeureras avec lui, » lui dit-elle en me montrant.

Le bon curé pleurait. Il voulut veiller avec moi ; Lucie était recueillie. Elle ne parlait point. Nous aurions pu croire qu'elle ne s'apercevait point de notre présence, si son regard n'avait été souvent fixé sur nous. Elle prêtait une oreille attentive chaque fois que l'horloge du château annonçait les heures. Minuit sonna : « C'est le 10 oc- « tobre, dit-elle, le jour des adieux. » Sur un signe qu'elle fit, le curé s'approcha, et échangea avec elle quelques mots à voix basse ; puis il revint vers moi, me prit par la main, et me conduisit près du lit : « Paul, me dit-il, embrassez votre sœur. » Je me penchai vers

Lucie en sanglotant, et sur ses joues déjà froides je déposai le premier, le dernier baiser qu'elle eût reçu de moi depuis onze ans.

« Tous ceux que nous avons aimés ne sont plus, dit Lucie. Je « veux encore une fois prier avec vous pour eux. » Nous priâmes pour l'abbé, pour Gaston, pour M. de Serrières. Puis il y eut un moment de silence. « Je ne veux oublier personne, pas même lui, reprit « Lucie. Plus que les autres il a sans doute besoin de nos prières. « Prions pour lui. Je lui ai pardonné depuis longtemps. »

Sa faiblesse était plus visible d'heure en heure. Déjà elle ne pouvait plus boire les breuvages que je lui présentais. « Maintenant priez « pour moi, » dit-elle. Elle fit placer le crucifix près de sa bouche, mit ses bras en croix, et d'une voix éteinte que j'entendis à peine : « Prenons la position que je dois garder dans le cercueil. » Nous commençâmes les prières des agonisants ; ses lèvres remuaient, mais il n'en sortait plus aucun son. Aux premières lueurs de l'aurore, je la vis pâlir. Comprimant avec peine ma douleur, je continuai de réciter les saintes paroles ; et au moment où je disais : — Partez, âme chrétienne ! — elle rendit le dernier soupir.

— En achevant ces mots, la voix du doyen s'était affaiblie. Il s'arrêta, comme vaincu par l'émotion, et détourna la tête, sans doute pour cacher des larmes. Je lui pris la main, et la serrai affectueusement : « Ne rougissez point de me laisser voir votre affliction, lui « dis-je ; je la comprends et je la partage. » Il reprit avec effort : — « Pardonnez ma faiblesse. Lucie est heureuse, je le sais, mais pour ceux qui restent, la séparation est cruelle. Treize années se sont écoulées, mais toutes les circonstances de cette mort sont encore présentes à ma pensée comme si elle n'était que d'hier. Oh ! cette dernière nuit vivra toujours dans mes souvenirs ; et quand il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, puissé-je obtenir une fin chrétienne comme Lucie ! »

Lucie fut inhumée entre son père et sa mère. Ses funérailles se firent simplement, comme elle l'avait recommandé; mais toute la contrée y assista, et beaucoup de larmes y coulèrent. Jamais regrets ne furent plus sincères. On ouvrit le testament laissé par Lucie; elle m'avait institué son légataire universel. « Certaine, disait-elle, que « M. l'abbé Verly ferait de ses biens le meilleur usage, elle les lui « donnait, pour qu'il en disposât comme il l'entendrait. » Elle avait ainsi voulu m'associer à sa charité, et faire passer ses aumônes par mes mains. Je crus ne pouvoir mieux remplir ses intentions qu'en affectant à de bonnes œuvres la fortune qu'elle me laissait : les terres et les bois furent vendus, le parc fut morcelé, le château changea de maîtres, et de pieuses fondations furent établies.

Quand ce dernier devoir fut rempli, je sentis qu'il serait trop dou-

loureux pour moi de rester encore dans le pays. Un de mes amis que j'avais connu à Saint-Sulpice m'appela dans ce diocèse, où il était devenu grand vicaire. Jean vint habiter avec moi. Seulement chaque année, je retourne une fois dans mon ancien village. J'y vais dire la messe pour tous ceux que j'ai aimés.

« Votre récit m'a vivement touché, dis-je au doyen. Je vous re-
« mercie de votre confiance. Oui, je comprends combien de souve-
« nirs ce passé a dû vous laisser. Je n'ose vous demander, comme le
« marquis : Êtes-vous heureux ! — Ah ! me dit-il, je ne vous ré-
« pondrais pas seulement, comme au marquis, que je suis calme.
« J'ajouterai, dussiez-vous en être étonné : Oui, je suis heureux.
« Mes souvenirs n'ont plus rien d'amer. Sans doute il m'arrive en-
« core, car je suis homme, de regretter ceux que j'ai perdus. Mais
« quand je songe à leur mort chrétienne, je me dis que Dieu les a
« reçus dans son sein, et j'espère les y rejoindre un jour. »

A quelque temps de là, je fus envoyé dans une autre ville. Ce ne fut pas sans regret que je quittai le doyen ; mais j'entretins avec lui un fréquent commerce de lettres. Je me mariai, je devins père. Il consentit à être le parrain de mon premier enfant. Comme il n'avait pu assister au baptème, je me promettais d'aller plus tard lui présenter mon fils, et lui demander sa bénédiction pour cet enfant. Diverses circonstances m'avaient toujours forcé à remettre ce voyage. Enfin, dans l'été de 1854, je me voyais libre pour quelques semaines. Je lui écrivis pour lui annoncer ma visite. Je reçus une lettre, mais elle ne venait pas du doyen ; c'était Jean qui me l'adressait. Le vieux soldat m'apprenait que son maître, pendant l'invasion du choléra qui avait sévi sur la ville, s'était dévoué au service des malades ; sur pied jour et nuit, il semblait se multiplier. L'épidémie l'avait d'abord respecté, comme si elle avait voulu attendre pour mettre sa vertu dans tout son lustre. — Involontairement je songeai au père Christophe, que Lucie lui avait proposé pour modèle. — C'est au moment où le fléau touchait à sa fin, qu'il en avait été atteint à son tour. Il me léguait le christ qu'il avait reçu de Lucie. De sa main affaiblie il avait tracé ces paroles : « Vous le garderez en souvenir de
« moi pour le laisser plus tard à mon filleul, et vous prierez quel-
« quefois pour ceux qui l'ont pressé sur leurs lèvres mourantes. »

Mon cousin m'écrivit pour me donner quelques détails sur la perte qu'il venait de faire. « On oublie toutes les autres victimes, me di-

« sait-il, pour ne songer qu'à lui. Tout le monde pleurait à son en-
« terrement. On ne l'appelle pas autrement que le bon doyen. Il
« semble que chacun en le regrettant regrette un père. »

Jean a demandé et a obtenu d'entrer aux Invalides. Je l'ai vu à Paris, à mon dernier voyage. Il porte fièrement la médaille de Sainte-Hélène, et il raconte encore ses campagnes dans les dragons de Milhaud. Mais il a vieilli, et il est triste. Il m'a parlé longuement de son maître. « J'aurais juré, m'a-t-il dit, qu'il n'y avait pas eu d'homme
« aussi brave que mon ancien colonel. Mais après avoir vu à l'œuvre
« M. le Doyen, je me demande lequel des deux avait le plus de cou-
« rage. »

Pour moi, je garde précieusement le christ sur lequel s'est exhalé le dernier souffle de Lucie et du Doyen. Quand il m'est arrivé de ressentir trop vivement quelque chagrin (car qui en est exempt?) je le considère. Un jour mon fils le recevra de moi; et puisse-t-il, si les passions ou les douleurs viennent le troubler, puisse-t-il, à son tour, reconnaître la vérité de cette parole sacrée : *In hoc signo vinces!*

Louis Joubert.

— Fin. —

DE LA DÉCENTRALISATION

EN ANGLETERRE

M. GNEIST. — M. ERSKINE MAY. — M. DE FRANQUEVILLE

I

« Les combinaisons anglaises du *self government* nous tracent l'é-
« tendue et les limites du cercle dans lequel doit se produire la
« part d'autorité active et directe qui revient de droit à la société dans
« la puissance de l'État. Ces combinaisons nous fournissent aussi
« les principes certains de la solution des questions débattues entre
« la centralisation et la décentralisation [1]. En outre, pour l'étude ou
« le développement du droit public, le droit anglais a toute la valeur
« et l'importance qu'on attribue au droit romain en matière de droit
« privé [2]. »

C'est donc encore de l'autre côté de la Manche qu'il nous faut aller chercher des enseignements ! Toutefois nous ne serons plus obligés aujourd'hui de fouiller péniblement dans cette masse de lois et de documents épars que les Anglais ont négligé de réunir en des codes réguliers et complets, mais dont ils savent se servir si bien dans la pratique journalière.

M. Rudolph Gneist, que nous venons de citer, s'est dévoué à la tâche ardue de développer l'histoire, les progrès et les combinaisons

[1] Gneist, t. II, p. 1215.
[2] Gneist. *Préface*, t. II, p. 5.

du *self government* en Angleterre[1]. Il l'a fait avec un luxe de détails que nous ne craindrons pas de qualifier, selon sa propre expression, « d'anatomie pathologique, » et c'est avec profit comme avec intérêt que nous avons consulté ce travail.

Sans partager les opinions politiques et religieuses de l'auteur, qui siége à la gauche avancée de la Chambre des députés de la Prusse, nous pouvons déclarer que le traducteur français assez courageux pour entreprendre de mettre à la portée de tous nos compatriotes cet ouvrage important rendrait le plus éminent service à la cause de la décentralisation. Mais si M. Gneist lui-même se plaint des difficultés qu'il éprouve à plier la langue allemande aux formules anglaises encore nouvelles et inusitées dans son pays, quels ne seront pas les gémissements légitimes du traducteur obligé de rendre en français ces mêmes formules reçues de seconde main!

Nous ne devons pas négliger de citer aussi, avec éloges, un livre nouveau qui a paru dernièrement à Paris. M. de Franqueville vient de publier sur les institutions anglaises[2] une étude consciencieuse et fortement nourrie de Montesquieu; ce volume a toute la valeur d'une enquête administrative traitée à la française, c'est-à-dire avec clarté et précision. Nous lui emprunterons fréquemment les définitions et le tableau des combinaisons et des agents de ce *self government* fondé sur la pratique un peu confuse des antiques droits populaires, féodaux et bourgeois de l'Angleterre.

Malgré l'aridité inévitable du sujet qui nous occupe ici, nous sommes encouragés à reproduire en commençant le résumé des institutions provinciales, ainsi que du petit ménage des libertés et des institutions locales de l'Angleterre, par l'estime qu'ont les Anglais eux-mêmes pour ces institutions. Dans un ouvrage remarquable et récent, non encore traduit, ayant pour titre : *Cent ans de l'histoire constitutionnelle en Angleterre*[3], M. Erskine May[4] expose que le gouvernement local est la base de la liberté constitutionnelle, et que, si les Anglais ont acquis les qualités propres à la jouissance de cette liberté, ils le doivent uniquement à ces anciennes institutions locales par lesquelles ils ont été formés au *self government*. « Les affaires du peuple, dit-« il, ont été faites, non point seulement au parlement, mais encore « dans le Vestry, dans le conseil municipal, dans les réunions pour « l'application de la loi des pauvres et dans les cours de sessions tri-

[1] *Histoire et état présent de l'organisation municipale ou du self government en Angleterre*, par Rudolph Gneist. Berlin, 1863. 2 vol. in-8°, non traduit.

[2] *Les institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre*, par Charles de Franqueville, auditeur au conseil d'État. 1 vol. in-8° Paris, 1863.

[3] *The constitutional history of England*, 1760-1860, 2 vol. in-8°. Londres, 1861.

[4] Page 492, t. II.

« mestrielles.... Chaque paroisse anglaise, ajoute-t-il avec orgueil, « est le portrait et l'image de l'État; dans chacune se trouvent heu- « reusement combinés les éléments aristocratiques et démocratiques « du pays [1]. » Ne serait-il pas permis d'avancer, mais non pour s'en féliciter, que la commune française aujourd'hui est bien aussi l'image de l'État? Qu'importe, diront quelques-uns, qu'on soit plus ou moins libre dans une commune rurale? A ceux qui dédaignent la liberté au village, on pourrait affirmer qu'il n'y a point de petite liberté, et que tout est solidaire en ce genre.

Un des objets principaux de l'activité municipale en Angleterre est l'application de la loi des pauvres. Tout le monde connaît le but et l'importance de cette loi, dont on a pu remarquer les bons résultats pendant la dernière crise cotonnière, alors que le paupérisme britannique menaçait de prendre les plus effrayantes proportions. Qu'on se figure, au contraire, quel serait chez nous l'effet désastreux d'une telle loi appliquée par le suffrage universel ou par l'État, surtout si des malheurs exceptionnels frappaient les classes ouvrières à la veille des élections, ou au lendemain d'un bouleversement politique.

La France, en effet, ne saurait, pour beaucoup de raisons économiques ou politiques, admettre un instant chez elle cette lourde taxe des pauvres [2] qu'affronte depuis plus de deux cents ans l'aristocratique Angleterre [3]. Cette organisation pourtant ne nuit en rien à la charité individuelle ni à tous ces établissements de bienfaisance qu'on rencontre à chaque pas en Angleterre, portant pour la plupart sur leur frontispice cette inscription significative : *Supported by voluntary contributions*. Nous sommes loin de cette fière et intelligente décentra-

[1] *The constitutional*, etc., p. 492, t. II.

[2] Tout en cherchant à faire ressortir l'insuffisance du système des aumônes répandues par les abbayes et les communautés religieuses, M. Gneist admet pourtant que la destruction et la spoliation des couvents, à l'époque de la réforme, jetèrent toutes les charges d'un paupérisme déjà menaçant sur les paroisses et sur les communes. Les édits les plus terribles furent établis par Henri VIII contre la mendicité. Par une nouvelle ordonnance, sous Élisabeth, les vagabonds et les mendiants valides, se refusant à travailler au prix du salaire habituel, étaient condamnés, pour la première fois, à une énergique bastonnade, et à avoir l'oreille droite brûlée; pour la seconde fois, à subir la peine réservée à la félonie; une troisième condamnation emportait la peine de mort. Mais bientôt, ajoute M. Gneist, ces atroces barbaries furent supprimées, et les lois d'Élisabeth (1601) sur le soulagement des pauvres, sur la réglementation du travail, et sur les mesures d'intérêt local peuvent être regardées comme un chef-d'œuvre, pour le temps où elles furent promulguées. (Gneist, t. I, p. 279-280.)

[3] La même remarque peut s'appliquer à l'*income tax*, impôt sur le revenu, qui par sa double catégorie d'habitants imposables participe des théories de l'impôt progressif. La déclaration de chaque citoyen sur la quotité de ses revenus est la seule base adoptée pour la fixation de l'*income tax*.

lisation de la charité volontaire. La bienfaisance administrative tend chaque jour, au contraire, à se développer chez nous; et cependant, malgré des générosités fastueuses et peu coûteuses pour lui, l'État qui distribue notre argent, n'est après tout, que le premier pauvre du pays et le plus exigeant.

Par une singularité tout à fait propre à la riche Angleterre, la loi des pauvres[1], impôt foncier, taxe quasi socialiste, est précisément le point de départ et l'école de l'administration anglaise.

La qualité d'imposé à la taxe des pauvres, qui sert de base à l'assiette de presque tous les impôts, confère un grand nombre de droits; parmi ceux qui payent cette taxe sont choisis tous les administrateurs et tous les électeurs locaux du comté, divisé en paroisses. L'administration et l'entretien des écoles sont confiés à ces mêmes personnes qui, réunies en comités indépendants, dirigent sans circulaires d'aucun ministre toutes les affaires intellectuelles, morales et matérielles des établissements d'instruction commis à leurs soins. Ces comités bâtissent, achètent ou empruntent, selon les ressources ou les besoins. Les Anglais consacrent volontairement beaucoup de temps et d'argent à ces écoles, qu'ils cherchent sans cesse à multiplier.

Chacun sait que les shérifs, proposés par les juges de paix, sont investis de leur charge par une nomination fictive du souverain, et que le lord lieutenant du comté, grand propriétaire, souvent choisi parmi les pairs et généralement pour toute sa vie, est à la fois le chef de la milice et de la magistrature. C'est le lord-lieutenant qui présente au choix du lord haut-chancelier les juges de paix, appelés magistrats. Il nomme aussi le *clerk of peace*, c'est-à-dire le greffier, secrétaire général des justices de paix et gardien des archives du comté; en dehors des fonctions subalternes, c'est le seul emploi local qui soit rétribué[2]. Du reste, la position de lord lieutenant est presque une

[1] L'administration locale des pauvres est confiée à des bureaux de gardiens (*guardians*) élus, placés sous la surintendance d'un bureau central de commissaires siégeant à Londres. Le président du bureau de la loi des pauvres (*poor law board*), bureau qu'on peut considérer comme un véritable ministère, fait partie aujourd'hui du cabinet et par suite du conseil privé. Un des secrétaires de ce bureau siége au Parlement. C'est le service le plus centralisé de l'Angleterre. Les gardiens, les *overseers* et les administrateurs locaux sont élus par les propriétaires de la paroisse. Les électeurs, selon l'importance de leur revenu imposable, peuvent disposer d'une voix au moins et de six voix au plus. Ces administrateurs ne touchent pas de traitement; les juges de paix des comtés leur sont adjoints *ex officio*. Les paroisses se réunissent et forment presque toutes des groupes appelés Unions; les unions de paroisses sont facultatives. (Franqueville *passim.*) Ce fut en 1817 que la taxe des pauvres s'éleva au chiffre le plus élevé, 9,320,000 livres sterling; en 1858 le chiffre de cette taxe s'éleva à 8,188,000 liv. st. (Gneist, t. I, p. 506.)

[2] Le *clerk of peace* reçoit 30,000 francs par an sur les fonds du comté.

sinécure. Chaque juge de paix a son greffier particulier. Les fonctions des shérifs, comme celles des *coroners*, anciens agents directs de la couronne, furent peu à peu absorbées dans celles des juges de paix. Les attributions et le pouvoir de ces *magistrates* ou juges de paix ont toujours été en augmentant, à ce point qu'ils forment en quelque sorte maintenant l'âme et la base des institutions anglaises. Les juges de paix, pris parmi les propriétaires fonciers possédant un revenu annuel de 2500 francs au moins, se trouvent par le fait inamovibles, si ce n'est à la mort du souverain, et ne peuvent être assimilés que de fort loin aux maires de nos communes. Leurs fonctions toutes gratuites, extrêmement étendues et variées [1], sont à la fois administratives, judiciaires et financières. On a, en Angleterre, une façon très-particulière d'entendre la séparation des pouvoirs; lorsqu'un juge de paix trop surchargé ne peut plus suffire à ses fonctions, au lieu de partager ses attributions entre des administrateurs différents et spéciaux, on subdivise la circonscription de la justice de paix, et un nouveau magistrat vient dans un cadre plus restreint accumuler sur sa tête la multiplicité des fonctions les plus diverses. Dans la pratique des affaires, on évite par là du moins beaucoup de délais et bien des conflits. Tout retombe sur ces magistrats, depuis la direction des prisons et des maisons de fous, jusqu'à la fixation, au recouvrement et au contentieux des impôts, à la police et à une partie des attributions des ponts et chaussées, etc. Rassemblés en colléges de trois juges de paix (*petty sessions*), ils nomment à presque tous les emplois locaux ; dans les réunions trimestrielles (*quarter sessions*), ils décident de toutes les questions administratives préparées ou soulevées dans les réunions précédentes. Les constables choisis par les juges de paix sont toujours aux ordres de ces magistrats pour la surveillance publique et pour l'arrestation des délinquants ; ils sont indemnisés sur les fonds des comtés, et tout le monde peut être requis comme constable [2].

C'est dans ces réunions des *petty sessions* et des *quarter sessions* que se montre concentrée la gestion des affaires provinciales de toutes sortes. C'est là qu'il faut étudier la pratique du gouvernement local

[1] L'administration est gratuite, les dépenses qu'elle ordonne et les appointements des agents inférieurs sont toujours payés sur les fonds locaux.

[2] Un corps de constables réguliers a été dernièrement établi en Angleterre. Cette sorte de gendarmerie cantonale est payée pour les trois quarts par les comtés, et pour un quart par l'État; elle est sous les ordres immédiats, et soumise à la juridiction directe des juges de paix dans le cas où ces constables négligeraient, ou outrepasseraient leurs attributions. De telles conditions suffisent à préserver cette institution nouvelle des inconvénients de la centralisation que les Anglais redoutent. (Gneist, t. II, p. 814.)

des Anglais et les mœurs politiques de ce peuple taciturne et affairé qui passe sa vie à voter, à juger et à discourir sans relâche. Par des combinaisons diverses, le jury, les juges de paix, les conseils de paroisse, les gardiens de la loi des pauvres et les cours de justice ambulatoires, se trouvent tour à tour mêlés ou distincts, selon les différentes affaires que ces pouvoirs locaux ont à traiter; car ce sont de véritables pouvoirs indépendants et responsables qui administrent, et non des administrations sans responsabilité qui appliquent des règlements hiérarchiquement transmis et communiqués par un pouvoir supérieur.

Il y a quelques différences dans les fonctions des juges de paix d'Écosse ou d'Irlande; mais les caractères principaux de l'institution y sont conservés, notamment la confusion des pouvoirs. Ainsi en Irlande, lorsque se réunit le grand jury composé de tous les juges de paix et d'un certain nombre de contribuables, les premières séances sont réservées pour l'administration des routes, des ponts, des prisons, des poids et mesures, de la police, de la milice, des finances, de l'assistance publique, etc., etc.; et les dernières séances sont consacrées au jugement des affaires criminelles. Pour des administrateurs sans appointements, il faut avouer que c'est beaucoup de besogne, et néanmoins la besogne, dit-on, est bien faite.

Les mêmes données se font remarquer dans l'organisation de la paroisse, subdivision des comtés[1] à la fois politique, administrative et religieuse. Les personnes qui résident sur les paroisses sont partagées en deux classes : d'une part les paroissiens, nom sous lequel se trouvent compris les contribuables qui payent les taxes paroissiales; et de l'autre les simples habitants non imposés à la taxe des pauvres. Les paroissiens réunis composent le *Vestry*, conseil de fabrique (littéralement *sacristie*), où, selon la quotité de ses revenus, une seule et même personne peut faire valoir jusqu'à six voix au scrutin. Un secrétaire payé sur les fonds de la taxe des pauvres est attaché au vestry.

Dans les attributions du vestry ou conseil de fabrique est compris naturellement tout ce qui regarde le temporel de l'Église, tel que culte, cimetière, etc. Pour l'élection du sacristain, les femmes sont admises à voter. Le secrétaire du vestry prépare les listes électorales, les listes de jurés, et assiste les juges dans leurs sessions. Le Vestry est chargé aussi de l'éclairage des rues et de l'administration des

[1] Les bourgs forment une administration séparée des comtés où ils se trouvent situés; ils sont administrés par un maire, *mayor*, et un conseil communal absolument indépendants du pouvoir central. Il y a en Angleterre cinq cent quatre-vingts bourgs soit parlementaires, soit municipaux. (Franqueville, p. 463 et 525.)

grandes routes, pour l'entretien desquelles il fixe la taxe. Il achète des terrains et des matériaux et nomme des surveillants non salariés. Ces surveillants sont responsables et passibles, en cas de négligence, d'une amende de 137 fr. 50 c., et même exposés à se voir condamner à payer une somme égale à la dépense nécessaire pour faire les réparations aux chemins détériorés.

Les juges de paix participent à l'administration des routes et exercent sur la voirie en général et les ponts en particulier une sorte de surintendance ; car ils tiennent de huit à douze fois par an de petites sessions spéciales pour les affaires relatives aux ponts et chaussées. L'administration locale se trouve donc ainsi confusément, mais pratiquement concentrée dans les mains du conseil de fabrique des paroisses (vestry), autorité élue, et dans celles des juges de paix, autorité supérieure et en quelque sorte personnelle et viagère.

Les juges de paix ont de nombreuses fonctions correctionnelles et judiciaires. Il suffit d'un seul d'entre eux pour juger une cause et porter une condamnation, qui n'entraîne que l'amende ou six jours de prison au plus ; ils peuvent aussi ordonner en certains cas des visites domiciliaires. Une grande latitude est laissée à l'initiative, aux décisions et à la jurisprudence paternelle des juges de paix.

En 1817, après l'insurrection du Derbyshire, on appliqua avec rigueur les lois sur la presse. « Une circulaire de lord Sidmouth « (Addington) informe les juges de paix, dit M. Erskine May, que les « hommes de loi ou jurisconsultes de la couronne sont d'opinion « qu'un juge de paix a le droit de faire arrêter et emprisonner toute « personne incriminée, sous serment, d'avoir publié, distribué ou « répandu un libelle blasphématoire ou séditieux. Le ministre, en « conséquence, conseille aux juges de paix d'agir d'après cette « opinion.

« La légalité de cette jurisprudence et de ce droit, ainsi que celle « de la circulaire ministérielle, fut mise en question au Parlement ; « on accusa le ministère d'empiéter sur le pouvoir législatif et judi- « ciaire d'une part, et de l'autre de porter atteinte au libre arbitre « et à l'indépendance des juges de paix en matière de justice[1]. »

Mais néanmoins, ajoute M. Erskine May[2], les attributions de la justice sommaire ont été étendues, ce qui, dans la pratique, a amené les plus heureux résultats, quoique ce principe de jurisprudence, qui exclut le jugement par jury, ne doive être accepté qu'avec la plus grande réserve.

L'application de cette justice sommaire ayant été confiée aux ma-

[1] Erskine May, t. II, p. 188-189.
[2] T. II, p. 605.

gistrats (juges de paix), l'influence locale de ces derniers et le système de la décentralisation se sont encore fortifiés de nos jours.

Mais on doit aussi ne point perdre de vue qu'en ce pays il n'y a point de hiérarchie administrative ; tout administrateur ou fonctionnaire y est indépendant et personnellement responsable de tous ses actes ; il peut être toujours attaqué devant les tribunaux ordinaires ; en outre une presse intelligente veille sur tous ses procédés [1].

Du premier coup d'œil on peut voir combien nous aurions de progrès à faire avant de nous trouver dans les conditions favorables qui permettent à l'Angleterre de profiter paisiblement des avantages du *self government* le plus développé. Les Anglais instinctivement inflexibles et méfiants dans la défense de leurs droits locaux, ne possèdent pas de livre sur l'Esprit des lois, mais ils ont eu de tout temps l'esprit de ne pas se laisser appliquer les lois par d'autres que par eux-mêmes. Ils se regardent tous comme personnellement chargés de ce soin et ne consentent sous aucun prétexte à s'en voir aucunement dépouiller. Le plus mince citoyen imposé prétend être pouvoir exécutif en ceci, sur le coin de terre britannique ou colonial qu'il habite. L'art de se passer, presque en tout, du gouvernement, dans l'administration intérieure d'un pays, est le vrai secret comme la vraie difficulté de la décentralisation. On ne saurait s'empêcher de reconnaître la vérité de ce principe, bien que l'application immédiate n'en puisse pas être proposée dans l'état actuel de nos institutions.

II

Les différences essentielles qui existent entre les administrations locales ou municipales de la France et de l'Angleterre, se font également remarquer dans l'organisation des jurys et des tribunaux des deux pays. Les juges de paix Anglais sont chargés de la formation des jurys qui se réunissent à l'époque des sessions des cours judiciaires, appelées cours de comté, cours de circuit, et qui, tant au civil qu'au

[1] Il y aurait une question importante à étudier ; comment l'impôt est-il recueilli et transmis au gouvernement en Angleterre? Quelle est l'importance de la portion des impositions qui reste dans les comtés au lieu d'être centralisée au ministère des finances, comme en France, pour revenir dans les départements sous forme de dépenses ou de subventions, etc.? Cette question pourrait faire l'objet d'un travail spécial et intéressant.

criminel et au correctionnel, concourent à presque toutes les opérations des tribunaux ordinaires. Deux juges de paix suffisent à former tous les huit ou quinze jours une cour de petites sessions ; réunis plusieurs ensemble, ils composent des colléges ou cours de sessions trimestrielles (*quarter sessions*), se réunissant quatre fois par an. Les cours des petites sessions (*petty sessions*) jugent, avec l'assistance du petit jury, les accusés dont le grand jury a prononcé la mise en accusation. Certaines causes sont instruites par les juges de paix seuls, et le jugement est réservé au jury.

Les juges anglais rétribués formant les cours ou tribunaux ambulatoires qui parcourent le royaume, quoique peu nombreux, suffisent à leur tâche. De tous les jugements des cours de comté ainsi que des décisions prises par les autres tribunaux de différents degrés, il peut être appelé devant la Chambre des lords, qui a le pouvoir, soit de casser le jugement, en renvoyant l'affaire devant une autre cour, soit de trancher le fonds même du procès[1].

En outre, grâce à une particularité de la jurisprudence anglaise, on peut en appeler aussi des arrêts portés par les cours de loi commune, qui prononcent suivant la lettre même de la loi, à des cours dites Cours d'Équité, parce qu'elles jugent selon les principes de l'équité, sans être astreintes à se conformer au texte de la loi[2]. Telles sont les cours où siégent le chancelier et ses trois vice-chanceliers.

Du reste le code judiciaire anglais est bien inférieur au nôtre; mais la liberté sous caution, la loi d'*habeas corpus*, et le peu de durée de la prison préventive, sont d'inappréciables avantages. L'unanimité exigée des jurés, l'avis donné au prisonnier, toujours réputé innocent jusqu'au jugement, de veiller sur ses paroles, dont chacune pourra être interprétée contre lui, témoignent du caractère paternel de la magistrature anglaise, qui ne montre pourtant dans l'exercice de son ministère ni fausse sensibilité, ni indulgence exagérée.

Mais ce qui forme le trait saillant de la magistrature britannique c'est l'étendue de ses attributions civiles et politiques, son inamovibilité et l'indépendance absolue qui se révèle dans la formule pleine de fierté du serment que prête chaque juge. La cour de chancellerie a le droit de casser les patentes royales qui seraient contraires à la loi. Les tribunaux ordinaires sont investis de tous les droits judiciaires qui incombent chez nous aux conseils de préfecture et au conseil d'État. Il n'y a pas dans l'empire britannique de justice admi-

[1] Soixante-quatre causes ont été portées en 1861 devant la Chambre des lords.

[2] La double juridiction du droit et de l'équité, dont les limites ne sont rien moins que précises, n'est pas selon lord Brougham exempte de graves inconvénients. (Lord Brougham, *la Constitution anglaise*, p. 357.)

nistrative spéciale. Aucun Anglais, quelle que soit sa position, ne jouit des privilèges de juridiction qu'en notre pays d'égalité possèdent nos innombrables fonctionnaires. La magistrature anglaise par sa grandeur, par son indépendance et par l'extension de ses pouvoirs, rappelle nos anciens parlements; elle est le palladium aussi bien des droits politiques que des droits civils des citoyens.

C'est de longue date, en France, que la puissance exécutive, résolue à ne pas se laisser entraver par le pouvoir judiciaire ou par le pouvoir représentatif, s'avance vers la centralisation et l'omnipotence au moyen de la rigoureuse séparation des pouvoirs. En effet, nos rois, poussés par la nécessité peut-être, ont su, au profit de leur autorité, opposer les états généraux aux parlements et diviser soigneusement ces deux institutions. D'une part, sans guides, sans traditions et sans connaissances judiciaires et administratives suffisantes, les députés aux états généraux se montraient timides ou chimériques, inexpérimentés et inhabiles aux affaires; ils se perdaient dans de vaines discussions, dont la cour et le parlement se plaisaient à faire ressortir l'incurable inefficacité; d'autre part, les parlements se permettaient souvent des empiétements politiques et des résistances mesquines et intéressées. Le pouvoir royal les arrêtait soit par un lit de justice, soit par l'exil, et les accusait d'empiéter sur les attributions de la couronne ou des états généraux, qu'on ne convoquait au reste que dans les dernières extrémités. La magistrature anglaise au contraire, dont le chef préside la Chambre des lords, a conservé le droit de juger toutes les difficultés qui peuvent survenir dans les rapports entre les particuliers et la puissance exécutive.

Bien qu'il soit difficile de ramener en quelques mots à une théorie unique les obscurités, les changements et les contradictions qui se rencontrent dans une longue période des annales de deux grands pays, on peut néanmoins essayer d'établir une distinction historique entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir représentatif. En Angleterre, l'autorité royale ne fut jamais absolument illimitée; il y existait un pouvoir parlementaire longtemps avant qu'il y eût un pouvoir représentatif. Jusqu'au treizième siècle, le parlement anglais, uniquement composé de membres non élus[1], siégeant de leur plein droit personnel, exerçait néanmoins, outre la suprématie judiciaire, les importantes prérogatives du contrôle et de la discussion des actes de la couronne. A partir du treizième siècle, des chevaliers élus représentant les comtés, puis les députés nommés par les bourgs et par les

[1] Les évêques et les abbés qui siégeaient alors au parlement avec les barons étaient généralement élus par le clergé, mais ne pouvaient être considérés comme les représentants du pays.

villes, se virent admis aux discussions du parlement. Ce fut l'introduction de l'élément représentatif au sein du pouvoir parlementaire. Ces deux éléments, confondus pendant assez longtemps, se séparèrent à une époque encore indéterminée. Deux chambres distinctes formèrent la base définitive du gouvernement anglais, après la victoire irrévocable du parlement sur le pouvoir rival du conseil privé, qui pendant quatre siècles avait été l'instrument du despotisme de la couronne.

En France, à l'avénement des Capétiens, chaque seigneur féodal avait sa cour de justice; le roi eut la sienne. Cette cour se remplit des barons du duché de France et du comté d'Orléans; ce fut l'origine du parlement de Paris. Ce parlement vit peu à peu accroître son importance et posséda, comme le parlement anglais, des droits politiques étendus, bien que presque toujours combattus ou contestés. Le droit de remontrance, par exemple, et celui de l'enregistrement des édits royaux et des impositions étaient, pour le temps, des prérogatives considérables qui limitaient la puissance du souverain.

Cette antique institution pouvait devenir le principe d'un grand développement des libertés publiques, ainsi que l'origine d'une chambre haute qui aurait influé beaucoup sur les destinées du pays. La composition même du parlement de Paris n'était pas sans analogie avec celle du parlement anglais. Les principaux seigneurs terriens, certains évêques, les pairs, les princes du sang royal, siégeaient de plein droit parmi les membres d'une magistrature dont l'indépendance était garantie par l'inamovibilité, par l'hérédité et par l'abus même de la vénalité des charges. Cette auguste assemblée était toujours appelée à prendre part aux grandes affaires du royaume.

Si l'élément représentatif des États, même rarement convoqués, et le pouvoir parlementaire français avaient commencé par se confondre et par s'unir comme en Angleterre, les fondements primitifs d'un gouvernement libre étaient posés. Les germes s'en fussent probablement développés. Mais en France un antagonisme invétéré et des rivalités invincibles séparaient des parlements les états généraux aussi bien que les états provinciaux. L'alliance de ces deux éléments politiques importants eût pu opérer la transition du gouvernement absolu au gouvernement représentatif et parlementaire beaucoup plus tôt et sans un bouleversement général. Deux assemblées puissantes et distinctes, modifiées selon les temps, se seraient infailliblement formées et nous auraient vraisemblablement donné pour toujours ces institutions constitutionnelles dont un destin contraire semble ne nous laisser jouir un instant que pour nous les ravir aussitôt.

III

L'organisation politique anglaise est simple et exempte de la complication d'engrenages hiérarchiques dans laquelle nous paraissons nous complaire. Il n'y a point là d'institutions provinciales échelonnées, ni de degrés intermédiaires entre les bourgs ou les comtés et le parlement, qui sert de lien central à l'ordre judiciaire à l'administration et aux pouvoirs locaux. La puissance presque illimitée des chambres représentatives s'applique à l'expédition des affaires administratives et politiques, à la surveillance de toutes choses comme à la législation. Mais cette puissance elle-même s'est imposé d'étroites limites, lorsqu'elle a porté sur le gouvernement local (*local government act*, 1858) une loi tendante à l'uniformité plutôt qu'à la centralisation. Le premier principe de cette loi est que les localités sont absolument maîtresses de l'appliquer soit en totalité, soit en partie, ou même de n'en tenir aucun compte; si, après l'avoir adopté, les résultats ne semblent pas satisfaisants, les localités peuvent revenir sur cette adoption. Mais il faut reconnaître que les Anglais, loin d'abuser de ce respect scrupuleux de leur législation pour les intérêts de clocher, savent dominer l'égoïsme de l'intérêt local et s'abandonnent volontiers au mouvement patriotique et national qu'imprime au pays le parlement britannique.

Le pouvoir exécutif n'a que peu ou point de représentants dans les provinces, parfois seulement il envoie quelques rares agents parcourir les comtés pour inspecter certains services spéciaux. A Londres, même, les employés du gouvernement central ne sont guère plus nombreux, et l'on n'y voit pas de ces vastes édifices que nous nommons ministères. « Presque toutes les administrations sont « réunies à Whitehall dans un même bâtiment dont la vue seule est « plus éloquente que tous les discours[1]. »

En revanche, on ne peut que difficilement se faire une idée de la somme énorme du travail accompli par le parlement dans les sessions annuelles qui sont relativement assez courtes. Les comités de la Chambre des communes sont écrasés par les innombrables affaires qu'ils doivent étudier et décider, sous forme de pétitions, de bills

[1] Franqueville, page 511.

privés et publics, c'est-à-dire d'intérêt local ou général. Dans les attributions de ces comités sont compris les canaux, les routes, les compagnies commerciales, les brevets d'invention, les travaux publics, aussi bien que l'examen des dépenses et des impositions. Le tout présente une montagne de documents : livres bleus, plans, mémoires interrogatoires, manuscrits ou imprimés, etc., etc. L'on doit observer en outre que la plupart du temps une même affaire est reproduite cinq fois aux Communes et trois fois à la Chambre des lords. Toute l'administration, dans son application quotidienne, passe ainsi par les mains du pouvoir législatif, depuis les plus hautes questions jusqu'aux plus minutieux détails.

Les journées des membres des Communes se trouvent absorbées par les comités ou par les commissions ; leurs soirées et une partie de leurs nuits sont consacrées aux grandes discussions de la Chambre réunie ; d'heure en heure le travail se succède pour eux sans relâche, et nul membre des Chambres n'est certain de pouvoir aller chez lui prendre le repas du soir. D'après l'ordre habituel de ses séances, le parlement n'est assuré de dîner que deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Aussi recherche-t-on tous les moyens d'apporter quelques adoucissements à de si grands travaux. On a imaginé, pour le plus grand *comfort* des membres du parlement, d'établir entre Westminster, les principaux clubs et les couloirs de l'Opéra un télégraphe électrique, rendant compte incessamment de la marche de la séance, afin qu'il soit possible d'accourir à temps pour voter ou pour entendre un discours intéressant. Mais il y a des noms magiques auxquels ne résistent point les graves législateurs d'Albion. Le Derby, à Epsom, au printemps, le Grouse shooting en Écosse, au 12 août, font proroger le parlement d'un jour, ou en amènent la clôture définitive.

Si dans les Chambres anglaises s'amoncellent des masses inextricables de documents imprimés ou manuscrits, dans l'administration locale, au contraire, la plupart des affaires sont traitées et décidées de vive voix ; à peine faut-il écrire quelques mots dans des formulaires ingénieux, imprimés d'avance. Au milieu de la multiplicité de leurs occupations judiciaires et administratives, les *gentlemen* de province ont réussi à échapper aux envahissements des écritures ; ils savent qu'un sûr moyen d'éloigner des affaires locales les personnes aisées du pays, c'est l'abus des pièces écrites.

On se demandera sans doute comment les juges de paix anglais parviennent à suffire aux différentes exigences de leur situation. C'est que l'autorité de chaque juge de paix s'étend à tout le comté (*pervades the whole county*), et que ces juges de paix ayant toujours le droit de se réunir, les capacités spéciales ou supérieures de chacun

d'eux sont mises en réquisition par tous les autres. Chaque habitant peut, d'ailleurs, selon sa confiance et son intérêt, s'adresser à l'un ou à l'autre des juges de paix du comté. En France, également, bien des difficultés administratives seraient aisément surmontées si tous les maires d'un canton pouvaient se grouper et se venir mutuellement en aide.

Le gouvernement local et la décentralisation administrative est néanmoins favorable en Angleterre à une puissante unité politique. Il n'y règne entre l'administration et la représentation ni ce dualisme ni cet antagonisme qui rend si difficile la pratique des formes parlementaires et représentatives. Un lien permanent et serré unit ensemble chez les Anglais le corps électoral, l'administration et la représentation, car, bien que séparées en théorie, ces diverses forces politiques se trouvent par le fait concentrées dans les mains des mêmes personnes. Les nombreux juges de paix de l'Angleterre ne siégent pas tous au parlement, mais la plupart des membres du parlement sont, ou ont été magistrats dans leurs paroisses ou leurs comtés.

Les juges de paix, les marguillers des paroisses, les administrateurs de la taxe des pauvres, maîtres responsables, mais indépendants, de l'administration provinciale, de la répartition des impôts et des pouvoirs judiciaires du premier degré, sont élus les uns par les autres. Ils pèsent d'un grand poids sur le choix des représentants du pays qui administrent dans le parlement comme eux-mêmes administrent dans leurs comtés. Les représentants désignent, pour ainsi dire, les ministres qui, à leur tour, tout en respectant le souverain, le dirigent inévitablement. Les représentants ont sur les cabinets l'influence que chacun sait; ce qui n'empêche pas l'empire britannique de profiter des incontestables avantages et de l'influence monarchique. Dans ces conditions, les corruptions électorales n'intéressent qu'indirectement la couronne et le gouvernement, qui doivent être toujours jaloux cependant de sauvegarder la moralité publique. Aussi en Angleterre les conservateurs sont-ils progressifs, et l'opposition n'est-elle pas inévitablement entraînée à jeter de perpétuelles entraves dans la marche d'une administration et d'un gouvernement auxquels elle prend une part active. Quand les députés anglais attaquent l'administration, ils peuvent être prudents et exigeants à la fois, car l'administration c'est eux-mêmes. Sur le continent, une conduite contraire est généralement adoptée. Pour prouver sa force et ses mécontentements, l'opposition en est réduite à attaquer les gouvernements sans relâche, et, de leur côté, les majorités conservatrices font à la défense du gouvernement établi des sacrifices pénibles, mais qu'elles croient nécessaires. Parfois même le zèle in-

discret d'imprudents amis du pouvoir voudrait appliquer les exigences de la centralisation à la conduite des assemblées, et poser l'adhésion perpétuelle des représentants à tous les actes de ce pouvoir comme la véritable fonction de la représentation élective. A ce prix seulement, ils admettent la possibilité du maintien de l'ordre et du respect de l'autorité.

Ce n'est pas un des moindres inconvénients des formes parlementaires détournées de leur sincérité; car il y a deux manières d'être battu dans une assemblée. On peut être, soit *out voted*, soit *out debated*, c'est-à-dire, dans le premier cas, être battu par les votes opposés, ce qui est clair, et, dans le second cas, être vaincu dans l'opinion publique par l'effet des débats, bien que l'on reste vainqueur par la majorité des voix. Ce qui induit souvent le pouvoir dans de graves erreurs, c'est le danger des chambres introuvables. Aussi un bon premier ministre parlementaire doit-il presque continuellement avoir la tête aux fenêtres du parlement, pour voir ce qui se passe au dehors, tandis qu'au dedans il reçoit et pare de son mieux les coups et les attaques de ses adversaires ou même de ses amis[1].

Mais en Angleterre il y a moins de danger que chez nous de voir une majorité se séparer du pays. La vie politique des Anglais étant avant tout la vie administrative, qui donne le mouvement au plus petit bourg comme au parlement, et tout le monde, l'opposition comme la majorité, se trouvant préoccupé d'administration, l'initiative parlementaire est sans inconvénients et ne risque guère de désorganiser les services publics ou d'y apporter un trouble profond. Dans ces conditions, les grandes questions politiques perdent de leur violence. Elles peuvent s'ajourner et sont sainement jugées par des hommes qui, sortis, soit de la majorité, soit de l'opposition, se verraient chargés d'appliquer les changements ou les nouveautés, et qui seraient les premiers à en subir les conséquences. Mais aussi,

[1] En étudiant la pratique de la Constitution anglaise, on trouve des exemples pour tout. Ainsi « sir Robert Peel et le duc de Wellington, premier ministre, préférant, dans la question d'Irlande, leurs devoirs envers le pays à leurs obligations de parti, résolurent subitement, à la consternation et au scandale des tories, de rapporter et d'effacer immédiatement l'incapacité civile des catholiques. » (Erskine May, t. II, p. 55.) De même, en 1845 et 1846, sir Robert Peel, pour faire passer son bill de la réforme de la loi des céréales, quitta et reprit son portefeuille et la présidence du cabinet, et ne craignit pas, en présence d'un « parlement protectioniste, d'abandonner complétement la politique de protection. » (Erskine May, t. II, p. 72.) Cette conduite, pleine d'ailleurs d'inconvénients, est tout à fait en dehors des règles ou des traditions parlementaires ; et, bien qu'elle parût alors rendue nécessaire par la pression d'une partie des intérêts les plus considérables du pays, elle n'en fut pas moins jugée et appréciée sévèrement. On peut voir le jugement porté là-dessus par M. Guizot dans la *Vie de sir Robert Peel*, par M. d'Israëli, par M. Erskine May.

lorsque le jour des réformes est arrivé, le pays est prêt à les supporter sans désordre. La question est étudiée et mûrie si universellement et depuis si longtemps, qu'il n'y a plus ni vainqueurs ni vaincus.

Ces luttes, ces sacrifices ou ces compromis entre le gouvernement, les majorités et les oppositions, s'appellent en France la guerre, en Angleterre le jeu des partis. En ce dernier pays, les partis se composent de gens habiles au point de savoir tour à tour prendre en main le pouvoir, sans jamais renverser le gouvernement. Ah ! la bonne chose que de tels partis qui administrent d'une main et combattent de l'autre ! Nous en ferions bien autant, mais la centralisation nous laisse les deux mains pendantes, et libres seulement de se livrer à toute sorte de *mischiefs* inconstitutionnels. Quoi qu'il en soit, fasse le ciel qu'il y ait toujours des partis parmi nous. Les partis anciens ou nouveaux sont la sauvegarde du faible. Quoi de plus sincère et de plus dévoué que le zèle et l'intérêt qu'ont les mécontents en disponibilité à soutenir tous les opprimés et à réclamer le redressement de tous les abus? C'est bien à tort que les heureux et les puissants se révoltent contre certains maux utiles et nécessaires. La douleur elle-même a ses bons côtés. Sans elle nous ne saurions vivre. C'est souvent le cri sauveur de la nature qui nous avertit impérieusement de veiller à notre conservation menacée. Les gouvernements n'ont pas toujours raison de maudire les cris et les plaintes des partis, interprètes parfois malencontreux et tracassiers du pays qui souffre fréquemment en certains points, comme tout ce qui tient de l'humanité. Ne peut-on nous laisser la consolation de croire que nous aussi nous aurons été bons à quelque chose parmi nos contemporains? Tout en nous plaignant nous respectons les lois. Faute de pouvoir rendre d'autres services, du moins ne sommes-nous pas l'expression légale de la douleur du pays?

Où en serions-nous aujourd'hui, si depuis quatre-vingts ans il ne s'était pas toujours trouvé à point nommé un parti ou l'autre pour servir d'organe aux réclamations justes et pour débattre avec ardeur le pour et le contre des questions? Il ne faut pas trop compter sur la clairvoyance ni sur le désintéressement platonique de ceux qui résident en paix dans les régions sublimes et sereines du pouvoir non contrôlé. Les habitants des demeures olympiennes s'imaginent fort à leur aise que tout est suffisamment bien ici-bas, et s'étonnent de l'ingratitude qui récompense leurs efforts et leurs labeurs paternels. Dans leur universelle sollicitude, ils se donnent beaucoup de souci pour corriger tous nos défauts et régler toutes nos affaires. Mais les brebis doivent-elles une grande reconnaissance à ceux qui prennent de la peine pour les tondre, ainsi qu'au chien vigilant qui

se fatigue pour les empêcher d'errer dans les pâturages prohibés?

Toutefois on ne saurait nier que certains partis, voulant surtout se trouver libres d'être les maîtres, ont parfois outre-passé leur mission; pour combattre des incendies partiels, ils ont amené souvent l'inondation générale. Mais enfin nos existences et notre pays sont restés saufs; les digues peuvent être relevées, et les champs sont prêts à porter des moissons nouvelles. Quant à ceux qui, pour nous rendre quelque indépendance, nous renvoient aux calendes de la parfaite sagesse, ou de l'unanime et fraternel accord de tous les Français, il semblerait qu'ils veulent railler. Nous serons tous morts bien avant l'avénement de cet âge d'or. L'unanimité absolue, cette centralisation des opinions, ne se rencontre que dans le silence forcé; mais tout ce qui vit et se meut sur la terre, depuis le moucheron qui bourdonne jusqu'au lion qui rugit, ne saurait se taire longtemps.

Qui sont-ils donc au reste ces vainqueurs, comme ces vaincus du moment, sinon des partis qui portent dans leur sein leur part plus ou moins grande de vérités, d'erreurs et d'illusions? Pour que l'illusion et l'erreur aillent s'effaçant par degrés et sans luttes sanglantes, ne doit-on pas s'efforcer d'obtenir l'équilibre des partis, bien plutôt que la destruction ou la victoire complète de l'un d'eux; il les faut tous précieusement conserver pour le jour prochain ou éloigné de la liberté non exclusive et vraiment libérale, comme en Angleterre.

IV

La sagesse pratique des Anglais, fondée sur une décentralisation ingénieuse, proclame, comme on l'a vu, la distinction des pouvoirs, mais elle les réunit et les confond presque tous sur les mêmes têtes. Cette combinaison semble jeter quelque trouble dans la doctrine qui exige, comme principale et indispensable condition d'un gouvernement libéral, la séparation absolue des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. C'est à juste titre qu'on a toujours évité de mettre au même rang le pouvoir administratif, qui pourtant n'est pas le moins nécessaire de tous; car les peuples ne peuvent s'en passer un seul instant. Tant que l'administration subsiste, la société reste debout. Mais ce quatrième pouvoir ne peut posséder une vie propre et indépendante; ce grand serviteur du pays est destiné à se confondre avec l'une ou avec l'autre des grandes forces de l'État. Le

pouvoir administratif sera-t-il confondu avec le pouvoir exécutif ou avec le pouvoir électif et législatif? Là se trouve le nœud de la question posée entre la liberté et la centralisation. La France et l'Angleterre font chacune une réponse opposée ; mais l'examen du système politique des deux pays paraît mettre en lumière ce double principe, que le pouvoir proprement dit ne se partage pas, et qu'au fond, qui administre gouverne.

Il est inutile de se bercer de chimères. Comme le dit si judicieusement M. Gneist, « la possession d'un parlement ne suffit pas à la « liberté d'un peuple. » Ni le vote de l'impôt, ni même le contrôle des dépenses effectuées, quelque indispensables que soient ces garanties précieuses, ne suffisent à donner au pays une influence certaine et incontestée sur le gouvernement. Qui pourrait songer, dans un État régulier, à recourir au dangereux expédient du refus de l'impôt ou seulement d'une partie considérable du budget?

Incontestablement le mélange des pouvoirs est un des caractères particuliers de l'organisation intérieure de l'Angleterre. Les attributions des administrateurs locaux comme celles du parlement sont presque universelles. Le pouvoir judiciaire, dans la personne des juges de paix, se trouve confondu à sa base avec la puissance administrative et municipale ; à son sommet, dans la Chambre des lords, il participe à la puissance législative. Enfin le corps entier de la magistrature rétribuée forme la clef de voûte de la constitution et un véritable pouvoir politique. La compétence des tribunaux est sans limites ; ils peuvent approuver ou condamner, non sur la question de droit, mais sur toute question de fait, chacun des actes du gouvernement et des agents soit royaux, soit municipaux, attaqués par un citoyen quelconque. Le pouvoir exécutif est seul préservé de toute participation à la confusion générale, par la raison qu'il est exclu de presque toutes choses.

M. Gneist remarque que certaines parties du gouvernement intérieur de l'Angleterre, telles que l'organisation de la police, de la justice, du jury, de la milice, etc., etc., manquent de la base et du principe auxquels, selon les notions aujourd'hui acquises sur les libres institutions municipales, on attache une importance capitale, c'est-à-dire du droit d'élection[1]. Mais, contrairement à cette opinion, une certaine confusion de pouvoirs ainsi qu'une heureuse proportion entre les fonctions électives et celles qui ne le sont point, ne fournissent-elles pas précisément la condition pratique du *self government?* Cette condition n'est-elle pas l'unique moyen d'échapper en Angleterre ou ailleurs, aux conséquences funestes de l'abso-

[1] Gneist, t. II, p. 965.

lutisme qui nomme à tous les emplois, et de la démocratie extrême fondée sur l'élection universelle pour toute espèce de fonction. On sait que ce dernier système est le grand chemin de l'instabilité et du désordre, qui ramène inévitablement et sans longs détours au despotisme le plus complet. Nous nous bornons du reste à constater la confusion de certains pouvoirs en Angleterre, sans chercher à expliquer un fait évident et fécond en résultats utiles, quoique contraire en apparence aux principes admis. Mais en revanche, dirons-nous, qui ne connaît des pays où les pouvoirs sont si soigneusement divisés que la puissance exécutive est à elle seule souveraine?

Pour revenir au sujet spécial qui nous occupe, nous ferons remarquer qu'on a souvent posé contre la possibilité de la décentralisation une objection à laquelle l'Angleterre répond victorieusement. La grandeur excessive de notre capitale est présentée comme une cause et un effet irremédiables de la centralisation exagérée. Paris est trop grand, dit-on; mais Londres serait-il une bourgade? C'est, au contraire, le plus grand centre commercial, politique, financier et maritime du monde connu; là se trouve la plus forte agglomération de richesses et de population qui se soit jusqu'ici formée. L'on y fait pourtant de la décentralisation en grand. La province vient à Londres chaque année gouverner l'État au sein du parlement. Il est vrai que: « Les commissaires et les agents de police de l'immense capitale « britannique ne peuvent prendre part aux élections pour le parle- « ment; il leur est défendu d'influencer les électeurs d'une façon « quelconque, sous peine d'une amende de 2,500 francs[1]. »

Néanmoins la nation anglaise paraît persuadée que la liberté urbaine, mobile en ses élans, offre moins de sécurité que la liberté rurale, plus timide, mais plus tenace et plus dévouée au sentiment de la propriété. Ce principe, admis par tous, donne à l'Angleterre cette force de tempérament politique, qu'ont favorisée les diverses combinaisons de la décentralisation. En effet, lorsque, dans les classes moyennes ou aisées, presque tout le monde administre et juge, les caractères rompus dès la jeunesse à la responsabilité administrative et personnelle, se forment vite à la pratique des affaires et au sentiment des réalités politiques. Quand, au contraire, la société est nettement divisée en deux catégories distinctes, dont l'une se trouve chargée de surveiller l'autre au nom d'un pouvoir supérieur; quand on ne peut trouver une place intermédiaire entre les surveillants et les surveillés, la situation devient trop tranchée pour qu'il ne soit pas malaisé à ces derniers de conserver un calme équitable et prudent. Si la modération est toujours difficile pour quiconque possède un pouvoir sans

[1] Franqueville, p. 537.

limites, elle ne l'est pas moins pour ceux qui ne possèdent absolument rien en ce genre. Aussi, les gouvernements comme les oppositions se trouvent-ils parfois dans des embarras également funestes; les alliances extrêmes auxquelles les uns et les autres se résignent, sont dangereuses, surtout en un temps remarquable par la fragilité et le rapide affaiblissement des institutions politiques. Dans un système de centralisation excessive, les formes représentatives se trouvent placées comme une annexe étrangère, et comme un rouage, qui ne peut, sans un frottement dangereux ou sans rupture, entrer dans le mouvement général d'un mécanisme que l'on a combiné dès longtemps en vue d'une société exclue de toute participation à l'administration et au gouvernement.

En de telles occurrences la suppression de la liberté représentative par le despotisme se présente comme la solution la plus facile et la plus simple. Il y a longtemps que les amis du pouvoir absolu voient de mauvais œil les manifestations parlementaires. Pour dissuader le Régent de réunir les états généraux, le cardinal Dubois lui disait dans un mémoire curieux : « Quoiqu'un monarque soit « le chef de ses sujets, l'idée qu'il tient d'eux tout ce qu'il est et « tout ce qu'il possède, l'appareil des députés du peuple, la permis« sion de parler devant le roi, et de lui présenter des doléances, « *ont je ne sais quoi de triste*, qu'un grand prince doit toujours « éloigner de sa présence. »

V

Au reste, l'organisation anglaise, malgré les apparences extérieures, n'est pas exclusivement aristocratique. En effet, les combinaisons de l'administration locale ainsi que des formes électives et parlementaires comprennent et mêlent les unes aux autres toutes les classes suffisamment éclairées du pays. L'hérédité, la richesse et le talent y jouent un grand rôle, mais l'universalité des situations intermédiaires concourt aux affaires et contre-balance puissamment les influences supérieures. Il plaît à cette nation de jeter les éléments populaires et bourgeois de sa puissance dans un moule aristocratique en même temps que libéral. Aux classes élevées dont elle est fière l'Angleterre laisse le premier rang, mais les simples paroissiens de toutes positions, soumis à la taxe des pauvres, ce livre d'or des

citoyens britanniques, administrent, votent, jugent et gouvernent aussi. Comme le remarque fort bien M. Erskine May[1], « depuis long- « temps déjà les hommes de talent sortis du sein du peuple étaient « poussés aux positions suprêmes. La noblesse territoriale aspirait « rarement à la première place dans la conduite des affaires. A « l'exception du marquis de Rockingham, chef reconnu du parti « whig, et deux fois premier ministre, ainsi que du comte de « Shelburne, aucun chef de grande famille aristocratique ne fut « à la tête du cabinet, depuis la chute du duc de Newcastle en « 1762 jusqu'au ministère du comte Derby en 1852[2]. Même dans « la Chambre des lords d'éminents légistes et d'autres hommes « nouveaux prenaient la première place, tout comme la direction des « débats et des discussions[3]. »

Il est certainement impossible de prétendre que l'Angleterre soit le temple de l'égalité; mais les Anglais se sentent assez de force pour ne pas redouter d'être écrasés par aucune supériorité, et ont assez d'orgueil pour échapper aux petitesses de la vanité. Persuadé qu'il est d'utilité publique de garder quelques points de résistance individuelle ou collective, ce peuple n'a point abattu les grands chênes afin que tout fût roseau. Le roseau plie toujours s'il ne rompt jamais comme le chêne, qui tout en rompant avec éclat signale du moins l'orage s'il n'y peut résister.

On a souvent admiré la symétrie logique et la précision métaphysique de l'esprit français dans toutes les combinaisons politiques; néanmoins, quand il s'agit de faire œuvre de liberté et d'énergie publique ou privée, qui l'emporte de nos voisins ou de nous? On nous a souvent accusés aussi de ne savoir que le chant des cigales, et d'être peu capables du travail acharné, silencieux et avide de la fourmi britannique. Est-ce équitable? Il faudrait du moins reconnaître que les circonstances nous ont toujours été contraires. Jusqu'ici, par suite d'imprudences ou de nécessités successives et opposées, nous avons surtout songé, dans les moments d'épreuves, à armer nos maîtres. Mais malgré la vigueur du coursier, le pouvoir revêtu de la formidable et pesante armure de la centralisation est un cavalier trop

[1] La même remarque ne s'applique-t-elle pas à la France d'avant 1789 ? A ces questions posées par une brochure fameuse : Qu'est-ce que le tiers état ? — Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? — Rien. Ne pourrait-on pas substituer avec plus de justice cette autre question : Que n'était pas alors le tiers état? L'administration tout entière, la magistrature, les ministères étaient en grande partie dans ses mains; il entrait à la cour, dans la diplomatie et dans l'armée.

[2] Les ducs de Grafton et de Portland ne possédaient que la présidence nominale du cabinet.

[3] Erskine May, t. II, p. 87.

lourd aujourd'hui. D'ailleurs, pour subsister ce pouvoir ne se trouve-t-il pas dans la dangereuse nécessité d'être toujours à lui seul, plus fort qu'un pays entier incessament occupé à ronger son frein.

Les avantages de la centralisation et ceux de l'unité ont été fréquemment confondus à dessein. Pour nous la France est forte et puissante, non point parce qu'elle est centralisée à l'excès, mais parce que c'est la France. La monarchie et l'administration ont fait notre pays ce qu'il est; mais ne sommes-nous pas bientôt majeurs? Dans le cas où on le reconnaîtrait, nous ne demanderions pas de comptes de tutelle. Le suffrage universel serait-il au contraire un grand et perpétuel mineur? Cette conquête se trouve-t-elle destinée, comme presque tous nos changements politiques, à fortifier et à roidir encore les ressorts multipliés de la centralisation! Car, loin d'avoir fait des progrès dans la voie de la décentralisation libérale, nous avons cheminé à grands pas dans la direction opposée, depuis le temps où M. Royer-Collard parlait contre ce qu'il appelait la *centralité*. Le mot, comme on le voit, s'est fort développé et la chose aussi.

Les amis de la tranquillité stagnante n'aiment pas à voir attaquer notre régulière et savante administration, qui seule a eu la gloire sans seconde de traverser intacte et respectée tous nos bouleversements. Ils pensent que pour la vie des nations l'autorité est le pain quotidien seul nécessaire, tandis que la liberté, c'est le vin trop généreux dont l'usage ranime les forces, mais dont l'abus peut aussi mener à l'ivresse. L'eau claire de l'abstention et de l'abdication politiques ou administratives suffit à ces ultra pacifiques qui, ne redoutant point l'atonie, consentiraient volontiers à se voir astreindre, par les combinaisons subtiles de la centralisation, au stricte régime d'une société de tempérance politique. Laisser tout faire à l'État, n'est point l'avoir pour serviteur, mais pour maître.

La liberté continentale, il est vrai, peut n'être pas la même que la liberté insulaire de l'Angleterre, mais ne saurait, malgré tout, être absolument l'opposé. Le temps présent nous impose la nécessité de lutter contre une difficulté presque insurmontable, c'est-à-dire, celle de travailler pour la liberté avec les instruments de l'absolutisme. Néanmoins, il faut que tôt ou tard nous trouvions le moyen de sortir de ce cercle vicieux : qu'on ne peut décentraliser nos institutions, parce qu'il n'y a pas, en dehors des fonctionnaires, d'hommes propres à l'administration locale, et qu'on ne peut former d'hommes propres à l'administration locale, tant que les fonctionnaires la retiendront pour eux seuls. Et pourtant les administrateurs éclairés qui président aujourd'hui à nos destinées sortent-ils d'une autre race ou d'autres écoles que nous?

Dans notre pays, à toute attribution élective ou administrative se rattache la vieille idée de l'immunité et du privilége. Sous le régime d'une véritable décentralisation au contraire, pour tout agent, derrière chaque décision prise peut se cacher un procès, et dans chaque administré peut se rencontrer un accusateur ou un juge.

Aussi faut-il se répéter que, s'il n'y a pas de gouvernement représentatif et libre sans la responsabilité des ministres, de même il n'y a pas non plus de décentralisation applicable et effective, sans que ceux qui administrent, donnent à leurs concitoyens la garantie permanente d'une responsabilité personnelle et complète, devant les tribunaux ordinaires du pays. L'Anglais peut bien dire que la gratuité des fonctions provinciales et électives est son luxe et son orgueil; pour nous, qui sommes moins riches, dans toute fonction le salaire est le droit, mais la responsabilité est l'honneur.

L'Angleterre, au reste, pays de suffrage restreint, est avant tout le pays de la responsabilité universelle. Le respect de ce principe de responsabilité a même été considéré jusqu'ici comme une raison déterminante et victorieuse contre l'adoption du vote secret aux élections. Ce mode de votation fut souvent proposé dans les discussions nombreuses qu'on a engagées sur la loi de la réforme électorale. « Mais l'argument le plus fort, dit M. Erskine May[1], contre le scrutin « secret en matière d'élection, est que toute fonction politique en « Angleterre se trouve exercée publiquement et sous la responsabilité « personnelle de chacun; que de même tous les débats ou tous les « votes du parlement sont publiés pour l'information des citoyens; et « que par conséquent les électeurs ne sauraient à aucun titre réclamer pour eux seuls une exemption à cette loi générale de publicité « et de responsabilité à laquelle sont soumis leurs représentants et « ceux qui gouvernent en leur nom. » En outre, la plupart des publicistes anglais pensent que l'effet pratique du scrutin secret est nul, et qu'en Angleterre ou ailleurs, le vote clandestin n'est pas une garantie efficace contre la corruption ni contre l'intimidation électorales.

En résumé, l'étude de l'histoire de l'Angleterre pendant ces dernières années démontre que la décentralisation la plus complète ne nuit en rien à une puissante unité nationale et n'ôte rien à la vigueur d'un peuple ou d'un gouvernement. Dans l'espace de trente ans les Anglais ont opéré sans troubles des changements équivalents presque à des révolutions. La réforme électorale de 1832, le bill de réforme des corporations municipales en 1835, le rappel de la loi des céréales, involontairement mais courageusement accepté par la propriété territoriale, qui se croyait ébranlée par de cette mesure, furent d'u-

[1] T. I, page 372.

tiles et considérables modifications. La réforme de la loi des pauvres, tout en secourant, grâce à de meilleures combinaisons, la misère, mais non l'oisiveté, soutint et releva les classes ouvrières moralement ainsi que matériellement. Cette même réforme dégreva et sauva la propriété menacée à ce point, « qu'en certaines paroisses le montant de la taxe des pauvres égalait presque la totalité du revenu des terres[1]. » Enfin, une loi nouvelle a « rendu l'exercice du gouvernement local plus large, plus libéral et plus sincère. »

Aucune des dernières améliorations du système anglais n'a été opérée au détriment d'une judicieuse décentralisation. Lorsque ce système cherche à établir quelque uniformité dans les institutions locales et municipales, il s'arrête devant les avantages reconnus de certaines anomalies et de certaines contradictions. Ainsi, à l'époque de la promulgation de la loi sur les corporations municipales, l'existence et les priviléges de l'antique corporation de Londres furent exceptionnellement maintenus. De même le parlement a soigneusement conservé aux imposés la faculté d'accepter ou de rejeter l'acte sur le gouvernement local, et les paroisses demeurent libres de contracter ou de repousser les *unions de paroisses*, conseillées par la loi pour la meilleure administration de la taxe des pauvres. Ces grandes et difficiles réformes, tout en respectant scrupuleusement les droits locaux, ont démontré victorieusement la force des institutions décentralisées de l'Angleterre et la puissance réformatrice de soi-même par soi-même, que possède la constitution britannique.

Les ouvrages de MM. de Franqueville, Gneist et Erskine May mettent bien en lumière les conditions, mais aussi les difficultés de la décentralisation et du *self government*. Nous ne nous laisserons pas décourager par ces difficultés, quoi qu'en semble penser M. Gneist lorsque, après avoir dit : « Le *self government* est en un mot la base « de la liberté individuelle comme celle de la liberté politique, et ce « système donne la solution positive du problème de l'union entre la société et l'État; » il ajoute : « Dans la poursuite de cette solution « l'Allemagne hésite et la France désespère[2]. » Notre désespoir n'est point si profond; grâce à leur caractère, comme aux leçons de l'expérience, les Français ne désespèrent pas pour si peu. Depuis un demi-siècle, qui d'entre nous n'a pas vu triompher, pour un temps du moins, les idées qu'il défend? Quelles sont les causes vaincues qui n'ont pas reparu victorieuses à leur tour?

Ici nous approchons des limites du terrain défendu à la polémique et réservé aux maîtres de la parole et de la science politique que le

[1] Erskine May, t. II, p. 607.
[2] Gneist, 1213-1214, t. II.

pays a investis du droit de tout dire à certains jours; c'est l'occasion de se rappeler ce vers satirique :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Mais néanmoins, pour se faire en passant, une idée de la tendance toujours croissante de l'État à s'ingérer en toutes choses, et pour se rendre compte des embarras dans lesquels le pouvoir est souvent entraîné par de fâcheuses traditions, il suffit de porter son attention sur le récent épisode de la réorganisation des Beaux-Arts, réforme qui, dit-on, ne s'opère pas sans quelque difficulté. La centralisation va-t-elle appesantir sa lourde main sur la peinture, la sculpture et l'architecture, afin de les protéger et de les réglementer de plus en plus; va-t-elle créer des fonctionnaires du beau? Ne faudrait-il pas alors nous accorder du moins une cour d'appel et un code pénal du laid? Quoique peu au fait de ce qui se passe dans les concours, dans les écoles et dans les académies, le public s'intéresse vivement aux questions de l'art, la moins grave des choses sérieuses; et c'est à juste titre. L'art est le don précieux qu'a l'intelligence humaine de façonner la matière à son image, et de la frapper à l'empreinte de l'idéal. On ne doit pas le laisser déchoir; il n'est pas indifférent d'habituer un peuple aux décadences.

La France aime les artistes qui certes le lui rendent bien. L'artiste est né frondeur ; c'est de tradition. Néanmoins, les vicissitudes de sa vie ne le laissent pas insensible à l'attrait des faveurs et des commandes ministérielles. Pour presque tout le monde le budget est le Dieu du jour. Ce Dieu, sans être éternel, possède heureusement le privilége de se renouveler sans cesse ; car ses adorateurs ont un zèle extrême à en emporter chacun un morceau, et la destruction de l'idole est complète au bout de l'an. Mais, de même la plupart d'entre nous, les artistes voudraient n'être ni trop délaissés ni trop protégés. Comme nous ils s'écrient : Qui nous protégera contre nos protecteurs?

La France entière serait-elle comme le monde agité des Beaux-Arts? Nous ne saurions l'affirmer. On trouverait pourtant, à la rigueur, quelque analogie entre les symptômes manifestés dans les régions séparées des arts et de la politique. La persistance des minorités battues qui luttent pour entrer dans les assemblées représentatives ressemble assez à l'insistance de ceux qui, pour les tableaux, exigent une exposition des refusés. Les refusés ont réussi, ne lasserons-nous pas aussi la fortune adverse? Nous aurions peut-être quelques peintures intéressantes et frappantes à présenter au pays.

Quoi qu'il en soit, gardons-nous de perdre de vue le but vers le-

quel doivent tendre les esprits prévoyants et libéraux. Il est nécessaire de faire effort et de rentrer en soi-même pour se demander si, au moment présent, chacun se trouverait suffisamment préparé aux devoirs nouveaux qu'imposerait une décentralisation prochaine. Sans doute il est agréable et facile de faire de la décentralisation théorique à Paris entre les théâtres, les salons, la bourse et l'Institut, au milieu des charmes de la vie métropolitaine, et d'ajouter quelques pages à ce que M. Gneist appelle sans ménagement « cette volumineuse lit-« térature sur la centralisation et la décentralisation, littérature qui « ne paraît guère être autre chose qu'une philosophie de la misère « de l'absolutisme[1]. » Nous ne sommes pas en Prusse, et l'on fait ce que l'on peut! Mais, pour venir à bout d'accomplir pratiquement des progrès notables dans la voie du *self government*, il y a bien des lois, bien des règlements et des difficultés à connaître, sinon à approfondir; ce serait en province, sur leur propre terrain, qu'il faudrait rivaliser avec les fonctionnaires.

En France on entend partout parler politique, mais presque nulle part on n'entend parler administration. Il est aisé de reconnaître en nous tous tant que nous sommes, les fils de la génération passablement téméraire et chimérique qui a promulgué la déclaration des droits de l'homme. La mention des devoirs avait été omise dans ce document métaphysique qui charma nos aïeux. On ne choisit pas ses parents, et l'on ne parvient pas davantage à se soustraire complétement aux influences héréditaires. Aussi tout l'élan de notre pays, lorsqu'il se réveille, se porte-t-il de prime-saut sur les problèmes politiques les plus élevés et les plus redoutables, et cela sans réserve comme sans hésitation. Qui ne dédaigne, dans les réunions publiques ou privées, restreintes ou nombreuses, de discuter autre chose que les principes ou les fondements mêmes des gouvernements ou que les conditions de l'équilibre des empires? Quand verrons-nous, à propos d'utiles réformes intérieures, surgir de ces sortes de cas de conscience nationaux que l'Angleterre semble, à certains moments, aimer à se poser à elle-même. Ce pays tout entier s'accuse alors et s'humilie avec passion devant la révélation soudaine de quelque grand devoir inaccompli. S'agit-il d'améliorer les prisons ou les logements des pauvres, de créer des bibliothèques ou des bureaux de secours en faveur d'ouvriers avides d'instruction ou tombés en détresse, s'agit-il de réformer les écoles primaires, l'enseignement ou la tenue des pensionnats, d'organiser une réforme économique et d'attaquer les falsifications commerciales ou l'insalubrité des villes, tout le monde s'empresse et s'agite pour la question du jour, mais pour une

[1] Page 370, t. I.

seule question à la fois. Les femmes, les romans, la presse, les membres des Chambres et des administrations locales, les orateurs de *meetings*, les souscriptions généreuses concourent au succès de l'entreprise avec un zèle qui ne s'arrête qu'après l'entier accomplissement de l'œuvre.

Parmi nous, au contraire, les thèses purement politiques ou sociales sont les sujets favoris qu'aime à traiter et à entendre discuter la masse d'un public aussi amateur des théories audacieuses que des hardiesses de la critique. Des connaissances superficielles et la vivacité naturelle de notre esprit généralisateur suffisent pour nous mettre à même de bien parler de choses qu'il est difficile de bien savoir. C'est dans les enseignements incomplets et rarement impartiaux d'une presse quotidienne, effleurant tous les sujets et forcée de servir les lecteurs selon leurs goûts, mais non dans la pratique administrative ou politique des affaires, que se forme notre esprit public. Aussi, lorsque la population parisienne, par exemple, veut corriger son gouvernement, elle le tue d'ordinaire, quoique sans préméditation. Les habitants de Londres sont plus avisés, mais ce n'est ni la faiblesse ni la crainte qui fait leur modération. Ils sont armés, non de l'élan subit et passionné qui renverse, mais des saines notions de l'administration et de l'économie politique qui améliorent et conservent ; ils sont armés de la connaissance et de l'amour de leurs devoirs et de leurs droits, ainsi que du respect du droit d'autrui. Ils savent attendre sans se courber. Les armes qui nous conviennent sont aussi des armes intellectuelles et morales ; tout en sachant attendre, armons-nous donc par l'étude et par la résolution de ne céder ni aux pusillanimités de la peur, ni aux entraînements de la violence. Mais combien de temps nous faudra-t-il encore contempler de loin la terre promise du *self government*, cet idéal politique des sociétés qui jouissent d'une civilisation avancée, et qui sont assurées de trouver en elles-mêmes les garanties de l'ordre uni à de sages libertés?

Duc d'Ayen.

LES

MONUMENTS DU NOUVEAU PARIS

La loi reconnaît à tout citoyen le droit de critiquer les actes de l'autorité; l'administration bienveillante l'invite à le faire. Une circulaire célèbre a confirmé et étendu ce droit, en invitant spécialement les préfets à ne point redouter le contrôle public, et en n'y mettant d'autres limites que le respect de la constitution et de la dynastie. Rien, dans ce modeste article, ne touche de près ou de loin à ces hautes sphères, où je n'ai point l'habitude de me hasarder. Je borne mon ambition à discuter les faits et gestes, non pas même du pouvoir, mais de l'édilité parisienne. Je ne suis qu'un critique, — peu de chose, moins que rien, — protestant, avec une plume qui ne fera pas de barricades, contre l'idéal artistique d'une municipalité souveraine, qui est libre de ne pas l'écouter, et qui, j'en suis sûr, usera de cette liberté comme j'use de la mienne. Je suis le cri plaintif et impuissant de Paris qui s'en va contre Paris qui vient.

Non que j'espère en aucune façon convertir l'administration à mes idées : je ne suis pas si naïf. J'ose à peine espérer d'être lu. Mais ce n'est plus mon affaire, et j'aurai mis du moins ma conscience d'archéologue en repos.

Ici, qu'on me permette un souvenir classique. Quand un général romain montait au Capitole, loin de s'inquiéter des quelques voix discordantes qui se mêlaient aux acclamations de la foule, il voulait les entendre, et les réclamait au besoin comme un assaisonnement du concert. On organisait une opposition par ordre derrière le char du triomphateur. C'était là, sans doute, un raffinement de sensualité païenne qui serait aujourd'hui déplacé, et je ne demande pas qu'on le ressuscite; mais, à une époque où nous avons emprunté tant de choses à l'histoire romaine, le souvenir m'a paru de mise. Les Parisiens, dit-on, admirent beaucoup leur nouvelle ville; on assure que les étrangers nous l'envient; les provinciaux nous apportent leur extase de tous les bouts de la France. J'ai lu dans *le Constitutionnel*, et dans plusieurs journaux également accrédités, que la transformation de Paris est le miracle du siècle; il est d'usage de n'en point parler, dans les cantates et dans les discours qui ont gardé la tradition du grand style oratoire, sans y joindre l'épithète de *prodigieuse*, ou tout au moins d'*admirable*. Dernièrement, un homme d'esprit, en une comédie fameuse, applaudie deux cents fois de suite sur un de nos premiers théâtres, faisait des embellissements de Paris son argument le plus victorieux contre les *ganaches* qui s'obstinent à nier le progrès de toutes choses et les charmes particuliers de l'époque actuelle. Contre un si rare accord qu'est-ce que la voix d'un contribuable obscur, qui n'est pas même fonctionnaire? Je suis honteux d'opposer à cette mer d'enthousiasme le grain de sable de ma critique. Mais, puisque j'ai le malheur d'être une de ces *ganaches* que l'argument ne suffit pas à convaincre, et le mauvais goût de ne point me trouver d'accord avec l'esthétique des cantates et du *Constitutionnel*, j'aurai du moins la franchise d'avouer ce ridicule, sans chercher à l'atténuer, et de me punir de mes torts par une confession publique et sincère.

Un grand poëte a décrit le spectacle magique, fourmillant et profond, tout plein de surprises pittoresques et de révélations imprévues, que présentait le Paris du moyen âge, vu du haut des tours de Notre-Dame. Il faudrait remplacer le poëte par un géomètre, pour

retracer dignement la physionomie générale du Paris actuel. Le touriste consciencieux, qui ne recule pas devant les fatigues d'une ascension sur les hauteurs de la colonne Vendôme, voit au-dessous de lui s'aligner à l'équerre, s'allonger au cordeau, une ville majestueuse et monotone, où les grandes *artères* de circulation se croisent à angles droits comme les bandes d'un damier. Il discerne, dans un vaste rayon circulaire, des colonnades grecques ou romaines, des gares solennelles, des halles classiques, de vieux édifices grattés, blanchis et remis à neuf; de modernes églises gothiques qui rappellent le moyen âge comme l'auteur du *Solitaire* rappelait Chateaubriand; la Bourse, qui ressemble à la Madeleine, et la Madeleine, qui ressemble à la Bourse; des auberges qui singent les palais, des palais qu'on prendrait pour des auberges; des cafés suisses, moresques, renaissance, turcs et chinois, et, pour couronner le tout, des casernes monumentales, qui sont comme les phares de cet Océan. Partout s'épanouit dans sa fleur ce style municipal et administratif, où rien ne dépasse le niveau, où pas une pierre ne fait angle et ne sort du cadre; partout flamboie sobrement et réglementairement cette architecture de stuc et de plâtre, surveillée de près par les ingénieurs des ponts et chaussées, — un de ces idéals artistiques tel qu'en peut rêver un chef de bureau dans ses songes les plus délirants.

La forêt touffue du vieux Paris a été émondée comme le parc de Versailles par les ciseaux de le Nôtre. On a d'abord fauché sans pitié toutes les ronces et toutes les broussailles, puis on l'a proprement taillée en losanges, en pyramides, en quinconces et en plates-bandes. La toilette de la ville est devenue une question de cadastre, administrée par des arpenteurs, et centralisée entre les mains d'une bureaucratie inflexible; une affaire de discipline dont le règlement pourrait servir d'appendice aux articles du code Napoléon. La France, qui passe pour un pays révolutionnaire, et qui l'est par soubresauts et par brusques réveils, se montre si insatiable de gouvernement, même dans les plus violents accès de sa fièvre intermittente, qu'il lui en faut dans ses arts comme dans ses mœurs, dans ses maisons comme dans ses lois. Nous n'avons plus guère qu'une rue à Paris : c'est la rue de Rivoli. En vain, après avoir poussé sa trouée d'un bout à l'autre de la ville, s'est-elle déguisée sous une multitude de noms : on la reconnaît partout. Encore un peu de temps, et nous n'aurons plus de rues : il ne restera que des boulevards.

Au moyen âge, Paris était un drame de Shakespeare; aujourd'hui, c'est une tragédie de M. Viennet; ou, si on l'aime mieux, c'est un poëme épique, composé par un professeur de belles-lettres et revu par un professeur de grammaire. Sans mépriser les tragédies de M. Viennet, je préfère les drames de Shakespeare : j'espère que

M. Viennet ne s'en offensera pas. Les journalistes ont souvent opposé avec complaisance Paris, la ville de marbre, à Lutèce, la ville de boue; mais il y avait bien des perles dans cette boue, tandis que ce marbre n'est parfois que du bois peint et du carton-pierre. Sans doute, il en était de ce Paris du moyen âge comme de Cologne, de Constantinople et de tant d'autres cités, belles surtout à distance, vues de loin ou de haut. Mais si ses ruelles étaient sombres et sales, elles serpentaient entre des maisons aux pignons taillés, aux clochetons sculptés, aux tourelles festonnées d'arabesques; si ses places étaient étroites et encaissées, elles s'étendaient devant de magnifiques églises aux façades grandioses, aux flèches découpées à jour, aux vastes porches ogivaux décorés de sveltes statues, des hôtels curieusement ouvragés, avec leurs forêts de girouettes, d'aiguilles, de pyramides, de tours, de donjons, de herses de fer, de gargouilles, de fenêtres historiées, de portes enjolivées, de murailles crénelées. A l'angle d'un carrefour malpropre, au fond d'un cul-de-sac immonde, étincelait tout à coup un bijou architectural qui, de sa vive lumière, éclairait joyeusement ces ténèbres. On pouvait enlever la boue du vieux Paris sans en balayer les perles.

Du reste, si Paris nouveau a été ingrat et oublieux comme un parvenu pour l'antique cité qui l'a porté laborieusement dans ses flancs, il faut lui tenir compte aussi de ce qu'il a fait de bon et de beau : je suis le premier à le reconnaître. Il a donné de l'air et de l'espace à ses habitants; il a ouvert ses portes au soleil, gratté la lèpre qui rongeait depuis longtemps ses plus hideux quartiers, secoué la vermine dont son épiderme était dévoré. En élargissant ses rues, en se déblayant de ses masures et de ses cloaques, il a pourvu à son hygiène matérielle et à son hygiène politique. C'est bien, mais ce n'est pas tout. L'hygiène est une excellente chose, l'art en est une autre : il serait bon de les combiner ensemble, au lieu de les opposer. Je vois les progrès que nous avons faits dans la propreté, je cherche ceux que nous avons faits dans l'architecture. Sur le chapitre de la voirie, nos pères étaient des barbares près de nous; mais, sur le chapitre de l'art, n'en déplaise aux prôneurs du progrès, c'est nous qui sommes les barbares.

Avant d'aborder les monuments proprement dits, jetons un coup d'œil sur les rues, les maisons et les promenades du Paris moderne. Ce sera l'introduction naturelle et logique de notre travail.

I

Les nouvelles rues ne se comptent plus : à peine pourrait-on compter les nouveaux boulevards. Je parlais tout à l'heure d'hygiène politique : c'est là surtout qu'il faut l'étudier dans toutes ses précautions savantes. Pour peu que l'on suive attentivement sur une carte le système des voies récemment percées, on s'aperçoit bien vite que l'idée dominante a été d'en faire un vaste système d'armement offensif et défensif contre le génie des révolutions, un réseau stratégique artistement tissu de manière à embrasser la ville entière et à la dominer. Largeur, direction, point de départ et aboutissement, position respective des rues, tout, jusqu'au macadam, qui supprime le pavé, cet élément essentiel de la barricade, a été conçu à ce point de vue, fort légitime au fond, mais que le bourgeois candide a tort de confondre avec un plan général d'embellissements de Paris. Examinez le boulevard de Sébastopol comme le boulevard Saint-Germain, le boulevard du Prince-Eugène comme la continuation de la rue de Rivoli, et vous serez émerveillé du concours qu'ils se prêtent pour dégager les monuments qui peuvent devenir des centres et des forteresses d'insurrection, pour couper et isoler les quartiers populaires, pour ménager partout des arrivées et des issues inattaquables à la force armée, pour mettre largement en rapport toutes les parties de la ville, par des lignes de communications ininterrompues qui s'appuient et se complètent l'une l'autre, pour relier enfin sans lacune les monuments occupés par les services publics à de vastes rues, ces rues aux quais et aux ponts, les quais aux boulevards intérieurs, ceux-ci aux boulevards extérieurs et aux portes. Dix ans encore, et l'on ne pourra prendre au hasard un point quelconque d'un quartier de Paris, qui ne soit pressé, englouti, anéanti entre une quadruple rangée de boulevards convergeant vers lui à droite et à gauche, devant et derrière, — amples vomitoires où il sera loisible aux régiments de se déployer sans obstacle, où l'artillerie et la cavalerie chemineront à l'aise. Une caserne s'élève à chaque point de jonction, et les forts dominent le tout. Vauban n'eût pas mieux travaillé. Encore une fois, je comprends et j'admets cela, le premier droit d'un gouvernement étant de prendre ses précautions contre l'émeute ; mais il faut avoir le courage du mot propre et ne pas parler d'embellissements plus qu'il ne convient.

Paris est comme un vaste terrain soumis pour le moment aux servitudes militaires, et abandonné aux opérations des officiers d'état-major, gens aimables, d'ailleurs, et ne demandant pas mieux que d'enjoliver leurs travaux, et de voiler çà et là leurs tranchées par un kiosque ou un petit jardin. Ceci explique d'une part le caractère mathématique des rues, qui vont tête baissée, fauchant tout en droite ligne, au risque d'abattre ou d'écorner les monuments historiques, de faire des percées à travers le sol comme les tunnels des chemins de fer, en reléguant les maisons sur des trottoirs qui ressemblent à des montagnes; d'autre part, la redoutable dictature à laquelle est arrivée depuis douze ans l'expropriation dite pour cause d'utilité publique, qui n'avait pas été inventée dans ce but. C'est à l'aide de cette monstrueuse catapulte qu'on a démoli la moitié de Paris.

De temps à autre, l'expropriation se passe des fantaisies de sultan blasé. Elle achète le terrain et le bâtiment, démolit celui-ci et revend celui-là, rachète, revend encore, permet, retire, se ravise, et semble jouer à la maison comme l'enfant au château de cartes. On l'a vue, après avoir laissé construire de vastes édifices, changer d'idée tout à coup, et les racheter pour les détruire, au moment où l'on y mettait la toiture. L'histoire du rond-point des Champs-Élysées, dont les variations n'ont été dépassées que par celles de la cour intérieure du Louvre, restera célèbre dans les fastes de l'expropriation. Ces coûteuses inconséquences sont le châtiment des volontés trop promptes et qui se savent trop maîtresses d'elles-mêmes. Leur incertitude naît de la hâte de leurs décisions, que rien n'arrête, ne contrôle et ne mûrit. A chaque instant, l'*édilité* semble répéter le mot du médecin de la légende : *Faciamus experimentum.* Il y aurait peut-être un chapitre instructif à écrire pour examiner par quels rapports étroits s'enchaînent ces abus de l'expropriation avec le mode de nomination de la municipalité parisienne, élue par le pouvoir, et non par ceux qu'elle exproprie. Que de choses à dire aussi sur les conséquences économiques du système, sur ce mépris inouï de la dépense et cette insouciance magnifique pour la question d'argent, sur les proportions colossales de ce budget de Paris, qui, moins favorisé que celui de l'État, n'est pas même voté indirectement par le contribuable, et, à l'heure qu'il est, dépasse des neuf dixièmes, c'est-à-dire de 180 millions, celui de la Suisse entière, et égale celui de l'Espagne. Mais ce chapitre me mènerait trop loin, et sortirait de mon cadre. Je le laisse, avec bien d'autres, à ceux qui entreprendront l'histoire politique de ce temps.

Cette grande orgie de démolitions et de reconstructions a eu ses jours de triomphe lors de l'inauguration solennelle des boulevards Malesherbes et du Prince-Eugène. La première surtout fut la plus

belle fête que l'Expropriation se soit jamais offerte à elle-même. Ce jour-là, on avait renouvelé pour le souverain la galante attention du duc d'Antin pour Louis XIV, lorsqu'il fit scier dans la nuit et tomber à l'aube sous les yeux du grand roi, comme d'un coup de baguette, une forêt qui gênait le point de vue, et celle de Potemkin pour la czarine, à qui il montra des villages en toile peinte tout le long des déserts de l'Ukraine, — joli tour de prestidigitation en partie double, qui se joue de temps en temps, d'ailleurs, sous les fenêtres de chaque Parisien. Au signal donné on leva la toile de fond; puis, lorsque les invités eurent admiré à loisir « le bel aspect que présentait la ligne du boulevard, » suivant l'heureuse expression du respectable M. Boniface, le Pindare de toutes les inaugurations, on procéda à l'apothéose du système, et l'*Expropriation pour cause d'utilité publique* apparut dans la nue, au milieu des flammes de Bengale, affable, souriante, l'air tout à fait engageant et le front couronné de roses. A cette vue, l'enthousiasme des maçons s'éleva jusqu'au lyrisme; ils se jetèrent avec ivresse dans les bras les uns des autres, et toutes les maisons se décorèrent, comme par enchantement, d'inscriptions épiques où dominaient, parmi des couronnes de verdure, ces mots que la postérité recueillera :

A NAPOLÉON III

LES OUVRIERS DU BATIMENT RECONNAISSANTS !

C'est le véridique *Constitutionnel* qui le dit, et je le crois sans peine. Mais j'aime encore mieux le mot, identique au fond, plus coloré dans la forme, du représentant Nadaud à la Constituante : « Quand le bâtiment va, tout va. »

Après quoi l'*Expropriation*, émue, prouva par une très-docte harangue que tout est pour le mieux dans la meilleure des capitales, et que ceux qui se plaignent ne connaissent pas leur bonheur.

Le long de ces magnifiques boulevards, les architectes ont bâti des maisons qui ressemblent à des palais. Entrées monumentales, surmontées de rosaces et de bas-reliefs, balcons dorés, devantures de marbre, rien n'y manque. Ces palais sont habités au rez-de-chaussée par des fruitières et des marchands de vin, au premier par des modistes, au second par des tailleurs, au troisième par des huissiers. Je ne m'en plains pas : je voudrais que tout le monde, même les huissiers, logeât « sous des lambris dorés. » Mais n'approchez pas : ce bronze est du zinc, cet or est du badigeon. Il en est de ces palais comme des décors de théâtres : en grattant la couche de vernis, on n'a plus qu'une loque.

La vieille maison parisienne, telle qu' on la trouve encore au Marais, manquait parfois d'élégance, sans contredit, et nos agents de change consentiraient à peine à y loger leurs chevaux; mais du moins on y respirait à l'aise. Si les appartements étaient carrelés, les escaliers et les couloirs étaient vastes, les plafonds élevés, les dégagements faciles. Une famille patriarcale pouvait s'épanouir largement dans ces pièces grandes chacune comme tout un logement actuel. Les palais nouveaux, sépulcres blanchis, fait de plâtras et de rognures de pierres, que le moindre coup de vent ébranle du haut en bas, sont des cages divisées en tranches exiguës, où les ménages parisiens étouffent, faute d'air, de lumière et d'espace. Ils font songer à ces boîtes à compartiments dans lesquelles les caricaturistes nous montrent les voyageurs contraints de camper, au moment des expositions et des trains de plaisir. Tous semblent jetés dans le même moule, et il est aisé de comprendre pourquoi : l'administration impose l'alignement et l'élévation ; elle n'impose pas le nombre des étages, mais elle fixe un *minimum* de hauteur pour chacun d'eux, et la plupart des propriétaires, gens économes et qui n'aiment pas à perdre de place, au prix où sont les terrrins, prennent ce *minimum* pour règle et se gardent bien de le dépasser. De là cette richesse et cette variété de coup d'œil qui, dès l'entrée d'une nouvelle rue, allonge dans une perspective d'une demi-lieue des rangées de maisons passées au même niveau, et offrant de la base au sommet le même nombre de fenêtres strictement rangées sur la même ligne.

Ce que l'administration a rendu d'air à la ville en élargissant les rues, les propriétaires le retirent, et au delà, en rétrécissant les appartements. C'est un véritable supplice de vivre en ces réduits étroits, embarrassés des mille brimborions de la mode. Chacun est l'esclave de son voisin dans ces odieux phalanstères en miniature, où, par les fenêtres, par l'escalier, par les cheminées, à travers les portes et les plafonds, toutes les existences environnantes pénètrent forcément dans la vôtre.

Il y a des exceptions, je le sais, en particulier dans les maisons bâties à l'usage des millionnaires : il est inutile de me les opposer. La plupart des propriétaires, au lieu de faire des appartements appropriés aux besoins des locataires, ont trouvé plus simple de se faire des locataires appropriés aux besoins de leurs appartements. Ce sont des rois absolus qui façonnent leur peuple à un système tyrannique, et bâtissent tout un ensemble d'ordonnances et de prohibitions sur leurs propres vices.

On connaît le prix que coûtent ces compartiments mesquins, de si haute mine et de si pauvre réalité. Toutes ces magnificences extérieures, commandées de plus en plus par la transformation de la

ville, sont un leurre puissant à la vanité parisienne, qui, de tout temps, a mieux aimé les apparences du luxe sans la réalité, que la réalité sans les apparences. Les propriétaires, aussi bien que les architectes, trouvent leur compte à cette duperie, que le public accepte. On me dispensera d'énumérer ici les raisons solides, sans parler des prétextes ingénieux qui ne manquent pas davantage, par lesquelles s'explique naturellement l'élévation croissante du prix des loyers. Les propriétaires ne font qu'user de leur droit, même lorsqu'ils en abusent. Mais de temps en temps, quand le gémissement des locataires monte en chœur sur un ton plus plaintif encore qu'à l'ordinaire, l'administration s'inquiète; elle prononce un discours éloquent, elle publie une note concluante d'où il appert qu'elle ne démolit pas une maison sans en bâtir sept, qu'il y a pour l'heure vingt ou trente mille logements vacants à Paris; que, par conséquent, le mal dont on se plaint est un fait transitoire et sans cause, dont elle est entièrement innocente, et qui ne peut manquer de cesser dans un avenir prochain.

Et les loyers montent toujours.

Du moins, comme les malades de Molière, on a la satisfaction de savoir que l'on meurt dans les règles. Et cela est agréable.

La vie de famille, le délicieux *at home* des Anglais, est complétement impossible dans ces boîtes transparentes au bruit, où l'on campe comme sous une tente nomade, soumis à toutes les servitudes et esclave de ses compagnons de chaîne. La moitié des ménages parisiens n'ont garde de s'encombrer d'une famille qu'ils ne pourraient loger, quand même le despotisme des propriétaires ne les condamnerait point, par la terreur du congé, à une sorte de célibat. A-t-on jamais bien réfléchi à l'influence des logements modernes sur la moralité et le genre de vie des Parisiens, sur l'inquiétude qui les pousse sans cesse à fuir le foyer pour aller vivre au dehors, sur ce caractère mobile et cette irritabilité nerveuse qui en font le peuple le plus capricieux du monde? Rien n'est doux, rafraîchissant, calmant et bénin, salutaire à l'esprit et au cœur comme le *chez soi*. Sans paradoxe, je suis convaincu que cet intérieur des Anglais, si paisible et si confortable, si isolé dans les tranquilles jouissances de la famille, joue un grand rôle dans les prospérités de l'histoire politique et sociale de la nation, aussi bien que dans la patriarcale fécondité de ses mariages. L'administration urbaine n'a supprimé que les moyens matériels des révolutions en supprimant les pavés et les enchevêtrements de ruelles; elle en laissera subsister une des principales causes morales tant qu'elle n'aura pas transplanté le *home* sur les bords de la Seine. Je sais bien qu'il est difficile de donner à chacun de nous, comme aux habitants de Londres, sa maison et son jardin, à moins de jeter bas

presque toute la ville et de reculer le mur d'enceinte de quelques lieues ; mais M. Haussmann est-il vraiment homme à s'effrayer pour si peu ?

En attendant, on s'est heureusement avisé d'ouvrir çà et là des squares, comme autant d'oasis de verdure dans ce grand désert de pierre où les vaudevillistes peuvent seuls respirer à l'aise. L'administration, chose rare, a eu cette fois comme une idée poétique et riante, dont il faut lui savoir gré. En faveur de l'intention, n'examinons pas de trop près ces jardins chétifs où la nature est réduite à sa plus simple formule, et ne supputons point ce qui resterait au juste de beaucoup d'entre eux, si l'on en retranchait les grilles, les bancs, l'asphalte et les larges allées. Il n'est pas facile d'improviser une pelouse et un bosquet entre deux trottoirs ; la nature résiste à ceux qui la violentent. L'arbre, transplanté de la forêt où il se nourrissait d'air vif et pur, dans le sol parisien, où il ne boit plus que les miasmes du gaz et de l'eau de Seine non filtrée, semble pris de nostalgie ; il maigrit et jaunit à vue d'œil. C'est vainement qu'on l'arrose de douches et d'injections savantes, qu'on le protége de tout un déplaisant appareil de maillots et parasols en toile, palissades, entonnoirs, bains de pied, qui le font ressembler à ces vieillards emmitouflés de flanelle et de coton, soutenus par des béquilles et exhalant une fade odeur de tisane et de lait de poule : on peut bien les préserver quelquefois de la mort, on ne peut les rattacher à la vie. Ces pauvres arbres étiques, vivant de régime comme les poitrinaires, déplorables produits de l'industrie substituée à la nature, font vraiment peine à voir, et, par les chaleurs de l'été, on a plus envie de leur donner de l'ombre que de leur en demander.

Encore une fois, on ne pouvait prétendre à mieux, dès qu'on voulait aller vite et improviser une nature à l'usage du Parisien, de même qu'on lui improvisait une ville nouvelle. Mais voici ce que je reproche aux squares : c'est qu'ils nous ont été donnés en guise de compensation pour les grands parcs bouleversés et les grands bois mis au pillage. Comme les huit maréchaux de France créés à la mort de Turenne, ils ne sont rien autre chose que la menue monnaie de tout ce qu'on nous a pris ailleurs.

Sans doute, l'alignement et l'utilité publique n'ont pas encore jeté bas ces beaux jardins, orgueil et joie de Paris ; mais ils les ont rudement atteints déjà. L'élargissement de la rue de l'Est, et surtout la nouvelle voie, complétement inutile, qui part de l'Odéon pour relier la rue Vaugirard à la rue Soufflot, ont absorbé une notable portion de l'admirable parc du Luxembourg, sans autre compensation qu'une grille neuve. La magnifique allée de platanes de la *Grotte de Médicis*, avec la perspective de son tapis de verdure et de ces sombres om-

brages qui semblaient verser le *frigus opacum* chanté par Virgile, a été raccourcie d'une vingtaine de mètres; elle a perdu toute sa poésie en perdant sa plantureuse pelouse, remplacée par un vulgaire bassin, et le mystérieux lointain de sa fontaine, gâtée par l'adjonction d'un groupe blanchâtre qui choque comme une dissonance. Ni la pétition des habitants du quartier, ni le vote unanime du Sénat, n'ont sauvé le Luxembourg de cet affront. M. Haussmann a donné ce jour-là le signe le plus redoutable de sa toute-puissance. Le grand corps conservateur de l'empire français n'a pu même conserver son jardin, ce qui n'était pas encourageant pour un début dans la carrière de l'opposition, mais ce qui est tout à fait instructif pour les journalistes dont la naïveté va jusqu'à discuter les embellissements de la ville.

Est-ce fini, du moins? Je ne sais. Quelques bruits sinistres ont circulé récemment au sujet de la Pépinière, ce délicieux réduit où le promeneur peut se croire à deux cents lieues de Paris, en respirant à pleins poumons, loin des becs de gaz et du roulement des fiacres, le parfum des vignes en fleurs. L'ombre de M. Haussmann poursuit comme une obsession les paisibles habitués du Luxembourg. Au détour de chaque allée, ils croient entrevoir la silhouette menaçante d'un ingénieur armé de ses plans et prenant ses mesures. Tant qu'on n'aura pas fini d'embellir Paris, l'épée de Damoclès restera suspendue sur leurs têtes.

Le jardin des Tuileries a été plus heureux : on s'est contenté d'y tailler, pour le château, un parc réservé, qui a pris deux bassins sur trois, et qu'isole un fossé de deux mètres ; puis d'abattre le quinconce et les bosquets sur la terrasse du bord de l'eau pour y élever une orangerie qui fait pendant au jeu de paume bâti du côté de la rue de Rivoli. L'orangerie se trouvait auparavant sous la galerie du Louvre; il paraît qu'on en a eu besoin pour une écurie. La terrasse a été ainsi dépouillée de son plus bel ornement ; mais, pour diminuer les regrets du public, on l'a enlevée à la circulation.

Les Champs-Élysées n'ont guère perdu que le carré Marigny. Il est probable toutefois qu'on ne tardera pas beaucoup à construire de belles maisons de chaque côté de l'allée centrale, comme il y en a plus haut tout le long de l'avenue. L'administration a là plusieurs millions sous la main, et chacun sait qu'elle n'a point l'habitude de laisser perdre les millions. Seulement, le même jour, elle ouvrira un square autour de l'Arc de Triomphe. Et d'ailleurs ne nous a-t-elle pas donné d'avance le nouveau bois de Boulogne comme fiche de consolation?

Le nouveau bois de Boulogne est une des plus belles créations de l'édilité actuelle. Vous souvient-il de ce qu'il était avant 1852? Une vraie forêt, un peu rachitique et malingre sans doute, mais avec des arbres qui poussaient à tort et à travers, des sentiers en zigzags, de

la mousse, des fourrés, des mares, une végétation sans discipline et sans dignité. La nature s'y permettait çà et là, si rarement pourtant, des caprices téméraires. A la porte de Paris, à deux pas des Champs-Élysées! c'était intolérable. On y a mis bon ordre. Un architecte paysagiste et un ingénieur des ponts et chaussées ont dirigé le *plan* du nouveau bois. Un architecte et un ingénieur, ô nature! — L'architecte a arrangé les choses en paysage historique, semant le décor de chalets, de kiosques, de ponts coquets, de bateaux peints, de moulins d'opéra-comique, de pigeonniers crénelés et de cascades à grand spectacle ; l'ingénieur a complété l'œuvre par des allées bordées de trottoirs et des avenues larges de cent mètres. Grâce à ces efforts combinés de l'art et de la science, le bois a été *embelli* absolument de la même façon que la ville. Ce triomphe de la nature élégante est la digne succursale champêtre de la rue de Rivoli. On l'a fait tel qu'il le fallait pour les goûts et les besoins de ses hôtes ordinaires.

Sauf la terre et les arbres, qu'on s'est contenté d'accommoder avec soin, tout est factice dans le nouveau bois de Boulogne : les bassins, les îles, les buttes, les sentiers, les rochers, les chutes d'eau, les grottes avec leurs stalactites, tout, jusqu'aux poissons des lacs, éclos par les procédés de la pisciculture. Il n'y manque que le canard mécanique de Vaucanson. C'est un prodigieux travail à mettre sous verre. Rendons d'ailleurs cette justice à l'architecte qu'il a parfois très-bien imité la nature, et que sa copie est presque ressemblante, particulièrement dans la grande cascade, où l'on rencontre fréquemment des photographes qui prennent des vues. Remercions-le aussi d'avoir eu la condescendance de laisser çà et là, dans les coins que ne hantent pas les habitués de Longchamps, des fragments de végétation sauvage à l'usage des esprits incultes et vulgaires, ou par amour de l'antithèse, et pour mieux faire valoir par le contraste les charmes aristocratiques de son travail.

Le bois de Boulogne a son pendant à l'autre extrémité de Paris, dans le bois de Vincennes, qui n'a point entièrement échappé lui-même aux transformations et aux améliorations, bien qu'il n'ait pas été *enlaidi* autant que son rival par ce système d'*embellissements* à outrance qui n'épargne même pas la nature. Probablement à cause de sa destination plébéienne, on a consenti à y laisser de l'herbe et de la mousse, et on a permis aux arbres de pousser comme ils l'entendent. Les travailleurs du faubourg Saint-Antoine n'ont pas les goûts raffinés du dandy : l'administration s'est accommodée à ces intelligences simples. Mais, par un reste d'habitude, on a tendu devant les endroits les plus séduisants des fils de fer qui barrent le chemin au promeneur. On voyage autour du bois plutôt qu'on n'y entre. N'oublions pas qu'il a été diminué d'une bonne moitié par

les empiétements successifs du génie militaire et du chemin de fer. Le sifflet des locomotives vous poursuit en pleine forêt; on a refoulé la lisière du bois pour y bâtir d'abord un polygone, puis une salle d'artifice, un corps de garde, une école de pyrotechnie; puis un fort et deux redoutes, reliées par une enceinte bastionnée, avec pont-levis, caserne voûtée à l'épreuve de la bombe et deux magasins à poudre; après quoi on a coupé toute la partie comprise entre le château et le champ de manœuvre de Saint-Maur. Si l'artillerie vient en aide aux architectes, c'est trop, on en conviendra; et contre tant d'ennemis, que voulez-vous que devienne cette pauvre nature?

Mais le plus désastreux, le plus navrant échantillon du système suivi dans les *restaurations* des jardins publics, c'est au parc de Monceaux qu'il faut le demander. Du moins, dans le bois de Boulogne, on peut trouver à se consoler aux abords de la porte Maillot et sous les ombrages du jardin d'acclimatation. Ici, aucune compensation pareille. Quiconque connaissait l'ancien parc s'est senti atteint au cœur en revoyant le nouveau, comme devant le cadavre d'une personne aimée. On l'a ouvert à la foule : c'est un bienfait dont je loue l'administration parisienne; mais était-il nécessaire de commencer par le dépouiller et le mutiler, par abaisser presque au niveau d'un square vulgaire ce qui était le plus adorable jardin de France, l'idéal de la nature arrangée? Cherchez-y maintenant les points de vue pittoresques, les perspectives soudaines, les allées touffues. L'ombre et le silence ont été chassés pour toujours. Ce qu'on a respecté même semble avoir perdu son charme et son mystère. De tous les points, l'œil aperçoit du bitume, du macadam, des grilles, des boulevards et des fiacres. Chaque détail a été régularisé et tiré au compas; l'ensemble est devenu monotone et glacial comme tout ce que touche la main froide de l'édilité parisienne. Quant aux améliorations, les voici : une grille neuve, un pont blanchi, les ruisseaux et les cascades nettoyés, un vernis de replâtrage et de rebadigeon jeté sur les ruines, une grotte-joujou, avec des stalactites en pâte cuite au four, gardées par un surveillant à demeure et des écriteaux, de peur qu'on ne les casse en y touchant; enfin un boulevard qui le coupe en deux et des routes carrossables, — faute d'un chemin de fer, — qui le traversent de part en part. Il est bien entendu qu'on lui a fait payer ces embellissements en le diminuant de tous les côtés. Sur la lisière du square actuel, non loin de la Naumachie, à travers ce qui reste d'ombrages, vous pouvez voir un écriteau dressé et sur cet écriteau lire ces mots : *Terrains à vendre*. Oui, terrains à vendre, par lots, dans l'enceinte de l'ancien parc de Monceaux!

Voilà ce que l'exécuteur habituel des hautes-œuvres de la ville de Paris a fait de la ravissante merveille de Carmontelle et du duc d'Or-

léans, — si ravissante, que, par bonheur, tous ses efforts n'ont pu la détruire ou la gâter entièrement. Voilà ce que les journaux officieux ont appelé la plus belle *création* de M. Alphand. Je l'ai dit, cette prétendue *création* est une *exécution*, et j'en appelle avec certitude à tous ceux qui ont gardé l'ineffaçable souvenir de l'ancien jardin, c'est-à-dire à tous ceux qui l'ont vu, pourvu qu'ils ne soient pas de ces panégyristes dont les motifs particuliers d'admiration ne se peuvent discuter.

La ceinture d'arbres et de verdure que forment le bois de Boulogne et le bois de Vincennes, à l'orient et à l'occident de Paris, se complétera bientôt, dit-on, au sud, par le grand parc de la Glacière ; au nord, par les jardins anglais à triple étage de la butte Montmartre. Comme ces jardins, et l'ouverture d'une immense promenade sur les carrières du centre, comblées et nivelées, présentent d'énormes difficultés qui exigeront d'énormes dépenses, ils ont toutes chances en faveur de leur exécution prochaine. Un tel projet doit sourire à l'imagination titanique de M. le préfet de la Seine, qui ne laissera pas échapper cette occasion de se mesurer de près avec la mémoire de la reine Sémiramis. Les jardins suspendus de Babylone vaincus par les jardins anglais de la butte Montmartre, — beau thème de vers latins pour un grand concours, beau paragraphe à ajouter à une nouvelle édition du programme d'histoire contemporaine !

Il faut en dire autant de l'esplanade tracée à grands frais sur l'ancien parcours du canal Saint-Martin, de la rue de la Tour à la Bastille. C'est une excellente idée d'avoir pensé à ouvrir une grande voie de circulation et à détruire une cause permanente d'inquiétudes et de périls par la transformation de ce quartier, qui était hideux le jour et sinistre la nuit. On a relégué ainsi dans le domaine du mélodrame la légende pitoyable du vieux canal aux eaux croupissantes, dont la physionomie semblait inviter au suicide ou à l'assassinat. Mais il suffisait de déblayer, d'égaliser et d'élargir ses rives. Dans la création de ce boulevard au-dessus du cours d'eau, je vois, ainsi qu'en tant d'autres travaux du Paris actuel, l'emploi de moyens disproportionnés avec le but, comme pour mieux faire croire à la hauteur du résultat par celle de l'effort. La voûte élevée sur le canal et l'esplanade qui le recouvre ne s'expliquent que par le plaisir d'accomplir une de ces œuvres difficiles et dispendieuses qui saisissent l'esprit par leur inutilité grandiose. Car je ne suppose pas qu'il faille l'expliquer par l'innocente satisfaction de planter d'un bout à l'autre du parcours ces jardinets où l'on ne peut entrer, et qui ne servent qu'au plaisir des yeux : un tel motif accuserait de la part de l'administration des goûts bucoliques et pastoraux que rien ne permet de lui attribuer. Ces travaux forment une sorte

d'appendice fastueux au chapitre des égouts parisiens. Qu'on ne nous parle plus de l'aqueduc d'Ancus Martius et de la *cloaca* de Tarquin! Les Romains sont dépassés, et si quelque stoïcien incorrigible s'avisait encore de n'être pas suffisamment satisfait de son époque et de son pays, on aurait beau jeu à le renvoyer au canal Saint-Martin ou au grand égout collecteur.

II

Le nouveau Paris a été rempli, bourré jusqu'au bord de monuments dans tous les styles et dans toutes les dimensions, comme ces jardins hollandais où leurs propriétaires entassent les *curiosités*, — rochers, bassins, grottes, statues, kiosques et cabinets. On n'a pas seulement tracé des squares, percé des boulevards, aligné des rues, déblayé et gratté les anciens édifices; on a élevé des palais et des halles, des églises et des théâtres, des hôpitaux et des casernes, des tours, des ponts, des fontaines. On a préparé sur tous les points de la ville une ample matière aux descriptions des *Guides*, à l'admiration des provinciaux et à la jalousie des Anglais.

Le premier de ces monuments, par sa date et par son importance, c'est le nouveau Louvre. Le régime actuel aura eu la gloire de mener rapidement à terme, grâce à la précaution qu'il avait prise de supprimer au préalable tous les obstacles, cette réunion des deux grands palais monarchiques, rêvée par Henri IV, Louis XIV et Louis-Philippe, décrétée par le gouvernement provisoire, et toujours restée à l'état de projet. En cinq ans, moins de temps qu'il n'en faudra pour l'Opéra, l'œuvre a été définitivement achevée. Jetons un coup d'œil, puisque nous ne pouvons rien faire de plus dans les limites de cet article, sur ce colossal impromptu de pierre et de marbre.

Au point de vue purement artistique, l'entreprise offrait des difficultés spéciales, dont il est juste de tenir compte. Le Louvre et les Tuileries, construits isolément et sans aucune idée de réunion future, ne sont pas situés dans le même axe : on a dissimulé cette divergence, d'ailleurs peu sensible, par la création de deux squares destinés à rompre la perspective, mais qui ne peuvent masquer le défaut de parallélisme des pavillons centraux qu'en masquant ces pavillons eux-mêmes, et tout au moins une partie des bâtiments, c'est-à-dire en cachant précisément le coup d'œil qu'on a voulu produire. Heu-

reusement, ces squares sont plantés d'arbres parisiens, dont le maigre rideau de verdure laisse de nombreux interstices à la vue. Il fallait trouver, en outre, pour les constructions nouvelles, une forme qui s'harmonisât à la fois avec l'architecture du Louvre et avec celle des Tuileries, deux édifices bâtis à des époques diverses et d'un type complétement distinct, dont les parties même, successivement greffées de siècle en siècle sur le tronc central, présentent des échantillons de tous les styles et des traces de toutes les fantaisies.

Cette tâche était de celles qui ne s'improvisent pas, et nous sommes sûr de n'étonner ni M. Haussmann ni M. Lefuel, en constatant qu'ils n'y ont que fort incomplétement réussi. Sans doute, à l'aide d'artifices élémentaires, on a bien pu voiler çà et là les différences de niveau des bâtiments et tourner quelques autres obstacles d'un ordre subalterne ; mais, sur des points plus importants, les dernières constructions n'ont fait que mettre en relief ces discordances qu'elles devaient atténuer, et en accroître considérablement le nombre. Si l'on examine la façade récemment élevée sur la rue de Rivoli, on s'aperçoit que l'architecte, entraîné par le désir de créer un riche vis-à-vis au Palais-Royal, en a brusquement changé le style à la partie centrale, dont les panneaux sculptés, les ornements de la frise et des baies, la riche décoration, imitée de la fin du seizième siècle, jurent avec la simplicité sévère du reste de la façade. Dans l'aile neuve qui clôt à l'ouest, en retour d'équerre, le petit jardin ouvert sur la même rue, les fenêtres, sans cesser de reproduire la forme et les moulures de celles du vieux Louvre, prennent tout à coup une dimension différente, assez sensible pour blesser l'œil et briser désagréablement la perspective. Autant qu'on peut le deviner sous l'appareil d'échafaudages qui l'enveloppent du haut en bas comme une carapace, la reconstruction du pavillon de Flore va ajouter un trait de plus à cette confusion fâcheuse Le gros œuvre du bâtiment, avec ses œils-de-bœuf surmontés de petites fenêtres de deux pieds carrés, pareilles à celles d'un grenier, ne semble jusqu'à présent rappeler en rien l'architecture de Philibert Delorme, non plus que celle de Pierre Lescot ou de Ducerceau. Le pan de galerie neuve adjacent à ce pavillon ne reproduit pas non plus le type de la galerie du bord de l'eau, qu'il déborde par une saillie de cinq ou six mètres, en faisant pour ainsi dire planer sur elle la menace assurée d'une démolition prochaine.

Il serait facile de multiplier ces observations de détail. Les incohérences que nous venons de signaler, d'autres encore dont l'énumération ne pourrait trouver place que dans un travail technique, ne sont pas, comme celles de l'ancien Louvre, le résultat naturel de la nécessité des circonstances et de la diversité des temps ; elles sont nées de cette

espèce de vagabondage artistique dont toutes les œuvres architecturales de ces quinze dernières années nous offrent le curieux et triste témoignage ; elles viennent de la précipitation fiévreuse et meurtrière avec laquelle on veut *bâcler* en trois ou quatre ans la tâche d'un demi-siècle.

Et pourtant ce ne sont là que les moindres griefs de la critique contre le nouveau Louvre. Elle doit lui adresser un reproche plus grave et qui porte plus haut. Du centre de la vaste place dessinée par le périmètre des deux palais, promenez un regard attentif sur l'œuvre de Visconti et de son successeur : ce qui vous frappera tout d'abord, en contraste avec l'abondance et la richesse des moyens mis en jeu, c'est la pauvreté de l'effet général. Si le grand art, suivant la définition des maîtres, est celui qui produit le plus d'effet avec le moins d'effort, le nouvel édifice est précisément le contraire du grand art. Cette médiocrité de l'effet tient en partie sans doute au peu d'élévation relative de cet immense parallèlogramme de bâtiments, dont le niveau, suffisant pour la cour intérieure du Louvre, n'est plus ici proportionné à l'extension du point de vue ; mais elle tient encore plus à l'absence de grandes lignes architecturales, au manque de style, à la stérilité de l'invention remplacée par l'exubérance de la décoration. Il faut étudier de près, fragment par fragment, cette œuvre de détails, sans chercher à l'embrasser dans l'harmonie d'un coup-d'œil d'ensemble. Il y a trop de statues, de bas-reliefs, de cariatides (un ornement dont nos architectes abusent cruellement aujourd'hui, et souvent à faux), d'arabesques, d'ornements de tout genre : plus l'art est élevé, moins il prodigue ce faste décoratif, dont l'abus ne sert qu'à prouver son impuissance et l'étouffe au lieu de l'aider. Avec une simple ligne, gracieuse ou sévère, il en dit plus qu'avec toutes ces pompes amollies de la décadence, avec cet étalage théâtral qui fait ressembler le nouveau Louvre à un décor d'opéra, auquel il manque seulement, pour produire toute son impression, d'être éclairé par un jet de lumière électrique.

D'après le rapport de M. le ministre d'État, qui énumère scrupuleusement les mètres cubes de béton, les kilogrammes de fonte, les mètres carrés de zinc et de peinture à l'huile absorbés par cet immense ouvrage, il y a deux cent soixante et un morceaux de sculpture répartis dans les nouvelles constructions. C'est assurément la moitié de trop, pour le moins, si l'on en veut retrancher tous ceux dont l'effet est nul ou contraire au but qu'on se proposait. Ces longues files de statues, par exemple, qui s'alignent au-dessus des portiques, à l'aplomb de chaque colonne, écrasent l'architecture par leur masse, et, pour peu qu'on les examine à distance, elles confondent leurs profils sur la muraille du fond et se dérobent à la vue. Le luxe depasse surtout la

mesure dans les trois pavillons en avant-corps qui coupent chacune des façades neuves, et il est rendu plus sensible encore par le contraste avec les grandes surfaces planes et nues des galeries intermédiaires. Là, comme dans la partie centrale de la façade sur la rue de Rivoli, « ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. » Le regard monte de la base au sommet sans pouvoir trouver un point de repos, pas même sur les toits, dont les arêtes se cachent sous des ouvrages en plomb repoussé, d'un travail compliqué et minutieux. Cette ornementation implacable, en fatiguant l'œil par son éblouissement continu, finit par blesser cruellement le goût. On se sent noyé, éperdu, désorienté devant cette profusion inouïe, qui ne vous laisse même plus la faculté de discerner les détails, et, pour ma part, au sortir de cet examen, je me suis surpris plusieurs fois à contempler avec bonheur les grandes murailles blanches des plus humbles maisons voisines.

L'architecte a donné à son œuvre la toilette excessive d'une parvenue. On a envie de lui appliquer le mot de ce peintre ancien à son confrère : « N'ayant pu la faire belle, tu l'as faite riche. » Il n'y a pas trace d'une idée élevée, ni même d'une idée, dans cet ambitieux tapage de détails qui, considérés isolément, ne sont point sans mérite, mais ne semblent se réunir que pour se nuire l'un à l'autre, et que je comparerais volontiers à ces concerts à grand orchestre où nulle phrase mélodique ne se dégage du déluge de notes et du fracas des instruments, où la sonorité de la musique étonne les sens, et ne dit rien à l'esprit ni à l'âme. L'art a perdu là une de ces occasions solennelles, comme il ne s'en rencontre pas deux en un siècle, même avec des préfets tels que M. Haussmann. Le nouveau Louvre est grand par l'étendue, il ne l'est point par la pensée ni par le style. Un douloureux sentiment s'empare de l'observateur à l'aspect de tant de talent, d'habileté, de zèle et de dépenses prodigués en pure perte, d'un si vaste déploiement de forces pour aboutir à un si maigre résultat. Que l'administration se vante de la merveilleuse rapidité de cette immense improvisation, qui suffit, en effet, à justifier bien des étonnements, c'est son droit ; mais le nôtre est de lui répondre par le mot d'Alceste : Le temps ne fait rien à l'affaire, — ou par le vers du poëte :

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Je ne sais si mes lecteurs se souviennent encore du sujet proposé par l'Académie des Beaux-Arts lors du dernier concours d'architecture pour le prix de Rome, et de la manière dont les élèves l'avaient traité. s'agissait du *plan d'un escalier principal pour le palais d'un souve-*

rain, matière pleine d'actualité en présence de la reconstruction d'une partie des Tuileries. Sans doute, la maison pure et simple n'est pas admise à l'Académie, qui ne connaît que les palais, ou tout au plus les maisons romaines, comme celle du prince Napoléon : il était permis toutefois de voir dans ce programme une avance et une galanterie, dont elle a été bien mal récompensée. En se bornant à demander un escalier, l'Académie avait fait acte de prudence. Par le luxe inénarrable de dorures, d'arabesques et de statues que les jeunes élèves, déjà rompus aux traditions présentes, avaient déployé dans ce fragment, on pouvait juger sans peine, mais non sans effroi, de ce qu'ils auraient mis dans un palais tout entier. Impossible de se conformer plus scrupuleusement au programme, qui recommandait, avec une sollicitude naïve, d'y prodiguer toutes les magnificences de l'art. Quel escalier, bon Dieu ! Non, les palais cyclopéens de Ninive et de Babylone n'en avaient point de pareil. Instinctivement, le regard cherchait la reine Sémiramis, montée sur un éléphant blanc. M. Haussmann a mis le trouble et le vertige dans l'imagination de ces jeunes gens, dont le dévergondage architectural avait de quoi faire dresser les cheveux sur la tête aux membres de la commission municipale s'il leur reste encore des cheveux.

D'après le plan de Perrault, lorsqu'il eut élevé la colonnade du Louvre, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois devait disparaître pour laisser le champ libre à une vaste place. Ce temps n'avait guère plus de respect que le nôtre pour l'antiquité nationale, et la *barbarie* gothique en particulier choquait toutes ces intelligences éprises de la noble régularité grecque. Aujourd'hui que la passion de dégager les monuments ne connaît plus de limites, on pouvait craindre que l'administration ne se souvînt du projet de Perrault. Un louable scrupule l'a fait reculer. Mais, après avoir si généreusement sacrifié l'une de ses manies, elle s'est dédommagée en donnant pleine carrière à l'autre : celle de l'alignement. Elle a cru dissimuler le défaut de parallélisme de l'église avec le palais, parce qu'elle l'a reporté sur une construction neuve qui ne fait, en le répétant, que l'accentuer davantage. Elle a voulu créer un pendant à un temple gothique avec une mairie, sans tenir compte de la diversité des siècles ni de celle des destinations, ou plutôt en tâchant de les combiner en un compromis barbare et monstrueux, qui reste absolument sans excuse aux yeux du bon goût et du bon sens. Ce que je vais dire ressemble à un blasphème artistique, et pourtant je le dis sans hésiter : mieux valait encore reprendre le plan de Colbert et de Perrault, et raser l'église, que de la déshonorer par cette hideuse association ; que de lui river, en guise de boulet, cette copie bâtarde et dérisoire, où l'on a marié de force le sei-

zième siècle avec le treizième, fait de la renaissance avec les formes et les lignes du style gothique, du gothique en supprimant l'ogive, et qui reproduit son modèle avec la fidélité gravement bouffonne d'une caricature. Une tour, mélange incompréhensible de tous les styles et dont on cherche en vain la raison d'être, sert de trait d'union entre ces deux monuments qui, suivant le mot de J. B. Rousseau, hurlent d'effroi de se voir accouplés. Cela fait, l'administration, saisie d'un mouvement de remords et de honte, s'est empressée de planter au devant cinq ou six rangées d'arbres pour en cacher l'aspect; mais, par une contradiction fâcheuse, elle vient de placer dans la tour, sans doute pour qu'elle serve à quelque chose, un carillon dont le tort est de forcer les passants à lever la tête et à regarder le beffroi en entendant le concert.

Je ne crois pas que jamais l'architecture publique ait rien produit qui puisse rivaliser de ridicule et d'extravagance avec cette tour et cette mairie, devant lesquelles l'imagination recule confondue, et qui désarment la critique à force de la déconcerter. Mais ce n'est pas sur l'architecte qu'il faut faire retomber la responsabilité de cette conception. Je plains, je ne condamne pas cet instrument quasi passif, chargé de la besogne matérielle, et responsable d'une œuvre qui n'est point la sienne. Il n'y a plus aujourd'hui d'architecture artistique; il n'y a qu'une architecture d'État, la contre-partie de ce journalisme officiel qui signe ses articles et ne les écrit point. L'idée première appartient évidemment à l'administration, et il était impossible qu'elle aboutît autrement. Que peut faire un malheureux artiste à qui l'on demande, c'est-à-dire à qui l'on impose d'exécuter, en quelques mois, une *mairie renaissance*, en la copiant sur une *église gothique?* Vitruve lui-même ne s'en fut pas tiré. Il est vrai qu'en pareil cas on a la ressource de s'abstenir, mais c'est un parti extrême qu'il serait cruel d'exiger des architectes dans leurs rapports avec la ville de Paris. Nous pousserons la charité envers l'homme de talent qui a dû passer sous ces rudes fourches caudines de l'idée municipale, jusqu'à couvrir son nom d'un voile pudique et compatissant.

Malgré ce que nous en avons pu dire, le nouveau Louvre, par la richesse et l'agrément de quelques parties, par le talent de détail qu'on y trouve, reste le chef-d'œuvre des travaux entrepris depuis douze ans à Paris, et il brille comme un soleil au-dessus des autres palais qu'on nous a construits dans le même intervalle. Le palais de l'Industrie est un grand bâtiment lourd, monotone, d'une architecture massive et froide, à peine variée par des pavillons sans relief et sans style. De quelque endroit qu'on l'examine, il produit, au milieu des arbres de cette royale promenade, l'effet d'une immense cage de pierre et de verre déposée sur le sol, en attendant qu'on l'emporte.

Tant qu'il était destiné à recevoir seulement les produits industriels, on pouvait lui trouver un caractère de solidité et de gravité suffisamment approprié à son but; mais, en dépit du titre que l'habitude lui conserve, c'est aujourd'hui l'édifice où l'art tient chaque année ses grandes assises, et il ne répond pas à la grandeur de cette destination.

J'en dirai autant du nouveau palais, ou plutôt de la nouvelle façade du palais des Beaux-Arts, sur le quai Malaquais. Ce pourrait être aussi bien, sinon mieux, celle d'un grenier d'abondance. M. Duban s'est préoccupé avant tout de choisir un motif architectural qui puisse, selon les nécessités de l'avenir, s'étendre, en se répétant, par une simple juxtaposition à droite et à gauche, de telle sorte que l'unité de l'ensemble n'ait point à souffrir de raccords disparates. Mais il est impossible de reconnaître dans son œuvre un style nettement déterminé, et, — sans s'arrêter plus qu'il ne faut à une œuvre secondaire, qui n'est après tout qu'une façade latérale, l'entrée d'une annexe, — on est en droit de lui reprocher la pauvreté de l'ornementation, le peu de caractère de l'ensemble, la singulière gaucherie de ces vastes baies, dont les plus larges dominent les plus étroites, et de ces énormes œils-de-bœuf alignés au sommet, d'où ils écrasent les étages inférieurs sous leur poids. Comme la cariatide, l'œil-de-bœuf est en grande faveur aujourd'hui, et l'on sait le désastreux effet qu'il produit encore dans la grande salle des États au Louvre. Faut-il voir dans ce double triomphe une de ces lois de l'art qui sont fondées sur la secrète logique et le mystérieux symbolisme des choses?

Puisque nous sommes sur la rive gauche de la Seine, nous ne la quitterons pas sans avoir visité la fontaine Saint-Michel, — triste visite, que nous abrégerons. Ce monument, édifié à grand labeur, dans des proportions colossales, sur le plus beau boulevard du nouveau Paris, n'est qu'un immense avortement artistique, devant lequel l'esprit le plus indulgent se sent frappé de surprise par la disproportion évidente de l'effort et du résultat. Toutes les splendeurs de la décoration n'ont même pu sauver la mesquinerie du premier aspect. La faute en est un peu, nous le reconnaissons, au parti pris d'adosser la fontaine à une maison construite dans des conditions défavorables, dont il a fallu subir la dure tyrannie. Évidemment, M. Davioud a été mis au supplice par cette énorme bâtisse, qu'il n'a pu parvenir à masquer en entier : l'élévation de la toiture lui a commandé celle du décor, et les deux aigles de plomb n'ont été plantés aux deux extrémités de ce terrible toit à plans convexes que pour le rattacher tant bien que mal au monument; mais rien n'a pu cacher la longue et prosaïque perspective des fenêtres, des lucarnes et des tuyaux de

cheminée qui semblent converger au groupe de l'archange saint Michel. L'absence de soubassement de la fontaine, qu'on n'a même point rehaussée sur un socle pour aider au coup d'œil, et dont le bassin inférieur domine le trottoir de trente centimètres à peine, lui donne une épaisseur uniforme dans toute son étendue; et, à la voir ainsi plaquée et comme écrasée contre le mur, on la prendrait de loin pour une de ces couvertures en carton gaufré, si fameuses dans les distributions de prix des écoles primaires.

Ce ne sont là toutefois que des explications secondaires : il faut chercher les principales dans la sécheresse et l'incohérence de l'invention. Incohérence, c'est le nom de la fontaine Saint-Michel. Comme presque tous les monuments du nouveau Paris, et à un plus haut degré encore, elle révèle l'absence d'une conception forte, d'une idée dominante et suivie. On dirait une juxtaposition de pastiches divers, composés isolément par cinq ou six artistes, et soudés ensuite l'un à l'autre. Autant de parties, autant de styles : ici du grec, là du romain, ailleurs de la renaissance et du dix-septième siècle. Autant d'ornements, autant d'idées sans lien et sans harmonie. Du moins ne puis-je deviner par où le groupe de l'archange terrassant le démon, centre et point de départ du monument, se rattache aux petits Amours enguirlandés de la frise et aux mythologiques Chimères qui flanquent les vasques inférieures ; quel est le lien invisible des abeilles, des aigles du faîtage, des boucliers de bronze aux armes impériales, avec les cartouches marqués des initiales de saint Michel et des insignes du vieil ordre monarchique institué par Louis XI.

On a voulu suppléer à la richesse de la conception par celle de l'exécution; en poursuivant la variété par l'emploi hasardeux des matériaux multicolores; on n'est arrivé qu'à la bariolure, sans parler des graves inconvénients qu'entraîne, pour la proportion apparente des objets, le défaut d'accord et d'harmonie dans ces teintes diverses. Si, par exemple, les quatre colonnes qui encadrent la niche centrale paraissent à la fois si maigres et si lourdes, il ne faut pas l'attribuer seulement aux dimensions disproportionnées de leurs bases et de leurs chapiteaux, mais à la façon disgracieuse dont le marbre blanc veiné des deux extrémités se relie au marbre rouge des fûts.

Une fois l'œuvre terminée, l'administration s'est aperçue de ces disparates : il était un peu tard, mais elle va si vite qu'elle n'a jamais le loisir de s'en apercevoir auparavant. Alors elle a entrepris les ratures et les corrections qui ont paru le plus indispensables. Elle a supprimé les anges qui menaient en laisse les Chimères ; elle a remplacé, à l'attique, les plaques de marbre de diverses couleurs par une frise symbolique représentant de petits génies qui jouent dans

de vastes rinceaux. Mais c'est la fontaine tout entière qu'il eût fallu reprendre de fond en comble. On ne refait point une épopée manquée en y changeant quelques vers et en y corrigeant deux ou trois solécismes.

Ces échecs répétés, qui semblent le dernier mot de toutes les entreprises de l'administration urbaine, tiennent d'abord à la précipitation de sa marche, comme nous l'avons dit, car rien ne s'improvise moins que la pureté du style, l'harmonie des lignes, la beauté d'ensemble résultant de la variété dans l'unité; mais ils tiennent aussi à l'absence de principe, à l'immixtion continuelle de l'idéal administratif, tantôt absolu comme un système, tantôt ondoyant et divers comme un caprice, dans l'idéal artistique, qu'il modifie et pétrit à son gré, à l'intervention évidente de conceptions et de volontés contradictoires dans chaque monument public.

Le lecteur ne connaît peut-être pas la longue filière par où doit passer tout projet avant d'arriver à son exécution, et l'interminable hiérarchie d'architectes sectionnaires et divisionnaires, d'inspecteurs, de commissions, qu'il doit escalader degré par degré, au hasard de laisser un lambeau de l'idée primitive à tous les pas de cette marche laborieuse. L'artiste choisi fait d'abord un plan préalable, accompagné d'un devis sommaire, d'après les instructions qu'il reçoit d'un chef de bureau, et en se conformant aux indications générales, aux dimensions et à la forme du terrain concédé, aux conditions matérielles tracées par l'administration, qui n'est pas précisément et qui n'a pas mission d'être un corps artistique. Il le soumet à l'un des architectes chargés de la direction particulière des édifices. Quand tous deux sont d'accord, et il faut bien que le premier finisse toujours par tomber d'accord avec le second, l'avant-projet va à l'architecte en chef de la ville de Paris, qui l'examine et le modifie encore pour son propre compte. Quand tous trois sont d'accord, il passe au conseil des architectes, qui fait lui-même ses observations et ses retouches. Puis il arrive au préfet, qui recommence l'examen, indique des modifications nouvelles ou approuve. C'est alors seulement qu'est tracé le projet définitif, qui repasse par la même filière pour y subir derechef les mêmes épreuves, et finit, après cette odyssée dont Ulysse eût été jaloux, par aborder au rivage de la commission municipale, qui alloue ou refuse les fonds. Il faut lui rendre cette justice qu'elle ne les refuse jamais.

Et je n'ai indiqué que les étapes officielles, qui parfois se compliquent de quelques autres. Qui oserait, par exemple, refuser au chef de l'État le droit d'intervention et de décision souveraine, même quand les travaux sont en cours d'exécution? Ce droit, il l'a, et il en use; il n'est pas besoin de dire que ce n'est jamais que pour le plus

grand bien de l'art : on nous l'a souvent assuré, et nous ne commettrons pas la mesquine impolitesse de le mettre en doute.

Mais, — en dehors, bien entendu, de cette dernière intervention, purement facultative, — il n'en est pas moins vrai que cette longue filière, qui semblerait devoir être une garantie, n'est le plus souvent qu'une gêne. Le projet soumis au vote bienveillant de la commission municipale n'entre au port que comme ces vaisseaux radoubés, qui ont été contraints de relâcher ici pour refaire leur carène, là pour acheter de nouvelles voiles, plus loin pour reconstruire leur grand mât, ailleurs pour remplacer leur équipage. Modifié par l'un d'après ses fantaisies et ses préférences personnelles, par l'autre d'après ses idées et ses traditions d'école, tiré au romain par celui-ci, ramené au grec par celui-là, nuancé d'assyrien par un cinquième, subissant le contre-coup de toutes les volontés contradictoires, de toutes les variations qui surviennent dans les conditions matérielles, dans les chiffres de la somme et les proportions du terrain alloué, il ne garde plus rien de l'esprit qui l'a conçu. Ah! que nous comprenons bien le gémissement de l'une des plus déplorables et des plus illustres victimes du système, qui s'écriait un jour : « Je ne puis me résoudre à passer devant mon monument. Toutes les fois que mes affaires me conduisent de ce côté, je baisse la tête et je fais un détour. »

Le principal personnage de cette hiérarchie artistique, le seul maître, ce n'est pas l'architecte en chef, c'est le préfet de la Seine : il serait naïf de démontrer cet axiome, et non moins naïf de s'en étonner. Ainsi, l'abus de la direction administrative finit par anéantir toute direction artistique, et, sur ce point du moins, l'excès de la centralisation nuit à l'unité. C'est par là que s'expliquent, d'une part, l'aspect décousu de tant de monuments; de l'autre, le retour permanent, par-dessus toutes ces fantaisies qu'il absorbe et recouvre de sa domination, de ce style neutre, impossible à définir, mais reconnaissable au premier coup d'œil, que la postérité baptisera le style Haussmann, comme on dit le style Louis XIV et le style Pompadour.

De la fontaine Saint-Michel, il n'y a, pour arriver à la place du Châtelet, que la Seine à franchir, en passant entre le palais de Justice restauré et le nouveau Tribunal de commerce. Arrêtons-nous un moment devant ce dernier, pour contempler le dôme qui semble pousser comme une superfétation bizarre sur la toiture de cet édifice juridique, où il ne peut avoir d'autre but que de masquer la courbe du boulevard Sébastopol et de clore dignement la perspective. L'histoire de cet ornement postiche, plaqué après coup sur un monument qui n'en avait que faire, serait curieuse et instructive à tous égards. Un jour, je suppose, M. le préfet a vu une photographie représentant le dôme de l'hôtel de ville de Brescia : il est charmé de

ce petit morceau ; il appelle l'architecte et lui ordonne de l'adjoindre à son plan. — Mais ce dôme ne répond nullement au caractère de l'édifice, et ne s'harmonise pas avec le système que j'ai adopté. Là-bas il est parfaitement à sa place, ici il fera disparate, et il faudra inventer tout un appareil de raccords disgracieux pour parvenir à asseoir sur la toiture ce supplément inattendu qui va tout gâter. — C'est égal : le dôme me plaît, il répond bien à la gare de l'Est, qu'on aperçoit à l'autre bout de l'horizon. Je veux le dôme. — Et l'architecte met le dôme. Mais, encore une fois, est-ce à lui qu'il faut s'en prendre, et aurons-nous le courage de le blâmer?

Par le percement du boulevard de Sébastopol et de l'avenue Victoria, comme par le prolongement de la rue de Rivoli, la place du Châtelet est devenue une sorte de vaste carrefour ouvert aux quatre vents du ciel, qui laisse fuir le regard de tous les côtés et n'a, pour ainsi dire, point d'enceinte. Monuments et boulevards semblent s'être donné rendez-vous sur ce chétif emplacement, peu digne d'un tel honneur. Au centre trône la fontaine de la Victoire, qu'on a alourdie par l'adjonction d'un maussade piédestal orné de sphinx, moins alourdie toutefois que la fontaine des Innocents, qui, à force de réparations et de restaurations, en est venue à être méconnaissable. La fontaine du Châtelet a eu son heure de popularité, le jour où une ingénieuse et puissante machine l'a transportée, debout, à douze mètres de sa place primitive, puis exhaussée sur son nouveau piédestal, absolument comme le cèdre de la butte Mortemart au bois de Boulogne. Les pessimistes chagrins qui nient le progrès du temps présent ne nieront pas du moins celui de nos machines, capables de transférer la colline Montmartre sur la place de la Concorde, au premier signe de M. le préfet, pour en faire le centre d'un square ou la base de l'obélisque.

De chaque côté se dressent deux théâtres, dus encore à M. Davioud, l'un des plus coupables, ou du moins des plus compromis, parmi les ministres ordinaires de M. Haussmann. Ces bâtiments étranges, qui ne ressemblent à rien de connu, affichent la prétentien de créer un nouvel ordre d'architecture, non encore classé jusqu'à présent dans les *Traités* et les *Manuels* sur la matière. Ce sont des théâtres; on ne sait ce qui les empêcherait d'être des bazars ou des marchés couverts. Sauf quelques ornements des façades, rien n'y indique et n'y caractérise leur but. Les deux édifices, vus en bloc, sont jetés dans le même moule, et reproduisent le même aspect, à la fois bizarre et massif. Un péristyle percé de cinq arcades en plein-cintre, immédiatement surmonté d'un foyer, dont la disposition extérieure répète celle du rez-de-chaussée, puis d'un second foyer-terrasse, et le tout couronné en retrait par un attique percé

de lucarnes rondes, que domine un toit convexe à pans coupés, semblable au couvercle d'une gigantesque boîte, telle est la physionomie générale de ces monuments. On dirait que chacun d'eux en renferme un second, qui a fini par briser son enveloppe en soulevant la tête. Au théâtre du Cirque, le premier étage, qui forme galerie, allie à son arcature classique je ne sais quelles ambitieuses réminiscences du style oriental, qui tranchent d'une façon singulière sur le caractère général de l'édifice. Cette façade est, du reste, la moins lourde des deux. Mais au Cirque comme au Théâtre-Lyrique, les côtés et le derrière, entièrement nus, présentent tout juste l'aspect harmonieux et grandiose d'une caserne. A défaut de lignes architecturales plus savantes et plus variées, n'eût-on pu du moins égayer de quelques décorations accessoires ces longs murs et cette interminable série de fenêtres, dont la simplicité outrée jure avec la destination des salles comme avec la physionomie monumentale de la façade, à laquelle tout le reste a été sacrifié? Il y a ici, de la part de l'édilité parisienne, une de ces contradictions bien propres à dérouter la critique, qui, si elle ne peut parvenir à goûter les travaux du Paris moderne, voudrait du moins en saisir l'esprit général, et cherche de bonne foi à les comprendre et à s'en rendre compte. Par une autre contradiction, dont je ne me charge pas de trouver le motif, M. le préfet, qui partout ailleurs ne recule devant aucune dépense pour déblayer et isoler les salles de spectacles, comme il vient de faire pour le Théâtre-Français, s'est appliqué à entourer le Cirque d'un cordon de maisons particulières destinées à des cafés, à des boutiques, à des hôtels garnis, et d'un caractère si peu architectural, que, à peine bâties, il a fallu se mettre en frais considérables pour dissimuler leur disgracieuse apparence, en attendant peut-être qu'on les supprime. Il eût été plus simple de ne pas les bâtir. L'administration aura été prise cette fois d'un de ces accès d'économie qui saisissent de temps en temps les prodigues, et leur font mettre de côté un bout de chandelle au moment même où ils jettent les billets de banque par la fenêtre.

L'instinct populaire, si apte à découvrir du premier coup le défaut saillant d'une œuvre, celui par où elle touche au ridicule, et à le résumer d'un mot, a trouvé une métaphore trivialement pittoresque pour exprimer son jugement sur les théâtres de la place du Châtelet. Il les a comparés à deux grandes malles de voyage, comme il a comparé à un huilier colossal le groupe formé par la mairie Saint-Germain-l'Auxerrois et la tour qui l'unit à l'église. En regardant ces édifices à quelque distance, il est impossible de n'être pas frappé par la justesse de ce verdict du suffrage universel appliqué à l'art.

De tous les autres théâtres récemment entrepris, celui de l'Opéra,

si je ne me trompe, est le seul où l'administration ait pris part, le seul aussi qui mérite de nous arrêter. Par une mesure excellente, à laquelle on ne perdrait rien de recourir plus souvent, le projet a été mis au concours, et, malgré l'insuffisance du délai, une avalanche de plans de bonne volonté a répondu à l'appel. M. Haussmann n'a qu'à frapper du pied la terre pour en faire jaillir une légion d'architectes. Parmi tant de vétérans chevronnés, c'est un jeune élève de l'école de Rome qui a remporté la palme. Nous ne pouvons juger encore directement son œuvre, qui commence à peine à sortir de terre, et à dessiner ses premières assises à quelques pieds au-dessus du sol; mais, autant qu'il est permis de se prononcer d'après le plan en relief exposé au dernier Salon, il nous semble que les qualités et les défauts en sont à peu près les mêmes que ceux du nouveau Louvre, c'est-à-dire la richesse des détails poussée jusqu'à l'excès, et leur variété, jusqu'au décousu. Tout en louant la science et l'habileté incontestables dont l'architecte a fait preuve, et qui mettent son œuvre bien au-dessus de la plupart des autres monuments du Paris impérial, on y voudrait une plus grande sobriété d'ornementation, des lignes plus simples et plus suivies, une plus puissante unité. Le portique, trop étroit, semble ajouté après coup au corps de l'édifice, au lieu d'en être le point de départ, et il prend un caractère subalterne devant le développement des riches et élégants pavillons qui ornent les façades latérales. M. Ch. Garnier a cru devoir accuser extérieurement les trois grandes divisions de l'édifice : l'emplacement des foyers par un péristyle et une terrasse; celui de la salle par une coupole écrasée, qui la couvre sans la dominer; celui de la scène par un immense fronton triangulaire qui forme le point culminant; mais cette disposition offre quelque chose d'incohérent et de morcelé qui déroute le regard, et il y a surtout une bizarrerie assez malheureuse dans ce fronton rejeté à l'arrière-plan et précédé d'une coupole, au-dessus de laquelle il plane, par une transformation imprévue de toutes les conditions habituelles de l'art. Ce serait ici le cas de rappeler à M. Garnier un proverbe populaire, qu'il connaît aussi bien que moi. Les exigences du programme, la nécessité d'isoler les uns des autres les nombreux services de ce monument colossal, depuis les entrées du public et des abonnés jusqu'à celle de l'empereur; de relier au théâtre les magasins d'accessoires et toutes les ressources d'une administration-monstre, l'ont conduit à ces placages plus ou moins dissimulés qui rompent l'harmonie de l'œuvre, et ressemblent à des excroissances parasites et mesquines accrochées aux flancs de l'édifice.

Est-il bien sûr aussi, malgré la garantie du concours, que l'œuvre primitive soit restée à l'abri de toute modification ultérieure, qu'elle

ait pu se dérober entièrement à l'action de la fameuse filière? N'a-t-on imposé, je veux dire conseillé à l'artiste aucune de ces améliorations désastreuses qui, de progrès en progrès, finiraient par substituer le plan de la Bourse à celui du Parthénon? Si on me l'affirme, je tâcherai de le croire.

Le nouvel Opéra s'élève sur une place évidemment trop petite. L'administration a cette fois économisé le terrain, pour regagner une parcelle des vingt millions, sans parler des suppléments, que lui coûtera ce palais de la musique et de la danse. Le Grand Hôtel encombre de sa masse gigantesque les abords étriqués du théâtre. Pendant sa construction, le bruit courut, on s'en souvient, que l'édilité se repentait de l'avoir laissé bâtir, et qu'elle voulait l'abattre. Il n'y avait là rien que de très-vraisemblable et de très-conforme à la tradition. Un moment les maçons arrêtèrent leurs travaux, et le Grand Hôtel, mélancolique comme une ruine dans ses murs inachevés, resta suspendu entre son berceau et sa tombe. Tout s'est borné à une modification du plan primitif de la Société, qui n'a fait, pour ainsi dire, que mettre plus en relief l'insuffisance de la place en y ajoutant une irrégularité choquante. Aujourd'hui qu'il est en pleine activité et en pleine splendeur, nous allons voir si l'administration se décidera à le racheter, en tout ou en partie, pour le démolir. Cela lui coûterait un million de plus qu'alors; mais qu'est-ce qu'un pauvre million pour elle, qui a déjà manié des milliards? Une goutte d'eau dans l'Océan. En vérité ce ne serait pas payer la leçon trop cher, si elle devait lui profiter.

Rendons cet hommage à la commission municipale et à son actif président que leur zèle étend sa sollicitude à tous les besoins. Après les théâtres et les casernes, les églises ont trouvé leur tour. On nous en bâtit de toutes parts dans les genres les plus variés, depuis le gothique pur et le gothique fleuri jusqu'au style de la Renaissance et du dix-septième siècle, sans parler du style byzantino-moscovite de la chapelle grecque, dont la grande coupole fait rêver les bons bourgeois parisiens aux minarets de Stamboul. Par un étrange renversement de rôles, dont il ne faut pas lui envier le privilége, car ce dédommagement lui était bien dû, la banlieue a accaparé les plus belles, quoique les moins coûteuses de ces églises : c'est sans doute qu'on n'a pas jugé nécessaire de surveiller d'aussi près et d'*améliorer* avec autant d'ardeur les plans de ces architectes suburbains, qui ont pu échapper ainsi, jusqu'à un certain point, aux perfectionnements de la redoutable filière. Parmi les édifices religieux élevés à Paris depuis dix ans, nous n'en connaissons pas qui vaillent Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, Saint-Bernard, de la Chapelle, et Notre-Dame, de Clignancourt.

Malgré la date récente de son achèvement, Sainte-Clotilde, commencée en 1847, échappe au cadre de cet article. Elle reste jusqu'à pré-

sent l'expérience la moins malheureuse inspirée par l'imitation de cette grande architecture gothique, qu'il est si difficile de faire revivre, parce qu'elle est un art tout d'inspiration, de hardiesse et d'élan, qui ne s'est jamais formulé en règles fixes comme l'architecture grecque. Rue Saint-Lazare, dans l'axe de la Chaussée-d'Antin, M. Ballu construit dans le style de la Renaissance, l'église de la Trinité, qui, avec son grand porche surmonté d'une belle rosace, son clocher de 65 mètres de haut, son mur pignon, couronné d'une balustrade découpée à jour et de deux tourelles, avec le square et la fontaine dont elle sera précédée, produira du boulevard l'effet d'un joli fond de décor pour fermer la perspective de la rue. L'église Saint-François-Xavier est trop peu avancée encore pour qu'il soit possible d'en rien dire. Dans le faubourg Poissonnière, l'église Saint-Eugène, improvisée en vingt mois, — avant l'achèvement du nouveau Louvre, cela pouvait passer encore pour une improvisation, — montre un échantillon du style gothique (il faut le croire du moins, sans pouvoir le spécifier davantage) réduit à sa plus simple expression, et marié à l'art industriel du dix-neuvième siècle. On sait que, par motif d'économie, — un motif qui échappe forcément aux discussions de la critique, car, selon le proverbe, nécessité n'a point de loi, — l'architecte de St-Eugène a inauguré l'emploi du fer et de la fonte substitués à la pierre dans l'ornementation de cet édifice.

Sans avoir cette excuse à invoquer, M. Baltard reprend aujourd'hui la même idée, pour l'appliquer sur une plus vaste échelle et dans des conditions incomparablement plus difficiles et plus grandioses, en son église de Saint-Augustin, dont le gros œuvre se dessine au point de bifurcation du boulevard Malesherbes. M. Baltard a été conduit à cette expérience délicate et dangereuse par son succès dans la construction des halles centrales. Mais d'une halle à une église, il y a toute la distance qui sépare la science et l'industrie de l'art. Je crains que M. Baltard n'ait sacrifié l'art à la science, et l'architecte à l'ingénieur. Il s'est laissé entraîner par l'attrait d'un problème à résoudre, d'une ressource nouvelle à créer ; il a vu surtout dans son église une occasion favorable d'appliquer en grand ses calculs sur la statique et ses études sur la combinaison des forces et des résistances, plus encore que de créer un monument qui satisfît à toutes les lois de la beauté artistique : c'est en quoi je dis que l'ingénieur a dominé l'architecte. L'emploi du fer et de la fonte a pour premier résultat de donner à un édifice le vulgaire cachet d'un bâtiment commercial. Qu'on le réserve pour les gares, les marchés, les bazars, rien de mieux : on en peut même tirer là des effets heureux ; mais, à moins d'une nécessité impérieuse comme celle qui existait pour la construction de Saint-Eugène, je voudrais qu'on l'exclût soigneusement de toute œuvre

artisttique et monumentale, spécialement des églises. Dans un édifice gothique surtout, la fonte, ce laid et utile produit de l'industrie moderne, de toutes les matières celle qui semble répugner le plus à se laisser façonner par la main de l'art, choque comme un contre-sens et un anachronisme. Tout au plus pourrait-elle faire bonne figure, à côté des becs de gaz, dans un temple protestant.

D'ailleurs, pour rester économique, ce qui est sa seule justification possible, l'emploi du fer et de la fonte impose à l'architecte une sèche et lourde monotonie d'ornementation. Les meneaux des fenêtres et des rosaces, les arcs et les colonnes, les nervures et les arêtes de la voûte, toutes ces parties dont chaque détail était si délicatement varié par le ciseau de l'ouvrier, coulées dans le même moule, vont reproduire partout une disposition uniforme. Là est la grande difficulté, à laquelle on n'échapperait qu'en multipliant et en diversifiant les moules, c'est-à-dire en reportant sur ce point les dépenses supprimées sur la matière première. Quand l'église Saint-Augustin sera terminée, nous jugerons de quelle manière s'y sera pris M. Baltard pour tourner cet obstacle, et nous proclamons d'avance que nul n'est plus capable que lui d'en venir à bout.

Ce que nous pouvons à peu près juger jusqu'à présent, c'est la conception et la physionomie extérieure du monument. Il est d'un style difficile à définir, essentiellement moderne, et qu'on ne peut rattacher complétement à aucune époque antérieure, — ni à la Renaissance, dont il n'a pas la légèreté, la richesse et la grâce ; ni, malgré son dôme, au dix-septième siècle, dont il n'a pas la majesté. En somme, c'est quelque chose de neuf, qui témoigne d'une louable indépendance et qui vise avant tout à l'originalité. M. Baltard est l'architecte en chef de la ville de Paris ; comme tel, il est à croire qu'il n'a pas eu à discuter avec l'esthétique de MM. les chefs de bureaux, et, en dehors de son contrôle personnel, n'a été soumis qu'à celui de M. le Préfet, qu'il est difficile d'esquiver. Il a fait preuve dans sa construction d'une habileté et d'une hardiesse réelles; il lui en a fallu beaucoup, rien que pour vaincre les difficultés de l'emplacement ingrat, en forme de triangle irrégulier, qu'on lui a assigné. Il ne manque à l'église Saint-Augustin que le caractère d'une église : au premier abord, à cette architecture solide et mathématique, on dirait d'une forteresse ou d'une prison. Si M. Baltard était homme à s'occuper des détails, je lui conseillerais d'en alléger la masse sévère par quelques sacrifices aux grâces, qu'on ne hante point assez dans les traités de statique et de géométrie.

Toutes les fois que nos yeux sont affligés par un de ces édifices déplorables dont l'art préfectoral continue à nous menacer, une pensée

et un souvenir se représentent obstinément à notre esprit. Il y a un peu plus d'un an, à l'inauguration du boulevard du Prince-Eugène, on avait disposé sur la place du Trône une décoration, composée d'un portique circulaire, d'une fontaine et d'un arc de triomphe, mais figurée provisoirement en charpente et en toile, afin de permettre les modifications nécessaires, conformément à l'effet produit. L'effet fut tel, qu'après plusieurs essais de transformation on n'a rien trouvé de mieux que de supprimer le tout. Que de mécomptes et de bévues épargnés à l'administration, si l'on avait eu la prudence d'appliquer le même procédé à la plupart des édifices nouveaux, avant leur achèvement définitif! Supposez que la mairie et la tour Saint-Germain-l'Auxerrois eussent d'abord été figurées en carton, je suis sûr que M. Hittorf et M. Ballu se fussent des premiers attelés à la corde des démolisseurs. Et quel soulagement pour nous, pour M. Davioud lui-même, si l'on avait pu, le lendemain de son inauguration, rouler la fontaine Saint-Michel comme une toile peinte ! Quand on songe que, grâce à cette précaution élémentaire, il n'est peut-être pas un monument du nouveau Paris qui ne nous eût été épargné, on éprouve un sentiment de regret dont la vue même de Napoléon Ier en costume d'apothéose sur la cime de la colonne Vendôme ne peut suffisamment tempérer l'amertume.

Je ne sais s'il y a un seul des méfaits artistiques de l'administration actuelle contre lequel l'opinion publique se soit soulevée avec une plus énergique unanimité que cette fantaisie pseudo-classique, fruit d'une imagination égarée par le souvenir des Césars, et dont la solennité confine au burlesque. Au temps du premier empire, lorsque la littérature et l'art, sous la direction de l'abbé Delille et de David, professaient qu'il n'est point de salut en dehors de la mythologie, on pouvait comprendre encore ce caprice impérial, et la statue de bronze, revêtue de la toge romaine à la veille des désastres de 1812 et de 1814, aurait pu répondre comme ce César mourant à ceux qui l'interrogeaient : *Sentio me fieri Deum.* Mais aujourd'hui, après la révolution qui a balayé tous ces oripeaux de la vieille friperie classique, sous un gouvernement qui se fait gloire d'être issu du suffrage universel, et de révérer dans le chef de sa dynastie la plus haute expression des idées modernes et du droit populaire, c'est un énorme contre-sens historique et artistique d'avoir, au haut d'une colonne fondue avec le bronze des canons autrichiens, et déroulant en spirales, de la base au sommet, un immense fouillis d'épaulettes, de colbacks, d'uniformes modernes, substitué à la figure légendaire de Napoléon en redingote grise et en petit chapeau, telle qu'elle est restée dans le souvenir et le culte de la foule, je ne sais quelle banale effigie de parade et de convention, qui ne répond à aucun sentiment et n'en

éveille aucun. Il y a là une puérilité emphatique et déclamatoire qui fait sourire. Était-ce bien la peine de tant nous moquer des Anglais, et de leur statue de Wellington en *costume* d'Achille au sortir du bain? Que nous parle-t-on de la colonne Trajane, et qu'a-t-elle à faire ici? La colonne Trajane s'élevait à Rome; il était tout simple que les artistes romains habillassent leurs empereurs en empereurs romains, et ils n'auraient pas songé à les déguiser en Pharaons, sous prétexte d'apothéose. Mais nous sommes en France, à Paris, en l'an de grâce 1863, et cette statue théâtrale, dressée en place publique, à quarante mètres au-dessus de la sentinelle qui fait sa faction le fusil au bras, en face de l'État-major devant lequel on peut voir rangés en ligne les tambours de la garde nationale, à dix pas du boulevard, des omnibus de la Bastille et du Grand Hôtel, peut passer pour une mascarade à peu près aussi ridicule que l'Alcide, en perruque à triple marteau, de la Porte-Saint-Martin. Le contre-sens ressort encore plus vivement lorsqu'on rapproche ce sacrifice aux vieilles conventions *académiques* de l'arrêté par lequel M. le ministre de la maison de l'empereur, quelques semaines plus tard, dépossédait l'Académie de la direction de l'École des Beaux-Arts, lui reprochant d'endormir les élèves dans une routine déguisée sous le nom de tradition; et de ne pas suffisamment comprendre les nécessités de l'art moderne.

Voilà donc ce qu'on nous a donné en fait de monuments nouveaux! Si du moins on respectait les anciens, puisqu'on éprouve une telle impuissance à les remplacer! Quelques-uns sans doute, nous avons grand plaisir à le reconnaître, ont été restaurés avec soin, avec amour, — par exemple la Sainte-Chapelle, dont les travaux étaient commencés dès les dernières années du règne de Louis-Philippe; Notre-Dame, où je ne regrette que les précieux souvenirs historiques des vieilles corporations qui avaient enrichi les chapelles de leurs *mais* et de leurs *ex voto;* la tour Saint-Jacques, qu'on a isolée, en l'enchâssant, comme un joyau, dans un maigre écrin de verdure. Bien qu'elle ait pratiqué ces dégagements avec la furie d'exécution qu'elle apporte en tous ses actes, et qu'il ait fallu les payer chèrement par de véritables hétacombes de maisons, je sais gré à l'administration du zèle qu'elle a mis à déblayer les principaux édifices des pâtés de bâtiments où ils étaient enfouis.

Mais voici le revers de la médaille. Ce beau zèle, excellent en principe, ne sait point s'arrêter à temps dans ses applications. Comme il ne sent jamais le frein, il court à toute bride, emporté par l'ivresse du pouvoir absolu. En comptant bien, on ne trouverait guère plus d'une douzaine de monuments de la vieille ville qui soient restés debout, et encore non-seulement grattés, badigeonnés et recrépis, mais

raccommodés et complétés à la dernière mode. Hormis les trois ou quatre que j'ai cités, devant lesquels,

A cet air vénérable, à cet auguste aspect,
Les meurtriers surpris sont saisis de respect,

ceux qu'on n'a pas détruits, on les a mutilés, et ceux qu'on n'a pas mutilés, on les a *restaurés* à la façon des tableaux du Louvre, c'est-à-dire en y remplaçant les teintes noires par de belles teintes blanches, et ces couleurs sombres qui attristaient l'âme par de jolies petites couleurs gaies qui réjouissent l'œil. Qui nous expliquera par suite de quel mystérieux enchaînement d'idées on a pu voir en même temps nos *édiles* faire pomper sur les monuments neufs une composition noirâtre destinée à les vieillir, et faire gratter les vieux monuments pour les rajeunir? Les trois quarts des plus vénérables édifices qui ont survécu à la destruction de l'ancien Paris sont employés à des usages divers, dont la nomenclature serait instructive. On sait que l'église Saint-Barthélemi, avant sa démolition, était devenue un bal d'étudiant, comme la tour Saint-Jacques une manufacture de plomb de chasse. On a installé le théâtre du Panthéon dans l'église Saint-Benoît, un marché dans les Carmes de la place Maubert, des métiers à vapeur dans l'église romane de l'abbaye Saint-Martin. Des marchands de vin, des chambres garnies, des magasins, des fabriques, des maisons de bain, ont élu leur gîte dans la chapelle des Mathurins, dans le splendide hôtel de la Valette, dans l'hôtel de la Bazinière, dans les églises Saint-Sauveur et Saint-Jacques de l'Hôpital.

Mais ces profanations ne sont pas toutes, à beaucoup près, du fait de l'administration présente, et les précédentes en peuvent réclamer largement leur part. En outre, quelques-unes sont le résultat naturel et fatal de la marche du temps, des révolutions, de l'extinction des familles, du déplacement et du morcellement des fortunes. Autant vaut, d'ailleurs, un marchand de vins dans l'hôtel de la Valette qu'une caserne de gardes municipaux dans l'hôtel du maréchal d'Ancre, ou un mont-de-piété dans le couvent des Blancs-Manteaux. Ce qui est propre et particulier à la municipalité actuelle, c'est moins de gâter les vieux monuments ou de les profaner, que de les détruire. On ne se doute pas assez de tout ce que la rage de la ligne droite, la frénésie de l'alignement, ont ébréché ou renversé à Paris, en dix années, non-seulement de maisons historiques, mais d'édifices curieux ou ravissants, tombés en poussière sous la pioche et jetés en morceaux dans le tombereau des Limousins. Les Parisiens ne connaissent pas leur ville; et des centaines de monuments, qui

échappaient à l'attention de la foule par leur petitesse ou se dérobaient sous d'affreux pâtés de maisons en plâtres, mais qui faisaient les délices de l'archéologue, ont pu disparaître sans qu'ils s'en doutassent. Le seul tracé du boulevard de Sébastopol et de ses annexes, sur la rive gauche, a culbuté par douzaines les cloîtres, les chapelles, les colléges de la vieille Université. La rue des Écoles a fait une effroyable percée à travers tous ces antiques et vénérables asiles de l'étude qui peuplaient la montagne Sainte-Geneviève, ce lieu de pèlerinage où l'Europe entière venait chercher la science. Et voici qu'on parle de la prolongation du boulevard Saint-Germain d'un bout à l'autre du noble faubourg, dans ce quartier paisible où les rues sont larges, le commerce et le mouvement presque nuls, rempli d'hôtels qui restent déserts tout l'été, sorte de Thébaïde de Paris qui n'a certes nul besoin qu'on y ouvre de nouveaux débouchés à la circulation, et où cette prolongation semblerait n'avoir d'autre but que de faucher par centaines les grands jardins pour les recouvrir de moëllons, et les grandes demeures pour les convertir en boutiques. On ne veut permettre à aucun coin de la ville de garder sa physionomie propre, de se dérober à l'envahissement du commerce et à l'égalité du niveau commun.

Ces trouées des nouvelles rues vont tout droit devant elles, avec l'intelligence et la souplesse d'un boulet de canon. La maison de Nicolas Flamel et l'abbaye de Cluny, le collége de Bayeux et l'enclos de Saint-Jean de Latran ne les feraient pas dévier d'un millimètre. En 1806, des faiseurs d'alignements, gens fort logiques, n'avaient-ils pas formé le projet de prolonger la rue des Prouvaires à travers l'église Saint-Eustache. En ce temps-là, le triomphe de la ligne droite était encore indécis : aujourd'hui, on n'eût point hésité, quitte à recoudre après coup une abside postiche à l'église, comme on a fait pour Saint-Leu. Le plus précieux bijou architectural du treizième siècle et une borne-fontaine sont absolument égaux devant la ligne droite. Je ne nie point en certains cas tout le charme de la ligne droite; je voudrais seulement que messieurs des ponts et chaussées daignassent entrer quelquefois en compromis avec la ligne courbe, et qu'on ne s'obstinât pas à croire la perspective plus inviolable que l'art et que l'histoire. C'est tout simplement une question de mesure, de civilité et de bon goût. Mais la ligne droite est un principe, et les monuments ne sont que des monuments. Périsse l'art plutôt qu'un principe! Peut-être est-ce acheter un peu cher l'honneur d'avoir une ville toute neuve, tracée au tire-ligne, au compas et au fil à plomb, et offrant dans ses voies principales, au lieu de ces rangées de vastes hôtels seigneuriaux, une double haie de marchands de vin, de restaurants et de cafés.

Que serait-ce donc si, à côté des hôtels et des monuments de tout genre, nous voulions énumérer toutes les rues illustres ou fameuses, ces rues qui écrivaient l'histoire entière de Paris dans leurs noms pittoresques, disparues, englobées, rasées de fond en comble par ces insolents boulevards dont la splendeur triomphante est faite de ruines? Et comme si ce n'était pas encore assez, écoutez les faiseurs de projets, les mouches du coche de l'attelage municipal : ils vous démontreront dans leurs journaux qu'il importe, en attendant que le résidu de la vieille cité disparaisse jusqu'à la dernière pierre, de les débaptiser, pour enlever à Paris ce dernier fumet gothique et rance qui choque leur odorat. Les uns proposent de ne donner aux rues que des noms de grands hommes ou de victoires; d'autres, plus ingénieux encore, d'affubler chaque quartier du nom d'une province, et dans ce quartier chaque voie du nom d'une ville, d'un fleuve, d'une montagne, de manière à métamorphoser le plan de Paris en une grande carte mnémotechnique, et de faire des cochers de fiacre les plus savants géographes de France.

En compensation de tant de ruines, on nous a bâti du moyen âge, style Tressan ou reine Hortense; du gothique débarrassé de l'ogive, qui a vieilli; du grec et du romain mêlés de chinois; de la renaissance bâtardée de décadence; des imitations de Vitruve; des copies de Vignole, des réminiscences de Saint-Pierre, des calques du Parthénon; partout des pastiches, et, brochant sur le tout, ce style préfectoral dont nous avons parlé.

Mais il faut chercher ailleurs la véritable architecture du nouveau Paris. Les monuments où s'affirment et se démontrent le génie particulier de l'administration comme celui de l'époque présente, ce ne sont pas ceux qui affichent la prétention d'arriver jusqu'à l'art et de relever de lui seul, ce sont ceux qui présentent avant tout le caractère d'utilité, le cachet industriel et commercial, ou, d'autre part, qui sont élevés aux besoins du luxe et du confortable, aux exigences croissantes du plaisir.

Dans la première catégorie, les gares, les ponts, les puits artésiens, les casernes, tout ce qui est œuvre d'ingénieur plutôt que d'architecte, voilà les vrais édifices, avant le Louvre et la fontaine Saint-Michel. J'ai nommé les casernes; on nous en a bâti sur tous les points : la caserne de gendarmerie, près du nouveau Tribunal de commerce; les trois immenses casernes d'infanterie, derrière l'Hôtel de Ville et dans la Cité; la caserne typique du Prince-Eugène, celle du nouveau Louvre, celle que l'on construit pour l'état-major de la garde de Paris près de la préfecture de police, cinq ou six postes-casernes, sans compter ce que j'oublie. On en bâtit encore. Les Parisiens peuvent dormir tranquilles : ils sont protégés. Quant aux ponts, il

n'en est presque pas un qui n'ait été reconstruit, sans qu'on puisse toujours comprendre au juste pourquoi, sinon par suite de cette fièvre de démolition, de réparation et de reconstruction qui pousse l'édilité actuelle à ne pas laisser un coin de Paris, pas une rue, pas un édifice, sans y apposer sa griffe et y marquer sa trace, et pour le plaisir d'incruster sur une plaque de marbre cette inscription qui nous apprend, de cent pas en cent pas, afin que la postérité n'en ignore, que tel monument, commencé par Louis XIV, a été terminé ou rebâti sous le règne de Napoléon III. De plus, on nous a donné deux ponts entièrement neufs, baptisés par nos récentes victoires : à coup sûr, ce sont de beaux ponts, solidement campés sur leurs arches hardies, comme il sied à des ponts qui ont coûté à eux seuls autant que trois ou quatre églises réunies ; mais l'un d'eux, celui qui porte le nom de Solférino, soulève une réflexion qui n'est pas sans intérêt. Lorsqu'il était si facile, en le reculant d'une vingtaine de pas, de le placer dans l'axe de la rue Bellechasse, on se demande par quelle arrière-pensée inquiétante il s'étend en face du palais de la Légion d'honneur, et si M. Haussmann, dans un esprit de prévoyante sollicitude, n'aurait point voulu se ménager ainsi un argument irrésistible pour raser quelque jour le palais.

Les deux chefs-d'œuvre de cette architecture utilitaire, qui appartient à l'art moins qu'à la science, c'est le grand égout collecteur et les Halles centrales. Le grand égout est une merveille souterraine, une création prodigieuse, que nous nous contenterons toutefois de signaler de loin à l'admiration. A la rigueur, on peut approcher les Halles de plus près, et même y entrer un moment. Pour nous, cette vaste construction, d'une hardiesse légère et d'une solide élégance, où l'air et la lumière pénètrent avec tant d'abondance, où tout a été si habilement calculé pour la commodité des aménagements et les besoins de la circulation, qui offre enfin un certain aspect monumental, tout en gardant la physionomie d'abri temporaire, et, pour ainsi dire, de tente gigantesque en fer et en brique, comme il convient à un marché couvert, est le palais par excellence du Paris actuel, ce Gargantua insatiable qui absorbe chaque jour la nourriture de trois ou quatre provinces, et qui fait craquer successivement toutes les ceintures où l'on essaye de le contenir. Les Halles, de l'aveu universel, constituent l'édifice le plus irréprochable élevé dans ces douze dernières années. Quoi qu'en veuille faire croire la critique officielle, nous sommes à une époque de prose, et il y a là une de ces harmonies logiques qui satisfont l'esprit par l'évidence de leur signification.

Voici qui n'est ni moins logique, ni moins significatif. L'architecture, devenue stérile dans l'art, se retrouve quand il ne s'agit plus que du luxe et du confortable. Après les Halles, les monuments par

excellence, les vrais palais de Paris nouveau, ce sont le Grand Hôtel et l'Hôtel du Louvre, ces deux caravansérails babyloniens de la civilisation la plus raffinée, ces deux cités-modèles qui peuvent loger sous le même toit la population de tout un chef-lieu d'arrondissement, en concentrant dans une centralisation puissante toutes les ressources de la vie matérielle et toutes les commodités de la vie élégante. Ce sont encore ces grands cafés, ces jardins féeriques, tous ces établissements frivoles et charmants, demeures royales élevées au plaisir devenu roi, et où les conceptions ambitieuses de l'architecture d'État sont vaincues par la souple adresse et les roueries habiles de l'art qui se fait le courtisan de la foule. Si j'avais affaire à des lecteurs moins graves, je leur conseillerais de s'en convaincre en allant visiter le Grand Café Parisien et l'Eldorado, qui ne s'attendaient certes pas à l'honneur de figurer un jour dans les pages du *Correspondant*. Le premier, avec ses vastes proportions, ses statues, ses cariatides, ses parois de marbre, ses glaces innombrables où ruisselle le reflet de ses milliers de lumières, sa belle fontaine aux eaux toujours jaillissantes sur son rocher de bronze, et le carillon joyeux qui émiette les heures à ses insouciants habitués ; le second avec sa façade agrémentée de sculptures, son comptoir splendide, surmonté d'un cadre en boiserie délicatement ouvragé, sa rotonde à deux étages, entrecoupée de seize arcades qui reposent sur de hautes et sveltes colonnes, sa galerie bordée de figures colossales aux attributs pittoresques, sa coupole au riche cadran, où les heures sont marquées par une ronde de douze nymphes, son balcon à jour ornementé de masques et de médaillons, son foyer, que décorent deux fontaines, un plafond peint et douze statues de Debay, enfin les moulures et dorures qui déroulent de la base au sommet leurs étincelantes arabesques, ce sont là, sans contredit, deux monuments qu'on ne peut oublier parmi les magnificences du Paris nouveau. Je n'ai pas à discuter ici l'illusion de quelques bonnes âmes, faciles à l'optimisme, qui, partant de ce principe que l'art et le beau élèvent l'esprit, et et qu'il finit toujours par s'établir une certaine harmonie entre la physionomie d'un lieu et ses habitants, ont rêvé à ce propos je ne sais quelle influence moralisatrice dont on n'a pas encore aperçu les fruits. Mais j'avais le droit de constater le fait comme un symbole et un *signe du temps*.

Ce contraste entre l'impuissance de l'architecture visant au grand style, et son habileté féconde en ressources quand il ne s'agit que de confort et de luxe; entre l'art de l'architecte, qui descend la pente rapide de la décadence, et celui du tapissier-décorateur, dont le progrès s'accroît chaque jour, est tellement vrai, tellement saisissant, que souvent il se marque dans un même édifice et s'y révèle côte

à côte sous ses deux aspects. Nous en pourrions trouver une preuve au nouveau Louvre. Sans remonter jusque-là, qu'il nous suffise de renvoyer aux théâtres de la place du Châtelet, et d'indiquer simplement au lecteur la différence frappante qui existe entre l'architecture extérieure de ces édifices et leur architecture intérieure, entre la décadence du goût, si visible d'un côté, et les progrès d'élégance, de luxe et de commodité, si incontestables de l'autre.

Résumons-nous et concluons. Que résulte-t-il de cette étude sommaire? Qu'est-ce que Paris a gagné aux vastes travaux qui l'ont transformé de fond en comble, et qu'y a-t-il perdu?

Ce qu'il y a gagné, on le voit assez du premier coup d'œil, et il serait puéril de le dissimuler. Il y a gagné un certain aspect grandiose et monumental, résultant exclusivement de cette vue d'ensemble, de ce décorum, de cette uniformité, qui, suivant plusieurs, doivent constituer le caractère essentiel d'une grande capitale. Il y a gagné de l'air, de la lumière et de l'espace. On a déblayé les quartiers insalubres, dégagé les monuments, tracé d'un bout à l'autre de la ville un savant réseau stratégique. Voilà tout à peu près, et ce n'est pas ma faute si ce premier compte n'a pas été plus long à régler.

Ce qu'il y a perdu, le bilan n'en sera pas si court à dresser. Il y a perdu le pittoresque, la variété, l'imprévu, ce charme de la découverte qui faisait d'une promenade dans l'ancien Paris un voyage d'exploration à travers des mondes toujours nouveaux et toujours inconnus, cette physionomie multiple et vivante qui marquait d'un trait spécial chaque grand quartier de la ville comme chaque partie du visage humain. Du faubourg Saint-Germain au faubourg Saint-Antoine, du pays latin aux environs du Palais-Royal, du faubourg Saint-Denis à la Chaussée d'Antin, il semblait que l'on passât d'un continent dans un autre. Tout cela formait dans la capitale comme autant de petites villes distinctes, — ville de l'étude, ville du commerce, ville du luxe, ville de la retraite, — et pourtant rattachées les unes aux autres par une foule de nuances et de transitions. Voilà ce qu'on est en train d'effacer sous la monotone égalité d'une magnificence banale, en imposant la même livrée à tous les anciens quartiers, en perçant partout la même rue géométrique et rectiligne, qui prolonge dans une perspective d'une lieue ses rangées de maisons, toujours les mêmes, comme des soldats à la parade. En place de toutes ces villes, on n'en veut plus qu'une seule : cette ville neuve et blanche qui fait litière des souvenirs historiques les plus curieux ou les plus sacrés, cette ville de boutiques et de cafés qui vous poursuit de l'éternelle obsession de son étalage tapageur et de sa fausse richesse. Les travaux récents ont, d'ailleurs, l'inconvénient inévitable de ces vastes entreprises, qui sont le résultat d'un système préconçu plutôt que d'une étude atten-

tive des besoins qu'elles prétendent satisfaire. Appliqués pour ainsi dire *à priori*, tout d'un bloc et avec une rigidité mathématique, aux diverses parties de Paris indistinctement, au lieu de rester soumis aux circonstances, d'attendre les besoins et de sortir du cours naturel des choses, ils offrent, dans leurs transformations les plus radicales, ce caractère factice et superficiel auquel on ne peut se méprendre. Ils se superposent aux anciens quartiers sans se fondre avec eux et se les assimiler.

Cette transformation de Paris, dont Paris se fût si bien passé, et que, non contente d'imposer à notre volonté récalcitrante, elle a tenté également d'imposer à notre enthousiasme, l'administration nous la fait payer plus cher qu'elle ne vaut. De plus, elle nous a repris en détail tout ce qu'elle nous accordait en gros, et aussitôt qu'on était tenté de reconnaître son bienfait, elle le contredisait en le détruisant. Le développement des rues s'est fait aux dépens de celui des maisons et des appartements ; les nouveaux boulevards ont introduit l'air et la lumière dans des quartiers insalubres, mais en supprimant presque partout sur leur passage les cours et les jardins, en exposant les riverains aux miasmes de la boue du macadam, qu'ils n'évitent qu'au prix d'une poussière non moins désastreuse. Enfin, tout en s'appliquant à donner aux rues un caractère grandiose et monumental, l'administration a marqué ses édifices de ce cachet particulier de mauvais goût et de pompeuse mesquinerie que nous avons constaté.

Peut-être quelque lecteur est-il tenté de me trouver bien sévère. Le sens de l'art et du beau se perd tellement dans les civilisations trop avancées qu'il se trouvera d'honnêtes gens, désintéressés dans la question, je n'en doute pas, pour accuser d'un parti pris de paradoxe ou de dénigrement ce qui n'est que l'expression bien incomplète, et forcément modérée, d'un jugement impartial. Cependant, en ce qui regarde les monuments du Paris actuel, je ne craindrais pas d'en appeler au sentiment public, et, j'ajoute tout bas, à celui même des architectes personnellement intéressés dans la question, pourvu qu'il pût se produire en toute indépendance. S'ils se mettaient un jour à parler, ils en diraient bien d'autres : j'ai quelques raisons de n'en pas douter. Sauf pour le nouveau Louvre, qui semble avoir obtenu l'assentiment de la foule, à défaut de celui des connaisseurs, et qui le mérite à certains égards, il n'y a qu'une voix, qu'un gémissement. Qui pourrait m'indiquer où la fontaine Saint-Michel, la mairie Saint-Germain, les deux théâtres du Châtelet ont trouvé des approbateurs? Dans *le Constitutionnel*, me répondra-t-on : c'est précisément ce que je voulais dire.

Ce qui frappe comme le caractère général de cette architecture bâtarde, c'est l'absence d'un principe déterminé, le manque de suite et

d'idéal, en prenant le mot dans son sens le plus restreint. Chaque monument porte la trace d'un effort nouveau, et toujours malheureux, où les plus grandes victoires de l'invention ne vont qu'à confondre les styles sous prétexte de les unir, à en bouleverser les dispositions fondamentales sous prétexte de les renouveler. L'ensemble est décousu, sans être varié. C'est une série d'essais et de tâtonnements, qui, n'étant réunie par aucun lien artistique, ne représente rien, et où l'incohérence ne s'affiche pas seulement d'un édifice à l'autre, mais dans les diverses parties d'un même édifice. On commence d'une manière, on finit d'une manière différente ; l'idée, qu'on n'a pas pris le temps de mûrir, se modifie en chemin, ou se dénature sous toutes les alluvions étrangères qu'elle est condamnée à subir. Et, non-seulement on ne voit nulle part une forme caractéristique, originale, propre au temps, mais on ne voit pas même de persévérance et de fixité dans l'imitation. Ce n'est pas de l'éclectisme, c'est de l'indécision : on dirait que l'art énervé n'a plus la force de sentir son impuissance et de choisir ses modèles. Quand toutes les époques, même les plus abaissées par la décadence, se sont créé ou du moins ont adopté un genre, bon ou mauvais, mais auquel on les reconnaît à première vue, le seul cachet de l'architecture présente, celle de toutes qui aura le plus produit, est de n'en point avoir, et son style ne pourra se reconnaître qu'à l'absence de tout style. La confusion des langues a présidé à ces entreprises ambitieuses, et la grande Babel moderne, la ville où toutes les idées, toutes les croyances et toutes les passions se heurtent en une mêlée contradictoire, semble se mirer avec complaisance dans ce chaos de monuments disparates[1].

Une époque, ou plutôt une administration, — car je crois avoir établi que c'est là le fait particulier de l'administration, — qui lègue de tels édifices à la postérité comme le dernier effort de son imagination et de son goût, est définitivement jugée au point de vue artistique. Le programme de M. Duruy lui-même, que penserait-il et qu'aurait-il dit de l'état des beaux-arts au siècle de Louis XIV, qui n'est pourtant pas précisément un grand siècle architectural, si, au lieu des Invalides, de la colonnade du Louvre, de la porte Saint-Denis, il nous avait laissé comme le témoignage suprême de son génie, commandés par le roi, composés et dirigés par ses plus éminents architectes, surveillés et approuvés par ses ministres, exécutés par ses premiers ouvriers, chantés par ses poëtes officiels, admirés avec orgueil par ses critiques en titre, la mairie du premier arrondissement avec sa tour, la fontaine Saint-Michel et le Théâtre-Lyrique? J'aurais

[1] On peut lire, à ce propos, quelques pages intéressantes d'un récent ouvrage de M. le duc de Valmy : *le Passé et l'Avenir de l'architecture*. Mich. Lévy, in-8.

honte d'appuyer sur cette question : c'est déjà trop d'avoir pu la poser. — Il est vrai que nous ne sommes plus au siècle de Louis XIV.

N'est-il pas temps enfin de s'arrêter dans cette voie où, depuis douze ans, sans nous laisser respirer, l'administration nous entraîne à toute vapeur vers un terme que nous n'apercevons pas encore? L'expérience est aujourd'hui concluante; elle ne peut plus rien nous apprendre, et de part et d'autre nous savons à quoi nous en tenir. Monsieur le préfet de la Seine, ayez pitié de nous! Votre peuple vous demande merci; il tend vers vous ses mains suppliantes et vous implore, agenouillé dans la poussière de ses ruines. Grâce pour notre faiblesse! Faites trêve à ces embellissements forcenés, implacables, dont l'éternelle menace trouble notre sommeil. Arrêtez d'un geste ce flot impétueux de démolitions, cette mer montante, déchaînée à votre voix, qui nous poursuit, nous traque dans notre fuite, et se reforme toujours à nos pieds, avec l'inexorable sévérité d'un châtiment fatal. Monsieur le préfet, laissez-nous le peu qui reste de notre vieux Paris, ne fût-ce que pour nous consoler du Paris nouveau que vous nous avez fait!

Victor Fournel.

BUDGETS DE 1863, 1864 ET 1865

L'examen du budget offre un intérêt spécial au début d'une législature, alors qu'une Chambre nouvelle peut avoir la légitime prétention, sinon de modifier la politique du gouvernement, du moins d'étudier à fond sa gestion financière et d'opposer une digue efficace « à ces « entraînements de dépense dont, avec les meilleures intentions du « monde, on a tant de peine à se défendre. » Quelle sera à ce point de vue l'énergie du Corps législatif actuel? que deviendra entre ses mains la situation que lui a léguée son prédécesseur? Voilà ce que chacun se demande en ce moment. Voilà ce qui fait le haut intérêt et de la discussion qui va s'ouvrir et du rapport dont la commission du budget vient de voter les conclusions et qu'a publié *le Moniteur* du 12 avril.

D'après le nouveau système inauguré par M. Fould, un budget se présente à trois reprises différentes au vote de la Chambre et au jugement de l'opinion publique. Il est fixé huit mois à l'avance, d'après l'évaluation probable, mais toujours aléatoire, des recettes et des dépenses; il est revisé en cours d'exercice, vers le mois d'avril, d'après les faits qui ont commencé à s'accomplir; enfin il est réglé d'une façon à peu près définitive en décembre ou en janvier par la consécration des dépenses plus ou moins prévues qui ont achevé de se produire pendant le reste de l'année. On a fait de grands et louables efforts pour supprimer ou du moins pour restreindre tout ce qui dépasse ainsi les chiffres primitifs; mais la prévoyance la plus exercée ne saurait y parvenir complétement. L'expérience commencée prouve d'une façon péremptoire que nos budgets continueront à passer par ces trois phases. Le budget de 1865 en est à la première; le budget de 1864 en est à la seconde; le budget de 1863 en est à la troisième. Ils ne pourront être comparés entre eux avec une entière certitude qu'à la fin de l'exercice 1865. Mais ce serait dès aujour-

d'hui commettre une grave erreur que de prendre pour unique base de cette comparaison les chiffres des budgets votés, et que de ne tenir aucun compte des faits déjà connus qui les ont profondément modifiés depuis quinze mois, et des faits probables qu'un avenir prochain nous réserve. En nous plaçant à ce point de vue pratique, nous aurons le regret de ne pas toujours partager l'optimisme dont le rapport est empreint, ou, pour mieux dire, nous constaterons que les événements ont presque toujours été plus sévères que les prévisions.

Cette déception périodique tient au système financier lui-même, qui la rend inévitable. On a beau présenter un budget en équilibre; en supprimant l'amortissement, en disposant à l'avance pour des dépenses déterminées de toutes les ressources connues de l'avenir, et en mettant à la charge du budget rectificatif les dépenses urgentes résultant des événements inattendus et des expéditions lointaines, on arrive à des déficits certains, car on n'a ainsi aucune réserve sérieuse pour faire face à ce qu'il y a de plus ordinaire, de plus impérieux et de plus prévu, c'est-à-dire l'imprévu. Il n'y a pas au monde de budget, public ou privé, depuis l'État le plus puissant jusqu'au plus modeste ménage, qui n'ait besoin d'une réserve d'environ 10 p. 100 pour les accidents inséparables de la marche des choses humaines. L'amortissement avait l'immense avantage de créer cette ressource sous la forme d'une dépense facultative qu'il était toujours possible de restreindre ou de suspendre dans les moments d'embarras. Lorsqu'il est supprimé d'avance, que reste-t-il pour l'incertain? les annulations de crédit et la plus-value tout à fait aléatoire des revenus publics.

Les annulations de crédit ne sont qu'une ressource fictive. Il est facile de s'en rendre compte. En réalité, ces annulations ne peuvent porter que sur les services qui sont sujets à des variations subites et qui, précisément par cette raison, nécessitent presque toujours des crédits supplémentaires. Elles n'arrivent donc qu'en déduction des ressources nouvelles qu'il faut consacrer à ces mêmes services en cours d'exercice, de façon qu'il n'y aurait presque pas d'annulations s'il n'y avait pas de crédits supplémentaires. De 30 ou 40 millions d'annulations annuelles, les trois quarts, 25 ou 30 millions, portent sur la guerre et sur la marine, c'est-à-dire sur ces mêmes services militaires qui demandent d'ordinaire une centaine de millions au budget rectificatif; 7 ou 8 millions portent sur les opérations variables du ministère des finances, drawbacks, restitutions, etc.; 3 ou 4 millions sur les travaux publics de l'État ou des départements; enfin 1 million à peine sur les dépenses des autres ministères. Sur chacun de ces points, les crédits supplémentaires dépassent également toujours le chiffre des annulations. Il n'y a donc là qu'une res-

source fictive, qu'un virement tardif qui ne peut se faire pendant l'année, à cause de la latitude que réclament jusqu'au dernier moment les opérations militaires, financières et l'exécution des travaux publics.

Reste comme unique réserve l'excédant des recettes sur les prévisions, élément essentiellement variable, subissant l'influence de tous les événements extérieurs, intimement lié à la marche de la prospérité publique, et qui mérite ainsi d'être étudié avec le plus grand soin. Les revenus sont d'abord évalués d'après le produit effectif de l'année qui précède la préparation du budget. Les revenus de 1861 ont servi à estimer ceux de 1863, et ce sont ceux de 1863 qui servent en ce moment à estimer ceux de 1865. Lorsqu'ils continuent à suivre une marche ascendante, on a ainsi comme réserve la plus-value qui se produit pendant le cours de deux années. Cette plus-value est appréciée à l'époque du budget rectificatif, d'après les recettes effectuées pendant les deux premiers mois de l'année commencée. Nous avons ce premier élément de certitude pour le budget de 1864; nous connaissons le produit total de 1863, et nous n'avons pour 1865 que des évaluations et des probabilités lointaines. C'est d'après cet ensemble de faits et de chiffres que nous pouvons juger et comparer entre eux les budgets de 1863, de 1864 et de 1865.

BUDGET DE 1863

BUDGET PRIMITIF :

Amortissement. . .	154,000,000 fr.	Amortissement. . .	154,000,000 fr.
Dépenses ordinaires.	1,570,000,000	Recettes ordinaires.	1,630,000,000
Dépenses extraordinaires.	118,000,000	Recettes extraordinaires.	66,000,000
Dépenses spéciales. .	223,000,000	Recettes spéciales. .	223,000,000
	2,065,000,000 fr.		2,073,000,000 fr.

BUDGET RECTIFICATIF :

Amortissement. . .	19,000,000	Amortissement. . .	19,000,000
Dépenses ordinaires.	25,000,000	Recettes ordinaires.	82,000,000
Dépenses extraordinaires.	88,000,000	Recettes extraordinaires.	3,000,000
		Annulations. . . .	20,000,000
	2,197,000,000 fr.		2,197,000,000 fr.

BUDGET DÉFINITIF :

Dépenses ordinaires.	32,000,000	Recettes extraordinaires.	49,000,000
Dépenses extraordinaires.	62,000,000	Annulations. . . .	2,000,000
		Découvert.	43,000,000
	2,291,000,000 fr.		2,291,000,000 fr.

Le budget de 1863, voté à 2 milliards 65 millions en 1862, a été porté en avril dernier à 2 milliards 197 millions, et enfin en décembre à 2 milliards 291 millions. En admettant que ce chiffre soit définitif, et qu'il ait été possible de calculer d'une manière précise et sans rien oublier toutes les dépenses faites au Mexique, on voit que, déduction faite de 30 millions d'annulations probables, les crédits supplémentaires s'élèvent encore à 196 millions, et la dépense totale à 2 milliards 261 millions. C'est 61 millions de plus qu'en 1862, 111 millions de plus qu'en 1861.

L'excédant des recettes était seul destiné à faire face à ces lourdes charges, et, bien qu'il ne fût pas impossible de les prévoir, pas un centime ne figurait au budget primitif, ni pour Rome, ni pour le Mexique, ni pour la Cochinchine. Pourtant, au printemps de 1862, l'expédition du Mexique était engagée, le nom de l'archiduc Maximilien était déjà prononcé, et il était difficile d'espérer que sur ce sol remué par tant de révolutions l'ordre et la paix pussent renaître d'un coup de baguette. Il était encore plus facile de se convaincre de la nécessité de rester à Rome. Le royaume d'Italie venait d'être reconnu, et il ne fallait rien moins que la puissante main de la France pour faire vivre en présence cette double impossibilité du pouvoir temporel du Saint-Siége au cœur d'une Italie unitaire, et d'une Italie une sans Rome. Enfin l'intérêt de la France et de la civilisation dans l'extrême Orient nous commandait d'y garder la Cochinchine, et il était temps de faire entrer dans le budget ordinaire du ministère de la marine cette nouvelle colonie, la moins coûteuse de toutes, la plus riche en espérances, qui ne se pourrait plus abandonner sans une sorte d'abdication et de déshonneur. Malgré ces graves raisons, rien n'était inscrit au budget primitif pour cette triple occupation, et quand, au mois d'avril 1863, il fallut céder à l'évidence de leur durée, pour ne pas troubler l'équilibre, on limita scrupuleusement les crédits accordés à la plus-value que l'on espérait de nos recettes.

On se préparait ainsi pour la fin de l'année une double déception, d'un côté en comptant sur des excédants en partie exagérés, en partie fictifs; de l'autre en fermant les yeux sur les frais d'une entreprise qui arrivait à son moment le plus difficile et partant le plus coûteux. En avril on annonçait 79 millions de plus-value sur les revenus indirects. Malgré les chiffres significatifs des premiers mois, on n'avait pas remarqué que cet accroissement porterait en grande partie sur des sucres qui réclameraient à leur sortie du territoire les droits qu'ils auraient acquittés, et en décembre il fallut demander 30 millions rien que pour ces drawbacks ; sur ces 30 millions, 6 seulement était couverts par un excédant de recette. De là un premier mécompte de 24 millions. De plus, il y en eut un de 25 millions sur le timbre

et l'enregistrement, de 9 millions sur les douanes, de 7 millions sur les sels et sur les tabacs. Les prévisions ne furent dépassées que pour les lettres, qui donnèrent 4 millions de plus, et pour les boissons, que, par un heureux mais inexplicable oubli, on avait négligées en avril, et qui à elles seules fournirent 16 millions. De là, sur les recettes totales de l'année, un second mécompte de 21 millions, réduit à 14 millions par les restes à recouvrer au 31 décembre. Ainsi, sur les 79 millions annoncés au budget rectificatif, il en manqua 38. Les dépenses suivirent une marche inverse, et, déduction faite des drawbacks, elles réclamèrent en fin d'année un supplément de 64 millions, qui, ajoutés aux 38 millions de recettes faisant défaut, constitua une charge imprévue de 102 millions, pesant sur la dette flottante et sur les ressources extraordinaires.

Ainsi disparut l'équilibre qui lui-même n'avait pu être atteint au budget primitif que grâce à la suppression de l'amortissement, au maintien des impôts nouveaux et à 70 millions de ressources extraordinaires.

BUDGET DE 1864

BUDGET PRIMITIF :

Amortissement. . .	174,000,000 fr.	Amortissement. . .	174,000,000 fr.
Dépenses ordinaires.	1,601,000,000	Recettes ordinaires.	1,683,000,000
Dépenses extraordinaires.	108,000,000	Recettes extraordinaires.	33,000,000
Dépenses spéciales. .	222,000,000	Recettes spéciales. .	222,000,000
	2,105,000,000 fr.		2,112,000,000 fr.

BUDGET RECTIFICATIF :

Dépenses ordinaires.	28,000,000	Recettes ordinaires.	32,000,000
Dépenses extraordinaires.	112,000,000	Recettes extraordinaires.	71,000,000
	2,245,000,000	Annulations. . . .	30,000,000
			2,245,000,000 fr.

Le budget de 1864, qu'il s'agit de rectifier en ce moment, a été voté à 2 milliards 105 millions, c'est-à-dire avec une augmentation de 40 millions sur celui de 1863. Les crédits supplémentaires demandés le 30 mars au Corps législatif s'élèvent à 140 millions, et dépassent de 8 millions ceux de 1863 à la même époque, total de la

différence actuelle : 48 millions. Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

Dette publique et frais du dernier emprunt. . .	20 millions.
Télégraphes, travaux publics, ministères. . . .	6 —
Guerre et marine.	4 —
Occupation de Rome.	3 —
Mexique, Chine, Cochinchine.	107 —
Total.	140 millions.

On y affecte comme ressources :

Annulations probables.	30 millions.
Excédant du budget primitif.	7 —
Aliénations et produits divers..	5 —
Indemnité de Chine et Cochinchine.	4 —
Plus-value des revenus ordinaires.	32 —
Emprunt français et emprunt mexicain.	62 —
Somme égale.	140 millions.

Le fait le plus saillant qui ressort de ce tableau, c'est la diminution considérable de cette plus-value des revenus qui forme la véritable réserve de nos budgets. Elle était estimée à 82 millions en avril 1863 ; elle n'est plus pour cette année que de 32 millions. Il en résulte que l'accroissement de recettes, qui semblait devoir être de 55 millions au profit de 1864, se trouve en réalité réduit au chiffre insignifiant de 5 millions. Les dépenses, au contraire, déduction faite de 22 millions pour l'amortissement, dépassent aujourd'hui de 26 millions celles d'avril 1863. La situation est donc moins bonne que l'an dernier à pareille époque, et l'amélioration que le rapport signale dans les budgets votés a complétement disparu dans les budgets rectifiés.

Il est fâcheux de voir en pleine paix un pareil ralentissement dans la progression jusqu'à présent si rapide de nos revenus. Ce n'est pas un fait isolé. Il s'est produit en 1863, et a déçu les espérances trop légèrement conçues au commencement de l'année. Il menace de se renouveler et de s'aggraver en 1864. Il pèse d'avance sur les évaluations de 1865. Il faut donc l'étudier avec une scrupuleuse attention. Les 32 millions sur lesquels on compte pour 1864 se décomposent de la façon suivante :

Impôt direct.	4,200,000 fr.
Timbre et enregistrement.	4,200,000
Postes.	3,600,000
Produits divers.	4,000,000
Boissons et tabacs.	16,200,000
Total	32,200,000 fr.

Déduction faite de l'impôt direct et de 2 millions de timbre résultant du nouvel impôt sur les valeurs étrangères et les récépissés de chemins de fer, il ne reste pour les revenus indirects qu'un excédant de 26 millions, qui représenterait leur accroissement en deux années, soit 13 millions par an.

En retranchant également les produits fictifs des sucres, l'impôt nouveau du timbre et les mécomptes de fin d'année, la plus-value perçue en 1863 sur les revenus indirects a été d'environ 34 millions, ce qui représente un accroissement de 17 millions par an. Prenant une moyenne entre ces deux chiffres, et y ajoutant 3 ou 4 millions pour les contributions directes, 3 ou 4 millions pour les produits divers du budget, on arrive à un total de 20 millions, qui formerait actuellement l'accroissement annuel de nos revenus. Ce chiffre doit être l'objet des plus sérieuses réflexions; car d'un côté, la plus-value de deux années est la seule réserve à laquelle nous puissions faire appel pour les dépenses qui n'ont pas été prévues au budget; de l'autre, la plus-value annuelle, en ce moment de 20 millions, est la seule ressource progressive qui puisse rétablir l'équilibre désirable et normal de nos recettes et de nos dépenses. Combien faudra-t-il d'années pour qu'elle nous permette de supprimer les 100 millions de ressources extraordinaires ou de découverts qui servent à aligner nos comptes, de renoncer complétement au double décime et aux surtaxes transitoires qui rapportent également plus de 100 millions, enfin de rétablir un minimum de 100 millions pour l'amortissement? On le voit, quoi qu'il arrive, et quel que soit l'élan de la prospérité publique, nous sommes loin de ce terme auquel aspirent toutes les commissions du budget, et jusqu'à présent il n'est pas permis de dire que nous nous en soyons rapprochés.

Malheureusement l'excédant si modeste de 32 millions sur lequel on semblait compter pour 1864 est lui-même un chiffre peu certain, fait pour inspirer les doutes les plus fondés, et que le gouvernement lui-même sent déjà la nécessité de réduire. Ne nous occupons que des revenus indirects qui y figurent pour environ 28 millions. On a pour calculer ce chiffre un double procédé. D'un côté, on compare le revenu des deux premiers mois de l'année à ceux qui ont servi de base aux estimations, et l'on suppose que les dix mois suivants donneront le même excédant. Ce premier calcul ne donnerait que 24 millions au lieu de 28, puisque la plus-value de chacun des deux premiers mois est de 2 millions. Le second procédé consiste à estimer le revenu de toute l'année, en admettant que la recette des deux premiers mois donne 15 p. 100 de la recette totale, ce calcul qui, l'an dernier, a conduit à des évaluations exagérées, ne donnerait cette année qu'une plus-value de 18 millions. Il est difficile de s'expliquer pourquoi l'on

a préféré aux 15 p. 100 la fraction de $\frac{149}{1000}$, qui s'éloigne davantage de la vérité, et qui donne 9 millions de plus. La proportion de 15 p. 100 elle-même est très-incertaine; elle résulte d'observations faites sur des années prospères, et elle confond dans une même hypothèse deux éléments de progression tout à fait différents, d'un côté l'accroissement réel et régulier qui se fait de mois en mois par le développement des consommations et des transactions, de l'autre l'accroissement apparent et tout à fait de comptabilité qui résulte de ce que beaucoup de droits sont payés en fin de trimestre ou en fin d'année. Dans les bonnes années, le premier élément peut donner une vingtaine de millions, qui disparaissent en temps de stagnation, et dont il est fort à craindre qu'une partie notable ne fasse défaut en 1864.

Ce doute est confirmé par le tableau trimestriel que vient de nous donner le *Moniteur* du 15 avril. Le troisième mois a presque complétement renversé les espérances fondées sur les deux premiers. L'ensemble du trimestre est inférieur de près de 7 millions au trimestre correspondant de 1863, qui lui-même, déduction faite des nouveaux impôts, était inférieur de 5 millions au trimestre correspondant de 1862. En comparant 1864 à 1863, il faut reconnaître pour être juste que la diminution porte précisement pour 7 millions sur les sucres qui avaient donné l'an dernier un excédant fictif. Mais, malgré le nouvel impôt sur les valeurs étrangères et sur les récépissés de chemin de fer, le timbre est en perte de 2 millions et demi. La seule plus-value notable est celle des tabacs et des boissons. Toutefois elle était de 1,680,000 francs pour les deux premiers mois; elle n'est plus que de 684,000 francs pour le troisième. En comparant 1864 à 1862, et en déduisant les impôts nouveaux, le trimestre reste en perte de 12 millions.

En appliquant à l'ensemble des trois mois le procédé sur lequel on a raisonné pour les deux premiers, on voit que dans les années les plus favorables la recette du trimestre représente 24 p. 100 de la recette totale; ce qui donnerait pour 1864 1,220 millions au lieu de 1,255. Ainsi, de quelque manière que l'on fasse ces calculs, on est obligé de constater une stagnation complète, et l'on court grand risque de voir s'évanouir, pendant les neuf mois qui nous restent à parcourir, les 28 millions sur lesquels compte le budget rectificatif.

En résumé, l'amélioration constatée par le rapport en faveur de l'exercice 1864 est, à l'heure où nous sommes, plus que compromise; le budget voté à 2,105,000,000, porté récemment à 2,145 millions, aura plus de 62 millions à demander à l'emprunt français ou à l'emprunt mexicain, et, malgré les ressources que lui apporte

en ce moment le traité conclu avec l'empereur du Mexique, il serait prématuré de compter sur son équilibre définitif.

L'emprunt mexicain paraît aujourd'hui assuré, et chacun s'applaudira du succès d'une opération de crédit qui permettra au nouvel empereur de Mexico d'indemniser la France d'une partie de ses sacrifices. Toutefois il ne faut pas se faire d'illusion sur la portée actuelle de cet emprunt. Émis en grande partie en France, il a pour le moment le même résultat qu'aurait un emprunt français, c'est-à-dire qu'il absorbe les capitaux des souscripteurs et qu'il fait passer à leur charge les frais de l'expédition jusqu'à présent avancés par le gouvernement. Les souscripteurs se payent eux-mêmes deux années d'intérêt, c'est-à-dire 20 p. 100 qui restent pour leur être versés à la caisse des dépôts et consignation. Quant aux intérêts futurs qui constitueront seuls le remboursement effectué par le Mexique et le bénéfice des souscripteurs, ils ne sont, comme l'annuité promise de 25 millions, qu'un avantage à venir, soumis aux mêmes chances que le gouvernement mexicain, et dont la meilleure garantie réside dans les baïonnettes de nos soldats. Est-ce assez de 10 p. 100 pour courir un pareil risque, alors qu'à nos portes, en Algérie, le taux légal et habituel de l'argent atteint le même chiffre?

Mais en admettant la circonstance la plus favorable et l'exécution pacifique et régulière des engagements pris au nom du Mexique, la sagesse financière exige, quant à l'emploi de ces fonds, qu'ils soient consacrés à éteindre les découverts causés par l'expédition elle-même, et non pas absorbés par les dépenses ordinaires des budgets futurs. L'expédient que j'indique, et dont il importe de prévenir le retour, a souvent fait des dépenses passées une source de recettes fictives. Lorsque les compagnies de chemins de fer ont remboursé à l'État les 200 millions qui leur avaient été avancés avant 1848, au lieu d'être employés à diminuer la dette flottante qui avait autrefois fourni ces fonds, ils sont entrés comme recette au budget. Il en a été de même de la dette de l'Espagne, des indemnités de Chine et de Cochinchine. Sans doute, il n'y a là qu'un artifice de comptabilité qui ne saurait créer de richesse, et qui, au premier abord, semble sans conséquence. Toutefois, mettre à la disposition du présent des ressources destinées à payer les dettes du passé, c'est d'une part laisser s'accroître les découverts qui se traduisent inévitablement par des emprunts, et de l'autre faire croire à une abondance apparente et pousser à ces habitudes et à ces entraînements de dépense sur lesquels il est plus tard si difficile de revenir. Rien donc de plus sage et de plus urgent que d'employer successivement les annuités de l'indemnité mexicaine à alléger notre dette flottante que le rapport évalue encore à 672 millions.

BUDGET DE 1865

BUDGET PROPOSÉ :

Amortissement. . .	184,000,000 fr.	Amortissement. . .	184,000,000 fr.
Dépenses ordinaires.	1,614,000,000	Recettes ordinaires.	1,707,000,000
Dépenses extraordinaires.	108,000,000	Recettes extraordinaires.	15,000,000
Dépenses spéciales. .	229,000,000	Recettes spéciales. .	229,000,000
	2,135,000,000 fr.		2,135,000,000 fr.

Puisque nous venons d'examiner l'état de nos recettes pour 1863 et pour 1864, commençons par nous rendre compte de leur avenir probable en 1865. En laissant de côté les ressources extraordinaires et le budget sur ressources spéciales, les recettes ordinaires sont estimées à 1,707 millions, c'est-à-dire à 77 millions de plus qu'en 1863 et à 24 millions de plus qu'en 1864. Déduction faite des frais de perception et de remboursements, cette amélioration se réduit à 52 millions sur la première année et à 16 millions sur la seconde. Au premier abord, elle est satisfaisante, et, comme les dépenses semblent avoir progressé moins rapidement, la situation générale paraît meilleure. Mais cette première impression ne résiste pas à un examen plus attentif. Et d'abord il faut déduire de ces différences, au profit de 1865, quelques petits impôts imaginés depuis un an pour remplir les lacunes laissées par ceux de 1862 :

	5,600,000 fr.	sur les rentes étrangères et les récépissés de chemins de fer.
	1,000,000	sur les autres valeurs étrangères.
	4,000,000	que l'on espère de la nouvelle loi sur les sucres.
	1,400,000	pour la suppression du privilége de vinage.
Total.	12,000,000 fr.	

Ensuite il faut observer que les recettes votées représentent celles qui ont été effectuées deux ans auparavant, et que l'écart de 65 millions (impôts déduits), qui existe entre 1865 et 1863, indique seulement qu'en 1863 on a perçu 65 millions de plus qu'en 1861, mais nullement qu'en 1865 on percevra 65 millions de plus qu'en 1863. Au contraire, la stagnation que nous avons été obligés de constater dans nos revenus, et qui ne paraît pas encore arrivée à son terme, exercera, au moins en partie, sa fâcheuse influence sur l'année dont nous ne sommes plus qu'à huit mois de distance, et il serait téméraire de penser qu'il y aura d'ici là une reprise assez énergique

pour maintenir dans les recettes effectives l'écart qui existe dans les recettes votées.

Le même doute ne saurait exister au sujet des dépenses qui, une fois votées, s'effectuent toujours. Or, celles de 1865, déduction faite de l'amortissement, et en y ajoutant, comme la commission le demandait, 15 millions pour la garantie d'intérêt des chemins de fer, s'élèvent à 1,628 millions, c'est-à-dire à 28 millions de plus que celles de 1864 et à 58 millions de plus que celles de 1863. Cet accroissement se répartit de la façon suivante :

	1864.	1865.
Services généraux des ministères.	10 millions.	1 million.
Dette publique.	3 —	4 —
Frais de perception.	8 —	1 —
Remboursements et restitutions.	9 —	7 —
Garantie d'intérêt des chemins de fer. . . .		15 —
Total.	30 millions.	28 millions.

Ce n'est donc qu'en créant 12 millions d'impôts nouveaux et en transportant 15 millions des chemins de fer au budget extraordinaire qu'on a créé au budget ordinaire une amélioration de 34 millions, qui se réduit en réalité à une plus-value aléatoire de 7 millions.

Cette comparaison est encore modifiée par l'affectation de l'annuité mexicaine de 25 millions au budget de 1865, et par la suppression du double décime de l'enregistrement. Assurément, aucun impôt n'était plus lourd pour l'agriculture et pour la propriété foncière que l'aggravation des droits si lourds de l'enregistrement, et, parmi les surtaxes temporaires à faire disparaître de nos budgets, celle-ci devait occuper le premier rang. Toutefois n'est-il pas fâcheux de la remplacer par un impôt définitif de 12 millions, qui réduit de 26 millions à 14 le soulagement accordé aux contribuables? Et, d'un autre côté, n'eût-il pas été plus sage de prélever ces 14 millions sur de véritables économies, et non sur une indemnité qui appartient aux exercices terminés et qui devrait être affectée à la diminution de la dette flottante? Prendre ces 14 millions à nos recettes ordinaires sans opérer la même réduction dans nos dépenses, c'est détruire l'amélioration dont se félicitait la commission du budget, et placer à son tour l'exercice 1865 dans une infériorité réelle vis-à-vis du précédent.

On reproche d'ordinaire à ceux qui parlent d'économies de ne rien préciser, et de se donner la popularité facile de la critique, sans indiquer le remède au mal. Ce serait, en effet, faire acte de mauvais citoyen que de rester dans ces généralités banales, et c'est un devoir de montrer nettement d'une part les dépenses auxquelles il n'est pas

permis de se soustraire, de l'autre, celles qu'il serait possible et sage de réduire.

Il serait puéril de chercher l'équilibre en laissant de côté des charges certaines. J'ai déjà fait observer plus haut que Rome et la Cochinchine devraient figurer au compte de la guerre et de la marine. La parole et l'honneur de la France sont liés à cette double occupation, qui ne nous impose qu'un sacrifice modéré, en comparaison de l'immense résultat moral qu'elle nous assure. Ne pas parler de cette dépense au budget primitif, c'est se condamner à la reproduire tous les ans au budget rectificatif. C'est par des motifs analogues que la commission a fait inscrire au budget extraordinaire une dépense intéressante à examiner à cause de son caractère nouveau et particulier, c'est la garantie d'intérêt promise aux chemins de fer depuis 1859, mais remise jusqu'en 1865. Dans un précédent travail, j'ai fait voir, chiffres en main, par quelle ingénieuse combinaison l'État était arrivé, presque sans sacrifices présents, et en ne faisant appel qu'au crédit des compagnies, à doter la France de 7,800 kilomètres de voies ferrées. Avant 1852, environ 550 millions avaient été consacrés à leur établissement. Sur cette somme 244 millions ont été depuis remboursés par les compagnies, ce qui réduit à la modique somme de 132 millions, les 376 millions que jusqu'à la fin de 1863 le gouvernement actuel a employés à ces travaux. Ces 682 millions ne représentent qu'une faible partie du capital absorbé par les chemins de fer. L'avantage de cette économie momentanée a été compensé pour le Trésor par une garantie d'intérêt qui sera de 15 à 18 millions en 1865, de 35 millions environ les années suivantes, et par la prolongation à 99 ans de l'époque où les chemins feront retour à l'État. S'il faut compter ce puissant élément de prospérité à l'actif de la fortune publique et à l'actif moral du gouvernement impérial, ce serait donc une erreur financière que de le compter à l'actif de la fortune de l'État. Un capital à recevoir dans quatre-vingt-dix ans n'a qu'une valeur insignifiante, d'un centième environ, pour celui qui attend cette lointaine échéance, tandis que la garantie d'intérêt dont l'échéance arrive aujourd'hui même, forme une charge sérieuse, qui ira s'accumulant, jusqu'à ce que le développement de la prospérité générale soit assez puissant pour la faire disparaître. Si les compagnies étaient solidaires, on pourrait atteindre plus promptement ce résultat désirable. Mais tandis que les plus riches ne donneront au Trésor qu'une part limitée de leurs excédants de recettes, les plus obérées lui feront supporter en totalité leurs déficits, et il est fort à craindre que celles qui absorberont la plus grosse part de garantie ne soient jamais en état de rembourser les avances qui leur seront faites.

La commission a obtenu, avec beaucoup de raison, que la garantie

d'intérêt fût inscrite au budget et non pas laissée à la charge de la dette flottante qu'elle viendrait bientôt grossir d'une façon démesurée. Il est moins facile de s'expliquer pourquoi cette dépense que le gouvernement lui-même estime de 15 à 18 millions pour la première année, ne figure que pour un chiffre de 13 millions et demi, et pourquoi elle est inscrite au budget extraordinaire et non au budget ordinaire. C'est là non pas une dépense facultative, mais la simple exécution des engagements pris par l'État. Il serait donc logique de la faire figurer au chapitre de la dette publique, et d'y former un nouveau chapitre sous le titre de dette des chemins de fer.

Il est bon de prévoir dès aujourd'hui que cette charge doublera en 1866, et qu'elle absorbera encore annuellement 15 ou 18 millions de plus, qu'il faudra prendre sur ces mêmes excédants de recettes, que réclament tant de nécessités financières, et qui aujourd'hui semblent malheureusement quelque peu amoindris.

En présence des dépenses croissantes et sacrées de la dette publique sous ses formes diverses, toutes les commissions du budget se sont successivement demandé quels seraient les autres points réellement susceptibles de réduction. La commission de cette année s'est efforcée avec un louable zèle de revenir autant que possible aux chiffres de 1863, et elle a obtenu environ 9 millions d'économies sur les divers services ordinaire et extraordinaire. De plus elle signale comme une réforme utile, réalisée dans plusieurs pays voisins, la pensée de confier les télégraphes à l'administration des postes. Ce projet, contre lequel ne s'élève aucune objection de valeur, permettrait de diminuer sensiblement un chapitre qui à lui seul s'élève aujourd'hui à 10 millions. On pourrait, sans augmentation de personnel, doter d'un bureau télégraphique les petits bureaux de poste dont les directeurs ou employés sont peu occupés. Enfin on aurait ainsi supprimé un des rouages de cette administration centralisée qui forme le plus admirable, mais aussi le plus coûteux et le plus compliqué des mécanismes.

Un amendement proposait également la suppression d'une partie des commissaires de police ruraux. Quiconque habite la campagne a pu se convaincre du peu d'utilité de ces agents au milieu de populations essentiellement pacifiques, vouées aux travaux de l'agriculture, et dont la gendarmerie protége suffisamment la sécurité.

Toutefois, si désirables qu'elles soient, ces deux mesures n'apporteraient au budget qu'une modeste économie. Pour en trouver de notables, il faut aborder les grands chapitres.

Parmi les travaux de luxe, sur lesquels il serait possible d'opérer de larges réductions, ne fût-ce que par leur ralentissement, figurent au premier plan les grands travaux de Paris. Le budget de 1865 demande :

Part contributive de l'État dans les travaux de la ville. .	8,800,000 fr.
Entretien des routes traversant Paris.	3,500,000
Louvre et Tuileries.	3,200,000
Édifices publics.	2,200,000
Construction du nouvel Opéra.	4,000,000
Total.	21,700,000 fr.

Et cela, sans parler de 1,500,000 francs pour subvention aux théâtres, de 400,000 francs pour la restauration de Notre-Dame, et d'une foule d'autres dépenses analogues. Est-il juste que la capitale continue à prélever une si grosse part sur nos budgets, alors que tant de travaux productifs réclament en province le concours de l'État? Est-il politique d'ajouter encore à la puissance d'absorption de cette grande cité, à qui la présence du gouvernement et de l'administration centrale assure déjà de si nombreux avantages et une telle prépondérance? Ne faudrait-il pas plutôt augmenter la part si restreinte qu'elle prend aux dépenses de police et de garnison que nécessite cette immense agglomération d'hommes? La ville de Paris ne contribue que pour moitié, c'est-à-dire pour 1,940,000 francs aux frais de sa propre garde municipale, qui ne forme qu'une partie très-minime de sa garnison. D'un autre côté, l'État donne 3,847,000 francs de subvention à la police parisienne. La France entière applaudirait à une mesure qui mettrait ces frais à la charge de la capitale, et qui restreindrait la part que nous prenons à sa brillante transformation.

Après les travaux de Paris, vient l'armée, dont tous les financiers souhaitent la réduction. Depuis dix ans, ce désir n'a pas cessé d'être exprimé. Le rapporteur de cette année s'en fait à son tour l'écho; mais il semble avoir perdu de vue les points précis sur lesquels portaient les observations de ses prédécesseurs, et sur lesquelles se fondaient les espérances peu à peu abandonnées du Corps législatif. Il est curieux de voir par quelles phases cette question a passé. Au commencement de la dernière législature, le rapporteur du budget de 1859 et de 1860, l'honorable M. Devinck, signalait avec une louable franchise et une clarté lumineuse l'accroissement excessif des dépenses ordinaires, la nécessité de les contenir, de rétablir l'amortissement et de supprimer au plutôt les impôts essentiellement transitoires qui pesaient sur le pays. Cherchant la cause du mal dans les dépenses croissantes des services militaires, il indiquait, avec une réserve pleine de convenance, mais en même temps d'énergie, que, sur 33 millions d'augmentation depuis 1853 pour le ministère de la guerre, 6 millions seulement avaient été employés à améliorer le sort des soldats, sous-officiers, gendarmes et officiers, et que plus de 25 millions avaient été absorbés par la création de cadres et de corps nouveaux, sur lesquels la garde impériale comptait un effectif de

20,000 hommes. Les successeurs de M. Devinck ont reproduit cette observation sous une forme moins générale, et se sont bornés à demander la suppression du régiment de gendarmerie à pied, qui forme la partie relativement la plus coûteuse de la garde. La commission de cette année a sans doute reconnu l'inutilité de ce vœu, et la garde impériale figure au budget de 1865 pour un effectif de 28,547 hommes.

Il n'appartient qu'à des militaires de discuter l'utilité d'une réserve aussi nombreuse, utilité sur laquelle les lettres récemment publiées de Napoléon Ier à son frère Joseph apportent des lumières nouvelles. C'est à ceux qui ont vu côte à côte nos divers régiments sur les glorieux champs de bataille d'Italie et de Crimée de dire jusqu'à quel point une telle distinction est motivée au milieu de soldats comme les nôtres. D'un autre côté, des raisons de haute convenance empêchent de se demander ici jusqu'à quel point et dans quelle proportion elle est nécessaire à l'éclat du trône et du pays. Au point de vue purement financier, il faut se contenter d'indiquer simplement par des chiffres le sacrifice que cette institution impose au Trésor.

Dans la garde, un fantassin ou un cavalier coûte un peu moins du double de ce qu'il coûte dans l'armée; un artilleur, le triple, un gendarme à pied cinq fois ce que coûte un soldat ordinaire.

Au chapitre seul de la solde.

Les cent-gardes figurent pour.	300,000 fr.
Le régiment de gendarmerie pour.	2,000,000
L'infanterie pour.	9,600,000
L'artillerie, le génie, le train, pour.	3,000,000
La cavalerie pour.	4,700,000
L'état-major pour.	400,000
Total. . . .	20,000,000 fr.

En y ajoutant ce qui figure pour ces divers corps aux autres chapitres du ministère de la guerre, remonte, fourrages, hôpitaux, etc., on arriverait à un chiffre d'au moins trente millions. Dans l'armée, le même nombre d'hommes coûteraient pour la solde :

Infanterie, 11 régiments de 3 bataillons.. . . .	6,400,000 fr.
Artillerie, génie, train.	1,000,000
Cavalerie.	2,500,000
Total. . . .	9,900,000 fr.

La différence est la même pour les autres chapitres ; cette comparaison permet à chacun d'apprécier l'augmentation de dépense que

M. Devinck signalait en 1859 comme résultant de la création de nouveaux corps.

Longtemps on a espéré obtenir des économies sur un autre point plus important encore, celui de l'effectif. Le gouvernement lui-même semblait promettre sa réduction, le jour où il serait parvenu à organiser la réserve, et dans son rapport sur les dépenses de 1853, M. de Chasseloup-Laubat, aujourd'hui ministre de la marine, s'exprimait ainsi à ce sujet : « Le gouvernement, d'après ce que nous ont exposé « ses organes, partage notre désir de voir réduire l'effectif de l'ar« mée. (Il s'agissait alors de le ramener de quatre cent mille hommes « à trois cent soixante-dix.) Mais il lui faut, pour y parvenir, établir « un système de puissante réserve qu'il étudie, et qu'il espère être à « même d'organiser peut-être dans un avenir assez prochain. Devant « cette assurance, nous avons cru devoir ne point persister. » Depuis cette époque la réserve a été organisée, et a apporté au ministère de la guerre un surcroît de dépense d'environ 11 millions. Mais le résultat économique que l'on attendait de cette institution s'est évanoui en présence d'expéditions successives et d'une situation politique de plus en plus compliquée. « D'après le rapport de 1862, le maintien « intégral de l'effectif de quatre cent mille hommes importait désor« mais à la bonne organisation de l'armée, dont il facilitait le passage « au pied de guerre, et selon le gouvernement la réserve n'était pas « une force active, mais une préparation meilleure pour passer rapi« dement au pied de guerre. »

Il serait fâcheux de voir ce passage rapide devenir une des conditions de notre politique, et la réserve qui semblait un pas vers le désarmement n'être qu'une arme de plus pour les combats. Il est fâcheux que le Corps législatif ait été successivement amené à renoncer à toute réduction notable sur le ministère de la guerre, et que cette année la commission se borne à souhaiter que de quatre cent vingt mille hommes et quatre-vingt-quatorze mille chevaux, on revienne à l'effectif budgétaire de quatre cent mille hommes et de quatre-vingt-cinq mille chevaux. Aujourd'hui que la question du Mexique semble terminée et que le pays reçoit les plus solennelles assurances de paix, il y aurait quelque chose de plus à faire, et il faudrait du moins obtenir que les vingt-cinq mille hommes qui resteront au delà des mers figurent dans ce chiffre maximum de quatre cent mille hommes, et que les fonds, payés à la France pour leur entretien, viennent dégrever d'autant le ministère de la guerre. Ce serait un acheminement naturel vers l'effectif, autrefois normal de trois cent soixante-dix mille hommes, pour le jour où nous pourrons rappeler nos derniers soldats. Ce désarmement partiel serait un puissant argument pour la paix, et une force de plus pour les guerres

possibles. En effet, au milieu « des préoccupations égoïstes et des aveu- « gles défiances » qui menacent à chaque instant de troubler l'Europe, pour que notre voix soit entendue, respectée, écoutée de tous, pour que nos tentatives de conciliation soient accueillies, il faut, non-seulement que nos soldats, mais que nos finances aient une réserve qui leur permette de passer, elles aussi, au pied de guerre ; il faut que nos dépenses cessent de devancer nos recettes, que de nouveaux impôts ne viennent plus entraver l'essor des anciens, qu'une sévère économie retranche impitoyablement tous les travaux, tous les armements de luxe, et permette à la prospérité de notre beau pays de dissiper, par son expansion, les embarras qui entravent momentanément notre situation budgétaire. Les finances ont sur la politique une influence qu'il serait dangereux de méconnaître. Les États qui dédaignent les règles de l'économie et de la prudence, finissent par être entraînés et contraints, par leurs finances elles-mêmes, à ces téméraires impatiences qui compromettent la paix du monde et qui jouent quitte ou double pour éviter la banqueroute. Au contraire, les États qui cherchent à réparer des embarras momentanés, et qui ont à lutter pour reconquérir leur équilibre, sont quelquefois condamnés à une prudence excessive qui gêne leurs mouvements ou qui diminue le poids de leur parole. Enfin, ceux qui sont parvenus à une véritable surabondance de ressources, jouissent d'une pleine liberté d'allures, et peuvent à leur choix amortir leur dette, réduire leurs impôts, ou jeter dans la balance des combats le poids de leur puissance financière.

Aux deux extrémités de cette échelle se placent aujourd'hui l'Italie et l'Angleterre, l'une escomptant l'avenir et jetant toutes les richesses qui tombent sous sa main dans le gouffre des déficits, l'autre allégeant chaque année sa situation et développant paisiblement sa fortune publique et privée. Le budget ordinaire de Turin s'élève à 750 millions, le budget extraordinaire à 100 millions, total 850 millions. Les recettes, malgré les perfectionnements multipliés qu'elles reçoivent tous les jours, n'atteignent pas 600 millions. Pour combler ce déficit annuel de plus de 250 millions, il ne reste, après le reliquat du dernier emprunt, que l'aliénation des chemins de fer et la vente à vil prix des biens du clergé. On arrivera ainsi à entretenir, un an ou au plus deux ans, l'armée de 300,000 hommes destinée à la conquête de la Vénétie. Ces chiffres seuls sont une menace permanente pour la paix de l'Europe. Au contraire, l'Angleterre nous offre le spectacle, unique dans le monde à l'heure où nous sommes, d'une nation diminuant chaque année ses dettes et ses charges. Sa dette, qui était en 1815 de 21 milliards, lui imposant une dépense annuelle de 816 millions, n'était plus en 1856 que de 20 milliards, et n'est au-

jourd'hui que d'environ 19 milliards, coûtant chaque année 655 millions. Il en résulte pour le budget une économie de 161 millions. Dans l'année qui vient de finir, le Trésor n'a pas consacré moins de 103 millions à l'amortissement de cette dette, que ses hommes d'État signalent avec raison « comme un inflexible et formidable fardeau, « grave et sérieux dans les temps de prospérité, mais qui deviendrait « beaucoup plus grave et plus sérieux si la prospérité était moins « durable et moins permanente qu'on ne l'a vue jusqu'à ce jour. »

L'amortissement de la dette n'a pas empêché la réduction des impôts. Depuis trois ans, elle atteint le chiffre de 166 millions qui n'on diminué les recettes que de 41 millions, car les revenus augmentent régulièrement de 25 à 50 millions par an. Quant aux dépenses, elles suivent une marche inverse. En 1860-61, lors de la guerre de la Chine, elles ont été de 1 milliard 812 millions; en 1861-62, de 1 milliard 771 millions; en 1862-63, de 1 milliard 732 millions; enfin, pour 1863-64, on les estime à 1 milliard 676 millions, c'est-à-dire à 136 millions de moins qu'en 1860-61, et à 56 millions de moins que l'année dernière.

Deux faits ressortent de ce brillant ensemble : le premier, c'est que la suppression de certains impôts est presque aussitôt compensée par la plus-value des autres, tandis que chez nous le ralentissement des recettes se rattache d'une manière significative à la création des nouvelles taxes en 1862; le second, c'est qu'en remboursant tous les ans une partie de sa dette et en mettant ainsi de nouveaux capitaux à la disposition du public, l'Angleterre soutient le cours de sa rente au-dessus de tous les cours connus. Le 5 p. 100 italien à 68 fr. représente du 3 p. 100 à 45 fr.; la rente anglaise est à 92, c'est-à-dire à un cours deux fois plus élevé. Cette comparaison est éloquente, car, aujourd'hui que les capitaux ne connaissent pas de barrières et que les valeurs du monde entier leur sont partout offertes, ils ne suivent pas d'autre loi que celle de leur propre sécurité et de leur confiance instinctive dans la main qui les manie.

L'Angleterre est souvent citée comme un modèle de liberté politique. Que la France, qui ne doit rien avoir à lui envier, qui n'est ni moins forte, ni moins riche en ressources de toute nature, prenne à cœur dès aujourd'hui d'égaler au moins sa sagesse financière. Pour atteindre ce résultat, auquel chacun serait heureux de contribuer et d'applaudir, il suffit de ménager pendant quelques années le ressort si puissant de notre prospérité nationale. La voie est toute tracée : du jour où l'amortissement fonctionnera dans les limites les plus modestes, notre 3 p. 100, que la conversion n'a pas relevé et qui a tant de peine à dépasser 67 fr., reprendra son élasticité et marchera d'un pas sûr vers ces cours de 80 ou de 85 fr. auxquels notre légitime or-

gueil a droit de prétendre. Que de larges économies permettent de renoncer non-seulement au double décime de l'enregistrement, mais à toutes les surtaxes que nos armements et nos expéditions ont rendues nécessaires, et nous verrons nos recettes s'accroître avec la même rapidité que par le passé et combler en peu de temps le vide qu'elles laissent chaque année. Il y aura là une force de plus, et pour les travaux pacifiques qui développent le bien-être des masses, et pour les grandes causes que la France met sa gloire à soutenir avec le plus généreux désintéressement.

KELLER,
Ancien député.

THACKERAY

Il y a trente ans environ, c'était dans les premières années du règne de Louis-Philippe, on rencontrait souvent à Paris, dans le quartier du Palais-Royal, un jeune et bel Anglais, d'une fraîcheur d'enfant, quoique ce fût déjà un homme, avec de beaux et abondants cheveux blonds, une bouche gracieuse, l'air distingué, la physionomie sympathique (ce qu'ont rarement ses compatriotes sur le continent), le regard doux, mélancolique et profond. Il était seul dans les premiers temps. Plus tard, on lui vit au bras une charmante jeune femme, qu'à son air de dignité simple autant qu'à l'empressement respectueux à la fois et familier dont son cavalier l'entourait, on n'hésitait pas à regarder comme une nouvelle mariée. C'était en effet sa femme. Habituellement ils allaient dîner au café Riche, rue Neuve-des-Petits-Champs. Là ils avaient leur coin favori, où ils pouvaient chuchoter, rire et se dire à l'aise ces mille riens délicieux qui sont toute la conversation des premiers jours entre des époux de cet âge ; puis leur mets préféré, mets nullement anglais d'ailleurs, la bouillabaisse, qu'on faisait à merveille dans cette maison. Combien durèrent ces joies pures? Nous ne savons : peu de temps, sans doute, comme toutes les joies de ce monde. Mais, vingt ans plus tard, le mari revint à Paris; il était célèbre, il était riche alors, mais il était seul : une des plus tristes infirmités humaines avait retranché, sinon du nombre des vivants, au moins de celui des êtres qui ont conscience d'eux-mêmes, la gracieuse jeune femme qui l'accompagnait à son premier voyage. L'époux, célibataire sans être veuf, revit tous les quartiers de ce Paris

où il avait passé tant de bonnes heures et qui tombait déjà partout sous le marteau. Cependant il retrouva debout le café Riche. Laissons-le dire lui-même avec quels sentiments : il a raconté cette visite dans une ballade pleine de cette grâce humoristique qui n'appartient qu'aux poëtes de son pays, et à laquelle il a donné pour titre le nom de son mets de prédilection, *La Bouillabaisse.*

I

« Il est à Paris une rue bien connue, — pour laquelle notre langue ne fournit pas de rime ;— on la nomme la rue Neuve-des-Petits-Champs.—Dans cette rue est un restaurant qui n'est ni riche ni magnifique, — et cependant assez confortable, — celui où j'allais souvent dîner dans ma jeunesse, — pour manger un plat de bouillabaisse.

II

« La bouillabaisse est un noble ragoût, — une espèce de soupe, de bouillon, de brouet, — ou un hochepot de toutes sortes de poissons, — que Greenwich ne pourrait jamais surpasser ; — fines herbes, poivre rouge, moules, safran, soles, — oignon, ail, merlan, mulet, — vous aviez tout cela dans un seul ragoût, — chez Terré, dans la bouillabaisse.

III

« Par le fait, c'est une riche et savoureuse étuvée, — et les vrais philosophes, il me semble, — qui aiment tout ce qui est beau et bon dans la nature, — devraient aimer les bons mets et les bons vins. — Assurément un moine, cordelier ou bénédictin, — pouvait se réconcilier avec son régime, — et ne pas trouver un jour de jeûne trop pénible, — quand on lui servait une bouillabaisse.

IV

« Ah! voici la rue. Qui sait si le restaurant y est encore? — Oui, car le réverbère est là comme autrefois. — La souriante écaillère aux joues rubicondes — ouvre encore les huîtres à la porte.—Terré est-il vivant et valide? — Je me rappelle sa drôle de grimace — quand il s'approchait gracieusement de notre table pour nous dire : « J'espère que vous trouvez bonne votre bouillabaisse ? »

V

« Entrons... Rien n'a changé, rien n'a vieilli. — « Garçon, je vous prie, comment se porte M. Terré? » — Le garçon ouvre de grands yeux et fait un

geste de l'épaule. — « M. Terré est mort il y a longtemps. » — C'est le lot commun du saint et du pécheur; — l'honnête Terré a donc terminé sa carrière! — « Qu'est-ce que monsieur désire pour déjeuner? » — « Dites, garçon, faites-vous encore la bouillabaisse? »

VI

« — Oh! oui, monsieur, » répond le garçon. — « Quel vin monsieur désire-t-il? » — « Indiquez-m'en un bon! » — « Je le puis, monsieur, — le chambertin au cachet de cire jaune. » — « Ainsi Terré est mort, » dis-je en m'asseyant dans mon ancien coin accoutumé. — « Il n'y a plus pour lui ni bons repas, ni bon vin, ni bourgogne, ni bouillabaisse. »

VII

« Voici mon ancien coin accoutmé, — la même table à la même place. — Oh! maintes années se sont évanouies depuis que j'ai pris la dernière fois cette chaise bien connue. — Lorsque je vous vis pour la première fois, *cari luoghi*, — j'avais à peine quelques poils de barbe au menton, — et aujourd'hui c'est avec une vieille tête grise — que je m'asseois en attendaut ma bouillabaisse.

VIII

« Où êtes-vous, mes vieux et braves camarades — du temps où nous nous donnions rendez-vous ici pour dîner? — « Allons, garçon, vite une bouteille incrustée de poussière; — je veux boire à leur santé avec le bon vin d'autrefois. — Ma mémoire aura bientôt retrouvé — l'accent de leur voix, leurs visages amis; — ils reprennent leur place autour de la table — et acceptent leur part du vin et de la bouillabaisse.

IX

« Voilà Jack qui a fait un merveilleux mariage; — voilà ce rieur de Tom qui rit encore; — voici le brave Auguste qui est arrivé dans sa voiture; — voici le pauvre Fred qui a tout donné à ses créanciers; et James... — Ah! celui-là repose sous le gazon du cimetière. — Seigneur, comme le monde a marché vite — depuis que nous sablions ici le bordeaux, depuis que nous mangions ici la bouillabaisse!

X

« Hélas! comme les jours s'envolent! — Je crois être encore au temps qui n'est plus. — Quand je m'asseyais ici comme je fais aujourd'hui — à la même table... mais pas seul alors, — une jolie et jeune convive était à côté

de moi, — une chère, bien chère figure qui me regardait avec tendresse, — qui me parlait d'une douce voix et souriait pour m'égayer. — Il n'est plus personne aujourd'hui pour partager mon vin et ma bouillabaisse.

XI

« Bois seul, puisque la destinée le veut ainsi; allons, remplis ton verre et adieu aux rimes. — Vide seul ta bouteille, et vide-la à la mémoire du vieux temps jadis. — Bienvenu soit le vin, quelle que soit la couleur de la cire. — Fais bon visage à la table et dis tes Grâces — avec un cœur reconnaissant, quel que soit le repas. — Voici la bouillabaisse qui fume[1]. »

De qui donc voulons-nous parler? Quel est l'auteur de ces vers d'une gaieté si mélancolique, de cette chanson qui rit et pleure, de cette élégie au gastronomique refrain? Hélas! les lettres viennent de le perdre, et hier encore la presse anglaise portait son deuil. C'est, on le devine, le rival de Dickens, l'auteur de *la Foire aux vanités* et du *Livre des Snobs*, Thackeray. Ce grand et fécond écrivain, le plus populaire peut-être qu'ait eu, de nos jours, la Grande-Bretagne, n'était pas seulement, en effet, le romancier original que nous connaissons en France; c'était un poëte plein de fantaisie, un critique incisif, un moraliste élevé, un caricaturiste digne d'Hoghart. On s'en ferait donc une idée incomplète, si on ne le voyait que dans le roman. Le roman n'était pas le moule essentiel de son talent: ce n'en était qu'une des formes, la plus large, la plus commode, mais non la première et la plus naturelle. A dire vrai, tout cadre de convention le gênait. Ce qu'il lui fallait, c'était une complète liberté d'allure; car, bien qu'il ait fait à peu près de tout et s'y soit distingué, il n'avait de vocation pour aucun des genres définis et classés; c'était, avant tout et par-dessus tout, un humoriste.

Humoriste? nous n'avons pas, grâce à Dieu, à définir ce mot; il a aujourd'hui droit de cité dans notre langue, quoiqu'il n'ait pas encore, au moins que nous sachions, reçu l'estampille officielle; chacun sait ce qu'il signifie. Les Grecs étaient peu humoristes, les Romains encore moins, et nous ne le sommes guère plus que les uns et les autres. L'*humour* est un don de la race anglo-saxonne. Ce mélange à dose égale de fantaisie et de raison, de bonne humeur et de tristesse, de bienveillance et de sévérité, de malice et de bonhomie, n'appartient en réalité qu'aux Anglais. Les Allemands y prétendent, mais leur recette n'est pas la bonne.

[1] Traduction de M. A. Pichot.

Thackeray la possédait, lui, dans toute sa pureté; il était de la famille des Swift, des Sterne, des Steele, avec plus de couleur dans le style et des ressources d'expression plus grandes. Il maniait en effet, avec une égale habileté, la plume et le crayon. Souvent, chez lui, l'un venait au secours de l'autre. Il s'*illustrait* lui-même avec un entrain, une verve que nul n'aurait égalée assurément. De la plume encore chaude dont il venait de peindre une scène navrante ou quelque plaisante figure de *cockney*, il en faisait en deux traits des esquisses pleines de vie. Qui ne l'a pas lu dans les éditions anglaises si largement enrichies de ces croquis, supprimées dans nos traductions, ne peut se faire une idée de sa veine pittoresque.

Il est vrai de dire que la vocation de Thackeray avait d'abord été pour la peinture. Né en 1811 à Calcutta, où son père était au service de la Compagnie des Indes, William Macpeace Thackeray vint tout enfant en Angleterre et fit, avec distinction, ses études à cette vieille université de Cambridge, dont il devait si bien peindre plus tard les ridicules et les abus. Son père, ruiné par la création d'un journal (*the Constitutional*) qui ne réussit pas, s'étant retiré en France, le jeune Thackeray l'y suivit. De là, se croyant appelé à la peinture, il alla l'étudier à Rome ; mais il y resta peu, semble-t-il, car nous le retrouvons à Londres, à peine âgé de vingt ans, travaillant déjà de la plume et du crayon pour les feuilles satiriques. L'amère expérience de son père ne l'avait pas éclairé ; il entreprit aussi de se faire éditeur de journal, et, en janvier 1837, il créa un recueil hebdomadaire où, comme Balzac à la même époque à peu près, et Alexandre Dumas plus tard, il faisait tout lui-même. Ce recueil, intitulé : *The National Standard*, ne fut pas heureux non plus et tomba au bout de treize mois. Thackeray, en la plaçant dans la bouche d'un de ses personnages, a raconté lui-même avec bonne humeur sa mésaventure industrielle et littéraire :

« J'avais entrepris, dit-il, de faire, à l'aide de ce damné journal, l'éducation de mon pays sous le rapport du goût, et de le moraliser, chemin faisant, sans oublier, bien entendu, mes petits intérêts. Prose, vers, tragédies, sonnets, critiques, satires, je fis de tout, et pas mal, selon moi ; je commençai des biographies, des dictionnaires, des encyclopédies, tellement qu'aujourd'hui je suis tout surpris de mon savoir. Qui de vous, amis, n'en a fait autant une fois dans sa vie?... Ne riez pas : celui qui, en son temps, n'a pas commis quelque folie ne sera jamais sage. »

Le *National Standard* tomba donc, et pourtant ce n'était pas une œuvre sans mérite ; on y trouvait déjà la touche du maître. Mais seuls quelques lecteurs d'élite en furent frappés. Dès lors, Thacke-

ray, renonçant à l'idée malheureuse de publier un journal à son compte, mit son crayon et sa plume au service des journaux d'autrui. Celui où il entra d'abord fut le *Fraser's Magazine*, alors dans la fleur de son succès, et qui comptait parmi ses collaborateurs Coleridge, Carlyle, Edward Irwing, etc. Thackeray y fit, sous les noms de Titmarsh, d'Yellowplush, etc., des esquisses de mœurs, des histoires bouffonnes, des critiques d'art, des Nouvelles qui furent remarquées dans le moment, mais qui étaient loin d'annoncer *Pendennis* ou *la Foire aux vanités*.

C'est de Paris que furent écrits en grande partie les articles qui parurent dans le *Fraser's Magazine*. Recueillis plus tard, ces articles ont été publiés à part sous le titre d'*Esquisses parisiennes* (*The Paris Sketch-Book*), avec une dédicace qui n'en est pas la partie la moins originale. La voici textuelle :

A M. Aretz, tailleur, 27, *rue Richelieu*.

« Monsieur,

« C'est un devoir de reconnaître et de proclamer la vertu partout où on la trouve.

« Il y a quelques mois, vous avez présenté à l'auteur de ce livre une petite note pour des habits par vous confectionnés, et, quand vous avez vu, par l'exposé de votre débiteur, qu'un payement immédiat lui serait très-désagréable : « Mon Dieu, monsieur, lui avez-vous dit, ne vous mettez pas en peine. Si même vous avez besoin d'argent, comme cela peut arriver à tout gentilhomme en voyage, j'ai chez moi un billet de mille francs qui est entièrement à votre service. » Les actions comme les vôtres sont rares, monsieur, et un tailleur offrant sa bourse à un client étranger me paraît une chose si étonnante, que je vous demande la permission de la publier ici et d'acquitter par-là, envers vous, la dette de mon pays. Laissez-moi ajouter que vous habitez un premier étage, que vos vêtements sont bons et bien faits et vos prix modérés, et souffrez qu'en témoignage de mon admiration, je mette cet ouvrage à vos pieds. — Votre obligé serviteur, M. A. Titmarsh. »

Le panégyriste des tailleurs parisiens ne l'est pas des artistes et des écrivains de l'époque (1840), ni surtout du roi qui gouvernait alors la France. Louis-Philippe est, dans le *Paris Sketch-Book*, l'objet de caricatures dont la liberté, tout anglaise n'est pas toujours rachetée par l'esprit. Thackeray était alors en plein courant démocratique. Il n'y resta pas, quoi qu'on en ait dit chez nous. Du moins est-ce un démocrate d'une nuance bien à part et très-peu continentale que celui qui se produit dans le *Punch* où Thackeray entra en quittant le *Fraser's Magazine*.

La collaboration de Thackeray dans le *Punch* est une date dans

l'histoire de son talent. L'homme et le journal étaient faits l'un pour l'autre. Jusqu'au jour où s'ouvrit pour lui cet audacieux album dans lequel sa plume et son crayon purent s'ébattre à l'aise, Thackeray n'avait fait que tâtonner. C'est dans le *Punch*, où il eut ses coudées franches, qu'il rencontra sa véritable manière et fut le poëte gracieux, le moraliste original, l'âpre critique et le caricaturiste amusant qui, pendant vingt ans, a égayé l'Angleterre et quiconque, ailleurs, entend la langue anglaise. Quels trésors de fines et saines critiques, de douces effusions, de parodies charmantes il a semés là ! On s'en fera une idée quand on saura que c'est dans le *Punch* qu'ont paru ses Ballades, et cette longue galerie des *Snobs*, qui a fait fortune de ce côté du détroit, bien que nous ne la connaissions qu'à moitié, puisque nous n'avons pas, dans la traduction française, les spirituels croquis dont le texte anglais est accompagné[1]. Mais les portraits sont si bien touchés, qu'ils peuvent se passer des dessins ; ceux-ci sont véritablement du luxe.

Que si quelque lecteur demandait ce que c'est qu'un *snob*, nous lui dirions avec le traducteur : « Pour avoir un *snob*, on prend tous « les ridicules de l'humaine nature, on y mêle quelques grains de « bêtise, beaucoup de fanfaronnade, une certaine dose de trivialité « et de prétention, de l'épaisseur dans l'esprit, de la mesquinerie « dans le goût et surtout une absence totale de ce qui est beau, « noble et distingué : ce mélange fait un *snob* parfait. »

Regardez maintenant autour de vous : le *snob* est partout, à l'Église, à l'armée, au palais, à la ville et aux champs. C'est le parasite humain le plus fécond, le plus impérissable. Thackeray l'a étudié, décrit et classé par genres, espèces et variétés, d'après la méthode des naturalistes, exactement comme s'il se fût agi d'un cryptogame Nulle condition sociale n'est épargnée ; il les vanne, les tamise en quelque sorte pour détacher et faire sortir du bon grain cette chose aride, bruyante et vaine qui s'appelle le *snob*. Voyez comme le tas est gros devant le crible ! C'est que la main qui l'agite est vigoureuse. Il s'en faut pourtant qu'elle ait l'aveugle rudesse d'un censeur radical. Thackeray est démocrate assurément, mais démocrate anglais, variété que nous connaissons peu chez nous. Il dira bien : « Est pour nous gentilhomme quiconque a de l'honneur, de la loyauté, de la générosité, de la bravoure dans le cœur, de la droiture dans l'esprit, et qui, en réunissant toutes ces qualités, sait les développer avec une grâce que nul n'aurait à sa place » (*snob royal*). Mais il ajoutera bientôt : « Tout ceci soit dit sans diminuer

[1] *Le livre des Snobs* (Snobs papers), par William Makepeace-Thackeray, traduit de l'anglais par Georges Guiffray. 1 vol. in-12. Hachette.

en rien mon respect pour cette chère pairie que j'aime et honore infiniment; car je crèverais d'orgueil si l'on pouvait me voir dans Pallmall me promenant au bras de deux nobles ducs. Tout en désirant qu'on n'eût jamais inventé tous ces titres, je n'ai nulle envie de manquer de respect à ceux qui les portent; mais mieux vaudrait qu'il n'y en eût pas; car, — suivez bien mon raisonnement, — s'il n'y avait pas d'arbres, il n'y aurait pas d'ombre. »

Mais ce qui distingue surtout de la nôtre cette démocratie anglaise, c'est sa gravité, son caractère religieux, son respect des choses respectables au milieu même des attaques les plus vives contre les vices et les ridicules de ceux en qui elles se personnifient. Certes, Thackeray, dans les *Snobs*, n'épargne pas le clergé anglais; il fait de ses ridicules et de ses défauts les charges les plus gaies. Mais écoutez comme il traite ceux qui emploient d'autres armes : « Ce que je sais bien, c'est que, s'il se trouve quelques membres du clergé qui se comportent mal, incontinent voilà cent journaux qui se mettent à crier haro sur les pauvres diables et à leur prodiguer la honte et l'opprobre. Parmi les limiers de la presse, toujours prêts à aboyer et à lancer l'anathème contre ces brebis qui s'égarent, en est-il un seul qui songe à tenir compte de tout le bien que font ces dignes et honnêtes ministres qui vivent en vrais chrétiens, donnent sans compter aux pauvres et se refusent le nécessaire; dont l'esprit, jusqu'au dernier souffle, est rempli par la pensée du devoir, sans que jamais un article de journal leur accorde un souvenir bienveillant. Voilà de bons exemples à suivre. Et, puisque nous sommes ici dans l'abandon du tête-à-tête, permettez-moi de vous faire entre nous une confidence intime : c'est que ces éminents philosophes qui crient si haut contre les ministres n'ont pas, je le gage, amassé tous ces griefs à leur égard dans une fréquentation assidue de l'église. »

Ne dirait-on pas que c'est contre nos journaux, à nous, qu'est dirigé ce trait? Nous en ramasserions de pareils à pleines mains dans les *Snobs*. Mais les citations nous conduiraient loin: la grâce, dans les *Snobs*, alterne avec la sévérité, Swift y côtoie Addison; une page en appellerait une autre. Qu'on nous permette pourtant celle-ci; elle touche à des préoccupations présentes, et c'est un sujet où la plume de Thackeray s'émeut toujours : il s'agit de l'enfance et de son éducation, qui suscite chez nous tant de tirades creuses et fausses. Thackeray aimait les enfants et n'en a jamais parlé qu'avec tendresse. Il s'inquiétait de leur instruction, mais plus encore de leurs mœurs. Plusieurs fois il revient sur ce sujet dans les *Snobs* et blâme sévèrement les parents qui ne veillent ni au choix des livres, ni à celui des maîtres. « Ils n'achèteraient pas un cheval, dit-il, sans lui faire subir une sévère inspection, sans s'assurer des plus complètes

garanties; mais ils envoient leurs fils à l'école sans s'informer le moins du monde de ce que peut être le maître auquel ils le confient... Nous qui vous parlons, savez-vous bien que nous avons une tendresse particulière pour tous ces petits chérubins qui vont à l'école? Ce sont nos petits lecteurs, ce sont les amis du *Punch*. Aussi je lui souhaite de ne jamais écrire un mot qu'ils ne puissent lire ou qui soit de nature à froisser leur candeur. »

Et, en effet, si hardies que soient les attaques chez Thackeray, la religion, la famille, les mœurs sont constamment respectées.

Ce n'est pas à dire que sa plaisanterie soit toujours attique et que les *Snobs* offrent partout un modèle d'urbanité. N'est-ce pas Addison, un Anglais précisément, qui a dit que chaque nation a son goût en matière de plaisanterie comme en matière de cuisine? En fait d'esprit comme en fait d'aliments, l'Anglais préfère le fort au délicat. Le trait, chez l'auteur des *Snobs*, est donc souvent plus vigoureux que délicat. Thackeray ne se gêne point, par exemple, pour appeler Henri VIII « un coquin qui avait l'impudence de se prévaloir des pouvoirs qu'il disait tenir d'en haut, en sa qualité de prophète... » et Jacques Ier, « un misérable qui croyait que la grâce divine habitait en sa chétive personne. » Les contemporains ne sont guère plus ménagés et en particulier M. Disraëli, l'adversaire obstiné des idées de progrès qui circulent dans les *Snobs*. En racontant les efforts intelligents de Robert Peel pour arracher le char de l'État aux ornières séculaires, Thackeray s'écrie : « Et dire que toute la puissance de ce grand homme a dû s'arrêter devant les infatigables mâchoires de M. Benjamin Disraëli ! »

Nous nous sommes arrêté un peu sur ce *Livre des Snobs*, parce que, quoiqu'il ait eu du succès en France, il n'y est pas aussi connu qu'il le mériterait, même littérairement. C'est, sous ce rapport, l'ouvrage qui, dans la littérature anglaise, se rapproche le plus de la Bruyère : la ressemblance va parfois, on le dirait, jusqu'à l'imitation. Puis c'est là que Thackeray s'est plus ouvertement expliqué sur toutes choses, sur la politique, la religion, la poésie, et qu'il l'a fait avec le plus de naturel et d'esprit.

Les succès de Thackeray dans le *Punch* furent éclatants, avons-nous dit. Cependant ils ne lui suffisaient pas. Ces brillantes improvisations n'étaient, à ses yeux, que la monnaie de son esprit. Il les prodiguait sans s'en préoccuper autrement que pour en perfectionner toujours la forme. Son ambition était plus haute; il avait les yeux fixés sur Dickens, et un secret instinct lui disait qu'il était de force à rivaliser avec lui dans le roman.

Et pourtant rien n'était moins propre à entretenir sa conviction à

cet égard, que l'accueil fait jusque-là à ses productions en ce genre. Comme Balzac, avec qui il eut encore cette ressemblance, Thackeray fut longtemps malheureux dans le roman. Les échecs de l'auteur de *Pendennis* dans cette voie égalent ceux de l'auteur d'*Eugénie Grandet*. Quand ils arrivèrent à la renommée dans le roman, l'un et l'autre avaient déjà derrière eux une bonne partie de leur vie et un bagage énorme d'informes et obscurs essais. Le *North British Review*, qui énumère ceux de Thackeray, avoue qu'il n'y avait dans tout cela ni intérêt, ni gaieté, quoique — n'est-ce pas plutôt *parce que?* — l'auteur visait à être surtout intéressant et gai. Le sujet de ces histoires étranges était presque exclusivement emprunté au monde des tribunaux et des prisons. Thackeray eut toujours un certain faible pour cette société patibulaire, et elle figure encore par quelques-uns de ses héros dans les romans de sa meilleure époque.

De ceux-ci, au nombre de quatre, et qu'à cause de cela un critique d'outre-Manche appelle le « quadrilatère » de Thackeray, deux seulement ont été traduits en français : *la Foire aux vanités* et *Pendennis*. Les deux autres : *the Newcomes* et *the Virginians*, n'ont pas encore passés dans notre langue. A leur place, nous avons, en français, *Barry Lindon* et *Henry Esmond*[1], qui les valent ou qui du moins sont de nature à les remplacer, sans trop de désavantage, dans « le quadrilatère. » Pris ensemble, ces quatre ouvrages résument, du reste, assez bien les études de l'auteur sur les mœurs anglaises. *Pendennis* et *la Foire aux vanités* sont deux grands panoramas où se déroule le monde anglais de nos jours, à la vie si intense, aux contrastes si fortement accusés. *Barry Lindon* et *Henry Esmond* offrent un tableau épisodique de l'Angleterre sous la maison d'Orange, avec ses passions politiques et religieuses, sa corruption, ses bassesses, sa dissolution extérieure, sous laquelle se cache un grand travail de reconstitution politique et morale. Le peintre a eu moins de part que le moraliste dans le choix de ces sujets ; ce sont moins les couleurs que les enseignements qu'il y a cherché. L'idée prime tout chez Thackeray. Le roman, sous sa plume, est un moyen, non un but. De là vient que, quelque puissance de création qu'il ait déployée, de quelque vie qu'il ait animé ses fictions, ses personnages font toujours un peu l'effet d'abstractions incarnées. A proprement parler, Thackeray n'est pas un romancier ; c'est, avant tout, un humoriste, c'est-à-dire, pour nous servir de ses paroles, « un écrivain qui a le pouvoir d'éveiller en nous l'amour, la pitié, la tendresse, le

[1] *La Foire aux Vanités, Pendennis, Henry Esmond* et *Barry Lindon*, traduits par M. Léon de Wailly, font partie de la Collection des meilleures romans étrangers, publiées par la maison Hachette.

mépris pour le mensonge, la prétention et l'imposture; qui sait nous émouvoir sur le sort du faible, du malheureux et de l'opprimé; qui cherche, trouve et sent la vérité; un homme enfin sur lequel on tourne volontiers les yeux, qu'on estime et que quelquefois on aime. »

Au surplus, il ne s'agit pas ici, pour nous, de l'apprécier comme romancier : quoique très-vive et très-sincère, notre admiration n'arriverait peut-être pas, sur ce point, à la hauteur où, sous l'empire de ses regrets, est parvenue aujourd'hui celle de la presse anglaise. Nous ne voulons que déposer aussi notre hommage sur la tombe de Thackeray, en rappelant en quelques mots ses titres à la gloire.

Parmi ces titres, il en est deux que l'on connaît moins que les autres à l'étranger. Nous l'avons dit, ce n'était pas seulement un romancier, que Thackeray; c'était un historien très-original et un poëte des plus gracieux. Il avait fait de l'Angleterre sous la maison de Hanovre une étude très-curieuse, et, après en avoir tiré plusieurs tableaux de genre, tels que *Barry Lindon* et *Henry Esmond*, il voulait en faire le sujet d'une grande toile historique. Une partie seulement de cette œuvre est achevée. C'est l'ouvrage intitulé : *les Quatre Georges* (*the four Georges*, *sketches of manners*, *morals*, *court*, *and town life*), galerie de portraits saisissants des quatre premiers successeurs des Stuarts. Nulle part ces princes n'avaient été plus impitoyablement déshabillés. La naïveté de leur dépravation est effrayante. Imagine-t-on rien de plus abominable, en effet, que cette scène des suprêmes adieux de la reine Caroline, femme de Georges II? La pauvre femme qui avait aimé son infidèle époux d'un amour d'esclave antique, ou plutôt de chien fidèle, le voyant près de son lit de mort, tournait vers lui ses yeux déjà éteints, lui souriait de ses lèvres à demi glacées, le consolait et le priait de se remarier. Lui protestait et jurait qu'il resterait fidèle à sa chère mémoire : « *Non, non*, lui disait-il en français, *je ne me remarierai pas; j'aurai des maîtresses.* » L'histoire des quatre Georges est pleine de ces traits. Combien il fallait que la constitution morale de la nation anglaise fût saine pour résister à la corruption de quatre longs règnes comme ceux des successeurs immédiats de la reine Anne. La vie de cette princesse, conçue sur le même plan que l'histoire des *Quatre Georges* et destinée à en former le péristyle, était pour Thackeray l'objet d'une étude assidue et que ne lui faisaient perdre de vue ni ses romans, ni ses poésies.

Thackeray était poëte, en effet, nous l'avons déjà dit, poëte aimable et fécond. Sans doute il n'avait pas les dons supérieurs de la muse. Son intelligence était plus pénétrante que contemplative, plus vive que rêveuse, plus occupée des réalités que de l'idéal de la vie.

Cependant, comme en lui le cœur était large et facile à l'émotion, comme il connaissait toutes les ressources de sa langue et la maniait avec une suprême habileté, il lui arrivait fréquemment de faire des vers, et il les faisait délicieux. Sa forme de prédilection était celle des vieux auteurs anglais, la ballade. Nous ne savons s'il a recueilli toutes celles qu'il a répandues dans les journaux; ce serait un agréable volume. On trouverait là, dans sa forme la plus sobre, la plus délicate et la plus gracieuse, l'expression de ses intimes sentiments. La ballade était sa confidente; c'est dans sa strophe harmonieuse et bien découpée, dans le retour monotone mais doux de ses rimes et de ses refrains qu'il épanchait de préférence et avec une sorte de spontanéité instinctive ses joies et ses peines solitaires. Il en a qui sont presque des poëmes, comme la *Ballade du roi Canute;* d'autres de simples effusions, comme la *Bouillabaisse*, que nous avons citée en commençant, ou celle-ci, qu'il a adroitement encadrée dans son roman de *Pendennis* et qui a pour titre : *A la porte de l'église :*

« Quoique je n'entre pas, j'erre quelquefois à la porte de l'église, et je reste, l'œil plein d'ardente impatience, à l'attendre sous le porche sacré.

« La cloche du couvent retentit par-dessus le mouvement et le bruit de la ville. Mais le carillon cesse, j'entends la voix de l'orgue sonore. Elle arrive, elle arrive!

« Oui, elle arrive enfin, ma dame, timide, hâtant le pas. Elle approche, les yeux modestement baissés ; elle approche, la voilà ! Elle a disparu. Que Dieu l'accompagne!

« Restez paisiblement à genoux, belle sainte; chantez vos hymnes de louange, ou exhalez doucement vos plaintes. Je n'entrerai pas, de peur que la pureté de vos prières ne soit ternie par d'inquiètes pensées.

« Mais souffrez du moins que j'erre autour du porche qu'il m'est défendu de franchir ; souffrez que je m'arrête une minute devant, comme les esprits bannis du ciel qui, par la porte du paradis, cherchent à entrevoir les anges de Dieu. »

On retrouve dans ces œuvres fugitives de sa plume la plupart des traits qui caractérisent celles de son crayon : de l'esprit, de la gaieté, de la mélancolie, quelquefois de la profondeur. Entre ses ballades et ses croquis il n'y a souvent d'autre différence que celle de l'instrument qui les a tracés. Le cœur y est toujours. C'est que, nous le répétons, Thackeray était, au fond et surtout, un humoriste, le plus grand, le plus complet peut-être qu'ait eu jusqu'ici l'Angleterre. Il se sentait lui-même de la famille et avait étudié ses devanciers comme des ancêtres. Un de ses meilleurs ouvrages est l'histoire qu'il a faite de ces hommes singuliers et charmants. Ces

biographies, écrites avec un sentiment exquis des caractères et des idées, eurent un immense succès dans les lectures publiques qu'en fit Thackeray, à Londres d'abord, et plus tard dans les provinces où l'on voulut les entendre de sa bouche ; car il lisait, paraît-il, aussi spirituellement qu'il écrivait, et où — il était trop Anglais pour le dédaigner, — il recueillit beaucoup d'argent. Deux volumes de ces *lectures* sur les humoristes ont été publiés. Thackeray en laisse, croyons-nous, un troisième en manuscrit. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les derniers temps de sa vie il faisait, nous dit-on, de nouvelles lectures sur ce sujet, et sans doute il n'improvisait pas : outre que ce n'est pas l'usage en Angleterre, Thackeray était trop artiste en matière de style pour rien produire dont il n'eût arrêté l'expression.

C'était, comme Balzac, avec qui nous l'avons déjà tant de fois rapproché, un infatigable travailleur ; mais sa manière était tout autre. Balzac écrivait à la hâte, dégrossissant à peine le manuscrit de ses ouvrages, qu'il n'achevait qu'à l'aide d'épreuves interminables et fabuleusement chargées de corrections. Thackeray, lui, n'écrivait qu'au dernier moment, quand sa pensée et son expression étaient définitivement fixées, et la *copie* qu'il livrait aux imprimeurs était non-seulement vierge de ratures, mais un vrai modèle de calligraphie. Il mettait à ce détail un peu de vanité. Peut-être aussi était-ce, à d'autres égards, de la coquetterie et une façon de dissimuler le travail de la composition ; non qu'il l'eût difficile, mais la perfection qu'il y cherchait la lui rendait laborieuse. Quand il s'occupait d'un ouvrage, il y travaillait sans désemparer ; et, afin d'être en mesure d'y retoucher au moment propice, il portait sur lui son manuscrit tout le jour... Tout le jour, disons-nous : Thackeray, en effet, ne travaillait jamais la nuit. Il en fut ainsi jusqu'à la fin. M. Dickens, dans un article touchant qu'il a consacré à son rival dans le *Cornhill Magazin*, nous apprend que le lendemain de sa mort on a trouvé dans sa poche les dernières feuilles de l'ouvrage qu'il écrivait, portant la trace de récentes corrections. Il usait, du reste, dans la composition, de quelques-uns des procédés des peintres, faisant servir ses *études*, plaçant à propos les esquisses qu'il avait pu faire sur nature, et n'hésitant pas à reproduire, à l'aide de quelques arrangements, les caractères, les figures, les situations qu'il préférait ou qui avaient une fois réussi. Ce n'était pas pour rien qu'il avait passé par les ateliers !

On le voit, nul n'accepta et ne suivit plus constamment la loi du travail. On pourrait lui appliquer ce que dit en parlant de lui-même le vieux Gold Penn dans une de ses ballades :

« Depuis que je me suis mis loyalement à son service, — je l'ai suivi à

travers son étrange pèlerinage. — Que de lignes, que de pages n'ai-je point écrites pour lui !

« J'ai croqué des caricatures, et griffonné des vers ; — j'ai fait des invitations à dîner et des canevas pour les parades de la foire ; — j'ai même écrit des livres pour les petits enfants.

« . . . .

« J'ai écrit maintes lignes pour lui avoir du pain ; — pour dissiper son chagrin et soulager sa tête malade ; — pour le faire rire lorsque souffrait son cœur.

« . . . .

« Féliciter, compatir, louer, railler ; — accumuler silencieusement les jours sur les jours et les pages sur les pages, — tirer parti des phrases et des mots : voilà ce que j'ai fait. Chose étrange pourtant : je n'ai jamais rien écrit pour flatter, ni rien signé qu'on pût accuser de mensonge. »

C'est bien là sa vie, en effet, une vie de labeur et d'honneur, que la tristesse visita prématurément et ne quitta plus, mais que le devoir généreusement accepté remplit de ses austères jouissances.

La femme de Thackeray, comme nous l'avons dit, était devenue folle, après quelques années de mariage. Thackeray ne s'en sépara pas, et sa conduite avec la malheureuse insensée fut admirable. Il trouva dans l'affection de sa mère et celle de ses deux filles, qui ne se sont point mariées, un grand adoucissement à ses peines. Aussi comme il les aimait, ses filles ! Leur souvenir est partout dans ses ouvrages.

Tackeray n'avait jamais eu le cœur flétri par l'incrédulité de notre temps ; car à l'âge de vingt-six ans, dans un article sur George Sand et Henri Heine, qui, comme on s'en souvient, avait osé écrire ce blasphème : « Dieu se meurt ; Dieu est mort ! » Thackeray s'écriait : « O « imposant, imposant nom de Dieu ! Lumière que le regard ne peut « supporter ! Mystère impénétrable, immensité incommensurable, qui « pourra t'expliquer à l'homme ? O nom que le peuple de Dieu n'osait « prononcer ! O lumière que le prophète n'osait regarder en face dans « la crainte de mourir, qui sont ceux-ci qui parlent de toi avec cette « familiarité ? »

Jamais, lorsque s'en offrait l'occasion, un pareil *Te Deum*, ne tardait à éclater sur ses lèvres, ajoute l'écrivain anglais à qui nous empruntons ce renseignement.

« Un soir de décembre, continue-t-il (c'était un samedi), il se promenait avec deux amis dans les environs d'Édimbourg, dans le plus beau des sites qui entourent la ville. Le temps était délicieux, et le coucher du soleil offrait

un spectacle à n'être jamais oublié. Un riche voile de nuages flottait sur le soleil et retombait sur les Highlands plongés dans un bain d'améthyste. Entre le nuage et les montagnes s'ouvrait une étroite fissure où le regard plongeait dans le pur éther. Sur ce fond lumineux se découpait la colline de Corstorphine avec ses arbres et ses rochers. Là se trouvait une grue placée pour l'extraction d'une mine, et qui, de loin, figurait une croix. Les trois amis contemplaient en silence cet étrange tableau. Tout à coup Thackeray s'écria d'une voix émue : « *Le Calvaire!* » Il se fit un nouveau silence. Puis les trois amis reprirent le chemin de la ville en causant d'autre chose. Mais toute la soirée, Thackeray, bien que toujours gracieux pour tous, ne cessa d'être sérieux et il ne parla que de choses graves : de la mort, de la chute, de l'éternité, du salut, manifestant une foi simple en Dieu et en la rédemption. »

Ceci se passa-t-il longtemps avant sa mort? Nous ne savons. Mais tout fait croire que c'est dans ce sentiment qu'a expiré, le 24 décembre dernier, dans toute la force de son talent, ce grand et original écrivain. Laissons M. Dickens nous dire ce triste événement :

« Je le vis pour la dernière fois un peu avant Noël, au club de l'*Athenæum*, où il me dit avoir gardé le lit pendant trois jours; il ajouta qu'après les attaques du mal qui l'avait forcé de s'aliter, il était tourmenté de frissons qui le rendaient incapable de travailler et qu'il se proposait d'essayer d'un nouveau remède. Il était très-gai et semblait jouir d'une santé brillante; à huit jours de là, il mourut pendant la nuit...

« C'est le 24 décembre qu'on le trouva dans son lit tranquillement endormi en apparence. Il n'avait que cinquante-trois ans ; si jeune encore que sa mère, qui l'avait béni dans son premier sommeil, l'a béni dans le dernier. Il y a vingt ans qu'après avoir essuyé une rafale en mer, il avait écrit :

« Lorsque, sa force étant épuisée, — la tempête s'apaisa d'elle-
« même, — et qu'un splendide soleil illumina la mer de sa rougeur
« matinale, — je me disais en voyant reparaître le jour : « Mes pe-
« tites filles se réveillent dans ma demeure, — le sourire aux lèvres,
« — et adressent au ciel une prière pour moi. »

« Ces petites filles étaient devenues des femmes faites au lever du jour où elles ne virent plus leur père que mort. Après avoir vécu vingt années les compagnes de ce père bien-aimé, elles avaient pris beaucoup de lui, et l'une des deux a devant elle une carrière littéraire digne de la célébrité de son nom[1]. »

[1] *Cornhill Magazin*, n° de février. — Voir encore sur Thackeray *Macmillan's Magazin*, n° de février. — *North British Review*, n° LXXIX.

Cette perte nous fait naturellement penser à d'autres plus récentes et qui nous touchent de plus près. Quel triste début d'année pour les lettres et les arts que celui de 1864! Thackeray, Flandrin, Ampère! trois esprits éminents, et chrétiens tous les trois, enlevés en trois mois! En vérité, on ne peut se défendre d'un peu d'effroi quand on voit la mort frapper ainsi toujours du même côté. Que les représentants du matérialisme à qui l'empire du monde semble passer en ce moment ne se hâtent pas cependant de triompher : ce siècle est à peine entré dans sa seconde période, et déjà l'on a vu les doctrines et les hommes se renouveler trois fois.

P. Douhaire.

UNE SÉANCE

A L'ACADÉMIE DE LYON

ÉLOGE DE RAVEZ, PAR M. PAUL SAUZET

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE LYON [1]

La province a aussi ses académies qui ont aussi leurs séances solennelles, leurs grands jours d'éloquence et de publicité. Elles savent aussi honorer pieusement leurs morts, louer discrètement les vivants, offrir à une foule d'élite dans le tableau des temps qui ne sont plus l'exemple des vertus, l'aveu des fautes et la leçon des événements. Les académies de province créent des concours, distribuent des récompenses, produisent des œuvres, commencent ou consacrent des réputations, et parviennent même à se mettre d'accord sur les candidats toujours nombreux qui se disputent l'honneur de leurs suffrages. On les voit s'appliquer surtout à relever tous les détails inconnus ou méconnus du passé de leur pays, à étudier pour l'histoire générale l'histoire particulière des cathédrales, des couvents, des hôtels de ville, des châteaux, des institutions, des familles et des hommes célèbres de la contrée où elles résident. Cette partie de leur tâche qui consiste à traduire dans la langue d'aujourd'hui la chronique locale de chaque siècle et de chaque province, est, sans contredit, la plus digne d'encouragements. Elle répond à cette heureuse contradiction de notre temps, si bien saisie par M. Sauzet quand il a dit : « On dédaigne les institutions du passé, mais on restaure ses monuments; on est oublieux de ses principes, curieux de ses renommées. »

[1] A Lyon, chez Aimé Vingtrinier.

Entre toutes ces sociétés modestes ou brillantes qui rendent de si vrais services à la science, l'Académie impériale des belles-lettres, sciences et arts de Lyon semble appelée, par son ancienneté, par l'importance du centre où elle se recrute, par l'éclat personnel de plusieurs de ses membres à tenir le même rang que la ville de Lyon tient entre les villes France. Elle s'élève tout naturellement au premier les jours où M. Sauzet porte la parole en son nom. En choisissant la noble figure de Ravez, le président de l'Académie de Lyon n'a pas eu seulement pour but de restituer à sa ville natale une illustration dont tout l'honneur avait été laissé jusqu'à ce jour à la ville de Lainé, de Martignac et de Peyronnet, qui ne fut que sa seconde patrie : il a voulu aussi, c'est lui-même qui le dit, acquitter une dette personnelle envers une autre présidence que Ravez avait exercée avant lui pendant neuf ans. On devine dès lors tout l'intérêt politique d'une séance où le président de la Chambre des députés de la monarchie de Juillet allait juger le président de la Chambre des députés de la Restauration. Les plus fins habitués des séances du palais Mazarin ont pu envier ce jour-là la bonne fortune du public lyonnais. Jamais sujet mieux fait pour lui n'échut à un orateur plus en verve ; jamais la parole solennelle et colorée, souple et nerveuse, abondante et précise de l'illustre défenseur des ministres, n'avait dominé de plus haut les émotions d'un auditoire, que rendait plus sympathique encore la présence des membres de la famille Ravez accourus de Bordeaux pour cette solennité.

Tout le monde sait qu'avant d'être appelé par le choix neuf fois répété de ses collègues et de la couronne à la présidence de la Chambre élective, M. Ravez avait fondé sa réputation comme avocat au barreau de Bordeaux. Ce que l'on sait beaucoup moins, c'est qu'il était né à Lyon, qu'il y fut élevé, qu'il y avait passé sa première jeunesse et trouvé ses premiers succès oratoires. Ce fut même au rôle éclatant et courageux qu'il joua, dès son début, parmi ses compatriotes, qu'il dut d'être forcé de s'expatrier et d'aller achever ailleurs l'œuvre si bien commencée de sa renommée. En 1792, Ravez, âgé de vingt-deux ans, faisait acquitter, devant le tribunal d'appel de Lyon, deux citoyens poursuivis par la haine des clubs, pour n'avoir pas reculé devant leur devoir comme officiers de la garde nationale. Peu de jours après, l'éloquent défenseur était jeté en prison et dénoncé à l'Assemblée législative pour être traduit, comme coupable de conspiration, devant la haute cour nationale. On sait où menait à ce moment une accusation ainsi formulée. Par un vote qui ne lui fut arraché que le 22 juillet, l'Assemblée passant à l'ordre du jour sur la pétition de Châlier, le Marat lyonnais, rendit le jeune Ravez à la liberté. Vingt jours encore et l'on était au 10 août, c'est-à-dire à

l'époque où les prisons remplies à nouveau de suspects, ne devaient s'ouvrir, à Lyon comme à Paris, que devant les massacreurs de septembre.

Ce fut pour soustraire Ravez aux ressentiments de pareils vainqueurs que sa famille exigea qu'il abandonnât le barreau pour le commerce et momentanément Lyon, où il s'était trop fait connaître, pour Bordeaux, où personne ne savait son nom.

« Un jour, raconte M. Sauzet, le négociant près duquel il était accrédité lui parle d'un grave procès dans lequel il était engagé : Ravez s'explique sur l'affaire avec tant de lucidité, que le négociant l'oblige à l'accompagner chez son procureur. Celui-ci est frappé à son tour du langage de Ravez, et le prie de rédiger l'acte qu'il conseillait. Ravez s'en défend, en répétant qu'il s'occupe de commerce et ne peut intervenir dans une question judiciaire. On insiste, il se rend ; le procureur trouve la rédaction parfaite ; sa vieille expérience a deviné l'avocat. Résolu à se servir de son talent, il retient Ravez et le presse de plaider pour lui à la barre où d'ailleurs le titre d'avocat avait cessé d'être exigé.

« Ravez se vit reconnu, il accepta. Le procureur lui envoya d'abord deux causes d'essai ; elles étaient si ingrates et si minimes que Ravez les regarda comme un défi, mais il sut si bien les agrandir qu'on n'hésita pas à lui en confier une troisième vraiment digne de lui ; c'était une question d'État. Ravez la plaida d'abondance, avec un tel éclat que le Président ne douta pas que son improvisation ne fît trop d'honneur à sa mémoire. Pour le mettre à l'épreuve, il ordonna la réplique immédiate ; mais la réplique parut plus éloquente encore que la plaidoirie. La victoire fut complète. Ravez gagna la cause de son client et la sienne ; l'auditoire lui fit une ovation unanime. L'avocat s'était révélé, le barreau avait reconquis Ravez et il garda sa conquête. Ravez a vécu et il est mort avocat. »

Ainsi rendu au barreau, Ravez sut s'y faire une place tellement à part que le jour où l'élection de ses concitoyens l'appela, malgré lui à de plus hautes destinées, on vit un magistrat graver sur les murs de la première chambre de Bordeaux cette inscription qu'on a pu y lire pendant longues années : « *Ici Ravez plaida pour la dernière fois le* 30 *août* 1816. *Vale lux!* (Adieu lumière).

Cette lumière, qui était celle d'un grand esprit renfermé dans le plus noble caractère, ne tarda pas à jeter ses vives lueurs sur la scène parlementaire. A peine entré à la Chambre, Ravez se vit désigné pour de hautes fonctions dans le ministère. Mais on connaissait si bien son modeste éloignement des honneurs ; il s'était si formellement expliqué sur sa résolution de revenir reprendre au plus tôt sa robe d'avocat à Bordeaux, que le roi jugeait nécessaire d'annoncer en ces termes sa nomination à M. de Cazes :

« En nommant M. Pasquier ministre de la justice, j'ai nommé M. Ravez sous-secrétaire d'État au même département. Ma joie de ce dernier choix ne sera complète que lorsque je serai sûr de l'acceptation de M. Ravez. Je ne saurais prévoir un refus de sa part, je connais trop son zèle pour mon service; d'ailleurs, il ne supporterait pas l'idée que la France pût lui dire un jour : Le roi avait fait le meilleur choix possible, vous seul, monsieur Ravez, en avez empêché l'effet. »

Le même jour, 21 janvier 1817, Louis XVIII écrivait encore à M. le duc de Richelieu, son président du conseil :

« Je vous envoie, signée de moi, l'ordonnance qui nomme M. Ravez sous-secrétaire d'État au département de la justice. Je ne saurais prévoir qu'il n'accepte pas. La cérémonie expiatoire qu'on célèbre aujourd'hui dans toute la France touchera son cœur, et il ne se refusera pas aux prières du frère du roi martyr. »

Nous ne savons rien de mieux fait que de pareilles lettres pour honorer la mémoire d'un roi, d'un homme politique et d'un gouvernement. Faire accepter des faveurs justement gagnées ne fut jamais compté parmi les difficultés du métier de prince. C'est en rencontrant des caractères tels que ceux de Ravez et de Lainé que Louis XVIII s'écria un jour avec la délicatesse d'esprit d'un Bourbon : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être avocat à Bordeaux ! »

La Chambre, d'ailleurs, ne semblait pas moins résolue que la couronne à mettre à de rudes épreuves le désintéressement obstiné de M. Ravez. Après l'avoir nommé parmi ses vice-présidents, elle le désigna au roi pour la présidence au moment où M. de Serres descendait du fauteuil pour remplacer M. Pasquier à la justice. Du 23 décembre 1818 à la fin de la session de 1827, l'avocat de Bordeaux, le fils d'un humble commerçant de Lyon, décoré du cordon bleu par Charles X, tint, avec une autorité dont le souvenir est resté vivant, la plus haute et la plus difficile des fonctions dans un État libre. En rappelant les principaux traits de l'histoire parlementaire de cette période, M. Sauzet trouve occasion de porter sur les années troublées et fécondes de la Restauration les jugements les plus impartiaux, les plus dignes de celui qui devait, comme Ravez, présider pendant neuf ans de suite aux délibérations des élus de la France. C'est ainsi que, s'il ne ménage pas le blâme à la Chambre de 1815 pour n'avoir pas su s'élever au-dessus des passions de son temps, il sait la remercier d'avoir, par sa jalouse indépendance de la couronne, posé les vraies doctrines du gouvernement constitutionnel. C'est ainsi que, s'il ne peut approuver ni la loi du double vote ni la tentative de faire revivre le droit d'aînesse, il ne craint pas d'ajouter :

« Jeune alors, pleinement indépendant du gouvernement, et placé par

mes sympathies dans les rangs de l'opposition libérale, je ne pouvais toutefois méconnaître les services qui marquèrent les premiers temps du régime représentatif parmi nous. Ces temps effacèrent des taches qui déparaient nos codes. La Charte abolit la confiscation déjà détruite par la Constituante, et rétablie par la Convention. Le divorce, institué au moment même de l'avénement de la République, tomba devant la loi réparatrice de 1816, et la session de 1819, la première que Ravez ait présidée, vit disparaître les derniers vestiges du droit d'aubaine.

« La loi de septennalité substitua le renouvellement intégral de la Chambre aux élections partielles qui, chaque année, agitaient le pays sans permettre de rien fonder; la loi d'indemnité, en réparant envers tous les partis les spoliations du passé, voulut fermer la porte à toutes les confiscations de l'avenir; une régularité tutélaire fonda dans les finances de l'État la toute-puissance du crédit, et le loyal ascendant de notre diplomatie prépara l'affranchissement de la Grèce, que devait suivre plus tard la conquête d'Alger.

« Ce sont là d'honorables souvenirs, qui ont laissé des racines dans les mœurs politiques du pays. Toutes les constitutions qui se sont succédé depuis lors ont adopté le renouvellement intégral; toute atteinte au droit sacré de propriété est condamnée sans retour par le sentiment public, et l'inviolabilité comme le droit de remboursement de la dette consolidée, est passée à l'état d'axiome financier. Au dehors, la Grèce, malgré ses convulsions intérieures, est encore restée le point de départ de l'émancipation chrétienne de l'Orient, et l'Algérie est devenue la première de nos colonies et la pépinière de notre armée. »

Les dispositions des partis ne sont pas appréciées par M. Sauzet avec moins de hauteur et de sûreté de vue que les résultats généraux des deux règnes de Louis XVIII et de Charles X. « Les uns, dit-il, dans leur fervent amour de la royauté, semblaient se défier de la Charte; les autres, dans leur culte exclusif de la Charte, semblaient en oublier l'auteur.... Il y eut véritablement deux oppositions : l'une visait à renverser le pouvoir, l'autre aspirait à le diriger. La première s'est glorifiée plus tard de son œuvre accomplie; l'autre a prouvé, sous un autre règne, combien elle aurait été digne d'atteindre son but. On eut plus d'une fois le tort de les confondre dans la même défiance, comme elles peuvent avoir eu celui de se confondre dans les mêmes attaques. » Voilà comment on juge la Restauration à l'Académie de Lyon. Nous demandons s'il est possible de résumer en un langage plus élevé et plus politique tout le passé de la monarchie parlementaire avant et depuis 1830?

On ne s'étonnera pas qu'à cette dernière date, l'ancien président de la Chambre des députés, nommé depuis deux ans à la première présidence de la Cour royale de Bordeaux, ait donné sa démission pour refus de serment. Celui qui avait accepté les fonctions publiques par dévouement devait s'en désister par fidélité. M. Ravez, on le

devine, était de cette fière et rigide école de la foi politique dont les adeptes de plus en plus clair-semés laissent après eux moins à dire au biographe, mais plus à admirer au moraliste. Sa vie publique fut à peu près close en effet par cet acte de renoncement volontaire. Mais il n'avait pu se dépouiller ni du renom judiciaire qui lui a valu d'être appelé par M. Troplong le premier jurisconsulte de son temps, ni de la considération toujours accordée à une vie telle que la sienne. Retiré dans son cabinet, M. Ravez semblait présider encore la Cour de Bordeaux, tant le législateur et le magistrat avaient laissé leur noble empreinte sur l'avocat. Ses conseils, que ses anciens justiciables n'étaient pas seuls à lui demander, étaient des traits de lumière, ses avis écrits des arrêts anticipés. Un jour, devant la Cour de Paris, un plaideur ayant demandé un délai pour laisser le temps d'arriver à une consultation attendue de province, les magistrats ne semblaient pas d'humeur à l'accorder. Mais quand le nom de Ravez eut été prononcé : *Pour une consultation de M. Ravez, la Cour attendra!* dit le président Séguier.

En 1849, la Gironde voulut s'honorer une dernière fois du nom de son député de 1816 et le comprit parmi ses représentants à l'Assemblée législative. Ravez n'hésita pas. Sacrifiant son repos à quatre-vingts ans comme il avait joué sa vie à vingt-deux ans, il reparut dans cette enceinte où deux révolutions avaient passé depuis qu'il y avait tenu la première place. Ses collègues, pour le plus grand nombre desquels il était un homme nouveau à force d'être ancien, s'empressèrent de le porter à la présidence de la grande commission de réforme hypothécaire. Ayant voulu revenir à Bordeaux en septembre suivant pour assister à la session du conseil général, il succomba à des fatigues au delà de ses forces et trouva ainsi au sein des devoirs qu'il aimait le plus, une mort sanctifiée par la religion, consolée par la famille, honorée par le deuil d'une grande cité.

Telle est la vie pleine d'enseignements et de grands services dont M. Sauzet s'est fait le digne narrateur. Il nous sera permis de dire à notre tour, en empruntant à l'illustre auteur de *Rome devant l'Europe*, son éloquente conclusion, que lorsqu'après avoir traversé les plus nobles triomphes de la barre et les plus hautes dignités de l'État, on s'est donné la papauté pour dernière et immortelle cliente, on a droit de montrer « à notre jeunesse comment on grandit sans changer, aux anciens comment on finit sans déclin, à tous comment on demeure après avoir fini. »

Léopold de Gaillard.

MÉLANGES

LES QUATRE ÉVANGILES, traduction nouvelle accompagnée de notes et de dissertations par l'abbé Crampon, chanoine honoraire d'Amiens et de Perpignan, avec approbation de Mgr l'évêque d'Amiens. — Tolra et Haton, éditeurs, rue Bonaparte, 68.

On a souvent dit que la meilleure réponse aux attaques dont les Évangiles ont été l'objet est ce livre divin lui-même. Rien n'est plus vrai. Il offre des caractères certains et frappants de vérité et de divinité. « Quelle grandeur dans la simplicité de ses pages ! Comme elles sont exemptes de recherches, d'emphase et de prétention ! et comme il y règne un accent d'innocence et de bonne foi ! D'où peut venir, sinon d'en haut, cette doctrine si sublime et pourtant si populaire? et cette morale si forte dans sa douceur? et cette parole ingénue et victorieuse qui fait sentir au lecteur la plus pénétrante impression de vertu? Qui a conduit l'intelligence de ces illettrés dont l'œuvre est inimitable?.... On ne peut lire ces pages si simples et si belles, sans rester convaincu que c'est un Dieu qui les anime et les remplit, un Dieu qui en est le principal auteur et l'unique objet. On y sent passer et frémir *un souffle* qui, selon le mot des Écritures, *annonce le Seigneur* [1]. »

Il ne faudrait néanmoins pas conclure que nos saints Évangiles, dont le caractère de vérité et de divinité est si manifeste, n'aient point besoin d'être interprétés et expliqués; et qu'il suffise, à la manière des missionnaires anglicans, de multiplier et de répandre les textes sacrés. Quiconque s'est voué à l'étude de la Bible admire comment des gens étrangers à toute herméneutique osent, sans guide, s'aventurer dans une lecture si difficile. Ces textes anciens, rédigés dans un langage divinement étrange, et semés de locutions dont le sens n'est fourni ni par le lexique, ni par les lois ordinaires de la grammaire, ont besoin d'une traduction savante et d'explications multipliées.

L'ouvrage de M. l'abbé Crampon offre ces deux choses indispensables aux lecteurs du Nouveau Testament. Sa traduction des *Quatre Évangiles* l'em-

[1] Mandement pour le Carême. de Mgr l'archevêque de Paris, p. 10.

porte sur le grand nombre des traductions françaises que nous avons pu examiner de près jusqu'ici. Il y a dans le travail de cet ecclésiastique intelligent et consciencieux des efforts dignes de louanges et des difficultés heureusement vaincues.

Ce qui recommande surtout à mes yeux le livre de M. l'abbé Crampon, ce sont les notes jetées au bas des pages. Elles sont brèves, substantielles et puisées aux meilleures sources; elles accompagnent heureusement le texte dont elles sont l'explication. Leur brièveté forcée mettait l'auteur dans la nécessité d'omettre beaucoup d'éclaircissements désirables : il a eu l'heureuse pensée de suppléer à ce qui était omis au bas de la page en plaçant à la fin du volume un vocabulaire où sont expliqués, des mots, des locutions et des difficultés qui arrêtent le lecteur intelligent, mais peu familier avec le style, les hommes et les choses des Évangiles.

Nous ne formulons ici qu'un seul regret : c'est que la traduction des *Quatre Évangiles* forme un volume trop lourd et trop compacte. On aimerait à pouvoir emporter avec soi à l'église et dans les promenades ce trésor qni s'appelle le Nouveau Testament.

C'est avec la certitude que le livre sera utile que j'oserais le recommander, si Mgr l'évêque d'Amiens ne l'avait déjà fait avec l'autorité qui s'attache à sa science et à son caractère.

Un prêtre est légitimement fier quand son évêque dit de l'ouvrage qu'il a composé : « C'est à mon entière satisfaction que vous l'avez exécuté; » et le fidèle est rassuré sur la complète orthodoxie d'une traduction qui a mérité un suffrage aussi explicite et aussi autorisé.

L'abbé Meignan.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE COCHINCHINE EN 1861, par M. Léopold Pallu. 1 vol. in-8, avec plans et carte. Paris, L. Hachette.

Celle de nos expéditions d'Orient dont on a le moins parlé, qui a eu le moins de retentissement en France et à l'étranger, est l'expédition de Cochinchine. Tout a conjuré contre elle pour amoindrir sa légitime renommée. Faite à l'issue de l'expédition de Chine et par un détachement des troupes qui en revenaient, elle en a paru le dernier coup de canon. Les yeux qui avaient suivi nos soldats de Hong-Kong à Pékin cessèrent d'accompagner ceux d'entre eux qui allaient tirer vengeance des perfidies de l'empereur Tu-Duc et assurer sur les rives du May-Kong la libre propagation de l'Évangile. Et cependant ces soldats offraient un noble spectacle à leur pays — celui du devoir accompli pour le devoir lui-même, en dehors de tout ce qui peut exciter ou soutenir le cœur, et cela, au lendemain du jour où, ayant glorieusement achevé leur tâche dans le Céleste-Empire, ils s'attendaient à retourner dans leur patrie et jouir de quelque repos.

Un officier de marine connu déjà par plusieurs bons ouvrages, et qui faisait partie de l'héroïque division à laquelle le gouvernement demanda le surcroît de sacrifice auquel nous devons la conquête de la Cochinchine, M. Léopold Pallu, vient de nous en donner une histoire intéressante à tous égards, où ce qui frappe le plus est cet esprit d'abnégation personnelle qui, avec le génie stratégique, semble être la vertu particulière du soldat français à notre époque. Aller au péril sans hésitation, et trouver sur place le meilleur moyen de triompher ou d'échapper au péril : voilà en effet ce qui distingue aujourd'hui nos soldats depuis le général en chef jusqu'au dernier sergent, et ce qu'a montré tout particulièrement l'expédition de Cochinchine.

Les hommes ainsi que le matériel désigné pour ce supplément de campagne, tout était fatigué, mais tout était bon, les hommes surtout ; « tous rompus par quatre ans de guerre, usés si l'on veut, mais non à bout, » dit M. Pallu.

« Parmi les officiers, partis de France depuis si longtemps, quelques-uns, continue l'historien, n'étaient, lors de leur arrivée en Chine, que des adolescents. Ils avaient vieilli dans ce dur labeur, ne connaissant de la France que quelques planches qui la représentaient et qui les portaient, ignorant les mœurs des peuples qui défilaient sous leurs yeux, ou, comme tous les marins, ne s'en souciant. Les meilleures années de leur vie venaient de s'écouler dans une sorte d'austérité et dans la privation de ces relations sociales que l'on rencontre sur la plupart des points du globe et qui manquent absolument en Chine. Rien de ce qui fait battre le cœur d'un homme de vingt ans ne les troublait... Aucun d'eux n'était jeune; ils avaient comme un air uniforme de virilité et d'activité ; ceux qui eussent été frivoles ailleurs avaient ici quelque chose de sérieux ; les autres, arrivés à l'âge où la plupart des hommes sont désireux du repos, étaient remplis d'ardeur... L'annonce d'une expédition qui allait s'effectuer en Cochinchine avec des forces imposantes infusa du sang nouveau dans ces veines qui tant de fois avaient porté la fièvre. Cette expédition fit ressortir l'excellent esprit des équipages ; ceux qui avaient acquis depuis bien longtemps des droits de revenir en France n'en parlèrent plus. Chacun ne songea qu'à prendre une part dans les opérations qui allaient commencer. »

Ces opérations, commandées par la nature du pays qui n'est qu'un vaste delta traversé par des milliers de cours d'eau et détrempé six mois par les pluies, furent aussi étranges que pénibles. Tandis qu'une partie de nos soldats en étaient réduits à déloger à la baïonnette, de ses retranchements de boue et de branchages pétris ensemble et sur lesquels le canon ne pouvait presque rien, un ennemi indifférent à la mort ; les autres, organisés en groupes de braconniers, l'allaient chassant, comme on fait en hiver des canards sauvages, sur toutes les rivières, tous les ruisseaux et au fond de tous les marécages où il se tenait blotti. Plus de distinctions d'armes et de grades,

dans cette sorte de battue à l'homme : la même blouse de laine ou de coton pour tous, à peine marquée d'une gance de couleur pour les principaux chefs; chacun, du reste, payant de sa personne et faisant le coup de baïonnette ou le coup de fusil. Comme les Cochinchinois tenaient mieux qu'on ne s'y attendait, ce double genre de guerre dura assez longtemps. La campagne, ouverte le 16 février 1861, fut poussée sans interruption jusqu'à la fin d'avril.

Beaucoup de braves soldats, d'intelligents et vaillants officiers tombèrent là qui, deux mois plus tôt, avaient souri à l'idée d'aller raconter dans leurs familles la part qu'ils avaient prise à des actions plus retentissantes ! Rien pourtant chez eux ne trahit un instant d'émotion ; leur expression, à tous, était celle d'une énergie calme et concentrée. Dès les premiers moments, il y eut des pertes douloureuses pour l'armée et des scènes navrantes et sublimes. A l'attaque du camp du Mandarin, par exemple, comme, par suite de l'impitoyable égalité du terrain, tous les mouvements se faisaient à découvert, l'espace, en un instant se couvrit de morts et de blessés.

« Un des aumôniers de l'armée, raconte M. Pallu, courait d'un mourant à un autre, se penchait vers eux et psalmodiait des paroles latines. Là furent blessés, mais restèrent debout ou se relevèrent, le lieutenant de vaisseaux Foucauld, l'enseigne Berger, les aspirants Noël et Frostin ; le quartier-maître Rolland, qui eut la cheville fracassée, se pansa lui-même et se traîna au feu ; le clairon Pazier qui, dans le commencement de l'action, fut atteint au front, se releva et continua à sonner la charge; l'enseigne de vaisseau Jouhaneau-Larégnère qui eut le flanc gauche emporté et engagea les hommes qui voulaient le relever à le laisser et à continuer de combattre. »

Cette affaire mit trois cents hommes hors de combat.

« Les blessés ne se plaignirent pas, ajoute M. Pallu, ou se plaignirent rarement ; ils étaient simples et admirables. La vie s'en allait chez eux sans qu'il leur échappât une parole de désespoir ou de regret de mourir si loin de la France. A l'ambulance, un homme qui avait reçu une balle dans le ventre, fumait tranquillement sa pipe. Quand il vit l'aumônier, il lui dit: « Oh ! moi, monsieur le curé, je sais que je n'en ai pas pour longtemps. — Eh bien! mon ami, voulez-vous vous préparer? — Volontiers. » Il fit sa confession et mourut une heure après. C'était un homme du peuple qui s'exprimait avec cette aisance naturelle qu'on rencontre chez les hommes du centre de la France... Du reste, leur contenance à tous, attesta jusqu'au bout la valeur morale de l'armée de Cochinchine. »

Les Espagnols qui étaient avec nous, c'est une justice à leur rendre, montrèrent aussi de la valeur devant l'ennemi et du courage devant la mort.

De leur côté, nous l'avons dit, les Cochinchinois se battirent mieux qu'on ne l'attendait d'eux et que ne l'avaient fait leurs voisins les Chinois. Dans la

journée du 25 février 1861, ils tinrent tête plus d'une heure, avec leurs mauvaises armes à nos troupes bien armées. « Là, dit M. Pallu, fut accepté résolûment ce face à face qui trouble nerveusement et si fort les Asiatiques, qu'ils songent alors à mourir et non à se défendre. »

En faut-il conclure que les sujets de l'empereur Tu-Duc soient d'une autre trempe que les peuples voisins? M. Pallu ne le croit pas. Cependant le contraire nous semblerait résulter de l'étude qu'il leur consacre dans la seconde partie de son travail. Et d'abord les Cochinchinois sont, physiquement, moins laids que les Chinois; leur dépravation est moins grande; ils n'ont pas leur ardente soif de l'or. L'amour du bien-être et le goût de l'élégance leur font craindre, il est vrai, la pauvreté, mais ils la supportent avec une résignation qui n'est pas sans dignité, comme l'atteste cette mélancolique chanson de bateliers qui se répète sur toutes les rivières et que M. Pallu s'est fait traduire :

« Pourquoi, dis-moi, chère pauvreté, pourquoi — me suis-tu pas à pas sans me laisser un instant de trêve? — Un jardin désert où ne pousse que l'herbe, — une case soutenue par trois colonnes et qui laisse voir le ciel, — voilà mon lot. — A la porte, les créanciers perdent leur voix en exigeant les dettes; — à la maison, les enfants ont faim et pleurent jusqu'à éteindre leur haleine. — C'est notre sort d'être pauvres ; mais nous le serons au plus pendant quelques années. — Et il est certain que nous ne le serons pas toujours. »

Il leur reste d'ailleurs dans leurs usages et dans leurs lois de nobles vestiges de la vie patriarcale. A la vérité l'empereur est absolu, mais les villes et les villages se gouvernent avec une liberté que ne connaissent plus nos pays libres. Ce n'est donc pas un peuple usé par le despotisme; il est au contraire plein de vie. Jusqu'ici, comme le prouvent les succès de nos compatriotes aux dix-septième et dix-huitième siècle et les échecs des Anglais et des Hollandais au dix-neuvième, il n'y a que les Français qui aient réussi à lui faire accepter la civilisation occidentale. L'œuvre des Pallu, des Béhaine, des Olivier est notre héritage : espérons qu'après l'avoir ressaisi comme nous venons de le faire, au prix d'un si noble sang, nous ne l'abandonnerons plus. C'est la conviction de M. Pallu; ce sera le vœu de tous ceux qui le liront.

P. Douhaire.

ŒUVRES DE LOUIS XVI, précédées d'une Histoire de la monarchie et d'une lettre de M. Berryer. 2 vol. in-8. — Desloges.

Cette ouvrage est une compilation dont le titre ne trompera personne. *Le Moniteur* en fait en grande partie les frais. *Les réflexions sur les entre-*

tiens avec le duc de La Vauguyon, sont conformes au texte de l'édition donnée en 1851, par M. de Falloux, avec une préface que la longue introduction des nouveaux éditeurs ne fera certainement pas oublier. Les belles instructions nautiques, écrites de la main de Louis XVI pour MM. de la Peyrouse et de Langle, sont connues depuis longtemps de quiconque n'est pas étranger à l'histoire de cette époque ; enfin si les auteurs de cette publication avaient été plus au courant de la science bibliographique, ils auraient pu être mis sur la trace d'une *Description de la forêt de Compiègne*, écrite par Louis-Auguste, alors duc de Berry, en 1769, et dont la publication aurait offert du moins un certain intérêt de nouveauté.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait regretter de voir réunir dans le même ouvrage ces admirables monuments de résignation chrétienne aux grands devoirs de la royauté et aux plus terribles épreuves de la fortune. Jamais ouvrages n'ont été plus complétement l'expression de l'écrivain lui-même. Louis XVI parle comme il agit, et ses écrits, comme la lecture même de sa vie, élèvent l'âme vers les régions supérieures et toujours sereines. Son esprit est aussi droit, son cœur est pur ; et en l'observant de près, on s'assure à l'instant que la faiblesse qui lui a été tant reprochée a sa source dans la bonté de son âme bien plus que dans l'hésitation de sa pensée, ses idées ne changèrent jamais; il les conserva en les sacrifiant, et cette torture morale vint ajouter une grande amertume aux longues épreuves de sa vie. C'est ce que la lecture de ses *Œuvres* ne permet pas de mettre en doute.

Ch. Douniol.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 avril.

Au moment où l'Angleterre allait célébrer la fête de son poëte national, la toile est brusquement tombée à Londres sur une de ces pièces où, suivant l'habitude du grand tragique, la farce et le grotesque se mêlent à l'élément dramatique, et le tapage des ovations garibaldiennes a dû cesser pour permettre aux diplomates de s'entendre. Aussi bien il y avait une singulière contradiction dans la présence simultanée de la conférence et de Garibaldi aux bords de la Tamise, et la Grande-Bretagne, réunissant chez elle les représentants des nations pour y travailler à la pacification générale à l'heure même où elle encensait le soldat de la révolution européenne, semblait chercher la conciliation difficile de l'eau et du feu. Mais un rapprochement s'est opéré entre Paris et Londres; lord Palmerston, qui avait déjà immolé M. Stansfeld, s'est souvenu

Qu'un peu d'encens brûlé rajuste bien des choses,

et lord Clarendon est venu mettre le sceau au raccommodement. Dès lors, l'exhibition du solitaire de Caprera n'avait plus de raison d'être, et le spectacle a été prématurément clos, au grand désappointement des cockneys.

Mais si la comédie est jouée, comédie qui n'a eu qu'un acteur sincère, le peuple de Londres, il convient d'en tirer la leçon, et nous demandons à laisser échapper les sentiments qu'elle a fait naître en nous, tant au point de vue du patriotisme qu'à celui de la moralité humaine.

Qu'est-ce au fond que Garibaldi ? Les uns l'exaltent jusqu'à le transformer en demi-dieu, les autres le ravalent au-dessous du dernier bandit. Restons également éloignés du fanatisme et des colères et rappelons simplement la réalité des choses.

Garibaldi est un audacieux coureur d'aventures, une manière de bravo politique. Au moyen âge, il eût pu jouer un rôle utile ; de nos jours il a fait une sorte de brigandage héroïque. Soldat courageux, mais général impossible, drapé dans sa chemise rouge comme dans un manteau de théâtre, conquérant burlesque ayant un romancier pour Homère, héros de contrebande, ballotté de Plutarque à M. Havin, convenez, braves Anglais, que vous l'eussiez tranquillement fait pendre aux vergues d'un de vos navires s'il se fût avisé d'adresser aux Irlandais ou aux Hindous quelques-unes des proclamations qu'il a prodiguées aux Polonais, aux Vénitiens et aux Hongrois.

Il faut lui reconnaître la foi ardente et le courage, deux qualités qui font les hommes supérieurs quand elles sont dirigées par des principes sûrs et mises au service d'une noble cause, mais qui, égarées chez lui, l'ont déclassé et jeté en aveugle dans les violences et les révoltes.

Ce qui le caractérise avant tout et ce qui lui donne seul quelque physionomie, c'est sa haine du catholicisme et de la France. Il nourrit pour notre pays comme pour la Papauté une aversion profonde, et depuis le jour où il s'est vanté dans Rome, veuve de son pontife, d'avoir les mains teintes de sang français, il n'a pas manqué une seule occasion d'exhaler hautement cette double haine. Faut-il rappeler ses discours injurieux de Marsala et de Palerme, sa correspondance jetée aux quatre vents dans laquelle il excite ses partisans à *débonapartiser* la Péninsule, ses proclamations où il représente nos soldats comme « des *ennemis* et des *oppresseurs,* » ses harangues furieuses où il conseille « d'écraser la tête des prêtres sous les pavés des rues, » et où il nous menace de prendre dans Rome « *une revanche* de 1849 ? » Toutes ces insultes, toutes ces violences sont connues, et comme pour bien marquer la persistance de ses sentiments à notre égard, il a voulu que ses premiers actes à Londres fussent une visite éclatante à M. Stansfeld et une entrevue amicale avec Mazzini, au lendemain même du jour où ce Vieux de la Montagne venait d'être condamné pour participation à une tentative d'assassinat contre Napoléon III. C'est par là qu'il a commencé ses démonstrations sur le sol britannique, et c'est aussi par là qu'il les a terminées en se plaçant publiquement sous l'égide de Mazzini et en l'appelant avec une effusion effrontée *son ami* et *son maître!*

Voilà l'homme, et comment l'Angleterre, qui le connaît bien, a-t-elle pu l'accueillir avec des explosions d'enthousiasme et un délire que n'ont rencontré ni Wellington, ni Robert Peel, ni l'empereur des Français à l'époque de la guerre de Crimée, ni le prince de Galles, présentant une jeune et éblouissante princesse à l'amour de son peuple ? Comment l'apôtre des

croisades révolutionnaires a-t-il pu être choyé par les ministres d'un gouvernement régulier, le confident et le séïde de Mazzini honoré par des alliés de la France ?

Sans doute il y a dans Garibaldi des côtés qui peuvent plaire à l'esprit britannique : son caractère entreprenant, ses initiatives hardies en dehors de toute impulsion gouvernementale, sa vie aventureuse, ses passions anti-papistes ; mais ces traits, qui justifieraient de la sympathie, ne suffisent pas pour expliquer les adulations inouïes dont il vient d'être l'objet, et on demeure confondu de cette débauche d'un grand pays prosterné aux pieds d'une pareille idole, traînant sa voiture, lui faisant baiser les mains par ses héritières, lui offrant le bras de ses duchesses pour soutenir sa marche, l'accablant de députations, d'adresses, de banquets, de gardes d'honneur, épuisant pour lui toutes les formes du lyrisme et de l'extravagance, et oubliant un instant dans cette folie le reste de l'univers !

De semblables entraînements se fussent excusés de la part d'une multitude ignorante ; mais ce n'est pas seulement la populace qui a fait cet accueil au vaincu d'Aspromonte; ce sont les pairs, les vieux lords, les hommes d'État blanchis sous le harnais, les plus fiers représentants de l'arrogante aristocratie britannique, les Derby, les Sutherland, les Shaftesbury et vingt autres. Pourquoi? Nous renonçons à éclaircir cette énigme; nous ne voulons pas rechercher si c'est une avance à la révolution italienne, un moyen de substituer dans la Péninsule l'influence anglaise à la nôtre, un avertissement à l'Autriche, un échec à la Papauté; nous laissons à des événements peut-être prochains le soin d'expliquer ces inconséquences et ces rébus; mais ce qui reste, ce sont les aveux de Garibaldi proclamant que, « sans l'amiral Mundy, il n'aurait jamais pu passer le détroit de Messine, » et que, « sans le gouvernement anglais, les Bourbons seraient encore sur le trône de Naples; » c'est l'amitié insolemment affichée de Garibaldi et de Mazzini; c'est surtout l'enseignement démoralisateur donné à toutes les âmes qui croient encore au droit des gens, à la valeur des traités et à la moralité humaine.

Quelle confiance peut inspirer un gouvernement qui s'abandonne à de pareilles aberrations, et quel sentiment en particulier la France peut-elle éprouver de démonstrations directement blessantes pour elle ou pour des intérêts qu'elle protége? Que nos prétendus démocrates, auxquels les antichambres dorées ne répugnent pas à l'extrême, n'aient pas vu d'un trop mauvais œil l'homme de Marsala s'amollir dans la Capoue des hôtels britanniques, passe ; mais comment leur patriotisme peut-il s'accommoder des outrages faits à notre pays, à son armée, à son génie? Car enfin ces bruyantes accolades à l'ami des assassins de Napoléon III, et cet accouplement de noms significatifs : *Mazzini-Garibaldi-Stansfeld*, dans les hourrahs de la multitude, qu'est-ce, sinon une injure et un défi ?

On appelle Garibaldi le glorieux chef des *Mille*. L'affaire d'attentat récem-

ment déroulée devant la Cour d'assises de la Seine nous a édifiés sur le compte de ces *mille;* on se souvient que trois des accusés étaient précisément des chevaliers de Marsala, et comme signe distinctif, Greco, Imperatori et Scaglioni portaient la fameuse médaille des *mille*, gage d'honneur et de vertu militaire. Et c'est le chef de ces paladins que célèbrent sur tous les modes les Anglais de Londres et de Paris !

Singulier résultat de la guerre de 1859 et *misérable suite de nos victoires*, pour répéter un mot du généreux évêque d'Orléans. Nous avons sacrifié trois cent millions et cinquante mille hommes pour affranchir l'Italie de l'influence autrichienne; nous avons gagné pour les Piémontais les dures victoires de Magenta et de Solferino, donné à Victor-Emmanuel la Lombardie, laissé déchirer le traité de Zurich, souffert le démembrement des États de l'Église et l'absorption des Deux-Siciles, et pour récompense de tous ces services Garibaldi nous voue à l'exécration des Italiens, Mazzini nous expédie des coupe-jarrets qu'il soudoie par l'entremise de son ami Stansfeld, tous trois se donnent publiquement la main de l'autre côté du détroit pour bien constater l'accord de leurs sentiments et de leurs vues, lord Palmerston les serre affectueusement dans ses bras, et ce qu'on appelle la démocratie française applaudit à ce touchant tableau !

C'est, du reste, comme l'exposait M. de Falloux dans notre dernier numéro, le pendant de ce qui s'est passé en Crimée; nous avons enfoui là un milliard et demi; plus de cent mille de nos soldats y dorment dans quatre-vingt-quatre cimetières. Sébastopol a été démantelé, le trône des sultans affermi, et quand, pour prix de ces gigantesques efforts, nous adressons une demande à Constantinople, nous découvrons que nos ambassadeurs sont loin d'y peser du poids de nos services. Là, comme en Italie, c'est l'influence anglaise qui domine ; où nous avons eu la peine, elle perçoit le bénéfice; où nous avons semé, elle récolte.

De semblables précédents auraient bien dû nous guérir de l'aventure lointaine du Mexique. Là aussi des millions et des hommes ont été sacrifiés pour arriver finalement à ceindre d'une couronne le front d'un prince autrichien. Fasse le ciel que ce Habsbourg transplanté par nos mains n'étonne pas le nouveau monde de son ingratitude, et que la Grande-Bretagne ne vienne pas encore faire sa gerbe dans nos sillons.

Si nous voulions juger en détail la convention du 10 avril, nous aurions plus d'une objection à faire, et nous exprimerions surtout le regret de ne pouvoir l'envisager comme *une solution;* ce n'est qu'une transformation, une phase nouvelle d'une entreprise qui se poursuit à nos dépens, une combinaison qui nous laisse, comme avant, seuls responsables de notre création aventureuse, seuls garants de notre lourde créance.

Et pourtant, l'acceptation, le départ du jeune empereur, qui est allé incliner devant Pie IX sa nouvelle couronne, ont été pour notre patriotisme

une véritable satisfaction, et nous sommes trop bons Français pour ne pas respirer plus à l'aise.

Le refus de l'archiduc nous ouvrait, en effet, des horizons si indéfiniment onéreux et inquiétants que nous avons pu trembler de le voir céder aux conseils des siens ou à ses propres hésitations. Pendant quelques semaines, les forces et le Trésor de la France ont été à la merci d'un scrupule, d'un caprice, d'un accès de fièvre d'un cadet de la maison de Lorraine, et s'il eût par malheur repoussé notre présent, quel désarroi, nous n'osons pas dire quelle catastrophe pour notre politique! Adieu les 66 millions de l'emprunt, adieu le moyen d'imiter habilement M. Gladstone, adieu les souriantes perspectives d'annuités, l'évacuation partielle, et le reste ! Tout croulait, et le désastre de Perrette passait de la fable dans les plus graves réalités gouvernementales !

Aussi, sans trouver que les journaux de Vienne aient raison de nous demander de la reconnaissance, ce qui serait un peu trop changer les rôles, nous nous sentons disposés à admettre qu'il y a des obligés des deux parts et que l'archiduc pourra nous rendre des services à Mexico, surtout s'il commence, selon sa promesse, par y donner le salutaire exemple d'institutions libérales et d'un pouvoir cherchant loyalement sa force dans la fixation précise de ses limites. Parviendra-t-il à asseoir et à consolider ce pouvoir? En débarquant à la Vera-Cruz, il trouvera devant lui une première difficulté : la protestation que vient de formuler le congrès de Washington, portant « qu'il ne convient pas au peuple des États-Unis de reconnaître un gouvernement monarchique sur les ruines d'un gouvernement « républicain en Amérique, sous les auspices d'une puissance européenne « quelconque. » Le fait a sa gravité, mais il n'a rien d'inattendu ; c'est une affirmation nouvelle de la fameuse doctrine de Monroë : l'Amérique aux Américains, doctrine que l'Europe n'a jamais admise et que la civilisation chrétienne, embrassant et fondant tous les peuples, reconnaît encore moins. Pour l'heure présente, le gouvernement disloqué de Washington n'est guère en état d'appuyer ses protestations par les armes, et, quant à l'avenir, tant de circonstances et d'éléments peuvent le modifier, qu'il serait difficile d'en sonder à l'avance les profondeurs. Sans être débarrassés du Mexique, nous sommes donc pour le moment soulagés un peu de ce côté, et l'ambition d'un prince nous ouvre au moins des perspectives que le regard des politiques cherchait vainement depuis deux années. S'il y a dans l'ancien empire de Montézuma des hommes dignes de ce nom et non pas seulement des troupeaux d'êtres barbares ou corrompus, la résurrection d'un grand peuple est possible; il reçoit d'en haut les plus belles chances que la destinée lui ait offertes, un gouvernement, une armée, de l'argent, l'intérêt de l'Europe. Que fera-t-il de tant de dons qui nous ont tant coûté et que nous lui devions si peu?

Une autre de nos préoccupations s'atténue aussi, et la conférence de

Londres fait espérer un arrangement prochain de la question danoise. La chute de Düppel, si héroïquement défendue, a donné à l'orgueil militaire de la Prusse la triste satisfaction qu'il réclamait. Un armistice ne tardera sans doute pas à arrêter l'effusion du sang, et la diplomatie pourra faire son œuvre. On a beaucoup parlé d'une conférence *sans base*, alors qu'au contraire chaque puissance gardait en réserve une base déterminée, et que la France à elle seule en posait deux, l'une principale, le maintien du traité, l'autre subsidiaire, l'appel aux populations. Le subsidiaire a failli un instant renverser le principal, mais l'émotion n'a pas été longue, et devant la résistance des cabinets la proposition de M. Drouyn de Lhuys s'est peu à peu effacée, comme ces tableaux dioramiques qui vont en s'amoindrissant jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

En ce moment, il n'est plus question d'ériger le suffrage universel en cour de cassation politique et en grand juge de toutes les difficultés internationales ; il s'agirait seulement de consulter les populations suivant *les mœurs et les traditions de chaque pays*, ce qui est un peu différent. Proclamer, en effet, que désormais l'*ultima ratio* des peuples eût été une urne, même à double fond, comme cela s'est vu dans un pays voisin, et que le jour où les princes les plus éclairés, les ministres les plus éminents, les diplomates les plus habiles se fussent trouvés à bout de combinaisons et de ressources, on eût convoqué la masse ignorante ou égarée pour décider de ce que commandent la justice, les traditions, les mœurs, les traités et les intérêts, c'eût été révolutionner tout le droit public européen et livrer en quelque sorte les peuples au hasard d'une loterie. La transformation subie par le projet de M. Drouyn de Lhuys le ramène au contraire aux coutumes séculaires et le conforme au droit historique du continent. Consulter les États du Sleswig et ceux du Holstein, c'est-à-dire la représentation légale et traditionnelle des duchés, ce n'est pas innover, mais simplement rendre hommage à ce que nous appellerions le vieux droit si le droit pouvait être jeune ou vieux, et s'il n'était pas universel et éternel. On a cité à ce propos la célèbre délibération des États de Bourgogne examinant, après le traité de Madrid, la cession faite par François Ier, et refusant de s'y soumettre. Le cas est, en effet, analogue, et nul ne saurait trouver illégitime que les États des provinces en litige fussent appelés à faire connaître leur sentiment sur les conditions essentielles de leur existence. Les puissances admettront certainement ce moyen terme, qui offre une apparence de satisfaction à certaines théories, sans blesser en rien l'organisation fondamentale de l'Europe.

« Un congrès, disait naguère *le Moniteur* dans une note célèbre à l'adresse des Italiens, un congrès ne demandera que ce qui est juste. » La conférence de Londres basera donc sa solution sur la justice, du moins il faut l'espérer, en dépit des efforts que la Prusse ne manquera pas de faire dans le sens de ses secrets desseins. A défaut d'une annexion immédiate, le but du cabinet de Berlin sera de renforcer l'élément allemand dans les duchés,

de manière à germaniser de plus en plus la terre convoitée et à y ruiner progressivement l'existence propre et l'indépendance du Danemark[1]. Mais la pensée unanime des puissances semble être de sauver l'intégrité de la petite monarchie danoise, dont la France affirmait solennellement les droits il y a douze ans, et qui se montre aujourd'hui si digne de vivre. « Quant au traité de 1852, disait l'autre jour le comte Russell à la Chambre des lords, nous devons le maintenir et le faire reconnaître par les puissances de l'Europe. » Et le chef du *Foreign-Office* ajoutait : « J'ai la ferme confiance que tel sera le résultat de la conférence. » C'est là l'essentiel; les détails de l'arrangement ne sont que des points secondaires. On peut donc considérer dès maintenant comme terminée la campagne des Austro-Prussiens au delà de l'Eider, campagne qui aura rapporté plus d'honneur aux vaincus que de profits aux vainqueurs, et que l'équitable avenir jugera avec la même sévérité que certaines expéditions dont saigne la Péninsule italique.

L'attention de notre Sénat a été récemment appelée sur ce dernier point par d'honorables pétitionnaires qui signalaient au gouvernement les horreurs commises dans le royaume de Naples en violation de traités au bas desquels languit notre signature ; mais le Sénat s'est fermé les oreilles et la question préalable a coupé court au débat. On a dit à cet égard que la situation du royaume de Naples ne nous regarde pas et que Vatel interdit de se mêler des affaires intérieures des autres. Nous avons un peu oublié Vatel, mais nous connaissons notre histoire contemporaine, et M. Duruy serait certainement le premier à rappeler avec nous que « l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste à faire prévaloir, » que le traité de Zurich est notre œuvre, et que ce traité réservait formellement des droits foulés depuis aux pieds par les héritiers ingrats de nos victoires? Comment ! nous nous mêlons des affaires de Pologne au nom des traités de 1815, des affaires de Danemark au nom de la convention de 1852, et il nous serait défendu de nous occuper des affaires de Naples, expressément réglées par un traité de 1860 que le Piémont a solennellement paraphé *avec nous?* Est-ce que notre honneur n'est pas ici directement engagé, et peut-on traiter d'illégitime et d'usurpatrice la pensée de faire respecter une signature écrite avec le sang de nos soldats? Vatel n'a donc rien à voir ici, et ce n'est pas à la France, qui se mêle un peu de tout sur le globe, qui s'est mêlée notamment de ces mêmes affaires intérieures de Naples sous Ferdinand II, et qui a souffert au congrès de 1856 qu'on s'occupât chez elle de l'administration de souverains qui n'étaient pas même représentés à ce congrès, ce n'est pas à la France de s'abstenir juste au détriment du coin de terre mis soigneusement par elle en dehors de la rapacité piémontaise!

[1] *La Nationalité du Sleswig*, par E. Beauvoir (Dentu). — *Le Conflit dano-allemand*, par Ernest Grégoire.

Mais si le Sénat ne veut rien écouter, passons au Corps législatif, qui parle plus et se fait mieux entendre. On y aborde le budget, ce critérium de la bonne politique et de la vraie prospérité des États, et en traitant ce sujet, que nous étudions plus haut d'une manière étendue, comment se défendre à la fois d'un parallèle et d'un sentiment de jalouse admiration? M. Gladstone est parvenu, en deux années, à réduire les charges de son pays de 196 millions, en faisant profiter de ce dégrèvement considérable les taxes du revenu, du blé et du sucre, du sucre que la loi récemment votée au Palais-Bourbon aurait plutôt pour effet d'augmenter chez nous, et dans la discussion de laquelle l'honorable député du Havre, M. Ancel, a si bien défendu l'intérêt commun de nos colonies et de nos ports. Magnifique résultat qui dédommage amplement l'Angleterre des comédies garibaldiennes, et qui suffit à édifier l'opinion sur les inconvénients du régime constitutionnel.

Le Moniteur, en constatant impartialement ces faits, ajoute qu'ils laissent la nation anglaise « sous l'impression de la plus haute satisfaction dans le présent et des plus heureuses prévisions pour l'avenir. » Nous le croyons volontiers, et nous rêvons pour notre pays une situation semblable. Économiser, dégrever, quel simple et admirable système, et combien nous le recommandons à ceux qui avancent, sans l'établir, que la France a plus grandi encore que son budget!

La commission législative s'est évertuée à introduire des réductions dans nos charges croissantes, et elle est laborieusement parvenue à faire agréer par le conseil d'État une diminution de neuf millions et demi. Ce n'est point un chiffre à dédaigner, mais répond-il suffisamment à cet immense cri d'économie qui a retenti partout aux élections dernières; et quand nous entendons M. O'Quin proclamer au début de son rapport que l'objet principal du mandat législatif est « d'opposer une digue à des entraînements dont les gouvernements les mieux intentionnés ont peine à se défendre, » n'est-il pas permis de se demander si la digue de la commission est assez forte et assez haute? Pour nous, nous n'hésitons pas à le dire, nous aurions souhaité voir introduire plus énergiquement la hache dans les dépenses militaires et particulièrement dans le chiffre du contingent. Tous les services peuvent être l'objet de réductions; les services seuls de la guerre et de la marine peuvent donner lieu à des modifications notables.

« La France a droit de demander à ceux qui gouvernent depuis douze ans, de deux choses l'une, ou la paix ou la guerre. Ou la guerre avec toutes ses chances, ou la paix avec tous ses bienfaits. Or, le premier bienfait de la paix est d'avoir des impôts peu élevés... Si nous sommes en paix, pourquoi dépenser des milliards pour dompter l'élite de la population au métier des armes, sans profit pour personne? Ou bien, si la guerre nous menace, pourquoi ne pas employer ces hommes et ces millions à faire respecter la

France? Si nous avons la paix, pourquoi entretenir une armée plus chère que celle qui vainquit à Eckmühl et à Wagram[1]? »

Or, nous sommes en paix; l'Empereur lui-même vient d'en donner les meilleures assurances, et dès lors ne peut-on pas regretter les scrupules qui ont empêché la Chambre de réduire le chiffre exagéré du contingent? Montesquieu pose comme base numérique des armées le centième de la population. Suivant cette règle, notre force défensive devrait être seulement de trois cent soixante-dix à trois cent quatre-vingt mille hommes, et il pourra sembler qu'à ce chiffre elle serait très-suffisante. Pourquoi la porter au delà? Jusqu'en 1855, nous nous sommes contentés d'un appel de quatre-vingt mille hommes; notre grandeur en a-t-elle souffert dans le monde? M. Fould, dans son mémorable rapport, déclarait que nous inquiétions l'Europe et que nous avions moins besoin de la terrifier que de la rassurer. Le jugement n'a pas cessé d'être exact et nous ferons bien d'en tenir compte. L'Empereur, du reste, partageait le sentiment de son ministre, quand il se plaignait, le 5 novembre dernier, des armements exagérés de l'Europe, et comme il faut bien que quelqu'un commence, il eût convenu à la France, qui est la plus redoutée, de donner l'exemple et d'offrir au monde ce gage de sa loyauté et de sa modération, en allégeant du même coup le plus lourd et le plus improductif de ses impôts.

Mais si nos dépenses continuent de s'élever, nos libertés croissent-elles au moins dans une égale proportion? Nous sommes forcés de reconnaître qu'il y paraît peu, et quoique notre idéal se résume en cette formule : Petits impôts, grandes libertés, nous serions disposés à trouver dans la somme de nos garanties et de nos droits une compensation à celle de nos charges. Malheureusement la fermeture définitive de la salle Barthélemy[2], le procès intenté à quelques électeurs de M. Garnier-Pagès, l'interdiction de banquets en l'honneur de Shakespeare, le refus fait à l'honorable vicomte Lemercier d'établir, sous le titre de *Conciliateur*, un organe dont le nom disait assez l'esprit, la sorte de censure imposée aux journaux littéraires, tenus désormais à communiquer leurs épreuves au ministère de l'intérieur la veille de leur publication, tous ces faits indiquent suffisamment quels progrès ont accomplis chez nous le droit de réunion et la liberté de la presse.

[1] *Analyse de la question des Sucres*, par le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Paris, 1843, pages 130 et 131.

[2] En rendant compte des séances de la salle Barthélemy, dans notre dernier numéro, le rédacteur de la Chronique littéraire a commis une inexactitude involontaire qui nous a valu une juste réclamation de M. Foucher de Careil. L'honorable orateur a été accusé d'avoir laissé ignorer à son auditoire, par une condescendance inutile, que des deux commentateurs du Dante qu'il a si heureusement interprété, l'un, Ozanam, était catholique, et l'autre, Lamennais, ne l'était plus. Le texte imprimé du discours rectifie à cet égard l'erreur involontaire qu'une audition rapide avait causée.

(*Note de la Rédaction.*)

L'État ne se montre pas moins ombrageux dans un autre domaine qui nous semblerait devoir rester toujours au-dessus et en dehors de son action ; aussi n'est-ce pas sans étonnement que nous avons appris l'intention du pouvoir d'arrêter un bref du Pape qui traite pour le diocèse de Lyon une question liturgique, et la résout comme elle a été déjà résolue presque partout en France. Si l'État est incompétent en matière religieuse, c'est assurément et avant tout quand il s'agit de régler les formes de la prière. Ne se reconnaissant pas le droit d'arrêter le livre où M. Renan nie la divinité de Jésus-Christ, qu'il laisse le pape et les évêques régler sans entrave comment Jésus-Christ doit être honoré et invoqué. Il ne veille plus le glaive à la main à la porte du sanctuaire ; il ne peut prétendre, comme le bon roi Robert, à s'asseoir en maître au lutrin, et nous ne pouvons penser que l'empereur Napoléon songe à livrer des batailles du genre de celles que caractérisait Frédéric de Prusse lorsqu'il appelait Joseph II : *Mon frère le sacristain.* La liberté de l'Église en face de l'État dans le règlement intérieur de son culte est un bien infiniment supérieur aux immunités propres et aux usages, si respectables qu'ils soient, de chaque diocèse. C'est uniquement dans l'ordre ecclésiastique que ces immunités et ces usages doivent se chercher des défenseurs et des garants. Telle est, nous n'en saurions douter, la pensée du vénérable clergé de Lyon ; l'intervention du bras séculier lui paraîtra pire que tous les sacrifices, et par son respect pour l'autorité légitime du Saint-Siége et de son évêque, il déjouera les soupçons et les calculs de ceux qui l'ont mal connu, en attestant une fois de plus la religieuse abnégation et l'indépendance sacerdotale qui l'ont élevé si haut dans l'estime de la France et de l'Église catholique.

Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, c'est la liberté que nous trouvons pour remède et que nous sommes réduits à réclamer pour le citoyen comme pour l'Église [1].

Cette liberté, qui était le programme des dernières élections législatives, elle restera le mot d'ordre des prochaines élections départementales. C'est, en effet, dans quelques semaines que le scrutin doit s'ouvrir pour le renouvellement partiel des conseils généraux, et le pays qui s'est réveillé voudra continuer le mouvement heureux par lequel l'entente et l'union de tous

[1] Dans sa livraison de février, *le Correspondant* a emprunté quelques lignes à un opuscule de M. le comte Edgard du Val de Beaulieu sur la compatibilité des libertés modernes avec la doctrine catholique. L'honorable auteur, qui ne partage pas à cet égard toutes nos convictions, craint que sa pensée n'ait été mal comprise, et il nous demande de l'élucider en complétant la citation que nous avons faite de son écrit par les lignes suivantes : « Les illusions des libéraux de bonne foi, irréalisables d'après nous, tendent à constituer, à augmenter au moins l'appoint nécessaire aux faux libéraux pour devenir maîtres de la position, car la force du faux libéralisme, toujours en minorité, ne réside que dans la complicité aveugle du libéralisme honnête. En outre, la liberté de l'erreur finit par entraîner les faibles. Devant la conviction de ces dangers, le silence serait une erreur coupable. »

les hommes indépendants feront rentrer la nation en possession de ses affaires. Un homme distingué, que la mort vient de frapper avant l'âge, M. le comte de Montesquiou-Fezensac, ancien chef d'état-major du général Oudinot au siége de Rome, avait bien compris la force féconde de cet accord, et il avait été l'un des premiers à favoriser, dans sa province, la formation d'un comité électoral sur la patriotique et large base de l'union libérale. Ce que le Gers et d'autres départements ont si intelligemment fait, il y a six mois, l'expérience conseille de le généraliser, afin que partout l'opinion publique puisse faire prévaloir, par des candidats de son choix, les aspirations élevées qui l'agitent et les généreux besoins qui la pressent.

Nous ne pouvons terminer cette chronique sans prendre acte, avec une réelle satisfaction, de la réponse que la célèbre revue romaine, la *Civiltà cattolica*, a adressée, dans son dernier numéro, aux considérations exposées le 25 février par notre collaborateur M. Foisset. Cet article, en effet, conçu dans les termes les plus conciliants, paraît dicté par le désir de mettre un terme aux dissentiments qui ont divisé les catholiques dans ces derniers temps. Il y est déclaré expressément que sur le terrain où s'est placé M. Foisset, une pleine *conciliation* est non-seulement possible, mais *facile*, et la *Civiltà* convient également avec M. Foisset que la principale cause de la division survenue doit être attribuée à ce fait que *le Correspondant* s'imprime en France et la *Civiltà* en Italie. Nous serions ingrats, et bien peu animés des sentiments de paix qui conviennent à un journal catholique, si nous ne répondions pas avec empressement à cet appel. Sans doute, des différences d'appréciations subsistent entre la feuille française et la feuille italienne, et la *Civiltà* les constate. Elle n'admet, au même degré que nous, ni l'étendue des nécessités que nous impose l'état de la société où nous vivons, ni l'étendue des ressources que cette même société offre pour la défense de la vérité et du bien. Elle nous accorde cependant qu'en ce qui concerne la *pratique de la vie publique* et nos *relations avec le gouvernement*, les rédacteurs du *Correspondant n'ont pu faire autrement qu'ils n'ont fait*, et qu'ils ont bien fait de chercher *avec une loyauté et une fermeté remarquable leurs forces dans les institutions de leur pays*[1]. Elle rend ce témoignage nominativement à ceux de nos collaborateurs qui se sont prononcés le plus énergiquement dans la ligne politique du *Correspondant*. N'ayant jamais eu la prétention d'être des théologiens, mais des citoyens et des chrétiens usant, pour servir l'Église, de la liberté qu'ils possèdent, et en en demandant une plus étendue encore pour la consacrer à la même

[1] Certo, per ciò che concerne la pratica nella cosa pubblica, quanto alle loro relazioni col Governo, essei non poteano fare diversamente da quello che han fatto, e supposto che quei principii siano stati introdotti, non certo da loro, nelle istituzioni della propria patria, essi han fatto ottimamente ad affozarsi di queste con lealtà e fermezza insigne, per rendere alla Chiesa quel più et quel meglio di servigi, che dalle circostanze potea essere consentito.

cause, cette déclaration nous apporte le seul éloge auquel nous puissions prétendre. En serrant fraternellement la main que la *Civiltà* nous tend, nous pouvons assurer que nous persévérerons dans cette ligne politique qu'elle approuve, et nous éviterons tout ce qui serait de nature à nous remettre en différend avec un recueil si digne d'égards, en raison du centre théologique d'où il émane et de son dévouement infatigable aux intérêts de la vérité.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE ET UNIÈME

(VINGT-CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'avril 1864.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE ET UNIÈME.

TABLE

DU TOME VINGT-CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE ET UNIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1864.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

